HAL open science

Mobiliser l'industrie textile (laine et coton). L'État, les entrepreneurs et les ouvriers dans l'effort de guerre en France, 1914-1920.

Simon Vacheron

To cite this version:

Simon Vacheron. Mobiliser l'industrie textile (laine et coton). L'État, les entrepreneurs et les ouvriers dans l'effort de guerre en France, 1914-1920.. Histoire. Paris IV Sorbonne; Sorbonne universités, 2017. Français. NNT : . tel-02085001

HAL Id: tel-02085001

https://hal.science/tel-02085001v1

Submitted on 30 Mar 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE

ÉCOLE DOCTORALE II (0188)

Centre Roland Mousnier (UMR 8596)

T H È S E

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE

Discipline : Histoire contemporaine

Présentée et soutenue par :

Simon VACHERON

le : 06 décembre 2017

Mobiliser l'industrie textile (laine et coton).

L'État, les entrepreneurs et les ouvriers dans l'effort de guerre, France, 1914-1920.

Sous la co-direction de :

M. Dominique BARJOT – Professeur, université Paris-Sorbonne.
& M. Olivier DARD – Professeur, université Paris-Sorbonne.

Membres du jury :

Mme Béatrice TOUCHELAY – Professeure, université Lille III Charles de Gaulle.
M. Hervé JOLY – Directeur de recherche, ENS Lyon, CNRS.
Mme Clotilde DRUELLE-KORN – Maître de Conférence, université de Limoges.

REMERCIEMENTS

Je tiens en premier lieu à exprimer toute ma gratitude à le Professeur Dominique Barjot pour la confiance qu'il me fait depuis mes années de Master et tout au long de cette thèse.

Je remercie vivement le Professeur Olivier Dard, co-directeur, dont le soutien et les encouragements m'ont été précieux, surtout sur la fin.

Je voudrais ensuite remercier chaleureusement Mesdames et Monsieur les membres du Jury, que j'ai pu rencontrer au cours de mes années de recherche :Professeure Béatrice Touchelay, Clotilde Druelle-Korn et Hervé Joly.

Je voudrais ensuite saluer et remercier chaleureusement toutes les personnes que j'ai pu rencontrer au cours de ces cinq années de travail, avec qui j'ai pu discuter : les Professeurs Jean-Claude Daumas, Dominique Margairaz, Antoine Prost, Nicolas Stoskopf, MM. Jean-Luc Mastin et Marc Leleu.

Mes salutations vont aussi aux personnels des divers centres d'archives et de documentation que j'ai pu visiter. Je pense notamment à M. Mayorgas, responsable du fonds patrimonial de la médiathèque de Vienne, ainsi que M. Gérard Jolivet, de la Société des amis de Vienne qui m'a permis de découvrir les fonds de la section CGT-Isère rhodanien. Je salue également MM. Louis Descols, dont la brève discussion téléphonique de deux heures me fut fort enrichissante, et Laurent Leroy pour les indications qu'il m'a transmises pour la société Normant.

Je remercie aussi Mme Fedoi Chafic, secrétaire de l'école doctorale 2 de Paris-Sorbonne pour son travail et son attention vis-à-vis des doctorant.e.s de l'ED.

Merci aux particuliers qui m'ont hébergé dans les départements que j'ai visité.

Merci à Alice, Axelle, Solène, Capucine et Yvon pour leurs précieuses relectures, et bien sûr ma mère pour avoir eu le temps et courage de relire toute cette thèse, et surtout de m'avoir supporté dans les derniers instants.

Merci à toute ma famille pour m'avoir soutenu moralement.

À tou.te.s mes camarades d'hier et d'aujourd'hui.

SOMMAIRE

INTRODUCTION GÉNÉRALE..... 9

CHAPITRE 1 : LES INDUSTRIES DE LA LAINE ET DU COTON À LA VEILLE DU CONFLIT (1900-1914)..... 43

PREMIÈRE PARTIE. ÉTAT ET ENTREPRISES EN TEMPS DE GUERRE, UN LIEN VITAL..... 111

CHAPITRE 2 : L'INTERVENTION DE L'ÉTAT DANS L'ÉCONOMIE DE GUERRE..... 113

CHAPITRE 3 : L'APPROVISIONNEMENT EN MATIÈRES PREMIÈRES : UN ENJEU INTERNATIONAL..... 191

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE..... 267

DEUXIÈME PARTIE : ENTREPRISES ET OUVRIERS DANS LA GUERRE..... 269

CHAPITRE 4 : LES INDUSTRIES EN TEMPS DE GUERRE : DYNAMISME DE PRODUCTION ET RÉGIONALISATION..... 271

CHAPITRE 5 : LA GESTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE : UN DÉFI QUOTIDIEN. 361

CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE..... 441

TROISIÈME PARTIE : BILAN ET SORTIE DE GUERRE..... 443

CHAPITRE 6 :LE SORT DES INDUSTRIES DES DÉPARTEMENTS OCCUPÉS. 445

CHAPITRE 7 : SORTIR DE LA GUERRE..... 517

CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE..... 603

CONCLUSION GÉNÉRALE..... 605

ABRÉVIATIONS

AD	Archives départementales
AN	Archives nationale
BL	Bulletin des lois
BMT	Bulletin du ministère du Travail et de la prévoyance sociale
BN	Bénéfice Net
CA	Chiffre d'Affaires
CADC	Centre des archives diplomatiques de La Courneuve
CADN	Centre des archives diplomatiques de Nantes
CAEF	Centre des archives économiques et financières
CAF	Autofinancement
CGT	Confédération Générale du Travail
Ets	Établissements
Kp	Capital
SA	Société anonyme
SHD	Service historique de la Défense
UIT	Union des Industries Textiles

INTRODUCTION GÉNÉRALE.

Le XXe siècle voit apparaître un nouveau type de conflit engageant la totalité des ressources matérielles, financières et humaines des nations engagées. Durant la Première Guerre mondiale, la mobilisation industrielle touche tous les secteurs d'activité. L'industrie textile – ici les secteurs de la laine et du coton – n'y échappe pas, les manufactures devant produire le drap de troupe pour les capotes et pantalons, le tissu pour les chemises, la toile pour les avions. Pourtant, ce secteur est jusqu'alors resté totalement mis à l'écart des grandes études sur l'économie de la Grande Première Guerre. Il s'agit donc ici, principalement, de montrer la place qu'ont tenu ces entreprises dans le conflit.

1 LA MOBILISATION INDUSTRIELLE : L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE DE L'ÉTAT EN TEMPS DE GUERRE.

La mobilisation industrielle et économique apparaît au cours du conflit. D'une nature à l'origine improvisée, elle se structure autour de groupements industriels et de divers ministères et fait naître des instances réunissants acteurs privés et publics. La mobilisation industrielle peut donc se définir comme une forme d'interventionnisme de l'État dans l'économie et l'industrie privée, où se conjuguent intérêts publics, militaires et industriels. Dans le cas de la France, les industriels concernés par les besoins de la guerre sont incités à passer des marchés avec les services de la Guerre, ceux-ci leur garantissent un accès plus aisés aux matières premières et à la main-d'œuvre[1]. Les autres administrations occupent une place d'accompagnement juridique, réglementaire et diplomatique pour l'application de ce processus.

[1] Dans le cas allemand, voir Gerald D. Feldman, *Army, Industry and Labor in Germany, 1914-1918*, Princeton, Princeton University Press, 1966 ; Gerd Hardach, *Die Erste Weltkieg. Geschichte der Welwirtschaft im 20. Jahrhunder*, Munich, 1973 ; Stephen Broadberry et Mark Harrison (dir.), *The Economy of World War I*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.

Les contemporains de l'époque ne voient l'intervention de l'État dans l'économie que comme une anomalie. L'étatisme est un « terme péjoratif [qui] évoqu[e] une économie centralisée et contrôlée par l'État »[2]. De plus, l'État est perçu comme incompétent en matière de gestion d'entreprise, tandis que ses rares interventions dans le domaine économique négligent l'intérêt général au profit des intérêts de groupes particuliers. La guerre vient donc perturber les équilibres savamment mis en place les décennies précédentes. Par ailleurs, dans le cas de la France, il ne faut pas omettre que l'occupation partielle ou totale (les Ardennes uniquement) d'une dizaine de départements coupe le pays de ressources conséquentes : 74 % de sa production de charbon, 63 % de celle d'acier, 55 % de sa métallurgie[3].

Un processus de mobilisation de toutes les ressources humaines et économiques de la nation se met en place dans les pays belligérants. Dans le cadre industriel retenu ici, il est judicieux de parler d'une alliance entre l'État, les industriels et les entrepreneurs. En principe, le premier commandite et le second répond aux marchés. Cependant, les nécessités du temps de guerre conduisent l'État à accroître son intervention dans les structures de l'économie. Quant aux ouvriers, troisième groupe d'acteurs indispensable à la réalisation d'une mobilisation générale de l'industrie, ils deviennent un enjeu fort entre les deux autres grands groupes d'acteurs : d'une part l'État, et plus précisément l'armée, qui réclame toujours plus d'hommes pour le front ; d'autre part les entreprises, usines et manufactures, pour qui les bras manquent pour répondre aux demandes du premier. La mobilisation industrielle exige alors l'ouverture d'un second front, intérieur cette fois, dont l'importance se trouve pourtant éclipsé par celui des opérations militaires[4].

1.1 La mobilisation industrielle: un enjeu historiographique.

Pour Mark Harrison, cette mobilisation de tous les moyens d'une nation révèle que les vainqueurs de la guerre de 1914-1918 sont tout d'abord les pays les plus riches[5]. Les

[2] Richard F. Kuisel, *Le Capitalisme et l'État en France. Modernisation et dirigisme au XXe siècle*, Paris, Gallimard, 1984, p. 36.

[3] François Caron et Jean Bouvier, « Guerre, crise, guerre, 1914-1949 », dans Fernand Braudel et Ernest Labrousse (dir.), *Histoire économique et sociale de la France*, t. IV : *L'Ère industrielle et la société d'aujourd'hui (siècle 1880-1980)*, vol. 2 : *Le Temps des guerres mondiales et de la grande crise (1914 - vers 1950)*, Paris, PUF, 1980, p. 633.

[4] Rémy Porte, *La Mobilisation industrielle : "premier front" de la Grande Guerre ?*, Paris, 14-18 Éditions, 2005.

[5] Mark Harrison, « Pourquoi les riches ont gagné : mobilisation et développement économique dans les deux guerres mondiales », dans Dominique Barjot (dir.), *Deux guerres totales, 1914-1918, 1939-1945. La mobilisation de la Nation*, Paris, Economica, 2012, p. 135-179.

puissances alliées ont mobilisé 1,6 fois plus d'hommes, utilisé 2,1 fois plus de fusils-mitrailleurs, 2,6 fois plus d'avions et 89 fois plus de chars d'assaut que les puissances centrales. Celles-ci n'ont surpassé les premiers que dans l'utilisation des canons. Surtout, la supériorité économique des pays alliés est d'entrée plus importante que celles des puissances centrales. Dans les années 1970, Gerd Hardach insiste sur la plus grande souplesse dont ont bénéficié les puissances alliées dans leurs systèmes de production, ainsi que sur leur plus grande facilité d'accès aux ressources primaires, financières et techniques[6]. De manière générale, la Première Guerre mondiale apparaît comme « un tournant décisif dans la mesure où elle déstabilisa l'économie mondiale, modifia l'équilibre des pouvoirs économiques et financiers sur le plan international, tout en changeant radicalement le rôle économique et social de l'État »[7].

À l'échelle de la France, Pierre-Cyrille Hautœur croise deux points de vue à la fois concurrents et complémentaires[8]. Le premier, dominant, est que la Grande Guerre marque une rupture dans les structures économiques et sociales de la France, entre le long XIXe siècle d'industrialisation et les années 1920. Le second est celui défendu par les historiens économistes, qui constatent des changements rapides avant la guerre avec l'apparition des secteurs nouveaux de la deuxième industrialisation, comme l'automobile et l'aviation. De leur côté, de grandes entreprises s'affirment, tandis que le secteur bancaire et financier prend son essor[9]. Il existe une continuité entre l'avant-guerre et les années 1920. Toutefois, l'histoire économique de la Grande Guerre n'a jamais tranché entre ces deux points de vue. D'après P.-C. Hautcœur, cette absence de choix est dû aux faits liés à la guerre. La mobilisation massive a largement puisé dans les forces vives de la nation, encore très rurales, tandis que se diffuse l'image d'une France agricole capable de résister à la déferlante de l' Allemagne industrielle[10]. L'invasion des départements du Nord et de l'Est, très industrialisés, renforce cette impression de choc économique[11].

Les travaux portant sur le lien entre les structures de l'État et le secteur privé confrontent également deux paradigmes qui trouvent parfois un terrain d'entente et de

6 Gerd Hardach, *Die Erste Weltkieg…, op. cit*.

7 Barry Supple, « Économies de guerre », Jay Winter (dir.), *La Première Guerre mondiale.*, vol. II : *États*, coordonné par Annette Becker, Paris, Fayard, 2014.

8 Pierre-Cyrille Hautcœur, « Was the Great War a watershed ? The Economics of World War I in France », Stephen Broadburry and Mark Harrison (ed), *The Economics of World War I, op.cit.*, p. 169-205.

9 *Id*. ,*Le Marché boursier et le financement des entreprises françaises, 1890-1936*, thèse pour le doctorat, université Paris I Panthéon-Sorbonne, 1994.

10 *Id*., art. cit., p. 169-170.

11 *Ibid*., p. 172.

coordination. Pour le premier, il s'agit, bien sûr, de l'État interventionniste, où les fonctionnaires se montrent très actifs dans l'orientation des politiques économiques et industrielles. John F. Godfrey insiste sur le rôle des « bureaucrates » dans les choix économiques et industriels de l'État[12]. Les services du ministère doivent évaluer les besoins au plus près des réalités et fixer les quotas d'importation en fonction de ces seules données. Il souligne surtout le rôle d'Étienne Clémentel, qu'il qualifie de « Ministre de l'économie nationale »[13], dont la réalisation la plus aboutie est la constitution de consortiums, véritables organes d'économie mixte. De son côté, Clothilde Druelle-Korn insiste sur le rôle de ce dernier dans la réorganisation économique du pays pendant la guerre[14]. Le ministère de l'Économie doit connaître de manière précise tous les besoins de la Nation, et s'appuyer sur des institutions identifiables regroupant les acteurs économiques privés.

Le second paradigme inverse le point de vue, estimant que ce sont les industriels et les représentants de groupements qui mènent la danse. François Caron et Jean Bouvier ne reprennent-ils pas à leur compte le qualificatif de « ministre officieux de l'Armement » pour qualifier Robert Pinot, secrétaire du puissant Comité des Forges[15] ? Bien entendu, la réalité est bien plus complexe, d'autant que les acteurs publics sont déjà très liés au monde économique. Il suffit pour cela de regarder la biographie de quelques ministres ou députés, où l'on constate une interconnexion ancienne et surtout presque naturelle à l'État libéral[16]. Le ministre de l'Armement qui succède à Albert Thomas n'est autre que Louis Loucheur, industriel et homme d'affaire reconnu et longtemps en lien avec les milieux politiques[17].

La mobilisation a principalement été vue à travers la question des munitions. Elle survient dès les premières heures précédant le conflit, contrairement à une idée reçue qui la fait

[12] John F. Godfrey, *Capitalism at War. Industrial Policy and Bureaucracy in France, 1914-1918*, Hamburg/New-York, 1987. Godfrey entend par « bureaucrates » les fonctionnaires des services ministériels.

[13] John F. Godfrey, *Capitalism at War…, op. cit.*, p. 85.

[14] Clotilde Druelle-Korn, *Un laboratoire réformateur, le département du commerce en France et aux États-Unis de la Grande Guerre aux années vingt*, thèse dirigée par Serge Berstein, IEP Paris, 2004, 2 vol.

[15] François Caron et Jean Bouvier, art. cit., p. 633. Voir également Danièle Fraboulet, *Quand les patrons s'organisent : stratégies et pratiques de l'Union des industries métallurgiques et minières, 1901-1950*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2007 ; Jean Garrigues, « Robert Pinot, premier des lobbyistes », dans Olivier Dard et Gilles Richard (éd.), *Les Permanents patronaux : éléments pour l'histoire de l'organisation du patronat en France dans la première moitié du XXe siècle*, Metz, Centre de recherche universitaire lorrain d'histoire, Université de Lorraine,2013 p. 31-46.

[16] Jean Garrigues, *La République des hommes d'affaires, 1870-1900*, Paris, Aubier, 1997. Voir également Jean Jolly, *Dictionnaire des parlementaires français. Notices bibliographiques sur les ministres, députés et sénateurs français de 1889 à 1940* […], 8 volumes, Paris, PUF, 1960-1977. Notices disponibles sur les bases de données de l'Assemblée Nationale (http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/recherche), et du Sénat (http://www.senat.fr/senateurs-3eme-republique/senatl.html)

[17] Stephen D. Carls, *Louis Loucheur, 1872-1931. Ingénieur, homme d'État, modernisateur de la France*, Paris, Presses universitaires du Septentrion, 2000.

commencer en 1916[18]. Alors que chaque pièce d'artillerie dispose en réserve de 1 400 obus pour toute la durée de la guerre – estimée à trois mois – la consommation de munition grimpe à 300 obus par jour durant la bataille de la Marne en septembre 1914[19]. Le général Joseph Joffre lui-même se serait trouvé désemparé face à l'industriel Schneider : « des canons nous seront, en effet, très utiles ; mais avant tout, nous avons besoin de munitions. Il faut que les usines métallurgiques se mettent à l'œuvre immédiatement », aurait demandé le futur maréchal au directeur de l'usine du Creusot, le 30 juillet 1914[20]. Dans la deuxième semaine d'août, Louis Renault, convoqué par le ministre de la Guerre Adolphe Messimy, se voit intimer l'ordre de fabriquer des obus, chose jusqu'alors qui lui était inconnue[21]. Ce n'est que le 20 septembre qu'Alexandre Millerand, qui a succédé à Messimy le 26 août, réunit à Bordeaux des industriels privés pour organiser, avec le Comité des Forges, la production de munitions. L'abandon du monopole des arsenaux d'État dans la production des munitions consacre un changement de paradigme dans les relations entre les pouvoirs publics et les acteurs privés.

Cet appel à l'industrie privée a été étudiée du point de vue de secteurs pour lesquels la guerre constitue une étape déterminante de leur développement. Il s'agit de l'automobile[22], de l'aéronautique (en particulier les moteurs)[23], de la chimie[24], des les chemins de fer[25], ou plus récemment de l'électricité, des travaux publics[26], du charbon[27] et même du pétrole[28]. D'autres

[18] François Cochet et Jean-Pierre Verney, « La Guerre industrielle », conférence-débat animé par François Nida autour de l'exposition *Été 1914, les derniers jours de l'ancien monde* à la BnF, document audiovisuel, 10 juin 2014.

[19] *Ibid.* ; François Cochet, *La Grande Guerre : fin d'un monde, début d'un siècle*, Paris, Perrin, 2014, p. 82-85.

[20] Maréchal Joseph Joffre, *Mémoires, op. cit.*, p. 174.

[21] Patrick Fridenson, *Histoire des usines Renault*, t. 1 : *naissance de la grande entreprise, 1898-1939* [1972], Paris, Seuil, 1998, p. 89-90.

[22] *Ibidem* ; Jean-Louis Loubet, *Histoire de l'automobile française*, Paris, Seuil, 2001.

[23] Emmanuel Chadeau, *État, entreprises et développement économique : l'industrie aéronautique en France, 1900-1940*, thèse de doctorat, université Paris X Nanterre, 1986.

[24] Jean-Pierre Daviet, *Un destin international : la Compagnie de Saint-Gobain de 1830 à 1939*, Paris, Éditions des Archives contemporaines, 1988 ; Jean-Étienne Léger, *Une grande entreprise dans la chimie française. Kuhlmann, 1825-1982*, Paris, Nouvelles éditions Debresse, 1988 ; Jun Sakudo, *Les Entreprises de chimie en France de 1860 à 1932*, Bruxelles, P. Lang, 2011.

[25] François Caron, *Histoire de l'exploitation d'un grand réseau. La Compagnie du Chemin de fer du Nord*, 1846-1937, Paris, Mouton, 1973 ; Aurélien Prévot, *Les Chemins de fer français dans la Première Guerre mondiale : une contribution décisive à la victoire*, Auray, LR presse, 2014.

[26] Dominique Barjot, « Les entreprises électriques en guerre, 1914-1918 », dans Dominique Barjot, Henri Morsel et Sophie Cœuré, *Stratégies, gestion, management. Les compagnies électriques et leurs patrons, (1895-1945)*, actes du 12e colloque de l'Association pour l'histoire de l'Électricité en France, 3-5 février 1999, Paris, Fondation EDF, 2001, p. 165-189 ; *id.*, *La Grande Entreprise française de travaux publics (1883-1974)*, Paris, Economica, 2006 ; *id.*, « Entreprises et entrepreneurs face à l'effort de guerre : électricité et travaux publics (1914-1918), dans *id.* (dir.), *Deux guerres totales…, op. cit.*, p. 181-210 ; *id.*, « Une contribution décisive à l'effort de guerre : le groupe Girolou (1914-1918) », dans *ibid.*, p. 211.

[27] Pierre Chancerel, *Le Marché du charbon en France pendant la Première Guerre mondiale (1914-1921)* , thèse dirigée par Michel Lescure, Université Paris-Ouest Nanterre, 12 novembre 2012.

[28] Mohamed Sassi, *Entre l'État et le marché. Desmarais frères et la politique pétrolière de la France de 1861 à 1974 : de l'entreprise familiale à la CFP*, thèse dirigée par Dominique Barjot, Paris-Sorbonne, 2005.

études se consacrent à des régions données, pour lesquelles la guerre joue un rôle déterminant dans leur croissance économique, comme Clermont-Ferrand et son industrie du caoutchouc et du pneu[29], ou encore Toulouse, qui apparaît comme une « zone de repli pour l'effort de guerre » et les ateliers d'État du service des Poudres et Explosifs[30].

1.2 La mobilisation industrielle : une pensée minoritaire en 1914.

La mobilisation industrielle n'a pas été pensée par les stratèges militaires français[31]. En 1912, alors que les services du ministère de la Guerre se trouvent en pleine préparation du plan de mobilisation générale – connu comme le « plan XVII » – devant entrer en vigueur dès 1913, l'intendant général Ducuing prend à contre-pied les tenants d'une guerre courte :

> Nul ne peut prévoir la durée d'une guerre future ni l'extension qu'elle pourra prendre. Beaucoup de gens pensent qu'elle sera courte à cause de l'énormité des dépenses devant en résulter. Mais en vérité on n'en sait rien. Il s'agit d'une lutte terrible mettant en jeu l'existence même du pays et qui dès lors peut se prolonger jusqu'à épuisement des dernières ressources[32].

Mais cette pensée reste minoritaire. La vision dominante défend l'idée d'une guerre courte, pour des raisons financières et économiques. Parce que les guerres ont un coût croissant, il faut faire vite[33]. L'offensive prime, comme en témoigne le choix de « l'offensive à outrance » dans la stratégie militaire de l'armée française, à partir de 1911. Or, ce choix, plus tactique que stratégique, comme l'a montré Jean-Claude Delhez, ne sera pas appliqué. Le

[29] Annie Moulin-Bourret, *Guerre et industrie. Clermont-Ferrand, 1912-1922 : la victoire du pneu*, 2 vol., université Blaise Pascal (Clermont II), Publications de l'Institut d'Études du Massif Central, 1997.

[30] Anne Alonzo, *Les Conséquences économiques et sociales de la Première Guerre à Toulouse, 1912-1922*, 2 vol., thèse d'archiviste paléographe dirigée par Dominique Barjot, École Nationale des Chartes (ENC), Paris, 2009, p. 314.

[31] Maurice Vaïsse, « Un prophète méconnu de la guerre économique : le capitaine Serrigny », dans François Cochet et Jean-Christophe Sauvage, *1914. La guerre avant la guerre. Regards sur un conflit à venir*, Paris, Riveneuve éditions, 2015, p. 205-217. Le capitaine Serrigny, à travers ses ouvrages et ses conférences à l'école supérieure de la Guerre, plaide pour « une mobilisation financière et industrielle, même en cas de guerre courte ». Ibid., p. 206-207.

[32] Cité dans André Corvisier (dir.), *Histoire militaire de la France*, t. 3 : *De 1871 à 1940*, Paris, Quadrige / Presses Universitaires de France [désormais PUF], 1997 p. 305. Cité également dans J. Audibert, *Le Ravitaillement national (réunion des ressources nationales). Ses origines. Ses règles générales*, Paris, Charles-Lavauzelle & Cie, 1925, p. XVII.

[33] Pour le stratège militaire le comte Albert Von Schlieffen (1833-1913), L'idée d'une guerre longue est « impossible […] à une époque où l'existence de la nation se fonde sur la continuation ininterrompue du commerce et de l'industrie. […] Une stratégie d'usure ne peut être menée lorsque l'entretien de millions de personnes requiert la dépense de milliards ». Gerald Feldman, *Army, Industry and Labor…, op. cit.*, p. 6.

généralissime[34] Joffre ne veut pas que l'armée française apparaisse comme l'agresseur, d'où sa décision quelques jours avant le déclenchement des hostilités, de reculer les avant-postes français de dix kilomètres à l'intérieur du territoire national[35]. La guerre qui éclate en août 1914 s'étend finalement sur cinquante-deux mois, et appelle aux armées près de huit millions d'hommes, et chaque année quatre millions sont en permanence en arme.

Surtout, la mobilisation industrielle fait écho à deux autres mobilisations, mieux pensées par la sphère politique et militaire. La première, générale, est celle de tous les hommes ayant fait leur service militaire et âgés de 20 à 45 ans. Décrétée pour le 1er août 1914, elle envoie à la guerre près de trois millions de Français dans les trois semaines qui suivent. La seconde concerne la mobilisation des esprits. Dans les années 1980, Jean-Jacques Becker montre que, du point de vue des civils, les éléments qui leur ont permis de « tenir » durant plus quatre ans ne relèvent pas uniquement de conditions matérielles (allocations, travail, ravitaillement, etc.). Il entre aussi en jeu « un encadrement intellectuel, spirituel [et] politique de la population », d'un « tissu national […] tissé depuis trop longtemps pour se déchirer »[36]. Une anticipation de la notion de « culture de guerre », développée plus tard par Annette Becker et Stéphane Audoin-Rouzeau[37]. De leur côté, les ouvriers, citoyens « hors de leur patrie » avant-guerre et avec une Confédération Générale des Travailleurs (CGT) anti-nationaliste et anti-militariste, se retrouvent « réintégrés » dans la société française[38]. L'intégration de la CGT à l'Union sacrée par le biais de son secrétaire général, Léon Jouhaux, l'entrée au gouvernement de socialistes comme Jules Guesde, Marcel Sembat et surtout Albert Thomas – dont la politique en faveur d'une « économie collective » alliant le capital au travail constitua, avec

[34] Concernant le titre de « généralissime », il désigne *de facto* le commandant en chef de l'état-major des armées. Le général Joffre est nommé en 1911 par Adolphe Messimy. Il est nommé maréchal de France en décembre 1916, à la suite de son remplacement par le général Nivelle.

[35] Jean-Claude Delhez *Douze Mythes de l'année 1914*, Paris, Economica, 2013, p. 47-48. Cette tactique n'est appliquée que par 2 % de l'infanterie française lors de la journée meurtrière du 22 août 1914. *Op. cit.*, p. 53. De même, dans ses *Mémoires*, le maréchal Joseph Joffre souligne que ce n'est qu'à partir d'un décret du 2 décembre 1913 et du nouveau *Règlement de manœuvres d'infanterie* paru le 20 avril 1914 que l'offensive prend le pas sur les stratégies défensives. Maréchal Joseph Joffre, *Mémoires, 1910-1917,* tome premier, Paris, Les Éditions de l'Officine, 2008, p. 33.

[36] Jean-Jacques Becker, *Les Français dans la Grande Guerre*, Paris, Robert Laffont, 1980, p. 304.

[37] Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker, *La Grande Guerre, 1914-1918*, Paris, Gallimard, 1998 : *Idem*, *14-18, retrouver la Guerre*, Paris, Gallimard, 2000. Pour revenir sur la polémique et l'opposition qui en est née entre le centre de recherche de l'Historial de Péronne et le Collectif de Recherche international et de débat sur la guerre de 1914-1918 (CRID 14-18), voir Elise Julien, « À propos de l'historiographie française de la Première Guerre mondiale » , *Labyrinthe*, 18, 2004, p. 53-68, et Paula Cossart, « AUDOIN-ROUZEAU Stéphane (1955-) », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 27 juillet 2017. URL : http://www.universalis.fr/encyclopedie/stephane-audoin-rouzeau/

[38] Jean-Jacques Becker et Annette Becker, *La France en guerre (1914-1918). La grande mutation*, Paris, Complexe, 1988, p. 51-60.

l'organisation de la production de guerre, le cœur de son action[39] – en constituent les principaux facteurs. Mais surtout, le refus du ministre de l'Intérieur, Malvy, de ne pas faire arrêter les syndicalistes et anarchistes anti-militaristes figurant sur le « carnet B » comme cela était pourtant envisagé[40].

Toutefois, le mouvement ouvrier pâtit de l'absence de synthèse quant à la période de la guerre[41]. Surtout, Jean-Louis Robert déplore l'absence de renouvellement historiographique depuis une vingtaine d'années et du primat de « l'histoire culturelle de la guerre ou l'histoire des cultures de guerre » au détriment de « l'histoire sociale de la guerre »[42]. Le renforcement du mouvement syndical constitue en effet une conséquence importante du premier conflit mondial. Sans exclure l'importance de sa dimension politique et idéologique, cette montée des organisations ouvrières ne doit pas faire oublier, comme le soulignent, dès 1925, Lucien March et, en 1928, William Oualid et Charles Picquenard, le rôle déterminant du renchérissement des prix des biens de consommation courante dans l'explosion des conflits sociaux en 1917[43]. Enfin, les études sur l'histoire du travail des femmes montrent que la guerre ne marque en aucune manière le début de leur intégration au monde du travail, mais plutôt qu'elle leur permet d'accéder à certaines fonctions et emplois jusqu'alors réservés aux hommes[44]. Pour Louis Barthou, « quand la guerre a éclaté, la femme française s'est retrouvée et elle s'est révélée »[45].

[39] Adeline Biaszkiewicz-Maison, *Albert Thomas : le socialisme en guerre, 1914-1918*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015.

[40] Jean-Jacques Becker, *Comment les Français sont entrés en guerre : contribution à l'étude de l'opinion publique, printemps-été 1914*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1977.

[41] Au cours des séminaires tenus durant l'année 2015-2016, Antoine Prost le regrettait sincèrement. Récemment, les actes d'un colloque tenu à Paris les 26 et 27 novembre 2014 et organisé par le centre d'histoire sociale du XXe siècle et l'Institut CGT d'histoire sociale ont été publiés : Jean-Louis Robert (dir.) et David Chaurand (coll.), *Le syndicalisme à l'épreuve de la Première Guerre mondiale*, Actes du colloque des 26-27 novembre 2014, tenu à l'Hôtel de Ville de Paris, Centre d'histoire sociale du XXe siècle et Institut CGT d'histoire sociale, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017.

[42] Jean-Louis Robert (dir.) et David Chaurand (coll.), *Le Syndicalisme à l'épreuve de la Première Guerre mondiale, op. cit.*, p. 9.

[43] Lucien March, *Mouvement des prix et des salaires pendant la guerre*, Paris/New Haven, PUF, Yale University Press, 1925 ; William Oualid et Charles Picquenard, *Salaires et tarifs, conventions collectives et grèves. La politique du ministère de l'Armement et du ministère du Travail*, Paris/New Haven, PUF, Yale University Press, 1928.

[44] Sylvie Schweitzer, *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux XIXe et XXe siècles*, Paris, Odile Jacobs, 2001 ; Françoise Thébaud, *Les Femmes au temps de la guerre de 14*, Paris, Payot & Rivages, 2013.

[45] Cité dans Françoise Thébaud, *Les Femmes au temps de la guerre de 14, op. cit.*, p. 50.

1.3 L'industrie textile et la mobilisation industrielle : combler un manque.

La place de l'industrie textile dans la mobilisation industrielle, nous l'avons dit, n'a pas encore été étudiée de manière exclusive[46]. Pourtant, son importance logistique ne fait pas de doute, et l'Intendance militaire le comprend assez tôt : en 1912, elle conduit, dans le cadre de la conception du « plan XVII », une enquête auprès des industriels capables de produire du drap de troupe[47]. Les effectifs pléthoriques engagés, la violence des combats [illustration 1] et les conditions difficiles, pour ne pas dire épouvantables, dans les tranchées exigent des équipements alliant protection, discrétion et renouvellement régulier. Le capitaine Élie Viallet, des chasseurs alpins, décrit ses hommes descendant de l'Hartmannswillerkopf, en Alsace, au printemps 1915 : « Béret bleu, peau de mouton, pantalon bleu de mécanicien en culotte de velours, gants de pied, passe-montagne, cache-nez, etc. et beaucoup de boue par-dessus tout ça. Pas possible de déterminer l'animal qui vit à l'abri de cette armure »[48]. Toujours chez les chasseurs, le peintre Robert Fernier et ses camarades sont rééquipés de pied en cape à la suite de la bataille de la Somme, en 1916 : « Distribution abondante d'effets. Aucun de nous ne conserve plus la mine des tranchées : l'habit fait le moine, et comme cela, le civil n'aura pas à rougir de nous »[49]. En novembre 1918, la durée de vie d'un capote d'infanterie est estimée à douze semaines, celle d'une vareuse à dix-huit semaines, les caleçons vingt-quatre semaines, les chaussettes douze semaines[50]. À la fin de janvier 1916, le soldat Pierre Thill reçoit une troisième chemise et un troisième caleçon pour compléter sa dotation vestimentaire, nettoyée ou remplacée tous les quinze jours[51].

[46] Jean-Claude Daumas, *Les Territoires de la laine. Éléments pour une histoire de l'industrie lainière en France aux XIXe et XXe siècles (1870-1922)*, mémoire d'habilitation à diriger des recherches [désormais HDR], dirigé par Dominique Barjot, Université Paris-Sorbonne, 16 décembre 2000 ; Également journée d'études franco-allemande tenue à Roubaix en février 2015, à laquelle nous avons participé et sommes intervenu justement sur la gestion des entreprises textiles pendant la guerre [voir Simon Vacheron, « Entreprises et entrepreneurs textiles face à la guerre, France, 1914-1918 », dans *Guerre mondiales et conflits contemporains*, 2017 (à paraître)] ; ou encore le grand colloque de trois jours sur l'économie de guerre qui s'est tenu au ministère de l'Économie à Paris en novembre 2017, et au cours desquels Jean-Claude Daumas et Jean-Luc Mastin sont intervenus successivement au sujet de l'industrie textile et des industriels de Roubaix-Tourcoing.

[47] Paul Fraenckel, *La Chambre de Commerce et la collectivité d'Elbeuf pendant la Grande Guerre, 1914-1918*, Rouen, Impr. Lucien Wolff, 1920, p. 10.

[48] Jacques Gasqui, *Élie Viallet, capitaine de chasseurs alpins, août 1914-juin 1915*, Paris, Bernard Giovanangeli Éditions, 2014, p. 113, cité dans François Cochet et Rémy Porte, *Histoire de l'armée française, 1914-1918. Évolutions et adaptation des hommes, des matériels et des doctrines*, Paris, Tallandier, 2017, p. 88.

[49] Robert Fernier, *Les Années évanouies. Carnets de guerre 1915-1919*, Brière, Cabédita, 2014, p. 56, cité dans *ibid*.

[50] François Cochet et Jean-Pierre Verney, « La Guerre industrielle », conférence-débat animé par François Nida autour de l'exposition *Été 1914, les derniers jours de l'ancien monde* à la BnF, document audiovisuel, 10 juin 2014.

[51] Françoise Thill-Millon, *Les Mariés de la Grande Guerre*, Villers-sur-Mer, Pierre de Taillac, 2015, p. 43-44.

Illustration 1: « D'impressionnants glorieux haillons », décembre 1914.

À gauche, « capote d'un soldat atteint par des éclats d'obus » ; à droite, « capote d'un soldat blessé par une grenade ». Commentaire : « Les vêtements sont irréparables, mais les deux blessés sont guéris ». Source : *L'Illustration*, 26 décembre 1914.

En outre, l'armée ne dispose pas d'équipements adéquats à la guerre moderne. L'image d'Épinal de l'été 1914 présente l'infanterie française, « l'armée elle-même » pour le manuel du soldat de 1912[52], partant au front avec sa capote en laine bleu marine, sa double rangée de boutons dorés, son képi et son pantalon rouge garance, symbole d'une armée qui n'a pas évolué depuis la guerre franco-prussienne de 1870-1871[53]. La cavalerie (légère, lourde, dragons, chasseurs) a peu évolué, tandis qu'artilleurs, chasseurs à pied et sapeurs disposent d'une tenue plus sombre, mais voyante. Les régiments de zouaves sont habillés à l'ancienne, avec un large pantalon blanc, une chéchia et une large ceinture de laine rouges. Au cours de l'année 1915, l'adoption d'un nouvel uniforme, le célèbre bleu-horizon, simplifié sous la coupe du couturier Paul Poiret[54] et généralisé à toutes les armes, est distribué de décembre 1914 à juin 1915 à toute l'armée française[55].

52 Jean-Charles Jaufret, « Chapitre premier : l'épée », dans André Corvisier, *Histoire militaire de la Franc*e, t. 3 : *De 1871 à 1940*, Paris, PUF, Quadrige, 1997, p. 18.

53 Henri Ortholan et Jean-Pierre Verney, *L'Armée française de l'été 1914,* Paris, Bernard Giovanangeli éditeur, Ministère de la Défense, 2004, p. 28-29. H. Ortholan précise que l'uniforme est « peu pratique et inconfortable ». L'ensemble de l'équipement pèse une trentaine de kilogrammes, fusil Lebel et baïonnette Rosalie compris.

54 1879-1944. Jean-Pierre Verney, « 27. Pourquoi le couturier Paul Poiret est-il à l'origine de la tuberculose des militaires ? », *100 questions sur la Grande Guerre*, Paris, La Boétie, n.d., n.p.

55 Il faut noter que quelques nuances vont apparaître. La légion étrangère et les régiments de zouaves adoptent la couleur kaki, tout comme les corps expéditionnaires de la fin de la guerre. Pour les zouaves, la large ceinture rouge est réservée aux les grandes occasions. Les chasseurs alpins, de leur côté, vont chercher à conserver autant que possible leur ancien uniforme bleu foncé et leur béret, au nom de la peur que celui-ci inspire à l'ennemi et du souvenir de 1870-1871. Enfin, le casque Adrian, du nom de l'intendant Louis Adrian qui l'a conçu, est distribué à tous dès la fin du mois d'août 1915.

Pourtant, du point de vue historiographique, peu de travaux académiques se sont penchés sur l'enjeu stratégique de changement d'uniforme. Et, lorsqu'il est évoqué, ils le traitent de manière superficielle[56]. La profusion d'ouvrages dans le cadre de la mission du centenaire ne déroge pas à cette règle. Ce sont les revues spécialisées de passionnés d'uniformes et de reconstitutions militaires qui se montrent méticuleux dans leurs recherches[57]. À la décharge des premiers, cette phase est rarement évoquée dans les témoignages des anciens combattants, et lorsqu'elle l'est, c'est de manière bien brève[58]. Le vécu de la guerre reste bien évidemment le plus marquant, le plus poignant et le plus vivant. La guerre industrielle avec ses bombes et ses corps déchirés renforce l'impression d'une brutalisation de la société, où la tenue ne revêt plus qu'un rôle anecdotique. D'autant plus qu'un certain mépris existe pour ce que les combattants appellent l' « Arrière ». Relevé à Courtieux (Vosges) après 45 jours dans les tranchées, Maurice Bedel, médecin du front et encore habillé de sa tenue reçue à la mobilisation, l'exprime le 28 janvier 1915 :

> Ici, nous sommes en contact avec l'*Arrière*. L'Arrière, ce sont les ravitaillements, les groupes de brancardiers, les ambulances, les états-majors de division, de corps d'armée, voire même certaines batteries à tiers de longue portée. L'Arrière, bien qu'habillé de bleu clair, coiffé d'horizon, culotté d'invisible, vit dans la crainte des obus. L'obus, ça vient de loin, des pays de la guerre, c'est aveugle et ça peut frapper des innocents. L'Arrière se loge, se nourrit et se chauffe ; ce sont à ses trois principales occupations physiques, le bridge, la manille et le poker constituant ses trois préoccupations morales. […]
>
> L'Arrière a pour l'officier boueux et barbu qui descend des tranchées un mépris ironique de pantouflard embusqué, qui fait ma joie[59].

1.4 L'industrie textile : parent pauvre de l'histoire des entreprises ?

L'industrie textile, nous l'avons dit, apparaît comme le parent pauvre des études portant sur la période 1914-1918. Pourtant, dès la fin de la guerre, plusieurs études et témoignages

[56] Absente chez André Corvisier (*Histoire militaire de la France, op. cit*.), elle n'est pas davantage évoquée chez François Cochet et Rémy Porte vingt ans plus tard (*Histoire de l'armée française, 1914-1918. Évolutions et adaptation des hommes, des matériels et des doctrines,* Paris, Tallandier, 2017).

[57] On évoquera au moins deux revues : *Uniformes* (ancienne *Gazette des uniformes* ») et *Historia militaria*. Pour l'origine de l'uniforme bleu-horizon, voir Louis Descols, *La Genèse du drap bleu-horizon*, chez l'auteur, Point d'Æncrage, 2014.

[58] Auguste Allemane (*Journal d'un mobilisé, 1914-1918*, Floch, Éditions du Sud-Ouest, 2014, p. 32) écrit, le 26 décembre 1914, laconique : « La tenue bleu horizon est en distribution ». Il n'est d'ailleurs pas encore dans une unité combattante. De son côté, l'unité du caporal Louis Barthas change enfin son uniforme du début de la guerre pour la tenue bleu-horizon dans la deuxième quinzaine de mai 1915. Louis Barthas, *Les carnets de guerre de Louis Barthas, tonnelier, 1914-1918* [1978], Paris, La Découverte, 2013, p. 103.

[59] Maurice Bedel, *Journal de guerre, 1914-1918*, Paris, Tallandier, 2013, p. 219-220.

paraissent au sujet de ce secteur de la première révolution industrielle. D'une part, des entrepreneurs cherchent à valoriser leur rôle et leur contribution à l'effort social et économique durant la guerre, à l'image de Francisque Bonnier, président de la Chambre de Commerce de Vienne (Isère) et de Paul Fraenckel, vice-président de celle d'Elbeuf (Seine-Maritime)[60]. D'autre part, des scientifiques et spécialistes reconnus offrent un panorama de la situation de l'industrie textile dans son ensemble, d'après des données officielles. Si l'on peut évoquer Auguste Pawlowski comme étant le premier à avoir proposé une analyse dès février 1918, c'est à Albert Aftalion, dans le cadre des travaux dirigés par la fondation Carnegie pour la paix internationale, que l'on doit l'étude la plus complète quant aux données générales sur chaque branche l'industrie textile[61]. Malgré l'absence d'analyse à l'échelle des entreprises, les chiffres qu'il donne sont d'autant plus précieux qu'ils sont issus de documents officiels aujourd'hui perdus.

Ce n'est qu'à partir des années 1970 – au moment où l'industrie textile fait face à la crise la plus grave et la plus mortelle de son histoire – que les études sur ce secteur commencent. Les géographes se saisissent les premiers du sujet, pour comprendre les raisons de l'ampleur de la crise sociale et économique. On cherche alors les raisons économiques et géographiques qui ont poussé à une forte concentration industrielle dans la région du Nord-Pas-de-Calais[62]. De son côté, Jean-Pierre Houssel utilise l'histoire des dynamismes industriels et sociaux dans la région de Roanne (Loire), pour trouver les sources psychologiques des insuffisances du patronat, dont il fait la principale cause du déclin économique[63]. En effet, face au déclin démographique entraîné par la Première Guerre mondiale, le patronat textile s'est opposé au maintien de l'Arsenal installé sous l'impulsion du ministre de l'Armement, Albert Thomas, craignant que les hauts salaires pratiqués dans le nouvel établissement n'entraînent des demandes de revalorisation salariale dans leurs usines.

Une partie de ces études est réalisée par des personnalités pourtant loin du monde académique. Un ancien ingénieur textile, Georges Poull (1923-2011) publie en 1982 une

[60] Francisque Bonnier, Chambre de Commerce de Vienne (Isère), *L'Œuvre du consortium des fabricants viennois de drap de troupe, 1914-1919, Lyon, Anciens établissements* Legendre, 1922 ; Paul Fraenckel, *La Chambre de Commerce et la collectivité d'Elbeuf pendant la Grande Guerre, 1914-1918, op. cit.*

[61] Auguste Pawlowski, « L'industrie textile française pendant la guerre », *Journal des économistes*, février 1918, p. 196-210 ; Albert Aftalion, *L'Industrie textile en France pendant la guerre*, Paris / New-Haven, PUF, Yale University Press, 1924.

[62] Michel Battiau, *Les Industries textiles de la région Nord-Pas-de-Calais. Étude d'une concentration géographique d'entreprises et de sa remise en cause*, thèse soutenue à l'université de Haute Bretagne, 1976, 2 vol.

[63] Jean-Pierre Houssel, *La Région de Roanne et le Beaujolais textile face à l'économie moderne*, thèse de doctorat, université de Lyon II, 1976.

histoire de l'industrie textile vosgienne, recensant, de manière presque exhaustive, toutes les usines créées dans les Vosges entre 1765 et 1981[64]. La guerre apparaît comme une épreuve difficile, dont les conséquences économiques et financières mettent en difficulté toute la région dans les années 1920. En 1980, la journaliste Marie-France Pochna propose une biographie de Marcel Boussac, grand magnat de l'industrie textile, propriétaire de haras, amis d'hommes politiques de tous bords, pour qui la guerre constitue un véritable tremplin, et dont l'empire s'effondre avec la crise des années 1970[65]. En 2011, Claude Giliotte, un érudit d'Héricourt (Haute-Saône), publie à son tour un ouvrage sur « l'aventure textile » de la ville de Haute-Saône[66]. Cependant, ses données sur la période de guerre restent limitées aux fonds des entreprises Schwob frères et Méquillet-Noblot conservés par les archives départementales, ce qui ne lui a pas permis de faire un véritable bilan de cette période. Cette même année, Geneviève Dufresne-Seurre propose une monographie sur la dynastie de cotonniers d'Eure-et-Loir et de Normandie, les Waddington[67].

Dans les années 1990, le transfert d'archives d'entreprises vers les centres de conservation permet un nouveau renouvellement de la recherche académique. Le travail monographique le plus emblématique pour notre sujet est celui de Jean-Claude Daumas sur l'entreprise alsacienne puis normande Blin & Blin, de sa création en 1827 à sa fermeture en 1975[68]. Pour elle, la guerre apparaît comme un bol d'oxygène économique après une période d'asphyxie financière. À la fin de l'année suivant la parution de sa thèse, J.-C. Daumas soutient un mémoire d'habilitation à diriger des recherches sur les territoires de la laine[69]. La partie portant sur la guerre et le retour à la paix n'a certes pas été incluse dans la version publiée, mais elle apporte des éléments en faveur d'une mobilisation de l'industrie lainière, comme la création de centres de production dirigés par des fonctionnaires de l'Intendance militaire.

Plus récemment, Jean-Michel Minovez est revenu sur les draperies du Midi, ces « industries invisibles »[70]. Ayant bénéficié du « beau XVIIIe siècle » pour se développer, elles

[64] Georges Poull, *L'Industrie textile des Vosges (1765-1981)*, Rupt-sur-Moselle, G. Poull, 1982.
[65] Marie-France Pochna, *Bonjour Monsieur Boussac*, Paris, Robert Laffont, 1980.
[66] Claude Gilliotte, *Héricourt. L'aventure textile*. t. 2 : *L'Âge d'or des entreprises (1885-1930)*, Héricourt, chez l'auteur, 2011.
[67] Geneviève Dufresne-Seurre, *Les Waddington. Une dynastie de cotonniers en Eure-et-Loir (1792-1961)*, Société archéologique d'Eure-et-Loir, 2011.
[68] Jean-Claude Daumas, *L'Amour du drap. Blin & Blin, 1827-1975. Histoire d'une entreprise lainière familiale*, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 1999.
[69] *Id*., *Les Territoires de la laine…, op. cit.* [HDR].
[70] Jean-Michel Minovez, *L'Industrie invisible. Les draps du Midi, XVIIe-XXe siècles. Essai sur l'originalité d'une trajectoire*, Paris, CNRS Éditions, 2012 ; *idem*, *Pays d'Olmes, l'aventure de la laine*, Toulouse, Privat, 2013.

connaissent, au mieux une stagnation, au pire un certain déclin tout au long du XIX e siècle. Quant à la période de guerre, s'il n'en restitue pas le vécu par les entreprises, il en tire un bilan contrasté, entre accroissement et amélioration du matériel des usines, et effets quasi nuls. De son côté, Rémy Cazals rappelle le rôle économique moteur de la place de Mazamet (Tarn), en particulier de l'industrie du délainage, au tournant des années 1880[71]. Très touchée par l'arrêt des importations de peaux de mouton depuis l'Australie et l'Argentine, elle reconquiert sa place mondiale, au point de figurer sur les cartes chinoises des années 1970[72].

2 SOURCES UTILISÉES : DES ARCHIVES D'ENTREPRISES RICHES MAIS DISPERSÉES ET INÉGALES.

Les sources mobilisées peuvent être réparties en deux catégories : principales et secondaires. Les sources principales apportent les informations fondamentales. Elle sont les plus importantes en terme de volume. Les sources secondaires viennent en soutien des premières recherches.

2.1 Les fonds des administrations et ministères.

Les Archives Nationales du site de Pierrefitte-sur-Seine[73] disposent des archives des ministères civils, dont le plus important, tant en volume qu'en contenu, est sans aucun doute celui du Commerce et de l'Industrie (sous-série F^{12}). Qu'il s'agisse des enquêtes et travaux de ses services, des rapports ou de la correspondance entretenue avec les diverses institutions publiques et privées, ce fonds se révèle incontournable pour comprendre l'enjeu politique que devient, en temps de guerre, l'intervention publique de l'État dans l'économie. Plus modestes mais tout aussi importants, les fonds des ministères de l'Intérieur (F^7) et du Travail (F^{22}) viennent compléter les données portant sur les questions sociales et syndicales.

Trois autres ministères disposent de leurs propres centres. Si, du côté du ministère de la Guerre, les archives des ministres de la période sont conservées aux AN (comme Adolphe

[71] Rémy Cazals, *Cinq siècles de travail de la laine. Mazamet, 1500-2000*, Éditions Midi-Pyrénéennes, 2010, p. 113-115.

[72] *Id.*, *Avec les ouvriers de Mazamet dans la grève et l'action quotidienne, 1909-1914*, Paris, Centre d'histoire du syndicalisme François Maspéro, 1978.

[73] Indiquées en note AN.

Messimy, 709 AP), les fonds des administrations se trouvent au Service historique de la Défense[74], au château de Vincennes. Malgré un volume conséquent, les conditions d'accès ont grandement compliqué la consultation des fonds. De plus, les archives de l'Intendance ont été détruites par simple mesure administrative. Il ne reste donc plus trace directe de l'activité de cet organisme pourtant incontournable. D'autres fonds permettent d'obtenir des traces importantes quant aux décisions prises par l'organe politique (Cabinet du ministre, fonds du général Edmond Buat[75], organismes ministériels du temps de guerre, etc.), notamment par le biais des circulaires ministérielles et les enquêtes statistiques. Quant aux Affaires étrangères, elles sont réparties entre le site de La Courneuve et celui de Nantes[76]. Le premier conserve les archives de l'administration centrale, tandis que le second se concentre sur celles des représentations à l'étranger. Ensemble, elles apportent un éclaircissement salutaire quant à l'activité des services ministériels à l'étranger dans le cadre de l'achat de matériel.

2.2 Les fonds départementaux et locaux : le vécu de terrain.

En leur sein, se trouvent des fonds plutôt riches, dont l'exploitation s'est révélée précieuse dans l'avancée des travaux. Au premier rang arrivent les archives départementales[77]. En première intention, nous utilisons les fonds M et R, qui contiennent respectivement l'ensemble des archives de l'administration préfectorale et des services joints (dont les rapports de police sur les mouvements de grève) et les affaires militaires. S'y ajoutent les séries U (Justice) pour les déclarations d'accident du travail (utilisation très ponctuelle) et surtout les séries J (fonds privés), qui renferment des fonds d'entreprises. Parmi celles-ci au moins deux d'entre-eux retiennent davantage notre attention, car les propriétaires ont laissé d'importants documents comptables et de conséquentes correspondances. Il s'agit, pour les Vosges, du fonds 15 J renfermant les archives commerciales et comptable de la société Witz & Feltz, et, pour le Tarn, du fonds 72 J de la société Cormouls-Houlès[78]. Il faut également mentionner les rapports annuels d'inspection des succursales de la Banque de France, qui offrent un aperçu rapide et

[74] Indiqué SHD.

[75] Chef de cabinet du ministre de la Guerre Alexandre Millerand du 30 août 1914 au 21 novembre 1915. Voir également son *Journal, 1914-1923*, Paris, Perrin, Ministère de la Défense, 2015.

[76] Pour le site de la Courneuve : CALC ; pour le site de Nantes : CAN.

[77] Indiquées AD suivi du nom du département. Les départements en question sont : Ariège, Isère, Loire, Marne, Nord, Rhône, Seine-Maritime, Haute-Saône et Tarn.

[78] *Nota bene* : Parce que déjà bien exploité par Jean-Claude Daumas dans le cadre de sa thèse d'État (*L'amour du drap…, op. cit.*), nous n'évoquons pas les fonds de la société Blin & Blin, actuellement conservés à la Maison des Savoir d'Elbeuf.

efficace de la situation économique pour chacune des circonscriptions[79]. Surtout, la correspondance entretenue entre un industriel mobilisé et sa femme, Georges et Marie Cuny, a été publié récemment par une de leurs descendants[80]. Ce témoignage apporte d'importantes informations quant à la gestion quotidienne du patrimoine industriel de cette famille vosgienne, entre les difficultés d'approvisionnement et les mouvements de troupes. Ces correspondances sont complétées par les données d'un site internet tenu par l'auteure, qui retrace la vie de sa famille durant la guerre[81]. Ce travail rappelle que l'étude de la Première Guerre mondiale touche bien au-delà du simple cercle des historiens, où passionnés et généalogistes participent de manière essentielle à l'œuvre de recherche.

Enfin, les médiathèques de Roanne (Loire) et de Vienne (Isère) disposent chacune de fonds d'archives et documentaires importants sur l'industrie locale. La première conserve les archives du syndicat textile ouvrier de la ville et de sa région, le second comprend des notes et fonds de recherche d'érudits synthétisant la vie économique locale. Toujours à Vienne, la section CGT de la ville conserve encore les précieux comptes-rendus de réunions et d'assemblées générales et la correspondance de départ de la section des textiles.

2.3 Les archives privées d'entreprises : des fonds riches mais dispersés.

Le Centre des Archives de l'Économie et des Finances[82] constitue sans doute la source d'information la plus importante en terme de volume. Il comprend les dossiers de sociétés et particuliers soumis à la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre, et une partie essentielle des marchés de guerre. Cela a permis de constituer un corpus de pas moins de deux cent soixante-dix dossiers d'entreprises. On y trouve également les archives du ministère des Finances, pour son rôle dans les achats à l'étranger. D'autres centres sont plus spécifiques. Riche pour les entreprises du Nord, les Archives Nationales du Monde du Travail[83] apportent un nombre important d'archives de firmes. Elles se révèlent précieuses quant au vécu des sociétés dont les usines se situent en terrain occupé. Elles donnent des informations appréciables quant au capital possédé et aux investissements entrepris par elles. De son côté, le

[79] Indiquée ABF.
[80] Marie Favre, *Reviens vite. La vie quotidienne d'une famille française pendant la guerre*, chez l'auteure, 2012.
[81] http://www.14-18hebdo.fr/paul-cuny-1872-1925.
[82] Indiqué CAEF.
[83] Indiquées ANMT.

musée social (CEDIAS, Paris), dispose des comptes-rendus des assemblées générales de la fédération textile de la CGT. Bien que peu active durant la guerre, en revanche, les fonds renseignent bien sur son activité jusqu'en 1914 et à partir de 1919.

2.4 Les limites des sources : l'inégalité des qualités.

Il faut souligner cependant quelques limites concernant les archives ou documents liés aux entreprises. Tout d'abord, les données concernant le potentiel productif est fourni par les organisations économiques et professionnelles (chambres de commerce et syndicats patronaux). En outre, les enquêtes menées par les administrations publiques ou l'Intendance reposent sur ces mêmes données. À l'échelle des entreprises, leur potentiel n'est connu que lorsque celui-ci est déclaré. Nous sommes donc contraints à faire confiance aux données reprises par les auteurs contemporains. Par ailleurs, on ne connaît pas la qualité des machines. Les archives disponibles sont généralement des catalogues ou des réclames de publicité. Or, cela ne prouve nullement une acquisition. Nous les avons donc exclues de notre analyse.

Il en va de même pour les effectifs ouvriers des entreprises. Pour déterminer leur composition, la meilleure situation est celle où les registres de paie ont pu être conservés. Cependant, nous nous confrontons à deux limites. La première est, bien sûr, que toutes les entreprises n'ont pas pu fournir – ou n'ont tout simplement rien gardé – ces registres. La seconde a trait à la présence ou non de l'état civil du personnel (prénom, indication de « mademoiselle » ou « épouse X ») : or, ce n'est pas systématique, d'autant qu'il faut faire attention aux noms qui, comme aujourd'hui, sont en usage à la fois masculin et féminin. Enfin, les archives elles-mêmes des milieux ouvriers font défaut, à l'exception des deux fonds de Vienne et Roanne. L'activité des congrès et des représentants n'est connu que dans le cadre des grandes centrales, et la fédération des textiles n'apparaît que de manière ponctuelle dans d'autres sources officielles.

3 LES INDUSTRIES DE LA LAINE ET DU COTON AU CŒUR DE LA MOBILISATION

L'objectif premier de cette thèse consiste à montrer en quoi les industries textiles de la laine et du coton participe à la mobilisation industrielle. Il faut donc revenir sur les divers

thèmes que ce concept comprend, de l'intervention des pouvoirs publics aux implications directes de la guerre sur l'industrie et la main-d'œuvre.

3.1 L'intervention des pouvoirs publics.

Si Alexandre Millerand, à partir de septembre 1914, puis Albert Thomas, devenu secrétaire d'état puis ministre de l'Armement à l'automne 1915, réorganisent la production d'obus et de munitions avec le concours des industriels[84], observe-t-on le même phénomène pour les industries lainière et cotonnières ? L'équipement de plus de huit millions d'hommes durant les cinquante-deux mois de la guerre – à fournir d'une part à leur arrivée à leurs dépôts, et d'autre part à renouveler le plus souvent possible face à l'âpreté des conditions de vie et de combat dans les tranchées – pose la question de la logistique mise en place par les services de la guerre. Dans quelle mesure les industriels sont-ils appelés à collaborer avec l'administration de la Guerre ? Par ailleurs, les industries sont avant tout consommatrices de matières premières. Dans le cas du charbon, étudié par Pierre Chancerel, l'intervention de l'État sur le niveau des prix, la répartition de la consommation en fonction du type de consommateur (usines de guerre, services publics, particuliers) et l'importation deviennent indispensables dès l'hiver 1914-1915. Son poids ne cesse, par la suite, de s'accentuer, au point de réaliser « une inflation législative et réglementaire »[85]. De son côté, Mohamed Sassi indique pour le pétrole qu'un accord est conclu dès le 2 septembre 1914 avec neuf des dix raffineurs composant la chambre syndicale de l'industrie du pétrole pour réserver une part croissante de leurs importations aux consommations de l'armée[86].

Quant aux matières textiles, la France métropolitaine ne peut produire sur son sol du coton, tandis que la tonte nationale doit faire face à la concurrence des élevages destinés à la boucherie. Le recours à l'importation apparaît comme indispensable, ce qui laisse penser que l'enjeu des transports pèse de manière considérable dans l'approvisionnement des usines. L'État doit donc, dans le domaine des transports maritimes et internationaux, négocier avec ses partenaires militaires – Grande-Bretagne, Russie et Italie – et les États neutres – dont, pour la

[84] Alain Hennebicque, « Albert Thomas et le régime des usines de guerre, 1915-1917 », dans Patrick Fridenson, *L'autre front, 1914-1918*, Cahiers du Mouvement social, Editions ouvrières, 1977, p. 111-144 ; Adeline Biaszkiewicz-Maison, *Albert Thomas : le socialisme en guerre, 1914-1918*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015. Parmi les principaux entrepreneurs producteurs d'obus, on retrouve André Citroën. En 1915, il est capable de produire jusqu'à 10 000 obus de canon de 75 type shrapnel – obus explosif à balles – alors que l'arsenal de Roanne – avant sa transformation en 1916-1917 – ne peut en fournir que 4 000 maximum. Jean-Louis Loubet, *Histoire de l'automobile française, op. cit*., p. 72-73.

[85] Pierre Chancerel, *Le marché du charbon en France pendant la Première Guerre mondiale, op. cit.*., p. 487.

[86] Mohamed Sassi, *Entre l'État et le marché. Desmarais frères et la politique pétrolière de la France…, op. cit.* , p. 135.

période 1914-1917, les États-Unis[87]. L'enjeu dépasse en outre la logistique militaire stricte. L'approvisionnement du marché civil se révèle capital. Les restrictions liées aux besoins conséquents de l'armée, à la contraction des importations et à la réduction des capacités productives entendent une intervention des services de l'État. Le ministère du Commerce et de l'Industrie, à travers l'action d'Étienne Clémentel[88], a un rôle essentiel à jouer aux échelles nationales et interalliées.

Cette intrusion dans l'économie suppose la prise en compte des réalités géographiques et techniques. De quels accès les régions susceptibles de répondre aux demandes de l'armée bénéficient-elles, et de quel matériel les usines disposent-elles pour produire tel ou tel article ? Cela suppose une connaissance en amont des capacités industrielles de la nation. Bien que nombreuses, les enquêtes économiques, notamment par le biais des recensements de population, et des enquêtes d'organismes douaniers ou administratifs, restent partielles et pâtissent d'une méfiance de la part des industriels.

3.2 Industries en guerre, industries dans la guerre.

L'espace occupé par l'administration en temps de guerre s'insinue dans le quotidien des entreprises à l'échelle de leur organisation ou de leur gestion. Cette intrusion interfère dans des cadres préexistants, tant à l'échelle territoriale que dans les structures internes.

[87] Hélène Harter, *Les États-Unis dans la Grande Guerre*, Paris, Tallandier, 2017. Robert W. Tucker, *Woodrow Wilson and the Great War. Reconsidering America's Neutrality, 1914-1917*, n.l., University of Virginia Press, 2007.

[88] Clotilde Druelle-Korn, *Un laboratoire réformateur…, op. cit.*

3.2.1 Les entreprises au cœur de la guerre : organisation, gestion et structures

Le premier point à relever concerne le poids des logiques territoriales. La « conscience de place » – définie par Rémy Cazals comme l'existence d'un intérêt commun entre plusieurs industriels concurrents au sein d'une même branche et d'une même région (dans un sens plus ou moins restreint)[89] – fait face au concept de « district industriel » avancé à la fin du XIXe siècle par Alfred Marshall[90]. Le poids de l'histoire régionale de ces industries joue sur la capacité plus ou moins importante des industries à répondre aux besoins de l'armée et des administrations publiques. De même, les notions de « cartel » et de « consortium » s'opposent l'une à l'autre. La première constitue une alliance d'entreprises d'une même branche qui défendent leurs intérêts face à d'autres secteurs concurrents, fournisseurs ou consommateurs. Le cartel des peigneurs de laine de Roubaix-Tourcoing constitue un exemple de régulation stricte du marché et de la production des laines peignées, d'une part entre les peigneurs de la place, et d'autre part vis-à-vis des concurrentes (Reims, Fourmies)[91]. La seconde constitue, d'après F. Basseti, une institution typique du temps de guerre, contrairement au cartel qui s'exprime surtout en temps de paix[92]. L'initiative revient à l'État, où celui-ci « exerce la main-mise sur l'activité des citoyens et les emprisonne dans un réseau de lisières et d'entraves, réseau aux mailles tellement serrées que tout effort individuel est étroitement comprimé et que l'homme se trouve réduit à l'impuissance »[93]. De manière plus neutre, il s'agit d'une société anonyme mixte regroupant acteurs publics et privés, dans le souci d'une mutualisation des moyens d'achat et de répartition des matières premières, dans une situation de renchérissement généralisé. L'industrie textile, très dépendante des importations, se trouve potentiellement concernée.

Par conséquent, les entreprises ont besoin de beaucoup de capitaux pour fonctionner et payer produits intermédiaires et main-d'œuvre. De quelle marge de manœuvre disposent les

[89] Rémy Cazals, « En Languedoc lainier (1750-1950) : réflexion sur la conscience de place », dans Pierre Guillaume (dir.), *Les solidarités, le lien social dans tous ses états*, colloque réuni à Bordeaux les 16-17 juin 2000, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2001, p. 153-169.

[90] « […] Les principaux éléments [du concept marshallien de district industriel] sont la concentration sur un territoire restreint d'entreprises fortement spécialisées, une division du travail très poussée, une atmosphère industrielle qui favorise l'apprentissage et l'innovation et l'importance des économiques externes permises par la proximité géographique ». Il est aussi question de « systèmes productifs localisés. Jean-Claude Daumas, *Les territoires de la laine…* [HDR], *op. cit.,* p. 5-6. Voir également Jean-Claude Daumas et Michel Lescure, « Les territoires de l'entreprise ? », dans *Entreprises et histoire*, n°74, avril 2014, p. 6-21.

[91] Jean-Luc Mastin, « L'Entente et le marché : le cartel des peigneurs de laine de Roubaix-Tourcoing (1881-1914 », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°58/2, 2011.2, p. 120-145.

[92] F. Bassetti, *Les consortiums étudiés spécialement au point de vue de leur développement en France pendant la guerre*, Université de Paris, faculté de doit, Paris, Librairie moderne de droit et de jurisprudence Ernest Sagot et Cie, 1919, p. 7-11.

[93] F. Bassetti, *Les Consortiums…, op. cit.*, p. 11.

industriels au moment de la déclaration de guerre ? Les titulaires de marchés de guerre bénéficient du paiement, voire d'avances de la part de l'État, certes, mais *quid* du poids des banques ? D'après Fabien Cardoni, les grandes entreprises se détournent du marché boursier pour en appeler aux banques pour leurs emprunts à moyens et long terme, tandis que « les petites entreprises souffrent, elles, d'un accès restreint au marché comme aux banques »[94]. Celles-ci favorisent l'autofinancement. L'utilisation des profits générés par l'activité joue un rôle déterminant, notamment pour garantir l'indépendance de la firme[95]. Cela conduit à s'interroger sur le phénomène de substitution du capital au travail. Cela signifie que l'accroissement de l'excédent brut d'exploitation (noté EBE, qui est la différence entre le chiffre d'affaires et la valeur des stocks initiale d'une part, et, d'autre part, les consommations intermédiaires, les salaires, les charges et les impôts) croît plus vite que la part des salaires, des charges sociales et des impôts. Dans ce cas, cela signifie soit le souhait des industriels de favoriser l'investissement et la modernisation de l'outillage, soit de rentabiliser davantage le capital investi par les actionnaires et associés.

L'année 1914 marque « l'émergence définitive de la grande entreprise moderne »[96]. Toutefois, l'industrie textile apparaît peu dans cette catégorie, où les sociétés anonymes sont en faible nombre[97]. Cela interroge le chercheur quant à l'évolution des structures des sociétés. Le modèle de l'entreprise familial est-il remis en question au cours de la guerre ? Quels en sont les conséquences à long terme ? La domination avant la guerre de la société en nom collectif, principale entité garante du maintien de l'affaire dans le giron de la famille, se trouve-t-elle détrônée[98] ? Cette importance du poids familial interfère dans la gestion comptable de l'entreprise. Avant guerre, un important débat secoue les milieux économiques et juridiques autour de la normalisation des comptabilités d'entreprises. Le débat sur la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre et son application relancent ce problème technique de

[94] Fabien Cardoni, « Introduction », dans Fabien Cardoni (dir.), *Les Banques françaises et la Grande Guerre*… p. 10-11. Voir contributions de Patrice Baubeau.

[95] Dominique Barjot et Isabelle Lescent-Gilles « L'autofinancement, condition de l'indépendance financière et de la croissance maîtrisée ? », dans *Entreprises et histoire*, n°22, octobre 1999, p. 6 ; Pierre-Cyrille Hautcœur, « L'autofinancement : théorie, question de méthode et tentative de cadrage macro-économique pour la France (1914-1990) », *Ibid*., p. 55-77.

[96] Hervé Joly, *Diriger une grande entreprise au XXe siècle. L'élite industrielle française*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2013, p. 19. Voir également Michael S. Smith, *The Emergence of Modern Business Enterprise in France (1800-1930)*, Cambridge, Harvard University Press, 2006.

[97] « En 1906, la France ne compte que 189 usines occupant plus de 1 000 salariés : ce sont principalement des usines textiles, des mines et des usines sidérurgiques ou métallurgiques. L'usine française normale compte 100 à 300 salariés. L'unité moyenne en emploie 241 », François Caron, *La France des Patriotes*, Paris, Fayard, 1985, p. 530.

[98] François Caron et Jean Bouvier, « Structure des firmes, emprise de l'État », dans Fernand Braudel et Ernest Labrousse, Histoire économique et sociale de la France, t. IV, vol. 2, op. cit., p. 774-775.

gestion et de lecture des situations financières. Les agents publics doivent donc plonger dans une comptabilité d'entreprise encore non normée, dont il faut fixer les références.

3.2.2 L'influence de la guerre sur les conditions de travail

Bien qu'elle se soit caractérisée par une longue phase de guerre de positions, la Première Guerre mondiale est marquée par d'importantes batailles qui provoquent une perturbation du front. Entre offensives, retraites et contre-offensive, d'importants moyens sont envoyés sur le front et demandent alors une logistique plus importante que l'approvisionnement régulier des armées. La bataille de Verdun, en 1916, oblige l'état-major français à modifier son dispositif de défense et à réorganiser les expéditions conséquentes d'hommes et de matériels[99]. Il en est de même avec le désastre de Caporetto, où l'armée italienne subit une sévère défaite face aux troupes allemandes et austro-hongroises qui l'oblige à reculer d'une centaine de kilomètres vers Venise[100]. La France et l'Angleterre envoient en urgence des troupes de soutien pour éviter un effondrement irrémédiable de l' Italie. De même, la guerre sous-marine à outrance, à partir de février 1917, provoque la perte de 3,5 millions de tonnes de marchandises en six mois[101]. Ces événements perturbent l'approvisionnement des usines en matières premières et énergie, et les expéditions vers leur clientèle. Il s'agit alors d'en mesurer l'importance d'après les témoignages des industriels à travers leur correspondance et les documents qu'ils ont pu laisser dans les archives.

3.2.3 Les bénéfices de guerre : un miroir déformant ?

Les scandales financiers liés aux marchés de l'armement ou du ravitaillement, qui éclatent dès le début de la guerre, entretiennent le sentiment qu'une partie des non-mobilisés

[99] Antoine Prost et Gerd Krumeich, *Verdun 1916. Une histoire franco-allemande de la bataille*, Paris, Tallandier, 2015, p. 80-82. Quelques chiffres pour se rendre compte de l'importance : 6 000 camions roulent quotidiennement sur la voie sacrée, transportant chaque mois 500 000 tonnes de matériel et 450 000 hommes entre mars et juin 1916 ; les douze gares nouvellement créées à cette occasion reçoivent et expédient vers Verdun 400 à 1 200 tonnes par jour, grâce à 36 trains se relayant 24 heures sur 24. Voir aussi François Cochet (éd.), *1916-2006, Verdun sous le regard du monde*, actes du colloque tenu à Verdun les 23-24 février 2006, Association Mondement 1914 et Association 14-18 Meuse, Saint-Cloud, 14-18 Éditions, 2006.

[100] Nicola Labanca, « Le front italo-autrichien », Jay Winter (dir) et Annette Becker (coord.), *La Première Guerre mondiale*, vol. 1 : *Combats*, Paris, Fayard, 2013, p. 306-307 ; *idem*, *Caporetto. Storia di una disfatta*, Florence, Giunti, 1997.

[101] Philippe Masson, « La guerre sous-marine », dans Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker (dir.), *Encyclopédie de la Grande Guerre, 1914-1918, histoire et culture*, Paris, Bayard, 2004, p. 443-445.

profite sans scrupule de la guerre pour s'enrichir[102]. Régulièrement pointés par la presse d'opinion et les parlementaires, ces abus, réels ou supposés, conduisent le gouvernement à instaurer une contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre à compter de juillet 1916. Pour Béatrice Touchelay, il s'agit du « premier impôt national sur le bénéfice [qui] oblig[e] les entreprises à une confrontation directe avec les contrôleurs du fisc »[103]. Cette taxation survient alors que le Parlement, juste avant la guerre, instaure l'impôt sur le revenu. Celui-ci fait l'objet d'âpres et longs débats au cours des vingt années précédant le premier conflit mondial[104]. Si son application est reportée à l'année 1916, il arrive de manière fréquente que « l'administration fiscale [doive] faire face à un contribuable peu coopératif qui verse le minimum de documents possibles »[105]. L'apparition d'une fiscalité de guerre laisse surgir diverses formes de contestation, qui peuvent se traduire tantôt en une « rhétorique antisociale »[106], tantôt en une résistance fiscale par le refus de communiquer les pièces demandées ou tout simplement de payer[107]. Au-delà des conseils de bonnes pratiques pour remplir ses déclarations délivrés par des particuliers, des juristes ou des organisations patronales, il faut s'interroger sur ces pratiques réelles ou supposées de fraudes et de dissimulations de bénéfices.

La question des bénéfices conduit à s'interroger sur les prix appliqués lors de la passation des marchés avec les services de la Guerre ou la clientèle civile. Le souci de l'administration de réaliser des économies dans l'acquisition des draps et tissus, surtout à partir de 1916, suggère une plus grande maîtrise des coûts. En outre, cela dépend du rôle de l'État d'une part comme donneur d'ordre, et d'autre part comme fournisseur de matières premières. Une comparaison avec l'évolution des cours de la matière première et des prix dans les marchés civils offre un bon moyen d'estimer la réalité des profits. De même, les clauses des marchés de guerre ou les accords tacites sont susceptibles d'introduire des taux maxima de bénéfice. L'impact des importantes demandes peuvent se révéler positives pour la trésorerie

[102] Voir l'étude du cas des usines Schneider dans François Bouloc, *Les Profiteurs de guerre*, Paris, Complexe, 2008, p. 291-295.

[103] Béatrice Touchelay, *L'État et l'entreprise. Une histoire de la normalisation comptable et fiscale à la française*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 39.

[104] Thomas Piketty, *Les Hauts Revenus en France au XXe siècle. Inégalités et redistributions,* Paris, Grasset, 2001, p. 246-254.

[105] Étienne Zannis, *Le Nord, une région dévastée confrontée à l'instauration de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre (1916-1935)*, mémoire de Master 2, Université Charles de Gaulle – Lille III, 2014, p. 100.

[106] François Bouloc, *Les Profiteurs de guerre, op. cit.*, p. 219.

[107] Dans l'industrie automobile, par exemple, Louis Renault parvient, en 1953, à ne pas verser un centime des 65 millions de francs – devenus ensuite 46 millions – qui lui étaient réclamés sur ses bénéfices supplémentaires. Jean-Louis Loubet, *Histoire de l'automobile française, op. cit.*, p. 86.

défaillante d'une partie des industriels. Enfin, la guerre est génératrice d'une grave inflation monétaire, la prise en compte de cette donnée se révèle indispensable dans l'analyse pour évaluer la réalité des profits en francs constants.

3.2.4 La sortie de guerre : un défi

Les entreprises de la France libre doivent faire face à deux défis. Le premier est celui de la reconversion d'une production de guerre à une économie de paix. Le second défi est celui des évolutions techniques, de l'accroissement du potentiel productif et des innovations dans l'organisation du travail. Le « tournant taylorien »[108], pour reprendre le terme utilisé par Patrick Fridenson, a été vérifié pour un certain nombre d'industries nouvelles – l'automobile notamment. Après la guerre, de nombreuses entreprises industrielles envoient techniciens et directeurs d'entreprises aux États-Unis pour observer l'organisation scientifique du travail dans les usines d'outre-Atlantique. La modernisation de l'outillage et les transformations dans l'organisation de la production en sont à la fois origine et conséquence. Cependant, la guerre, par l'importance des demandes militaires et la diminution des moyens de production du fait de l'occupation d'une partie du territoire, conduit les industriels à accroître leur matériel. Néanmoins, toutes les régions n'ont pas été touchées de la même manière.

3.3 Le travail et la guerre.

On ne peut parler d'industrie sans parler de la population principale qui la fait fonctionner. Composée d'acteurs et actrices innombrables et souvent anonymes, la classe ouvrière dans la Grande Guerre jouent un rôle central dans la mobilisation industriels.

[108] Patrick Fridenson, « Un tournant taylorien de la société française (1904-1918) » , *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, 42e année, n°5, 1987, p. 1031-1060. Le taylorisme est « ensemble de techniques de préparation, de mesure et de contrôle du travail dans les ateliers et de paiement des tâches ainsi décomposées et uniformisées, que des professionnels de la séparation entre conception et exécution du travail développent à partir de bureaux spécialisés » (p. 1031).

3.3.1 Mutations et continuités.

Au centre des enjeux militaires et économiques, les ouvriers représentent un enjeu social et politique[109]. Sur le plan des effectifs, il s'agit de répondre aux besoins de la production au nom des intérêts de la nation. La fourniture de draps et de tissus pour l'armée ne doit, en effet, subir aucun retard. Dans le même temps, on peut s'interroger si le maintien d'une activité économique et commerciale civile ne permet pas d'atténuer les situations de pénurie ou de manque à gagner, du fait de tarifs trop bas payés par l'Intendance. Dans quelle mesure les administrations de la Guerre utilisent-elles les dérogations, réformes et sursis d'appel pour maintenir un personnel suffisant pour garantir l'activité des entreprises ? Et surtout, quels emplois sont concernés au premier chef par ces mesures ? En outre, la guerre entraîne d'importants mouvements de populations qui fuient les combats et les territoires occupés par l'armée allemande. Or, les départements du Nord, de la Marne, des Ardennes et la Belgique disposent d'importantes manufactures textiles. De plus, la « libération » d'une partie de l'Alsace, où un certain nombre d'entreprises se trouve, provoque l'évacuation en France de populations locales. Dans quelle mesure les industriels ont-ils puisé dans ce vivier pour compléter ou augmenter leurs effectifs ouvriers ? Enfin, des mesures sociales et de contrôle s'appliquent dans les usines de fabrication de guerre, mesures renforcées à la suite des mouvements sociaux de 1917[110]. Il s'agit de voir si elles concernent également les industries lainière et cotonnière.

La guerre impacte aussi les conditions générales du travail. L'augmentation des cadences de production et la détérioration du matériel rend le risque d'accident plus probable. Observe-t-on, comme l'a constaté Annie Moulin-Bourret pour la ville de Clermont-Ferrand[111], une augmentation des déclarations d'accidents du travail par rapport à la période d'avant-guerre ? De même, qu'en est-il des pratiques du travail ? Les tissages, par exemple, utilisent une main-d'œuvre nombreuse pour les diverses étapes de la production. Les ouvriers tisseurs proprement dits ne constituent qu'une partie des effectifs. Avec la mobilisation, les ouvriers et ouvrières restants doivent-ils surveiller plus de métiers qu'avant la guerre ? Assiste-t-on à une extension, voire une modernisation de l'outillage pour répondre aux besoins de l'armée ? Vient ensuite la question des salaires. Comment évoluent-ils pendant la guerre ? Leur diversité rend difficile une évaluation claire et exhaustive. Certains ouvriers sont payés à l'heure, d'autres aux

[109] Jean-Louis Robert, *Les Ouvriers, la Patrie et la Révolution, Paris, 1914-1919*, Paris, Les Belles Lettres, 1995
[110] Alain Hennebicque, art. cit. ; Adeline Biaszkiewicz-Maison, *Albert Thomas…, op. cit.*, p. 101-107.
[111] Annie Moulin-Bourret, *Guerre et industrie. Clermont-Ferrand, 1912-1922…, op. cit.*, p. 501-516.

pièces, c'est-à-dire en fonction de leur production journalière. La rémunération varie selon la fonction et la spécialité, mais également le sexe et l'âge. En ce début de XXe siècle, le salaire des femmes, au sein du foyer, est encore vu comme un appoint au salaire des époux ou des compagnons[112]. Quelle évolution, par rapport aux biens de consommation, les salaires suivent-ils entre 1914 et 1919 ? Sur quels ressorts les ouvriers peuvent-ils compter pour faire connaître leurs revendications salariales et de rythme de travail ?

Surtout, ces industries emploient depuis longtemps – avant la guerre – des femmes, souvent pour des tâches subalternes[113]. La rationalisation industrielle existant déjà depuis longtemps dans les industries textiles, leur emploi ne suppose pas de formation spécifique ou longue, que l'on préfère réserver aux hommes. Pourtant, le manque de bras dans les postes qualifiés pousse les usines à s'adapter. Par ailleurs, la mobilisation touche toutes les couches de la population. Les industriels et les directeurs d'usine, chargés de famille et fils, rejoignent leurs régiments au même titre que leurs subordonnés. La gestion de l'entreprise familiale, forme très répandue à cette époque, pousse à s'interroger sur le rôle que les épouses et mères ont pu jouer dans la gestion quotidienne du patrimoine industriel.

3.3.2 Le mouvement syndical, révélateur des tensions de la guerre ?

La guerre mobilise les hommes, vide les usines et ateliers, mais également les organisations syndicales. Comment ces dernières s'adaptent-elles à la situation et se retrouvent-elles incapables d'agir ? Les études sur le mouvement ouvrier font la part belle aux travailleurs parisiens, aux métallurgistes et aux organisations centrales[114]. Les études sur l'industrie textile restent en retrait, par le faible poids des syndicats locaux. Cette faiblesse pose en conséquence la question de l'impulsion des mouvements. Il nous faut alors distinguer deux types de territoires : ceux où le syndicalisme est déjà très faible avant-guerre ; ceux où les organisations se sont mises en retrait à la suite de la mobilisation de leurs cadres. Qui déclenche donc les grèves ? Les ouvriers et ouvrières des usines, ou les quelques militants présents de leurs organisations ? Dans le premier cas de figure, les syndicats ne peuvent adopter qu'une posture

[112] Sylvie Schweitzer, *Les Femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux XIXe et XXe siècles*, Paris, Odile Jacob, 2001, p. 111-112.
[113] Sylvie Schweitzer, *Les Femmes ont toujours travaillé…, op. cit.,* p. 197-198.
[114] Jean-Louis Robert, *Les Ouvriers, la Patrie et la Révolution…, op.cit.* ; Jean-Louis Robert (dir.) et David Chaurand (coll.), *Le Syndicalisme… op. cit*.

suiviste, voire de modérateur. Dans le second, leur action varie en fonction du climat social et politique, tantôt pour la prévention des conflits, tantôt dans une démarche idéologique.

Face aux revendications ouvrières, les agents de l'État et les responsables industriels doivent trouver des issues rapides pour atténuer les troubles. Impossible, en effet, d'envoyer des troupes du front pour contrôler, voire réprimer les grèves, comme ce fut le cas tout au long du XIXe siècle[115]. La paix intérieure doit être garantie pour que l'effort de guerre ne soit pas entravé. Les expériences de modération sociale des périodes précédentes ont fait émerger un arsenal législatif et réglementaire, faisant intervenir les représentants de l'État – préfets, sous-préfets – ou des juridictions locales dans le règlement des conflits sociaux et économiques[116]. Il s'agit donc d'estimer la fréquence de ces recours en période de guerre. De leur côté, les patrons se retrouvent sous une triple pression : l'incertitude de l'avenir proche du fait de la guerre et de la dépendance aux marchés de guerre ; celle des ouvriers, dont les conditions de travail et de vie se complexifient avec l'alternance de phases d'intensification de la production et de chômage, ainsi qu'avec la hausse continue des prix de consommation ; et celle de l'État qui, comme vu précédemment, cherche à répondre aux attentes et aux craintes de l'opinion publique et assurer les besoins de l'armée. Le patronat doit s'unifier, tant à l'échelle régionale qu'à celle nationale, à travers des structures formelles ou informelles, préexistantes ou à édifier.

3.4 Les industries des territoires occupés : un statut de victime contestable ?

L'occupation partielle ou totale d'un dizaine de départements rend inaccessible les ressources d'une partie du territoire national[117]. Pour Georges Gromaire, les Allemands ont appliqué un système « d'exhaustion », c'est-à-dire « la confiscation absolue de toutes les

[115] Édouard Dolléans et Gérard Dehove, *Histoire du travail en France : mouvement ouvrier et législation sociale,* t. 1 : *Des origines à 1919*, Paris, Domat Montchrétien, 1951 ; Claude Willard (dir.), *La France ouvrière. Hisotoire de la classe ouvrière et du mouvement ouvrier français*, t. 1 : *Des origines à 1920*, Paris, Éditions Sociales, 1993.

[116] Jacques-Guy Petit (dir.), *Une justice de proximité : la justice de paix (1790-1958)*, Université d'Angers, Centre d'histoire des régulations sociales, PURES EA 1710, décembre 2002. [http://www.gip-recherche-justice.fr/wp-content/uploads/2014/07/00-22-NS.pdf, consulté le 12 janvier 2017].

[117] François Caron et Jean Bouvier, « Guerre, crise, guerre, 1914-1949 », dans Fernand Braudel et Ernest Labrousse (dir.), *Histoire économique et sociale de la Franc*e, t. IV : *L'ère industrielle et la société d'aujourd'hui (siècle 1880-1980)*, vol. 2 : *Le Temps des guerres mondiales et de la grande crise (1914 - vers 1950)*, Paris, PUF, 1980, p. 633.

ressources absolues du pays, l'enlèvement de tous les approvisionnements quels qu'ils soient »[118]. S'il apparaît clair à Philippe Nivet qu'un des objectifs conduisant aux saisies et destructions de matériel consiste à « éviter que l'industrie française ne soit une concurrente de l'Allemagne après la guerre »[119], il faut s'interroger sur les stratégies mises en place par les industriels et responsables d'usines pour sauvegarder matériel et matières premières. Il est possible qu'une certaine activité se maintienne, malgré l'occupation. Par ailleurs, celle-ci – voire les opérations de sauvegarde du matériel – aurait-elle pu être exercée en faveur des troupes occupantes ? Bien que dérangeante, cette question mérite d'être posée. Dans le même temps, tous les industriels et entrepreneurs du Nord ne sont pas restés ou n'étaient pas à Lille ou dans les autres zones occupées au moment de l'invasion. De nombreux exemples d'installation ou de rachat d'usines en France libre – notamment en Normandie – ou de passation de marchés à façon ont été évoqués par des précédentes recherches[120]. Néanmoins, il faut s'interroger sur la profitabilité de ces investissements, et l'apport extérieur ou officiel réel, ou supposé, ont pu bénéficié ces industriels réfugiés.

La problématique des entreprises des régions occupées débouche sur celles de leur retour dans l'économie nationale après l'armistices et des modalités d'évaluation et de paiement des dommages subis pendant la guerre. Hors du jeu de la production durant quatre ans et demi, les industriels doivent en effet rétablir leurs liens commerciaux avec clients et fournisseurs, et faire face à la concurrence redynamisée des producteurs des autres régions. De même, le retour de l'Alsace-Lorraine apporte un potentiel productif supplémentaire à la France[121]. Cependant, cette réintégration des territoires perdus en 1871 pose problème : en effet, comment intégrer cet accroissement matériel sans créer de perturbation grave des équilibres économiques constitués entre 1870 et 1914 ? De plus, le régime commercial alsacien, tourné pendant quarante ans vers le marché allemand, doit modifier ses habitudes et adopter le régime douanier de son nouveau pays. Jusqu'en 1914, en effet, 95 % de ses ventes sont à destination des *Länder* allemands[122]. Il faudra alors faire ressortir les mesures transitoires mises en place par la France, pour éviter une saturation du marché intérieur. Une des solutions

[118] Georges Gromaire, *L'Occupation allemande en France (1914-1918)*, Paris, Payot, 1925, p. 104, cité dans Philippe Nivet, *La France occupée, 1914-1918*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 85.

[119] *Ibidem*, p. 101.

[120] Jacques Bonte, *Patrons textiles : un siècle de conduite des entreprises textiles à Roubaix-Tourcoing, 1900-2000*, Lille, La Voix du Nord, 2002, p. 116-117 ; Pierre Pouchain, *Les Maîtres du Nord, du XIXe siècle à nos jours*, Paris, Perrin, 1998, p. 198-199 ;

[121] Michel Hau, *L'Industrialisation de l'Alsace (1803-1939)*, Strasbourg, Association des publications près les universités de Strasbourg, 1987, p. 265 et sq.

[122] *Ibid.*, p. 266.

réside dans la recherche de nouveaux débouchés internationaux. L'Allemagne et l'Autriche-Hongrie amputées d'une partie de son potentiel productif, des places se sont libérées.

4 APPROCHE ET DÉMARCHE

Ce bilan historiographique et cette série de questions permettent de constater que la guerre entre dans les études d'entreprises et économiques dans un contexte plus long que ses bornes chronologiques.

4.1 Cadre de l'étude.

Lorsque le nom de la Grande Guerre est évoquée, deux dates sonnent aux oreilles de toutes et tous : 1914 et 1918. Le point de départ concerne donc l'état de l'industrie textile française à la veille de la guerre. Il nous faut néanmoins comprendre les dynamismes qui jouent dans la quinzaine d'années qui précède le premier grand conflit mondial du XXe siècle. De plus, les données connues sont souvent antérieures à 1914, comme le recensement national de 1906. Quant à la fin, elle soulève le plus d'interrogation. Quand s'arrêter ? Le 11 novembre 1918, avec l'armistice ? À la fin de l'année 1919, un an après la fin des combats ? Nous avons opté pour la crise de 1920-1921, conséquence directe de l'entrée dans un nouveau monde moins stable et cherchant de nouveaux équilibres.

Par ailleurs, seules les industries lainière et cotonnière seront étudiées. Il s'agit en effet des deux principales branches de l'industrie textile en terme de personnel occupé et de matériel de production. D'après le recensement général de la population en 1906, sur près d'un million de personnes travaillant dans l'industrie textile, 37 % appartiennent à l'une de ces deux branches[123]. Leur comparaison doit faire ressortir les spécificités de la mobilisation industrielle dans le cadre du textile. De même, l'impact de l'invasion d'une partie du territoire national ne se répercute pas de la même manière. Or, la répartition territoriale se révèle décisive quant à la capacité de ces industries à répondre aux besoins de l'armée et des populations civiles durant les cinquante-deux mois que dure le conflit. L'étude aurait pu s'étendre aux autres branches – soie, lin, chanvre et jute –, mais il a été jugé préférable, pour des questions de temps et pour

[123] Les effectifs se partagent de manière presque égale, avec un léger avantage pour la laine. Voir chapitre 1, tableau 2.

éviter la trop grande dispersion, de les exclure. Il en a été de même pour les industries de la bonneterie[124], de la tulle et de la dentelle, qui constituent chacune une industrie propre. Néanmoins, elles représentent un débouché important pour la filature, elles pourront donc être mentionnées pour mettre en valeur cette étape.

Autre point non traité, la guerre économique dépasse le cadre strict de la production nationale. Déjà en grande partie étudiée par Georges-Henri Soutou à travers les buts de guerre des belligérants[125], et plus récemment par Hubert Bonin[126], ce thème aborde les stratégies diplomatiques et maritimes menée par les belligérants pour entraver l'approvisionnement de l'autre camp. Le sort du commerce du coton et de la laine est peu ou pas évoqué, mais la stratégie du blocus contre les puissances centrales concerne également ces deux matières premières. Son influence sur l'attitude des pays neutres et l'orientation diplomatique des États-Unis joue un rôle important.

Si cette recherche se circonscrit au territoire français métropolitain, il faut d'ores et déjà préciser que tous les départements ne seront pas étudiés. Sont privilégiés ceux les industries de la laine et du coton jouent un rôle déterminant dans la vie économique. Les départements de l'Hérault, du Tarn, de l'Ariège, de la Seine-Inférieure (actuelle Seine-Maritime) et de l'Isère sont retenus pour l'étude de la laine, et ceux des Vosges, de la Haute-Saône, de la Seine-Inférieure, du Rhône et de la Loire pour l'industrie cotonnière. Les départements de la Marne, des Ardennes et surtout du Nord complètent le champ d'investigation pour les territoires occupés.

4.2 Mobiliser l'industrie textile : un enjeu stratégique.

L'ensemble des questions soulevées et les sources disponibles expliquent le choix d'un plan thématique. La diversité des acteurs conduit à éclairer un groupe à la fois : tantôt l'État et ses administrations, tantôt les entreprises et leur comptabilité, tantôt les ouvriers et ouvrières. Chaque problématique – organisation institutionnelle, importations, production, gestion financière, gestion de la main-d'œuvre, cas des industries occupées, retour à la période de paix – exige un traitement particulier. Dans le même temps, les industries de la laine et du coton ont

[124] Voir à ce sujet Helen Harden Chenut, *Les Ouvrières de la République : les bonnetières de Troyes sous la troisième République*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.

[125] Georges-Henri Soutou, *L'Or et le sang. Les buts de guerre économiques de la Première Guerre mondiale*, Paris, Fayard, 1989.

[126] Hubert Bonin, *De la guerre économique aux enjeux logistiques en 1914-1919*, Paris, PUF, 2017.

été, autant que possible, traitées séparément lorsque cela a été jugé pertinent et indispensable à la compréhension de l'enjeu.

Le premier chapitre fait office de prologue. Il s'agit d'une une mise en contexte des industries lainière et cotonnière françaises avant la guerre. Les industries de la laine et du coton répondent chacune à une logique de territoire propre. L'histoire de leur développement suit le développement des échanges, et la stratégie des lieux à une époque donnée. Les années 1900-1914 sont caractérisées par des phases de croissance ponctuées deux crises importantes (1905-1906 et 1909-1911), qui mettent à jour les faiblesses structurelles des entreprises. En fonction des régions de production, ces industries se révèlent tantôt bien organisées et en bonne santé, soit individualisées et en difficulté.

Le deuxième chapitre ouvre la première partie de la thèse, qui entre dans les couloirs des ministères et des organisations patronales. Dans un premier temps, il revient sur les origines du drap bleu horizon, qui vêt les hommes mobilisés à partir de février 1915. Ici, le rôle d'Adolphe Messimy, ministre de la Guerre du 12 juin au 26 août 1914 se révèle décisif. De son côté, le ministère du Commerce et de l'Industrie d'Étienne Clémentel cherche à connaître les besoins de l'industrie, en organisant un service d'information et d'organisation des mouvements commerciaux. Les données obtenues lui permettent, à l'échelle interalliée, de mieux négocier avec ses partenaires britanniques et américains. À l'échelle nationale, il s'agit pour lui d'assurer la réponse aux besoins matériels civils. Si la chaussure nationale voit le jour, il apparaît possible de transposer ce projet aux vêtements[127]. Enfin, le débat sur les bénéfices de guerre et le vote de la loi du 1er juillet 1916 créant la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre refait surgir la crainte d'inquisition des fortunes et interroge quant à la nécessité d'une normalisation des comptabilités d'entreprises.

Le troisième chapitre aborde une question centrale, celle de l'approvisionnement de l'industrie nationale en matières premières et en charbon. Le rôle de l'État est essentiel dans l'acquisition de laine, mais il ne peut se passer des services de négociants chevronnés dans ce commerce. Les sources d'approvisionnements sont multiples, mais celles du territoire national restent insuffisantes pour répondre à la demande. L'accès aux marchés sud-américains, du Commonwealth, et les apports de l'Afrique du Nord revêtent un caractère stratégique de premier plan. Pour le coton, le commerce reste libre jusqu'en 1917, date à laquelle l'État

[127] Florent Le Bot et Cédric Perrin, « Mobiliser l'industrie de la chaussure, mobiliser ses territoires », *Terrains et travaux*, n°19, 2011/2, p. 205-224.

intervient pour limiter l'élévation des cours et répondre à la demande américaine de mieux gérer les transports maritimes pour son approvisionnement. Quant à la question énergétique, elle est abordée à travers les adaptations des entreprises, avec deux exemples avancés : ceux de la société Witz &t Feltz dans les Vosges (tissages de coton) et de la société Jules Cormouls-Houlès & fils dans le Tarn (lavage et délainage).

La deuxième partie de la thèse entre de plain-pied dans l'adaptation des entreprises et des ouvriers dans la guerre.

Le quatrième chapitre se concentre sur les entreprises et leur attitude économique. Les deux industries sont traitées séparément, pour mettre en valeur le vécu des territoires. Dans l'industrie lainière, la Seine-Inférieure, les départements du Midi, la place de Vienne et les grandes entreprises du Centre apparaissent comme les mieux à même de répondre à la demande. Dans l'industrie cotonnière, la Seine-Inférieure, les départements de l'Est et les fabriques de la Loire et du Rhône ont l'occasion de jouer un rôle décisif, d'autant que la Seine-Inférieure occupe une position géographique intéressante pour devenir la principale place textile de France durant la guerre.

Cela s'observe à partir des bénéfices réalisés et du chiffre d'affaires des entreprises. Les meilleurs résultats sont enregistrés là où les facilités d'accès aux marchés sont les plus nombreuses. Par ailleurs, l'évolution des prix des marchés de l'Intendance et de ceux des marchés civils fait l'objet d'une analyse pour comprendre mieux l'origine des bénéfices des entreprises. Avec la hausse du prix des matières premières et des salaires, les entreprises cherchent à faire revaloriser ses tarifs des marchés. En fonction de l'importance de ceux-ci dans leur chiffre d'affaires, la négociation se trouve plus ou moins facilitée. Quant aux marchés civils, ils ne dépendent d'aucun cadrage direct de l'État, et se trouve donc dépendants des fluctuations internationales. Ces résultats se répercutent sur le financement et la rentabilité des entreprises qu'il faudra comparer avec la période d'avant-guerre. Il est probable que devant l'incertitude d'une fin proche de la guerre et de l'usure accélérée du matériel, les entreprises aient privilégié la mise en réserve de leurs bénéfices, favorisant ainsi le capital au travail.

À propos du travail, Le cinquième chapitre aborde la gestion de la main-d'œuvre ouvrière. Il s'agit d'un véritable défi pour les entreprises, et d'une mise à l'épreuve des personnels. La réglementation des mises en sursis d'appel des hommes influe sur la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et indispensable dans l'encadrement des travailleurs. Il paraît clair que la passation des marchés de guerre favorise l'accord de sursis.

Une différence peut donc émerger selon qu'il s'agit de l'industrie lainière ou de l'industrie cotonnière. De même, on peut supposer que les taux d'emploi féminin se renforcent du fait de la mobilisation générale des hommes, même si une partie d'entre eux se trouve suppléée par l'apport d'une main-d'œuvre composée de réfugiés, d'immigrés, voire de prisonniers. En outre, la pénurie de main-d'œuvre provoque une modification dans les conditions de travail : accroissement des cadences et du nombre de métiers à surveiller par ouvrier ou ouvrière, rationalisation et adoption d'outils facilitant le transport et la manutention. Ces évolutions doivent s'observer sur les conditions de sécurité, où l'intensification de la production et le manque de surveillance favorise les accidents.

Quant aux effets sur les salaires, l'augmentation du temps de travail permet dans un premier temps d'augmenter les revenus journaliers de travailleurs payés à la pièce ou à l'heure. Mais la hausse des prix entraînée par l'inflation et l'augmentation du prix des matières premières fragilise le budget des ménages. Cela conduit à des demandes d'augmentation de salaire ou l'attribution d'indemnité de cherté de vie et, en cas de refus, des grèves surviennent. Il s'agit donc d'estimer la progression réelle des salaires par rapport aux denrées et biens de consommation courante, et d'établir une corrélation avec les mouvements de grèves. Par ailleurs, Les exemples des sections CGT de Roanne (Loire) et Vienne (Isère) pourront apporter une vision nouvelle sur l'action locale des organisations syndicales ouvrières.

La troisième partie aborde les conséquences de la guerre et de la paix.

Le sixième chapitre traite de manière spécifique du cas des industriels des territoires occupés durant le conflit. Or, l'occupation n'a pas été vécue de la même manière selon les localités. Il s'agit donc de définir les communes et districts industriels qui ont peu souffert de l'occupation et ceux dont les infrastructures industrielles ont beaucoup souffert. De même, l'origine des destructions ne dépend pas du même facteur, et peuvent en cumuler plusieurs : des saisies de cuivre menant au démontage des machines au début de la guerre à la destruction systématique lors de la dernière année du conflit, en passant aux enlèvements de machines aux évacuations de bâtiments ; des détériorations des structures à la suite d'une utilisation militaire aux destructions volontaires d'une politique de terre brûlée ; etc. Les effets de l'occupation, des réquisitions de marchandises, matières premières, matériel ou bâtiments se font de manière très inégale. Toutefois, il faut expliquer ces inégalités de traitement : liens économiques supposés entre divers acteurs (peigneurs français et tisseurs austro-hongrois et allemands) ; paiement d'un « tribut » ou d'une « compensation »…

Le septième chapitre aborde conséquences immédiates de la paix. Le relèvement des industries des territoires occupés se trouve directement en lien avec les différents degrés de destruction. Il dépend des modalités législatives et réglementaires des indemnités des dommages de guerre, dont le mode de calcul de l'évaluation donne lieu à une forte polémique quant aux montants attribués. En outre, les conventions d'armistice et de paix envisagent la récupération du matériel enlevé par les Allemands et expédié dans les usines allemandes ou austro-hongroises. Cette opération se trouve rendue plus ardue avec le démantèlement des anciens empires centraux et l'apparition de nouveaux États-nations, comme la Tchécoslovaquie. Le règlement des différends territoriaux se traduit aussi dans les conditions de retour des régions occupées et de la réintégration de l'industrie alsacienne.

Enfin, la situation économique et sociale alterne entre espoirs et peurs révolutionnaires, euphorie et crise. La paix retrouvée et le succès de la révolution russe depuis 1917 redonnent un nouvel élan au mouvement ouvrier en France et dans le monde. Le temps des sacrifices de la guerre, tant sur le front que dans les usines, est révolu. Le monde du travail cherche sa place dans le nouvel ordre international que doit faire naître la paix. L'économie civile, veut retrouver ses marques, ses anciens clients, et conquérir de nouveaux marchés, ceux délaissés par les puissances centrales défaites. La fin des restrictions du temps de guerre doit permettre un retour aux affaires. Néanmoins, la crise mondiale qui survient en 1920 et 1921 rappelle à tous les acteurs que le monde a changé.

CHAPITRE 1 : LES INDUSTRIES DE LA LAINE ET DU COTON À LA VEILLE DU CONFLIT (1900-1914).

L'industrie textile à la veille du premier conflit mondial s'inscrit dans le contexte de la Belle Époque. Celle-ci – nommée en perspective de ce terrible événement et des années difficiles d'après-guerre – apparaît comme favorable sur le plan économique. Après trente années de croissance relativement faible, voire nulle (autour de 0,68 % par an), la France renoue avec une croissance économique plus forte entre 1890 et 1910 (environ 1,56 % par an)[128]. Elle parvient même à dépasser le taux de croissance par habitant de l' Allemagne[129]. Vers 1906-1907, des innovations comme l'aluminium, les aciers spéciaux, l'automobile ou encore l'aéronautique, assurent la reprise générale[130]. Si les contemporains perçoivent les années d'avant-guerre comme une période de stagnation économique[131], l'historiographie met plutôt en avant une croissance générale égale à celle de l'Allemagne jusqu'en 1913[132].

Dans sa structure sociale et économique, la France incarne un monde de petites et moyennes entreprises et de petits propriétaires[133]. Cette atomisation de la structure productive française constitue une spécificité qui explique d'une part la diversité du patronat et, d'autre part, l'originalité à la question ouvrière en France. Bien que le monde paysan perd de son poids démographique dans la société française sur fond de crise économique à la fin du XIXe siècle,

---

128 François Caron, « Les Ambiguïtés d'une croissance économique effective », dans Fernand Braudel et Ernest Labrousse (dir.), *Histoire économique et sociale de la France,* t. IV : *L'ère industrielle et la société d'aujourd'hui (siècle 1880-1980)*, vol. 1 : *Panorama de l'ère industrielle (année 1880-1970)*, Paris, PUF, 1979, p. 36-37. Jean-Charles Asselain, *Histoire économique de la France du XVIIIe siècle à nos jours. I. De l'Ancien Régime à la Première Guerre mondiale*, Paris, Seuil, 1984, p. 202.

129 Jean Bouvier et François Caron, « Les Indices majeurs », dans Fernand Braudel et Ernest Labrousse (dir.), *Histoire économique et sociale de la France*, t. IV, vol. 1, *op. cit*., p. 119. Reprenant les chiffres de Maurice Lévy-Leboyer, François Caron indique que les années 1890-1910 enregistrent une croissance économique (agriculture et industrie) de 1,56% pour 1890-1910 contre 0,68% pour 1860-1890. En revanche, la croissance industrielle est plus contrastée, d'après les différents chiffres donnés par M. Lévy-Leboyer et Fr. Crouzet (*Ibidem*, p. 120-121).

130 Dominique Barjot, *Histoire économique de la France au XIXe siècl*e, Paris, Nathan,1995, p. 222.

131 Étienne Clémentel, *La France et la politique économique interalliée*, Dotation Carnegie, France, PUF, 1931, p. 2-6. Voir aussi les rapports annuels des succursales de la Banque de France entre 1911 et 1914.

132 Jean Bouvier et François Caron, « Les Indices majeurs », dans Fernand Braudel, Ernest Labrousse (dir.), *Histoire économique et sociale de la France*, t. IV, vol. 1, *op. cit.*, p. 119.

133 Maurice Lévy-Leboyer (dir.), *Histoire de la France industrielle*, Paris, Larousse, 1996, p. 275.

il reste le principal secteur d'activité, influant toujours sur l'activité économique des autres domaines industriels et de services[134]. Son imbrication – héritage de la proto-industrie qui se perpétue jusqu'au XXe siècle dans certains départements – pose la question du caractère du développement industriel en France. En outre, la plupart des fortunes construites tout au long du XIXe siècle et ayant survécu à la Grande Dépression ont affermi leurs positions, alors que le mouvement ouvrier cherche encore son unité.

Comment se positionne l'industrie textile dans les décennies qui précèdent le premier grand conflit mondial du XXe siècle ? Perçue comme subalterne aux industries du charbon et de l'acier, « ces nerfs de l'industrie » – pour reprendre les termes du Premier Ministre britannique, Robert Peel (1788-1850)[135] – elle demeure le premier secteur industriel français[136]. Elle se démarque notamment par des effectifs nombreux – avec le bâtiment et l'agro-alimentaire – et un patronat ancien et bien implanté sur le territoire. La localisation géographique des usines s'affirme, tandis que la technique tantôt élimine les anciennes structures proto-industrielles, tantôt réorganise ce schéma[137]. On s'interrogera donc sur la définition de ces espaces et de leurs liens entre eux, et sur les différences de structure et d'attitude économique qui existent entre le secteur lainier et le secteur cotonnier. De même, le poids de la concurrence internationale – qu'il s'agisse de la matière première ou des débouchés des produits manufacturés – joue un rôle non négligeable dans la santé des entreprises. Ce sont ces facteurs que nous allons décrire et cerner. Dans le même temps, les entrepreneurs doivent faire face à des périodes de surproduction et de mévente, qui nuancent l'impression de prospérité générale de l'industrie à la Belle Époque.

Nous commencerons ici par un bref aperçu historique et sociologique de l'industrie textile, en nous concentrant sur la laine et le coton. Puis, nous étudierons successivement l'évolution de ces deux branches dans la quinzaine d'années qui précèdent la guerre.

---

134 En 1911, 55,8% de la population française était encore considérée comme rurale, contre 65,2% en 1881 (*Ibid*., p.101). De plus 42% des Français travaillent dans l'agriculture en 1911, contre 30% dans l'industrie, et 16% dans les transports. *Ibid*., p. 107.

135 Cité par Jean-Alain Lesourd et Claude Gérard, *Nouvelle histoire économique*, t. 1 : *le XIXe siècle*, Paris, Armand Colin, 1992 [1976], p. 145.

136 Dominique Barjot, *Histoire économique de la France au XIXe siècle, op. cit*., p. 223.

137 La bibliographie des études sur l'industrie textile est en effet marquée par une forte tendance régionale. Cela a un avantage et un inconvénient. D'une part, elle permet de mieux saisir les logiques des territoires dans leur composition économique et sociale. D'autre part, cette division extrême remet en cause une vision plus globalisante de la situation de ces industries. C'est tout l'enjeu de ce chapitre. Notons cependant deux travaux importants dans ce sens : Philippe Petitpas, *Industries et industriels français du textile face au défi international 1871-1914*, Thèse de PhD, Université de Montréal, 2012, et Jean-Claude Daumas, *Les Territoires de la laine…*[HDR], *op. cit*.

1 LE TEXTILE DANS LA RÉVOLUTION INDUSTRIELLE : UN BÉNÉFICIAIRE DISCRET.

La Révolution industrielle marque profondément l'évolution des industries de la laine et du coton. Transformant dans un premier temps la filature, elle conquiert par la suite le tissage et les autres opérations de la production. Son développement est accompagné de transformation sociales qui permettent l'émergence de deux entités : le patronat industriel et le prolétariat ouvrier.

1.1 Des industries bénéficiaires de la première révolution industrielle

Les industries textiles de la laine et surtout du coton apparaissent, dans l'histoire économique contemporaine, comme les principales bénéficiaires de la première révolution industrielle[138]. Il faut attendre le XVIIIe siècle et le développement des colonies – et de l'esclavage – pour que le coton devienne une matière première végétale très appréciée par les élites aristocratiques et bourgeoises. Son arrivée dans les métropoles suscite un intérêt réel : par rapport à la laine, et surtout au lin et au chanvre cultivés dans les Flandres, en Picardie, en Normandie, en Bretagne et en Vendée, la fibre coton a l' avantage d'allier solidité et souplesse, et d'être moins grasse[139].

L'introduction de la machine à vapeur pour activer les métiers mécaniques à la fin du XVIIIe siècle en Grande-Bretagne, conjuguée à l'exploitation à grande échelle de la culture du coton dans les colonies nord-américaines, transforme le paysage manufacturier. En France, la filature bénéficie en outre de l'arrivée de techniciens et filateurs anglais dans les années 1780, notamment en Normandie[140]. À cette époque, les métiers mécaniques à filer sont alors mus par la force de traction des chevaux ou par la force hydraulique[141]. Bien que le transfert

---

138 François Bédarida et Claude Fohlen (dir.), *Histoire générale du travail*, t. III *: L'ère des révolutions*, Paris, G.V. Labat éditeur, 1996 (2ème éd.), p. 25-34.

139 Serge Chassagne, « Industrialisation et désindustrialisation dans les campagnes françaises : quelques réflexions à partir du textile », *Revue du Nord*, t. 63, n°248, janvier-mars 1981, p. 47-48.

140 Serge Chassagne, *Le Coton et ses patrons, France, 1760-1840*, éditions de l'EHESS, 1991, p. 191-199.

141 C'est de là que vient la mesure de la force motrice : Chevaux-Vapeur (ou CV) pour désigner la mesure de la force de traction.

technologique soit acquis, le besoin en capitaux est colossal et l'hostilité des ouvriers réelle[142]. La Révolution française et le Premier Empire, avec la disparition des corporations ouvrières et une politique à la fois très libérale et hostile aux masses populaires, permettent l'accélération la mécanisation de la filature. La conquête de la Belgique offre de nouveaux transferts de technologie[143]. C'est à partir de 1815 et de la Restauration que les manufacturiers obtiennent l'autorisation – contre un droit *ad valorem* de 50% – d'importer des machines à vapeur anglaises[144]. Une première concentration industrielle des opérations de filature du coton dans une seule manufacture et, un peu plus tard, de la laine a lieu. En outre, jusqu'en 1860, l'industrie textile française jouit de la politique protectionniste des gouvernements successifs pour se développer.

Le développement de la machine à vapeur, bien qu'irrégulier dans le temps, constitue un moteur supplémentaire pour sa croissance, et se révèle indispensable pour assurer une activité régulière et suffisamment puissante[145]. En effet, l'utilisation de la force hydraulique, plus ancienne, a l'avantage du faible coût de l'utilisation de l'eau des rivières (en dehors des frais d'installation et d'entretien des équipements nécessaires, comme un barrage, un canal, une turbine). Toutefois, elle comporte un double inconvénient D'une part, le débit est irrégulier au cours de l'année : insuffisante en été, l'eau peut geler en hiver. D'autre part, son utilisation est souvent source de conflits de voisinage, qu'il s'agisse des agriculteurs ou d'autres manufacturiers. Les progrès dans l'extraction de la houille faite en de plus grandes quantités et l'accroissement de la demande énergétique accompagnent les évolutions réalisées dans l'industrie textile[146]. Par conséquent, « entre 1835 et 1865, la vitesse de rotation des broches monte de 3 000 à 70 000 tours minute »[147]. Ce gain de rapidité provoque une augmentation considérable de la production de fil, développant d'autant le tissage à main durant la première

---

142 Fernand Braudel et Ernest Labrousse (dir.), *Histoire économique et sociale de la France*, t. III *: 1789-1880, L'avènement de l'ère industrielle*, vol. 2, Paris, PUF, 1976, p. 494-495.

143 Michel Battiau, *Les Industries textiles de la région Nord-Pas-de-Calais…, op. cit.*, p.160-161 ; Serge Chassagne*, Le Coton et ses patrons…, op. cit.*, p. 261-273.

144 Serge Chassagne, *Le Coton et ses patrons…, op. cit*., p. 340. L'auteur précise qu'il s'agit, pour 1815-1817, de vingt-deux machines pour les filatures de coton, et seize pour les filatures de laine. En 1818, les droits d'importation sont divisés par deux. De plus, « l'arrivée des techniciens anglais en France, suspendue depuis 1793, reprend massivement, dès les lendemains de Waterloo », Fernand Braudel et Ernest Labrousse (dir.), *Histoire économique et sociale de la France*, t. III*,* vol. 2, *op. cit.*, p. 481.

145 Pierre Léon, « L'impulsion technique », dans *Ibid.*, p. 497-498.

146 Denis Woronoff, *Histoire de l'industrie en France*, Paris, Seuil, 1994, p. 211-216. Dans les faits, la sidérurgie est la première consommatrice de charbon de terre, ou houille. Jusqu'en 1837, elle utilise majoritairement du charbon de bois, ses ateliers et usines se situant généralement à proximité des forêts. A cette date, la houille est largement préférée dans les ateliers sidérurgiques, avant que le coke ne s'impose à partir de 1853.

147 *Ibid.,* p. 234.

moitié du XIXe siècle[148]. Parallèlement, les prix des tissus subissent une baisse importante[149], ce qui permet un meilleur accès à la consommation pour les populations les plus modestes[150].

Les années 1860 et la phase libérale du Second Empire accélèrent à nouveau la transformation du textile. Sa production devient celle d'une industrie mécanisée et concentrée autour de pôles spécialisés[151]. Cette mécanisation bénéficie de deux facteurs liés : d'une part, l'évolution technique depuis les années 1820 a considérablement perfectionné les métiers à tisser[152] ; d'autre part, la politique de libération des forces du capital sous le Second Empire et le traité de libre-échange avec l'Angleterre ont facilité et amélioré la rentabilité de leur exploitation par rapport au tissage manuel. Cela a pour conséquence l'émergence de de pôles régionaux. C'est ainsi que Roubaix (Nord) entame sa spécialisation dans l'industrie de la laine, tout comme Vienne (Isère), qui voit disparaître son industrie cotonnière et chanvrière. La Normandie développe son industrie cotonnière, tout comme les Vosges qui s'autonomisent vis-à-vis de l'industrie alsacienne. C'est aussi le début de la disparition de l'artisan tisserand dans de nombreuses localités de France, du fait de l'importance des crises économiques et d'une paupérisation accrue qui l'ont poussé soit vers les usines naissantes, soit dans les villes autour de donneurs d'ordre[153].

Malgré l'ampleur de la dépression, les années 1870-1890 voient l'industrialisation du textile se normaliser. L'annexion de l'Alsace et de la Moselle par le *Reich* allemand à la suite

---

148 Michel Battiau, *Les industries textiles de la région Nord-Pas-de-Calais…, op. cit*., p. 170-171. À cela, on ajoutera que les progrès faits par la mécanisation de la filature ont provoqué une explosion de la production de filés de coton et de laine, « que seule une extension du travail rural peut absorber. Dans la région de Condé-sur-Noireau, le tissage du coton occupait 2 500 métiers à bras en 1837 et 7 000 en 1855 […] L'Alsace, haut lieu de la mécanisation et des usines intégrées, connaît toujours vers 1840, la coexistence des procédés : les entrepreneurs de Wesserling conservaient, sous la monarchie de Juillet, plus d'un millier de métiers à bras dans les villages environnants. […] Plutôt que d'investir dans le tissage mécanique, les industriels avaient compris qu'ils pouvaient profiter de la surcharge démographique des campagnes pour faire tisser à moindres frais. Ils retrouvaient de la sorte les avantages de la première proto-industrialisation : souplesse d'une embauche au rythme des commandes, offre excédentaire de travail, moindre risque d'affrontement avec une main-d'œuvre dispersée et individualiste », Denis Woronoff, *Histoire de l'industrie en France*, *op. cit*., p. 217-218.

149 D'après le tableau dans Maurice Lévy-Leboyer (dir.), *Histoire de la France industrielle*, *op. cit*., p. 106, tiré des données de Tihomir J. Markovitch, *L'Industrie française de 1789 à 1967. Analyse des faits (suite),* dans *Cahiers de l'ISAE*, AF4, juin 1966, l'indice des prix des tissus de coton en France passe de 100 pour la décennie 1825-1834 à 63 pour la décennie 1855-1864.

150 *Ibid.*, p. 104.

151 Claude Fohlen, *L'Industrie textile au temps du Second Empire*, Paris, Plon, 1956. A titre d'exemple, la région de Lille-Roubaix-Tourcoing passe de 760 200 broches de filature et soixante-douze établissement en 1859-1862 à 877 000 broches et cinquante-cinq établissements en 1869-1870, au profit de Roubaix-Tourcoing ; dans les Vosges, le nombre de filature est stable (53 en 1856, puis 54 en 1869), mais elle augmente de 31% ses broches, avec 1 280 000 broches en 1869. (p. 451-452).

152 Denis Woronoff, *Histoire de l'industrie en France*, *op. cit*., p. 236. Les métiers passent d'une structure principalement en bois à une construction quasi-exclusivement en fonte. De cette manière, l'industrie textile bénéficie directement des progrès de la métallurgie et de la sidérurgie.

153 Claude Fohlen*, L'Industrie textile au temps du Second Empire, op. cit*., p. 455-461.

de la guerre franco-prussienne de 1870-1871 oblige les industriels cotonniers et lainiers à augmenter leurs capacités productives pour répondre à la demande intérieure. De plus, certains départements bénéficient de l'arrivée des Alsaciens, comme les Vosges ou la Seine-Inférieure[154]. Toutefois, le coton et la laine connaissent un rythme de croissance décalé. Le coton voit sa consommation de produits manufacturés ralentir dans la période 1860-1890, subissant d'une part les effets du traité de libre-échange signé avec la Grande-Bretagne en janvier 1860 et, d'autre part, de la conjugaison de trois facteurs : la hausse des coûts, celle de la main-d'œuvre et la baisse des prix[155]. Il est également possible de prendre en compte la concurrence étrangère et l'évolution de la mode[156].

Quant à l'industrie de laine, elle est surtout caractérisée par une forte concentration des moyens de production au profit de Roubaix et Tourcoing (Nord) au détriment des autres centres, et par une évolution spécifique à chaque région productrice[157]. Ainsi, Mazamet (Tarn) connaît un tournant radical dans son industrie, avec la généralisation du délainage à la fin des années 1880[158]. Cela marque la fin de son activité drapière, qui bénéficie aux autres localités comme Castres, Labastide-Rouairoux (Tarn), Lavelanet (Ariège)[159], mais aussi Vienne (Isère) et Roubaix-Tourcoing (Nord). Quant à la Normandie, si elle profite dans un premier temps de l'arrivée d'une partie du patronat lainier alsacien – comme les Blin, les Herzog ou les Fraenckel – elle peine à concurrencer la puissance capitaliste, technique et commerciale des industriels roubaisiens, notamment pour le développement des activités de peignage[160]. Au début du XXe siècle, l'industrie textile n'est certes plus celle des débuts, mais des continuités demeurent ou s'affirment.

---

154 Jean Lambert-Dansette, *Histoire de l'Entreprise et des chefs d'entreprise en France*, t. V : *L'entreprise entre deux siècles (1880-1914)*, vol. 1 : *Les Rayons et les ombres*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 216.

155 Dominique Barjot, *Histoire économique de la France au XIXe siècle, op. cit.*, p. 224. Pour François Crouzet, les industries textiles (laine, coton, soie et jute) auraient progressé au rythme de 2,3% par an lors de la période 1876-1880, puis de 1,78% sur 1909-1913, révélant un essoufflement dans leur croissance, alors que l'ensemble des industries françaises passait, pour ces mêmes périodes de 1,77% à 1,1%. Voir François Caron, *Histoire économique de la France…, op. cit.*, p. 125.

156 Pierre Léon, « Les Nouvelles répartitions », dans Fernand Braudel et Ernest Labrousse (dir.), *Histoire économique et sociale…, op. cit.*, t. III, vol. 2, *op. cit.*, p. 561-562.

157 Jean-Luc Mastin, *Capitalisme régional et financement de l'industrie, région lilloise, 1850-1914*, thèse dirigée par Jean-Pierre Hirsch, Université de Lille III, 2007. Voir aussi Jean-Pierre Daviet « Le complexe industriel de Roubaix-Tourcoing et le marché de la laine (1840-1950) », *Revue du Nord*, n°275, 1987, p. 777-813 ; André Strauss *et alii*, *Contribution à l'étude des mouvements de longue durée : la croissance de l'industrie lainière en France au XIXe siècle : ses allures et ses déterminants, première partie*, Recherches et travaux de l'Institut d'histoire économique et sociale de l'université Paris I, 1983.

158 Rémy Cazals, C*inq siècles de travail de la laine…, op. cit*.

159 Jean-Michel Minovez, *L'Industrie invisible…, op. cit*., p. 301-307.

160 Jean-Claude Daumas, *Les Territoires de la laine…, op. cit*., p. 118-139.

Ainsi, les métiers à bras ont quasiment disparu dans l'industrie de la laine et déclinent dangereusement dans celle du coton[161] : la crise des années 1880-1890 et l'adoption de politiques protectionnistes par les pays industrialisés fragilisent les ouvriers façonniers, tandis que la fin du XIXᶻ siècle les grandes usines s'affirment et accroissent leurs capacités de production[162]. D'un point de vue géographique, le Nord lainier règne sur les autres départements producteurs, tandis que le coton tend à se répartir entre le Nord – qui dispose surtout de filatures –, la Normandie, le grand Est - Vosges, Meurthe-et-Moselle, Haute-Saône, Doubs, Territoire de Belfort – et Roanne-Thizy-Tarare – où il n'existe pratiquement que des tissages.

Du point de vue de la technique, et pour Jean-Luc Mastin, les années 1860-1914 ne voient pas surgir de grandes innovations, mais « seulement » une expansion des techniques et des améliorations ponctuelles et localisées des machines[163]. Cela a pour résultat de plus que doubler le nombre de chevaux vapeurs dans l'industrie textile entre 1890 et 1900[164]. On enregistre encore une hausse de 32 % entre le début du siècle et la veille de la guerre. Sur le temps long, comme le remarquent les Allemands dans les départements occupés, les industriels peuvent encore utiliser des machines ayant plus de trente ans de fonctionnement, mais en bon état d'entretien[165]. Autre exemple, en 1932, à la mort de l'industriel cotonnier André Fahr (1883-1932), l'usine de la Mare du Parc à Rouen dispose de métiers mécaniques et autres matériels datant de 1872 à 1903, tandis que la machine à vapeur verticale remonte à 1860[166]. À la fin du XIXᵉ siècle un nouveau métier à tisser automatique, plus performant, fait son apparition : le métier Northrop[167]. Destiné à l'origine à l'industrie cotonnière, cette machine américaine rencontre un vif succès lors de l'Exposition Universelle de 1900 à Paris. Sa diffusion reste néanmoins très lente en Europe, bien qu'elle apparaisse en 1899 en France, dans

---

161 François Caron, *Histoire économique de la France, op.cit.,* p. 131 et 134. Dans le coton, les métiers mécaniques deviennent majoritaires à partir de 1877 : 60 000 métiers mécaniques contre 50 500 métiers à bras.

162 François Caron, « La croissance industrielle. Secteurs et branches », dans Fernand Braudel et Ernest Labrousse (dir.), *Histoire économique et sociale…, op. cit.,* t. IV, vol. 1, *op. cit.*, p. 292.

163 Jean-Luc Mastin, *Capitalisme régional et financement de l'industrie…, op. cit.*

164 Jean-Alain Lesourd et Claude Gérard, *Nouvelle histoire économique… op. cit*., p. 146. En 1890, l'industrie textile utilise 408 000 CV, contre 173 000 en 1880 (soit multiplié par 2,35). En 1913, cette puissance potentielle grimpe à 539 000 (soit une hausse de 32 % par rapport à 1900). A titre de comparaison, seule l'industrie métallurgique fait mieux en terme de progression, puisqu'elle dispose de 595 000 CV en 1913 contre 314 000 en 1900.

165 Grand Quartier Général Allemand, *L'industrie en France occupée, 1916*, Paris, Imprimerie Nationale, 1924.

166 Pierre Sage, *Quatre générations dans l'industrie du textile en Normandie. De Antoine Fahr à Jacques Mallez*, Paris, L'Harmattan, « Historiques Sources », 2014, p. 38.

167 Serge Benoît, « La diffusion d'une innovation américaine dans l'industrie cotonnière française : le métier à tisser automatique Northrop, 1895-1939 », dans René Favier *et alii*, *Tisser l'Histoire. L'industrie et ses patrons, XVIe-XXe siècle. Mélanges offerts à Serge Chassagne*, Presses Universitaires de Valenciennes, 2009, p. 85-96.

le tissage de Brazet-en-Plaine près de Dijon. Par ailleurs, le Northrop suscite une vive hostilité des ouvriers dans certaines régions, comme à Hazebrouck (Nord), en 1908, où une grève éclate contre l'utilisation de ces nouveaux métiers perfectionnés[168].

Malgré l'introduction de l'électricité – d'abord utilisée pour compléter l'éclairage au gaz des usines – qui permettrait l'individualisation du fonctionnement des métiers à filer et à tisser, la machine à vapeur locale reste, avec la force hydraulique (ou houille blanche), la principale source de force motrice. Cependant, les chaudières exigent des quantités importantes de charbon que les ressources régionales et nationales ne peuvent parvenir à satisfaire entièrement. Malgré des améliorations techniques de première importance[169], les industriels doivent donc importer le combustible de l'étranger. Pierre Chancerel a pu montrer l'importance des importations de coke depuis la Belgique, mais aussi depuis l'Allemagne, avant la guerre[170].

1.2 Un patronat à la recherche d'une unité.

Personnage autant critiqué qu'admiré, le patron de la Belle Epoque revêt divers visages. Dans le textile, l'image de la figure attachée à son territoire domine, mais on lui reproche souvent, à tort et à raison, son caractère individuel et son manque d'initiative. Dans le même temps, certaines des personnalités qui le compose sont vues comme des bâtisseurs d'empires, que l'on accuse de spéculation et d'accaparement. Enfin, tous partagent ce même souci de la conservation du patrimoine comme partie intégrante du bien familial, dont le statut des sociétés qu'ils dirigent témoigne.

---

168 *Compte-rendu du 11ème congrès national ouvrier de l'industrie textile tenu à Lyon, les 15, 16, 17 et 18 août 1909*, Lille, Impr. ouvrière M. Dhoosshe, 1909, p. 48 et sv.

169 François Bédarida, « La civilisation industrielle à la conquête du monde (1875-1914) », dans Louis-Henri Parias, (dir.) *Histoire générale du travail*, t. III, *L'ère des révolutions : 1765-1914*, dir. François Bédarida, Claude Fohlen [1964], Paris, Nouvelle librairie de France / G.-V. Labat, 1996, p. 301-361.

170 Pierre Chancerel, *Le marché du charbon en France pendant la Première Guerre mondiale (1914-1921)*, Thèse dirigée par Pierre Lescure, Université Paris-Ouest Nanterre, 2012. p. 67. Avant la guerre, la France importe près de trois millions de tonnes de charbon, dont 2,3 millions depuis les bassins miniers allemands. Côté houille, pour Firmin Lentacker, si la France en extrayait 41 millions de tonnes en 1913 (dont 27,4 des bassins du Nord et du Pas-de-Calais), elle en importait 25,3 millions, dont 11,5 d'Angleterre, 7 d'Allemagne, et 5 de Belgique. *La frontière franco-belge. Etude géographique des effets d'une frontière internationale sur la vie de relations*, ouvrage publié avec le concours du Ministère de l'Education Nationale et de la Chambre de Commerce de Lille-Roubaix-Tourcoing, Lille, 1974, p. 114.

1.2.1 L'Entreprise textile au début du XXe siècle : traits communs et différences.

Avant de parler des chefs d'entreprises, il faut revenir sur les caractères propres et communs aux sociétés textiles. La relative diversité des statuts de société n'a pas encore effacé la tradition de l'entreprise familiale, même au sein des sociétés anonymes. Quant à la nature de l'entreprise industrielle, elle interroge la définition des termes et définit les objectifs des détenteurs du capital.

1.2.1.1 La domination de la société en nom collectif.

Tout d'abord, le statut des entreprises indique parfaitement les logiques du capitalisme familial. Bien qu'il n'existe pas d'études spécifiques au textile sur ce point, hormis la thèse de Jean-Luc Mastin sur le capitalisme régional de la région lilloise entre 1850 et 1914[171], la forme juridique d'entreprise la plus courante est la société en nom collectif (SNC). Elle revêt deux avantages : elle permet d'une part de trouver les capitaux nécessaires pour le financement et la modernisation de l'entreprise ; d'autre part, elle garantit aux fondateurs le maintien du contrôle familial sur l'entreprise. Autrement dit, le gérant peut rester à vie dirigeant de son entreprise. On comprend donc mieux pourquoi cette forme conserve la préférence des dirigeants français de sociétés[172]. Dans le cas de la région lilloise, cette stratégie permet de surcroît l'expansion des empires industriels par un contrôle étroit du capital des sociétés « sœurs ». Les contrats de mariage complétaient par ailleurs ces alliances industrielles et financières, renforçant du même coup le caractère patrimonial de l'entreprise. Dans l'arrondissement de Lille, les SNC représentent en 1911-1913 les deux tiers des statuts d'entreprises textiles, contre 23,1% en commandite simple et moins de 10% en société anonyme[173].

Pour Jean-Michel Minovez, les affaires de famille dominent dans les draperies du Midi, « comme partout en France »[174]. Quelques dynasties s'établissent au cours du XIXe siècle, dont les plus anciennement implantées dans l'industrie et sur les territoires remontent au années 1800-1810. En revanche, le Pays d'Olmes se caractérise par la grande volatilité du patronat local. Les affaires n'en restent pas moins familiales. Le capital de départ des entreprises est

---

[171] Jean-Luc Mastin, *Capitalisme régional et financement de l'industrie…, op. cit*.,

[172] Dominique Barjot, *Histoire économique… op. cit.*, p. 143.

[173] Jean-Luc Mastin, *Capitalisme régional et financement de l'industrie…, op. cit.,* p. 88. En comparaison à l'échelle nationale et toute industrie confondue, 64% des sociétés sont des SNC, 12,6% des SCS, 1,2% des SCA, 17,7% des S.A. et 4,5 des sociétés à capital variable, ou coopératives.

[174] Jean-Michel Minovez, *L'Industrie invisible…, op. cit*., p. 365-366.

relativement faible, et conduit à des sociétés en nom collectif, dont l'existence cesse soit d'après la durée fixée par les associés, soit au décès d'un d'entre eux. La SNC représente donc la forme la plus adaptée pour la conservation des intérêts des familles, dans le cadre d'association capitaliste.

Sur le plan réglementaire, la SNC est la plus ancienne forme de société existante et la plus répandue. Déjà présente sous l'Ancien Régime, le Code du commerce napoléonien de 1807 lui donne son statut officiel qui reste valable pour notre période. Pour Anne Lefebvre-Teillard, les rédacteurs du code ont retenu cette forme « parce qu'il correspondait le mieux à l'usage qui voulait rendre obligatoire de ne laisser figurer dans la raison sociale que le nom des associés »[175]. Surtout, les statuts rendent les associés solidaires et responsables des dettes de la société. « C'est le type même de la société familiale, dominée par l'*intuitus personae*, la considération de la personne, parce que même si elle n'est pas conclue entre membres d'une même famille, elle l'est entre gens qui se connaissent en raison de la responsabilité encourue ». En somme, chaque associé apporte nommément sa part de capital, et en cas de liquidation, les associés peuvent être redevable des dettes au-delà de leur mise de départ. La domination de cette forme de société semble devoir cette position au principe de responsabilité personnelle, auquel nombre de commerçants et d'industriels restent attachés.

Parallèlement, d'autres formes de sociétés recueillent un certain suffrage. La société en commandite dite « simple » (SCS), permet de réunir deux types d'associés : les commanditaires, qui ne sont responsables qu'à hauteur de leur apport propre, mais ne peuvent intervenir dans la gérance de la société ; les commandités ou gérants, qui sont responsables à hauteur des dettes propres de la société. Ce type de société permet un apport en capital *a priori* plus important que ce que permettrait la SNC, avec des risques limités. Elle reste cependant une société de personne – d'où l'intérêt pour les familles de garder le contrôle de l'entreprise tout en injectant de nouveaux capitaux extérieurs –, contrairement à sa cousine, la commandite par action. Société de capitaux, et non plus de personnes, le capital social est donc divisé en actions, possédées par des commanditaires. Le gérant désigné par les statuts assume la responsabilité personnelle. Elle apparaît comme une vraie transition vers la société anonyme par action (SA), dont le cadre pour notre période correspond à la loi du 24 juillet 1867[176].

---

[175] Anne Lefebvre-Teillard « Le Flux des créations d'entreprises : les sociétés. Présentation des sources », dans Philippe Jobert (dir.), *Les entreprises aux XIXe et XXe siècle*, vol. 3, Paris, Presses de l'ENS, 1991, p. 94-97 ; Patrick Verley, *Entreprises et entrepreneurs du XVIIIe siècle au début du XXe siècle*, Paris, Hachette, 1994, p. 97-112.

[176] Patrick Verley, *Entreprises et entrepreneurs du XVIIIe siècle au début du XXe siècle, op. cit*., p. 98. Jusqu'aux années 1860, la société anonyme est soumise à l'autorisation de l'Etat, qui « ne donn[e] de réponse favorable

La SA est gérée par un conseil d'administration, désigné par l'assemblée générale des actionnaires, dont le poids décisionnaire égale la part d'actions en leur possession. Comme pour les SNC et les commandites, le capital est rémunéré, mais à partir d'une partie des bénéfices appelé le dividende. Il arrive qu'une réserve spéciale soit constituée pour rémunérer les actionnaires en cas d'exercice nul ou déficitaire dans la lecture des bilans comptables d'entreprise. Les actionnaires ne sont alors responsables qu'à hauteur de leur engagement, et la valeur des actions ne varie que lorsque le capital est introduit en bourse[177]. Patrick Verley retient un avantage triple à la SA : elle « perme[t] d'accroître les ressources propres en faisant une augmentation de capital et en proposant à des capitalistes extérieurs les titres tout en en conservant une majorité de contrôle. Les problèmes de succession [sont] résolus par simple transfert de titres, sans avoir à modifier les actes de société […]. Enfin, la société anonyme limit[e] la responsabilité financière des familles des dirigeants et évit[e] de faire peser sur leurs fortunes une constante menace »[178]. D'après l'Union syndicats patronaux des industries textiles de France, [désormais UIT] ce taux s'élève à 6 % de toutes les entreprises du secteur[179].

1.2.1.2 Le patron textile : industriel ou spéculateur[180] ?

Il faut ici commencer par une question sémantique. Qu'appelle-t-on un patron ? Un industriel ? Un capitaliste ? Un entrepreneur ? Un spéculateur ? Souvent, ces termes s'imbriquent et désignent les mêmes individus. Il s'agit d'abord de personnes, mises en relation autour d'un projet de long terme : l'entreprise. L'entrepreneur est donc quelqu'un engagé dans ce projet. Pour Jean-Pierre Daviet :

> On peut appeler entrepreneur un personnage prenant une part dirigeante dans la mise en œuvre de la puissance productive, responsable fondamentalement d'une synthèse : avance, moyennant risque, de capitaux, empruntés au besoin, en vue de la création d'une utilité rétribuée par un profit, combinaison et conduite de la façon la plus avantageuse de services producteurs,

---

que lorsque l'intérêt public [est] en jeu, que l'entreprise projetée ne [peut] pas être réalisée dans le cadre d'une autre forme sociétaire et que par son activité elle [détient] des actifs réels mobilisables, gages envers d'éventuels créanciers ». Après une première moitié du XIXème siècle plutôt méfiante envers les sociétés par action, la loi du 24 juillet 1867 libéralise les conditions de création, et reste en vigueur jusqu'en 1966.

177 Maurice Lévy-Leboyer, « Le patronat français a-t-il été malthusien ? », dans *Le Mouvement Social*, n°88, juillet-septembre 1974, p. 31. Il recense dix-huit sociétés anonymes textiles cotées en bourses en 1912.

178 Patrick Verley, *Entreprises et entrepreneurs…, op. cit*., p.109.

179 « Rapport présenté à MM. les ministres du Commerce et du travail : les industries textiles. Leur importance avant la guerre. Leur situation pendant la guerre. Ce qu'elles désirent après la guerre », dans Union des syndicats patronaux des industries textiles de France [désormais UIT], *Bulletin de juillet 1914 à juillet 1917*, réunion du 15 décembre 1915, p. 235 et sq.

180 Le terme de capitaliste pouvait être également utilisé, mais celui-ci ne convient pas : le capitaliste est celui qui possède le capital et qui l'investit. En cela, on le retrouve aussi bien chez l'entrepreneur, l'industriel et le spéculateur.

maîtrise d'un cycle qui va des matières premières à la jouissance du consommateur. C'est l'activité du manufacturier, du négociant, du banquier, et également d'autres entrepreneurs [d'autres branches][181].

Dans son sens plein, il précise que « la notion d'entrepreneur implique une certaine indépendance de la décision comme un pouvoir de commandement, du prestige aussi, un genre de vie sans doute. L'entrepreneur qui a réussi appartient aux élites riches ou aisées […]. Il ne bénéficierait guère de crédibilité sans cela ».

Néanmoins, le monde industriel est soumis aux fluctuations des prix des matières premières et de ses propres produits manufacturés. Cela est d'autant plus vrai que la laine et le coton dépendent de marchés mondiaux, où la concurrence confronte toutes les industries européennes les unes aux autres. Les entrepreneurs doivent donc garder un œil attentif aux cours mondiaux, pour savoir à quel moment vendre et au meilleur prix. Cela provoque de vives critiques, comme celle de Léon de Seihlac, en 1910, qui perçoit les patrons d'usines de délainage de Mazamet davantage comme des commerçants et des spéculateurs que comme des industriels : « tels des commerçants du Havre qui spéculent sur les cafés, ou des commerçants de Marseille qui spéculent sur les grains et les huiles », ils suivent d'abord les cours du cuirot et de la laine sur le marché londonien, depuis le Café du Grand Balcon[182]. Par ailleurs, Rémy Cazals – dont l'analyse peut s'appliquer à l'ensemble des industriels du textile – souligne que :

Pour réaliser du profit, le patron délaineur devait acheter les peaux brutes aux prix les plus bas et vendre le cuir et surtout la laine aux cours les plus hauts. A côté de l'opération industrielle proprement dite, le délainage comportait les aspects d'un commerce de spéculation. Chaque entreprise importante possédait un "magasin" où on entreposait les balles brutes et surtout la laine en attendant les moments les plus favorables pour la vendre. Ce n'était pas sans risque : on avait connu des années noires. Mais des fortunes considérables s'étaient édifiées dans la

[181] Jean-Pierre Daviet, *La Société industrielle en France, 1814-1914*, Paris, Seuil, 1997., p. 134-135. Auparavant, il reprend la définition que Werner Sombart (*Le Bourgeois. Contribution à l'histoire morale et intellectuelle de l'homme économique moderne*, [1913], Paris, Payot, 1926, p. 68) fait de l'entreprise en 1913 : « J'appelle entreprise, au sens large du mot, toute réalisation d'un plan à longue échéance, dont l'exécution exige la collaboration durable de plusieurs personnes animées d'une seule et même volonté ». Toutefois, à travers la triple facette d'homme conquérant, organisateur et négociateur, Sombart s'inspire en particulier de la personnalité de Cecil Rhodes (1853-1902). Il existe d'autres définitions de l'entrepreneur. Joseph Schumpeter (1883-1850) le désigne comme « l'homme de l'innovation », « dont les horizons économiques sont vastes et dont l'énergie est suffisante pour bousculer la propension à la routine et réaliser des innovations » (*Business cycle*, 1939). Toutefois, cette définition s'applique très mal à notre étude, puisque s'il fait preuve d'audace dans ses projets pour arriver à un statut social élevé, il ne leu fait pas pour révolutionner l'industrie. En revanche, les entreprises textiles sont peut-être plus proche du modèle défini par Alfred Chandler (1918-2007) – quoique exclusivement inspiré par la société américaine –, c'est-à-dire « toute grosse entreprise privée, orientée vers le profit, qui intervient, au moins partiellement, dans la chaîne des opérations industrielles subies par les produits, depuis l'approvisionnement en matière première, jusqu'à la vente des produits finis ». *Stratégies et structures d'entreprises* [1962], Paris, Organisation, 1969, p. 34.

[182] Rémy Cazals, *Cinq siècles de travail de la laine…, op.cit*., p. 124.

deuxième moitié du XIXe siècle et se consolidaient au début du XXe siècle dans une conjoncture favorable[183].

1.2.2 Le patron et son territoire immédiat : les trois figures du chef d'entreprise.

Qu'il soit employeur, propriétaire terrien ou immobilier, le patron se caractérise d'abord comme possesseur du capital. Il occupe une position dominante vis-à-vis de ses ouvriers, position qu'il peut agrémenter d'un statut d'édile conférant une autorité officielle et publique.

L'employeur est la première figure du patron. Disposant des capitaux initiaux permettant la construction, l'achat et/ou la location des bâtiments et du matériel, son activité repose aussi sur une main-d'œuvre nombreuse, qualifiée ou non selon le poste, et dont la rémunération tend à s'élever le moins haut possible. La transformation de la figure de l'ouvrier au cours du XIXe siècle avec la mécanisation progressive puis accélérée d'abord de la filature, puis du tissage, transforme le statut de salarié en norme sociale, tandis que l'ouvrier artisan se marginalise, devenant soit un ouvrier-fabricant travaillant pour le compte d'un donneur d'ordre, soit – c'est le cas le plus répandu – un travailleur d'usine. On comprend mieux pourquoi le mouvement ouvrier et les penseurs socialistes ont fait de l'émancipation de l'ouvrier vis-à-vis du capital et de ses possesseurs, leur principal cheval de bataille. De plus, et comme nous le disions plus haut, une concentration des activités autour de localités accompagne l'évolution technique, au détriment des artisans tisserands. Désormais, le tisserand devient tisseur, bobineur, dévideur, au profit du patron qui lui garantit un salaire régulier, mais lui impose des horaires de travail et de présence obligatoires. L'insuffisance des revenus de la terre fait venir une main-d'œuvre peu qualifiée désirant obtenir un complément de revenu non négligeable pour l'ouvrier – qui reste alors dans une logique de proto-industrie – et une économie sur les salaires tout aussi importante pour l'employeur.

Dans le même temps, nombreux sont les industriels soucieux de voir leurs ouvriers se maintenir, en particulier les ouvriers spécialisés et les contremaîtres. C'est dans cette optique que les principaux patrons entreprennent la construction et la propriété des premières maisons puis cités ouvrières. Le phénomène ne se limite pas au textile : l'exemple le plus célèbre et le plus emblématique reste Le Creusot, autour de l'usine métallurgique des Schneider[184.] Les patrons engagés dans ces investissements n'hésitent pas à acquérir des terrains pour bâtir ces

[183] *Id.*, *Avec les ouvriers de Mazamet dans la grève et l'action quotidienne, 1909-1914, op. cit.*, p. 18.
[184] Jean-Pierre Grey, *Le Rôle du patronat. Du paternalisme à l'urbanisme*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 141-195 ; Tristant de La Broise, Félix Torres, *Schneider, l'histoire en force*, Paris, J.-P. De Monza, 1996.

hébergements familiaux. On retrouve ici la dimension leplaysienne du rôle du patronat, soucieux à la fois de conserver ses ouvriers – du moins ses meilleurs éléments – et éviter ainsi un *turn over* trop important, et à la fois de garder le contrôle sur des masses pouvant se montrer hostiles en cas de situation économique ou politique délicate[185]. Le recrutement se veut aussi local, comme une marque de forte intégration de l'industrie dans le tissu social du territoire.

La vision marxiste séparant dominants et dominés, possesseurs du capital et possesseurs de la force de travail, y prend tout son sens[186]. Il arrive fréquemment que le propriétaire du capital de la société ne soit pas à la direction des affaires ou à celle des usines. On retrouve ce cas de figure de manière fréquente, en particulier dans les affaires de grande envergure. Les propriétaires du capital désignent alors les directeurs d'usine, de fabrication et commerciaux, dans une logique de répartition des tâches et d'efficience. Enfin, il peut être propriétaire de domaines fonciers et immobiliers non-industriels, comme des immeubles, des châteaux, des fermes et des terrains agricoles.

Cette assise territoriale se traduit par la prise de fonctions politiques et administratives dans les lieux d'implantation de l'usine. Le patron incarne alors sa troisième figure, quoique non systématique, celle de l'édile local. Là où l'industrie textile domine l'économie, la probabilité de trouver à la tête des collectivités des responsables d'usines et d'entreprises grandit. Leur ancrage dans le territoire se trouve renforcé, tout comme leur autorité. On retrouve fréquemment leurs noms à la tête de villes industrielles, ou parmi les adjoints et à d'autres postes électifs locaux et nationaux, acquérant une place sociale et politique au sein de la communauté. Eugène Motte, de la grande famille d'industriels textiles, est ainsi député-maire de Roubaix (Nord)[187], Paul Mieg, industriel cotonnier, occupe le poste d'adjoint à Épinal (Vosges), Joseph Brenier, fabricant de draps, est député-maire de Vienne (Isère)[188]. À Héricourt, les cotonniers Schwob succèdent aux Méquillet-Noblot à la tête de la commune à partir de 1879[189]. En tant qu'édile, le patron renforce son autorité sur ses administrés et ses

---

185 Frédéric Le Play, *La Réforme sociale en France déduite de l'observation comparée des peuples européens*, Paris, 1864 ; Françoise Arnault, *Frédéric Le Play, de la métallurgie à la science sociale*, Nancy, 1993 ; Antoine Savoye, *Frédéric Le Play : parcours, audience, héritage*, Paris, Presses de l'Ecole des Mines de Paris, 2007.

186 Karl Marx, *Manifeste du Parti Communiste*, 1848.

187 Amaury de Baudus, « Eugène Motte, député-maire de Roubaix », dans *Revue du Nord*, n°302, juillet-septembre 1993, p. 669-699. URL : http://www.persee.fr/doc/rnord_0035-2624_1993_num_75_302_4862

188 Gérard Jolivet, « La CGT dans la Grande Guerre, 2e partie : le réveil du syndicalisme », dans *Bulletin de la société des amis de Vienne*, n°109, fascicule 4, 2014, p. 4 ; « BRENIER Joseph », dans Jean Maitron (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, quatrième partie : *1914-1919, de la Première à la Seconde Guerre mondiale*, t. XX, Paris, Les Éditions Ouvrières, 1983, p. 250-251.

189 Claude Gilliotte, *Héricourt. L'aventure textile…, op. cit.*, p. 102-105.

salariés, à l'image d'un Alfred Motte qui en 1908, refuse d'intervenir dans la liquidation de l'usine de peignage de l'Épeule et du licenciement de 600 ouvriers[190]. Cette autorité institutionnelle revêt une importance nouvelle pour ce début du XXe siècle, du fait de la montée en puissance des mouvements ouvrier et socialiste. Le patron doit garder sa position dominante face à ses employés.

Ils sont aussi membres des chambres de commerce de leur ville et, lorsqu'elle existe, les plus importants sont administrateurs ou même censeurs des succursales de la Banque de France de la circonscription[191]. Les chambres de commerce apparaissent comme les institutions de notables par excellence[192]. Si par la loi du 19 février 1908 ses membres sont élus au suffrage universel de tous les patentés justifiant cinq ans d'exercice industriel ou commercial dans la circonscription de la chambre, leur composition reste proche de celle des précédents régimes : les principaux industriels exercent sans doute leur influence sur la majeur partie du collège électoral, en particulier là où les réseaux commerciaux s'interpénètrent[193]. Pis, à l'image de la Chambre de Commerce d'Elbeuf, le nombre d'électeurs diminue : la cité drapière passe de 847 électeurs patentés en 1908 à 823 en 1914, soit 35% des patentés de la circonscription[194]. Les industriels et négociants lainiers vont même verrouiller leur contrôle sur l'institution, en se garantissant pas moins de dix sièges sur quinze et la moitié de l'électorat. Pour Isidore Maille, conseiller généra radical du canton d'Elbeuf, « il est indispensable qu'au sein de la Chambre de commerce les représentants de l'industrie lainière ne puissent pas être submergés […] par ceux des autres branches »[195]. On ne peut être plus clair.

---

190 Jean-Luc Mastin, *Capitalisme régional et financement de l'industrie…, op. cit.*, p.406. Une pétition signée par plus de 6 000 personnes lui sera présentée, qu'il refusera de suivre au motif que la liquidation de l'entreprise s'est faite par souhait du propriétaire, et non du cartel des peigneurs de laine… dont Eugène Motte est membre fondateur !

191 ABF, *rapports annuels d'inspection des succursales de la Banque, années 1911 à 1914*.

192 Jean-Pierre Hirsch, *Les Deux rêves du commerce : entreprise et institution dans la région lilloise, 1780-1860*, Paris, EHESS, 1991.

193 Claude Petitfrère, *Construction, reproduction et représentation des patriciats urbains, de l'Antiquité au XXème siècle*, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, 1999, p. 292-293.

194 Francis Concato, Pierre Largesse, *La Chambre et la Fabrique. Histoire de la Chambre de Commerce d'Elbeuf de 1861 à 1914*, Elbeuf, Chambre de Commerce d'Elbeuf 2001, p 41.

195 Cité dans Françis Concato, Pierre Largesse, *La Chambre et la Fabrique…, op. cit*., p. 42 et p.44. Concernant l'électorat, la part des industriels et négociants lainiers est toutefois en forte diminution, puisqu'elle était de 79% en 1861, et encore de 66% en 1896.

1.2.3 Le patron et ses semblables : organiser la coopération économique.

Le contexte économique, social et politique de la première décennie du XX e siècle force les capitaines d'industrie à trouver des solutions ponctuelles ou pérennes pour faire valoir leurs intérêts. Au-delà de la question représentative, les chambres de commerce, « seule expression d'une autonomie régionale, tenue par ailleurs soigneusement en laisse » pour Jacques Delécluse[196], constituent l'espace délibératif et décisionnel local en matière économique par excellence. Depuis la loi du 9 avril 1898, elles disposent d'une autonomie et d'attributions administratives et financières plus larges, leur conférant un rôle intermédiaire indispensable dans les débats économiques au Parlement[197]. Elles traitent des questions locales d'organisation du commerce – comme la création pour l'industrie lainière d'Elbeuf ou de Mazamet d'un bureau du conditionnement des laines – et interviennent sur les questions de politique nationale. C'est le cas en particulier des tarifs douaniers, en 1881, en 1892 et en 1910[198]. Elles sont aussi un lieu de tendance conservatrice en matière du droit du travail, à la fois de résistance à toute législation nationale et – en particulier sur la durée journalière, en débat dans les années 1900-1910 – et au mouvement syndical ouvrier. Elle son enfin le lieu d'expression d'un patronage ou paternalisme patronal lorsqu'il est question de protection sociale des ouvriers[199]. Des liens se tissent aussi par le biais des succursales de la Banque de France, où les conseils d'administration comprennent des industriels locaux. Les rapports annuels de vérification des services sont un bon indicateur quant à la place des industriels dans ces réseaux, notamment lorsqu'ils sont mentionnés comme administrateur. Joseph Laval, fabricant de drap de troupe à Saïx (Tarn), ou V. Lecamus, filateur-apprêteur à Castres, le sont deux à la succursale de Castres, tandis que l'effilocheur Joseph Raucoules occupe le poste de censeur[200].

Les patrons agissent également au sein d'organisations professionnelles,. Leur rôle relève à la fois de l'information pratique, du groupe de pression vis-à-vis des politiques et au sein d'autres professions, et d'opposition au mouvement syndical ouvrier. À l'échelle d'une

---

196 Jacques Delecluse, *Les Consuls de Rouen. Marchands d'hier, entrepreneurs d'aujourd'hui. Histoire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen, des origines à nos jours*, Rouen, Édition du P'tit Normand, 1985, p. 213.

197 Gabrielle Cadier-Rey, « Les Chambres de Commerce dans le débat douanier à la fin du XIXe siècle », dans *Les associations économiques et groupes de pression en Europe, XIXe-XXe siècle. Histoire, économie et société*, 1997, 16e année, n°2, p.279-298.

198 Françis Concato, Pierre Largesse, *La Chambre et la Fabrique…, op. cit*., « Chapitre VII : Tarifs douaniers et traités de commerce », p. 189-241.

199 *Ibid*., p.243-260. A ce sujet, le gouvernement et le Parlement prennent l'habitude de consulter les Chambres de commerce avant toute législation, qu'il s'agisse de réglementer le temps journalier de travail, ou bien de plancher sur les assurances contre les accidents et les maladies, ou les retraites ouvrières.

200 ABF, *Rapport concernant la vérification des Services de la Banque à Castres, du 14 au 23 mai 1913*.

industrie, ces organisations ne dépassent guère les limites géographiques de la région dont leurs membres sont issus. Robert B. Forrester a recensé les syndicats et organisations patronales de l'industrie cotonnière : au nombre d'une quinzaine, ceux-ci sont de tailles très diverses, entre six (Union des tisseurs de Flers et de sa région) et cent-quatre membres (Syndicat cotonnier de l'Est). Six sont sont basés en Normandie – quatre à Rouen : filateurs, tisseurs, indienneurs et teinturiers ; un à Bolbec ; un à Flers – les autres regroupent les industries locales intéressées par le coton [Annexe C1A1]. Du côté de l'industrie lainière, le recensement se révèle plus difficile à assurer, car il n'existe aucune étude à ce sujet. Dans un contexte économique difficile, l'entente permet de passer les crises en limitant les pertes, et de faciliter les débouchés extérieurs. Dans les Vosges, le Syndicat cotonnier de l'Est, créé en mars 1869[201], réunit à Épinal les 18 et 19 janvier 1904 les tisseurs cotonniers pour répondre à la crise de mévente et de surproduction dans les cotonnades. Ils décident alors la mise en chômage des ouvriers et la mise en place d'une caisse de chômage pour les ouvriers qui sera rendue opérationnelle à l'avenir[202].

La coopération concerne les corporations et les activités au sein d'une branche. Ce mouvement, fort en ce début de XXe siècle, s'enclenche pour deux raisons : d'abord instabilité des cours entretient les incertitudes dans les affaires ; ensuite la montée en force du mouvement ouvrier incite les industriels à faire bloc. On retrouve alors deux formes d'alliance : l'entente et le cartel. Pour Dominique Barjot, « Il y a entente lorsque deux ou plusieurs entreprises s'associent pour une opération particulière tout en conservant leur autonomie juridique. En revanche, il y a cartel lorsqu'elles constituent un organisme commun chargé de la mise en œuvre de l'objectif poursuivi »[203]. Si les ententes ponctuelles restent majoritaires, des coalitions plus durables s'érigent. Cette tendance illustre les rivalités entre activités d'une même industrie. La création en syndicat du cartel des peigneurs de laine de Roubaix-Tourcoing (3 décembre 1881) a un objectif de régulation des prix, mais aussi de résistance face aux façonniers, comme les teinturiers, les apprêts, etc., eux aussi organisés en groupement[204]. La divergence des intérêts économiques se creuse. De même, les rivalités territoriales se dessinent, malgré l'existence de structures nationales et les tentatives d'ententes à l'export pendant les crises de surproduction. À Armentières, le syndicat patronal entend se coaliser d'une part pour

[201] Georges Lefranc, *Les Organisations patronales en France, du passé au présent*, Paris, Payot, 1976, p. 320.
[202] Georges Poull, *L'Industrie textile vosgienne (1765-1981), op. cit.*, p. 50.
[203] Dominique Barjot « Cartels et ententes », Jean-Claude Daumas (dir.), *Dictionnaire historique… op. cit.*, p. 958.
[204] Jean-Luc Mastin, « L'entente et le marché : le cartel des peigneurs de laine de Roubaix-Tourcoing (1881-1914) », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, n°58/2, 2011, p. 120-145.

protéger ses intérêts économiques dans un contexte de difficulté pour l'industrie linière et de la toile. D'autre part, et comme ses confrères ill cherche à contrer la montée du syndicalisme révolutionnaire en encourageant les organisations ouvrières modérées et favorables aux politiques patronales[205].

Toutefois, cette coopération économique trouve une expression officielle et étatique dans la commission permanente des valeurs de douane. Nommés par décret sans limite de durée, ses membres font partie des principaux industriels et négociants du pays [annexe C1A2]. On retrouve par exemple, dans le deuxième comité (laines) de la quatrième section (textiles) Georges Seydoux, de la Maison lainière Seydoux & Cie, le Normand Adrien Legrand et le Dunkerquois Louis Guérin ; dans le troisième comité (cotons) le Normand Gustave Roy fils, le président de la chambre de commerce de Paris David-Mennet. Ils présentent une analyse des données commerciales des différentes branches de l'industrie sur l'exercice commercial écoulé. Ils donnent ainsi un aperçu des plus utiles quant à la situation immédiate et ressentie de la situation des industries régionales.

1.3 Un monde ouvrier affirmé, mais hétérogène.

En 1906, le recensement général de la France dénombre 913 989 personnes travaillant dans les industries du textile. Avec les industries du vêtement et du travail des étoffes, ce total atteint près de 2,5 millions de personnes[206]. Cela représente 41,2% des travailleurs des industries de transformation, soit le plus gros effectif. Voici comment cette main-d'œuvre se répartit entre les territoires [tableau 1] :

[205] Jordan Ball, *Le Lin, le coton et la laine : travail de ces trois fibres dans quatre villes textiles (Lille, Roubaix, Tourcoing et Armentières. Années 1850-1920)*, Mémoire de Master 2 dirigé par Béatrice Touchelay, Université Lille III, 2015.

[206] Ministère du Travail et de la prévoyance sociale, Direction du travail, statistique générale de la France, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 4 mars 1906*, t. 1, *Deuxième partie : population présente totale. Population active et établissements*,, Paris, Imprimerie Nationale, 1908-1910, p. 58.

Tableau 1: Répartition des effectifs ouvriers du textile en 1906.

Département	Effectif ouvrier		Département	Effectif ouvrier	
Nord	203 000	22,2%	Seine	31 000	3,4%
Rhône	67 000	7,3%	Haute-Loire	29 000	3,2%
Vosges	64 000	7,0%	Aisne	27 000	3,0%
Loire	60 000	6,6%	Pas-de-Calais	24 000	2,6%
Seine-Inférieure	52 000	5,7%	Aube	24 000	2,6%
Somme	36 000	3,9%	Autres départements	262 000	28,7%
Isère	35 000	3,8%	Total	914 000	100,0%

Source : Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale, direction du travail, statistique générale de la France, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 4 mars 1906*, t. 1, *Deuxième partie : population présente totale. Population active et établissements*, Paris, Imprimerie Nationale, 1908-1910, p. 58.

Le coton occupe 167 200 personnes, et la laine 171 349 [tableau 2][207]. Elles sont donc les principales fibres travaillées, devant la soie (123 750 personnes). Les ouvriers et ouvrières représentent 85% de toutes les personnes travaillant dans chaque industrie.

Tableau 2: Répartition des emplois par type/genre/sexe, recensement du 4 mars 1906 (en milliers de personnes)

Industrie	Effectif total	H	F	Chef		Employés		Ouvriers		Sans emploi	Isolés
				H	F	H	F	H	F		
Coton	**167,2**	**74,9**	**92,3**	**4,0**	**2,7**	**6,7**	**0,5**	**59,3**	**83,6**	**0,7**	**9,0**
Filature	43,2	19,8	23,4	0,3	0,0	1,6	0,1	17,5	22,8	0,8	0,0
Cotonnades	112,0	50,2	61,9	3,2	2,4	4,4	0,3	38,4	55,1	0,6	7,7
Laine	**171,3**	**102,0**	**69,3**	**4,5**	**1,5**	**8,0**	**0,5**	**82,5**	**64,4**	**1,7**	**8,4**
Draperies	26,9	15,0	11,9	0,7	0,1	1,2	0,0	12,5	11,5	0,2	0,7
Tissus	38,4	21,9	16,5	1,6	0,7	1,5	0,1	15,4	14,5	0,1	4,5
Nouveautés	28,0	17,4	10,6	0,1	0,0	1,4	0,1	15,0	10,2	0,6	0,5
Filature peignée	16,6	8,9	7,7	0,1	0,0	0,7	0,1	7,9	7,5	0,3	-
Peignage	10,6	8,7	1,9	0,0	0,0	0,4	0,0	8,1	1,9	0,2	0,0
Filature cardée	9,7	6,2	3,5	0,4	0,0	0,4	0,0	5,5	3,4	0,0	0,0
Tous textiles	**914,0**	**403,3**	**510,7**	**38,6**	**33,3**	**32,2**	**4,9**	**282,6**	**349,1**	**10,8**	**162,4**

Source : d'après Ministère du Travail et de la prévoyance sociale, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 4 mars 1906, op. cit.* p. 208-213.

1.3.1 Les ouvriers du textile : quelle sociologie ?

En se basant uniquement sur les résultats du recensement de 1906, on constate une différence de taille entre les industries du coton et de la laine. L'industrie cotonnière emploie

[207] Ministère du Travail et de la prévoyance sociale, *op. cit.*, p.78-81 et 208-213.

davantage d'ouvrières que l'industrie lainière. Dans les catégories d'employés, les hommes sont nettement plus nombreux. En fonction des étapes de fabrication, les différences sont plus variables : les femmes ne comptent que pour 18,7% des effectifs dans les peignages de laine, mais elles en représentent 48,5% dans les tissus et la filature de laine [tableau n°X]. Dans le détail des emplois, il n'existe pas de statistiques générales, mais on peut restituer la liste des postes généralement occupés par les femmes. Ainsi, on les retrouve davantage dans des étapes de préparation (ourdissage, bobinage) et de finition (apprêts, réparation, etc.).

Ces statistiques démontrent plusieurs choses : d'une part, l'industrie textile proprement dite – c'est-à-dire sans les industries du vêtement et du travail des étoffes – est la première industrie employeuse de femmes, ce qui tord le cou de manière définitive à cette idée reçue encore trop répandue que les femmes ne travaillaient pas avant la Première Guerre mondiale [208]. Cette occupation est ancienne, et l'industrialisation a renforcé l'intérêt de l'emploi de cette main-d'œuvre, avec celle des enfants, peu qualifiée, abondante et peu onéreuse. En cela, la mécanisation de la filature – d'abord du coton puis de la laine – modifie le caractère ponctuel de la tâche par rapport aux travaux des champs. La division des tâches a multiplié les postes, réduit la complexité des tâches et accru sa répétitivité. D'autre part, le rapport ouvriers/chefs (d'entreprise, d'atelier, d'usine, propriétaires, les statistiques ne le précisent pas), reste très faible : 21,5 ouvriers pour un patron en moyenne dans l'industrie cotonnière, 24,5 dans la laine. Si moins de 10% des établissements cotonniers emploient moins d'une centaine de personnes en 1906, le nombre de chevaux-vapeur par ouvrier reste faible.

En outre, toutes les régions voient disparaître ces ouvriers-paysans. Au début du XXe siècle, la société française reste très rurale[209]. Dans les régions agricoles, les industriels se fournissent encore en main-d'œuvre au sein de ces populations, malgré le déclin inéluctable des métiers manuels. En conséquence, il n'est pas rare que les ouvriers se divisent en deux catégories : un noyau dur d'ouvriers spécialisés, et des individus saisonniers et embauchés par l'usine dès que le travail devient suffisamment important. Dans les périodes de faible activité – lorsque les récoltes de coton et la tonte ne sont pas encore disponibles par exemple – cette main-d'œuvre quitte l'usine pour se consacrer aux travaux des champs. Ce cas de figure se

[208] Olivier Marchand et Claude Thélot, *Deux siècles de travail en France : population active et structure sociale, durée et productivité du travail*, Paris, INSEE, 1991 ; Sylvie Schweitzer, *Les femmes ont toujours travaillé…, op. cit*.

[209] François Caron, *Histoire économique de la France, op. cit*., p. 26-27. Les chiffres avancés par les recensements sont, pour François Caron, sujet à caution. Sans entrer dans les détails, l'évolution du nombre de travailleurs masculin atteint son pic en 1896 (5,7 millions d'hommes), avant de décroître (5,4 millions en 1911). Côté population industrielle, on retiendra le chiffre du recensement de 1911, soit 6,5 millions de travailleurs et de travailleuses.

retrouvent en Normandie, autour de Flers, ou dans le Tarn, autour de Mazamet. Dans cette région, l'activité du délainage ralentit au cours de l'été, du fait du manque d'eau et de la chaleur qui rendent les conditions de travail plus difficiles[210]. Il en va de même dans les Vosges[211]. L'image d'Épinal veut que l'ouvrier et l'ouvrière entretiennent à l'arrière de leur demeure un jardin potager leur permettant d'assurer leur alimentation de base. Cette complémentarité est présente dans la création de cités ouvrières par les patrons. La proximité des zones rurales permet donc une économie à la fois sur les salaires – ce qui est cultivé n'est pas à acheter par l'ouvrier – et sur les investissements pour conserver les ouvriers à l'usine.

À côté des ouvriers d'usine se maintiennent des ouvriers dits « en chambre », c'est-à-dire possédant leur propre métier, dans le tissage. En forte régression depuis les années 1850, le recensement de 1906 en dénombre 16 000 environ, dont 7 700 dans les cotonnades et à peu près 4 000 dans les tissus de laine. S'ils se maintiennent dans les localités isolées de Normandie, du Midi, du Cateau-Cambrésis (Nord) et de l'actuel Rhône-Alpes, leur disparition apparaît aux contemporains comme inéluctable : la Grande Dépression des années 1880-1890 a porté un coup sévère à cette économie proto-industrielle et au capitalisme commercial[212]. Dans d'autres localités, on assiste au regroupement de tisseurs en chambre au sein d'ateliers communs, pour le compte d'un fabricant. L'utilisation de l'électricité comme source d'énergie améliore ce type d'infrastructures dans les petites villes industrielles comme Flers, La Ferté-Massé (Orne), ou dans le département de la Loire.

Cette diversité de situations et les aléas de la production expliquent l'irrégularité des rémunérations (appelées tarif) chez les ouvriers. Celles-ci se font en effet à la tâche ou aux pièces, bien que les sources parlent davantage du salaire journalier moyen. Si chaque usine a sa propre tarification – ou un groupe d'usines et de sociétés d'une même localité qui tendent à harmoniser leurs pratiques – le cadre juridique est extrêmement lâche. Il faut mentionner la loi du 7 mars 1850 sur la rémunération des ouvriers tisserands en chambre, qui la réglemente à partir des indications des prix de la matière travaillée (qualité du fil de trame et de chaîne, numéro, coloris, nombre de fils par duite) et du produit voulu (poids, longueur et largeur de la pièce). Or, les juges de Paix saisis par les ouvriers d'usine pour contester les tarifs défendus par leurs patrons semblent statuer en faveur des seconds, au prétexte que la loi ne s'applique pas

[210] Rémy Cazals, *Cinq siècles de travail de la laine…, op. cit.*

[211] Pierre Durupt, *Hommes et Femmes du textile dans les Hautes-Vosges*, Société d'histoire de Remiremont et de sa région, 1988.

[212] François Caron, « La croissance industrielle. Secteurs et branches », dans Fernand Braudel et Ernest Labrousse (dir.), *Histoire économique et sociale de la France*, t. IV, vol. 1, *op. cit.*, p. 291-292.

aux tissages mécaniques, mais à main[213]. Ainsi, le mouvement syndical réclame-t-il à cor et à cri une unification des tarifs et, à terme, l'application généralisée du salariat.

À la revendication salariale, il faut joindre celle de la réduction du temps de travail (d'abord douze, puis dix heures)[214]. Elle revêtait autant l'objectif de libérer du temps à l'ouvrier pour ses loisirs et périodes d'apprentissage que de rendre plus réguliers son salaire et son activité. En effet, et particulièrement pour des industries aussi dépendantes des récoltes de coton et des tontes de moutons, le rythme de travail dépend des approvisionnements en matière première et de la demande[215]. Une bonne récolte de coton permet un travail plus important, et donc une incertitude moindre quant au revenu. Les ouvriers sont payés soit à la tâche, soit à la journée.

1.3.2 Le mouvement syndical et l'unité ouvrière : entre croissance et essoufflement.

Ces enjeux salariaux et de cadre de vie se retrouvent sans surprise au cœur des discussions des responsables syndicaux. De manière paradoxale, il n'existe pas d'étude générale à proprement parler sur le mouvement ouvrier dans les industries textiles. Les recherches recensées étudient les grèves locales, comme dans le Rhône, le Nord ou avec les ouvriers de Mazamet[216], mais elles sont rarement avancées dans l'analyse des mouvements sociaux. Malgré tout, les années 1900-1910 sont riches sur le front social. La baisse des prix des denrées alimentaires ayant permis d'observer, au début des années 1890, une amélioration

---

[213] Des tisseurs du Cambrésis sont déboutés par le Juge de Paix de Fraize, celui-ci « déclarant que la loi de 1850 ne s'appliquait pas au tissage mécanique, mais seulement au tissage à la main ». En revanche, le Juge de Paix de Lavelanet voit son jugement cassé par la la Cour de Cassation, puisque le fabricant confiait la fabrication à des tisserands dispersés. *Compte-rendu du 14ème congrès national ouvrier de l'industrie textile tenu à Limoges les 15, 16 et 17 août 1913*, Lille, Impr. ouvrière, M. Dhoosshe, 1913, p. 18-19.

[214] Olivier Marchand et Claude Thélot, *Deux siècles de travail en France, op. cit.*, p. 120-121 et p. 123-124. Dans leur analyse, les deux auteurs observe un fléchissement important dans le secteur industrielle de la durée de travail, de - 0,9 % de temps de travail par an sur la période 1896-1911, contre seulement - 0,2 % dans l'agriculture et - 0,3 % dans les services. La baisse est plus importante encore dans la période 1911-1921 (- 2,1%), du fait non seulement de la guerre, mais de la réduction du temps de travail de dix à huit heures en 1919.

[215] Au sujet des mineurs de Carmaux, Rolande Trempé écrit : « L'incertitude du lendemain nous paraît être en définitive une des caractéristiques fondamentales de l'état du salarié et sous ce rapport les mineurs sont assaillis plus que tout autre travailleur. À aucun moment de leur vie quotidienne, un sentiment de sécurité ne peut les soutenir. La quiétude propre aux emplois stables et sans danger leur est interdite et sans cesse la crainte de perdre momentanément, partiellement ou totalement leur emploi, donc leur salaire, les maintient en état d'alerte ». Ces lignes s'appliqueraient aussi aux ouvriers du textile. *Les Mineurs de Carmaux, 1848-1914*, vol. 1, Paris, Les Éditions Ouvrières, 1971, p. 327.

[216] Léon de Seilhac, *La Grève du tissage de Lille (octobre-décembre 1909)*, Paris, Arthur Rousseau, 1910 ; Rémy Cazals, *Avec les ouvriers de Mazamet dans la grève… op. cit.*

notable de la condition ouvrière, le nouveau siècle s'ouvre en revanche sur une période de baisse du salaire réel des ouvriers[217].

Toutes industries confondues, les grèves sont très nombreuses. Il y en a plus d'un millier en 1904 et de 1906 à 1913, réunissant chaque fois plus de 200 000 personnes. En 1906, c'est plus de 428 500 grévistes répartis entre 1 309 grèves[218]. Celles-ci révèlent des tensions sociales très vives par leur violence et leur durée. Sans doute doit-on voir dans la création du Ministère du Travail, par Georges Clemenceau en octobre 1906, une volonté d'apaisement et de prise en compte des nécessaires réformes sociales, mais aussi de contrer l'influence croissante du syndicalisme révolutionnaire prôné alors par la CGT.

En septembre 1901, vingt-cinq organisations syndicales se regroupent pour créer la Fédération Nationale de l'Industrie textile, à Paris puis Lyon[219]. En 1904, à Reims, ils sont soixante-trois syndicats membres à participer au quatrième Congrès ouvrier[220]. En 1913, la Fédération réunit soixante-deux syndicats et unions locales venus de toute la France[221]. Les fondateurs rallient la Fédération à la CGT dès le premier Congrès, après un premier échec cinq ans plus tôt. Très vite, les organisations du département du Nord (en particulier le syndicat textile de Roubaix) dominent la Fédération. Le poids de chaque syndicat dépend du nombre de ses adhérents, dont une partie de la cotisation locale finance les caisses fédérales[222]. Deux raisons expliquent cette influence : d'une part, le département du Nord est le plus important du point de vue industriel ; d'autre part, il s'agit de la région la plus urbanisée, où les usines appartiennent au paysage de la ville. Le lien social est fort, permanent. Les usines sont presque attenantes, les ouvriers fréquentent les mêmes cafés et lieux de sociabilité, ce qui renforce le lien entre eux.

Dans les régions plus rurales, le lien corporatiste s'exprime différemment, et ne joue pas en faveur du mouvement syndical. Les délégués des Congrès ouvriers de l'industrie textile

---

217 Michel Winock, *La Belle Époque. La France de 1900 à 1914*, Paris, Perrin, 2002, p. 138. voir aussi J. Lhomme « Le pouvoir d'achat de l'ouvrier français au cours d'un siècle, 1840-1940 », dans *Le Mouvement Social*, n°63, avril-juin 1968.

218 Michel Winock, *La Belle Époque…, op. cit.*, p. 146-147.

219 *Compte-rendu du Congrès national ouvrier de l'industrie textile, les 20, 21 et 22 septembre à Paris, et 27, 28, 29 septembre* [1901] *à Lyon*, Paris, Impr. Typographique Jean Allemane, 1901, p. 3-4.

220 *Compte-rendu du 4ème congrès national ouvrier de l'industrie textile tenu à Reims les 14, 15 et 16 août 1904*, Lille, Impr. ouvrière M. Dhoosshe, 1904, p. 17-18.

221 *Compte-rendu du 14ème congrès national ouvrier de l'industrie textile tenu à Limoges, les 15, 16 et 17 août 1913*, Lille, Impr. ouvrière M. Dhoosshe, 1913, n.p.

222 *Compte-rendu du 14ème congrès… op. cit.*, n.p. Grâce à ce système, en 1913, le syndicat textile de Roubaix dispose de 400 voix, celui de Tourcoing 82 voix, Lannoy 80 voix, Halluin 76 voix, Houplines 64 voix, Armentières 40 voix, Caudry 20 voix, Comines 18 voix… soit plus de 63% des 1 239 suffrages du Congrès !

de Tourcoing en 1906 se rendent bien compte des différences de contexte. Les syndicats dans les campagnes « où il n'existe qu'une ou deux usines […] ne peuvent par conséquent agir ou s'ils agissent, c'est à bref délai le congédiement pour ceux qui ont osé se mettre en avant. Ils sont obligés de quitter le pays et quand ils ont charge de famille, ils y regardent beaucoup avant de s'engager ainsi »[223]. Au congrès de Fourmies, en 1912, ils ne peuvent que déplorer les difficultés que les organisations locales rencontrent en Normandie et dans les Vosges. Pour eux, trois facteurs jouent contre l'union syndicale : l'alcoolisme, l'éclatement des usines par localité (« il n'y en a que deux ou trois, quelquefois une seulement »[224]), et enfin une précarité atténuée par les travaux des champs :

> Là, les ouvriers sont obligés de se syndiqués [*sic*], il leur faut exiger des salaires rémunérateurs qui leur permettent de vivre de leur seul salaire industriel.
> En France, dans les régions dont nous parlons, notre propagande se heurte à des difficultés nombreuses. Le chômage y est moins pénible pour les travailleurs, ils trouvent dans leur champ, dans leur jardin, le complément nécessaire à leur vie, et se désintéressent des questions syndicales.
> Partout en France, où le salaire industriel de l'ouvrier a pour corolaire le travail agricole, nous avons les mêmes difficultés. D'autre part, cela augmente la misère de ceux qui n'ont que leur salaire d'usine pour vivre[225].

Cet état de fait n'empêche pas des mouvements sociaux dans les principales régions textiles. À la fin de l'année 1909, tout le tissage de Lille – qui comprend, sans distinction faite par notre source, les toiles de coton, lin, chanvre, et mixtes – est touché par une grève très importante[226]. Comme à Armentières quelques années plus tôt, les deux syndicats socialiste (dits « rouge ») et indépendant (dit « jaune »), s'allient pour demander l'application d'un tarif unifié entre les établissements de tissage de toile. La grève dure soixante-douze jours, du 11 octobre au 21 décembre. Bien qu'il s'agisse d'un semi-échec, cette grève montre plusieurs choses. Le mouvement ouvrier n'est pas unanime sur le plan idéologique, malgré de nombreuses similitudes entre les deux syndicats[227]. Ensuite, la démarche d'une négociation collective pour l'ensemble d'une branche d'une même activité au sein d'un même territoire – ici, celui de la commune de Lille et de sa banlieue dépendante – déplaît au patronat, soucieux

---

223 *Compte-rendu du 8ème congrès ouvrier de l'industrie textile à Tourcoing, du 12 au 15 août 1906*, Lille, Impr. ouvrière Dhoosshe, 1906, p. 8.

224 *Compte-rendu du 13ème congrès national ouvrier de l'industrie textile tenu à Fourmies les 15, 16 et 17 août 1912*, Lille, Impr. ouvrière M. Dhoosshe, 1912, p. 16.

225 *Compte rendu du 13ème congrès… op. cit*., p. 17.

226 Léon de Seilhac, *La Grève du tissage de Lille, op. cit.*

227 Les deux syndicats gèrent chacun deux coopératives (une boulangerie et une brasserie). Néanmoins, le syndicat indépendant, sans doute fondé par les patrons et malgré un nombre d'adhérent plus faible que le syndicat « socialiste » (150 contre 250), dispose de plus de services pour les ouvriers.

de conserver ses ouvriers, mais aussi de maintenir la division du mouvement ouvrier à son profit. Enfin, l'organisation de la grève – c'est-à-dire l'assurance de subsides et d'indemnités – permet au mouvement d'exister dans la durée.

Les mouvements sociaux de la période 1900-1910 correspondent à une conjoncture favorable pour les salaires par rapport au coût de la vie [figure 1][228]. D'abord stable pendant les cinq premières années du nouveau siècle, le salaire nominal augmente de plus de dix points entre 1905 et 1913 de manière quasi-continue. En revanche, l'indice du salaire réel connaît des fluctuations non négligeables, mais reste supérieur à celui du coût de la vie jusqu'en 1910. Cette année là, une crise économique importante éclate, notamment dans l'industrie cotonnière, faisant passer le salaire réel en dessous du salaire nominal, tandis que le coût de la vie passe au-dessus de ce dernier. Une situation analogue à celle qui existait pendant la quasi-totalité du XIXe siècle refait surface[229].

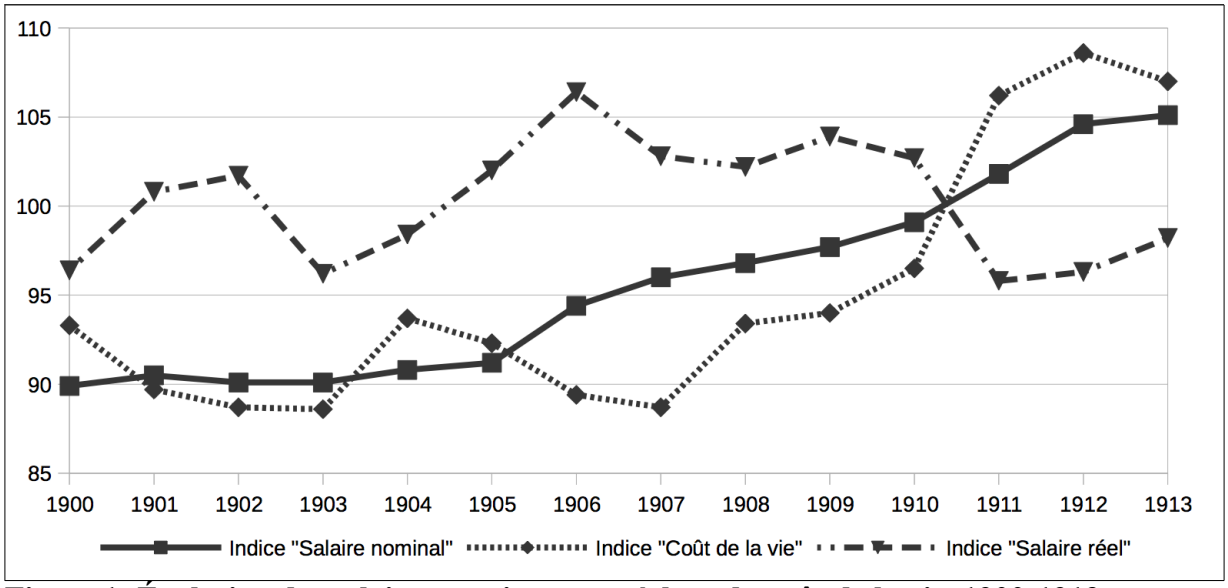

Figure 1: Évolution des salaires nominaux et réels et du coût de la vie, 1900-1913.
Source : d'après Emmanuel Chadeau, *Annuaire statistique de l'économie française au XIXe et XXe siècles,* vol. 1, *op. cit.*, p. 231-237. Indice 100 = 1908-1912.

Quant à l'évolution des prix des tissus, l'indice général des cotons accuse une hausse de 16,5% entre les décennies 1895-1904 et 1905-1913. « Pour les classes populaires, écrit Patrick

[228] Emmanuel Chadeau, *Annuaire statistique de l'économie française au XIXe et XXe siècles, vol. 1 : L'économie nationale au XIXe et XXe siècles*, Paris, Presses de l'ENS, 1989, p. 231-237.

[229] Il est intéressant de noter que la courbe d'indice de la rente réelle tend à suivre, à partir de 1908, celle du coût de la vie, ou prix à la consommation. Voir Dorothée Rouzet, *L'Évolution des salaires et de la rente foncière en France (1450-1940). Progrès technique, commerce international ou démographie ?*, mémoire de DEA sous la direction de Thomas Piketty, EHESS, année 2004-2005.

Verley, les années 1900 furent celles de la vie chère et non celles de l'accession à un marché de consommation de masse »[230].

1.3.3 Le neuvième Congrès international des ouvriers de l'industrie textile, 8-13 juin 1914.

En 1914, les représentants des organisations syndicales sont très actifs en interne, avec de nombreux débats et surtout l'organisation de congrès nationaux et internationaux. Du 8 au 13 juin 1914, ceux-ci se retrouvent à Blackpool, en Angleterre, pour le neuvième congrès international des ouvriers de l'industrie textile[231]. À cette époque, les conditions de travail sont très similaires entre pays producteurs, les liens entre organisations syndicales s'en trouvent facilitées. Surtout, les différends nationaux tendent à s'effacer, du moins dans les discours. De même, la fédération italienne, qui avait quitté quelques années auparavant l'organisation internationale, fait son retour parmi les congressistes. Ils déclarent représenter treize nations et 500 000 syndiqués[232]. Toutefois, des dissensions apparaissent puisque, le 10 juin, les délégués anglais proposent de supprimer la caisse internationale de grève, « riche de 300 000 frs. Cet argent, selon la proposition, aurait été "placé sous la surveillance et la disposition du Comité international qui s'en servirait pour organiser les ouvriers du textile de tous les pays affiliés à l'Internationale des ouvriers du textile" », proposition finalement rejetée par le Congrès[233].

D'autres divergences de méthodes entre fédérations apparaissent dans les comptes rendus publiés par *L'Humanité*. L'auteur de l'article du 10 juin botte en touche : « Tous les moyens sont bons pour obtenir la suppression [des amendes et des retenues] dit le congrès ; économiques ou politiques, il faut tous les employer ». La formule masque les oppositions entre les partisans de la négociation et ceux de la révolution. Sur la question du travail des enfants, si tous s'accordent à l'interdire en-deçà de 14 ans, les Anglais se distinguent à nouveau de leurs homologues Danois, Autrichiens, Allemands et Français, qui veulent interdire le travail sur les machines au moins de 16 ans et limiter leur temps de travail quotidien à dix heures[234].

---

230 Maurice Lévy-Leboyer (dir.), *Histoire de la France industrielle*, *op. cit*., p. 107.
231 AN F^7 13821. Victor Renard, « Dans le textile. Trois Congrès en quelques mois », *l'Humanité*, 18 mai 1914.
232 *Ibid*. Inghels, « Le congrès international de l'industrie textile », *l'Humanité*, 9 juin 1914.
233 *Ibid*. Correspondance particulière, « Au congrès international du textile », *l'Humanité*, 11 juin 1914.
234 *Ibid*. Correspondance particulière, « Au congrès international du Textile, on condamne l'exploitation de l'enfant et aussi les armements et la guerre », *l'Humanité*, 16 juin 1914.

Néanmoins, les délégués adoptent à l'unanimité la semaine anglaise, c'est-à-dire seulement cinq jours pleins travaillés, avec la libération du samedi et du dimanche pour tous les ouvriers :

> Les ouvriers de l'industrie textile de tous les pays s'engagent à considérer désormais comme l'un de leurs premiers devoirs de demander la réduction des heures de travail en procédant à la fermeture totale des établissements industriels le samedi, et si possible, de soumettre cette demande aussi bien aux patrons qu'à la législature ; aux patrons afin d'engager la législature à sanctionner légalement les conquêtes faites dans le domaine de la réduction des heures de travail ; devant la législature, afin que celle-ci force les éléments récalcitrants de prendre en considération l'une des plus importantes exigences physiques et sociales.
> Afin qu'aucun pays n'invoque l'exemple d'un autre pays moins avancé au point de vue social, le congrès prie les gouvernements de tous les pays de communiquer les uns avec les autres en vue d'une entente sur cette question afin que les mesures légales désirables pour la réduction des heures de travail du samedi, c'est-à-dire la fermeture complète des établissements industriels ce jour-là, puissent être prises et appliquées aussi simultanément que possible. De cette façon, la règlementation internationale des heures de travail, demandée par les patrons des différents pays, serait effectuée dans l'espace de temps le plus court[235].

Suivant cette revendication, quatre autres ont trait aux aspects d'hygiène et de sécurité. Parmi elles, le « baiser de la navette », consiste à enfiler le fil de trame dans la navette avec la bouche, ce qui montre que le matériel reste encore à améliorer. Plus tard, un congrès national devait prolonger la réflexion des syndicats français, à Caudry, dans le Nord, du 15 au 17 août 1914, suivi, en septembre, par un congrès fédéral à Grenoble[236]. La guerre en décide autrement.

2 LA SITUATION MITIGÉE DE L'INDUSTRIE LAINIÈRE.

L'industrie lainière a fait l'objet de récentes études qui permettent de dresser un portrait économique et social précis pour les années d'avant-guerre, auxquelles ont peut ajouter les études économiques et financières régionales, comme la thèse de J.-L. Mastin[237]. Toutefois, il se révèle utile de commencer ici par une brève revue de la situation du commerce international

[235] *Ibid.*, « L'application de la semaine anglaise. Elle est réclamée par le Congrès International du Textile », *l'Humanité*, 17 juin 1914.

[236] *Ibid.*, Victor Renard, *art. cit.* ; Le comité organisateur, « Le congrès national du textile. Il se tiendra à Caudry les 15, 16 et 17 août », *l'Humanité*, 31 juillet 1914.

[237] Rémy Cazals, *Cinq siècles de travail de la laine… op.cit.* ; Jean-Claude Daumas, *Les Territoires de la laine…, op.cit.* ; Jean-Michel Minovez, *L'Industrie invisible…, op. cit.* ; Philippe Petitpas, *Industries et industriels français du textile face au défi international 1871-1914, op. cit.* ; Jean-Luc Mastin, *Capitalisme régional et financement de l'industrie…, op. cit.*

de la laine et des capacités productives de l'industrie lainière française. La commission permanente des douanes a été d'un grand secours quant aux données statistiques, notamment pour dresser une carte claire de la production française.

2.1 L'industrie lainière à la veille de 1914.

Au cours du XIXe siècle, l'industrie de la laine s'internationalise, tant par ses sources d'approvisionnement que par un relatif succès des produits de ses industriels. La domination du département du Nord marque le début du XXe, en particulier du district industriel de Roubaix Tourcoing[238].

2.1.1 Le marché international de la laine : une dépendance aux importations.

Pour alimenter les filatures, les négociants et industriels ne peuvent se reposer sur la production nationale. Celle-ci est régulièrement en diminution, alors que l'élevage ovin se tourne davantage vers la production carnée, au détriment de la tonte. Elle doit donc passer par l'importation. À l'échelle mondiale, la production de laine est assurée en 1910 d'abord par l'Amérique du Nord et l'Océanie (28% chacun, sur un total de 1,3 million de tonnes) [figure 2].

[238] La notion de « district industriel » est due à l'économiste Alfred Marshall (1842-1924), pour désigner un lieu caractérisé par sa position géographique et la complémentarité de ses activités économiques. Réactivée par des sociologues italiens dans les années 1970, elle offre une grille de lecture pour analyse l'organisation économique de la « troisième Italie » - coincée entre l'Italie du Nord et ses puissantes industries, et le *Mezzoriorno* au Sud, plus pauvre – c'est-à-dire le Centre et le Nord-Est de la péninsule latine. Elle s'appuie en effet sur un réseau dense de PME, à la fois complémentaire, concurrentiel, et surtout exportateur. Voir Jean-Claude Daumas, *Les Territoires de la laine..*[HDR]*, op. cit.*, , p. 5-6.

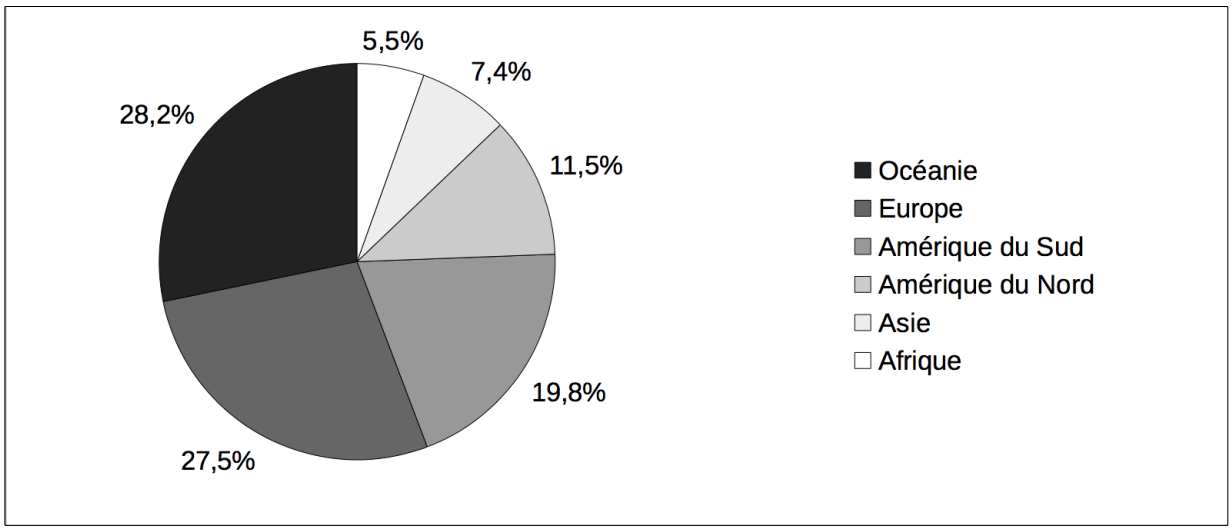

Figure 2: Production mondiale de laine en 1910.
Source : *Commission permanente des valeurs de douane*, session 1911.

En revanche, c'est bien le continent européen qui consomme la plus grande partie de la laine mise sur le marché (48,2%), bien que la Grande-Bretagne, à elle seule, en capte près de 21%[239]. En 1912, la France importe près de la moitié de ses laines depuis l'Australie (128 905,5 tonnes, soit 49,1%). Les pays d'Amérique du Sud – quasi-exclusivement l'Argentine et l'Uruguay – comptent pour 120 036 tonnes, soit 45,8% du total. Le restant provient des colonies (Algérie, Maroc), ou bien de l'Empire Ottoman[240].

La réception de cette laine se fait par divers ports d'entrée : Bordeaux, Le Havre, Dunkerque, Boulogne, Anvers (Belgique), etc. Par ailleurs, le port de Marseille est relégué au second plan, avec seulement 46 000 tonnes de laines (tous états) reçues en 1913[241]. Il reste toutefois le principal accès pour les peaux en laine qui alimentent les usines de délainage de Mazamet, avec 31 634 tonnes, surtout en provenance d'Australie. Bordeaux n'en reçoit que 20 318 tonnes, en particulier depuis l'Amérique du Sud et l'Angleterre[242]. Quant aux balles de laine brutes, nous ne disposons que de très peu d'indices. Tout indique cependant que les Ports du Nord de la France – Boulogne, Dunkerque, ainsi que Le Havre – réceptionnent la majeure partie des importations. Il faut compter aussi sur Bordeaux, et surtout Anvers, en Belgique, concurrent continental direct de Dunkerque dans la Manche.

239 *Commission permanente des valeurs de douane,* session 1911, p. 333 et 341.
240 *Ibid.,* session 1913, p. 402.
241 Paul Masson, *Marseille pendant la guerre*, Paris, New Haven, PUF, Yale University Press, 1926, p. 34.
242 Paul Courteault, *La Vie économique à Bordeaux pendant la guerre*, Paris, New Haven, PUF, Yale University Press, 1927, p. 9.

2.1.2 Le capital productif de l'industrie lainière française.

La détermination des ports d'entrée de la matière première dépend des lieux de transformation des laines brutes. La complexité des opérations demande leur regroupement dans d'importants établissements [annexe C0A3]. Cette technique exige un capital productif conséquent, et une concentration autour de centres de production déterminés par un environnement historiquement favorable survient. Pour la filature et retorderie de laine cardée [tableau 3], un cinquième du matériel se trouve dans le département du Nord, dont la quasi-totalité à Roubaix et Tourcoing [carte 3]. La Haute-Normandie (Elbeuf et Louviers), le Tarn (Mazamet) et même les Ardennes déclinantes (Sedan) occupent chacun entre 14 et 18 % des broches de laine cardée. En revanche, au niveau des valeurs de production, Elbeuf et Louviers dépassent leurs concurrents avec 32 millions de francs pour près de 6 000 tonnes de filés, tandis que Mazamet, avec plus de 9 000 tonnes, ne déclare « que » 25,5 millions de francs. Quant à la productivité par broche, Mazamet tient, avec Châteauroux, le meilleur ratio, avec 80 kg par broche, contre 40 kg à Roubaix-Tourcoing ou seulement 36 kg à Belfort. Quant à la valeur produite, elle est de 588 frs par broche à Châteauroux contre 160 frs à Roubaix-Tourcoing ou Reims, et même 145 frs à Belfort.

Tableau 3: Répartition des broches de filature et retordage, laine cardée en France, 1910.

Région	Production (tonnes)	Valeurs (frs)	Broches à filer	Broches à retordre	Total	Part (%)
Roubaix-Tourcoing	5 600	22 400 000	140 000		140 000	19,65
Elbeuf, Louviers	5 850	32 037 000	116 489	14 306	130 795	18,36
Mazamet	9 296	25 484 000	116 200		116 200	16,31
Sedan	5 250	28 875 000	105 000	1 000	106 000	14,88
Vienne	4 099	11 272 000	51 240	7 480	58 720	8,24
Reims	2 160	8 640 000	54 000		54 000	7,58
Lavelanet	1 127	7 889 000	16 100	1 600	17 700	2,48
Fourmies, Avesnes, Cambrésis, Saint-Quentin	480	1 920 000	12 000		12 000	1,68
Châteauroux	880	6 468 000	11 000		11 000	1,54
Belfort	154	614 000	3 840	400	4 240	0,60
Amiens	137	754 000	2 750		2 750	0,39
Divers	2 240	8 960 000	56 000	3 000	59 000	8,28
Total	37 273	155 313 000	684 619	27 786	712 405	100,00

Source : *Commission permanente des valeurs de douane, session 1911*, p.333 et 341 [carte 3].

Pour la laine peignée, le département du Nord règne en maître, avec 85 % des broches de filature et de retorderie [tableau 4 ; carte 4]. Le tiers du matériel est détenu par Roubaix et Tourcoing, tandis que les autres centres du département (Fourmies, Avesnes, Cambrai) et de Saint-Quentin (Aisne) disposent de 42 % des moyens de production nationaux.

Tableau 4: Broches à filer et à retordre la laine peignée en 1910.

Région	Production (tonnes)	Valeurs (frs)	Broches à filer	Broches à retordre	Total	Part (%)
Fourmies, Avesnes, Cambrésis, Saint-Quentin	22 805	159 635 000	912 210	80 000	992 210	41,94
Tourcoing	11 895	83 262 000	475 786	133 414	609 200	25,75
Roubaix	7 717	54 016 000	308 664	100 550	409 214	17,30
Reims (Marne)	3 800	26 600 000	152 000	13 000	165 000	6,97
Somme, Pas-de-Calais	2 600	18 200 000	104 000	26 000	130 000	5,50
Belfort	392	2 747 000	15 696	10 948	26 644	1,13
Elbeuf, Louviers	159	1 113 000	6360	-	6360	0,27
Autres	562	3 934 000	22 480	4 500	26 980	1,14
Total	49 930	349 507 000	1 997 196	368 412	2 365 608	100,00

Source : *Commission permanente des valeurs de douane,* session 1911, p. 333 et 341. Le nombre total de broches de filature de la laine peignée de 2 365 608 (année 1910) [carte 4].

2.2 Trois principaux centres lainiers

Ces données permettent une hiérarchisation des centres lainiers, avec notamment un trio de tête composé de Roubaix-Tourcoing, Elbeuf-Louviers et le Midi industriel. Mais J.-C. Daumas note surtout que les centres urbains textiles restent « prisonniers de leurs succès initiaux », et une incapacité, une « incompréhension des tendances nouvelles de la demande »[243].

2.2.1 Roubaix-Tourcoing : le triomphe de la laine peignée.

Les nombreuses études sur le district industriel de Roubaix-Tourcoing ont mis en lumière sa prépondérance sur l'industrie lainière française. Aussi, nous tenterons d'aller à l'essentiel pour présenter les facteurs de cette domination presque sans partage. Passés au cours

[243] Jean-Claude Daumas, *Les Territoires de la laine…, op. cit.*, p. 345-346.

de la deuxième moitié du XIXe siècle du travail du coton à celui de la laine, les industriels de Roubaix spécialisent dans le peignage et la filature de laine peignée, tandis que ceux de Tourcoing privilégient le tissage[244]. Cette opération donne à la laine une valeur ajoutée importante, puisqu'elle permet la confection de tissus plus fins, donc de meilleure qualité. De plus, les fabricants privilégient les étoffes de laine pure, c'est-à-dire non mélangées à d'autres fibres comme le coton ou le lin.

La situation géographique de Roubaix-Tourcoing joue un rôle considérable[245]. La proximité de la frontière belge et des côtes anglaises facilite les échanges commerciaux vers les pays d'Europe continentale et le marché londonien, malgré les politiques protectionnistes mises en place depuis la fin du XIXe siècle. De même, les industriels peuvent s'appuyer sur la main-d'œuvre belge, en particulier de la commune de Mouscron – voisin immédiate de Tourcoing –, moins onéreuse que la main-d'œuvre locale et autant qualifiée[246]. Le franchissement de la frontière n'exige aucune formalité ni contrôle. Autre avantage, la Belgique fournit une partie importante du charbon pour faire fonctionner les usines, et le port d'Anvers représente une alternative économique de premier choix à Dunkerque et Boulogne.

L'autre facteur, fondamental, est incarné par les industriels eux-mêmes, qui comprennent dans leurs rangs de véritables entrepreneurs à la tête d'empires industriels aux multiples ramifications régionales et internationales. Leur stratégie revêt deux enjeux : assurer la conservation et le contrôle du capital familial ; étendre ce contrôle à d'autres entreprises. J.-L. Mastin parle, pour les industriels roubaisiens de « croissance à l'américaine »[247], c'est-à-dire d'un endettement systématique afin de garantir l'alimentation des usines et d'accroître sa clientèle via les créances. L'endettement devient un « art de mobiliser les réseaux personnels de crédit », et devient presque une obligation morale : l'honneur de la famille ne dépend pas que de sa capacité à rembourser ses dettes[248]. Par ailleurs, ce financement reste généralement sous le contrôle de la famille, via l'ouverture des comptes-courants, capitaux versés « à titre de prêt à la société ». Ceux-ci sont réglementés par les statuts, puisqu'on y fait appel, selon la formule consacrée, « en fonction des besoins ». De plus, les contrats de mariage entre membres de familles industriels comprennent une partie importante ayant trait au capital industriel. C'est

---

244 *Ibid*., p. 285 et sv.

245 Michel Battiau, « Chapitre troisième : Les raisons de la concentration des industries textiles dans le Nord-Pas-de-Calais », dans *Les Industries textiles de la région Nord-Pas-de-Calais…, op. cit*., p.153-166.

246 Jean-Claude Daumas,*Les Territoires de la laine…, op. cit*., p. 265-269 ; Firmin Lentacker, *La frontière franco-belge…, op. cit.*, p. 238 et sv.

247 Jean-Luc Mastin, *Capitalisme régional et financement de l'industrie…, op. cit*., p. 251.

248 *Ibid*., p. 257 et sv. Il ne s'agit donc pas d'agir comme les Lannister de la série de romans et télévisée *Game of Thrones* qui font un point d'honneur à « toujours payer leurs dettes ».

ainsi que, en un sens, le capital familial reste la première des sources de financement de l'industrie. Pour résumer :

> L'essentiel de la capacité d'autofinancement n'était-il pas consacré à la croissance des entreprises, mais à l'expansion des groupes […] Il apparaît ainsi qu'une sorte de division fonctionnelle s'opérait entre les deux modes de financement : endettement pour la croissance interne ; autofinancement de l'expansion. Ce n'était donc pas au niveau de l'entreprise, mais du groupe que se concevait l'autonomie financière, du moins dans la mesure où l'expansion contrôlée du groupe se faisait très majoritairement sous la forme souple de l'essaimage, c'est-à-dire par la création de sociétés-sœurs et multiplication de participations personnelles […] ; et, dans chaque société du groupe, on reproduisait la logique de rationnement des fonds propre[249].

C'est ainsi que de grands groupes familiaux émergent au cours du XIXe siècle autour des Motte, des Meillassoux, des Lepoutre, des Prouvost ou encore des Toulemonde. En 1910, le chiffre d'affaires des peignages de laine de Tourcoing atteint 18 millions de francs, tandis que la filature de laine peignée s'évalue à 87,5 millions[250]. De leur côté, les divers tissages (tissus, étoffes, doublures, molletons, tapis, mousselines…) cumulent un chiffre d'affaires minimum de 270,5 millions de francs. Au total, il s'agit d'un minimum de 376 millions de francs, montant porté à 410 millions par J.-C. Daumas.

Toutefois à la veille du premier conflit mondial, la chambre de commerce de Roubaix reste prudente : « Tous les filateurs de laine peignée, façonniers et forfaitaires, sont d'accord pour déclarer que l'année 1913 a été pour le moins aussi mauvaise pour leur industrie. La proportion des broches inoccupées est restée entre 20 et 25% », et « l'exportation pour les filatures à façon n'a pas dépassé 5% de l'ensemble de leur production en 1913. Quant aux filatures à forfait, on estime qu'elles ont atteint le même chiffre d'exportation qu'en 1912, c'est-à-dire 30 à 35% »[251]. En revanche :

> Les filatures de laine cardée ont été très actives à Roubaix pendant les neuf premiers mois de l'année 1913, ce qui les a obligées à accroître de 15 à 20% leur personnel ouvrier […]. La grande activité des premiers mois est attribuée à la vogue des manteaux confection pour femmes que les fils cardés bon marché ont permis d'établir à très bas prix.

Mais cela provoque une surproduction qui conduit au chômage partiel à la fin de l'année.

---

249 *Ibid.*, p. 280.

250 *Évaluation de la production d'après les renseignements fournis par les chambres de Commerce (1910) et les statistiques administratives (1912)… op. cit.*

251 *Chambre de Commerce de Roubaix, 1914-1918*, Séance du 8 mai 1914, p. 86.

2.2.2 Elbeuf-Louviers : un situation préoccupante.

La période avant-guerre est marquée par une chute de la dynamique des affaires : en 1900, le chiffre d'affaires du tissage elbeuvien s'évalue à près de 65 millions de francs. Dix ans plus tard, il passe en dessous de la barre des 60 millions, soit deux fois moins que son maximum atteint en 1863[252]. C'est d'ailleurs au cours de cette période que les centres lainiers du Calvados et de la Manche déclinent au profit d'Elbeuf-Louviers[253]. Avec l'arrivée des industriels alsaciens au début des années 1870, l'ouverture d'une succursale de la Banque de France en 1899 apparaît comme l'occasion de donner un nouveau souffle à l'industrie elbeuvienne, un « puissant accélérateur de commerce » pour reprendre l'expression de Gérard Gayot[254]. Or, le premier rapport d'inspection de la Banque de France dresse un portrait peu flatteur du patronat lainier : achat de titres et de propriétés foncières plutôt qu'investissements industriels. Pire, « les descendants des anciens fabricants ont cherché leur voie ailleurs. Ce sont maintenant des étrangers au pays qui dirigent les grandes usines »[255].

J.-C. Daumas reprend le constat d'Alain Becchia où les fabricants de moyenne importance favorisent la location d'usine et de matériel « jusqu'à l'extrême limite, sans le renouveler », plutôt que d'investir dans des machines neuves[256]. En cause : un fort attachement à la tradition face au progrès technique, et le souhait d'épargner autant que possible des investissements à long terme et à la rentabilité incertaine. En conséquence, le matériel évolue peu, et les dix-neuf filatures n'accumulent que 93 679 broches en 1910, tandis que les trente-neuf tissages de 1905 occupent 2 129 métiers[257]. De plus, la diminution des effectifs ouvriers de la draperie elbeuvienne noircit le tableau : d'environ 20 000 en 1880, leur nombre tombe à 14 269 en 1884, et ils ne sont plus que 8 à 9 000 en 1913, tandis que les fabricants passent de deux-cent trente-quatre à trente-et-un entre 1869 et 1913.

Même du côté des entreprises dynamiques, la situation se révèle difficile. Etudiée en profondeur par J.-C. Daumas, la société Blin & Blin se trouve, dans les années 1910, dans une situation financière délicate. Ne pouvant rembourser une somme pourtant modeste aux regards

---

252 Jean-Claude Daumas, *Les Territoires de la laine…, op. cit*., p. 64.

253 Dominique Barjot (dir.), *Les Patrons du Second Empire. Anjou, Normandie, Maine*, Paris, Picard Editeur, Le Mans, Cénomane, 1991, p. 15.

254 Gérard Gayot, *Les Draps de Sedan, 1646-1870*, Paris, EHESS, 1998, p. 469 ; Alain Plessis, *Histoire de la Banque de France*, Paris, Bibliothèque Albin Michel, 1998, p. 141 et sv.

255 cité dans Jean-Claude Daumas, *Les Territoires de la laine…, op. cit*., p. 125. Il n'est cependant pas précisé de quelles affaires il s'agit.

256 Cité dans. *Ibid*., p. 125.

257 Jean-Claude Daumas, *L'Amour du drap…, op. cit.*, p. 162-165.

des affaires traitées par la société, une crise de confiance éclate entre Blin & Blin et ses créditeurs-fournisseurs Dreyfus-Moch. A l'origine, les besoins colossaux en capitaux ont conduit la société à allonger les crédits accordés aux clients, créant ainsi une augmentation conséquente des stocks. Or, les mauvais résultats enregistrés entre 1907 et 1911 empêchent d'amortir la dette ainsi creusée[258].

Malgré les nombreuses limites du capitalisme elbeuvien aperçues par les chercheurs – ancienneté du matériel, inadaptation de la politique commerciale, équipement institutionnel incomplet et tardif – le rapporteur de la Banque de France se montre toutefois plutôt optimiste en juillet 1913 :

> Les risques en cours à la même date de 1912 n'étaient que de 2 926 mfrs, d'où une augmentation de 1 213 mfrs en faveur de 1913, augmentation en partie occasionnée par une reprise de l'industrie drapière, qui, vers la fin de l'été dernier, commença de retrouver une activité quelle ne connaissait plus depuis plusieurs années ; et cette reprise n'a fait, depuis lors que s'accentuer et s'étendre à toutes les spécialités de la place […] au point que les fabricants commencent à ne se procurer de la main-d'œuvre qu'avec difficultés[259].

Enfin, du point de vue de la draperie militaire, la Seine-Inférieure apparaît comme le principal fournisseur du Ministère de la Guerre et de l'Intendance. Lors de l'adjudication du 24 mai 1914, le département récolte trente-trois des cent lots mis en concours [figure 3][260].

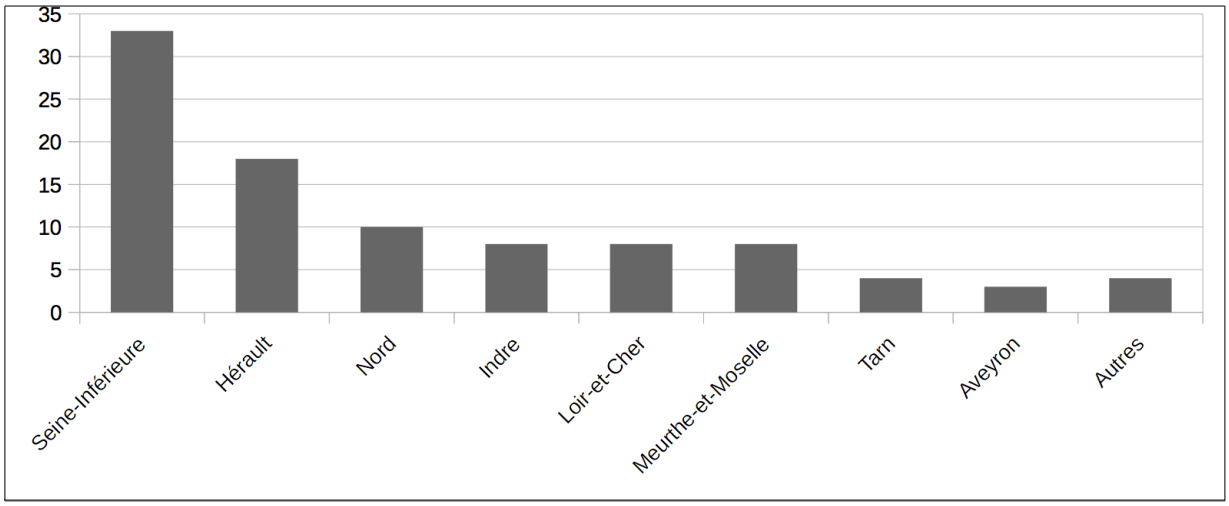

Figure 3: Adjudication du 20 mai 1914. Répartition des lots par département.
Source : CAEF-B0015579/1. Dossier S.A. des Etablissements Balsan.

[258] Jean-Claude Daumas, « Manipulation des comptes et gestion de l'entreprise : le cas de Blin & Blin », dans Gérard Beaur, Hubert Bonin, Claire Lemercier (éd.), *Fraude, contrefaçon et contrebande, de l'Antiquité à nos jours*, Genève, « Publications d'Histoire économique et sociale internationale, Librairie Droz S.A., 2006, p. 331.

[259] ABF, *Rapport concernant la vérification des services de la Banque à Elbeuf, du 3 au 12 juillet 1913*.

[260] CAEF-B0015579. *Dossier SA des Etablissements Balsan*.

2.2.3 Les draperies du Midi : un inéluctable déclin ?

Dans son étude sur les draperies du Midi du XVIIe aux premières décennies du XXe siècle, J.-M. Minovez dépeint une industrie en pleine récession à la veille de la Grande Guerre. Pour l'Aude, l'Aveyron et la Lozère, l'industrie textile se marginalise dans l'économie. Le chiffre d'affaires total des fabriques de l'Aude ne dépasse pas 1,6 million de francs, celui de l'Aveyron n'est qu'évoqué par les sous-préfets, tandis que la Lozère, amputée des marchés des congrégations religieuses interdites au début du siècle, « ne survit que grâce au tissage de quelques flanelles et à une timide reconversion dans la bonneterie de laine »[261]. Pourtant, en 1896, l'industrie textile occupe encore près de 40 % de la population ouvrière dans le textile, le vêtement, les cuir et peaux de la région du Midi-Pyrénées , et 31 % en Languedoc-Roussillon[262].

La situation au début du siècle de la draperie héraultaise atteint son seuil critique. Le département a perdu nombre de ses usines, au point que certaines localités qui comptaient des dizaines d'usines, comme Saint-Pons ou Saint-Chinian, n'en ont plus aucune en 1900[263]. Seules les places de Lodève, Clermont-l'Hérault, Villeneuvette et Bédarieux maintiennent leur activité :

> mais dans une situation de grande faiblesse […]. En 1909, Lodève n'a plus que 4 usines, Clermont [l'Hérault] et Bédarieux, une seule et Villeneuvette poursuit son activité dans son site unique datant du XVIIe siècle. Certes, la chute est moins importante que ne le laisse paraître la réduction du nombre de fabriques, le processus s'étant accompagné d'un mouvement de concentration.

Malgré la difficile évaluation des revenus des draperies du fait d'un manque de données, les tissages de l'Hérault voient leur chiffre d'affaires divisé par deux entre 1900 (4,8 millions de francs) et 1910 (2,6 millions), quand celles des environs de Mazamet accusent

---

261 Jean Michel Minovez, *L'Industrie invisible…, op. cit.*, p. 290.

262 Rolande Trempé, « Les industries d'un pays rural », dans Philippe Wolff (dir.), *Histoire du Languedoc de 1900 à nos jours*, Toulouse, Privat, 1980, p. 83. Pour rappel, la région Midi-Pyrénées comprend les départements de l'Ariège, de l'Aveyron, e la Haute-Garonne, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn-et-Garonne. La région Languedoc-Roussillon est composée des départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et des Pyrénées-Orientales.

263 Jean Michel Minovez, *L'Industrie invisible…, op. cit.*, p .291. Les citations qui suivent sont tirées de son ouvrage.

une diminution de 3,5 millions (16 millions en 1900 ; 12,5 millions en 1910)[264]. Les manufactures castraises, elles, affichent un chiffre d'affaires de 8,5 millions en 1910.

Parallèlement, les adjudications sont en grande baisse : en octobre 1902, les manufactures de l'Hérault avaient obtenu soixante-deux des cent cinquante-trois lots de draps mis en concours par le Ministère de la Guerre, soit 40,5% des marchés, d'une durée de six ans ; en juin 1908, elles n'obtiennent plus « que » cinquante-sept lots. Entretemps, Lodève perd deux de ses six établissements[265]. L'adjudication du 24 mai 1914 confirme les difficultés des manufactures héraultaises à répondre aux demandes militaires, puisqu'elle n'obtient que dix-huit des cent lots[266]. En 1909, quatre communes (Lodève, Clermont-l'Hérault, Bédarieux et Villeneuvette) concentrent les sept derniers établissements de l'Hérault, et comprennent 25 400 broches de filature, 635 métiers à tisser, 154 machines à foulons, 1 660 ouvriers et une force motrice de 1 745 CV[267].

Pour le département du Tarn, le vérificateur de la succursale de la Banque de France à Castres se montre en mai 1913 plutôt optimiste :

> La situation générale de la place est très satisfaisante : les filateurs ont supporté facilement une grève partielle de courte durée, et les fabricants de tissus n'ont qu'à se féliciter des résultats obtenus à la suite des améliorations ou transformations apportées à la fois dans le genre de fabrication et dans l'outillage ; les industries de la bonneterie et du meuble, les ateliers de fonderie et de construction sont toujours en activité[268].

Cependant, la situation individuelle varie du meilleur au plus inquiétant. Ainsi, G. Bonin, fabricant de tissus dirigeant l'entreprise familiale avec la signature de sa mère et neveu d'un administrateur de la succursale, est vu comme « sérieux, mais pas très compétent [et] ne progress[ant] pas ». En revanche, les frères Joseph et Louis Raucoules, dirigent une affaire importante dans l'effilochage et sont considérés comme des « industriels riches et intelligents dont la fortune s'accroit chaque année ». Tandis que Joseph occupe le poste de censeur à la succursale de la Banque de France à Castres, Louis « vient en aide à certains filateurs, clients de l'usine, pour leur permettre de compléter leur installation ou de transformer leur outillage et mobilise une partie des titres déposés avec la signature de son frère Joseph […] et l'aval de son

---

264 Jean-Claude Daumas, *Les Territoires de la laine… op. cit*., p. 64.

265 Fulcran Teisserenc, *L'Industrie lainière dans l'Hérault*, thèse pour le doctorat, Université de Paris, Faculté de droit, 1909, p. 115-123.

266 CAEF-B0015579. *Dossier S.A. des Ets Balsan*.

267 Fulcran Teisserenc, *L'Industrie lainière dans l'Hérault, op. cit*., p. 136.

268 ABF, *Rapport concernant les services de la Banque à Castres, du 14 au 23 mai 1913*. Les citations qui suivent sont de la même source.

collaborateur Desplats ». Leur clientèle s'étend jusqu'à Tourcoing, avec les fabricants de tissus Mathon & Extrubuelle. Le filateur et apprêteur V. Lecamus, administrateur de la succursale, quant à lui, peut s'enorgueillir du statut honorifique de « premier industriel de la place » et de disposer d'une « situation importante et toujours prospère », mais doit faire avec une « famille nombreuse et [un] train de vie important ». Enfin, le fabricant de drap de troupe Joseph Laval, industriel millionnaire et « économe », administrateur aussi de la succursale et « en relation avec la maison Balsan » de Châteauroux, voit son fils et collaborateur Pierre « à la veille de se marier très richement ».

Le cas de L. Balayé, délaineur à Castres et maire de la ville est intéressant. Considéré comme un industriel « adroit mais toujours un peu ardent », il achète les laines en peaux « directement à Buenos Aires et [les] revend à la Société Nouvelle de l'Ornette […] dont il est administrateur ». Cette société dispose d'un capital de de 360 000 francs, et « jouit d'un certain crédit en raison de l'honorabilité de la situation de ses administrateurs ». Il est notable de voir que le « crédit » accordé aux sociétés dépend des personnalités qui les administrent. Une affaire peut se révéler médiocre, les créditeurs accorderont toujours plus facilement les liquidités nécessaires si les dirigeants appartiennent au milieu des industriels. De plus, le rapporteur évoque la situation d'administrateurs de la succursale, il est donc possible que certains avis soient tronqués par le statut des intéressés. Les administrateurs pourraient disposer d'un accès plus simple aux liquidités de la Banque de France.

À Mazamet, l'industrie du délainage domine depuis la fin des années 1880. En novembre 1913, la campagne 1913-1914 d'achat de peaux en laine « s'annonce jusqu'ici moins favorable » que la campagne 1912-1913[269]. Le rapporteur de la Banque de France voit comme principales causes l'augmentation des cours de la laine et du cuir, et les très importants achats des maisons anglaises lors de la précédente saison de vente. Ces derniers « s'étaient largement approvisionnés l'hiver dernier en vue de la suppression des droits de douane sur la laine aux États-Unis ». Ironie de l'histoire, seuls les délaineurs de Mazamet profitent de ces droits, lors du vote du *Mac Kinley Act* en 1892[270]. Néanmoins, ils continuent leurs achats de matières premières « pour ne pas perdre le contact avec la clientèle […] mais modérément et sans grand enthousiasme ». Toutefois, on relève peu d'inquiétudes sur la place, grâce aux stocks disponibles d'une part, et au renouvellement pour trois ans de la convention collective avec les

[269] ABF, *Rapport concernant les services de la Banque à Mazamet, effectué du 3 au 17 novembre 1913.*
[270] Rémy Cazals, *Cinq siècle de travail de la laine…, op. cit.*, p.125.

syndicats des ouvriers délaineurs[271]. Concernant la clientèle, outre les maisons de commerce britanniques, les délaineurs livrent en première intention les industriels du département du Nord, tandis que les cuirots prennent la route des mégisseries de Graulhet. En somme, la situation des industriels drapiers et délaineurs du Tarn apparaît bonne. Des situations prospères donnent naissance à de grandes fortunes.

Pour Jean-Michel Minovez, seul le Pays d'Olmes, avec Lavelanet (Ariège), connaît une véritable croissance avant la guerre. Basant son analyse sur l'évolution démographique de la région, il observe une croissance de 18,5% de la population de Lavelanet entre 1891 et 1911, alors que celle-ci avait diminué de plus de 8% entre 1886 et 1891[272]. De même, le chiffre d'affaires monte à 6 millions en 1910 alors qu'il n'était que de 2,4 millions en 1869[273]. En 1910, la Commission permanente des valeurs de douane indique que Lavelanet détenait 2,5% des broches de laine cardée, soit 17 700 broches[274]. Surtout, « la diffusion de l'électricité provoqua une évolution radicale du travail »[275]. Jusqu'alors, les conditions de travail sont décrites comme très difficiles. Les tisserands louent à des propriétaires d'ateliers les métiers et la force motrice dont ils ont besoin. Les machines sont actionnés soit à la vapeur, voit par l'hydraulique, notamment le long de la rivière l'Hers. Or, ils subissent, outre une exploitation jugée abusive par les contemporain, un chômage important du fait de l'assèchement du cours d'eau d'août à janvier. D'après Auguste Pawlowski, la Société Pyrénéenne d'électricité, fondée en 1907 :

> Encouragea et facilita de ses deniers l'installation d'ateliers à domicile, dans les anciennes granges. Ainsi s'élevèrent de petites usines de 2 à 3 métiers et des établissements collectifs de 6 à 12. Cette politique réduisit la période des chômages annuels à quelques jours, améliora la vie matérielle du tisseur, accrut les rendements et les gains, bref, mit fin à l'exode des populations.[276]

---

271 ABF, *Rapport concernant les services de la Banque à Mazamet, effectué du 3 au 17 novembre 1913.*

272 Jean-Michel Minovez, *L'Industrie invisible…, op. cit.*, p.307-309.

273 *Ibid.*, p.310-311.

274 *Commission permanente des valeurs de douane,* session 1911, p.341. J.-M. Minovez reprend le chiffre de 18 500 en 1914, donné par M. Chevalier, *La Vie humaine dans les Pyrénnées ariégeoises*, Paris, M.-Th. Génin, 1956, reprint Tarascon-sur-Ariège, Resonances, 1980, p. 936.

275 Auguste Pawlowski, *L'Industrie textile française, op. cit*., p. 152.

276 *Ibid*., p. 152.

2.3 Des centres secondaires en déclin.

Si la situation des draperies du Midi est loin d'être satisfaisante, d'autres centres occupent une place plus secondaire, voire connaissent un inquiétant déclin. Cela se traduit notamment par une perte d'autonomie par rapport à des territoires concurrents.

2.3.1 Fourmies : annexe de l'industrie tourquennoise ?

Fourmies, de par sa spécialisation dans la filature de laine peignée, tombe dans la dépendance vis-à-vis des tisseurs et donneurs d'ordre de Roubaix-Tourcoing. Après avoir atteint un maximum en 1890 (97,7 millions de francs), le chiffre d'affaires des tissages chute à 76,5 millions de francs en 1910[277]. Malgré des ventes globales (peignages, filatures et tissages confondus) évaluées par la Chambre de commerce d'Avesnes à 147,5 millions de francs en 1910[278], la situation de l'industrie lainière de la région de Fourmies, à la veille de la guerre, est des plus précaires. Depuis les années 1890, elle n'a cessé de reculer en importance, du fait de deux facteurs : tout d'abord, ses industriels pâtissent de la fermeture du marché états-unien à la suite du *MacKinley Act*, qui rend les droits de douanes prohibitifs pour les filés de laine peignée français. Cette perte de débouché porte un coup très dur aux industriels. Pour reprendre les termes d'Adrien Falleur, « la période de crise qui suivit fut sévère et compliquée d'événements malheureux dans les rapports entre patrons et ouvriers »[279]. Le malais économique et social dure jusqu'en 1914 malgré « des périodes plus prospères, de cours moments pendant lesquels les industriels lainiers ont pu réaliser quelques substantiels bénéfices ». Les importantes distinctions obtenues par les exposants de la région à l'Exposition universelle de Paris en 1900 apparaissent davantage comme un moyen de publicité pour une industrie décrite par les auteurs comme au bord du gouffre, une publicité à l'échelle internationale pour relancer ses expéditions en France, mais aussi à l'étranger[280].

En 1900, d'après Adrien Falleur, Fourmies compte près de 380 peigneuses « en mouvement », 790 000 broches de filatures, 9 140 métiers à tisser mécaniques; la place occupe 17 500 ouvriers et génère un chiffre d'affaires de 100 millions de francs[281]. À la veille de la

[277] Jean-Claude Daumas, *Les Territoires de la laine…, op. cit.,* p. 64.
[278] *Évaluation de la production… op. cit*.
[279] Adrien Falleur, *L'Industrie lainière dans la région de Fourmies*, thèse pour le doctorat, Paris, Les Presses Modernes, 1930, p. 45.
[280] *Ibidem*., p. 49.
[281] *Ibid*., p. 50.

guerre, la même source dénombre 912 000 broches (soit une hausse de 15,4%) et 15 000 métiers (+64,1%).[282]. L'industrie lainière occupe alors 22 000 travailleurs, dont un quart de femmes[283]. L'importante crise de mévente et la grande dépendance vis-à-vis des industriels de Roubaix-Tourcoing pour l'écoulement des stocks et le prix des productions renforce l'idée que « l'industrie de la région de Fourmies devient presque une industrie saisonnière »[284]. En somme, Adrien Falleur attribue à la situation préoccupante de la fabrique divers facteurs, notamment « des erreurs tactiques, la disparition des acheteurs de laine brute, jadis nombreux, la concurrence de Roubaix, placé plus près des ports de débarquement de la matière première »[285]. En outre, il ajoute que le tissage ne survit « que grâce à la substitution du coton à la laine dans bien des cas, et à la dispersion du travail dans toutes les campagnes du Hainaut et du Cambrésis », dont la main-d'œuvre reste bon marché[286].

2.3.2 Reims et Sedan : le crépuscule d'une industrie.

La concurrence de Roubaix-Tourcoing pénalise les tissages rémois. Ils accusent une baisse de leur chiffre d'affaires de plus de 40 millions de francs entre 1900 et 1910[287]. Dans la période 1910-1914, le textile compte quarante-et-une entreprises, (dont seuls deux tissages regroupent 1 370 ouvriers, et cinq teintureries-apprêts en occupent 1 090), pour 10 105 ouvriers[288]. Parmi les principaux patrons de ces établissements, neuf manufacturiers sont présents depuis une cinquantaine d'années – Benoist, Bouchez, Collet, François, Holden, Lelarge, Masson, Oudin, Walbaum – avec une vingtaine de patrons plus récents[289]. Cependant, la taille de la majorité des entreprises reste modeste. Leur capacité à résister à la concurrence roubaisienne – en particulier pour les filatures et tissages isolés – est donc faible, comme le montre les deux derniers peignages de laine de Reims, appartenant à la famille Holden. Le marché du travail est très concurrentiel à cause du rayonnement de la région parisienne et de la

---

282 *Ibid*., p. 91-92.
283 *Ibid*., p. 71.
284 *Ibid*., p. 69.
285 *Ibid*., p. 54.
286 *Idem*.
287 Jean-Claude Daumas, *Les Territoires de la laine…, op. cit*., p. 63. 140 millions en 1900 ; 97,5 en 1910
288 Évelyne Taquet de Caffarelli, « L'industrie textile à Reims. Une reconversion », *Travaux de l'Institut de géographie de Reims*, n°4, 1970, cité dans *Ibid*, p. 205.
289 *Ibid*., p. 203. Un demi-siècle plus tôt, Armand Audiganne constate que « Reims règne sur la laine comme Mulhouse sur le coton », cité dans Gracia Dorel-Ferré et Denis McKee (dir.), *Les patrons du Second Empire. Champagne-Ardennes*, Le Mans / Paris, Cénomane / Picard, 2006, p. 18. Cela explique en grande partie le choix de la famille Holden, de Bradford (Yorkshire, Grande-Bretagne), de s'installer dans les principaux centres textiles de l'époque, comme Roubaix et Reims. (*Ibid*., p. 141).

concurrence des nouveaux secteurs d'activité, comme l'industrie et le commerce du champagne[290]. Cette rivalité née dans les années 1870 se ressent sur les salaires et s'exprime sur les investissements dans l'amélioration du matériel et des bâtiments.

De son côté, au cours des quarante années qui précèdent la guerre, l'industrie textile sedanaise a vu le nombre de fabricants chuter, de cent-dix en 1872 à trente-quatre en 1914, quand ses filatures passaient de quarante-trois unités en 1887 à une vingtaine en 1914. L'ensemble de l'industrie lainière sedanaise compte soixante-dix-sept établissements pour une moyenne de 77 salariés[291]. Le travail à façon domine la place. À côté des ateliers d'effilochage – au nombre de trois –, de filatures, d'apprêts et de teinture – au nombre de quatorze –, qui travaillent pour des fabricants qui ne disposent pas d'établissement intégré, il faut compter sur encore quelques centaines de métiers à bras, face à quelque 1 200 métiers mécaniques, recensés en 1900. Les industriels sedanais apparaissent peu disposés à investir dans de nouvelles machines, ce qui a pour conséquence leur impossibilité de soutenir la concurrence des autres centres lainiers par une compression des salaires trop grande[292]. Ce refus d'investir s'accompagne d'un désintérêt pour l'industrie chez des enfants d'industriels. De plus, les fabricants restent longtemps arcboutés sur des productions de luxe et demi-luxe, méprisant celle de masse. Il faut attendre le tournant du XXe siècle pour que ceux-ci acceptent, bon gré mal gré, de revenir sur leurs principes. Pour l'inspecteur de la Banque de France, en 1913 :

> Les fabricants de Sedan, restés trop longtemps les yeux fixés sur leur passé, sont victimes du peu d'empressement qu'ils ont montré à se rendre compte des besoins nouveaux et à se soumettre aux exigences de la mode ; convaincus à juste titre de la supériorité de leur production, satisfaits des bénéfices réalisés sans trop d'efforts – puisqu'ils abandonnaient le plus souvent à des façonniers le soin de transformer leur matière première –, ils ont eu le tord de croire que la clientèle renoncerait vite aux mutations offertes à bas prix par la concurrence et ne manquerait pas de revenir aux belles étoffes qui constituent leur spécialité[293].

---

290 Jean-François Cartonnet, V*euve Clicquot, une grande maison de Champagne face à la conjoncture, management et gestion financière, 1900-1939*, thèse dirigée par Dominique Barjot, Université Paris-Sorbonne, 2014.

291 Jean-Claude Daumas, *Les Territoires de la laine…, op. cit*., p. 73-79. Voir aussi *L'industrie en France occupée, op. cit.,* p. 126. Déjà sous le Second Empire, la draperie sedanaise souffre d'un manque d'investissement dans ses infrastructures et d'un trop faible suivi des techniques et de la mode. Voir Gracia Dorel-Ferré et Denis McKee (dir.), *Les patrons du Second Empire, op. cit.*, p. 17 ; Gérard Gayot, *Les draps de Sedan, op. cit.*

292 Cela fut la cause la grande grève du textile sedanais en mars-avril 1891, qui eut deux conséquences : le relèvement important du salaire des tisseurs à bras, et une accélération de la mécanisation dans le tissage, du fait la cherté relative des premiers. Jean-Claude Daumas, *Les Territoires de la laine, op. cit*., p. 78.

293 ABF, *Rapport concernant la vérification des services de la Banque à Sedan, du 17 au 30 mai 1913.*

2.3.3 La draperie viennoise (Isère) : l'essor des laines renaissance.

Contrairement aux industries sedanaise et rémoises, la draperie viennoise connaît un sort bien plus enviable. D'après le capitaine d'Urbal, le capital mobilisé par les sociétés tourne vers 1910 autour des 40 millions de francs, dont 16 millions en outillage et 14 millions en marchandises[294]. Fait marquant du paysage industriel viennois, la société en commandite est absente d'un point de vue juridique, quand on ne compte que six sociétés anonymes. Ces dernières, dont le capital varie de 40 000 à 210 000 francs et s'élève à près de 640 000 francs au total, se spécialisent dans les différentes étapes de la production : apprêt (une), installation de carderie et filature (une), effilochage (une), filature (deux), location de métiers à tisser (une). L'entreprise individuelle apparaît comme « un des traits les plus saillants [qui] semble une nécessité de l'industrie drapière »[295].

Le travail à façon se maintient, et les producteurs locaux se répartissent en deux catégories. Il y a ceux qui louent partiellement ou totalement matériels et locaux, « en raison de la modicité de [la] production ». Pour le donneur d'ordre, il est « moins onéreux de confier à un spécialiste certains travaux complémentaires que d'acheter et d'entretenir un outillage qui serait, chez [lui], insuffisamment occupé pour assurer un rendement rémunérateur »[296]. Ensuite, il y a les façonniers travaillant pour les maisons de commissions de la place de Vienne[297]. Ces façonniers sont répartis entre neuf corps de métiers – un pour chaque étape de production –, les plus nombreux étant les tisseurs – 220 métiers répartis entre quatre à cinq ateliers et appartenant à vingt-cinq tisseurs[298]. Toutefois, l'industrie textile de Vienne compte, en 1910, près de 1 540 métiers à tisser mécaniques, 51 240 broches de filatures et plus de 650 machines et appareils d'apprêts, pour un effectif ouvrier de 7 500 individus, dont 2 500 femmes[299]. De leur côté, les presseurs se sont réunis en deux sociétés anonymes, « La Petite Presse » et « La Grande Presse ». Les fabricants ont fait ce choix « pour bénéficier, à plusieurs, d'un outillage trop coûteux pour chacun d'eux en particulier, et qui suffit largement à assurer, pour les produits de toutes leurs fabriques, les différentes phases de l'apprêt »[300].

---

294 Capitaine d'Urbal, *À travers le salariat. L'industrie drapière de Vienne et la condition de l'ouvrier drapier viennois*, thèse pour le doctorat, Université de Lyon, Faculté de droit, Ets. Baise et Gouttagny, 1911, p. 138.

295 Capitaine d'Urbal, *À travers le salariat…, op. cit*., p. 81.

296 *Ibid*.

297 *Ibid*. p. 83-84.

298 *Ibid. cit*., p. 85-86. Les corps de métiers sont les suivants : effilocheurs (cinq façonniers), épailleurs (trois), teinturiers (quatre) filateurs (un peu plus d'une quinzaine, dont cinq produisant pour les places de Mazamet et de Tarbes), encolleurs (deux), tisseurs (vingt-cinq minimum), foulonniers (six), apprêteurs (cinq) et presseurs.

299 *Ibid*., p. 138.

300 *Ibid*., p. 86.

Les drapiers de Vienne font partie des rares industriels non nordistes à connaître une réelle embellie au cours des quinze années précédant le premier conflit mondial. Le chiffre d'affaires de la place iséroise passe de 21,5 millions en 1900 à 25 millions en 1910[301]. Néanmoins, la place de Vienne connaît des fluctuations au cours de la première décennie du XXe siècle. Le chiffre d'affaires est considéré comme peu élevé par rapport au volume des expéditions de la place. En 1904, les drapiers ont fabriqué 4 005 tonnes de draps pour une valeur de 18 millions de francs (4,49 frs par kg) et, en 1909, 4 558 tonnes pour 22 millions de francs (4,82 frs par kg)[302]. Le capitaine d'Urbal explique cette situation par cinq facteurs :

a) le prix du drap a diminué entre 1904 et 1909, avec une moyenne à 2,95 frs pour cette dernière année ;

b) le prix de la houille serait plus élevé de 50% par rapport aux prix payés par les industriels du Nord ;

c) les maisons de Roubaix-Tourcoing profiteraient « des fluctuations avantageuses des marchés lainiers et cotonniers » de leur région ;

d) Vienne pâtit d'une trop grande distance des grands centres de fabrication de vêtements – à l'exception de Lyon et de Grenoble – et subit, malgré les efforts à la baisse consentis par compagnie de chemin de fer, un coût de transport plus élevé, notamment par le biais du réseau ferré PLM (Paris-Lyon-Marseille) ;

e) du fait de l'organisation de la place, la main-d'œuvre est 30 à 50% plus chère que celle des fabricants du Midi[303].

Autre handicap, la place de Vienne consacre les quatre cinquièmes de sa production au marché national, en particulier à la mode homme et enfant. Ses exportations s'orientent principalement vers la Belgique et la Suisse. L'Argentine et le Brésil figurent parmi les destinations, tout comme les tissages de Leicester (Angleterre). Seuls des produits textiles utilisés par l'imprimerie ou pour le filtrage des huiles, vins et alcool répondent aux besoins des marchés étrangers, comme l'Allemagne, la Belgique, la Suisse, l'Italie, la Turquie ainsi que le Canada[304]. Pour ce dernier, les producteurs français pâtissent des droits de douane prohibitifs, au profit de leurs concurrents anglais et allemands.

---

301 Jean-Claude Daumas, *Les Territoires de la laine…, op. cit*., p. 64.
302 Capitaine d'Urbal, *À travers le salariat…, op. cit*., p. 119-120.
303 *Ibid.*, p. 120-121, p.132.
304 *Ibid.*, p. 124.

2.3.4 Les draperies du Centre de la France : Châteauroux, Limoges, Romorantin, Orléans, ou les débris d'un passé industriel.

À côté de ces principaux centres subsistent des manufactures d'ancienne tradition, proche des espaces d'élevage ovin. Au XIXe siècle, des usines spécialisées dans la production de drap de troupes font ainsi mieux que se maintenir, à l'image de la SA des établissements Balsan, à Châteauroux (Indre). Si la transformation de l'entreprise familiale en société anonyme n'a lieu qu'en 1912 – tout en ne comprenant que les membres de la famille – l'activité des usines remonte à l'Ancien Régime, qui disposaient du statut de Manufacture Royale de drap[305]. Né à Lagamas, dans l'Hérault, fils d'un viticulteur, Jean-Pierre Balsan (1786-1821), s'oriente à 17 ans vers la draperie, par l'intermédiaire de son oncle, dont l'épouse est issue de la famille Teisserenc, manufacturiers en draps. En 1830, il se rend en Espagne pour faire fonctionner sa maison d'achat de laine. En 1834, il est recommandé auprès de Schneider par la maison Seillères. La même année, il épouse la fille de Maurice Pierre Fulcran Martin, et devient « représentant de maisons qui commercent les tissus et les draps de laine ». La manufacture de drap de Châteauroux est sa principale source d'approvisionnement en draps. En 1848, « il est habilité à négocier avec le ministère de la guerre pour les commandes militaires de cet établissement. Il fait d'excellentes affaires et la famille s'installe à Paris rue de la Baume »[306]. À partir du Second Empire, les propriétaires procèdent à des travaux de modernisation et de reconstruction, afin d'accroître les potentiels commerciaux de l'affaire.

Vers 1900, Balsan emploie 1 200 ouvriers, dont 120 femmes et passe des marchés avec les administrations publiques, militaires, et avec des clients étrangers. Pour Ardoin Dumazet, qui visite l'établissement en 1901, « la situation de Châteauroux en a fait une sorte d'annexe de Bourges au point de vue militaire », où les ateliers des établissements Balsan « dominent l'Indre endormie »[307]. De plus, la ville est proche de Paris, ce qui en fait un centre privilégié pour la passation de marchés publics, et permet à la famille de mener une vie mondaine. En 1910, la manufacture Balsan participe aux réflexions – qui ont débuté depuis une dizaine d'années – sur la réforme de l'uniforme français, capote bleu-marine et pantalon rouge

[305] Christine Mert Barnabé, *Châteauroux et les cités lainières d'Europe. De la Manufacture royale de draps à l'usine Balsan*, Issoudun, Ville de Châteauroux, Archives Municipales, 2010.
[306] *Ibid*., p. 120-121.
[307] Cité dans *Ibid*, p. 149. D'après l'auteure, Balsan occupe 1 053 ouvriers dont 184 femmes, principalement dans l'apprêt et les foulons. *Ibid*., p. 160.

garance, jugé trop visible[308]. Mais l'hostilité de l'opinion publique et la trop grande prudence du ministre, Adolphe Messimy, repoussent la conclusion de ce débat.

D'autres sociétés ont un rôle important à leur échelle comme centre de production de drap de troupe d'avant-guerre. Située à Romorantin (Loir-et-Cher), la société Normant frères bénéficie d'avantages comparables aux établissements Balsan[309]. Fondée en 1815 par les frères Antoine (1784-1849), Jacques Benjamin (1793-1823 et René Hippolyte Normant (1796-1867), ils parviennent à bâtir une entreprise qui fonctionne depuis plus d'un siècle et demi. Leur stratégie repose sur la souscription d'emprunts auprès de négociants et de banquiers orléanais et locaux et par un réinvestissement de la totalité des bénéfices dans l'amélioration de l'établissement. Cette réussite se concrétise par l'élection par deux fois de l'ainé Antoine comme maire républicain de Romorantin (1840-1842 et 1847-1849), puis comme député à l'Assemblée Constituante de 1848. La croissance de la société ne s'arrête cependant pas là. Elle acquiert de nouveaux ateliers et usines à gaz. Dans les années 1860, elle emploie déjà plus de 2 000 ouvriers et ouvrières. Comme les Balsan, la famille Normant habite à Paris. À partir de 1865, la société fournit l'armée en drap de troupe, assurant du même coup un fonctionnement régulier de l'usine et des revenus confortables. En 1867, les quatre fils de René Hyppolyte prennent la tête de l'entreprise – le capital atteint alors les 3,6 millions de francs –, avant que le benjamin, Émile Benjamin (1845-1920), ne dirige seul l'entreprise familiale à partir de 1889. Celui-ci procède à la modernisation du matériel. L'usine occupe alors une superficie de 9 hectares.

De leur côté, les manufactures orléanaises ont connu, au cours du XIXe siècle, deux phases : la première est une forte réduction du nombre d'ateliers et de manufactures dès le Premier Empire et l'imposition du Blocus continental contre l'Angleterre, principale fournisseuse de laine pour les manufactures de couvertures orléanaises. Alors qu'elles occupaient 3 000 ouvriers à la veille de la Révolution, les « couvertureries » ne comptent plus de 530 ouvriers et ouvrières. Avec elles, l'industrie textile d'Orléans ne dispose plus que de sept fabriques de bonneterie avec 526 ouvriers, dont trois spécialisées dans la bonneterie orientale, une chapellerie de quatorze ouvriers et deux apprentis et une draperie occupant… cinq ouvriers[310] ! Dans une seconde phase, un relatif renouveau s'opère après le Second Empire, notamment pour les manufactures de couvertures. La guerre franco-prussienne de

---

308 *Ibid*., p. 157.

309 http://www.histoirenormantromorantin.com/index.html [consulté le 4 juin 2016].

310 Marie-Cécile Consigny-Sainson, *Orléans 1848-1914, une élite dans sa ville : fortunes, mode de vie, sociabilité*, thèse dirigée par Jean-Pierre Chaline, Université Paris-Sorbonne, 2004, p. 63.

1870-1871 n'y est sans doute pas pour rien, d'autant que l'état-major du cinquième corps d'armée s'y installe à partir de 1874 avec trois puis quatre régiments en 1912[311]. Six nouvelles fabriques apparaissent dans cette période, et l'utilisation du métier à tisser Jacquard se généralise[312]. Toutes se trouvent dans le même quartier de la ville au bord de la Loire – où l'on lave la laine – et profitent de l'installation d'ateliers de teintures, avant que quatre maisons – Delagrange-Chaucheron, Gilbert & Perrault, Pépin-Veillard et Perrin-Cointepas – ne créent en 1910 la Société Anonyme des Fabriques Réunies. D'après Marie-Cécile Consigny-Sainson, « employant à la Belle Époque près de mille ouvriers, elles assurent à elles quatre la moitié de la production française de couvertures ».

Dernière région productrice textile du Centre, les communes de Limoges et de Saint-Junien (Haute-Vienne) abritent quelques fabriques textiles[313]. Après une période de forte décroissance dès le début du XIXe siècle du fait de la concurrence des draps du Nord et du Midi, l'industrie lainière ne connaît de regain qu'au lendemain de la guerre de 1870. Elle existe à côté des importantes industries de la chaussure, de la mégisserie, et surtout de la porcelaine. L'industrie lainière, qui seule subsiste aux dépens du coton, connait alors « une période de rénovation » depuis de petites usines qui prospèrent grâce aux commandes de l'armée en draps et couvertures. Toutefois, comme dans tous les territoires d'élevage, le cheptel ovin diminue fortement en quarante années au profit de l'élevage bovin. Le reste des élevage est surtout destiné aux abattoirs.

L'industrie de la laine poursuit, avant la guerre, un mouvement ascendant dans le nord de la France et décroît parfois sévèrement dans les régions plus reculées. Ce déséquilibre se répercute à la fois sur les résultats commerciaux des sociétés, ett sur la qualité du matériel et les effectifs ouvriers engagés. De son côté, l'industrie cotonnière montre un tout autre visage.

---

311 Jacques Debal (dir.), *Histoire d'Orléans et de son terroir*, t. III : *de 1870 à nos jours*, Roanne, Le Cateau, Editions Horvath, 1983, p. 106-107.

312 Marie-Cécile Consigny-Sainson, *Orléans 1848-1914, une élite dans sa ville…, op. cit*., p. 253-254.

313 Georges Dauger et Daniel Dayen, *Histoire du Limousin contemporain : Corrèze, Creuse, Haute-Vienne de 1789 à nos jours*, Limoges, L. Souny, 1988 (rééd. 1997), p. 129-135. Paul Ducoutreux, *Histoire de Limoges*, Limoges, Impr. Librairie limousine, 1925, p. 283-287.

3 LE RALENTISSEMENT DE L'INDUSTRIE COTONNIÈRE.

L'historiographie du coton manque d'études récentes sur la période d'avant-guerre. Néanmoins, on peut retracer brièvement cette histoire en deux grandes phases. Les quinze années précédant la guerre représentent pour l'industrie cotonnière une période globalement très favorable. Pour Tihomir Markovitch, cette période appartient un cycle économique long de quarante ans (1890-1930), dont les moteurs sont d'une part la fin de la période libre-échangiste, ouverte en 1860, avec le vote des tarifs Méline en 1892[314] et, d'autre part, le renouvellement massif de l'outillage qui double le rendement des broches de filature de coton[315]. Bien que la croissance de l'industrie cotonnière apparaisse comme continue entre 1890 et 1930, elle connaît toutefois, dans les quinze années précédant la guerre, quatre années difficiles : 1900, 1904, 1910 et 1914[316]. De plus, il observe un mouvement de ralentissement de la croissance annuelle de la consommation de coton pour la période 1911-1915 (0,88%), alors qu'elle était de 11,7% pour 1906-1910.

3.1 L'organisation générale de l'industrie cotonnière en France.

Si le processus de production varie très peu par rapport à l'industrie lainière et que, comme pour elle, des régions se sont spécialisées, l'industrie cotonnière a la particularité d'être entièrement dépendante de ses importations de matières premières.

[314] Du nom du président de la commission des douanes de la Chambre des députés et Vosgien Jules Méline (1838-1925), la loi du 11 janvier 1892 rétablit de hauts droits de douane pour divers produits français, en particulier agricoles. Les cotonniers des Vosges accueillent favorablement ce basculement de la France dans un relatif protectionnisme, après la grande période libérale ouverte en 1860.

[315] Timohir J. Markovitch, *L'industrie française de 1789 à 1964. Analyse des faits (I)*, Paris, Cahiers de Institut de Science Economique Appliquée, n°173, mai 1966, p. 111 et 118. L'auteur base sa réflexion sur les quantités de coton consommées en France d'après les moyennes quinquennales et décennales de 1831 à 1955. Ainsi, pour la moyenne quinquennale de consommation de coton, 1901-1905 = 193 911 t. ; 1906-1910 = 216 745 t. ; 1911-1915 = 235 833 t. ; 1916-1920 = 203 737 t. ; 1921-1925 = 252 417 t. . De plus, il observe une croissance annuelle accélérée entre 3 et 4% pour la période 1890-1930, contre seulement 1-2% pour 1840-1890, et une période de crise et de stagnation entre 1930 et 1955. (p. 119).

[316] *Ibid.*, p. 115.

3.1.1 Une dépendance accrue aux importations de coton américains

En dehors des provinces asiatiques de la Russie, l'Europe n'est pas productrice de coton et dépend donc des approvisionnements étrangers. Le tableau 5 reprend l'évolution de la production des trois principales régions exportatrices de coton depuis 1901.

Tableau 5: Production de coton dans les principaux pays exportateurs, 1901-1914.

Saison	États-Unis (en milliers)			Égypte en milliers)			Indes Anglaises (en milliers)		
	Acres	Balles	Rdt*	Acres	Balles	Rdt*	Acres	Balles	Rdt*
1901-1902	27 532	10 344	0,38	1 650	1 259	0,76			
1902-1903	27 878	10 274	0,37	1 700	1 117	0,68			
1903-1904	28 907	9 682	0,33	1 750	1 182	0,68			
1904-1905	31 730	13 436	0,43	1 850	1 223	0,66			
1905-1906	26 999	10 919	0,40	1 900	1 154	0,61			
1906-1907	32 049	13 269	0,41	1 850	1 338	0,73			
1907-1908	32 060	11 089	0,35	1 900	1 318	0,69	21 895	2 606	0,12
1908-1909	33 370	13 458	0,40	1 950	1 296	0,67	20 254	3 053	0,15
1909-1910	31 918	10 155	0,32	1 900	911	0,48	20 805	3 854	0,19
1910-1911	33 418	11 834	0,35	1 705	1 500	0,88	22 675	3 181	0,14
1911-1912	36 681	15 876	0,43	1 776	1 471	0,83	20 473	2 616	0,13
1912-1913	34 766	14 041	0,40	1 786	1 492	0,84	n.d.	n.d.	n.d.
1913-1914	37 458	14 345	0,38	1 786	1 522	0,85	n.d.	n.d.	n.d.

Source : *Commission Permanente des valeurs de douane,* session 1911, 1913 et 1921. Pour les Indes Anglaises, voir Session 1913 pour les saisons 1908 à 1912. *Rdt = rendement.

Des trois principaux exportateurs de coton, les États-Unis produisent la part la plus importante, avec environ 80% de la production totale à chaque saison. C'est dans ces mêmes proportions que la France importe son coton des États-Unis avant la guerre. Cette situation de dépendance vis-à-vis du coton américain a conduit les industriels et capitalistes impliqués dans cette industrie à se soucier de la diversité des sources d'approvisionnement. L'instabilité et la lenteur de la croissance des récoltes en justifient d'autant plus l'urgence. Seul le coton d'Égypte apparaît comme une alternative intéressante, tandis que le coton indien, pour sa partie non exploitée sur place, prend la direction du Japon, grande puissance asiatique montante[317].

[317] Marcel Demeusy, *La crise de l'industrie cotonnière*, Nancy, Imprimeries réunies de Nancy, 1914, p 53-54 : « En 1889, il y avait dans ce pays 24 établissements de filature représentant 113 800 broches. En 1904, on compte 1 333 800 broches et en 1913, 2 300 000 broches, occupant 120 000 ouvriers ».

Alors que la période 1900-1911 fait craindre aux filateurs une stagnation du niveau de production de coton[318], les campagnes de récolte entre 1911 et 1914 se révèlent plus importantes qu'espérées, avec un record en 1911-1912 [tableau n°X]. Ces résultats tranchent avec la moyenne annuelle atteinte lors de la décennie 1901-1911 et ses 11,4 millions de balles[319].

En France, de 1882 à 1939, le marché à terme du coton, géré par la bourse du Havre, assure l'importation de la matière première[320]. Les filateurs font appel à des commissionnaires pour l'achat du coton brut. Ce marché du coton repose sur un système de courtage complexe, organisé par des courtiers. Ceux-ci se répartissent en trois catégories : les anciens courtiers, les courtiers libres, et les courtiers assermentés. Chargés d'acheter le coton aux États-Unis, ils ne peuvent agir en leur seul nom ou travailler avec ou pour un négociant. En 1889, un syndicat du commerce des cotons regroupe négociants, agents de maisons étrangères, courtiers, transitaires et banquiers de la ville[321]. À partir de 1901, le marché du Havre s'aligne sur les conditions et les tarifs pratiqués à Liverpool et New York. Les congrès internationaux sont l'occasion de comparer les organisations commerciales, et les procédures d'arbitrage dans les conflits. Cependant, le début du XXe siècle voit émerger un quatrième marché du coton, avec la ville allemande de Brême, porte directe vers les régions d'Europe centrale.

Recevant toujours plus de coton et pour moderniser ses équipements, le port du Havre se dote en 1910 un nouveau hangar de 744 mètres de long et de 114,30 mètres de largeur, le long du bassin Vétillart, lui aussi de creusement récent :

> Ce hangar, de dimensions colossales, couvre ainsi une surface de 78 500 m^2, surface plus grande que celle de la place de la Concorde à Paris et constitue ainsi le plus grand hangar des port d'Europe [pour l'époque]. Vingt grues électriques ont été prévues pour assurer le déchargement simultané de cinq grands navires cotonniers[322].

---

318 Marcel Demeusy voyait dans l'état stagnant de la production des États-Unis trois causes : 1/ le manque de main-d'œuvre pour la récolte de coton ; 2/ la concurrence faite aux cotonniers par d'autres cultures plus rémunératrices (céréales, plantes fourragères, maraîchage…) ; 3/ les ravages causés par le pou américain ou boll weeevil, un parasite « qui détruit la moitié des récoltes sur plus du tiers de la zone totale des plantations américaines ». *Ibid.*, p. 11-12.

319 *Commission permanente des valeurs de douanes,* session 1913, p.424. Le calcul des moyennes quinquennales fait cependant apparaître une légère augmentation des récoltes : 10,9 millions de balles pour 1901-1906 ; près de 12 millions pour 1906-1911.

320 Robert Blair Forrester, *The Cotton Industry in France. A report to the Electros of the Gartside Scholarships*, Londres, New York, Bombay, Manchester at the University Press, Longmans, Green & Coe, 1921, p. 53-59.

321 Claude Malon, *Le Havre colonial de 1880 à 1960*, Publications des Universités de Rouen et du Havre, Presses Universitaires de Caen, 2006, p. 113.

322 *Le Port du Havre. Note descriptive éditée par la Chambre de Commerce et le comité de l'Industrie, du Commerce et de l'Armement*, Le Havre, Impr. du *Journal du Havre*, 1921, p. 25 et sv.

Par ailleurs, une gare maritime jouxte le hangar. « Les expéditions peuvent se faire ainsi directement dès que la livraison, la reconnaissance et l'échantillonnage ont été effectués ». Alors que le port du Havre enregistre l'entrée de plus d'un million de balles de cotons en 1913[323], en juillet 1914, le rapporteur de la Banque de France constate que les stocks de coton emmagasinés dans les entrepôts ont augmenté de 100 000 balles. Dans le même temps, il déplore « la stagnation des affaires qui, depuis quelques mois, sont sur la place du Havre tout à fait languissantes. Sans reprendre le mot d'une des personnalités les plus en vue du commerce havrais, "tout traîne" : jamais il n'y eu plus de stocks et jamais moins d'activité dans les transactions »[324]. Dans le premier rapport d'après-guerre, en effet, les valeurs mises en warrants ont augmenté de près de 100 millions de francs entre 1913 (159 millions de francs) et 1914 (250 millions de francs), tandis que les valeurs d'escomptes passaient de 541 millions à 517 millions de francs[325].

3.1.2 La situation de la filature de coton : entre spéculation et surproduction.

Après un accroissement rapide de près de 50 % du nombre de broches entre 1901 et 1906 pour répondre au doublement de la consommation de coton depuis 1880-1884[326], la filature française connaît une situation précaire qui s'aggrave dans les années 1910-1914. La position de quasi-monopole sur le commerce de la matière première par les cultivateurs américain suscite des inquiétudes, du fait d'opérations spéculatives sur la bourse de New York. En effet, les cours du coton à la fin du XIXe siècle s'affaiblissent, avec en 1902 un cours moyen de 9,03 cents la livre de coton *middling upland*. Cette même année, les planteurs cherchent à défendre leurs intérêts en fondant à Dallas la Fermars Educational and Cooperative Union, qui compte, selon Marcel Demeusy, 1,5 million d'adhérents[327]. Celle-ci « communique à ses membres des documents pouvant les intéresser sur la culture et sur la vente du coton, elle délibère sur la question des prix ». En 1905, deux millions de filateurs, courtiers et banquiers américains se réunissent dans la Southern Cotton Association[328], dont le principal objectif est de relever les cours par la réduction des surfaces cultivées. Mais l'expérience tourne court,

---

323 *Ibid*., p. 61.
324 ABF, *Rapport concernant la vérification des services de la Banque au Havre, du 28 juin au 24 juillet 1914.*
325 *Ibid., du 16 avril au 17 mai 1919.*
326 François Caron, *Histoire économique de la France, op. cit*., p. 130.
327 Marcel Demeusy, *La crise de l'industrie cotonnière, op. cit*., p. 22.
328 Theodore Saloutos, « The Southern Cotton Association, 1905-1908 », *The Journal of Southern History*, vol. 13, n°4, nov. 1947, p. 492-510.

disparaissant après 1908. Toujours est-il que les cours du coton connaissent un réel relèvement, comme le démontre l'analyse quinquennale et le graphique des cours du coton suivants :

Tableau 6: Prix moyen quinquennal du coton brut américain, 1895-1910.

Période	New York		Angleterre		France	
	Cents	Indice	Pence	Indice	Francs	Indice
1895-1899	7,04	100,0	4,46	100,0	46,60	100,0
1900-1904	9,78	138,9	5,83	130,7	67,05	143,9
1905-1909	11,14	158,2	6,30	141,3	72,75	156,1
1910	15,11	214,6	9,94	222,9	96,85	207,8

Source : Marcel Demeusy, *La crise de l'industrie cotonnière, op. cit*., p. 24.

La période 1905-1909 marque un ralentissement de la hausse des cotons, avec seulement 14 % sur les prix du marché américain, alors que la hausse est de 35 % par rapport au prix moyen de 1910 [tableau 6]. Les variations entre 1900 et 1910 confirment la période de stagnation entre 1905 et 1909. La première date marque une forte baisse des cours hauts en 1905, puis une remontée progressive en 1909 et surtout 1910.

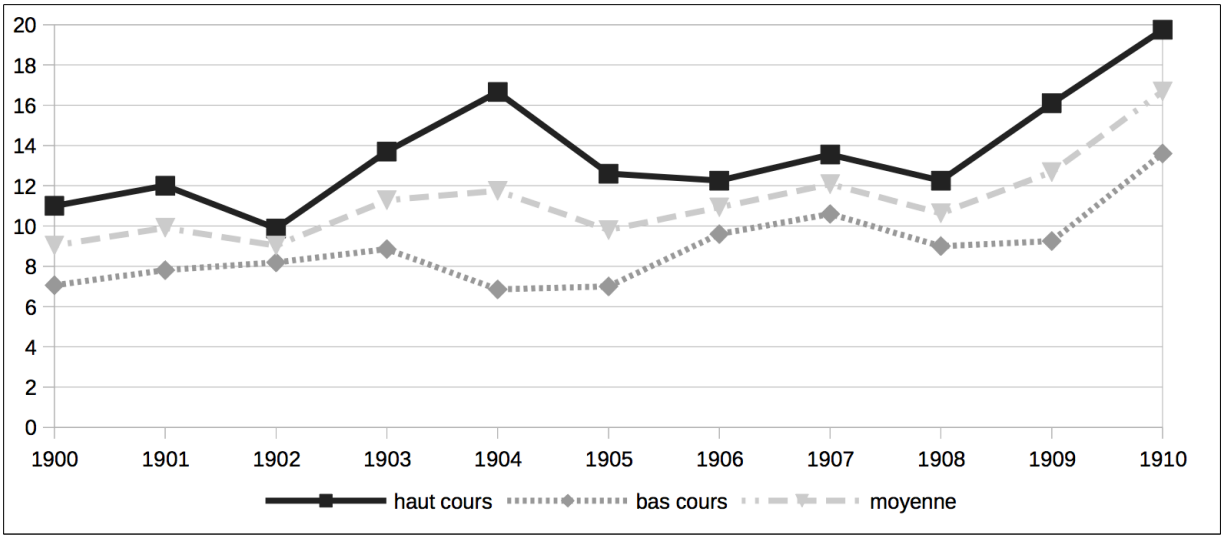

Figure 4: Plus haut et plus bas prix du coton à New York, 1900-1910 (en cents).
Source : d'après Marcel Demeusy, *La crise de l'industrie cotonnière, op. cit*., p. 23.

Par la suite, les cours vont se maintenir sous la barre des deux francs le kg, mais restent jusqu'en 1914 au-dessus des un franc cinquante [figure 5].

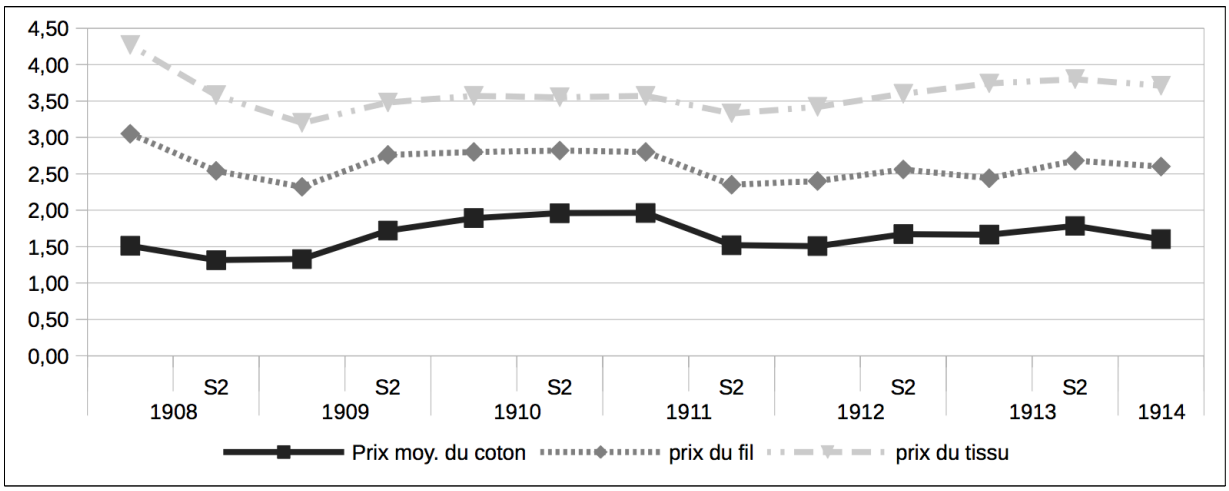

Figure 5: Variation semestrielle des prix du coton brut, du fil et du tissu, 1908-1914 (en francs)

Source : *Commission permanente des valeurs de douane,* session 1921, p. 174.

Les filateurs français reprochent aussi aux fournisseurs américains les mauvaises conditions de transport et d'emmagasinage des balles de coton, voire de pratiquer la fraude. Louis Deschamps, administrateur de la Société de filature de la Motte, en Seine-Inférieure, déplorait en 1912 certaines pratiques : « Nous achetons du *good middling* 28/30 m/m ; nous recevons une partie du lot en ce classement, c'est la tête ; le centre est en *fully middl*. 20 m/m ; tout passe… »[329]. Ce même industriel dénonce aussi la pratique du vaporisage, qui consiste à alourdir la balle par l'humidité : « Nous achetons du coton, nous recevons 2 à 3% d'eau ; c'est de l'eau du Mississippi qui nous coûte jusqu'à 1 fr. 80 le litre ; les Américains trouvent eux-mêmes que c'est un bien beau prix pour de l'eau sale, ils nous l'envoient et nous la payons ». Enfin, la Fédération Internationale Cotonnière, lors de son congrès à Bruxelles en 1910, constate amèrement que certaines balles ne sont pas protégées dans des hangars, mais « très souvent abandonnées dans les rues, les campagnes, le long des voies ferrées », alors que « les Européens paient […] des frais de magasinage ».

Devant cette dépendance vis-à-vis du coton américain, les filateurs et négociants cherchent à contrer la spéculation new yorkaise. Certes, la situation n'était pas nouvelle. Déjà sous le Second Empire, cette dépendance se ressent fortement avec la Guerre de Sécession et la famine du coton qu'elle engendre. Déjà à cette époque, des capitalistes, notamment sous l'impulsion de la Société Industrielle de Mulhouse, ont tenté de relancer la culture du coton en

[329] Louis Deschamps, *La filature du coton en France*, Rouen 1912, p. 21, cité dans Marcel Demeusy, *La crise de l'industrie cotonnière, op. cit.*, p. 26.

Algérie, pour échapper à cette domination[330]. L'annexion de l'Alsace par le nouvel Empire allemand en 1871 mit fin à la tentative, et il fallut attendre la fin des années 1890 et le début du XXème siècle pour que de nouvelles tentatives aient lieu. Prenant exemple sur la British Cotton Growing Association fondée à Manchester en 1902, Esnault-Pelterie, tisseur de coton et président du Syndicat général de l'industrie cotonnière française, fonde, le 14 janvier 1903, l'Association Cotonnière Coloniale, qu'il préside également[331]. Elle se donne pour objet de « développer la culture du coton dans les colonies françaises et favoriser l'emploi de la matière première récoltée par l'industrie française ». Elle se concentre sur l'Afrique occidentale, sans pour autant exclure les autres colonies, comme le Tonkin, le nord de l'Annam et les Antilles. Toutefois, Régine Levrat constate que :

> Son action se trouva entravée par son caractère privé et sectoriel. En France, elle est considérée comme une simple association coloniale sans importance nationale, contrairement à l'Association anglaise, ce qui explique la faiblesse de son financement. En [Afrique Occidentale Française (AOF)], son point de vue métropolitain l'empêche de collaborer franchement avec les autres acteurs de la production cotonnière : administrateurs et commerçants[332].

Ces inconvénients autour du commerce international du coton accompagnent le ralentissement économique qu'observent les professionnels en France. En 1913, la Commission permanent des valeurs de douane ne peut que constater l'absence de prospérité depuis 1910. Si la morosité touchait, en 1910 et 1911, tous les pays producteurs européens, en revanche, la situation en 1912 semble relever de raisons liées à la situation propre de l'industrie française :

> Cette crise, il faut avoir le courage de le dire, est une crise de surproduction. La France, depuis deux ans, produit plus de fils de coton que l'industrie nationale n'en peut employer […] A vrai dire, dès que la production des tissus devient très active, cette surproduction, assez faible, devient très peu apparente, à ce point que quelques-uns ont cherché à la nier, mais son existence ne fait pas de doute pour ceux qui sont mêlés un peu largement au commerce des fils de coton. Le remède naturel à cette situation serait l'exportation de cet excédent de production. Malheureusement nos prix de revient ne nous permettent pas de vendre nos fils sur les marchés extérieurs sans subir des pertes plus ou moins sérieuses[333].

---

330 Claude Fohlen, *L'industrie textile sous le Second Empire, op. cit*., p. 346 et sv.

331 Maurice Zimmermann, « La question du coton et les essais de culture cotonnière », in *Annales de Géographie*, t. 13, n°67, 1904. p. 88-91.

332 Régine Levrat, *Le coton en Afrique occidentale et centrale avant 1950. Un exemple de la politique coloniale de la France*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 55.

333 *Commission permanente des valeurs des douanes,* session 1913, p. 434.

De plus, la logique commerciale de la filature de coton ne relève pas des mêmes objectifs du tissage ou de l'industrie lainière. En effet, cette activité se destine avant tout pour l'alimentation du marché intérieur, et ne destine à l'exportation que « dans le but de dégager le marché français d'un trop plein de fils qui dépréciait l'ensemble de la production »[334]. Les ventes de filés de coton n'apparaissent pas aux yeux des industriels comme profitables, alors que le solde du commerce extérieur de la France pour ce produit est positif depuis 1910 [figure 6][335].

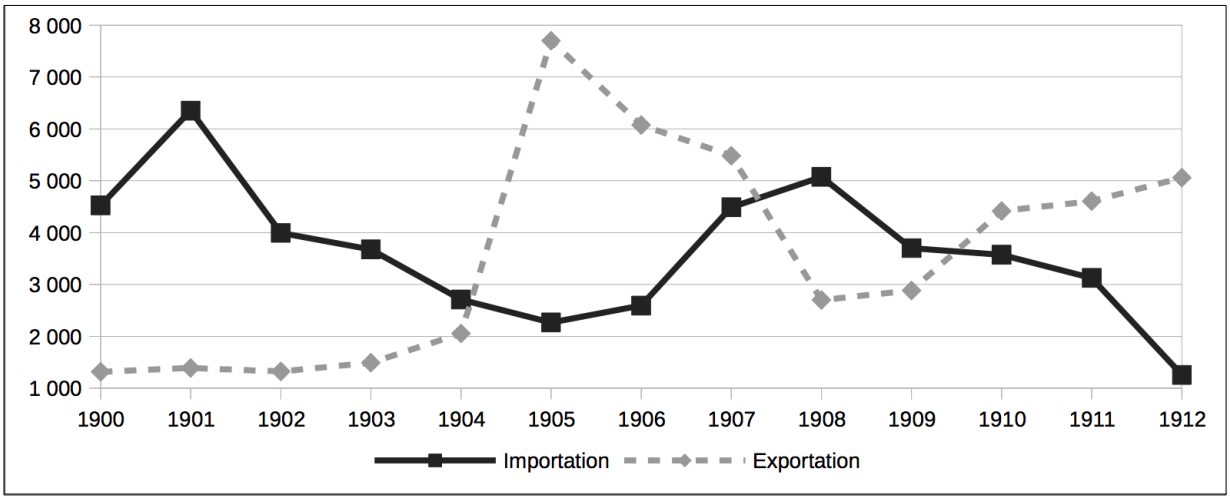

Figure 6: Importation et Exportation de fils de coton de France, en tonnes, 1900-1914.

Source : d'après Marcel Demeusy, *La crise de l'industrie cotonnière, op. cit*. p. 66-67.

Dans l'esprit des industriels de l'époque, la filature doit d'abord répondre aux besoins du tissage national, et seul le surplus de production se retrouve sur les marchés internationaux. Certes, cela ne veut pas dire qu'il n'y a jamais d'exportation de filés, mais le solde devient positif (exportations supérieures aux importations) à partir de 1910. L'esprit général du commerce se rapproche donc davantage d'un colbertisme protectionniste que du libéralisme des échanges. Reprenant les chiffres publiés par une banque de l'Est de la France, Marcel Demeusy met en avant les effets de la mévente sur les résultats des entreprises[336]. Les mauvais résultats correspondent bien à l'exercice 1910-1911, alors que d'une part, les récoltes de coton connaissent une croissance irrégulière depuis une dizaine d'années et que, d'autre part, les cours se situent à des niveaux très haut, à près de 100 francs les 50 kg de coton brut au deuxième semestre 1910. Le redressement observé en 1912 est dû à une accélération des ventes

[334] *Ibid*., p. 436-437.

[335] En 1910, le solde était de 470 tonnes ; en 1911, de 1 200 tonnes ; en 1912, de 2 251 tonnes ; en 1914, il redescendait à 1 288 tonnes. *Ibid*., sessions 1911, 1913 et 1921.

[336] Marcel Demeusy, *La crise de l'industrie cotonnière, op. cit*. p. 74.

de filés, qui s'observe à partir d'octobre 1911. Les filateurs, subissant la mévente de leur production, doivent faire face à des stocks en constante augmentation depuis décembre 1910 [tableau 7].

Tableau 7: Évolution mensuelle des stocks et des ventes de filés des filatures de Normandie et du Nord, 1910-1912 (en kg).

Mois	1910		1911		1912	
	Stocks	Ventes	Stocks	Ventes	Stocks	Ventes
Janvier	7 292	22 689	7 170	18 233	9 115	42 511
Février	7 375	21 124	7 647	17 732	8 941	41 954
Mars	7 336	20 837	7 846	16 946	8 970	38 753
Avril	6 930	19 508	7 978	17 403	9 032	37 009
Mai	6 719	18 912	8 452	16 385	9 099	33 256
Juin	9 448	17 650	9 038	14 118	9 347	31 397
Juillet	6 286	18 427	9 394	13 520	9 799	30 876
Août	6 459	19 779	9 886	17 656	9 812	28 027
Septembre	6 351	21 535	10 107	19 734	9 677	29 655
Octobre	6 361	22 097	10 074	36 042	9 638	38 031
Novembre	6 372	21 573	9 775	42 962	9 200	37 247
Décembre	6 525	20 476	9 564	41 897	n.d.	n.d.
Moyenne mensuelle	6 955	20 384	8 911	22 719	9 330	35 338

Source : d'apr. Marcel Demeusy, *La crise de l'industrie cotonnière, op. cit.*, p. 77.

Néanmoins, Marcel Demeusy avance une autre explication, avec l'expérience de Louis Deschamps :

> Le filateur qui, évitant toute spéculation, et même tout négoce, se serait fait une loi de ne pas s'approvisionner de coton sans vente correspondante et de ne pas vendre de filés sans se couvrir aussitôt, ne demandant de bénéfices qu'à son industrie, ce filateur aurait, pendant les vingt dernières années, gagné annuellement un peu moins de deux centimes au kilogramme, c'est-à-dire une somme dérisoire et qui ne permettrait même pas de reconstituer le matériel.
>
> Si des filateurs se sont enrichis depuis 20 ans, ce n'est donc pas à leur industrie qu'ils le doivent, mais à leur habileté commerciale, tantôt à des ventes hardies faites sans couverture, tantôt à des spéculations heureuses sur la matière première. Et, en vérité, si c'est à la spéculation que nous devons demander nos bénéfices, point n'est besoin pour cela de traîner avec nous le risque d'usines représentant des millions, le souci d'un personnel nombreux, la crainte des méventes et des chômages ; un bureau et un téléphone suffisent[337].

Les filateurs prennent conscience de cet état de fait, et tentent de rendre bénéfique l'exportation de filés. Certains se regroupent en syndicats d'exportation, comme, en 1912, ceux du Nord – qui, pour rappel, détiennent près de 40% des broches en 1911. Ils organisent un

[337] *Ibid.*, p. 76-77.

comptoir de vente unique pour réguler le prix des filés à l'extérieur et partager les bénéfices de l'opération. Des primes accompagnent les expéditions pour assurer des revenus suffisants. Néanmoins, cette question se pose de plus en plus au niveau national, et le projet de création d'un comptoir unique de vente pour réguler les prix et exporter les excédents est de plus en plus avancé par les acteurs économiques. De même, on appelle au *statu quo* quant au matériel de filature, à un emploi accru des filés par les métiers travaillant la laine, et à la création de nouveaux tissages[338].

3.1.3 Le tissage de coton : une industrie exportatrice.

En 1910, « la situation du tisseur filateur a été beaucoup plus mauvaise que celle du tisseur acheteur de fils. Le premier a vu sa matière première hausser de plus de 25%, tandis que le second a payé ses filés environ 10% plus cher. Or, 25% sur le coton représentent 17% sur le fil. On voit que l'acheteur a été moins éprouvé que le filateur-tisseur »[339]. En 1912, le deuxième semestre est très favorable au tissage des étoffes écrues, blanchies, teintes et imprimées. D'une part « sous l'influence de grandes ventes de disponibles et d'importants contrats à long terme, [les prix] s'élevèrent d'une façon plus avantageuse pour le producteur que les prix du fil […] restèrent stationnaires et fléchirent même […] ». De leur côté, les étoffes tissées en fils teint connaissent une situation plus délicate : après de bonnes affaires dans l'Empire ottoman « grâce au boycottage des tissus italiens au moment de l'expédition de Tripoli », les affaires ralentissent à cause de la Première Guerre des Balkans[340]. Industrie d'exportation vers les colonies par excellence, le tissage cotonnier français y expédie plus de 70% de ses exportations annuelles [figure 7] :

[338] *Commission permanente des valeurs de douane,* session 1913, p. 437.
[339] *Ibid.,* session 1911, p. 386
[340] *Ibid.,* session 1913, p. 442.

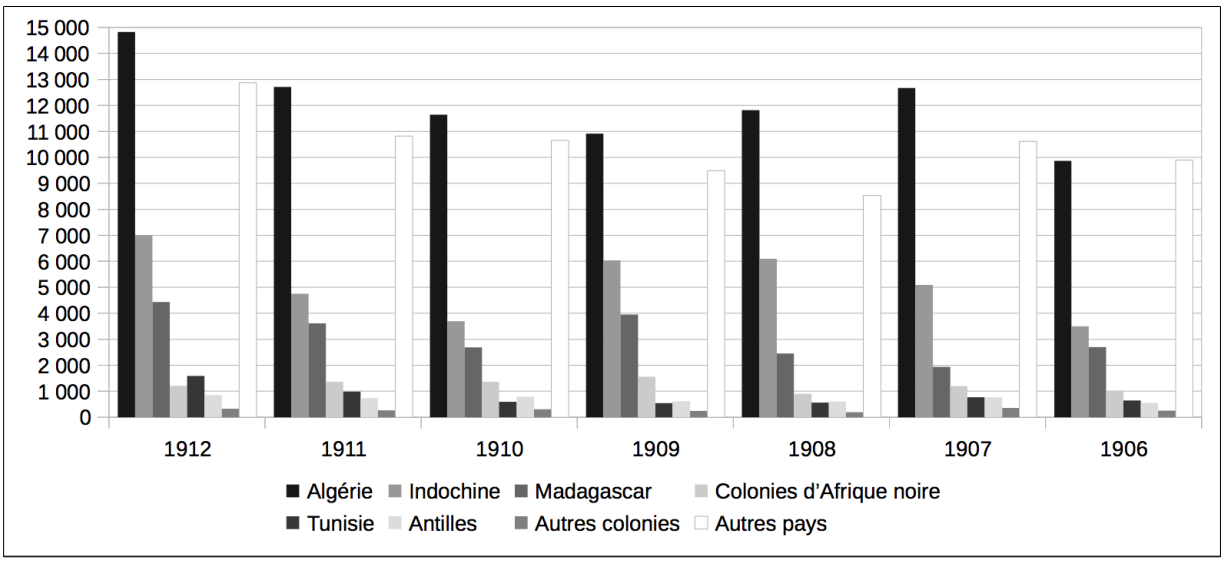

Figure 7: Exportation des tissus de coton par pays de destination, 1906-1912 (en tonnes).

Source : *Commission permanente des valeurs de douane,* session 1910, p.327 ; session 1921, p.445.

De très loin, les exportations vers les colonies dominent, avec en moyenne 70% des expéditions entre 1906 et 1912. L'Algérie consomme plus du tiers des tissus vendus hors de France (12 000 tonnes en moyenne), avec un accroissement constant entre 1909 (10 913 tonnes) et 1912 (14 829 tonnes). De manière criante, les maisons de commerce privilégient les débouchés coloniaux au détriment des marchés d'Amérique du Sud et d'Asie. Sur les sept années considérées, 1906 et 1908 correspondent bien aux années de crises du secteur textiles. Toutefois, les membres de la Commission permanente des valeurs de douane insistent beaucoup sur la corrélation entre récoltes céréalières et consommation de tissus : ainsi, 1912 est certes une année record de vente de tissus dans les colonies, mais les récoltes n'ont pas été bonnes. Il s'en suit une rétractation des exportations de tissus en 1913 et en 1914, le total des exportations de tissus de coton n'est « que » de 33 128 tonnes, soit 10 000 tonnes de moins qu'en 1912[341].

3.2 Des centres cotonniers géographiquement mieux répartis.

Contrairement à l'industrie lainière, les usines de coton apparaissent comme bien mieux réparties sur le territoire. Les auteurs s'accordent à dire que la filature de coton détient 7,2

[341] *Ibid.,* session 1921, p. 189.

millions de broches à la veille de la guerre[342] (contre 5,5 millions en 1900[343]). La répartition des broches et des métiers met en avant deux régions : la Normandie et l'Est de la France [tableau 8 ; cartes 5 et 6]. Pour Jacques Levainville, « dans les Vosges, on compte : 2/3 de filateurs-tisseurs pour 1/3 de filateurs sans tissage ; dans le Nord, on compte : 1/3 de filateurs-tisseurs pour 2/3 de filateurs sans tissage ; en Normandie on compte : 1/4 de filateurs-tisseurs pour 3/4 de filateurs sans tissage »[344].

Tableau 8: Répartition des broches de filature (1911) et des métiers à tisser (1909).

Région	Broches	Part (%)	Région	Métiers	Part (%)
Normandie (Seine-Inférieure, Eure, Orne, Calvados, Eure-et-Loire)	1 670 000	22,0%	Est	59 900	39,4%
Département du Nord	2 900 000	38,3%	Normandie	36 000	23,7%
Est (Vosges, Haute-Saône, Meurthe-et-Moselle, Doubs, Belfort)	2 836 000	37,4%	Rhône et Loire*	41 000	27,0%
			Nord	5 000	3,3%
Autres centres (Somme, Aisne, Mayenne)	170 000	2,24%	Autres centres	10 000	6,6%
Total	7 576 000	100,0%	Total	151 900	100,0%

Source : Robert Blair Forrester, *The Cotton Industry in France…, op. cit.*, p.5-6 et 20-21. Chiffres très imparfaits, faute d'autres sources plus fiables. *Dont 20 000 métiers à bras.

3.2.1 La Normandie, une belle endormie ?

À l'échelle nationale, la Normandie (Seine-Inférieure, Eure, Calvados, Orne) occupe 12 900 personnes dans les filatures et retorderies de coton en 1906 (sur 46 300, soit 27,9%), et 35 900 dans les tissages (sur 118 100, soit 30,4%)[345]. En 1896, 60,8% de la main-d'œuvre textile de Haute-Normandie travaille dans l'industrie cotonnière. La Seine-Inférieure est le principal département cotonnier, et les usines se répartissent entre les communes de Rouen, Bolbec, Barentin, Oissel, Malaunay, Saint-Étienne-du-Rouvray, Darnétal, Petit-Quevilly et Grand-Quevilly[346]. Ce mouvement de concentration technique et capitaliste des activités

[342] Daniel Mieg, « Rapport sur la situation de l'industrie cotonnière en France après la réintégration de l'Alsace-Lorraine (adoptée en séance du Comité du 5 mai 1917) », Comité d'Etudes Economiques et Administratives relatives à l'Alsace-Lorraine, p. 2. Pour Edmond Michel, *Les dommages de guerre de la France et leur réparation*, Paris, ed. Berger-Levrault, 1932, p. 396, ce chiffre de monte à 7,6 millions de broches.

[343] Jules Houdoy, *La filature de coton dans le Nord de la France. Histoire, monographie, conditions du travail*, Paris, Librairie nouvelle de droit et de jurisprudence, Arthur Rousseau, 1903, p. 336.

[344] Jacques Levainville, *Rouen pendant la guerre,* Paris/New Haven, PUF, Yale University Press, 1925, p. 29.

[345] Albert Aftalion *L'Industrie textile pendant la guerre, op.cit*. p. 93.

[346] Jacques Levainville, « Les Ouvriers du coton dans la région de Rouen », *in Annales de Géographie*, 1911, t. 20, n°109, p. 52-64. Voir carte p. 61.

textiles remonte au Second Empire et à la grave crise traversée par l'industrie cotonnière, concentration effectuée au détriment des petits ateliers de tissage dispersés et mus par la force hydraulique[347]. Toutefois, la concentration reste lent : en 1913, l'annuaire de Rouen recense onze sociétés anonymes sur quarante-neuf entreprises, dont sept filatures (sur dix-sept) et seulement deux tissages (sur vingt-six)[348]. À la veille de la guerre, l'inspecteur de la Banque de France auprès de la succursale rouennaise juge la situation assez critique, du fait de la crise qui touche l'ensemble de l'industrie cotonnière depuis 1912 :

> La situation économique de Rouen et de la région qui l'entoure n'est pas modifiée depuis l'année dernière : la crise dont souffre l'industrie cotonnière commence, par sa durée, à préoccuper les intéressés, négociants en cotons du Havre, Filateurs et tisseurs de Rouen. Les préoccupations seraient plus vives encore si les premiers, qui sont exécuteurs de grosses sommes, n'avaient pas de très larges ressources qui leur permettent de se montrer aussi patient que l'exige la situation ; et si d'autre part, les représentants de l'industrie textile à Rouen ne possédaient pas, en général, une fortune qui facilite l'attente d'une période plus prospère[349].

Cette situation touche aussi bien les petites que les grandes sociétés. À titre d'exemple, la Société Cotonnière de Saint-Étienne-du-Rouvray, qui appartient à un groupe industriel belge et au Crédit Liégeois, enregistre des pertes de plus de deux millions de francs au cours des exercices précédents – dont un million pour 1912-1913 –, et doit procéder au remplacement de son directeur, tout en rejetant une offre de rachat de l'affaire. D'autres sociétés semblent mieux gérer la crise, à l'instar du tissage Campart, à Rouen « qui, malgré la crise, a réalisé des bénéfices en 1913 »[350]. Toutefois, des critiques existaient auparavant quant à l'attitude du patronat régional vis-à-vis du manque de dynamisme des industriels. Pour Jacques Levainville, « Par crainte des transformations sociales ou économiques, l'argent se cachait dans la terre [...]. Bourgeoisie cossue et capitaux peureux, deux obstacles à l'activité des affaires »[351]. Le matériel est considéré comme vétuste, malgré le relativisme des études récentes[352] et l'introduction dès 1904 du métier à tisser automatique Northrop, dans le tissage Hazard et Offroy à Malaunay[353].

---

347 Dominique Barjot (dir.), *Les Patrons du Second Empire, op. cit*. p. 15 et 19.

348 Jean-Pierre Chaline, « Les Industriels normands : un patronat sans dynasties ? », *in Le Mouvement Social*, n°132, juillet-septembre 1985, p. 45.

349 ABF, *Rapport concernant la vérification des services de la Banque à Rouen, du 12 mars au 3 avril 1914.*

350 *Ibid*.

351 Jacques Levainville, *Rouen pendant la guerre, op. cit*., p. 3.

352 Pierre Sage, *Quatre générations dans l'industrie du textile en Normandie…, op.cit*., p. 38.

353 Serge Benoit, « La Diffusion d'une innovation américaine dans l'industrie cotonnière française : le métier à tisser automatique Northrop, 1895-1939 » dans René Favier et alii, *Tisser l'histoire. L'industrie et ses patrons, XVIe-XXe siècles. Mélanges offerts à Serge Chassagne*, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, 2009, p. 91. La date de 1897 peut même être retenue, puisque Gabriel Sallé, commissaire en machine à Flers (Orne), en est le premier concessionnaire.

Les autres places normandes développent des stratégies alternatives. Dans l'Orne, des négociants fabricants de Flers relancent le tissage à main depuis les années 1890[354], à la suite de la faillite de la société Flers-Exportation (créée en 1883). Malgré un recul du fait de la mécanisation et du vieillissement des tisserands, cette production artisanale réussit à contenir son déclin. Comptant vingt-sept fabricants en 1907, dont sept apparus depuis 1890, la place de Flers et sa banlieue comptent treize ateliers disposant chacun de plus d'une vingtaine de métiers. Quatre d'entre eux disposent respectivement de 52, 80, 86 et 160 métiers. En 1910, l'industrie actionne 700 métiers et occupe près d'un millier d'ouvriers, « pratiquement la moitié des effectifs du tissage à main de la région de Flers »[355]. Un certain nombre fait appel simultanément à des ouvriers en chambre et en atelier. Le premier assure un appoint, le second un travail régulier. Dans le même temps, le maintien de cette activité semble se faire au prix d'une concentration des ateliers autour de Flers. Si le personnel ouvrier est vieillissant, il est bien formé, grâce à l'école industrielle fondée en 1872 et à la Société Industrielle de Flers, créée cinq ans plus tard. En 1910, la Société Textile Alençonnaise est fondée « par de gros capitalistes »[356]. Malgré des débuts jugés « très difficiles » par la Banque de France et un changement de direction en avril 1914, la société semble être en bonne voie pour réaliser de bons résultats. Cette modernisation technique explique ainsi le ralentissement du déclin de l'industrie cotonnière de l'Orne.

3.2.2 Les Vosges, département moteur d'une région sous protection douanière.

L'industrie cotonnière vosgienne doit sa croissance au dynamisme de l' Alsace au cours des années 1850-1860. Les industriels et les hommes d'affaires mulhousiens profitent de l'énergie hydraulique et de la main-d'œuvre rurale peu exigeante en terme de salaire de la région pour installer leurs usines[357]. Cet avantage ne disparaît pas avec la rupture de 1870-1871, bien au contraire. Si l'industrie cotonnière rencontre des difficultés au cours des années 1880, elle est définitivement mise à l'abri en 1892 avec le tarif Méline, du nom du député remiremontin. Cette politique douanière a pour effet de relancer la production et la consommation intérieure de tissus de coton, et les Vosges entrent dans le XXème siècle avec dix

[354] Gérard Bourdin, « Le Renouveau du tissage à main dans l'ancien arrondissement de Domfront (1890-1914) », dans *Textile : production et mode*, actes du 112e congrès international des sociétés savantes à Lyon (1987), section d'histoire Moderne et Contemporaine, tome 1, Paris, Editions du CTAHS, 1987, p. 207-210.

[355] Gérard Bourdin, art. cit., p. 208.

[356] ABF, *Rapport concernant la vérification des services de la Banque à Alençon, du 24 avril au 1er mai 1914*.

[357] Robert Blair Forrester, *The Cotton Industry in France…, op. cit*., p. 16.

années « d'état de grâce » absolu (1892-1902)[358]. C'est aussi l'occasion pour Épinal, grâce à l'accroissement de la puissance CV de ses machines de devenir le « centre commercial et décisionnaire du bassin cotonnier vosgien », devant Remiremont[359]. Les Vosges et les départements voisins (Meurthe-et-Moselle, Marne, Meuse, Ardennes) employaient en 1906 plus de 10 200 personnes dans les filatures-retorderies et 45 700 dans les tissages[360].

Toutefois, La période 1900-1913 se caractérise en effet par une succession de crises de surproduction, de chômages des usines puis de reprise de la production. En 1905, le Syndicat cotonnier de l'Est justifie sa création par « l'anarchie [qui] règne chez les producteurs », et qui entretiennent une concurrence néfaste entre eux[361]. En octobre 1913, le rapporteur de la Banque de France considère que l'industrie cotonnière « dont la situation conditionne toute l'activité économique de la région, […] n'est pas encore sortie de la période difficile qu'elle traverse depuis trois ans. La prolongation de la crise n'est pas sans causer quelques appréhensions à la filature et, dans une moindre mesure, au tissage ; néanmoins les situations acquises sont assez solides pour qu'il y ait lieu d'espérer qu'elle se résoudra sans qu'il se soit produit de défaillances »[362]. Cette même année, les Vosges comptent 206 usines textiles, outre beaucoup de petites entreprises comptant dix à trente métiers à tisser. Filatures et tissages totalisent 1 785 000 broches et 44 880 métiers ordinaires et automatiques[363].

Du point de vue de la situation individuelle des industriels, les établissements Kuhlmann préoccupent les observateurs. Société au capital de 1,5 million de francs, et autant en obligations, disposant de 1 360 métiers, elle est « médiocrement dirigée et laiss[e] des résultats variables : 100 000 francs de pertes en 1911-1912, 168 000 frs de bénéfices » en 1912-1913. À Belfort, on les voit comme « une maison qui se maintient [mais] sans prospérer »[364]. A l'inverse, Philippe Petitpas mentionne le cas de la Filature de La Gosse, entreprise « particulièrement prospère »[365]. Celle-ci distribue à ses actionnaires des dividendes réguliers, à hauteur de 10 ou 15%, et jouit, en 1914, de réserves de près de 2,5 millions de francs, et autant en amortissement. Elle a donc « pu financer elle-même l'amélioration et l'augmentation de ses capacités de production grâce à ses profits élevés ».

---

358 Jean Lambert-Dansette, *Histoire de l'entreprise et des chefs d'entreprise en France.* t. V : *L'entreprise entre deux siècles (1880-1914),* tome 1 *: Les rayons et les ombres*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 216-217.

359 Jean Lambert-Dansette, *Histoire de l'entreprise et des chefs d'entreprise en France…, op. cit*., p. 218.

360 Albert Aftalion, *L'Industrie textile en France pendant la guerre, op.cit*. p. 93.

361 Georges Poull, *L'Industrie textile vosgienne…, op. cit.*, p. 50.

362 ABF, *Rapport concernant la vérification des services de la Banque à Épinal, du 13 au 29 octobre 1913.*

363 Georges Poull, *L'Industrie textile vosgienne…, op. cit.* p. 53.

364 ABF, *Rapport concernant la vérification des services de la Banque à Belfort, effectué du 5 au 18 mars 1914*.

365 Philippe Petitpas, *Industries et industriels français du textile face au défi international 1871-1914, op. cit*., p. 361. voir ADV 192 J 195.

Dans les régions voisines, le dynamisme est aussi à l'ordre du jour au tournant du siècle. Le « rayon textile de l'Est » passe de 650 000 broches de filature et 25 700 métiers à tisser en 1880, à 2,7 millions de broches et près de 60 000 métiers en 1910[366]. A Héricourt, Les Méquillet-Noblot[367], touché par un grave incendie dans leur filature de Colombier-Fontaine en 1906, en profitent pour moderniser leur matériel. Ainsi, la capacité de production augmente, et le nombre de métiers et la main-d'œuvre nécessaires diminuent. De son côté, la société Schwob frères connaît une fore extension entre 1905 et 1914, en acquérant divers tissages et en construisant une nouvelle filature. De plus, elle ouvre des ateliers de confection d'effets militaires dès 1903 puis crée quatre ans plus tard une société anonyme au capital de 50 000 francs pour l'exploiter et développer l'activité[368]. Pour la Banque de France, en mars 1914 :

> La situation industrielle de la place de Belfort continue d'être excellente […]. Le commerce de consommation locale est également des plus prospères par suite de l'extension de la population autant civile que militaire. Les nombreux entrepreneurs que compte la région ont fait et continuent de faire de brillantes opérations.

La bonne santé économique aurait même permis à la filature Dollfus-Mieg & Cie de refuser des ordres[369]. Jules Bourcart, filateur-tisseur de Montbéliard, signalé comme « plusieurs fois millionnaire » est considéré comme une « très bonne affaire ».

3.2.3 Le Nord cotonnier : un centre secondaire ?

En termes d'effectifs, le Nord est le premier département employeur dans la filature-retorderie de coton, avec 18 600 personnes en 1906 (40,2%, dont la moitié de femmes)[370]. Toutefois, son tissage est peu développé (3 200 personnes seulement, soit à peine 3% des effectifs nationaux), et une partie des métiers se confond avec ceux de l'industrie de la toile. Dès 1902, les contemporains constatent la bonne tenue de la filature de coton du département du Nord. Les industriels renouvellent bien leur outillage et leur potentiel de production à la suite du tarif douanier de 1892. Par ailleurs, le coton profite de la rétractation de l'industrie linière observée depuis un certain temps (concentrée surtout sur Armentières et les communes

366 Jean Lambert-Dansette, *Histoire de l'entreprise et des chefs d'entreprise en France…, op. cit*., p. 216.
367 Claude Fohlen, *Une affaire de famille au XIXe siècle : Méquillet-Noblot*, thèse complémentaire pour le doctorat ès Lettres, Université de Paris, Paris, Armand Colin, 1955.
368 Claude Gilliotte, *Héricourt. L'aventure textile…, op. cit.*, p. 101-112.
369 *Ibid.*
370 Albert Aftalion, *L'Industrie textile en France pendant la guerre, op.cit*., p. 93.

voisines)[371] pour conquérir de nouveaux marchés, notamment pour la fourniture en fils des fabriques de toiles. La taille des usines se concentre autour de 100 à 500 ouvriers (trente-et-une usines sur quarante-cinq), tandis que deux filatures occupent chacune entre 1 000 et 2 000 ouvriers[372].

Au début de 1914, dans la région d'Armentières, « la filature de lin continue à réaliser des bénéfices superflus », et les fabricants de toiles fines métis ou pour coton « sans se plaindre réellement, souffrent de la rareté des ordres des grands magasins de nouveauté qui, escomptant toujours sur la baisse, réservent leurs importantes commandes »[373]. À Lille :

> La filature de coton, qui souffre toujours de l'exagération du nombre des broches montées depuis quelques années, a fait tous les efforts pour limiter la production : elle travaillait avec un produit brut cher et trouvait difficilement le placement à bon compte de ses filés, car les tisseurs de cotons se montraient réservés dans leurs achats ; l'année pour eux a été mauvaise, la vente à la consommation ayant manqué complètement d'activité[374].

3.2.4 Roanne-Thizy : annexes ou centre cotonnier multipôle ?

À la veille de la guerre, la situation paraît très précaire pour le tissage roannais[375]. Troisième région de tissage – du moins en terme d'effectif – les centres de Roanne et Thizy occupent pourtant en 1906 plus de 19 000 personnes[376]. Cependant, l'industrie cotonnière de ces localités reste, en ce début de siècle, totalement dépendante de la fourniture de filés de coton des filatures du Nord et, dans une certaine mesure, de celles de Normandie et de l'Est. Cette partie de la production disparaît avec le triomphe de la soie et de la laine. Après une période faste et prospère entre 1870 et 1900, grâce notamment à la perte de l'Alsace-Moselle[377], le tissage roannais se trouve, en 1914, dans une période de stagnation, due à la perte de son monopole sur la production du tissu de mousseline, étoffe légère que la mode délaisse peu à peu[378]. La région peine à se moderniser, faute de capitaux suffisants et de volonté des

---

371 Jules Houdoy, *La Filature de coton dans le Nord de la France. op. cit.*, p. 175 et sv.

372 *Ibid*., p. 180.

373 ABF, *Rapport concernant la vérification des services de la Banque à Armentières, du 26 mars au 6 avril 1914*.

374 ABF, *Rapport concernant la vérification des Services de la Banque à Lille, du 17 décembre 1913 au 19 janvier 1914*.

375 ABF, *Rapport concernant la vérification des services de la Banque à Roanne, du 23 juillet au 14 août 1920.*

376 Albert Aftalion, *L'Industrie textile en France pendant la guerre, op.cit*. p. 93.

377 Charles Déchelette, *L'Industrie cotonnière à Roanne*, Imprimerie Typographie Souchier, 1910, p. 45.

378 Jean-Pierre Houssel, *La Région de Roanne et le Beaujolais textile face à l'économie moderne, op. cit.*, p. 161. Gérard-Michel Thermeau, *Les patrons du Second Empire. Loire, Saint-Etienne*, Le Mans / Paris, Cénomane / A. & J. Picard, 2010. Thermeau note que « le patronat roannais est un monde à part, un isolat patronal au sein du département, les principales familles, les Déchelette, les Deveaux, les Despierre, les Chaverondier étant liés entreelles par de nombreux liens matrimoniaux » p. 14. Pendant le Second Empire, « ils s'efforcent de

industriels Charles Déchelette parle d'un matériel parfois âgé de plus de trente ans[379]. En outre, elle pâtit d'une faiblesse démographique importante : en d'autres termes « l'économie traditionnelle se survivait à elle-même »[380]. Ces deux raisons cumulées expliquent les tensions de 1914 dans la région. Une partie du patronat souhaite en effet transformer les méthodes de travail, en adoptant la formule d'un ouvrier pour quatre métiers, au lieu de deux ou trois au maximum[381].

Il faut aussi compter sur une électrification très tardive, vers 1908-1910. Facteur aggravant, « les compagnies privées, qui équipent la région […] recherchent le maximum de consommation pour le minimum d'investissements ». Cela entraine un mouvement de concentration de l'activité textile autour des bourgs les plus importants[382]. Les communes qui acceptent l'électrification assurent leur avenir, tandis que celles qui y renoncent connaissent l'exode de leur population de tisserands. Bien que limitée – en 1929, « la vapeur fournit encore les cinq sixièmes de la force motrice »[383] – cette électrification apparaît comme un facteur de transformation de l'industrie des cotonnades pour certains patrons, comme Charles Déchelette. S'il constate le ralentissement de l'industrie depuis 1902-1903, l'absence d'augmentation et de renouvellement des moyens de production, ou encore un chômage annuel touchant 30% des ouvriers, en revanche, l'apparition du métier mécanique mû par l'électricité et le rachat par les ouvriers des métiers abandonnés par les industriels lui semblent propice à une « décentralisation » de la production, au profit des tisserands à domicile[384].

La vision du patron apparaît toutefois bien exagérée, d'autant que la région souffre d'un autre handicap. Les entreprises de la région roannaise se divisent en effet en deux catégories : celles dont le siège social est à Roanne même, et celles installées dans les alentours, isolées des principaux axes de transports. Les premières bénéficient de l'accès direct aux réseaux de

---

retarder la mécanisation du tissage, s'accommodat parfaitement de l'extrême souplesse du système proto-industriel et se félicitant de sa complémentarité comme les fabricants de ruban stéphanois ». Pour Rémy Déchelette (1818-1886), « on ne peut pas produire, avec le métier mécanique, la variété des dessins… le meilleur dans l'étoffe qui fait le principal mérite de nos tissus… le métier mécanique tend à produire beaucoup, plutôt que bien » *cit. in Ibid*., p. 15.

379 Charles Déchelette, *L'Industrie cotonnière à Roanne op. cit*., p. 69.

380 Jean-Pierre Houssel, *La Région de Roanne et le Beaujolais textile… op. cit*., p. 2.

381 Une des raisons qui poussent à ce changement d'organisation est l'introduction d'une nouvelle innovation, d'origine autrichienne, le casse-fil : « grâce au courant électrique, aussitôt qu'un fil est cassé en chaîne ou en trame, le métier s'arrête automatiquement ». L'hostilité des ouvriers s'explique par la détermination de la rémunération au métrage de tissus produit, et non au forfait horaire. L'arrêt des machines provoque un ralentissement de la production, dont le temps de réparation n'est pas pris en compte. Charles Déchelette *L'Industrie cotonnière à Roanne, op. cit*., p. 66.

382 Jean-Pierre Houssel, *La Région de Roanne et le Beaujolais textile… op. cit*., p. 169.

383 *Ibid*., p.163.

384 Charles Déchelette, *L'Industrie cotonnière à Roanne, op. cit.*, p. 79-80.

chemin de fer, et peuvent facilement s'approvisionner en matières premières. Les secondes doivent utiliser les chemins vicinaux, et faire parvenir par « camion » – en fait en charrettes – les biens nécessaires à l'entreprise. Qui plus est, en mai 1913, le rapporteur de la Banque de France déplore que « la crise de mévente que traverse depuis plusieurs années l'industrie roannaise de la cotonnade ne s'est point atténuée et [que] la situation reste ce qu'elle était lors de la précédente inspection (16 nov. 1912).

> Le recouvrement des créances importantes (3 millions environ) sur la Turquie et les États Balkaniques ne s'opère que très lentement, et les commandes de cette clientèle sont presque complètement suspendues. D'autre part, l'état de malaise et d'incertitude ne favorise pas la reprise, et l'entente entre les fabricants, qui seule permettrait de limiter la concurrence et d'empêcher l'avilissement des prix pour l'article classique, ne paraît pas en voie de réalisation prochaine. Dans ces conditions, le marasme persiste, mais les situations acquises sont assez solides pour qu'on n'ait aucune défaillance à enregistrer. M. le Directeur suit d'ailleurs les choses de près et on ne peut qu'approuver la ligne de conduite qu'il a adoptée, accordant aux intéressés, sans sortir des limites d'une extrême prudence, le concours exceptionnel dont ils ont besoin[385].

[385] ABF, *Rapport concernant la vérification des services de la Banque à Roanne, du 17 au 30 mai 1913.*

CONCLUSION

Principales bénéficiaires de la révolution industrielle depuis ses débuts, les industries de la laine et du coton ont connu une croissance heurtée, mais non simultanée. Les années 1890-1914 marquent une période prospère, mais entrecoupée de crises de surproduction et de pénurie de matières premières conséquentes. Sur le plan intérieur, de grandes divergences régionales se dessinent, entre un Nord dominant et un Sud déclinant

Dans la laine, le Nord voit des familles anciennes et bien implantées prospérer avec une domination de Roubaix-Tourcoing, et la région viennoise confirme son jeune dynamisme. De l'autre, le Midi offre un bilan mitigé, avec le dynamisme du délainage, l'essor du pays d'Olmes, mais le ralentissement de l'industrie tarnaise et le repli des manufactures héraultaises. Quant à la Normandie, son dynamisme né des exilés alsaciens semble avoir fait long feu. L'absence de volonté de dynamiser de manière durable l'industrie locale et le « poids de la culture »[386] de l'industrie cardé face à celle brillante du peigné du Nord pèse sur l'attentisme des industriels. Dans le coton, les Vosges et les départements de l'Est sont les principaux bénéficiaires de la politique douanière de l'État français, tandis que la Normandie peine à se détacher de son image de belle endormie. La relative absence de renouvellement du patronat local, de financements nouveaux et les sirènes de la richesse ostentatoire sont les principaux facteurs avancés par l'historiographie[387]. Quant au tissage roannais, concurrent de la soie, celui-ci peine à sortir de son état d'industrie secondaire de la région lyonnaise. Il peut néanmoins compter sur les couvertureries des localités avoisinantes, qui garantissent un débouché honorable pour le surplus de filature.

Ces situations locales enfin pâtissent d'un contexte économique international où la concurrence se fait de plus en plus rude. En amont, la filature se montre très sensible aux fluctuations des prix de la matière première sur les cours internationaux tandis qu'en aval, la faible capacité d'adaptation du tissage aux variations de la consommations et demandes des consommateurs apparaît comme le principal point faible. Quant aux exportations, la France se concentre sur ses colonies et le bassin méditerranéen ; elle ne dispose pas de relais commerciaux suffisants en Amérique du Sud ou dans les colonies britanniques, et que le marché américain s'est fermé au début des années 1890. La guerre perturbe ces équilibres et mettre à jour les fragilités de l'industrie textile française.

---

[386] Jean Lambert-Dansette, *Histoire de l'entreprise et des chefs d'entreprise en France…, op. cit.*, p. 292.
[387] *Ibid.*, p. 284.

PREMIÈRE PARTIE. ÉTAT ET ENTREPRISES EN TEMPS DE GUERRE, UN LIEN VITAL.

Jusqu'à la Première Guerre mondiale, le lien entre l'État et les entreprises ne va pas de soit. La puissance publique reste discrète dans ses interventions dans le domaine économiques. Elle se limite aux débats sur les tarifs douaniers et la réglementation du travail, insistant sur la responsabilité des acteurs privés et se basant sur l'avis des institutions économiques officielles. Celles-ci, comme les chambres de Commerce et les chambres consultatives des arts et métiers, sont dominées des chefs d'entreprises. Toutefois, ce lien existe lorsque l'État exerce ses prérogatives régaliennes. Dans le cas de l'armée, il confie à des entreprises privées la production les draps de troupe, avant de charger des ateliers régimentaires de la confection. Le cadre des adjudications adopté après la guerre de 1870 limite les dérives, mais se trouve dépassé par les événements de 1914. Il s'agit donc d'étudier les évolutions de ce cadre, mais aussi l'ensemble des causes qui y ont mené.

Dans un contexte où toutes les ressources de la nation sont tournées vers l'effort de guerre, la rationalisation des relations entre les relais économiques et les instances gouvernementales apparaît comme nécessaire. À cela s'ajoute l'impérative entente avec les alliés et la connaissance pointue des besoins exactes de l'économie française. Le rôle d'Étienne Clémentel, à la tête du ministère du Commerce à partir de la fin octobre 1915, se retrouve au centre des décisions. Par ailleurs, le rôle de l'État évolue vers le rendue d'une forme de justice sociale, entre ceux qui paient l'impôt du sang, et ceux qui, par les marchés de fournitures faites aux services de l'armée, profitent de la situation pour s'enrichir. Or, l'État et ses agents se voient reprocher de méconnaître la gestion de cette dernière. La maîtrise de la comptabilité publique est mise à l'épreuve de l'urgence, tandis que les moyens de contrôle sont restreint.

La guerre donne à l'État et aux entreprises l'occasion de développer des relations plus étroites. Les importations de matières premières que sont la laine, le coton et le charbon deviennent un enjeu vital à deux échelles : internationale, où l'accès aux marchés

d'approvisionnement risque de révéler les faiblesses des relais commerciaux français sur leurs concurrents européens et américains ; national, avec la répartition des matières premières entre les centres de production et les besoins des marchés civils et militaires. En cela, l'étude comparée des approvisionnements en laine et en coton devra faire apparaître une différence de traitement. Il s'agira aussi de voir le cadre de la collaboration État-entreprises – en France et à l'étranger le cas échéant – et son évolution durant la guerre.

CHAPITRE 2 : L'INTERVENTION DE L'ÉTAT DANS L'ÉCONOMIE DE GUERRE.

La déclaration de guerre plonge les administrations de l'État dans une situation d'incertitude. Chacun doit s'organiser en fonction des effectifs et des moyens dont il dispose. Le ministère de la Guerre voit les deux tiers de ses officiers et la moitié de ses fonctionnaires rejoindre leurs corps d'armée[388]. De plus, il doit faire approuver une réforme de l'équipement, et notamment au sujet de la teinte de l'uniforme. De leur côté, les divers services de l'armée doivent répondre à des besoins urgents, au risque de se faire concurrence et de mettre ainsi les finances de l'État à rude épreuve. En 1926, Gaston Jèze évalue à plus de 56,2 milliards de francs les dépenses de l'État pour l'exercice 1918, contre seulement 8,5 milliards quatre ans plus tôt[389]. Les dépenses militaires et exceptionnelles ont presque sextuplé[390], et les dépenses ordinaires civiles passent de moins de 130 millions à 2,5 milliards dès la première année de guerre. La dette, elle, explose de 60 millions à plus de 7 milliards de francs.

Cet aspect purement comptable et budgétaire ne doit pas faire oublier l'urgence du contexte et les réponses des administrations qui l'accompagnent. La réforme de la tenue de campagne doit être réglée dans les premières semaines d'août 1914. Deux semaines avant le décret de mobilisation générale, la loi autorisant des crédits exceptionnels en vue d'accompagner la prolongation du service militaire était votée. Restait alors à l'appliquer, ce dont le ministre de la Guerre Adolphe Messimy devait se charger[391], en lien avec le service de l'Intendance. Juste avant la guerre, une réforme institue en son sein une Inspection Générale de l'Habillement et du Campement (IGH). Cette dernière doit suivre et établir les programmes

---

388 Adolphe Messimy (Général), *Mes souvenirs*, Paris, Plon, 1937, p. 321. D'après l'auteur, au moment de la mobilisation, le ministère de la Guerre passe de 600 à 200 officiers et de 300 à 150 fonctionnaires.

389 Gaston Jèze, *Les Dépenses de guerre de la France*, Paris/New Haven, PUF, Yale Univerisity Press, 1926, p. 8.

390 On passe de 6,4 milliards en 1914 à 44 milliards en 1918, soit une augmentation de 587 %.

391 Michel Golinelli, *Le Général A. Messimy : homme politique et militaire*, Mémoire de DES, Université Paris I, 1974. À l'exception de cet ouvrage, il n'existe pas de biographie ou d'étude spécifique dédiée à l'action d'Adolphe Messimy. On se référera donc à sa fiche biographique sur le site de l'Assemblée Nationale (http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/%28num_dept%29/5219, consulté le 1er août 2016), ainsi que ses *Souvenirs, op. cit*.

d'approvisionnement et de fabrication des effets d'habillement et de campement. Elle se voit aussi chargée d'achats à l'étranger, en particulier en Grande-Bretagne et aux États-Unis.

Avec le prolongement de la guerre, deux impératifs apparaissent : l'efficacité des approvisionnements nationaux pour réduire les importations et le maintien de la vie économique civile. Si les travaux sur la mobilisation industrielle ont surtout valorisé trois ministères (Guerre, Armement, Travaux publics) et les personnalités qui leur sont rattachées (Alexandre Millerand, Albert Thomas, Louis Loucheur, Marcel Sembat)[392], en revanche, les industries textiles s'appuient surtout sur le ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes. Celui-ci revêt un rôle stratégique et de collecte d'information précieux pour l'État et les services de la guerre. L'action d'Etienne Clémentel, mise en lumière par Clotilde Druelle-Korn à l'occasion de sa thèse de doctorat, revêt tout son sens[393]. Le développement fiévreux des commissions, comités consultatifs, organismes interministériels[394], et un nombre pléthorique de rapports et de correspondances émanant de ses fonds donnent toute la nouvelle mesure donnée à un ministère jusqu'alors peu en vue.

Enfin, l'État intervient dans un domaine sensible pour les entrepreneurs : la réalisation de bénéfices pendant la guerre et donc la gestion de leur capital et de leurs revenus. Alors qu'il s'agit de lutter contre les profiteurs de guerre et répondre au sentiment d'injustice qu'expriment ceux qui paient l'impôt du sang, l'instauration de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre plonge l'administration dans le débat ancien de la normalisation de la comptabilité des entreprises. Pour la première foi, et de manière plus profonde que le modeste impôt sur le revenu, l'administration fiscale pénètre le secret des fortunes, et livre au chercheur des données précieuses sur la politique comptable des entreprises.

---

[392] Voir dans Patrick Fridenson (coord.), *1914-1918. L'Autre front, op. cit.*, les articles de Gerd Hardach, art. cit., p. 81-109 et Alain Hennebicque, « Albert Thomas et le régime des usines de guerre, 1915-1917 », p. 111-144 ; Stephen Douglas Carls, *Louis Loucheur, 1872-1931. Ingénieur, homme d'État, modernisateur de la France*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2000 ; Pierre Chancerel, *Les travaux publics sous le ministère de Marcel Sembat, 1914-1916, op.cit.* ; Dominique Barjot (dir.), *Deux Guerres totales, 1914-1918, 1939-1945, op. cit.* ; Marjorie Milbank Farrar, *Principled pragmatist. The policical career of Alexandre Millerand*, New York, Berg, 1991 ; Jean-Louis Rizzo, *Alexandre Millerand, socialiste discuté, ministre contesté et président déchu, 1859-1943*, Paris, L'Harmattan, 2013.

[393] Clotilde Druelle-Korn, *Un laboratoire réformateur, le département du commerce en France et aux États-Unis…, op. cit.*

[394] Fabienne Bock, « L'Exubérance de l'État en France de 1914 à 1918 », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°3, juillet 1984, p. 41-52.

1 LE MINISTÈRE DE LA GUERRE ET L'INTENDANCE : LA RÉFORME DU DRAP MILITAIRE.

Sans surprise, le ministère de la Guerre et ses services se trouvent en première ligne sur la question de l'équipement et de l'habillement. Alors que le cabinet d'Adolphe Messimy, puis celui d'Alexandre Millerand, achèvent une réforme vieille de plus de dix ans, le service de l'Intendance et les autres usent de leur autonomie pour combler les manques.

1.1 Le rôle décisif d'Adolphe Messimy, premier ministre de la Guerre en 1914.

Rare sont ceux qui évoquent, avant Alexandre Millerand, l'existence d'Adolphe Messimy au poste de ministre de la Guerre entre juin et août 1914. Ministre prudent, peut-être trop, il a pourtant joué un rôle capital dans les premiers temps de la guerre, avec sa décision ferme autour de la teinte du nouvel uniforme.

1.1.1 Adolphe Messimy et la réforme de la tenue de campagne.

La mobilisation de l'industrie textile revêt une importance d'autant plus capitale que la France débat en 1914 sur le changement d'uniforme depuis plus de dix ans[395]. À l'origine, deux facteurs ont remis en cause la tradition européenne des uniformes très visibles et identifiables. Le premier est la mise au point en 1884 par l'ingénieur Paul Vieille d'une poudre à base de nitrocellulose (coton-poudre gélifiée), qui élimine la fumée de tir[396]. Le second facteur a lieu dans l'Empire britannique, avec les guerres des Boers, en 1880-1881 et en 1899-1902. Ces guerres se caractérisent par le recours aux tactiques de guérilla de la part des *Afrikaners*, tactique exigeant une visibilité plus réduite, dans un paysage propice aux embuscades. L'armée britannique, vêtue de sa vareuse rouge et de son pantalon blanc, subit de lourdes pertes et

[395] Louis Delpérier, *L'Habillement et l'équipement du soldat français, 1871-1914*, thèse de troisième cycle, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 1983.

[396] Louis Médard, « L'Œuvre scientifique de Paul Vieille (1854-1934) », dans *Revue d'histoire des sciences*, vol. 47, n°3, 1994, p. 381-404. URL : http://www.persee.fr/doc/rhs_0151-4105_1994_num_47_3_1211. Parallèlement, cette innovation entraîne une modification de l'armement du fantassin français, désormais équipé du fameux fusil Lebel dès 1887, encore en fonction en 1914.

adopte pour son corps expéditionnaire une tenue kaki pour se fondre dans le paysage[397]. Celle-ci se généralise dans la première décennie du XXe siècle, et les états-majors européens et états-uniens n'y sont pas insensibles. La guerre russo-japonaise de 1904-1905 vient confirmer le besoin de camoufler des troupes[398]. Pourtant, si la France réfléchit dès 1902 à ce changement, elle va procéder à plusieurs essais qui n'auront aucune suite. Pour Louis Delpérier, la réforme s'oppose à trois forces conservatrices : les militaires, l'opinion publique et les industriels eux-mêmes.

Les militaires et l'opinion publique défendent une vision à caractère social : l'armée se distingue de la société civile, le prestige de l'uniforme passe par l'apparence. En témoigne l'existence de nombreux types d'uniformes, en particulier chez les officiers. Non seulement ils se distinguent de la population civile, mais aussi des hommes de troupe et des sous-officiers. De même, selon Louis Delpérier :

> L'uniforme de teinte neutre est […] instinctivement rejeté par la société civile française, comme vision insupportable de la guerre de l'avenir. L'attachement envers l'uniforme traditionnel traduit la volonté de préserver à l'affrontement ce caractère de solennité auquel se réfère le maréchal Canrobert, s'adressant à ses officiers le 24 juin 1859 peu avant la bataille de Solferino : « ce sont nos grands jours de fête […], ils sont rares dans une existence militaire : goûtons-les biens[399] !

Alexandre Sanguinetti voit, quant à lui, comme cause à ce conservatisme la domination du monde rural, une population :

> Qui n'aime pas le changement et déteste le monde moderne, qui se paie de mots et croit que, la guerre, ce sont les musiques militaires […] Cette inadaptation à la réalité militaire, qui n'est que notre inadaptation à la société moderne, nous l'avons déjà connue en 1870, nous la connaîtrons en 1940. Une telle persévérance dans l'erreur doit être considérée comme un trait dominant dont la responsabilité appartient à tous[400].

---

397 Olivier Cosson, *Horizons d'attente et expériences d'observation au début du XXème siècle. Les militaires français face aux conflits périphériques (Afrique du Sud, Mandchourie, Balkans)*, thèse de doctorat dirigé par Christophe Prochasson, Paris EHESS, 2006.

398 Olivier Cosson, *Préparer la Grande Guerre. L'armée française et la guerre russo-japonaise (1899-1914)*, Paris, Les Indes Savantes, 2013, p. 137-138. À ce sujet, l'auteur rappelle qu'il ne s'agit pas seulement de la teinte des draps, mais aussi des éléments de distinction et de maintien de l'habit. La brillance des boutons des capotes ou des guêtres, le reflet ondulants des fourreaux, baïonnettes et gamelles, sont autant d'éléments de visibilité à mater pour répondre au défi de la guerre moderne déjà présente.

399 Louis Delpérier, *L'Habillement et l'équipement du soldat français, op. cit*., p. 315. À cette même page, l'auteur cite le Marquis de la Tour du Pin la Charge, qui tient des propos similaires en… 1912.

400 Alexandre Sanguinetti, *Histoire du soldat, de la violence et des pouvoirs*, Paris, Ramsay, 1979, p. 267.

Enfin, pour Jean-Charles Jauffret, « la proclamation de la supériorité de la force morale est à ce point "théorisée", qu'elle fige la France dans un conservatisme militaire évident en matière d'uniforme »[401].

Du côté des industriels, l'argument se veut technique et social. En 1903, ils rejettent l'uniforme « boer » car « la diversité des draps donne du travail à un plus grand nombre d'ouvrier »[402]. En 1910, ils reprennent l'argument de leurs homologues allemands qui, en 1907, avaient dû s'adapter à l'abandon de l'uniforme bleu prussien pour le *feldgrau* : « l'industrie nationale [allemande] était engagée principalement dans la production de ce seul article et il faut un certain temps et pas mal de dépenses avant de pouvoir disposer de l'outillage nécessaire à la confection du nouveau drap »[403]. En décembre 1910, le ministre de la Guerre, Henri Noulens, répond aux industriels inquiets de la réduction des commandes militaires que « rien ne sera changé à la tenue des officiers avant longtemps ». Après l'échec de l'introduction de l'uniforme dit « réséda » à l'issue des manœuvres de l'automne 1911[404], le pantalon garance, principal sujet de crispation, semblait avoir encore de beaux jours devant lui.

Le 13 juin 1914, Adolphe Messimy (1869-1935) devient ministre de la Guerre dans le premier cabinet Viviani. C'est un ministère qu'il connaît bien, puisqu'il l'a occupé sous le cabinet Caillaux du 27 juin 1911 au 14 janvier 1912. Il est sensible à la nécessité d'une réforme de la tenue de campagne, puisque c'est sous son ministère que la tenue « réséda » fut essayée. Ancien saint-cyrien – il a obtenu le grade de capitaine –, il a conscience des problématiques touchant à la modernisation de l'armée, mais doit composer avec les forces conservatrices auxquelles il se confronte. Entre ses deux ministères, Messimy participe à la délégation parlementaire envoyée dans les Balkans pour observer le second conflit qui déchire la région en 1913. Dans ses souvenirs, il se convainc définitivement que « les uniformes voyants, comme notre pantalon et notre képi rouges, sont condamnés sans appel »[405] :

---

401 Jean-Charles Jaufret « Chapitre premier : L'épée », dans André Corvisier, *Histoire militaire de la France*, t. 3, *op. cit.*, p. 21.

402 *La France Militaire*, 13 février 1903, cité dans Louis Delpérier, *L'habillement et l'équipement du soldat français, op. cit*. p. 187.

403 « Rapport du lieutenant-colonel de Laguiche, attaché militaire à Berlin, 4 décembre 1907 », cité dans *ibidem*.

404 La presse joua un rôle non négligeable sur l'opinion publique et le jugement des politiques. Georges Scott, peintre et dessinateur de l'hebdomadaire *L'Illustration*, écrit le 9 septembre 1911 : « le fait est que si cet uniforme a quelques avantages comme tenue de campagne, il est vraiment peu seyant en ce qui concerne la tenue dite "grande tenue de sortie". […] Le pantalon long […] qui alourdit et est si peu militaire, donne à cette tenue un aspect bien regrettable. Enfin, l'ensemble unicolore est triste à pleurer ». Georges Scott, « L'uniforme réséda aux manoeuvres », *L'illustration*, samedi 9 septembre 1911, p. 180.

405 Adolphe Messimy (Général), *Mes souvenirs*, *op. cit.*, p. 114.

> Une des conclusions les plus claires des officiers bulgares a été la nocivité mortelle de tout ce qui, sur le champ de bataille, tranche par sa couleur avec la nuance gris-roux des champs. Artilleurs et fantassins ont été unanimes à ce sujet.
> Nous nous sommes promis, Bénazet et moi, de bousculer la tradition et de gagner la bataille contre le pantalon rouge. Ce ne sera, du reste, pas la première fois que je livrerai celle-ci […].
> Deux années avaient passé quand nous revînmes, Bénazet et moi, des Balkans.
> Nous fûmes fort mal accueillis lorsque, sans complot préalable entre nous, nous affirmâmes que le pantalon rouge, aux moyennes distances, imposait au fantassin français une infériorité périlleuse par rapport à son adversaire allemand, vêtu de feldgrau.
> J'ai encore dans l'oreille le cri d'indignation du brave [Eugène] Étienne, ministre de la Guerre, venu devant la commission de l'armée pour justifier des demandes de crédit et nous répondant sur un ton convaincu : « Supprimer le pantalon rouge ? Non ! Le pantalon rouge, c'est la France ! »[406].

La réflexion sur le nouvel uniforme n'a pas attendu le retour de Messimy. L'intendant Defait précise que « le 26 mai 1914, le conseil supérieur de la Guerre, réuni sous la présidence du ministre de la Guerre, [a], dans une séance à laquelle assistaient divers directeurs du ministère dont le directeur de l'Intendance, pris un certain nombre de décisions intéressant le service de l'habillement », et dont le premier point doit conduire l'adoption du drap dit tricolore[407]. On entend par « drap tricolore » la confection d'un drap composé de laines teintes de trois couleurs. D'après Charles Moureu, chimiste au service des poudres du ministère de la Guerre, le mélange comprendt 60 % de laines teintes en bleu, 30 % en rouge et 10 % en blanc, ce qui « produisait une impression de bleu mal défini »[408]. On ne sait comment Messimy parvient à convaincre ses collègues du gouvernement et les commissions de l'armée de la Chambre des députés et du Sénat. Mais sans doute son expérience des guerres des Balkans a-t-elle joué.

En juillet 1914, suivant l'avis du conseil supérieur de la Guerre, il ouvre le débat sur la loi « autorisant les ministres de la Guerre et de la Marine à engager des dépenses non renouvelables en vue de pourvoir aux besoins de la défense nationale et déterminant les règles financières applicables auxdites dépenses ». La réforme de la teinte de la tenue tient dans un crédit de 1 000 francs sur un total de 1,4 milliard. Bien que connu pour avoir « un caractère exubérant et énergique, presque violent »[409], Messimy évoque prudemment l'article 10 de la loi

---

406 *Ibid*. p. 117-120.

407 AN 509 AP 6. Fonds A. Messimy. Intendant Général Defait, *Note pour le Général Messimy, ancien Ministre de la guerre. Fonctionnement des Services de l'Intendance pendant le mois d'août 1914* , partie manuscrite, n.d., p. 31-32.

408 Charles Moureu, *La Chimie de guerre, science et avenir*, Paris, Masson & Cie éditeurs, 1920, p. 114.

409 « MESSIMY (Adolphe Marie) », *Dictionnaire des Parlementaires Français, notices biographiques sur les ministres, députés et sénateurs Français de 1889 à 1940, tome VII*, Paris, PUF, 1972, p. 2444-2445 URL : http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/%28num_dept%29/5219.

du 24 juillet 1873 relative à l'organisation générale de l'armée pour justifier ce faible montant : « aucun changement dans l'équipement et dans l'uniforme, si ce n'est partiellement et à titre d'essai, ne pourra avoir lieu qu'après le vote d'un crédit spécial »[410]. Par ailleurs, il n'est question que de l'adoption d'une « teinte neutre », sans autre précision. Dans les débats, la réticence se fait encore sentir. Le député du Calvados Ernest Flandin s'interroge encore :

> Toutes les armées de l'Europe recherchent, avec raison, dans la neutralité des tons des uniformes, l'invisibilité de la troupe, si bien qu'il est à craindre qu'en temps de guerre la difficulté de discerner les amis des adversaires ne devienne de plus en plus grande.
> Comment pourrait-il en être autrement, si tous les belligérants sont vêtues d'uniformes de teintes à peu près identiques, alors que les unités seront aux précises, souvent enchevêtrées sur un front qui s'étendra sur plus de cent kilomètres, et alors que les distances de tir, de plus en plus grandes par suite de la portée des armes modernes, rendront l'observation plus incertaine ?[411].

Mais c'est Jean Jaurès qui exprime la plus vive inquiétude :

> J'ai demandé combien d'uniformes on voulait ainsi transformer. M. le ministre de la guerre a répondu qu'il fallait prévoir pour une collection complète au jour de la mobilisation, 1 800 000 uniformes.
> 1 800 000 uniformes ? Ce chiffre m'étonne. Vous avez déjà dans l'armée active, rien qu'en troupes de caserne, soldats et sous-officiers, près de 800 000 hommes ; vous ne prévoyez donc au point de vue du vêtement que la mobilisation au jour de la guerre d'un million de réservistes. Or, en dehors des casernes, il y a onze classes ; en leur appliquant le coefficient maximum de déchet que connaissent tous les actuaires, cela représente environ 2 millions d'hommes.
> Il résulte donc, d'abord de vos prévisions quant au nombre des uniformes à produire avec le nouveau drap, qu'un million de réservistes, compris entre vingt-sept et trente-quatre ans, ne seront pas envoyés sur le champ de bataille (Applaudissements sur les bancs du parti socialiste et des républicains socialistes).
> Mais ce n'est pas tout. J'ai demandé à M. le ministre de la Guerre […] dans combien de temps se fera cette transformation […].
> M. le ministre de la Guerre a répondu qu'étant donné le train dont on renouvelait les costumes, il fallait sept ou huit ans pour que la nouvelle tenue, avec l'uniforme nouveau fût fabriquée.
> Je vous assure qu'une pensée très troublante viendra à l'esprit de la Chambre. Comment ! vous allez proclamer officiellement, comme vous l'avez fait à la commission de l'armée, à tort ou à raison, je ne le discute pas, qu'il y a un drap qui rend les troupes deux fois plus vulnérables que l'autre drap – c'est ce que vous avez dit. Et alors, pendant huit ans, vous enverrez à la ligne de feu des troupes dont les unes seront habillées avec l'uniforme qui leur assurera une immunité relative, dont les autres continueront à porter le drap à propos duquel vous aurez officiellement proclamé qu'à raison de 100% il appelle la mort plus largement que l'autre (Applaudissement sur les mêmes bancs)[412].

---

410 « Loi n°2249 relative à l'organisation générale de l'Armée du 24 juillet 1873 », *Bulletin des Lois de la République Française, XIIe série, deuxième semestre de 1873, contenant les lois et décrets d'intérêt public et général publiés depuis le 1er juillet jusqu'au 31 décembre 1873. Partie Principale, Tome Septième*, n°147, p. 115.

411 *Journal officiel. Débats Parlementaires. Chambre des Députés*. Séance du 9 juillet 1914, p. 2789.

412 *Ibid.,* p. 2788.

La clairvoyance de Jaurès peut surprendre. Un peu plus de deux semaines plus tard, la guerre éclate, et Jaurès tombe sous les balles de Raoul Villain. Le 3 août 1914, le gouvernement français décrète la mobilisation générale. En dix-sept jours, près de trois millions d'hommes rejoignent les casernes, en attendant de compléter les 800 000 autres de l'armée d'active, déjà sur le front.

1.1.2 Une décision tardive : le rôle décisif de la société Balsan & Cie.

De fait, l'armée ne dispose pas de son nouvel uniforme. Mais avant de le produire, il faut déterminer dans la précipitation sa teinte définitive. Le 2 août, Messimy approuve la proposition de la 5e direction du ministère de la Guerre « qu'on emploierait un drap bleu, de même couleur pour le képi, le pantalon et la capote »[413]. Ensuite, le ministère se tourne vers la principale région lainière, le département du Nord et la ville de Roubaix. Lorsque le ministère les contacte le 12 août 1914, pour connaître la « production possible à Roubaix, par jour, de drap sensiblement [de] pareille force, [de] qualité et [de] teinte que [le] drap bleu capote »[414], des pourparlers sont en cours avec l'Union Industrielle de Roubaix[415]. Le 15 août, le ministère convoque le président de l'Union Industrielle, de même que le directeur commercial de la SA des établissements Balsan, à Châteauroux (Indre)[416].

À la déclaration de la guerre, les deux frères et le cousin à la tête de l'entreprise sont appelés dans leurs régiments respectifs. Ils ont alors 33 (Henri), 35 (Jean) et 39 ans (Robert)[417]. Ils laissent la gestion de l'affaire à Roger de la Selle, 55 ans, beau-frère de Robert, associé et directeur commercial, et Maurice Allain, 48 ans, directeur technique et en sursis d'appel dès les premières heures de la mobilisation. Ce dernier joue un rôle fondamental dans la conception définitive du nouveau drap de troupe. La tâche n'est pas mince, car il faut compter sur une entrave supplémentaire : la pénurie de colorant. L'idée dominante veut que l'on ait renoncé au

---

413 AN 509 AP 6. Fonds A. Messimy. Intendant général Defait, *Note pour le général Messimy…, op. cit.* [partie dactylographiée], p. 84.

414 Cité dans Louis Descols, *La Genèse du drap bleu-horizon*, chez l'auteur, Ed. Point d'Æncrage, 2014, p. 7.

415 « Séance du 11 août 1914 », *Archives de la chambre de commerce de Roubaix*, vol. XXXXV, *1914 à 1918*, Roubaix, Imprimerie du Journal de Roubaix, 1921, p. 147-148.

416 Louis Descols, *La Genèse du drap bleu-horizon, op. cit.,* p. 8.

417 Le frère de ce dernier (et cousin des deux autres) , Étienne (1878-1953), fut l'amant et protecteur de Gabrielle « Coco » Chanel. Florence Brachet Champsaur, « Gabrielle dite Coco Chanel, 1883-1971 », *Dictionnaire des patrons français*,Jean-Claude Daumas (dir.), Paris, Flammarion, 2010, p. 158-160.

drap tricolore par suite de l'impossibilité de produire l'alizarine synthétique nécessaire pour faire du colorant artificiel rouge, dont le principal producteurs mondial n'était autre que la Badische Anilin und Soda Fabrik (BASF), entreprise allemande de chimie. L'alizarine, présente à l'origine dans les racines de la garance, a été synthétisée au milieu du XIX e siècle à partir de l'anthracène, présente dans la houille et le coke. La production du colorant naturel n'est plus que l'ombre d'elle-même depuis les années 1880. L'indigo, pour la couleur bleue, connaît des transformations similaires, mais conserve une production naturelle non négligeable. Elle aussi dépend de l'importation, depuis les Indes britanniques.

Néanmoins, Louis Descols remet en question cette idée qu'il qualifie de « légende » en partant du journal de Maurice Allain tenu pendant les premiers mois de la guerre. Le directeur de fabrication des établissements Balsan souhaite abandonner purement et simplement le drap tricolore. Pour lui, ce drap n'a pas été éprouvé en campagne, il est donc trop aléatoire de produire un drap dont les propriétés restent à démontrer. Il prend donc le contre-pied du rapporteur de la loi ouvrant crédits spéciaux au ministère de la Guerre :

> Un nouveau drap dit tricolore parce qu'il se compose de laines bleues, blanches et rouges, mélangées de façon à obtenir une teinte bleue violacée à distance, paraît de nature à répondre à tous les desiderata. Des expériences faites à l'école de tir de Chalons ont donné des résultats très favorables. La commission d'études des nouveaux uniformes a conclu formellement en sa faveur et le conseil supérieur de la guerre s'est trouvé unanime pour décider qu'il y avait lieu d'adopter, au plus vite, un drap de couleur moins tranchée[418].

Ce drap devait, comme l'indiquait Charles Humbert, rapporteur de la Commission de l'armée du Sénat, être éprouvé, comme d'autres matériels et équipements, lors des manœuvres d'automne 1914. La guerre a empêché l'expérimentation à grande échelle, laissant l'industriel prendre le pas sur l'expert militaire. Le soir du 14 août, l'usine de Châteauroux reçoit un appel de Paris lui demandant « de changer la nuance du capote [sic] qui est trop foncée »[419].

De son côté, M. Allain se dit partisan « d'éclaircir purement et simplement le gris bleuté, soit par adjonction de blanc et bleu clair. C'est la seule chance qu'on ait de ne pas entraver la fabrication, car des quantités de laines teintes pourraient servir, tandis qu'avec le tricolore rien ne pourrait être employé »[420]. Les considérations sont donc ici, pour l'essentiel,

---

418 « Rapport fait au nom de la Commission des crédits chargée d'examiner le projet de loi adopté par la Chambre des Députés, adopté avec modification par le Sénat, tendant […] à ouvrir au Ministre de la Guerre des crédits sur les exercices 1913 et 1914 […], par M. André Lefebvre (Bouches-du-Rhône) », *Journal officiel, chambre des Députés,* Séance du 7 juillet 1914, p. 2740.

419 *Recueil de Bruits et Nouvelles (de la ville de Châteauroux)*, ou *Journal de Maurice Allain*, 14 août 1914, p. 5.

420 *Ibid*., cité dans Louis Descols, *La genèse du drap bleu-horizon, op. cit*., p. 20.

économiques et pratiques : la nuance de bleu permet de ne pas utiliser trop de colorant, ici l'indigo, tandis que l'écru ne demande pas de traitement lourd. Ainsi, on réalise une économie sur la teinture de la laine, et donc en fils. Le rouge, du fait de sa non-employabilité en dehors du drap tricolore, est donc rejeté. Maurice Allain propose, à partir du drap gris bleuté, composé à 90 % de laine bleu foncé et 10 % de laine écrue, d'ajouter de la laine bleu clair.

La décision finale revient au ministre Messimy, qui opte pour la proposition du directeur des fabrications des établissements Balsan. Compte tenu de l'urgence de la situation, on peut imaginer que le ministre cherche d'abord à s'assurer une production rapide et peu coûteuse. Si la pénurie d'alizarine n'a pas été à l'origine du choix du drap pas encore appelé bleu horizon, le manque de colorants et les besoins de l'artillerie en produits chimiques ont assurément pesé. La réquisition puis la remise en marche de l'usine Hoechst de Creil qui produit l'indigo ainsi que les nombreuses importations de colorant (naturel ou synthétique), ont permis de répondre aux besoins et de limiter les cas de conflits entre les teinturiers et le service des poudres.

Le 16 août, Maurice Allain écrit : « La nouvelle nuance gris capote est adoptée comme suit : Bleu n°5 [foncé] 15 %, Bleu n°1/2 [clair] 50 %, Blanc 35 % […]. Ce sera salissant mais peu visible. En somme, on ne ralentira pas la production »[421]. Le 17, Adolphe Messimy fait expédier des feutres d'échantillon vers tous les différents centres de production : Elbeuf, Vienne, Castres, Lavelanet, Roubaix-Tourcoing, etc. Quelques variations apparaissent dans la production chez certains drapiers, mais la répartition entre les teintes est respectée[422]. Malgré tout, ce choix n'est pas exempt de critique. D'après Charles Moureu :

> Plus visible, de jour, que ne le serait une couleur convenablement choisie, le bleu-horizon prend une teinte très claire sous l'influence de certaines lumières, celles, en particulier, des projecteurs, vu la forte proportion de rayons bleus qu'émet l'arc électrique. De plus, l'effet intense que produit le bleu sur la plaque photographique peut contribuer à faciliter beaucoup le repérage aérien des troupes rassemblées ou en marche[423].

L'application de la réforme est immédiate. Dans le télégramme aux généraux commandant les régions militaires qui accompagne les échantillons, le message est clair : « Les

---

[421] *Journal de Maurice Allain*, 16 août 1914, p. 7, cité dans. *ibid.*, p. 25 ; Paul Fraenckel, *La Chambre de Commerce et la collectivité d'Elbeuf pendant la Grande Guerre 1914-1918*, Rouen, Lucien Wolff, 1920, p. 21.

[422] AD Tarn, 116 J 795. Fonds Burguet. Cahier de Fabrication, remise de matières premières aux filateurs, 1915-1920.

[423] Charles Moureu, *La Chimie de guerre…, op. cit.*, p. 114.

usines, dotées ou non d'un carnet de mobilisation seront mises en demeure d'avoir à fabriquer immédiatement du drap unique ayant sensiblement les caractéristiques du drap bleuté, dit drap de capote »[424]. Cependant, l'application n'écarte pas les difficultés, d'autant que les usines mobilisées ont reçu l'ordre, le 13 août, de produire tout ce qu'elle possède dans les teintes antérieures acceptées. Louis Descols a relevé en effet une série de télégrammes et de dépêches, entre le 17 et le 25 août, qui montre que la succession des ordres provoque une certaine incertitude sur le terrain. Ainsi, la dépêche du 17 août répartit les usines en deux catégories : les premières – titulaires de marchés de guerre – doivent achever leur production antérieure avant de commencer le nouveau drap ; les secondes doivent s'y mettre sans délai[425]. Néanmoins, ces dernières ne sont pas encore sous marché de gré à gré, contrairement à l'hypothèse de Louis Descols. Les premiers marchés de guerre ne sont, en effet, signés qu'à partir de septembre 1914[426], alors qu'il apparaît de plus en plus certain que la guerre sera plus longue que prévue.

Le remplacement brusque et très politique d'Adolphe Messimy par Alexandre Millerand le 26 août 1914 ne perturbe pas le processus de production[427]. Certes, Millerand a été un fervent partisan du maintien du pantalon garance. Mais l'urgence est ailleurs, notamment dans la production des munitions. Le 26 juin 1915, le général Joffre lui-même « signale au ministre la fugacité de la teinte bleu-horizon et s'étonne que le drap tricolore que l'intendant Laurent lui a présenté n'ait pas été adopté ». Preuve de son acceptation quant au renoncement de ce symbole, Alexandre Millerand lui répond le 29 juillet : « On ne saurait envisager actuellement une extension de la tenue en drap tricolore à des unités nombreuses, en raison des difficultés que présenterait la réalisation du colorant rouge nécessaire qui était assuré exclusivement en temps de paix, pour les pantalons rouges, par des maisons allemandes »[428].

---

424 Le ministre de la Guerre au général commandant la quatorzième région militaire, 17 août 1914, cité dans Auguste Pawlowski, « L'Industrie textile pendant la guerre », *Journal des économistes*, février 1918, p. 202.

425 Louis Descols, « Août 1914, la naissance du drap bleu-horizon (2e partie) », *Militaria Magazine*, n°362, septembre 2015, p. 16.

426 Paul Fraenckel, *La Chambre de commerce et la collectivité d'Elbeuf..., op. cit*., p. 24.

427 Adolphe Messimy, *Mes souvenirs, op. cit.*, p. 371-375. Le maréchal Joffre évoque une lettre de ce dernier où il se considère comme « "débarqué" par le président de la République pour avoir traité les pouvoirs publics et la presse de manière trop rude ». Cité dans Joseph Joffre (Maréchal), *Mémoires, tome premier, op. cit.*, p. 248. Quant à Abel Ferry, il voit Millerand comme « compact, […] pareil à une porte cochère sans serrure. Cet homme a la mentalité d'un rat de papier. Il croit en ses directeurs, en ses chefs de service. Il n'a pas cette "mentalité de guerre" dont parlait Messimy », dans *Carnets Secret, 1914-1918*, Paris, Grasset, 2005, p. 79. Plus loin, il écrit : « Je voudrais bien admirer Millerand, comme j'admire la divine intelligence de Ribot, la ténacité passionnée de Delcassé, la curiosité multiple et inlassable de Poincaré et l'autorité probe de Viviani, mais je ne puis me dissimuler que c'est un esprit entêté et court, laborieux comme un rat de bibliothèque, mais myope. Il veut obliger les députés mobilisés à choisir entre le front et la Chambre. Ils le font d'eux-mêmes. Pourquoi prendre des mesures irritantes et maladroites ? Décidément, c'est un médiocre ministre. J'en suis effrayé », dans *Ibid*., p. 84-85.

428 SHD 16 N 2661.

Toutefois, il faut rendre justice à Millerand, puisque c'est à lui que les régiments de zouaves doivent leur changement d'uniforme et l'intégration de la nuance kaki, ou drap « moutarde », dans l'armée. En effet, la tenue est très visible : outre la veste et le gilet bleu brodé de rouge et la chéchia (rouge également), ils portent un pantalon en drap ou en toile blanc pour les soldats, rouge pour les officiers. Louis Delpérier affirme que « de tous les corps de trouve de l'armée, les officiers et soldats des régiments de zouaves sont parmi ceux qui éprouvent les pertes les plus grandes au cours du mois d'août 1914 »[429]. Pour la seule journée du 22 août 1914 – où 27 000 soldats français sont tués, soit la journée la plus meurtrière de l'histoire militaire française – une quarantaine d'officiers et près de 2 000 de leurs zouaves tombent. Le 14 septembre, le ministre appelle l'attention du général Joffre « sur les inconvénients que présenterait l'emploi des effets de toile blanche dans la tenue de campagne des troupes d'Afrique », dont font partie les régiments de zouaves[430]. Celui-ci se prononce en faveur d'un uniforme kaki, voire, en attendant, « bleu tirailleurs » utilisé par les troupes marocaines et sénégalaises. Deux semaines plus tard, le 28 septembre 1914, la décision est prise : culotte et vareuse de drap kaki et un couvre chéchia en toile kaki pour hommes de troupe et officiers[431]. Le 12 octobre, le général Franchet-d'Esprey demande la généralisation de la capote d'infanterie, plus chaude contre le froid. C'est chose faite à partir du 20 octobre. Déjà le 15, ordre est donné de distribué, pour tous les officiers et sous-officiers les capotes destinées à la troupe, sans galons apparents[432]. L'armée se terre et se prépare à l'hiver qui vient.

Les changements institutionnels sont désormais actés au niveau du commandement militaire et des décideurs politiques. Après quatorze années de débat, la réforme est adoptée en un temps record entre juillet et octobre 1914. La phase d'application peut commencer. C'est à l'Intendance militaire que revient cette charge.

1.2 Le service de l'Intendance : une autonomie salvatrice.

Le service de l'Intendance en place en 1914 résulte de diverses réformes qui ont suivi la guerre de 1870-1871. À cette époque, l'armée française ne pâtit pas uniquement du manque

[429] Louis Delpérier, « 1914 : les Zouaves en campagnes », *Uniformes*, juillet-août 1983, n°75, p. 12-19.

[430] Cité dans *ibidem*. L'armée d'Afrique comprend, outre les zouaves, les régiments de tirailleurs (marocains ou sénégalais), la légion étrangère, les bataillons d'infanterie légère d'Afrique, les chasseurs d'Afrique et les spahis. Voir aussi Raymond Guyader, « Avec ceux de la division marocaine, 1915-1918 : le drap "moutarde" », *Uniformes*, septembre-octobre 1977, n°39.

[431] Louis Delpérier, art. cit.

[432] SHD 7 N 172. Ordre n°3652 5/5 du ministre de la Guerre, 15 octobre 1914.

d'hommes ou d'une insuffisance d'équipement. L'organisation générale du ravitaillement et des communications laissent aussi à désirer.

1.2.1 La guerre, une mise à l'épreuve du cadre existant.

Résultat d'une quarantaine d'années de réflexion, le service de l'Intendance devient l'organe décisif dans l'approvisionnement et l'équipement des troupes. Pourtant, à la déclaration de guerre, il doit composer avec des effectifs de qualité, mais insuffisants.

1.2.1.1 D'une guerre à l'autre : l'Intendance militaire en 1914.

L'administration de l'Intendance militaire de 1914 a été profondément renouvelé, à la suite de la guerre franco-prussienne de 1870-1871. La loi du 24 juillet 1873 crée dix-huit régions militaires, chacune dotées de magasins généraux et d'établissements spéciaux directement placés sous l'autorité du ministre de la Guerre[433]. Celle du 16 mars 1882 crée cinq services en lien direct avec le pouvoir politique : l'Artillerie, le Génie, l'Intendance, les Poudres et Salpêtres, et la Santé. Celle qui nous intéresse est bien sûr ici l'Intendance[434]. Une sous-intendance la représente dans chaque région. Le décret du 22 octobre 1910, l'intégration de l'Intendance et d'autres services auprès du département de la Guerre – à l'exception du Génie – renforce ce contrôle politique. Enfin, ce service technique est transformé en Inspection Générale permanente de l'Habillement [IGH], du campement et du couchage par un décret du 2 juin 1914[435], dont l'intendant général dépend directement du ministre. Il « peut être chargé […] de l'examen des projets de cahiers des charges » quant aux marchés relatifs à l'habillement et au campement « en vue notamment de les mettre en harmonie, par une adaptation pratique, avec les usages de l'industrie et du commerce ». L'IHG doit donc remplir

---

433 Intendant général Bernardin, « Origine et formation du Service de l'Habillement » , *Revue Historique de l'Armée. L'intendance militaire*, 1968/1, p. 159-168.

434 Loi du 16 mars 1882, art. 28 : « Le corps de l'intendance militaire a une hiérarchie propre, réglée ainsi qu'il suit :
Adjoint à l'intendance militaire [capitaine] ; Sous-intendant militaire de 3e classe [chef de bataillon] ; Sous-intendant militaire de 2e classe [lieutenant-colonel] ; Sous-intendant militaire de 1ère classe [colonel] ; Intendant militaire [général de brigade] ; Intendant général [général de division] […] ». URL : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5823502z/f12.image [consulté le 12 octobre 2016].

435 Intendant Général Bernardin, art. cit., p. 166. Le rapport au président de la République soulignait « l'intérêt que présenterait la création d'un organe central, conseiller technique du ministre pour tout ce qui concerne le Service de l'Habillement, rien ne saurait être négligé en effet dans l'administration d'un service aussi important qui intéresse au plus haut degré l'hygiène et la bonne tenue de troupe […] »

deux missions : évaluer les besoins réels des différents corps d'armée et y répondre ; assurer un service spécialisé et au fait des pratiques industrielles pour éviter autant que possible les gâchis et autres abus de la part des fabricants et fournisseurs privés.

Malgré ces évolutions, l'Intendance doit faire face une pénurie de fourniture et un manque de personnel. Dans le cas de l'habillement, l'Intendance se trouve confronté à un problème logistique grave. Si la loi du 7 août 1913 augmente la durée du service militaire de deux à trois ans, elle provoque de fait une augmentation des effectifs de l'armée active. Composée de jeunes conscrits âgés de 20 à 23 ans, elle dispose de près de 740 000 hommes contre 520 000 un an plus tôt. Or, les réserves d'effets constituées en vue d'un éventuel appel des classes de réserve se trouvent entamées[436]. D'après les notes de l'Intendant général Defait, l'Intendance dispose à la déclaration de guerre de 2,4 millions d'effets de collections, dont une partie habille la troisième classe de l'active[437]. La loi du 13 juillet 1914 doit accompagner cette augmentation, et apporter de nouveaux équipements. Or, elle intervient près d'un an après la loi dite « des trois ans ». Louis Barthou, président du Conseil du 22 mars au 2 décembre 1913, tente bien d'obtenir de la Chambre, à cette fin, l'émission d'un emprunt de 1,5 milliard de francs. Les 25 voix qui lui manquent le conduisent à la démission[438]. Un temps précieux est perdu, et c'est vêtu d'une capote bleue marine et d'un pantalon rouge que le fantassin français monte au front, le 1er août 1914.

De son côté, l'Intendance voit ses effectifs administratifs rejoindre leurs corps d'armée. Elle doit alors les remplacer par des appelés. C'est ainsi que Paul Cuny[439], ancien député radical et industriel cotonnier des Vosges, se retrouve dans les bureaux de l'Intendance à Versailles, ou que le drapier elbeuvien Canthelou et le vosgien Pierre Mangin, sont placés à la tête de commissions de réception de fourniture[440]. De même, l'Intendant général ne peut s'appuyer que sur trois sous-intendants de l'active et sur vingt-cinq appelés, « des

---

436 Sous-intendant militaire Laporte, « L'Intendance pendant la Guerre 1914-1918. Le problème de la réunion des ressources nécessaires aux armées », *Bulletin de la Société industrielle de Rouen*, 1919, p. 96-98. L'Intendance qui s'était fixé en 1913 pour principe de disposer en réserve des collections neuves majorées de 10 % des effectifs (soit pour 520 000 hommes +10 %), n'a pu disposer d'équipement que pour une partie des appelés.

437 AN 509 AP 6. Fonds A. Messimy. Intendant général Defait, *Note pour le Général Messimy…, op. cit.*, partie manuscrite, p. 30. Les collections représentent l'ensemble des effets pour équiper réglementairement les soldats.

438 « BARTHOU Louis», Jean Jolly, *Dictionnaire des Parlementaires français, 1960/1977*. URL : http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/%28num_dept%29/451 [consulté le 22 juillet 2016].

439 http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/%28num_dept%29/2086#bio [consulté le 3 octobre 2016] ; Marie Cuny [désormais Marie] à Georges Cuny [désormais Georges], Paris, le 20 novembre 1914 », dans Marie Favre, *Reviens Vite…, op.cit.*, p. 69-70.

440 Marie à Georges, Paris, 26 mai 1916, dans Marie Favre, *Reviens Vite… op.cit.*, p. 250.

fonctionnaires appartenant à d'autres administrations que la guerre (inspection des colonies, inspection des forêts) » ou en retraite (« l'un d'eux n'a plus qu'une jambe, un autre a 73 ans ») ou du cadre auxiliaire[441]. Malgré cela, l'Intendance peut s'appuyer, au cours de la guerre sur 80 000 hommes de troupe comme commis-ouvriers d'approvisionnements[442], et parvient à presque doubler les effectifs de ses cadres actifs et auxiliaires[443].

Enfin, l'Intendance connaît une réorganisation pragmatique. D'après l'intendant Defait, le service est divisé en deux sous-directions, « l'une chargée du ravitaillement en vivres, l'autre de l'habillement et du harnachement »[444]. Le suivi de la production de drap de troupe et les commandes de tissus reviennent donc à cette dernière structure. La cinquième direction de l'Intendance s'occupe de l'évaluation des programmes d'acquisition. Dans un premier temps, dès le 29 juillet 1914, « on s'était déjà préoccupé de faire confectionner des couvre-képis en toile bleue pour l'effectif de guerre »[445]. À partir du 23 août 1914, un directeur général du ravitaillement des armées et des places assure leur exécution[446]. Pour l'année 1915, l'administration prévoit la fabrication de 25 millions de mètres de drap de troupe, de 8 à 10 millions de tissus de velours ou 69 à 85 millions de flanelle de coton [figure 8]. Quoique les archives ne disposent que de trois relevés de commandes effectives (avril-juillet ; mai-août ; juin-septembre), celles-ci dépassent assez nettement les programmes d'origine, ou revus à la hausse comme pour les velours et les flanelles.

441 AN F[12] 8001. Note sur le service de l'Intendance du camp retranché de Paris, n.d.

442 Pierre Barral, « L'Intendance », dans Gérard Canini, *Les Fronts invisibles… op. cit.*, p. 70.

443 Intendant Général Michaux, « Les Ravitaillements de l'Intendance aux armées, 1914-1918 », *L'Intendance militaire. Revue Historique de l'Armée*, 1968/1, p. 50

444 AN 509 AP 6. Fonds A. Messimy. Intendant général Defait, *Note pour le Général Messimy…, op. cit.*, partie dactylographiée, p. 37-38.

445 *Ibid*., partie manuscrite, p. 37.

446 Arrêté du 23 août 1914, art. 2 : « Il est chargé de faire constituer les approvisionnent de denrée, de combustibles, d'effets d'habillement ou d'équipements […] nécessaires aux besoins des armées et des places.
« Il a la haute direction des achats ou réquisitions, ainsi que des fabrication ou confections nécessaires à la constitution de ces approvisionnements.
« Il a action sur les services des vivres et fourrages, du chauffage et de l'éclairage, de l'habillement et du campement ».

Figure 8 : Graphiques comparatifs des programmes et des commandes effectives, avril-septembre 1915 (en millions de mètres).

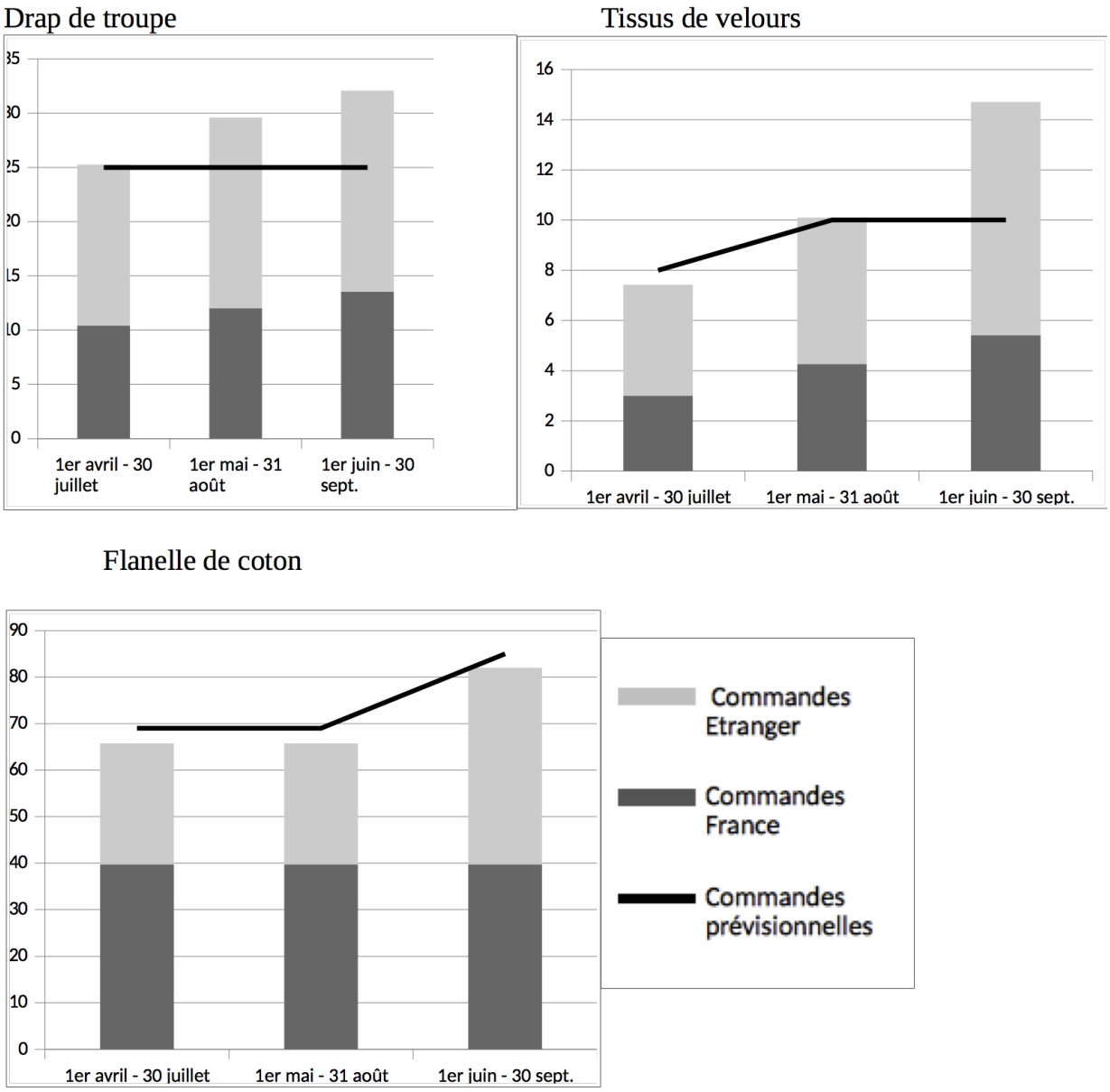

Source : SHD 10 N 171. Il s'agit ici de programmes d'achats et d'évolution des commandes, et non des acquisitions effectives.

Pour Adolphe Messimy, « le service de l'habillement réorganisé et rendu autonome sut accroître par des moyens de fortune la production de façon telle que, de 4 000 mètres par jour à la fin d'août 1914, le métrage quotidien fourni aux armées en janvier 1915 atteignait 100 000 mètres, suffisant ainsi à tous les besoins »[447].

[447] Adolphe Messimy (Général), *Mes souvenirs, op. cit.*, p. 327-328.

1.2.1.2 L'organisation de la production de drap de troupe par l'Intendance.

À partir d'octobre 1915, l'Intendance restructure l'organisation de la production de drap de troupe. Le sous-intendant Laporte présente l'organisation de la production à l'échelle des régions militaires [figure 9]. Un arrêté définit quatre centres de fabrication de drap : Elbeuf (avec Louviers), Castres, Millau et Vienne. En juin 1917, Lavelanet s'ajoute à ces centres[448]. En théorie, chaque centre comprend l'ensemble des étapes, de la réception de la laine à la fourniture du drap, en passant par le lavage des laines brutes, la teinture, la filature et le tissage. Le sous-intendant Laporte les définit comme « l'ensemble des filatures et tissages d'une même région », avec à sa tête un sous-intendant et des officiers d'administration. Son rôle consiste à « assurer l'exécution du contrat intervenu entre les industriels et l'Etat » : livraison des matières premières (laine et l'indigo) ; accord de sursis indispensables d'ouvriers spécialistes et de cadres ; délivrance de laisser-passer par priorité pour les transports. Pour résumer, « le rôle du sous-intendant militaire représentant l'Etat est un rôle de répartition de matière première, de surveillance et de contrôle »[449]. Dans le même temps, les établissements intégrés conservent leur organisation propre, même s'ils sont conduit, comme en Seine-Maritime, à laver la laine pour leurs concurrents du temps de paix. Quant aux entreprises n'étant pas comprises dans les régions des centres de fabrications, elles sont directement rattachées à la sous-Intendance de leur région militaire [carte 1]. Certaines fabriques sont mêmes exclues de la mobilisation, comme le tissage de Jean-Marie Choleau, à Vitré (Ille-et-Vilaine), dont « l'outillage de l'usine ne paraît pas approprié à la fabrication du drap de troupe »[450].

---

448 AD Ariège, 15 M 28. Situation de l'emploi et du chômage dans les entreprises. Dossier 1917, au sujet des manufactures de drap de Lavelanet par suite de la suppression de la fabrication du drap civil. L'adjoint à l'Intendance Manger, directeur du centre de fabrication de drap de Lavelanet, 17e Région militaire, au préfet de l'Ariège, 5 décembre 1917.

449 Sous-intendant Laporte, art. cit., p.105.

450 AN F^{12} 8008. Lettre de l'intendant militaire Lauren, inspecteur général de l'Habillement, du campement et du couchage, au sous-secrétaire d'État du Ravitaillement et de l'Intendance, 17 juin 1916.

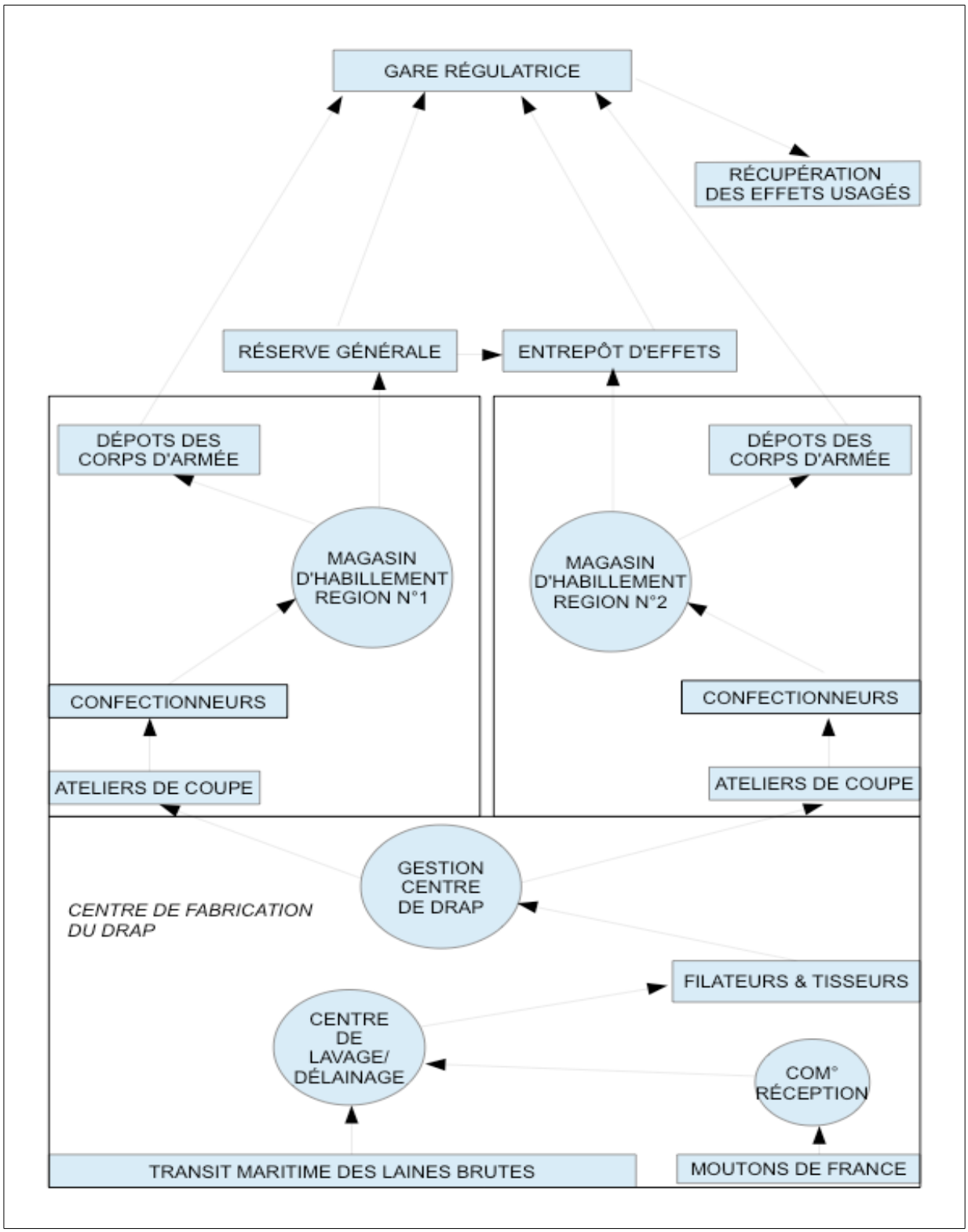

Figure 9: Schéma d'organisation de la production du drap de troupe, de la matière première aux armées.
Source : D'après le schéma du sous-intendant Laporte, art. cit.

À l'autre bout de la chaîne de production, on retrouve les ateliers de confection. Depuis la loi du 13 mars 1875 et la réduction des effectifs au niveau des corps de troupes, les ateliers

régimentaires cèdent leur place à des entrepreneurs privés pour procéder aux travaux de confection[451]. Pendant la guerre, Les confectionneurs privés jouent un rôle importants, employant une main-d'œuvre féminine et à domicile. En août 1915, le Sénat vote enfin la loi sur les salaires de ces dernières, leur assurant un revenu minimum sur leur production[452]. De plus, devant la nécessité d'une production rapide, l'Intendance accepte l'offre de nombreuses municipalités d'ouvrir des ouvroirs municipaux, ainsi que des ouvroirs à titre privé. Les tarifs sont fixés à l'avance, en fonction de la pièce et du prix de la main-d'oeuvre. Les pièces de drap subissent un découpage suivant les instructions délivrées par le ministère de la Guerre [annexe C2A1].

Une fois confectionné, le vêtement prend le chemin des établissements d'effets situés à Lyon, Dijon, Vierzon, Orléans, Tours et Mézidon. Il s'agit de disposer d'établissements relais « que l'on suppose être suffisamment loin des atteintes de l'ennemi probable »[453]. Outre la distribution des effets aux corps de troupe, on y assure aussi la récupération des effets usagés, incluant les diverses étapes de désinfection, lavage, triage et réparations, « remise en état indispensables vu la pénurie des matières textiles et colorantes dans le pays »[454]. Ces entrepôts d'effets devinrent essentiels à partir de décembre 1914. Jusqu'à la fin de l'année 1916, l'Intendance dispose d'une grande autonomie. Rattachée au ministère de la Guerre puis, en 1915, au sous-secrétariat d'Etat du Ravitaillement et de l'Intendance, elle doit partager l'intérêt général avec la nécessité de d'approvisionner la population civile. Malgré cette contrainte, l'armée conserve ses prérogatives et peut à tout moment revenir sur cette répartition des besoins.

Rapidement, les résultats atteignent des niveaux de production considérables par rapport aux pertes de puissance productive : pour le sous-intendant Laporte, alors que près de la moitié des broches de filatures de laine cardée se trouvent dans les régions occupés (Fourmies, Roubaix-Tourcoing, les Ardennes, la Somme, le Pas-de-Calais), la production militaire quotidienne passe de 4 000 mètres en temps de paix à 20 000 mètres en septembre 1914 et 80 000 en décembre[455]. D'août 1914 à décembre 1918, les draperies fournissent 89 à

---

451 Intendant général Bernardin, art. cit., p.166.

452 Colette Avrane, *Les Ouvrières à domicile en France, de la fin du XIXe siècle à la Seconde Guerre mondiale. Genèse et application de la loi de 1915 sur le salaire minimum dans l'industrie du vêtement*, Thèse de doctorat dirigée par Christine Bard, Université d'Angers, 28 septembre 2010.

453 Sous-intendant Laporte, art. cit., p. 66-118.

454 Intendant général Michaux, art. cit., p. 55.

455 Sous-intendant Laporte, art. cit. p. 66-118.

100 millions de mètres de drap de troupe[456]. Les 3e et 16e régions militaires y ont participé pour plus de la moitié, loin devant la 14e région (20%) [tableau 9 ; carte 7].

Tableau 9: Production de drap de troupe pendant la guerre, 1914-1918 (milliers de mètres).

Région militaire	1914	1915	1916	1917	1918	Totaux	%
16ème région (Mazamet, Castres, Lodève, Clermont-l'Hérault…)	1 207	6 223	5 742	6 470	5 724	25 366	28,3%
3ème région (Elbeuf-Louviers)	1 404	6 960	4 682	5 434	6 031	24 511	27,4%
14ème région (Vienne)	1 117	5 307	4 262	3 074	4 212	17 972	20,1%
17ème région (Lavelanet)	123	1 096	1 211	1 744	2 103	6 277	7,0%
9ème région (Châteauroux)	397	1 689	1 431	1 215	614	5 346	6,0%
12ème région (Limoges)	280	1 378	1 050	1 238	1 047	4 993	5,6%
5ème région (Romorantin)	161	1 033	1 129	1 081	1 148	4 552	5,1%
Autres régions	20	196	127	60	57	460	0,5%
Totaux	**4 709**	**23 882**	**19 634**	**20 316**	**20 936**	**89 477**	**100,0%**

Source : Albert Aftalion, *L'Industrie textile en France pendant la guerre, op. cit.*, p. 73.

En octobre 1917, le directeur de l'Intendance L. Vinel constate « que les demandes en effets de drap faites par les entrepôts sont de plus en plus difficilement satisfaites », à cause d'une réduction de la production de drap par les industriels eux-mêmes[457]. En effet, la France doit renouveler les effets d'habillement de ses propres soldats, et passe en même temps des accords de fournitures à certains de ces alliés, comme la Serbie. Aussi L. Vinel encourage-t-il les directeurs des intendances régionales à « pousser le plus activement possible les fabrications de drap qui devront être intensifiées et augmentées le plus possible. […] Il importe que toutes les disponibilités des fabriques de drap soient employées pour les besoins militaires et qu'en aucun cas, il ne soit fait de fabrication civile au détriment de la fabrication militaire. […] ». Enfin, le mois suivant, le sous-secrétaire d'Etat de l'Administration (rattaché au ministère de la Guerre) revalorise les prix des fils de laines et de coton « confiés aux

[456] Raphaël Milliès-Lacroix, *Acquisition de draps nécessaires à l'habillement des troupes…*, p.13, *cit., in* Jean-Claude Daumas, *Les Territoires de la laine… op. cit*. [HDR, 2002], p.467.

[457] SHD 7 N 173. Circulaires du Ministère de la Guerre (1917-1919). Circulaire n°25.104 5/5 du 12 octobre 1917.

entrepreneurs pour le cas où ceux-ci ne rendraient pas la totalité de ce qui leur avait été délivré, soit sous forme d'effets confectionnés, soit en matière non ouvrée »[458].

1.2.2 Le temps de l'improvisation : urgences et dérives.

Toutefois, les premiers mois de la guerre sont difficiles, car l'armée manque de tout. La première tâche des Intendances des corps de troupe consiste à se fournir dans le commerce en effets pour l'hiver. Le 22 septembre 1914, Alexandre Millerand enjoint aux préfets « de se procurer rapidement des tricots, chaussettes de laine, gants de laine, couvertures, ceintures de flanelle […] en faisant appel soit aux industries locales soit à la main-d'œuvre particulière »[459] [annexe C2A2]. Cet ordre est largement relayé, et l'*Illustration* met à sa une le samedi 24 octobre 1914 trois femmes de trois âges différents, confectionnant « le tricot du soldat » [illustration 2].

Illustration 2: Le tricot du soldat.
Commentaire : « Toutes les familles françaises, grand'mère, jeunes filles, petites filles, tricotent la laine tout le jour en pensant à ces vaillant, parmi lesquels elles ont un fils, un frère ou un père, et qui vont avoir si froid, bientôt, dans leurs tranchées ! » Source : *L'Illustration*, 24 octobre 1914.

[458] *Idem*. Circulaire n° 28.113 5/5 du 2 novembre 1917.
[459] AD Ariège, 2 R 37. Le ministre de la Guerre aux préfets, Bordeaux, le 22 septembre 1914.

1.2.2.1 Combler la pénurie d'équipement d'hiver.

En attendant la distribution des premiers nouveaux uniformes, « le directeur général [de l'Intendance] donna l'ordre de faire préparer des salopettes bleues, destinées à être portées par les hommes sur leurs pantalons rouges, pour masquer la couleur […] ; ces salopettes servirent également à recouvrir le pantalon civil que l'on dut, dans un moment de presse, acheter pour être utilisés par les hommes. C'étaient des moyens de fortune »[460]. On en appelle aussi aux particuliers, et notamment aux maires et préfets pour organiser les expéditions d'effets chauds aux corps d'armée. De son côté, Milliès-Lacroix constate après-guerre que « si les hommes des réserves ne s'étaient pas présentés, pour le plus grand nombre, pourvus de leur linge de corps, il eut été sans doute impossible de faire face aux exigences de la mobilisation »[461]. Jeune étudiant en médecine au moment de la mobilisation générale, Louis Maufrais témoigne :

> Le magasinier n'est pas riche ; le 136e et le 336e ont pris une grande partie des collections de guerre. Il fait néanmoins son possible et je sors avec des pantalons rouges, une capote et un calot. J'ai presque un aspect militaire, sauf aux deux extrémités : je porte les cheveux longs, un faux col avec une cravate, et j'ai gardé mes chaussures de ville. Joseph Michel paraît plus belliqueux, avec une vareuse[462].

Entretemps, le port d'effets de velours, en particulier pour les pantalons, est autorisé. Dans *La Main Coupée*, Blaise Cendrars, le poète franco-suisse engagé volontaire en 1914 et 1915, raconte qu'il portait un pantalon de velours noir trouvé dans la sacristie d'une église abandonnée, et l'aurait conservé jusqu'à sa blessure lors de l'attaque de la ferme de Navarin (automne 1915)[463]. De son côté, Maurice Genevoix écrit le 1er février 1915 à son maître, Paul Dupuy : « plus de culotte rouge, mais une culotte de velours à côtes »[464]. Toutefois, ce vêtement a l'inconvénient d'être confondu avec les tenues civiles. Joffre signale alors au ministre, le 30 mars 1915, « que des soldats français, à la suite des attaques de Perthe et Massiges en Argonne,

---

460 AN 509 AP 6. Fonds A. Messimy. Intendant général Defait, *Note pour le Général Messimy…, op. cit.*, partie manuscrite, p. 37-38.

461 Raphaël Milliès-Lacroix, « Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner les marchés qui auront été passés par le Gouvernement pendant la guerre (acquisition de tissus de coton) », annexe n°470 au procès-verbal de la séance du 23 juin 1921, p. 4-5.

462 Louis Maufrais, *J'étais médecin dans les tranchées. 2 août 1914 - 14 juillet 1919*, Paris, Pocket, Robert Laffont, 2008, p. 35.

463 Blaise Cendrars, *La Main coupée*, [1946], Paris, Denoël, 2013, p. 151.

464 Maurice Genevoix et Paul Dupuy, *Correspondance, 28 août 1914 - 30 avril 1915*, Paris, Éditions de la Table Ronde, 2013, p. 167.

ont été fusillés par les Allemands comme civils combattants du fait de leur tenue non réglementaire, dépourvue de tout insigne militaire »[465]. Pour Louis Delpérier :

> Aussi condamnable que soit la conduite de l'ennemi en la circonstance, ces faits tragiques n'en sont pas moins la conséquence de l'échec de la réforme de la tenue en France avant 1914, les troupes ayant dû se défaire précipitamment d'uniformes inadaptés à la guerre au profit d'un habillement de fortune.

L'attribution définitive d'uniformes à certaines unités témoigne des hésitations qui plombent le début du conflit. Le témoignage à nouveau de Blaise Cendrars en dit long sur les gâchis et les difficultés d'incorporation des nouvelles unités de volontaires, parfois ridicules :

> L'Intendance était démunie, on nous avait distribué des vareuses des pompiers de la ville de Paris et des pantalons bleus d'artilleurs, à larges bandes rouges. Ces pantalons eurent le don d'exaspérer le général de Castelnau quand nous montâmes en ligne... Alors, aussitôt descendu de Rosières où nous avions fait de si brillants débuts, on nous fit découdre nos pantalons et arracher ces larges bandes rouges réservées aux artilleurs. Or, ces pantalons étaient de première qualité et façonnés comme on ne le fait plus ; les bandes rouges prises dans la couture étaient aussi largement ourlées à l'intérieur qu'elles étaient étalées à l'extérieur. Il fallut défaire et arracher tout ça, et comme la plupart des hommes ne savaient pas coudre, le résultat de ce beau travail fut que nous passâmes l'hiver en loques, les coutures béantes ou ne tenant pas, laissant voir la peau, maintenues par des épingles à nourrice et des agrafes faites avec des bouts de fil de fer, les jambes du pantalon faisant des plis en accordéon, des boursouflures aux genoux et des crevés aux cuisses. En décembre nous touchâmes des pantalons rouge garance, puis, huit jours plus tard, des housses en toile bleue à revêtir par dessus pour cacher ce rouge par trop voyant. Puis, dans les mois suivants, et de quinze jours en quinze jours, tous les modèles de tenue que les tailleurs des bureaux de l'Intendance imaginaient au ministère à Paris pour moderniser l'aspect extérieur du pioupiou français, trouver un modèle adéquat aux nécessités de la guerre et des teintes de camouflage allant du jaune de Naples sali au blanc crayeux, en passant par toutes les nuances fanées ou rouillées du réséda et du kaki avant d'opter définitivement pour le bleu horizon. […] Mais comme ces nouveaux effets n'arrivaient que par petits paquets, nous ne fûmes jamais plus de deux poilus à être habillés de façon identique, si bien que nous faisions tâche et que sur la route le régiment-caméléon défilait maintenant comme une mascarade versicolore, et je ne sais pas ce que le général de Castelnau en eût alors pensé... Seulement quel gâchis ! Chaque fois que l'on changeait de tenue, on brûlait la précédente, même si elle n'avait été portée que huit jours, et quand à la fin du printemps tout le régiment fut uniformément habillé de la tenue bleue horizon, le régiment fût versé dans la Légion et nous touchâmes l'uniforme kaki de la Légion d'Afrique (division marocaine) et la tenue bleue horizon que le régiment venait de revêtir fût également brulée quoique toute neuve[466].

Ce n'est que progressivement que les magasins et entrepôts spéciaux se remplissent. Dès janvier 1915, le directeur de l'Intendance déclare avoir habillé 1,3 million d'hommes en

---

[465] Louis Delpérier, « L'Évolution de l'uniforme jusqu'en 1915 », *Uniformes*, février 1983, n°72, p. 31-33.
[466] Blaise Cendrars, *La Main coupée, op. cit.*, p. 148-151.

plus des 1,8 million de l'armée d'active et de la territoriale[467]. Entre février et juin 1915, l'évolution des expéditions des effets d'habillement depuis les régions vers les armées accélère [Annexe C2A3][468]. Les marchés de fourniture de draps, de toiles et de tissus passé à partir de septembre ont reconstitué les réserves, et permis de lancer les marchés de confection. En février 1915, un tiers des effets envoyés des régions aux entrepôts a pris le chemin des unités[469]. En mai, une circulaire réserve les effets de draps et de velours aux seuls hommes du front[470]. En juin, alors que les approvisionnements ont plus que triplé, c'est près d'un effet sur deux qui habillent les unités combattantes. Par d'exemple, plus de trois millions de paires de chaussettes sont expédiées au 1er juin 1915, contre 640 563 au 1er février. Les envois de capotes et de pantalons décuplent. Il faut à cela y ajouter les près de trois millions de pantalons de toile de coton bleue qui complètent l'équipement des hommes du front. Ces chiffres témoignent de la période encore anarchique de l'équipement des hommes, qui ne prend fin qu'à l'automne 1915.

1.2.2.2 Le recours aux intermédiaires et leur mise à l'écart : l'affaire Gruet (1914-1916)

Dans son étude sur le capitalisme en guerre, John F. Godfrey souligne qu'en septembre 1914 :

> Les hommes d'affaire qui se ruaient à Bordeaux ne vinrent pas les mains vides. Les demandes immédiates de l'armée était passées par des ordres ministériels, et pour les fournir, un marché noir apparut bientôt pour l'indispensable [vital] matériel de guerre : tentes, flanelles, draps, chaussures, chaussettes, cache-nez, chemises et ceintures. Quelques manufacturiers sous-traitèrent à des producteurs Anglais et prenaient la moitié de ce que le Gouvernement payait. Quelques abus criants, cependant, furent relativement facile à éradiquer plus tard dans la guerre et n'ont plus formé qu'une petite part du nombre total de contrats industriels passés durant la guerre[471].

En attendant les premières fournitures de tissus de la part des industriels titulaires de marchés, les intendances régionales ont ordre de se fournir en urgence dans le commerce, au fur et à mesure des demandes. L'Intendance et les missions à l'étranger font donc appel dans un premier temps à des intermédiaires, c'est-à-dire des personnalités ou commerces qui passent

---

467 Annexe n°7259 « Rapport sur les travaux de la commission de l'armée pendant la guerre1914-1918 (rapport général), par M. Dalbiez, député » dans *Documents Assemblée Nationale, IIIe République, 11ème législature, 6 juin 1914 - 7 décembre 1919*, 2ème séance du 19 octobre 1919, p. 3414.

468 SHD 6 N 20. Situation des entrepôts d'effets du service de l'habillement. Effets envoyés aux entrepôts par les régions les 1er février et 1er juin 1915.

469 *Ibid*., Effets envoyés aux armées par les entrepôts aux 1er février et 1er juin 1915.

470 SHD 7 N 172. Circulaires du Ministère de la Guerre, 1914-1916. Circulaire n°21 160 du 15 mai 1915.

471 John F. Godfrey, *Capitalism at War. Industrial Policy and Bureaucracy in France, 1914-1918, op. cit.*, p. 48.

des marchés de fournitures et les achètent aussi bien auprès d'industriels que de grossistes nationaux ou étrangers. Cette manière de faire permet une acquisition rapide des effets d'habillements pour l'hiver. En revanche, le prix à payer est élevé, au point de susciter un malaise quant à la déontologie de ces achats. L'Intendance l'apprend à ses dépends, à travers diverses affaires qui, pour l'une d'entre elles, suscite l'ire des parlementaires.

L'affaire en question concerne l'ensemble des achats passés par le sous-intendant militaire Gruet, de la Sous-Intendance B (Vanves) du camp fortifié de Paris, entre août 1914 et mars 1915[472]. Que reproche-t-on à ce sous-intendant ? Des achats « faits à l'étranger contrairement aux instructions ministérielles » ; des réquisitions « faites en dehors du camp retranché dans des formes irrégulières » ; des tentes spéciales « achetées bien au-delà des quantités fixées par le ministre » ; « des achats sans marché […] payés au moyen de factures fractionnées de sorte que le montant en restât un peu inférieur à 1 500 francs » ; des marchés passés « avec des personnes dont les professions n'avaient aucun rapport avec les fournitures proposées, sans surface commerciale, sur le compte desquelles même des renseignements défavorables ont été recueillis après coup » ; des échantillons non conformes aux types imposés et différents de ceux remis pour la passation du marché ; la concession d'avances aux fournisseurs sans renseignements préalables sur leur compte, et des régularisations hors délais[473].

Parmi les quatre principaux fournisseurs en cause[474], le cas Payen est le seul à se présenter comme manufacturier, mais aussi à impliquer un membre de cabinet d'un ministre, en l'occurence celui du Travail, Jean-Baptiste Bienvenu-Martin (1847-1943)[475]. C'est un certain Francis-Florentin Fournier, attaché au cabinet, qui recommande Payen auprès de la Sous-Intendance B. Il le fait sur l'insistance d'une dame du monde et artiste sculpteur, Madame Fréchou dite Syamour[476]. Le jeune fonctionnaire, resté à Paris, a seul la responsabilité du service. Après un déjeuner pour mettre en relations les uns avec les autres, Fournier s'engage à

---

472 AN C 7737. Rapport n°3259 « fait au nom de la commission chargée d'examiner les marchés conclus par l'État depuis le début de la guerre (Marchés passés par la Sous-Intendance B du camp retranché de Paris avec divers fournisseurs) par M. J.-B. Morin (Cher), Député », *Chambre des Députés, onzième législature, session de 1917, Annexe au procès-verbal de la séance du 5 avril 1917*.

473 *Ibid*., p. 2-3.

474 Parmi eux, on compte une ancienne femme de chambre « connue comme ne tirant ses moyens d'existence que de la galanterie. », une artiste peintre sans le sous, S'y ajoutent une multitude d'autres cas, en particulier un directeur de journal « grand brasseur d'affaires », qui plus est soutenu par un sénateur (Godet).

475 *Ibid*., p. 6-7 ; Rapport n°3261 « fait au nom de la commission chargée d'examiner les marchés conclus par l'État depuis le début de la guerre (Marchés de couvertures passés par la Sous-Intendance B du camp retranché de Paris avec M. Payen) par M. Lugol, Député » , *Chambre des Députés, onzième législature, session de 1917, Annexe au procès-verbal de la séance du 5 avril 1917*.

476 *Ibid*., Rapport n°3261, p. 2-3.

recommander à son tour Payen, comme industriel. Or, il se trouve que Payen n'est qu'un « simple commissionnaire sans aucune surface »[477], un « simple employé d'assurance « se trouvant privé par la guerre des ressources qui le faisaient vivre, lui et les siens »[478]. La lettre de Fournier se veut toutefois convaincante : pour le député Lugol, « la lettre écrite par Fournier était d'une suprême perfidie », car « elle devait non pas seulement inspirer la confiance en celui qui en était porteur, mais, pour ainsi dire, obliger l'Intendance à traiter avec lui »[479] : 1 700 à 1 800 ouvrières et ouvriers (fictifs !) ne peuvent subvenir à leurs besoins sans ce juteux marché. Le 9 octobre 1914, un marché de 100 000 couvertures pure laine est passé au prix de 7,85 francs l'unité, soit un total de 785 000 francs.

Or, la joie est de courte durée. Alors que Payen compte se fournir sur le marché italien, le gouvernement de Rome avait prohibé dès le début du conflit toute sortie de laines et produits de laines de son territoire. Mais Payen profite d'une erreur d'appréciation du sous-intendant Gruet : au lieu de dénoncer le marché – les achats de couvertures en Italie suffisaient comme preuve qu'il ne produisait rien – Gruet lui recommande de se fournir Outre-Manche. Il sollicite alors de nouveau l'appui de son ami du ministère du Travail pour obtenir une avance de 450 000 francs, officiellement pour se fournir en matières premières. Il va sans dire qu'aucune livraison n'a encore été effectuée. De manière curieuse, cette lettre le fait passer désormais pour un « commerçant », et non plus pour un industriel, point qui n'échappe pas aux services de la sous-intendance[480]. Le 18 octobre, ces derniers lui demandent de justifier son statut d'industriel : emplacement de l'usine, nombre d'ouvriers et de machines. Payen répond le lendemain qu'il n'a rien de tout cela, qu'il n'est qu'un intermédiaire. S'en suit un enchaînement absurde : Payen ne contrôle plus rien, et c'est Fournier qui insiste pour qu'il aille jusqu'au bout. Il va même appeler puis rencontrer le sous-intendant Gruet pour qu'il lui accorde une avance, malgré l'interdiction claire énoncée par une circulaire du 16 août 1914. Ce dernier, en propose 100 000 francs. Payen demande à descendre à 75 000. L'affaire est entendue.

Le 24 octobre, Payen arrive à Londres, et entre en relation, grâce à une connaissance de Mme Syamour, avec la Maison Morton[481]. Or, l'industriel refuse l'échantillon, pure laine, et lui en propose un autre, laine et coton mixte, au prix de 5 shillings et 2 pence l'unité. Ces 2 pence reviendront à la connaissance en question, outre 10 000 francs promis par Payen. Le

477 *Ibid.*, Rapport n°3259, p. 6.
478 *Ibid.* Rapport n°3261, p. 2.
479 *Ibid.*, p. 3.
480 *Ibid.*, p. 9-10.
481 *Ibid.*, p. 12.

8 décembre, 10 000 couvertures parviennent enfin auprès de la commission de réception du Magasin de Billancourt. Sans surprise, la commission de réception de Billancourt se rend compte de la supercherie. L'officier d'administration gestionnaire propose de les racheter à 4 francs l'unité, soit moitié moins que le tarif du marché. Cette fois, l'intendance prend des mesures. Le 16 décembre 1914, elle adresse d'une part une mise en demeure contre Payen, pour qu'il livre les 100 000 couvertures du marché avant le 22 décembre, et d'autre part, un ordre de versement exigeant le remboursement de l'avance de 75 000 francs. Sur ce montant, les 10 000 couvertures reçues servent de gage. Néanmoins, le sous-intendant Gruet réquisitionne irrégulièrement un stock de chaussettes livrées par Payen au Service de Santé et provisoirement suspendu car trop petites.

L'affaire aurait pu ne concerner que ces deux marchés. Or, un second marché de fourniture de 60 000 paires de chaussettes avait été conclu en novembre 1914[482]. Comble de l'absurde, Payen sollicite une avance de 250 000 francs, cette fois-ci refusée par la Sous-Intendance. Le marché reste lettre morte. Reste qu'une instruction judiciaire est ouverte le 16 avril 1915 contre Payen, mais aussi contre Francis-Florentin Fournier. Celui-ci est d'ailleurs intéressé dans l'affaire, puisqu'il doit toucher pas moins de 15 000 francs sur les 785 000 que représentait la vente des couvertures, tout comme Mme Fréchou « Syamour », pour 10 000 francs[483]. Une autre personne, la première femme qui a mis Payen en relation avec Mme Fréchou, réclame son soi-disant dû. Bref, une véritable association de malfaiteurs.

On retiendra deux choses sur cette partie de l'affaire Gruet. Tout d'abord, les services de l'Intendance ne savent pas, dans les premiers mois du conflit, gérer l'immense afflux d'ordres que les divers corps d'armées leur transmettent, qui se succèdent, s'accumulent et se croisent. C'est l'axe principal de défense du sous-intendant Gruet, qui, dans un long rapport adressé au président de la Commission des marchés de guerre, le député de Saône-et-Loire Julien Antoine Simyan[484], s'emploie à défendre son honneur. Il rappelle ainsi que « le 3 juillet 1914, l'existant en draps de troupe dans les magasins du service de l'Intendance du camp retranché de Paris était de 50 % au-dessous de ce qu'il aurait dû être pour le temps de paix. Il manquait plus de 100 000 mètres de drap, et les approvisionnement de drap que les entrepreneurs devaient entretenir à titre de cautionnements avaient été consommés sans être renouvelés »[485]. Non

482 *Ibid.*, p. 16.
483 *Ibid.*, p. 20.
484 (1850-1926) Radical socialiste. Ce dernier met l'affaire sur la place publique dans une intervention à la tribune le 14 décembre 1915, soit plus d'un an et demi après les faits.
485 AN F^{12} 8001. *Note sur le Service de l'Intendance du Camp retranché de Paris*, n. d.

seulement « l'intendance de Paris avait à faire face aux besoins propres des troupes du Camp Retranché », mais « devait venir en aide aux troupes nombreuses qui traversaient ce camp [...] arrivant d'autres régions, incomplètement équipées ». À décharge pour le sous-intendant Gruet, l'urgence est à son comble. De plus, il fallait occuper le plus d'ouvriers et d'ouvrières possibles, alors que la situation économique se révélait difficile. Ensuite, la guerre apporte son lot de d'arnaqueurs et de profiteurs, plus ou moins importants, en dépit de la gravité du moment[486]. Une artiste en mal de reconnaissance et criblée de dettes, un fonctionnaire véreux et imbu de lui-même, un simple agent d'assurance sans relief, toute une série de personnages, de divers profils, cherchent à bénéficier de la manne qui s'offre à eux.

D'autres affaires touchent diverses intendances régionales[487], au point que dès le mois de mai 1915, les autorités administratives reprennent en main les conditions d'attribution des marchés, mettant fin du même coup à la période d'improvisation dans les achats. Le 29 mai, elles rappellent aux intendances régionales qu'elles doivent se fournir en priorité chez les industriels de la région, et de « signaler […] à l'Administration centrale toutes les offres de fourniture » depuis l'étranger, « pour qu'elles soient examinées »[488]. Le 10 août, la circulaire fait de la passation de marchés avec toutes les usines de draperies un « intérêt primordial, au point de vue économique et au point de vue militaire ». Les enquêtes sur le potentiel de production des régions sont exigées[489]. Le 29 septembre, le ministère de la Guerre rappelle les principes à respecter dans les achats du service de l'Habillement : « 1°/ éviter de traiter avec des intermédiaires dont le rôle essentiel est de prélever des bénéfices sur les affaires dans lesquelles ils interviennent. 2°/ éviter que l'État représenté par divers agents se fasse concurrence à lui-même sur un même marché ou auprès d'un même vendeur »[490].

---

486 François Bouloc, *Les profiteurs de la Grande Guerre en France. Histoire culturelle et socio-économique*, thèse de doctorat dirigé par Rémy Cazals, Université II Jean-Jaurès, 2006.

487 AN C 7737. Rapport n°4770 « fait au nom de la commission chargée d'examiner les marchés conclus par l'État depuis le début de la guerre (Marchés d'habillement de l'Intendance du Mans) par M. Edouard Andrieul, Député (Tarn) », *Chambre des Députés, onzième législature, session de 1918, Annexe au procès-verbal de la séance du 21 juin 1918*. Parmi elles, on retrouve un conflit d'intérêt criant qui émerge à la sous-intendance du Mans (4e région) dont le représentant à Paris, le soldat de 2e classe Gabriel Cognacq, n'est autre que le fondé de pouvoir et neveu du propriétaire de la Samaritaine.

488 SHD 7 N 172. Circulaires du Ministère de la Guerre (1914-1916). Circulaire n°23.640 du 29 mai 1915.

489 *Ibid.* Circulaire n°37 227 du 10 août 1915.

490 *Ibid.* Circulaire n°43.385 du 29 septembre 1915.

1.2.3 Les missions d'achat à l'étranger : un bilan globalement médiocre.

Devant le manque de matériel et la nécessité pour l'armée de se procurer dans de brefs délais des produits manufacturés et des matières premières, des envoyés spéciaux se rendent à l'étranger sur ordre du ministre. On a pu identifier cinq principales destinations : les États-Unis, La Grande-Bretagne, l'Espagne, l'Italie et l'Amérique du Sud. Cependant, les résultats des différentes missions d'achats ne donnent pas non plus satisfaction.

1.2.3.1 Aux États-Unis : de l'improvisation à l'appel à la banque J. P. Morgan.

Alors que dans le domaine de la métallurgie l'État s'appuie prioritairement sur les industriels et le Comité des Forges pour ses importations[491], dès la fin du mois d'août 1914, les directions du ministère de la Guerre envoient aux États-Unis des missions d'achats de matériel et de matières premières nécessaires aux besoins des armées. La direction de l'Artillerie, avec le service des Poudres, est la première sur place, dirigée par le sénateur et capitaine Charles Humbert. Dans un premier temps, sa priorité consiste en l'acquisition « de harnachements, de ferrures et de couvertures »[492]. Parallèlement, le service des Poudres envoie l'ingénieur Marqueyrol, suivi par d'autres officiers d'administration. Ceux-ci se préoccupent de l'acquisition de cotons bruts ou blanchis entrant dans la composition de certains explosifs.

Le service rencontre d'importantes difficultés, et ne peut faire des envois suffisants. En décembre 1914, l'ingénieur Marqueyrol doit faire appel à des fabricants anglais de coton poudre, qui imposent leur rythme de livraison[493]. Le 26 décembre, il trouve une solution alternative en parvenant à un accord avec un ensemble de fabricants pour la fourniture des 600 tonnes de coton-poudre[494]. Mais il précise : « La situation est inextricable à moins que vous ne m'autorisiez à acheter 70 cents la livre, à verser 10% d'avance, à supprimer la garantie de 10%

---

[491] Angès d'Angio, « La France débitrice des États-Unis : aspects psychologiques et structurels de l'apprentissage d'un rôle nouveau (1915-1919) », dans Dominique Barjot, Isabelle Lescent-Giles et Marc de Ferrière le Vayer (éd.), *L'Américanisation en Europe au XXe siècle : économie, culture, politique*, vol. 1, Colloque organisé à Roubaix, Archives du Monde du travail, les 20, 21 et 22 septembre 2001, Centre de Recherche sur l'Histoire de l'Europe du Nord-Ouest, Université Charles de Gaulle Lille III, p. 93-110.

[492] SHD 10 N 163, Rapport du contrôleur général de 2ème classe Audibert sur les Missions d'Achats aux États-Unis, 10 juillet 1916, p. 5.

[493] CADC, Correspondance politique et commerciale, 1897-1918 « nouvelle série », Guerre 1914-1918. 1278 : *Missions d'achats. Dossier général*. Télégramme chiffré signé d'Anglade au Cabinet du Ministre de la Guerre, décembre 1914.

[494] *Ibid*. Consulat Général de New York au Cabinet du Ministre de la Guerre, 26 décembre 1914.

demandée aux fabricants et à en fixer pour le mieux quantités à livrer chaque mois avant 1er mai ».

Les matières premières exigent un conditionnement particulier quant au taux d'humidité (5 %) pour les cotons (ou linters) bruts, et au taux de graisses et de cendres pour les cotons blanchis. Le contrôle du conditionnement de l'ensemble des balles entretient un personnel important, et le ministère se trouve mis en difficulté devant la nécessité de libérer des hommes de leurs obligations militaires. On penche alors vers un système de sondage des lots de balles. Un service de réception est créé, avec à sa tête le maréchal des logis Labitte, spécialiste et « le plus ancien à la mission des experts », et chargé dans un premier temps de faire l'inspection des usines. Deux autres sous-officiers complètent le dispositif pour le contrôle des cotons bruts et blanchis encore non contrôlés aux ports de New York et de la Nouvelle-Orléans[495]. Quant au troisième point de chargement, Norfolk, une seule visite de l'inspecteur de New York a lieu en avril 1916, faute de personnel. De son côté, l'Intendance envoie le 16 septembre 1914 l'officier d'administration de 1ère classe Rousseau – issu du service technique – en particulier pour le compte du service de l'habillement, du campement et du couchage. Le 7 octobre 1914, l'officier d'administration de 2ème classe Ricalens le rejoint[496].

Malgré ce renfort, la passation des marchés fait très vite apparaître des failles dans la procédure. Du 29 septembre 1914 au 16 août 1915, Rousseau et Ricalens concentrent l'essentiel leurs efforts sur l'acquisition de produits fabriqués : tricots, chaussures, couvertures de laines, chemises de flanelle, gamelles, marmites, toile kaki pour tente, draps, snow-boots, velours de coton, chaussettes… Or, les conditions décrites par le contrôleur général Audibert pointe divers dysfonctionnements[497]. En premier lieu il relève que Rousseau « était absolument ignorant de l'Amérique et des habitudes commerciales du pays ; d'autre part, il ne parlait pas la langue anglaise »[498]. Ce handicap survient dans d'autres missions, même les plus importantes. Contrairement aux usages qui seront généralisés plus tard, l'envoyé du service de l'habillement procède à des achats massifs par le biais d'intermédiaires. Cette attitude fait l'objet de critiques, puisque Rousseau aurait écarté volontairement les fabricants. L'intéressé s'en défend, et « se félicite même d'avoir employé ces intermédiaires qui lui ont consenti des prix plus bas

495 SHD 10 N 163, Rapport du contrôleur général de 2ème classe Audibert sur les Missions d'Achats aux États-Unis, 10 juillet 1916, p. 112.

496 *Ibid*., p. 6. Le nom de Ricalens correspond à celui d'un industriel en draperie du département de l'Ariège. Le lien familial n'a pu être établi avec certitude.

497 On retrouve ces mêmes problèmes dans Agnès d'Angio, art. cit., p. 100-103.

498 SHD 10 N 163, Rapport du contrôleur général de 2ème classe Audibert sur les Missions d'Achats aux États-Unis, 10 juillet 1916, p. 100.

que ceux que lui faisaient les fabricants ». Les griefs portent surtout sur deux marchés, l'un de couvertures, l'autre de chaussettes. Pour le premier, l'officier d'administration de 1ère classe aurait rejeté une offre de la North Adams Manufacturing C°, au profit de la maison de vente John Wanamaker. Or, cette dernière « aurait fait fabriquer par la North Adams Manufacturing C° » :

> La première fois que j'ai vu le propriétaire de la North Adams, M. Fischer, c'est en présence des représentants de la maison Wanamaker, qui l'ont présenté comme leur spécialiste en couvertures. Cette maison le mettait en rapport direct avec moi, en vue d'aplanir les difficultés signalées plus haut sur les questions de qualité et de délai. Les pourparlers furent difficiles, car tous ses efforts tendaient à prolonger de plusieurs mois les délais de livraison et à ne consentir de diminution de prix que pour fourniture de couvertures de fabrication courante que je jugeais de qualité insuffisante.
>
> Enfin, après plusieurs jours de pourparlers, la maison Wanamaker consentait à ramener à 2 dollars 58 sa première offre de 3 dollars 20 et pour le type de couverture satisfaisant.
>
> Je n'ai su que plus tard que M. Fischer était le propriétaire de la Manufacture de North Adams[499].

Le principal reproche fait à l'officier d'administration Rousseau consiste à être passé systématiquement par des intermédiaires, en particulier les représentants de la maison Wanamaker. Dans le cas d'un marché de 160 000 douzaines de chaussettes, c'est un fournisseur, industriel de son état, qui présente une réclamation. Par ailleurs, ce sont surtout les industriels qui contestent le recours aux intermédiaires. Rousseau reconnaît lui-même que « si cette méthode est en principe néfaste, elle donne en Amérique des résultats assez satisfaisants, car les intermédiaires seuls ont des moyens de pression efficaces sur les industriels et peuvent les obliger à accepter des conditions qu'ils refusaient au représentant du Gouvernement français, agissant directement »[500]. Même l'enquêteur concède que « la façon dont il opérait était plus commode et plus simple ». Mais les concessions faites par les industriels face aux intermédiaires témoignent sans doute de pressions faites à leur encontre.

La situation change en 1916 avec le choix de ne faire appel qu'à un seul intermédiaire. En effet, la mise en relation des services avec les industriels et producteurs des États-Unis se révèle difficile et trop fastidieux. Une convention est alors passée par le ministère des Finances et le ministère de la Guerre avec la banque new yorkaise John Pierpont Morgan[501]. Les négociations débutent en mars 1916, à la suite de la passation, en janvier, d'un contrat d'achat et de paiement aux États-Unis entre cette banque et le Gouvernement britannique[502]. La présence d'une succursale à Paris (Morgan Harjes & Cie) facilite la prise de contact. Au cours

499 *Ibid*., p. 102.
500 *Ibid*., p. 101.
501 Anne Kraatz, *J. P. Morgan, un capitaliste américain*, Paris, Les Belles Lettres, 2016. Cette biographie s'arrête en 1913, à la mort du fondateur de la banque.
502 *Ibid*., p. 172.

du mois de mai 1915, le ministère des Finances définit, avec J. P. Morgan, les conditions : ordre sera donné aux agents de la Mission d'achat aux États-Unis de ne plus procéder eux-mêmes aux achats ; une commission de 2 % à concurrence de 10 millions de dollars sur les achats est assuré. Les ordres partent directement du ministère de la Guerre à la succursale parisienne, tandis que la Mission française aux États-Unis ne se charge plus que de l'expertise, des réceptions et du contrôle de la qualité et du respect du cahier des charges. le 11 avril 1916, un mémorandum, auquel le contrôleur Audibert répond point par point, rappelle les demandes de J. P. Morgan : une prospection uniquement menée par la banque, les missions d'achat restant dans le rôle de strict consultant technique auprès des maisons choisies par elle.

Tableau 10: Achats de cotons bruts ou manufacturés par J. P. Morgan, 1915-1917.

Fournitures	Période	Quantités	Prix (millions de $)
Cotons bruts linters (balles)	Juillet 1916-mai 1917	361 928	15,63
Tissus, cretonnes, toiles de coton (mètres)	juin-décembre 1917	13 876 192	3,09
Gaze de coton (en mètres)	juillet-août 1917	9 620 640	0,69
Coton poudre (tonnes)	novembre 1915-juillet 1917	9 380	10,91
Total			30,32

Source : CAEF-B62541. Voir annexe C3A4.

De novembre 1915 à décembre 1917, la banque J. P. Morgan a expédié en France pour plus de 30 millions de dollars de fournitures de cotons, dont la moitié de linters et le tiers en coton poudre [tableau 10]. D'après ces qualités, on conclut que ces achats concernent en premier lieu le service des poudres et explosifs. Les expéditions se font pour l'essentiel de New York et la Nouvelle Orléans embarque les cotons linters. Toutefois, cette manière de procéder déplaît aux concurrents de J. P. Morgan, soupçonnée de bénéfices importants par surcoût de certains produits. De même, 216 000 balles de linters (pour 7,7 millions de dollars) sont fournies par la société Du Pont de Nemours & Cie, par marché du 2 janvier 1917. Mais le principal avantage que le contrôleur de 2ème classe Johannet – en charge du centre administratif des missions françaises depuis le 13 octobre 1914 – retire de cette formule est la relative absence de concurrence avec ses homologues britanniques, qui s'appuient eux-mêmes sur la banque new yorkaise. Ce monopole privé pour l'État français satisfait donc les autorités, qui économisent ainsi énergie, hommes et finances.

1.2.3.2 Les autres achats de tissus et de draps à l'étranger.

D'autres missions d'achat prospectent dans d'autres les pays, comme en Angleterre, en Espagne et en Italie[503], ainsi qu'en Argentine. Pour l'Italie, la Maison Alfonse et Gaëtan Brun (succursale à Turin) dispose d'un ordre d'acquisition auprès de la commission d'achat[504]. Pour l'Angleterre, la mission Thion de la Chaume à Londres s'occupe des acquisitions. Ce dernier, lieutenant de réserve et directeur de la Banque d'Indochine, y est envoyé comme représentant du ministère de la Guerre le 21 août 1914, en vertu de l'application des arrangements franco-anglais du 14 août[505]. Ces accords ont pour objectif, outre d'organiser les approvisionnements français en charbon britannique, de restreindre les risques de concurrence entre les deux pays sur des marchés d'approvisionnement communs.

En septembre, une commission d'approvisionnement franco-anglaise, puis avec les Belges et les Russes, est créée pour faciliter les échanges. Or, avec le développement inattendu de la guerre, les besoins des deux armées s'accroissent et touchent davantage de domaines, dont les draps de troupes et les toiles de coton. La mise en place est difficile, et les différents acteurs, anglais et français, services de l'État ou particuliers, se font parfois concurrence. Le War Office lui-même doit imposer certaines maisons à la mission française pour ses productions pour ne pas ralentir ses propres commandes. « Quelquefois, note Paul Cambon, c'est un Anglais, comme ce Ford, allemand naturalisé anglais de fraîche date, auquel l'intendance de Bordeaux avait commandé 25 000 mètres de drap, 5 000 mètres autres draps, 40 000 couvertures et 4 500 autres couvertures ».

La faiblesse des importations de tissus de coton d'Angleterre pour 1915-1920 frappe [figure 10]. Principales concurrentes des tisseurs français avant-guerre, les industries anglaises doivent à leur tour répondre aux besoins des services de la guerre. Le prolongement du conflit freine l'importation de tissus et conduit Intendance et fournisseurs à se tourner vers d'autres

---

503 CADC, Correspondance politique et commerciale, 1897-1918 « nouvelle série », Guerre 1914-1918, 1278 : Missions d'achats. Dossier général. Le Ministre de la Guerre au Ministre des Affaires Etrangères, Bordeaux, 8 octobre 1914. Deux missions sont envoyées en Espagne ; dans le nord et l'est : MM. Gilles, Officier d'Administration du Service de Santé, Ducastaing et Galon, experts en tissus ; En Espagne occidentale : MM. Bertrand et Bonier. En Italie, deux experts militaires ont été détachés auprès de l'attaché militaire à Rome.

504 Concernant Gaëtan Brun, (1874-1923) voir Dominique Barjot, *La Trace des bâtisseurs : histoire du groupe Vinci*, Rueil-Malmaison, Vinci, 2003, p. 271, 277 et 299. Créateur de la Société Anonyme pour la Construction et l'Entretien des Routes en 1920, qui eut rôle important dans fabrication de biscuits avant guerre, puis dans les revêtements routiers.

505 « Télégramme n°763, fil spécial. M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères, à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, Paris, 21 août 1914 ». Ministère des Affaires Etrangères, Commission de publication des documents diplomatiques français, *Documents diplomatiques français, 1914 (3 août - 31 décembre)*, Paris, Imprimerie Nationale, 1999, document 103, p. 93.

nations. L'Espagne tire son épingle du jeu en 1915, avec 137 644 quintaux métriques de tissus sur 298 959 importés, dont l'état général est bon, sauf pour les toiles blanches, souvent défectueuses. La péninsule ibérique aurait fourni près du tiers des tissus importés pendant la guerre. Mais c'est à l'Italie que revient le titre de premier fournisseur extérieur en toiles de coton, avec 316 129 quintaux métriques entre 1915 et 1919 (soit 43,6%). Cependant, selon un rapport du Contrôle : « De cet ensemble de faits, il semble résulter que l'administration a confié des affaires très importantes à un brasseur d'affaires qui aurait, à la vérité, fait des fournitures aux États balkaniques pendant la guerre des Balkans, mais dont le genre habituel d'affaire est absolument étranger au Service de l'habillement »[506]. En revanche, les achats de tissus par l'Intendance se font prioritairement depuis l'Angleterre (plus de la moitié des 227 512 mètres de tissus de coton achetés)[507].

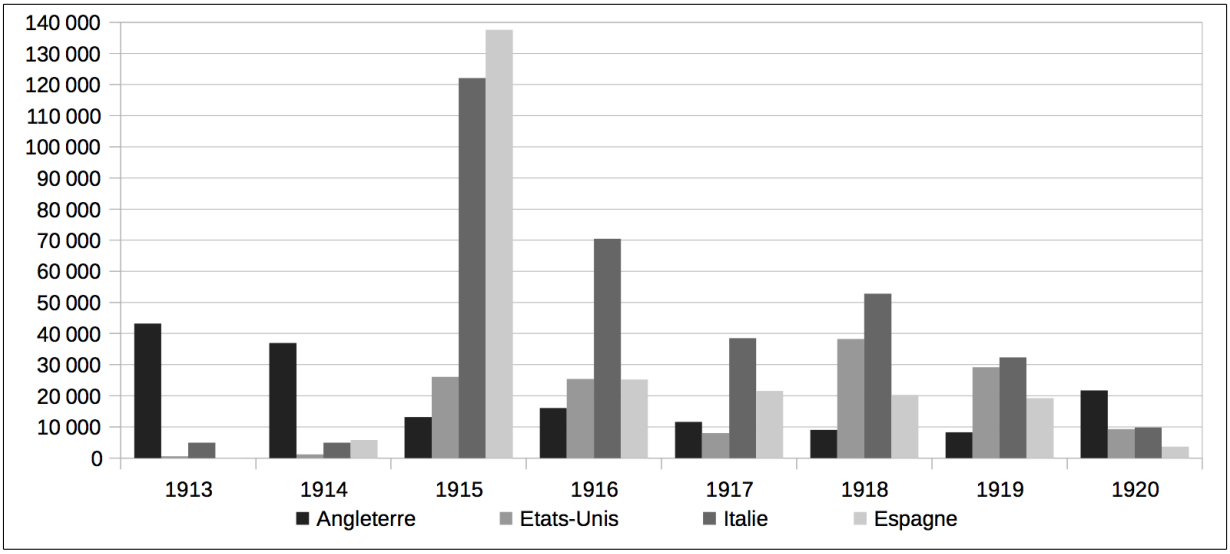

Figure 10: Pays d'importation de tissus de coton, 1913-1920 (en quintaux métriques).

Source : *Annuaire statistique de la France*, 1914-1915 et 1921.

Le rythme des importations ralentit tout au long de la guerre. Les années 1914-1915 correspondent à la constitution de réserves suffisantes pour répondre aux besoins de l'armée. Ce mouvement se maintient jusqu'à la fin 1916, « année au cours de laquelle les achats à l'étranger furent totalement suspendus »[508]. Les achats reprennent en 1917, « le service de l'Intendance ayant vainement cherché à se procurer, de gré à gré, en France, à des prix

[506] Cité dans Raphaël Milliès-Lacroix (Sénateur), « Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner les marchés qui auront été passés par le Gouvernement pendant la guerre (acquisition de tissus de coton) », annexe n°470 au procès-verbal de la séance du 23 juin 1921, p. 36-37.

[507] Albert Aftalion, *L'Industrie textile en France pendant la guerre, op. cit*., p. 137.

[508] Raphaël Milliès-Lacroix (sénateur), Rapport cité, p. 37.

acceptables les quantités de tissus de coton nécessaires à ses besoins ». En effet, il devient moins cher d'acheter un kg de tissus au lieu de 1,2 kg de coton brut argentin et les 4 à 5 kg de charbon anglais nécessaire pour faire tourner les machines. En outre, les prix de vente apparaissent moins élevés à l'étranger. Mais, « nous ne pouvons admettre sans réserve le second de ces arguments. Il faudrait, en effet, avoir la certitude que les tissus anglais étaient, en tous points, identiques aux tissus français ». Ainsi, bien que moins chère, « la cretonne anglaise est notablement plus chargée en apprêts dans lesquels entrent des fécules, des matières résineuses et même du plâtre ».

Pour les draps de laine, l'Angleterre constitue de très loin la principale source d'approvisionnement [figure 11]. Neuf millions de mètres de drap y sont achetés au début de la guerre pour une livraison début 1915[509]. Sur l'ensemble du conflit, les importations de drap anglais s'élèvent à près de vingt millions de mètres[510]. Entre 1913 et 1920, 75 % des achats de drap proviennent des usines d'Outre-Manche, loin devant l'Espagne (15 %), les États-Unis (4 %), l'Italie (3 %) et l'Argentine (moins de 1 %).

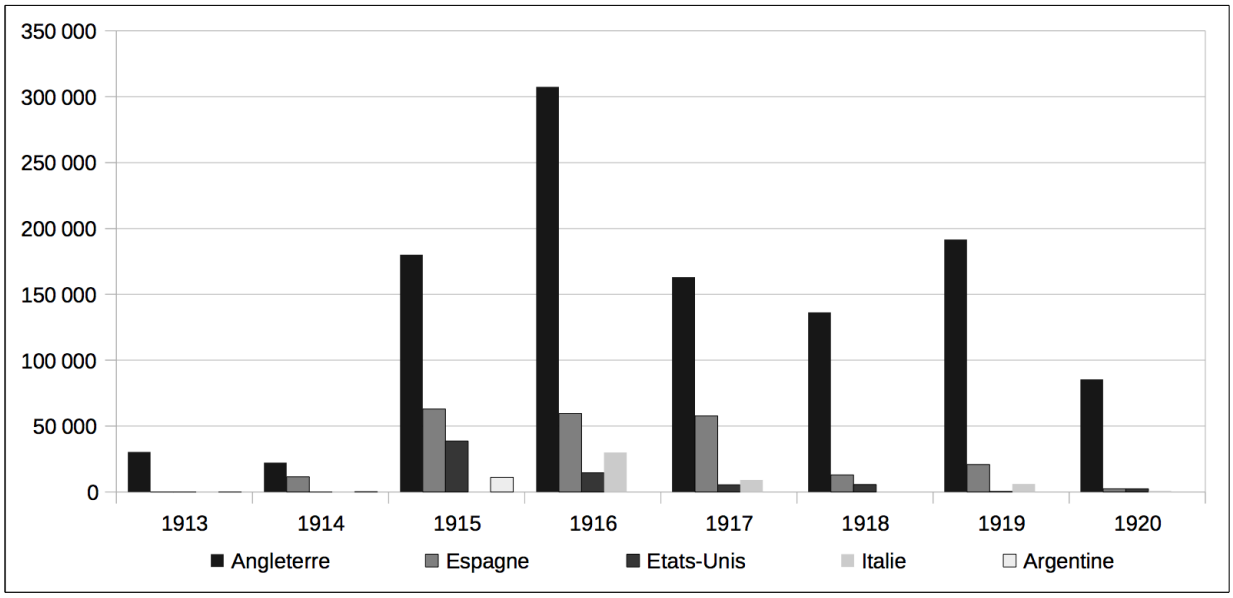

Figure 11: Pays d'importation de draps de laine, 1913-1920 (en quintaux métriques).

Source : *Annuaire statistique de la France*, 1914-1915 et 1921.

La mission d'achat en Amérique du Sud, quant à elle, déçoit. Mal documentée, elle prend rapidement fin devant les difficultés de négociations et de transport. En octobre 1914, la mission menée par le secrétaire général de 1re classe des colonies Dubarry et de l'officier

509 Sous-Intendant Laporte, art. cit., p.101.

510 Albert Aftalion, *L'Industrie textile en France pendant la guerre, op. cit*., p.83.

d'administration de l'Intendance Thée, envisage même de partir[511]. Le 7 août 1915, le directeur politique et commercial de la représentation française à Buenos Aires, Jullemier, signale au ministre de la Guerre que les marchés de draps et de couvertures sont terminés, et demande si un certain Tournafond doit désormais rentrer en France[512]. Seuls 11 350 quintaux métriques ont été importé, et uniquement sur la période 1914-1915. Quatre maisons locales ont répondu aux appels d'offre de la mission. La principale, la maison Soulas, a fournit à elle seule plus des quatre cinquièmes des quelque deux millions de mètres de drap et la totalité des 394 264 couvertures fournis au 24 août 1915[513].

Très tôt dans le conflit, l'administration de la Guerre doit faire appel aux industriels et autres professionnels de l'économie pour assurer ses approvisionnements et l'expertise. Toutefois, elle fait montre d'un sens critique quant à ses erreurs et parvient à concilier les impératifs de qualité et d'efficacité. Par ailleurs, le politique n'est pas en reste, à l'image du rôle déterminant d'Adolphe Messimy. Alors que celui-ci cède son poste à Alexandre Millerand pour rejoindre le 14ème corps d'armée comme capitaine des chasseurs alpins, un autre homme politique, Étienne Clémentel, va faire émerger un ministère jusqu'ici anecdotique.

2 L'INTERVENTION DE L'ÉTAT DANS LA VIE QUOTIDIENNE ET COMPTABLE DES ENTREPRISES.

L'intervention de l'État dans l'économie s'étend, outre pour les besoins de l'armée, à deux priorités : l'alimentation des usines aux échelles nationales et internationales ; et la réponse fiscale à l'inquiétude de l'opinion publique quant aux profiteurs de guerre. Ce dernier débat déborde en outre sur une question ancienne, celle des pratiques comptables des entreprises. L'occasion de revenir sur un certain nombre de termes, de concepts et d'outils d'évaluation de la santé des entreprises.

---

511 CADC. Correspondance politique et commerciale, 1897-1918 « nouvelle série », Guerre 1914-1918, 1278 : Missions d'achats. Dossier général. Le ministre de la Guerre au ministre des Affaires Etrangères, Bordeaux, 8 octobre 1914.

512 *Idem*. Télégramme signé Jullemier au Ministère des Affaires Etrangères, direction politique et commerciale, Buenos Aires, 7 août 1915.

513 *Ibid*., 132 PO/1/116. Dossier J. Soulas & fils. Couvertures, draps, flanelle, laine en suint et lavée, 1914-1915. Dépêches du sous-intendant Thée au ministère de la Guerre n°175 du 22 mai 1915 et n°248 du 24 août 1915.

2.1 Étienne Clémentel : un ministre au service de l'industrie (1915-1919).

À la déclaration de la guerre, rien ne prédisposait le ministère du Commerce et de l'Industrie à l'importance qu'il allait occuper. Avec moins d'une centaine de personnes dans son administration, il apparaît comme un département secondaire, davantage comme une porte d'entrée aux carrières ministérielles que poste clé au Gouvernement. Créé à la fin du XIXe siècle, ce ministère doit jouer le rôle non de partisan de telle ou telle secteur ou idéologie commerciale, « mais plutôt […] un "médiateur à l'esprit rassis", un "conciliateur indécourageable [sic], sans cesse préoccupé de l'intérêt général" »[514]. Après diverses courtes existences, son budget de personnel ne cesse de se réduire entre 1900 et 1914. De 800 000 francs annuels consacrés, il est presque divisé par deux en 1914, avec 439 000 francs[515]. S'il reste dans l'ombre des deux principaux ministères mobilisés pendant la première année de guerre (Affaires Etrangères et Guerre), à partir du 28 octobre 1915, un décret « modifiant les cadres et les traitements du personnel de l'administration centrale (section : commerce et industrie) » prévoit que « indépendamment des cadres fixés par l'article 1er, peuvent être employés dans les bureaux de l'administration centrale, suivant les besoins du service et dans la limite des crédits affectés à cette dépense, des agents non commissionnés ou auxiliaires »[516]. En 1918, la section du commerce et de l'industrie dispose de 571 925 francs pour le personnel d'administration centrale qui emploie alors 400 personnes[517].

L'arrivée d'Étienne Clémentel change la dimension du ministère. Son prédécesseur, Gaston Thomson (1848-1932, ministre du 13 juin 1914 au 29 octobre 1915) est vu comme peu influent[518]. Lorsqu'il devient ministre du Commerce et de l'Industrie le 29 octobre 1915, Clémentel dispose déjà d'un parcours politique très riche. Né en 1864 à Riom (Puy-de-Dôme), orphelin de père et élevé par ses grands-parents cultivateurs, il est issu d'une famille très

---

514 Jean-Philippe Dumas, *L'État, moteur du progrès. Le ministère du Commerce et de l'Industrie, 1870-1914*, Paris, IGPDE, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Ministère de l'Economie et des finances, 2016, p. 58.

515 Clotilde Druelle-Korn, *Un laboratoire réformateur…, op. cit.*, p. 34-35. L'administration centrale compte soixante-six personnels de bureaux et vingt-sept agents du service intérieur.

516 *BL*, 1915, p. 1976-1977.

517 « Loi n°12746 portant fixation du budget ordinaire des services civils de l'exercice 1918, du 29 juin 1918 (J.O. du 30 juin 1918), » *BL*, 1918, p.1476 et sv. Pour le ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes et des Transports maritimes et de la marine marchande, voir p. 1513-1518.

518 Abel Ferry est assez critique vis-à-vis de lui : « Thomson qui, paresseux comm un loir, voudrait bien être ministre sans avoir rien à faire, cherche à se dérober, mais [Raymond] Poincaré montre de l'énergie. Ce problème [approvisionnement alimentaire de la population civile] est réglé. La commission [interministérielle de la Guerre, de l'Agriculture et du Commerce] fonctionnera », dans Abel Ferry, *Carnets secrets, 1914-1918, op. cit.*, p. 78.

modeste[519]. Après l'obtention de son baccalauréat en 1882, il suit d'abord des cours de littérature, d'art, de peinture et de poésie, avant de se tourner vers le droit. Devenu notaire et titulaire d'une étude en 1889, il entame une carrière d'élu local à partir de 1892, avant de prendre en 1904 la mairie de Riom. Entretemps, il s'est rapproché du Comité Républicain dont, dès 1885, il devient le secrétaire. Il y trouve des appuis politiques de premier plan, tel le sénateur Hippolyte Gomot (1837-1927). En septembre 1900, à l'occasion d'une élection partielle, Clémentel est élu député du Puy-de-Dôme, entamant ainsi sa carrière politique nationale. Il est réélu sans discontinuer jusqu'en 1919. Très tôt, il occupe des postes à responsabilité : ministre des Colonies de janvier 1905 à mars 1906, ministre de l'Agriculture de mars à décembre 1913, éphémère ministre des Finances du 9 au 13 juin 1914. « Parlementaire aguerri »[520], il est vice-président de la Chambre de 1909 à 1914, rapporteur pour le budget de la Justice en 1902, de l'Intérieur en 1903, de la Guerre de 1909 à 1913, et devient même président de la commission du Budget en 1914.

De tous les ministres en poste durant la Première Guerre mondiale, Étienne Clémentel peut s'enorgueillir d'avoir été le plus durable : durant quarante-huit mois, du 29 octobre 1915 au 27 novembre 1919, il est l'inoxydable ministre du Commerce et de l'Industrie de cinq cabinets. Cette longévité apparaît d'autant plus exceptionnelle que, comme le souligne Clotilde Druelle-Korn, il s'agit d'un « ministère considéré comme secondaire, point d'accès fréquemment emprunté pour pénétrer dans la carrière gouvernementale mais où l'on ne cherche pas à rester »[521]. Il a même en charge jusqu'à quatre portefeuilles, lors du sixième cabinet Briand (décembre 1916-mars 1917) : Commerce et Industrie ; Postes, Télégraphes et téléphone ; Travail et prévoyance sociale ; Agriculture. On le perçoit alors comme le ministre de l'Economie Nationale[522]. D'après les témoignages mobilisés par Clothilde Druelle-Korn, Clémentel a lui-même insisté pour conserver ce poste. Cela conforte la place primordiale de l'économie dans l'esprit et les idées du ministre[523]. En somme, le ministère du Commerce et de

---

519 Les éléments biographiques qui suivent sont tirés de : http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/%28num_dept%29/1849, et Clotilde Druelle-Korn, « De la pensée à l'action économique : Etienne Clémentel (1864-1936), un ministre visionnaire », dans *Histoire @ Politique*, 2012/1 (n°16), p. 40-54.

520 Clotilde Druelle-Korn, *art. cit*.

521 *Idem*.

522 Guy Rousseau, *Entre idéalisme et réalisme, une vie politique. Etienne Clémentel (1864-1936)*, Clermont-Ferrand, Conseil Général du Puy-de-Dôme, 1999, p. 63.

523 Clémentel déplorait déjà en 1910 « la modestie des moyens du Ministère et notamment la faiblesse de ses cadres. Il se désol[ait] aussi du rôle secondaire joué par ce département ministériel lors de la préparation du tarif douanier de 1910 », cité dans Clotilde Druelle-Korn, *Un laboratoire réformateur… op. cit*., note 44, p. 39.

l'Industrie, à mesure que la guerre se prolonge et que le ravitaillement de la population civile devient un enjeu stratégique, prend une importance considérable.

2.1.1 Les accords franco-anglais sur le fret maritime.

Clémentel doit concilier deux tendances à la fois complémentaires et sources de contradiction. D'une part, il faut assurer à la France un approvisionnement suffisant en matières premières et biens manufacturés, tant pour les besoins de l'armée que du commerce libre. D'autre part, il doit rassurer les divers acteurs économiques (filateurs, courtiers, tisseurs, marchands de tissus) inquiets de voir leurs intérêts privés remis en question. On ajoute un troisième parti qui concentre les attentions des deux premiers : la Grande-Bretagne et ses intérêts propres. Dès 1914, la question des moyens de transport se pose. La France doit importer une importante partie de ses approvisionnements alimentaires et matériels, tant pour le front que pour la population civile. Or, ses capacités maritimes sont faibles, comme le montre le tableau 11 sur ses importations de coton.

Jusqu'en 1916, des quatre nations alliées, la Grande-Bretagne dispose du tonnage le plus important, avec environ 50 % du tonnage total nécessaire aux alliés [tableau 11]. Or, elle accuse un défit de 3,3 millions de tonnes pour un besoin de 12,5 millions en d'importation. En outre, elle a mis à la disposition de la France et de l'Italie une partie de sa flotte de commerce, dont 250 navires sont dévolus au transport des charbons et de la fonte[524]. En février-mars 1916, la Grande-Bretagne avait néanmoins pris des mesures d'interdiction d'importation, notamment en ce qui concerne les produits de luxe ou les matières encombrantes. Ainsi, soieries et fils de coton pour bonneterie figurent-ils sur la liste des prohibitions[525]. De plus, l'absence de renouvellement de la flotte et la politique de contrainte des flottes des neutres remet en question cette domination. Des programmes de constructions sont bien lancés par la Grande-Bretagne, mais ils restent bien inférieurs aux tonnages existants d'avant-guerre[526].

[524] Étienne Clémentel, *La France et la politique économique interalliée*, Paris, PUF, 1931, p. 66.
[525] *Ibid.*, p. 79.
[526] *Ibid,* p. 117. 2 millions de tonnes en 1913 ; 1,5 million en 1914, 660 000 en 1915, 630 000 en 1916, et 1,2 million en 1917.

Tableau 11: Arrivages de coton brut au Havre par pavillon (par balles).

Campagne 1916-1917			
Pavillon	Balles	Pavillon	Balles
Norvégien	249 355	Grec	13 618
Anglais	216 079	Danois	7 895
Français	69 724	Uruguayen	2 605
Américain	60 282	Total	667 953
Suédois	48 395		
Campagne 1915-1916			
Pavillon	Balles	Pavillon	Balles
Anglais	392 162	Américain	19 459
Français	141 735	Suédois	14 375
Norvégien	73 453	Total	672 984
Grec	31 800		
Campagne 1914-1915			
Pavillon	Balles	Pavillon	Balles
Anglais	450 459	Espagnol	6 501
Français	82 009	Hollandais	4 932
Américain	29 733	Danois	4 050
		Total	577 684

Source : AN F[12] 7690.

Dès son arrivée au ministère, Étienne Clémentel sollicite Aristide Briand, alors ministre des Affaires Étrangères et président du Conseil, pour qu'une conférence franco-britannique se tienne en juin 1916, à Paris. Il s'agit, dans son esprit, d'une part de préparer les conditions économiques de l'après-guerre, étudiées par Georges-Henri Soutou[527], et d'autre part de rationaliser les échanges économiques entre les deux alliés. Il faut néanmoins attendre une seconde rencontre, les 29, 30 novembre et 1er décembre pour que la question du fret soit, pense-t-on, réglée. Entre temps, un bureau anglais pour les licences d'importation voit le jour en juillet 1916. Dans la pratique, l'industriel ou le commerçant français doit formuler une demande de licence auprès du ministère du Commerce, avec une attestation de la Chambre de commerce de sa circonscription ou du maire de la commune de réception. Le ministère vise la demande qu'il transmet au bureau anglais. La demande est valable un mois[528].

[527] Georges-Henri Soutou, *L'Or et le Sang. Les buts de guerre économiques de la Première Guerre mondiale*, Paris, Fayard, 1989.

[528] Étienne Clémentel, *La France et la politique économique interalliée, op. cit.*, p. 82.

L'application de ces accords et la politique des importations exigent de Clémentel et de ses services une diplomatie de tous les instants avec les industriels et commerçants français. Au cours du second semestre 1916, le ministère est en effet saisi par les inquiétudes croissantes des industriels et commerçants. Le 15 octobre 1916, des tisseurs français se plaignent que les grands magasins et négociants en gros privilégient les achats de tissus à l'étranger plutôt que de s'adresser à eux. Le 15 décembre 1916, Clémentel réunit à son cabinet les représentants de l'industrie et du commerce. À l'issue de cette réunion contradictoire, il obtient « que les acheteurs ne devraient passer de commandes à l'étranger qu'après avoir constaté la carence des industries françaises par un échange de correspondance avec les principaux syndicats de producteurs »[529].

Malgré l'accord du 3 décembre 1916 sur la question du tonnage et la promesse britannique de fournir 20 000 wagons pour désengorger les ports, l'année 1917 s'ouvre sur une situation des plus dramatiques et met à l'épreuve la coopération franco-britannique[530]. L'Allemagne relance sa guerre sous-marine à outrance dès janvier, et coule un tonnage impressionnant. Selon les chiffres repris par Henri Ortholan, ce sont en moyenne 630 000 tonnes de marchandises qui sont envoyés par le fond entre février et juillet 1917[531]. Le maximum est atteint en avril, avec le chiffre effrayant de 860 000 tonnes perdues[532]. En outre, les États-Unis, qui ont rompu toute relation diplomatique avec l'Allemagne depuis le 2 février à la suite de torpillages, entrent en guerre aux côté de l'Entente en avril 1917. Un premier contingent de 177 hommes commandés par le général John Pershing débarque à Boulogne-sur-Mer, le 13 juin. Il est suivi quelques jours plus tard par l'arrivée de la Première division américaine, « The Big Red One », et quelques milliers de soldats. Le 1er janvier 1918, on compte 150 000 hommes dans le corps expéditionnaire. Enfin, alors que la Russie bolchevique entame des pourparlers de paix avec l'Allemagne, l'Italie se trouve, à la fin du mois d'octobre en fâcheuse posture. Le désastre de Caporetto, qui voit l'armée italienne refluer et manquer de disparaître, force les Français à transférer des troupes et de l'équipement de l'autre côté des Alpes.

---

529 AN F12 7798. Missions Clémentel à Londres, 1916-1918. Le ministre du Commerce au Président de la Chambre de Commerce de Paris, 31 mai 1918.

530 Lorkland Michael Hinds, *La Coopération économique entre la France et la Grande-Bretagne, op. cit.*, p. 15.

531 Henri Ortholan, *La Guerre sous-marine, 1914-1918*, Paris, B. Giovanangeli éditeur, 2007, p. 199.

532 Paul Kennedy, « Les Mers », Jay Winter (dir.) et Annette Becker, *La Première Guerre mondiale*, Vol. 1 : *Combats, op. cit.*, p. 370. L'auteur reprend les chiffres impressionnants de 520 000 tonnes coulées en février 1917, près de 600 000 en mars. Par la suite, et après d'autres centaines de milliers de tonnes torpillés, l'Amirauté se rallie à la fin de 1917 à la généralisation des convois, à l'instar de ce qui existait déjà pour le charbon à destination de la France et la flotte norvégienne.

Cette situation force à une réorganisation des transports, majoritairement britanniques. L'accord du 3 décembre 1916 est rendu inapplicable. Le gouvernement de Londres fait alors pression sur la France pour « imposer un contrôle strict sur l'utilisation de son tonnage » sous peine de lui retirer « tous les navires britanniques », et ainsi de « reprendre sa liberté d'action »[533]. En outre, l'Italie réclame aussi des navires pour approvisionner sa population civile. Alors que près de 600 navires ont été cédés à la France, les Britanniques décident, en avril 1917, le retrait d'une centaine de navires d'ici le mois juin. Le 17 juillet 1917, ils décrètent l'instauration de quotas d'importation, en dehors du fret dévolu au charbon. Une nouvelle conférence se tient à Londres du 13 au 27 août, au cours de laquelle Étienne Clémentel cède aux demandes de communication des programmes d'importations de la France à ses alliés. En septembre, ses services transmettent les besoins en matières textiles, toutes confondues, soit 591 100 tonnes entre le 1er octobre 1917 et le 30 septembre 1918 [tableau 12] :

Tableau 12: Programme des besoins d'importation par mer, octobre 1917- septembre 1918 (en tonnes).

Origine	Angleterre	Europe du Nord	Amérique			Afrique du Nord	Indes	Extr. Orient	Australie	Total*
			Nord	Centre	Sud					
Matières textiles	94 500	18 000	290 000	6 000	25 600	10 000	85 000	19 000	43 000	591 100

Source : AN F12 7798. Conseil interallié de transport maritime. Programmes France, 1917-1918, 23 septembre 1917.

Le 24 août, la France et l'Angleterre s'entendent pour l'importation annuelle d'un contingent de tissus et bonneterie de laine et de coton basé sur 50% de la moyenne des importations des années 1914, 1915 et 1916 à compter du 1er décembre 1917[534]. Clémentel précise « qu'en cas pour la France de difficultés de paiement en Angleterre en raison d'un chiffre trop élevé d'importation, ou à défaut d'un arrangement relatif aux matières premières essentielles, graines oléagineuses, laines, coton, jute, les deux gouvernements devraient remettre l'arrangement à l'étude »[535]. C'est d'ailleurs la raison d'un projet franco-anglais pour l'importation de laine peignée. Il prévoit l'importation de laines en suint, de laines et fils

533 Lorkland Michael Hinds, *La Coopération économique entre la France et la Grande-Bretagne, op. cit.*, p. 18-19.

* Dont 70 000 t. de Jute sont transportées par l'amirauté.

534 AN F12 7687, Comité technique et comité interministériel (1917-1919). Le ministère des Finances au ministère du Commerce, sur « l'importation d'Angleterre de tissus et bonneterie de laine et de coton, 13 février 1918.

535 Etienne Clémentel, *La France et la politique économique interalliée op. cit*., p. 158.

peignées dans un minimum de 80 000 balles, à destination de la production civile et en dehors des acquisitions pour l'armée et les administrations publiques.

L'application de l'accord oblige Clémentel et ses services à tempérer encore davantage les *desiderata* tant des industriels que des confectionneurs[536]. Ces derniers souhaitent augmenter le contingent de tissus, tandis que les industriels sont soucieux, comme on l'a vu, de s'assurer des débouchés, y compris par l'exportation. Quant aux réexportations de laines brutes vers l'Espagne, l'Italie ou la Suisse, elles font l'objet d'une autorisation du ministère pour y être peignées ou filées, et ne sont pas sans susciter un émoi chez les peigneurs de laines encore en France. Interpelé au sujet d'un industriel Suisse soupçonné de détourner une partie de la laine à peigner qui lui est confiée, Clémentel avertit le député De la Trémoille, à la fin de l'année 1917 : « J'ajoute [...] pour mettre en garde l'observateur impartial contre toute interprétation intéressée, que les opérations incriminées sont jugées très différemment suivant que le jugement émane des industriels filateurs ou des industriels tisseurs »[537].

À l'issue de trois jours de conférence, les alliés s'entendent, le 2 décembre 1917, sur l'organisation en commun des transports maritimes[538]. La création de ce *pool* marque un tournant dans la politique commerciale puisqu'elle force l'ensemble des alliés à faire connaître leurs programmes de production et d'importation aux uns et aux autres. Le 15 décembre 1917, Clémentel expose au Conseil interallié des achats de guerre et des finances la situation de l'industrie textile française. Successivement, il évoque devant les représentants des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Italie les capacités de production de chaque branche. Il s'agit de répondre à la décision britannique de réduire de 40 % la production de ses filatures et tissages de coton, pour réduire les importations de matières premières[539]. En France, la filature de coton a perdu plus de deux millions de broches quand le tissage ne compte plus « que 90 à 95 000 métiers ». Pour les filatures de laine peignée, il ne reste plus qu'à peine 10 % des 2,5 millions de broches qu'occupait cette industrie, toutes dans le Nord et dans la région de Reims. Enfin, le

536 AN F^{12} 7687. Comité technique et comité interministériel (1917-1919). Le sous-secrétaire d'Etat au ministre du Commerce, 25 août 1918.

537 AN F^{12} 7797. Lettre de Clémentel au député de la Trémoille, n.d.

538 AN F^{12} 7798. Déclaration publiée au sujet de l'organisation interalliée des transports maritimes, 2 décembre 1917.

539 *Ibid*., Conseil interallié des achats de guerre et des finances, 3e séance, Londres, samedi 15 décembre 1917. Exposé fait par M. Clémentel de la situation économique et financière de la France. Les britanniques disposent en effet d'une organisation très stricte quant à l'organisation de la production. Un Cotton Control Board est instauré pour réguler la distribution et limiter les sorties de devises. Il en résulte une diminution de l'activité et la division par deux du nombre d'ouvriers dans l'industrie cotonnière. Peter Dewey, *War and Progress. Britain, 1914-1950*, London & New York, Longman, 1997, p. 25.

nombre de métiers à tisser a été divisé par deux, soit 25 000 en tout. Par ces chiffres, Clémentel veut convaincre ses partenaires de l'urgence de la situation.

> J'ajoute – et je tiens à ce que le Conseil voie bien l'importance de ce point – que, pour les articles textiles essentiels, non seulement nous sommes très loin de produire pour l'exportation, comme nous le faisions avant la guerre, mais que notre production est très insuffisante pour assurer les besoins essentiels de nos armées et de la population civile.
> Dans ces conditions, si on nous demandait de réduire, par l'application d'une proportionnalité, sans tenir compte, ce qui serait tout à fait injuste, de nos pertes du fait de l'ennemi, que se passerait-il ? Nous serions obligés de demander à l'Angleterre d'augmenter encore le chiffre déjà très considérable, et qui se chiffre par des milliards de francs, des produits finis qu'elle nous envoie ; laines peignées, filés de laine, tissus de bonneterie, draps, filés de coton, tissus de coton, etc… Comme dépenses à l'étranger, comme paiement en dollars à l'Amérique, il n'y aurait dans l'ensemble rien de changé, mais ce qui serait changé, c'est que nos importations seraient devenues plus onéreuses puisque dans les produits finis seraient incorporés les frais de production, les salaires et les bénéfices industriels[540].

Clémentel pense ici à la balance commerciale de la France, considérablement creusée depuis le début de la guerre. Dans un calcul proposé par le service technique du ministère en juin 1917, le prix total d'un kg de filés de coton produit dans les Vosges coûte 61,7 % de plus que celui produit à Manchester, et jusqu'à 72,6 % pour une pièce de tissu écru d'une dizaine de kilogrammes[541]. Le rapport hors frais d'importation apparaît donc bien plus à l'avantage de l'importation de filés de coton. Mais parce que ces chiffres ne prennent précisément pas en compte cette variable, et qu'ils ont été avancés dans un contexte très différent de celui de la fin de 1917, l'argument du ministre ne tient pas.

En 1918, l'accord du 2 décembre 1917 s'applique dans des conditions difficiles. À nouveau, les événements militaires, avec l'offensive allemande au printemps 1918, conduit à mobiliser du fret pour le transport de soldats américains. Entre avril et juillet, près d'un million d'hommes et plusieurs centaines de milliers de tonnes de matériel américain débarquent dans les ports français[542]. L'importation de céréales et de charbon préoccupe au premier chef les gouvernements alliés, notamment lors du conseil interallié des transports maritime de mars 1918[543]. Parallèlement, des comités de programme allié voient le jour, sous la responsabilité d'un Conseil allié des transports maritimes (CATM). Le coton et la laine y figurent [544]. D'après

---

540 *Idem.*
541 AN F[12] 7690. Note au ministre du Commerce et de l'Industrie, 8 juin 1917.
542 Lorkland Michael Hinds, *La coopération économique entre la France et la Grande-Bretagne…, op. cit.*, p. 118-119.
543 Étienne Clémentel, *La France et la politique économique interalliée, op. cit*., p. 243-247.
544 *Ibid.*, p. 268.

son rapport sur la Conférence de Londres du 27 au 30 août 1918 à Georges Clemenceau, alors ministre de la Guerre et président du Conseil, le comité de la laine :

> A, non seulement agréé notre demande d'importation correspondant à notre capacité industrielle, mais il a, en outre, admis la nécessité de constituer en France un stock correspondant à une production de quatre mois et il s'est prononcé pour un prélèvement, en faveur de la France, sur le stock anglais de laines australiennes[545].

Nous ne disposons pas du détail de ces conférences au sujet de la laine et du coton, malgré la richesse des documents consultés sur bien d'autres points. Cependant, le rôle d'Étienne Clémentel et son action à l'échelle internationale a joué dans les décisions internationales et la coopération interalliée.

2.1.2 L'effort du ministère Clémentel à l'échelle nationale : contrôler et rassembler (1915-1919).

L'application des accords interalliés exige une connaissance approfondie des ressources du pays et de ses besoins. En cela, le ministère s'appuie non seulement sur une administration spécialisée et compétente, mais aussi sur des organismes mixtes territoriaux favorisant les échanges de vues entre administration civile, armée et acteurs économiques.

2.1.2.1 Le rôle décisif de la 2e section du service technique du ministère.

La réorganisation des services techniques du ministère n'interviennent qu'avec la loi de finance du 30 mars 1916, et appliquée par arrêté du 1er avril[546]. Ils sont répartis entre dix puis neuf sections, chacune spécialisée dans une industrie spécifique. La deuxième section regroupe l'ensemble des textiles, puis du papier, sous la direction de James Dantzer, professeur au Conservatoire national des Arts et Métiers. Le champ d'action des services techniques, qui s'accroît avec la prolongation de la durée de la guerre, concerne neuf attributions [tableau 13]. Elles visent principalement les autorisations d'importation et étudient les conditions économiques en vue de l'après-guerre.

---

545 AN F12 7798. Rapport d'Étienne Clémentel à monsieur le président du Conseil sur les conférences tenues à Londres du 27 au 30 août 1918, Paris, 5 septembre 1918.

546 AN F12 7657. Renseignements sur les services créés durant les hostilités, 1914-1918. Ministère du Commerce […]. Services de Guerre. Services Techniques. Création. Organisation.

Tableau 13: Attributions de la 2e section du service technique du ministère du Commerce.

Attribution	Descriptif
Répartition des produits	« La 2ème section fait la répartition des laines de provenance anglaise, surveille les transports de laine entre les différents points du territoire français, et supprime ainsi tout transport d'intermédiaire à intermédiaire n'ayant pas une utilité réelle ; elle surveille la constitution des stocks de chiffons ».
Avis sur les autorisations d'importation	« La 2ème section étudie les importations de laine anglaises, les demandes d'importation de coton, de soie brute, et donne son avis sur les demandes d'importation de matériel et de tissage ».
Avis sur les autorisations d'exportation	« La 2ème section, les exportations de chiffons, les sorties temporaires de laines, les sorties de matières textiles brutes, filées ou manufacturées […] » .
Création et fonctionnement des Consortiums, offices nationaux et autres organismes de répartition et de péréquation.	
Fonctionnement des Comités interministériels	Comité de la laine ; comité du coton ; comité du jute ; comité du lin et du chanvre.
Études sur l'après-guerre	« Toutes les sections participent de la façon la plus active aux travaux du Comité consultatif des Arts & manufactures. Quatre Chefs de Section sont rapporteurs dans les sections du Comité Consultatif. Le directeur des services techniques est rapporteur Général du Comité. Les travaux sont déjà avancés dans chaque section »
Études sur les fabrications n'existant pas en France avant la guerre	« La 2ème section a porté tout récemment son attention sur la récupération de la potasse de suint et la fabrication en France des aiguilles de bonneterie. Elle s'occupe d'une façon très active de la fabrication du drap national […] ».
Utilisation de renseignements communiqués par le Service de l'information économique, présentant de l'intérêt pour l'industrie et le Commerce français.	
Instruction des demandes de transports commerciaux terrestres et maritimes.	

Source : AN F12 7657. Renseignements sur les services créés durant les hostilités, 1914-1918. Ministère du Commerce […]. Services de Guerre. Services Techniques. note relative au fonctionnement du service technique, 2e section (textiles et papiers), 7 septembre 1918.

Pendant toute la durée du conflit, la deuxième section du service technique aborde l'ensemble des problématiques qui surgissent au fur et à mesure. Comme les autres sections, elle constitue le point l'appui technique et pratique du ministre, un relais précieux entre les tractations interalliées, les autorités gouvernementales et militaires et les industriels et négociants. Elle fait d'ailleurs l'éloge de sa propre action, dans un document en date du 7 septembre 1918[547] : participation aux négociations avec l'Angleterre quant à l'importation des laines ; contrôle des exportations de laine, de chiffons et de drilles ; recherche d'établissements et création d'usines pour la fabrication d'aiguilles pour les métiers de bonneterie et de broderie ; assistance auprès d'industriels pour leur installation dans les

[547] AN F12 7657. Renseignements sur les services créés durant les hostilités, 1914-1918. Ministère du Commerce […]. Services de Guerre. Services Techniques. *Note relative au fonctionnement du service technique, 2e section (textiles et papiers), 7 septembre 1918.*

territoires non occupés ; négociations groupées avec diverses catégories d'industriels (filateurs et tisseurs) concernant les conditions de travail et le rendement des usines. Ce dernier point appartient à une stratégie plus large du ministère de Clémentel qui « consiste à rénover les processus de production, à encourager l'autodiscipline des producteurs et à promouvoir la collaboration entre un patronat organisé et l'administration »[548].

Son rôle d'intermédiaire entre les industriels et les administrations publiques, françaises ou étrangères, doit notamment faciliter les demandes d'importation de matériel et d'outillage, de transport et de conditionnement des matières textiles, ou des autorisations d'importation en matières premières. Enfin, elle a « mis au point pour le Comité de restriction des approvisionnements de l'ennemi une étude des moyens de production des pays neutres destinée à servir de base à la fixation du chiffre de leurs besoins essentiels en laine et coton, afin d'éviter toute réexportation de ces textiles en pays ennemi »[549]. Malheureusement, on ne connaît pas l'évolution des effectifs de ce service. Reste que la très importante correspondance échangée avec les industriels et les groupements professionnels (chambres syndicales, associations, chambres de commerce) témoigne de son rôle incontournable quant au fonctionnement de l'économie.

L'action du ministère prend une ampleur autre à partir de 1917. Le 3 août, devant les difficultés croissantes d'importation de denrées et d'approvisionnement pour la consommation civile, le Parlement vote la « loi relative aux réquisitions civiles »[550]. Proposée dans un premier temps à la fin du mois octobre 1915, la question revient à la Chambre des députés en mai 1917, à la suite de divers rapports du sénateur Henri Béranger sur les réquisitions civiles et la mobilisation industrielle. La loi adoptée donne à l'autorité civile le droit de réquisition de « 1° tous objets nécessaires à l'alimentation, l'habillement, l'éclairage et le chauffage de la population civile ; 2° toutes matières et tous établissements industriels ou commerciaux servant à la production, la fabrication, la manipulation ou la conservation desdits objets » (article 1er). Surtout, ce droit « est exercé, sur la proposition des ministres intéressés, par le ministre du Commerce et de l'Industrie, qui peut déléguer ses pouvoirs à des commissions de réquisition présidées par les préfets » (article 4).

548 Agnès d'Angio, art. cit., p. 98.

549 AN F12 7657. Renseignements sur les services créés durant les hostilités, 1914-1918. Ministère du Commerce […]. Services de Guerre. Services Techniques. note relative au fonctionnement du service technique, 2e section (textiles et papiers), 7 septembre 1918.

550 « Loi n°11366 relative aux réquisitions civiles du 3 août 1917 (JO du 4 août 1917) », *BL*, 1917, p. 1522-1525.

En principe, Clémentel obtient un pouvoir équivalent à celui de son homologue de la Guerre, et à cette époque président du Conseil, Georges Clemenceau. Dès le 29 septembre, il fait valoir son nouveau pouvoir en obligeant par décret les industriels et les négociants à déclarer leurs stocks de chiffons et de déchets de laine et de coton dont ils disposent, pesant plus d'une tonne[551]. Le 5 décembre, les stocks de coton brut et filés de coton de plus d'une tonne tombent sous le coup de la déclaration en vue d'une réquisition civile[552]. Le 15 janvier 1918, « les laines brutes de toutes natures, les filés de laine » et déchets de laines, cette fois d'au moins 50 kg, sont à leur tour concerné par le recensement[553]. Dans les faits l'opération tourne davantage à un inventaire général des ressources disponibles et ne débouche pas sur une réquisition effective des produits pour l'industrie civile. Néanmoins, le but recherché par le ministre consiste à dissuader certains groupes à constituer des stocks, à spéculer sur les prix, et surtout à mieux répartir les ressources importées entre les différents acteurs [voir chapitre 3].

2.1.2.2 La création d'organismes locaux : un interventionnisme associatif ?

L'action des services du ministère complète et est complétée par celle d'autres organismes tantôt parallèles, tantôt interministériels. Le département du Commerce y participe à l'instar d'autres cabinet, qu'il soit à l'initiative ou non de leur création. D'abord créées par les préfets, les commissions mixtes départementales pour la reprise du travail se généralisent par circulaire du 5 février 1915 du ministre du Travail. Leur but consiste à chercher « d'une manière précise et [indique aux préfets], pour chaque industrie de la région, les mesures pratiques immédiatement réalisables qui lui paraîtront propres à activer le retour à la vie économique normale »[554]. Par ailleurs,

> Elle s'occupera du recrutement de la main-d'œuvre, de l'approvisionnement en matières premières, des débouchés nécessaires aux produits fabriqués. En ce qui concerne notamment le placement des ouvriers, elle pourra utilement constituer un office départemental de placement, lequel se tiendra en contact avec les bureaux municipaux, les fonds de chômage, les syndicats patronaux et ouvriers ; plusieurs départements ont déjà obtenu, par de tels offices, les meilleurs résultats pour l'emploi des chômeurs et des réfugiés. Elle devra, enfin, se préoccupant dès aujourd'hui de l'avenir, vous indiquer les branches de l'industrie où un effort immédiat doit être tenté en vue de préparer, par un apprentissage méthodique, des travailleurs qualifiés dont le be-

551 « Décret n°11 613 relatif à la déclaration des stocks de chiffons et déchets de laine ou de coton », *Ibid.,* n°210, p. 2012-2013.

552 « Décret n°11 860 relatif à la réquisition et à la déclaration des stocks de coton », *Ibid*., p. 2615-2617.

553 « Décret ouvrant t au ministre du commerce le droit de réquisition civile pour les laines brutes de toute nature, les filés de laine, etc. », *BL,* 1918, n° 217, p. 93.

554 *Bulletin du Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale* [désormais *BMT*], 1915, n°7-8, juillet-août, p. 202.

> soin se fera sentir de façon particulièrement intense au lendemain d'une longue guerre […] Ces commissions pourraient également avoir souci de maintenir, dans la région, des conditions de travail en accord, autant que possible, avec les contrats professionnels pratiqués couramment […] il leur appartiendra de demander communication des bordereaux déjà établis en vertu des décrets de 1899, au besoin, de demander qu'ils soient complétés, s'ils laissent de côté des professions importantes, ou vérifiés à nouveau par les commissions compétentes s'ils sont trop anciens ; de proposer, s'il y a lieu, qu'une publicité suffisante leur soit donnée […][555].

Cependant, leur activité se fond, à partir du 25 octobre 1915, dans celle d'une nouvelle institution régionale, le comité consultatif d'action économique (CCAE)[556]. Placés par décret sous l'autorité du sous-secrétaire d'État au Ravitaillement et à l'Intendance Joseph Thierry (1857-1918)[557], chaque CCAE correspond aux délimitations d'une région militaire. Par ailleurs, ce sous-secrétariat dépend directement du ministère de la Guerre, et non du ministère du Commerce et de l'Industrie. Présentés comme une décentralisation de l'action économique de l'État[558], chaque CCAE comprend des représentants de chaque administration concernée, et est présidé par le préfet du département du chef-lieu de région [annexe C2A5]. S'y ajoutent des représentants de l'industrie, du commerce et de l'agriculture de la circonscription donnée. Sans surprise, ces représentants sont choisis parmi les industriels les plus influents des régions. Les présidents des Chambres de Commerce occupent une place d'autant plus privilégiée qu'ils font figure d'autorité morale pour représenter leurs confrères.

Les attributions recouvrent celles des anciennes commissions mixtes. Les CCAE et leurs sous-comités ont, en outre, « à étudier […] les conséquences de l'état de guerre et les mesures dont l'adoption semblerait utile pour remédier à des situations locales qu'ils sont tout particulièrement à même de connaître et d'apprécier »[559]. Leur principal souci concerne les transports ferroviaires, viaires et fluviaux. Leur premier bilan de 1916 semble positif : « L'arrêt complet d'industries privées et d'industries d'intérêt privé (eau, gaz, électricité) avec ses fâcheuses conséquences, a pu être évité par l'acheminement rapide de charbon ou de matières premières de toutes sortes ou par l'obtention de permis d'exportation demandés aux pays alliés », notamment de coton et de laine. L'existence de ces institutions interpelle, leur rôle

---

555 *Idem*.

556 *BMT,* 1916, n°3-4-5, mars, avril, mai, p. 97 et sv.

557 http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/7030 [consulté le 3 novembre 2016]

558 AN F[12] 8001. Comités consultatifs d'action économique : organisation, 1916-1917. « Les comités et sous-comités consultatifs d'action économique, vers mi-1916. « Le pouvoir central doit se contenter de préparer des moyens d'action et d'action rapide. Pour la mise en œuvre de ces moyens, il doit faire confiance à ses représentants locaux et organiser leur collaboration avec les représentants du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, de leur circonscription ».

559 *Idem*.

n'étant que consultatif. Ces CCAE se réunissent en principe une fois par mois, et connaissent une activité tout au long de la guerre. La présence d'industriels permet un échange avec les représentants des administrations ministérielles et militaires. Mais l'influence réelle de ces organismes reste difficile à évaluer. Si les CCAE permettent de mieux faire connaître les besoins de l'économie en matières premières, en transport et en hommes, ils apparaissent comme un sas de décompression pour les autorités militaires quant à la gestion de ces besoins. L'avis des CCAE en amont conforte la plupart du temps les militaires, surtout sur la question de la main-d'œuvre.

De 1916 à 1919, le ministère du Commerce tente de prendre sous son aile les CCAE. C'est ce que Clotilde Druelle-Korn signale dans son mémoire de DEA. Il se confronte alors au service économique du ministère de la Guerre[560]. Celui-ci estime que l'ensemble des questions abordées tourne en premier lieu autour des priorités militaires. En outre, d'autres ministères que la Guerre ou le Commerce et l'Industrie sont concernés : Armement, Agriculture, Transports, Ravitaillement, Marine Marchande, Travail, Finances et Santé. De même, dans une note du 15 janvier 1917, cette administration estime que « fatalement, l'oreille des autorités sera ouverte avec moins de bienveillance aux suggestions des Comités, et, par dessus tout, les solutions pratiques interviendront beaucoup moins rapidement puisque le ministère dont les Comités dépendront, devra les demander à celui de la Guerre »[561]. Récalcitrante au départ, l'administration de la Guerre va peu à peu perdre ses attributions économiques : « Fin 1916, le Ravitaillement est rattaché aux Travaux publics, puis devient un ministère à part entière à partir du ministère Ribot de mars 1917 »[562]. Quant aux CCAE, il faut attendre février 1919 pour que Clémentel obtiennent gain de cause[563].

L'extension des organes de discussion entre les services de l'État et les représentants du monde économique multiplie les contacts entre ces acteurs. Toutefois, si le ministère du Commerce parvient à satisfaire, dans la mesure du possible, les industriels et négociants, il subit également des échecs. Celui du drap national est certes peu connu, mais tout autant important.

---

560 Clotilde Druelle-Korn, *Le Ministère du Commerce et de l'Industrie pendant la Première Guerre mondiale… op. cit.*, p. 25-29.

561 *Cit. in Ibid.*, p. 27.

562 *Ibid*., p. 28.

563 Il faut rappeler que les CCAE sont créés le 25 octobre 1915, alors qu'Étienne Clémentel n'est nommé ministre que le 29 octobre. Sans doute l'anomie de Gaston Thomson, qu'Abel Ferry dénonce dans ses *Carnets Secrets*, explique le choix de rattacher une instance économique au ministère de la Guerre, et non au ministère du Commerce.

2.1.2.3 L'échec du drap national (1917-1919).

Lorsque s'ouvre la troisième année de guerre, la hausse considérable des prix de consommation par rapport à 1914 n'échappe pas aux acteurs économiques et politiques. Le projet se veut une réplique, pour l'industrie drapière, de la politique menée par Étienne Clémentel pour la fabrication d'une « chaussure nationale ». Le prix d'une paire de chaussure a en effet triplé entre juillet 1914 et décembre 1916[564]. Il s'agit alors « d'utiliser les surplus des stocks de cuir du programme de chaussures militaires pour mettre en fabrication une chaussure pour les classes populaires »[565]. Comme l'a précisé John F. Godfrey :

> L'idée […] n'était pas pour le gouvernement de produire lui-même des chaussures, mais plutôt de fournir les cordonniers en cuir et de leur imposer un pourcentage de leur production à la fabrication d'un chaussure simple, sous la menace d'une réquisition de leur usine ou de leur atelier s'ils ne coopéraient pas[566].

Si le décret instituant cette « chaussure nationale » est pris le 14 août 1917, la production n'est lancée qu'en octobre, avec 30 000 paires mensuelles, avant de passer, en janvier 1918, à 500 000 paires, et à 800 000 en août 1918. Ce sont 9,3 millions de paires qui sont ainsi fabriquées du 1er septembre 1917 au 28 février 1919[567]. Étienne Clémentel parvient à ses fins grâce à une politique de coordination entre les l'État et les grands groupes industriels, par la création de nouveau intermédiaires à l'image de l'Association nationale d'expansion économique (ANEE). Ses services entrent en contact tant avec les principaux fabricants qu'avec des groupements de petits industriels, dont la constitution est souvent encouragée par le ministère lui-même.

2.1.2.3.1 La genèse du drap national.

Cependant, ce n'est pas Clémentel qui prend l'initiative, mais bien des industriels. Il s'agit au premier chef du président de la chambre de commerce de Vienne, Francisque Bonnier. En effet, la draperie viennoise a la particularité de produire des tissus faits de déchets de

---

564 Florence Bot et Cédric Perrin, « Mobiliser l'industrie de la chaussure, mobiliser ses territoires », *Terrains et travaux*, 2011/2 (n°19), p. 205-224. url : http://www.cairn.info/revue-terrains-et-travaux-2011-2-page-205.htm, consulté le 20/06/2017.

565 *Ibid*., p. 207.

566 John F. Godfrey, *Capitalism at war…, op. cit*., p. 151.

567 *Ibid*., p. 208.

filature et de tissage et de tissus effilochés. La récupération de ces matériaux et l'utilisation de laines impropres aux marchés de guerre (soit qu'elles ne soient pas blanches, soit que la qualité des fibres soit inférieures) offre la possibilité de produire, à grande échelle, un drap bon marché pour la population. Dans son ouvrage sur *L'Œuvre du consortium des fabricants viennois de drap de troupe*, F. Bonnier reprend le rapport qu'il adresse, avec le député-maire Brenier, le 25 août 1917 à Étienne Clémentel[568]. En avril 1917, le ministre appelle les chambres de commerce à « obtenir des industriels la fixation d'un prix maximum et d'un bénéfice maximum » pour les marchés civils[569]. Les prix augmentent [voir chapitre 4], et les populations les plus modestes peinent à se procurer de quoi se vêtir. À Vienne, les industriels proposent de fixer un prix maximum (hausse des matières premières, revendications ouvrières sur les salaires…). Toutefois, ils exposent au ministre, le 26 juin 1917, ainsi qu'aux « représentants des principaux centres lainiers dont nous nous étions préalablement assuré l'adhésion au moins de principe », leur projet de faire, à l'image de la chaussure nationale, un drap bon marché[570].

La réalisation de ce drap, les industriels viennois souhaitent la rendre possible par l'utilisation des stocks de chiffons constitués par décision ministériel. En effet, les négociants de chiffons usagés avaient obtenu, devant les interdictions d'exportation, un quotas de vente à l'étranger, sous réserve de constituer un stock équivalent à 30 % de leurs expéditions. Ces réserves « devaient être tenu[e]s à la disposition du ministère du Commerce » que « les détenteurs s'engageaient à céder, le moment venu, à des prix maxima »[571]. Il s'agissait alors de garantir un fond de matières premières pour redémarrer la production civile après la guerre. L'urgence matérielle d'aider la population civile à se vêtir précipite ce recours. Pour affirmer le projet devant l'administration, Bonnier et Brenier entament un tour de France des centres drapiers à partir du 30 juin. À Elbeuf et Louviers, reçus par Paul Fraenckel et Alleand-Bessand, les industriels se montrent « tout à fait décidés à apporter leur concours à la fabrication du drap national »[572]. À Mazamet, Castres ou Lavelanet (18, 19 et 20 juillet), l'enthousiasme est le même.

Enfin, ils estiment que les conditions techniques doivent s'adapter à la situation propre des centres drapiers, c'est-à-dire à leurs moyens disponibles. Cela est d'autant plus nécessaire que la composition du mélange constituant les fils du drap doivent comprendre 15 à 25 % de

568 Francisque Bonnier, *L'Œuvre du consortium des fabricants viennois…, op. cit*., p. 23-32.
569 *Ibid*., p. 23-24.
570 *Ibid*., p. 24.
571 *Ibid*., p. 24-25.
572 *Ibid*., p. 27.

coton 20 % de laine et 55 à 65 % de laine ou matière renaissance (effilochée), en fonction du destinataire voulu (hommes, femmes, enfants)[573]. L'administration doit d'ailleurs fournir l'ensemble des matières premières, y compris la teinture. Bonnier et Brenier espère atteindre une production de 2,6 millions de mètres en 5 ou 6 mois, soit 150 000 mètres par mois pour chaque centre de production[574].

2.1.2.3.2 Les entraves : entre manque de matériel libre et refus de l'Intendance.

De son côté, le service technique du ministère recense les métiers à tisser susceptibles de produire du drap civil [annexe C2A6]. Sur 3 200, près des trois quarts se trouvent dans la région d'Elbeuf-Louviers, soit 2 338[575]. Sur une liste annexe, le service technique signale onze industriels immédiatement disponibles, dont Blin & Blin et Bourgeois & fils, d'Elbeuf[576]. Quatre autres ont leur siège social à Paris, (Aïdé & Cie ; Anciaux, Mercier & Cie ; Edouard Benoît ; A. Blondiaux & Cie), un en Vendée (Georges Allereau), un dans les Vosges (Amos & Cie), un dans le Rhône (Henry Bertrand), un dans les Hautes-Pyrénées (Philippe Bérot), un dans l'Isère (Bonvallet Saint-Etienne). Quant aux filatures de laine peignée, le territoire comprend encore 265 374 broches, concentrées dans la Somme, le Haut-Rhin reconquis et l'Oise[577], tandis que les peigneuses (226 au total) sont dans le Haut-Rhin, l'Oise et la Seine[578]. Le recours à la filature de laine cardée (82 085 broches signalées) est également envisagé, où la Seine-Inférieure fait office de principal lieu de production avec 55 % des broches et près de la moitié de la production mensuelle (49,6 %), loin devant le Tarn (14 % et 21 %) et l'Eure (12 % et 10 %)[579]. Malgré sa grande dispersion, le matériel existe.

Cependant, c'est bien l'Intendance qui fait figure de principal obstacle à la réalisation du projet. On l'a vu, elle contrôle l'ensemble du potentiel productif lainier, par ses marchés et ses carnets de mobilisation des industries[580]. L'entente avec l'administration est donc indispensable pour libérer des métiers. Pour les porteurs du projet, et pour éviter de réduire de manière trop importante la production de drap de troupe, il faut également toucher à la partie

573 *Ibid.*, p. 30.
574 *Ibid.*, p. 31.
575 AN F[12] 7686. Listes des métiers à tisser le drap civil par département (v. 1917). annexe C2A6.
576 *Ibid.*, listes de tisseurs. Annexe C2A6.
577 *Ibid.*, filatures de laine peignée. Annexe C2A6.
578 *Ibid.*, nombre de peigneuse. Annexe C2A6.
579 *Ibid.*, filature de laine cardée. Annexe C2A6. Il n'est pas précisé ici s'il s'agit uniquement des broches disponibles pour la production de drap civil ou s'il s'agit de l'ensemble des broches existantes sur le territoire.
580 Voir chapitre II.

consacrée aux tissus civils de qualité, voire, dans certains cas, contraindre les petits façonniers à la production de ce drap national[581]. Malgré ces concessions, l'Intendance refuse de procéder « à toute réduction de la production en drap de troupe »[582], voire procède à son intensification. En outre, les difficultés d'approvisionnement en laine mère et en charbon complètent la liste des entraves au projet et justifient davantage la priorité donnée aux fabrications militaires. Lors d'une réunion du 20 septembre 1917 au cabinet d'Etienne Clémentel, un accord était pourtant arrivé avec les fonctionnaires de l'Intendance, les industriels et les services du ministère du Commerce : ceux-ci auraient eu la haute main sur la passation des marchés de fabrication, ainsi que sur la fourniture des matières premières[583]. Autrement dit, le système mis en place pour la production du drap de troupe aurait été décalqué sur celle du drap national.

Mais l'Intendance refuse de libérer des industriels de leurs marchés, et les deux Viennois doivent chercher une alternative[584]. Par le biais du sénateur Charles Capéran, proche des milieux négociants, ils obtiennent un accord pour la livraison de 2 500 tonnes « de vieux mérinos, religieuses et stoffs [sic] classés »[585]. Le coton, lui, est fourni par l'Angleterre, sous forme de bourre et de filés[586]. Quant à la fourniture de laine, les stocks disponibles pour la production militaire ne permettent pas de fournir les 30 tonnes demandées par les industriels. En outre, les centres d'Elbeuf, Castres et Mazamet déclarent « n'entreprendre la fabrication du drap national que lorsque les conditions nécessaires auraient été réalisées, et surtout lorsque l'Intendance en donnerait la possibilité en réduisant la production de drap de troupe »[587]. Seul Vienne procède à des essais et parvient à produire « une certaine quantité de drap national », mise « à la disposition du ministère de l'Intérieur pour l'œuvre du Prisonnier de guerre »[588].

La situation est telle, que Brenier interpelle ses collègues à la Chambre le 22 février 1918, pour que le sous-secrétaire d'État à l'Intendance fasse pression sur son administration[589]. Il faut attendre le 28 juin pour Qu'Étienne Clémentel, interpelé par Amédée Peyroux, reconnaisse devant les députés que « nous ne pouvons pas jusqu'à nouvel ordre, fabriquer le drap national avec des produits nationaux »[590]. La seule alternative possible revient donc à importer des quantités de drap bon marché. , via un accord avec l' Angleterre et les négociants

581 Francisque Bonnier, *L'Œuvre du consortium des fabricants viennois…, op. cit.*, p. 28.
582 *Ibid*., p. 32.
583 *Ibid*., p. 33.
584 *Ibid*., p. 33.
585 *Ibid*., p. 34.
586 *Journal officiel. Débats Parlementaires, Chambre des Députés*, séance du 22 février 1918, p. 579.
587 Francisque Bonnier, *L'Œuvre du consortium des fabricants viennois…, op. cit.*, p. 34.
588 *Ibid*., p. 32.
589 *Journal officiel. Débats Parlementaires, Chambre des Députés*, séance du 22 février 1918, p. 578-580.
590 *Ibid*., séance du 28 juin 1918, p. 1839 et sq.

de drap en France. En effet, l'Angleterre a, pour reprendre les termes d'Étienne Clémentel, « suivi l'exemple de la chaussure nationale » en faisant « fabriquer un vêtement à 80 frs »[591]. Mais les demandes d'importation de drap se heurtent à la situation aussi critique de l'Angleterre.

Devant ces difficultés, le projet de drap national est reporté à la fin des hostilités. Dans un note non datée (probablement fin 1918), la commission envisage clairement le recours à l'importation de drap pour procéder aux premières coupes et confections[592]. Une carte d'habillement est même mise à l'étude, à l'instar des cartes de rationnement mises en place pour l'alimentation [annexe C2A7]. Le 25 novembre 1918, une commission du vêtement national voit enfin le jour [annexe C2A8]. Francisque Bonnier en prend la tête, avec à ses côtés Paul Fraenckel, Eugène Mathon, et les présidents de chambres syndicales des confectionneurs Deforge (pour dames) et Dury (pour hommes)[593]. Les membres de la commission se répartissent en cinq comités (matières premières, filature et tissage de peigné, fabrication des draps, confection pour hommes, confection pour femmes) reprenant les étapes de la production. Sans surprise, ce sont les principaux industriels de chaque branche d'activité qui se retrouvent à la tête de ces organes, (Paul Fraenckel pour la fabrication des draps, Eugène Mathon pour la filature et le tissage de peignée, Dury pour la confection homme, Deforge pour la confection dames), à l'exception du comité exécutif des matières premières, présidé par le sénateur Capéran et sous le contrôle de l'Intendance militaire.

Mais cette fois-ci, ce n'est pas l'Intendance qui bloque – bien qu'elle tarde à libérer les industriels de leurs marchés -, mais les commissions du budget du Sénat et de la Chambre, soucieuses de rétablir les comptes de l'État. En outre, les livraisons anglaises sont compromises. Il manque, en mars 1919, des effets civils pour habiller 80 000 soldats démobilisés, et les autorités ont décrété la réquisition de tous les stocks vêtements hommes pour pallier à la pénurie[594]. Le projet est définitivement abandonné. Bonnier et Brenier concluent : « l'histoire du drap national demeurera, comme une démonstration, hélas souvent faite, que les meilleures volontés et les plus tenaces dévouements sont réduits à l'impuissance

591 *Ibid*., p. 1839.

592 AN F^{12} 7686. Note pour le conseil des ministres au sujet des vêtements nationaux et de la carte d'habillement, n.d. ; Télégramme du ministre du Commerce à Sir Albert Stanley, président du Board of Trade, 10 août 1918.

593 *Ibid*. Arrêté du ministre du Commerce et de l'Industrie créant une commission du vêtement national, 25 novembre 1918.

594 *Ibid*. J. du Halgouet, délégué adjoint du ministre du Commerce à Londres, à Étienne Clémentel, Londres, 6 mars 1919.

quand ils se heurtent aux obstacles administratifs, auxquels s'ajoutaient, il faut le dire aussi les perturbations de la guerre »[595].

La montée de l'administration du Commerce a pour origine trois causes. D'abord, le contexte économique créé par la guerre conduit les acteurs institutionnels à une réflexion sur l'organisation des structures de la production française, entre le civil et le militaire. Ensuite l'arrivée d'Étienne Clémentel dote le ministère d'un meneur charismatique et reconnu par ses pairs. Enfin, le départ d'Alexandre Millerand du gouvernement le 29 octobre 1915 favorise la montée d'autres administrations et affaiblit l'influence du ministère de la Guerre sur un état-major soucieux de son émancipation du pouvoir politique. L'arrivée de Georges Clemenceau, le 16 novembre 1917, à la tête du gouvernement et comme ministre de la Guerre, réaffirme la primauté du politique sur les affaires militaires.

2.2 Une réforme imprévue aux conséquences indésirables : la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre.

À l'urgence des besoins de l'armée et à la raréfaction des produits pour les civils répond l'impérieuse question de la justification des prix pratiqués par ceux que l'histoire retient sous le nom de « profiteurs de guerre »[596]. Tandis que les hommes envoyés sur le front paient l'impôt du sang, l'opinion publique réclame, à ceux qui sont restés à l'arrière, une plus juste contribution. L'instauration d'une fiscalité exceptionnelle devient impérative, au risque de réactiver, deux ans après l'adoption de l'impôt sur le revenu, la crainte d'une « inquisition des fortunes ».

2.2.1 La loi du 1er juillet 1916 et ses suites : impôt du sang contre impôt de guerre.

Le financement de la guerre s'est essentiellement basé sur l'emprunt auprès des alliés et des Français. Cependant, le besoin de crédits supplémentaires et les échos de profits démesurés réalisés par une partie des titulaires de marchés de guerre finissent, à la fin de l'année 1915, par

[595] Francisque Bonnier, *L'Œuvre du consortium des fabricants viennois…, op. cit.*, p. 37.
[596] François Bouloc, *Les profiteurs de guerre, 1914-1918, op. cit.*

convaincre, les parlementaires et le gouvernement qu'une loi régulant les bénéfices de guerre devient inévitable.

2.2.1.1 Une interminable procédure.

Dès le printemps 1915, la presse et le Parlement se saisissent du début sur les bénéfices importants engrangés par certains industriels, notamment dans l'armement[597]. Les scandales qui éclatent oblige le politique à réagir. En décembre 1915, une commission de contrôle des marchés de guerre composée de 44 députés et de 39 sénateurs se constitue pour discuter des cas qui lui sont soumis[598]. Dès le début de leurs travaux, ils pointent l'absence de limites de profits sur les marchés de guerre, et rappellent les mesures prises par l'allié britannique. De plus, celui-ci complète son arsenal législatif avec, le 21 décembre 1915, la création d'un nouvel impôt exceptionnel sur les bénéfices de guerre[599]. En France, dans le même temps, des personnalités comme Louis-Lucien Klotz (ministre des Finances à partir de novembre 1917) et Louis Loucheur (sous-secrétaire d'état à l'armement en décembre 1916) estiment que « les comptables sont débordés par l'afflux des commandes et ils ne peuvent se plier aux exigences d'une réforme que l'administration n'a pas les moyens de faire appliquer[600] », et préfèrent attendre la fin de la guerre pour dresser le bilan économique des marchés de guerre et agir en conséquence.

Dans sa titulature, la loi instituant une contribution sur les bénéfices de guerre distingue les bénéfices exceptionnels et les bénéfices supplémentaires. Les premiers concernent « les assujettis qui, ne faisant pas acte de commerce avant les hostilités, ont accompli des opérations commerciales depuis qu'elles se sont ouvertes, et les personnes patentées ou non qui ont conclu des marchés avec l'État ou les administrations publiques, réalisant ainsi des gains exceptionnels »[601]. Les seconds s'appliquent aux « patentés et exploitants de mines, dont les bénéfices, pendant la période de guerre, ont été plus élevés qu'en temps de paix ». Dans les deux cas, il s'agit de la différence entre un bénéfice considéré comme « normal », et le

[597] Béatrice Touchelay, *L'État et l'entreprise…, op. cit.*, p. 36. En mai 1915, les députés socialistes, présentant une proposition de loi visant à taxer tout bénéfice au-delà de 10 % du prix de revient, rappellent que l'Angleterre a, dès le début du conflit, instauré un *excess profits duty*. Ils souhaitent s'en inspirés, mais leur proposition est rejetée.

[598] Vital Chomel, « Les Archives des bénéfices de guerre (1914-1919), *Gazette des archives*, n°62, 3e trimestre 1968, p. 183.

[599] *Ibid*.

[600] Béatrice Touchelay, *L'État et l'entreprise…, op. cit.*, p. 36.

[601] *Ibid*., p. 6.

bénéfice net constaté lors de la période imposée. Celles-ci sont annualisées (du 1er janvier au 31 décembre), sauf pour la période du 1er août 1914 au 31 décembre 1915. De plus, la loi prévoit que l'imposition soit prolongée jusqu'à trois mois après le décret maquant la fin des hostilités.

Ce « bénéfice normal » se calcule principalement par la moyenne du résultat des trois exercices précédant la guerre, soit avant le 1er août 1914. Dans le cas d'une comptabilité défaillante ou de niveaux de revenus trop bas, un seuil minimum est fixé à 5 000 francs pour 12 mois, ou « 6 % des capitaux réellement engagés par l'intéressé et rémunérés dans ses entreprises, tels qu'ils résultent d'actes, de livres de commerce régulièrement tenus ou d'autres preuves certaines[602] ». Seuls les bénéfices exceptionnels ou supplémentaires de plus de 5 000 francs sont soumis à la taxation. Pour les sociétés patentées, les contribuables peuvent avancer le montant de la patente multiplié par trente.

La déclaration étant obligatoire[603], les contribuables remplissent des formulaires disponibles en mairie, et les envoient à une commission départementale, dite du premier degré. Celle-ci se compose du trésorier payeur général, du directeur des contributions directes, du directeur de l'enregistrement, et d'un agent des contributions directe[604]. Le directeur des douanes ou son délégué peut y participer lorsque le département appartient à un ressort de l'administration des douanes. Cette commission examine les déclarations, et peut, si besoin, convoquer les intéressés et se faire communiquer, tant par eux que par les administrations publiques, tous les documents qu'elle jugera utile. En outre, des contrôles de comptabilité peuvent être instaurés pour vérification et pour lutter contre les déclaration frauduleuses et la dissimulation de bénéfices[605]. Les sanctions sont lourdes : majoration de 50 % du montant incriminé (sous réserve qu'il soit supérieur à 10 % du montant déclaré) et des amendes de 500 à 10 000 francs, et/ou une peine de prison de 3 mois à 2 ans[606]. Une commission supérieure, siégeant à Paris au ministère des Finances, tranche les litiges qui peuvent naître. Celle-ci est composée, outres de membres du Conseil d'État, des présidents des Chambres de commerce de Paris, Lyon, Marseille, Lille, Meaux et Laval[607]. Toutefois, son avis peut être contesté, en dernier recours, devant le Conseil d'État. Dans sa version du 1er juillet 1916, la loi impose une taxation à hauteur de 50 % du montant exceptionnel ou supplémentaire. La loi du 31 décembre

602 *Ibid*., p. 9.
603 *Ibid*., p. 18. Les retardataires risque une majoration de 10 % sur le montant imposé.
604 *Ibid*., p. 16.
605 *Ibid*., p. 17.
606 *Ibid*., p. 30.
607 *Bulletin de l'UIT, juillet 1914 - juillet 1917*, Annexes. Décret du 6 juillet 1916. Il s'agit respectivement de David-Mennet, Coignet, Artaud, Dubar, Prévet et Denis.

1916 crée une deuxième tranche à 60 % pour les montants supérieurs à 500 000 francs. Un an plus tard, quatre tranches d'impositions s'étalent de 50 % pour les bénéfices supplémentaires de moins de 100 000 francs à 80 % au-delà de 500 000 francs[608].

Avant même sa promulgation, la loi fait l'objet de critiques sur son application et ses conséquences sur la comptabilité des entreprises. Pour Jean Lagaillarde, proche de la chambre de commerce de Marseille, les sociétés qui ne disposent pas de bilans comptables se retrouvent en position de faiblesse :

> La loi sur les bénéfices de guerre mentionne bien comme éléments que l'administration pourra prendre en considération les renseignements fournis par les services publics […] ; ou bien encore les bilans que certaines sociétés sont astreintes à publier [SA.]. Mais elle ne parle plus, comme la loi du 15 juillet 1914, d' « éléments certains », sur lesquels l'administration sera tenue de s'appuyer, pour établir la taxation d'office, ni d'un chiffre forfaitaire quelconque qui s'imposera à l'administration dans le cas où ces éléments certains feraient défaut pour déterminer les bénéfice de guerre. C'est ainsi que pour les patentes et pour les sociétés non soumises à la publication de leurs bilans, la loi, au lieu de dire que la taxation d'office des bénéfices de guerre sera établie d'après des éléments certains, mentionne qu'elle sera établie « d'après les éléments dont dispose la Commission », autrement dit, d'après toutes sortes d'éléments[609].

En somme, les gérants d'entreprises qui n'ont pas de bilans ou qui refusent de donner plus d'éléments risque de payer le prix fort. L'absence de normalisation des comptabilités et de prise en compte de cet aspect par la loi constituent donc des facteurs aggravants dans le calcul de l'impôt. On retrouve d'ailleurs cette position chez L .-A. Léautey , et Albert Leseurre. Pour eux, le silence du législateur sur ce point ne peut que mener à des conflits entre l'État et les assujettis[610]. L'établissement d'une réglementation harmonisant les bilans comptables permettrait pourtant d'éviter bien des écueils : économie de temps et d'agents employés au contrôle des déclarations et comptabilités ; amélioration pour le contribuable de la lisibilité de son affaire et de son milieu économique ; limitation des discussions et différends au sujet des montants à prendre en compte ou non dans l'établissement du bénéfice net[611]. Dans ce contexte d'omniprésence des administrations de la Guerre dans les commandes de l'industrie, « l'État devient l'associé des assujettis, puisqu'il est intéressé à leurs bénéfices et participe à leur répartition »[612].

---

608 Béatrice Touchelay, *L'État et l'entreprise…, op. cit.,.* p. 46.
609 *Ibid*., p. 19-20.
610 L.-A. Léautey et Albert Leseurre, *La Taxation des bénéfices de guerre et l'unification des bilans : comment payer à l'État sa part dans les bénéfices de guerre ?*, Paris, 1917, p. 138.
611 *Ibid*., p. 140.
612 *Ibid.*, p. 138.

2.2.1.2 L'UIT et la loi sur les bénéfices de guerre : une position intenable.

Malgré l'adhésion au principe de contribution financière à l'effort de guerre au nom du patriotisme[613], Les organisations patronales se montrent, sans surprise, hostiles au projet de taxation des bénéfices. C'est bien sûr le cas de l'UIT[614]. Dans son argumentation, le comité estime d'abord que :

> Si le principe d'un impôt spécial frappant ceux qui ont réalisés des bénéfices exceptionnels est séduisant à première vue, il paraît certain, de l'avis même de M. le ministre des Finances Alexandre Ribot, que l'application de cette taxe soulèvera des difficultés d'ordre pratique et ne donnera qu'un maigre résultat financier[615].

En avançant l'avis d'un éminent membre du gouvernement, les membres du comités cherchent à se couvrir. La suite des arguments est bien plus classique : méconnaissance par l'opinion publique du bouleversement réelle des conditions de production ; renoncement des industriels à fabriquer des produits à haute valeur ajoutée ; refus de voir le secret des affaires brisés par « des procédés inquisitoriaux qui répugnent au tempérament français et susciteraient d'ailleurs la discorde » ; entrave aux investissements capitalistes ; souhait d'attendre la fin de la guerre pour évaluer les bénéfices réellement constitués.

Ils estiment aussi qu'un tel impôt troublerait « l'union sacrée », alors les industriels textiles « viennent de donner à l'occasion de l'emprunt, la preuve d'une vue clairvoyante de la situation nouvelle financière de notre pays ». La contre-proposition de l'UIT tient en deux vœux : le premier appelle à la constitution d'une commission mixte entre parlementaires et délégués de spécialités industrielles pour examiner les marchés de guerre soupçonnés d'abus dans leurs prix[616]. Le second repousse fermement tout nouvel impôt « pouvant éventuellement amener l'immixtion des agents du fisc dans les affaires personnelles », au profit d'une solution « à la française » et par l'augmentation des impôts existants[617].

---

[613] Étienne Zannis, *Le Nord, une région dévastée confrontée à l'instauration de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre (1916-1935)*, mémoire de master 2 dirigé par Béatrice Touchelay, Lille III, 2014, p. 43.

[614] *Bulletin de l'UIT, juillet 1914 - juillet 1917*, Réunion du 15 décembre 1915, p. 228-230 et Annexe III p. 288-290.

[615] *Ibid.*, p. 289-290. Les citations qui suivent sont issues des considérants du vœu du comité de l'UIT.

[616] *Ibid.*, p. 288-289.

[617] « Le comité de l'Union des syndicats patronaux des industries textiles de France, dans sa réunion du 15 décembre 1915 […] émet de vœu : que tout impôt, pouvant éventuellement amener l'immixtion des agents du fisc dans les affaires personnelles, soit repoussé et que le Gouvernement s'efforce de trouver les ressources supplémentaires dont il a besoin "à la française" [?] et dans une augmentation raisonnée des impôts

Le 3 janvier 1916, une délégation de l'UIT est reçue par Étienne Clémentel. Celui-ci repousse l'opinion de ses interlocuteurs, estimant :

> [Qu']on évitera pas cet impôt spécial en France parce qu'il sera également appliqué, s'il ne l'est déjà, dans les autres pays belligérants et que certains fournisseurs de l'armée eux-mêmes estiment qu'il est équitable [...] de frapper spécialement ceux qui ont le privilège de réaliser des bénéfices exceptionnels[618].

Devant la détermination affichée des industriels le ministre se veut rassurant sur « l'immixtion des agents du fisc dans le secret des affaires », et confie espérer « qu'on aurait pas besoin de recourir à ces moyens ». Or, le projet de loi présenté en première lecture à la Chambre des députés douche les attentes des industriels : « ce n'est plus une taxation des bénéfices de guerre, mais un projet de taxation des bénéfices en général »[619]. Cette vision est très exagérée. Certes, le cadre choisi par le législateur comprend tous les industriels, qu'ils aient ou non un lien direct ou indirect avec les marchés militaires, mais les agriculteurs échappent à ce nouvel impôt.

En revanche, les sénateurs se montrent plus conciliants envers les industriels. La commission des finances de la haute chambre se veut avant tout libérale : déclaration facultative sauf pour les non patentés titulaires de marchés publics, les intermédiaires et les bailleurs de fonds ; vérification et rectification par le contrôleur des contributions directes, puis deux commissions départementale et nationale de recours. Sur les taux d'imposition, on tourne autour de 30 à 50 %, soit une fourchette plus réduite et moins haute que celle envisagée par la chambre des députés (entre 10 et 70 %)[620]. Cette position n'a rien d'étonnant, et l'UIT reconnaît elle-même que cette inflexion « est due en grande partie à l'énergique intervention de notre éminent collègue et ami, M. le sénateur Touron, à qui nous exprimons à nouveau notre vive reconnaissance »[621]. Or, Eugène Touron est, avec Robert S. Carmichaël[622], membre fondateur de l'UIT en 1900[623]. La stratégie adoptée à partir du 23 février ne relève donc pas du

---

actuellement perçus, en provoquant ainsi la bonne volonté de tous ». *Ibid*., p. 290.

618 *Ibid*., Réunion du 19 janvier 1916, p. 303.

619 *Ibid*., Réunion du 23 février 1916, p. 319.

620 Jean Lagaillarde, *L'Impôt sur les bénéfices de guerre extraordinaires*, Toulouse E.-B. Soubiron, 1916, p. 5.

621 *Bulletin de l'UIT, juillet 1914 - juillet 1917,* Réunion du 18 avril 1916, p. 335.

622 (1849-1925). Fils de James (II) Carmichaël (1817-1875), qui participe au développement de la filature mécanique du lin et à l'introduction du travail du jute en France (plus précisément dans la Somme) à partir de 1845. Jean-Marie Wiscart, « James Carmichaël (1817-1875) » dans Jean-Marie Wiscart (dir.), *Les Patrons du Second Empire*, t. 10 : *Picardie*, Paris/Le Mans, Picard/Éditions Cénomane, 2006, p. 115-117.

623 http://www.senat.fr/senateur-3eme-republique/touron_eugene0026r3.html. Né en 1857 à Saint-Quentin, il dirige dès l'âge de 18 ans (v. 1873) la filature de coton de la famille. En 1887, il devient membre de la Chambre de commerce de Saint-Quentin, dont il devient le président en 1909. Il est sénateur de 1905 jusqu'à

hasard. Il s'agit de faire jouer tous les rouages existants pour mettre un coup d'arrêt, sinon atténuer, au processus législatif.

Le 15 mai 1916, l'UIT remet une note aux sénateurs membres de la commission sénatoriales des finances. Certes, les membres du comité insistent sur « l'honneur de payer leur quote-part de l'impôt nouveau »[624]. Ce texte, suivi de deux notes supplémentaires, dépeint le portrait de l'industriel prudent tirant les leçons des crises passées. La variation des cours des matières premières et l'incertitude de la mode provoquent la constitution d'importantes réserves. En outre, les années 1911-1913 correspondent à des années de stagnation de l'industrie textile (chapitre 1), l'UIT réclame donc une moyenne sur cinq, voire dix ans. Chiffre intéressant, mais difficilement vérifiable, elle avance que seuls 6 % des industries textiles sont des sociétés par actions publiant leurs bilans. Cet argument rappelle le souhait appuyé des industriels de ne pas voir les agents du fisc entrer dans leur comptabilité.

À l'exception de la réduction de 50 à 30 fois le principal de la patente pour un des modes de calcul du bénéfice normal, les demandes de l'UIT ne sont bien sûr pas suivies. Le 30 juin, deux jours après le Sénat, la Chambre des députés adopte la loi « presque sans discussion[625] », et promulguée le 1er juillet 1916. Par la suite, l'organisation patronal s'efforce à orienter et assister ses adhérents pour l'application de la nouvelle contribution. Le 14 novembre 1916, son président, Robert S. Carmichaël, appelle les syndicats membres « de signaler à l'[UIT] toutes les difficultés que pourrait entraîner l'application de la loi sur les bénéfices de guerre »[626]. Le mois suivant, lors de l'assemblée générale de l'organisation[627], il précise que « si d'ailleurs, les industriels savent qu'une formidable augmentation des impôts est une conséquence inéluctable de cette terrible guerre, ils demandent aux pouvoirs publics d'éviter […] l'application de mesures fiscales susceptibles de paralyser la production nationale », alors que le financement des entreprises se trouve fragilisé du fait de la guerre. En outre, il souhaite écarter tout risque d'une application vexatoire avec des « procédés arbitraires aussi odieux aux contribuables que préjudiciables à l'essor de l'esprit de l'entreprise ». Ce que craignent avant tout les patrons, c'est de voir un régime fiscal d'exception devenir la règle.

sa mort en 1924, et devient même vice-président du Sénat de 1913 à 1916.

624 *Bulletin de l'UIT, juillet 1914 - juillet 1917,* réunion du 23 février 1916, p. 343 et annexe.

625 Jean Lagaillarde, *L'Impôt sur les bénéfices de guerre extraordinaires, op. cit*., p. 5.

626 *Bulletin de l'UIT, juillet 1914 - juillet 1917,* réunion du 14 novembre 1916, p. 401-402.

627 *Ibid*., réunion du mercredi 21 novembre 1916, p. 430.

2.2.1.3 La Résistance fiscale des délaineurs de Mazamet.

D'autres industriels et organes patronaux réagissent vivement devant cette législation. À Mazamet (Tarn) une résistance fiscale se fait jour. Plusieurs industriels délaineurs[628] refusent chaque année « à faire leur déclaration, à produire leur comptabilité, comme à fournir le moindre renseignement sur leurs opérations commerciales et industrielles »[629] aux agents du fisc ou à la commission du 1er degré. Qui plus est, l'ensemble des instances se montre peu enclin à coopérer avec le fisc. En janvier, le contrôleur fiscal désigné par la commission du 1er degré pour s'occuper de la société Galibert et Sarrat se voit refusée la communication du registre d'entrée et de sortie des marchandises, « ainsi que tous autres documents » au bureau public de conditionnement public des laines[630].

Par cette attitude, la commission fixe arbitrairement, et conformément à l'article 5 de la loi du 1er juillet, le montant du bénéfice normal à une somme égale à 30 fois la patente. Le bénéfice réalisé est ensuite déduit des informations auxquelles le contrôleur peut accéder. La plupart du temps, le contrôleur compare les taux de bénéfices réalisés par d'autres industriels de la région concernée et d'importance plus ou moins équivalente. Cette méthode concerne aussi et surtout les contribuables ne disposant pas de comptabilité régulière, voire n'en ayant aucune. Quant aux chiffres d'affaires annuels, Les sources administratives (marchés avec et les administrations publiques et l'Intendance, assurances, registre des gares) comblent le manque d'éléments. Dans le cas de Galibert et Sarrat, les chiffres d'affaires ont bien été communiqué[631].

En outre, le contrôleur constate que l'absence de comptabilité régulière constitue une autre difficulté pour évaluer le bénéfice. Pour Galibert et Sarrat, la société « n'avait pas dressé de bilans depuis sa fondation »[632]. Cette absence d'autres éléments contraint l'administration à établir un taux de bénéfice à partir des résultats des autre dossiers disponibles. Le cas Galibert et Sarrat est donc comparé à quatre cas (anonymisés), qui apparaissent similaires. Le contrôleur

---

628 CAEF-B15558. Dossier Galibert et Sarrat, Mazamet, Tarn. Note du contrôleur, 16 janvier 1918. Il s'agit, par ordre d'importance, de Galibert et Sarrat (qui ont déjà refusé de compléter leur déclaration et de fournir des documents en janvier 1917) ; Durand Frères, Gaston Cormouls père & fils, Guilhou Armand, Edouard Vidal père & fils, Auguste Bénézech, Guiraud Eugène, Brenac Paul, Prades Daniel, Jules Cormouls-Houlès & fils (indiqués comme « indsutriels délaineurs très importants ») ; Paulin, Daure & Cie, Sababié & Cie (désignés comme « industriels délaineurs moins importants »). Seuls cinq « délaineurs de faible importance » et marchands de laine en gros, ont fournit leurs déclarations : Rives Élie, Aldebert & Cie, Blattes Louis, Guiraud Jules, et Moulis Émile.

629 *Ibid*. Dossier Cormouls-Houlès, délaineurs, Mazamet, Tarn. Le contrôleur des contributions directes, Mazamet, le 11 janvier 1919.

630 *Ibid*. Dossier Galibert et Sarrat, Mazamet, Tarn. Note du contrôleur, 8 janvier 1917.

631 *Ibid*. Rapport d'enquête, 4 janvier 1919.

632 *Idem*.

établit donc une moyenne de taux de bénéfices, et tente de les appliquer aux intéressés. Il arrive par exemple à un taux normal de 3 %, puis de 6 % pour la période 1914-1915, et de 10 à 19 % pour les années 1916 et 1917. Cela dit, au vu de ces conditions, les calculs semblent surtout relever de la plus totale l'improvisation. Les intéressés contestent les décisions de la commission du 1er degré. Cependant, leur refus obstiné à communiquer les pièces demandées par les contrôleurs fait rend la communication difficile. Ces affaires se retrouvent donc devant la commission supérieure. Le 5 juin 1920, celle-ci déboute Galibert et Sarrat quant à leur recours sur la période 1914-1915[633], avant d'en faire de même pour le recours sur la période 1916, quelques jours plus tard.

L'imposition des revenus de l'activité industrielle et des marchés est complétée par deux autres lois : la loi de finances du 15 juillet 1914 instaurant l'impôt sur le revenu (art. 5-17, appliqué à partir du 1er janvier 1916) et la loi du 31 juillet 1917 sur les bénéfices industriels et commerciaux[634]. Toutefois, la première se limite à un taux d'imposition maximum de 5 % du revenu. La seconde vient en remplacement de plusieurs « contributions personnelles, mobilières, des portes et fenêtres et patentes », qui sont donc supprimées (art. 1er). Cependant, cet impôt, appliqué à partir du 1er janvier 1918, reste relativement modeste. Il ne s'applique qu'au bénéfice net, « après déduction de toutes charges, y compris la valeur locative des immeubles affectés à l'exploitation et les amortissements généralement admis d'après les usages de chaque nature d'industrie ou de commerce » (Titre 1er, article 2). En outre, elle ne concerne que trois cas de contribuables : les sociétés qui transmettent déjà leurs bilans à l'administration (comme les sociétés anonymes) ; ceux qui déclarent leurs revenus dans le cadre de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre « tant qu'ils seront assujettis à cette contribution » ; enfin, « les personnes ou société qui auront, avant le 1er avril de chaque année, remis au contrôleur des contributions directes un résumé de leur compte de profits et pertes de l'année précédente ». La loi est donc peu claire quant à son caractère obligatoire, en dehors des sociétés anonymes, ou en dehors du cadre de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre. Le taux d'imposition n'excède pas 4,5 %, sauf en cas de dissimulation de bénéfices avéré (art. 12).

La même loi instaure, par ailleurs, d'autres contribution, notamment une taxe spéciale sur les chiffres d'affaires excédant un million de francs, « déduction faite des exportations à

633 *Ibid*. Commission supérieure de la contribution sur les bénéfices exceptionnels ou supplémentaires réalisés pendant la guerre. Rapport de M. Labouchère, séance du 5 juin 1920.

634 Loi portant suppression des contributions personnelles, mobilières, des portes et fenêtres et des patentes, et établissant un impôt sur diverses catégories de revenus, *BL*, 1917, p. 1477-1491.

l'étranger, en Algérie, aux colonies et pays du protectorat » (art. 14). Il s'agit donc de ne pas pénaliser, au lendemain de la guerre, la reprise des exportations des entreprises et renforcer la stratégie de conquête des marchés extérieurs, tout en assurant des revenus de la fiscalité. Qui plus est, le taux n'excède pas les 5/1000 au-delà de 200 millions de francs de chiffre d'affaires. Néanmoins, la loi du 25 juin 1920 consacre la nouvelle fiscalité sur le chiffre d'affaires, au grand désarroi des industriels[635]. Outre le chiffre d'affaires, les salaires, traitements et émoluments versés de plus de 1 500 francs (voire 3 000 francs pour le département de la Seine) sont touchés (Titre III, art. 23). Avec l'inflation et les demandes d'augmentation de salaire par les ouvriers, peu d'industriels échappent à cette contribution, dont le taux est fixé à 3,75 %.

Enfin, les inspecteurs mettent au jour certaines pratiques des gérants d'entreprise. À Roanne (Loire), le contrôleur des contribution directes découvre après la guerre que l'entreprise Michalon-Siedel-Kaltenbach a entretenu une double comptabilité, dont une partie a été écartée volontairement des contrôles. Dans son rapport au procureur de la République en février 1921, le président de la commission du 1er degré de la région de Saint-Étienne relève « des irrégularités graves qui démontrent l'absence complète de sincérité dans la tenue [des livres de compte] dans cette société »[636]. Plus de 673 500 francs de « ventes dissimulées » sont constatées, dont 412 800 francs lors de l'exercice 1918-1919. Pour ce même exercice, une somme de près de 25 000 francs fait l'objet d'un double emploi dans les frais généraux et en alimentation d'un compte courant. Pour les inculpés, « la non inscription de certaines ventes dans les écritures ordinaires avait pour but de constituer hors comptabilité un compte provisionnel destiné à faire face aux fluctuations possibles des cours et aux clauses particulières de l'acte d'association dans l'éventualité du décès » d'un des membres. En outre, « ces provisions détaillée dans un livre journal annexe devaient être comprises, au plus tard, dans les résultats du dernier exercice intéressant la contribution sur les bénéfices de guerre ». Pour les agents du fisc, la tenue d'une comptabilité secrète non présentée relève d'une dissimulation de bénéfices de guerre, d'autant plus que le dernier exercice courrait jusqu'au 30 juin 1920.

[635] Paul Despature, *L'Industrie lainière. Son organisation corporative nationale et internationale, le comité central de la laine, la fédération lainière internationale*, Paris, imprimerie F. Paillart, 1935, p. 196-197.

[636] CAEF-B15355. Contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre. Dossier Michalon-Siedel-Kaltenbach, Rapport à M. le procureur de la République, 15 février 1921.

Tableau 14: Redressement subit par la société Michalon-Siedel-Kaltenbach, Roanne (Loire), 1926 (en frs).

Périodes	1914-1915	1916	1917	1918	1919	Total
B. suppl. en 1921	86 564	90 641	257 123	501 669	415 681	1 351 678
B. suppl. en 1926	96 903	112 397	296 580	551 847	690 980	1 748 707
Dont montant pénalité de 50 %	5 170	30 509	56 208	145 108	275 760	512 754

Source : CAEF-B15355. Dossier Michalon-Siedel-Kaltenbach, tisseur de coton à Roanne (Loire)

L'affaire court jusqu'en 1926. Après trois ans de procédures, d'échanges de rapports, l'entreprise est condamnée à payer 512 754 frs de pénalités supplémentaires pour dissimulation et falsification des comptes.

2.2.2 Une conséquence indirecte de la loi du 1er juillet 1916 : les débuts de la normalisation de la comptabilité des entreprises.

La loi du 1er juillet 1916 ne fait pas que révéler les niveaux de rémunération des gérants et de profit des entreprises, ou les pratiques occultes. Elle entre de plain-pied dans le débat ancien de la comptabilité des entreprises. Pour notre étude, ce retour à la définition de notions clés constitue un préalable indispensable à l'analyse des dossiers dans les chapitres qui suivent.

2.2.2.1 La comptabilité d'entreprise au début du XXe siècle : l'absence de normes ?

D'après les recherches de Yannick Lemarchand, la période qui précède le premier conflit mondial du XXe siècle est celle de « l'échec de l'unification des bilans » comptables d'entreprise[637]. Cette volonté de cadrage résulte d'un triple désir du législateur : libéraliser le cadre juridique des entreprises ; améliorer l'information financière dans un contexte de développement des financements externes ; réprimer les abus nés de manipulations financières (dividendes fictifs distribués malgré un bilan négatif ou déséquilibré) et de la spéculation. Ce mouvement discontinue s'amorce au cours du XIXe siècle. Le code de commerce de septembre

[637] Yannick Lemarchand, « 1880-1914, l'échec de l'unification des bilans. Le rendez-vous manqué de la normalisation », *Comptabilité - Contrôle - Audit*, 1995/1, p. 7-24.

1807 propose déjà un modèle d'inventaire (bilan), mais qui reste, d'après Y. Lemarchand, lettre morte jusqu'à notre période étudiée[638].

Cependant, outre l'obligation de tenir des livres-journaux de comptes et un inventaire[639] annuel, ce code définit les deux volets du bilan comptable : l'actif et le passif. Le premier (parfois indiqué « doit ») « est constitué par l'ensemble des capitaux, au sens de biens économiques, dont elle a besoin pour exercer son activité » : bâtiments et matériels d'une part (capital fixe), matières premières, créances, liquidités (ou disponibilités) (capital circulant)[640]. Le second (« avoir ») comprend les capitaux propres (capital social, réserves, résultat de l'exercice), les « provisions pour risques et charges » et les dettes à terme. Le solde de chaque volet doit être rigoureusement le même[641].

La loi de 1867 libéralisant la société anonyme par action incarne un premier point d'orgue. Désormais, l'État n'intervient plus dans l'autorisation de création de ces sociétés, mais celle-ci ont obligation de rendre public leur bilan annuel. Cela ne suffit ni à éviter les abus, ni les scandales financiers impliquant des sociétés anonymes qui émaillent les premières décennies de la IIIe République. Dans les années 1880-1914, une série de tentatives de formalisation (ou normalisation) a lieu, avec comme horizon la législation et les projets envisagés chez les voisins européens[642]. Toutefois, les projets sont définitivement abandonnés en mai 1903. Le souhait de ne pas contraindre trop ou de révéler des manœuvres économiques stratégiques l'emporte. Pour Y. Lemarchand, « si le laissez-faire l'a emporté face à l'interventionnisme, c'est avant tout parce que le libéralisme s'était imposé en tant que doctrine économique et qu'il était largement admis que plus rien ne devait venir troubler le libre jeu de la concurrence »[643]. L'idéologie libérale n'entend pas en effet laisser la place à l'État de réglementer les pratiques commerciales et industrielles, mais bien de leur laisser toute latitude

---

638 Yannick Lemarchand, *Du dépérissement à l'amortissement. Enquête sur l'histoire d'un concept et de sa traduction comptable*, Nantes, Ouest éditions, 1993, p. 337-338. Le modèle proposé par le Code de commerce reprend les grandes lignes que l'on retrouve dans les comptabilités des dossiers d'entreprises imposées. Cependant, leur présentation, hormis ce qui relève de l'actif ou du passif, reste

639 « C'est un relevé en unités physiques et en valeur de tous les actifs et de tous les passifs existants dans l'entreprise en fin d'exercice. Faire l'inventaire consiste donc : à recenser physiquement tous les actifs et les passifs ; à estimer leur valeur actuelle (dite d'inventaire) en fonction du marché du bien considéré et de son utilité pour l'entreprise », Bernard Colasse, *Dictionnaire de comptabilité. Compter / conter l'entreprise*, Paris, La Découverte, 2015, p. 128-129.

640 Bernard Colasse, *Dictionnaire de comptabilité… op. cit.*, p. 21 et 38-40.

641 Yannick Lemarchand « Bilan. Bilan d'ouverture et bilan de clôture (XVIIe s. et après) », Didier Bensadon, Nicolas Praquin et Béatrice Touchelay, *Dictionnaire historique de comptabilité des entreprises*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2016, p. 160-161. « Si tel n'est pas le cas, il faut entreprendre une série de vérification ».

642 Yannick Lemarchand, art. cit., p. 7-24.

643 *Ibid*., p. 18-19.

dans la direction des affaires. Or, la guerre remet en question la moralité des bénéfices générés par les industriels. l'État comme l'opinion publique exigent des entreprises de leur rendre des comptes. La réforme devient inévitable.

2.2.2.2 Les principaux éléments du bilan.

L'étude des bilans comptables (figurant dans les dossiers de bénéfices de guerre ou disponibles dans les archives d'entreprises accessibles ailleurs) exige un retour sur un certain nombre de notions entourant la comptabilité des entreprises. Cependant, l'inégale qualité des comptabilités rend fréquemment impossible l'utilisation littérale des notions définies par les spécialistes de la comptabilité. Il s'agit donc pour nous de les adapter aux données disponibles. On peut ainsi classer en trois catégories ces notions : les éléments présents dans le bilan ; les éléments déduits du bilan ; le problème de la définition de profit pour les contemporains.

Le bilan comptable d'une entreprise se constitue de deux parties : le passif et l'actif. L'actif représente, « de façon générale », les biens, créances et valeurs « appartenant en propre à une personne physique ou morale »[644]. En conséquence, le compte d'actif est le « compte de bilan dans lequel sont enregistrées au débit les augmentations d'actif et, au crédit, les diminutions d'actif ». Quant au passif, il est constitué des « moyens pécuniaires et matériels mis à la disposition de l'entreprise par ses créanciers (capitaux empruntés) et son propriétaire exploitant, ses associés ou ses actionnaires (capitaux propres) »[645] [tableau 15].

[644] Louis Ménard, FCA & collaborateurs, *Dictionnaire de la comptabilité et de la gestion financière, anglais-français, avec index français-anglais*, Toronto, Institut canadien des comptables agréés, 2004, « Asset » et « Asset account », p. 72.

[645] *Ibid.*, « Equities », p. 448-449. Il est précisé que « « En France et en Belgique, le passif comprend non seulement les capitaux empruntés (le passif externe ou le passif à l'égard des tiers) et les provisions, mais aussi les capitaux propres, c'est-à-dire les apports et les réserves (le passif interne). Dans les bilans français et belges, le passif est constitué plus précisément du capital et des réserves, du report à nouveau, des subventions d'équipement reçues, des provisions pour pertes et charges, des dettes à long, moyen et court terme, et du résultat ». Nous incluons d'ailleurs des précisions dans nos calculs.

Tableau 15: Schéma général d'un bilan comptable.

Actif	Passif
Actif immobilisé (immobilisations) : • Immeubles et locaux • Matériel de production • Obligations en portefeuille	**Capitaux propres** : • Capital social • Comptes courants d'associés • Amortissements • Réserves et provisions • Solde compte pertes et profit (si positif)
Actif circulant : • Stocks (marchandises et matières premières) • Espèces en caisse • Effets et titres en portefeuille (actifs financiers) • Débiteurs • Solde compte pertes et profit (si négatif)	**Dettes à court et moyen terme** : • Comptes créditeurs • Comptes fournisseurs • Emprunts (hors marché obligataire) **Dettes à long terme** : • Emprunt obligataire (capitaux permanents) • Emprunts à terme

Sources : Bernard Colasse, *Dictionnaire de comptabilité…, op.cit.* p. 39 ; J. Antoine, R.-M. Dehan-Maroye, C. Dendauw, « Modèles de comptes annuels encartés dans le traité de comptabilitéation, répertoire documenté des imputations », dans Joseph Antoine, *Lexique thématique de la comptabilité. Dictionnaire spécialisé explicatif*, 8e édition, Bruxelles, Éd. De Boeck Université, 2008.

L'actif comprend donc tout ce que l'entreprise possède, physique ou non. Il se divise d'ailleurs en deux parties : l'actif immobilisé (ou *immobilisations*) et l'actif circulant. Les immobilisations sont composées de la valeur des bâtiments, du matériel et des valeurs en portefeuille possédées par la société. Immobilisations corporelles : « Ensemble des biens physiques meubles ou immeubles qui constituent l'outil de production de l'entité, dont elle fait l'acquisition ou qu'elle crée en vue de les utiliser d'une manière durable plutôt que de les vendre ou de les transformer[646] ». il s'agit donc bien évidemment des immeubles, usines, machines et matériel de production « que l'entité a l'intention de conserver et d'utiliser pendant un temps relativement long plutôt que de le vendre dans le cours normal des affaires[647]. »

Cependant, les immobilisations incorporelles se révèlent assez complexes à classer. Dans la définition de l'Institut canadien des comptables agréés, il s'agit d'un « actif, autre qu'un actif financier, qui n'a pas d'existence physique », comme « les brevets d'invention, les droits d'auteur, les marques les droits de franchise et de licence, les droits miniers, les secrets commerciaux, les frais de premier établissements, les frais de développement inscrits à l'actif

646 *Ibid*., « Tangible Assets », p. 1166.
647 *Ibid*., « Capital Asset », p. 174.

et l'écart d'acquisition[648].» Les actifs financiers[649], comme les titres d'autres entreprises, les effets en portefeuille, les créances de débiteurs ou les effets de caisse, sont donc exclus, et intègrent l'actif circulant[650]. Enfin, l'actif circulant comprend le montant des crédits de l'entreprise placés sur un compte en banque et, surtout, la valeur de ses stocks marchandises, matières premières et approvisionnements.

Du côté du financement de l'activité (représenté par le passif), l'entreprise se finance par ses capitaux propres (ou passif interne) et/ou par des dettes (passif externe). Par convention, le capital social, les amortissements, les réserves et provisions et le bénéfice net constituent de facto les capitaux propres des entreprises. Dans la plupart des cas, le capital social représente le « montant du capital statutaire » défini dans les statuts de l'entreprise, c'est à dire « la valeur des apports faits ou à effectuer par les actionnaires [ou les associés] lors de la constitution de la société ou au cours de son existence[651]. » Il est généralement stable sur une durée donnée, et varie sous réserve de modifications statutaires (augmentation des apports des associés, augmentation du nombre d'action, etc.).

Cependant, la notion de capital social n'est pas systématique, comme a pu l'observer Jean-Luc Mastin, dans son étude sur les industries textiles du Nord. Elle reste « peu évidente » dans les sociétés à nom collectif[652], alors qu'elle est récurrente dans les sociétés en commandite par action, voire obligatoire pour les sociétés anonymes. En revanche, il est fait régulièrement appel aux comptes courants d'associés, qui, dans le Nord, apparaît comme un « élément capital du financement des entreprises textiles jusqu'en 1900 »[653]. Il s'agit d'un « compte ouvert au nom de chacun des associés d'une société [souvent en nom collectif mais pas uniquement], dans lequel sont enregistrés leurs avances, leurs retraits, et leur quote-part des bénéfices de la société, mais non le montant des capitaux qu'ils ont investis en permanence dans la société, ce dernier étant enregistré dans un compte distinct[654] ». Les associés ne sont pas les seuls

648 *Ibid*., « Intangible Asset », p. 626.

649 « Liquidités, droit contractuel de recevoir d'une autre partie des liquidités ou un autre actif financier ou d'échanger avec un autre partie (par exemple dans le cas des options) des instruments financier dans des conditions potentiellement avantageuses, ou encore instrument de capitaux propres d'une autre entité », *Ibid*., « Financial Asset », p. 494.

650 *Ibid*., « Intangible Asset », p. 626.

651 Joseph Anoine, *Lexique thématique de la comptabilité. Dictionnaire spécialisé explicatif*, 8e édition, Bruxelles, Ed. De Boeck Université, 2008, p. 71.

652 Jean-Luc Mastin, « Textile. Les bilans des sociétés textiles de la région lilloise : au cœur du capitalisme familial du Nord (1850-1914 », Didier Bensadon *et alii*, *Dictionnaire historique… op. cit*., p. 129 ; voir également *Capitalisme régional et financement de l'industrie, région lilloise, 1850-191*4, Thèse de doctorat dirigée par Jean-Pierre Hirsch, université de Lille III, 2007.

653 Jean-Luc Mastin, *Capitalisme régional et financement de l'industrie…, op. cit.*, p. 260.

654 Louis Ménard, FCA & collaborateurs, *Dictionnaire de la comptabilité…, op. cit.*, « Current account 3 ».

bénéficiaires de ces comptes, on retrouve également des proches de ces derniers. Chez le drapier Bourgeois & fils, à Elbeuf, des comptes courants et de dépôts sont ouverts pour des fournisseurs comme Léopold Bernays (500 000 francs) ou Mme Renault (8 500 frs) et des banquiers, comme la banque locale Béranger, pour 15 000 francs[655]. De leur côté, les tisseurs-filateurs vosgiens Witz & Feltz font participer leur famille et les proches représentants de commerce[656].

Mais s'agit-il d'un endettement ou de capital propre ? En effet, les comptes courants peuvent être ouverts « au nom d'une personne ou d'une autre entité avec laquelle elle entretient des relations d'affaire suivies, qui reflète les mouvements de fonds, de biens, de service ou d'autres éléments entre ces parties et dont le règlement du solde net n'est habituellement exigé qu'à la clôture du compte »[657]. En réalité, les deux situations cohabitent. Les associés complètent les besoins en fonds propres en ouvrant des comptes individuels « à titre de prêt à la société », dont les règles sont déterminées par les statuts et l'ouverture décidée par les associés eux-mêmes[658]. Il s'agit alors d'une « variable d'ajustement » des besoins en capitaux de l'entreprise, voire de prêts à long terme. Par manque de données suffisantes dans la majeure partie des cas, l'ensemble des comptes courants sont compris dans les capitaux propres de l'entreprise. Par ce regroupement, les comptes courants ouverts chez Witz & Feltz, hors associés représentent 31 % du capital social en juillet 1914, mais seulement 25 % en décembre 1917[659].

La dépréciation des biens immobiliers et mobiliers constitue un autre élément central qui entre dans les calculs patrimoniaux. Yves Lemarchand a mis en avant dans sa thèse l'importance de la notion d'amortissement dans l'industrie française[660]. Dans le contexte du premier XIXe siècle où les marchés de capitaux sont inexistants sinon peu développés et limités aux prêts inter-entreprises et au réescompte, le recouvrement du capital de départ devient une nécessité. Or, nous l'avons vu, les mutations techniques entraînent une accélération du renouvellement des machines (chapitre 1). Cependant, il observe, malgré la concurrence anglaise et le perfectionnement continu des machines, que le renouvellement se caractérise par

655 CAEF-B15522/1. Dossier Bourgeois, bilan au 30 septembre 1918.
656 AD Vosges, 15 J 52 et 53. Bilans, balance au 31 juillet 1914.
657 Louis Ménard, FCA & collaborateurs, *Dictionnaire de la comptabilité…, op. cit.*, p. 323 [Current account 1].
658 Jean-Luc Mastin, *Capitalisme régional et financement de l'industrie…, op. cit.*, p. 260.
659 AD Vosges, 15 J 52 et 53. Bilans.
660 Yannick Lemarchand, *Du dépérissement à l'amortissement…, op. cit*.

« un capital fractionnable en unité autonomes, aux rythmes d'usure différents, dont les composantes peuvent être remplacées en cas de défection[661] ».

L'industrie textile semble, d'après les études sur l'avant-guerre, entrer dans cette logique[662]. Dans le cas des contrôles des comptabilités des entreprises, les agents du fisc tentent de démasquer les faux bilans[663], c'est-à-dire ceux qui présentent des inexactitudes, voire des falsifications. La « photographie de l'entreprise » peut ainsi apparaître faussée par le manque d'informations quant à la composition du capital ou de la nature des créanciers. Cette question est essentielle dans le calcul du bénéfice des entreprises. La dévalorisation du capital fixe (ou immobilisations) se répercute de manière positive sur les fonds propres. Par ailleurs, les statuts des sociétés arrêtent le taux de dépréciation du matériel et des bâtiments. L'amortissement participe donc à la réalisation d'un bénéfice financier basé sur la dépréciation. Néanmoins, il apparaît de manière aléatoire dans les bilans étudiés. Il l'est soit par la réduction de la valeur du capital immobilisé d'un exercice à l'autre, soit par une ligne de compte « amortissement » dans la colonne passif. Pour uniformiser les résultats et illustrer la dépréciation des bâtiments et matériels, nous avons systématiquement soustrait leur montant de celui des immobilisations concernées.

Cet élément influe donc sur le niveau de bénéfice (ou profit) de l'entreprise. Cette notion entend le résultat annuel de l'entreprise, c'est-à-dire la réalisation d'un excédent des recettes sur les dépenses. En 1926, l'économiste François Perroux interroge sur cette notion[664]. Pour lui, cette notion renvoie d'abord, dans la pensée économique pré-smithienne, à celle de risque. Parce que l'entrepreneur (ou fermier) a fait de fortes dépenses sans être sûr de rentrer dans ses frais pour produire ce qui était demandé, il faut lui assurer la « compensation d'un coût[665]. » Dans le cas des profits tirés des bilans, il y voit :

> Un revenu que la pratique considère très généralement comme annuel, mais qui, en fait, est une continuité : d'une année à l'autre, il varie beaucoup jusqu'à devenir parfois négatif […] Du reste, tel qu'il ressort d'une comptabilité même rigoureusement tenue et supposée sincère, le chiffre des bénéfices nets ne délimite que très approximativement le revenu *réel* de l'entreprise. Pour que ce revenu réel soit indiqué dans les écritures, il faudrait supposer que l'amortissement

661 *Ibid.*, p. 333.

662 Georges Thuillier, *Aspects de l'économie nivernaise au XIXe siècle, ...* p. 199.

663 « Quelques exemples "d'inexactitudes" à l'origine de faux bilans : la comptabilisation à l'actif de plus-values fictives ; le non-amortisssement d'immobilisations ; le non constat de dépréciations ; l'omission ou l'insuffisance de provisions ; la surévaluation [ou sous évaluation] des stocks ». Bernard Colasse, *Dictionnaire de comptabilité… op. cit.*, p. 94-95.

664 François Perroux, *Le Problème du profit* [1926], *Œuvres complètes*, vol. VI, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1996.

665 *Ibid.*, p. 19.

comptable correspondît exactement à l'amortissement effectivement nécessaire, que l'intégralité des sommes classées comme réserves fût effectivement employées, etc[666].

Dans les discussions au sein des rapports des inspecteurs, le profit est constitué de tout ce qui n'entre pas dans l'activité de production, y compris les gratifications et versements faits aux gérants de la société. Il apparaît d'ailleurs que certaines dépenses annexes (abonnements à des journaux spécialisés, donations à des associations d'aide aux soldats ou blessés, à des écoles privées confessionnelles), sont également débusquées et réintégrées. Cela témoigne certes de la générosité ou des engagements des entrepreneurs (à Roanne, beaucoup donnent aux écoles catholiques), mais cela montre combien l'intérêt de l'entreprise et celui de l'individu et de sa famille sont liés. De plus, les bilans présents ne présentent pas nécessairement les bénéfices nets, et il faut se fier aux inspecteurs du fisc pour la reconstitution des résultats de l'entreprise.

Les réserves se constituent des « bénéfices conservés dans l'entreprise[667] ». Les SA et les commandites par action ont obligation légale, depuis 1867, d'en détenir une, pour garantir les actions de leurs actionnaires. Les autres sociétés, elles peuvent inclure des réserves statutaires, ou ponctuelles.. Elles peuvent aussi être constituées dans un but précis, comme le versement de cotisations, le paiement différé d'impôts, les créances douteuses ou la reconstitution industriels suite à des dommages de guerre. Quant aux *provisions*, elles sont constituées de crédits propres de l'entreprise, dans le cadre de « risques et charges ». Cependant, dans les divers dossiers, réserves et provisions sont souvent utilisées indistinctement, ce qui revient à dire que, dans le cadre de notre étude, les deux termes s'équivalent.

Quant au financement externe, il comprend deux cas de figure. Ce sont d'abord les effets ou factures à payer aux fournisseurs et l'ensemble des créanciers de l'entreprise. Ils possèdent donc une dette, généralement à court terme (moins d'un an), sur l'entreprise. Ce financement interentreprises relève donc d'une pratique fréquente au XIXe et au début du XXe siècles. Deuxième source de financement externe, les banques jouent bien entendu un rôle auprès des entreprises. Toutefois, elles apparaissent très peu ou pas de manière explicite dans les bilans, et sont souvent regroupées avec les autres créditeurs, notamment les fournisseurs.

666 *Ibid.*, p. 271.
667 Joseph Antoine, *Lexique thématique de la comptabilité…, op. cit.*, p. 231.

Dans certains cas, l'escompte et réescompte se trouvent pratiqués, mais nous n'avons trouvé qu'un seul exemple allant dans ce sens.

2.2.2.3 Les éléments déduits du bilan

Les données brutes du bilan permettent la plupart du temps d'évaluer les éléments indiquant la santé financières des entreprises. Pour notre étude, nous en avons retenu trois : le fonds de roulement, la capacité d'autofinancement et la rentabilité des établissements.

L e fonds de roulement est « une vieille notion chère aux analystes financiers[668] ». Comme le rappelle Bernard Colasse, « il s'agit d'un indicateur de l'équilibre financier de l'entreprise[669] ». Celui-ci constitue la différence entre les ressources à long terme (capitaux propres, dont réserves et bénéfice net s'il y a lieu + dettes long terme ou obligataire) et les immobilisations (matériel et immeubles en actif). Autrement dit, il s'agit de la part des ressources disponibles pour financer l'actif circulant. Plus ce montant est élevé, plus l'entreprise industrielle est considérée comme viable et solvable auprès des créanciers. Pour le début du XIXe siècle, il s'agit d'abord et avant tout d'un « trésor de guerre monétaire servant de garantie aux difficultés quotidiennes de la conjoncture[670] ». Pour notre période, et compte tenu de la très inégale qualité des comptabilités d'entreprises, il s'agit de calculer la différence entre les ressources à long terme (capitaux propres et emprunts obligataires) et les immobilisations en actif.

Comme corollaire du fonds de roulement, le calcul du besoin en fond de roulement se définit par la différence entre l'actif circulant (stocks et créances clients) et le passif circulant (dettes fournisseurs, fiscales, sociales). Si tous les bilans que nous avons pu étudier ont donné une trésorerie nulle (le fonds de roulement couvre l'intégralité des besoins), il faut noter que, faute de détails suffisants dans la comptabilité des entreprises, il a été difficile de faire la part des choses entre les comptes courants d'associés ou de membres de leurs famille, et ceux de fournisseurs ou créditeurs tiers. Ils ont donc été intégrés aux capitaux propres, tandis que des « créditeurs divers » l'ont été dans les dettes à court terme.

---

668 Bernard Colasse, *Dictionnaire de comptabilité… op. cit.*, p. 101.
669 *Idem*.
670 Jean-Guy Degos, « Fonds de Roulement (émergence). Émergence et analyse du fonds de roulement (1882-1975) », Didier Bensadon *et alii*, *Dictionnaire historique…, op. cit*., p. 166.

La capacité d'autofinancement indique bien entendu la capacité d'une entreprise à se financer elle-même par ses propres fonds et revenus. Elle comprend alors toutes les « ressources restant à l'entreprise en fin d'exercice pour financer son développement »[671]. Elle vient en complément du capital social de l'entreprise, qu'il soit apporté par un capital de départ donné ou bien par les comptes courants d'associés. Cependant, les données disponibles ne permettent pas de s'appuyer sur la méthode utilisée par le plan de comptabilité générale (PCG)[672]. Ainsi, le calcul se limite ici à la somme des profits et des dotations aux provisions, réserves et amortissements, exprimées au passif de l'entreprise.

Enfin, la rentabilité consiste en la « capacité d'un investissement, d'un capital, d'une entreprise de produire un revenu, un bénéfice, un profit mesuré en valeur absolue ou en valeur relative, c'est-à-dire, dans ce dernier cas, en pourcentage du capital investi ou du chiffre d'affaire réalisé. » Il s'évalue sur deux calculs principaux : le rapport du bénéfice au chiffre d'affaires (BN/CA) au capital investi (BN/Immo)[673]. D'autres évaluations pourront être utilisées : la rentabilité sur capitaux investis ou engagés (ou propre s'il n'y pas de dettes obligataire) (BN/Kp)[674] ; la rentabilité financière (rapport de la capacité d'autofinancement sur le capital permanent ou propre : CAF/Kp) et la marge brute d'autofinancement (CAF/CA)[675].

Ces calculs restent néanmoins tributaires des données disponibles, et la comparaison peut donner lieu à discussion lorsque certains éléments du bilan n'apparaissent pas. Ainsi, le bénéfice ou résultat net ne figure pas systématiquement dans les bilans, du fait qu'il a été établi après distribution des bénéfices. Pour y remédier, nous faisons appel aux comptes de pertes et profits, voire, en cas d'absence de ces derniers, aux bénéfices communiqués par l'entrepreneur à la direction des contributions directes.

---

671 Jean-Pierre Vernus, *Art, luxe et industrie. Bianchini Férier, un siècle de soierie lyonnaises, 1882-1992*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2006, p. 95.

672 Bernard Colasse, *Dictionnaire de comptabilité…, op. cit*., p. 44-45.

673 Louis Ménard, FCA & collaborateurs, *Dictionnaire de la comptabilité et de la gestion financière, op. cit.*, p. 934 [*profitability*].

674 « Ratio indiquant la rentabilité des capitaux engagés dans l'entreprise, représentés soit par les capitaux permanents (capitaux propres et capitaux empruntés) soit le total de l'actif, soit par les capitaux propres », Ibid., p. 1021 [return on equity & return on investment]

675 Pierre Vernus, *Art, luxe et industrie. op. cit.*, p. …

CONCLUSION

Eclipsé par son successeur, Alexandre Millerand, à la tête du ministère de la Guerre, et peu valorisé par l'historiographie, Adolphe Messimy apparaît pourtant comme le ministre qui mit fin à quatorze années de débats interminables autour de la réforme de la teinte de la tenue des troupes. Se montrant prudent (trop ?) avant le déclenchement de la guerre et s'appuyant sur une commission composée de militaires et d'artistes, il finit par adopter, en quelques heures, une teinte proposée par le directeur technique de la SA des établissements Balsan & Cie, et qui devient au bout de quelques mois le symbole de l'armée française de 1914-1918.

Sous l'administration d'Alexandre Millerand, le service de l'Intendance est pleinement autonome grâce aux réformes passées juste avant la guerre. Libéré de l'enjeu de la conception du nouveau drap de troupe, il concentre ses efforts dans l'acquisition de vêtements chauds et discrets pour les troupes et organise, à la fin de 1915, la production de drap de troupe, depuis la matière première jusqu'à la livraison des articles aux corps de troupe. Il devient alors un acteur incontournable, voire contraignant, dans le processus de transformation. Malgré des abus de la part de particuliers, illustrés par l'affaire de l'intendant Gruet, le service de l'Intendance parvient à répondre aux besoins d'une armée transformée, que rien n'avait préparé à une guerre longue et difficile. Le retard pris dans la constitution de réserves suffisantes et l'imprévision d'une guerre bien plus longue qu'envisagée force l'administration de la guerre à se fournir au plus vite auprès de fournisseurs étrangers. L'Angleterre devient la première pourvoyeuse de tissus de coton et draps de laine pour l'armée française, loin devant l'Italie et l'Espagne. Aux États-Unis, les missions d'achats finissent par laisser la main à un acheteur unique par le biais de la banque J. P. Morgan, jouant un rôle de contrôle et d'enregistrement.

Étienne Clémentel, contrairement à Adolphe Messimy, a incarné son ministère alors peu en vue les années précédant son arrivée. D'abord cherchant à informer sur les ressources du pays, le ministère du Commerce et de l'Industrie cherche à défendre les intérêts des industriels et commerçants français dans les conférences internationales, ainsi qu'à atténuer leur concurrence contreproductive en temps de guerre. Deux politiques complémentaires sont menées. Avec le prolongement de la guerre, les difficultés de transports et d'approvisionnement conduisent à un contrôle plus strict des importations et des stocks des divers acteurs privés et publics. C'est là tout le sens de la loi du 3 août 1917 sur les réquisitions civiles. les entrepreneurs et représentants du monde économique sont étroitement associés à ce contrôle administratif, à travers des instances mixtes. Il s'agit de « faire passer la pilule » de

l'intervention de l'État dans l'économie, et de préparer ainsi une réflexion élargie sur l'organisation économique de la France. Cependant, l'échec du projet d'un drap national, à l'image de ce que Clémentel a pu réussir pour l'industrie de la chaussure, révèle les limites administratives de l'État, et celles structurelles de l'économie françaises. Les impératifs militaires et la perte non compensée des usines du Nord constituent les principales raisons avancées expliquant cet échec, les métiers restés en France libre étant consacrées à la production du drap de troupe.

Enfin, l'application de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre provoque une certaine réticence des milieux économiques, voire une franche opposition à l'instar des délaineurs de Mazamet. Le refus de laisser les agents de l'État entrer dans le secret des fortunes les expose à des sanctions importantes. Cependant, les fonctionnaires font preuve d'adaptation en recherchant d'autres sources d'informations concernant les affaires des contribuables. Ils parviennent donc à établir un montant approximatif des bénéfices normaux et supplémentaires. En outre, la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre met en lumière les nombreuses comptabilités d'entreprises, et permet d'envisager une étude plus approfondie de leurs logiques comptables et économiques. La guerre, instaurant la contribution financière des principaux bénéficiaires industriels et commerciaux, relance le débat de la normalisation comptable.

Grâce à la mise en place de ces structures, l'État et ses services parviennent à rétablir une situation périlleuse. Cependant, la question des importations de matières premières relève d'une importance telle, que la réponse implique l'intervention des entrepreneurs, industriels et négociants déjà rodés aux acquisitions de coton et de laine.

CHAPITRE 3 : L'APPROVISIONNEMENT EN MATIÈRES PREMIÈRES : UN ENJEU INTERNATIONAL.

Afin de produire draps, tissus et articles de bonneterie, les industriels ont besoin de matières premières textiles. Pour la laine, si des élevages existent en France dans presque tous les départements, ils ne représentent qu'à peine 12 % des besoins sur la période 1905-1913, et les industriels lainiers doivent depuis la moitié du XIXe siècle s'approvisionner sur les marchés extérieurs[676]. Les deux sources montrent d'ailleurs des courbes inversées. La production nationale diminue sous la pression de l'agriculture intensive, tandis que les importations depuis l'Amérique du Sud et surtout l'Australasie augmentent de manière presque exponentielle[677]. Quant au coton, l'approvisionnement dépend entièrement des États-Unis. Des essais de culture ont bien été menées au Maghreb pour répondre à la « famine du coton » provoquée par la guerre de Sécession, mais ils se sont soldés par un échec. Dès la fin du conflit, les importations de coton américain reprennent[678].

La guerre révèle cette dépendance à l'étranger dans les deux principales branches textiles en terme de volume de production et de population active. La pénurie des transports maritimes, la guerre sous-marine, l'équipement des autres armées alliées dans les Balkans, l'importation de matériel de guerre et de troupe, comme la concurrence états-unienne sur les marchés sud-américains perturbent le commerce français. Les entreprises doivent adapter leurs habitudes, d'autant plus que l'État accroît son influence. La comparaison des deux fibres textiles permet de voir que, si dans un premier temps la liberté du commerce prédomine, l'avancée de la guerre force l'Etat à intervenir davantage dans l'achat, puis la répartition de la matière brute. La création de consortiums consacre alors un « aboutissement logique – sinon

676 Tihomir J. Markovitch, *L'Industrie française de 1789 à 1964. Conclusions générales,* Paris*, Cahiers de l'institut de Science Economique Appliquée*, n°179, novembre 1966, p. 30.

677 Voir chapitre 1. La question est très brièvement abordée chez Jean-Claude Daumas, *Les Territoires de la laine…* [HDR]*, op. cit.*, p. 461.

678 Tihomir J. Markovitch, *L'Industrie française de 1789 à 1964. Analyse des faits, op. cit.*, p. 111.

nécessaire – d'une évolution rigoureuse de la réglementation […] en matière économique »[679]. Par souci de clarté, la laine et le coton seront étudiés séparément.

Enfin, la question énergétique préoccupe les industriels. Le charbon constitue la principale source d'alimentation des chaudières et machines à vapeur, lesquelles font fonctionner les métiers à filer et à tisser. Les régions bien pourvues en cours d'eau y adjoignent une force hydraulique avec une chute d'eau artificielle et un axe de rotation. De plus, l'électricité apparaît, au début du XXe siècle, comme une source nouvelle d'énergie grâce à sa production soit localement – grâce aux turbines hydrauliques – soit par des centrales électriques elle-mêmes alimentées en charbon ou en eau. Avec la guerre, la coexistence de ces types d'énergie apparaît comme indispensable, et il s'agira donc, en troisième partie, d'évaluer le poids de chaque source dans le fonctionnement des usines.

[679] Lucien Romier, *Rapport sur le consortiums*, Association Nationale d'Expansion Economique, section des matières premières, Paris, 1918. Voir aussi John F. Godfrey, « Chapter IV : The consortium », dans *Capitalism at War…, op. cit.*, p. 106 et sq.

1 L'APPROVISIONNEMENT EN LAINES BRUTES : PRIORITÉ AUX FABRICATIONS MILITAIRES.

Les immenses besoins en habillement et équipement de l'armée et la réforme de l'uniforme exige une concentration des moyens de production autour de ces nécessités militaires. L'achat massif et la réquisition prioritaire de la laine à ces seules fins constituent la principale conséquence de la situation de guerre. Toutefois, le marché intérieur des laines est déjà, depuis de nombreuses années, insuffisant pour répondre aux besoins de l'industrie. Intendance et industriels doivent donc se tourner vers les marchés internationaux, et composer avec le manque de moyens de transport maritime.

1.1 Les laines nationales et le rôle des intermédiaires : les insuffisances du marché intérieur.

Déjà avant la guerre, le marché intérieur de la laine se révèle insuffisant pour répondre aux besoins de toute l'industrie lainière française. De plus l'élevage ovin connaît un tournant décisif à partir des années 1860[680]. Les grands élevages des colonies britanniques, Australie en tête, et d'Amérique du Sud (Argentine et Uruguay), inondent le marché français de laine de bonne qualité et à meilleur prix. Les éleveurs français se sont alors tournés d'avantage vers la viande de boucherie, plus rémunératrice. En période de guerre, cette ressource nationale devient stratégique et force l'État à prendre des mesures de coercition fortes, tout en s'associant et s'appuyant sur les acteurs économiques traditionnels.

1.1.1 L'acquisition de la laine au début de la guerre (1914-1916).

Dès 1914, les clauses des marchés de drap de troupe prévoient la fourniture de la laine par l'Intendance. Cependant, durant la première année de guerre, le marché reste libre, malgré les contraintes nées de la guerre et liées aux prix des transports et des assurances. D'après un rapport du sénateur du Tarn-et-Garonne Charles Capéran, les fabricants achètent plus de la

[680] Éric Fabre, *Laine et drap en Haut-Vernon. Une Haute-Provence textile (fin XVIIe – milieu XXe siècle)*, Paris, L'Harmattan, 2015, p. 156-159.

moitié des 24 834 tonnes de laines acquises en 1915 auprès de leurs fournisseurs habituels ou occasionnels [tableau 16].

Tableau 16: Achat et fourniture de laine pour le drap de troupe, 1914-1916 (en tonnes).

Région militaire	1er août - 31 déc. 1914		1er semestre 1915		2ème semestre 1915		1er semestre 1916	
	Achetées	Fournies	Achetées	Fournies	Achetées	Fournies	Achetées	Fournies
Nord	-	-	1,0	-	4,2	-	7,1	8,4
3e région	-	1 459,7	1 813,6	1 567,9	2 879,5	977,3	1 423,9	1 237,8
5e	167,6	-	461,6	76,4	370,6	165,8	455,0	104,0
9ère	388,1	24,8	312,0	503,5	641,7	294,1	80,4	662,3
11e	-	-	25,3	-	48,2	-	35,2	-
12e	2,3	288,8	5,7	675,0	13,0	738,7	0,0	610,7
13e	5,0	-	14,8	-	17,2	-	13,5	1,1
14e	477,7	683,6	503,9	2 069,3	402,5	2 544,3	653,5	1 748,9
15e	-	-	5,3	-	6,5	-	4,5	-
16e	1 255,6	0,0	2 913,8	56,9	2 943,6	558,3	1 603,1	1 518,0
17e	-	127,9	-	418,3	-	722,1	300,1	425,0
18e	15,3	-	39,3	-	10,3	32,5	21,5	-
Totaux	2 311,7	2 584,8	6 096,3	5 367,4	7 337,3	6 033,0	4 597,7	6 316,3

Source : Charles Capéran (Sénateur), « Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner les marchés qui auront été passés par le Gouvernement pendant la guerre (acquisition de laines pour la fabrication du drap de troupe) », *Documents Parlementaires, Sénat, session ordinaire*, séance du 14 décembre 1917, annexe n°424.

Toutefois, toutes les laines ne peuvent servir au drap de troupe, du fait de la diversité des longueurs de fibres et des couleurs naturelles. Ainsi, les laines blanches et aux fibres longues sont orientées en priorité vers les draperies, tandis que les laines plus sombres, lorsqu'elles n'alimentent pas le marché civil, serviront davantage à la bonneterie et aux fabriques de couvertures. D'après le sous-intendant Fabre, on classe les laines en quatre catégories, dont trois pour les laines blanches, et une regroupant les laines noires et burelles[681]. Cette répartition permet certes de mieux contrôler la qualité de la matière première, mais pose la question de l'expertise. Elle est amplifiée par les quantités nécessaires pour équiper les hommes. En octobre 1915, la commission de l'armée du Sénat évalue à 2 200 tonnes les besoins mensuels en laine pour l'ensemble des fabrications des draps et tissus pour l'Intendance[682]. 1 800 tonnes de la meilleure laine sont destinées au drap de troupe, tandis que

[681] Sous-intendant Fabre, « La Réquisition des laines de France et de l'Afrique du Nord pendant la guerre de 1914-1918 », *Revue du Service de l'Intendance*, n°257, décembre 1922, p. 1063

[682] Charles Capéran (sénateur), « Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner les marchés qui auront été passés par le Gouvernement pendant la guerre (acquisition de laines pour la fabrication du drap de troupe) », *Documents parlementaires, Sénat, session ordinaire*, séance du 14 décembre 1917, annexe n°424,

400 autres sont dévolues à la bonneterie, la coiffure, les bandes molletières, les flanelles et les couvertures.

Deux régimes cohabitent jusqu'à la fin de 1915. L'Intendance procède dès septembre 1914 à des réquisitions locales des laines, en vertu d'une dépêche ministérielle (n°3.945 7/5) du 8 août. Trois mois plus tard, le directeur de l'Intendance de la 16e région estime que ces mesures d'embargo sur les laines ont été salutaires[683]. Toutefois, le régime s'assouplit, l'Intendance semblant préférer s'appuyer sur les propres réseaux des délaineurs et laveurs de laine. Malgré l'absence de données propres au marché français, il semble probable que le prix des laines nationales soit indexé sur le cours de la laine de Buenos Aires défini par le marché du Havre [tableau 22]. La correspondance entre le délaineur Jules Cormouls-Houlès et un de ses fournisseurs, Justin Cussac (propriétaire viticulteur) apporte cependant des d'informations quant aux modalités de transaction, à la recherche des laines et à l'évaluation des prix.

Dans un premier temps, l'industriel reçoit du maire de Mazamet (Tarn) la requête de fournir un lot de quatre tonnes de laines lavées à fond conditionnées le 25 septembre 1914 pour 4,95 francs le kg. Auparavant, le sous-intendant Dalidou avait chargé le maire de fournir 150 tonnes à la chambre de commerce d'Elbeuf (Seine-Maritime)[684]. Cependant, il semble que l'application de la réquisition se soit trouvée compliquée par différents facteurs. Le manque d'agents et la méconnaissance du marché de la part des fonctionnaires encore présents ont joué en faveur d'un assouplissement des règles. Aussi Justin Cussac informe-t-il Cormouls-Houlès que la plupart des acheteurs écrivent au sous-intendant (ici de Rodez) « en le priant de bien vouloir lever la réquisition des laines » achetées[685]. Toujours est-il que dès le début d'octobre, Cormouls-Houlès demande à Cussac d'acheter pour son compte les laines brutes en question. Le 13 octobre, celui-ci annonce avoir « acheté environ 4 000 [kg] dont une 1 200 kilog. à 190 [frs les cent kg] et le reste à 2 le [kg]. », prix jugés comme « un peu forts »[686]. Le prix de 190 francs et 200 francs le lot de 100 kg suivant apparaît très élevé, puisque le lendemain, il évoque des lots à 120 francs du côté de Laramière.

---

p. 841-842.

683 AN F12 8019A. L'intendant militaire Double, directeur de l'Intendance de la 16e région, à Monsieur le contrôleur général, directeur des services du matériel de la 16ème région. Il écrit : « il est à remarquer, en ce qui concerne les laines tout spécialement, que si l'on avait pas mis l'embargo sur les stocks importants existant dans certains centres tels Mazamet, on se serait exposé à voir les manufactures de draps, travaillant pour l'Armée, manquer de matières premières ».

684 AD Tarn, 72 J 1013. Fonds Cormouls-Houlès & Fils, correspondance reçue, 25 septembre 1914. Le tarif a été fixé par la commission de ravitaillement n°10, dont la partie consacrée à la laine n'a pas été conservée.

685 *Ibid.*, 23 octobre 1914.

686 *Ibid.*, 13 octobre 1914.

Du reste, Cussac détaille la façon dont il s'est renseigné sur les tarifs pratiqués avant de se décider :

> Moi aussi je n'ai pas marché au premier abord, j'en ai fait du chemin avant d'acheter, je suis allé chez M. Reillot [?] dans le Lot. Tous les lots vendus depuis peu 195 à M. Antony, ils avaient les sacs pour l'emballage ces jours-ci. Je suis allé plusieurs endroits partout pareil. Tous vendus, alors j'ai décidé d'acheter.

Cussac décide donc de suivre les autres acheteurs, malgré des prix relativement élevés entraînés par la forte demande et l'incertitude du lendemain. L'instabilité des prix est aussi dû à la position dont bénéficient certains industriels mobilisés dans la région. C'est le cas, le 21 octobre, d'un « un industriel capitaine réserviste de Labastide-Rouairoux qui est [à] Albi » et qui « a acheté le lot ou une grande partie à Durand de Montaujoul [?] il la [sic] faite [sic] emballer par des soldats et la [sic] expédiée dessuite [sic]. Je ne sais pas le prix mais il paraît qu'il a payé très cher »[687].

Au printemps 1915, les achats aboutissent difficilement, tant les vendeurs se montrent attentistes. Le 20 mars, Cussac achète 1 504 kg de laine, entre 1,80 et 2 francs le kg. Cependant, il s'empresse de préciser à son client :

> Je vous assure que ce n'est pas facile à lancer les propt° [sic] aussi il m'a fallu payer ces 255 kg pour avoir un décideur ce qui ma [sic] fait faire les autres achats, je ne croyais pas le matin d'en ramasser 1 [kg]. car il y avait de ces vendeurs de Paris qui viennent voir les cours des moutons ou des bœufs, et qui disait à Paris ça vaut 3 frs couramment, vous savez que si j'avais pu le tenir la longue ils n'auraient pas tout parlé, mais enfin nous avons assez confiance d'acheter toujours en cours ça fait que quelques-uns se sont décidés, peut-être bien j'en ramasserai bien quelques autres lots, ou s'il fait beau il s'en coupera davantage.
> Je me suis pressé le plus possible à faire l'expédition de crainte que quelqu'un viennent [sic] leur monter le cours[688].

Une dizaine de jours plus tard, le 29 mars, il acquiert 114 kg à 1,90 frs le kg, à des amis, vendus par eux « même avec regret, mais ils ont fait ça pour encourager les autres. Enfin, nous verrons plus tard »[689]. L'absence de données officielles témoigne du caractère bilatéral et confidentiel des transactions, celles-ci n'étant apparemment pas passée de manière publique, malgré la circulation des informations, vraies ou volontairement fausse. Au début du mois de mai, alors que des opérations de réquisition de mouton ont lieu, Justin Cussac lui-même fait

687 *Ibid.*, 21 octobre 1914.
688 AD Tarn, 72 J 1014. Fonds Cormouls-Houlès & Fils, correspondance reçue, Justin Cussac, 20 mars 1915.
689 *Ibid.*, 25 mars 1915.

courir le bruit d'une réquisition de la laine à 1,50 francs de kg[690]. La période de janvier à mai correspond à une « saison des ventes forcées »[691], et l'on paie, chez d'autres acheteurs, deux francs le kg, voire 2,25 frs[692]. En juin alors que la tonte commence et que les acheteurs affluent, les prix baissent enfin. Cussac parvient même à la cote de 1,50 frs quand ses concurrents, qui trouvaient « soi disant trop chère[s] » les laines, doivent ensuite payer 1,60, voire 1,75 frs[693].

Bien que la correspondance sur ce sujet s'arrête à cette date, les informations fournies sur les prix de la laine et les usages commerciaux apportent des éléments précieux pour saisir l'influence de la guerre sur le commerce régional des laines. Les propriétaires se montrent très réticents à vendre, hésitant entre attendre des prix plus élevés proposés par les gros acheteurs parisiens et vendre au plus vite pour éviter une réquisition trop peu rémunératrice.

1.1.2 La préparation de la laine pour les filatures : le rôle des intermédiaires à travers le cas de Joseph Deburghgraeve.

Pour mener à bien le rassemblement des laines et leur acheminement vers les filatures, l'Intendance répond aux offres de service d'importantes personnalités connues dans le commerce des laines. C'est le cas de Joseph Deburghgraeve, négociant en laine basé à Orléans (Loiret). Principal fournisseur de laine brute pour les lavages du Midi et du Nord avant la guerre, il passe dès novembre 1914 un marché avec l'Intendance pour « classer, trier et laver » 380 tonnes de laines brutes achetées par l'Intendance, « moyennant une rétribution de trente centimes par [kg] en lavé à fond ». En décembre, sur une petite dizaine de marchés recensés d'une valeur totale de 2,2 millions de francs (pour 6 700 tonnes), il aurait déjà travaillé pour 1,8 million[694] ! Par ailleurs, il signe trois autres marchés d'importance croissante : 500 tonnes en décembre 1914, puis 1 000 tonnes à quarante-cinq centimes par kg lavé le 3 février, et enfin le double en quantité le 14 mai, au même prix unitaire.

Joseph Deburghgraeve réalise ses marchés grâce à son carnet d'adresse d'avant-guerre. Il se tourne alors vers une vingtaine d'usines de lavage et de délainage du Midi, en particulier

690 *Ibid*., 2 mai 1915.
691 *Ibid*., 27 avril 1915.
692 *Ibid*., Soulas, Viols-le-Fort, 14 mai 1915. Lui-même paie ses laines entre 2,10 et 2,215 frs le kg.
693 *Ibid*., Justin Cussac, 22 juin 1915.
694 Charles Capéran, rapport cité, p .847. voir aussi Sous-intendant Elzière, « Organisation et fonctionnement du centre de lavage de laine de Mazamet au cours de la guerre 1914-1918 », *Revue de l'Intendance*, n°243, p. 180-201.

à Mazamet (Tarn)[695]. Malgré un matériel moins développé que leurs homologues du Nord à l'outillage perfectionné, Mazamet semble avoir traité l'essentiel des laines d'importations. Les statistiques de la Chambre de Commerce ne semblent en tout cas porter que sur cette partie du commerce [figure 12]. Cela ne l'empêche pas de participer à l'effort. Pour le sous-intendant A. Elzière, « de décembre 1914 à août 1916, cette maison [Deburghgraeve], […], a lavé plus de 9 400 tonnes de laine en suint ayant donné 5 354 tonnes de laine lavée »[696], soit un rendement appréciable de 57%. Il faut noter que le lavage des laines par un délaineur ne va pas de soi. En effet, Cormouls-Houlès, quant à lui, ne dispose pas de main-d'œuvre assez qualifiée et de matériel suffisant pour procéder à cette opération. Il fait donc appel à des sous-traitants de la région, qui lui facturent la prestation[697].

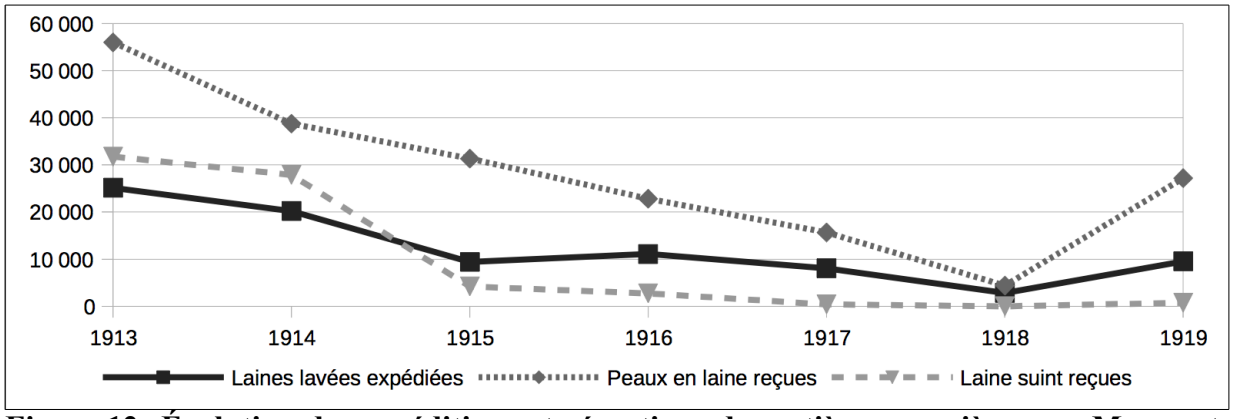

Figure 12: Évolution des expéditions et réceptions de matières premières sur Mazamet, 1913-1919 (en tonnes).
Source : Chambre de Commerce de Mazamet, *Revue commerciale et Industrielle de Mazamet*, Impr. V. Carayol, années 1914-1915, 1916, 1917, 1918, 1919.

L'approvisionnement des usines est en constante diminution. Toutefois, les délaineurs et laveurs de laine de Mazamet parviennent à traiter 35 924 tonnes de laines en suint et 140 112 tonnes de peaux en laine. Le port de Bordeaux contribue à l'alimentation de la place, avec près de 60 000 tonnes y transitant. Toutefois il faut apporter deux nuances. D'une part, les trois quart des laines en suint ont été importées avant la guerre. D'autre part, Toute la production mazamétaine n'a pas été orientée vers les fabrications militaires, puisque 64 % des balles traités de 1915 à 1919 l'ont été pour le compte du commerce privé[698]. Il s'agit en très grande partie de laines impropres aux besoins de l'armée.

695 Sous-intendant A. Elzière, art. cit., p. 180.
696 *Ibid.*.
697 AD Tarn, 72 J 1013. Fonds Cormouls-Houlès & Fils, correspondance reçue, facture pour frais de lavage de l'usine du Pont-de-Larn à Messieurs Jules Cormouls-Houlès & fils, 17 octobre 1914.
698 *Revue commerciale et industrielle de Mazamet*, Conditionnement public de Mazamet. Années 1914-1915-1916, 1917, 1918 et 1919.

Toujours est-il que le recours à un seul intermédiaire pour de telles quantités crée un soupçon très grave autour de la profitabilité des affaires dans un contexte de guerre. Or, pour l'Intendance, le recours à un seul entrepreneur présente divers avantages : d'une part elle offre « une surface considérable, au lieu de l'émiettement des responsabilités résultant de multiples contrats » ; d'autre part, il permet « la simplification de la mise en marche des usines groupées, dont la surveillance ne peut cependant être efficace qu'à la condition de s'exercer sur chacun des établissements du groupement » ; enfin, cela simplifie le « service de répartition du travail, d'expédition, de classement et de triage »[699]. Après diverses considérations, le ministère délivre le 3 octobre 1915 un avis favorable à la passation d'un nouveau marché au prix alors en cours, 45 centimes par kg de laine lavée, 10 centimes par kg de battage et d'appropriation des écarts et 6 centimes pour le triage et l'emballage des laines chardonneuses à destination de l'administration militaire. Alors que les petits établissements n'assurent pas d'autres services que le lavage des laines (pour un prix compris entre 20 et 25 centimes), Deburghgraeve apparaît comme le plus apte à répondre aux besoins de l'Intendance. Ainsi, « en jouant le simple rôle d'intermédiaire, il a réalisé un bénéfice personnel de 1,1 million de francs, en dehors de ceux qui ont dû réaliser de leurs côté les laveurs de Mazamet »[700].

L'importance de la place de Mazamet ressort d'autant plus qu'elle dispose de onze marchés de lavage de laine sur les vingt-cinq passés en 1916, soit plus de deux sur cinq, et une production mensuelle minimale de 404 tonnes sur 887 (soit 45,5 %) [tableau 17][701]. L'Algérie (19e région militaire), assure le deuxième contingent avec 200 tonnes par mois minimum, mais à partir de décembre 1916. Au sujet de ce marché, dont le prix est le plus élevé (53 centimes par kg) est en fait concédé à un industriel marseillais, qui doit « prendre en gare dans les environs d'Alger, de loger, classer, trier […] et presser la presque totalité des laines que l'administration de la Guerre pourra acquérir en 1917, dans une usine que l'entrepreneur s'est engagé à construire spécialement à cet effet » sur place[702]. Le surcoût par rapport aux autres régions est dû au transport des laines traitées jusqu'en France métropolitaine (13 centimes). Pour l'année 1916, les résultats sont plutôt moyen : seules 3 662 tonnes de laine lavée ont été livrées, soit, sur onze mois, un rythme de 333 tonnes mensuelles. On est loin des 887 tonnes escomptées.

699 Charles Capéran, rapport cité, p. 848.
700 *Ibidem*.
701 *Ibid*., p. 849.
702 *Ibid*., p. 849.

Tableau 17: Marchés de lavage de laine passés par l'Intendance en 1916.

Région militaire	Mois	Nb de marchés	Prod° mensuelle minimale	Prix moyen/kg en lavé à fond
Grand Marché de Paris	Janvier	1	24	0,34
Région Nord	Novembre	1	20	0,38
	Avril	1	12	0,36
3e région	Décembre	1	50	0,36
7e région	Octobre	1	25	0,37
12e région	Juillet	1	7	0,34
14e région	Avril	1	10	0,32
15e région	Janvier	1	10	0,26
	Février	1	12	0,27
	Octobre	1	48	0,40
16e région	Mars	1	25	0,38
	Avril	1	50	0,38
	Mai	3	117	0,38
	Juin	1	40	0,38
	Juillet	2	75	0,38
	Août	1	37	0,38
	Septembre	1	12	0,38
	Novembre	1	48	0,38
18e région	Avril	1	20	0,30
	Mai	1	20	0,30
19e région	Décembre	1	200	0,53
21e région	Avril	1	25	0,36
Toutes régions	Total	25	887	0,36

Source : d'après Charles Capéran, rapport cité, p. 849.

1.1.3 L'organisation de la réquisition : une réponse suffisante ?

Le recours aux intermédiaires habitué au commerce des laines provoque une forte méfiance aussi bien de la part des parlementaires que des autres fonctionnaires de l'Intendance des autres régions. Le 30 septembre 1915, la circulaire n°43.514 ordonne la réquisition générale de laines nationales [annexe C3A1][703]. D'après le sénateur du Tarn-et-Garonne Charles Capéran, l'Intendance a jusqu'alors repoussé cette possibilité au nom de la liberté de

[703] SHD 7 N 172. Circulaires du ministère de la Guerre (1914-1916).

commerce et malgré l'insistance des intendances régionales, dès décembre 1914[704]. Ce serait au directeur de l'Intendance de la troisième région militaire que l'on devrait l'organisation territoriale de ces réquisitions :

> Je persiste à croire […] que l'Etat en organisant pour son compte les achats de laine de France, en utilisant pour ces achats tous les négociants habitués à les faire, en délimitant soigneusement leurs zones d'opérations pour éviter leur concurrence mutuelle, en leur donnant une limite de prix bien précise, pourraient [sic] s'approvisionner dans des conditions avantageuses.
> Dès à présent, on signale les velléités d'achat de certains spéculateurs qui sont tentés d'escompter le besoin dans lequel l'administration pourra se trouver à un moment donné de se procurer une matière première de première nécessité.
> Peut-être est-il encore temps d'agir et d'acheter avec le minimum de frais l'aliment indispensable aux fabriques de drap de troupe. Mais il est évident qu'il n'y a plus un instant à perdre[705].

L'Intendance craint, devant le maintien des cours à cinq francs le kilogramme, que des négociants ou des industriels ne constituent des stocks devant la diminution du cheptel (deux à trois millions de bêtes en moins en 1916 sur un effectif de seize millions en 1914[706]) et le renchérissement de la laine de 17,8% entre août 1914 et juillet 1915 sur le marché de Buenos Aires [tableau 22]. La réquisition permet donc de maîtriser la hausse du prix de la laine et d'éviter une constitution de stocks trop importants à partir des laines nationales. Toutefois, on enregistre une hausse du prix du kilogramme de laine lavée de 16,2% entre septembre 1915 et le premier trimestre 1916[707]. Cela justifie en partie la renégociation dès septembre des marchés de fabrication du drap de troupe, qui eurent pour résultat de maintenir le prix du mètre tissé entre 8 et 9,50 francs.

En février 1916, vingt-et-une zones d'acquisition de laine sont créées, chacune gérée par un ou plusieurs commissionnaires chargés des achats, moyennant une commission [tableau 18][708]. On retrouve sans surprise Joseph Deburghgraeve, mais aussi des fabricants de drap de l'Aveyron comme Charles Rachou, de Camarès[709], et François Solanet, de Saint-Geniez[710]. Dans la pratique, les commissionnaires ont pour mission :

> 1° D'apprécier la finesse et le rendement des laines de tonte réquisitionnées ;

704 Charles Capéran, rapport cité, p. 841-842.
705 *Ibid.*
706 Sous-intendant Fabre, « La réquisition des laines de France et de l'Afrique du Nord pendant la guerre de 1914-1918 », *Revue du service de l'Intendance*, n°257, décembre 1922, p. 1063.
707 Charles Capéran, rapport cité, p. 842.
708 Circulaire du 28 février 1916 n°5.638 : Réquisition générale des laines pour draps de troupe et couvertures.
709 CAEF-B15215. Dossier Charles Rachou, Fabricant de drap à Camarès, Aveyron. Ordre de mission en vue de la réunion des laines par l'administration militaire, 13 avril 1916 [annexe C3AX].
710 CAEF-B15216. Dossier François Solanet, Fabricant de drap à Saint-Geniez d'Olt, Aveyron.

2° D'estimer, dans la limite maxima des prix fixés par l'administration, la valeur des lots de laine remis par chaque propriétaire ;
3° De payer immédiatement de leurs deniers personnels, les propriétaires acceptant les prix d'estimation ainsi déterminés et pour lesquels la réquisition se trouvait, de ce fait, convertie en achat amiable ;
4° De prendre possession, au nom de l'État, contre reçu provisoire, des lots de laine pour lesquels les propriétaires n'acceptaient pas les prix d'estimation, et qui donnaient lieu, en conséquence, au maintien de la réquisition proprement dite ;
5° D'emballer et d'expédier toutes ces laines (laines achetées et payées et laines simplement réquisitionnées) sur les destinations fixées par l'administration militaire (centre de lavage, centres de fabrication ou magasins administratifs)[711].

En vertu du décret du 2 avril 1916, les commissions, composées de trois à quinze membres membres en fonction de l'importance des réquisitions et comprenant une majorité de civils, établissent le tarif à payer selon la qualité de la laine[712]. Par ailleurs, les éleveurs et propriétaires ont tout intérêt à négocier le prix, car l'achat se fait au comptant. Au contraire, en cas de réquisition, il s'agit d'un dédommagement, payé par le Trésor à une période ultérieure. D'autre part, la commission en cas d'accord est de « 12 centimes à 123 millimes [ou 12,3 centimes] par kg de suint en cas d'achat amiable, et de 9 centimes à 103 millimes [ou 10,3 centimes] en cas de réquisition ». En cas de refus catégorique de l'éleveur de vendre, l'autorité militaire intervient[713]. De plus, d'après Charles Capéran, le tarif de base a été majoré de 10% par rapport à la campagne 1914-1915 pour faire face à la hausse du prix des denrées et des salaires. Ainsi, « la laine de Beauce, qui peut être considérée comme le type par excellence des laines de France, et qui valait 2 frs le kg en juin 1914, pouvait ainsi être payée à raison de 2 fr 50 le kg, ce qui, pour un rendement de 45%, correspondait au prix de 5 fr 55 en lavé à fond, frais de lavage et de transport non compris »[714].

711 Sous-intendant Fabre, art. cit., p. 1058-1059.
712 BL, 1916, Décret n°9735 du 2 avril 1916 §J.O. du 8 avril 1916).
713 SHD 7 N 172. *Circulaires du ministère de la Guerre (1914-1916)*. Circulaire n°21.202 du 26 août 1916.
714 Charles Capéran, rapport cité.

Tableau 18: Répartition des zones d'achat des commissaires et résultats obtenus pour 1916.

Zones d'achat par les commissaires	Quantité de laines acquises (en tonnes)		Sommes payées (frs)	Commissions allouées (fr.)	prix au kg net.	part commission
	Achetées	Requises				
Nord, Pas-de-Calais, Somme ; Seine-Inférieure, Calvados, Eure (en partie), Mayenne, Manche.	1 575	14	3 446 000	216 488	2,17	6,3%
Aisne (en partie), Aube (en partie), Marne (en partie), Haute-Marne (en partie) Eure (en partie)	1 178	28	2 602 000	168 516	2,16	6,5%
Aisne (en partie), Seine-et-Marne (en partie)	484	7	1 102 000	67 087	2,24	6,1%
Aube (en partie), Marne (en partie), Haute-Marne (en partie), Eure (en partie)	642	9	1 552 000	91 756	2,38	5,9%
Côtes du Nord, Ille-et-Vilaine, Morbihan, Charente, Charente-Inférieure, Meurthe-et-Moselle	206	6	600 000	35 368	2,83	5,9%
Eure-et-Loir (en partie), Oise, Seine-et-Marne (en partie)	1 336	6	3 037 000	187 669	2,26	6,2%
Eure-et-Loir (en partie), Loiret, Loir-et-Cher (en partie)	1 489	5	3 167 000	294 205	2,12	9,3%
Sarthe		72		9 628	nd.	n.d.
Seine, Seine-et-Oise, Indre-et-Loire	686	5	1 522 000	92 593	2,20	6,1%
Maine-et-Loire, Haute-Marne (en partie), Haute-Saône, Côte-d'Or (en partie), Vosges, Dordogne	104	83	248 000	28 295	1,33	11,4%
Cher, Loir-et-Cher (en partie), Vienne	761		1 701 000	96 391	2,24	5,7%
Allier, Nièvre, Côte-d'Or (en partie), Yonne (en partie), Haute-Vienne	1 040		2 300 000	144 000	2,21	6,3%
Eure (en partie), Loire-Inférieure, Vendée, Deux-Sèvres, Lozère, Ardèche, Drôme, Basses-Alpes (en partie), Hautes-Alpes (en partie)	1 126	7	2 460 000	151 845	2,17	6,2%
Cantal (en partie), Loire, Haute-Loire	214		436 000	27 332	2,04	6,3%
Cantal (en partie), Corrèze, Lot	148		340 000	23 113	2,30	6,8%
Creuse, Indre, Puy-de-Dôme	685		1 520 000	92 200	2,22	6,1%
Aveyron	727	2	1 348 000	94 724	1,85	7,0%
Gers, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées	1 075	13	2 054 000	135 631	1,89	6,6%
Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Ariège, Aude, Hérault (en partie), Pyrénées-Orientales	1 137		1 793 000	138 449	1,58	7,7%
Hérault (en partie) Gard, Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Basses-Alpes.	2 004	30	3 683 000	283 880	1,81	7,7%
Ain, Rhône, Savoie, Haute-Savoie, Saône-et-Loire	56	1	171 000	8 219	3,00	4,8%
TOTAL	16 673	288	35 082 000	2 387 389	2,07	6,8%

Source : Charles Capéran, rapport cité, p. 842.

Du fait de cette politique, les résultats pour 1916, malgré une diminution drastique du tonnage par rapport à l'avant-guerre se révèlent assez satisfaisants. En moyenne, le kg de laine brute en suint a été payée 2,07 francs, tandis que la commission s'élevait à 6,8 % du montant total. Les éleveurs et négociants de la zone « Ain, Rhône, Savoie, Haute-Savoie, Saône-et-Loire » n'ont certes livré que 56 tonnes, mais ont réalisé une recette de trois francs par [kg], pour une commission de 4,8 % seulement. En revanche, la zone « Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Ariège, Aude, Hérault (en partie), Pyrénées-Orientales » n'a vendu ses 1 137 tonnes que 1,50 franc le kg, avec une commission à 7,7 % . Mais ce qui frappe, c'est la faiblesse du tonnage de laine frappé de réquisition : 288 tonnes pour plus de 17 000 tonnes acquises en tout, soit moins de 1,7 %. Les règles de la réquisition et de la commission accordée aux commissionnaires expliquent cette situation, puisqu'il apparaît plus profitable pour l'éleveur et le commissionnaire de s'entendre sur le prix.

La réquisition générale comprend de nombreuses exceptions. Le 6 octobre 1915, une circulaire exclut certaines laines soit parce que non adaptées à la production de drap de troupe, soit parce que leur qualité coûte trop chères et exige un traitement spécifique, comme le peignage. Il en est de même pour « les laines de peau non lavées ou délainées au procédé chimique, non plus que sur les laines existant dans les filatures en vue de la mise en œuvre immédiate même pour les besoins civils »[715]. Le 15 mai 1916, les laines exotiques, celles ne provenant pas de la tonte nationale ou appartenant aux stocks industriels ou commerciaux constitués avant le 1er février 1916 se trouvent elles aussi exclues[716]. Le 1er avril, il est demandé aux commissionnaires de laisser aux éleveurs un petit stock de 6 à 10 kg de laine par adulte[717]. D'après le sous-intendant Fabre, cette laine est destinée « soit pour la confection des matelas, soit pour la filer à la maison ou la faire filer chez les industriels locaux et l'employer à la fabrication de tricots ou chaussettes ou à la fabrication d'un drap grossier spécial, pour les besoins de la famille »[718].

La réquisition est prorogée en 1917 et 1918 pour l'ensembles des laines propres à fabriquer du drap de troupe. Les procédures se complexifient et les contrôles se renforcent [annexes C3A2 et C3A3]. Les commissionnaires sont tenus de respecter strictement les prix

[715] SHD 7 N 172. *Circulaires du ministère de la Guerre (1914-1916)*. Circulaire n°44.193 du 6 octobre 1915.
[716] *Ibid.*. Circulaire n°11.899 du 15 mai 1916.
[717] *Ibid.*. Circulaire n°8.527 du 1er avril 1916.
[718] Sous-intendant Fabre, art. cit., p. 1065.

d'acquisition des laines fixées par l'administration, et doivent informer très précisément les services de l'Intendance à travers plusieurs bordereaux et ordres de transmission par voie ferrée. L'objectif consiste à contrôler la hausse des prix de la laine et à mieux connaître les quantités expédiées.

1.1.4 Les réticences des éleveurs : incertitude de l'avenir… et mauvaise foi ?

La campagne de réquisition 1916 aurait aussi donné lieu à quelques accrocs entre certains commissionnaires « un peu enclins à se considérer comme des *missi dominici* ministériels, indépendants des autorités locales », et des présidents de commissions de réception « peut-être trop jaloux de leurs prérogatives générales »[719]. Néanmoins, le sous-intendant Fabre ne précise pas la nature de ces conflits. Pour y répondre, une instruction du 12 décembre 1916 redéfinit les fonctions de chacun. Ainsi les maires sont-ils chargés du recensement du troupeau. Après avis de ceux-ci, en collaboration avec les présidents de commission de ravitaillement et du commissionnaire de la circonscription, le sous-intendant départemental élabore le plan de tonte, c'est-à-dire le circuit des éleveurs, prévenus à l'avance du passage du commissionnaire. Pour la réception des laines, des centres sont créés de sorte que les communes les plus éloignées ne se trouvent pas à plus de 20 km de ceux-ci. Ceux proches des voies ferrées doivent enfin rassembler au moins 3 à 4 tonnes de laine pour être opérationnels. Dans certains cas, les lots de laine sont regroupés par les Mairies en un seul collectif, en vue de la collecte.

Mais les critiques les plus vives sont celles formulées par l'Académie d'Agriculture de France. Le 7 juin 1916, un rapport présenté par Bachelier établit un premier bilan de la réquisition, trois mois après son application au territoire métropolitain. Au-delà du prix qu'il juge « insuffisant » et « de nature à décourager les éleveurs qui n'ont conservé leurs troupeaux qu'en consentant de gros sacrifices »[720]. Un autre membre, Henri Sagnier[721], estime l'organisation des livraisons insatisfaisante, d'autant plus que les éleveurs ne disposent pas tous les locaux nécessaires pour stocker la laine :

> Dans les habitudes commerciales, la laine est vendue immédiatement après la tonte et les acheteurs en prennent immédiatement livraison. Or, contrairement à cet usage, l'administration

[719] Sous-intendant Fabre, art. cit., p. 1060.
[720] Comptes-*rendu des séances de l'Académie d'Agriculture de France*, année 1916, séance du 7 juin, p. 624.
[721] Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture, Membre du conseil supérieur de l'Agriculture, Rédacteur en chef du Journal d'Agriculture Pratique, Officier de la légion d'honneur.

> militaire a la prétention de ne prendre ces laines en livraison qu'au moment qui lui conviendra et d'en imposer aux cultivateurs la conservation en bonne qualité. Or, rien n'est plus altérable que la laine en suint et les cultivateurs ne sont pas outillés pour en assurer la conservation en bon état. S'ils sont obligés de les garder pendant quatre, cinq six mois, à la fantaisie de l'administration, au bout de ce temps la laine sera dépréciée[722].

Par ces mots, les éleveurs membres de l'Académie pointent deux dévalorisations : celle de la qualité immédiate des laines, qui sécheraient, et, surtout, celle du prix, du fait de la perte de poids par évaporation du suint. Pour H. Petit, « les laines doivent être reconnues au moment de la tonte et payées à ce moment là, quitte à l'administration à faire confiance aux cultivateurs pour la conserver et à se réserver le droit d'en prendre livraison quand elle le juge nécessaire »[723]. Cette question du prix est aussi liée à l'ignorance des agriculteurs du cadre règlementaire et légal de la réquisition, ce que dénonce Henry Sagnier. Pour Bachelier :

> Si les vendeurs ont cédé, c'est qu'en général ils ne connaissaient pas les termes de la loi sur les réquisitions, et qu'ils ignoraient leur droit. On leur a d'ailleurs souvent laissé entrevoir, en cas de refus, une série d'ennuis, sans aucune change de profit.
> Certains avaient besoin de réaliser, ou manquaient de l'emplacement convenable pour conserver une marchandise aussi délicate ; d'autres ont craint des représailles ; beaucoup enfin ont agi par découragement, avec l'intention de ne point conserver un bétail devenu d'un entretien vraiment trop onéreux[724].

Les plus importants éleveurs contestent les prix d'achat des commissionnaires. À l'image de Bachelier, ils se permettent de refuser « les offres amiables qui [lui] ont été faites, désirant que les laines dont je disposais fussent requises selon la loi du 3 mai 1877 » c'est-à-dire en vertu de laquelle « j'ai été récemment appelé devant le juge de paix, en conciliation » sur les prix[725]. Ce troisième acteur montre que les autorités militaires ne se substituent pas, même dans des opérations les concernant, les juridictions en place. Au début de 1917, la Société Centrale d'Agriculture du Gard, présidée par Gustave Coste, « demande que, pour le règlement des laines réquisitionnées en 1917, l'administration établisse ses prix en tenant compte de la progression subie par les frais d'entretien des troupeaux »[726]. Un an plus tard, celle de la Nièvre formule la même demande, souhaitant que « le prix de la laine en suint soit porté à 6 francs le kg au-dessus de 41 % de rendement et à 5 francs pour les laines à rendement inférieur », tenant compte ainsi de la hausse des frais généraux d'alimentation et d'entretien du

722 *Compte-rendu des séances de l'Académie…, op. cit.*, 1916, p. 627-628.
723 *Ibid.*, 1916, p. 629.
724 *Ibid.*, 1917, séance du 14 février 1917, p. 176.
725 *Idem*.
726 *Ibid.,* 1917, p. 309.

bétail[727]. Les éleveurs se plaignent donc de ne pas entrer dans leurs frais, alors que les prix à l'achat des denrées et du matériel augmentent du fait de l'inflation.

Les principaux éleveurs s'organisent pour faire connaître leurs revendications. La veille, une réunion d'éleveurs « parmi les plus importants » puisque « propriétaires d'au moins 30 000 bêtes de choix », s'était tenue à Paris, et avait conclu à un prix compris entre 6 et 8 francs le [kg]. de laine en suint, contre les 4,20 francs proposés par l'Intendance[728]. Dans leur raisonnement, ces gros éleveurs justifient leur revalorisation au regard de la rémunération de la laine d'Amérique du Sud à 9 francs. Si les cours de la laine au Havre [tableau 22] leur donnent raison, en revanche, c'est oublier un peu vite les autres coûts intégrés, comme le prix du fret et des assurances maritimes. De plus, la critique provient de gros propriétaires qui ne gèrent pas leur domaine ou leurs troupeaux de la même manière que les petits élevages paysans encore existants. Le travail est effectuée par une main-d'œuvre locale, qui représente à leurs yeux un coût. C'est d'ailleurs à ces petits propriétaires que les acheteurs de laine pour le compte de Cormouls-Houlès s'adressent. En mai 1919, le prix du kg de laine dans le Tarn oscille en 4 et 4,25 frs[729].

Ce défaut même de main-d'œuvre dans les élevages explique aussi en partie la diminution du cheptel ovin. Le manque de bergers a provoqué la disparition d'élevages entiers dans certaines régions. Dans son rapport de juin 1916, Bachelier évoque le cas d'un « commissionnaire qui s'approvisionne dans un rayon relativement restreint, [qui] a vu disparaître, depuis un an, dans sa seule clientèle, vingt-cinq troupeaux de moutons, parce qu'on ne trouve plus de bergers »[730]. En 1917, il constate « que, dans le seul canton de Mormant, que j'habite, 15 troupeaux de moutons ont été supprimés, depuis deux ans. Ils représentaient 4 500 têtes, soit très du tiers de l'effectif total des brebis d'élevage, qui ne compte plus que 14 000 têtes »[731]. Dans cette même séance, il déplore l'existence « à l'heure actuelle des bergers qui sont occupés, à l'arrière, à des travaux quelconques, comme la garde des prisonniers de guerre », un autre genre de troupeau[732].

Sans doute l'insatisfaction chez certains éleveurs les a-t-il conduit à des cas de détournement de laines propres à la production pour l'armée, bien que cela soit difficile à

---

727 *Ibid.,* 1918, Séance du 13 février 1918, p. 204-205.
728 AN F[12] 8007. CCAE de la 8e région militaire, 2 avril 1917.
729 AD Tarn, 72 J 1026, fonds Jules Cormouls Houlès & fils, correspondance reçue, Justin Cussac, 25 juin 1919.
730 *Compte-rendu des séances de l'Académie…, op. cit., Année 1916*., p. 626.
731 *Ibid.,* 1917, p. 177.
732 *Ibid*., 1917, p. 175-176.

évaluer. La documentation des instances de maintien de l'ordre en fait état. En juin 1916, « Des ordres sévères [doivent] être donnés à la gendarmerie pour exercer une active surveillance sur la circulation des laines par voie de terre et sur la vente qui pourrait être faite les jours de marché »[733]. En août, on signale l'existence d'un marché noir de la laine dans un département : « Ces négociants opèrent en automobile. Ils visitent les campagnes, se rendent dans les fermes ou sur les marchés. Là, afin de masquer le trafic auquel ils se livrent, ils offrent aux éleveurs de faire filer à façon une partie de leur laine et ils achètent le supplément des quantités que possèdent les cultivateurs »[734]. Pour lutter contre ces fuites et revente au noir, on mobilise la gendarmerie pour surveiller les convois de laine sur route, et signaler les marchandises suspectes pour inspection[735]. La réquisition, renouvelée en 1917, est à nouveau reconduite en 1918[736]. Cependant les conditions se font plus draconiennes du fait de la pénurie de matières premières. Elle s'applique « non seulement aux laines de la tonte de 1918 […],

> mais à toutes les laines qui tombaient sous le coup des réquisitions antérieures, et qui, existant encore chez les producteurs, n'auraient pas, pour une raison quelconque, été livrées lors desdites opérations. Ces dernières laines ne seront toutefois payées que d'après les tarifs en vigueur en 1917 pour les laines de la tonte de 1917, et en 1916 pour les laines de 1916 et des tontes antérieures.

Certains négociants, comme Valentin Gros & Cie, de Marseille, n'hésitent pas à menacer les autorités civiles et militaires d'exporter leurs stocks de laines en Angleterre « s'il n'est pas apporté un tempérament aux réquisitions »[737]. Un projet, précise la chambre de commerce de Marseille, « qu'ils ont déjà mis à exécution » leur projet. On ignore cependant en quoi cela a consisté. Cela n'a pas empêché l'Intendance d'acquérir, de 1916 à 1918, plus de 45 000 tonnes de laines en suint, pour un montant total de 124 millions de francs, dont 6 millions de commissions, malgré une perte sensible de cheptel[738].

---

733 *Ibid.* Circulaire n°16.015 du 30 juin 1916,: Lutte contre la vente clandestine de laine pourtant destinée à la consommation strictement familiale.

734 *Ibid*. Circulaire n°12.916 du 29 août 1916.

735 SHD 7 N 172. Circulaires du ministère de la Guerre (1914-1916). Circulaire n°8.942 du 6 avril 1916.

736 SHD 7 N 173. Circulaires du ministère de la Guerre (1917-1919). Circulaire n°33.643 5/5 du 28 décembre 1917 du sous-secrétaire d'Etat de l'administration Générale au Commandant en Chef, aux Généraux commandant les Régions (sauf la 19ème), les Gouvernements militaires de Paris et Lyon, les préfets des départements (sauf les départements d'Algérie)

737 AN F12 8018B, Étienne Clémentel, ministre du Commerce, à Joseph Gallieni, ministre de la Guerre, 17 décembre 1915.

738 Sous-intendant Fabre, art. cit., p. 1066. En 1916, le cheptel français et du Maghreb compte 12,1 millions de tête de bétail, et produit 17 577 tonnes de laine en suint. En 1917, il diminue de près de trois milles tonnes, et en 1918, la tonte n'est que de 12 086 tonnes.

1.2 L'importation des laines brutes et filées : un enjeu stratégique majeur.

Comme avant la guerre, les ressources nationales restent insuffisantes pour approvisionner les usines encore disponibles en France libre. L'État et les industriels doivent alors se tourner vers l'étranger, plus précisément vers l'Afrique du Nord, l'Empire britannique et l'Amérique du Sud. Cela suppose d'en appeler à d'autres services que ceux de la Guerre, en l'occurrence le ministère des Affaires Etrangères et le ministère du Commerce.

1.2.1 Quelques données générales : la bataille des chiffres

Il est peu aisé d'avoir une idée précise des volumes qui furent importés durant les cinquante-deux mois de guerre et ceux qui suivirent. Les trois sources qui s'y intéressent – Arthur Fontaine, Albert Aftalion et l'Annuaire statistique – divergent à ce sujet tout en revendiquant les mêmes données brutes. Celles-ci varie du simple au double [tableau 19]. Il en va de même dans le détail, qui varie en fonction des sources utilisées [figures 13 et 14] :

Tableau 19: Importation de laine en France, 1913-1920 (en tonnes).

Source	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Fontaine (1925)	285 570	214 568	68 100	85 181	66 281	44 403	165 940
Aftalion (1924)	268 800	n.d.	65 100	77 800	60 400	40 400	n.d.
Annuaire statistique (1914-1915 : 1921)	125 656	100 124	49 443	55 045	41 859	28 590	120 008

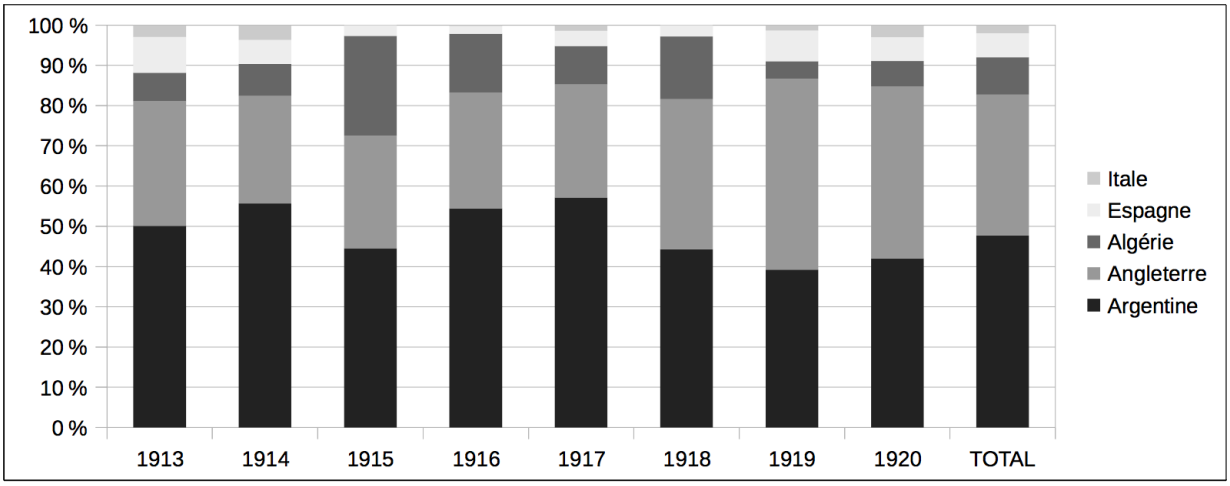

Figure 13: Répartition des laines brutes par origine, 1913-1920.

Source : *Annuaire statistique*, 1914-1915 et 1921.

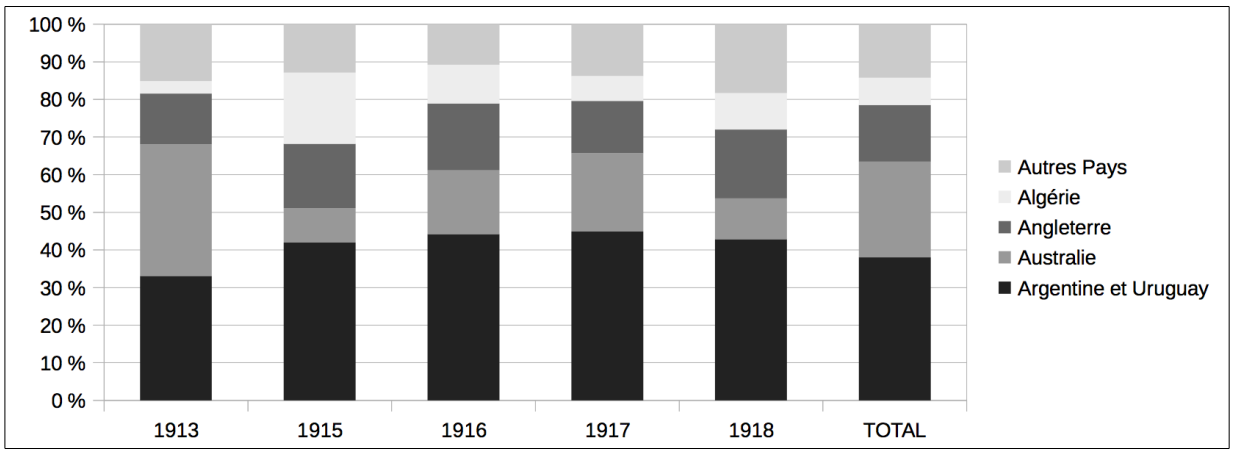

Figure 14: Répartition des laines brutes par origine, 1913-1918.
Source : Albert Aftalion, *L'Industrie textile française pendant la guerre, op. cit.*, p. 48. Autre Pays : Italie et Espagne inclus.

Malgré ces différences, on relève que, dans les deux cas, la Grande-Bretagne (et son empire) et l'Argentine (avec l'Uruguay) alimentent à plus de 80 % les marchés civil et militaire français. En revanche, les voisins immédiats de la France, l'Espagne et l'Italie, ont fourni moins de 10 % des besoins en laine. Quant à l'Algérie, ses expéditions sont évaluées entre 37 100 et 57 320 tonnes, dans un contexte général peu favorable.

1.2.2 L'importation des laines d'Afrique du Nord : déjouer la défiance.

Quoique comptabilisée par l'Intendance dans les laines nationales, la laine des territoires du Maghreb reste dans les statistiques de la commission des valeurs de douane une matière importée. Elle doit en effet passer par le transport par fret maritime, à l'instar des autres sources exotiques. Cependant, en 1916, elle est soumise à la réquisition générale, au même titre que celle de la métropole. D'après le sous-intendant Fabre, les achats des années 1914-1915 furent plus que modestes dans les territoires du Maghreb. Divers facteurs expliquent cette situation. En Algérie, la situation des éleveurs nomades est catastrophique : le bétail souffre de la faim et du froid du fait d'une période de sécheresse[739]. Des trois régions d'élevage algériennes (Algérois, Constantinois, Oranie), seule l'Oranie connaît des conditions climatiques plus clémentes, en particulier en 1917, année de sécheresse grave décimant le cheptel algérien. Celui-ci passe de neuf millions de tête en 1913-1914 à à peine plus de six millions en 1930. La rivalité entre éleveurs tribaux et les colons agriculteurs alourdit encore

[739] Gilbert Meynier, *L'Algérie révélée. La guerre de 1914-1918 et le premier quart du XXe siècle*, Genève, Librairie Droz, 1981, p. 328-329.

une situation déjà peu reluisante. La volonté du préfet et des autorités militaires de calmer les réticences des uns et la défiance des autres permet, en 1917, de procéder à la transhumance (l'Achaba) « dans de "très bonnes conditions" » et sous encadrement militaire[740]. En 1918, l'absence de sécheresse dans l'Algérois et le Sud Constantinois et des troupeaux décimés par les années précédentes réduisent de manière significative les effectifs transhumant, puisque ceux-ci jouissent de prairies verdoyantes. Gilbert Meynier ajoute, fataliste :

> L'Algérie paie aussi le manque ou la dégradation des installations – abreuvoirs, abris – la diminution des réserves de fourrage, l'abattage et l'exportation exagérés des brebis dans l'avant-guerre et en 1915-1916. Elle paie aussi le refoulement récent du mouton vers des régions déshéritées du Sud, consécutif à l'extension de la colonisation. C'est aux abords des centres récemment installés qui ont refoulé les troupeaux sur les pentes du Belezma qu'éclate l'insurrection de 1916-1917. Au lendemain de la guerre, l'extension des surfaces cultivées réduit d'autant les terres à vocation pastorale[741].

Les chiffres de l'Annuaire Statistique concernant l'Algérie donnent, pour 1914, un total de 7 980 tonnes et, pour 1915, de 12 289 tonnes. Soulignons qu'il ne s'agit pas que des achats effectués par l'Intendance militaire : ce chiffre comprend comprend aussi les acquisitions des maisons de négoce pour le marché civil.

Devant la faiblesse des productions et l'importance stratégique de la matière première, les autorités militaires en Algérie décident d'imposer un « contrôle rigoureux exercé dans les ports d'embarquement, par l'obligation faite aux exportateurs d'obtenir du service de l'Intendance, avant outre expédition outre-mer, une autorisation délivrée après un examen minutieux des lots de laine à embarquer »[742]. À partir de 1916, le décret de réquisition générale des laines permet d'établir une meilleure organisation des acquisitions. Outre le contrôle des expéditions dans les ports, les achats ont lieu dans les principaux marchés du département[743]. Ainsi, de 1916 à 1918, environ 12 000 tonnes de laines brutes sont acquises pour 24 millions de francs, au rendement de 40 %. En regard des statistiques officielles, cela représente près des trois quarts des importations de laines algérienne dans la même période[744]. Elles sont directement expédiées sur les lavages du Sud, l'Algérie n'accueillant qu'une seule usine (le lavage Dejoux) pour cette opération, à Tlemcen. Un second lavage est cependant construit en

---

740 Gilbert Meyndier, *L'Algérie révélée… op. cit.*, p. 330.
741 *Ibid*., p. 329.
742 Sous-intendant Fabre, art. cit., p. 1067.
743 Sous-intendant Lagarrigue de Survilliers, « Fabrication des draps et des toiles au cours de la dernière guerre (suite) », *Revue du Service de l'Intendance*, n°252, Juillet 1922, p. 1069. Division d'Oran : Méchéria et Oran ; Division d'Alger : Gobhari et Alger ; Division de Constantine : Biskra, Sétif et Constantine.
744 *Annuaire Statistique,* années 1914-1915 et 1921.

1917 à Hussein-Dey, près d'Alger, par une certaine Mme Garnier[745]. Toutefois, cette usine ne survit pas à la guerre, faute de fourniture par l'armée[746].

En Tunisie et au Maroc, les autorités militaires appliquent les mêmes conditions qu'en Algérie, tout en cherchant à améliorer la rentabilité des élevages. Le vétérinaire aide-major de 1ère classe Aubry, inspecteur du service de l'élevage de la région de Meknès (Maroc), s'attelle à cette tâche, prônant la constitution de réserves alimentaires, la construction d'abris sommaires pour le bétail et surtout la sélection des mâles reproducteurs via des concours agricoles[747]. En 1917, « une campagne fut également organisée en 1917 pour montrer aux indigènes la pratique d'une tonte régulière et l'emploi des forces, en remplacement des énormes ciseaux marocains qui ne coupent la laine que très irrégulièrement en laissant des sillons profonds ». En Tunisie, les encouragements de la part des autorités militaire expliquent en partie ces évolutions. Ainsi, l'intervention du résident général est déterminante : :

> Pour éviter que, par le libre jeu de la concurrence pour les achats de ces laines inférieures par le commerce, le prix ne vienne à en dépasser celui des laines supérieures réalisées par les commissions locales […], le résident général prit la précaution de n'accorder la liberté de l'exportation des laines impropres à la fabrication du drap qu'après que l'Intendance ait réalisé la plus grande partie de ses achats et ait ainsi stabilisé les cours du marché lainier[748].

Il semble que cette attention portée aux cheptels tunisiens et marocains ait porté ses fruits : contrairement à l'Algérie, les effectifs du Maroc doublent entre 1915 et 1916, tandis qu'ils font presque quadrupler en Tunisie [figure 15].

745 Sous-intendant Lagarrigue de Survilliers, art. cit., p. 1070-1071.
746 Gilbert Meynier, *L'Algérie révélée…, op. cit.*, p. 344.
747 *Comptes rendus des séances de l'Académie d'Agriculture de France,* 1918. Rapports sur les récompenses, prix spéciaux. « Rapport fait au nom de la section d'économie des animaux, par M. Dechambre, sur les travaux présentés par M. Aubry, vétérinaire aide-major de 1ère classe, Inspecteur du Service de l'Elevage de la région de Meknès (Maroc) », p. 300.
748 Sous-intendant Lagarrigue de Survilliers, art. cit., p. 1071-1072.

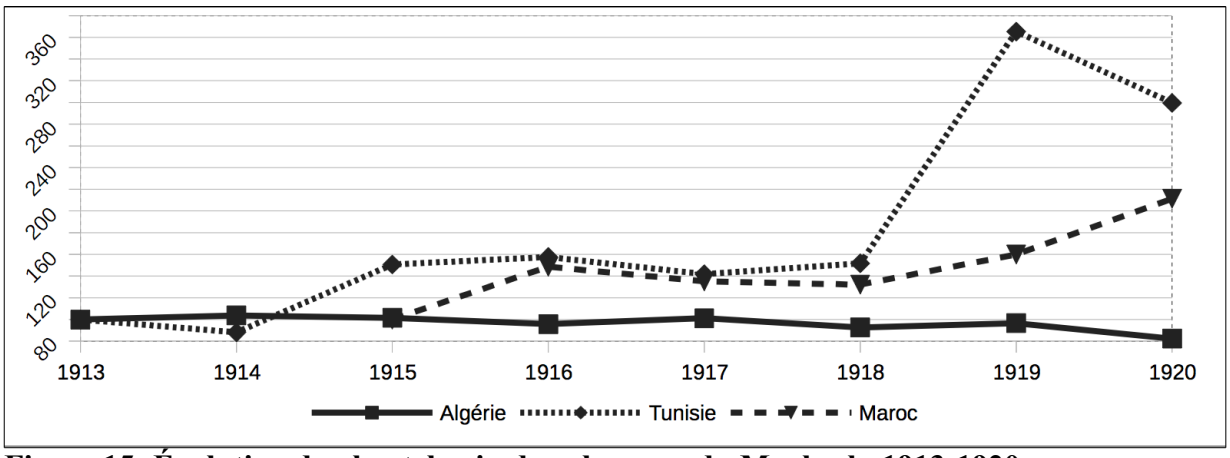

Figure 15: Évolution du cheptel ovin dans les pays du Maghreb, 1913-1920.
Source : « Statistiques et Documents Annexes, Tableau IV », dans Augustin Bernard, L*'Afrique du Nord pendant la guerre*, Paris/New Haven, PUF, Yale University Press, 1926. Iindice 100 = 1913.

Entre 1916 et 1918, ces mesures permettent à l'Intendance d'acheter, près de 2 000 tonnes de laines en Tunisie (soit 3,2 millions de francs) et jusqu'à 7 000 tonnes au Maroc (pour 17 millions de francs), pour un rendement de 40 à 45 %.

1.2.3 L'importation des laines d'Argentine et du Commonwealth.

Toutefois, la très grande majorité des laines nécessaires aux fabrications militaires et civiles provient de contrées extérieures à l'empire colonial français. Priorité étant donnée aux commandes de l'État, le ministère de la Guerre organise ses achats tant avec le concours des délégations diplomatiques qu'avec celui de négociants présents sur place. Les marchés argentins occupent alors une place importante.

1.2.3.1 L'organisation de groupements sous l'égide de l'État.

Comme en témoigne le tableau 20, des groupements sont constitués en fonction des centres de production et d'achat. Les approvisionnements étrangers en laine proviennent donc de deux sources principales : l'Amérique du Sud – par les marchés de Buenos-Aires et de La Plata – et l'Empire britannique – en particulier l'Australie et Le Cap. D'après le sous-intendant Fabre, la section technique de l'Intendance assure directement les achats de la Commission de

Londres via un membre de la famille Caulliez[749]. Enfin, dès janvier 1915, les achats à Londres, en Australie et en Nouvelle-Zélande « furent confiés à un comité lainier, ayant son siège à Paris, dont les agents furent chargés de toutes les opérations d'achat, d'emballage et de transport jusqu'à un port français », comme Marseille, mais surtout Bordeaux – pour les peaux en laine – et Le Havre[750].

Tableau 20: Achats de laine exotiques en lavé à fond, 07/1914-12/1916.

Millésime	Organe acheteur	Tonnes achetées en lavé à fond	Sommes payées (milliers frs)	Prix de revient (en frs.)	
				par marché d'origine	moyen par millésime
2ème sem. 1914	Commission de Londres	1 015	6 625	6,52	
	Commission de Buenos Aires	3 771	20 949	5,54	
Total 2ème sem. 1914		4 786	27 574		5,75
Année 1915	Commission de Buenos Aires	4 474	26 983	6,02	
	Comité lainier à Londres	2 618	15 674	6,00	
	Comité lainier en Australie	3 772	24 120	6,39	
Total 1915		10 864	66 777		6,14
1er sem. 1916	Comité lainier à Londres	665	4 912	7,38	
	Comité lainier en Australie	1 529	11 645	7,61	
	Comité lainier en Argentine	1 986	14 546	7,32	
	Commission de Patagonie	2 900	22 065	7,60	
Total 1er sem. 1916		7 080	53 168		7,50
Total 1914-1916		22 730	147 519		

Source : Charles Capéran, rapport cité, p. 846-847.

Pour les achats en Amérique du Sud, la mission Thée, du nom de l'officier d'administration à sa tête, coordonne les acquisitions des laines sur le marché de Buenos Aires. Il fait appel dans un premier temps à des industriels et négociants français présents sur le continent, moyennant une commission de 2 % du montant et 1 % pour les frais de réception, d'emballage et d'embarquement[751]. Quant à la Patagonie, la maison Ségard, qui y dispose de comptoirs et d'agents commerciaux, s'occupe des achats pour le compte de la mission de l'Intendance[752]. Mais pour l'intendant Lagarrigue de Survilliers, « les résultats ont été moins

749 La famille Caulliez est présente dans l'industrie du peignage et de la filature de laine, par l'entreprise Caulliez et Delaoutre. Jean-Claude Daumas, *Les Territoires de la laine…, op. cit.*, p. 318 ; Pierre Pouchain, *Les Maîtres du Nord du XIXe siècle à nos jours, op. cit*., p. 197.

750 Charles Capéran, rapport cité ; sous-intendant Lagarrigue de Survilliers, *art. cit.,* p. 545-546. Pour Bordeaux, voir Paul Courteault, *La Vie économique à Bordeaux pendant la guerre*, Paris/New Haven, PUF, Yale University Press, 1927.

751 Charles Capéran, rapport cité.

752 Sous-intendant Fabre, « La Réquisition des laines de France et de l'Afrique du Nord pendant la guerre 1914-1918 », *Revue du Service de l'Intendance*, n°257, décembre 1922, p. 1055.

heureux et ces achats n'ont pas été poursuivis »[753]. Le relevé des achats de la mission d'habillement en Amérique du Sud montre de plus que l'opération n'a été menée que pour deux saisons (1915-1916 et 1916-1917), soit 9 000 tonnes seulement [tableau 21].

Tableau 21: Relevé des achats effectués par le service de l'habillement et du campement, 11/1914-07/1918.

Nature	Unité/prix	1914-1915	1915-1916	1916-1917	1917-1918	Totaux
Draps de troupe	Mètres	2 113 301	-	-	-	2 113 301
	Piastres	*8 623 072*	-	-	-	*8 623 072*
Couvertures	Pièces	399 076	-	-	-	399 076
	Piastres	*3 627 498*	-	-	-	*3 627 498*
Laines en suint	Kg	12 602 835	4 698 924	8 074 795	9 842 963	35 219 517
	Piastres	*16 391 463*	*7 193 144*	*14 308 397*	*26 301 442*	*64 194 446*
	Piastres/Kg	1,30	1,53	1,77	2,67	1,82
Laines en suint « Patagonie »	Kg	-	6 000 000	3 000 000	-	9 000 000
	Piastres	-	*9 180 000*	*5 340 000*	-	*14 520 000*
	Piastres/Kg	-	1,53	1,78	-	1,61
Laines lavées	Kg	2 179 528	-	-	-	2 179 528
	Piastres	*5 396 007*	-	-	-	*5 396 007*
	Piastres/Kg	2,48	-	-	-	2,48
Total	Piastres	30 410 542	16 373 144	19 648 397	26 301 442	92 733 525

Source : CADN 132 PO/2/116. Mission Taupenas, 1917-1919. Missions Techniques de l'Intendance, Service de l'Habillement et du Campement.

En 1916, les activités d'achat du comité lainier s'étendent à l'Amérique du Sud [annexes C3A4a à c][754], dont les principales conditions sont les suivantes :

> Le contrat fixant son rôle sur ce nouveau champ d'action prévoit que le transport de Buenos Aires en France sera fait par les soins de l'État français ; tous les frais accessoires d'achat sont remboursés sur pièces justificatives et il est alloué au comité lainier une commission de 2 % calculée sur la valeur de la marchandise achetée, sans frais. Un sous-comité représente à Buenos Aires le comité de Paris, il y reçoit les ordres d'achat de l'administration militaire et en assure l'exécution[755].

[753] Sous-Intendant Lagarrigue de Survilliers, art. cit., p. 549.
[754] CADN 132 PO/2/116.
[755] Charles Capéran, rapport cité, p. 846.

De novembre 1914 à août 1918, ce sont ainsi plus de 35 000 tonnes de laines qui ont été achetées sur le marché argentin pour le compte de l'Habillement [tableau 21][756].

Toutefois, le marché argentin a vu de son côté les effectifs ovins se réduire de 41,3% entre 1912 et 1917[757] . Avec un élevage de plus en plus tourné vers l'exportation de viande, la restriction du marché européens et les difficultés du fret maritime vers le vieux continent favorisent les exportations aux États-Unis. Dès la campagne 1915-1916, ceux-ci deviennent la principale destination des laines argentines. En 1917, année de leur entrée dans la guerre, ils en importent plus des deux tiers des 126 396 tonnes de laine exportées. À titre de comparaison, la France, dépassée en tonnage par l'Allemagne dès la campagne 1913-1914, passent d'un peu moins du tiers à à peine 10% des exportations en 1916[758]. Autre conséquence de la demande américaine et de la diminution des volumes, les prix augmentent d'environ 150 % chaque année entre janvier 1914 et janvier 1917, et de 185 % durant l'année 1917 [tableau 22].

Tableau 22: Cours au Havre des 100 kg de laine en suint Buenos-Aires (francs courants).

31 du mois	1914	1915	1916	1917	1918
Janvier	194,50	222,00	327,50	485,00	900,00
Février	201,50	222,00	327,50	485,00	950,00
Mars	207,50	232,00	327,50	522,50	950,00
Avril	215,00	247,00	327,50	547,50	950,00
Mai	220,00	247,00	347,50	572,50	950,00
Juin	233,00	252,00	347,50	597,50	950,00
Juillet	222,50	262,00	347,50	597,50	950,00
Août	222,50	262,00	352,50	597,50	950,00
Septembre	212,50	262,00	362,50	770,00	950,00
Octobre	212,50	262,00	372,50	770,00	1025,00
Novembre	207,50	267,00	425,00	770,00	975,00
Décembre	207,50	292,00	485,00	900,00	925,00

Source : Albert Aftalion, *L'Industrie textile en France pendant la guerre, op. cit.*, p. 51.

[756] CADN 132 PO/2/116. Mission Taupenas, 1917-1919. Missions Techniques de l'Intendance, Service de l'Habillement et du Campement. Relevé des achats effectué par le service de l'Habillement et du Campement de novembre 1914 au 31 juillet 1918.

[757] Sous-intendant P. Baraton, « En Argentine. L'élevage et les industries qui en dérivent (suite et fin) », *Revue du service de l'Intendance*, décembre 1924, p. 638. Au 31 décembre 1912, le cheptel argentin comptait 76,3 millions de moutons. En 1917, il n'est plus que de 44,8 millions, pour remonter à 55 millions en 1919.

[758] *Ibid*., p. 644.

1.2.3.2 Les conséquences de la politique britannique : la création du comité technique de la laine.

Cette situation aggrave un contexte marqué par des difficultés accrues sur la seconde source d'approvisionnement en laines. Au cours de la saison 1915-1916, Le gouvernement britannique décide d'acquérir l'intégralité « de toutes les laines disponibles en Angleterre Australie, Nouvelle-Zélande »[759]. En marge des préparations de la Conférence de Paris en juin 1916, « le gouvernement français s'engagea à fournir mois par mois ses demandes de contingents d'importation après vérification, par les inspecteurs du travail, du nombre de broches françaises réellement en activité »[760]. Auparavant, les Britanniques décident, après consultation des professionnels désignés comme experts, de fixer le prix de la laine nationale 35 % au dessus de son niveau de juin-juillet 1914. En novembre 1916, des négociations avec les gouvernements australiens et néo-zélandais permettent d'obtenir un rabais de 10 % sur le cours normal[761]. En outre, le temps de travail est réduit de 20 % dans les filatures outre-Manche et, à la fin de 1916, le commerce civil est contingenté et invité à filer plus fin.

Ces causes et décisions se répercutent sur les besoins de l'industrie lainière française. En effet les broches de filature de laine cardée ne sont pas suffisamment nombreuses pour répondre aux besoins des tissages français. Une grande partie des filés fait l'objet d'importation d'outre-Manche. Alors que ceux-ci ne dépassent pas le millier de tonne en 1913, les importations grimpent à 4 163 tonnes en 1915, et atteignent leur maximum en 1917 avec près de 7 000 tonnes[762] [annexe C3A5]. Dans le même temps, les exportations connaissent une chute vertigineuse, de 13 369 tonnes en 1913 à… 50 tonnes en 1915 ! Pour la laine peignée, la situation est bien pire, puisque quasi totalité des moyens de production se trouve dans le département du Nord et à Reims avant la guerre [chapitre 1er]. En janvier 1916, la chambre de commerce de Lyon déplore l'interdiction d'exportation des peignés de laine décidée par Londres[763]. C'est là que le rôle du ministre du Commerce Étienne Clémentel et celui de son service technique se révèle déterminant.

Clémentel souhaite avant tout disposer de données statistiques complètes pour négocier le tonnage accordé à la France pour alimenter son industrie. Parallèlement, il veut s'assurer du

759 AN F12 7687. Tableau résumant la situation des approvisionnements de laine en Angleterre, n.d.
760 Étienne Clémentel, *La France et la politique économique interalliée, op. cit.*, p. 88.
761 AN F12 7797. *Memorandum on war office contracts, presented to both of Parliament by Command of His Majesty*, London, published by his Majesty's Stationery office, 1917, p. 4.
762 Arthur Fontaine, *L'Industrie Française pendant la guerre, op. cit*., p. 301.
763 AN F12 7689. La chambre de Commerce de Lyon au ministre du Commerce et de l'Industrie, 22 janvier 1916.

soutien des principaux industriels en les associant à sa démarche. Il s'agit d'ailleurs de répondre autant aux besoins de l'Intendance qu'à ceux – quoique plus restreints – du marché civil. Pour réguler l'importation des laines brutes depuis l'empire britannique, divers organismes réunissant représentants de l'administration et représentants de l'industrie sont créé à partir de 1917. Un Comité de ravitaillement civil en laines d'Australie voit le jour au printemps. Il se compose pour l'essentiel de membres de l'Union des Peigneurs et Filateurs de laine que Clémentel contacte préalablement. Il estime :

> Que les importateurs de laine ou cafistes, qui possèdent leur organisation d'achat en Australie et qui me paraissent, seuls, qualifiés pour faire des achats de laine dans ce pays devraient, dans un but de simplification, désigner un certain nombre d'entre eux qui se constitueraient en un Comité Lainier Civil exclusivement chargé, sous le contrôle du Service Technique de mon cabinet, de faire les importations directes des laines d'Australie provenant de la tonte réquisitionnée[764].

La règlementation spéciale qui accompagne la lettre de Clémentel autorise « les membres de l'Association des négociants et peigneurs en laines qui ont des organisations d'achat en Australie ou en Argentine » à importer en France des laines brutes de ces pays en exclusivité. Par cette décision, le ministre établit un monopole de la répartition des laines cédées par la Grande-Bretagne à la France autour d'une unique organisation professionnelle qui dispose de relais en Australie, grâce à ses membres[765]. Par ailleurs, presque tous sont d'éminents industriels et négociants en laine du département du Nord. Le 20 juin 1917, le comité est informé qu'un premier contingent de 5 000 balles de laines brutes, sur les 80 000 que négocie alors le gouvernement français, revient aux peigneurs et filateurs de l'association[766]. Le 3 juillet, il propose la répartition entre ses membres, « au prorata de la production », comme suit :

[764] AN F^{12} 7688. Le ministre du Commerce à l'Union des Peigneurs et Filateurs de laine, 18 avril 1917.

[765] Membres du Comité de Ravitaillement civil en laine d'Australie : Eugène Gosset (Président), Pierre, Flipo, Emile Masurel, Edmond Duclos, Leman, Henri Caulliez, Michel Lévy, Prenat, Georges Playoust, Louis Lorthois, F. Moch, Emile Wenz, Georges Wattine.

[766] AN F^{12} 7688. Comité de ravitaillement civil en laines d'Australie, procès-verbal de la séance du 20 juin 1917.

Filature de Malmerspach	16,6%	850 balles
Gamand, Cazier & Cie	2,6%	150 balles
SA de Peignage (Ets Prouvost)	24,3%	1 200 balles
Em. Ségard & Meunier	6,3%	300 balles
Peignage Jonathan Holden	20,0%	1 000 balles
La Textile	9,0%	450 balles
Ets Schwartz & Cie	6,3%	300 balles
SA de Saint-Epin	4,0%	200 balles
Ernest Lesur	8,3%	400 balles
Buirette Gaulard fils	2,6%	150 balles[767]

Le 17 août 1917, un accord est passé entre la France et l'Angleterre, fixant le contingent d'importation de balles de laines à 50% des importations moyennes 1914-1915-1916[768]. Toutefois, il est difficile de donner une idée concrète des quantités que cela représente, d'autant plus que les sources ne concordent pas quant aux quantités importées (et ce quelle que soit la matière) :

Tableau 23: Importations françaises de laines brutes anglaises par sources (en tonnes).

Sources \ Année	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920
Commission des douanes	38 854	26 688	13 800	15 870	11 770	10 650	56 870	42 775
Albert Aftalion (1924)	36 300	n.d.	11 100	13 800	8 400	7 400	n.d.	n.d.

D'après les chiffres, plus complets, de la commission des douanes [tableau 23], la moyenne s'établit à environ 18 750 tonnes de laine, soit un contingent de 9 375 tonnes (50%). Les quantités importées en 1917 et 1918 dépassent ce chiffre, sauf pour Albert Aftalion. La différence des données reste difficilement explicable. A. Aftalion puise ses sources dans des documents de travail parlementaires, tandis que la commission des douanes reprend les chiffres des négociants et industriels.

Par arrêté interministériel, un Comité Technique de la laine est créé le 7 mai 1917 [annexe C3A6] . Présidé par le sous-intendant militaire Heuillard – qui représente le ministère de la Guerre – on y retrouve le chef de la 2e section du service technique du ministère du Commerce, le professeur Dantzer, avec à ses côtés quatre industriels, dont Paul Fraenckel, Georges Seydoux et Emile Toulemonde[769]. Entre le 29 mai et le 9 décembre 1917, ce comité se

767 AN F12 7687. Comité de ravitaillement civil en laines d'Australie, procès-verbal de la séance du 3 juillet 1917.
768 AN F12 7689. Le ministre du Commerce et de l'Industrie au ministre des Finances, 27 juin 1918.
769 AN F12 7687. Comité Technique de la Laine. Procès-verbal de la réunion du 29 mai 1917. On trouve aussi un certain Lorthois comme représentant du sous-secrétariat d'Etat aux fabrications de guerre, mais nous ne sommes pas certain de son lien avec la famille d'industriels du Nord.

réunit à neuf reprises. Son rôle consiste à évaluer les besoins de l'industrie lainière française en fonction des capacités de production et des exigences de la Défense nationale. Lors de sa cinquième séance, le 23 juillet, elle évalue les minima d'importation à 66 000 balles de laines de 150 kg (soit 9 900 tonnes de laines brutes), un millier de tonnes de laines peignées en mèches, 11 000 de fils de laine peignées[770]. Tous ces éléments permettent à Clémentel et à la délégation française de préparer l'accord franco-britannique qui est mis en place le 24 août 1917, concernant le contingentement du tonnage d'importation accordé à la France. Cet accord prévoit que les importations annuelles de tissus et bonneteries de laine et de coton ne peuvent être supérieures à 50% de la moyenne des importations de 1914-1915 et 1916.

Les difficultés ne sont donc pas pour autant écartées. Outre une hausse continue des prix de la laine, le Comité technique constate dès le 10 septembre 1917 un ralentissement des importations de laines brutes et de filés, tant pour l'Intendance que le marché civil[771]. En octobre, l'Intendance « se trouve conduite à rechercher les moyens de faire face à ses besoins ». Le sous-intendant Heuillard propose, alors, de demander la réquisition des filatures[772]. Si cette proposition n'a pas eu de suite, elle illustre combien il devient difficile d'assurer l'alimentation des troupes françaises, mais aussi alliées, en effets neufs, et d'abord de l'industrie en matières premières. D'autre part, les tisseurs pointent à nouveau du doigt la politique d'exportation de la Grande-Bretagne. L'Association des fabricants tisseurs de laine craint « de voire les ordres, passés depuis plusieurs mois, simplement annulés ou périmés du fait que le *War Office* refuse les licences » d'exportation[773].

1.2.3.3 Le comité interministériel de la laine.

Entre janvier et mai 1918, un comité interministériel de la laine succède au comité technique. Lors de la première session, le 18 juin, Étienne Clémentel lui-même revendique son activité militante par son encouragement à créer des associations de branches au sein de l'industrie lainière. Une Fédération de la laine filée est créé le 5 juillet 1918. Parmi ses membres, on retrouve quatre syndicats professionnels de filateurs, tisseurs, négociants et

770 *Ibid*. Procès-verbal de la réunion du 23 juillet 1917.
771 *Ibid*. Procès-verbal de la réunion du 10 septembre 1917.
772 *Ibid*.. Procès-verbal de la réunion du 22 octobre 1917.
773 AN F[12] 7689. L'Association des Fabricants Tisseurs de Laine au ministre du Commerce, 3 juillet 1917.

bonnetiers des principales régions productrices et consommatrices de filés de laine[774]. Elle a pour but :

> 1° De resserrer les liens de confraternité qui existent entre les divers groupements dont les membres sont employeurs ou importateurs de fils et déchets de laine ;
> 2° De les représenter dans leurs rapports avec le Gouvernement, les administrations et services d'État, le comité interministériel de la laine, les Chambre de Commerce et autres groupements industriels et commerciaux pour toutes les questions relatives à l'emploi ou à l'importation des fils et déchets de laine ;
> 3° De procéder, d'accord avec les services techniques du ministère du Commerce, et chaque trimestre, une répartition équitable entre les groupements adhérents, du contingent d'importation *mis à la disposition de la Fédération*[*] ;
> 4° De réaliser toutes organisations qui seraient jugées nécessaires dans l'intérêt de la collectivité pour l'emploi ou l'importation de leurs marchandises ;
> 5° De concentrer les efforts des groupements adhérents dans toutes circonstances où une action commune sera jugée nécessaire.

Mais la politique suivie par Clémentel dépend du contexte britannique. La réquisition générale des laines de l'Empire suscite un fort mécontentement parmi les professionnels du secteur. Dans une lettre anonyme au ministère du Commerce, en février 1918, un négociant (ou industriel) déplore la spéculation autour de la laine réquisitionnée :

> En effet, le dernier détenteur étant du fait de la réquisition, assuré d'un bénéfice normal, l'agiotage et le boussicotage [sic] se font sans risque. On peut payer n'importe quel prix, plus celui-ci est élevé, plus son dernier détenteur gagnera d'argent. Les faits viennent appuyer ma thèse, puisqu'au lieu d'utiliser la laine de nombreux industriels et tous les négociants se la passent et repassent, réalisent chaque fois un nouveau profit et provoquent une nouvelle hausse […]
> L'Angleterre dès qu'elle a décrété l'inventaire des laines a prévu la manœuvre en question, elle a de suite prohibé, l'offre, l'achat et la vente de la laine, puis elle a fixé un prix par qualité applicable égalitairement [sic], c'est la seule méthode à la fois équitable et prudente[775].

Enfin, le renchérissement des laines ne fait qu'aggraver l'incertitude. Le service technique, voyant dans la hausse des prix la marque d'opérations de spéculation, envisage d'élargir la réquisition de toutes les laines sur le territoire « actuellement libres sur le marché français »[776]. Jusqu'alors, l'importation de laine pour le marché civil, malgré les nombreuses démarches administratives exigées et les obligations d'accomplir les marchés militaires, reste

---

774 AN F[12] 7687. Association des Fabricants tisseurs de laine. Statuts de la Fédération de la laine filée, envoyés le 19 octobre 1918 au Service Technique du ministère du Commerces. Les syndicats en question sont : l'Association des Fabricants-tisseurs de laine (Délégués : Cugnet, Rouquairol; Suppléants : Boisson, Thabut, Glorieux) ; La collectivité d'Elbeuf (Délégués : Fraenckel, Blin, Miquel; suppléants : Olivier, Tiret, Jeuffran) L'Union des Chambres syndicales de Bonneterie de Troyes (Délégués : Bonbon, Portal, Boudios; suppléants : Blasi-Mousseron, Gubuan, Courtois) ; L'Union des Filateurs et Négociants en laine filée des régions sinistrées (Délégués : Dewitte, Delaourte, Desurmont; suppléants : Mulliez, Six, Mariage). Président de l'Union : Cugnet. Vice-présidents : Rouquairol, Dewittte, Portal et Fraenckel.

* En italique : ajout au crayon par le Service Technique.

775 AN F[12] 7687, lettre anonyme au ministère du Commerce, 25 février 1918.

776 AN F[12] 7687, note du Service Technique du ministère du Commerce, 12 mars 1918.

possible et dépend de l'évolution des prix[777]. Cette décision n'est pas suivie par le ministre. En 1918, le ministère du Commerce, en coopération avec celui des Travaux publics et des transports, oblige l'obtention de son avis favorable pour tout transport de laine (brute, lavée, peignée, filée) à destination de la consommation civile[778]. Parmi les conditions, les destinataires doivent intervenir dans la transformation de la laine et justifier l'emploi de celle-ci. Les nombreux refus sont dus à cette absence de justification ou à la nature spéculative de l'opération. Cette autorisation se superpose au certificat de classement de marchandises instituée par décret du 9 février 1917. Toutefois, l'ultime offensive allemande du printemps 1918 perturbe les transports et entraîne des refus d'autorisation.

L'administration intervient donc très tôt dans le commerce des laines, jusqu'à contrôler l'intégralité du marché à la fin de la guerre. Elle s'adjoint néanmoins la compétence et les connaissances des industriels et négociants, avec lesquels elle passe des accords et contrats exclusifs de fourniture et de lavage des matières premières.

2 LE COTON : DE LA LIBERTÉ DE COMMERCE AU CONSORTIUM.

La situation du coton est très différente de celle de la laine. L'industrie est depuis ses débuts très dépendante vis-à-vis des États-Unis pour les productions nécessaires à l'armée, et elle ne dispose pas de sources propres, pas même dans ses colonies. Deux périodes peuvent être identifiées : de 1914 à 1917, où le régime de la liberté de commerce est conservé ; 1917-1919, où l'État impose le régime de l'acheteur unique.

[777] Exemple des industriels du Midi, comme Cormouls-Houlès (Mazamet) qui dispose d'agents de l'autre côté des Pyrénées pour acheter laines brutes et peaux en laine. AD Tarn, 72 J. (Correspondances)

[778] AN F^{12} 7734, laines. Autorisations de transport. 1918.

Illustration 3: Cotons au magasins généraux du service de Santé, Bordeaux, décembre 1915.
Source : ECPAD SPA 4X120

2.1 Le marché du coton du Havre et les cotonniers américains : entre liberté de commerce et contraintes.

Durant la guerre, les États-Unis ont été de très loin la source principale d'alimentation en coton. Les cotons égyptiens et indiens pâtissent de surfaces de cultures très insuffisantes pour concurrencer les cotonniers américains [tableau 24]. A partir de 1917, quelques centaines de tonnes de coton brésilien arrivent en France, mais ils restent insignifiants face aux arrivées américaines[779]. Quant au coton colonial, peinant alors à trouver des investisseurs pour se développer, il ne joue aucun rôle dans l'alimentation des usines pendant la guerre.

[779] AN F[12] 7687, coton brut. Mai, importations, 1917-1919.

Tableau 24: Production mondiale de coton, 1914-1920 (milliers d'unités).

Saison	États-Unis			Indes Anglaises			Égypte		
	Acres	Balles	Rdt	Acres	Balles	Rdt	Acres	Balles	Rdt
1914-1915	47 406	14 826	0,31	n.d.	n.d.	n.d.	1 821	1 285	0,71
1915-1916	32 107	12 650	0,39	17 746	2 988	0,17	1 231	950	0,77
1916-1917	36 052	12 528	0,35	21 745	3 591	0,17	1 800	1 112	0,62
1917-1918	34 925	11 556	0,33	25 188	3 200	0,13	1 740	1 249	0,72
1918-1919	37 207	11 064	0,30	20 497	2 936	0,14	1 366	956	0,70
1919-1920	33 566	11 406	0,34	20 063	4 316	0,22	1 634	1 139	0,70

Source : *Commission permanente des valeurs de douane, op. cit*., 1921, p. 176.

Si, comme pour la laine, les données varient d'une source à une autre [tableau 25], le poids des États-Unis reste conséquent : d'après l'*Annuaire statistique*, ils représentent en moyenne 95 % des importations de coton.

Tableau 25: Importations de coton brut, 1913-1919 (en tonnes).

Sources/ Années	**1913**	**1914**	**1915**	**1916**	**1917**	**1918**	**1919**
Annuaire statistique	258 238	138 476	203 856	226 250	252 193	170 130	179 077
Dont E-U	*249 876*	*133 648*	*197 575*	*204 600*	*240 100*	*166 200*	*166 100*
Dont G.-B.	*8 362*	*4 828*	*6 281*	*21 650*	*12 093*	*3 930*	*12 977*
A. Fontaine (1925)	329 136	205 673	228 159	255 479	273 290	142 290	218 447
A. Aftalion (1924)	329 600	n.d.	228 200	255 500	273 300	142 300	n.d.

Toutefois, le déclenchement de la guerre provoque une situation de crise outre-atlantique, et force cotonniers américains, courtiers, banquiers et gouvernement à prendre des mesures d'urgence.

2.1.1 La délicate situation des cotonniers américains.

Les producteurs de matières premières subissent les premiers la fermeture de leurs débouchés commerciaux. Dans le cas du coton américain, où près des deux tiers de la récolte est exportée, les conséquences n'en sont que plus dramatiques. La situation inquiète dès le début du mois d'août, alors que les bourses du coton de New York et de la Nouvelle-Orléans sont fermées dès le 31 juillet et ne rouvrent qu'en novembre. Cela n'augure rien de bon pour

une récolte qu'on estime alors à l6 millions de balles. De leur côté, les exportations sont catastrophiques : 1 300 balles exportées lors de la deuxième semaine d'août contre 21 700 un an plus tôt ; quelques 125 000 balles en septembre 1914 contre 930 000 en 1913[780]. Ces méventes ne rassurent pas les planteurs déjà très endettés auprès des banques pour les avances en vue de la récolte[781]. En effet, les prix chute brutalement dans les premiers mois de la guerre : le coton *good midling* au Havre a perdu 23,5 % de sa valeur entre juillet et octobre 1914, pour atteindre le niveau le plus bas de la période, à 60 francs les 50 kg [tableau 26]. De même, le prix payé au planteur n'est plus que de 8 cents la livre en septembre, contre 12 en juillet[782].

Tableau 26: Cours au Havre du coton good midling (francs/50 kg).

Fin Mois	1914	1915	1916	1917	1918
Janvier	84,87	73,00	118,00	164,50	328,00
Février	83,87	73,00	114,50	165,75	338,75
Mars	81,50	76,75	116,75	192,75	359,50
Avril	84,00	80,00	115,25	207,50	319,25
Mai	90,00	74,00	120,75	229,35	327,00
Juin	89,50	75,50	118,75	286,50	339,50
Juillet	78,50	75,25	118,00	277,25	318,75
Août	-	83,75	131,25	266,00	408,00
Septembre	70,00	96,50	134,50	269,50	364,00
Octobre	60,00	105,75	153,50	291,25	296,25
Novembre	64,00	100,50	168,00	315,50	274,00
Décembre	63,00	110,50	163,00	324,50	276,00

Source : Albert Aftalion, *L'industrie textile pendant la guerre, op. cit.*, p.105, d'après *Commission du coût de la vie, Compte rendu année 1920*, p.337.

Diverses mesures sont prises : dans un premier temps, une campagne de propagande pour l'achat de coton et de soutien des cours est menée par quelques journaux, mais qui s'essouffle dès novembre. Du côté du gouvernement fédéral, le Secrétaire d'État au Finance MacAdoo fait insérer dans les contrats d'avance des Banques une clause obligeant la réduction des superficies cultivées[783]. Dans le même temps, on renvoie des saisonniers, on réduit les salaires agricoles ainsi que les consommations d'engrais. Les résultats sont malgré tout présents, avec une réduction des surfaces cultivées d'un tiers à la saison suivante. Le retour des

780 Maurice Dewavrin, « La crise du coton aux États-Unis en 1914-1915 », *Revue d'économie politique*, mai-juin 1916, p. 200.

781 *Ibid*., p. 202.

782 *Ibid.*, p. 200.

783 « Cette initiative fut suivie, car, à une réunion de plus de 200 banquiers de l'Alabama tenue à Montgomery vers la mi-novembre [1914], sur une convocation du surintendant des banques, il fut décidé qu'aucune aide financière ne serait donnée aux planteurs s'ils ne prenaient pas l'engagement de réduire au moins de moitié leurs emblavements en coton », *Ibid*., p. 204.

exportations en octobre 1914 (500 000 balles) et la réouverture des bourses du coton de New York, Nouvelle-Orléans, Liverpool et Le Havre laissent entrevoir une sortie de la crise. La campagne d'août 1914 à avril 1915 se chiffre alors à 6,5 millions de balles expédiées, contre 8 millions en 1913-1914, grâce aux commandes des divers services de guerre des belligérants, les puissances centrales comprises. En effet, il faut attendre le 20 août 1915 pour que la Grande-Bretagne déclare le coton comme contrebande de guerre sur les navires à destination des empires centraux[784]. Alors que le tonnage allemand reste faible, une partie des importations a transité par les pays neutres dans le conflit. On parle même d'une hausse des importations scandinaves « de 314 600 balles par rapport aux chiffres de » 1914[785].

Pour limiter les effets de ces décisions, les planteurs bénéficient du soutien renforcé de leur gouvernement, qui intervient directement auprès des Britanniques et des banques pour assurer d'une part la garantie des cours du coton et d'autre part celle des prêts. Une certaine prospérité est de retour. En août 1915, la production atteint à nouveau les 261 millions de dollars contre à peine 11 millions un an plus tôt[786]. Grâce aux mesures drastiques de réduction des coûts et des rendements d'une part (réduction des surfaces cultivées, licenciement de cueilleurs, réduction de l'utilisation d'engrais), et à la hausse de la demande au Japon, en Russie et en Chine, grâce au Canal de Panama, d'autre part, les planteurs du Sud parviennent dès l'automne à « se libérer des deux tiers des dettes qu'ils avaient été obligés de contracter l'année précédente »[787]. L'année 1916 est marqué par un regain de prospérité dans les affaires. Il y a même des grèves dans les manufactures de Nouvelle-Angleterre au mois de mai, pour demander une revalorisation des salaires. Ceux-ci croissent de 10 %. Dans les plantations du Sud, la prospérité aussi est de retour[788].

Partant d'une situation catastrophique avec des prix au plus bas, les cultivateurs et cotonniers américains parviennent à redresser leurs comptes grâce à de multiples demandes sur les marchés internationaux. Néanmoins, le nombre important d'acheteurs entraîne la hausse des prix, provoquant une grave crise de confiance au moment de l'entrée en guerre effective des États-Unis au printemps 1917.

---

[784] *Ibid*., p. 211.
[785] *Ibid*., p. 209.
[786] Achille Vialatte, *Les États-Unis d'Amérique et le conflit européen, 4 août 1914 – 6 avril 1917*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1919, p. 26 et 73.
[787] *Ibid.*, p. 152.
[788] *Ibid*., p. 153.

2.1.2 Les importations de coton jusqu'en 1917 : le maintien de la liberté de commerce.

Jusqu'en 1917, l'achat des cotons américains, égyptiens et indiens ne font l'objet d'aucune réglementation de la part de l'État. Comme pour la laine, au début de la guerre, les services de l'Intendance, de la Santé et de l'Artillerie s'approvisionnent sur les marchés mondiaux du coton, au même titre que les négociants et courtiers de la place du Havre. Tous dépendent des cours définis par la place normande, dont le fonctionnement ne connaît guère de modification du fait de la guerre et malgré les appels sous les drapeaux. Dans la période de la fermeture du marché à terme du Havre, entre août et novembre 1914, les filatures « s'étaient alimentées jusqu'alors par des achats de cotons disponibles au Havre, ou par la réception de livraisons achetées et expédiées antérieurement à la déclaration de guerre »[789]. De même, durant les années 1915 et 1916, la liberté de commerce se maintient « aussi normalement que le permettaient les circonstances »[790]. La réduction de la consommation des filatures, du fait de la perte des usines du Nord, permet d'atténuer la baisse des importations. Pour Etienne Amphoux, « l'activité de l'industrie cotonnière en France a donc incontestablement profité durant cette période 1915 et 1917 du régime de liberté de l'importation du coton et de la liberté des transactions à terme »[791].

Toutefois, les divers acteurs s'inquiètent de plus en plus de l'évolution des prix du coton brut. Début juillet 1916, la deuxième section du service technique du ministère du Commerce et de l'Industrie convoque le Syndicat Normand de la Filature de coton et le Syndicat Normand du Tissage pour justifier cette hausse de près de 70% du prix depuis septembre 1914 [tableau 26]. Les techniciens du ministères s'interrogent quant à la pertinence du maintien d'un marché intermédiaire entre les producteurs de coton et les industriels consommateurs. A cela, les deux organisations professionnelles rétorquent que « pour se passer du marché du Havre, […] il faudrait que le consortium [il n'est pas encore créé, mais on en parle déjà], qui se chargerait de l'importation du coton eût une connaissance approfondie du marché producteur et des exportateurs américains, ce qui […] ne peut s'obtenir que par une longue pratique que possède précisément le commerce havrais »[792]. Cette même année, la

789 Étienne Amphoux, « Le Marché cotonnier du Havre pendant la guerre », *Revue d'Economie Politique*, Paris, Mai-Juin 1919, p. 304.
790 *Ibid.*, p. 304.
791 *Ibid.*, p. 305.
792 AN F^{12} 7685. Note n°2347 de la deuxième section du service technique du ministère du Commerce et de l'Industrie, 10 juillet 1916.

disponibilité du fret maritime commence à faire défaut et les prix grimpent dangereusement. Le coton, qui était jusqu'alors une marchandise d'appoint pour les navires, doit à son tour supporter la hausse des frais de transport et d'assurance.

2.2 La crise de 1917 et le Consortium Cotonnier Français (1917-1919).

Au printemps 1917,la situation s'envenime, et deux éléments font basculer la situation : l'entrée en guerre des États-Unis d'une part ; le renchérissement rapide des prix du coton et la pénurie de fret maritime d'autre part. Cette situation débouche sur la création d'un consortium cotonnier.

2.2.1 L'escalade.

Le 15 avril 1917, les États-Unis, déjà financièrement et économiquement liés à la France et à la Grande-Bretagne, déclarent la guerre aux puissances centrales. Or, l'intervention militaire exige d'équiper leur armée, et donc de puiser dans les ressources nationales. Cela crée une concurrence avec la demande des pays belligérants, et donc une restriction de leur accessibilité. Le même jour, un rapport adressé au président de la République française annonce la création d'un haut-commissariat de la République aux États-Unis, sous l'autorité du député André Tardieu[793]. Ce nouvel organe, basé à New York, a pour fonction de centraliser « les programmes établis par les divers départements ministériels et en dirigera sur place l'exécution »[794]. Quoique déjà posée en 1915, cette problématique n'avait pas été résolue par les responsables administratifs. Un mois plus tard, la fin de l'accord d'achats passé avec la banque J. P. Morgan pour le compte du gouvernement français aux États-Unis est fixée au 31 août 1917[795]. Le gouvernement américain se charge des achats pour les services de l'armée française, le haut-commissariat jouant un rôle d'intermédiaire.

Mais c'est bien le brusque renchérissement du coton qui va provoquer un changement important dans les expéditions de cette matière. de janvier à juin 1917, il augmente de 74,2 %

[793] http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/6953.
[794] CAEF-B62538. Rapport au Président de la République Française, 15 avril 1917.
[795] *Ibid*., Lettre de J.-P. Morgan au Haut-commissaire du Gouvernement de la République Française, 25 mai 1917 ; Morgan, Harjes & Cie au ministre de la Guerre, 31 août 1917.

sur le marché du Havre, alors que la hausse n'a été que de 51,4 % de janvier à décembre 1915 et de 38,1 % en 1916 [tableau 26]. Cette accélération provoque une forte inquiétude dans les milieux cotonniers, inquiétude qui se répercute jusque dans la presse et au Parlement, où le député de Paris Arthur Levasseur exhorte le gouvernement à « prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à une spéculation éhontée sur le coton »[796]. Devant le tollé général, le Syndicat du Commerce des cotons du Havre demande au ministre du Commerce, dès le 5 juin 1914, « de bien vouloir ouvrir une enquête et de déposer plainte contre inconnu, en raison du préjudice causé à notre marché, par ladite campagne » de presse[797]. Le 7 juin, Étienne Clémentel demande au Garde des Sceaux d'ouvrir une information judiciaire pour enquêter sur des faits supposés de spéculation contrevenant à l'article 10 de la loi du 20 avril 1916[798].

De leur côté, les filateurs s'inquiètent de voir les approvisionnements en matières premières subir cette nouvelle difficulté. D'après un rapport parlementaire – sans doute influencé par les industriels eux-mêmes – la différence des cours entre le marché du Havre et de Liverpool s'est considérablement creusée. L'écart entre les deux centres cotonniers serait passé de 0,32 francs pour 50 kg en juillet 1914 à 69,37 francs au 4 juin 1917[799]. Une note du service technique du ministère du Commerce et de l'Industrie, prenant en compte les taux de change, l'assurance et une série de coûts obligatoires constate un écart de plus de 25 % entre le prix de revient à Liverpool et au Havre [tableau 27].

---

796 Sa biographie dans Jean Jolly (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français (1889-1940)*, Paris, PUF, 1960, ne fait pas état de liens avec le négoce du coton.
Lien URL: http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/7824.

797 AN F^{12} 7690. Lettre du Syndicat Cotonnier de l'est (Épinal, Vosges), au ministre du Commerce, 30 mai 1917.

798 *Ibid*. Lettre du ministre du Commerce au Garde des Sceaux, 7 juin 1917.

799 *Ibid*. « Rapport n°3410, Chambre des Députés, session de 1917, annexe au p.-v. de la séance du 14 juin 1917, fait au nom de la Commission de la législation civile et criminelle chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Arthur LEVASSSEUR tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaire pour réprimer la spéculation sur les coton ».

Tableau 27: Comparaison des prix de revient du coton brut en France et en Angleterre.

Titres	Prix de revient pour 100 balles (en francs)	
	Liverpool	Le Havre
Bbs 50 000 à 22 cts	11 000,00	11 000,00
Frais en Amérique	250,00	250,00
Fret à 250 cts les 100	1 250,00	
Fret à 700 cts les 100		3 500,00
Sous-total	12 500,00	14 750,00
Soit en £ (1$ = 4,76£)	59 500,00	70 210,00
Soit en Frs (1$ = 5,70frs)	71 250,00	84 075,00
Assurances		9 238,00
Tare (5% dont assurances)		4 911,20
Escompte à 2,25%		2 260,20
Pertes d'intérêts		845,35
Total	73 219,15	101 329,75

Source : A.N. F[12] 7690. Tableau B. Différence entre les prix de revient des produits bruts en France et en Angleterre.

Adossée à la hausse des prix du charbon, la répercussion sur les prix des filés de coton rend bien plus intéressant d'acheter ces derniers auprès des filateurs anglais que de les faire produire en France. Une note du 8 juin adressée au ministre du Commerce évalue à 2,34 francs la différence de coût de production d'un kg de filés de coton entre les filatures des Vosges et de Manchester au 4 juin 1917 [annexe C3A6a et b][800]. Dans les jours suivants, la presse exhorte « les dirigeants du marché à prendre immédiatement des mesures appropriées pour ramener dans le plus bref délai les cours à la parité de Liverpool »[801]. Pour certains, il n'y a pas de doute : « nous sommes donc bien en présence de manœuvres spéculatives »[802].

> Les haussiers exploitent la guerre sous-marine, bien que le chiffre des cargaisons de coton torpillées soit insignifiant. Ils exploitent surtout l'irrégularité des arrivages et les difficultés que soulève le règlement des assurances maritimes. Bref, ils exploitent la guerre et la situation est telle sur ce marché désemparé, privé de tout frein, que les vendeurs américains se dérobent et ne veulent plus livrer au Havre [...]
>
> Une fois de plus, c'est le peuple qui paiera les frais de cette criminelle spéculation, obligé qu'il se verra de payer, cette année, pour ses achats de tissus et vêtement de coton, 220 millions de plus que l'année dernière. Et qui nourrira et entretiendra ces milliers de chômeurs et de chômeuses malgré eux, malheureuses victimes des manœuvres de quelques individus sans conscience ?

800 *Ibid*. Note au ministre du Commerce, 8 juin 1917.
801 *Ibid*. « La spéculation sur les cotons », *Le Radical*, 11 juin 1917.
802 *Ibid*. « Une industrie nationale en péril ! », *Le Rappel*, 9 juin 1917.

> Produisez, dit-on, fort bien, mais encore faut-il pouvoir le faire. Les dirigeants de l'industrie cotonnière ont fait des efforts et des sacrifices considérables pour maintenir en activité leurs usines, malgré la hausse de la matière première et la crise du charbon. Mais aujourd'hui, dévorés par la spéculation, ils sont réduits à envisager la fermeture d'une partie de leurs manufactures. L'heure d'agir a sonné, puisse le Gouvernement ne pas la laisser passer[803].

La spéculation, voilà l'ennemie toute désignée ! On commande plusieurs rapports, rédigés par différents services, mais nourris par des sources communes : les négociants et les industriels eux-mêmes. Dans sa note du 8 juin au ministre, le service technique pointe des tarifs de fret exorbitants comme source de la spéculation. Le 14 juin 1917, le Syndicat des cotons du Havre estime de son côté que les causes sont multiples, et écarte toute spéculation menée sur la place. Il pointe en premier lieu la réduction des stocks disponibles au Havre « pour couvrir le coton torpillé »[804] [figure 16].

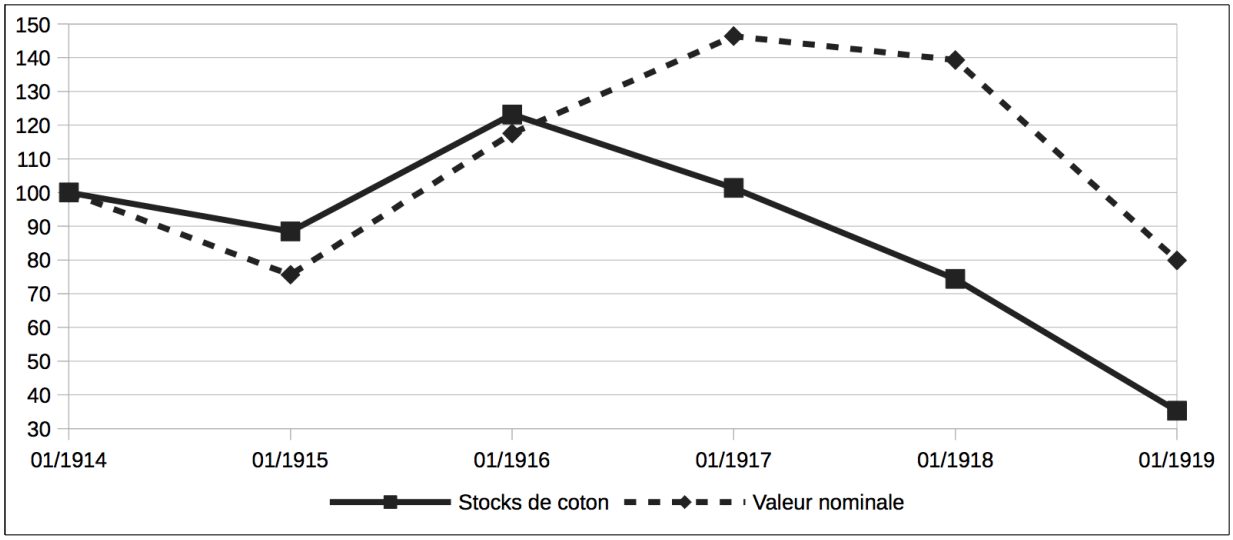

Figure 16: Stocks et valeurs courantes de coton aux entrepôts du Havre, Rouen et du canal de Tancarville, 1914-1919.

Sources : A.D. Seine-Maritime 8 M 341. Indice 100 : 01/1914.

Bien que ces statistiques soient annuelles, elles montrent bien la phase de constitution de stocks de coton menée durant l'année 1915, le maintien du stock de réserve durant l'année 1916, puis celle de consommation de ces stocks en 1917 et 1918. Les données d'Étienne Amphoux, publiées en 1919, vont dans ce sens : alors que l'importation pour les campagnes 1913-1914 et 1914-1915 reste inférieure aux expéditions vers les filatures, le rapport s'inverse

803 *Ibid.*

804 *Ibid*. Rapport adopté par le Syndicat des cotons du Havre dans sa séance du 14 juin 1917 sur la situation actuelle du coton.

à partir de la campagne 1915-1916, pour s'aggraver pour 1916-1917 [tableau 28]. Quant aux stocks, ils se réduisent dangereusement entre mars et juillet 1917 : de près de 312 000 balles le 30 mars, ils passent sous la barre des 150 000 fin juillet[805]. La guerre sous-marine a aussi, d'après ce rapport, fait augmenter le taux des assurances contre les risques de guerre de 5 à 12% du montant de la cargaison.

Tableau 28: Importation de balles de coton au Havre et expéditions vers les filatures.

Campagnes	Importations au Havre	Expéditions aux filatures	Exp. / Imp.
1913-1914	1 072 916	935 830	0,87
1914-1915	609 641	591 703	0,97
1915-1916	756 008	783 640	1,04
1916-1917	683 173	722 724	1,06

Source : d'après Etienne Amphoux, art. cit., p. 304.

De leur côté, nous l'avons vu, les États-Unis, diminuent leurs surfaces de culture de près du tiers entre 1914-1915 et 1915-1916 [tableau 24], du fait de la guerre en Europe et de la perte des marchés des empires centraux. Cela entraine une baisse de 15% de la quantité de balles produites, soit 12,6 millions de balles pour la campagne 1915-1916. La fluctuation importante du taux de change au cours de la campagne 1916-1917 « entre 5,90 et 6,05 frs le dollar au lieu de 5,15 frs en temps ordinaire » constitue un autre inconvénient pour les importateurs anglais et français[806]. Il y a enfin une série d'autres hausses, comme des assurances contre les risques de guerre, des taux d'intérêts liés aux délais de transport plus longs, ou des « frais de couverture d'augmentation de valeur, d'assurance, frais d'allèges, frais de débarquement et de toutes sortes doublées par la guerre ».

Toutefois, c'est encore le prix du fret qui est montré du doigt : de 35 cents les cent livres de coton en 1914, les rapporteurs relèvent un tarif à 850 cents en juin 1917, soit 24 fois plus cher. La situation trouve une partie de ses causes dans la décision du gouvernement britannique d'interdire l'exportation de coton brut depuis la bourse de Liverpool le 20 mars 1917[807]. Cette

[805] Etienne Amphoux, art. cit., p. 307.

[806] La conversion en or des monnaies nationales se trouve suspenduedès le 2 août 1914. Une parité forcée est instaurée, d'abord entre le franc et la livre sterling, puis avec le dollar. Ainsi, de 5,15 francs en 1914, le dollars ne varie que très peu, atteignant 5,89 frs en 1916, avant de redescendre à 5,57 francs en 1918. De son côté, la livre sterling, qui valait 25,22 francs au début de la guerre, s'élève à 26,56 francs quatre ans plus tard. Il faut donc nuancer les inquiétudes de l'époque, d'autant plus que les années d'après guerre se révèlent bien plus instables. Michel-Pierre Chelini, *Histoire du franc au XXe siècle,* Paris, Éd. A. et J. Picard, 2001, p. 51.

[807] AN F^{12} 7690. « Rapport n°3410… », *op. cit*.

interdiction impacte les capacité du marché du Havre à couvrir les pertes sur les cotons achetés et non parvenus ou dégradés, et explique en partie l'effet de panique en France. Moins de deux mois plus tard, l'Italie prohibe les exportations de filés de coton pour les marchés passés après le 23 avril 1917[808].

2.2.2 La réaction des autorités politiques et commerciales : vers la centralisation des achats de coton.

C'est donc dans ce contexte de resserrement des marchés que la crise des cotons d u Havre éclate. Dans ses propositions, le Syndicat des cotons du Havre demande au gouvernement la couverture des risques de guerre aux mêmes taux que l' Angleterre, la fourniture du fret, le maintien du marché à terme pour lutter contre la spéculation, et l'amélioration de la situation du change encore trop défavorable à leur goût. De son côté, l'envoyé spécial du gouvernement Jean Monnet signale le lendemain la volonté des Anglais de mieux préserver les stocks de cotons présents sur leur sol[809]. Peut-être à la suite de discussion avec ses collègues britanniques, il propose alors une centralisation des achats de coton autour d'un organisme unique, qui disposerait d'un tonnage alloué par le gouvernement français. Ce dernier, en plus de contrôler toute la flotte de haute mer, fixerait alors le taux de fret pour contrôler la hausse des prix.

En attendant, la situation s'envenime. Le 20 juin 1917, le cours atteint les 303 francs les 50 kg. Le lendemain, la bourse de Liverpool ferme et un maximum de 282 francs est imposé[810]. Le 22 juin, le gouvernement, sur proposition du ministre du Commerce, décrète la fermeture provisoire de la bourse de Commerce des cotons du Havre. Pour Clémentel, « cette mesure, d'un caractère temporaire, avait pour but de mettre obstacle aux manœuvres spéculatives qui auraient pu s'exercer pendant le laps de temps nécessaire au remaniement que des circonstances exceptionnelles commandaient impérieusement d'apporter à la réglementation du

---

808 *Ibid*. Lettre de la chambre syndicale des fabricants de tapis moquette à la Mécanique de France au ministre du Commerce, 21 mai 1917 ; Lettre du S.G. de l'Association Générale du Commerce et de l'Industrie des Tissus et des Matières Textiles, 12 mai 1917 ; Lettre de l'Union des Syndicats Patronaux des Industries Textiles de France au ministre du Commerce, 22 mai 1917 ; Lettre du Syndicat dses Fabricants de soierie de Lyon, 22 mai 1917 ; Lettre de l'Union des Syndicats Patronaux des Industries Textiles de France au ministre du Commerce, 22 mai 1917 ; Lettre de la Chambre de Commerce de Lyon au ministre du Commerce, 23 mai 1917.

809 *Ibid*. Message téléphoné reçu de Londres le 15 juin 1917 : Organisation de l'Importation en France des cotons américains.

810 AD Seine-Maritime, 5 ETP C 15. Succursale de la Banque de France au Havre, Rapports mensuels (1914-1918), 1er janvier 1918.

marché du coton du Havre »[811]. À cette annonce, la presse se montre cinglante. Le 24 juin, *La Libre Parole* accuse sans précaution les « Juifs boches » et les « Allemands tout court soit naturalisés, soit munis de permis de séjour » de mener des opérations de spéculation[812]. Quant a u *Radical* du lendemain, pour qui les intérêts des courtiers du Havre et des industriels divergent, il prône « le groupement et l'union des industriels consommateurs, en la forme par exemple d'un ou deux comptoirs d'achats, qui s'adresseront directement à New York et transporteront, eux-mêmes, leurs marchandises sur des bateaux soit achetés par eux soit pris en location en *time-charter* »[813].

À la fin du mois de juin, la chambre de commerce du Havre soumet à l'approbation du ministre un règlement additionnel quant au marché à terme du coton : restrictions aux seuls professionnels reconnus ou patentés du commerce des cotons ; limitation à six mois des achats à terme (c'est-à-dire le rythme de consommation des transformateurs) ; instauration d'un système de prorata d'importation pour les négociants et importateurs sur la base de la campagne 1913-1914 ; établissement d'une « commission du marché du coton du Havre » regroupant divers acteurs de l'industrie cotonnière[814]. Ces mesures permettent la réouverture de la bourse de commerce le 8 juillet, non sans une appréhension quant au dynamisme des affaires[815]. Mais pour la succursale havraise de la Banque de France, « l'effort doit être de limiter strictement aux besoins actuels les achats à l'étranger qui pèsent sur notre change et dépasseraient facilement les possibilités de transport ».

Dès sa nomination, le haut-commissaire de la République à New York entame sa mission. Pour la mener à bien, il doit présenter au gouvernement américain un programme

---

811 AN F[12] 7690. Rapport du ministre du Commerce au Président de la République, s.d. (après le 22 juin 1917).

812 *Ibid*. Jean Drault, « Pourquoi fermer ? », *La Libre Parole*, 24 juin 1917.

813 *Ibid*. « Le décret du 22 juin sur la Bourse du coton », *Le Radical*, 25 juin 1917.

814 *Ibid*. Décision de la Chambre de Commerce du Havre, s.d. (apr. 22 juin 1917). la commission du marché du coton du Havre est composée comme suit :

Le Président du Tribunal de Commerce du Havre, Président.
Un représentant de la Chambre de Commerce du Havre.
Un représentant de la Caisse de Liquidation du Havre.
Un représentant du Syndicat du Commerce du Coton du Havre.
Deux représentants de la Chambre de Commerce de Paris.
Deux représentants de la Chambre de Commerce d'Épinal.
Deux représentants de la Chambre de Commerce de Rouen.
Un représentant de la Chambre de Commerce de Roanne.
Un représentant de la Chambre de Commerce d'Amiens.
Un représentant de la Chambre de Commerce de Belfort.
Deux représentants du ministère du Commerce.
Un représentant du ministère de la Guerre (Intendance).

815 AD Seine-Maritime, 5 ETP C 15. Succursale de la Banque de France au Havre, Rapports mensuels (1914-1918), 1er août 1917. Étienne Amphoux, art. cit., p. 309-310.

d'importation basé sur les besoins des administrations publiques, de l'Intendance et du commerce particulier. Un comité technique du coton est alors créé dès juin 1917. Composé de dix membres, présidé par M. Dantzer et secondé par le sous-intendant à l'IGH, quatre industriels participent aux discussions et débats : Lemarchand Jeune, tisseur de coton à Rouen ; Maurice Déchelette, vice-président du Syndicat de l'Industrie Cotonnière de Roanne ; Olivier Senne, administrateur de la Compagnie Cotonnière du Havre : enfin, René Laederich, vice-président du Syndicat cotonnier de l'Est[816]. À partir de leurs conclusions, un arrêté et un décret des 13 et 14 août 1917 fixent à 850 000 balles de coton brut le contingent à importer pour la saison 1917-1918, dont 750 000 pour les seuls États-Unis[817]. Les commandes passées avant le 31 août ne sont pas comprises dans ces quantités, pour permettre un temps de transition en théorie suffisant aux différents importateurs. Pour Étienne Amphoux, il s'agit de « réduire au minimum indispensable les quantités à importer en France, afin d'économiser le plus de tonnage possible, et de limiter le plus possible l'exportation de capitaux consécutive à tout achat aux États-Unis »[818].

L'application s'avère difficile. En août, alors que le programme d'achat de coton est déjà bien connu outre-Atlantique, les banques des États du sud des États-Unis se montrent peu coopératives pour l'ouverture de crédits à l'État français[819]. Au début du mois de septembre, le haut-commissaire de la République à New York André Tardieu fait part de son inquiétude aux ministres des Finances et du Commerce et de l'Industrie quant à la faiblesse des achats de coton. Le service technique du Commerce l'explique par le « retard de la récolte », et les « difficultés de transports intérieurs »[820]. Il ne s'attend donc pas à plus de quelques milliers de balles livrées en septembre. Trois jours plus tard, dans l'optique d'une centralisation totale des achats de coton pour la France, Tardieu estime « indispensable » l'envoi immédiat de « deux ou trois experts représentant les grosses maisons du Havre et du Nord qui guideront et aideront la commission (dans ses) achats »[821]. Le haut-commissaire semble avoir été entendu, et un certain Pollet, suivi de « trois autres personnes idoines » est envoyé à New York pour organiser sous la direction d'André Tardieu la réception et l'expédition de tous les cotons[822]. En octobre, une note rappelle que « le Gouvernement Français [sic] assume l'achat et l'importation pour son compte

816 AN F12 7689. Comité du Coton. Composition du comité du coton.

817 *Ibid*. Le chef de la 2ème section du service technique du ministère du Commerce et de l'Industrie à M. Guillet, directeur du service technique, 13 avril 1918. La répartition entre les cotons américain, Egyptien et Indien est arrêté le 21 novembre 1917.

818 Etienne Amphoux, art. cit., p. 311.

819 SHD 13 N 110. Télégramme. Le ministre des Affaires Étrangères au commissaire français à Washington, Paris, le 2 août 1917.

820 CAEF B-62541. Ministères des Finances et du Commerce au Haut commissaire, 12 septembre 1917.

821 SHD 13 N 110. Télégramme. Le Haut-Commissaire au président du Conseil, 15 septembre 1917.

de tous les cotons d'Amérique indispensable aux besoins du pays et confie l'achat au Gouvernement des États-Unis. Aucune importation n'est autorisée en dehors des achats faits par le Gouvernement »[823].

La question du fret reste primordiale. Alors qu'une balle sur cinq provient de la flotte française lors de la saison 1915-1916 (soit près de 141 000 balles), la flotte nationale n'assure plus le transport que d'un dixième des importations la saison suivante [tableau 11][824]. Si le gouvernement finit par accorder une tolérance pour les achats passés par les négociants jusqu'au 25 septembre (au lieu du 1er), il reste que nombre de marchandises demeurent malgré tout à quai, dans les hangars, faute de tonnage disponible. Cela conduit à un encombrement des entrepôts, et à un retard conséquent sur les importations assurées par l'État français. De plus, les exportateurs américains se montrent exigeants avec le représentant du haut-commissariat, M. de Billy, lui faisant enregistrer des prix bien plus importants que prévus[825]. Mais quelques jours plus tard, avec l'annonce de l'arrivée des représentants du consortium, la situation à l'achat s'améliore[826].

2.3 Le régime des consortiums : une collaboration public-privé.

Pour John F. Godrey, le consortium du coton est le « premier exemple d'un véritable consortium » établit par l'État[827]. Devant les difficultés d'importation et la restriction des achats et du transport au seul État français, les industriels et négociants saisissent le ministère pour ne pas se retrouver exclus des opérations d'acquisition, d'expédition et de répartition de la marchandise[828]. Il faut tout d'abord identifier les principaux importateurs. Une liste de ceux ayant acheté du coton entre le 13 août et le 8 octobre 1917 est établie. Les quatre premiers représentent la moitié des importations : Alexander Sprunt & Son, Latham & Cie, Westphalen, et la Société d'Importation et de Commerce [tableau 29].

---

822 CAEF B-62541. Ministère du Commerce au Haut commissaire, avant le 21 septembre 1917. Voir aussi SHD 13 N 110. Télégramme. Le ministre des Affaires Etrangères au Commissaire français, de la part du Commerce, services techniques, 21 septembre 1917.

823 AN F12 7690. Note relative aux achats de coton en Amérique, 4 octobre 1917.

824 *Ibid*. Tableau récapitulatifs des arrivages de balles de coton au Havre, par pavillon.

825 SHD 13 N 110. Télégramme. Haut-Commissaire de la République au Ministre du Commerce et Consortium Coton, 16 novembre 1917.

826 *Ibid*. Télégramme. De Billy à Tardieu, 19-20 novembre 1917.

827 John F. Godfrey, *Capitalism at War…, op. cit.*, p. 109.

828 AD Seine-Maritime, 5 ETP C 15. Succursale de la Banque de France au Havre, Rapports mensuels (1914-1918), 1er octobre 1917.

Tableau 29: Liste des importateurs français ayant déclaré l'importation de balles de coton américain, 13 août - 8 octobre 1917.

Sociétés Importatrices	Balles importées	Part (%)
Alexander SPRUNT & Son	31 352	17,2%
LATHAM & Cie	23 559	12,9%
WESTPHALEN	19 221	10,6%
Sté d'importation et de Commerce, Le Havre	18 215	10,0%
THIEULENT Frères	15 303	8,4%
Groupement Industriel de l'Est	11 000	6,0%
BULLEY & Cie	5 850	3,2%
BEHAR BARKI	5 000	2,7%
S.A. Filature de la Vologne	4 830	2,7%
LECOQ	4 500	2,5%
Banque de Mulhouse	4 337	2,4%
Cie COTONNIERE	4 175	2,3%
RALLI Frères	3 000	1,6%
HAAS & BRUNSHWEILLER	2 900	1,6%
DU PASQUIER	2 800	1,5%
MASQUELIER	2 725	1,5%
Th. HANNART	2 700	1,5%
Autres maisons	20 577	11,3%
Total	182 044	100,0%

Source : CAEF B-62541. Ministère du Commerce, services techniques, au haut-commissaire du gouvernement de la République aux États-Unis, 8 octobre 1917.

2.3.1 Le choix du consortium cotonnier.

À la fin du mois d'octobre, une convention est proposée entre les professionnels du coton et l'État [annexe C3A7][829]. Elle stipule que « le gouvernement français approvisionnera l'industrie cotonnière française en coton des États-Unis, dans la plus large mesure compatible avec les circonstances » (art. 2). Le consortium reprend les cotons achetés par l'État, d'après les factures établies par celui-ci (art. 3). De son côté, l'État se substitue aux assurances « tant maritimes que de guerre », mais dont il reporte le prix sur les factures du Consortium au même titre que le fret. Les actionnaires du consortium se voient assurer un intérêt à 6 % « sur les sommes déboursées ». La vente se fait soit directe pour les industriels sociétaires, soit par le biais des négociants-commissionnaires à des prix « dont les bases seront fixées par le ministère du Commerce sur proposition du Consortium. » (art. 4). Un dépôt de garantie pour les acheteurs est enfin instauré à partir des recettes de vente de coton, pour prévenir les pertes liées aux risques de la traversée.

[829] AN F[12] 7689. Convention entre l'État et le Consortium cotonnier français, 31 octobre 1917.

Le 4 décembre 1917, les sociétaires actionnaires investissent pour près de 10,7 millions de francs en actions de 1 000 francs. La répartition des actions entre les filateurs se fait au prorata du nombre de broches possédées[830]. La succursale de la Banque de France au Havre, précise que la place normande participe à hauteur de 2,2 millions de francs, tandis que « les banques qualifiées cotonnières par les services qu'elles ont rendu sans arrêt (*Nationale de Crédit*, *Mulhouse*, *Crédit Havrais*, *Barrié Chal*) vont s'inscrire chacune pour 200 mfrs »[831]. De son côté, l'État dispose d'un compte créditeur de plus de 19 millions de francs, et celui de l'Intendance s'élève à 4 millions [tableau 30]. Une réserve de 3,5 millions de francs doit servir à amortir les risques de guerre. Dès le 10 novembre et sans avoir attendu la constitution du capital, le négociant Hermann Du Pasquier embarque à Liverpool pour New York, où il représente les intérêts du Consortium[832].

Tableau 30: Bilan comptable du Consortium cotonnier français au 31 décembre 1918.

Actif			Passif		
Actionnaires		8 019 000	Capital		10 692 000
Marchandises		186 964			
			Comptes créditeurs	Etat Français	19 047 078
Disponibilités	Espèces en caisse	4 686		Intendance militaire	4 058 995
	Espèces en banque	40 093 515		Dépôts de garantie (acheteurs)	3 788 959
				Dépenses restant à payer	1 101 265
Titres en portefeuille	Emprunt d'Etat	7 194 395			
	Bons du Trésor		Provisions	Pour intérêts dus à l'Etat	7 825 000
				Pour ristournes à l'Intendance	4 478 000
Compte d'ordre	Opération à régulariser	1 329		Pour risques en cours	3 506 788
Comptes débiteurs	Impôts sur le revenu	7 196	Compte des résultats		1 091 709
	Consortium Washington	82 708			
TOTAL ACTIF		55 589 794	TOTAL PASSIF		55 589 794

Source : AN F[12] 7689. Consortium cotonnier français. Assemblée générale ordinaire du 25 juin 1919, exercice 1918.

830 John F. Godfrey, *Capitalism at War,… op. cit*., p. 109. Voir aussi : *Journal officiel, débats parlementaires, chambre des députés*, Séance du 28 juin 1918, p. 1840.
Source Gallica : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6218597g [consulté le 3 novembre 2016].

831 AD Seine-Maritime, 5 ETP C 15. Succursale de la Banque de France au Havre, Rapports mensuels (1914-1918), 1er novembre 1917.

832 SHD 13 N 110. Télégramme. Le ministre des Affaires Etrangères au commissaire français à New York, de la part du Commerce, 11 novembre 1917.

Pour John F. Godfrey, la création des consortiums est avant tout l'oeuvre des fonctionnaires de l'administration, à partir d'une « simple décision administrative du ministère du Commerce »[833]. Ce n'est qu'à la session du 28 juin 1918 que la question est abordée par l'interpellation du député gauche démocrate des Pyrénées-Orientales Emmanuel Brousse. Pour lui, « les consortiums, c'est encore la suppression de la petite et de la moyenne industrie »[834]. Ce « régime importé d'Outre-Rhin » répartirait mal les marchandises : « il arrive que tel négociant, demandant 4 000 [kg] de marchandises au consortium, s'en voit attribué 2 000, tandis qu'un autre, qui en a demandé 25 000, est réduit à 500 [kg]. […]. Dans de telles conditions l'industrie et le commerce sont absolument impossibles (Très bien ! Très bien !) »[835]. Ces critiques sont cependant étouffées par Louis Puech, député radical socialiste de la Seine et membre de la commission de la réorganisation économique, puis par Étienne Clémentel lui-même. Chacun rappelle le caractère impérieux né de la guerre d'accroître le contrôle de l'économie par l'État, et de la nécessité de s'adapter aux politiques propres des États-Unis et de la Grande-Bretagne. Selon la propre expression du ministre, le consortium « est, en un mot, la centralisation des achats avec toute la souplesse des méthodes commerciales »[836].

2.3.2 Le comité interministériel du coton : comité de pilotage du consortium

Le 22 février 1918, un décret du président Poincaré, sur proposition de Georges Clemenceau et d'Etienne Clémentel, transforme le comité technique du coton en un comité interministériel. Il a pour mission de :

> 1° Centraliser, coordonner et contrôler les besoins nationaux en coton brut et tous produits manufacturés en coton. La détermination des besoins de l'armée sera faite par les différents services de la guerre et celle des besoins civils par le département du commerce ; 2° Etablir les genres de produits manufacturés en coton qu'il importe de fabriquer en France en tenant compte des besoins de l'armée, du matériel industriel, de la matière première et de la main-d'œuvre nationale disponibles et prendre toutes mesures pour en assurer la réalisation ;
> 3° Fixer le prix de transformation pour les filés, les tissus et autres produits manufacturés en coton, ainsi que le prix de vente maximum correspondant à chaque phase de cette transformation ;
> 4° Indiquer les produits manufacturés en coton qu'il y aura lieu d'importer de l'étranger tant pour les besoins des services de l'Etat que pour la population civile, en fixer les quantités en tenant compte de la production française et des restrictions indispensables :

---

833 John F. Godfrey, *Capitalism at War…, op. cit*. p. 111.

834 *Journal officiel. Débats parlementaires. Chambre des députés*, Séance du 28 juin 1918 p. 1842-1843. http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6218597g [consulté le 3 novembre 2016].

835 *Ibid.*

836 *Ibid*., p. 1840.

5° Régler les ordres d'urgence pour les achats à l'étranger et les transports, étant entendu que les matières et tissus destinés à l'armée auront la priorité dans la limite des besoins à satisfaire;
6° Prendre toutes mesures pour la constitution de stocks s'il y a lieu[837].

Plus large que le comité technique, il est composé de représentants des ministères du Commerce et de l'Industrie, de la Guerre (Intendance, service de santé, aéronautique), de l'Armement et des Fabrications de guerre, des Finances et du Grand Quartier Général. Côté industriels, les cinq catégories de la professions disposent de représentants : courtiers à la bourse du Havre, filateurs et fabricants de fils à coudre, tisseurs, négociants de tissus en gros, confectionneurs. Les archives nationales ont conservé une dizaine de procès verbaux, du 6 avril 1918 au 15 janvier 1919. Le comité interministériel du coton devient ainsi le comité de pilotage du Consortium [annexe C3A8].

La première mission du comité consiste à évaluer les besoins pour le second semestre 1918 en vue de la campagne d'importation qui s'annonce. Dès le 5 décembre 1917, la déclaration de tous les stocks existants de cotons bruts, filés ou déchets est décrétée[838]. L'enquête recense près de 71 000 tonnes de coton bruts au début de l'année 1918. En revanche, la déclaration de juillet 1918 accuse une perte de près de 30 % des stocks [tableau 31]. Cette opération n'est pas seulement motivée par la mise en place d'un acheteur unique ou du contingentement du tonnage. En décembre 1917, les autorités Britannique ont décidé de réduire de 40 % de leur production de filés de coton à destination des fabrications miliaires, au profit du marché civil[839]. En mars 1918, les gouvernements britanniques et égyptiens annoncent la réquisition de tout le coton d'Égypte. Selon la Chambre de commerce française à Londres, « Le Cotton Control Board lui-même n'avait pas été informé de cette décision »[840]. Cela se répercute donc sur les approvisionnements du tissage français qui doit se réorganiser.

837 AN F12 7689. Extrait du Journal Officiel du 22 février 1918. Art. 1er.
838 *BL*, 1917, p. 2615.
839 AN F12 7689. Avis du Conseil
840 AN F12 7690. Lettre de la Chambre de commerce française de Londres au ministre du Commerce, 19 mars 1918.

Tableau 31: Stocks de coton bruts, filés et déchets déclarés en janvier et juillet 1918 (tonnes).

Nature		En janvier 1918	En Juillet 1918[841]	Evolution (%)
Cotons bruts		70 977,56	50 060,11	- 29,5 %
Dont :	*États-Unis*	*51 485,52*	*n.d.*	-
	Egypte	*2 214,70*	*n.d.*	-
	Inde	*9 041,75*	*n.d.*	-
	Autres[842]	*8 235,28*	*n.d.*	-
Cotons en nappes, rubans, mèches		2 600,98	3 178,05	+ 22,2 %
Cotons peignés		149,99	191,12	+ 27,4 %
Filés de coton, simples, retors et câblés		28 584,94	30 551,24	+ 6,9 %
Déchets de coton, autres		9 573,24	8 884,63	- 7,2 %

Source : AN F12 8018 A. 1) Relevé récapitulatif des cotons déclarés en exécution du décret du 5 décembre 1917. 2) Relevé des stocks existant en France le 25 juillet 1918 et déclarés en exécution du décret du 16 juillet 1918.

Sur l'ensemble de l'année, les usines françaises réclament 180 000 tonnes de coton brut, dont près de 90 % de coton américain[843]. Le reste est réparti entre l'Égypte – dont le coton est très prisé dans les Vosges – et, pour une moindre part, les Indes. S'y ajoutent les importations de coton linters pour l'artillerie, les filés de coton et les tissus et articles de coton à destination des populations civiles. Or, l'approvisionnement pour ces dernières n'est pas assuré. L'accord franco-anglais du 24 août 1917 est toujours en vigueur concernant le contingentement du fret, les besoins de l'armée sont estimés supérieurs de 15 000 tonnes par rapport aux prévisions antérieures. Qui plus est, le fret officiel américain pour le coton brut passe de 25 000 à 14 000 tonnes, soit presque moitié moins. À l'hiver 1917-1918, « tout transport libre de coton a été supprimé. Les navires battant pavillon américain, réquisitionnés par le Shipping et mis à la disposition de la France, [sont] autorisés à transporter du coton dans la limite de 50 % de leur fret léger jusqu'à concurrence de 170 000 balles »[844]. Le Consortium se voit néanmoins autorisé à passer par le fret libre, à concurrence de 1 300 centimes la tonne. La limite est portée à 1 600 centimes en juin 1918[845].

841 Il n'est pas précisé l'origine des cotons bruts. Un doute subsiste quant à la présence unique des cotons américains.
842 Dont Brésil, Russie et continent africain.
843 AN F[12] 7689. Comité interministériel du coton. Procès-verbal de la deuxième réunion du 22 mai 1918.
844 Étienne Clémentel, *La France et la politique économique interalliée, op. cit*., p. 232.
845 AN F[12] 7689. Comité interministériel du coton. Procès-verbal de la troisième réunion du 19 juin 1918.

Côté britannique, si l'importation de 28 000 tonnes de filés, dont 5 000 par du fret britannique, semble assurée, aucune nouvelle commande de tissus pour l'Intendance ne sera prise. Lagarrigue de Survilliers demande alors aux industriels d'intensifier leur production. Waddington et Laederich lui opposent la situation des industriels normands et vosgiens. Pour les premiers, « un syndicat normand donne déjà à l'Intendance 80 % de sa production et [il] sera difficile d'obtenir plus ». Pour les seconds, la limite de production est vite atteinte du fait de « la nature même du matériel » et « les habitudes de la main-d'œuvre, spéciales à la région » . Laederich ajoute que « certaines usines ne pouvant pas travailler pour l'armée seraient fatalement réduites au chômage et il lui paraît impossible d'envisager une telle mesure ».

Quant au transport du coton sur le territoire français, les transports semblent toujours faire défaut. Le trafic normal, ne peut comprendre plus de 1 500 balles par jour. Au 4 mai 1918, 50 000 balles restaient en souffrance au Havre, faute de wagons en nombre suffisant. Pour y remédier, le comité décide que « le consortium cotonnier français établira son plan de transport le 15 du mois pour le mois suivant et le soumettra au comité interministériel du coton qui le transmettra pour le 20 aux services des transports commerciaux au ministère du Commerce ». Enfin, la répartition des cotons passe aux mains du Consortium, au détriment du Syndicat du Commerce du Havre.

À partir du 17 juin, une décision ministérielle fixe le calcul du prix de vente du coton acheté par le biais du consortium :

1- Les frais de réception en Amérique (évalués provisoirement à 1$).
2- Les frais de magasinage, d'assurance ou autres en Amérique avant embarquement.
3- Le fret moyen.
4- Les assurances tant maritime que de guerre.
5- Une provision de 2% pour perte éventuelle au poids à la livraison.
6- Une provision de ½ par mois pour perte d'intérêt.
7- Les frais éventuels de détention de marchandises au Havre ou autres ports français.
8- Les frais généraux du Consortiums évalués provisoirement à 1 fr 50 par balle.
9- Une provision de 2% sur le prix de revient destiné à alimenter le fonds de réserve.[846]

Il s'agit d'écarter toute plus-value injustifiée et tout risque de spéculation abusive. Le prix du fret et des assurances pèsent dans les achats. Le contrôle est par ailleurs renforcé, aussi par décision de Clémentel le 6 juin, en rendant impossible la livraison par le consortium non préalablement déclarés par les filateurs et les négociants. En septembre 1918, consigne est

[846] AN F^{12} 7689. Comité interministériel du coton, procès-verbal de la deuxième réunion du 19 juin 1918.

passée au Consortium de ne pas livrer les services administratifs en coton pour des marchés anciens et non achevés[847]. Il s'agit de ne pas restreindre les capacités d'importation du Consortium et de mieux contrôler les arrivées et les besoins. Ainsi,

> Les services intéressés centraliseront dorénavant leurs besoins de coton pour passer leurs marchés en même temps que l'Intendance. Le premier trimestre pour lequel ils centraliseront leurs besoins commencera en Novembre prochain. S'il y avait des besoins urgents à couvrir en attendant, ils pourront faire l'objet de demandes séparées du Consortium.

2.3.3 Les résultats du consortium

Dans la pratique :

> Tous les achats d'effectifs ont été faits sur la base du Terme à New York et les prix définitifs n'ont été fixés qu'au moment de l'embarquement pour la France ou des mises en vente. Ce système a évité des pertes qui auraient pu se chiffrer à plusieurs millions au moment où, succédant à une marche ascensionnelle constante des dépressions violentes se manifestèrent dans les marchés américains[848].

Les débuts du consortium sont difficiles, d'autant qu'il apparaît en pleine campagne d'achat 1917-1918. En décembre 1917, plus de 62 % des 750 000 balles du contingent ont déjà été importées par le biais des licences d'importation délivrées par le ministère du Commerce. Mais alors que le consortium doit en fournir 185 700, il ne parvient, au 15 mai 1918, que 34 800 balles, soit moins de 20 % de l'objectif [tableau 32]. Le solde n'est atteint qu'en décembre 1918, c'est-à-dire au milieu de la campagne 1918-1919. Le rapport d'activité du Consortium pour l'exercice 1918 conclut que « pendant toute cette période l'industrie française a donc été principalement alimentée par le coton importé sous le régime des licences ». Il insiste notamment sur les problèmes d'acquisition de fret d'État, qui a entraîné la hausse des frais « accessoires », comme les frais d'emmagasinage en Amérique, ou les assurances supplémentaires.

[847] *Ibid*., procès-verbal de la septième réunion du 18 septembre 1918.
[848] *Ibid*. Consortium cotonnier français. Assemblée générale ordinaire du 25 juin 1919, exercice 1918.

Tableau 32: Situation au 15 mai 1918 des balles de cotons d'Amérique importés et à importer d'août 1917 à août 1918.

Décret ministériel du 14 août 1917 fixant les quantités de coton d'Amérique à importer		750 000 B/c
Importé au Havre du 1er août 1917 au 15 mai 1918	359 296 B/c	
Importé vers les autres ports français (estimation)	60 000 B/c	
Soit	419 296 B/c	
Importé depuis le 13 août 1917 sur autorisation accordée		
Avant la création du consortium	402 104 B/c	
Reste à Importer sur autorisation accordée	74 185 B/c	
Soit	476 289 B/c	
Licences non régularisées par le haut-commissariat à Washington	15 000 B/c	
Total des autorisations accordées par le gouvernement français	461 289 B/	
Achat du gouvernement français pour le consortium expédié	34 800 B/c	
À expédier	150 000 B/c	
Total des achats du Consortium		185 700 B/c
Reste à acheter pour le compte du Consortium		118 011 B/c

Source : AN F^{12} 7690.

Le 28 juin 1918, André Tardieu se montre très optimiste devant les députés quant aux résultats de la campagne 1918-1919 :

> Pour la campagne prochaine, si nous achetons les mêmes quantités par les procédés qui sont maintenant admis de tous, aussi bien par le Consortium que par le Gouvernement, nous réaliserons, pour la filature française, une économie qui ne sera certainement pas inférieure à 60 millions et qui atteindra peut-être 80 millions (*Très bien ! Très bien !*)[849].

Étienne Amphoux précise que le filateur :

> N'a même plus à débourser les capitaux nécessaires au paiement du coton brut, l'Intendance, qui lui fournit la matière première et lui achète son produit fabriqué, n'ayant plus qu'à lui décompter la différence entre les deux prix convenus, prix du filé qu'elle achète d'une part, et prix du coton qu'elle livre d'autre part. Toute concurrence est aussi bien supprimée. Ainsi, le rôle du filateur, exempt de risques et d'initiative, lui assure un travail suffisamment rémunéré[850].

[849] *Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Chambre des députés*, séance du 28 juin 1918 p. 1842-1843. http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6218597g [consulté le 3 novembre 2016].

[850] Étienne Amphoux, art. cit., p. 319.

Cependant, les difficiles débuts du consortium provoque le mécontentement de certains filateurs de coton. La chambre de commerce de Lure (Haute-Saône), dans sa séance du 17 juin 1918, « proteste contre le nouveau régime des consortiums », considérant la structure comme étant une ingérence de l'État dans les affaires commerciales et industrielles[851].

La campagne 1918-1919 ne commence pas non plus de la meilleure des manières. D'après le rapporteur du Consortium, avec le retard pris sur les précédents programmes, une partie du fret est indisponible. Sur les 450 000 balles du contingent, le Consortium ne parvient à expédier que 14 154 balles au 31 décembre 1918. Il faut toute l'énergie de Du Pasquier pour trouver du fret libre (privé) et des relais locaux pour transporter le précieux coton. Il parvient à assurer les livraisons qui se poursuivent jusqu'en octobre 1919. Par ailleurs, les bons résultats obtenus – le bénéfice au 31 décembre s'élève à plus d'un million de francs [tableau 30] – conduisent, en avril, le Consortium à abandonner les « règles strictes de répartition » des balles entre ses membres, pour « accueillir les demandes de la filature dans leur ordre d'inscription »[852]. Toutefois, les gérants concèdent que, si la priorité était d'alimenter les filatures en pénurie absolue de matières premières, la qualité du coton acheté n'a pas toujours été satisfaisante.

Cependant, un état des expéditions de coton pour le compte du consortium en date du 17 décembre contredit le rapport : à cette date, le port du Havre a déjà reçu 110 010 balles de coton, tandis que 25 000 étaient en mer et 81 000 en cours de chargement ou en magasin outre-Atlantique [tableau 33]. Le retard de livraison tient donc davantage aux difficultés d'emmagasinage et d'évacuation des matières premières des ports vers les usines. Malgré des résultats satisfaisants, Étienne Amphoux les nuance, pointant la faible part laissée au marché civil : 60 000 balles sur près de 213 050 importées par le Consortium entre les mois de juillet et décembre 1918. Cela représente moins de 30 % du total, le reste étant livré en priorité à l'Intendance et aux autres administrations militaires et civiles[853]. Ces choix sont motivés par le souhait d'achever la guerre au plus vite, et ainsi de concentrer les efforts sur les fabrications militaires. L'armistice du 11 novembre 1918 marque la fin des contrats avec l'Intendance, et un meilleur accès au fret. Le consortium maintient néanmoins ses achats jusqu'en janvier 1919, et les livraisons se poursuivent jusqu'en mai. En juin, le consortium est liquidé.

851 AD Haute-Saône, 1 ETP 3. Chambre de commerce de Lure. Registre des délibérations, 17 juin 1918.
852 AN F^{12} 7689. Consortium cotonnier français. Assemblée générale ordinaire du 25 juin 1919, exercice 1918.
853 Étienne Amphoux, art. cit., p. 320.

Tableau 33: Situation des expéditions de coton pour le consortium au 17/12/1918.

Mois	Nb de navires	Nb de balles
Septembre	3	32 633
Octobre	4	33 521
Novembre	6	23 280
Décembtre	4	20 576
Total Reçu	17	110 010
Navires en mer (par nom)		Nb de balles
MEINAM		6 934
MEXICO		11 200
ANGOULEME		1 100
ITU		2 313
EAST GATE		1 200
CONDE		2 300
Total en mer		25 047
Navires en cours de chargement	Port de chargement	Nb de balles
LA PEROUSE	Nouvelle Orléans	23 000
GLITTERTLINT	Savannah	8 000
THORWALD HALVORSEN	New York	
Total en cours de chargement		31 000
Navires avec chargement prévu	Port de chargement	Nb de balles
CAROLINE	Nouvelle Orléans	13 000
CALIFORNIA	Galv.	27 000
LAMENTIN	Savannah	10 000
Total chargement prévu		50 000

Source : AN F^{12} 7690. Achats en Amérique. Situation des expéditions de coton pour le consortium, 17 décembre 1918.

Enfin, les résultats sont plus que satisfaisant au niveau des prix. Malgré une hausse de 14 % en septembre 1918 par rapport au mois de mars (le prix moyen était de 333,7 francs les 50 kg), les prix moyens du coton chutent en décembre, et atteignent en mars 1919 un le tarif de 232,3 francs [figure 17][854]. Il s'agit alors du niveau le plus bas depuis mai 1917.

[854] AN F^{12} 7689. Consortium du coton. Prix des ventes des cotons par le consortium cotonnier au Havre, mars 1918-janvier 1920.

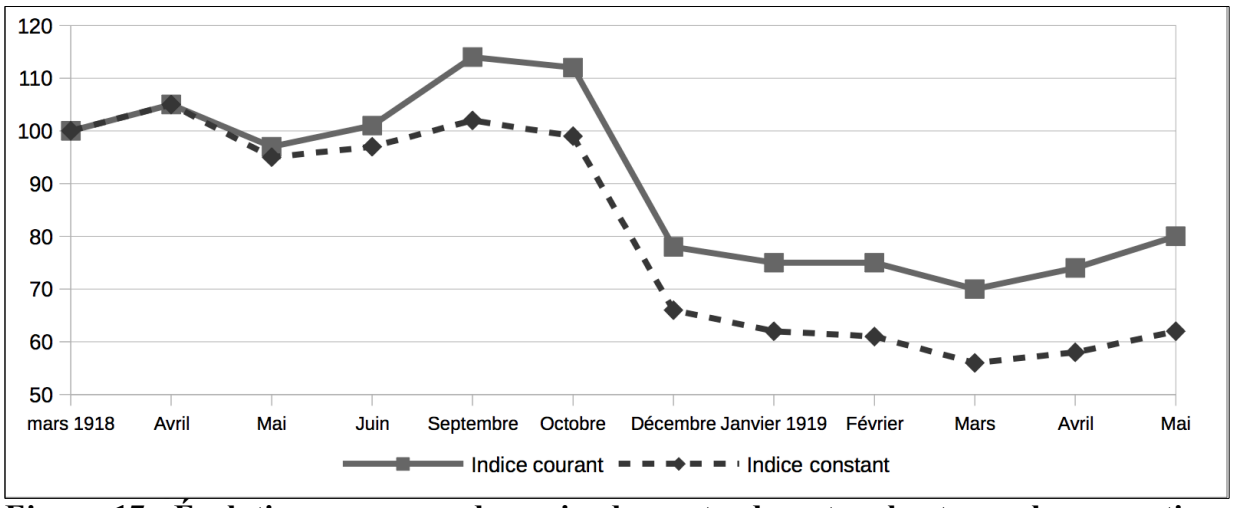

Figure 17: Évolution moyenne des prix de vente de coton brut par le consortium cotonnier français, 1918-1919.
Source : AN F[12] 7689 – Consortium du coton. Prix des ventes des cotons par le consortium cotonnier au Havre. Indice 100 = mars 1918.

Le consortium cotonnier français apparaît donc comme une véritable réussite. Malgré son apparition tardive et les hésitations des premiers temps, l'administration est parvenue à constituer un organisme unique d'acquisition et de distribution du coton brut. C'est aussi, comme le remarque Lucien Romier[855], la mise en avant des cadres de l'administration dans la conception d'un outil inédit et fort loin des conceptions libérales, qui dominent au début du siècle[856].

D'une situation de libre commerce, l'importation de coton se voit imposée en 1917 un cadre strict, lié aux enjeux du fret maritime et à l'entrée en guerre des États-Unis, premiers fournisseurs mondiaux de coton. La structure public-privé constituée pour y répondre apparaît comme adaptée, malgré les nombreux tâtonnements et la volonté des acteurs commerciaux de revenir, dès la fin de la guerre, à une forme de négoce plus conforme à la vision libérale.

855 1885-1944. Chartiste, archiviste paléographe, journaliste et historien français, spécialiste des guerres d'Italie (XVe-XVIe siècles), Lucien Romier intègre l'ANEE en 1916 et participe donc aux enquêtes sur l'industrie et l'économie française. Il se charge notamment de la rédaction des rapports concernant les industries lainières, du feutre, de la soierie, de la rubanerie, des tresses et lacets et de la confection. d'après sa nécrologie, « par ses relations personnelles nouées au collège, Romier était à même de fournir, sur chacune d'elles, une enquête précise qu'il complétat, chaque fois, de vues portant sur leur meilleur rendement ou une distribution plus rationelle de leurs produits ». En 1921, il devient un des directeurs du journal La Journée Industriel, puis directeur-rédacteur en chef politque du Figaro en février 1925, avant de démissionner en 1927. Il y revient en juin 1934 comme directeur jusqu'en décembre 1940. Sous le régime de Vichy, il devient membre du conseil national puis ministre d'État en août 1941. Partisan de la Révolution nationale, hostile à Pierre Laval, il est finalement contraint à la démission en décembre 1943. Malade du cœur, il meurt le 5 janvier 1944 d'une crise cardiaque alors que la Gestapo s'apprête à l'arrêter. Michel François, « Lucien Romier », Bibliothèque de l'école des chartes, 1944, volume 105, n°1, p. 338-344.
Lien URL : http://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1944_num_105_1_460330.

856 Lucien Romier, *Rapport sur les consortiums, op. cit.*, p. 9.

3 L'ENJEU ÉNERGÉTIQUE : LES ENTREPRISES À LA RECHERCHE D'ALTERNATIVES.

À côté des approvisionnements en matières premières textiles, les industriels doivent faire parvenir à leurs usines du combustible. Il faut aussi compter sur les politiques de répartition décidées par le gouvernement français, et gérer leurs approvisionnements en fonction de leur géolocalisation.

3.1 L'alimentation en charbon et en énergies : l'application d'une politique d'urgence.

La perte d'une grande partie des charbonnages du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que l'interruption des livraisons des bassins belges et allemands créent une situation de pénurie dans les réseaux d'approvisionnement des usines.

3.1.1 Les conséquences de la perte des départements occupés.

Avec l'occupation, la production nationale de houille passe de quarante millions de tonnes en 1913 à vingt-sept millions pour 1914, dont seulement sept millions pour le second semestre[857]. Le maximum de production est atteint en 1917, mais il n'atteint pas les trente millions de tonnes. Si certains bassins, comme ceux du Tarn et de l'Aveyron, de la Bourgogne et du Nivernais, ou encore de la Loire, parviennent à augmenter leurs extractions, ils ne parviennent cependant pas à rattraper le déficit [figure 18]. L'interruption du commerce avec l'Allemagne et la Belgique pèse sur la consommation française. À elle seule, l'Allemagne fournissait six millions de tonnes de houilles et de coke, soit plus du quart des importations. Cette proportion monte à près de 50 % avec la Belgique. L'Angleterre, déjà principale source d'approvisionnement avant la guerre (11 millions de tonnes de houille en 1913), fait figure de marché de substitution pour les industriels.

[857] Pour toutes les données sur le charbon : Pierre Chancerel, *Le marché du charbon en France pendant la Première Guerre mondiale (1914-1921), op. cit.*, p. 514-517.

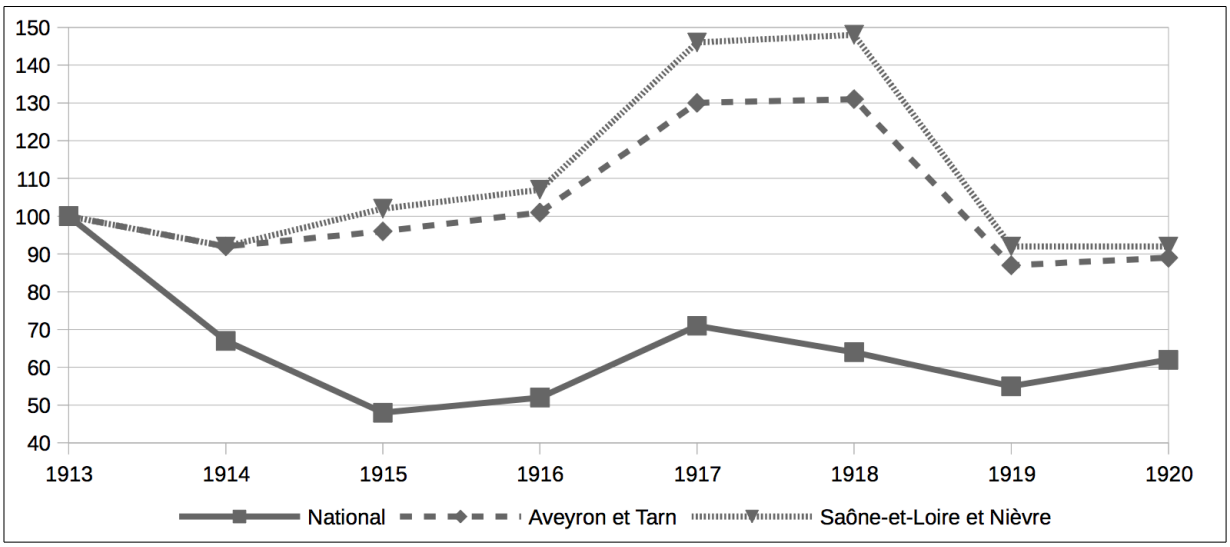

Figure 18: Indice de production de charbon en France, 1913-1920.
Source : Jean-Louis Escudier, *L'industrie française de charbon, Annuaire Statistique 1814-1988, Les cahiers de l'économie*, n°16, 1994. Indice 1913 = 100.

La politique charbonnière en France pendant la guerre a été très étudiée par Pierre Chancerel. Dès le début de l'année 1915, on se soucie de la répartition équitable du combustible en fonction des commandes relevant de l'Intendance, du sous-secrétariat aux Munitions et de la direction du ravitaillement, via une commission[858]. Le but est d'éviter autant que possible la concurrence entre ces trois services et les titulaires de marchés. Cela implique notamment d'inclure la fourniture du charbon dans les marchés de guerre. Néanmoins, cette option, présente au début dans les marchés de drap de troupe, est rapidement écartée, faute de moyen de contrôle. Elle n'est même pas évoquée pour les tissus et toiles de coton. Les industriels doivent se fournir eux-mêmes en charbon. À partir du 1er mars 1916, l'approvisionnement dépend des zones de desserte des bassins miniers, des mines et des ports déterminées par la commission de répartition des combustibles[859]. Après un resserrement des zones de desserte en septembre de la même année – pour éviter les reventes dans les espaces de recoupement de zones et donc la spéculation sur les prix –, les offices départementaux voient le jour, sous l'égide du directeur des Mines au ministère des Travaux publics, Paul Weiss[860]. Néanmoins, le manque de wagons pour le transport ferroviaire et le terrible hiver 1916-1917 compliquent leur fonctionnement.

858 *Ibid.*, p. 177. La commission de répartition des combustibles, « composée de fonctionnaires des ministères des Travaux Publics et de la Guerre, des Chemins de Fer de l'État, de la Préfecture de la Seine » et comprenant des représentants de l'industrie à titre consultatif, a été créée le 15 février 1915.
859 *Ibid.*, p. 177-180.
860 *Ibid.*, p. 180.

Les difficultés sont « particulièrement sensibles » pour les usines « qui ne travaillent pas pour la défense nationale »[861], car elles ne sont pas prioritaire à la distribution. A la fin de l'année 1917, « à Lodève [Hérault], les fabricants de drap qui travaillent pour la guerre estiment à 30% le ralentissement de leur production, dû au manque ou à la mauvaise qualité du charbon »[862]. L'inspecteur du travail estime même qu'« il n'y aurait pas eu de chômage sans ce ralentissement ». Le constat est le même à Elbeuf et à Mazamet, où « il y a eu chômage presque complet dans le délainage »[863].

À l'été 1917, une nouvelle organisation, définie par le sous-secrétaire d'État aux fabrications de guerre Louis Loucheur, est adoptée[864]. Elle renforce « la mainmise complète par l'État sur la production de toutes les mines françaises et la mainmise également sur tout le charbon importé d'Angleterre »[865], tout en associant les divers acteurs privés, consommateurs comme fournisseurs. Ces consommateurs (industriels, particuliers, administrations, etc.) se répartissent en sept collectivités servant d'intermédiaires pour le Bureau National des Charbons. Ces collectivités représentent les intérêts de sept types de consommateurs : services publics et foyers domestiques (dont petite industrie et professions libérales), usines à gaz et électricité, chemins de fer de l'État ; usines dépendant du ministère de l'Armement et Groupements des Industriels de l'Armement (GIA) ; services de l'Intendance et de la Santé ; services de navigation ; chambres de commerce et grande industrie. Du côté des prix du charbon anglais, les discussions bilatérales aboutissent, le 2 mai 1916, à une baisse de 50 % le prix du charbon au 1er juin et de 20 % celui du fret[866].

Quant au charbon français, sur la période 1913-1919, le prix croît entre trois et quatre fois la valeur de 1913 [tableau 34]. La hausse est plus modérée en francs constant, entre 19 % et 56 % selon les statistiques disponibles. Il s'agit toutefois de prix moyens, ne prenant pas en compte les différents types de houille et de coke. Il faut en outre compter sur l'application de diverses taxes supplémentaires, touchées directement par les compagnies des Chemins de Fer.

861 *BMT*, 1917, janvier-février-mars, n°1-2-3, p. 18 et sv.
862 *BMT*, 1918, janvier-février, n°1-2, p. 97.
863 *Ibid*., p. 99.
864 *Ibid*., p. 228-232. Toutes les informations et citations sont tirées de ce passage de la thèse de Pierre Chancerel.
865 *Annales de la Chambre des députés, session ordinaire*, séance du 20 juillet 1917, p. 1910, *cit. in Ibid*., p. 228
866 Georges-Henri Soutou, *L'Or et le sang…, op. cit.*, p. 242.

Tableau 34: Évolution des prix du charbon français entre 1913 et 1919 en francs courants et constants (1913).

Bassin	National		Aveyron-Tarn		Saône-et-Loire, Nièvre	
Prix (frs)	Courant	Constant	Courant	Constant	Courant	Constant
1913	16,56	16,56	13,93	13,93	16,93	16,93
1919	55,33	21,86	55,05	21,75	50,96	20,13
Indice 1919	334	132	395	156	301	119

Source : Jean-Louis Escudier, *L'industrie française de charbon. Annuaire Statistique 1814-1988, Les cahiers de l'économie*, n°16, 1994.

Il est difficile de situer les industries de la laine et du coton, d'autant plus que les archives et les études ne le précisent pas. Il peut paraître aller de soi que ces industries se retrouvent dans la septième collectivité, et de façon moins évidente mais probable dans la sixième. D'après Georges Sardier « les industriels ou fournisseurs directs ou indirects de l'Intendance et du service de santé, avaient constitué des groupements à l'exemple des Groupements de l'Armement (GA) et sur des bases identiques, sauf que les limites territoriales des GIA étaient différentes »[867]. De plus, « les Usines de la Grande Industrie qui avaient des fabrications mixtes – partie pour la Guerre et partie pour le Commerce – avaient par les Groupements de l'Armement ou de l'Intendance le combustible nécessaire à leurs fabrications de Guerre et pour leurs autres fabrications elles passaient par les Chambres de Commerce »[868].

3.1.2 Le cas Cormouls-Houlès de Mazamet (Tarn) : charbon national et houille britannique.

Le Tarn dispose de mines de charbon sur son territoire, aptes à fournir les usines de la région. Avant la guerre, la houille britannique était rare, voire inexistante dans le Tarn. Moins d'un millier de tonnes avait été acheté en 1907, les industriels se fournissant principalement auprès des mines du bassin de l'Aveyron et du Tarn[869]. Toutefois, la baisse de la production nationale à la suite de l'invasion des régions du nord et de l'est de la France conduit très tôt à un changement dans les habitudes commerciales. Avec la réquisition de la production, les accords de livraisons antérieurs à la guerre sont remis en cause. La Société des Mines de

867 Georges Sardier, *Le Ravitaillement en charbon pendant la guerre*, Paris, E. Larose, 1920, p. 144-145.
868 *Ibid.,* p. 144-145.
869 François Caron et Fabienne Cardot (dir.), *Histoire générale de l'électricité en France*, t. 1 : *Espoirs et conquêtes, 1881-1918*, Association pour l'histoire de l'électricité en France, Paris, Fayard, 1991, p. 518.

Carmaux en informe Cormouls-Houlès & fils dès le 23 septembre 1914 : « nous sommes dans l'obligation d'assurer, tout d'abord, le ravitaillement de l'Etat et nous ne pouvons disposer, pour notre clientèle, que du faible excédent de tonnage, s'il en existe, que ces réquisitions essentiellement variables peuvent nous laisser sur l'ensemble de la production »[870].

Certaines catégories de charbons passent sous le contrôle de l'administration militaire, ce qui se traduit tantôt par une réquisition générale, tantôt par une réduction du volume des expéditions. Ainsi, à partir du 1er octobre 1915, le coke métallurgique est-il réquisitionné[871]. La priorité absolue est donnée aux usines travaillant pour les services de l'Artillerie, du Génie, de l'Aviation et des Poudres. Les besoins civils, recensés par la commission de répartition du charbon au ministère des Travaux Publics, sont relégués au second plan. Par ailleurs, les demandes doivent être présentées avant le 15 octobre pour les mois de novembre et décembre 1915, puis une fois par trimestre à partir du 1er janvier 1916[872]. Le 29 octobre 1915, les Mines de Carmaux informent Cormouls-Houlès que désormais la société ne livrera que 50 % des quantités expédiées avant guerre à ses clients[873].

Les gérants préparent ainsi leurs clients aux risques de pénurie et à l'accroissement de l'État dans les fournitures de matières énergétiques. Les approvisionnement se restreignent à quinze tonnes par mois, au lieu de la trentaine livrée par la société carmausine jusqu'alors[874]. Le 14 décembre 1915, le directeur de l'École des Mines et président de la commission de répartition des combustibles au ministère des Travaux Publics, envisage de réquisitionner pour les premiers mois de 1916 une importante partie de la production charbonnière, au point de menacer certains types d'approvisionnements[875]. Le manque de charbon limite le travail des usines. Certaines expéditions, comme des balles de peaux en laine de la mégisserie Desselas & Fils de Saint-Junien à Cormouls-Houlès, sont annulées[876].

À partir de l'automne 1915, les difficultés d'approvisionnement se font ressentir. Le 5 novembre 1915, la société Cormouls-Houlès déplore la diminution des envois de charbon ordinaire « dans de très fortes proportions »[877]. La qualité se dégrade, on mélange les qualités médiocres avec de meilleures pour faire des économies. L'État encourage très tôt les

870 AD Tarn, 72 J 1013. Fonds Cormouls-Houlès & fils. Correspondance reçue, 23 septembre 1914.
871 AD Tarn, 72 J 1014. Avis de la Société des Mines de Carmaux, service commercial, n.d.
872 AD Tarn, 72 J 1016. Société des Mines d'Albi, 5 octobre 1915.
873 *Ibid*. Société des Mines de Carmaux, Toulouse, 29 octobre 1915.
874 *Ibid.* 24 novembre 1915.
875 *Ibid*. Société des Mines d'Albi, 30 décembre 1915.
876 AD Tarn, 72 J 1020. Mégisserie J.-N. Desselas & fils, A. & M. Desselas, Saint-Junien, 12 février 1917.
877 AD Tarn, 72 J 1212. Société Cormouls-Houlès, correspondance commerciale envoyée, Monsieur le sous-intendant militaire Damian, Castre, 5 novembre 1915.

entreprises à réduire leur consommation en taxant les quantités transitant par chemin de fer. Une entreprise comme Cormouls-Houlès doit se procurer, en août 1917, pas moins de 120 tonnes de charbon par mois[878]. Elle doit diversifier ses fournisseurs. À partir de septembre 1917, elle se fournit auprès de la société des mines des Liquisses, sur le plateau du Larzac (Aveyron). De 21 tonnes à la fin de septembre, elle fournit une centaine de tonne de charbon en novembre[879].

La transition vers l'approvisionnement par le biais des groupements à partir de juillet 1917 ne semble pas évidente pour Jules Cormouls-Houlès. Le 17 août, il reçoit une lettre de rappel de la SA des mines d'Albi à Cormouls-Houlès sur le passage obligatoire par une des sept collectivités pour chaque commande, « tout marché antérieur se trouvant suspendu »[880]. Les services commerciaux constatent en effet que, depuis le mois de juillet, la société n'a pas « encore pris contact avec la collectivité dont relèvent les besoins » souhaités. Ils précisent que « si [les] besoins sont de plusieurs sortes […], vous saisirez chacun de ces organismes de la part qui l'intéresse ». Cormouls-Houlès craint que ses demandes de charbons spéciaux soient déduits de son contingent de charbon[881]. Or, toutes les demandes, à compter de juillet 1917, doivent passer par les collectivités et groupements. Le 15 mai 1918, il déplore que le Groupement des industriels du Tarn ne lui ait attribué que quinze tonnes de charbon « pour le travail à effectuer pour le compte de l'administration militaire », et demande que vingt tonnes supplémentaires lui soient allouées[882].

À partir de 1917, le manque de charbon freine la production. Au deuxième trimestre de 1918, dans la circonscription de l'inspection du travail de Bordeaux [carte 2], « une usine a dû chômer quarante jours », faute de combustible[883].

878 AD Tarn, 72 J 1223. Lettre au président du Groupement départemental en charbon, Castres, 23 août 1917.
879 AD Tarn, 72 J 1023. Ministère de l'Armement et des Fabrication de Guerre, bureau national des charbons, Paris, 8 mars 1918.
880 AD Tarn, 72 J 1022. Société des Mines d'Albi, 17 août 1917.
881 AD Tarn, 72 J 1023. Lettre de Mécle Jeune, agent général, concessionnaire pour la vente des charbons de la Grande-Combes (Gard), Narbonne, 3 février 1918.
882 AD Tarn, 72 J 394. Lettre à l'officier d'administration de 1ère classe Mattei, Mazamet, le 15 mai 1918.
883 *BMT*, 1918, mars-avril-mai, n°3-4-5, p. 136.

3.1.3 Importation et organisation de la distribution de charbon dans les Vosges: le rôle du Syndicat cotonnier de l'Est.

Les livraisons locales de houille se révèlent difficiles, et donnent souvent lieu à un innommable capharnaüm. Le 14 octobre 1914, Thérèse Boucher, la mère de Marie Cuny, se trouve « renvoyée d'Hérode à Pilate ».

> Elle était d'abord allée à la Préfecture, de là on l'a envoyée au G[ouvernemen]t militaire qui l'a adressée à la Chambre de Commerce, là on lui a dit d'aller au Port. Arrivée là, M. Depambour lui a dit qu'il en avait des masses, mais que tout était réquisitionné et qu'il fallait un ordre de la Ch. de commerce. Maman retourne à la Ch. de Commerce qui dit que les ordres arriveront demain. Elle revient au Port où on lui dit qu'on n'a pas de chargeurs, que c'est à Maman de les fournir. Pour les chevaux et les camions il faut s'adresser aux Magasins Généraux[884]

Quatre jours plus tard, elle obtient enfin six wagons « après combien de peines et de démarches »[885]. Toutefois, le 28 octobre, le seul industriel Paul Lederlin « fait réquisitionner neuf bateaux arrivés au port d'Épinal pour sa seule usine de Thaon, c'est criant d'injustice. Enfin passons ! Mais le marchand de houille était furieux, il aurait bien mieux aimé en donner un peu à tous les industriels du pays, espérant ainsi s'attirer de la clientèle pour plus tard »[886]. À Saint-Dié, devant l'impossibilité de livraison par un de ses fournisseurs, l'usine Witz & Feltz se tourne vers la Chambre de commerce pour que celle-ci lui en livre[887]. Cette pénurie de combustible se ressent sur les relations entre industriels clients et fournisseurs. Le filateur Eugène Kempf réclame du charbon au tissage Witz & Feltz, pour les livrer en filés :

> Nous avons refusé, car le peu que nous possédons représenterait à peine quinze jours de marche pour leur filature et fera de quatre à cinq mois pour nos tissages. Et alors, c'est le même refrain : "Si vous ne me fournissez pas la houille, je ne puis vous fournir le fil". Et il est évident que si les approvisionnements de houille tardent à arriver, l'industrie de nos côtés sera de nouveau arrêtée[888].

La pénurie de charbon conduit les industriels à procéder à des mélanges de qualités. Il s'agit d'allier économies d'achat et efficacité énergétique. L'origine principale des charbons, en

---

884 Marie Favre, *Reviens vite… op. cit.*, p. 60-61.
885 *Ibid.*, p. 62.
886 *Ibid.*, p. 65.
887 AD Vosges, 15 J 1030. Société Witz et Feltz, correspondance de Saint-Dié adressée à Épinal, 9 décembre 1914.
888 *Ibid.*

1915, se trouve en Angleterre et dans les charbonnages de la Loire[889]. La conséquence de ces absences de combustible est l'arrêt de l'usine. Toutefois, il semble que l'approvisionnement en charbon au cours des années 1915 et 1916 se normalise, malgré les difficultés engendrées par les mouvements de troupes lors de la bataille de Verdun. En avril 1916, « il y a toutes les nuits un train qui arrive à 10 heures du soir et qui repart à vide à 3 heures du matin, il faut qu'il soit déchargé dans ce laps de temps »[890]. Le 22 avril, l'usine de Saint-Dié informe Épinal que « les consortiums des industries et négociants a repris le camionnage et se charge de faire les expéditions et arrivages, il faut espérer que cela ira mieux maintenant ». Les industriels s'organisent, une mutualisation des transports de houille et de marchandises semble être la solution adoptée[891].

À partir de 1917, certains industriels semblent anticiper l'organisation voulue par L. Loucheur. Ainsi, dans la correspondance de la société Witz & Feltz entre le siège à Épinal et l'usine de Saint-Dié, les cogérants évoquent une demande faite au Groupement Charbonnier Vosgien (GCV, appelé aussi Groupement Industriel Vosgien, ou GIV) Dès le 11 février 1917, soit quelques mois plus tôt[892]. Cette société anonyme est créée par acte notarié du 5 octobre 1915, par le président du Syndicat cotonnier de l'Est, Georges Juillard-Hartmann, pour mutualiser les coûts d'achat, de transport et d'assurance du charbon[893]. Pour cela, le GCV a passé un contrat avec la société d'importation du Nord et de l'Est [désormais SINE], pour l'assurance, l'achat et le transport de la houille. Elle s'engage notamment à rechercher et « acquérir des navires jusqu'à concurrence de cinq mille tonneaux »[894] au prix de 46 francs la tonne. Le contrat prévoit également une majoration de 10 francs pour 5 000 tonneaux supplémentaires[895]. Enfin, une ristourne est prévue selon un barème fixé par les différents partis, comprise entre 10 % pour 500 kg commandés et 20 % pour une tonne[896].

Tous les cotonniers ne semblent pas, dans un premier temps, concernés par l'accord. Seuls les plus importants en bénéficient, parmi lesquels la société française des cotons à coudre [anciens établissements Cartier-Bresson, désormais SFCC], les Successeurs de Fritz Kœchlin,

---

889 *Ibid*., correspondance de Saint-Dié adressée à Épinal, 21 janvier 1915.
890 AD Vosges, 15 J 1031. Correspondance de Saint-Dié adressée à Épinal, 3 avril 1916.
891 *Ibid*. 22 avril 1916.
892 AD Vosges, 15 J 1006. Correspondance adressée à Saint-Dié, 11 et 26 février 1917.
893 AD Vosges, 123 J 2. GIV. Le ministre du Ravitaillement au président du SCE, 3 mai 1917.
894 *Ibid*. Les successeurs de Fritz Koechlin au président du SCE, 29 mai 1917. Koechlin n'est pas favorable à l'adhésion de nouveau membres, de crainte de voir « la société d'importation […] aggraver les conditions déjà si lourde de son contrat ».
895 *Ibid*. GIV. La SINE au président du SCE, 22 juin 1917.
896 *Ibid*. GIV. Barèmes, 13 juillet 1917.

le comptoir de l'industrie cotonnière (Marcel Boussac) et Juillard-Hartmann. À partir du deuxième trimestre 1917, du fait de la crise des transports et des prix, plusieurs entreprises cherchent à bénéficier de l'accord. En juillet, le GIV recense 77 sociétés ou personnes physiques adhérentes, presque toutes dans les Vosges et appartenant à l'industrie cotonnière[897]. Le 26 avril, le gérant de la société Witz & Feltz annonce à son homologue de Saint-Dié y avoir adhéré pour 60 tonnes de houille par mois[898]. Cependant, ces adhésions ne semblent pas faire l'unanimité parmi les fondateurs du GCV, comme en témoigne la lettre des successeurs de Fritz Koechlin & Cie. Ils craignent que la SINE ne relève ses tarifs pour acquérir de nouveaux navires pour répondre aux nouvelles demandes[899]. En juin 1917, ils demandent que « les tonneaux supplémentaires souscrits [doivent] faire partie d'un nouveau groupe avec un tonnage qui lui [est] spécialement affecté »[900]. Ce souhait semble être exaussé, grâce aux « instances très pressantes de Messieurs Boussac et Lederlin »[901].

Ces difficultés liées à l'importance croissante de l'affaire restent cependant très liées à l'état de guerre, notamment la guerre sous-marine et les réquisitions. Pour la première, deux navires affrétés par la SINE, le *Mary Maid* et l'*Aroe*, pour le compte du GIV sont successivement coulés le 18 mai et le 7 juin[902]. Les autres navires affrétés pour le tonnage supplémentaires sont alors sollicités. Une flotte de secours de 5 000 tonneaux est même créée, mais qui n'entre en service effective qu'en décembre 1917, faute de navires disponibles[903]. Les chargements du GIV n'échappent pas aux réquisitions opérées par l'autorité militaire. Il en est ainsi avec l'intégralité de la cargaison du navire *Baltic III*, transporté sur deux péniches, en septembre 1917[904]. Les ports fluviaux de Gennevilliers et de Bonneuil (Seine), sous le contrôle de l'autorité militaire, deviennent des points de départ et de vérification des approvisionnements en charbon incontournables[905].

Quant aux résultats, ils restent mitigés. D'après les comptes d'approvisionnement de la société Witz et Feltz, le premier achat de houille via le GCV n'intervient qu'en juin 1917, pour un montant de 3 569,50 frs. Entre juillet 1917 et janvier 1918, la société a déboursé 26 644,07

897 *Ibid*. GIV. Lettre à M. Louis Loucheur, 11 juillet 1917.
898 AD Vosges, 15 J 1007. Fonds Witz et Feltz. Correspondance adressée à Saint-Dié, 26 avril 1917.
899 AD Vosges, 123 J 2. GIV. Les successeurs de Fritz Koechlin au président du SCE, 29 mai 1917.
900 *Ibid*. Lettre du 27 juin 1917.
901 *Ibid*. La SINE au président du SCE, 3 juillet 1917.
902 *Ibid*. Lettres du 21 mai et 9 juin 1917.
903 *Ibid*., 22 juin 1917.
904 AD Vosges, 192 J 2. GIV. La SINE au président du GIV, 21 septembre et 3 octobre 1917.
905 *Ibid*. La SINE au président du SCE, 16 juillet 1917.

frs dans le cadre de l'accord avec la SINE pour l'acquisition de quelques 185 tonnes de houille[906]. Si le prix à la tonne n'est plus que de 44 francs (contre plus d'une centaine de francs par tonne pour la société Jules Cormouls-Houlès à Mazamet, Tarn), les assurances comptent pour 58 % du total. Enfin, il semble aussi que Saint-Dié ait eu son propre groupement charbonnier[907]. En juillet 1917, en effet, les industriels crée la société de ravitaillement houiller des Hautes-Vosges, au capital de 600 000 francs[908]. Les fondateurs espère ainsi acquérir un vapeur pour transporter pas moins de 3 000 tonnes par mois depuis l'Angleterre. Elle est dissoute en mai 1918, du fait de l'application de la politique des quotas. Elle réapparaît néanmoins en janvier 1919. Entre août 1918 et décembre 1919, la société Witz et Feltz lui règle près de 37 000 frs de houille[909]. Quant au GCV, il semble se convertir en Union Charbonnière Vosgienne, siégeant à Remiremont. Toutefois, elle ne paraît active qu'après la fin de la guerre[910].

Cette organisation régional permet certes de rationaliser le transport du charbon, il n'en coûte pas moins très cher aux industriels. Ainsi, le charbon (de toute provenance : Angleterre, France livré du 1er août 1914 au 30 juin 1918 est-il passé, en moyenne, de 35 à 180 francs la tonne[911]. Après une baisse liés aux cours mondiaux et au retour à la paix (98 francs en moyenne du 1er juillet au 31 décembre 1919), il remonte en flèche pour atteindre la moyenne de 322 frs entre du 1er janvier au 30 juin 1920 [tableau 35]. En comparaison avec les autres cours, les prix moyens sont supérieurs à ceux du charbon français, mais restent relativement moins élevés que ceux de provenance étrangère.

906 AD Vosges, 15 J 277. Fonds Witz et Feltz. Approvisionnement des usines, août 1911 - juillet 1921.

907 AD Vosges, 15 J 1007. Fonds Witz et Feltz. Correspondance adressée à Saint-Dié, , 6 juin 1917. « Est-il exacte que le Groupement de Saint-Dié a eu 2 voiliers et 1 cargo de coulés ? Il ne lui resterait plus qu'un voilier !! ».

908 http://www.14-18hebdo.fr/lindustrie-textile-vosgienne-pendant-la-grande-guerre-les-industriels [consulté le 23 septembre 2016], d'après les Notes de Georges Poull sur le fonds du Syndicat Textile de l'Est (AD Vosges 146 J), non communicable à ce jour.

909 AD Vosges, 15 J 277. Fonds Witz et Feltz. Approvisionnement des usines, août 1911 – juillet 1921.

910 *Ibid*. D'après ses livres d'approvisionnement, la société Witz et Feltz achète pour près de 28 200 frs de houille entre décembre 1918 et décembre 1919.

911 CAEF-B15571. Dossier Witz & Feltz, Union charbonnière vosgienne, « Note pour nos adhérents », Saint-Dié, 20 juillet 1920.

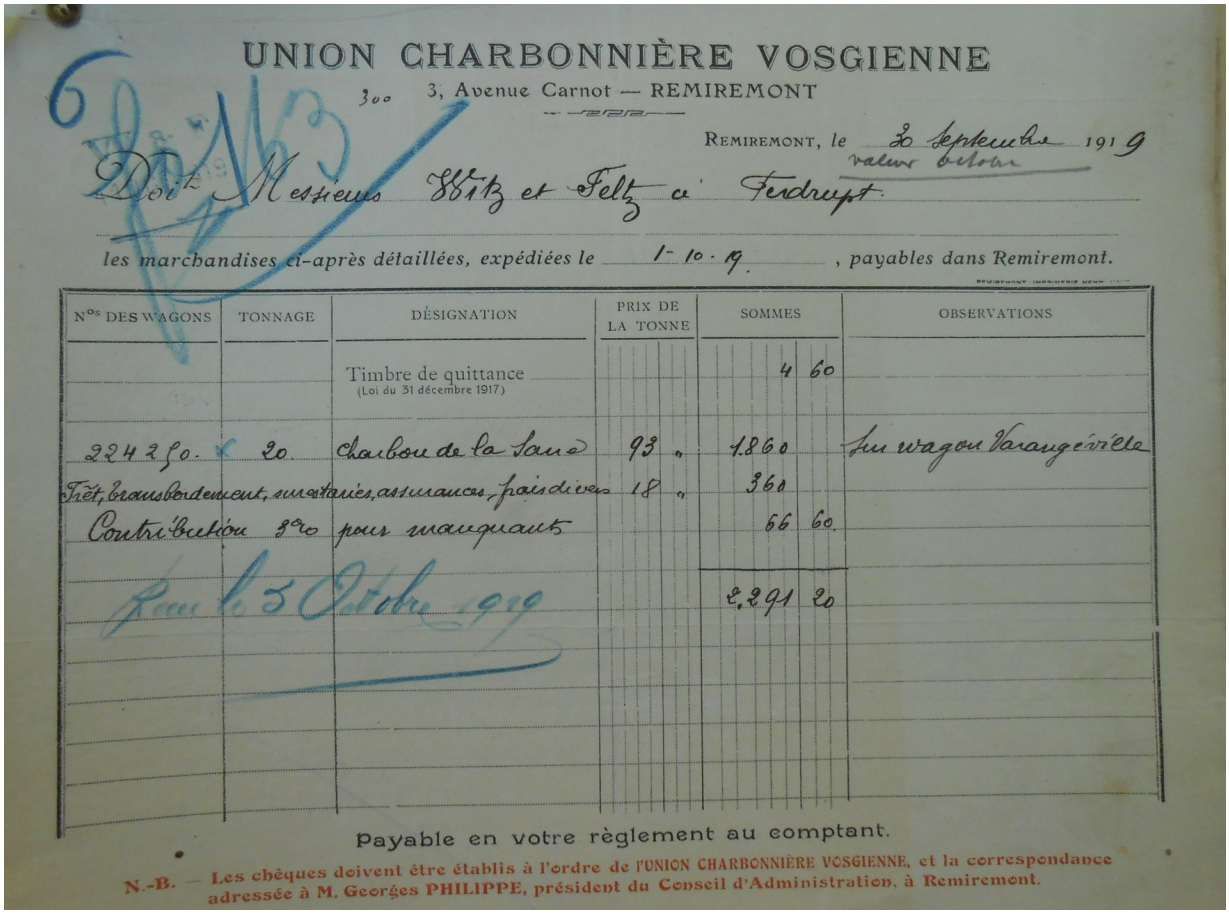

UNION CHARBONNIÈRE VOSGIENNE

300 3, Avenue Carnot — REMIREMONT

REMIREMONT, le 30 septembre 1919

valeur octobre

Doit Messieurs Witz et Feltz à Ferdrupt

les marchandises ci-après détaillées, expédiées le 1-10-19, payables dans Remiremont.

Nos DES WAGONS	TONNAGE	DÉSIGNATION	PRIX DE LA TONNE	SOMMES	OBSERVATIONS
		Timbre de quittance (Loi du 31 décembre 1917)		4 60	
224250	20	Charbon de la Sarre	93 „	1.860	Sur wagon Varangéville
Frêt, transbordement, surestaries, assurances, frais divers			18 „	360	
Contribution 3% pour manquants				66 60	
				2.291 20	

Reçu le 5 Octobre 1919

Payable en votre règlement au comptant.

N.-B. — Les chèques doivent être établis à l'ordre de l'UNION CHARBONNIÈRE VOSGIENNE, et la correspondance adressée à M. Georges PHILIPPE, président du Conseil d'Administration, à Remiremont.

Illustration 4: Facture de l'Union Charbonnière Vosgienne, 30 septembre 1919.
Source : CAEF-B15571/1 Dossier Witz et Feltz.

Tableau 35: Prix moyen semestriel du charbon vendu par l'Union charbonnière vosgienne, 1914-1920 (en frs).

Période	Prix courant	Indice	Période	Prix courant	Indice
08-12/1914	35,0	100,0	S1/1917	143,0	408,6
S1/1915	60,0	171,4	1917-1918	180,0	514,3
S2/1915	54,0	154,3	1918-1919	120,0	342,9
S1/1916	54,0	154,3	S2 1919	98,0	280,0
S2/1916	110,0	314,3	S1 1920	322,0	920,0

Source : CAEF-B15571. Dossier Witz & Feltz, Union charbonnière vosgienne, « Note pour nos adhérents », Saint-Dié, 20 juillet 1920.

Avec la mise en place du système de répartition Loucheur, le GIV doit trouver sa place dans l'organigramme prévu par le sous-secrétaire d'État aux fabrications de guerre. Marcel Boussac joue alors un rôle décisif grâce à ses connexions au sein de l'appareil administratif de

l'État[912]. En septembre 1917, il obtient le rattachement officiel du GIV au groupement de la chambre de commerce d'Épinal. Pour garantir une distribution optimale et diversifier les sources d'approvisionnement, il obtient l'inscription de plusieurs usines titulaires de marchés avec les services de la Guerre. Cette opération permet de libérer 1 000 tonnes de charbon sur à l'origine destinée à ces usines, et dont profitent les autres industriels de la région[913].

Tandis que l'industrie cotonnière subit les pénuries de charbon, un inspecteur du travail de la circonscription de Toulouse observe qu'à la fin de l'année 1917, « l'industrie lainière est un peu gênée par les conditions de l'état de guerre, mais, en général, elle l'est beaucoup moins que les autres industries. C'est ainsi que ces deux facteurs essentiels de la production : charbon et main-d'œuvre, ne lui ont pas causé de préoccupations sérieuses »[914]. Dans son application, la politique charbonnière de la France a rendu l'importation de charbon britannique indispensable pour pallier l'arrêt des relations commerciales avec les pays belligérants et les territoires occupés. Des entreprises qui n'importent pas de houille avant guerre s'y voient contraintes, tandis que les mines nationales doivent fournir en priorité les usines d'armement au détriment des autres manufactures, même quand elles sont titulaires de marchés de guerre. Dans un souci d'économie, certaines usines cherchent des alternatives. L'électricité, thermique ou hydraulique, apparaît comme une solution privilégiée, sans pour autant exclure les autres combustibles comme le bois et les déchets de transformation.

3.2 Les autres énergies de substitution : entre modernité, improvisation et anciennes techniques.

Les restrictions en charbon conduisent les industriels à adopter d'autres sources d'énergie. Si le bois et la tourbe reviennent alimenter les chaudières, l'utilisation de l'électricité s'accroît dans les usines à partir de la fin de 1916. Avec les premiers bénéfices dégagés (et sous l'effet de la législation fiscale, voir chapitre 7), les entreprises disposent de fonds suffisants pour procéder à des investissements dans les installations électrique

912 AD Vosges, 123 J 2. GIV. Marcel Boussac à M. Juillard-Hartmann, président du GIV, lettre du 13 septembre 1917.
913 *Ibid*. GIV. Marcel Boussac à M. Juillard-Hartmann, président du GIV, 24 septembre 1917.
914 *BMT*,1917, octobre-novembre-décembre, n°10-11-12, p. 456.

3.2.1 Le poids très secondaire mais croissant de l'électricité et de l'hydro-électricité.

L'éclairage constitue le premier secteur de modernisation, afin de permettre des journées de travail plus longues. La production provient de deux types d'usines ; les centrales à gaz et charbon, et les centrales hydrauliques. Durant la guerre, le secteur de l'hydro-électricité croît et compense la perte enregistrée par les moteurs à vapeur[915]. De 1913 à 1918, la puissance en chevaux-vapeur des installations croît de 60 %, et dépasse alors le million de chevaux-vapeur[916]. Sur la même période, la consommation nationale d'électricité, après une baisse due à l'occupation des départements du Nord et de l'Est du pays, a augmenté de 26 %, et atteint 2,7 millions de kWh[917]. Après un fort ralentissement de la croissance de la puissance installée et de la capacité de retenue d'eau en 1914 et 1915, les industriels reprennent leur rythme d'avant guerre en 1916 et surtout en 1917 [tableau 36].

Tableau 36: Accroissement annuel moyen de la puissance installée et de la capacité de retenue (1910-1918).

Années	1910	1914	1915	1916	1917	1918
Milliers de kVA*	80,0	33,0	23,0	39,0	85,5	51,0
Millions de m³	16,0	3,5	-	0,1	2,8	-

Source : Dominique Barjot, *L'énergie aux XIXème et XXème siècles, op. cit*., p. 307.

Certaines usines disposent de leur propre chute d'eau. C'est le cas de la société Cormouls-Houlès fils :

> Nous produisons nous-mêmes notre électricité au moyen d'une chute d'eau avec le Canal de La Martinière. Cette énergie est employée à notre éclairage particulier et à éclairer nos magasins. Nous actionnons en outre une presse à emballer les laines. Nous ne vendons pas l'électricité[918].

---

915 François Caron et Fabienne Cardot (dir.), *Histoire générale de l'électricité en France*, *op. cit.*, p. 507. Selon les données reprises par Michel Banal, la puissance installée des moteurs à vapeur pour produire l'électricité est passé de 390 000 CV en 1910 à 738 000 en 1913. La diminution observée en 1919 (673 000 CV) est essentiellement due aux conséquences de l'occupation du Nord et de l'Est de la France.

916 Dominique Barjot, *Annuaire statistique de l'économie française aux XIXème et XXème siècles, vol. 2 : L'énergie aux XIXe et XXe siècles*, Paris, Presses de l'ENS, 1991, p. 304. la puissance installée cumulée en 1913 était de 750 000 CV (ou HP) en 1913. L'augmentation a surtout eu lieu entre 1917 et 1918, date à laquelle des investissements ont pu être réalisés grâce aux bénéfices réalisés les premières années de guerre.

917 Dominique Barjot, *L'énergie aux XIXe et XXe siècles, op. cit.*, p. 286.

* Kilovoltampère. Unité de mesure de la puissance des compteurs d'électricité.

918 AD Tarn, 72 J 1220. Correspondance commerciale envoyée, lettre à M. l'ingénieur en chef du département du Tarn, 15 janvier 1917.

Néanmoins, les machines de l'usine restent mues par une chaudière au charbon. De plus, l'industriel doit disposer d'une autorisation de l'Intendance pour procéder à des travaux d'installation ou de remplacement de matériel électrique. C'est ce que doit demander Jules Cormouls-Houlès, à plusieurs reprises en 1917, au sous-intendant de l'arrondissement de Castres pour que les fournisseurs de son prestataire, Albert Chabbert fils, puissent commander du fil électrique et un appareillage[919].

Dans la circonscription de Nancy, qui comprend le département des Vosges, « pour conjurer la crise du charbon, les directeurs de plusieurs établissements possédant une force hydraulique ont reçu l'ordre d'utiliser exclusivement cette dernière »[920]. L'électrification des usines apparaît aussi, pour ce même inspecteur, comme une leçon tirée de la crise du charbon survenue durant l'hiver 1916-1917[921]. Même dans des régions peu propices aux grandes chutes d'eau, l'énergie hydraulique devient un recours important. Dans la circonscription de Rouen, « Un industriel s'est rendu propriétaire ou locataire de quatre chutes d'eau inutilisées depuis longtemps ; il a acheté les turbines et machines électriques nécessaires pour établir un transport de forces de ces chutes à son usine (tissage de coton) »[922]. De leur côté, les usines de la société Waddington fils & Cie couplent depuis leur création l'énergie hydraulique à la vapeur[923]. En cas d'interruption faute de charbon, le travail est reporté sur les ateliers actionnés par les roues et turbines des usines et le temps de travail accru. Au début de 1918, la société consomme en plus jusqu'à 120 stères de bois par jour[924].

Lors de la crise du charbon au début de 1917, les usines disposant de métiers mus par l'électricité maintiennent une activité, comme à l'usine Tournier à Mazamet. Les autres usines à l'arrêt, au nombre de trois, doivent mettre 200 ouvrières au chômage, faute de combustible[925]. Même la production d'électricité devient incertaine et les interruptions d'alimentation pour fournir en priorité les usines d'armement ralentissent l'activité des manufactures.

---

919 AD Tarn 72 J 394. Jules Cormouls-Houlès au sous-intendant militaire directeur de l'arrondissement de fabrication de drap à Castres, 16e région, Mazamet, 16 juin 1917 et 18 octobre 1917. Il commande successivement 2 500 et 500 mètres de fil électrique outre l'appareillage correspondant.

920 *BMT*, 1918, mars-avril-mai, n°3-4-5, p. 138.

921 *Ibid*., p. 167-168. il constate également que « beaucoup d'industriels […] avaient pu constituer des stocks » de houille, ainsi que « fait chauffer leurs générateurs au bois, à la tourbe ou à la sciure de bois ».

922 *Ibid*., p. 173.

923 Geneviève Dufresne-Seurre, *Les Waddington…, op. cit*., p. 263-264, 291-292 et 363.

924 *Ibid*., p. 293.

925 AD Tarn, 10 R 5. Le commissaire de police de Mazamet au sous-préfet de Castres, 3 mars 1917. L'usine Tournier met 96 ouvrières au chômage. Vingt jours plus tard, elle compte 160 chômeurs. La technique ne peut pas tout.

Toutefois, pour le syndicat textile de Vienne (Isère), les interruptions ne sont pas toujours justifiées. En novembre 1917, celui-ci proteste contre l'arrêt en semaine de l'alimentation des métiers à tisser et filer, et qui contraint les ouvriers à travailler le dimanche. Cette situation qui « ne devait durer que quelques mois dure depuis seize mois »[926]. De plus, depuis 1916, « n'a pas hésité à agrandir sa clientèle », alors qu'elle dit manquer de sources. « Logiquement, ou la Compagnie a de la force motrice, ou elle n'en a pas ».

3.2.2 Les bois et déchets d'industrie : La consommation énergétique de la société Witz et Feltz dans les Vosges.

Devant la cherté de la houille, la société Witz et Feltz se tourne à partir d'avril 1917 vers le bois pour faire chauffer ses chaudières. Comme en témoigne le graphique 19, il s'agit d'une ressource vitale pour l'entreprise pour la fin de la guerre :

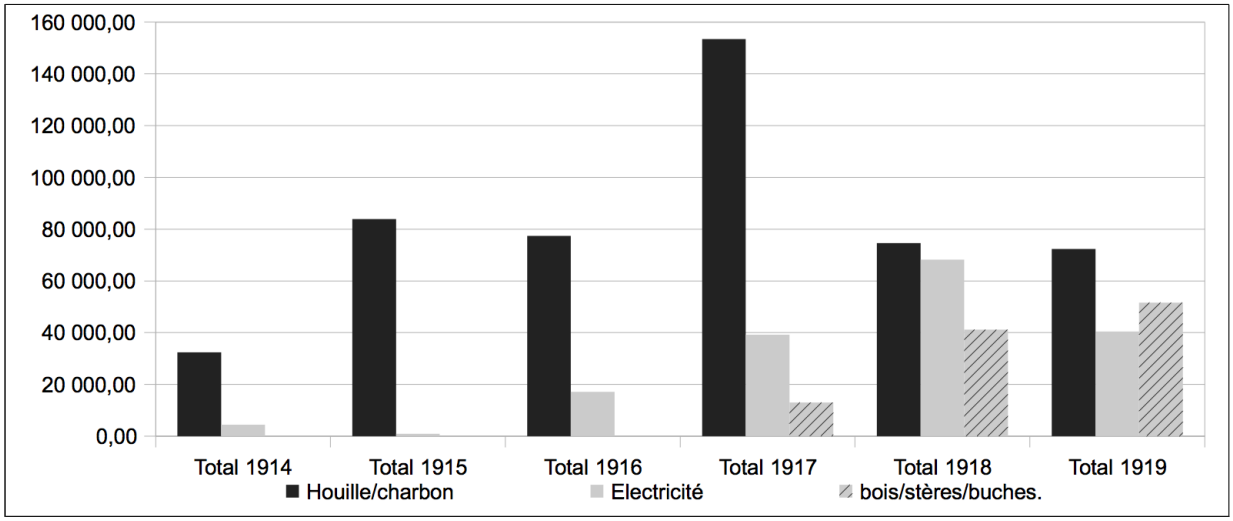

Figure 19: Consommation de ressources énergétiques de la société Witz & Feltz, 1914-1919 (francs courants).

Source : AD Vosges, 15 J 277.

De 1917 à 1919, la part du bois combustible passe de 6,3 % à 31,4 %. Ses fournisseurs sont pour l'essentiel dans les Vosges ou des départements limitrophes. Le prix du bois reste assez élevé (70 à 75 francs la tonne à Remiremont[927]), mais il devient d'autant plus essentiel

[926] IHS CGT Vienne (Isère rhodanien). Syndicat textile de Vienne. Cahier n°6, correspondances. Émile Miggliorettti à Messieurs les patrons de l'industrie textile de Vienne et la banlieue, 11 novembre 1917.

[927] *BMT*, 1918, mars-avril-mai, n°3-4-5, p. 246.

que la houille devient difficile d'accès. La diversification énergétique apparaît évidente à partir de 1917, avec le recours au bois comme matière combustible. En outre, la dépense de près de 150 000 francs de charbon s'explique en particulier par la hausse du prix non seulement de la matière première, mais aussi et surtout par celle du prix du fret et des assurances. Pour rappel, 58 % des 26 644 francs d'achats en charbon auprès de la société d'importation du Nord et de l'Est concernent des frais d'assurance[928]. Quant à l'électricité, sa part dans les dépenses énergétiques, qui était de 12 % en 1914, tombe d'à 1,1 % en 1915, mais remonte 37,1 % en 1918, avant de se fixer l'année suivante à 25 % [929]. Witz & Feltz fait quasi-exclusivement appel à la Compagnie lorraine d'électricité, basée à Nancy.

Ce changement de consommation provoque nécessaire une adaptation technique. Or, les archives de la société ne mentionnent nullement l'acquisition d'un système d'alimentation électrique de ses métiers. De même l'addition des stères achetées au charbon acquis laisse penser que le système de chaudière à vapeur s'est maintenu. Dans une lettre adressée à un confrère, Witz & Feltz indique que c'est pour « éviter du chômage […] que nous nous approvisionnons le plus possible de bois et de houille »[930]. En effet, de nombreux chômages surviennent faute de charbon. Déjà au printemps 1917, les gérants de l'entreprise doivent donner la priorité aux fournitures de l'Intendance sur les commandes civiles. Les instructions ministérielles sont claires : « tous les industriels qui auront employé le charbon dont ils disposaient à des fournitures civiles sont tenus d'exécuter leurs marchés et qu'aucun délai [supplémentaire] ne saurait leur être accordé »[931].

Des alternatives émergent ailleurs dans le même but : éviter le chômage de l'usine. Au premier trimestre 1918, l'inspecteur du travail de la circonscription de Dijon signale qu' « un tissage de coton fait usage du "Sparing Fire" (1 kg par tonne de houille). Au dire du directeur de ce tissage, l'emploi de ce produit facilite l'allumage et la combustion des morceaux de charbon, diminue la fumée et la suie ainsi que la quantité de scories qui sont mieux brûlées et réduites en cendres »[932]. Dans la circonscription de Rouen, « deux importantes filatures de coton économisent 20% de charbon en mélangeant au combustible les résidus provenant du battage de déchets de coton pratiqué dans une usine voisine »[933]. À la fin de l'année, la situation ne s'améliore pas. Dans les usines de coton des circonscriptions de Lyon, Rouen,

928 AD Vosges, 15 J 277.
929 *Ibid*.
930 AD Vosges, 15 J 439. Correspondance administrative, M. Schmitt, Ferdrupt, 10 mars 1918.
931 AD Vosges, 15 J 1006. Correspondance d'Épinal à Saint-Dié, 30 mars 1917.
932 *BMT*, 1918, mars-avril-mai, n°3-4-5, p. 173.
933 *Ibid*., p. 173.

Dijon et Nantes, « Les filatures et tissages de coton ont été mal ravitaillés. La force électrique a été réduite, le charbon a manqué. Des chômages fréquents en sont résulté. La journée a été souvent réduite, de petits établissements ont disparu »[934].

De l'usage du bois, les drapiers d'Elbeuf font les constatation suivantes :

> a) Le bois seul ne développe pas un nombre de calories suffisant pour alimenter les grosses prises de vapeur (séchage, décatissage, teinture, etc.), mais il suffisait pour assurer la marche des machines et de leurs transmissions ;
> b) Il faut toujours un adjuvant : soit coke, soit charbon ou tourbe pour assurer la combustion et la maintenir dans des conditions satisfaisantes ;
> c) En mélangeant un tiers de charbon ou de coke et deux tiers de bois on obtient d'excellents résultats
> d) Le coût de ce mode de chauffage est sensiblement plus élevé que le chauffage au charbon. Il faut compter 2 tonnes ½ de bois pour faire l'équivalence d'une tonne de charbon. On peut même compter 3 tonnes si le bois n'est pas sec. En outre, la manutention est assez compliquée et exige des frais de main-d'œuvre sérieux pour amener le bois à pied d'œuvre[935].

Le manque de charbon sur le marché national conduit donc les industriels à chercher d'autres sources d'énergie. Si l'électricité voit son importance croître, c'est d'abord par l'accroissement de son prix. Principalement tournée vers les usines de chimie, les manufactures s'en équipe d'abord pour assurer leur éclairage et leur chauffage. En revanche, la consommation de bois permet de compléter davantage les besoins auquel le charbon (dont les qualités les meilleures sont souvent plus chères et moins accessible) est insuffisant pour répondre.

934 *Ibid*., novembre-décembre, n°11-12, p. 494-495.
935 Paul Fraenckel, *La Chambre de commerce…, op. cit*., p. 41.

CONCLUSION

Les industries de la laine et du coton permettent d'observer deux types de politiques d'importation des matières premières. La production nationale de laine se révèle insuffisante alors que le cheptel ovin ne cesse de diminuer tout au long de la guerre, au profit de l'industrie de la viande. Le recours à l'importation, indispensable depuis près de soixante-dix ans, devient stratégique. Malgré les bons résultats des tontes des pays du Maghreb, à l'exception de l'Algérie, ils ne parviennent pas à combler le déficit observé en métropole. Sur les autres marchés, l'administration militaire fait appel dans un premier temps à des industriels disposant de comptoirs en Argentine ou en Australie. À partir de la fin de 1915, la Grande-Bretagne procède à la réquisition de toute la tonte et de toutes les peaux en laine du Commonwealth. Le gouvernement français doit donc passer par son alliée pour ses approvisionnements, et lui présenter un programme d'importation détaillé. Il se produit un double mouvement de renforcement du contrôle de la consommation par l'État et d'association étroite des principaux acteurs de l'industrie lainière au sein de comités et de commissions spécialisées. En outre, les importateurs français homologués doivent composer avec la pénurie de fret, la hausse des prix des assurances et la concurrence des négociants états-uniens sur les marchés d'Amérique du Sud.

Dépendante à 80 % des importations états-uniennes, l'industrie cotonnière parvient jusqu'au printemps 1917 à maintenir un régime de libre achat. Malgré un début de guerre difficile et une chute des prix du coton brut, les cultivateurs américains ont affermi leur situation avec l'aide de l'État fédéral et la relance de la demande européenne. Si une partie des ventes parvient jusqu'aux usines allemandes par le biais des navires neutres, les pays alliés deviennent très vite maîtres des importations européennes. Il en résulte une hausse des cours du fait de la croissance des risques pris par les navires affrétés, qui manquent d'être coulés par la marine allemande. En 1917, la crise déclenchée par la hausse accélérée du prix du coton, la pénurie de fret et l'entrée en guerre des États-Unis conduisent à une prise en main par l'État, et surtout ses fonctionnaires de l'ensemble du commerce des cotons en France. L'instauration du consortium, considéré comme le meilleur exemple d'organisation de ce type constitué pendant la guerre, couronne l'aboutissement d'une politique exceptionnelle en temps exceptionnel.

Quant à l'alimentation énergétique des usines françaises, elle pâtit gravement des conditions de guerre. La perte des bassins houillers du Nord et du Pas-de-Calais et l'interruption des importations allemandes (second fournisseur derrière la Grande-Bretagne)

conduit l'État français à accroître sa pression sur le marché du charbon. Son contrôle s'effectue d'abord par les prix, puis par l'instauration d'ordres de priorité, puis enfin par des zones géographiques de desserte. À l'échelle des entreprises, cette situation fait apparaître diverses réalités. Les usines proches des gisements, comme Cormouls-Houlès dans le Tarn, peuvent encore se fournir auprès des mines voisines, mais subissent les restrictions et la concurrence des usines d'armement. Le charbon britannique devient la seule alternative possible pour compléter les besoins. En revanche, du côté des usines loin des gisements nationaux et contraintes de s'approvisionner sur les marchés étrangers, elles doivent s'adapter à de nouvelles sources d'énergie. Cela est particulièrement flagrant pour la société Witz & Feltz, dans les Vosges, à partir de 1917. Malgré des achats très importants de charbon et de houilles en tout venant, la société procède à l'achat de stères de bois, mais accroît également sa consommation d'électricité.

L'enjeu des approvisionnements en matières premières et en énergie constitue surtout la principale porte d'entrée de l'État dans l'économie. Face à ses insuffisances budgétaires et à l'endettement qui en découle, l'administration publique cherche à contrôler le coût de la fabrication des effets et biens à destination de l'armée. L'impact sur les entreprises dépasse la problématique de leurs sources d'approvisionnement et touche en conséquence leurs revenus.

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE.

Le lien entre l'État et les entreprises s'est renforcé par la force des circonstances. La conception de la nouvelle teinte du drap de troupe est due à une entreprise privée, la SA des établissements Balsan & Cie, et la fourniture d'effets d'habillement de huit millions d'hommes pendant quatre ans et demi passe par la mobilisation le plus grand nombre de manufactures. Par l'intermédiaire du service de l'Intendance, l'État, se retrouve en première ligne de la mobilisation industrielle en contrôlant l'intégralité des étapes de la production du drap de troupe. Il devient indispensable pour le transport des marchandises, des matières premières et des matières énergétiques. La constitution de centres de production en Normandie, dans le Midi et en Isère renforce son influence. Ce lien s'impose dans les opérations d'achat de matières premières menées à l'étranger. Pour l'achat de la laine, une alliance est passée avec les maisons de négoce françaises, qui s'appuient sur leurs relations et leurs comptoirs à l'étranger. Il en va de même à l'échelle nationale, où les professionnels du négoce de laine, comme Joseph Deburghgraeve, et certains industriels, comme Charles Rachou, deviennent de véritables agents de l'État par délégation.

Pour le coton, totalement dépendant des approvisionnements américains, l'intervention de l'État se fait plus progressivement, d'abord pour les besoins du service de Santé et de l'Armement. Devant la méconnaissance des agents de l'Intendance des États-Unis, la banque J-P Morgan revêt à la fois le rôle d'intermédiaire entre les services de l'armée et les fournisseurs, et à la fois le rôle de financeur jusqu'en 1917. à partir de cette date, le consortium cotonnier français constitue la forme la plus aboutie de la coopération entre l'État et les entreprises. Malgré les difficultés liées au fret maritime et aux transports intérieurs et l'instauration d'un système d'autorisation d'importation, les objectifs sont atteints avec une baisse du prix du coton par le contrôle des coûts intermédiaires (assurances, transport, spéculation…). En tant que Haut-Commissaire de la république aux États-Unis, André Tardieu incarne, avec Hermann Du Pasquier, l'accompagnement des professionnels du coton par l'État.

La guerre valorise le rôle du ministère du Commerce et de l'Industrie grâce à l'action d'Étienne Clémentel. Jusqu'en octobre 1915, il reste en retrait par rapport au ministère de la Guerre, autour duquel plusieurs nouvelles instances de renseignement et de coopération voient le jour. Les CCAE, sous la responsabilité du sous-secrétaire d'État au ravitaillement et à l'Intendance, deviennent des relais non négligeables, malgré leur inégale activité. L'arrivée de Clémentel donne l'occasion à l'industrie de rappeler l'importance des marchés civils dans le maintien d'une paix sociale. Néanmoins, son bilan international apparaît meilleur que celui à l'échelle nationale. Il obtient des succès dans les enquêtes liés aux besoins de l'industrie nationale, obtention de concessions de la part des alliés et partenaires économiques dans un contexte difficile de pénurie de fret et de crédits. En revanche, il échoue, avec les industriels viennois Francisque Bonnier et Joseph Brenier, à lancer un drap national pour les populations les plus modestes. Enfin, la politique charbonnière constitue un autre exemple où l'intervention de l'État oriente l'organisation privée de l'approvisionnement.

Le début de la guerre montre les limites des moyens dont disposent les administrations locales et les missions d'achat à l'étranger. Le contexte d'urgence absolue et l'enchaînement des demandes des corps d'armée et services conduisent les agents à accepter toutes les offres qui se présentent à eux, au risque de tomber sur de véritables arnaques, comme l'illustre l'affaire Gruët ou les mésaventures de la mission d'achat aux États-Unis. En outre, l'intervention de l'État reste mal vu dès qu'il s'agit de s'intéresser aux gains de l'industrie. La résistance mazamétaine rappelle combien la crainte de la divulgation du « secret des fortunes » n'a pas été dissipé avec le vote de la loi sur le revenu en 1914. L'absence de normes comptables conduisent les agents des contributions publiques à une adaptation aux diverses situation, et à construire sur le tas une comptabilité d'entreprise.

DEUXIÈME PARTIE : ENTREPRISES ET OUVRIERS DANS LA GUERRE.

La guerre constitue un risque pour un État, et tout autant pour une entreprise. Les relations commerciales nationales et internationales s'interrompent, et les marchés en cours se retrouvent suspendus. Avec l'occupation du département du Nord et des Ardennes, l'industrie lainière perd son centre de gravité. Les bassins industriels disponibles occupent alors une place centrale dans la production pour l'Intendance. Il s'agit ici d'établir la nouvelle hiérarchie qui se dessine à partir des quantités reçues par l'Intendance et des résultats commerciaux réalisés par les entreprises. La qualité doit être aussi prise en compte, car toutes les entreprises ne disposent pas des mêmes métiers à tisser et ne réalisent pas les mêmes performances économiques. Les centres de fabrication de drap nouvellement créés seront étudiés avec leur région militaire attribuée.

De son côté, l'industrie cotonnière est privée des deux cinquièmes de ses broches de filature, et doit se rabattre sur les usines normandes et de l'Est. Cette situation conduit à s'interroger laquelle des deux régions dispose des meilleurs atouts, ou plutôt des contraintes les moins criantes. La Normandie apparaît comme la région potentiellement favorisée par sa position géographique distante du front et proche des sources d'approvisionnement et des institutions et acteurs économiques donneurs d'ordre à Paris. En revanche, l'Est, et en particulier le département des Vosges est traversé en partie par le front, et doit compter sur les mouvements de troupe.

Devant l'importance des commandes militaires, la place des marchés civils se trouvent restreinte, mais dans quelle mesure ? Il va de soit que, pour des raisons de maîtrise des dépenses publiques, les prix des marchés de guerre soit étroitement encadré par l'administration. Mais de quelle marge de manœuvre les industriels disposent-ils pour débattre du prix ? Quant aux prix des marchés civils, l'intervention de l'État se limite, comme vu plus haut, l'instauration d'un contrôle strict des importations de matières premières. Il s'agit donc

de voir l'impact de cette politique sur les prix de vente au commerce, ainsi que sur la trésorerie des entreprises. Si l'absence de règles claires autour de leur comptabilité

Enfin, la mobilisation des hommes en âge d'être appelés sous les drapeaux – cadres de l'industrie comme simples ouvriers – aggrave le ralentissement de l'activité au début du conflit. Le remplacement de ces derniers présente un défi pour toute la durée de la guerre. La place des femmes dans les industries lanières et cotonnières devient centrale, tandis qu'une partie des emplois masculins peuvent être réoccupés par des ouvriers réfugiés, des soldats mis en sursis d'appel ou des étrangers. Le chapitre consacré à cette question s'interrogera sur la part de chacune de ces parties. Dans le même temps, les conditions de travail se modifient pour répondre aux demandes de l'Intendance et à la clientèle civile restante. Le travail de nuit et la prolongation du temps de travail se pose comme alternative au manque de main-d'œuvre. Toutefois, la question salariale, très liée à la question de la durée du travail refait surface. C'est l'occasion pour les organisations syndicales de réapparaître dans le paysage industriel. Il s'agira donc de voir dans quelle mesure le mouvement ouvrier parvient à se rétablir après la mobilisation de ses cadres et de ses militants.

CHAPITRE 4 : LES INDUSTRIES EN TEMPS DE GUERRE : DYNAMISME DE PRODUCTION ET RÉGIONALISATION.

Tandis que le comité des forges devient un interlocuteur privilégié de l'État et l'organisateur de la production métallurgique avec l'aval du ministère de la Guerre[936], les industriels sont directement confrontés aux fonctionnaires et auxiliaires des services de l'Intendance. Face au double rapport du ministère de la Guerre et du ministère du Commerce, ils échappent toutefois à la mainmise du secrétariat d'État puis ministère à l'Armement. Or, les importants besoins en équipement et habillement dans un contexte de réduction de la capacité de production exigent une mobilisation sans précédent de l'industrie.

Une organisation administrative et pragmatique survient alors dans les régions industrielles pouvant répondre aux besoins. Les marchés de guerre y passent en priorité. Bien qu'il ait été question d'une « idéologie de la mobilisation industrielle[937] » dans de précédentes recherches, cette idée ne semble pas s'appliquer aux industries de la laine et du coton. Certes, l'État intervient dans la livraison de la matière première très tôt dans le conflit (chapitre 3), et la constitution du consortium cotonnier français vient couronner cette politique économique. Mais ces initiatives sont sans commune mesure avec la création d'usine, comme, en 1916, l'arsenal de Roanne[938]. En revanche, l'application d'une politique de planification de la production des draps et tissus semble en question[939].

Le présent chapitre cherche à définir les modalités des marchés de guerre, et surtout à établir les différences existant entre les industries de la laine et du coton, et entre régions. Les volumes produits et les capacités de production ne sont pas équivalents, ni même les handicaps dus à la guerre. L'occupation des régions du Nord et de l'Est impacte davantage l'industrie

936 Alain Hennebicque, art. cit., p. 112.
937 Gerd Hardach, art. cit., p. 103.
938 Adeline Blaszkiewicz-Maison, *Albert Thomas…, op. cit*., p. 107.
939 Gerd Hardach, art. cit., p. 88-89.

lainière et la filature de coton, tandis que les tissages de coton restent relativement épargnées[940]. La mobilisation industrielle de la première guerre mondiale s'appuie avant tout sur des territoires capables de relever le défi économique de la guerre.

Ce défi se répercute à l'échelle de l'entreprise. Le manque de fret pour les marchés internationaux et la mobilisation générale d'une partie de la clientèle modifient les débouchés habituels, tandis que la demande militaire se fait toujours plus pressante. Dans le même temps, la hausse des cours de la matière première a une incidence mécanique sur les prix de vente des draps et tissus[941]. Toutes les entreprises et tous les territoires n'ont pas connu le même degré de dépendance vis-à-vis des marchés passés avec les services de la guerre, et n'ont donc pas bénéficié de la même marge laissée pour les marchés civils. Il s'agit donc d'identifier dans quelles situation ce bénéfice a le plus profité aux entreprises, et quelles régions ont, en revanche, connu une forte contraction de leurs profits.

Enfin, les entreprises s'adaptent quant à leur stratégie financière. Or, son analyse dépend des sources disponibles, c'est-à-dire des archives que les administrations ou les gérants eux-mêmes ont pu laisser. Grâce à la loi du 1er juillet 1916 instaurant la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre, ce problème a pu être résolu dans de nombreux cas d'entreprises. Si les documents comptables auxquels ont accédé les agents vérificateurs des contributions directes lors de leurs enquêtes ont disparu pour la plupart, les synthèses faites par ceux-ci sont assez complètes et accessibles. Il s'agit donc de voir quel type de financement domine, et comment les entreprises gèrent, la plupart du temps, ce que l'on peut assimiler à de véritables trésors de guerre.

940 Albert Aftalion, *L'Industrie textile en France pendant la guerre, op. cit.*, p. 7.
941 Jean-Claude Daumas, *L'Amour du drap…, op. cit.*, p. 324.

1 L'INDUSTRIE LAINIÈRE : UNE TERRITORIALISATION DE LA PRODUCTION.

Alors que les territoires du Nord et de l'Est se retrouvent hors d'état de produire, les services de l'armée se rabattent sur les manufactures des départements loin du front. L'importance des besoins pose la question de l'organisation de la production des draps.L'État doit donc s'appuyer sur les régions industrielles disposant des moyens de production nécessaires tout en maîtrisant les coûts. De leur côté, les entreprises cherchent à limiter les effets de la guerre sur la marche normale de leurs usines.

1.1 Une industrie totalement sous le contrôle de l'Intendance ?

Durant le conflit, l'industrie lainière passe en quasi intégralité sous le contrôle de l'Intendance. Avec un potentiel productif moins important que pour le coton et amoindri par l'occupation allemande des principales régions lainières comme le Nord, les autorités sont très tôt conduites à contrôler l'ensemble de la production nationale pour répondre aux besoins de l'armée.

1.1.1 La suspension des contrats civils passés avant guerre.

Dans un premier temps, les échanges commerciaux nationaux et internationaux sont interrompus par la fermeture des frontières et par le départ des hommes pour le front ou leur dépôt. Il s'en suit une suspension des contrats commerciaux passés avant la guerre. Les transports de troupes passent en priorité, devant les expéditions commerciales. Cela provoque soit l'accroissement des stocks de marchandises dans les entrepôts, soit la pénurie de matières premières ou semi-manufacturées dans les usines. À Vienne (Isère), la manufacture de drap Frenay Frères se retrouve privée de son principal client, la Maison Garon qui « stoppe ses commandes pour je ne sais quelle crainte injustifiée ». Néanmoins :

> Étienne Frenay réagit immédiatement et se souvenant d'un gros client de tissu pour bandes molletières, lui écrit en lui proposant une fourniture ; la réponse ne se fait pas attendre. Et cette maison transmet un ordre de 250 pièces à livrer rapidement ; ce n'était pas beaucoup pour la production de la Maison, mais c'était un encouragement, et cette commande est mise tout de suite en fabrication ; ce qui se sait vite à Vienne, et amène une réaction presque ombrageuse des Garon qui sont bien mal placés pour protester. Cette initiative et la fermeté d'Etienne Frenay

ont créé le choc psychologique, les mauvaises raisons de Garon tombent d'elles-mêmes et les commandes reprennent comme par le passé[942].

L a maison Frenay travaille donc pour d'autres maisons titulaires de commandes de l'Intendance. À Elbeuf (Seine-Inférieure) et Louviers (Eure), Paul Fraenckel constate les mêmes effets sur la marche du commerce : « les affaires d'ailleurs, s'étaient arrêtées dans l'attente angoissante des graves événements qui allaient se produire ».

> Plusieurs maisons, et non des moindres, demandaient la suspension ou la résiliation de leurs engagements avec la fabrique et le contrecoup de ces incidents se fit sentir très vite. Beaucoup de manufacturiers, pris de crainte à leur tour, décidèrent de fermer leurs usines partiellement ou complètement. Il devait donc forcément y avoir une certaine quantité de produits disponibles qu'il était intéressant de récupérer pour les titulaires des marchés de la guerre et chacun des intéressés eût à fournir l'énumération des produits qui lui étaient nécessaire ainsi que les quantités[943].

L'inactivité n'est toutefois pas totale. Toujours en Seine-Inférieure, Paul Fraenckel signale que les usines encore en activité acquièrent les produits nécessaires à leur fonctionnement auprès des entreprises arrêtées ou en marche réduite. De leur côté, les autorités militaires cherchent à assurer l'approvisionnement des manufactures de drap de troupe. D'après l'intendant général Defait, dès le 5 août :

> Toutes les indications utiles étaient fournies à l'état-major des armées, intéressant […] les laines et draps de Tourcoing, Roubaix… Le même jour, un contrôleur de l'armée allait à Roubaix pour s'emparer de cette question : d'autres messieurs se rendaient dans l'Est. Malheureusement, les moyens de transport manquaient en ce moment.
>
> La question est reprise le 26 août, lorsqu'il s'agit du départ du ministère pour Bordeaux : un plan est hâtivement préparé pour les évacuations à faire dans la région du Nord : mais on obtint pas de résultats. Cependant, après entente avec le directeur de l'Intendance du 2e corps d'armée, une importante quantité de velours de coton peut être évacuée d'Amiens. Ce fut une précieuse ressource pour plus tard[944].

Quant aux draps déjà fabriqués, ils passent au crible des agents de l'Intendance. D'après la correspondance commerciale de Léon Fonquernie, filateur-tisseur de Laroque-d'Olmes (Ariège), des commissions militaires visitent les usines pour constater les stocks de

942 François Frenay, *Maison Frenay frères (1889 à 1936)*, Vienne, Mars 1972 (dactylographie), p. 7.
943 Paul Fraenckel, *La Chambre de Commerce et la Collectivité d'Elbeuf…, op. cit.*, p. 15.
944 AN 509 AP 6. Fonds Adolphe Messimy. Intendant Général Defait, *op. cit*., p. 34-35.

marchandises[945]. Les draps qui répondent aux qualités requises pour les troupes sont systématiquement réquisitionnés. Cela provoque un arrêt des expéditions même au niveau des gares, où l'Intendance vise toutes les marchandises, ce dont se désole l'industriel :

> La marchandise a été portée à la gare le 1er août, elle n'a pu partir par suite de la mobilisation. Ordre m'a été donné de la retirer immédiatement, ce que j'ai fait.
> Entretemps, l'Intendance est venue me la réquisitionner dans mes magasins ; j'ai objecté que ces pièces étaient vendues ; mais j'ai été obligé de par la loi de les céder à l'armée.
> Je le regrette beaucoup, car je ne puis pas les reproduire, mon usine étant mobilisée pour le drap de troupe pure laine nouvelle teinte[946].

Les magasins sont alors vidés, et Fonquernie doit demander à ses voyageurs de commerce de cesser leurs démarches pour vendre les produits qu'il fabrique[947]. Or, certaines réquisitions se font au détriment de commandes militaires récentes et anciennes. C'est le cas d'une livraison de drap à destination d'un intermédiaire de Lille, Lefebvre[948], ou encore de ceux achetés par Blum, de Paris :

> Au moment où j'allais expédier cette marchandise à Vanves, une commission de l'Intendance de Toulouse est venu [sic] me la réquisitionner et malgré ma protestation (qu'elle était pour une adjudication de l'Intendance de Vanves) l'ordre m'a été donné d'expédier à Toulouse. […]
> Je me trouve dans un cas de force majeure et la question doit être à régler entre intendances[949].

À la fin du mois de décembre, le ministre du Commerce Gaston Thomson interpelle le ministre de la Guerre, Alexandre Millerand, pour que les services régionaux fassent preuve de plus de souplesse dans l'application des instructions : « Il devait être entendu que l'interdiction générale d'expédition serait levée sous la réserve, toutefois, que les gares devraient, à la requête du Général commandant de région, suspendre les convois de drap que cet officier leur signalerait spécialement »[950].

> Les réclamations des Chambres de commerce de Castres et d'Elbeuf [...] permettent de penser que les instructions précitées, qui seraient de nature à sauvegarder les intérêts supérieurs de la

---

945 AD Ariège, 35 J 407. Fonds Fonquernie. Correspondance commerciale, copies de lettre expédiées. Lettre à M. Lefebvre, Lille, le 22 septembre 1914. Le 7 novembre 1914, il informe Mme Veuve Jean Sibra, de Castelnaudary, pour qui 500 mètres de drap gris était stockés, que la commission de réquisition « a passé deux jours » dans l'usine.

946 *Ibid*., Messieurs Varichon, Manufacture de vêtements, Lyon, 5 octobre 1914.

947 *Ibid*., lettre à MM. Serrou, Montpellier, 28 octobre 1914.

948 *Ibid*., lettre à M. Lefebvre, Lille, le 22 septembre 1914.

949 *Ibid*., lettre à M. le sous-intendant de la sous-intendance B, magasin de Vanves, Paris, le 2 décembre 1914.

950 AN F^{12} 8018B. Gaston Thomson, ministre du Commerce, à Alexandre Millerand, ministre de la Guerre, 29 décembre 1914.

défense nationale, tout en facilitant l'écoulement des stocks de draps non utilisables pour l'armée, n'ont pas été appliquées d'une manière générale.

Malgré le poids des commandes et réquisitions de l'armée, une partie du commerce civil parvient à se maintenir. Les filature et tissage Bourguet, à Labastide-Rouairoux (Tarn), reprennent les ventes de drap civil de septembre à janvier 1915[951], mais elle s'arrêtent totalement en décembre 1915. Bourguet ne livre plus qu'au Magasin régional de Montpellier pour toute la durée de la guerre. De son côté, Léon Fonquernie, dont l'usine est mobilisée dès le mois d'août 1914, continue malgré tout à placer ses marchés contractés avant guerre et à expédier, jusqu'en 1916, des commandes de bandes molletières non conformes aux besoins militaires[952]. Il procède dans le même temps à des rappels pour le paiement de livraisons de drap par ses clients afin de mobiliser le plus de capitaux pour la production du drap de troupe[953].

À Castres, en revanche, les fabriques « sont à peu près exclusivement occupés à la fabrication de tissus à l'usage de l'armée »[954]. Quelques fabrications civiles, comme les robes pour femmes, subsistent grâce à des stocks de matières premières, mais restent dépendantes du bon vouloir de l'autorité militaire et du manque de main-d'œuvre[955]. La réduction de la fabrication du drap militaire en 1916 ne favorise pas davantage les fabrication civiles, du fait du report des commandes de l'Intendance sur les articles chauds[956]. Au premier trimestre 1917, « seuls les métiers à pédale [c'est-à-dire manuels] et les métiers mécaniques de petite largeur sont réservés à la draperie civile, dans la mesure toutefois où ils peuvent être alimentés en fils, ce qui devient de plus en plus difficile »[957]. En 1918, « les commandes de la clientèle civile ne peuvent être exécutées » à cause du manque de matières premières et du prix plus important[958].

Plus graves sont les conséquences sur le plan international. Avant la guerre, la société de délainage de peaux de moutons Cormouls-Houlès, à Mazamet (Tarn), expédie, pour le compte de délaineurs de la région, des balles de laine à destination de la Russie. Elles passent

951 AD Tarn, 116 J 131. Relevés des expéditions, 1909-1917.

952 AD Ariège, 35 J 407 à 411. Fonds Fonquernie. Correspondance commerciale, copies de lettres, 19 août 1914-6 mars 1917.

953 AD Ariège, 35 J 407. Fonds Fonquernie. Correspondance commerciale, copies de lettre expédiées. Lettre à M. Benoit, confectionneur à Orléans, 22 août 1914. Des lettres similaires sont expédiées à ses clients de Nîmes, Thiers, Paris, Clermont-Ferrand, Lyon Limoge, La Toudu-Pin, Bourgoin, etc.

954 AD Tarn, 13M1/52. Rapport sur la situation industrielle et commerciale de la circonscription de la Chambre de commerce de Castres (Tarn), année 1914 (2e semestre).

955 *Ibid*., Année 1915 (1er semestre).

956 *Ibid*., Année 1916 (1er semestre).

957 *BMT*, 1917, janvier-février-mars, n°1-2-3, p. 20.

958 AD Tarn, 13M1/52. Rapport sur la situation industrielle et commerciale de la circonscription de la Chambre de commerce de Castres (Tarn), année 1918 (1er semestre).

par la ville de Prostken – ou Prostki -, ville frontalière entre la Prusse orientale et la Russie – actuellement en Pologne. Entre juin et juillet 1914, Cormouls-Houlès expédie, pour le compte de ses clients près de 280 balles de laine, pour une valeur de 280 954 francs [annexe C4A1]. L'entreprise en confie le transport à des sociétés et des personnes spécialisées. Parmi les expéditeurs, la Société des Transports Internationaux, basée à Genève (Suisse) prend en charge 117 balles pour 124 042 francs, soit 44 % du montant total[959]. Le reste est pris en charge par des sociétés allemandes, comme Max Nolte de Hagen ou Gerhard & Hey de Leipzig[960]. Celles-ci remettent alors les balles de laine aux acheteurs russes. Or, la Russie est aussi en guerre. L'Intendance de l'Empire des tsars exige donc d'être fournie en matières premières pour faire confectionner ses uniformes. L'administration militaire décrète donc la réquisition de la laine, et les stocks expédiés pour le compte des délaineurs mazamétains n'y échappent pas. Reste que le devenir d'une partie des stocks n'a pu être déterminé.

1.1.2 Les marchés de gré à gré : alternative à la réquisition des usines.

Avec la guerre, la France met fin à une politique de marchés publics basés sur la répartition de lots par adjudication. Durant le XIXe siècle, ce système remplace pourtant le marché de gré à gré, pour devenir le système privilégié, par décret du 18 novembre 1882. Les autorités cherchent à écarter les situations de favoritisme et à provoquer la baisse des prix par la mise en concurrence des acteurs industriels. Or, selon Henri Berthélémy, ce système n'a permis ni d'empêcher des fraudes, ni de faire jouer au maximum la concurrence. « Trop souvent, les quelques entrepreneurs capables d'exécuter le travail se connaissent, se syndiquent, s'entendent pour laisser l'adjudication à l'un d'eux à condition qu'il donnera aux autres une part du bénéfice. On aboutit au résultat contraire de celui qu'on cherchait »[961]. Il faut ajouter que, dans le cas de la production du drap de troupe, les commandes stagnent avant la guerre du fait de l'incertitude des débats quant à la réforme de la nuance de l'uniforme.

L'article 18 dudit décret définit le cadre des marchés de gré à gré : il ne doivent pas excéder un montant total de 20 000 francs, ou 5 000 francs par an lorsque le contrat est pluriannuel (premier alinéa). Toutefois, l'administration prévoit des cas de recours, notamment

959 AD Tarn, 72 J 770. Fonctionnement en période de guerre. Incidents de transport. Livraison non parvenue à la frontière russe, 1914-1921. Tableau récapitulatif des balles concernées par la réclamation (voir Annexe).

960 *Ibid*. Courrier de la société Jules Cormouls-Houlès & fils à Monsieur le Directeur de la section recouvrement-contentieux de France-Expédition à Paris, Mazamet, 5 février 1921.

961 Henri Berthélémy, *Traité élémentaire de droit administratif*, Paris, 1900-1901, p. 591.

« pour les travaux que des nécessités de sécurité publique empêchent de faire exécuter par voie d'adjudication » (septième alinéa), et « pour les fournitures, transports ou travaux qui, dans les cas d'urgence évidente amenée par des circonstances imprévues, ne peuvent pas subir les délais des adjudications » (dixième alinéa). Ce sont ces deux points qui ont justifié le recours presque exclusif à ce système. Le contrat signé comporte l'ensemble des conditions de fourniture, de travail et de livraison, et doit respecter le cahier des charges, le cahier des clauses et conditions générales, ainsi que les instructions ministérielles générales. De plus, la réglementation et la législation peuvent ajouter des conditions aux marchés en cours.

Ces textes comprennent des clauses sur les conditions de travail des ouvriers. Parmi les documents indispensables et en vigueur durant la guerre, le décret n°36.920 du 10 août 1899 sur les conditions du travail dans les marchés passés au nom de l'État[962] garantit aux ouvriers un jour de repos par semaine, un salaire conforme aux prix habituels pratiqués dans la région et la profession et le respect de la durée de travail en vigueur (art. 1) [annexe C4A2]. Des dérogations sont toutefois possibles en fonction de l'urgence de la situation. Le 16 février 1903, un « cahier des clauses et conditions générales imposé aux titulaires de tous les marchés du département de la Guerre, sauf ceux relatifs aux travaux de constructions militaires » accompagne le décret du 18 novembre 1882 [annexe C4A3][963]. Il définit les garanties à apporter par le soumissionnaire dans les adjudications et marchés de gré à gré.

Quant à l'exécution des marchés, les clauses du cahier des charges soumettent les titulaires à la législation et à la réglementation en vigueur au moment de la signature et en cas de modification par l'autorité compétente. L'entrepreneur doit souscrire à une assurance contre l'incendie et la foudre, du fait de sa responsabilité en cas de dommage des matières fournies par l'État ou à lui remettre. De plus, la variation des cours commerciaux ne peut provoquer une révision des tarifs. Le cahier des clauses est complété par une instruction du bureau du service spécial de la direction du contrôle (15 juillet 1903) [annexe C4A4], ainsi que d'une instruction sur les marchés de guerre (6 juillet 1909)[964]. Enfin, le cahier des charges spéciales du 25 octobre 1913 complète l'ensemble des dispositions, mais nous n'avons pu en trouver

[962] CAEF B-29321. Gustave Champalle, Thizy (Rhône), « Marché de gré à gré passé par application de la dépêche ministérielle du 13 mars 1915 n°9833 5/5 et de l'article 18 § 10 du décret du 18 novembre 1882, à la suite d'un concours restreint », 31 mars 1915.

[963] *Idem*.

[964] *Ibid*., « Marché de gré à gré passé pour la fourniture de 60 000 m de toile à doublure réglementaire, par application de l'article 18 § 10 du décret du 18 novembre 1882 et en exécution de la lettre de l'IGH du 4 mai 1916 n°6003 B », 9 mai 1916.

d'exemplaire dans les diverses sources consultées[965]. À partir du 3 juillet 1915, la loi du 3 avril 1910 et 27 février 1912 retraites ouvrières et paysannes entre en vigueur, et intègre les obligations liées aux marchés de guerre[966]. Une loi d'août 1915 l'adapte à la situation, et rend obligatoire la cotisation patronale.

Le cadre ici donné laisse à penser que l'administration disposait de suffisamment de marge de manœuvre pour s'assurer des marchés de fourniture et de fabrication en quantité et qualité suffisantes. Néanmoins, le thème de la réquisition des usines apparaît fréquemment dans les travaux consultés. Pour les officiers d'administration de l'Intendance qui s'expriment après la guerre, il n'y a presque pas de réquisition d'usines. En 1922, le sous-intendant Lagarrigue de Survilliers estime que la double menace de réquisition des métiers et broches des usines et l'arrêt de l'approvisionnement en laines suffisait. Il précise :

> Dans la plupart des cas, la mainmise de l'Intendance sur la fabrication s'est faite à l'amiable et s'est traduite par la passation de contrats librement débattus entre les deux partis intéressés – au moins en apparence – contrats réservant au profit de l'administration des métrages qui correspondaient pratiquement à la production à peu près totale des établissements[967].

Il existe au moins un cas bien identifié de manufacture soumise au régime de la réquisition. Il s'agit de la SA des établissements Balsan, à Châteauroux (Indre) qui, dès le 2 août 1914, se voit notifier un ordre dans ce sens, et rappelé dans le cadre du marché de gré à gré avec l'Intendance de Châteauroux le 21 octobre 1914[968]. Par ailleurs, c'est à l'initiative directe de la direction de la société que ce marché voit le jour, par courrier du 13 septembre 1914[969]. Elle souhaite régulariser sa situation avec l'Intendance, et bénéficier du même traitement que ses concurrents. Il est probable que d'autres grandes manufactures de drap, répondant aux critères exigés par le cahier des charges, se soient trouvées dans une situation analogue[970]. De même, les carnets de mobilisations, distribués à une dizaine d'usines d'Elbeuf

---

965 *Ibid*., « Marché de gré à gré passé par application de la dépêche ministérielle du 25 juillet 1915 n°9833 5/5 et de l'article 18 § 10 du décret du 18 novembre 1882, à la suite d'un concours restreint en date du 12 août 1915 », 4 octobre 1915.

966 *Ibid*., « marché de gré à gré pour la fourniture de flanelle pour ceinture », 20 mai 1916.

967 Sous-intendant Laguarigue de Survilliers, « Fabrication des draps et des toiles au cours de la dernière guerre (suite) », *Revue du service de l'Intendance*, Juillet 1922, n°252, p. 535-559.

968 CAEF-B15579. Dossier de la SA des établissements Balsan, Marché de gré à gré entre le Sous-Lieutenant de 3ème classe Gaturel, agissant en exécution de la Décision ministérielle n°2811 5/5 du 8 octobre 1914 d'une part, et la SA des établissements Balsan, Châteauroux, le 21 octobre 1914.

969 *Ibid*., Courrier à M. l'Intendant militaire directeur de la 9ème région à Tour, 13 septembre 1914.

970 AN F12 8019A. L'intendant général Burguet, directeur de l'Intendance, à Monsieur le gouverneur militaire de Paris, 1er bureau, Paris, le 7 novembre 1914 : « En exécution de votre notification de la dépêche ministérielle du 28 octobre (1914) n°1034, j'ai l'honneur de vous rendre compte que les réquisitions effectuées par le Service de l'Intendance et non encore réglés concernent seulement MM. Balsan [Châteauroux, Indre,

e t Louviers, peuvent être assimilés à une procédure de réquisition. Quoi qu'il en soit, les intéressés ne mentionnent pas cette possibilité, bien au contraire. Dès le 10 septembre, les industriels normands signent des marchés de gré à gré avec l'Intendance, recouvrant ainsi leur autonomie vis-à-vis de l'administration.

On relève toutefois des réquisitions de produits manufacturés et de matières premières, et ce dès les premières semaines de la guerre. Ces réquisitions ne sont pas gratuites. En effet, l'administration permet aux propriétaires de produits réquisitionnés de négocier le prix. Dans ce cas, si les deux parties parviennent à un accord, le règlement s'effectue au comptant. Dans le cas contraire, l'administration impose un montant forfaitaire et règle par mandat ou bons du trésor dans un certain délai. Or, au début de la guerre, l'administration manque très vite de liquidités pour régler au comptant les réquisitions, ce que déplore, dès le 20 août 1914, la chambre de commerce de Roubaix.

> La Chambre est avisée que les réquisitions militaires qui, jusqu'ici, ont été réglées au comptant, allaient l'être désormais au moyen de bons du Trésor. Elle ne sait si l'idée de ce nouveau mode de paiement se réalisera ; elle y est opposée, en tout cas parce que ce n'est pas au moment où les industriels éprouvent toutes sortes de difficultés pour se procurer l'argent nécessaire au maintien en activité de leurs usines, qu'il faut chercher à supprimer l'une des principales ressources qui leur restent.
>
> Parmi les industries qui souffriraient particulièrement de la mesure, on peut citer l'industrie textile qui, dans les circonstances actuelles, travaille pour l'armée sur un grand nombre de points du territoire.
>
> Le paiement comptant avait pour avantage d'entretenir la circulation des ressources d'une certaine importance, qui atténuait quelque peu les difficultés résultant de la rareté de l'argent. Le paiement au moyen des bons du Trésor ruine cette ressource, parce que sans date, le bon du Trésor n'est pas négociable et que jusqu'au jour parfois éloigné où il est monnayé, il ne peut être d'aucun secours à son détenteur[971].

Il est difficile d'évaluer le poids des réquisitions de matériel à l'échelle du pays. Les approvisionnement sont surtout eu lieu par le biais d'achats directs par les sous-intendances, suscitant les intérêts les plus vénaux et occasionnant notamment de nombreux abus[972].

---

fabricant], Prudhomme, Dupuy-Chautard [Paris, Seine, fournisseurs], Neveu et Jeuffrain, fournisseurs de draps.

« Des pourparlers sont engagés avec ces industriels en vue d'arriver à un arrangement amiable, et il est à présumer qu'un accord prochain pourra intervenir, étant donné les différences minimes existant entre les prix demandés par ces fournisseurs et ceux offerts par le service de l'Intendance ».

971 *Chambre de Commerce de Roubaix, 1914-1918*, Séance du 20 août 1914, p. 154.

972 Voir chapitre 2, partie 1.2.2.2.

1.1.3 Les prix des draps : marchés militaires stagnant, marchés civils croissant.

D'après le sous-intendant Lagarrigue de Survilliers, la situation de guerre abolit l'exigence de concurrence dans les marchés de drap de troupe et entraîne un plus grand contrôle des prix acquittés par l'Intendance[973]. Le juste prix doit correspondre au prix de revient et au coût de la production, étape par étape. Dans une note du 11 septembre 1914 adressées aux intendances régionales, le ministère de la Guerre détaille le prix du mètre de drap [tableau 37]. La note précise que ces prix se basent sur « sur les registres de fabrication de certaines maisons de Roubaix et d'Elbeuf »[974]. Selon le ministère, la nouvelle teinte induit une économie de 20 % grâce à la réduction des colorants utilisés et des opérations d'apprêtage moindres.

Tableau 37: Détail du prix d'un mètre de drap de troupe, septembre 1914 (en francs).

Nature de l'opération	Prix	% dans le prix final
Laine lavée	5,25	55,6%
Filature	0,50	5,3%
Teinture	0,70	7,4%
Tissage	0,60	6,3%
Apprêts	0,70	7,4%
Frais généraux, intérêt du capital, etc.	1,20	12,7%
Bénéfice estimé	0,50	5,3%
Total	9,45	100,0%

Source : CAEFB-15210. Dossier Dumons frères, fabricant de draps, Lavelanet. Ministère de la Guerre, 5e direction, Intendance militaire (5e bureau), « Note relative au nouveau drap de capote gris bleu clair, Bordeaux, le 11 septembre 1914 ».

Plusieurs révisions des prix surviennent, d'après Lagarrigue de Survilliers. La première, après six mois de discussions avec les représentants des industriels (notamment d'Elbeuf), intervient en octobre 1915, avec une baisse, d'environ 7 %. Il faut attendre 1917 pour qu'une revalorisation de 5 % ait lieu. Enfin, en 1918, deux rehaussements interviennent, de 6 % puis 2 %. En prenant en compte l'inflation, ces hausses successives sont dérisoires face à la dépréciation du franc pendant la guerre [tableau 38].

973 Sous-intendant Laguarigue de Survilliers, art. cit. (suite et fin), p. 625-671.

974 CAEFB-15210. Dossier Dumons frères, fabricant de draps, Lavelanet. Ministère de la Guerre, 5e direction, Intendance militaire (5e bureau), « Note relative au nouveau drap de capote gris bleu clair, Bordeaux, le 11 septembre 1914 ». Ce point est confirmé par Paul Fraenckel, *La Chambre de commerce et la collectivité d'Elbeuf..., op. cit.*, p. 15-17.

Tableau 38: Évolution des prix moyens des marchés de drap de troupe livrés par les drapiers d'Elbeuf-Louviers, 1914-1918 (en frs).

Périodes	Prix courants	Variations	Indice	Prix constants	Variations	Indice
Juillet 1914	9,94	-	100	9,94	-	100
Août-1914 Août 1915	10,10	+1,61 %	102	10,10 8,43	+1,61 % -15,19 %	102 85
Oct. 1915 Déc. 1916	9,35	-7,43 %	94	7,81 7,02	-7,35 % -16,73 %	79 71
Jan. 1917 Jan. 1918	9,80	+4,81 %	99	6,13	-21,51 %	62
Fév.-juin 1918	10,40	+6,12 %	105	5,04	-17,78 %	51
Juin-nov. 1918	10,60	+1,92 %	107	5,14	+1,98 %	52

Source : Sous-intendant Laguarigue de Survilliers, art. cit., p. 643.

Dans un souci d'économie, les marchés de drap de troupe intègrent le prix de la livraison de la laine par l'intendance. Durant tout le conflit, le prix de cession reste à 5,25 frs le kg de laine en suint, ou 5,55 frs pour le prix en laine lavée[975]. Ces montants sont donc déduits du prix d'achat du drap, à raison de 980 grammes de laine par mètre[976]. Si cette opération se déroule à perte pour l'Intendance – elle achète la laine lavée à 7,20 frs le kg en moyenne –, elle opère toutefois une économie importante, grâce à la stabilité des prix pratiqués. En outre, les entreprises y voient leur intérêt, en payant une laine moins chère que celle qu'ils peuvent trouver sur les marchés libres. En outre, l'Intendance assure, en lien avec le service des Poudres, (qui contrôle l'ensemble de l'industrie chimique et pharmaceutique) la livraison de l'indigo pour la réalisation des marchés, ainsi que l'oléine pour les filatures[977].

Sur les autres territoires, les prix des marchés varient très peu, malgré une différence dans les prix moyens payés par l'Intendance. Dans le cas des industriels héraultais Vitalis et Teisserenc-Visseq, les variations sont plus amples pour ce dernier, tandis que le premier obtient une rémunération plus stable [tableau 39].

975 Sous-intendant Laguarigue de Survilliers, art. cit., (suite et fin), p .558.
976 *Ibid*., p. 643.
977 *Ibid*., p. 553.

Tableau 39: Prix moyen du mètre de drap chez Vitalis et Teisserenc, 1914-1919 (francs constants).

Industriel	1914-1915	1916	1917	1918	1919
Vitalis	9,59	9,83	9,66	9,87	9,52
Teisserenc	13,59	9,14	9,48	10,56	10,16

Source : d'après CAEF-B15312. Dossier Teisserenc-Visseq, Lodève (Hérault), Avis de la commission du 1er degré, n.d. (v. 1924).

Le souci constant de diminuer le coût des marchés de guerre entraîne une certaine souplesse quant à la composition des draps et tissus à livrer. Si les capotes des hommes de troupe reste composé à 100 % de laine cardée, ce n'est plus le cas pour les couvertures et les objets de bonneterie. Des marchés d'essai sont passés pour produire des couvertures incluant des matières effilochées[978]. À Vienne (Isère), l'Intendance accepte même l'introduction de matières effilochées pour la confection des vareuses[979].

Quant aux prix sur les marchés civils, ils atteignent rapidement des niveaux plus élevés qu'au temps de paix. La mobilisation de l'essentiel des usines et la perte des peignages du Nord et de la Marne provoquent une réduction de la capacité de production des tissages de laine peignée, impropres à la production militaire. En outre, il faut compter sur la hausse des prix de la matière première [cf chapitre 2]. De fait, les prix de vente ne peuvent que monter. Le kg de fil de laine peignée passe de 7,35 fr.s en 1913 à 38,75 frs en 1918 et, dans la même période, l'étoffe de laine pure passe de 13 à 58 frs[980]. Les autres draps et tissus de laine connaissent les mêmes évolutions [Tableau 40].

Tableau 40: Prix moyen des tissus de laine à l'exportation, 1913-1918 (frs/kg).

Tissus	Etoffe pure laine		Tissus laine mérinos		Drap de laine		Bonneterie de laine	
Année	Prix	Indice	Prix	Indice	Prix	Indice	Prix	Indice
1913	13,00	100	12,20	100	13,00	100	9,00	100
1915	21,50	165	20,00	164	16,00	123	20,00	222
1916	29,50	227	29,00	238	20,00	154	25,00	278
1917	37,00	285	38,00	311	30,00	231	34,00	378
1918	58,00	446	54,00	443	46,00	354	40,00	444

Source : Albert Aftalion, *L'industrie textile en France pendant la guerre, op. cit.*, p. 76.

978 CAEF-B29348. Marchés de Guerre. Dossier Victor Sirot (Pont-Trambouze, Rhône). Marché de gré à gré du 13 juillet 1918 pour la fabrication d'essai de couvertures auxiliaires. La laine et le coton purs ne représentent que 57 % de la composition du tissu.

979 Francisque Bonnier, *L'Œuvre du consortium des fabricants viennois de drap de troupe, op. cit.*, p. 13.

980 Albert Aftalion, *L'Industrie textile en France pendant la guerre, op. cit.*, p. 35 et 76.

Au printemps 1917, le ministre du Commerce et de l'Industrie constate « les prix véritablement exagérés atteints […] par les articles de bonneterie et de lainage[981] ». D'après les services d'Étienne Clémentel,

> Il est avéré que les industriels ont augmenté dans des proportions tout à fait inadmissibles leurs prix de façon. C'est ainsi que les peigneurs qui demandaient avant la guerre de 0,70 fr à 0,80 fr pour la façon d'un kg. de peigné exigent aujourd'hui 3 francs, que les filateurs ont élevé de 1 centime à 8 ou 10 centimes le prix de filature de l'Échée, etc.
> Vous estimerez, sans doute, comme moi, Monsieur le Président, que les exigences des industriels fabricants – que l'invasion des régions du Nord en privant la France d'une partie de ses moyens de production a seule rendu possible – sont particulièrement excessives. Il est tout à fait déplorable, alors que tant de Français perdent leur avoir ou donnent leur vie pour le pays, que d'autres profitent des circonstances pour augmenter leurs bénéfices dans des proportions exagérées[982].

Ces éléments se répercutent sur le chiffre d'affaires des entreprises, mais surtout sur les niveaux de bénéfices. À partir des dossiers des fabriques de drap de laine, il apparaît que les profits réalisés sont bien supérieurs aux montants considérés par l'administration fiscale comme normaux [figure 20].

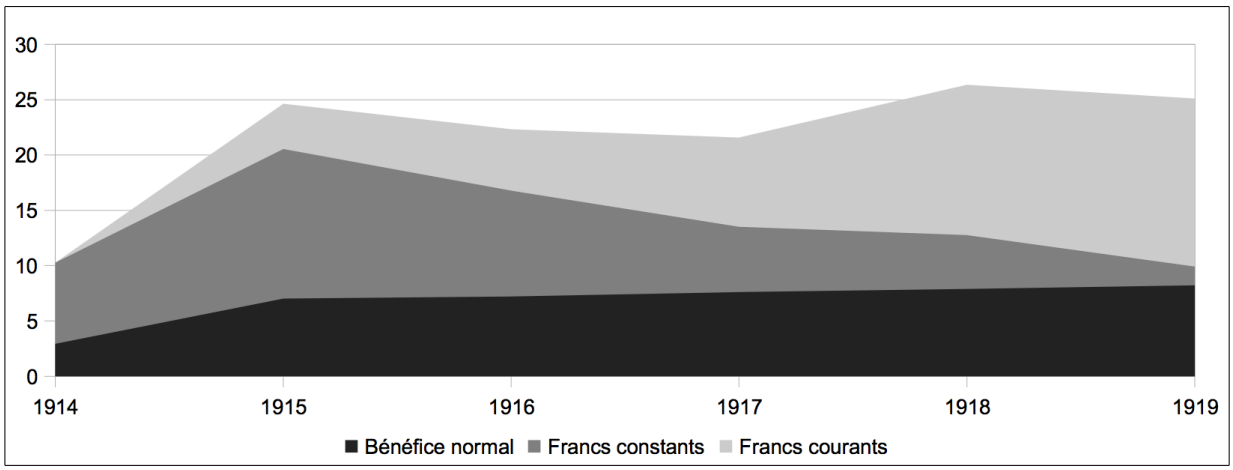

Figure 20: Bénéfices réalisés par les fabriques de drap, en millions de francs (1914-1919).
Source : CAEF, dossiers des entreprises et des particuliers assujettis à la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre.

Le maximum (tant en francs courants qu'en constants) est atteint en 1915. Cette année correspond à la période de production la plus intensive de la guerre. Les entreprises multiplient par 3,5 leurs bénéfices courants, et les triplent presque en francs constants. Le second pic en

981 AN F[12] 7685. *Enquête auprès des industries textiles en vue de la réduction des prix de façon des objets manufacturés*. Le ministre du Commerce à M. Chambaud, président de l'association des filatures de laine peignées, 27 avril 1917.
982 *Ibid*.

francs courants est atteint en 1918, avec 26,4 millions de francs. Cependant, l'inflation fait son œuvre, et les profits se révèlent bien moins importants que constatés par les agents du fisc. En 1918, ils sont certes encore 3,3 fois plus élevés que les bénéfices normaux en francs courants, mais cet écart est réduit à 1,6 avec l'inflation. En 1919, l'écart n'est plus que de 1,2. Ces éléments confortent les industriels dans leur sentiment de voir leurs bénéfices se réduire comme peau de chagrin.

En outre, des différences territoriales apparaissent. Pour les manufactures de drap de troupe, la tendance générale est à la baisse après l'exercice 1915, du fait de l'effet conjugué de la baisse des commandes de l'Intendance, des réquisitions des laines nationales et des crises du fret. Les draperies de la 16e région militaire atteignent leur maximum en 1916 avant de progressivement décroître, tandis que la 3e région reste stable et enregistre son meilleur résultat en 1918. De leur côté, les draperies des 5e et 9e régions chutent dès 1916, par suite de la révision des marchés. Enfin, les bénéfices des entreprises des 14e et 17e région restent stables durant tout le conflit [annexe C4A5].

1.2 Deux organisations régionales structurées par des industriels.

Dès le début de la guerre, des localités réputées pour leur production textile s'organisent pour garantir leurs livraisons de matières premières et industrielles et s'assurer de prix rémunérateurs. C'est le cas de la collectivité d'Elbeuf-Louviers dans la 3e région militaire et du consortium des fabricants viennois de drap de troupe dans la 14e région. Les deux cas sont bien connus grâce aux témoignages des deux présidents des Chambres de commerce des deux villes, Paul Fraenckel, d'Elbeuf, et Francisque Bonnier, de Vienne.

1.2.1 Elbeuf-Louviers, une organisation modèle ?

Dès le début du conflit, la chambre de commerce d'Elbeuf s'organise autour de trois décisions :

> 1° la concentration de tous les achats de matières premières entre les mains du Bureau de la Chambre de Commerce ; 2° la demande à l'Administration de la Guerre du paiement des

fournitures faites jusqu'à fin juillet par les titulaires de marchés ; 3° l'organisation éventuelle d'une caisse de chômage[983].

1.2.1.1 Du carnet de mobilisation aux marchés de guerre.

Dès le 5 août 1914, date de la déclaration de guerre de la France à l'Empire Allemand, l'administration remet à dix fabricants d'Elbeuf un carnet dit de mobilisation[984]. Le 10 septembre, ceux-ci passent des marchés de gré à gré, avant que treize autres maisons de la région ne fassent de même quelques jours plus tard. Les prix et conditions de production se sont basés sur les anciennes clauses des accords antérieurs. L'administration essaie tout de même d'alléger les étoffes et ainsi de réduire le prix de revient. En mai 1915, la Chambre syndicale des fabricants de drap de troupe se réunit pour examiner les prix pratiqués dans les différentes régions. Paul Fraenckel exprime sa « satisfaction de constater que les prix pratiqués par Elbeuf et Louviers étaient parmi les plus modérés »[985]. Le 19 juin, après une entrevue avec le chef de la section technique du Ministère de la Guerre, les drapiers d'Elbeuf et les représentants de la draperie de Vienne obtiennent pour leur marché la fourniture de la laine, du charbon et de l'indigo contre remboursement forfaitaire[986].

Avec la création des centres de fabrication de drap de troupe, l'administration décharge du « rôle que jusque là notre Chambre de Commerce avait volontairement et bénévolement assumé »[987]. Ainsi :

> La création des centres de fabrication, en déchargeant la chambre de commerce de certains services, devait amener une modification dans le fonctionnement de notre Groupement. Il fut donc convenu que tous les industriels […] s'associeraient sous la dénomination de « Collectivité des Fabricants d'Elbeuf »[988].

Sa composition se calque sur celle de la chambre de commerce, tout en incluant les fabricants voisins de Louviers [annexe C4A6]. Toutes deux ont à leur tête l'industriel et drapier

983 Paul Fraenckel, *La Chambre de commerce et la collectivité d'Elbeuf…, op. cit.*, p. 12. Jean-Claude Daumas a déjà étudié la chambre de commerce et la collectivité d'Elbeuf dans sa thèse de doctorat et son mémoire HDR, nous ne faisons donc que reprendre les grandes lignes développées par lui.

984 *Idem*. Il s'agit de Blin & Blin (Elbeuf); Bourgeois & Fils ; Fraenckel-Herzog ; E. Hennebert ; Robert Lefebvre ; E. Nivert & Cie ; H. Olivier et G. Picard ; Thibault frères ; Jeuffrain père et Fils (Louviers) ; J. Miquel.

985 *Ibid.*, p. 28

986 *Idem.*

987 *Ibid.*, p. 29.

988 *Ibid.*, p. 29-30.

Paul Fraenckel. La Collectivité se charge de l'achat des matières nécessaires et non fournies par l'administration, ainsi que la répartition de l'ensemble de celles-ci entre les membres de la Collectivité. En 1916, le charbon n'est plus une matière fournie par l'administration, et la Collectivité cherche pour ses membres des compagnies de transport. En 1917, la Collectivité d'Elbeuf se transforme en société anonyme, pour mettre en commun les coûts d'acquisition des matières premières, notamment le charbon et les assurances y afférant.

1.2.1.2 Une dépendance décroissante des marchés de guerre.

Les chiffres d'affaires annuels des quatre entreprises pour lesquelles nous disposons de données montrent deux tendances liées à leur taille. Les plus importantes – Blin & Blin et Fraenckel-Herzog – voient le montant des ventes augmenter de manière considérable, tandis que les plus modestes - Bourgeois & Cie et Canthelou & Cie - stagnent, voire régressent [tableau 41].

Tableau 41: Chiffre d'affaires des draperies d'Elbeuf, 1913-1919 (en francs courants).

Exercice	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Blin & Blin	6 044 093	6 587 312	22 079 372	22 727 013	30 705 000	35 853 374	38 979 484
Fraenckel-Herzog	9 572 350	8 304 667				39 368 643	39 005 958
Bourgeois & Cie			4 123 532	5 451 740	5 743 836	7 527 673	7 997 000
Canthelou & Cie		670 423	3 726 731				4 657 880

Source : CAEF-B15522 ; Jean-Claude Daumas, *L'amour du drap…, op. cit.*, p. 322.

Pour Blin & Blin, le chiffre d'affaires de la période d'août 1914 à décembre 1915 est pour l'essentiel dû aux livraisons faites aux services de la Guerre[989]. Plus de 80 % des 19 millions de francs de marchandises fournies, sont destinés du ministère de la Guerre et du service de la Mobilisation. Le reste alimente les magasins régionaux et centraux, dont celui de Rouen (3 millions de francs), les parcs d'artillerie et les régiments. Dans les documents fournis

[989] CAEF-B15522. Dossier Blin & Blin. Marchandises livrées ou prises en charge du 1er août 1914 au 31 décembre 1915, Elbeuf, le 9 janvier 1917. Chiffre d'affaire du 1er août 1914 au 31 décembre 1915, 5 décembre 1916.

par l'entreprise à l'administration des contributions directes, seuls deux cas de réquisition ont été relevés, pour le compte du 5e RI de Falaise et du 84e RI d'Évreux [tableau 42].

Tableau 42: Livraisons de draps et marchandises de Blin & Blin aux services de la Guerre, 1914-1915 (en francs).

Service destinataire	Date des marchés et commandes	Montant	%
Guerre et Mobilisation	10/09/1914 et avenant du 16/02/1915	15 252 520	80,1%
Magasin régional de Rouen	Du 21/09/1914 au 24/06/1915	3 089 437	16,2%
Troupes coloniales (Paris)	15/03/1915	233 009	3,7%
Magasin central de Nantes	9/09, 24/11, 03/12/1914	168 977	
Magasin régional d'Orléans	16-27 et 29/11/1914	79 672	
5e RI de Falaise	08/1914 (réquisition)	42 941	
Magasin régional d'Auxerre	27/09/1914	31 539	
Magasin central de Vanves	Hors marché (n.d.)	17 716	
84e RI d'Évreux	08/1914 (réquisition)	13 413	
Parc d'artillerie de Vernon	1er/09/1914	12 517	
Parc d'artillerie de Vincennes	29/05/1914	11 425	
Total		19 048 272	100,0%

Source : CAEF-B15522. Dossier Blin & Blin. Marchandises livrées ou prises en charge du 1er août 1914 au 31 décembre 1915, Elbeuf, le 9 janvier 1917.

Plus la guerre se prolonge, plus la part des livraisons à l'armée dans le chiffre d'affaires diminue. Le potentiel productif des usines d'Elbeuf-Louviers permet aux industriels de se tourner vers les marchés civils, dont la demande ne cesse de croître. Si l'on peut estimer les ventes militaires à plus de 80 % du chiffre d'affaire de 1914-1915[990], Jean-Claude Daumas a constaté une chute de cette part à 32 % de celui de 1917-1918, puis à environ 20 % en 1918-1919[991]. La même dynamique s'observe dans d'autres entreprises. Pour Canthelou & Cie, les marchés militaires passent de 61 % du chiffre d'affaires d'août 1914 à décembre 1915[992] à 17 % sur la période 1918-1919[993]. Chez Bourgeois & Cie, l'intégralité des ventes de la période 1914-1915 revient à l'Intendance[994] et l'entreprise doit encore livrer en 1917-1918 chaque mois

990 *Idem*.

991 Jean-Claude Daumas, *L'Amour du drap…, op. cit.*, p. 322-323. Jean-Claude Daumas a estimé, à partir des archives de Blin et Blin, à 66 % cette part pour l'exercice 1914-1915. Nous sommes donc au-dessus des résultats obtenu par lui pour ce seul exercice.

992 CAEF-B15522. Dossier Canthelou & Cie.

993 *Ibid*. Déclaration de bénéfices pour l'exercice 1919, reçue le 1er juin 1920. En soustrayant les sommes remboursées à l'État pour les fournitures de laine et d'indigo, cette part remonte à 21 %.

994 *Ibid*., dossier Bourgeois & Cie, « Calcul du bénéfice obtenu pendant la période 1er août 1914 - 31 décembre 1915, 30 novembre 1916.

42 000 mètres de drap de troupe et 5 000 mètres de flanelle[995]. En revanche, les archives n'indiquent aucun élément concernant d'éventuelles ventes civiles.

Quant à la rentabilité, elle varie d'un établissement à l'autre [tableau 43]. Néanmoins, les données ne sont pas suffisantes pour établir une tendance générale. Dans le cas de Blin & Blin, la rentabilité commerciale s'améliore avant de progressivement décliner, puis de remonter lors de l'exercice 1918-1919. Pour Bourgeois & Cie, les quatre derniers exercices montrent une rentabilité commerciale et économique assez élevée, voire croissante. Cependant, nous ignorons le degré de diversification des productions de cette entreprise qui pourraient expliquer ces excellents résultats.

Tableau 43: Rentabilité de fabriques de drap d'Elbeuf, 1913-1919.

Exercice	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Rentabilité commerciale							
Blin & Blin	2,3 %	1,6 %	6,6 %	7,1 %	4,4 %	3,5 %	5,0 %
Fraenckel-Herzog	7,2 %	5,2 %				3,7 %	7,2 %
Bourgeois & Cie				8,2 %	15,9 %	12,1 %	22,9 %
Canthelou & Cie			13,4 %				9,8 %
Rentabilité économique							
Blin & Blin (1)	29,0 %	23,0 %	57,0 %	46,6 %	39,1 %	28,3 %	38,7 %
Blin & Blin (2)	1,6 %	1,3 %	13,7 %	14,4 %	4,3 %	10,1 %	13,5 %
Fraenckel-Herzog	7,5 %	4,5 %			5,4 %		
Bourgeois & Cie			13,8 %	52,8 %	68,8 %	68,8 %	59,8 %

Source : Source : CAEF-B15522 ; Jean-Claude Daumas, *L'Amour du drap…, op. cit.*, p. 322. En (1), les comptes courants et dépôts sont inclus dans le capital permanent, contrairement en (2).

1.2.1.3 Investissement immobilier et matériel : l'exception Blin & Blin ?

Jean-Claude Daumas a mis en lumière la politique d'extension de Blin & Blin durant la guerre. D'une superficie de 22 650 m² en 1914, elle acquiert dès 1915 une filature hydraulique à Brosville pour assurer l'alimentation du tissage[996]. En 1916, elle achète à Elbeuf même un ensemble terrain-bâtis de 3 500 m² pour installer un tissage et un magasin à fil. Puis, en 1917, elle construit deux nouvelles filatures, l'une à Elbeuf l'autre à Saint-Pierre. Dans le même

[995] *Ibid.*, lettre de Th. Bourgeois & fils au président de la commission du premier degré, Elbeuf, 28 mars 1919.
[996] Jean-Claude Daumas, *L'Amour du drap… op. cit.*, p. 319-320.

temps, Blin & Blin développe son matériel en installant de 65 moteurs électriques en 4 ans et en mettant au rebut de 106 métiers dépassés et usés.

Tableau 44: Acquisitions d'immeubles et de matériel par Blin & Blin, 1914-1919 (en frs).

Exercices (au 30 juin)	1915	1916	1917	1918	1919	Total
Matériel	269 436	263 845	529 689	461 471	662 219	2 186 660
Immeubles	123 003	213 447	1 086 842	1 130 730	526 491	3 080 513
Total	392 439	477 292	1 616 531	1 592 201	1 188 710	5 267 173

Source : d'après Daumas Jean-Claude, *L'Amour du drap…, op. cit.*, p. 321.

L'investissement matériel connaît une première forte poussée en 1916-1917, et une seconde en 1918-1919. Pour les bâtiments, l'effort est fourni en plein milieu de la guerre. Ces investissements permettent de maintenir les immobilisations de l'entreprise, qui gagnent même, en 1917, jusqu'à 30 % de leur valeur (courante) de 1913. En outre, ils maintiennent la part des immobilisation aux environs de 20 % de l'actif du bilan entre 1915 et 1917, contre 30-33 % avant la guerre.

Tableau 45: Immobilisations chez Blin & Blin, 1914-1919 (en francs courants).

Exercice	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Immobilisations (-amortissements)	3 274 232	3 243 000	3 254 990	3 315 289	4 257 592	4 194 005	4 156 354
Indice 100 = 1913	100	99	99	101	130	128	127
Total de l'actif (-amortissements)	9 675 975	10 675 665	14 588 961	16 601 860	19 897 400	22 982 817	26 104 447
Immo/Actif	33,8%	30,4%	22,3%	20,0%	21,4%	18,3%	15,9%

Source : CAEF-B15522. Dossier Blin & Blin. Bilans.

Dans le cas de la société Fraenckel-Herzog, la situation est semblable à celle de Blin & Blin, bien qu'elle procède à une augmentation de ses immobilisations avant la guerre. Elles augmentent de 18 % entre 1913 et 1914. Au bilan du 31 décembre 1917, elles croissent de 126 % par rapport à 1914, grâce à d'importants nouveaux investissements. Néanmoins, l'intégration des immobilisations inscrits au passif de l'entreprise relève une dépréciation de 2,5 %.

Tableau 46: Immobilisations chez Fraenckel-Herzog, 1913-1917 (francs courants).

Exercices	1912-1913	1913-1914	1914-1917
Immobilisations avant amortissements	1 871 739	2 205 894	4 977 148
Indice 100 = 1913	100	118	266
Immobilisations après amortissements	1 871 739	2 205 894	2 150 435
Indice 100 = 1913	100	118	115

Source : CAEF-B15522. Dossier Fraenckel-Herzog. Bilans.

Les agents des contributions directes contestent la comptabilité présentée par Fraenckel-Herzog. En effet, le matériel acquis en 1904 est considéré comme « complètement amorti en 1913[997] », avant de faire l'objet d'une réintégration dans les comptes de l'entreprise au bilan de juin 1917. Cela n'empêche pas l'entreprise de continuer ses acquisitions de matériel et ses agrandissements d'immeubles, avec un maximum de 520 000 francs en 1915-1916. Les montants affichés restent néanmoins inférieurs à ceux engagés par Blin & Blin – 2 millions de francs investis entre 1914 et 1919, contre 5,3 millions –, et aucun détail n'est donné tant par l'agent vérificateur que par les gérants.

Tableau 47: Acquisitions de matériel et constructions par Fraenckel-Herzog, 1914-1920 (en frs).

Exercices	1914-1915	1915-1916	1916-1917	1917 (déc.)	1918	1919	Total
Matériel	75 374	245 207	220 293	149 296	104 406	119 313	913 889
Immeubles	149 520	274 648	126 300	73 847	107 003	358 485	1 089 803
Total	224 894	519 855	346 593	223 143	211 409	477 798	2 003 692

Source : CAEF-B15522. Dossier Fraenckel-Herzog. Notes « Valeur du matériel » et « Valeur des immeubles » annexes de l'agent vérificateur, v. 1921.

Chez Canthelou & Cie, les investissements relèvent davantage du remplacement du matériel défectueux que d'une expansion et d'une intensification de l'activité[998]. La plupart de ces travaux ne sont effectués qu'après l'armistice, au cours de l'année 1919. Toutefois, cette société doit, en 1917, acheter le bâtiment qu'elle loue à la société Les héritiers Sanson Lepesqueur, pour 500 000 francs[999]. Jusqu'alors, Canthelou & Cie n'inclue que le matériel dans

[997] CAEF-B15522. Dossier Fraenckel-Herzog. Rapport du vérificateur, 1921.

[998] *Ibid*., dossier Canthelou & Cie. Lettre à la commission du premier degré (non datée). Le montant global estimé pour ces réparations par les gérants s'élève à 153 000 frs.

[999] *Ibid*.. Le bâtiment en question est par ailleurs loué par d'autres entreprises, qui occupent chacune une partie ou un étage. L'achat est effectué en mars 1917 (Déclaration du bénéfice de l'exercice 1920, reçue le 31 mars

sa comptabilité. D'après les intéressés, cet achat est rendu nécessaire par le souhait des propriétaires de ne pas renouveler le bail, et par l'exécution des marchés passés avec l'Intendance.

La société Bourgeois & Cie se trouve dans une situation analogue à celle de Canthelou & Cie, puisqu'elle ne possède pas en propre son usine[1000]. Elle n'a donc, comme immobilisation et jusqu'en 1919, que le matériel dont elle dispose. La valeur de ce dernier ne cesse de décliner, passant de moins de 50 000 frs en 1915 à moins de 30 000 frs en 1917 et 1918. En revanche, elle procède dès 1915-1916 à des installations nouvelles pour près de 12 000 frs. En mars 1918, elle doit procéder à l'achat de l'immeuble qu'elle loue, par suite de l'expiration de son bail, pour un montant de 578 970 frs[1001]. Toutefois, l'agent vérificateur indique qu'aucune production à destination de l'Intendance n'est assurée par cette usine, ce qui sous-entend que d'autres bâtiments sont loués à cette fin.

1.2.2 Vienne : une discrète influence.

La Fabrique de Vienne a comme particularité d'être très éclatée entre divers industriels spécialisés dans les diverses étapes de la production. La proximité de la localité avec Lyon, centre administratif de la 14e région militaire, et sa spécialisation dans le travail de la laine donnent à l'industrie viennoise un rôle primordial pour la production de drap de troupe dans la région.

1.2.2.1 De la Fabrique à l'Union Viennoise (1914-1915).

Cette organisation industrielle conduit à l'automne 1914 Francisque Bonnier, président de la chambre de commerce, à proposer à l'administration un traitement tenant compte de la taille des établissements. Les plus importants – Pascal-Valluit & Cie, Bonnier & fils, F. Bouvier, Frenay & Cie, Vaganay frères & Cie[1002]^ - négocient chacun avec la sous-intendance de la région, tandis que les autres fabricants « tributaires de façonniers », le font collectivement[1003]. Il est

1921).

[1000] *Ibid*., dossier Bourgeois & Cie. Bilans.

[1001] *Ibid*., rapport du vérificateur, 16 février 1919.

[1002] Nous n'avons malheureusement que très peu de traces de ces marchés. Malgré l'évocation dans les dossiers des marchés de guerre conservés au CAEF, ceux-ci n'ont conservé aucun exemplaire des marchés passés avant 1916 pour Vienne.

[1003] Francisque Bonnier, *L'Œuvre du consortium des fabricants viennois de drap de troupe, op. cit.*, p. 9.

appuyé dans sa démarche par le député-maire socialiste de la ville, Joseph Brenier. Ces maisons, au nombre de vingt-six – dont Joseph Brenier –, se regroupent dans une association commerciale, l'Union de la Fabrique Viennoise [annexe C4A7]. La simplification du paysage industriel viennois ne s'arrête pas là. Pour harmoniser les conditions de production et « pour l'étude et la solution de toutes les questions posées par la fabrication du drap de troupe »[1004], un organisme commun, présidé par Francisque Bonnier, voit le jour. C'est le Consortium des Fabricants Viennois de drap de troupe.

Parallèlement, l'Intendance instaure une commission de réception des laines (brutes ou lavées), dès le début du conflit. Comprenant dans un premier temps six industriels, elle n'en compte plus que trois dès le 7 octobre, à la suite du projet d'association des drapiers viennois : Barthélémy Vaganay, Baile et Ritaine. Elle est alors chargée de contrôler les laines centralisées au Parc des équipages de Pont, puis de procéder à la répartition entre les fabricants de la 14ème région militaire – Vienne, mais aussi de Dieuledit – au prorata de l'importance des marchés. « L'administration eut également recours à la compétence de la commission pour de nombreuses expertises notamment chez ses laveurs de laine, car faute de moyen de lavage, chez les fabricants, la laine fournie à Vienne était de la laine dessuintée »[1005]. En effet, il semble que les fabricants ont fait appel aux délaineurs et laveurs de laine de la région de Mazamet (Tarn), comme en témoigne l'importante correspondance commerciale entretenue avec la société de Jules Cormouls-Houlès, durant toute la guerre[1006].

À compter du 2 novembre 1915, les centres spéciaux remplacent les commissions de réception. En mars 1916, l'Intendance crée l'arrondissement de fabrication de drap de Vienne. La réception et la répartition se trouvent désormais entre les mains directes de l'administration. Néanmoins, la commission est maintenue « comme organe de représentation des intérêts des fabricants », et malgré les réserves de Barthélémy Vaganay[1007]. Par ailleurs, la participation du patronat viennois aux opérations de contrôle et de répartition des laines, ainsi que les conditions de production des draps semble être très appréciée des militaires, ce qui conduit le 17 juillet 1917 les autorités gouvernementales à instituer par décret un bureau de conditionnement public des laines[1008].

[1004] *Ibid*., p. 9.
[1005] *Ibid*., p. 18.
[1006] AD Tarn, 72 J 394, Correspondance administrative ; 1013-1028, correspondance commerciale reçue (1914-1919) ; 1206-1229, correspondance envoyée, 1914-1919.
[1007] Francisque Bonnier, *L'Œuvre du consortium des fabricants viennois de drap de troupe, op. cit*., p. 18-19.
[1008] *Idid*., p. 20. Mentionner texte officiel.

1.2.2.2 L'intégration des laines renaissances.

L'intendance fait d'abord appel aux industriels en capacité à produire le drap de troupe, de la réception des laines lavées ou en suint à la livraison finale du drap. Dès le 12 septembre 1914, un premier marché est passé avec trois des cinq maisons répondant à ce critère : les maisons Bonnier & fils, Pascal-Valluit & Cie et F. Bouvier[1009]. Ces industriels ne sont donc pas contraints de faire appel à des façonniers, et donc à devoir sous-traiter leur fabrication du drap bleu horizon et du drap bleu foncé des chasseurs alpins. Le 12 octobre, ces mêmes établissements signent un avenant pour la production de drap kaki, à destination des troupes coloniales. Entre-temps, la draperie viennoise s'étant spécialisée dans le tissage de la laine d'effilochage, les industriels obtiennent avec succès l'autorisation de produire du drap de troupe avec cette matière de récupération. Néanmoins, le manque de déchets de laine et de matières d'effilochage les contrain à produire les draps bleu clair et kaki en laine pure, confirmée par une convention en décembre 1914. Ces conditions se maintiennent jusqu'en octobre 1915, où l'administration de l'Intendance passe un nouveau marché réduisant les quantités à fournir et consacre l'abandon du drap bleu foncé.

Toutefois, la pénurie de laine brute – mais aussi la hausse du prix de la matière première – relance l'utilisation de la laine renaissance, par la récupération des uniformes usagés de retour du front. Outillés à cet effet, les drapiers viennois en sont les principaux bénéficiaires. Francisque Bonnier précise cependant que ce drap en laines mélangées est utilisé « uniquement pour vareuses et pour bandes molletières, drap dont les caractéristiques furent d'ailleurs particulièrement rigoureuses »[1010]. Les laines d'effilochage entrent pour 35% de la composition du drap. Pour les molletières, l'administration tolère même une portion de fils de coton. En revanche,

> Le drap pure laine fut ainsi réservé pour la confection des capotes, c'est-à-dire pour la partie de l'uniforme qui devait être le moins souvent renouvelée. Les dernières livraisons de la place de Vienne en drap bleu clair furent effectuées en mai 1918. La fabrication du kaki pure laine continua jusqu'à la fin. La fabrication du drap vareuse commença en mai 1916, mais surtout en 1917, continuée elle aussi jusqu'après l'armistice. Il en fut de même de celle du drap molletière commencée en juin 1916[1011].

[1009] *Ibid*., p. 11. Dans le récapitulatif des marchés de guerre (CAEF B-28559 à B-28611), Vaganay Frères (CAEF B-28611) semble n'avoir signé que deux marchés pour toute le conflit : le premier pour 53 495 frs de drap de troupe le 26 novembre 1914 ; le second le 14 janvier 1916, pour 37 500 frs de couvertures.

[1010] *Ibid*., p. 12.

[1011] *Idem*.

Toutefois, les commandes de l'armée ne suffisent pas à assurer la marche normale des usines. Au début de l'année 1916, l'administration passe un marché de fabrication de 60 500 couvertures. D'après Fr. Bonnier,

> Ce marché fut proposé ou plus exactement imposé moralement aux fabricants, dans des conditions absolument précipitées. L'Intendance avait un besoin urgent de ces couvertures, et ce fut en particulier sur l'insistance de M. le député Brenier, pour répondre au pressant et patriotique appel de l'administration de la Guerre, que les fabricants acceptèrent de se charger de cette fourniture dont les conditions de fabrication avaient dû être étudiées et arrêtées en 24 heures, d'un commun accord avec les experts de l'Administration venus à Vienne pour conclure immédiatement ce marché[1012].

Dans le détail, la place de Vienne consacre plus du tiers de sa production au drap kaki en laine pure, et un cinquième aux bandes molletières. Quant à la qualité des tissus, 9,3 millions de mètres comprennent au moins 35% de laine d'effilochage un de coton, et 13,2 millions en laine pure [tableau 48].

Tableau 48: Productions de la place de Vienne, 1914-1919 (en mètres).

Qualité		Métrage	Part (%)
Drap mixte	Bleu clair	2 000 000	8,8%
	Kaki	400 000	1,8%
	Bleu foncé	290 000	1,3%
	Bleu vareuse	2 430 000	10,7%
	Bleu molletière	4 165 000	18,3%
Drap pure laine	Bleu clair	5 000 000	22,0%
	Kaki	8 150 000	35,8%
Drap civil		300 000	1,3%
Total production		22 735 000	100,0%

Source : Francisque Bonnier, *L'Œuvre du consortium des fabricants viennois de drap de troupe, op. cit.*., p. 13.

Pendant la guerre, la production diminue au premier semestre 1916 pour remonter au mois d'août [tableau 49]. Elle reste, par la suite régulière. Sur la période de guerre et l'année qui suit, l'industrie viennoise fournit près de 23 millions de mètres de draps, soit une moyenne de 450 416 mètres par mois en 63 mois. Le maximum annuel de production est atteint dès 1915, tandis que le maximum mensuel l'est en août 1918 avec près de 900 000 mètres de draps.

[1012] *Idem*.

Tableau 49: Production mensuelle de draps par la place de Vienne, 1914-1919 (en mètres).

Mois	1914	1915	1916	1917	1918	1919	Total 14-19
01		370 000	402 500	374 500	300 000	675 600	
02		368 000	362 000	353 500	409 000	273 000	
03		476 000	373 000	477 000	307 000	329 700	
04		402 000	365 000	348 000	354 000	372 000	
05		388 000	277 000	463 000	505 000	313 000	
06		432 000	300 000	425 000	371 000	177 300	
07		435 000	415 000	366 000	313 000	223 800	
08		450 000	458 000	449 000	899 000	178 700	
09		405 000	415 000	421 500	89 000	74 700	
10	249 000	456 000	406 000	469 500	98 500	158 000	
11	341 000	431 000	381 000	397 000	234 000	88 000	
12	392 000	476 000	474 000	368 000	508 500	107 900	
Total/an	982 000	5 089 000	4 628 500	4 912 000	4 388 000	2 971 700	22 971 200
Rythme mensuel	327 333	424 083	385 708	409 333	365 667	247 642	450 416

Source : *Ibid*., p. 13.

Francisque Bonnier précise que « les dernières livraisons de la place de Vienne en drap bleu clair furent effectuées en mai 1918 », tandis que « la fabrication du kaki pure laine continua jusqu'à la fin ». Le pic de production du drap mixte, commencé en mai 1916, est atteint en 1917, tout comme le drap pour molletières, commencé en juin 1916 [1013]. De son côté, la maison Frenay frères s'enorgueillit de produire « 27 pièces par jour, soit environ 30 000 mètres par mois »[1014]. Quant à la teinture, selon François Frenay, les drapiers viennois font appel aux industriels locaux habituels : Guex, Tibaldi et Jacquet[1015].

1.2.2.3 Un capitalisme endogène et familial.

Alors que la place de Vienne comprend une trentaine d'entreprises, les centres d'archives consultés n'ont conservé les fonds que de quatre d'entre elles : Frenay frères,

[1013] *Idem*.
[1014] François Frenay, *Maison Frenay frères (1889 à 1936), op. cit*., p. 7.
[1015] *Ibid*., p. 7-8.

Jacquet & fils, Seguin fils aîné, et Vaganay frères[1016]. Trois produisent des draps, tandis que la quatrième, Jacquet & fils, s'occupe de la fabrication des feutres et de la teinture.

Tableau 50: Part du fonds de roulement dans le financement de l'actif circulant, 1914-1919.

Exercices	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Frenay frères	43,2%	60,2%	87,5%	83,8%	70,7%	73,7%
Jaquet & fils	19,2%	33,0%	17,7%	12,4%	-2,4%	-12,3%
Seguin fils aîné	58,5%	85,1%	84,1%	90,2%	51,3%	70,7%
Vaganay frères	100,0%	100,0%	99,9%	79,5%	76,2%	99,8%

Source : CAEF-B15330. Dossiers Frenay, Jacquet & fils, Segion fils aîné, Vaganay frères. Bilans.

À l'exception de la maison Jacquet & fils, toutes les firmes étudiées disposent d'un fonds de roulement élevé, limitant le recours à l'endettement pour financer l'actif circulant [tableau 50]. L'amélioration est nette chez Frenay frères et Seguin fils, même si ce dernier, par un réinvestissement matériel lors de l'exercice et une hausse de ses débits, voit sa marge diminuer en 1917-1918. De son côté, Vaganay frères parvient à financer intégralement son actif circulant, grâce à la mobilisation des comptes courants. Les difficultés d'approvisionnement et de transports font apparaître un compte pour les débiteurs et les créanciers divers, qui disparaît en 1918-1919. Quant à la maison Jacquet, elle affiche un fonds de roulement décroissant à partir de 1916 puis négatif à partir de 1918, c'est-à-dire que ses immobilisations matérielles et mobilières sont supérieures à ses capitaux permanents. Ses dettes à court terme financent donc majoritairement l'activité de l'entreprise.

Sur le plan de la rentabilité, les établissements se comportent de manière différente les uns et les autres. Si le taux de bénéfice sur le chiffre d'affaires apparaît plus fort que lors du dernier exercice du temps de paix, il finit par diminuer au fur et à mesure que la guerre se prolonge [tableau 51].

[1016] CAEF-B15330. Dossiers Frenay, Jacquet & fils, Segion fils aîné, Vaganay frères. Bilans.

Tableau 51: Rentabilité commerciale et industrielle des usines viennoises (1913-1919).

Exercice		1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Vaganay frères	BN/CA	16,1%	8,0%	10,2%	7,3%	18,4%		
	BN/Kp	17,9%	17,0%	26,9%	32,1%	16,0%		
Seguin fils aîné	BN/CA		5,7%	12,4%		7,9%	5,8%	
	BN/Kp		16,6%	43,1%		10,8%	7,0%	19,5%
Frenay & Cie	BN/CA	8,2%	9,7%	28,5%	31,6%			
	BN/Kp	22,0%	14,7%	43,5%	30,1%	21,3%	29,4%	24,6%
Jacquet & fils	BN/CA	11,5%	3,5%	7,0%	6,9%	6,1%	6,7%	5,0%
	BN/Kp	18,1%	4,7%	20,2%	29,7%	33,8%	34,3%	29,7%

Source : CAEF-B15330.

Vaganay frères e t Jacquet & fils connaissent un fléchissement en 1914 avant d'enregistrer des taux de bénéfices plus importants dès l'exercice suivant. Les taux tendent à se stabiliser, à l'exception de Vaganay frères qui multiplie par 2,5 son taux de bénéfice entre 1916 et 1917. À l'inverse, sa rentabilité industrielle est divisée par deux dans le même temps, alors que celle-ci se caractérisait alors par une dynamique ascendante. Cette rupture s'observe chez les autres drapiers. Les entreprises viennoises profitent de la guerre pour améliorer leurs marges.

Par leur organisation originale, les drapiers viennois se hissent à la troisième place des producteurs de drap de troupe. La guerre favorise leur activité déjà rentable en temps de paix, et l'éclatement des activités permet aux fabricants de rationaliser les coûts de production et de dégager une partie de leurs activité vers les fabrications civiles. En regard à cette région, la situation des fabricants méridionaux apparaît bien différente.

1.3 Le sursaut des manufactures du Midi.

Les manufactures de drap du Midi sont réparties entre deux régions militaires : la 16e région, qui comprend notamment le Tarn, l'Aube, l'Aveyron et l'Hérault, et la 17e région, où seul l'Ariège, avec Lavelanet et Laroque-d'Olmes, produit du drap de troupe. Les marchés de guerre apparaissent rapidement comme indispensable à la survie des entreprise. Dans le même temps, ces entreprises constituent des réseaux de petites et moyennes entreprises, voire très

petites. Cela contribue à la définition d'un capitalisme endogène, mais où la normalisation comptable reste rudimentaire, voire inexistante. Alors que le peignage prend avant-guerre un avantage définitif sur le cardage[1017], les marchés de guerre de drap de troupe, consommateurs de fils cardés, apparaît comme un bol d'air inespéré.

1.3.1 Les marchés de guerre : un débouché quasi-unique.

Dès les premiers jours de la guerre, les fabriques de draps ayant des marchés de guerre se retrouvent, comme en Seine-Inférieure, dotée d'un carnet de mobilisation. Cette situation a pour conséquence une concentration autour la production exclusive des draps de troupe. Cependant, l'importance de cette mobilisation varie en fonction des territoires. Dans le Tarn, la fabrication du drap de troupe mobilise rapidement les fabriques. Pour Labordes & fils, 80 % du chiffre d'affaires est réalisé dans les livraisons à l'attention de l'intendance militaire dès 1914, pour atteindre 97 % de mars à décembre 1915. Après un léger recul en 1916, l'Intendance capte l'intégralité des affaires de la fabrique [tableau 52].

Tableau 52: Chiffre d'affaires de Labordes & fils, Castres, 1911-1918.

Exercice	Chiffre d'affaires	Ventes militaires	Ventes civiles	% ventes militaires
1911-1914	777 470		777 470	
1914 (5 mois)	1 367 483	1 095 675	271 808	80,1%
1915	2 995 692	2 915 198	80 494	97,3%
1916	2 722 674	2 429 141	293 533	89,2%
1917	2 921 528	2 919 716	1 812	99,9%
1918	2 985 509	2 984 223	1 286	100,0%

Source : CAEF-B15555. Dossier Labordes & fils, fabricant de tissus, Castres. Rapport du vérificateur, 27 septembre 1917.

Les livraisons de la société Bourguet & Cie se cantonnent dès l'hiver 1914-1915 exclusivement aux draps de troupe ou les autres fabrications militaires (dont des couvertures) [tableau 53][1018].

[1017] Éric Fabre, *Laine et drap en haut-Verdon. Une haute Provence textile (fin XVIIe-milieu XXe siècle)*, Paris, L'Harmattan, 2015, p. 85-86.

[1018] A.D. Tarn 116 J 795. Fonds Bourguet & Cie. Cahiers de fabrication. Remise de matières premières aux filateurs, 1915-1920.

Tableau 53: Livraisons mensuelles de draps par la société Bourguet & Cie, 1914-1919 (en frs).

Mois	1914		1915	1916	1917	1918	1919	
	Militaire	Civil	Militaire uniquement				Militaire	Civil
01			298 913	320 358	355 183	288 792	251 330	
02			285 879	328 676	320 504	293 458	261 147	
03			319 704	305 468	325 363	288 390	141 233	
04			354 103	249 749	340 858	313 986	111 281	
05			345 121	249 293	331 458	289 195	102 894	455 801
06			334 949	249 448	299 954	279 649	95 626	381 067
07			327 421	264 699	310 370	276 640	43 133	675 091
08			338 384	344 778	343 113	314 417	84 569	536 807
09			354 641	364 065	313 775	240 131	62 402	839 777
10	114 176	11 235	337 332	105 899	309 027	271 796	178 091	432 733
11	231 349	85 702	367 091	364 105	297 502	202 246	16 939	810 525
12	245 848	88 471	278 550	353 227	281 019	212 248		1 002 775
Total	591 372	185 408	3 942 090	3 499 765	3 828 125	3 270 948	1 348 643	5 134 575

Source : AD Tarn 116 J 131 et 132. Société Bourguet & Cie. Relevés des expéditions. Livraison de draps.

Les résultats montrent une production régulière. Le ralentissement des livraisons à partir de mars 1916 correspond à une réduction des commandes de l'Intendance. Cette situation dure jusqu'au mois d'août où une reprise permet d'atteindre dès septembre le pic de production avec plus de 364 000 mètres. Seul le mois d'octobre apparaît comme exceptionnellement mauvais (106 000 mètres), sans que l'on en connaisse la raison. À partir de décembre 1918, le travail d'autres teintes reprend chez Bourguet & Cie. Les marchés de guerre prennent fin, la demande civile et la confection de costume pour les troupes démobilisées deviennent prioritaires. En outre, les filateurs façonniers apparaissent être les mêmes que pendant la guerre, ce qui accrédite l'idée que la guerre n'a pas interrompu les relations commerciales locales antérieures[1019].

Pour optimiser la mobilisation de ce réseau, l'Intendance adapte ses exigences au matériel de tissage dont disposent les fabricants. Alors que les clauses de fabrication du drap de troupe exigent une largeur des pièces de drap (appelée laize) de 140 cm, plusieurs marchés la divisent par deux, soit 70 cm. En effet, pour faire un drap de laize 140 cm, les industriels doivent disposer de machines larges de plus de deux mètres. Il s'agit d'inclure de chaque côté l'espace nécessaire au passage de la navette en trame. Dans l'arrondissement de la chambre de commerce de Castres (Tarn), ces métiers ne fabriquent qu'un quart des 1 866 900 mètres de

[1019] *Ibid*., 1918 et 1919.

drap produits en 1916, et un cinquième des 2 781 380 mètres fabriqués l'année suivante [tableau 54].

Tableau 54: Fabrication du drap de troupe dans l'arrondissement de la chambre de commerce de Castres, 1916 et 1917 (en mètres).

Année	1915		1916		1917	
Mois	**En 70 cm**	**En 140 cm**	**En 70 cm**	**En 140 cm**	**En 70 cm**	**En 140 cm**
Janvier	854 200	171 000	219 93	42 423	137 000	32 000
Février			231 680	47 060	121 000	32 000
Mars			181 892	38 136	157 602	30 110
Avril			76 700	36 500	184 000	39 500
Mai			96 281	45 988	184 976	57 443
Juin			107 957	58 978	188 232	56 972
Juillet	n.d.	n.d.	98 179	27 962	205 568	65 295
Août			66 380	33 190	222 360	54 630
Septembre			77 600	39 000	216 100	53 700
Octobre			83 790	32 183	218 963	61 630
Novembre			54 588	36 300	222 420	39 466
Décembre			118 000	25 000	174 723	25 690
TOTAL			**1 403 980**	**462 920**	**2 232 944**	**548 436**
%	**83,3 %**	**16,7 %**	**75,2 %**	**24,8 %**	**80,3 %**	**19,7 %**

Source : AD Tarn, *Chambre de commerce de Castres*, 1916-1918, p. 94 et 107. Pour 1915 : A.D. Tarn, 13 M 1/52

Bien entendu, toutes les usines n'ont pas suivi ces proportions. Ainsi, la fabrique Labordes & fils, à Castres, a-t-elle commencé à fournir les trois quarts de ses draps de troupes en 70 cm de largeur entre août 1914 et mars 1915, avant que les draps à 140 cm deviennent majoritaires en 1916 (88 % des livraisons)[1020]. [Tableau 55].

[1020] CAEF-B15555. Dossier Labordes & fils, fabricant de tissus, Castres. Rapport du vérificateur, 27 septembre 1917. La part du drap en 140 cm de laize est la suivante : 24,4 % entre septembre 1914 et mars 1915 : 52,2 % entre mars et décembre 1915 ; 88 % en 1916. On ignore toutefois les proportions pour 1917 et 1918.

Tableau 55: Production de drap de troupe en 70 cm et 140 cm de largeur par Labordes & fils, 1914-1916.

Laize	1914 (5 mois)		1915		1916		Total	
	Mètres	%	Mètres	%	Mètres	%	Mètres	%
70 cm	125 202	75,6%	178 691	47,8%	29 790	12,1%	387 171	46,2%
140 cm	40 363	24,4%	194 888	52,2%	216 336	87,9%	451 587	53,8%
Total	165 565	100,0%	373 579	100,0%	246 125	100,0%	838 758	100,0%

Source : CAEF-B15555. Dossier Labordes & fils, fabricant de tissus, Castres. Rapport du vérificateur, 27 septembre 1917.

À Mazamet, la productions des usines de tissages se maintient et augment même en 1915, avant de chuter de près de 40 % par rapport à leur résultats d'avant-guerre [figure 21]. En revanche, la bonneterie connaît dès 1915 une embellie qui se confirme en 1916. Malgré un ralentissement en 1917 et 1918 – dû à une demande du ministère de la Guerre aux filateurs de ne produire que pour les besoins de l'armée[1021] –, l'année qui suit la guerre se révèle exceptionnelle par rapport à 1913.

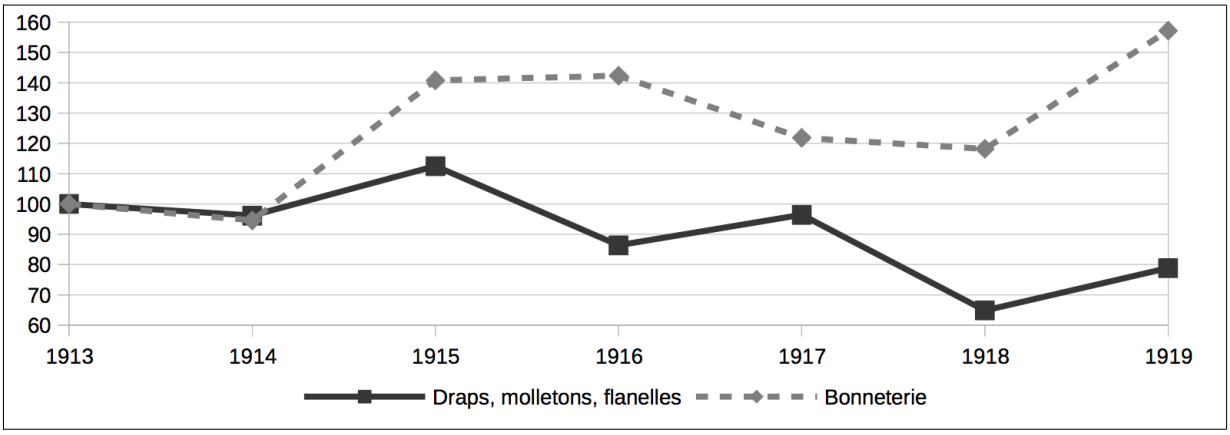

Figure 21: Produits textiles manufacturés expédiés de Mazamet, 1913-1919 (en tonnes).
Sources : Chambre de commerce de Mazamet, *Revue commerciale et industrielle de Mazamet*, 1914-1919.

Les filatures de la région bénéficient du bien être économique de la bonneterie, très demandeuse de fils. L'inspecteur du travail de la circonscription de Toulouse [Carte 2] observe au premier trimestre 1917 que le nombre de filatures dans le département est passé de quarante-huit en 1914 à cinquante-six. En outre, neuf ont augmenté leur outillage, et deux autres usines sont en cours de construction[1022].

[1021] AN F[12] 8010. Minute de la lettre du service économique du ministère de la Guerre à la direction des affaires commerciales et industrielles (3ème bureau) du ministère du Commerce, 30 mai 1918.
[1022] *BMT*, 1917, janvier-février-mars, n°1-2-3, p. 18-20.

De leur côté, les fabriques de l'Ariège ne rentrent que progressivement dans la mobilisation industrielle. Il faut attendre l'année 1918 pour que la quasi-totalité de la production de cinq fabricants soit consacrée au drap de troupe [figure 22]. Le phénomène apparaît donc inversé par rapport aux draperies d'Elbeuf-Louviers, dont la part du drap civil dans le chiffre d'affaire tend à croître à partir de 1916[1023]. Sans doute la création en juin 1917 de l'arrondissement de fabrication de drap de Lavelanet a-t-elle provoqué un contrôle plus strict par l'administration et une généralisation des productions pour l'Intendance. Quant à l'évolution globale de leur production, elle est très supérieure à la période d'avant-guerre. Dès la première période de guerre (1914-1915), la production augmente de 63 %. Après un net recul en 1916, la production repart en 1917, avant de ralentir à nouveau en 1918 et 1919.

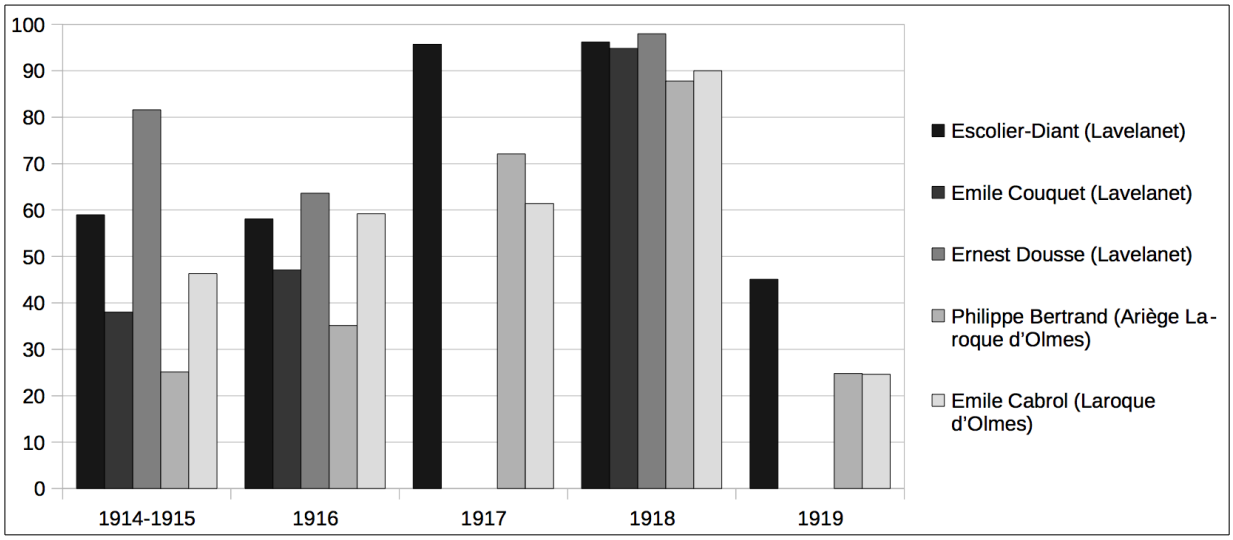

Figure 22: Part des draps de troupe dans la production de cinq manufactures de l'Ariège, 1914-1919 (%).
Sources : CAEF-B15209 et 15210.

Enfin, dans l'Hérault, le montant des ventes de quatre fabriques s'élève à plus de 16 millions de francs dès l'exercice 1914-1915, alors qu'en 1910, le chiffre d'affaires estimés atteint péniblement les 2,6 millions de francs [tableau 56]. Par ailleurs, ce dernier chiffre, repris par J.-C. Daumas et J.-M. Minovez de [voir chapitre 1] doit être remis en cause[1024]. La société Teisserenq-Visseq, d'après les vérifications des agents des contributions directes, réalise à elle seule un chiffre d'affaires annuel moyen de 2,8 millions de francs sur 1911-1913, soit un montant supérieur à celui avancé pour l'ensemble des sept derniers établissements héraultais[1025].

[1023] Jean-Claude Daumas, *L'Amour du drap…, op. cit.*, p. 325-326.
[1024] Jean-Clause Daumas, *Les Territoires de la laine…, op. cit.*, p. 64 ; Jean-Michel Minovez, *L'Industrie invisible…, op. cit.*, p. 297.
[1025] CAEF-B15312. Dossier Teisserenq-Visseq, Lodève, rapport du vérificateur pour la commission du premier degré, 3 juin 1917.

Quoiqu'il en soit, la guerre apparaît alors comme un événement inespéré pour une industrie textile héraultaise à bout de souffle. Toutefois, les chiffres d'affaires ralentissent progressivement, au fur et à mesure de l'avancement de la guerre.

Tableau 56: Chiffres d'affaires de fabriques héraultaises, 1914-1919 (en frs).

Exercice	1910*	1914-1915	1916	1917	1918	1919
Jules Maistre	n.d.	2 987 200	2 694 022	n.d.	2 161 440	1 365 976
Teisserenc-Visseq	n.d.	4 850 000	4 223 724	4 233 827	2 802 563	1 355 613
Vitalis	n.d.	5 389 583	3 727 659	3 467 520	1 972 116	2 616 788
Delpon-Bruguière	n.d.	3 148 240	2 127 184	2 005 601	1 620 088	1 000 000
Total	2 600 000	16 375 023	12 772 589	9 706 948	8 556 207	6 338 377
Indice 100 = 1910	100	630	491	373	329	244

CAEF : B15314 ; B15312 ; *Pour 1910, voir J.-C. Daumas, *Les territoires de la laine…, op. cit*. [2004], p. 64.

Chez Vitalis et Teisserenc, la production chute respectivement de 44 % et 40 % entre 1917 et 1918, à cause des difficultés d'approvisionnement en matières premières et en charbon [tableau 57]. Cette diminution se poursuit même jusqu'en 1919 pour Teisserenc.

Tableau 57: Production et chiffre d'affaires des sociétés Vitalis et Teisserenc, 1914-1919.

Établissement		1914-1915	1916	1917	1918	1919
Vitalis	Prod. (m)	562 240	379 400	359 068	199 068	274 402
	CA (frs)	5 389 583	3 727 659	3 467 520	1 972 116	2 616 788
Teisserenc-Visseq	Prod. (m)	356 976	462 220	446 720	265 458	133 444
	CA (frs)	4 850 000	4 223 724	4 233 827	2 802 563	1 355 613

Source : CAEF-B15312. Dossier Teisserenc-Visseq, Lodève (Hérault), avis de la commission du 1er degré, 1924.

L'Intendance encourage les entreprises à intensifier leur production. Cela conduit l'entreprise Delpon-Bruguière à accroître ses immobilisations. Elle fait donc construire un bâtiment supplémentaire sur la commune de Ceyras, et achète « à grand frais » le matériel industriel en Grande-Bretagne et aux États-Unis[1026].

[1026] *Ibid*., Dossier Delpon-Bruguière, « Observations présenétes à la commission du premier degré », 1er juin 1923.

1.3.2 Des réseaux informels de petites entreprises.

L'ancienneté des réseaux industriels permet aux draperies du Midi de sortir de leur invisibilité. La production à l'échelle de cet espace économique fort de quatre départements (Tarn, Ariège, Aveyron, Hérault) croît jusqu'en 1916. Certains industriels se regroupent dans des associations pour bénéficier des marchés de gré à gré, et ainsi rationaliser les coûts. C'est le cas, dans l'Hérault, de celle créée dès le 5 septembre 1914 entre trois établissements de la commune de Riols : Armingaud (30 % du capital), Étienne Aussillans (30 %, président de l'association) et Michel Tailhadès (40 %)[1027]. Le but est d'obtenir des marchés de confection de drap de troupe et de couvertures « conséquents et avantageux ». Toutefois, après le décès de deux des membres et de désaccords sur la gestion de l'affaire, cette association ne dure pas, et est dissoute le 5 décembre 1915. En outre, Michel Tailhadès constitue une deuxième association avec son père et un troisième associé[1028].

Les créations se poursuivent en 1916. L'inspecteur du travail de la circonscription de Toulouse recense quatre associations de petits fabricants « qui ont construit de véritables usines »[1029]. Ce phénomène, qui existe avant la guerre, accélère l'alliance de petits patrons qui occupent une centaine de métiers fonctionnant « avec de petits moteurs électriques ». Certaines de ces associations se montent en coopératives, comme la société La Prévoyante, à Lavelanet (Ariège)[1030]. Fondée les 21 et 22 novembre 1916 pour une durée de 25 ans, elle passe deux marchés de fabrication de drap de troupe, le premier le 28 novembre 1916 pour 160 000 frs, et le second le 15 juillet 1918 pour 666 000 frs. Se basant sur des réseaux de petits façonniers locaux, ces fabricants se retrouvent :

> obligés en quelque sorte d'augmenter le nombre des métiers de leurs tissages. Un des principaux fabricants va installer trente-quatre nouveaux métiers, lors qu'il ne dispose que de quarante, et un second de vingt. Tous les nouveaux métiers sont de construction anglaise ou espagnole, alors que, jusqu'à la guerre, les métiers à tisser provenaient des fabriques allemandes de Chemnitz[1031].

[1027] CAEF-B15314. Dossier Etienne Aussillans, fabricant de drap à Riols, Hérault. Rapport du Contrôleur des contributions directes, période 1914-1915, 18 janvier 1917.

[1028] *Ibid.*, dossier Michel Tailhadès, rapport du contrôleur des contributions directes, 22 avril 1922 ; lettre de Michel Tailhadès à la commission du premier degré, 12 octobre 1922.

[1029] *BMT*, 1917, octobre-novembre-décembre, n°10-11-12, p. 455.

[1030] CAEF-B29322. Marchés de Guerre, société coopérative « La Prévoyante », n°48, Lavelanet, Ariège. Voir aussi AD Ariège, 6 U 865. Sociétés. Dépôts de déclaration, dissolution, statuts, délibérations d'assemblée générales. Lavelanet : La Prévoyante, société coopérative ouvrière (1916-1928).

[1031] *BMT*, 1917, octobre-novembre-décembre, n°10-11-12, p. 455.

La création, en juin 1917, d'un centre de fabrication de drap à Lavelanet confirme le dynamisme de la région[1032]. En septembre de la même année, la production est estimée à 130 000 mètres de drap de troupe, 65 000 mètres de drap civil, et au moins 182 000 kg de filés de laine par mois[1033]. En décembre, ces fabrications sont assurées par 25 800 broches de filature, 419 métiers à tisser et 54 caisses de foulons[cartes 9 et 10][1034]. La commune de Lavelanet et ses environs concentrent la majeure partie de l'appareil de production du département, avec 35 % des caisses à foulons, 38 % des broches et surtout plus des deux tiers des métiers à tisser [tableau 58].

Tableau 58: Répartition du matériel de production du drap en Ariège, 5 décembre 1917.

Communes	Broches de filature		Métiers à tisser		Caisses foulons	
	Unités	%	Unités	%	Unités	%
Lavelanet	9 800	38,0%	285	68,0%	19	35,2%
Laroque-d'Olmes	5 400	20,9%	93	22,2%	12	22,2%
Villeneuve-d'Olmes	4 000	15,5%	3	0,7%	14	25,9%
Montferrier	2 800	10,9%	-	-	-	-
Belesta	1 000	3,9%	8	1,9%	-	-
Dreuilhes	1 000	3,9%	-	-	7	13,0%
Lagarde	1 000	3,9%	-	-	-	-
Ruffie	800	3,1%	12	2,9%	2	3,7%
Saint-Quentin-La-Tour	-	-	18	4,3%	-	-
TOTAL	25 800	100,0%	419	100,0%	54	100,0%

Source : AD Ariège, 15 M 28.

Dans son étude sur l'industrie lainière du pays d'Olmes, J.-M. Minovez souligne l'importance des fabricants en chambre, notamment par l'existent du *sweating-system*. Ce système « repose sur le choix des entrepreneurs de développer un modèle urbain sous-payé, soit à domicile, soit dans de petits ateliers, dans des conditions d'hygiène déplorables »[1035]. Au début du XXe siècle, l'externalisation des opérations favorise son développement : les fabricants encouragent les ouvriers à s'organiser ainsi, et ces derniers l'acceptent : les premiers

[1032] AD Ariège, 15 M 28. Situation de l'emploi et du chômage dans les entreprises. Dossier 1917, au sujet des manufactures de drap de Lavelanet par suite de la suppression de la fabrication du drap civil. L'adjoint à l'Intendance Manger, directeur du centre de fabrication de drap de Lavelanet, 17e Région militaire, au préfet de l'Ariège, 5 décembre 1917.

[1033] Mémoire du maire de Lavelanet, M. Roques, pour M. le préfet de l'Ariège, 10 septembre 1917.

[1034] *Ibid*. Le rapport dénombre 419 métiers, mais les 18 situés dans la commune de Saint-Quentin sont considérés comme inutilisables pour le drap de troupe.

[1035] Jean-Michel Minovez, *Pays d'Olmes, l'aventure de la laine*, Toulouse, Privat, 2013, p. 130.

y voient un moyen de diminuer leurs charges, tandis que les seconds y perçoivent une alternative à l'exode rural[1036]. L'hydromécanique et l'hydroélectricité participent à ce phénomène de manière importante dans les années 1910. De petits ateliers regroupant une quinzaine voire une vingtaine d'ouvriers ouvrent, « de petites usines actionnées par l'Hers [principal affluent de l'Ariège] ou à la vapeur »[1037].

La plupart des industriels titulaires de marché de drap de troupe s'appuient donc sur ces réseaux, mais sans forcément créer de nouvelles structures autres que des relations commerciales et industrielles usuelles. C'est le cas de la société Bourguet & Cie, à Labastide-Rouairoux (Tarn) [tableau 59] . Ne pouvant pas filer toute la laine qu'elle reçoit, elle confie donc une partie importante de ses matières premières à des transformateurs de la région.

Tableau 59: Livraison de laines teintes aux filateurs de la société Bourguet en 1915.

Filateur	Fréquence	Part (%)	Filateur	Fréquence	Part (%)
Bourguet	45	21,1%	Rigal	6	2,8%
Lagarrigue	35	16,4%	Roger	4	1,9%
Rives & Armengaud	30	14,1%	Galibert	4	1,9%
Houard frères	23	10,8%	Dufeu	2	0,9%
Amalric Paul	18	8,5%	Chassignet	2	0,9%
Rayaud	18	8,5%	Cabrol	1	0,5%
Gau. Bose	16	7,5%	Bonin	1	0,5%
Maihlé	7	3,3%	Baitié	1	0,5%
			Total	213	100,0%

Source : A.D. Tarn 116 J 795. Fonds Bourguet & Cie.
Cahiers de fabrication. Remise de matières premières aux filateurs, 1915.

Si un cinquième de la laine à filer l'est dans ses propres usines en 1915, elle en confie plus de 65 % à six filateurs des environs. Les trois premiers représentent la moitié de la production externe. Bourguet & Cie livre la laine dans ses trois teintes et dans une échelle de proportion proche de celle arrêtée le 17 août 1914[1038]. Charge aux façonniers de procéder au mélange des laines. À partir de 1916, des « bouts effilochés » apparaissent dans la composition du drap, dans des proportions très limitées, entre 5 et 11 %. La plupart du temps, seule la société Bourguet & Cie les utilise, préférant fournir à ses façonniers la matière première initiale.

[1036] *Ibid.*, p. 131.
[1037] Jean Loup, *L'Industrie lainière dans le Tarn*, Toulouse, Librairie des étudiants, 1910, p. 244, cité dans Jean-Michel Minovez, *L'Industrie invisible…, op. cit.*, p. 427.
[1038] Les proportions moyennes sont de 43 % de laine bleu clair, 42 % de laine blanche et de 15 % de laine bleu foncé.

1.3.3 Un capitalisme endogène et faiblement normé.

Les données disponibles montrent que la guerre marque la limite capitalistique des entreprises du Midi. Dans l'Ariège, chez Léon Fonquernie, il ressort que le financement de l'actif circulant de l'entreprise est assuré par le capital social. Celui-ci constitue 86 % du passif du bilan 1913, puis 91 % à la fin de 1917. En 1913, le fonds de roulement finance donc 81 % de l'actif circulant, puis 90 % en 1917. En revanche, cette part chute à 65 % l'année suivante, du fait des difficultés rencontrées la fin de la guerre.

Dans l'Hérault, l'entreprise Teisserenc-Visseq connaît une embellie financière entre 1914 et 1916, avant que ses résultats apparaissent moins bons qu'avant-guerre. Ainsi, sa rentabilité économique (bénéfice net sur capitaux permanents) qui atteint 12 % en 1914, n'est plus que de 4,3 % l'année suivante, et 3,9 % en 1917 [tableau 60]. La guerre n'est profitable que lors des deux premières années.

Tableau 60: Rentabilité de la fabrique de draps Teisserenc-Visseq, 1913-1918.

Rentabilité \ Exercices	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Commerciale (BN/CA)	5,1%	n.d.	8,3 %	4,3 %	3,9 %	6,0%	4,1%
Economique (BN/Kp)	9,1 %	8,9 %	12,0 %	6,4 %	5,5 %	9,9%	3,3%
Financière (CAF/Kp)	11,9 %	11,0 %	15,7 %	12,4 %	16,7 %	n.c.	n.c.

Source : CAEF-B15312, Dossier Teisserenc-Visseq. Bilans. Pour 1918 et 1919, le bénéfice net est celui déclaré par la société, et non celui estimé par l'administration, plus élevé.

Ces taux diffèrent de ceux estimés par l'administrations des contributions directes, pour qui le bénéfice sur le chiffre d'affaires (calculé exclusivement à partir des ventes à l'Intendance), est fixé à 14 % pour 1914-1915, 20 % pour 1916 et 1917, 10 % pour 1918, et enfin 9 % pour 1919. Cette évaluation haute, estimé en comparaison des autres maisons héraultaises (Vitalis, Donnaville, Delpon-Bruguière), veut inclure les rémunérations du capital, des comptes courants et des gérants. Cela dit, la dégressivité ainsi établie reconnaît la perte de rentabilité des marchés de l'Intendance. Mais à la différence des autres entreprises de la région, celles de l'Hérault semblent être exclues des marchés civil durant toute la durée de la guerre.

Le fonds de roulement évolue également. Avant-guerre, Teisserenc-Visseq ne dispose que d'un faible fonds de roulement, à 4 % de l'actif circulant en décembre 1913. En revanche, l'année 1914 voit sa part quadrupler puis, après un fléchissement en 1916, frôler les 24 % en 1917. Cependant, l'autofinancement de l'entreprise demeure modeste, d'autant que

l'augmentation de l'actif immobilisé en 1913 puis 1914 a conduit l'entreprise à contracter un emprunt de plus de 1,4 million de francs.

Malgré leur taille modeste, les entreprises du Midi parviennent à produire plus du quart du drap de troupe nécessaire à l'habillement des hommes durant toute la durée de la guerre. En revanche, la domination de la laine cardée et le poids conséquent des marchés des draps de troupes dans leur chiffre d'affaires restreignent les débouchés civils et étrangers. L'exemple le plus flagrant est ainsi incarné par les entreprises héraultaises qui, malgré l'embellie économique, ne parviennent pas à s'affranchir des commandes publiques.

1.4 Deux grandes entreprises mobilisées : Balsan et Normant.

Alors que la plupart des centres de production comptent sur un réseau dense de PME, les 5e et 9e région militaires ne comptent chacune que sur une seule entreprise. Elles fournissent pourtant respectivement 5,3 et 4,5 millions de mètres de drap de troupe (soit 6 % et 5,1 % de toute la production national), outre de nombreuses autres fournitures textiles[1039].

1.4.1 Normant : des draps de troupe aux laines peignées.

Lorsqu'éclate la guerre, la société Normant est déjà titulaire de marchés de guerre, à l'issue des adjudications de 1909. En mai 1914, elle obtient huit nouveaux lots, devenant, avec Balsan, la quatrième entreprise de fabrication de draps militaires[1040]. Comme toutes les titulaires de marchés, la société se trouve munie dès le 5 août de son carnet de mobilisation, et reçoit donc l'ordre de consacrer tous ses moyens à la production pour l'Intendance. Un premier marché de draps de molleton et flanelle est passé avec l'Intendance de Lorient à la fin du mois d'août 1914, puis plusieurs autres marchés, avec les sous-intendance d'Orléans et du Mans, pour la livraison de draps et de tissus en tous genres. Lors de la révision des montants dus dans le cadre de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre, le jury en charge de l'enquête recense vingt-et-un marchés de gré à gré du 29 août 1914 au 22 mai 1919 pour un

[1039] Albert Aftalion, *L'industrie textile en France pendant la guerre, op. cit*., p. 73.
[1040] CAEF-B0015579/1. Dossier S.A. des Etablissements Balsan. Adjudication du 20 mai 1914.

montant de 9,4 millions de francs[1041]. D'autres données apportent plus d'éléments pour déterminer les résultats complets de la société. Le dossier contenant les marchés de gré à gré et leurs avenants suggère que c'est au minimum 71 millions de francs de draps et de tissus de laine que Normant fournit [annexe C4A8][1042]. En effet, les gérants passent d'autres marchés, cette fois pour la durée de la guerre. Le marché ne précise que le minimum de production à fournir, ainsi que le prix au mètre des pièces.

Le marché du 6 août 1915 est le plus important. Il dure jusqu'au 4 octobre 1919, tout comme le marché de gré à gré à concours restreint du 8 juillet 1915. Par ailleurs, le marché « drap national » d'octobre 1917 est destiné aux agents des Postes de l'État. Cela montre que, malgré le poids des marchés militaires, Normant parvient à répondre aux demandes de l'État pour équiper ses agents. Pour parvenir au montant de 71 millions de francs de chiffre d'affaires réalisé entre 1914 et 1919, nous avons multiplié le prix au mètre par les quantités mensuelles livrables, le nombre de mois concernés et en prenant en compte les modifications de prix consécutives aux avenants [tableau 61] :

Tableau 61: Chiffre d'affaires approximatif de la SA Normant, 1914-1919.

CA	1914	1915	1916	1917	1918	1919	Total
Guerre	6 069 808	14 841 656	9 620 400	9 760 500	11 471 000	7 448 900	59 212 264
Civil, administration	3 366 186	n.c.	n.c.	1 229 000	7 099 567	n.c.	11 694 753
Total	9 435 994	14 841 656	9 620 400	10 989 500	18 570 567	7 448 900	70 907 017
Part Guerre	64,3%	100,0%	100,0%	88,8%	61,8%	100,0%	83,5%

Sources : CAEF-B29030. Marchés de guerre. Dossier 330, SA Normant.

Les marchés de guerre et les marchés publics constituent la presque totalité des revenus de la société. L'absence de données supplémentaires ne permet pas de proposer d'hypothèses solides quant à d'autres débouchés.

Concernant sa situation comptable, les résultats en francs courants apparaissent bien meilleurs. Si nous ne connaissions pas le chiffre d'affaire de l'année 1913 (qui aurait pu servir de référence pour bien estimer l'évolution du chiffre d'affaire annuel de la société) il n'en est pas de même pour les bilans, grâce aux archives fiscales. Tout d'abord, l'entreprise dégage du

[1041] CAEF-B28596. Fiche 140, SA Normant. En italique, les marchés jugés non imposables par le jury national des bénéfices de guerre.
[1042] CAEF-B29030. Marchés de guerre. Dossier 330, SA Normant.

capital pour ses actifs circulants grâce (ou à cause) d'amortissements très élevés [annexe C0A2]. Ainsi, la valeur courante des usines passe-t-elle de 4 millions de francs en 1913 (ou 41 % de l'actif) à 2,5 millions au 31 décembre 1918 (soit 10,6 % de l'actif). Dans le même temps, la valeur totale de l'actif a été multiplié par 2,4 entre ces deux dates. Cet accroissement est dû pour l'essentiel non pas à celui de la valeur du compte « marchandises » (qui diminue en part, mais stagne en terme de valeur), mais plutôt à l'accroissement des comptes débiteurs et particuliers qui comprennent le compte de Benjamin Normant et celui de l'Intendance comme fournisseur. Ceux-ci passent, ensemble, de 4,2 % à 43,6 % de l'actif entre 1913 et 1917. Les sommes débitrices inscrites au compte de B. Normant sont très importantes, passant de 2,9 millions en 1915 à près de 7 millions en 1917. Déjà au terme des exercices 1913 et 1914, les sommes créditrices sont en baisse rapide. Celui-ci prépare son départ définitif de la société, qui survient de manière définitive en 1920 avec son décès. Quant au compte « valeur et cautionnements », il n'apparaît qu'en 1915 à la suite des nombreux marchés passés avec l'Intendance. Il représente, en 1918, jusqu'à 11 % de l'actif. Il est donc possible de dire que l'actif révèle avant tout un règlement des engagements passés du précédent gérant de la société.

Du côté du capital, La société se finance d'abord avec ses propres capitaux. La réduction de la part du capital social (indiqué actif net dans les archives) n'est dû qu'à l'accroissement du poids des bénéfices de l'entreprise. Ainsi, ils passent de 16,7 % du passif en 1914, à 44 % en 1918. L'endettement reste très marginal, le maximum pendant la guerre n'étant atteint qu'en 1915, avec 6,6 % du passif, soit 2,2 millions de francs. En somme, l'entreprise ne dépend presque pas des financements extérieurs. Cela impacte ses indices de rentabilité de manière très positive [tableau 62]. D'après les données disponibles, le bénéfice net réalisé représente 27,6 % de son chiffre d'affaire en 1914, avant de retomber à « seulement » 14,7 % l'année suivante. Après une remontée à 20,2 %, la rentabilité commerciale se réduit au cours des deux années suivantes, pour passer sous la barre des 10 % à l'issue de l'exercice de 1919. Si ces chiffres apparaissent peut-être trop élevés (on ne connaît pas les autres résultats hors marchés de guerre), la rentabilité industrielle est sans doute plus exacte. De 18,1 % en 1914, elle diminue progressivement jusqu'en 1917 et 1918 pour se stabiliser autour de 8 %. Quant à la rentabilité économique (capacité d'autofinancement sur capital propre), elle s'accroît tout au long de la guerre, grâce aux reports de bénéfices d'exercice en exercice, et à la constitution de réserves.

Tableau 62: Rentabilité de la SA Normant, 1914-1918.

Exercice	1914	1915	1916	1917	1918
BN/CA	27,6%	14,7%	20,2%	15,2%	9,8%
BN/Kp	18,1%	12,6%	10,2%	8,1%	8,1%
CAF/Kp	18,3%	13,7%	37,1%	42,2%	47,0%

Source : CAEF-B15346. Dossier Normant. Bilans au 31 décembre (sauf 1920 : 30 juin) ; B29030. Marchés de guerre. Dossier 330, SA Normant.

Normant rencontre de nombreuses difficultés liées aux approvisionnements en énergie et dans la gestion de son personnel. Le 14 mai 1918, il écrit à l'Intendant de la 5e région que « malgré toutes nos réclamations le manque d'arrivage du charbon nous fait entrevoir à bref délai un arrêt important qui avec la cessation de notre fabrication mettra en chômage un personnel très nombreux »[1043]. Il exige donc l'acheminement immédiat de 600 tonnes de charbon, dont 400 depuis Saint-Malo, « plus 240 tonnes qui y seront dans quelques jours ». Il demande aussi que l'usine puisse « user plus largement des forces hydro-électriques de la région, en leur faisant rendre le maximum de leur force »[1044].

Cette situation le conduit à plusieurs investissements. Il annonce dans la même lettre que « c'est dans cette intention que nous avons en projet la transformation à bref délai de la force hydraulique du Moulin de Longuevalle, par une installation hydro-électrique qui portera sa puissance au double de celle actuelle »[1045]. Enfin, l'exposé serait incomplet sans évoquer l'alliance temporaire avec la société des Peignages J. Holden. Dans l'incapacité de faire tourner ses usines rémoises, et sous la menace permanente des bombardements, l'homme d'affaire passe un accord avec la maison romorantinaise pour accueillir ses machines peigneuses. Pour Normant, il s'agit là d'une occasion importante en vue de diversifier sa production, en particulier lorsque, la paix revenue, les marchés de drap de troupe cesseront. Les bénéfices réalisés au cours des années précédentes et la bonne tenue des comptes plaident en faveur de cette modernisation. En somme, la guerre apparaît comme une bonne opération pour la société.

[1043] CAEF-B29030. Marchés de guerre. Dossier 330, SA Normant. B. Normant à l'Intendant Goudal, de la 5e région à Orléans, Romorantin, 14 mai 1918.
[1044] *Ibid*.
[1045] *Ibid*.

1.4.2 Balsan : de la lumière à l'ombre.

Après avoir fixé la nouvelle nuance des draps de troupe, les directeurs de la société Balsan retournent activement au travail. Contrairement à d'autres entreprises semblables, ce n'est qu'en octobre 1914 que Balsan signe son premier marché de guerre, sur sa propre demande[1046]. Jusqu'alors, l'entreprise devait produire sans cadre bien défini et à des tarifs moindres pour le compte de l'État. La production des usines double dès 1915, avant de progressivement décroître [tableau 63]. Elle reste cependant supérieure à l'année précédant la paix.

Tableau 63: Évolution de la production et du CA de la SA des éts Balsan, 1913-1919.

Exercices	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Production (pièces)	25 956	31 820	52 196	47 795	42 829	37 366	28 912
Indice	100	123	201	184	165	144	111
CA (frs)	8 686 653	11 924 149	20 347 444	16 557 998	17 204 413	17 132 342	23 055 334
Indice	100	137	234	191	198	197	265
Production (mètres)	2 595 600	3 182 000	5 219 600	4 779 500	4 282 900	3 736 600	2 891 200
Rendement (frs)	3,35	3,75	3,90	3,46	4,02	4,59	7,97

Source : CAEF-B15579. Dossier SA des établissements Balsan. Production métrique : 1 pièce = 100 m. Rendement = CA/Production métrique.

Entre 1915 et 1918, plus de 18 millions de mètres de draps en tout genre sont produits. Cependant, ces pièces ne représentent pas que le drap de troupe fabriqué par la société. D'après un état récapitulatif des fournitures effectuées d'août 1914 à avril 1920, le drap de troupe bleu-horizon constitue 70 % du métrage fourni, soit 4,3 millions de mètres sur 6,1 millions livrés[1047]. Le montant s'élève à 58,3 millions de francs. La quantité métrique trouvée correspond – si l'on y ajoute les autres types de drap fabriqués – aux données reprises par Albert Aftalion[1048]. La SA des établissements Balsan a donc bien été la seule fabrique de la 9e région militaire. Il faut y ajouter à cela la livraison de couvertures pour 3,5 millions de francs[1049][annexe C4A9]. Or,

[1046] CAEF-B15579. Dossier SA des établissements Balsan. Courrier à M. l'Intendant militaire directeur de la 9ème région à Tour, 13 septembre 1914.
[1047] *Ibid*. État modèle n°5, 9e région. Draps livrés d'août 1914 à avril 1920. ANNEXE AX.
[1048] Albert Aftalion, *L'Industrie textile en France pendant la guerre, op. cit.*, p. 73. Voir chapitre 2.
[1049] CAEF-B15579. Dossier SA des établissements Balsan. État modèle n°7, 9e région. Couvertures livrées d'août 1914 à avril 1920.

seuls ces deux états récapitulatifs nous sont parvenu. Nous pouvons donc estimer que la production a été bien plus importante. Par ailleurs, le chiffre d'affaire de la société dépasse de très loin les 62 millions de francs que ces états relèvent [tableau 64].

Tableau 64: Part des états n°5 et 7 dans le CA de la SA des éts Balsan, 1914-1920.

CA 1914-1920	Montant états n°5 et 7	%
121 658 449	61 764 480	50,8%

Sources : CAEF-B15579. Dossier SA des établissements Balsan.

Ainsi, les fournitures inscrits sur ces états ne représentent que la moitié du chiffre d'affaire de l'entreprise entre 1914 et 1920. La production de Balsan ne s'est donc pas cantonnée à la seule production du drap de troupe. D'autres marchés ayant trait à l'habillement des services de l'État, de la Marine, ou pour le compte d'autres nations ont sans doute été passés. En effet, la France fournit, à partir de la fin de 1915 et outre de l'armement, une partie importante de l'habillement à destination des armées serbes[1050], mais également grecques, roumaines, polonaises et tchèques[1051].

Malgré des incertitudes et ces manques d'information, la société accroît de manière importante son chiffre d'affaires. De 8,7 millions de francs en 1913, la société Balsan atteint les 20,3 millions de francs dès 1915, grâce notamment à une production diurne et nocturne[1052]. Si la production, après avoir doublé en 1915, ne cesse de diminuer, le chiffe d'affaires se stabilise entre 1916 et 1918 autour de 17 millions de francs. Malgré la baisse des commandes militaire en 1916, les tarifs sont révisés à la hausse les deux années suivantes. Ces deux mouvements relativement opposés (baisse de la production et hausse des prix) permet à Balsan d'obtenir un rendement en hausse à partir de 1917. En 1919, le retour à la paix permet de produire à nouveau pour les marchés civils, et le mètre, par rapport à 1914, a plus que doublé.

Sur le plan comptable, en revanche, les résultats sont plus nuancés. Contrairement à Normant, la valeur des immobilisations est déjà très basse, matériel et bâtiments ayant été

[1050] Général Piarron de Mondésir, *Souvenirs et pages de route*, Paris, Berger-Levrault, 1930, p. 182-183 ; Liliane et Fred Funcken, *L'Uniforme et les armes des soldats de la guerre 1914-1918*, t. 1 : *Infanterie, blindés, aviation*, Paris, Casterman, 1970, p. 78-80 ; Frédéric Le Moal, *La Serbie, du martyre à la victoire, 1914-1918*, Paris, 14-18 Éditions, 2008, p. 107.

[1051] Liliane et Fred Funcken, *L'Uniforme et les armes des soldats de la guerre 1914-1918*, t. 1, *op. cit*., p. 80-93. Pour les Polonais et les Tchèques, ces nationalités sans État avant la guerre sont au service de l'armée française.

[1052] CAEF-B15579. Dossier SA des établissements Balsan.

amortis lors des exercices précédents. En 1916, leur valeur passe sous le million de francs, soit moins de 5 % de la valeur de l'actif. Or, c'est cette année là que la société investit dans la construction d'un embranchement de chemin de fer reliant l'usine à la gare, soit un investissement de 343 188 francs, vite amortis[1053]. De fait, en 1917, la valeur des immobilisations repart à la hausse [annexe C0 2]. Comme pour Normant, la part des « cautionnements » est considérable dans la comptabilité de Balsan, ce qui force l'entreprise à disposer de liquidités suffisantes comme garantie. En 1916, elles représentent 20,3 % de l'actif contre 2,8 % deux ans plus tôt. Toutefois, il faut noter les importantes places du compte « caisse et banquiers » en 1915 et 1916. La société profite de sa bonne santé financière pour placer des liquidités sur ses comptes en banque, en vue d'une utilisation ultérieure. Du côté du passif, la situation se transforme au cours de la guerre. Alors qu'elle était peu endettée, la société Balsan se remet de plus en plus au financement inter-entreprise auprès de ses fournisseurs et clients. Cependant, si le capital social n'augmente pas en valeur (mais diminue en proportion), les comptes de réserves, de provisions et d'ordre passent de 12,1 % à 25,6 % de 1913 à 1918. Ils offrent une certaine garantie aux créanciers de la société.

Quant à la rentabilité, elle est moins performante que celle des établissements Normant, et se rapproche de la dynamique observée chez Blin & Blin [tableau 65]. Après les excellents résultats grâce aux premiers marchés de guerre en 1914-1915, la rentabilité diminue progressivement. En revanche, et contrairement à Blin & Blin, la rentabilité commerciale passe sous le niveau de 1913 dès l'année 1916, et continue de tomber. On observe le même phénomène, à un an près, pour la rentabilité industrielle. En revanche, sa rentabilité financière, après une plongée en 1915, se porte bien, doublant son niveau en 1918 par rapport à 1913. En somme, si la société reste rentable, elle connaît un certain nombre de frein à sa rentabilité, notamment en lien avec sa politique d'endettement à court-moyen terme. La situation pour Balsan est donc un peu moins favorable que son homologue romorantinais. Toutefois, l'entreprise est en bonne santé, ce qui lui permet de mener à bien des travaux d'aménagement qui perdurent après la guerre.

[1053] CAEF-B15579. Dossier SA des établissements Balsan. Rapport de l''inspecteur adjoint des contributions directes, année 1916, le 27 décembre 1917.

Tableau 65: Rentabilités de la SA des Éts Balsan, 1913-1919.

Exercice	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919
BN/CA	8,0%	11,0%	9,5%	6,8%	5,2%	5,1%	2,9%
BN/Kp	6,6%	11,7%	17,6%	9,3%	7,2%	5,5%	4,3%
CAF/Kp	20,8%	30,9%	18,2%	25,8%	27,3%	42,8%	42,5%

Source : CAEF-B15579. Dossier SA des établissements Balsan. Bilans.

En définitive, l'industrie lainière dépend des marchés de guerre pour faire face à la perte de ses débouchés civils. L'Intendance est contrainte de faire appel à toutes les ressources de cette industrie pour répondre aux besoins de l'armée française et de ses alliés. Malgré des gains relativement limités et les effets réducteurs de l'inflation, la plupart des entreprises profitent de cette source de profit et de travail garanti pour assainir leurs finances et procéder à des travaux d'aménagement – hydroélectricité, voies ferrées, nouvelles machines. Cependant, la guerre révèle les insuffisances comptables des entreprises les moins structurées – notamment dans l'Hérault –, et leur absence de vision à long terme.

2 L'INDUSTRIE COTONNIÈRE : LE COMPLÉMENT VITAL DES MARCHÉS DE GUERRE.

D'après le sous-intendant Lagarrigue de Survilliers, « le quart environ des ressources totales de ces usines suffisait à ses besoins [l'Intendance], et cette proportion a encore été notablement abaissée en fait par les achats effectués à l'étranger »[1054]. Malgré l'occupation du Nord, « l'Intendance n'avait pas été forcée, comme elle l'avait été pour les draps, de mettre la main sur toute la production des usines de la France non envahie ».

[1054] Sous-Intendant Laguarigue de Survilliers, « Fabrication des draps et des toiles au cours de la dernière guerre (suite et fin), *Revue du service de l'Intendance*, n°253, août 1922, p. 649.

2.1 Une industrie en difficulté mais prospère.

La guerre apparaît comme une épreuve. Comptant sur les marchés coloniaux pour écouler leur surproduction, les tissages français voient leur commerce extérieur freiné par le manque de fret maritime. Les marchés de guerre apparaissent comme un élément supplétif essentiel, qui tend à se normaliser avec le prolongement de la guerre, dont la principal conséquence consiste à encadrer davantage les prix.

2.1.1 La perte des marchés extérieurs.

Le ralentissement des exportations de tissus de coton frappe. On observe toutefois d'importantes variations selon la destination et la qualité du tissu. La valeur des expéditions de tissus de cotons en tous genre à l'étranger chute à 13 millions de francs en 1915, soit près de six fois moins la valeur de 1913, et ne remonte qu'à 30 millions en 1917[1055]. En revanche, la valeur des expéditions dans les colonies, de 114,2 millions en 1913, ne baisse « que » de 39% en 1915, pour revenir à 118,2 millions en 1917. Cela dit, il faut souligner qu'il ne s'agit que de valeurs nominales. Il faut alors tenir compte de la hausse des prix pour déterminer le volume des expéditions. Nous avons déterminé le prix au kg des exportations d'articles de coton pour la période 1913-1918, d'après les données d'Albert Aftalion [tableau 66].

Tableau 66: Exportation d'articles de coton en tous genres.

Année	Tonnes	Milliers de Francs	Prix au kg
1913	50 700	384 200	7,58
1915	18 100	184 200	10,18
1916	21 700	301 600	13,90
1917	14 200	274 500	19,33
1918	9 400	243 500	25,90

Source : Albert Aftalion, *L'Industrie textile française pendant la guerre, op. cit*., p. 128.

Puis, nous avons repris les données en valeur, en fonction de la destination [tableau 67] :

[1055] Albert Aftalion, *L'Industrie textile en France pendant la guerre, op. cit*., p. 129.

Tableau 67: Exportation d'articles de coton en tous genres (millions de francs).

Année	Tissus de coton		Autres que tissus		Total		Indices globaux	
	Colonies	Etranger	Colonies	Etranger	Colonies	Etranger	Colonies	Etranger
1913	114,2	76,7	16,3	177,0	130,5	253,7	100	100
1915	69,6	13,0	11,2	90,4	80,8	103,4	62	41
1916	110,7	21,2	17,6	152,1	128,3	173,3	98	68
1917	118,2	30,0	12,3	114,0	130,5	144,0	100	57
1918	108,3	28,23	8,1	98,9	116,4	127,1	89	50

Source : *ibid*., p. 130

En reportant le prix au kg des articles de coton sur les montants totaux d'exportation, on obtient les volumes suivants [tableau 68 et figure 23] :

Tableau 68: Tonnage exporté approximatif (en tonnes).

Année	Tissus de coton		Autres que tissus		Total		Indices globaux	
	Colonies	Etranger	Colonies	Etranger	Colonies	Etranger	Colonies	Etranger
1913	15 066	10 119	2 150	23 351	17 216	33 470	100	100
1915	6 837	1 277	1 100	8 880	7 937	10 157	46	30
1916	7 964	1 525	1 266	10 942	9 230	12 468	54	37
1917	6 115	1 552	636	5 898	6 751	7 450	39	22
1918	4 181	1 090	313	3 819	4 494	4 908	26	15

Source : d'après *ibid*., p. 130.

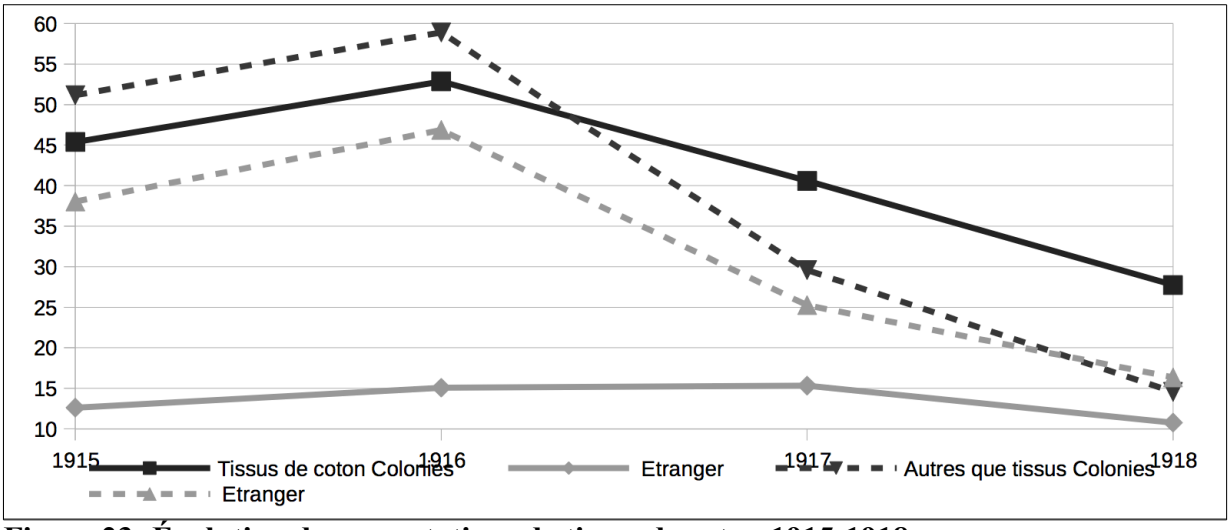

Figure 23: Évolution des exportations de tissus de coton 1915-1918.

Source : d'après *ibid*., p. 130. Indice 100 = 1913.

Les exportations de tissus de coton à l'étranger s'effondrent, à 11-15% de leur volume de 1913. Les colonies parviennent à maintenir les leurs à la moitié du volume de 1913, avant de s'effondrer à leur tour en 1917 et surtout en 1918. Pour les articles autres que tissus, la

réduction du volume est moins importante mais tout aussi significatif. Malgré une légère hausse en 1916 par rapport à 1915, ils atteignent leurs plus bas volumes en 1918. Les causes sont multiples et leur influence varie en fonction des époques de la guerre. D'une part, la perte du département du Nord, notamment du district industriel de Lille-Roubaix-Tourcoing, réduit le volume de production. Si la part de ces industriels dans les tissus de coton est minoritaires, en revanche, ils alimentent les tissages des Vosges ou de la Loire de leurs filés de coton. D'autre part, la guerre prive l'industrie de fret maritime suffisant pour ses exportations. En outre, le pouvoir d'achat des particuliers et des grossistes se trouve rongé par la mobilisation qui ampute leurs revenus. Enfin, les mouvements de troupes et la guerre sous-marine renforcent l'incertitude des expéditions, voire les interdisent notamment avec les pays frontaliers et belligérants.

Pour l'ensemble des matières textiles nous intéressant, les exportations chutent pour tous les produits [annexe C3A5]. Si l'année 1916 est moins catastrophique pour le commerce, elle ne suffit ni à rattraper les pertes de1915, ni à couvrir les difficultés des années 1917 et 1918. Les exportations se limitent aux produits soit sans utilité pour l'armée, soit, pour les produits semi-fini, pour être traité hors de France et revenir par la suite achever leur transformation en fils ou tissus. C'est le cas des laines peignées qui partent de France pour les pays voisins comme l'Espagne, l'Italie, ou même la Suisse. Néanmoins, ces exportations sont elles mêmes soumises à un contrôle, et leur fréquence dépend autant des politiques douanières des pays de transformation que des événements militaires. Les marchés passés par les administrations auprès des industriels jouent un rôle central dans l'activité économique du pays durant la guerre. Le cadre réglementaire existant offre des possibilités non négligeables, avant même d'imposer la réquisition de l'appareil de production.

2.1.2 Une normalisation progressive mais lente des marchés de guerre.

Jusqu'en 1917, l'État s'est abstenu de toute intervention dans l'organisation économique de l'industrie cotonnière. Certes, Claude Gilliotte présente la société Schwob frères, à Héricourt (Haute-Saône), comme ayant été réquisitionnée dès fin août 1914, mais nous n'avons pas trouvé de document confortant cet état, et il semble que ce point de vue soit très exagéré [1056].

[1056] Claude Gilliotte, *Héricourt, L'Aventure textile.* t. 2*, op. cit.,* p. 175. Après consultation des archives départementales de Haute-Saône, où sont conservés les papiers de l'entreprise, il semble que la réquisition avancée par C. Gilliotte relève davantage du marché de gré à gré.

Les industriels ont donc pu passer des contrats importants, sans toutefois suspendre leur production pour le marché civil. Malgré la restriction du nombre d'usines du fait de l'occupation du département du Nord et d'une partie des Vosges, les industriels cotonniers répondent présents. Dès le 13 août 1914, les gérants de la société Roy frères indiquent au ministère du Commerce qu'ils disposent de 35 000 pièces de tissus de coton écru dans leurs magasins de Bolbec et de Rouen, dont 2 500 « prêtes à partir qui attendent la première occasion »[1057]. Quelques jours avant, le président de la chambre de commerce de Paris, Charles David-Mennet, indique que « les gazes à pansement sont produites dans deux régions : les tissages de l'Est, sur lesquels on ne peut pas compter [à l'époque], et à Tarare [Rhône] où l'on peut en produire beaucoup mécaniquement ou à la main »[1058]. Il suggère d'affréter, pour cette dernière destination, « des trains spéciaux de Rouen à Tarare », pour fournir les filés de coton « et de l'argent » nécessaires à la production.

Pour le président de la commission du budget du Sénat, Raphaël Milliès-Lacroix, l'acquisition par l'Intendance des tissus de coton s'est réalisé en trois périodes : l'achat de stocks dans un contexte d'improvisation en 1914-1915 ; des marchés de fourniture centralisés par l'IGH en 1916-1918 ; enfin, des marché de fabrication pour la fin de la guerre[1059]. La première période correspond au début de la guerre, où, dans le contexte d'urgence des approvisionnements, les intendances régionales sont autorisées à acheter des tissus sur place »[1060]. A partir du mois de mars 1915, une dépêche ministérielle exige la passation de marchés de gré à gré par concours restreint pour les achats d'effets. Cependant, la consultation des archives des marchés de guerre conservés au CAEF n'a pas fait ressortir cette pratique. En outre, la constitution des stocks s'effectue aussi bien auprès des industriels que chez des grossistes et des négociants, notamment parisiens.

À la fin de l'année 1915, l'IGH procède à une mise en « ordre dans les acquisitions […] en se faisant adresser des inventaires et des catalogues, et en affectant chaque lot réalisé à la confection pour laquelle il paraît le plus approprié. Puis, elle fixe « les types définitifs des toiles qui seront désormais obtenus par marchés de fournitures passés par ses soins avec des fabricants seulement »[1061]. À partir de la mi-avril 1916 « sont passés les premiers marchés

[1057] AN F[12] 8019 B. Roy frères à M. Chapsal, ministère du Commerce, 13 août 1914.
[1058] AN F[12] 8015. Renseignements de Monsieur David-Mennet, 10 août 1914.
[1059] Raphaël Milliès-Lacroix, « Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner les marchés qui auront été passés par le Gouvernement pendant la guerre (acquisition de tissus de coton) », annexe n°470 au procès-verbal de la séance du 23 juin 1921.
[1060] Sous-intendant Laguarigue de Surviliers, « Fabrication des draps et des toiles au cours de la dernière guerre (suite et fin », *Revue de l'Intendance*, n°253, août 1922, p. 650.
[1061] Sous-intendant Laguarigue de Surviliers, art. cit., p. 651

réalisés directement par [l'IGH] suivant le nouveau mode adopté »[1062]. Les marchés durent entre trois et quatre mois renouvelables, et la livraison se fait en quantités mensuelles fermes. Toutefois, les prix restent « librement débattus comme en temps de paix avec les industriels intéressés, et ces derniers restent, comme avant la guerre, chargés du soin de se procurer à leurs risques et périls les matières premières nécessaires à la fabrication »[1063].

Quant à la troisième période (de juillet 1918 à la fin de la guerre), elle correspond aux premiers arrivages de coton brut acheté par le Consortium cotonnier français, devenu acheteur unique de coton pour l'industrie nationale (chapitre 3). L'Intendance, qui dispose d'un compte créditeur à hauteur de 4 millions de francs, livre directement le coton aux titulaires de marchés. À cette occasion, elle obtient des industriels :

> [Une] réduction d'importance double, ce qui portait à 3 francs environ le rabais total consenti par rapport aux prix commerciaux sur la fourniture des filés destinés aux fabricants de guerre. Non seulement la hausse était enrayée, mais, pour la première fois, l'Intendance obtenait des prix inférieurs aux prix des marchés précédents et cela malgré l'augmentation notable du prix de revient pendant les trois mois qui avaient séparé la passation des deux séries de marchés. La réduction brute réalisée, en partant d'un chiffre de fourniture mensuelle de 15 [millions] de mètres, se chiffrait par 1,5 [millions de] francs par mois environ[1064].

En octobre 1918, l'Intendance tente une nouvelle négociation qui termine sur un échec. Les filateurs, qui « dépassaient encore de beaucoup les bénéfices raisonnables consentis depuis longtemps aux fabricants de draps »[1065], refusent de baisser leurs prix. Cette opposition s'explique par le trop grand délai d'arrivage des cotons bruts achetés par le consortium depuis Le Havre, contrairement aux cotons achetés sur le marché libre pour les productions civiles. Le sous-intendant Lagarrigue de Survilliers pointe « l'impossibilité de faire admettre par le service chargé des transports intérieurs que les besoins militaires passaient avant les besoins civils et devaient être servis en premier lieu »[1066].

[1062] *Idem*.
[1063] *Ibid*., p. 652.
[1064] *Ibid*., p. 662.
[1065] *Ibid*., p. 663.
[1066] *Ibid*., p. 665.

2.1.3 Les prix des tissus et toiles de coton : une revalorisation régulière.

La hausse continue des cours de la laine et des coton bruts au cours du conflit (voir chapitre 2) se répercute sur les coûts de revient, et donc les prix de vente des tissus et toiles. Néanmoins, L'évolution des prix des marchés diffèrent en fonction des matières. Ces revalorisations se font à la demande des industriels eux-mêmes, sur deux éléments. D'abord, ils cherchent à couvrir leurs dépenses de produits intermédiaires ou à transformer, comme le charbon, et le coton brut et filé. Ensuite, ils font valoir la révision des salaires et des indemnités de vie chère des ouvriers, que les prix des marchés ne couvrent pas suffisamment. Pour les tissus de coton, les prix sont revalorisés sur cinq périodes [tableau 69] :

Tableau 69: Prix du mètre des tissus de coton vendus à l'armée, 1914-1918 (en francs).

Type	1914-1915	Fin 1916	2e semestre 1917	1er semestre 1918	Oct. 1918
Flanelle	0,70	1,00	1,50 à 1,98	2,22 à 2,70	-
Tennis	0,62	0,86 à 0,98	1,23 à 1,90	1,92 à 2,14	2,08
Cretonne (1 m)	0,75	0,90 à 1,04	1,55 à 2,05	2,41 à 2,75	2,66
Cretonne (80 cm)	0,70	0,83 à 0,85	1,25 à 1,65	1,96 à 2,09	2,23
Croisé écru	1,00	1,20	1,75 à 2,35	2,76 à 3,15	3,09
Croisé serviettes	0,70	0,78 à 0,9	1,25 à 1,60	1,89 à 2,10	2,03
Toile à paillasses	1,10	1,35 à 1,40	2,10 à 2,78	3,51 à 3,81	3,62

Source : Albert Aftalion, *L'Industrie textile en France pendant la guerre… op. cit*., p. 124.

En points d'indice, ces évolutions se caractérisent donc par un triplement du prix par rapport aux premiers marchés de 1914-1915 [tableau 70] :

Tableau 70: Évolution du prix courant des tissus de coton vendus à l'armée, 1914-1918.

Type	1914-1915	Fin 1916	2e semestre 1917	1er semestre 1918	Oct. 1918
Flanelle	100	143	249	351	-
Tennis	100	148	252	327	335
Cretonne (1 m)	100	129	240	344	355
Cretonne (80 cm)	100	120	207	289	319
Croisé écru	100	120	205	296	309
Croisé serviettes	100	120	204	285	290
Toile à paillasses	100	125	222	333	329

Source : *Idem*. Indice 100 = 1914-1915.

Les tissus de flanelle (coton pur ou coton et laine), connaissent la plus forte hausse. Ces tissus, utilisés pour la confection de ceinture ou de chemises chaudes, sont très demandées par l'armée pour permettre aux hommes de tenir dans les tranchées. Il en va de même pour les tissus de cretonne pour les chemises et autres sous-vêtements. Cependant, en prenant en compte l'inflation, ces hausses restent modestes [tableau 71].

Tableau 71: Évolution du prix constant des tissus de coton vendus à l'armée, 1914-1918.

Type	1914-1915	Fin 1916	2e semestre 1917	1er semestre 1918	Oct. 1918
Flanelle	100	107	156	170	-
Tennis	100	111	158	158	162
Cretonne (1 m)	100	97	150	167	172
Cretonne (80 cm)	100	90	130	140	155
Croisé écru	100	90	128	143	150
Croisé serviettes	100	90	128	138	141
Toile à paillasses	100	94	139	161	159

Source : *Idem*. Indice 100 = 1914-1915.

Si la hausse est moins spectaculaire, elle n'en est pas moins réelle. Les tisseurs (et *a fortiori* les filateurs) ont donc bel et bien profité d'une hausse des prix comprise entre 41 % et 72 % en fonction des produits. Toutefois, les productions militaires ne constituent pas la majeure partie des ventes des industriels du coton. Au contraire, le commerce civil se maintient. En outre, les prix connaissent des hausses bien plus importantes [tableau 72] :

Tableau 72: Prix des calicots des Vosges sur la Place de Paris, 1914-1919.

Genre	90 cm Lisses 1816		90 cm Lisses 2020		80 cm Lisses 1816	
Date	frs ct	indice	frs ct	indice	frs ct	indice
1er août 1914	26,5	100	31,5	100	24,5	100
22 jan. 1916	47,0	177	53,0	168		
24 mars. 1917	53,0	200	63,0	200	48,0	196
30 juin. 1917	73,0	275	85,0	270	68,0	278
13 avr. 1918	136,0	513	155,0	492	126,0	514
12 oct. 1918	164,0	619	195,0	619	151,0	616
11 jan. 1919	127,0	479	147,0	467	117,0	478
17 mars. 1919	77,0	291	90,0	286	71,0	290

Source : AD Haute-Saône 18 J 618.

Le prix des calicots des Vosges sur la place de Paris est, entre août 1914 et octobre 1918, multiplié par six en francs courants, triplé en francs constants [figure 24]. L'augmentation est donc plus importante que celle des prix des marchés de l'Intendance. Cette évolution des prix à l'achat doit être mise en regard aux évolutions constatées du prix de la matière première, c'est-à-dire du coton brut.

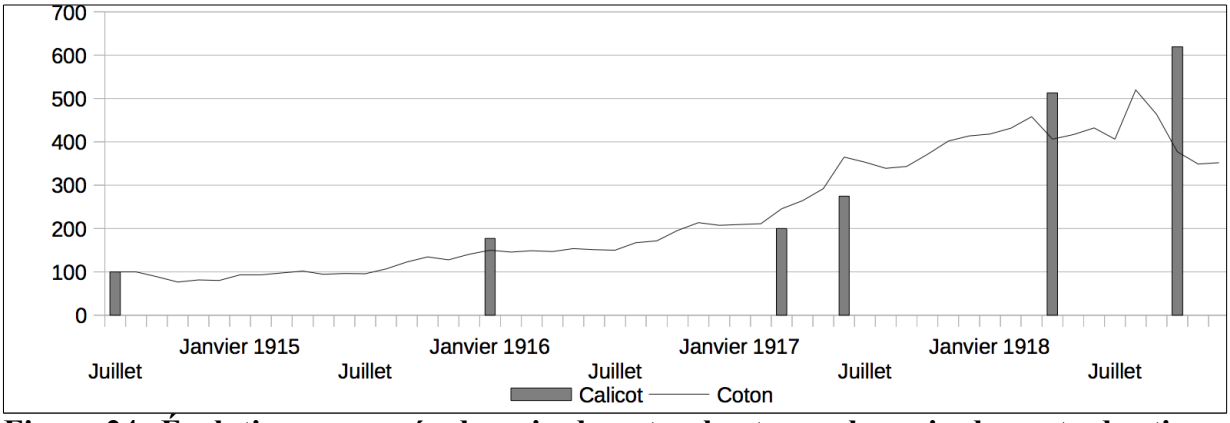

Figure 24: Évolution comparée du prix du coton brut avec les prix de vente des tissus calicots des Vosges.
Indice 100 = 31 juillet 1914.

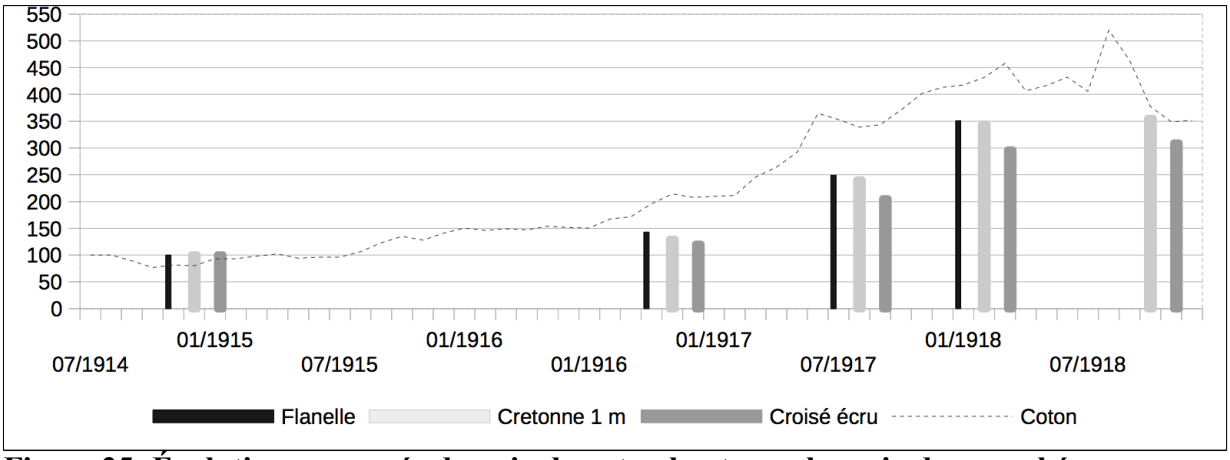

Figure 25: Évolution comparée du prix du coton brut avec les prix des marchés.
Indice 100 = juillet 1914.

À l'exception des prix pratiqués en 1914-1915, l'évolution de rémunération des tissus de coton destinés à l'armée reste en deçà de celle des cours du coton brut [figure 25]. Il devient assez évident que le chiffre d'affaires et le bénéfice réalisés par les entreprises cotonnières relèvent davantage des vente au marché civil pour le premier, et à la hausse de la valeur des stocks de matières premières pour le second. Dans le cas de l'évaluation des stocks de la société Gaillard & Cie, l'évolution en francs courants des prix de revient des filés et des tissus écrus ou teints tend à anticiper la courbe de la valeur du coton brut. Cependant, en 1918,

l'augmentation du prix du coton brut dépasse celle des autres produits manufacturés [figure 26].

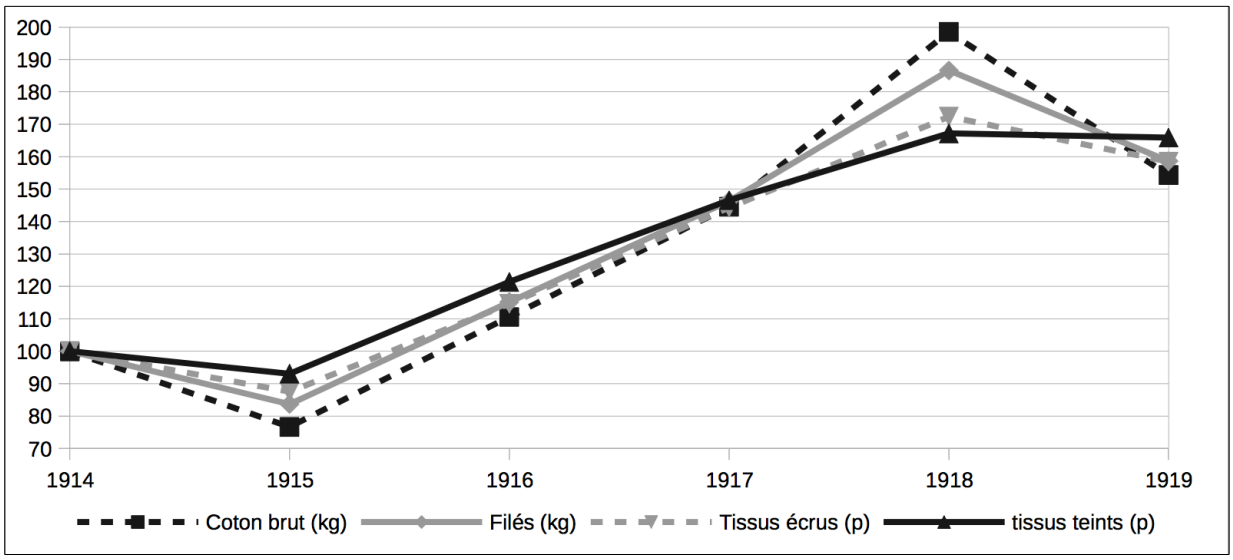

Figure 26: Prix de revient des matières premières et produits manufacturés en stocks chez Gaillard & Cie, 1914-1919 (francs constants).
Source : CAEF-B15588. Dossier Gaillard & Cie. Supplément d'instruction demandé par la Commission supérieure. Rapport de l'Inspecteur (v. 1922). Indice 100 = 1914.

Pour les bénéfices évalués par les commissions de contrôle pour la contribution extraordinaire sur les profits de guerre, les résultats sont considérables [figure 27].

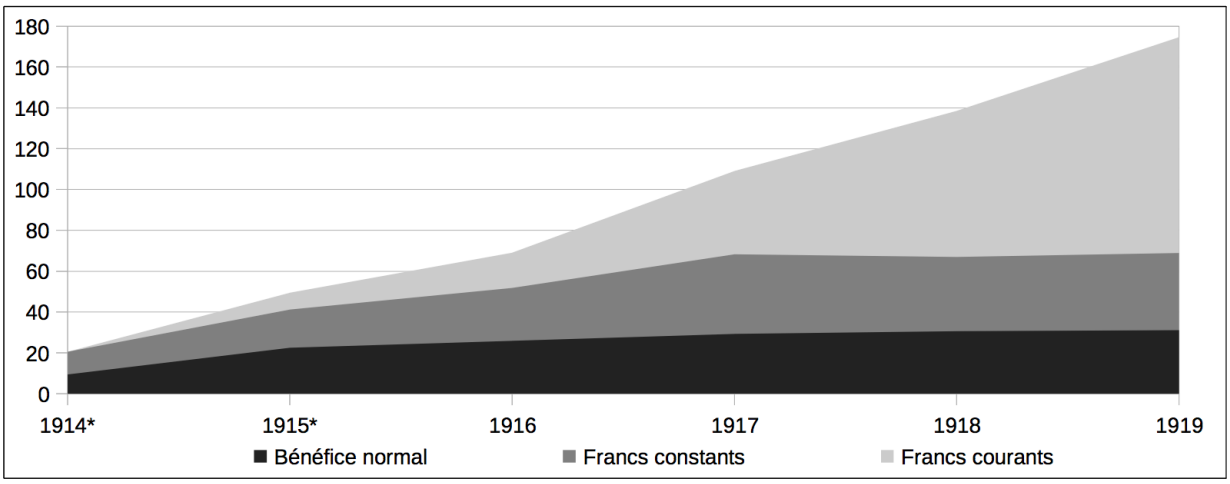

Figure 27: Bénéfices réalisés par les filatures et tissages de coton, en millions de francs (1914-1919).
Source : CAEF. Dossiers des entreprises et particuliers assujettis à la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre.

En francs courants, les bénéfices ne cessent de croître durant toute la guerre. L'écart avec le bénéfice normal passe de l'indice 1,8 en 1915 à l'indice 5,6 quatre ans plus tard. En revanche, l'indice constant reste régulier, puisqu'il tourne autour du double des résultats

estimés d'avant-guerre. L'année 1917 marque un maximum des bénéfices atteints en francs constants. Cela laisse penser que l'essentiel de l'accroissement des prix est lié à la hausse des cours, tandis que les affaires ralentissent. Contrairement à ce qui se passe chez les drapiers, les prix payés par l'Intendance sont plus fréquemment révisés. Si ces réévaluations ne rattrapent pas l'inflation, elles permettent le maintien du niveau des bénéfices constants. Cette donnée pose toutefois problème, car elle intègre aux bénéfices de la société d'autres données considérées comme issues de ces bénéfices. Ainsi, les agents du fisc ajoutent-ils les intérêts du capital ou des comptes courants d'associés, les appointements des gérants et des personnels gratifiés, les réserves et provisions constituées par les entreprises, les libéralités passées en frais généraux, etc. En outre, des pénalités s'ajoutent au montant des impositions, de 10 % (pour une déclaration tardive) à 50 % du montant omis ou dissimulé par le contribuable.

Les tarifs des marchés militaires bénéficient donc aux industries cotonniers. Ceux-ci obtiennent des revalorisations régulières, du fait de l'absence de réquisition de l'État et d'intervention de celui-ci dans le commerce de la matière première avant 1917. En outre, moins touchées par l'occupation des territoires envahis, les entreprises sont moins contraintes à passer des marchés de guerre. Toutefois, tous les territoires ne répondent pas de la même manière à la situation de guerre.

2.2 Les territoires du coton : la Normandie privilégiée.

Les résultats des marchés de coton constatés par le sénateur Raphaël Milliès-Lacroix mettent en évidence le rôle de la 3e région militaire, qui correspond à la Normandie. Lors de la seconde période d'acquisition de tissus de cotons, les industries normandes totalisent 148 millions de mètres vendus à l'Intendance et au service de Santé, sur 260 millions de mètres acquis. Loin derrière, les 21e et 7e régions (Est de la France, en particulier le département des Vosges) et la 13e région (Loire, Rhône), complètent le trio de tête [figure 28 ; carte 8].

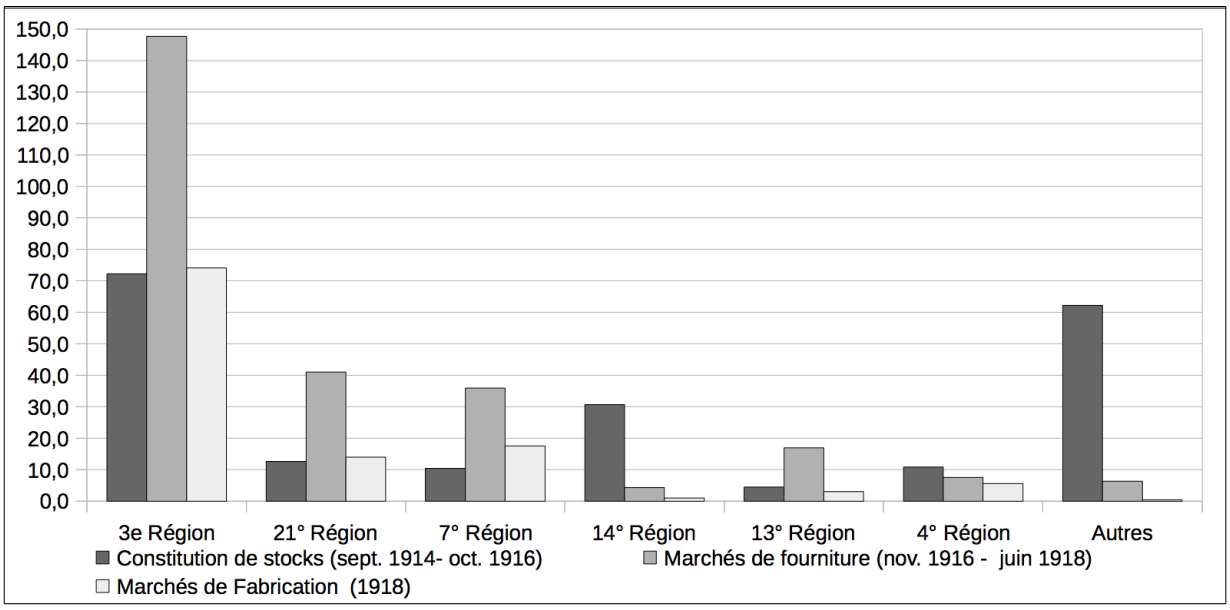

Figure 28: Acquisition de tissus de coton par l'Intendance et le service de Santé, 1914-1918 (en millions de mètres).

Source : d'après Raphaël Millès-Lacroix, *op. cit.*, p.20-21.

2.2.1 La Normandie pendant la guerre : première région cotonnière de France.

La Normandie dispose d'avantages décisifs. D'une part, le marché national des cotons bruts est tenu par Le Havre. Premier port de France, celui-ci s'est par ailleurs doté en 1913 d'un entrepôt colossal pour les cotons, disposant d'une voie ferrée propre et donc pouvant rapidement charger et livrer ses denrées. Des accords intervenus entre Le Havre et Rouen au début de la guerre facilitent le transport fluvial, dont bénéficient les petits débarcadères le long du fleuve[1067]. Entre 1913-1914 et 1918, le trafic a triplé d'importance[1068]. D'autre part, et malgré le danger que représente la guerre sous-marine, la région est épargnée par les opérations militaires, et n'est qu'à quelques heures de la capitale où siègent les donneurs d'ordres publics et privés. Ses livraisons peuvent se faire bien plus rapidement auprès des confectionneurs parisiens qui disposent d'une importante main-d'œuvre féminine à domicile[1069].

[1067] Laurent Toutain, *Le Havre avant et pendant la guerre, 1913-1916. Monographie sur le port du Havre*, Le Havre, Impr. du *Journal du Havre*, 1917, p. 10-15.

[1068] Jacques Levainville, *Rouen pendant la guerre, op. cit.,* p. 5-11. Le trafic du port de Rouen est passé de 3 016 navires en 1913-1914 à 9 251 navires en 1918.

[1069] Colette Avrane, *Les Ouvrières à domicile en France, de la fin du XIXème siècle à la Seconde Guerre mondiale. Genèse et application de la loi de 1915 sur le salaire minimum dans l'industrie du vêtement*, thèse de doctorat dirigée par Christine Bard, Université d'Angers, 28 septembre 2010, p. 91-97. L'auteure constate

2.2.1.1 Une activité soutenue malgré les difficultés.

Grâce à ces bonnes conditions les usines normandes semblent maintenir une activité proche de la normale. Dès le 2 novembre 1914, la succursale de la Banque de France au Havre note une diminution des stocks de coton de la place, signe d'une reprise du travail en Normandie et dans « certaines parties des Vosges en particulier »[1070]. L'apport de main-d'oeuvre belge dans les ports « a été également opportune dans les filatures de Normandie où se poursuit un travail intense pour faire face aux commandes de l'État »[1071]. Les marchés de l'Intendance jouent ainsi un rôle très important pour maintenir l'activité des usines, alors que le commerce privé ralentit du fait de la guerre. En mars 1915, la société Gaillard & Cie à Barentin annonce à ses actionnaires avoir « pu maintenir environ les [deux tiers] de nos métiers en marche pendant les mois d'août et de septembre, et cela grâce aux commandes que nous avions prises pour le ministère de la Guerre dans le courant du mois de juillet. À partir du mois d'octobre, la reprise des affaires s'étant faite brusquement nous avons pu remettre en marche la totalité de l'usine »[1072]. En septembre 1915, avec la réduction des commandes de l'Intendance, les filatures normandes et vosgiennes consolident leurs contrats passés pour le marché civil. La production en mètres de la SA des anciens établissements Westphalen-Lemaître pour le compte de l'Intendance passe ainsi de 9 % en 1915 à 45 % deux ans plus tard[1073]. Au niveau du chiffre d'affaire, cette dernière part représente près de la moitié des ventes de 1917 et 1918.

Malgré l'augmentation régulière des cours, l'année 1916 se passe sans trop d'encombres jusqu'à l'hiver, où la Seine gelée arrête les transports par péniches de balles vers les filatures. Le trafic se retrouve réduit à emprunter la seule voie ferrée disponible, avec les autres transports de marchandises et de voyageurs[1074]. L'année 1917 marque un ralentissement net des affaires, du fait d'importations de coton plus faibles, de la guerre sous-marine à outrance et de l'entrée en guerre des États-Unis. En 1918, la SA des anciens établissements Westphalen-

que le dénombrement de cette main-d'œuvre reste très approximative. Toutefois, les enquêtes réalisées dans la décennie d'avant-guerre évoquent des effectifs compris entre 700 000 et 1,2 million de femmes dans toute la France.

[1070] AD Seine-Maritime, 5 ETP C 15. Succursale de la Banque de France au Havre, rapports mensuels 1914-1918, 2 novembre 1914.

[1071] *Ibid.*, 1er décembre 1914.

[1072] CAEF-B15588. Dossier Gaillard & Cie, filature, tissage et teinturerie de coton Barentin. Assemblée générale des actionnaires du 23 mars 1915.

[1073] *Ibid.*, dossier SA des anciens établissements Westphalen-Lemaître.

[1074] AD Seine-Maritime, 5 ETP C 15. Succursale de la Banque de France au Havre, rapports mensuels 1914-1918, 1er mars 1917.

Lemaître, parvient à suppléer « à l'insuffisance des transports par [chemin] de fer par le transport par route », soit depuis le Havre, soit depuis Rouen[1075].

L'évolution de la production diffère selon la nature du produit. La SA des établissements de Fleury-sur-Andelle accuse une production de fils supérieure au dernier exercice avant la guerre (1913-1914) lors des exercices 1915-1916, 1916-1917 et 1917-1918 [tableau 73]. La chute de la production de 15 % en 1914-1915 tient essentiellement à l'arrêt des usines entre août et septembre 1914. En revanche, la production de tissus reste très inférieure à son niveau d'avant-guerre. L'insuffisance des commandes, la restriction en matière de diversités de tissus et la pénurie de main-d'œuvre apparaissent comme les raisons les plus plausibles.

Tableau 73: Production annuelle de la SA des Éts de Fleury-sur Andelle, 1914-1919.

Exercices (au 30/06)	1913-1914	1914-1915	1915-1916	1916-1917	1917-1918	1918-1919
Fils (kg)	551 225	471 072	586 463	578 735	584 677	506 279
Indice	100	85	106	105	106	92
Tissus (m)	4 292 382	3 365 283	3 808 965	3 579 144	3 435 762	3 259 706
Indice	100	78	89	83	80	76

Source : AD Seine-Maritime, 337 J 3. Assemblées générales, procès-verbaux de délibérations, 1887-1941.

Pour l'entreprise Westphalen-Lemaître, la situation est analogue. L'entreprise doit prendre en compte le manque de personnel qualifié, en particulier de contremaîtres, pour assurer la surveillance des ouvriers et le suivi technique des opérations[1076]. Contrairement à sa filature, ses tissages souffrent de ce manque de personnel, et ne peut marcher avec l'intégralité de ses métiers[1077]. Si les usines parviennent à rétablir le niveau de production de 1913, en revanche, les trois années qui suivent sont marquées par une diminution globale des volumes.

[1075] CAEF-B15528. Dossier SA des anciens établissements Westphalen-Lemaître. Rapport du conseil d'administration sur l'exercice 1918, Le Havre, 15 février 1919.
[1076] *Ibid*. Rapport du conseil d'administration sur l'exercice 1917, Le Havre, 1918 (n.d.).
[1077] *Idem*.

Tableau 74: Production de fils et de tissus de Westphalen-Lemaître, 1913-1918.

Exercices (au 31/12)	1913	1914	1915	1916	1917	1918
Fils (kg)	n.c.	n.c.	1 137 582	1 094 624	1 087 276	1 099 116
Tissus (m)	6 344 828	5 622 124	6 433 429	5 502 340	5 274 577	5 226 222
Indices fils	-	-	100	96	96	97
Indice tissus	100	89	101	87	83	82

Source : CAEF-B15528. Dossier SA des anciens établissements Westphalen-Lemaître.

Quant aux revenus des entreprises, ils tendent à augmenter. Les gérants de la société Westphalen-Lemaître, à Lillebonne, constatent que « la demande a constamment été active, les acheteurs étant effrayés de la pénurie de la marchandise et consentant à payer des prix de plus en plus élevés »[1078]. Néanmoins, devant les nombreuses sollicitations l'entreprise doit calmer les ardeurs de ses clients :

> Actuellement nos efforts tendent surtout à résister à leurs sollicitations, ne trouvant pas prudent d'avoir des engagements s'étendant au-delà de cinq à six mois en présence de l'incertitude où nous sommes sur la marche future de nos usines [,] conséquence des difficultés de les ravitailler tant en matières premières qu'en charbon[1079].

Alors que les volumes de production tendent à ralentir, le produit des ventes s'accroît grâce à la hausse des prix. Le chiffre d'affaires courant, entre 1913 et 1918, passe de 2,9 à 11,4 millions de francs, soit près de 300 % d'augmentation, alors que la production stagne. En chiffres constants, la hausse reste élevée, à 93 % sur la même période. Cette dynamique s'observe chez d'autres industriels de Seine-Inférieure. Chez Gaillard & Cie, le chiffre d'affaires moyen des trois exercices d'avant-guerre s'élève à 3,6 millions de francs, quand celui au 31 décembre dépasse des 13,3 millions de francs (+ 269%). La hausse en francs constants n'est que de 79 %, après avoir atteint son maximum en 1917 (+86% par rapport à 1911-1913).

[1078] *Idem*.
[1079] *Idem*.

Tableau 75: Chiffre d'affaires courant et constant de la société Westphalen-Lemaître, 1913-1919 (en francs)

Exercices au 30/12	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919
CA courant	2 864 900	2 730 981	3 599 883	4 952 106	6 686 696	11 397 962	10 837 472
CA constant	2 864 900	2 730 981	3 001 618	3 719 032	4 184 577	5 518 813	4 282 015
Quotient INSEE	1	1	0,83	0,75	0,63	0,48	0,40
Indice courant	100	95	126	173	233	398	378
Indice constant	100	95	105	130	146	193	149

Source : CAEF-B15528. Dossier SA des anciens établissements Westphalen-Lemaître. Indice 100 = 1914.

2.2.1.2 Une gestion des stocks dépendante de la conjoncture.

Les stocks de matières premières et de produits manufacturés constituent la principale valeur constituant les actifs des entreprises transformatrices. À partir des données de la société en commandite par action Gaillard & Cie, à Barentin (Seine-Inférieure), on constate une augmentation des volumes de coton brut et de tissus écrus [figure 29]. L'explication provient de deux éléments : d'une part, la société cherche à anticiper les éventuelles pénuries de matières premières devant les difficultés du transport maritime ; d'autre part, la production globale de la société reste insuffisante pour entamer les stocks de coton brut dans les magasins. Cette dernière situation dure jusqu'en 1917, où un fléchissement survient. L'année 1917 voit l'entreprise puiser davantage dans ses stocks, qui restent néanmoins supérieurs à leur niveau d'avant-guerre. Cela lui permet de maintenir son niveau de production de filés au-dessus de la situation de paix. En revanche, sa production de tissus écrus se maintiennent grâce aux demandes de l'Intendance, tandis que celle des tissus teints chute, faute de colorants et de demandes.

La valeur des stocks connaît une hausse importante du fait de l'accroissement des cours sur les marchés du coton du Havre et de Liverpool, ainsi que de l'inflation. Alors que les valeurs s'accroissent durant la guerre, l'évolution des stocks de cotons chez Waddington fils & Cie apparaît moins brillante[1080]. Le compte « coton au Havre » à l'actif du bilan concerne les stocks de coton conservés dans des entrepôts du Havre au nom de la société. De décembre

[1080] La SNC Waddington fils & Cie a son siège social à Rouen, mais ses deux filatures, ses deux tissages et sa teinturerie sont à Saint-Rémy-sur-Avre, Nonancourt et Saint-Lubin-des-Joncherets (Eure-et-Loir). Elles dépendent donc de la 4e région militaire, dont le centre administratif est Le Mans. Pendant la guerre, elles fournissent 14 millions de mètres de tissus à l'administration, dont 93 % pour la seule Intendance, 450 tonnes de coton à nitrer pour le service des Poudres, 75 000 mètres de gaze à pansement et 140 tonnes de coton hydrophile et cardé pour le service de Santé. Cependant, la production totale durant la guerre n'est pas connue. Geneviève Dufresne-Seurre, *Les Waddington…, op. cit.*, p. 367.

1914 à décembre 1917, la valeur est multipliée par 3,5, pour chuter en 1918 au tiers de sa valeur [tableau 76]. En reportant la hausse des cours du marché du Havre, il apparaît en fait que leur stock de coton brut ne fait que décroître. L'entreprise puise alors dans ces réserves pour alimenter ses métiers.

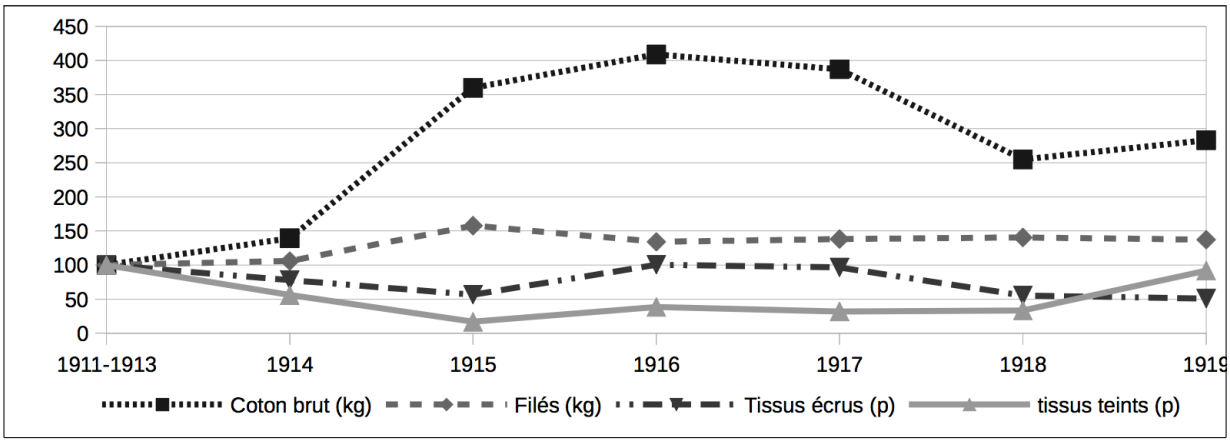

Figure 29: Stocks de la société Gaillard & Cie, 1913-1919.
Source : CAEF-B15588. Dossier Gaillard & Cie, filature, tissage et teinturerie de coton Barentin. Indice 100 = 1911-1913.

Tableau 76: Estimation des volumes de coton brut au 30 décembre d'après le compte « coton au Havre » à l'actif du bilan de la société Waddington & Cie.

Bilan au 30/12	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Valeurs (frs courants)	413 912	667 208	725 628	1 466 253	551 132	2 238 581
Cours du Havre (frs/50kg)	63,0	110,5	163,0	324,5	276,0	549,0
Quantités estimées (tonnes)	328,5	301,9	222,6	225,9	99,8	203,9

Source : CAEF-B15534 Dossier Waddington & Cie ; Albert Aftalion, *L'Industrie textile en France pendant la guerre, op. cit*., p. 51 : *Bulletin de la statistique générale de la France*, janvier 1920, p. 105.

La croissance permanente des prix des matières premières entraîne une hausse mécanique du prix des marchandises en stocks dans les entreprises. Nous avons retenu cinq entreprises de la Seine-Inférieure comme témoins. En analysant les bilans, il ressort une hausse moyenne de 6 points entre 1914 et 1916 [tableau 77]. En revanche, la part des marchandises dans l'actif du bilan tend à diminuer à partir de 1917, du fait des prélèvements plus importants faits dans les stocks de matières premières et des interruptions plus fréquentes du travail, par manque de charbon ou fait de grève.

Tableau 77: Évolution de la part des marchandises dans l'actif d'entreprises normandes.

Etablissements / Bilans	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919
SA des Ets de Fleury-sur-Andelle	54,2%	65,3%	33,8%	64,3%	59,6%	27,8%	28,8%
Westphalen-Lemaître	n.c.	42,0%	53,8%	55,4%	n.c.	39,8%	31,6%
Gaillard & Cie	35,1%	26,5%	21,4%	25,1%	18,0%	15,4%	n.c.
Waddington & Cie	n.c.	35,2%	40,8%	44,5%	42,1%	45,6%	55,8%
Manchon, Lemaître & Cie	n.c.	41,5%	51,0%	40,3%	40,6%	27,0%	30,1%
Évolution moyenne	**44,7%**	**42,1%**	**40,2%**	**45,9%**	**40,1%**	**31,1%**	**36,6%**

Source : ADSM 337 J 3 (SA des éts de Fleury-sur-Andelle) ; CAEF-B15528 (Westphalen-Lemaître) ; B15533 (Manchon, Lemaître & Cie) ; B15534 (Waddington & Cie), B15588 (Gaillard & Cie).

2.2.1.3 Le développement des fonds propres.

Les données du bilan révèlent également que les entreprises doivent adopter leurs stratégies de financement à la situation. La crainte d'un manque de liquidités et l'impossibilité d'investir dans leurs immobilisations physiques (pour réparation ou remplacement de matériel) les conduisent à constituer un véritable trésor de guerre par le biais de réserves et de provisions. En moyenne, les réserves et provisions des cinq entreprises témoins passent de 8 % à l'exercice clôturant en 1914, à 21 % à celui de 1919 [tableau 78 ; annexe C0A2].

Tableau 78: Réserves et provisions dans le passif d'entreprises normandes, 1913-1919.

Etablissements / Bilans	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919
SA des Ets de Fleury-sur-Andelle	12,5%	10,4%	14,8%	12,1%	27,2%	17,9%	28,4%
Westphalen-Lemaître		9,7%	9,8%	12,6%		22,4%	33,1%
Gaillard & Cie	10,1%	12,7%	11,0%	13,7%	25,2%	13,8%	
Waddington & Cie		0,0%	0,0%	4,1%	4,7%	10,3%	21,8%
Manchon, Lemaître & Cie		7,0%	10,1%	5,2%	3,9%	0,0%	0,8%
Évolution moyenne	**11,3%**	**8,0%**	**9,1%**	**9,5%**	**15,3%**	**12,9%**	**21,0%**

Source : ADSM 337 J 3 (SA des éts de Fleury-sur-Andelle) ; CAEF-B15528 (Westphalen-Lemaître) ; B15533 (Manchon, Lemaître & Cie) ; B15534 (Waddington & Cie), B15588 (Gaillard & Cie).

Autre effet de la guerre, les amortissements plus élevés provoquent une chute de la valeur de l'actif immobilisé, qui, en moyenne, passe de 25 % de l'actif des bilans en 1914, à 7,5 % en 1918 [tableau 79]. Beaucoup d'entreprise augmentent en effet le taux d'amortissement de leurs matériel et immeubles, du fait d'une utilisation plus intensive

accélérant l'usure. Le manque de mécaniciens et d'une main-d'œuvre expérimenté sont parmi les principales raisons invoquées par les industriels.

Tableau 79: Immobilisations physiques dans l'actif après amortissements, 1913-1919.

Établissements / Bilans	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919
SA des éts de Fleury-sur-Andelle	38,4%	27,1%	47,0%	25,8%	10,5%	6,4%	4,5%
Westphalen-Lemaître		30,2%	23,9%	20,2%		5,9%	5,0%
Gaillard & Cie	30,5%	21,6%	22,1%	11,1%	5,4%	3,4%	
Waddington & Cie		33,3%	21,9%	17,8%	17,3%	19,8%	15,7%
Manchon, Lemaître & Cie		10,6%	8,3%	5,6%	3,8%	2,0%	14,2%
Évolution moyenne	**34,5%**	**24,6%**	**24,6%**	**16,1%**	**9,3%**	**7,5%**	**9,9%**

Source : ADSM 337 J 3 (SA des éts de Fleury-sur-Andelle) ; CAEF-B15528 (Westphalen-Lemaître) ; B15533 (Manchon, Lemaître & Cie) ; B15534 (Waddington & Cie), B15588 (Gaillard & Cie).

Enfin, le fonds de roulement participant au financement de l'actif circulant s'améliore nettement [tableau 80 ; annexe C0A2]. Les entreprises qui disposaient d'un faible autofinancement avant la guerre, comme la SA des établissements de Fleury-sur-Andelle, retrouvent des taux élevés. Il passe ainsi de 21,5 % en 1914 à 66,6 % l'année suivante, avant de plafonner à 70 % en 1916 et 1917. D'autres maintiennent leur stratégie favorisant un fonds de roulement important, comme la société Westphalen-Lemaître, qui reste au-dessus des 90 % durant toute la guerre. En revanche, un troisième groupe (incarné par Manchon, Lemaître & Cie) le voit chuter à partir de 1916-1917, favorisant le crédit de fournisseurs et des banques.

Tableau 80: Rapport du fonds de roulement d'entreprises normandes sur l'actif circulant, 1913-1919.

Etablissements \ Bilans	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919
SA des Éts de Fleury-sur-Andelle	40,6%	21,5%	66,6%	70,0%	70,9%	67,0%	83,4%
Westphalen-Lemaître		93,1%	98,1%	94,1%		97,2%	95,5%
Gaillard & Cie	71,7%	89,1%	85,8%	87,4%	54,5%	65,1%	
Waddington & Cie		80,0%	81,3%	73,0%	53,9%	60,3%	69,2%
Manchon, Lemaître & Cie		69,2%	71,8%	57,4%	44,0%	38,5%	44,7%
Évolution moyenne	**56,2%**	**70,6%**	**80,7%**	**76,4%**	**55,8%**	**65,6%**	**73,2%**

Source : ADSM 337 J 3 (SA des éts de Fleury-sur-Andelle) ; CAEF-B15528 (Westphalen-Lemaître) ; B15533 (Manchon, Lemaître & Cie) ; B15534 (Waddington & Cie), B15588 (Gaillard & Cie).

Enfin, la rentabilité des entreprises s'améliore. Après les difficultés rencontrées dans les années 1910-1913 (voir chapitre 1), la guerre rend profitable les opérations financières et économiques entre 1914 et 1919 [tableau 81 ; annexe C0A2]. La rentabilité économique moyenne passe ainsi de 5,3 % aux exercices clos en 1914 à près de 35 % quatre ans plus tard. La rentabilité financière moyenne connaît la même embellie, de 18,5 % à 43,7 % dans la même période.

Tableau 81: Rentabilités des cinq sociétés témoins de Seine-Inférieure, 1914-1919.

Sociétés	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Rentabilité commerciale (BN/CA)						
Gaillard & Cie	7,2%	19,1%	7,0%	11,0%	14,6%	-
Westphalen-Lemaître	-3,8%	12,2%	10,4%	-	19,6%	20,0%
Rentabilité économique (BN/Kp)						
SA des Éts de Fleury-sur-Andelle	8,0%	40,5%	54,1%	27,3%	55,0%	53,3%
Westphalen-Lemaître	-6,7%	16,8%	18,0%	-	28,5%	37,2%
Gaillard & Cie	12,7%	32,5%	15,5%	26,2%	32,9%	-
Waddington & Cie	-0,1%	11,7%	3,7%	3,8%	3,8%	2,7%
Manchon, Lemaître & Cie	12,4%	23,1%	22,3%	24,6%	52,7%	27,9%
Moyenne	**5,3%**	**24,9%**	**22,7%**	**20,5%**	**34,6%**	**30,3%**
Rentabilité financière (CAF/ Kp)						
SA des Éts de Fleury-sur-Andelle	46,1%	58,2%	69,5%	63,6%	80,6%	86,1%
Westphalen-Lemaître	10,2%	26,7%	31,5%	-	70,2%	78,2%
Gaillard & Cie	26,7%	44,3%	43,9%	58,0%	49,2%	-
Waddington & Cie	0,0%	11,7%	8,9%	11,2%	18,6%	31,8%
Manchon, Lemaître & Cie	9,7%	13,6%	8,7%	8,5%	0,0%	29,4%
Moyenne	**18,5%**	**30,9%**	**32,5%**	**35,3%**	**43,7%**	**56,4%**

Source : ADSM 337 J 3 (SA des éts de Fleury-sur-Andelle) ; CAEF-B15528 (Westphalen-Lemaître) ; B15533 (Manchon, Lemaître & Cie) ; B15534 (Waddington & Cie), B15588 (Gaillard & Cie).

Les conséquences comptables de la guerre favorisent dans un premier temps la capacité des entreprises à accroître leurs fonds propres pour financer leurs activités. Les hauts prix payés par la clientèle et la revalorisation périodique des prix des marchés de guerre permettent un accroissement des chiffres d'affaires et donc des bénéfices. En outre, ces liquidités entraînent la constitution de véritables trésors de guerre, améliorant la solvabilité des entreprises. Cependant, une partie de cette hausse se fait au détriment de la valeur des immobilisations. L'usure du matériel par l'intensification du travail conjugué aux difficultés

d'acquisition de matériel neuf ou de pièces de rechange accroît les amortissements opérés par les gérants d'entreprise.

2.2.2 Les département de l'Est sous le feu de l'ennemi.

Dans l'Est, la situation reste difficile jusqu'à la fin de l'année 1915. D'une part, la proximité du front en fait une région soumise aux risques de bombardement et une zone de passage pour les troupes qui, pour certaines, bivouaquent dans les usines mêmes. D'autre part, les difficultés d'approvisionnement en charbon et en coton et la pauvreté des commandes reçues freinent la reprise.

2.2.2.1 Un début de guerre difficile (août 1914-décembre 1915).

Dès le début du conflit, les mouvements de troupe perturbent l'activité des usines. Les communications se trouvent parfois coupées, et il faut compter sur les occupations temporaires et parfois longues des magasins des usines. C'est ce qui arrive aux établissements de la société Les héritiers de Georges Perrin, dont fait partie la famille Cuny. Dès le 7 août 1914, 2 000 chasseurs à pieds d'Annecy et hussards de Chambéry arrivent à Docelles (Vosges) où, Marie Cuny (dont le mari, Georges, est mobilisé dans l'artillerie) n'est aidée que par sa mère pour les accueillir. Les officiers sont logés chez eux, les hommes bivouaquent dans les hangars à coton[1081]. Deux jours plus tard, la sympathie pour les soldats est mise à mal par l'état désastreux de l'usine : bureau ouvert et saccagé, coton sorti pour servir de matelas, cardes reconvertis en literie[1082]. Le lundi 10 août, après avoir obtenu des officiers que les hommes aident à remettre les magasins en ordre, Marie Cuny et sa mère réorganisent l'accueil des hommes de troupe en les cantonnant à quelques hangars, préalablement vidés. Fataliste, Marie écrit à son époux Georges : « À en juger sur la filature de Maurice, je me demande dans quel état doivent être Laveline et Schlestadt. On dit que les Allemands saccagent tout en Alsace, que serait-ce s'il savent que l'usine est française »[1083]. Dans une autre usine, en revanche, le bureau du directeur (par ailleurs frère de Marie) est forcé par les soldats français, troupes en provenance du Sud.

[1081] Marie à Georges, 7 août 1914, dans Marie Favre (éd.), *Reviens vite…, op. cit.*, p. 21.
[1082] Marie à Georges, 9 août 1914, dans *ibid.*, p. 22.
[1083] Marie à Georges, 10 août 1914, dans *Ibid*., p. 24.

L'image des troupes du Midi et de leurs officiers, déjà mise à mal au début de la guerre, s'en trouve sévèrement écornée[1084].

D'autres occupations de bâtiments ont lieu jusqu'en décembre 1915. Le 14 décembre 1914, la filature gérée par les Cuny à Cheniménil est réquisitionnée « pour y installer des ateliers de réparation de camions et autos »[1085]. Thérèse Boucher – la mère de Marie Cuny – s'y rend pour aménager l'accueil des trois officiers et deux-cent hommes qu'elle héberge. Le 31 mars 1915, elle est à nouveau réquisitionnée, au grand désespoir de Maurice Boucher – frère de Marie Cuny –, alors convalescent[1086]. Simultanément, dans une usine de la société Les Héritiers de Georges Perrin à Cornimont, le directeur et associé Édouard Germain « loge surtout des chevaux ou mulets au magasin de coton, et des gommes à la salle de musique et dans les logements vides »[1087]. Le 28 mars 1915, A. Rouillon ne peut que constater l' « état lamentable » du magasin de l'usine où « on y avait logé des soldats »[1088]. À Charme, la filature accueille en février 1915 entre cent-vingt et cent-trente hommes d'une section du Parc automobile des Vosges, tout en continuant à fonctionner[1089]. En septembre 1915, Maurice Boucher désespère de faire partir ces troupes : « ces gens-là tiennent trop à leur aise et à leur confortable pour quitter un endroit où ils sont si bien, où ils reçoivent leurs femmes et leurs enfants, où ils ont maîtresses et folles amantes à profusion. J'en prends mon parti, petit à petit, mais c'est bien dur tout de même »[1090].

C'est sans compter sur l'énergie de Paul Cuny, le beau-frère de Marie Cuny. Dans un premier temps, il tente de négocier une coexistence entre l'activité de l'usine et l'hébergement des troupes[1091]. Cela passe notamment par le dédommagement pour l'occupation et surtout une assurance contre les risques d'incendie ou de bombardement. Finalement, le 24 novembre, le Parc Automobile prépare son départ, rendu effectif début décembre. À cette occasion,

---

1084 Marie à Georges, 6 septembre 1914, dans *Ibid.*, p. 40. Voir également Jean-Yves Le Naour, « La faute aux "midis" : la légende de la lâcheté des méridionaux au feu », *Annales du Midi*, n°232, octobre-décembre 2000, p. 499-516. Dans un article paru le 24 août 1914 dans le journal *Le Matin*, le sénateur de la Seine Auguste Gervais attribue au 15e corps d'armée « composé des contingents d'Antibes, de Toulon, de Marseille et d'Aix » la retraite survenue en Lorraine (http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k570995g?rk=42918;4). D'après Abel Ferry, Adolphe Messimy lui aurait confié qu'il liait son débarquement du gouvernement à cet article. Abel Ferry, *Carnets secret, op. cit.*, p. 64.

1085 Marie à Georges, 14 décembre 1914, dans Marie Favre (éd.), *Reviens vite…, op. cit.*, p. 76.

1086 « Ils occupent donc toute la filature entre le couloir à câble et la route +1 cité complète + ½ cité des contremaîtres. Je n'ai plus d'armée à la Filature. Ils sont partis avec leurs ménages dans les usines qui travaillent, seules les filles qui font la noce restent, à la plus grande joie des soldats du parc. Jolies familles ! », Maurice Boucher à Georges, 31 mars 1915 dans, *Ibid.*, p. 102.

1087 Ed. Germain, Société Les Héritiers de Georges Perrin, à Georges, 2 février 1915, dans *Ibid.*, p. 93.

1088 A. Rouillon, Société Les Héritiers de Georges Perrin, à Georges, 28 mars 1915, dans *Ibid.*, p. 100-101.

1089 Emile Lemaire, usine de Charmes, Les Héritiers de Georges Perrin, à Georges, 20 février 1915.

1090 Maurice Boucher à Georges, 3 septembre 1915, dans *Ibid.*, p. 143.

1091 Paul Cuny à Georges, 18 septembre 1915, dans *Ibid.*, p. 145.

« Thérèse [Boucher] a mis deux hommes en permanence à l'usine pour empêcher le vol, car toutes les caisses vides de filés partiraient, les uns en avaient fait des armoires, les autres y mettaient leurs outils, etc. et maintenant où le bois a tant augmenté elles coûteraient cher à remplacer »[1092]. L'usine aura subit un arrêt quasi-complet pendant près d'un an et demi, du fait de l'armée française. Dernière marque du passage de ces troupes, les chaudières n'ont pas été entretenues, malgré des officiers « soi-disant des industriels », qui ont « laissé leur chauffeur pendant un an sans [les] lui faire nettoyer ». « Quand une était sale, on en allumait une autre. On peut dire qu'ils ont agi là comme en pays conquis »[1093].

En Meurthe-et-Moselle, la situation est la plus catastrophique des départements de l'Est. Peu d'usines continuent à tourner, le reste est soit occupé par l'ennemi, soit touché par les bombardement. La société cotonnière Lorraine, qui réalise avant-guerre un chiffre d'affaires de plus d'1,6 million de francs et occupe 600 ouvriers, fait partie de ces établissements immobilisé du 1er août 1914 à novembre 1921[1094]. La situation est similaire pour la société Bechmnann & Cie à Val-et-Châtillon, où la quasi-totalité des 18 000 broches et 550 métiers à tisser a disparu au 31 mai 1917[1095]. De leur côté, les usines de la société française du fil à coudre (Cartier-Bresson) à Celles (Vosges) et Azerailles (Meurthe-et-Moselle), après la brève occupation allemande d'août à septembre 1914, ne reprennent leur activité qu'en novembre 1914. Elles restent en permanence sous la menace du feu, n'étant qu'à deux ou trois kilomètres du front[1096].

La société Witz et Feltz doit coordonner l'activité de l'ensemble de ses usines disséminées dans le massif des Vosges, souvent proches du front. La commune de Saint-Dié elle-même a été brièvement occupée par les allemands en septembre 1914. Auparavant, le 27 août, la filature de Saint-Michel, alors du côté allemand, est totalement détruite par un incendie[1097]. Le tissage de Sauceray subit lui aussi un incendie à cette époque, suivi de six mois de chômage. Le travail « n'a pu reprendre que partiellement », et l'usine utilise une ferme lui appartenant comme magasin de filés de substitution. Après le retrait des troupes allemandes,

---

1092 Marie à Georges, 24 novembre 1915, dans *Ibid.*, p. 169.

1093 Marie à Georges, 15 décembre 1915, dans *Ibid.*, p. 177-178.

1094 Roger Cornibé, *Histoire de l'industrie textile dans la vallée de la Haute-Vezouze*. Livre 2 : *La société cotonnière lorraine*, chez l'auteur, RC éditions, 2004, p. 25 et 27-33.

1095 Roger Cornibé, *Histoire de l'industrie textile dans la vallée de la Haute-Vezouze*. Livre 1 : *Les anciens établissements Bechmann*, chez l'auteur, RC éditions, 2004, p. 66.

1096 CAEF-B56964. Dossier Cartier-Bresson, SFCC. Amortissements supplémentaires pour défaut d'entretien des bâtiments et défaut d'entretien et surmenage du matériel. Note sur les faits ayant motivé ces Amortissements, 14 mars 1921.

1097 CAEF-B15571. Dossier Witz et Feltz. Lettre à Monsieur le directeur des contributions directes, Épinal, 2 juin 1917.

les bombardements constituent le principal risque de destruction, la commune étant à quelques kilomètres des premières tranchées françaises. Le 15 novembre 1914, une vingtaine d'obus tombent à proximité de l'usine de Saint-Dié, arrêtant leur marche[1098]. Pour éviter de servir de points de repère à l'artillerie ennemie, le directeur décide de ne « travailler que six heures par jour, sans allumer, ce qui diminue la production des métiers. Sauf imprévu, nous ne pourrions donc promettre que 3 000 mètres pour fin décembre ; 7 000 sur les mois suivants »[1099]. En décembre, les bombardements empêchent les expéditions dans certaines gares[1100]. Cela contraint les responsables tenter d'expédier le plus de marchandises possibles vers Épinal, plus lointaine du front, et éviter ainsi des destructions[1101]. Ce n'est malheureusement pas toujours fait, à l'image de la destruction à Sauceray du magasin de filés du tissage possédé par Witz et Feltz[1102]. Le 6 mai 1915, Witz et Feltz craignent l'arrêt d'une centaine de métiers du fait des bombardements[1103]. Le 8 mai, quatre-vingt métiers sont inactifs. Les 11 et 12 juin, un bombardement touche les usines de Saint-Dié, provoquant la mort d' « un jeune homme de 13 ans et blessant grièvement une jeune fille » et des dégâts très importants. Le 7 septembre, ils ne peuvent que constater l'anéantissement de leur usine de Saint-Michel, à l'exception de la chemiserie[1104]. Quant à la société Gérard & Béranger, de Saint-Dié, elle signale « arrêt complet de [son] usine du 1er août 1914 au 30 avril 1915[1105] ».

Les difficultés de la première année de guerre sont telles, qu'au au 15 mai 1915, d'après une enquête du Syndicat cotonnier de l'Est auprès de quarante-six sociétés, 40,6 % de près de 1,6 million sont au chômage 1 593 500. Les 946 000 broches actives travaillent presque autant pour la clientèle civile que pour l'Intendance. Quant au tissage, seuls un tiers des 24 600 métiers recensés restent inactifs, tandis que ceux opérationnels travaillent également à parts égales pour le civil et l'Intendance[1106]. En 1916, alors que 25 % du matériel reste encore inactif, les industriels doivent faire face aux opérations militaires des autres zones de combats, mais également à l'aggravation des conditions de circulation sur le territoire national.

1098 AD Vosges, 15 J 1030. Saint-Dié, correspondance adressée à Épinal, 16 novembre 1914.
1099 *Ibid.*, 19 novembre 1914.
1100 *Ibid.*, 18 décembre 1914.
1101 *Ibid.*, 24 décembre 1914 et 7 février 1915.
1102 AD Vosges, 15 J 1031. Saint-Dié, correspondance adressée à Épinal, 10 novembre 1915.
1103 AD Vosges, 15 J 1030. Saint-Dié, correspondance adressée à Épinal, 6 mai 1915.
1104 AD Vosges 15 J 1031. Saint-Dié, correspondance adressée à Épinal, 7 septembre 1915.
1105 CAEF-B15575. Dossier Gérard & Béranger, tissage mécanique, Saint-Dié. Déclaration de bénéfices pour la période 1914-1915, reçue le 30 mars 1918.
1106 Auguste Pawlowski, « L'industrie textile pendant la guerre », *Journal des économistes*, février 1918, p. 199. Les quarante-six établissements en question occupent exactement 1 593 500 broches, dont 647 500 en chômage. Sur les 946 000 broches actives, 483 000 (51%) tournent pour les marchés civils, et 463 000 (49 %) pour les marchés de l'Intendance. Pour le tissage,8 800 métiers sont au chômage, 8 000 travaillent pour les marchés civils, et 7 800 pour l'Intendance.

2.2.2.2 Deux enjeux majeurs : opérations militaires et transports (1916-1918).

Alors que l'année 1916 annonce la reprise complète, la bataille de Verdun vient perturber les approvisionnements. En mars, plusieurs usines doivent arrêter faute de houille et/ou de coton dans les quinze jours qui suivent le début de la bataille[1107]. En outre, des combats ont lieu sur le reste du front, pour occuper les troupes françaises. Le 20 mars, Thérèse Boucher témoigne de la violence des combats annexes à Verdun :

> Maman nous écrit qu'on entend de chez nous jour et nuit des coups de canons terribles, tels que dans la maison de Thérèse moins solidement bâtie les pendules s'arrêtent et les cales qu'on avait mises derrière pour les mettre d'aplomb tombent. On dit à maman que c'était certainement le canon de Verdun et que ces gros coups venaient de nos obusiers de 400. Il paraît que notre vallée est dans une zone de son. Crois-tu que c'est possible ? Toute la vallée de la Meurthe, de Saint-Dié à Raon, continue à être très bombardée. La maison que Jean Gérardin avait achetée à Saint-Dié pour y faire des réparations et l'habiter est complètement démolie, elle a brûlé l'autre jour[1108].

En février et mars 1916, la région de Saint-Dié est touchée par les bombardements, qui endommageant une partie des usines de la société Witz & Feltz[1109]. Il s'agit alors de trouver des solutions alternatives pour le stockage des marchandises, finies ou semi-finies, en s'appuyant sur les diverses usines appartenant à la société. Le du 18 au 21 mai 1916, les bombardements de *Taube* provoquent la mort d'une personnes, plusieurs blessés et quelques dégâts matériels[1110].

En 1916, les approvisionnements sont ralentis par les besoins en hommes pour la bataille de Verdun, de février à novembre, et pour les préparatifs de la bataille de la Somme, à l'été. En février 1916, « 23 établissements industriels de Remiremont [Vosges], employant 9 000 ouvriers avertissent qu'ils fermeront leurs portes courant 1916, faute de charbon »[1111]. En novembre, à la fin de la bataille, « les filatures de Malmerspach [Haut-Rhin], travaillant pour l'armée et employant 1 000 ouvriers, menacent de fermer en novembre 1916, faute de laine »[1112]. En juin 1916, devant les protestations du sous-comité de la Haute-Saône, à Vesoul, « l'inspecteur principal de la Compagnie de l'Est [fait] remarquer […] que cinq trains de coton

---

[1107] Marie à Georges, Arcachon, 16 mars 1916 dans Marie Favre, *Reviens vite…, op. cit.*, p. 224. voir aussi lettres des 17 et 18 mars 1916, *Idem.*

[1108] Marie à Georges, 20 mars 1916, dans *Ibid.*, p. 225.

[1109] AD Vosges 15 J 1005. Fonds Witz et Feltz, correspondance expédiée à Saint-Dié, 5 mars 1916.

[1110] *Ibid*., 21 mai 1916.

[1111] Aurélien Prévot, *Les Chemins de fer français dans la Première Guerre mondiale. Une contribution décisive à la victoire*, Centenaire 1914-1918, LR Presse, 2014, p. 195.

[1112] *Ibid*., p. 195.

de 1 500 balles environ chacun étaient déjà dirigés chaque mois du Havre sur la Haute-Saône, et que la commission exécutive de ce port faisait actuellement des efforts pour en augmenter le nombre »[1113]. Cet approvisionnement, existant au moins depuis le mois de janvier, est assuré en vertu d'instructions émises par le ministère de l'Intérieur, et à partir d'une liste de bénéficiaires établie par la chambre de commerce de Lure (Haute-Saône)[1114].

À la fin de l'année 1917, un événement majeur provoque une perturbation sévère des transports intérieurs. Du 24 au 28 octobre, l'armée italienne frôle l'anéantissement à Caporetto, au Nord-Est de Venise. Pour éviter un effondrement de son allié, la France envoie un corps expéditionnaire en urgence outre-Alpes, sous les ordres du maréchal Foch, occupé à préparer une absurde défense contre une improbable attaque allemande par la Suisse[1115]. Cela a pour effet de perturber les transports ferroviaires de l'Est et du Rhône, affectant l'approvisionnement des usines cotonnières des Vosges, de la Haute-Saône et de la Loire, ainsi que les draperies de Vienne. La majeure partie des wagons furent réquisitionnés pour transporter hommes et matériel lourd, au détriment du charbon, du coton, de la laine, mais aussi des marchandises à expédier.

L'irrégularité des transports, tant pour les expéditions que les approvisionnements, constituent donc le principal souci des industriels vosgiens. « Tout le monde se plaint ici des transports, rares sont ceux qui ont un peu d'aisance »[1116]. À la lecture de la correspondance, il s'agit du principal sujet d'inquiétude. Pour François Caron :

> Durant les années de guerre, la circulation des trains sur l'ensemble du réseau a dépassé de 50 % celle du temps de paix, alors que le trafic commercial était fortement réduit. Mais un contraste oppose les deux réseaux situés dans la zone des armées, le Nord et l'Est, où les transports militaires ont représenté 41,7 et 58,3 % des parcours de 1915 à 1918, et les réseaux de l'intérieur[1117].

Les tentatives d'organisation du trafic ferroviaire ne tardent pourtant pas. Le 5 octobre 1914, une répartition en quatre zone est instituée[1118]. Cependant, les convois quotidiens sont limités en nombre de wagons : jusqu'à une dizaine par jour et par personnes demandeuse pour

[1113] AN F[12] 8007. Rapport d'ensemble des vœux des comités et sous-comités d'action économique de la 7ème région, procès-verbal du 22 juin 1916.
[1114] AN F[12] 8007. Sous-comité d'action économique de Haute-Saône, extrait du procès-verbal de la réunion du 29 janvier 1916.
[1115] Michael S. Neiberg, « 1917 : Mondialisation », Jay Winter (dir.), Annette Becker (coord.), *La Première Guerre mondiale*, vol. 1 : *Combats, op. cit.*, p. 135.
[1116] AD Vosges, 15 J 1031. Saint-Dié, correspondance adressée à Épinal, 4 février 1916.
[1117] François Caron, *Histoire des chemins de fer en France,* t. 2, *op. cit.,* p. 549.
[1118] Aurélien Prévot, *Les Chemins de fer français dans la Première Guerre mondiale…, op. cit.*, p. 189-196.

la zone A, la plus distante du front. Dans la zone D (la plus proche), une autorisation spéciale de la commission de réseau. La priorité données aux convois de troupe et de ravitaillement militaires et le manque de wagons crée un fort encombrement des magasins, ainsi que des retards dans les livraisons aux industriels. À la réception, ce sont surtout les livraisons de charbon et de coton brut ou filé qui se font attendre, affectant *de facto* le rythme de production.

En 1915, les autorisations de transport sont directement délivrées par le 4e bureau d'état-major. « Les fabrications destinées à la défense nationale bénéficient de "bons de transport par priorité" [1119].» À la fin de l'année, dans la zone des armées, on cherche à améliorer les conditions de vie des habitants, avec deux zones de transit. Cependant, une première crise de se déclenche, à l'hiver 1915-1916 : à l'Est, « l'engorgement des lignes du Nord empêche les expéditions du charbon anglais débarqué à Rouen, au Havre, à Boulogne et à Dunkerque et du coton transitant par Le Havre[1120]. » Devant cette situation, l'état-major adopte le système des trains complets. Cela consiste à grouper les expéditions pour une même destination, et ainsi réaliser une économie de matériel roulant et garantir une plus grande fluidité. D'après Aurélien Prévot, « cette mesure [généralisée en 1916 et 1917] est appliquée essentiellement à l'Est pour l'approvisionnement en houille et en coton des filatures des Vosges[1121]. »

L'aggravation de la situation pousse, en 1917, le ministère des Travaux Publics, à prendre de nouvelles mesures quant aux transports ferroviaires. Le 1er janvier les expéditions en grande vitesse ne peuvent excéder 300 kg par jour et par personne, quand celles en petite vitesse se voient frappées de nouvelles restrictions[1122]. Le 15 janvier, Un droit de stationnement progressif (10 francs le premier jour, 30 francs pour les suivants) frappe les wagons de marchandises pour « accélérer leur manutention »[1123]. Le 9 février, un arrêté « institue un ordre de priorité pour les expéditions de marchandises en les classant en trois catégories », la première concernant toute denrée ou marchandise de première nécessité pour la défense nationale[annexe C4A10][1124]. Les titulaires de marché de guerre bénéficient donc d'un avantage non négligeable sur leurs concurrents. Les CCAE et SCCAE traitent comme premier filtre les dossiers de demande de classement, qu'ils transmettent ensuite au ministère de la Guerre.

[1119] *Ibid*., p. 192.
[1120] *Ibid.*, p. 193.
[1121] *Ibid*., p. 194.
[1122] François Caron, *Histoire des chemins de fer en France*, t. 2*, op. cit.*, p. 583.
[1123] Rapport d'Albert Claveille au ministre des Travaux Publics, J.O. du 11 janvier 1917, cité dans Aurélien Prévot, *Les Chemins de fer français dans la Première Guerre mondiale…, op. cit*., p. 195.
[1124] *Ibid*., p. 196

Des alternatives se mettent toutefois en place pour suppléer un réseau saturé. Dans la 7e région, une partie des marchandises emprunte le canal du Rhône au Rhin plus fréquemment à partir de 1917, dépassant même en novembre les volumes transportés à la même période en 1913, et redynamisant une navigation fluviale considérablement réduite. Ce recours n'est toutefois pas exempt de critiques de la part des filateurs de coton. Dans sa séance du 5 avril 1917, la chambre de commerce de Lure (Haute-Saône), qui dispose de quatre trains spéciaux de coton tous les mois, estime que les risques de détérioration du coton à cause de la pluie ou des infiltrations d'eau sont trop élevés, et « qu'un délai considérable devant résulter du transport par eau, une grande perturbation se produirait dans la marche des usines de filature »[1125]. En outre, l'assemblée pointe l'inadaptation des canaux et des ports de la région pour le transport et la réception des balles de coton.

Malgré l'utilisation d'autres moyens de transports d'une manière plus intense, les entraves à la circulation des matières premières, des combustibles et des produits manufacturés se perpétuent tout au long de l'année 1918. En janvier et février 1918, le réseau Paris-Lyon-Marseille (PLM) reste fortement perturbé, empêchant le transit des matières premières entre les départements de l'Est. Ainsi, les 11,7 tonnes de filés de coton à destination d'un tissage de Baume-les-Dames (Doubs), occupant 566 métiers et 200 ouvrières et ouvriers et travaillant en grande partie pour l'aviation militaire, restent entreposées chez ses fournisseurs vosgiens et mosellan[1126]. Cette année enregistre d'ailleurs, de mars à novembre la plus grande intensité de circulation des trains de toute la guerre[1127]. L'offensive allemande du printemps et la contre-offensive alliée en été et en automne en sont les principales causes, outre les problèmes d'approvisionnement et d'importation. En cela, les usines et leurs personnels ne peuvent que constater leur impuissance, face à des aléas qu'ils ne peuvent maîtriser. Néanmoins, fin 1918, la succursale de la Banque de France au Havre se veut optimiste : « les expéditions à l'intérieur atteignent 13 000 balles par semaine, certaines régions des Vosges étant aussi impatientes de les recevoir que la Normandie où le travail est intense »[1128].

[1125] AD Haute-Saône, 1 ETP 3. Chambre de commerce de Lure, registre des délibérations, 5 avril 1917.
[1126] AN F12 2007. Le délégué du ministre de la Guerre auprès du CCAE de la 7ème région au sous-secrétaire d'État de l'administration, service économique, 2 février 1918.
[1127] François Caron, *Histoire des chemins de fer en France*, t. 2, *op. cit.*, p. 568.
[1128] AD Seine-Maritime, 5 ETP C 15. Succursale de la Banque de France au Havre, rapports mensuels 1914-1918, 31 décembre 1914.

2.2.2.3 Le faible poids des marchés de guerre.

Malgré les difficultés dues aux conditions directes de la guerre, les entreprises cotonnières vosgiennes parviennent à des résultats très honorables. Malgré la faible quantités de données disponibles, nous avons pu reconstituer les résultats annuels de six entreprises. Elles tendent à suivre un schéma commun : après une baisse du chiffre d'affaires entre 1914 et 1915, la relance de l'activité, la hausse des prix et la réorganisation des marchés de guerre permettent aux entreprises d'assainir leur situation économique et financière [tableau 82].

Tableau 82: Chiffres d'affaires d'entreprises vosgiennes, 1914-1919 (en francs courants).

Exercices	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Kœchlin & Cie (au 31/03)	n.c.	5 210 911	2 710 746	4 899 770	6 803 768	9 107 256	14 242 266
Gérard & Béranger (au 30/04)	n.c.	n.c.	606 708	1 679 414	2 022 414	2 498 049	2 671 372
CIC 1 (au 30/06)	13 564 555	13 957 681	7 145 286	12 822 678	14 918 841	27 061 903	32 520 959
Dreyer père & fils (id.)	305 886	344 775	404 293	1 739 701	2 132 981	2 869 280	3 973 693
Witz & Feltz (id.)	n.c.	2 124 299	2 449 360	3 736 258	5 721 935	14 330 667	19 108 650
Eugène Kempf* (id.)	3 253 498	2 226 065	2 788 698	3 162 910	3 874 747	11 502 472	n.c.

Sources : AD Vosges, 15 J 213-226, fonds Witz & Feltz ; CAEF-B15571 (CIC 1 ; Witz & Feltz), B15575 (Gérard & Béranger ; Eugène Kempf) et B15589 (Kœchlin & Cie).

Des entreprises témoins, Kœchlin enregistre la plus forte baisse (moins 48 % en mars 1915 par rapport du CA de 1914), suivie de peu du Comptoir Industriel Cotonnier (noté CIC 1) de Marcel Boussac (moins 47% en juin 1915) et de la filature des héritiers d'Eugène Kempf (moins 32% en décembre 1914). Cette dernière et Kœchlin ne parviennent d'ailleurs à atteindre et dépasser leur niveau de vente d'avant-guerre qu'à l'issue de l'exercice 1917, tandis que leurs concurrentes se ressaisissent à l'issue de 1915 et pendant l'année 1916. Cependant, les données sont en francs courants, et les résultats courants généraux subissent une baisse globale. Malgré l'inflation, les chiffres d'affaires progressent lentement, mais régulièrement [figure 30].

* Filature avec petit tissage.

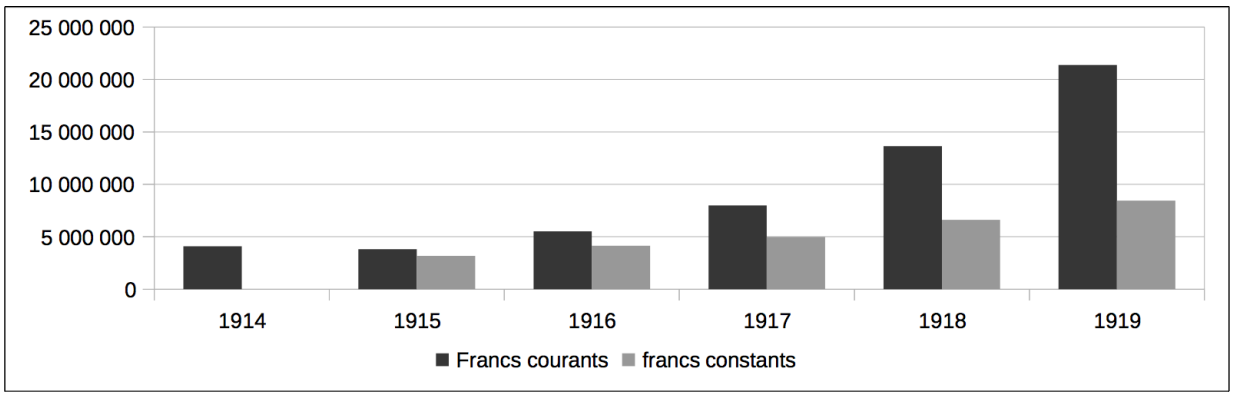

Figure 30: Chiffre d'affaires moyen des entreprises vosgiennes étudiées, 1914-1919.
Sources : AD Vosges, 15 J 213-226, fonds Witz & Feltz ; CAEF-B15571 (CIC 1 ; Witz & Feltz), B15575 (Gérard & Béranger ; Eugène Kempf) et B15589 (Kœchlin & Cie). Francs constants : valeur 1914.

Le poids des marchés militaires reste très minoritaire, comme dans la comptabilité de la société Witz et Feltz. En 1914 et au début de 1915, les services de santé et d'intendance des régiments de la région militaire acquièrent directement les tissus dont ils ont besoin. Ce n'est qu'à partir d'octobre 1916 que la Sous-Intendance de Chamont passe des marchés de fabrication avec la société vosgienne [tableau 83]. D'après les livres de vente, le montant total des achats et marchés directs représente au moins 6,7 % du chiffre d'affaire de 1917, et moins de 10 % de celui de 1918. Cela reste donc relativement marginal en regard du montant du chiffre d'affaire courant.

Tableau 83: Achats et marchés directs passés par les services de l'armée avec la société Witz et Feltz (Vosges), 1914-1918.

Année (au 31/12)	1914	1915	1916	1917	1918	1919
CA (francs courants)	2 757 240	3 629 603	4 010 611	10 660 096	18 985 598	14 644 499
Marchés directs	56 379	1 623	-	718 825	1 787 935	-
% marchés directs	2,0 %	0,04 %	-	6,7 %	9,5 %	-

Source : AD Vosges, 15 J 213 à 15 J 224. Livres des ventes, janvier 1914-décembre 1919.

Il faut en outre prendre en compte les marchés de fabrication passée par des industriels privé pour le compte du service de Santé du service du matériel chimique de la guerre. Il en résulte deux constat : d'une part, la production de tissus de coton pour l'Intendance n'est que de 26,5 % des 7,5 millions de mètres fabriqués pour l'armée, tandis que les tissus de gaze pour pansement pèsent pour près des deux tiers [figure 31]. Ces derniers sont intégralement faits pour des fabricants de pansement titulaires de marchés, dont le principal destinataire est

l'industriel Antonin Rey, de Tarare (Rhône), à hauteur de 80 % de la fabrication de gazes et tissus pour le service de Santé [annexe C4A11].

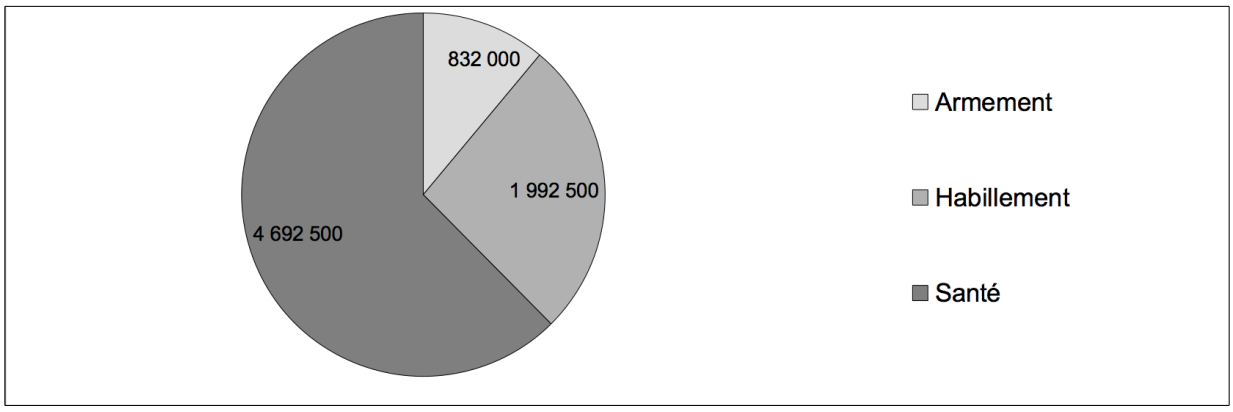

Figure 31: Marché de fourniture et de fabrication pour les services de l'armée, octobre 1916 - avril 1919 (en mètres).

Source : ADVosges, 15 J 439. Correspondance administrative ; CAEF-B29462. Dossier des marchés de guerre.

Pour d'autres sociétés, cette part peut être plus importante. Ainsi, pour la société Gérard & Béranger, près de la moitié de ses ventes effectuées en 1917 l'ont été pour le compte de l'Intendance : près de 1,2 million de francs sur un chiffre d'affaires de 2,4 millions, soit la moitié[1129].

2.2.2.4 Un financement interne consolidé

Malgré les difficultés logistiques, les résultats comptables des entreprises vosgiennes sont globalement bons. Si la rentabilité commerciale reste légèrement supérieure à son niveau d'avant-guerre, la constitution de réserves et l'accumulation des amortissements pour usure de matériel accroît la rentabilité économique et financière [figure 32 ; annexe C0A2].

[1129] CAEF-B15575. Dossier Gérard & Béranger, tissage mécanique, Saint-Dié. Feuille volante, n.d.

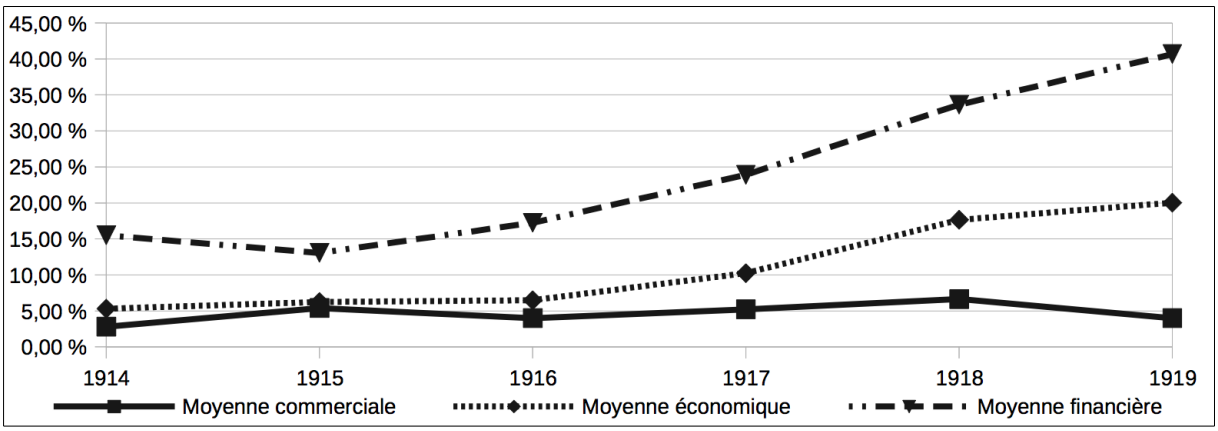

Figure 32: Rentabilités moyennes des entreprises vosgiennes témoins, 1914-1919.
Sources : AD Vosges, 15 J 213-226, fonds Witz & Feltz ; CAEF-B15571 (CIC 1 ; Witz & Feltz), B15575 (Gérard & Béranger ; Eugène Kempf) et B15589 (Kœchlin & Cie).

Dans le cas de la société des tissages et filature Witz &Feltz, ce fort accroissement est lié à la constitution d'une réserve en vue de la reconstruction de la filature de Saint-Michel, entièrement ravagée par les Allemands fin août 1914[1130]. En outre, elle dispose de deux usines proches du front, à Saint-Dié, qui subissent les bombardements ennemis durant tout la guerre. La réserve est constituée à partir du bilan de juin 1917, pour une valeur de 350 000 francs (9,2% du passif du bilan)[1131]. L'année suivante, elle passe à 1 275 000 frs, augmenté de 141 620 frs pour les autres réparations à effectuer (près de 27 % du passif). En 1920, ce poste représente près de 54 % du passif du bilan, et une valeur globale de près de 4,4 millions de francs. Pour la filature des héritiers d'Eugène Kempf, ce sont les amortissements qui grossissent la rentabilité financière de l'entreprise (67 % du passif en décembre 1918), déjà très élevée en juillet 1914 (30% du passif)[1132]. Quant à Kœchlin & Cie, les réserves sont prévues surtout en vue de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre à partir du bilan de mars 1918 (23 % du passif)[1133].

Comme les entreprises normandes, les entreprises accumulent un véritable trésor de guerre. Elles parviennent donc à améliorer leur fonds de roulement, qui participe majoritairement au financement de l'actif circulant [tableau 84 ; annexe C0A2]. La seule exception à cette situation est le CIC 1, dont la majeure partie des actifs a été transféré à une nouvelle société anonyme, le comptoir de l'industrie cotonnière [noté CIC 2], fondée en

[1130] CAEF-B15571. Dossier Witz et Feltz, Lettre adressée à Monsieur le Directeur des Contributions Directes, Épinal, 2 juin 1917.
[1131] *Ibid.*, bilans.
[1132] CAEF-B15575. Dossier Les héritiers d'Eugène Kempf, filature et tissage de coton, bilans.
[1133] CAEF-B15589. Dossier Kœchlin & Cie, tissages de coton des Vosges, bilans.

février 1917[1134]. En outre, il n'y a pas de différence fondamentale dans la constitution de ce fonds de roulement en fonction de la taille des entreprises. Ainsi, Witz & Feltz, à la tête de 600 à 800 métiers à tisser, disposent-ils dès avant la guerre d'un fonds de roulement élevé, contrairement à Kœchlin & Cie, dont le chiffre d'affaires est similaire. Le constat est le même pour les plus petites, avec la SA Kiener (entre 100 et 200 métiers), et la société Gérard & Béranger.

Tableau 84: Financement de l'actif circulant par le fond de roulements, Vosges, 1914-1920.

Exercices	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920
SA Kiener	95,3%	86,2%	93,2%	96,0%	96,2%	99,2%	57,8%
Witz & Feltz	90,2%	97,7%	92,4%	91,9%	94,8%	95,9%	83,2%
Gérard & Béranger	n.c.	33,0%	39,3%	52,5%	80,4%	94,6%	67,2%
Kœchlin & Cie	33,3%	34,7%	51,2%	55,1%	62,4%	67,6%	72,3%
CIC 1	n.c.	31,2%	27,7%	30,2%	26,8%	39,6%	46,0%
Kempf	27,4%	45,5%	46,8%	53,7%	30,1%	n.c.	n.c.
Dreyer père & fils	50,5%	n.c.	n.c.	n.c.	64,8%	69,9%	48,5%
Moyenne	**59,4%**	**54,7%**	**58,4%**	**63,2%**	**65,1%**	**77,8%**	**62,5%**

Sources : AD Vosges, 15 J 213-226, fonds Witz & Feltz ; CAEF-B15571 (CIC 1 ; Witz & Feltz), B15575 (Gérard & Béranger ; Eugène Kempf) et B15589 (Kœchlin & Cie).

2.2.2.5 Marcel Boussac, un intermédiaire opportuniste et stratège.

S'il ne fallait mentionner qu'un seul entrepreneur pour qui la guerre apparaît comme une aubaine, c'est bien Marcel Boussac. Âgé de 25 ans en 1914, il parvient à se faire réformer après un banal accident, et se lance aussitôt dans les marchés de guerre[1135]. Déjà connu dans les réseaux industriels et financier des Vosges, c'est tout naturellement que le natif de Châteauroux se tourne vers cette région pour participer à sa relance l'activité économique[1136]. Parmi ses

[1134] CAEF-B15609. Dossier Marcel Boussac. MM. Yiché, Bès du Berc et Israël, *Rapport d'experts à Monsieur Gazel, juge d'instruction, affaire X. Inculpation de dissimulation de bénéfices de guerre*, n.d.

[1135] Marie Françoise Pochna, *Bonjour Monsieur Boussac, op. cit*., p. 28. « La guerre qui contrariait ses projets vient à point nommé pour offir de vastes horizons à ses dons d'organisateurs, à ses puissantes ressources de travail et d'énergie », *ibid*., p. 29.

[1136] *Ibid*., p. 29-30. Grâce à son « excellente adresse » en la personne d'Albert Aupetit, secrétaire général de la Banque de France, Marcel Boussac entre en contact avant guerre avec René Laederich (grand patron d'origine alsacienne, président du Syndicat cotonnier de l'Est, administrateur de la Banque de Mulhouse et, depuis 1912, régent de la Banque de France) et Paul Lederlin (lui aussi d'origine alsacienne, à la tête de la Blanchisserie et Teinturerie de Thaon [BTT]). Il s'appuie également sur des hommes de confiance, comme un certain Henri Jacquemin « compagnon de la première heure » (« La puissance et la gloire de Marcel Boussac », *L'Entreprise*, n°95, 1er mars 1957, p. 18) qui visite une à une les usines encore à l'arrêt.

principaux appui, l'ancien député républicain Paul Cuny est un des plus actifs[1137]. Par le biais du CIC 1, Boussac confie la fabrication de tissus et toile de coton à des entreprises vosgiennes. Son poids est tel qu'après la guerre, le sénateur et président de la commission du budget Raphaël Milliès-Lacroix s'en émeut :

> Quoiqu'il en soit, on doit regretter que les marchés passés avec l'industrie textile vosgienne l'aient été plus particulièrement au moyen d'un intermédiaire, qui nous a été signalé comme ayant, à lui-seul, fourni plus de 18 millions de mètres sur les 41 millions achetés dans la 21e région. Ces fournitures lui ont été payées près de 24 millions de francs[1138].

Le montant des marchés passés avec le services de la guerre dépasse dès 1915 le chiffre d'affaires du seul CIC 1 [figure 33]. Sur 180 millions de francs de matériel de guerre, 62 % sont constitués de masques à gaz et de coton à nitrer. Les tissus et toiles de coton représentent le quart de ce montant, le reste est composé d'effets confectionnés. Le Service du Matériel Chimique de Guerre (MCG) est le principal destinataire (37,2 % des ventes), devant le service des Poudres (34,2 %), l'Intendance (21,7%), le Génie (3,5%) et l'Aviation (3,2%) [figure 34].

Figure 33: Ventes du CIC 1 et montant des marchés militaires passé par M. Boussac, 1914-1918 (francs courants).

Sources : CAEF-B15572. Dossier du Comptoir Industriel Cotonnier ; CAEF-B16609. Dossier Marcel Boussac. MM. Yiché, Bès du Berc et Israël, *Rapport d'experts à Monsieur Gazel, juge d'instruction, affaire X. Inculpation de dissimulation de bénéfices de guerre*, n.d.

[1137] *Ibid*., p. 21-22 ; Paul Cuny à Georges, 15 février et 2 mars 1915, dans Marie Favre, *Reviens vite…, op. cit*., p. 96 et 99.

[1138] Raphaël Milliès-Lacroix (sénateur), « Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner les marchés qui auront été passés par le Gouvernement pendant la guerre (Acquisition de tissus de coton) », Annexe n°470 au procès-verbal de la séance du 23 juin 1921, *Journal Officiel,* Impressions du Sénat, Année 1921, p. 22.

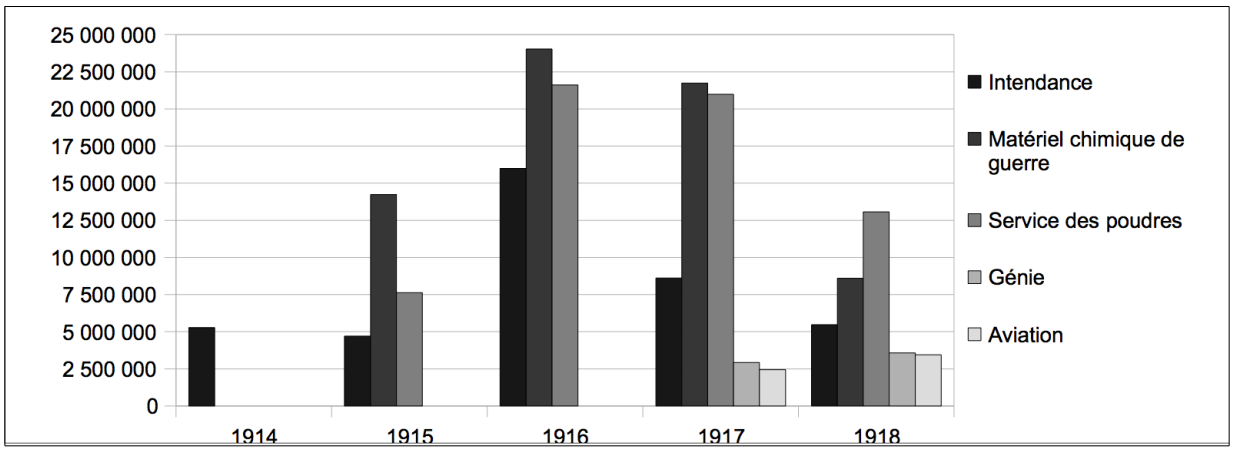

Figure 34: Ventes aux services de la Guerre par M. Boussac, 1914-1918 (en frs courants).
Sources : CAEF-B15609. Dossier Marcel Boussac. MM. Yiché, Bès du Berc et Israël, *Rapport d'experts…, op. cit.*, n.d.

Pour accomplir ces commandes, Boussac procède dans un premier temps à des contrats de fabrication à façon auprès d'industriels vosgiens, avant de se lancer dans diverses créations d'entreprises à l'été 1916. Le 8 août, il fonde la société générale du coton industriel (SGCI) [1139]. Au capital de 3 millions de francs il y participe à hauteur de 30 %. Il siège au conseil d'administration, en compagnie de deux Vosgiens qu'il connaît bien, Georges Lang et Paul Lederlin. Cette société charge diverses blanchisseries et teintureries de coton, dont la Blanchisserie et Teinturerie de Thaon-les-Vosges (BTT) du blanchiment du coton et de sa transformation en coton à nitrer. En septembre 1916, c'est la Société des Tissus Confectionnées (STC) qui voit le jour, où Boussac possède 310 actions sur les 500 qui compose l'entreprise. Au cours de l'année 1916-1917, il acquiert 400 actions de la société des anciens établissements Caplain & Cie.

Enfin il crée, le 3 février 1917, le Comptoir de l'Industrie Cotonnière [noté CIC 2], au capital de 10 millions de francs. Il dispose de 30 % des 20 000 actions de la société anonyme. Dès le bilan de décembre 1917, l'actif de la société s'élève à plus de 52,8 millions de francs, dont 13 millions en titres industriels. Il s'agit en réalité de transfert de titres possédés par Boussac, et issus des créations d'entreprises auxquelles il a participé. Pour les agents vérificateurs, ces opérations de cession d'actif « lui ont permis d'enregistrer une perte de 7,8 millions de francs », du point de vue financier, « le sacrifice que paraît avoir consenti M. Boussac lui a permis de trouver des co-actionnaires et d'étendre son champ d'activité »[1140]. En

[1139] CAEF-B15609. Dossier Marcel Boussac. MM. Yiché, Bès du Berc et Israël, *Rapport d'experts… op. cit.*
[1140] *Ibid.*

outre, Le CIC 1 cède l'intégralité « des biens et droits mobiliers de toute nature » au CIC 2, mais sans pour autant cesser ses activités et conservant les créances de débiteurs.

Enfin, Boussac participe à trois sociétés de fret maritime et de transport fluvial pour assurer une partie de ses approvisionnements en matières premières et en charbon : la Compagnie Générale Maritime et Fluviale (CGMF), créée le 20 septembre 1916, dont il dispose de 860 des 2 000 actions de la société ; la SINE, créée le 10 novembre 1916 et qui intègre les actifs de la CGMF ; enfin la Page Shipping & C°, propriétaire de trois bateaux naviguant au service de la CGMF, et dont Boussac est le principal actionnaire. Toutefois, ces trois navires sont coulés successivement en novembre 1916, mars et avril 1917, dont les primes d'assurance auraient largement couvert le préjudice[1141]. Par la suite, la SINE obtient des cessions de titres de compagnies maritimes norvégiennes pour l'acquisition de nouveaux navires, et devient incontournable avec les groupements industriels vosgiens[1142].

Marcel Boussac crée ainsi des conditions idéales pour lancer une entreprise sans précédent dans l'industrie textile.

2.2.3 L'industrie cotonnière de Roanne-Thizy en retrait ?

Troisième région cotonnière de la guerre, Roanne-Thizy souffre de l'absence de filature de coton et de sa dépendance vis-à-vis des usines normandes et vosgiennes. Si elle ne semble pas, après 1915, être au cœur des livraisons de tissus à l'armée, en revanche, elle apporte un appoint salutaire et bienvenu.

2.2.3.1 Le poids vital des marchés de guerre.

La guerre rend les marchés de guerre indispensables pour assurer une activité minimale. Vers août ou septembre 1915, Maurice Déchelette, président du syndicat textile de la région de Roanne (Loire) et un des principaux industriels locaux, publie une brochure portant sur la *Situation économique de Roanne, Thizy et la Région au point de vue du tissage de coton en*

[1141] *Ibid*., p. 142.
[1142] Cette opération est rendue indispensable, « le transfert de pavillon [nationalité] étant impossible », i*bid*., p. 142-148.

août 1915, après un an de guerre[1143]. Pour lui, celle-ci est alarmante : sans les commandes de l'intendance, Déchelette évalue à 40% l'activité réelle des tissages de la Région, au lieu des 75% de la production d'avant guerre atteints entre mai et juillet 1915[1144]. Les marchés de l'intendance auraient donc pesé pour près de la moitié de l'activité des usines. Dans le cas du tisseur Camille Chavanon, à Belmont (Loire), le poids des commandes de l'Intendance ne fait que croître avec le temps : de 37 % de la production en 1914-1915, il passe à 95 % en 1917 [tableau 85].

Tableau 85: Production de tissus de Chavanon à Belmont (Loire), 1914-1919 (en mètres).

Production (m)	1914-1915	1916	1917	1918	1919
Total	293 700	322 560	312 000	374 400	384 000
Intendance	108 243	99 900	295 544	218 700	50 000
% Intendance	36,9 %	31,8 %	94,7 %	58,4 %	15,1 %

Source : CAEF-B15347. Dossier Chavanon Camille, fabricant à métiers, Belmont, Loire. Monsieur Chavanon-Déal à la Commission du premier degré, 13 mai 1922.

Cependant, les chiffres d'affaires présentés par d'autres entreprises nuancent cette idée. La société Michalon-Siedel & Kaltenbach passe 26 marchés avec l'Intendance, pour 1,5 million de francs de draps de coton et de tissus de flanelle entre novembre 1914 et juin 1919. Dans la même période, son chiffre d'affaire s'élève à 13,8 millions de francs. Ses livraisons pour l'intendance représentent donc 13,5 % de ses ventes[1145]. Cependant, Michalon-Siedel & Kaltenbach dispose de plus de 300 métiers à tisser, le poids des marchés de guerre dans sa production doit donc être vu en rapport à sa capacité de production. Ainsi, une plus modeste entreprise est-elle plus susceptible de dépendre d'un seul client qu'une plus importante, qui cherchera à diversifier ses débouchés autant que possible.

Outre la diminution des affaires et la fermeture des débouchés extérieurs comme la Turquie ou les Balkans, M. Déchelette insiste également sur la pénurie de produits tinctoriaux. Surtout, le prix de revient des tissus de coton écrus apparaît moins intéressant que celui des tissus teints[1146]. Il en résulterait une différence de prix de 15 à 20 % sur les tarifs habituels.

[1143] Roanne, Imprimeur Typographe M. Souchier, 1915. D'après ses propres données, la région comprend 19 500 métiers occupant environ 20 000 ouvrières et ouvriers. Avec la teinture, le blanchissage, les apprêts, le lisage de dessins, les peignes et lisses, on monte à 30 000 travailleurs.

[1144] Maurice Déchelette, *Situation économique de Roanne, Thizy et la Région…, op. cit.*, p. 6.

[1145] CAEF-B29565. Marchés de guerre. A. Kaltenbach, tissage mécanique de cotonnades, Roanne, Loire.

[1146] Maurice Déchelette, *Situation économique de Roanne, Thizy et la Région…, op. cit.*, p. 6-7.

L'inactivité des teintureries locales serait ainsi entretenue, alors qu'elles sont déjà très touchées par la mobilisation de leurs ouvriers. Il dénonce enfin les achats de tissus faits à l'étranger qui se poursuivent. Il estime que « les raisons d'ordre moral qui ont fait passer des marchés à l'étranger n'existent plus maintenant pour la plupart, et les questions de change les rendent de moins en moins désirables »[1147]. En somme, il réclame pour la région d'une part « la mise à disposition des teinturiers de la région » et « d'une partie des produits tinctoriaux » à hauteur de 40 % de l'activité d'avant-guerre, et d'autre part « la remise par l'Intendance de marchés d'une importance d'environ 3 000 000 de mètres par mois, soit moins du tiers seulement de la production totale de la région »[1148].

2.2.3.2 Les entreprises à Roanne-Thizy : de grandes usines entourées de PME.

Les 42 entreprises étudiées de Roanne-Thizy se caractérisent par la domination de la forme juridique de la société en nom collectif (15 à Roanne, 5 à Thizy et environs) ou de la société de fait (8 et 5). Le territoire compte également 7 sociétés sont des commandites simples ou par actions (5 à Roanne, 2 à Thizy) et seulement deux sociétés anonymes : la société anonyme des tissages Bréchard, où la famille du même nom reste très attachée à la société d'origine ; et la société textile de Roanne et Thizy, qui fait fonction de comptoir de vente pour diverses entreprises contributrices. Ces sociétés exploitent presqu'exclusivement des tissages de tissus ou de couverture, aucune ne possède de filature. Elles dépendent donc grandement des productions de filés de coton (et en partie de laine) normands ou vosgiens. Dans son rapport adressé à l'Intendance, Maurice Déchelette relève que la région comprend, en août 1915, près de 18 000 métiers à tisser.

La répartition territoriale est favorable à Roanne. Avec 22,6 % des usines et ateliers de la région, la ville concentre près de 63 % des 17 814 métiers en action dans la région, loin devant Thizy et Bourg-de-deThizy (21 % ensemble) [annexe C4A12 ; carte 11]. Elle comprend sans surprise les plus importants tissages de la région, comme la société des tissages A. Bréchard (1 563 métiers) et la société Chamussy, Grenot, Fouilland & Cie (1 056 métiers). Chamussy dispose également à Roanne d'une seconde société, plus modeste, avec 330 métiers. De son côté, la famille Déchelette peut rivaliser avec ces deux grandes entreprises grâce à ses

[1147] *Ibid*., p. 8.
[1148] *Ibid*., p. 8-9. La production annuelle est évaluée à 110 millions de mètres de tissus, pour 16 000 tonnes de filés consommés.

deux sociétés : celle de Louis Déchelette, à Roanne (438 métiers) et Déchelette frères à Montagny (486 métiers). La société Gouttenoire & Devaux possède, quant à elle, deux usines de 416 métiers chacune, à Roanne et à Saint-Vincent-de-Rhins.

À côté de ces grands groupes vivent diverses petites et moyennes entreprises. Sur les 106 usines et ateliers recensés, plus de la moitié d'entre elles (53,8%) occupe 50 métiers et moins, et seules deux en disposent de plus d'un millier [tableau 86]. Certains entrepreneurs disposent même de plusieurs ateliers, comme M. Cherpin, qui, déjà à la tête de 654 métiers avec son associé Destre, occupe à façon 67 métiers à tisser répartis dans quatre communes (Cours, Thizy, Saint-Vincent-de-Rhins, Le Coteau). Il en va de même pour M. Champalle, dont la société Champalle fils à Thizy comprend 524 métiers, et que 32 autres sont à son nom à Saint-Victor-sur-Rhins et à Thell..

Tableau 86: Métiers par usine dans la région de Roanne-Thizy-Cours, en août 1915.

Métiers à tisser	20 et moins	21 à 50	51 à 100	101 à 200	201 à 500	501 à 1 000	Plus de 1 000	Total
Usines et ateliers	38	19	10	5	25	7	2	106
%	35,8%	17,9%	9,4%	4,7%	23,6%	6,6%	1,9%	100,0%

Source : « Liste des industriels et façonniers de la région », Maurice Déchelette, *Situation économique de Roanne…, op. cit.*, p. 13-17.

Les petites et moyennes entreprises travaillent pour l'essentiel à façon. Cela n'empêche pas certaines, comme C. Chavanon (60 métiers), de travailler pour l'Intendance. La garantie de revenu par ces marchés offre l'opportunité, là aussi, d'assainir les situations financières.

2.2.3.3 L'analyse comptable des entreprises : le relatif bénéfice de la guerre.

Du point de vue comptable, les entreprises de Roanne-Thizy connaissent une embellie certaine après l'éprouvante année 1914. La grève qui a touché durement le tissage pendant plusieurs mois s'est arrêtée avec la déclaration de guerre. La forte demande de la part des administrations de guerre, le souhait de maintenir les liens commerciaux avec les clients encore disponibles et la nécessité de donner du travail aux ouvrières et ouvriers relancent l'activité. La rentabilité (commerciale et économique), s'en trouve alors directement impactée [tableau 87 ; annexe C0A2].

Tableau 87: Rentabilité commerciale et économique d'entreprises roannaises, 1914-1919.

Rentabilité	Sociétés	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Commerciale (BN/CA) (%)	Béluze frères	5,9	8,8	3,3	5,5	9,8	5,1
	Michalon-Siedel-Kaltenbach	3,4	9,1	6,1	4,1	13,2	4,7
	Monteret-Develey	-2,6	13,6	6,0	4,9	4,7	4,3
	Bariquand	-3,3	10,1	5,7	7,7	21,3	4,3
	Moyenne	**0,9**	**10,4**	**5,3**	**5,6**	**12,3**	**4,6**
Economique (BN/Kp) (%)	Béluze frères	6,7	10,4	4,6	7,4	15,0	9,7
	Michalon-Siedel-Kaltenbach	4,3	10,5	8,7	7,4	24,2	9,0
	Monteret-Develey	-2,3	12,9	7,8	7,8	11,5	12,6
	Bariquand	-4,7	15,6	9,9	13,8	59,5	34,3
Moyenne		**1,0**	**12,4**	**7,8**	**9,1**	**27,6**	**16,4**

Source : CAEF-B15353 (Bariquand, Béluze) ; B15355 (Michalon-Siedel-Kaltenbach, Monterey & Develey).

Pour la rentabilité commerciale, le premier exercice de guerre (1914-1915) révèle une situation bien meilleure que celui de 1913-1914. Un ralentissement s'observe pour l'exercice 1915-1916, notamment du fait de la pénurie de colorants et du retour des grèves. Malgré les difficultés, l'année 1917-1918 apparaît comme brillante, avec des taux de rentabilité généralement supérieurs aux années précédente. Quant à la rentabilité économique, elle suit la dynamique précédente. Dans le cas de la société Bariquand, le décès d'un des associés provoque un retrait soudain de capitaux, ce qui explique le bond de la rentabilité[1149].

Concernant le financement, les entreprises se reposent pour l'essentiel sur les capitaux apportés par les associés, que ce soit par comptes sociaux ou par comptes courants [tableau 88 ; annexe C0A2]. Les deux sources convergent en effet puisque les propriétaires des capitaux se révèlent être les mêmes au sein d'une même entreprise. Toutefois, leur part est en régression progressive, et le dernier exercice de guerre (1918-1919) force les sociétés à s'endetter auprès de leurs fournisseurs.

[1149] CAEF-B…

Tableau 88: Part des comptes sociaux et comptes courants d'associés dans le passif des bilans d'entreprises, 1914-1919.

Exercice	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Michalon-Siedel-Kaltenbach	93,6%	88,3%	87,9%	87,7%	71,2%	70,5%
Monteret-Develey	89,6%	81,9%	83,2%	79,9%	70,5%	59,9%
Gouttenoire & Cie	87,7%	n.d.	76,7%	81,9%	75,1%	62,2%
Béluze	77,4%	76,2%	72,1%	89,2%	82,9%	77,4%
Bariquand	71,1%	70,6%	74,5%	75,4%	17,9%	16,4%
Moyenne	**83,9%**	**79,3%**	**78,9%**	**82,8%**	**63,5%**	**57,3%**

Source : CAEF-B15353 (Bariquand, Béluze) ; B15355 (Michalon-Siedel-Kaltenbach, Monterey & Develey, Gouttenoire & Cie).

La diminution de cette part profite à trois autres types de comptes : les bénéfices, mais surtout les réserves et les dettes à court terme, c'est-à-dire auprès des fournisseurs. L'évolution du fonds de roulement de ces entreprises permet de mieux saisir l'évolution de l'endettement. [tableau 89].

Tableau 89: Part du fond de roulement dans le financement de l'actif circulant, 1914-1919.

Exercice	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Michalon-Siedel-Kaltenbach	92,9%	97,0%	85,4%	90,4%	94,6%	65,5%
Monteret-Develey	81,2%	91,1%	84,5%	78,6%	73,3%	59,6%
Gouttenoire & Cie						
Béluze	63,8%	71,2%	73,6%	85,5%	80,1%	76,7%
Bariquand	57,5%	64,2%	66,4%	69,8%	7,2%	4,7%
Moyenne	**73,9%**	**80,9%**	**77,5%**	**81,1%**	**63,8%**	**51,6%**

Source : CAEF-B15353 (Bariquand, Béluze) ; B15355 (Michalon-Siedel-Kaltenbach, Monterey & Develey, Gouttenoire & Cie).

Le fond de roulement participe de manière importante au financement des actifs des sociétés durant toute la guerre. Ce n'est que lors du dernier exercice 1918-1919 que cet endettement repart à la hausse. Dans le même temps, la part des réserves, provisions et comptes d'ordre constituées pour les opérations reportées (entretien et remplacement des machines, impôts de guerre, créances moratoriées…) reste faible. Sur ce point, les industriels roannais et thizerots diffèrent de leurs homologues normands et vosgiens, avec une sur-représentation des comptes courants dans le financement des entreprises, et par la faiblesse des réserves présentes

au bilan. Ce n'est qu'au bilan de juin 1917 que l'entreprise gérée par Michalon, Siedel et Kaltenbach ouvre au se dote de réserves d'un montant total d'à peine 30 000 francs (2,4 % du passif) pour la réfection des bâtiments et la contribution patronale aux retraites ouvrières[1150]. Pour Louis Déchelette, l'incendie qui ravage l'usine à la fin de 1915 entraîne la constitution d'une réserve de près de 160 000 francs, qui disparaît à la fin du dernier exercice de guerre en décembre 1918[1151]. Cette dépense imprévue provoque une perte sèche pour l'entreprise, (11,6 % de pertes sur le chiffre d'affaire), mais qui est rapidement comblé par les bons résultats des années civiles 1916 et 1917 (5,5 et 13,9 % de bénéfices).

[1150] *Ibid*., Michalon, Siedel et Kalenbach, Note relative à l'imposition sur l'année 1916, 26 février 1921.
[1151] CAEF-B15354. Dossier Louis Déchelette.

CONCLUSION

Dès le début de la guerre, le service de l'Intendance se saisit de l'organisation de la production de drap de troupe. Se reposant dans un premier temps sur les entreprises titulaires des adjudications d'avant-guerre, il étend progressivement les marchés militaires à toutes les draperies en état de répondre à l'importance demande. L'instauration des centres et arrondissements de fabrication du drap de troupe correspond à la prise de conscience que la guerre sera encore longue, et au souci de faciliter les relations entre fournisseurs, administration et fabricants. C'est également la prise en compte des réalités économiques et régionales du pays, puisque ce sont deux grandes régions (Elbeuf-Louviers et le Midi) et trois localités (Vienne, Romorantin et Châteauroux) qui concentrent l'essentiel de la production.

Le montant des marchés de guerre stagne, tandis que les tarifs sur les marchés civils sont légèrement supérieurs aux cours des matières premières. Facteur aggravant, la perte des peignages, filatures et tissages du Nord crée une pénurie sans précédent qui favorise le renchérissement. La répercussion sur le chiffre d'affaires des entreprises révèle le décrochage des manufactures du Midi par rapport aux moyennes et grandes entreprises normandes. Les premières se retrouvent cantonnées aux marchés de guerre, tandis que les secondes tendent à s'en départir. De son côté, la Fabrique de Vienne parvient à diversifier ses productions, grâce à son travail sur les laines d'effilochage. L'association des petites et moyennes entreprises en consortium offre un exemple d'alliance économique et commercial inédit, permettant à l'ensemble de la « place » de profiter du regain d'activité suscité par la fabrication de drap de troupe. Enfin, Les deux principales sociétés du Centre – Normant et Balsan – se retrouve au cœur de la production militaire, mais deviennent également les fournisseurs principaux des autres administrations de l'État, ainsi que des armées étrangères alliées.

L'industrie cotonnière est moins dépendante des marchés militaires. Estimés à un quart de la production de toute la guerre, ceux-ci jouent néanmoins un rôle important dans la relance de certaines régions industrielles, comme Roanne-Thizy ou la Normandie. Par ailleurs, ce poids varie grandement entre région, d'autant que l'Intendance favorise les usines normandes. Comme pour la laine, elles bénéficient de la proximité du port du Havre où arrivent cotons et charbon, ainsi que de Paris, pour les expéditions. Quant aux Vosges, ses usines ne sont pleinement opérationnelles qu'à la fin de 1915. Elles doivent subir les conséquences directes et indirectes des opérations militaires jusqu'à l'Armistice (mouvements de troupes, saturation des réseaux de chemins de fer, réquisition de bâtiments pour l'armée, bombardements…). Malgré

les entraves, les résultats des entreprises apparaissent bien meilleurs que ceux de leurs homologues. L'exemple de Marcel Boussac, entrepreneur opportuniste, montre combien la guerre fut une aubaine et une source d'enrichissement incommensurable.

Les entreprises lainières et cotonnières tendent à constituer de véritables trésors de guerre par le développement de leurs fonds propres. Ceux-ci proviennent non seulement de chiffres d'affaires dopés par la régularité et l'importance des marchés de guerre, mais également des amortissements importants sur l'outil de production et par l'accroissement de la valeur des marchandises et matières en stocks. Cela se traduit tantôt par le développement des comptes courants des associés, tantôt par l'apparition et le gonflement des réserves, des provisions et des reports de bénéfices. À partir de la fin de l'année 1916, une partie de ce pactole se trouve investi dans de nouvelles infrastructures. Les grandes entreprises lainières en sont les principales bénéficiaires (Blin & Blin ; Normant ; Balsan), tandis que le cas Marcel Boussac constitue une organisation particulière, dont le but est de dominer l'industrie cotonnière vosgienne. Quant à la rentabilité des établissements, elle se révèle meilleure qu'avant la guerre. Malgré un tassement dans les années 1916 et 1917, les exercices 1918 et surtout 1919 se révèlent être les meilleures années. Cela est dû à deux mouvements a priori contradictoire : d'une part le ralentissement de la production faute de matières premières ou d'énergie ; la hausse importante des prix à la vente et l'importance des stocks de marchandises dont disposent les industriels.

Les résultats économiques paraissent donc relativement bons et conduisent généralement à l'assainissement de situations critiques avant-guerre. Toutefois, ceux-ci ont été réalisé dans un contexte de mobilisation général des hommes, et les stratégies adoptées par les industriels ont nécessairement impacté les conditions de travail de la main-d'oeuvre.

CHAPITRE 5 : LA GESTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE : UN DÉFI QUOTIDIEN.

> Ma tâche consiste à envoyer au front tous les hommes aptes au service armé et à faire cesser partout le spectacle des mal placés et mal occupés et des mal mobilisés[1152].

La question ouvrière arrive au cœur des problématiques de l'État industriel. William Oualid et Charles Picquenard écrivent après la guerre : « qu'il s'agisse de tisseurs, filateurs, confectionneurs, fabricants pour le compte du service de l'Intendance […], il ne se borne pas à un simple contrôle au nom de son droit de police générale. Son ingérence est de tous les instants »[1153]. L'État et ses représentants territoriaux deviennent les garants de l'ordre et de la paix sociale à l'arrière. Si des instances se créent pour faciliter la discussion entre les divers acteurs privés et publics (voir chapitre 2), les implications de la politique des administrations et les conséquences de la guerre se répercutent jusque dans les conditions de vie, de travail et de recrutement de la main-d'œuvre. « L'Etat ne se présente plus seulement, comme en période ordinaire, sous les espèces d'un arbitre entre deux parties en litige, patrons et ouvriers. Il ajoute souvent à sa qualité de puissance publique souveraine celle de gros acheteur de la production nationale et de gros employeur de la main-d'œuvre »[1154].

L'appel dans les casernes et dépôts des hommes en âge d'être appelés, puis, pendant quatre ans, des jeunes de 20 ans – les classes 1917, 1918 et 1919 sont appelés par anticipation pour libérer les plus anciennes[1155] –, provoque une grande déstabilisation des usines. Tous les postes sont concernés, du simple ouvrier manœuvre à l'associé gérant de l'entreprise. Cependant, le besoin de main-d'œuvre et de dirigeants expérimentés exigent la présence de

---

[1152] Déclaration du général Roques, ministre de la Guerre, à la Chambre des députés. *Le Petit Journal*, 28 octobre 1916.

[1153] William Oualid et Charles Picquenard, *Salaires et tarifs,…, op. cit.*, p. 29.

[1154] *Ibid.*, p. 27

[1155] Philippe Boulanger, « Les Conscrits de 1914 : la contribution de la jeunesse française à la formation d'une armée de masse », dans *La Population dans la Grande Guerre, Annales de Démographie historique*, 2002/1, n°103, p. 11-34. En temps de paix, les nouvelles classes sont appelées du 1er octobre de l'année de leur 20 ans au 30 septembre. Les classes 1914 à 1919 ont été appelées par anticipation : par exemple, en septembre 1914 pour la classe 1914, en avril 1917 pour la classe 1918 et en avril 1918 pour la classe 1919.
Lien URL : http://www.cairn.info/revue-annales-de-demographie-historique-2002-1-page-11.html.

certains d'entre-eux. De même, une main-d'œuvre de remplacement fait son apparition : réfugiés belges ou du Nord, Alsaciens « évacués », travailleurs étrangers et coloniaux. Mais dans quelle proportions ces hommes furent-t-ils employés ? Quant à la place des femmes, l'historiographie a montré combien elles se rendent indispensable pour l'arrière[1156], et rappelle à quel point « il aura fallu la Grande Guerre pour que l'humanité prît conscience de sa moitié »[1157]. L'industrie cotonnière en est une grande pourvoyeuse avant-guerre, l'industrie lainière en emploie près de la moitié. Comment leurs conditions, leur position au travail et leurs effectifs évoluent ?

Du point de vue des organisations syndicales, l'État n'a que peu à s'en soucier jusqu'en 1916. La CGT, dont la position pacifiste et antimilitariste se voulait inflexible a vu ses effectifs fondre avec la mobilisation[1158]. Léon Jouhaux, son secrétaire général, a mis, lui, le reste des militants devant le fait accompli en ralliant, clairement et dès les premiers jours de la guerre, la confédération syndicale à l'Union sacrée, et en appelant à ne pas mener la grève générale contre la mobilisation[1159]. Le ralliement de la classe ouvrière doit être total. Toutefois, certaines structures locales se maintiennent, et tentent d'entretenir la flamme en rappelant la nécessité d'assurer aux travailleurs les moyens de leurs subsistances.

Ce chapitre s'articule donc en deux grandes parties. La première s'intéresse aux main-d'œuvres et à leur gestion dans l'usine. La seconde revient sur les conditions de vie et de travail des ouvriers et ouvrières.

[1156] Françoise Thébaud, *Les Femmes au temps de la guerre 14, op. cit.* ; Luc Capdevila *et alii*, *Hommes et femmes dans la France en guerre, 1914-1945*, Paris, Payot, 2003. Évelyne Morin-Rotureau (dir.), *Combats de femmes, 1914-1918. Les Françaises, pilier de l'effort de guerre* [2004], Paris, Éditions Autrement, 2014 ; Évelyne Morin-Rotureau (dir.), *Françaises en guerre, 1914-1918*, Paris, Éditions Autrement, 2013.

[1157] *La Vie féminine*, 1er janvier 1919, cité dans Franck et Michèle Jouve, *La Vraie histoire des femmes de 14-18*, Éditions Chroniques-Mediatoon, 2013, p. 138.

[1158] Jean-Louis Robert, « 1914-1920. De la guerre au congrès de Tours », dans Claude Willard (dir.), *La France ouvrière. Histoire de la classe ouvrière et du mouvement ouvrier français, tome 1 : des origines à 1920*, p. 419. En juillet 1914, la CGT est forte de 300 000 adhérents. En janvier 1915, ils ne sont plus que 50 000 éparpillés dans les centres industriels, et certaines sections ont purement et simplement disparu. En outre, d'après Stéphane Sirot, Le taux de syndiqués en 1914 en France reste en dessous de 9 % des salariés,, loin derrière l'Allemagne (17 %) et le Royaume-Uni (23 %). Même la Belgique et l'Italie sont devant la France, approchant les 10 %. *Le syndicalisme, la politique et la grève. France et Europe : XIXe-XXIe siècles*, Nancy, l'Arbre bleu éditions, 2011, p. 305.

[1159] Alfred Rosmer, *Le mouvement ouvrier pendant la Première Guerre mondiale. Tome 1 : De l'union sacrée à Zimmerwald* [1936], Editions d'Avron, 1993, p. 93-94. Léon Jouhaux va même jusqu'à déclarer, aux obsèques de Jean Jaurès : « Au nom de ceux qui partent – et dont je suis – je déclare que ce n'est pas la haine du peuple allemand qui nous poussera sur les champs de bataille, c'est la haine de l'impérialisme allemand » (Ibid., p. 118). Jouhaux ne sera jamais appelé, son autorité auprès de la classe ouvrière étant précieuse dans l'Union sacrée.

1 LA GESTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE : CONTINUITÉS ET CHANGEMENTS.

1.1 La main-d'œuvre habituelle : entre maintien et réadaptation.

L'impact de la guerre sur les effectifs du personnel (ouvriers, employés et cadres) n'est pas le même selon qu'il s'agit de l'industrie lainière ou de l'industrie cotonnière. La première occupe une majorité d'homme, à hauteur de 55 % des effectifs, tandis que l'industrie cotonnière demande moins d'emplois spécialisés et peut embaucher plus de femmes (jusqu'à 60 %) [voir chapitre I]. Plus la responsabilité du poste est élevé, plus ce rapport se renforce en faveur des hommes. Ce sont des mécaniciens, des chauffeurs pour les chaudières, mais surtout des contremaîtres, des personnels techniques, des directeurs adjoints ou d'établissement. La mobilisation concerne tous les hommes valides âgés de 23 à 45 ans, sans exception liée au rang social.

1.1.1 Entre pénurie de main-d'œuvre et chômage.

Les effets du manque de main-d'œuvre sont importants, car ils conditionnent la reprise de l'activité. À Charmes (Vosges), Emile Lemaire ne peut faire marcher entièrement sa filature[1160]. Disposant de deux salles, il ne peut les occuper qu'alternativement dans la semaine. Dix renvideurs sur quatorze fonctionne, mais il n'a « plus un seul fileur (tous mobilisés) et peu ou pas de rattacheurs, il ne nous reste que des grands bobineurs. Aux continus les ouvrières sont toutes présentes ou à peu près, mais il n'y a plus ni contremaîtres, ni surveillants, tous sont mobilisés »[1161]. Les directeurs aussi sont touchés. En décembre 1915, le tissage de Roville ne compte plus ni directeur ni contremaître, tous mobilisés[1162]. De leur côté, les filatures de laine « sont gênées surtout par le manque d'ouvriers spécialistes qui provoque l'arrêt de nombreux métiers (Belfort, Amiens, Nantes, Marseille) »[1163].

[1160] Émile Lemaire, usine de Charmes, société « Les Héritiers Georges Perrin », à Georges Cuny, 20 février 1915, dans Marie Favre (éd.), *Reviens vite… op. cit.*, p. 96-97.
[1161] *Idem*.
[1162] Marie à Georges, 16 décembre 1915, dans *ibid.*, p. 179.
[1163] *BMT*, 1915, novembre-décembre, n°11-12, p. 343.

Paradoxalement, un chômage se maintient pendant toute la guerre, forçant l'État et les autorités civiles à organiser le placement de ces chômeurs. Ces chômages sont en fait tout à fait liés au manque de main-d'œuvre. Certaines opérations ne peuvent être accomplies, ou ne peuvent donner tout leur potentiel, faute de personnel. En avril 1915, la pénurie de fils de coton, à cause du manque de cadres dans les filatures, met les ouvriers des tissages en chômage partiel[1164]. En août 1915, dans la circonscription de Toulouse, l'effilochage connaît à son tour la même situation[1165]. À Roanne (Loire), les industries de la région font en moyenne 60 heures par semaine, tandis que celles des cotonnades restent à 54 heures et subissent une inactivité entre 10 et 15 % chez les tisseurs et la préparation[1166]. Pour y remédier, certains postes sont occupés successivement par équipes d'ouvriers ou d'ouvrières. Il en va ainsi pour les ourdisseuses du tissage Guerry, en surnombre, alors que les effectifs ouvriers totaux ont diminué de 32 % entre juillet et novembre 1914[1167]. Si, pour le patron, « six suffisent à assurer le travail actuel beaucoup plus simple étant complètement uni », « les quatorze ourdisseuses employées depuis la mobilisation travaillent à tour de rôle 2, 3 ou 4 jours par semaine »[1168]. Cette situation impacte directement le salaire du travailleur, qui ne gagne plus suffisamment pour vivre. À la Ferté-Macé (Orne), le manque de pareurs aggrave un chômage atteignant 15 %. les ouvriers ne travaillent plus que 7h30 par jour au lieu de 10h[1169]. En revanche, à Remiremont (Vosges), « ne chôment que ceux qui ne veulent pas travailler ».

Pour limiter l'inactivité des industries et permettre de réduire ce chômage, le ministre du Travail Jean-Baptiste Bienvenu-Martin[1170] généralise dans tous les départements une commission mixte départementale pour la reprise du travail, par circulaires des 5 et 25 février 1915[1171]. La seconde circulaire lui incombe plusieurs missions :

> La commission mixte départementale recherchera d'une manière précise et vous indiquera, pour chaque industrie de la région, les mesures pratiques immédiatement réalisables qui lui paraitront propres à activer le retour à la vie économique normale. Elle s'occupera du

[1164] *Ibid*., mai-juin, n°5-6, p. 100.
[1165] *Ibid*., juillet-août, n°7-8, p. 180.
[1166] *BMT*, 1916, septembre-octobre-novembre, n°9-10-11, p. 479.
[1167] AD Loire, 1 M 4. Situation économique de l'arrondissement de Roanne pendant l'année de guerre, août 1914 - août 1915, Roanne, 7 septembre 1915. Ces effectifs passent de 4 538 en juillet 1914 à 3 098 en novembre, avant de remonter à 3 701 en août 1915.
[1168] AD Loire, 10 M 295. Le commissaire central de Roanne au sous-préfet, 5 décembre 1914.
[1169] *BMT*, 1917, janvier-février-mars, n°1-2-3, p. 111 et sv.
[1170] (1847-1943) , Député républicain radical de 1897 à 1905, il est sénateur depuis juin 1905. Avocat, il mène une carrière administrative qui le mène du poste de conseiller de Préfecture de l'Yonne en 1878 à Maître des Requêtes au Conseil d'État à partir d'août 1886. Présent dans le premier cabinet Viviani au début de la guerre comme ministre de la Justice, il obtient le portefeuille du Travail et de la prévoyance sociale dans le second cabinet de guerre Viviani, jusqu'au 29 octobre 1915. Source : http://www.senat.fr/senateur-3eme-republique/bienvenu_martin_jean_baptiste1840r3.html.
[1171] *BMT*, 1917, juillet-août, n°7-8, p. 202.

recrutement de la main-d'œuvre, de l'approvisionnement en matières premières, des débouchés nécessaires aux produits fabriqués. En ce qui concerne notamment le placement des ouvriers, elle pourra utilement constituer un office départemental de placement, lequel se tiendra en contact avec les bureaux municipaux, les fonds de chômage, les syndicats patronaux et ouvriers ; plusieurs départements ont déjà obtenu, par de tels offices, les meilleurs résultats pour l'emploi des chômeurs et des réfugiés. Elle devra, enfin, se préoccupant dès aujourd'hui de l'avenir, vous indiquer les branches de l'industrie où un effort immédiat doit être tenté en vue de préparer, par un apprentissage méthodique, des travailleurs qualifiés dont le besoin se fera sentir de façon particulièrement intense au lendemain d'une longue guerre […][1172].

Soixante-douze préfets sur soixante-quinze y répondent, une soixantaine signalent l'existence de cette commission mixte dans leur département, et treize ne les estiment pas nécessaires dans leur département. En attendant, les offices municipaux et l'office central de placement se charge de mettre en lien travailleurs et employeurs. Du 5 novembre 1914 au 5 janvier 1915, l'Office central de placement a « fourni » un millier de travailleurs aux usines textiles[1173]. Certaines organisations patronales se chargent également de ces placements. Entre novembre 1914 et décembre 1915, l'UIT contribue au placement de 913 personnes, dont 870 entre le 5 novembre 1915 et le 20 avril 1915[1174]. Toutefois, les placements dans l'industrie textile ne constitue qu'une faible part du total. Au cours des derniers mois de 1914, les placements dans des industries textiles n'a représenté que 2,3 % de l'ensemble[1175]. Cependant, le chômage n'est plus que de 11 % en octobre 1915, alors qu'il s'élevait encore à 33 % l'année précédente[1176]. Certaines régions ont même augmenté le nombre de leurs ouvriers dans le textile, comme dans la circonscription de Limoges : « 3 259 ouvriers travaillaient avant la mobilisation, et 4 032 en ce moment, et ces 4 032 travaillent exclusivement pour la guerre », soit 23,7 % d'ouvriers en plus[1177].

À partir de 1916, les offices départementaux de placement remplacent les commissions mixtes[1178]. Au nombre de cinquante-sept en avril, ils complètent le réseau des bureaux municipaux de placement mis en place dans les villes de plus de 10 000 habitants en vertu d'une loi de 1904, mais mal appliquée. L'objectif est donc de rendre efficaces les initiatives privées d'embauche, jugées trop restreintes et trop peu reliées les unes aux autres. Élément de

[1172] *Ibid*.
[1173] *BMT*, 1915, mai-juin, n°5-6, p. 142.
[1174] *Ibid*., mai-juin, n°5-6, p. 142 ; septembre-octobre, n°9-10, p. 218 et 285 ; novembre-décembre, n°11-12, p. 382.
[1175] *Ibid*., septembre-octobre, n°9-10, p. 296.
[1176] *Ibid*., novembre-décembre, n°11-12, p. 334.
[1177] *Ibid*., p. 342. La circonscription de Limoges comprend le Loiret, avec l'industrie lainière et de couverture d'Orléans, l'Indre, avec la fabrique de drap de troupe Balsan à Châteauroux, et Limoges même.
[1178] *BMT*, 1916, mars-avril-mai, n°3-4-5, p. 144-147. Circulaires des 9 décembre 1915 et 8 mars 1916.

cause à effet ou non, les besoins de main-d'œuvre dans l'industrie textile diminuent : environ 3 700 emplois restent inoccupés, dont 81,6 % sont des emplois occupés avant-guerre par des hommes[1179] [tableau 90]. Néanmoins, leur impact reste très limité au premier semestre 1917 : 182 placements ont été effectués dans le textile par les bureaux municipaux, dont seulement 81 hors du département de la Seine, mais 545 par les offices départementaux, dont 528 hors Seine[1180]. En outre, du fait du retour de l'activité, les besoins de main-d'œuvre se font pressants : 8 675 postes nécessaires en novembre 1916, et encore 8 310 en mai 1917[1181]. La part des postes vacants féminins augmente même. De 18,4 % en avril 1916, elle passe à 42,5 %. Par rapport à l'ensemble des industries, la demande en main-d'œuvre féminine croît de manière continue.

Tableau 90: Répartition par groupes professionnels des besoins de main-d'œuvre d'après les bureaux de placements départementaux.

Groupes professionnels	Avril 1916		Novembre 1916		Mai 1917	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Industries textiles	3 033	682	5 819	2 856	4 776	3 534
%	81,6%	18,4%	67,1%	32,9%	57,5%	42,5%
Toutes les industries	287 506	16 381	193 517	24 243	277 896	24 214
%	94,6%	5,4%	88,9%	11,1%	92,0%	8,0%

Source : *BMT*, 1917, août-septembre, n°8-9, p. 396.

Il est difficile de donner une explication claire, et définitive à ces données. Les demandes sont celles des industriels, qui réclament toujours plus de bras pour faire tourner leurs usines. En outre, l'accroissement du nombre de postes pouvant être occupés par des femmes propose deux réponses cumulables : la première est que la pression faite sur les salaires entraînée par les industries de l'armement ; la seconde est que des postes habituellement occupés par des hommes ne trouvent pas preneurs, et sont reversés dans les emplois dits féminins. Les demandes d'emplois ne sont donc pas en corrélation avec le chômage. Enfin, il faut aussi s'interroger sur la pertinence de certaines demandes des industriels, parfois prompts à exagérer leur situation. Ceux de la zone des armée, dite zone « Z » en revanche doivent surmonter d'autres épreuves, administratives, pour obtenir laissez-passer et permis de circuler auprès de l'autorité militaire[1182].

[1179] *Ibid*., septembre-octobre-novembre, n°9-10-11, p. 422 ; *BMT*, 1917, août-septembre, n°8-9, p. 396.
[1180] *BMT*, 1917, juin-juillet, n°6-7, p. 267-268.
[1181] *Ibid*., août-septembre, n°8-9, p. 396.
[1182] Marie à Georges, 16 décembre 1915, dans Marie Favre (éd.), *Reviens vite… op. cit.*, p. 179.

1.1.2 Une solution partielle : les mises en sursis d'appel.

Le 28 octobre 1916, le quotidien *Le Petit Journal* rapporte une phrase déterminé du ministre de la Guerre du moment, le général Roques : « Ma tâche consiste à envoyer au front tous les hommes aptes au service armé et à faire cesser partout le spectacle des mal placés et mal occupés et des mal mobilisés »[1183]. Un peu plus d'un an après le vote de la loi Dalbiez encadrant les détachements et sursis d'appel des travailleurs mobilisés, le ministre reconnaît bien malgré lui la complexité de l'application de cette mesure.

1.1.2.1 Le cadre règlementaire et son évolution pendant la guerre

Pour éviter que la mobilisation n'entrave la marche des usines travaillant pour la défense nationale, le législateur a prévu un système de sursis d'appel des hommes dans leurs dépôts. Alors que la loi 21 mars 1905 supprime le système du tirage au sort et les dispenses (excepté pour inaptitude physique) jusque là accordées[1184], des dispositions sont prises pour repousser l'incorporation de certains appelés pour des impératifs indirectement militaires. L'article 42 définit ainsi la mise en sursis :

> Peuvent être autorisés, à titre exceptionnel, à ne rejoindre (en cas de mobilisation) leur corps d'affectation que dans un délai déterminé par le ministre de la Guerre, les hommes des différentes catégories de réserves employées en temps de paix à certains services ou dans des établissements, usines, exploitations houillères, fabriques, etc., dont le bon fonctionnement est indispensable aux besoins de l'armée[1185].

Le sursis d'appel est donc un délai supplémentaire accordé avant l'incorporation à titre exceptionnel aux hommes justifiant d'une activité utile aux besoins de l'armée. En somme « il s'applique aux hommes nécessaires pour assurer : les fabrications de l'Intendance et du service de Santé ; le maintien de l'activité économique de la France et de ses Colonies ; le maintien et l'expansion française à l'étranger »[1186]. Ils apparaissent par ailleurs dès le début de la guerre. Dès le 22 août 1914, la société Balsan obtient des sursis d'hommes pour une durée de 6 mois, tandis qu'une partie des classes les plus anciennes (surtout 1893 et 1894, composées d'hommes

[1183] *Le Petit journal (édition de Paris)*, 28 octobre 1916 [http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6213455.item].

[1184] Loi n°45814 modifiant la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée et réduisant à deux ans la durée du service dans l'armée active. Cette même loi, considérée comme la première à instaurer un service militaire masculin universel, supprime également le tirage au sort et les dispenses, excepté pour inaptitude physique.

[1185] AD Isère, 13 R 790. Ministère de la Guerre, bureau des sursis. Instruction n°14.466 S/11 relative à l'organisation et au fonctionnement des inspection régionales des sursis, v. 1918, p. 2.

[1186] *Ibid.*, p. 3.

de plus de 40 ans) est renvoyé dans ses foyers pour éviter l'engorgement des dépôts et l'inactivité des hommes[1187].

Par la suite, le caractère et la durée de la guerre contraignent les autorités à libérer de leurs obligations militaires un nombre croissant d'hommes. Le 17 août 1915, la loi Dalbiez, du nom du député radical-socialiste Victor Dalbiez, tente d'instaurer une réglementation plus stricte des mises en sursis. Cela apparaît comme d'autant plus nécessaire que les parlementaires « n'ont jamais autant représenté les intérêts de leur "circonscription" plaçant ici et là, dans quelque poste protégé ou éloigné du front, leurs électeurs dans l'espoir d'une reconnaissance future »[1188]. Il faut attendre le 28 octobre 1915 et une instruction du ministère de la Guerre pour que naissent les inspections régionales des sursis[1189]. Les inspecteurs, des militaires occupant un grade d'officier supérieur, sont chargés de recenser les hommes en sursis d'appel, instruire, transmettre les demandes aux administrations concernées et informer les entreprises concernées des suites données, et contrôler sur place l'application des sursis. Chacun se voit attribué une région militaire, à l'exception des gouvernements militaires de Paris et de Lyon qui disposent de leur propre inspection. À partir du 27 mars 1916, les inspecteurs régionaux instruisent seuls les demandes de sursis, aux dépenses des généraux commandants les régions militaires[1190].

La mise en place de cette administration débouche également sur la création en décembre 1915 d'un *Résumé périodique à l'usage des inspecteurs régionaux des sursis en vue de l'instruction des demandes de sursis d'appel*[1191]. Diffusée tous les quinze jours, cette revue informe de la situation des industries en fonction des nécessités de l'armée ou de l'économie locale. Dès janvier 1916, le résumé périodique du bureau des sursis signale aux inspecteurs régionaux une « menace de chômage » sur les filatures « par suite de la pénurie de tubes en papier [ou carton] nécessaires à cette industrie »[1192]. La demande est réitérée au cours du mois de février, avec une insistance sur l'accord de sursis plutôt que de recourir à l'importation. Sur les quatre sociétés signalées, trois se situent dans les Vosges, et une se trouve à Rouen[1193]. La

---

[1187] *Journal de Maurice Allain*, 22 août 1914, p. 12-13.

[1188] Charles Ridel, « Le scandale des embusqués. Le Parlement français dans la tourmente (1914-1918) », Parlement[s], revue d'histoire politique, n°1°, 2008/2, p. 31-45. [https://www.cairn.info/revue-parlements1-2008-2-page-31.htm, consulté le 16 décembre 2016] .

[1189] AD Isère, 13 R 790. Ministère de la Guerre, bureau des sursis. Instruction n°14.466 S/11 relative à l'organisation et au fonctionnement des inspection régionales des sursis, v. 1918.

[1190] SHD 7 N 151. Ministère de la Guerre. Etat-Major de l'Armée. Bureau des Sursis. Résumé périodique à l'usage des Inspecteurs Régionaux des Sursis en vue de l'instruction des demandes de sursis d'appel, n°7, 15 mars-1er avril 1916. Circulaires n°1127-M-7/5 et n°1128-M7/5 du 27 mars 1916.

[1191] *Ibid*.

[1192] *Ibid*., n°2, 1er-16 janvier 1916.

[1193] *Ibid*. Pour les Vosges, il s'agit de Barbier et Gunther, à Fontaine-les-Luxeuil, Simon et Clairdain, à Remiremon, et Paul Vilmain à Rambervillers, dans ; pour Rouen, il s'agit de l'industriel Tissot, dans *ibid*.,

revue guide également les choix des inspecteurs, notamment dans la définition des emplois de spécialistes. Les opérations de filature, en particulier, connaissent une attention redoublée dans les quelques numéros encore existants. Dans la seconde moitié de janvier 1916, il est rappelé aux inspecteurs que :

> Les centres de fabrication de draps comprennent non seulement les fabricants de draps proprement dits, mais encore les usines où l'on prépare les matières premières utilisées pour la préparation du drap et les accessoires employés dans la confection des effets d'habillement.
> Dans ces conditions les filatures, tissages, rubaneries entrent dans les attribution des Généraux Commandant les Régions en ce qui concerne les sursis comme tous les établissements relevant des centres de fabrication de drap[1194].

En mars, les trieurs de coton et de laine peuvent être mis en sursis, et en mai, c'est au tour des fileurs de mull-jenny d'être potentiellement rappelés, sur la base « d'un maître fileur par paire de renvideurs soit par 800 broches en moyenne », et des chefs débourreurs « par série de trois assortiments »[1195]. Il faut cependant indiquer un manque de sources et des données très inégales selon les périodes et les régions. Il n'y a aucune trace écrite, par exemple, concernant les sursis accordés dès le début de la guerre aux usines titulaires d'un carnet de mobilisation. Seul le témoignage de Paul Fraenckel nous en apporte l'information (voir ci-dessous).

1.1.2.2 La pratique à l'échelle des entreprises : avantage à l'industrie lainière.

Les manufactures de draps de troupe sont les premières à bénéficier des sursis. Paul Fraenckel, le vice-président de la chambre de commerce d'Elbeuf (Seine-Inférieure), estime à 1 400 le nombre de sursis accordés à l'industrie drapière vers octobre-novembre 1914, pour un effectif maximum de 12 000 ouvriers[1196]. Cela dit, ce nombre ne fait que décroître avec le temps : « vers le milieu de 1915 ce chiffre était réduit de plus de moitié, il descendit rapidement à 500 environ, et dans la dernière année de la guerre, il n'en restait certainement pas 200 »[1197]. En outre, cette mobilisation industrielle du début de guerre ne garantit pas non plus la conservation du personnel nécessaire. À Laroque-d'Olmes (Ariège), Léon Fonquernie, qui fabrique le drap de troupe, déplore le départ d'un de ses foulonniers, « ouvrier indispensable, doit rejoindre son corps le 31e jour de la mobilisation, après avoir été appelé le

n°5, 15 février-1er mars 1916.
[1194] *Ibid*.
[1195] *Ibid*., n°10, 1er-15 mai 1916.
[1196] Paul Fraenckel, *La Chambre de commerce et la collectivité d'Elbeuf…, op. cit*., p. 17.
[1197] *Idem*.

22e jour. Son absence pendant 8 jours me force à arrêter la marche de l'usine. Une nouvelle absence compromettrait grandement la fabrication du drap d'armée »[1198].

La plupart des manufactures ne comptent néanmoins qu'une poignée de sursis. Jules Cormouls-Houlès en obtient trois en mars 1915, dont Émile Houlès, comme comptable, d'abord jusqu'en avril, puis jusqu'en juin[1199]. En janvier 1917, il en dispose de quatre, dont trois du service auxiliaire[1200]. Mais ils ne sont plus que deux à la fin du mois de mai[1201]. Avec le prolongement du conflit, l'obtention de sursis devient plus difficile. En février 1917, l'inspection régionale des sursis de la 16e région militaire précise aux usines de l'arrondissement de drap à Castres que :

> Les hommes du service auxiliaire des classes 1902 et plus jeunes en sursis d'appel ou détachés dans les établissements ou services travaillant pour le ravitaillement et l'Intendance, doivent autant que possible être remplacés par des hommes de même catégorie appartenant à des classes anciennes.
> Je vous prie de bien inviter les patrons d'établissements ou présidents de commission à prendre leurs dispositions pour ces remplacements à l'expiration des sursis en cours[1202].

Ces mesures de restrictions conduisent à des refus pour nécessité de service armé, comme pour un ouvrier du lavage de Jules Comouls-Houlès (Mazamet, Tarn), en avril 1917[1203]. Par ailleurs, les sursis ne sont accordés qu'en fonction de la production militaire. Dans l'Aveyron, une commission mixte départementale demande « pour faciliter la fabrication de draps, […] que dès que le permettraient les nécessités de la défense nationale, le personnel mobilisé demeure à la disposition de l'industriel pour reprendre la fabrication de draps destinés aux civils »[1204]. Qui plus est, le fait de travailler presqu'exclusivement pour l'Intendance ne garantie pas nécessairement le maintien en sursis d'appel des cadres. La société Laval & Cie, à Castres, voit en effet son principal directeur appelé en janvier 1918, malgré plusieurs sursis

---

1198 AD Ariège, 35 J 407. Filature Fonquernie à Laroque-d'Olmes. Correspondance, copies de lettres, 19 août-6 décembre 1914. Lettre à M. le sous-intendant militaire à Foix, 20 août 1914. Fonquernie ajoute : « Dans ces conditions, J'ai l'honneur de solliciter un sursis pour le réserviste Lasserre Prisca Pierre Sulpice de la classe 1890, affecté à la conduite d'animaux requis ».

1199 AD Tarn, 72 J 394. Le sous-intendant militaire de 2e classe Fourquez, directeur de l'arrondissement de drap du Tarn et de l'Aveyron, à MM. Cormouls-Houlès & Fils à Mazamet, Castres, le 22 mars 1915 ; *Ibid*., le 15 avril 1915.

1200 AD Tarn, 72 J 1220. Etat nominatif des hommes pouvant être placés en sursis d'appel, 8 janvier 1917.

1201 *Ibid*., Etat nominatif des hommes qu'il serait indispensable de placer en sursis d'appel, 31 mai 1917.

1202 AD Tarn, 72 J 394. 6e région, Etat-Major, inspection régionale des sursis, chef de bataillon Berroyer, inspecteur régional, au sous-intendant militaire directeur de l'arrondissement de draps à Castres, Montpellier, 26 février 1917.

1203 *Ibid*. Le sous-intendant militaire de 2e classe Elzière, Directeur de l'arrondissement de fabrication de draps, Castres, 16e région, le 20 avril 1917.

1204 *BMT*, 1916, décembre, n°12, p. 488-489.

successifs accordés. En conséquence, « la société a été brusquement arrêtée dans son travail, puis a repris la fabrication en travaillant modérément, le travail de nuit étant totalement suspendu »[1205].

Pour l'industrie cotonnière, les sursis sont accordés dans une moindre mesure et prioritairement pour le personnel encadrant. Pour relancer l'activité de ses usines de Roville, Laveline et Thaon (Vosges), Paul Cuny assure à ses proches de n'avoir embauché que du « personnel sur place et personne n'a été démobilisé à cause de lui », et ne s'être pas livré « à des manœuvres répréhensibles pour faire revenir des ouvriers »[1206]. Paul Cuny, de la classe 1890, est lui-même mobilisé en sursis, mais il estime rendre « plus de service à son pays en restant à la tête de ses usines donnant du pain à des milliers de femmes et d'enfants de mobilisés qu'en flânant à Versailles », où il était en poste comme territorial. A partir du 9 février 1915, Paul Cuny est mis en sursis jusqu'à nouvel ordre et « mobilisé dans [son] emploi civil, pour rouvrir et continuer à faire marcher [leurs] filatures »[1207]. Cependant, et malgré son statut, il doit aussi faire face aux départs d'ouvriers et de contremaîtres début mars 1915.

Chez Cartier-Bresson, le bénéfice d'ouvriers en sursis, indispensables pour l'entretien des machines, apparaît comme dérisoire : un mécanicien sur les vingt-trois de son service d'entretien d'avant guerre à l'usine de Celles (Meurthe-et-Moselle) à la fin de 1915, et un sur dix-neuf à Azerailles en 1916[1208]. De son côté, l'entreprise Witz et Feltz obtient deux sursis pour un des associés-gérants (Paul Feltz) et deux contremaîtres (Augustin Reinhard et Joseph Camille Hégy)[1209]. Ceux-ci sont régulièrement prolongés de trois mois en trois mois, jusqu'à la fin du conflit. Cela représente, en juin 1917, 5,8 % du personnel masculin (hors apprentis) encore en service dans l'usine[1210]. Les dossiers sont importants, puisqu'ils doivent comprendre

[1205] CAEF-B15555. Dossier Laval & Cie, Castres, Tarn. Déclaration de bénéfices supplémentaires pour la période 1918, le 28 mars 1919.
[1206] Paul Cuny à Georges, 24 décembre 1914, dans Marie Favre (éd.), *Reviens vite… op. cit.*, p. 77.
[1207] Paul à Georges, 15 février 1915, dans *Ibid.*, p. 96.
[1208] CAEF-B56964. Dossier Cartier-Bresson, Société Anonyme Française des cotons à coudre, *Amortissements supplémentaires pour défaut d'entretien des bâtiments et défaut d'entretien et surmenage du matériel. Note sur les faits ayant motivé ces Amortissements, 14 mars 1921*.
[1209] AD Vosges, 15 J 439. Fonds Witz & Feltz. Correspondance administrative. Les gérants Witz et Feltz à la sous-intendance de Chaumont, les 10 février, 18 mars, 31 mars, 30 avril, 27 juin, 28 décembre 1917, 28 mars, 13 juillet, 10 et 24 octobre 1918.
[1210] *Ibid.*, le 27 juin 1917. État du personnel employé au 27 juin 1917.

non seulement la liste des personnels employés à la date de la demande, mais également communiquer le nombre de métiers à tisser avec et sans le contremaître objet du sursis[1211].

Dans les faits, les sursis concernent autant les ouvriers spécialisés que les cadres de l'industrie. En revanche, on dispose, pour la Seine-Inférieure en juin-juillet 1916, des fiches de mise en sursis pour les industries cotonnières [figure 35 ; annexe C5A1][1212]. Cela permet, à l'échelle de ce département, de dresser le profil de ces ouvriers et cadres d'entreprise qui bénéficient de cette mesure.

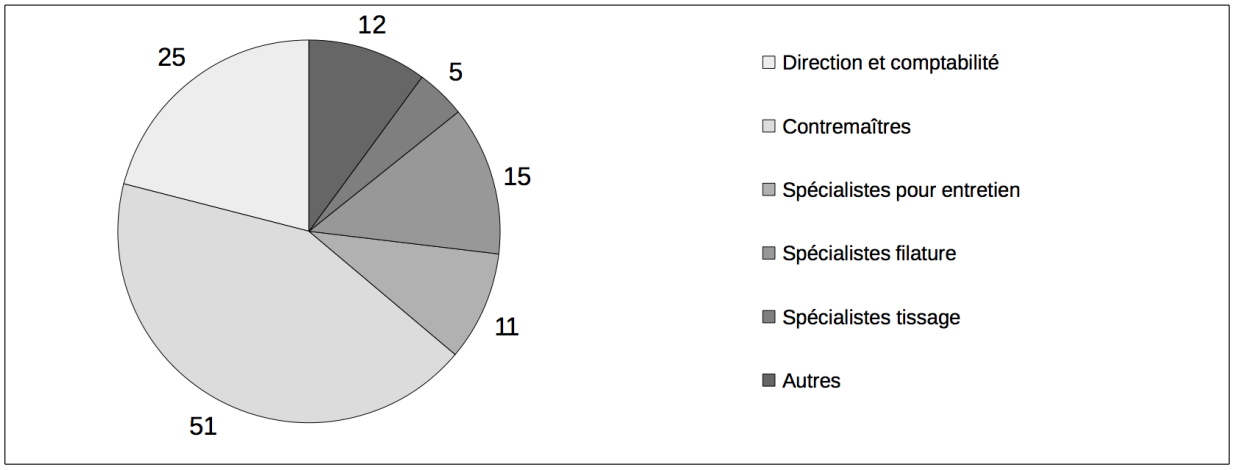

Figure 35: Profession des mis en sursis d'appel dans la Seine-Inférieure, industrie cotonnière, juin-juillet 1916.

Sources : AD Seine-Maritime, 13 R 2582 à 2585. Annexe C5A1.

Les cadres et chefs de services constituent l'écrasante majorité des demandes de mise en sursis. Les contremaîtres représentent 43 % des fiches, tandis que les personnels de direction (directeurs d'usines, directeurs techniques, chefs d'ateliers et de fabrication) comptent pour plus de 12 %. Le reste se répartit entre des spécialistes de filature (fileurs, encolleurs, régleurs de cardes), d'entretien des machines (ajusteurs, mécaniciens, chauffeurs, menuisier, chaudronnier) et de tissage (monteurs de chaînes, vérificateurs de tissage). Des teinturiers y figurent également, à la demande des établissements intégrant cette partie de la production, comme le tissage Gaillard & Cie à Barentin, principal bénéficiaire de ces sursis. Ces éléments confirment le caractère très masculin de ces emplois, contrairement aux postes de simples ouvrières en charge de faire fonctionner les métiers de filature et de tissage. Les simples ouvriers ne sont que très rarement concernés par ces mesures. L'encadrement s'avère

[1211] AD Vosges, 15 J 1005. Fonds Witz et Feltz. Correspondance expédiée à Saint-Dié, 25 novembre 1916. On ne dispose malheureusement pas du détail concernant le nombre de métiers à tisser en marche.

[1212] AD Seine-Maritime, 1 R 2582 à 2585. Fiches individuelles de mise en sursis d'appel, juin-juillet 1916.

nécessaire pour le suivi de la production, et le contrôle de la qualité. Cela pose la question de la formation professionnelle, qui reste assez restreinte, même parmi les effectifs masculin.

1.1.2.3 Critiques et mécontentements

Si le système des sursis libère des hommes pour l'industrie, son caractère reste exceptionnel. Pour Paul Fraenckel, s'il y a eu des abus dans les demandes de sursis complémentaires adressées par les entreprises, « dans l'ensemble ils furent accordés avec discernement ».

> À cette époque aussi, les dépôts regorgeaient d'hommes. Beaucoup de réservistes de la territoriale avaient regagné leurs foyers parce qu'on avait ni de quoi les loger, ni de quoi les habiller. L'autorité militaire put donc se montrer très large à ce moment ; mais à mesure que la guerre se prolongea, ces hommes furent peu à peu rappelés et, au bout de quelques temps, il ne resta plus en sursis que ceux qui étaient considérés comme spécialistes et les chefs de maison ou d'atelier reconnus vraiment indispensables[1213].

Il se montre également très sévère sur la gestion des sursis pour l'industrie lainière, en particulier durant la première année de guerre, quant au besoin d'une main-d'œuvre spécialisée suffisante dans les usines :

> Il a été difficile de faire admettre cette vérité aux officiers chargés de la surveillance des sursitaires. Leur but principal, lorsqu'ils passaient dans les centres manufacturiers, était de recruter du monde, et ils eussent volontiers désorganisé toute l'industrie française pour former un bataillon. […] Les généraux commandant les régions étaient, en réalité, impuissants, bien qu'en apparence leurs pouvoirs fussent illimités à cet égard. Ils étaient contrecarrés par les décisions d'autres officiers généraux chargés de l'inspection et de missions spéciales. Ceux-ci désignaient un peu par hasard les hommes qui devaient rejoindre leurs formations ou leurs dépôts. Parfois aussi, des commandants ou des colonels arrivaient à l'improviste dans les usines pour s'assurer de la bonne utilisation des sursitaires, ce qui est logique, mais ils insistaient souvent auprès des industriels pour qu'ils consentissent à laisser partir tel ou tel de leurs collaborateurs. On arrivait ainsi, insensiblement, à la désorganisation des ateliers. Les choses en vinrent à ce point, qu'au mois de juin 1915, M. le Général commandant la 3e région n'osa plus prendre sur lui de renouveler les sursis accordés. […] Nous décidâmes donc d'aller faire une démarche auprès de M. le Ministre de la guerre, et c'est ainsi qu'après avoir exposé notre situation à M. le directeur des services de l'intendance, nous obtînmes qu'un ordre télégraphique autorisât l'Etat-Major de la 3e région à nous donner satisfaction[1214].

[1213] Paul Fraenckel, *La Chambre de commerce et la collectivité d'Elbeuf…, op. cit.*, p. 15-16.
[1214] *Ibid.*, note de bas de page, p. 16-17

Il résulte donc des disproportions d'une région à une autre. Lors d'une réunion plénière de la commission de l'Intendance de l'UIT en août 1915, Paul Fraenckel indique que les drapiers d'Elbeuf « n'ont pu, au total, obtenir que 600 sursis sur 8 000 ouvriers, alors qu'un industriel d'une autre région a pu avoir 700 sursis sur 1 800 ouvriers »[1215]. Il explique en partie cette iniquité pour les suris par la diversité des âges des ouvriers concernés, certains disposant d'ouvriers en âge d'être appelés plus nombreux. Cependant, cette raison ne suffit pas, puisqu'il faut prendre en compte le statut spécifique de l'établissement du fait de la guerre. La mise sous tutelle d'administration de certains établissements du Centre comme la SA des établissements Balsan & Cie à Châteauroux ou des établissements Normant à Romorantin, explique le souci de l'armée de doter ces manufactures de la main-d'œuvre nécessaire.

À la fin de l'année 1915, l'intendance réduit ses demandes en draps, toiles et tissus aux industriels. Cela a pour conséquence le rappel de nombreux sursitaires, désormais considérés comme dispensables aux besoins de production de l'armée. Or, un an plus tard, « l'administration dut redemander [aux industriels] notre maximum de production, mais on ne pouvait plus réaliser les chiffres de 1915, car nous n'avions plus la main-d'œuvre nécessaire ni comme quantité, ni surtout comme qualité. De nombreux sursitaires spécialistes et même certains chefs d'établissements avaient dû rejoindre leurs dépôts »[1216]. D'après Paul Fraenckel, la situation empêcha les industriels elbeuviens de répondre à la demande de 150 000 mètres de drap pour Ministère de la Marine, en 1917.

Cette situation conduit l'UIT à réclamer des changements dans les procédures. Lors de la réunion du comité consultatif du ravitaillement et de l'Intendance le 31 janvier 1916, les patrons plaident pour plusieurs points :

- Simplification des procédures de demande de nouveaux sursis ;

- Rationalisation des décisions en remettant l'Intendance régionale au cœur de la décision ; en effet, la création des comités consultatifs d'action économique a transféré le traitement des demandes de l'Intendance régionale à ces instances, lesquelles transmettent directement leur avis sur les demandes auprès des huit inspecteurs généraux de l'intendance répartis sur tout le territoire national ;

[1215] *Bulletin de l'UIT, juillet 1914 - juillet 1917*, « Réunion plénière de la commission de l'Intendance, mercredi 18 août 1915 », p. 180.
[1216] Paul Fraenckel, *La chambre de commerce et la collectivité d'Elbeuf..., op. cit.,* ., p. 32.

- Inclusion dans les pouvoirs de décision le maintien en sursis de certains spécialistes ;

- Consultation systématique des chambres de commerce ou syndicales par les Intendances dans le cadre des enquêtes sur des cas particuliers ;

- Durée minimale du sursis le temps de l'exécution du marché avec l'intendance ;

- Extension des dispositions concernant les hommes du service auxiliaires et les chargés de famille de 6 enfants et plus aux établissements travaillant pour la guerre ;

- Extension des sursis aux entreprises ne travaillant pas pour l'armée, mais permettant la reprise de la vie économique[1217].

Les mises en sursis crée aussi des tensions à l'échelle locale. La population ouvrière apparaît très divisée. En septembre 1914, une grève éclate à Lodève (Hérault), conduite par « les femmes des ouvriers mobilisés, appuyées par ceux qui étaient libérées de leurs obligations militaires, se plaign[ent] qu'un trop grand nombre de sursis ait été accordé à d'autres ouvriers, et que, par suite, ait été lésé, sans utilité réelle, le principe de l'égalité devant l'impôt du sang »[1218]. Par la suite, les sursis furent réduit aux postes de mécaniciens et de chef de chantiers. En mai 1915, à Laroque-d'Olmes (Ariège), le maréchal des logis de la gendarmerie rapporte qu'« une certaine haine » existe chez des femmes de mobilisés « contre les hommes en sursis, nombreux dans la Place, en raison de la fabrication du drap de troupe officiel »[1219]. Une pétition est signée et une délégation se rend chez le maire de la commune, Bauzou, lui-même négociant et fabricant de drap.

Cette dernière affaire concerne pour l'essentiel l'industriel Ricalens. Celui-ci a non seulement obtenu le retour de ses deux fils aux armées, mais il a également « monté une fabrique d'obus au nom de ses enfants, ce qui a facilité leur retour du front pour diriger l'usine. […] »[1220]. Il s'agit d'une affaire importante, le maire de Laroque-d'Olmes mettant même dans la balance sa démission contre le rejet de ces sursis[1221]. Il apparaît après enquête que l'un des

---

[1217] *Bulletin de l'UIT, juillet 1914 - juillet 1917*, réunion du 23 février 1916, p. 212.
[1218] AN F^7 13821.
[1219] AD Ariège, 5 M 101. Sursis. Ricalens, Industriel à Laroque d'Olmes. Rapport du Maréchal des logis Sntenac, brigade de Lavelanet, « sur les agissement d'un groupe de femmes de mobilisés de la commune de Lavelanet », 18 mai 1915.
[1220] *Ibid*. Fabrication clandestine de couvertures de laine destinées à un commerçant de nationaliét espagnole, v. 1915.
[1221] *Ibid*. Rapport du maréchal des logis de la brigade de Laroque d'Olmes sur les projets manifestés par M. le maire de cette localité, 12 août 1915.

fils, Abel Étienne, dispose d'un titre de sursis d'appel par dépêche ministérielle du 5 juin 1915, « qui l'attache à l'usine Ricalens à Laroque-d'Olmes pour une durée illimitée »[1222]. Toutefois, cette mise en sursis a été accordée non seulement pour 300 obus par jour, mais également pour des marchés de draps de troupe et de couvertures pour l'Intendance et l'Arsenal de Toulouse.

En octobre, la situation prend une tournure plus grave : pas un seul obus ne serait sorti des usines Ricalens malgré la réquisition d'une douzaine de machines ; un des employés de l'usine, un nommé Bauzil, a été licencié pour permettre le maintien du sursis du fils Étienne ; la fabrication pour le marché civil aurait continué malgré les interdictions de l'autorité militaire, tandis que le drap fourni à l'Intendance fait l'objet de récriminations ; enfin, « un des contremaître des usines Ricalens, en sursis d'appel, et un maçon » que Ricalens « emploie à des travaux de maçonnerie dans les bâtiment des usines non achevées », et non pour l'encadrement de la production[1223]. En novembre, l'affaire n'est pas apaisée. Les archives ne dévoilent pas l'issue du conflit. Cependant, le maire de Laroque-d'Olmes ne met pas ses menaces de démission à exécution, puisqu'il reste en place jusqu'en 1919.

1.1.3 Le recours à la main-d'œuvre féminine : de l'habitude à l'exception

L'emploi des femmes dans l'industrie textile n'est pas une nouveauté [cf chapitre 1]. En recevant des circulaires de l'administration incitant à embaucher des femmes dans leurs usines à la fin de l'année 1915, Marie Cuny, dont l'époux Georges est mobilisé dans l'artillerie, ironise : « Si les usines privées avaient attendu les conseils des administrations, où en seraient-elles ? »[1224]. Cela explique en partie pourquoi les études portant sur le travail des femmes durant la Première Guerre mondiale a peu mis en avant les ouvrières de ce secteur. Il faut également douter de leur présence dans les statistiques concernant les usines de guerre, qui ne donnent « que » 450 000 femmes à l'établi en 1918, c'est-à-dire presque uniquement les usines d'armement[1225]. C'est encore plus vrai pour les épouses, mères, filles ou belles-filles d'industriels, où l'invisibilité juridique renforce le sentiment d'absence physique. Mais parce qu'elles ne sont pas appelées aux armées, elles représentent une garantie et un vivier de main-d'œuvre important et précieux.

[1222] *Ibid*. Procès-verbal de la brigade de Laroque d'Olmes « constatant des renseignements sur la situation de l'adjudant de réserve Ricalens Abel Étienne du 88e de ligne attaché à l'usine Ricalens à Laroque d'Olmes », 21 août 1915.

[1223] *Ibid*. Note du commissariat spécial des chemins de fer, Foix, 6 octobre 1915.

[1224] Marie à Georges, 15 décembre 1915, Marie Favre (ed.), *Reviens vite… op. cit.*, p. 177-178.

[1225] François Thébaud, *Les femmes au temps de la guerre 14, op. cit*., p. 240.

Les données disponibles concernent l'ensemble des industries textiles, et ne séparent pas les situations en fonction de la matière première travaillée. D'après les données du ministère du Travail, la part des ouvrières, évaluée à 60 % des effectifs textiles d'avant-guerre, gagne dix points dès les débuts de la mobilisation [figure 36]. C'est bien plus que pour toutes les autres industries confondues, dont la moyenne ne dépasse pas les 40 % des effectifs totaux. Les effectifs féminins restent même supérieurs à ceux de la métallurgie, qui ont été multiplié par neuf en trois ans[1226]. Seul le travail des étoffes (confection) dépasse largement cette part, avec 86 % des effectifs[1227]. En revanche, les industries textiles ne recouvrent presque intégralement leurs effectifs d'origine qu'à partir de 1917, tandis que la moyenne général dépasse largement, dès 1916, les effectifs d'avant guerre. En décembre 1916, une enquête du ministère du Commerce évalue plus de 8 000 le nombre d'ouvriers nécessaires, dont 2 850 femmes, pour répondre aux besoins de main-d'œuvre de toutes les industries textiles[1228]. Au cours de l'année 1918, le taux d'occupation va même diminuer. Mais le phénomène est général et très lié aux pénuries de matières premières et de combustible.

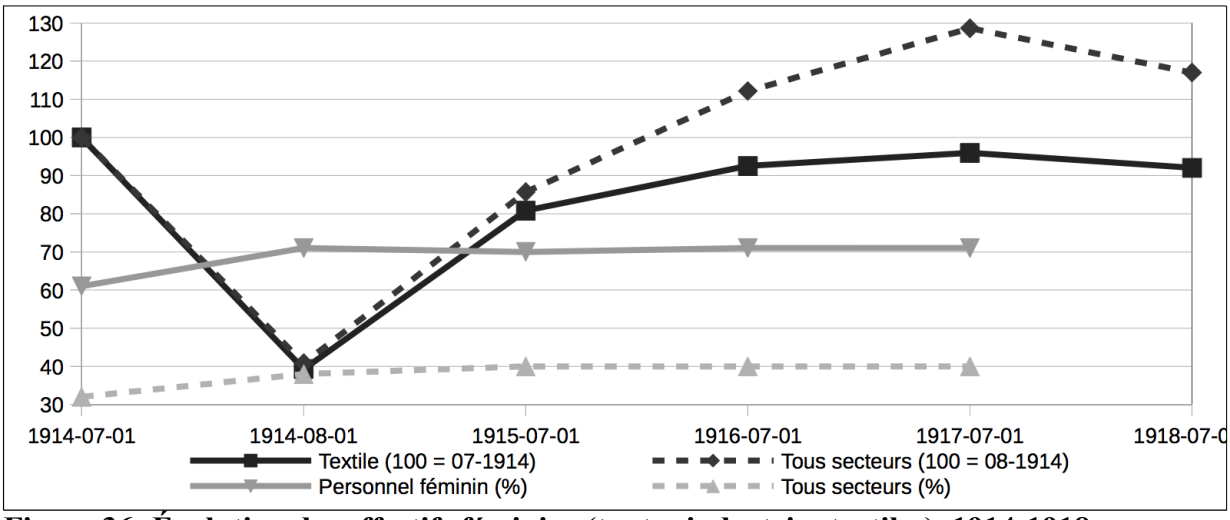

Figure 36: Évolution des effectifs féminins (toutes industries textiles), 1914-1918.
Source : *BMT*, 1918, n°1-2, janvier-février, p. 1-3 ; n°11-12, novembre-décembre, p. 465. *Reprise du rapport d'après les établissements évalués à cette date.

Toutefois, le statut de « remplaçantes »[1229] se retrouve bien pour certains emplois. À plusieurs reprises, les inspecteurs du travail signalent ces changements. Dès 1915, les inspecteurs signalent la présence de femmes dans plusieurs fonctions alors essentiellement

[1226] Les statistiques du ministère estiment à 18 815 le nombre de femmes travaillant dans l'industrie métallurgique avant la mobilisation. En juillet 1917, elles en recensent 171 700. De 5 % des effectifs totaux, elles sont désormais à 26 %, soit plus du quart.
[1227] *BMT*, 1918, n°1-2, janvier-février, p. 1-4 ; n°11-12, novembre-décembre, p. 465.
[1228] AN F[12] 8018 A. Enquête des offices départementaux de placement en décembre 1916, n.d.
[1229] AN 94 AP 348. Fonds Albert Thomas. Brochure *Les Remplaçantes*, 1917.

occupés par des hommes : conduite des batteurs, des cardes, des rames à coton ; conduite des renvideurs self-acting ; conduite des effilocheuses de laine ; conduite des métiers à tisser, des métiers à tisser le velours de coton, etc[1230]. Dans les circonscriptions de Lyon et de Marseille [carte 2], « le nombre de femmes ne cesse d'augmenter dans les tissages. On ne rencontre presque plus de tisseurs, sauf sur les métiers pour façonnés. Il semble que le rendement ne soit pas inférieur à celui des hommes et que, par conséquent, il y ait lieu de considérer ce remplacement comme définitif »[1231]. Les occupations dépassent celles auxquelles les femmes étaient cantonnées avant guerre :

> Enfin on occupe les ouvrières dans les fabriques de tapis et de couvertures au cardage, mélange des laines, apprêts des couvertures et tissus, garnissage, tirage à poil et à certaines manutentions ; dans les lavages de laines à la conduite des léviathans et des séchoirs (Marseille) ; dans les teintureries qui, avant la guerre, n'en employait pas une seule et où leur rendement serait inférieur de 15% à celui des hommes (Lyon)[1232].

Dans les circonscriptions de Limoges, Toulouse et Lyon, « Les femmes ont remplacé les hommes dans la conduite des renvideurs, des loups, des cardes, des métiers à tisser, etc. »[1233]. Dans sa correspondance avec son mari mobilisé, Marie Cuny signale en août 1915 que l'industriel vosgien Pierre Mangin fait travailler des femmes sur les métiers à tisser automatiques Northrop[1234]. C'est également le cas pour l'usine de Cornimont de la société des héritiers de Georges Perrin qui, depuis mars 1915, peut fonctionner dix heures par jour au lieu de huit deux mois plus tôt[1235]. Toutefois, ces adaptations demandent du temps et des formations. Dans les Vosges :

> Certains industriels, pour remédier à cette situation, préconisent soit l'augmentation du nombre des métiers continus, qui sont surveillés par des femmes, en remplacement de métiers self-acting, soit l'essai comme rattacheuses, à ces derniers métiers, de filles ou de femmes. On fait remarquer que les ouvrières ont la force et l'aptitude nécessaire pour faire de bonnes rattacheuses ; mais au début, qu'il faudrait que les contremaîtres redoublent de surveillance[1236].

Quant au rendement, les inspecteurs du travail rapportent que « les industriels se déclarent d'ordinaire satisfaits de l'emploi des femmes », et que dans les tissages mécaniques,

---

1230 *BMT*, 1915, juillet-août, n°7-8, p. 200 (v.).
1231 *BMT*, 1918, novembre-décembre, p. 478.
1232 *Ibid*., p. 479.
1233 *BMT*, 1917, janvier-février-mars, n°1-2-3, p. 20. [draperies]
1234 Marie Favre (ed.), *Reviens vite… op. cit.*, p. 32.
1235 A. Curien, Société « Les Héritiers Georges Perrin », à Georges Cuny, Cornimont, 14 mars 1915, dans *Ibid.*, p. 100.
1236 *BMT*, 1916, septembre-octobre-novembre, n°9-10-11, p. 388-389.

la femme donne parfois une production supérieure à celle de l'homme »[1237]. Cependant, « pour obtenir de bons résultats, il convient de faire un choix et de n'embaucher, pour les travaux pénibles, que les ouvrières suffisamment robustes ». Des adaptations pratiques ont lieu, comme l'utilisation de wagonnets ou de « cabrouets » tirés par un chien pour transporter les bobines[1238]. Du côté de Troyes, dans la bonneterie, on a recours aux anciens métiers, plus petits, pour tenir compte de « la résistance musculaire nécessaire pour le manœuvre des leviers d'embrayage »[1239]. Néanmoins, des résistances se font entendre parmi les vieux industriels et les milieux syndicaux ouvriers. Pour les uns, l'arrivée de cette main-d'œuvre provisoire « constitue "une coupure dans la suite des générations des ouvriers d'usine" (Marseille) »[1240]. Pour les autres, dans la circonscription de Calais, les syndicats ouvriers ont imposé la présence d'une femme par métier « là où un homme [en] conduisait deux »[1241]. Cela n'empêche pas dans certaines localités, comme au tissage de coton Knowles & Cie à Malaunay (Seine-Inférieure), de voir des femmes conduire jusqu'à huit métiers à tisser[1242].

Les effectifs féminins varient d'une région à l'autre et d'une industrie à une autre. L'industrie cotonnière emploie avant la guerre une majorité de femme, tandis que l'industrie lainière en occupe moins [voir chapitre 1]. À partir des quelques archives d'entreprise, ces différences ressortent, malgré une augmentation de la part des femmes. Chez le délaineur et laveur de laine Jules Cormouls-Houlès, à Mazamet, la liste des ouvriers et ouvrières pour lesquels l'entreprise cotise au titre des retraites ouvrières comprend 58 % de femmes et 42 % d'hommes[1243]. Cependant, une répartition différente se fait jour entre les usines de Mazamet et du Pont-de-Larn. Le rapport est de trois femmes pour un homme à Mazamet [figure 37]. Les femmes occupent principalement les postes de laveuses de laine et de marragos. En revanche, le rapport est plus équilibré au Pont-de-Larn [figure 38].

1237 *BMT*, 1918, janvier-février, n°1-2, p. 13.
1238 *Ibid*., p. 8.
1239 Cité dans Helen Harden Chenut, *Les Ouvrières de la République… op. cit.*, p. 256-257.
1240 *Ibid*., p. 15.
1241 *Ibid*., p. 14.
1242 AD Seine-Maritime, 10 M 350. Le commissaire spécial de police de Rouen au préfet de Seine-Inférieure, Rouen, 31 décembre 1916.
1243 AD Tarn, 72 J 1220. Fonds Cormouls-Houlès. Correspondances, contribution patronale aux retraites ouvrières, déposée auprès du greffe de Mazamet, 22 décembre 1916.

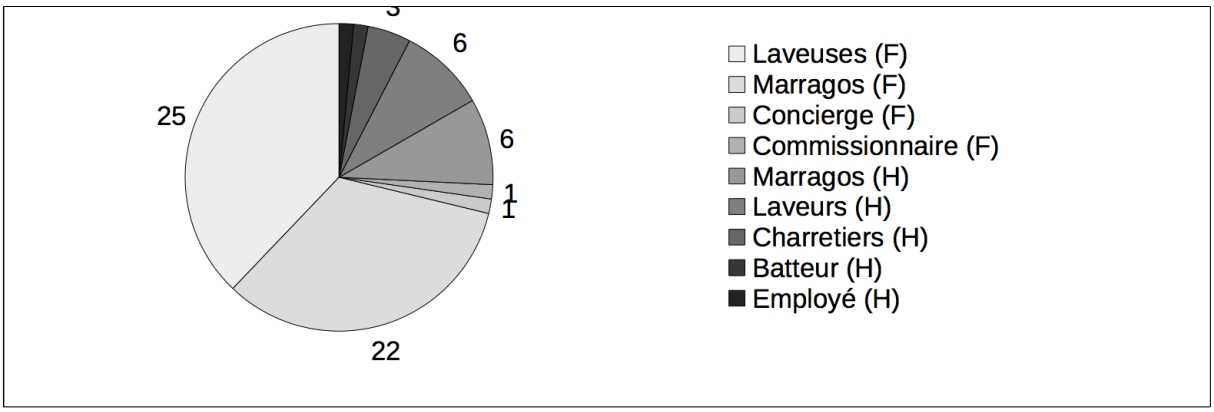

Figure 37: Emplois par sexe à l'usine de délainage de Mazamet, décembre 1916.

Source : AD Tarn, 72 J 1220, fonds Cormouls-Houlès. Correspondance expédiée. 22 décembre 1916.

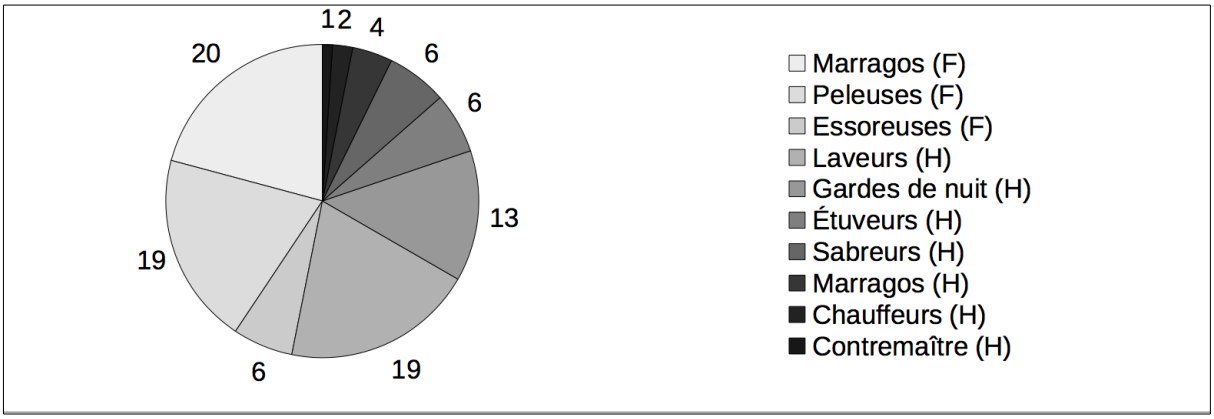

Figure 38: Répartition par sexe des emplois à l'usine du Pont-de-Larn, décembre 1916.

Source : AD Tarn, 72 J 1220. Fonds Cormouls-Houlès. Correspondance expédiée. 22 décembre 1916.

Il y a donc un peu plus d'un homme pour une femme. Elles occupent toujours principalement les fonctions de marragos, ainsi que de peleuses. En revanche, les fonctions de laveurs sont exclusivement masculins, tout comme les quelques sabreurs restants. Il y a donc deux gestions de main-d'œuvre différente d'une usine à l'autre, même lorsqu'elles appartiennent au même gérant.

Dans les draperies, la part des femmes dans les effectifs ouvriers semble ne pas évoluer par rapport à la situation d'avant-guerre. À Lavelanet (Ariège), le fabricant de draps de troupes Escolier et Diant déclare pour 1917 soixante-trois ouvriers, dont vingt femmes (soit 31,7 %), dans le cadre de l'impôt sur les appointements et salaires de plus de 1 500 francs par an[1244]. L'année suivante, ils sont 116, dont 40 femmes (34,5 %). Le rapport apparaît inchangé en comparaison aux évaluations d'avant-guerre. C'est d'ailleurs ce que constate Jean-Claude

[1244] CAEF-B1521. Dossier Escolier et Diant, fabricant de draps, Lavelanet (Ariège). Lors de la déclaration de 1917, 18 des 20 femmes touchent un salaire égal ou supérieur à 1 500 francs. En 1918, elles sont 26 sur 40.

Daumas chez le drapier Blin et Blin (Elbeuf, Seine-Inférieure), où la part des femmes (36,3 % des effectifs de 1916) connaît même un léger recul par rapport à l'avant-guerre[1245]. Il en vient donc à supposer « qu'une bonne part du personnel était formée de démobilisés que l'armée avait mis à la disposition des industriels, et surtout de réfugiés du Nord »[1246]. De même, chez Balsan & Cie (Châteauroux, Indre), l'usine occupe en décembre 1916 plus de 1 600 personnes, dont près de 500 femmes [tableau 91][1247]. Cela représente que 30 % des effectifs, mais 278 d'entre elles travaillent à la confection des uniformes. Par rapport à avant guerre, les effectifs hors confection, les effectifs ont augmenté d'un quart, mais la part des femmes a légèrement reculé, de 17,5 à 16,3 %.

Tableau 91: Effectifs de la Manufacture Balsan & Cie, fin 1916.

Spécialités	Effectifs Total		Effectif féminin	
	Avant-guerre	Fin 1916	Avant-guerre	Fin 1916
Lavage et teinture	157	201	30	45
Filature et tissage	483	745	64	111
Apprêts et foulons	260	222	90	63
Entretien et divers	153	168	0	0
Confection	0	281	0	278
Total	1 053	1 617	184	497

Source : d'après Christine Méry-Barnabé, *Châteauroux et les cités lainières d'Europe…, op. cit.*, p. 160.

Chez les tisseurs de coton Witz et Feltz, dans les Vosges, l'emploi de femmes est rendu d'autant plus nécessaire qu'elle compose une part essentielle des ouvriers en charge de la production. Sur l'ensemble des dirigeants, employés et ouvriers, elles représentent au 10 février 1917 les deux tiers des 265 personnes travaillant dans les quatre usines du groupe. Le 27 juin, elles sont près des trois quarts. [tableau 92]. Les tisserandes constituent la majorité des femmes, aux alentours de 80 % de l'effectif féminin.

[1245] Jean-Claude Daumas, *L'Amour du drap…, op. cit.*, p. 318.
[1246] *Idem*.
[1247] Christine Méry-Barnabé, *Châteauroux et les cités lainières d'Europe…, op. cit.*, p. 160.

Tableau 92: Effectif employé chez Witz & Feltz en 1917.

Date/genre	Hommes	Femmes	Apprentis	Total
Au 10 février 1917 (4 usines – le siège d'Épinal)	66	176	23	265
Au 30 avril 1917 (4 usines + le siège d'Épinal	49	187	25	254
Au 27 juin 1917 (4 usines + le siège d'Épinal)	49	189	26	255
Au 10 octobre 1918 (4 usines + le siège d'Épinal)	49	189	24	252

Source : AD Vosges, 15 J 439, fonds Witz & Feltz. Correspondance administratives. Demandes de mises en sursis. 10 février, 30 avril, 27 juin 1917 et 10 octobre 1918.

Les hommes occupent surtout des rôle de direction, de gestion administrative, de contremaîtres, de manutentionnaires et d'ouvriers spécialisés. En juin 1917, La plupart sont « dégagés de toute obligation militaire » (l'un d'eux l'est du fait d'être père de six enfants), deux sont réformés, un autre est ajourné de la classe 1918. Cela signifie qu'alors il devait rejoindre son dépôt militaire dès 1917, l'autorité militaire a pris en compte les besoins de main-d'œuvre de l'entreprise pour répondre à ses commandes publiques. En outre, deux contremaîtres et un gérant associé disposent d'une mise en sursis d'appel. Même encore entre février et avril 1917, les tisserands passent de vingt-trois à quatorze individus [annexe C5A2]. Quant aux apprentis, ils sont d'abord tous regroupés de manière indistincte sur le site de Sauceray (près de Ferdrupt), avant d'être répartis, à partir d'avril, entre les différents centres.

L'emploi féminin dans le textile rentre également en concurrence avec deux autres secteurs, l'agriculture et les fabriques d'armement. Avec le premier, l'intensification de la production retient les ouvrières dans les usines, alors que les bras manquent dans les champs. C'est le cas dans les Vosges, dès août 1915, dans les usines qui sont parvenues à reprendre pleinement leur activité : « il aurait mieux valu ne pas tant travailler quand il y a encore beaucoup de fermes qui ont de l'ouvrage pour les récoltes et avoir plus longtemps de travail à l'automne », écrit Marie Cuny à son époux[1248]. Face aux industries d'armement, les usines textiles doivent parvenir à conserver leur main-d'œuvre lorsque la concurrence se fait sentir sur le territoire immédiat. Les patrons sont les premiers à s'en inquiéter, comme à Roanne, où un grand arsenal voit le jour à l'initiative du ministre de l'Armement, Albert Thomas[1249]. Cependant, il n'existe pas de chiffres explicites quant à la désertion des usines textiles pour les fabriques de munitions. Certes, le nombre d'ouvriers stagne en 1917, avant de légèrement

[1248] 26 août 1915, Marie Favre (ed.), *Reviens vite… op. cit.*, p. 32.
[1249] Adeline Blaszkiewicz-Maison, *Albert Thomas…, op. cit.*, p. 107-111 ; AD Loire, 1 M 4. Rapport sur l'état d'esprit de la population du sous-préfet de Roanne au Préfet de la Loire, 3 avril 1918.

décliner en juillet 1918[1250]. De plus, les interruptions fréquente de travail, pour manque de combustible ou de matières premières, se font de plus en plus fréquent pendant la dernière année de la guerre [cf supra].

Cette concurrence entraîne dans certains cas une forte variabilité des effectifs. Dans la région parisienne, les usines de filterie Cartier-Bresson (SFCC) de Pantin connaissent non seulement une forte féminisation de leur personnel – elles passent de 54 % de femmes en juillet 1914 à près de 80 % en juillet 1917 – mais surtout une très grande instabilité [tableau 93].

Tableau 93: Évolution du personnel de l'usine de Pantin de la SFCC, 1914-1920.

Période	Hommes	Femmes	Total	Sorties dans l'année	Coefficient de sortie	Part Hommes	Part Femmes
07/1914	199	232	431	-		46,2%	53,8%
01/1915	141	247	388	-		36,3%	63,7%
07/1915	155	302	457	176	0,39	33,9%	66,1%
07/1916	126	418	544	397	0,73	23,2%	76,8%
07/1917	117	461	578	488	0,84	20,2%	79,8%
07/1918	109	404	513	581	1,13	21,2%	78,8%
07/1919	128	458	586	426	0,73	21,8%	78,2%
07/1920	132	493	625	390	0,62	21,1%	78,9%

Source : CAEF-B56964, dossier Cartier-Bresson (SFCC), Paris. Amortissements supplémentaires pour défaut d'entretien des bâtiments et défaut d'entretien et surmenage du matériel. Note sur les faits ayant motivé ces amortissements, 14 mars 1921.

La guerre provoque la baisse de 10 % les effectifs totaux à l'issue des cinq premiers mois de guerre – traduction directe de la mobilisation de 29 % des hommes – que les gérants compensent en augmentant le nombre de femmes (+6 %). Ce dernier s'accroît tout au long de la guerre, en atteignant un pic en 1917 avec 578 travailleuses, soit près du double des effectifs de juillet 1914. En revanche, le nombre de sorties – c'est-à-dire de départs de l'usine pour d'autres emplois plus rémunérateurs – augmente considérablement, au point de représenter plus de l'intégralité du personnel en juillet 1918. D'après les gérants, « cette instabilité provenait de la facilité qu'avait le personnel de trouver du travail ailleurs, étant donné la pénurie générale de main-d'œuvre. Elle a été augmentée encore pendant le bombardement de Paris, notre Usine

[1250] *BMT*, 1915, p. 330-331 ; *BMT*, 1916, p. 6 ; *BMT*, 1917, p. 434-435 ; *BMT*, 1918, p. 465.

[sic] et tout le quartier s'étant trouvés dans la trajectoire de tir »[1251]. Les départs ne sont donc pas nécessairement définitifs, mais témoigne d'une difficulté de maintenir le personnel à son poste. En outre, le manque d'hommes et de spécialistes a conduit les gérants à « confier à des ouvrières inexpérimentées et très instables » des machines de précisions. Cette inexpérience justifie l'augmentation importante des recrutements, devant les demandes pressantes de l'Intendance : « on parvint en augmentant la vitesse des machines, en doublant les ouvrières sur les métiers et en mettant en marche toutes les machines supplémentaires de rechange que nous possédions »[1252].

Enfin, l'intervention des femmes dans l'industrie dépasse le seul monde des ouvriers. Le cas des usines des Vosges révèlent le rôle des épouses, des mères, des filles et des belles-filles dans la gestion pratique et quotidienne des entreprises. En effet, certaines femmes s'y implique pleinement. On a déjà vu Marie Cuny et sa mère, Thérèse Boucher, s'impliquer dans la vie de l'usine avant la guerre. Non seulement, elle sont propriétaires des sociétés de leurs maris ou de leurs pères, mais elles témoignent d'une gestion des affaires industrielles équivalent à l'entretien d'un patrimoine familial. Le 19 février 1916, au moins deux femmes, Alice Kempf et Thérèse Boucher, participent à la réunion du conseil d'administration de la société des Héritiers de Georges Perrin, à Nancy[1253]. Cette situation se retrouve dans les entreprises familiales et personnelles du Midi et de la Loire, où le personnel d'administration reste très faible. C'est le cas d'Étienne Aussillans, drapier à Riols, secondé par l'épouse de son fils, « porté disparu depuis le 11 mai 1915 » dans « la marche de [sa] fabrication »[1254]. À Izieux (Loire), Joseph Touilleux, fabricant de tresses et lacets, signale qu'il dispose de « cinq employés avant la guerre, depuis je n'en ai qu'un et encore changé combien de fois – le reste a été fait par ma femme et mes trois enfants et moi »[1255]. En somme, le remplacement des hommes absents ou disparus n'intéresse pas uniquement le monde ouvrier, mais s'applique également aux cadres et patrons.

[1251] CAEF-B56964, dossier Cartier-Bresson (Société française des cotons à coudre), Paris. Amortissements supplémentaires pour défaut d'entretien des bâtiments et défaut d'entretien et surmenage du matériel. Note sur les faits ayant motivé ces amortissements, 14 mars 1921.

[1252] *Ibid*.

[1253] Marie à Georges, 19 février 1916, Marie Favre (ed.), *Reviens vite… op. cit.*, p. 214.

[1254] CAEF-B15314, dossier Étienne Aussillans, fabricant de draps, Riols, Hérault. Lettre au président de la commission du premier degré, 14 février 1918.

[1255] CAEF-B15351, dossier Joseph Touilleux, fabricant de tresses et lacets, Izieux, Loire. Lettre au contrôleur des contributions directes, 25 février 1918.

En somme, la présence des femmes dans l'industrie textile n'est nullement une nouveauté, ce qui explique l'absence d'études à leur sujet. Nationalement, elles sont moins nombreuses en proportion, et leur part n'augmente généralement qu'à cause de la mobilisation générale des hommes de 20 à 40 ans. Toutefois, le remplacement a bien lieu au niveau de fonctions exigeant une formation jusqu'alors réservée à leurs homologues masculins. Dans le même temps, la pénurie de main-d'œuvre provoque une concurrence avec le secteur de l'agriculture et surtout celui de l'armement, dont les salaires plus élevés attirent les travailleuses. Certaines usines, à l'image de Cartier-Bresson, doivent faire face à un grave *turn-over*. Enfin, il faut souligner que la gestion de l'entreprise intègre également, par la force des événements, les femmes proches des gérants et propriétaires d'usines.

1.2 À la recherche d'une main-d'œuvre de remplacement : réalités et limites

La pénurie de main-d'œuvre masculine conduit les industriels à se tourner vers d'autres ressources : apprentis, étrangers des pays neutres et travailleurs des colonies apparaissent comme une solution temporaire. À ceux-là s'ajoutent les populations réfugiées, venues des principales régions industrielles de France, de Belgique ou d'Alsace.

1.2.1 Apprentis et mutilés de guerre : entre avenir et réinsertion

Dans leur ouvrage sur l'histoire de la formation des ouvriers en France, Bernard Charlot et Madeleine Figeat rappellent le faible poids des apprentis et des jeunes en contrat d'apprentissage en France avant la guerre : sur 875 000 jeunes de moins de 18 ans dans l'industrie et le commerce en 1906, entre 80 et 90 % d'entre eux ne disposent d'aucune formation professionnelle, que ce soit en école ou en cours pour adultes[1256]. Les écoles de formation textile existent bien, à l'image de l'école supérieure de filature et tissages de l'Est, fondée à Épinal par Georges Juillard-Hartmann, président du Syndicat cotonnier de l'Est, en 1905[1257]. Sa création reste très tardive par rapport à l'école de filature et de tissage de Mulhouse,

[1256] Bernard Charlot et Madeleine Figeat, *Histoire de la formation des ouvriers, 1789-1984*, Paris, Minerve, p. 161.

[1257] AD Vosges, 17 T, Brigitte Chossenot, Ecole supérieure de filaure et de tissage de l'Est, puis école supérieure des industries textiles d'Épinal (ESITE), 1905-1972, *Répertoire numérique sommaire*, Épinal, 2009, p. 2.

créée dans les années 1860[1258]. En outre, ces formations techniques s'adressent principalement aux chefs d'industrie et aux directeurs d'établissement. Parmi les ouvriers, seuls les postulants à des fonctions de contremaîtres ou à des emplois très techniques peuvent y accéder.

Toutefois, le manque de main-d'œuvre et la nécessité de prévoir la relève entraînent certains industriels à embaucher et former des apprentis. Dans la circonscription de Rouen, l'inspecteur du travail relève que « un fabricant de bonneterie a organisé une école d'apprentissage dans son établissement. Les cours de français, de mathématiques, de mécaniques élémentaire théorique et appliquée, de dessin, de tissage de bonneterie sont obligatoires pour tous les jeunes ouvriers et employés de l'usine »[1259]. On retrouve ce cas de figure dans la circonscription de Dijon, où les industriels se plaignent de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée[1260]. Chez Witz et Feltz, les usines comptent jusqu'à vingt-six apprentis en juin 1917, dont dix-neuf d'entre eux sont des apprentis tisserands, trois occupent une tâche de bobineurs, et deux sont des manœuvres[1261]. Deux autres se trouvent à Épinal comme employé de bureau et de magasin et garçon de course. Les formations sont donc prioritairement adressées aux ouvriers mineurs, mais également aux employés, c'est-à-dire les personnels non-ouvriers et encadrants. La préparation de l'avenir reste limité à ces deux catégories de personnel. De son côté, Maurice Boucher dispose dans ses usines de dix-sept apprentis gareurs, sept apprentis de métiers à filer self-acting et six autres à la préparation[1262].

La guerre ne tue pas seulement, elle blesse les hommes, les mutile. Sur les quatre années et demi de guerre, près de 4,3 millions de Français en reviennent physiquement touchés[1263]. Toutefois, ce sujet reste peu traité par les historiens, alors qu'elle relèvent d'une

---

1258 http://www.archives.uha.fr/accueil/Version%202/historique/ensitm.htm [consulté le 31 janvier 2017].

1259 *BMT*, 1918, mars-avril-mai, n°3-4-5 , p. 170.

1260 *Ibid*., p. 137.

1261 AD Vosges, 15 J 439. Fonds Witz & Feltz. Correspondance administrative. Un peu plus de la moitié se trouve à Sauceray. Les autres se trouvent, à un chiffre à peu près égal, à Ferdrupt et à Remanvillers.

1262 Maurice Boucher à Georges Cuny, 16 janvier 1916, Marie Favre (ed.), *Reviens vite… op. cit.*, p. 196-197.

1263 Jay Winter, « Victimes de la guerre : morts, blessés et invalides », dans Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker, *Encyclopédie de la Grande Guerre, op. cit.*, p. 1076-1077. Jay Winter souligne néanmoins la difficulté à comptabiliser les blessés : « toutes les puissances belligérantes masquèrent ou bien déformèrent leurs statistiques militaires, et, même en dehors de tout secret ou tentative de duperie, il était presque impossible pour ceux qui détenaient l'autorité de connaître précisément le nombre des victimes dans leur propre camp ou dans celui de l'adversaire. Se pose également le problème du double comptable : de nombreux soldats furent blessés plus d'une fois ; nombreux également furent ceux qui, enregistrés comme blessés, finirent dans la catégorie des prisonniers de guerre, ou encore dans celle des hommes morts à la guerre ».

problématique essentielle des contemporains de la guerre[1264]. La question de la réinsertion des mutilés de guerre touche bien entendu l'industrie textile, et les services de l'inspection du travail s'en saisissent dès 1915. Ils établissent alors une liste de 669 emplois occupés ou pouvant être occupés par des mutilés de guerre. On y retrouve des emplois dans le tissage (pareurs, tisseurs, gareurs), la filature (fileur de self-acting) ou encore dans la teinturerie (manœuvre aux barques essoreuses)[1265]. En juin 1916, une enquête recense les emplois effectivement occupés par des mutilés de guerre [tableau 94].

Tableau 94: Répartition d'emplois réservés par blessure, 1916.

Emploi	Tête	Yeux	Bras	Main	Jambe	Pieds	Total
Ouvrier fileur		1					1
Tourneur					2		2
Trieur (déchets)		1					1
Graissage peigne				1		1	2
Tisserands		1			1		2
Contremaître		1					1
Monteur chaîne					1		1
Bonneterie			1		4		5
Moulinage soie			1			3	4
Apprêteur Tulle					1		1
Peseur (chiffons)					1		1
Réception tissus			1		3		4
Achat soierie					1		1
Tailleur			1		3		4
Ouvrier	2						2
Contrôleur balles			1				1
Machines à cylindre			1				1
TOTAL	2	4	6	1	17	4	34

Source : *BMT*, 1916, juin, n°6, p. 227.

Sur les 34 blessés réinsérés, 21 ont été blessés ou amputés de la jambe ou du pied. Il est cependant possible que les blessures soient multiples, et que d'autres infirmités viennent s'accumuler. Toutefois, cette donnée révèle la difficulté de réinsertion pour les hommes ayant perdu l'usage d'un bras ou d'un œil dans des industries manuelles. Par ailleurs, les archives d'entreprises consultées n'abordent à aucun moment ce sujet, soit qu'elles n'y aient pas été

[1264] Clément Collard, *Que faire des « héros vaincus » ? La rééducation professionnelle des mutilés de la Grande Guerre, 1914-1920*, thèse dirigée par Jean-François Chanet, IEP de Paris, 2014 : Christophe Denouveaux, *Les médecins des écoles de rééducation professionnelle pour mutilés de la guerre : étude des représentations médicales sur les mutilés, 1914-1918*, mémoire dirigé par Jean-Louis Robert, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2002 ; Philippe Manneville, *Les écoles de mutilés de la guerre 1914-1918. Le Havre et Rouen*, Paris, Editions du CTHS, 1997.

[1265] *BMT*, 1916, juin, n°6, p. 232.

confrontées, soit qu'aucune visibilité du phénomène n'ait été souhaitée, pour ne pas stigmatiser d'avantage l'être touché dans sa chair.

1.2.2 Ouvriers étrangers des pays neutres

Il n'existe pas, malgré les recherches, de données au sujet des travailleurs étrangers en France dans l'industrie textile. Néanmoins, la venue de travailleurs de pays neutres ou alliés est une réalité. En août 1915, une circulaire du ministère de l'Intérieur informe les inspecteurs du travail sur les mesures prises pour faciliter l'entrée en France des travailleurs espagnols[1266]. Jusqu'à 100 000 d'entre eux franchissent la frontière en 1917[1267]. L'arrivée de cette main-d'œuvre ne semble pas avoir été nulle, puis qu'en 1916, l'industrie textile des Pyrénées se révèle prospère, avec un personnel parfois plus important qu'avant guerre[1268]. De même, dans l'industrie cotonnière de la circonscription de l'inspection du travail de Nancy, « les difficultés de main-d'œuvre ont été aplanies par la venue de contremaîtres et d'ouvriers suisses ou italiens »[1269]. À Vienne (Isère), le syndicat textile de la ville (CGT) écrit à plusieurs reprise au sujet de « camarades Espagnols travaillant dans le textile »[1270].

Côté patronal, l'UIT peine à recenser auprès de ses membres les effectifs présents. Malgré tout, F. Roy, son trésorier et représentant du syndicat normand du tissage de coton, indique que des discussions sont en cours « pour faire venir des ouvriers italiens en plus grand nombre. Déjà des Marocains, des Espagnols, des Grecs, etc., sont employés »[1271]. L'emploi de Kabyles sont signalés dans la teinturerie. Quoique considérés comme de « bons ouvriers », leurs « habitudes nomades » (ils changent souvent d'employeur) et « le fait qu'ils ne parlent pas le français » apparaissent, chez les patrons, comme des freins à leur emploi.

1266 *BMT*, 1915, Actes et documents officiels, p. 75.
1267 Michel Huber, *La population de la France pendant la guerre*, Paris, PUF, 1931, p. 201.
1268 *BMT*, 1916, juin, n°6, p. 201 et sv.
1269 *BMT*, 1917, janvier-février-mars, n°1-2-3, p. 20. Coton, circonscription de Nancy.
1270 IHS CGT Vienne. Syndicat textile de Vienne. Cahier n°6, correspondances. Lettre à M. Jallet, président de la SA de filature « La Viennoise », 8 janvier 1916 ; Lettre au secrétaire fédéral, 14 mars 1917.
1271 *Bulletin de l'UIT, juillet 1914 - juillet 1917*, réunion du mercredi 21 juin 1916, p. 364-365.

1.2.3 Le cas des Alsaciens dans l'Est : une main-d'œuvre ancienne et localisée.

Le cas des Alsaciens dans la Grande Guerre suscite depuis quelques années un renouvellement bibliographique[1272]. Divers auteurs ont par ailleurs rappelé qu'un grand nombre d'entre eux s'est retrouvé dans des camps de concentration durant toute la durée du conflit. Alors que la reconquête des territoires cédés à l'issue de la guerre de 1870-1871 apparaît rapidement comme un but de guerre (et malgré l'opposition du président des États-Unis Wilson à cette idée), les Alsaciens suscitent une certaine méfiance de la part des autorités et des populations civiles. Toutefois, le thème de l'emploi de cette main-d'œuvre est peu étudié. Tous les Alsaciens ne se retrouvent pas dans ces camps. Le manque de main-d'œuvre conduit à faire appel à cette population, dont le statut ne justifie pas un engagement dans les forces armées.

Cette situation rappelle le cas particulier des Vosges comme territoire frontalier avec les anciennes provinces annexées par le *Reich* en 1870-1871. La présence des habitants des anciens départements français ne s'est jamais arrêtée[1273]. Chez les patrons, , « une grande partie des enfants des entrepreneurs ont franchi les Vosges avant l'âge de 16 ans pour ne pas devoir porter le casque à pointe »[1274]. Une partie d'entre eux entame une carrière d'officier dans l'armée française, à l'image de la famille Kœchlin. Au lendemain de l'armistice, le préfet des Vosges informe le secrétaire d'État à la présidence du Conseil des ministres sur la situation des Alsaciens-Lorrains présents dans son département. Près de 7 500 Alsaciens-Lorrains y vivent, « dont la plupart étaient fixés dans le département avant les hostilités. Les autres, soit environ 3 000, ont été évacués d'Alsace par les troupes françaises dans l'arrondissement de Remiremont »[1275].

[1272] Jean-Claude Farcy, *Les Camps de concentration français de la Première Guerre mondiale (1914-1920)*, Paris, Anthropos, 1995 ; François Laurent, *1914-1918, des Alsaciens-Lorrains otages en France. Souvenirs d'un Lorrain interné en France et en Suisse pendant la guerre*, présentés par Camille Maire, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 1998 ; Jean-Louis Pillat, *Les Alsaciens-Lorrains internés en France. Besançon, 1914-1919*, Colmar, Jérôme Do Bentzinger éditeur, 2004 ; Florence Daniel-Wiezer, *Otages dans la Grande Guerre. Destins de prisonniers et civils lorrrains*, Nancy, Éditions de l'Est, 2005 ; Jean-Nöel Grandhomme (dir.), *Boches ou tricolores ? Les Alsaciens-Lorrains dans la Grande Guerre* Strasbourg, La Nuée Bleue, 2008 ; Bertrand Risacher et Nicolas Stoskopf, « L'industrie alsacienne dans la Grande Guerre : un désastre économique ? », *Revue d'Alsace* [En ligne], 139 | 2013, mis en ligne le 01 octobre 2016, consulté le 25 janvier 2017. URL : http://alsace.revues.org/1927 ; Camille Maire, *Prisonniers des libérateurs. Les Otages alsaciens lorrains en France pendant la Grande Guerre,* Metz, éditions des Paraiges / éditions Le Polémarque, 2014 ; Francis Péroz, *L'Alsace-Lorraine et le Territoire de Belfort dans la Grande Guerre*, Tours, Editions Sutton, 2015.

[1273] Jean-Noël Grandhomme, « Introduction : les Alsaciens Lorrains dans la Première Guerre mondiale », dans Jean-Noël Grandhhomme (dir.), *Boches et tricolores ? ... op. cit.*, p. 22.

[1274] Michel Hau, « Le patronat alsacien dans la Première Guerre mondiale », dans *Ibid.*, p. 48.

[1275] AD Vosges, 4 M 428, minute de la lettre du préfet des Vosges au sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil, 14 novembre 1918.

Il y a donc deux principaux groupes d'Alsaciens : ceux qui étaient présents avant la guerre, et ceux qui furent « évacués », comme le disent les autorités françaises. Le recensement des hommes fait en juillet 1916 dans les Vosges fait ressortir quatre catégories d'Alsaciens[1276] :

- 1er catégorie : « Alsaciens-Lorrains résidant dans une commune avant la mobilisation et qui y sont restés sans permis de séjour » ;
- 2e catégorie : « Alsaciens-Lorrains qui, évacués à la mobilisation dans l'intérieur du territoire, sont venus résider dans la commune, munis de la carte tricolore » ;
- 3e catégorie : « Alsaciens-Lorrains résidant dans la commune [depuis la mobilisation], avec permis de séjour ;
- 4e catégorie : « Alsaciens-Lorrains évacués d'Alsace par les troupes françaises depuis la mobilisation et qui n'ont ni permis de séjour, ni carte tricolore ».

Ces catégories illustrent la diversité des situations. En revanche, en ne retenant que les travailleurs et cadres de l'industrie textile (196 personnes clairement identifiées[1277] sur 838, réparties sur 27 communes), la majeure partie est arrivée après la mobilisation. Seuls trente Alsaciens résident de manière permanente dans les Vosges. Cinquante-sept obtiennent, après le passage devant une commission alsacienne, la carte tricolore certifiant de leur attachement à la France, tandis que le reste (109 hommes), sont « évacués » par l'armée française [tableau 95].

Tableau 95: Alsaciens hommes travaillant dans le textile par catégorie, juillet 1916

Catégories	Effectifs masculins	Part (%)
1re catégorie	30	15,3 %
2e catégorie	57	29,1 %
3e catégorie	29	14,8 %
4e catégorie	80	40,8 %
Total	196	100,0 %

Source : AD Vosges, 4 M 428. Police. Enquête sur les Alsaciens-Lorrains, 1916.

[1276] AD Vosges, 4 M 428. Police. Enquête sur les Alsaciens-Lorrains, 1916. Le préfet des Vosges à Messieurs les maires et commissaires de police du département, Épinal, 4 juillet 1916. Les citations qui suivent sont issues de ce courrier.

[1277] Il est apparu difficile souvent de bien identifier les individus travaillant dans l'industrie textile. Les dénomination comme « ouvriers d'usines » ont été prises en compte quand un parent était indiqué comme appartenant à l'industrie textile, tandis que les « journaliers », qui sont désignent aussi bien des ouvriers agricoles ou d'usine, ont été écartés. Néanmoins, ces individus identifiés représentent tout de même près du quart des « évacués » des communes étudiées.

Les évacuations n'ont pas été faite dans un esprit humanitaire, mais d'abord pour constituer des otages, et éviter le recrutement des hommes dans l'armée allemande en cas d'abandon des territoires « reconquis »[1278]. C'est du moins ce qui se passe, non sans heurts, au cours des premières semaines de la guerre[1279]. Des hommes, mais également des femmes et des enfants, sont arrêtés sur la route des soldats français, en grande partie durant la retraite d'Alsace entre les 20 et 24 août 1914. C'est le cas de Louis Saas, 26 ans, ingénieur textile, originaire de Thann. Lors de la seconde occupation de la ville, « j'ai signé une pièce qui me fut présentée par le commandant des troupes françaises par laquelle je m'engageai à ne pas m'évader et à suivre les troupes françaises pour le cas où elles quitteraient Thann »[1280]. À partir du 16 septembre, après l'obtention d'un laisser-passer à Besançon, il réside à Breuches (Haute-Saône), chez le directeur de la filature Bezanson, lui-même né à Thann avant l'annexion et ami du père de Saas[1281]. Il y travaille comme contremaître, en remplacement des collaborateurs mobilisés.

La crainte de révélations sur les mouvements de troupes françaises et les suspicions d'espionnage semblent expliquer principalement cette politique[1282]. Ces otages sont regroupés dans des camps de triage puis d'internement, avec une liberté de mouvement restreinte. Ces camps se situent loin du front. À l'exception du Doubs (camps pour Alsaciens-Lorrains et centre de triage) et de l'Hérault (jusqu'en 1916 pour ce dernier), il n'en existe pas dans les départements textiles étudiés, dont les Vosges[1283]. À partir d'octobre 1914, une série d'accords passés entre les belligérants et par l'intermédiaire des États-Unis et de l'Espagne permet l'évacuation des civils étrangers non mobilisables, c'est-à-dire les femmes, les hommes âgés de moins de 17 ans et de plus de 60 ans et les infirmes[1284]. Le 9 novembre 1914, une commission interministérielle, composée de trois personnalités puis de notables alsaciens, voit le jour pour répondre aux demandes de libération[1285]. Cela permet à une partie des Alsaciens-Lorrains de quitter les camps d'internement.

[1278] Michel Huber, *La population de la France pendant la guerre*, Paris, PUF, 1931, p. 155.
[1279] Camille Maire, *Prisonniers des libérateurs, ..., op. cit*., p. 15 et sv.
[1280] AD Haute-Saône, 6 M 650. Dossier Louis Saas. Procès-verbal de l'enquête sur le nommé Saas, Louis, né le 20 septembre 1888 à Thann, Luxeuil, le 30 novembre 1914.
[1281] AD Haute-Saône, 6 M 650. Dossier Louis Saas. Déclaration de Paul Faidy devant le Maire de Breuche à Monsieur le préfet de Haute-Saône, le 11 décembre 1914. « Né à Thann le 7 mai 1864, directeur de la filature de Mrs G. Bezanson à Breuche (Haute-Saône), depuis le 25 novembre 1892, ayant opté pour la France le 1 er septembre 1872 à Angeot (Territoire de Belfort) ».
[1282] François Lorent, *1914-1918. Des Alsaciens-Lorrains otages en France, ..., op. cit*., p. 12-13.
[1283] Jean-Claude Farcy, *Les camps de concentration français de la Première Guerre mondiale..., op. cit*., p. 135-137.
[1284] *Ibid*., p. 27.
[1285] *Idem*.

L'enquête de juillet 1916 enregistre également l'âge et la profession exercée [figure 39]. Ils vivent principalement à Rupt-sur-Moselle (44 hommes sur 75), Le Thillot (19 sur 45) et le Val d'Ajol (18 sur 103). Le gros des Alsaciens réside dans le sud du département, à proximité de la frontière avec la partie alsacienne contrôlée par les troupes françaises [carte 12]. Pour les fonctions, les ouvriers de tissage et de filature constituent le gros des effectifs, devant les contremaîtres et les manœuvres. Sont également compris des cadres, dont des directeurs d'usines. Deux d'entre-eux, chacun à la tête d'un tissage et d'une filature à Ferdrupt, habitaient déjà le département avant la guerre[1286].

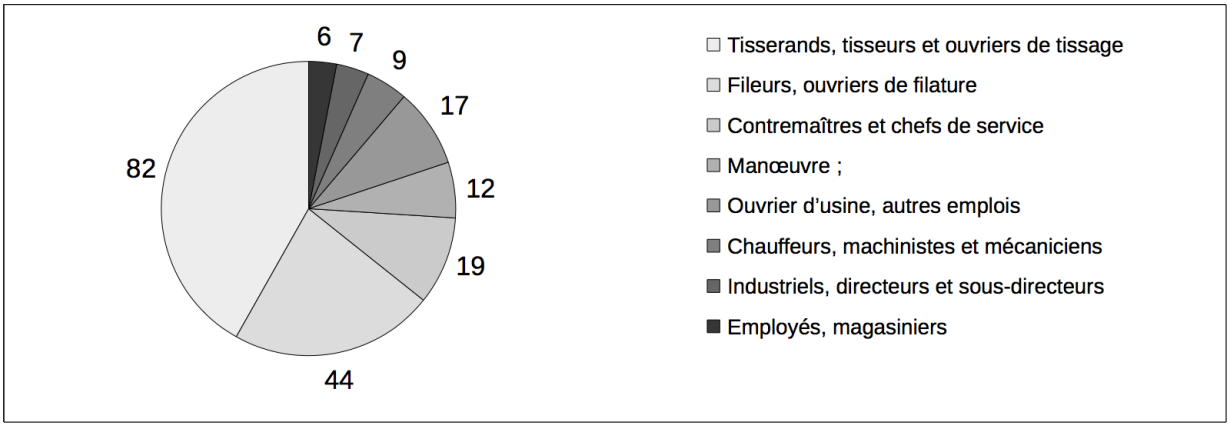

Figure 39: Postes occupés par des Alsaciens, Vosges, juillet 1916.
Source : AD Vosges, 4 M 428. Police. Enquête sur les Alsaciens-Lorrains, 1916.

Concernant l'âge, les plus de cinquante ans représentent plus du quart des Alsaciens recensés [figure 40]. Les 19 ans et moins constituent le second effectif, avec 16 % du total. Avec la tranche des 46-50 ans (10 %), les âges non mobilisables sont majoritaires. L'âge médian tourne autour de 38 ans, du fait de la mobilisation des plus jeunes.

[1286] AD Vosges, 4 M 428. Police. Enquête sur les Alsaciens-Lorrains, 1916.

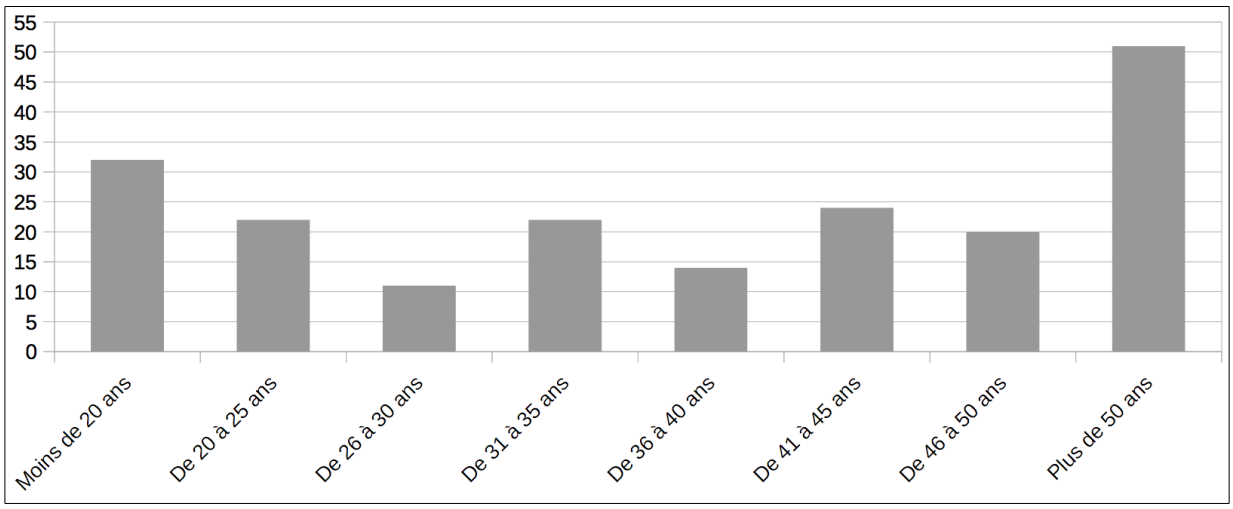

Figure 40: Répartition par âge des Alsaciens du textile dans les Vosges, juillet 1916.
Source : AD Vosges, 4 M 428. Police. Enquête sur les Alsaciens-Lorrains, 1916.

L'accueil de cette population reste difficile à évaluer. Dans le cas de Louis Saas, arrivé dans les premières semaines de la guerre à Breuches (Haute-Saône), divers bruits circulent sur son compte, « qui est traité plus ou moins ouvertement, jamais à moi-même [le directeur de l'usine Bezanson] de prussien, d'espion, etc... »[1287]. En réalité, ce sont plusieurs personnalités qui sont visées par une pétition adressée au général commandant la 7e région militaire. Le directeur de la filature, Faidy lui-même, est vu comme « mal considéré et paraît détesté de la population »[1288] ; le comptable, nommé Dionis Hirt, Suisse allemand, « correspondrait beaucoup avec la Suisse et l'Allemagne et serait marié avec une femme alsacienne » ; un contremaître, Louis Gralter, « d'origine douteuse » et hébergé par la famille Trompette dont le fils est mort au champ d'honneur, « s'est fait remarquer dernièrement, […] en creusant une fosse sous la fenêtre des parents et en faisant avec [la] famille, le simulacre de l'inhumation » ; enfin, le cocher, « Pierre Trimbur, originaire d'Alsace aussi, « également détesté de la population », se trouve être « l'objet d'un procès-verbal dressé par la gendarmerie le 14 novembre dernier pour violences légères sur la personne de la concierge du château ». Les éléments avancés évoquent davantage la rancœur et les rivalités personnelles que des motifs réels de soupçons d'espionnage. La guerre est souvent, à l'arrière, l'occasion de régler certaines vieilles rancunes, surtout lorsque les familles sont touchées par la perte d'un enfant de la commune. Toutefois, pour apaiser les esprits, le commissaire spécial de Vesoul recommande au préfet d'écarter deux des individus visés, en l'occurrence Louis Gralter et Louis Saal[1289].

[1287] AD Haute-Saône, 6 M 650. Dossier Louis Saas. Déclaration de Paul Faidy devant le Maire de Breuche à Monsieur le préfet de Haute-Saône, le 11 décembre 1914.
[1288] *Ibid*. Le commissaire de police de Luxeuil au sous-préfet de Lure, 5 décembre 1914.
[1289] *Ibid*. Rapport du commissaire spécial de Vesoul au préfet de la Haute-Saône, 13 décembre 1914.

Les industriels tentent de faire venir cette main-d'œuvre disponible, et influent sur les instances administratives. En mars 1915, les gérants de la société Schwob frères présentent au préfet de Haute-Saône une liste de neuf ouvriers, « tous des réfugiés alsaciens admis au Petit Séminaire d'Avignon [Vaucluse] »[1290]. Pour eux, « ces ouvriers seraient d'une grande utilité dans nos établissements où la main-d'œuvre commence à nous manquer à la suite de l'appel, sous les drapeaux, des hommes de l'auxiliaire ». Considérés, par la commission interministérielle des Alsaciens-Lorrains, comme des « Alsaciens-Lorrains purs reconnus d'origine française et de sentiments français à libérer sans conditions et à qui la commission délivre le certificat tricolore »[1291], trois d'entre eux ne prennent pas le chemin d'Héricourt le 22 mars, étant rapatriés en Alsace française quelques semaines plus tôt[1292]. En avril, une demande de transports de trois autres ouvriers alsaciens est demandée et satisfaite[1293]. Il arrive néanmoins que les autorité civils n'accordent pas les demandes de transports des industriels, comme dans le cas de Louis Schleicher, qui a travaillé chez Charles Mieg à Mulhouse, et qui est attendu par le tissage de la même société à Luxeuil. Le maire estime qu'il « n'offre pas [les] garanties [de] sentiments nationaux », ce qui motive le refus de le voir arriver dans la zone des armées[1294].

Les populations alsaciennes représentent donc une faible catégorie de main-d'œuvre, essentiellement utilisée dans les industries textiles frontalières avec l'ancienne province. Étroitement surveillés, les individus autorisés à séjourner dans les Vosges ou en Haute-Saône sont déjà des habitués de ces régions avant-guerre. Pour la plupart, le conflit n'apporte qu'une tracasserie administrative supplémentaire.

1.2.4 L'emploi des réfugiés français et belges : une main-d'œuvre d'appoint ?

Les opérations militaires des premiers mois de guerre et les rumeurs d'exactions (fantasmées ou avérées) de la part de l'armée allemande entraînent sur les routes une vague importante de civils fuyant les zones des combats. Pendant toute la guerre, l'évacuation des

---

[1290] *Ibid*. Maison Schowb frères au préfet de Haute-Saône, 5 mars 1915. Il s'agit de Aloyse et éon Schwarb, Alphonse père et Alphonse fils Daugel, Emile Risser, Eugène Wolff, Joseph Schweibel, Laurent Springinsfeld, et Martin Zimmermann.

[1291] Cité dans Jean-Claude Farcy, *Les camps de concentration français…, op. cit.*, p. 58.

[1292] AD Vosges, 6 M 650. Télégrammes, préfet du Vaucluse au préfet de Haute-Saône, les 21 et 22 mars 1915. Les deux rapatriés sont Martin Zimmermann et Daugel père et fils.

[1293] *Ibid*. Télégramme du préfet de la Drôme au préfet du Vaucluse, 11 avril 1915 : Joseph Studer, Joseph et Ernest Herter, « en dépôt à Crest ».

[1294] *Ibid*. Télégramme du maire de Luxueil au sous-préfet de Lure, 7 mai 1915.

« bouches inutiles » se poursuit. Les réfugiés, au 1re septembre 1918, proviennent en principalement des départements du Nord (311 000 personnes), du Pas-de-Calais (321 000) et de la Somme (173 000), sur une population estimée entre 1,4 et 2 millions de personnes[1295]. Pour des raisons pratiques (absence de moyens de transports), ils restent néanmoins à proximité de leurs communes d'origine, c'est-à-dire dans la partie non envahie du Nord et du Pas-de-Calais[1296]. De son côté, le nombre de Belges en France est évalué à 325 000 individus à la fin du conflit[1297]. Cela représente, au plus fort de leur présence, près de 17 % des 1,5 million de Belges ayant fui leur pays[1298]. Principalement réfugiés dans la Seine, ils rejoignent aussi leur gouvernement en exil au Havre. Il sont alors 35 000 en Seine-Inférieure et 13 000 dans le Calvados[1299].

Avec le déclenchement du conflit, le réfugié fait figure d'imprévu. Certes, la loi du 5 août 1914 prévoit que l'autorité militaire, ou par délégation l'autorité civile, puisse venir en aide aux individus « évacués comme bouches inutiles »[1300]. Le 1er décembre 1914, une circulaire du ministère de l'Intérieur reconnaît « le principe essentiel de l'assistance aux réfugiés sans ressources » par l'État[1301]. Désormais, les réfugiés vont bénéficier d'une allocation journalière de 1,25 franc par adulte, et de 50 centimes par enfants, allocation déjà versée aux femmes de mobilisés. Cette allocation représente pour beaucoup le « prix de leur exil »[1302]. Or, les conditions d'attribution d'allocations, notamment pour les réfugiés disposant d'un emploi, sont déterminées par le préfet. En Seine-Inférieure, « si les ressources d'une famille égalent ou dépassent le minimum fixé comme étant indispensable à son existence, aucune allocation n'est accordée ; si les ressources sont inférieures à ce minimum, la différence est versée, sans que celle-ci ne puisse excéder le taux normal des allocations »[1303].

1295 Philippe Nivet, *Les réfugiés français de la Grande Guerre. Les « Boches du Nord »*, Paris, Economica, 2004, p. 75-76. Sur l'ensemble des dix départements envahis entièrement ou partiellement, les réfugiés, évalués à 1,4 million, représente plus d'un cinquième de leur population, estimée à 6,5 millions de personnes avant la guerre.

1296 Philippe Nivet, « Les réfugiés de guerre dans la société française (1914-1946) », *Histoire, économie et société*, 2004/2, p. 247-259. URL : http://www.cairn.info/revue-histoire-economie-et-societe-2004-2-page-247.htm [consulté le 30 janvier 1917]. Jacques Dupâquier, « La population pendant la Première Guerre mondiale », dans Jacques Dupâquier (dir), *Histoire de la population française, t. 4 : De 1914 à nos jours*, 1988, p. 63.

1297 Philippe Nivet, *art. cit.*

1298 Jean-Pierre Popelier, *Le premier exode. La Grande Guerre des réfugiés belges en Franc*e, Paris, Vendémiaire, 2014, p. 5.

1299 Philippe Nivet, *art. cit.*

1300 *Ibid.*

1301 *Ibid.*

1302 Philippe Nivet, *Les réfugiés français de la Grande Guerre,…, op. cit*., p. 305.

1303 *Ibid*., p. 304. Il précise par ailleurs : « Ce "minimum d'existence" est fixé à des taux variables selon la taille de la commune. Pour celles de moins de 2 000 habitants, il est de 3 francs pour une personne isolée ou le chef de famille, de 1 F 50 par adulte à charge et de 1 F par enfant ; pour les villes de 2 000 à 15 000 habitants, respectivement de 3 F 50, 2 F et 1 F 25 ; pour les villes de plus de 15 000 habitants, de 4F, 2 F25 et 1 F25. Ces barèmes sont relevés le 1er avril 1917, puis le 4 août 1917 ». En 1918, une « charte des réfugiés » consacre ce

Pour soulager les communes d'arrivée des réfugiés, les autorités organisent leur répartition dans les départements de l'intérieur. En outre, il s'agit également de fournir à l'industrie, au commerce et à l'agriculture la main-d'œuvre qui lui fait défaut. Des mesures sont prises dès le 6 août 1914. Dans un premier temps, les préfets se chargent de répartir les réfugiés entre les communes, de préférence dans les zones rurales[1304], pour deux raisons : d'une part, il s'agit de limiter les risques de tensions sociales liées à l'arrivée d'une population sinistrée dans les villes ; d'autre part, il faut assurer la présence d'une main-d'œuvre pour les travaux agricoles à venir. Les débuts donnent parfois des résultats contreproductifs. En mars 1915, ce sont huit tisserands en draps et laine qui se retrouvent dans la commune de Noë, dans l'Yonne, et qui « ne peuvent exercer aucun travail dans la culture »[1305]. Néanmoins, pour d'autres régions, l'avantage est réel. Dans la région de Rouen (Seine-Inférieure), « la main-d'œuvre spécialisée des régions envahies a très intelligemment remplacé, dans la filature, le tissage et la confection, les Rouennais, mobilisés eux aussi »[1306]. Les Vosgiens Witz et Feltz ont très bien compris l'intérêt de cette main-d'œuvre spécialisée pour remplacer les spécialistes et contremaîtres partis au front. Cependant, ils sont conscients que le manque de logements et la précarité de la sécurité de Saint-Dié, proche de la zone de combat, constituent un frein non négligeable à leur arrivée.

Il arrive aussi que la venue d'ouvriers du Nord soit mal perçue ou suscite une franche hostilité de la part des populations locales. En avril 1916, deux cents ouvrières de l'usine Bonnard à Vizille (Isère) exigent le départ d'un contremaître réfugié du Nord[1307]. Dans les faits, elles protestent contre la transformation partielle de l'usine de soierie en tissage de laine, craignant de voir l'arrivée massive d'ouvriers du Nord et, en conséquence la perte de leur emploi. À Vienne, le mois suivant, ce sont les patrons qui reprochent à un nommé Pierre Victor Bouvier, sujet Belge habitant la commune depuis janvier 1914, « d'exciter ses camarades à la résistances »[1308]. En mai 1915, le tissage Retour, à la Ferté-Macé (Orne), se met en grève pour réclamer une hausse de salaire pour faire face à la hausse de 10 centimes du prix du pain, à raison de 1 franc par pièce de tissu[1309] : « Le bruit avait circulé que les ouvriers de cette usine

principe, sous la houlette du ministre de l'Intérieur, Jules Pams. Le montant maximum journalier est fixé à 1,50 fr. par adulte et 1 fr. par enfant. Le cumul salaire-allocation ne peut excéder un plafond compris entre 5 et 7 francs par jour. Ces chiffres sont réévalués par la loi du 15 novembre 1918. *Ibid*., p. 134.

1304 *Ibid*., p. 104-105.

1305 *Ibid*., p. 316. AD Yonne, 3 M21/34.

1306 Jacques Levainville, *Rouen pendant la guerre, op. cit.*, p. 17.

1307 AD Isère, 166 M 10. Grèves, 1914-1917. Rapport du maréchal des logis Derve, brigade de Vizille, 1er avril 1916 ; L'adjoint au maire de Vizille au préfet de l'Isère, 3 avril 1916.

1308 *Ibid*. Le sous-préfet de Vienne au préfet de l'Isère, 19 mai 1916.

1309 AN F^7 13821. Rapport du préfet de l'Orne au ministre, Alençon, 22 mai 1915.

avaient été poussés par des réfugiés qui les avaient engagés à réclamer les tarifs consentis par les industriels du Nord. Le bien fondé de ces renseignements n'est pas encore établi »[1310]. Dans l'industrie lainière de la région d'Elbeuf, « la classe ouvrière accusait les réfugiés de travailler plus longtemps pour des salaires plus modiques, et souvent l'arrivée des horsains dans les usines fut cause de rixes et de grèves »[1311].

Les autorités départementales tendent tout de même à envoyer les réfugiés dans les communes où leur emploi dans l'industrie ou le commerce ne posera pas de problème. Voici les cas de l'arrondissement de Vienne (Isère) et du département du Tarn. Pour le premier, sur un total de 3 804 réfugiés répartis dans 38 communes, le registre comprend 325 réfugiés travaillant dans le textile[1312]. Plus de la moitié des personnes recensées proviennent du département du Nord, loin devant la Somme, l'Aisne et la Marne, et 17 arrivent de Belgique [tableau 95].

Tableau 96: Origine des réfugiés dans l'arrondissement de Vienne (Isère).

Départements	Effectifs recensés	Part %	Départements	Effectifs recensés	Part %
Nord	168	51,7 %	Meurthe-et-Moselle	11	3,4 %
Somme	31	9,5 %	Haut-Rhin (Alsace)	10	3,1 %
Aisne	29	8,9 %	Pas-de-Calais	6	1,8 %
Marne	21	6,5 %	Territoire de Belfort	5	1,5 %
Belgique	17	5,2 %	Vosges	5	1,5 %
Ardennes	15	4,6 %	Autres départements	7	2,2 %
			Total	325	100,0 %

Source : AD Isère, 13 R 208. Registre des réfugiés de l'arrondissement de Vienne, 1920.

La ville de Vienne concentre l'essentiel des travailleurs du textile, avec 197 personnes. Cela représente environ 14 % des réfugiés accueillis par la ville, et 61 % des réfugiés textiles dans l'arrondissement. De cet échantillon, plusieurs constats peuvent être tirés. Tout d'abord, les hommes sont majoritaires, à hauteur de 55,8 %. Au niveau des emplois (hommes et femmes confondus), plus de la moitié des réfugiés exerce son activité au sein d'un tissage, et un tiers est même tisseur.-se ou tisserand.e. [figure 41 et annexe C5A3].

[1310] *Ibid*.
[1311] Jacques Levainville, *Rouen pendant la guerre, op. cit*., p. 20.
[1312] AD Isère, 13 R 208. Registre des réfugiés de l'arrondissement de Vienne, 1920.

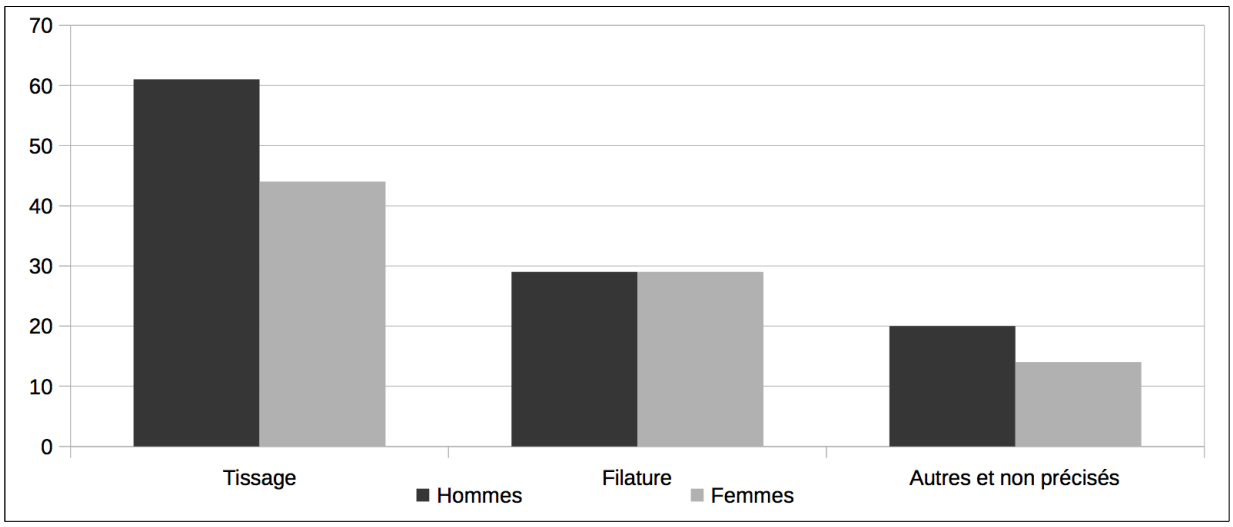

Figure 41: Occupation des réfugiés par secteur et sexe, Vienne (Isère), 1915-1919.

Source : AD Isère, 13 R 208. Registre des réfugiés de l'arrondissement de Vienne, 1920.

Quant à leur arrivée dans la ville, 44 % s'installent entre 1914 et 1915. Le gros des réfugiés arrive donc entre 1916 et 1918, mais également jusqu'en 1919, avec une quinzaine d'ouvriers du textile [figure 42].

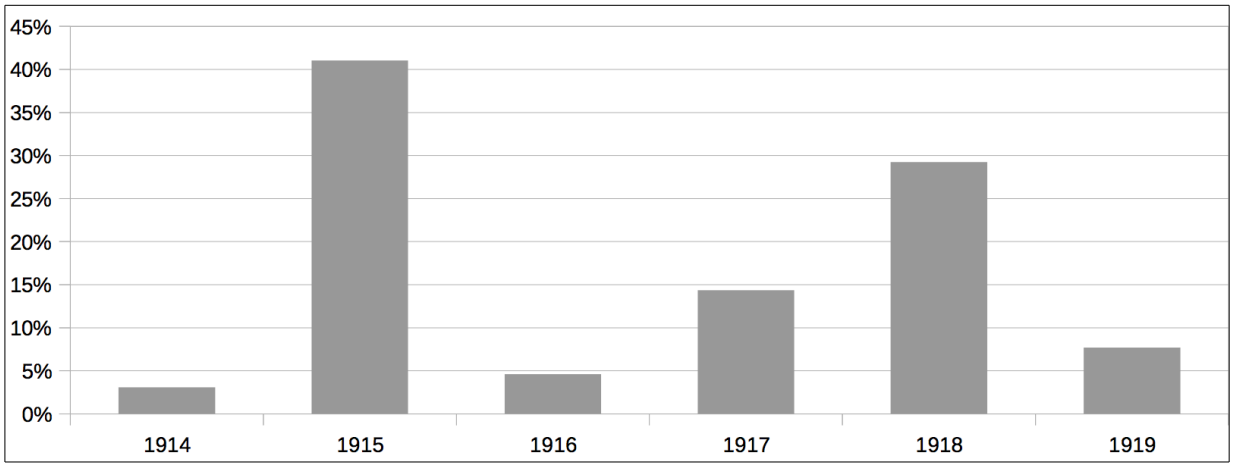

Figure 42: Année d'arrivée des réfugiés du textile à Vienne, 1914-1919.

Source : AD Isère, 13 R 208. Registre des réfugiés de l'arrondissement de Vienne, 1920.

Comment expliquer ce phénomène ? D'une part, les placements d'ouvriers et de réfugiés se poursuivent durant toute la guerre, ce qui entraîne des mouvements de population à l'intérieur du territoire. Les autorités cherchent, nous l'avons vu, à répartir au mieux l'accueil des populations déplacées. De nouveaux déplacements surviennent, notamment dans les zones proches de la ligne de front, comme l'a montré Philippe Nivet[1313], qui rappelle qu' « il n'y a pas

[1313] Philippe Nivet, *Les Réfugiés français de la Grande Guerre…, op. cit*., p. 96-98. Exemple de la ville d'Hazebrouck, où l'autorité militaire britannique et celle française se querellent au sujet des autorisations et

eu d'exode unique et massif vers les départements de l'intérieur, mais, entre 1914 et 1919, une succession de déplacements qu'il n'est pas possible de présenter de façon chronologique »[1314]. Ensuite, des accords internationaux, passés entre belligérants et sous le patronage des puissances neutres, dont l'Espagne, permettent l'évacuation de populations civiles depuis les territoires occupés ou l'Allemagne via la Suisse[1315]. Si quelques ouvriers ne restent que quelques mois, voire quelques semaines, dans le département, la majeure partie repart dans sa commune d'origine, par convoi, au cours des années 1919 et 1920.

Dans le département du Tarn, la préfecture a recensé en 1915 par branche d'activité les réfugiés Belges et Français sur son territoire[1316]. Moins nombreux qu'à Vienne, ils sont tout de même 71 à travailler dans l'industrie textile, répartis dans vingt communes [carte 13]. Toutefois, leur répartition laisse penser que la priorité a été donné aux travaux des champs. Ainsi, la commune de Salvagnac, qui en accueille seize, ne dispose pas d'usines ou d'ateliers textiles. Inversement, vers Labastide-Rouairoux, seules les communes de Viane et Lacaume en accueillent ensemble treize .En revanche, les communes autour de Castres (Lempant, Dourgnes ou Poudes), en comptent une trentaine. S'agit-il d'erreurs de placement ou de souci de répartition des arrivées ? Sans doute un peu des deux, selon le point de vue adopté. Les préfets cherchent, pour rappel, à éviter un encombrement des réfugiés dans les villes, tandis que les maires, surtout lorsqu'ils sont impliqués dans la vie économique de leur ville, cherchent avant tout à acquérir cette main-d'œuvre réputée et urgente.

Dans d'autres régions, Philippe Nivet rapporte qu'en décembre 1914, le maire d'Elbeuf (Seine-Inférieure) déplore l'inemployabilité des réfugiés envoyés dans sa commune, bien qu'il s'agisse en partie d'ouvriers de l'industrie cotonnière, mais également de la toile, de la cordonnerie ou de la métallurgie[1317]. La famille Blin plaint, en décembre 1937, devant le Jury National sur les bénéfices de guerre, « des malfaçons et du gaspillage de matières premières, ainsi que d'une usure exceptionnelle du matériel utilisé » provoqué par une main-d'œuvre de réfugiés du Nord « non qualifiée »[1318].

---

obligations de sortie du territoire de la commune. L'offensive allemande du printemps 1918 n'y changera rien, les garanties au départ des civils ne réalisant pas l'effet escompté.

[1314] *Ibid.*, p. 15.

[1315] *Ibid.*, p. 47.

[1316] AD Tarn, 10 R 160. Liste des réfugiés belges et français exerçant des professions se rattachant à l'industrie textile ou aux lainages. (v. 1915).

[1317] Philippe Nivet, *Les réfugiés français de la Grande Guerre…, op. cit.*, p. 318. AD Seine-Maritime, 1 M 226. Lettre du maire d'Elbeuf au préfet de Seine-Inférieure, 5 décembre 1914.

[1318] Cité dans Jean-Claude Daumas, *L'Amour du drap…, op. cit.*, p. 318.

La mobilisation générale constitue une grande perturbation dans la gestion des effectifs ouvriers. Si les femmes restent le principal vivier de recrutement des usines, tout en conservant les mêmes proportions d'emploi homme/femme, les responsables d'établissement font également appel à des main-d'œuvres ponctuelles, voire habituelles. Les ouvriers alsaciens restent présents dans l'Est, tandis que les réfugiés français et belges privilégient la proximité du front. Une partie de ces populations est toutefois dirigée vers les centres d'industrie, et certains, grâce au Bulletin des réfugiés du Nord, rejoignent leurs anciens employeurs eux-aussi délocalisés par la force des événements. Néanmoins, même dans les départements d'industrie textile, leur répartition ne correspond pas nécessairement, comme dans le Tarn, à leur ancien emploi. En outre, malgré l'apport de bras supplémentaires, la guerre influe fortement sur les conditions de vie et de travail des populations laborieuses.

2 LES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL PENDANT LA GUERRE

La guerre ne fait pas qu'emporter les hommes dans son sillon, elle trouble l'ensemble des activités quotidiennes à l'arrière.

2.1 Réglementation et conditions du travail : entre assouplissement et adaptations.

Avant la guerre, le droit du travail connaît un fort développement depuis les années 1890. Avec la loi du 2 novembre 1892, l'emploi d'enfants de moins de 13 ans n'est plus autorisé, et celui de femmes mineures ou majeures est limité (11 heures par jour tout de même)[1319]. La loi Millerand du 30 septembre 1900 réduit progressivement cette durée à 10 heures, et en 1906, le repos hebdomadaire est institué. Cependant, des décrets d'application prévoient des dérogations possibles pour certaines professions, pour des périodes et des durées

[1319] http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Loi_du_2_novembre_1892.pdf

déterminées[1320]. Le contexte de guerre provoque une situation inédite, où la réglementation du travail se voit mise à mal.

2.1.1 L'assouplissement des règles de travail

Dès le mois d'août 1914, des circulaires du ministère du Travail et de la Prévoyance sociale autorisent les industriels « à dépasser la durée normale du travail, alors fixée à 10h par jour pour les femmes, les enfants et les adultes occupés dans les mêmes locaux, et à suspendre le repos hebdomadaire »[1321]. Il s'agit d'ailleurs d'assurer une activité, alors que l'économie est considérablement ralentie par le départ des hommes, voire arrêtée. Pour Paul Fraenckel, « il ne faut pas oublier ceci : de jour en jour les besoins des armées devenaient plus grands et plus pressants. Il fallut alors pousser la production, regarnir les métiers immobilisés par le départ de nombreux tisserands »[1322]. À Roanne (Loire), la semaine de cinq jours et demi, dite semaine anglaise, existe depuis une dizaine d'année quand éclate la guerre. Quelques adaptations apparaissent pour limiter le chômage, et répondre aux demandes de l'armée. Ainsi, la journée de travail est prolongée de 45 minutes dans plusieurs usines, comme dans le tissage de coton Guerry-Duperray. Le travail le samedi après-midi est également rétabli pour faire face aux commandes de l'Intendance, au grand désarroi du syndicat textile de la ville[1323]. Quant à l'industrie drapière viennoise (Isère), elle fait travailler ses ouvriers le dimanche, soit par demi-journée soit pour la journée entière, pour rattraper les coupures d'électricité en semaine.

Le travail de nuit devient également impératif, pour répondre aux besoins colossaux de l'Intendance. Les établissements qui y sont autorisés obtiennent une revalorisation des prix de l'Intendance. Dès 15 octobre 1914, le député-maire et manufacturier de Vienne (Isère), Joseph Brenier, sollicite directement le ministre du Travail. Il s'agit ici d'organiser les ateliers de cardages pour le travail de nuit dans les filatures. « Mais à défaut d'hommes, ces postes pourraient être occupés, comme jadis, par des femmes dont il serait facile d'avoir un certain

---

[1320] Le décret du 15 juillet 1893 par exemple, autorise les tissage d'étoffes de nouveautés à faire travailler les femmes de plus de 18 ans et les jeines garçons au-delà de 11 heures du soir, du 15 avril au 15 mai et du 15 octobre au 15 novembre, dans la limite de 12 h de travail par 24 heures. Dans le délainage, les femmes et les mineurs peuvent être employés la nuit dans la limite de dix heures continues, durant une période de 90 jours. De même, le repos hebdomadaire dans ces deux industries peut même faire l'objet d'une suspension temporaire, sur avis de l'inspecteur du travail.

[1321] William Oualid et Charles Picquenard, *Salaires et tarifs,…, op. cit.*, p. 31.

[1322] Paul Fraenckel, *La Chambre de commerce et la collectivité d'Elbeuf…, op. cit.*, p. 15-16.

[1323] Médiathèque de Roanne, 33 M 6b/66. Union syndicale de l'industrie textile de Roanne et Le Coteau. Procès-verbaux des réunions générales et des conseils d'administration. Conseil d'administration, séance du 11 novembre 1914.

nombre »[1324]. À ce sujet, l'inspecteur divisionnaire de Lyon, dans sa réponse au ministre, justifie l'autorisation provisoire de la demande par un argument technique, le 28 octobre :

> Mais s'il faut changer le genre d'étoffe il devient alors nécessaire d'employer un fil dont la grosseur soit différente. C'est ce qui se produit à Vienne pour la fabrication du drap de troupe. Le fil qui doit service à le confectionner devant être plus fin que celui dont on se sert pour la fabrication de l'article courant, l'équilibre de la production entre les différents appareils se trouve rompu, l'influence du changement se faisant sentir dans de moins grandes proportions pour le tissage que pour la filature. Il importe donc pour compenser la différence de faire fonctionner plus longtemps les cardes que les métiers à tisser ; or, comme les cardes travaillent déjà toute la journée, il est indispensable pour obtenir le résultat demandé de les faire marcher la nuit[1325].

Dans l'usine de la SA des établissements Balsan, le travail de nuit est compris dans le marché de gré à gré du 15 mars 1915 :

> Le prix du drap bleu clair fabriqué pendant la nuit sera de DIX FRANCS QUARANTE (10,40) le mètre, pour tenir compte des frais dont la Société An^me^ des Ets BALSAN a donné la justification dans sa lettre du 16 janvier dernier [1915] adressée au Ministère de la Guerre.
> Toutefois ce prix ne sera appliqué aux draps fabriqués la nuit que pendant 4 mois ; à partir du 5e mois, et pour la suite, il sera réduit à DIX FRANCS DIX CENTIMES (10,10) pour tenir compte à la fois de l'amortissement du matériel, de foulonnage et de la réduction de la durée d'éclairage.
> La production de nuit sera calculée d'après le nombre des métiers à tisser ayant travaillé la nuit. Pour faire état de ce travail et pour déterminer son importance par rapport à l'ensemble de la production des établissements BALSAN, il sera établi un registre sur lequel seront inscrits chaque jour le nombre de métiers à tisser ayant réellement travaillé le jour et le nombre de métiers ayant travaillé pendant la nuit. Ce registre sera visé chaque jour par la Sous-Intendance d e Châteauroux après vérification préalable par tous les moyens qu'elle jugera utiles, notamment par le contrôle des feuilles de présence de l'atelier. […]
> Comme entre le moment où une pièce de drap commence au tissage et celui où elle est soumise à l'examen de la Commission de réception, il faut compter un intervalle de 10 jours environ, il est convenu que le travail de nuit ayant commencé à fonctionner le 18 Février 1915, dans les usines des Ets BALSAN, le contrôle prescrit plus haut partira de cette date et s'arrêtera au 20 mars suivant. Il servira à régler l'application des prix pour les fournitures d'étoffe à faire par la Sté BALSAN du 1er au 31 mars 1915[1326].

Le 1er mai 1915, la SA des anciennes manufactures Rodet, à Dieulefit (Drôme) demande à l'inspection du travail l'autorisation d'appliquer le travail de nuit dans leur filature de Bridon, dans la commune de Souspierre (Drôme), pour quatre ouvrières de moins de 18 ans[1327]. Le

---

[1324] AN F^22^ 443. Travail de nuit des femmes. Courrier de Joseph Brenier au ministre du Travail, Vienne, 15 octobre 1914.

[1325] *Ibid*. L'inspecteur divisionnaire de la 11ème circonscription au ministre du Travail, Lyon, 28 octobre 1914.

[1326] CAEF-B15579, dossier de la SA des Éts. Balsan, marché de gré à gré du 15 mars 1915. Majuscules du texte original respectées.

[1327] AN F^12^ 443. Le directeur général Perrin de la société anonyme des anciennes manufactures Rodet à Monsieur l'inspecteur divisionnaire du travail à Valence (Drôme), Dieulefit, 1er mai 1915.

directeur général de cette société invoque l'impossibilité de se « procurer de nouvelles machines et « de trouver des ouvriers » pour répondre aux demandes de l'Intendance en drap de troupe. Dans son courrier du 4 mai au ministère du Travail, l'inspecteur de la 10ème circonscription précise que « l'usine de Souspierre est éloignée de toute agglomération, à la campagne, et [qu']il est impossible, malgré les demandes nombreuses, de trouver le personnel nécessaire au fonctionnement continu de la filature »[1328]. On trouve des précisions sur les conditions d'emploi de ces jeunes filles dans un second courrier de l'Inspecteur divisionnaire au Ministre du Travail, en date du 17 mai : le travail durera de 6 heures du soir à 6 heures du matin, avec une pose entre 11 heures et 1 heure[1329], dans la limite légale de soixante jours. Cependant, on apprend aussi que le maire de la commune, en conflit avec l'industriel, a informé l'Inspecteur du Travail de Valence que « des femmes et des enfants seraient employés la nuit dans les usines » de la société. Pour l'inspecteur divisionnaire,

> Si la nécessité d'un travail de nuit s'impose au tissage de Dieulefit, où arrivent les laines filées au Bridon, une autorisation semblable pourrait être accordée au directeur pour des femmes ; il ne sera pas difficile de faire comprendre au Maire de Dieulefit que les besoins de la défense nationale exigent une dérogation temporaire aux prescriptions légales lorsque, comme c'est ici le cas, il est impossible de recruter du personnel d'adulte pouvant exécuter le travail urgent.

Dans cette même usine, l'inspecteur divisionnaire constate « que le directeur avait fait apposer dans les ateliers une affiche ainsi conçue :

> « AVIS. Nous avons eu l'occasion de rendre visite vendredi dernier à M. l'Intendant général militaire à Lyon ; ce haut-fonctionnaire nous a informé qu'il fallait faire le plus de drap possible pour l'armée et donner la somme de travail la plus grande sans perdre une minute.
> « Il faut pour le 30 juin prochain environ 20 millions de mètres de drap.
> « Il nous a avisé que nous ne dépendions pas de l'Inspection du travail et que nous n'avions aucune permission à demander.
> « Nous ne saurions trop recommander aux ouvriers de travailler le plus possible et faire le plus de production dans un but patriotique et pour la Défense nationale » […]
> Je ne mets pas en doute les déclarations verbales que m'a faites, le 1er mai, M. Merrin, lorsqu'il m'a dit que non seulement M. l'Intendant général de Lyon et M. le Sous-Intendant de Valence lui avaient demandé de produire le plus vite possible les draps qu'il doit fournir à l'armée ; mais je lui ai fait observer qu'il aurait dû, avant de constituer une équipe de nuit à la filature du Bridon, en référer à notre service comme il l'a fait précédemment pour des heures supplémentaires effectuée de jour.
> M. Perrin a reconnu qu'il aurait dû agir comme je venais de le lui indiquer et il m'a dit qu'il allait faire enlever immédiatement les avis dont je vous ai donné copie ci-dessus[1330].

[1328] *Ibid*. L'inspecteur divisionnaire du travail de la 10ème circonscription au ministre du Travail, Marseille, 4 mai 1915.
[1329] *Ibid*., 17 mai 1915.
[1330] *Ibid*., 4 mai 1915.

Le 8 octobre 1915, La société Croset Frères, de l'Isle-sur-Sorgue (Vaucluse), demande à son tour une dérogation pour le travail de ses ouvrières. Disposant de 60 travailleurs, « bon nombre de [ses] métiers à tisser restent en chômage non pas à cause de manque de personnel féminin ni pour manque de travail, mais bien parce que [leur] filature de laine est impuissante à alimenter suffisamment [le] tissage ». Les dirigeants ajoutent : « Notre filature est impuissante […] parce que nous n'avons pu constituer en hommes l'équipe de nuit de ladite filature tandis que dans le jour, ce sont des femmes qui conduisent les cardes et les machines à filer ». Ils espèrent ainsi « occuper des chômeuses en assez grand nombre à notre filature la nuit et de pouvoir faire fonctionner, pendant le jour, la moitié de nos métiers qui sont inoccupés et dont les ouvrières seraient bien aises de pouvoir travailler »[1331].

En revanche, en février 1916, la Maison Charles Mazères, à Oloron (Pyrénées Atlantiques) se voit opposer un refus par l'Inspecteur du Travail du département, pour deux raisons : la première tient à « l'insuffisance des salaires payés aux ouvrières », la seconde à « l'inobservation de la loi des retraites ouvrières et paysannes ». Sur le premier point, le représentant de la société déclare que les taux pratiqués sont ceux de la région, bien qu'il entrevoie la possibilité de relever les salaires du fait de l'augmentation du coût de la vie. Sur le second, il estime que, comme les ouvriers ne versent pas leurs cotisations, il n'a pas à le faire non plus. Ce sont alors des considérations salariales qui motivent ce refus[1332].

Toutefois, les autorisations de travail de nuit se poursuivent en 1916 et même au début de 1917. La relance de la production pour l'armée, à la suite des offensives et contre-offensives successives des belligérants, en constitue la principale raison. Dans les circonscriptions du travail de Nantes et de Toulouse, pour les filatures de laine cardée,

> La guerre a ainsi apporté une recrudescence d'activité à une industrie qui, depuis quelques années, était, faute de travail régulier et rémunérateur, dans une période de crise. Les filateurs n'ont pu parer à cette situation nouvelle qu'en réorganisant leur régime de travail par la création d'équipes de nuit et la prolongation de la journée de travail, et aussi en surtout en perfectionnant sérieusement leur outillage[1333].

[1331] *Ibid*. Le directeur de la Maison Croset Frères à l'inspecteur du Travail d'Avignon, Isle-sur-Sorgue (Vaucluse), 8 octobre 1915.
[1332] *Ibid*. Cabinet du ministre du Travail à l'inspecteur divisionnaire de Bordeaux, 28 février 1916.
[1333] *BMT*, 1917, janvier-février-mars, n°1-2-3, p. 19.

2.1.2 Des conséquences sur les risques au travail ?

D'après les statistiques disponibles, le nombre d'accidents du travail n'a pas été plus élevé qu'avant guerre : de 19 944 accidents en 1912*, il n'est, au plus fort de la guerre, en 1917, que de 14 600 accidents recensés. En revanche, les accidents mortels bondissent de 40 % en 1916 [tableau 97 et figure 43].

Tableau 97: Recensement des accidents du travail de 1912 à 1920.

Année	1912*	1914	1915	1916	1917	1918	1919*	1920*
Morts	28	22	36	40	38	34	18	30
Incapacité permanente	284	178	275	253	240	197	180	249
Incapacité temporaire	19 553	9 782	11 451	12 950	14 205	12 505	10 976	17 594
Suites inconnues	79	82	102	91	114	105	81	106
Total	19 944	10 064	11 864	13 334	14 597	12 841	11 255	17 979

Source : 1912 : BMT n°5, mai 1914, p.340 ; 1914-1920 : BMT n°4-6, avril-juin 1924, p.173-180.

Les données rapportées en points d'indice offrent le résultat suivant :

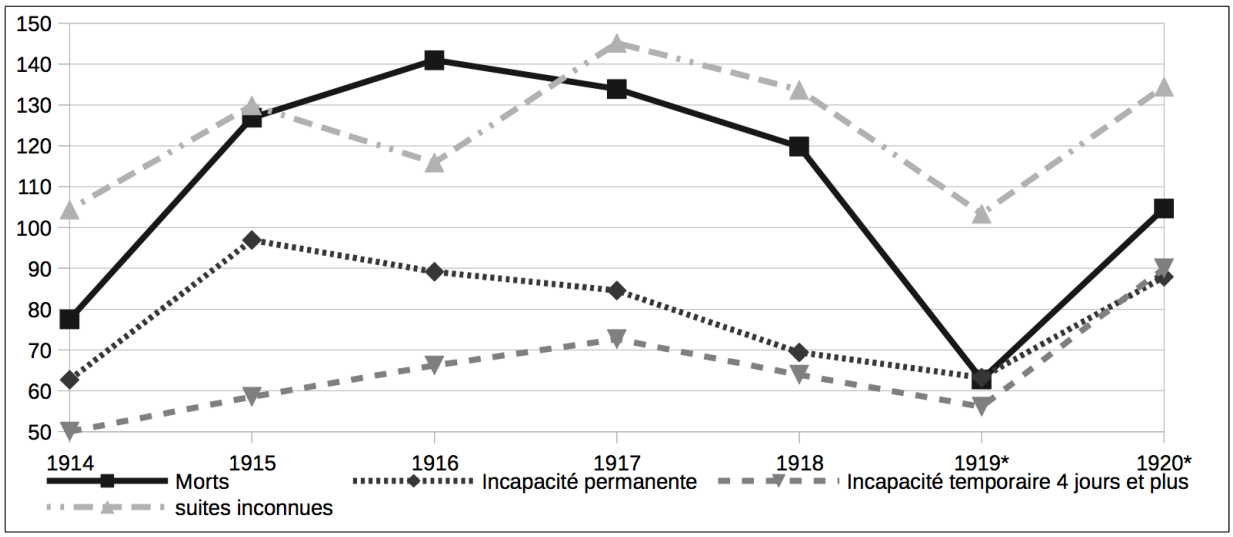

Figure 43: Accidents du travail, 1912-1920.
Source : *BMT*, 1914 n°5, mai, p.340 ; *BMT*, 1924, n°4-6, avril-juin, p. 173-180. Indice 100 = 1912.

D'après la réglementation en vigueur, tout accident survenu « par le fait du travail ou à l'occasion du travail, aux ouvriers et employés occupés » dans les usines et manufactures,

* Pondération des chiffres par soustraction de la population active textile recensée dans les départements du Nord, des Ardennes, de la Marne, du Pas-de-Calais et de l'Aisne en 1906, d'après Albert Aftalion, *L'Industrie textile pendant la guerre, op. cit.*, p. 8.

donne droit à indemnisation en cas de blessure invalidante[1334]. En outre, pour éviter toute contestation, il doit être déclaré. Ainsi, en cas de blessure mortelle ou entraînant « une incapacité permanente absolue ou partielle », les maires transmettent, après communication dans les 48 heures de l'accident par les chefs d'entreprises, une copie de la déclaration et du certificat médical au juge de paix du canton. Celui-ci diligente dans les 24 heures une enquête pour déterminer – à partir des causes et nature de l'accident, du salaire quotidien et annuel de la victime, la recherche d'ayant droit en cas de décès – le montant de la rente à verser par le patron. (art. 12). Il est néanmoins impossible, faute de données, d'établir une statistique par département. Les archives des juges de paix sont trop inégales d'un territoire à un autre, et bien souvent, une partie de la documentation n'a pas été conservée avant leur classement aux archives départementales.

La nature des accidents déclarés varie de l'entorse bénigne à la perte d'un membre. Certains se font mordre par un cheval un peu récalcitrant ou réclamant des soins[1335]. Chez un filateur de la région de Laroque-d'Olmes (Ariège), la chute d'une courroie de bobineuse tombe, s'accroche à l'arbre de transmission et fait tomber la machine sur une ouvrière[1336]. Celle-ci s'en sort avec quelques contusion sur le flanc. En revanche, chez le drapier Ricalens, le 14 mars 1915, Mme Veuve Germain Maurel, se déchire les ligaments du poignet gauche en voulant sortir une courroie du manège[1337]. Le 13 décembre 1915, à Roanne (Loire), la tisseuse de la Maison Chamussy, Grenot, Fouilland & Cie, Antoinette Bonnabaud, épouse Gouttenoire, est « saisie par la manivelle de son métier Jacquard à la chevelure », jusqu'à ce que cette dernière lâche. Elle reçoit également « de la manivelle, de nombreux coups sur la tête, sur l'épaule », et perd même son auriculaire[1338].

Certains accidents, comme celui de Jean Goutabé (ouvrier effilocheur chez MM. Couaut & Cie, à Roanne, qui se retrouve avec une incapacité de travail de six mois à la suite d'une blessure au pouce) provoquent des chômages du fait de l'absence de l'ouvrier[1339]. D'autres sont mortels, comme celui de Françoise Cassagnaud, 39 ans : « L'ouvrière en enlevant le protecteur des engrenages s'est pris la manche dans son engrenage, ce qui a entrainé le bras »

1334 http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Loi_du_9_avril_1898.pdf
1335 AD Ariège, 294EDT/F6. Registre des procès-verbaux de déclaration d'accidents du travail, Laroque d'Olmes, 1894-1919.
1336 *Ibid*.
1337 *Ibid*.
1338 AD Loire, 8 U 9/39. Accidents du travail, Juge de Paix de Roanne, affaire du 13 mai 1916.
1339 *Ibid*., affaire du 19 octobre 1915.

et écrasé « à peu près complet de tout le membre supérieur gauche, ayant entrainé la mort »[1340]. Ces cas extrêmes ne constituent pas pour autant une preuve irréfutable de la dangerosité accrue du travail en usine. Certes, le nombre de tués au travail dans l'industrie textile devient très proche en 1916 (40) du niveau non pondéré de 1912 (43), alors qu'une partie du territoire est sous occupation[1341].

Les effets de l'assouplissement des règles en matière de travail ne sont donc pas perceptibles sur la qualité et les conditions de travail. En revanche, les conditions de la guerre entraînent une forte dégradation du matériel de production. Par deux fois, en août et novembre 1916, la filature dite de l'Isle, à Saint-Rémy-sur-Avre (Eure-et-Loir) et qui appartient à la société Waddington fils & Cie, casse « l'arbre moteur de la machine à vapeur »[1342]. Le travail se trouve arrêté le temps des réparations, puis est intensifié (travail de nuit) sur les autres sites de production. Plus grave encore, à Castres, une explosion survient le 18 juillet 1918 dans un dépôt abritant 500 000 obus. Le bilan est de quatre morts, de nombreux blessés, et des dégâts matériels importants[1343]. La société de draperie Laval & Cie, déjà par un incendie en décembre 1917 et des inondations au début de l'année 1918 (interruption de travail durant 41 jours), déplore des dégâts à la suite de cette explosion[1344].

Ce dernier événement ne fait pas de victime chez les ouvriers, mais interrompt le travail, seule source de revenu des ouvriers. Dans un contexte de restriction des biens et denrées de consommation courante et de la hausse continue des prix, les conséquences sur les ménages se font vivement sentir au fur et à mesure que la guerre se prolonge.

2.2 Coût de la vie et salaires : une évolution générale peu favorable aux salariés.

Avec le prolongement du conflit, les civils et les hommes mis en sursis d'appel doivent faire face à la hausse des prix et à l'inflation. Les prix à la consommation augmentent malgré

[1340] AD Ariège, 294EDT/F6. Registre des procès-verbaux de déclaration d'accidents du travail, Laroque d'Olmes, 1894-1919.

[1341] *BMT* 1914, mai, n°5, p.340 ; *BMT* 1924, avril-juin, n°4-6, p.173-180.

[1342] Geneviève Dufresne-Seurre, *Les Waddington…, op. cit.*, p. 293.

[1343] René Artigaut et André Minet, « Castres et la Grande Guerre », *Cahiers de la société culturelle du pays castrais*, n°20, 1998, p. 57-64 ; Jean Faury, *Une enfance et une jeunesse castraise dans les années 1910-1920*, Castres, Société culturelle du pays castrais, 2016, p. 57-62.

[1344] CAEF-B15555. Dossier Laval & Cie, Castres, Tarn. Déclaration de bénéfice pour l'exercice 1918, le 28 mars 1919.

les mesures gouvernementales, tandis que les salaires peinent à rattraper cet écart. Comme tous les travailleurs de France, les ouvriers et surtout les ouvrières des industries de la laine et du coton sont confrontés à ce problème qui tend à s'agréger à l'actualité de la guerre.

2.2.1 L'accroissement continu des prix à la consommation et la lente et inégale hausse des salaires.

Si les prix à la consommation et les salaires augmentent, ils ne le font pas à la même vitesse. La hausse des premiers est continue et régulière, tandis que les seconds évoluent par à-coup et diffèrent d'une région à une autre, voire entre usines.

2.2.1.1 L'évolution générale des prix : une hausse continue et régulière.

Dans son étude d'après-guerre, Lucien March met en lumière le mécanisme de la hausse des prix et l'évolution difficile du pouvoir d'achat des ménages[1345]. Le premier facteur qu'il dégage est bien évidemment la hausse des prix des matières premières et des biens de consommation. En moyenne, Les prix de détail croissent de 34 % pour entre le quatrième trimestre 1914 et la fin du troisième trimestre 1915, puis de 19,5 % en 1916, 36,7 % en 1917, et 29,8 % en 1918, et « seulement » de 15,7 % en 1919 [figure 44]. De son côté, l'évolution des salaires des ouvriers masculins (toutes industries) reste très inférieure à celles des prix de gros et de détail, à l'exception du pain[1346], aliment de base de la population.

[1345] Lucien March, *Mouvement des prix et des salaires pendant la guerre*, Paris/New Haven, PUF, Yale University Press, 1925.

[1346] Le pain fait l'objet d'une politique de contrôle des prix assez tôt pendant la guerre . Une première loi, votée le 16 octobre 1915, accorde aux préfets le droit de réquisitionner les blés et farines, et fixe à 30 francs par quintal le prix maximum du blé. Auparavant, les municipalités sont autorisées à publier les frais de fabrication du pain pour en encadrer le prix de vente. Une deuxième loi, le 25 avril 1916 taxe le prix du blé à 77 % le taux d'extraction [?], puis une troisième loi, le 29 juillet, relève le prix maximum du quintal à 33 centimes et le taux d'extraction à 80 %. Cette fois, les préfets peuvent fixer le prix du pain. En juillet, le taux d'extraction est relevé à 85 %. En novembre 1917, un décret instaure, à partir du 1er janvier 1918, la réquisition générale de toutes les céréales, dont les prix sont fixés par l'État. En outre, la composition du pain change, comprenant tout mélange de farine et des succédanés, en dehors du son et des impuretés, et dont les proportions sont fixés par les préfets. *Ibid*., p. 46 et 171-172.

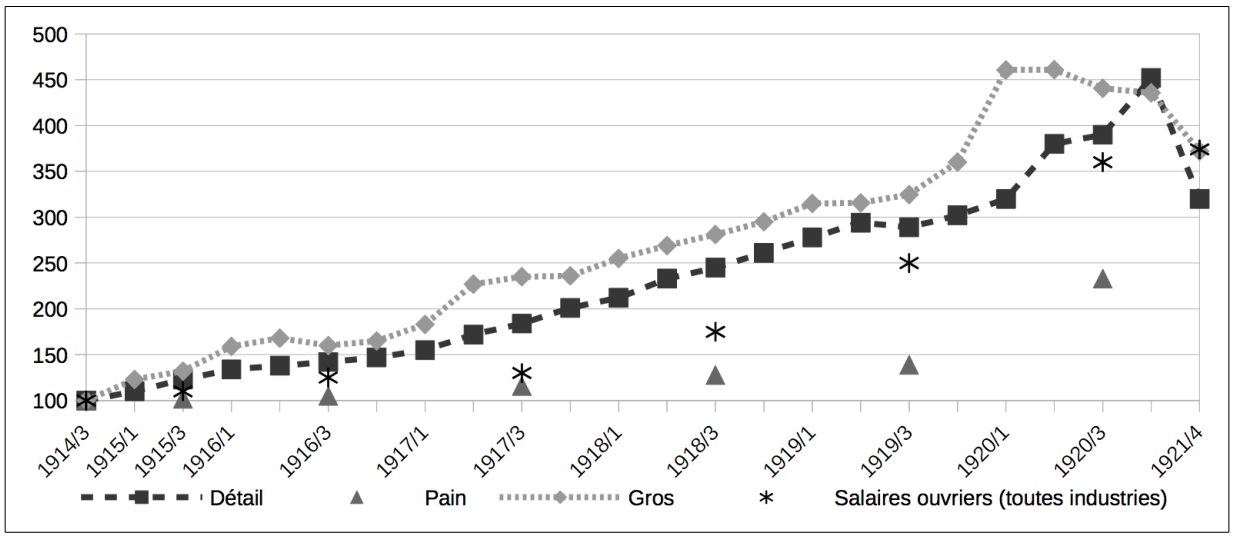

Figure 44: Prix de gros, de détail et du pain et salaires ouvriers hommes.
Source : Lucien March, *Mouvement des prix et des salaires…, op. cit*., p.172-173, 233-234, 297. Juillet 1914 = 100)

De même, les prix des textiles sont directement impactés par la hausse des prix du coton et de la laine. La hausse a particulièrement été forte pour le coton dans les deux premières années de guerre (+257 %) du fait de la forte demande des industries textiles et de fabrication d'arme[1347]. Lors de la période suivantes (1916-1918), la hausse a été plus faible (+76 %), mais importante pour provoquer une crise à la fin du printemps 1917. Lors de la période 1918-1920, la hausse ralentit avec la fin de la pression de la guerre (seulement 14 %). Pour la laine, la hausse est relativement régulière, en plus que doublant à chaque période 1914-1916 (+112 %) et 1916-1918 (+128 %), avant de se stabiliser à la troisième période (+4 %). Lucien March prend enfin en compte l'évolution des prix du charbon, dont l'évolution se répartit également en trois périodes :

> La première allant de la déclaration de guerre jusqu'au milieu de 1916, durant laquelle le commerce est resté libre ; la seconde allant du milieu de 1916 jusqu'au milieu de 1919, durant laquelle les prix du charbon ont été taxés en France et en Grande-Bretagne ; dernière période ensuite, durant laquelle la taxation a été supprimée en Grande-Bretagne, mais en conservant la limitations des quantités exportées, tandis qu'en France, le régime de la taxation a été maintenu, avec institution de ristournes pour la charbon importé et de surtaxes pour le charbon indigène[1348].

Ces éléments, à l'échelle du commerce des tissus, se répercutent sur les prix à l'achat [tableau 98]. Ainsi, les tissus de coton valant moins de un franc le mètre en janvier 1914,

[1347] *Ibid.*, p. 45.
[1348] *Ibid.*, p. 67.

voient leurs prix au mieux tripler, sinon presque sextupler. Pour la laine, le drap de mousseline (le moins cher) va jusqu'à septupler.

Tableau 98: Évolution des prix à la vente des tissus de laine et de coton, 1914-1920 (en frs).

	Janvier 1914	Avril 1920	Evolution	
Cotonnades			Basse	Haute
Coton écru en 80 cm	0,85	3,25 à 5,05	+ 282,4 %	+ 494,1 %
Coton flanelle pour chemise	0,75	3,65	+ 386,7 %	
Mousselne blanche (130-170 cm)	2,05 à 2,45	3,95 à 5,45	92,7 %	445,0 %
Cretonne blanche (70-80 cm)	0,75 à 0,80	4,25	325,0 %	466,7 %
Moleskine	1,50	7,65	410,0 %	
Lainages			Basse	Haute
Astrakan laine	11,70	28,60 à 31 frs	144,4 %	165,0 %
Flanelle blanche	1,75	8,05 à 8,65	360,0 %	394,3 %
Mousseline de laine	1,20 à 1,80	7,35 à 7,45	512,5 %	635,0 %

Source : Lucien March, *Mouvement des prix et des salaires pendant la guerre, op. cit.*, p. 203-204.

2.2.1.2 Le mouvement des salaires de l'industrie textile pendant la guerre : de la baisse au suivi.

Dans un premier temps, la mobilisation des hommes de réserve provoque une baisse des salaires. Le ralentissement des affaires et l'insuffisance des effectifs ouvriers et commerçants réduit d'autant la durée de travail par jour. Or, les salaires sont indexés, sinon aux heures de travail, du moins sur les volumes de production par ouvrier. Pour compenser la baisse de revenu des ménages, une allocation de 1,25 francs par jour et par famille, majorée de 50 centimes par enfant de moins de 16 ans est assurée par l'État[1349]. Bien que le montant reste très inférieur aux salaires moyens payés dans l'industrie, cette aide est vue comme bienfaitrice. C'est d'autant plus vrai que, dans les premiers mois de la guerre, certains patrons n'hésitent à réduire les tarifs payés aux ouvriers, craignant de ne pas avoir suffisamment de capitaux pour relancer leur activité, et profitant de l'absence des délégués ouvriers, et quitte à suspendre les accords obtenus avant le conflit. En décembre 1914, à Roanne (Loire), une quinzaine d'ourdisseuses du tissage de coton Guerry voient leur rémunération réduite de près des deux

[1349] Jean-Jacques Becker, *Les Français dans la Grande Guerre, op. cit*., p. 22.

tiers du fait du changement de qualité des articles[1350]. De plus, « les quatorze ourdisseuses employées depuis la mobilisation travaillent à tour de rôle 2, 3 ou 4 jours par semaine » alors que, d'après le patron, « six suffisent à assurer le travail actuel beaucoup plus simple étant complètement uni »[1351]. Dans les Vosges, le travail est réduit à 8 heures voire 6 heures par jour, en raison des demandes de l'autorité militaire dans les zones proches du front. Dans la draperie viennoise (Isère), « à l'automne 1914, au moment où le prix de vente du tissu à l'armée était le plus haut, ils imposaient une diminution des tarifs de tissage de 2 centimes par mille duites, soit de 50 à 60 centimes par jour »[1352].

Le retour à l'activité et l'assouplissement de la réglementation sur la limitation du temps de travail (dont le travail de nuit), contribue en partie à la hausse moyenne de 10 % des salaires dès 1915. Toujours chez M. Guerry, à Roanne, la journée de travail est prolongée de 45 minutes au lieu des 10h en application, non sans susciter chez les ouvriers quelques discussions[1353]. En novembre 1916, au tissage du Ménil dans les Vosges, la mère du gérant de l'usine, Mme Kohler, incite ses ouvriers et ouvrières à conduire davantage de métiers « pour leur permettre d'augmenter leur gain en élevant leur production »[1354]. Une seule ouvrière accepte, vite mise au ban par ses collègues et contrainte de quitter l'usine pour un autre établissement où la conduite de quatre métiers est déjà en place[1355].

Dans le cadre des marchés militaires, deux cas de figure coexistent : soit les tarifs restent librement déterminés par les industriels en fonction des gains espérés ; soit un bordereau complète le marché. Or, les seuls marchés qui disposent dans leurs archives de ce dernier document sont les manufactures de drap de troupe en laine. Leur évolution est donc sanctionnée par l'administration militaire. Chez le drapier François Solanet, à Saint-Geniez d'Olt (Aveyron), entre 1915 et 1918, les tarifs quotidiens ont connu, selon les postes des hausses comprises entre 16,7 % et 122,2 % [tableau 99].

1350 AD Loire, 10 M 295. Dossiers de grèves. Année 1914, mois de décembre. Grève d'ouvrières ourdissseuses, à Roanne, le 20 décembre 1914. Les articles en question ne sont pas compris dans une convention passée en 1894 entre représentants patronaux et ouvriers ; le sous-préfet de Roanne au Préfet de Loire, le 19 décembre 1914) ; l'union syndicale ouvrière de l'industrie textile et patries similaires de Roanne et ses environs au sous-préfet, 4 décembre 1914.

1351 *Ibid*., le commissaire central de Roanne au sous-préfet, 5 décembre 1914.

1352 Gérard Jolivet, « La CGT viennoise dans la Grande Guerre (2e partie) : le réveil du syndicalisme (1916-1917) », *Bulletin de la Société des amis de Vienne*, *1914-1918, Vienne en guerre. Ouvriers et militants*, n°109, fascicule 4, 2014, p. 4.

1353 AD Loire, 10 M 295. Le commissaire central de Roanne au sous-préfet, 7 décembre 1914.

1354 AD Vosges, 10 M 126. Rapport du commissaire de Remiremont (Vosges) au sous-préfet, 15 novembre 1916.

1355 *Ibid*.

Tableau 99: Salaires journaliers payés par M. Solanet (Aveyron), 1915-1918 (en frs).

Emplois	Bordereau 1915	Au 30/12/1918	Hausse en %
Laveurs de laine	3,00	5,00	66,7 %
Préparation, triage, séchage	3,00	5,00	66,7 %
Teinturiers	2,25	5,00	122,2 %
Cardeuses	3,00	4,50	50,0 %
Bobineuses	1,70	3,00	76,5 %
Ourdisseuses	1,90	3,00	57,9 %
Foulonniers	5,00	8,00	60,0 %
Epailleur	3,00	5,00	66,7 %
Garnisseurs	3,00	3,50	16,7 %
Tondeurs	2,10	4,50	114,3 %
Presseurs	3,00	4,50	50,0 %
Fileurs (Mull Jenny Chaine)	4,00	6,50	62,5 %
Tisseurs	3,00	4,50	50,0 %
Moyenne des salaires	2,92	4,77	63,4 %

Source : CAEF B-15216. Dossier Solanet François, fabricant de drap, Saint-Geniez D'Olt, Aveyron.

Les plus bas salaires connaissent une réévaluation très avantageuse, même si la plus intéressante reste celle des foulonniers, qui passent de 5 à 8 francs par jour. Ces hausses sont en moyenne supérieures à l'inflation qui, entre 1914 et 1918, augmente de 51,52 %[1356]. Cependant, l'année 1919 réduit fortement les efforts, puisque 100 frs de cette année ne valent plus que 39,53 frs de 1914. Dans les marchés des établissements Normant, les salaires des hommes ont été revalorisés entre 1915 et 1917 de 45 % en moyenne. Il en va de même pour ceux des femmes (46 %), mais sur un éventail d'emploi beaucoup plus réduit. Quant aux jeunes hommes de moins de 18 ans, la rémunération augmente de 50 %, et certains en filature sont assimilés comme ouvriers pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre [tableau 100].

[1356] 100 F de 198 valent 48 F de 1918. Calcul effectué à partir du convertisseur du site de l'INSEE : https://www.insee.fr/fr/information/2417794

Tableau 100: Salaire horaire chez SA des éts Normant, 1915-1917 (en frs).

Genre	Poste	Août 1915	Octobre 1917	Hausse (%)
Hommes	Triage et dégraissage des laines	0,28	0,45	60,7 %
	Teinture	0,35	0,40	14,3 %
	Cardeurs	0,45	0,70	55,6 %
	Fileurs	0,40	0,70	75,0 %
	Tisseurs	0,50	0,65	30,0 %
	Dégraissage et foulage	0,40	0,60	37,5 %
	Tondeurs	0,40	0,60	50,0 %
	Laineurs et autres	0,35	0,50	42,9 %
Femmes	Triage et dégraissage des laines	0,25	0,35	40,0 %
	Tisseuses	0,50	0,60	20,0 %
	Tondeuses	0,175	0,40	128,6 %
Jeunes mois de 18 ans	Fileurs apprentis	0,25	0,40	60,0 %
	Fileurs ouvriers	-	0,60	-
	Laineurs et autres apprentis	0,25	0,34	40,0 %

Source : CAEF-B29030. Marchés de guerre. Dossier S.A. des établissements Normant, Romorantin, Loir-et-Cher.

Néanmoins, la hausse des salaires et des tarifs n'est pas continue durant la guerre. En 1916, le ministère du Travail diligente une enquête sur l'évolution des salaires dans diverses branches d'activité. Dans l'industrie textile, ces hausses s'élèvent au moins à 20 % par rapport au niveau de 1913, alors que l'inflation a augmenté de 33 % sur la même période [tableau 101].

Tableau 101: Salaires de certaines professions du textile, 1913-1916 (en frs).

Occupation		**1913**	**1916**	**Hausse (%)**
Journaliers, manœuvres, manutention, entretien	Hommes	3,65	4,44	21,6 %
	Femmes	2,47	3,20	29,6 %
Tisseur en fabrique		4,08	5,00	22,5 %
Ouvrière de filature		2,90	3,56	22,8 %
Ouvrières de tissage mécanique		3,12	3,75	20,2 %
Valeur de 100 frs en 1914		100	133	33,0 %

Source : d'après BMT 1917, août-septembre, n°8-9, p. 361 et sv. ; INSEE.

À Vienne (Isère), la section locale de la CGT constate également ces évolutions, mais avec de grandes disparités selon les emplois. Si les ourdisseuses voient leur salaire augmenté

du quart de leur valeur entre 1913 et 1916, en revanche, les rattacheurs ne peuvent espérer qu'à peine 12 % de hausse pour le travail de nuit [tableau 102].

Tableau 102: Tarifs payés à Vienne pour 10 heures de travail, 1913-1916 (en frs).

Fonction	1913		1916		Hausse (%)	
	Jour	Nuit	Jour	Nuit	Jour	Nuit
Garnisseur. Petites machines	3,40	3,70	4,20	4,50	+23,5	+21,6
2 grandes machines non [illisible]	4,00	4,50	4,90	5,40	+22,5	+20,0
3 grandes machines (1) [illisible]	4,30	4,70	5,25	5,70	+22,1	+21,3
3 grandes machines (2) [illisible]	4,40	4,80	5,35	5,80	+21,6	+20,8
Débourreurs	4,50	4,70	5,40	5,60	+20,0	+19,1
Meneurs de [illisible]	4,25	4,70	5,40	5,60	+27,1	+19,1
Rattacheurs	3,75	4,25	4,05	4,75	+8,0	+11,8
Manœuvres (H) de jour seulement	3,50	3,75	3,75	4,50	+7,1	+20,0
Manœuvres (F) de jour seulement	2,50	2,75	3,00	3,50	+20,0	+27,3
Tissage, les mille duites	0,17	-	0,20	-	+17,6	
Idem, pour 10 heures [30 000 duites]	5,10	-	6,00	-	+17,6	
Ourdissage mécanique	4,00	-	5,00	-	+25,0	
Ourdissage à la main	4,00	-	5,00	-	+25,0	

Source : IHS CGT Vienne (Isère rhodanien), cahier n°6, Correspondance de la bourse du travail, 30 mars 1917.

En revanche, les données disponibles à partir des dossiers de grève ne permettent pas réellement de saisir la régularité des augmentations de salaires sur la période 1916-1918. Les situations divergent grandement d'une région à l'autre, d'une industrie à l'autre, et parfois, comme à Roanne, entre patrons et ouvriers [tableau 103].

Tableau 103: Salaire journalier dans le tissage de coton à Roanne, 1914-1917 (en frs).

Thèses selon	1913-1914		Après le 25 mars 1917		Hausse (%)	
Profession	patrons	ouvriers	patrons	ouvriers	patrons	ouvriers
Tisseurs	4,25	3,75	6,00	5,25	41,2 %	40,0 %
Bobineuses	2,75	2,50	4,25	3,75	54,5 %	50,0 %
Ourdisseuses	4,50	3,75	6,50	5,50	44,4 %	46,7 %
Tondeuses	3,75	3,50	5,25	4,75	40,0 %	35,7 %
Gareurs, pareurs, mécaniciens	6,00	6,00	8,50	8,50	41,7 %	41,7 %
Journaliers	4,50	4,50	6,25	6,25	38,9 %	38,9 %

Source : AD Loire, 10 M 295. Le sous-préfet de Roanne au préfet de la Loire, 18 décembre 1917.

En outre, il faut prendre en compte le versement volontaire – ou suite à un conflit social, nous revenons dessus plus loin – d'indemnités de vie chère, généralement journalières. Ainsi, les ouvriers de chez Normant bénéficient-ils depuis le 11 juin 1917 d'une indemnité de vie chère de 1 franc par adulte et par jour, augmentée de 0,50 fr. par enfant à charge de moins de 16 ans[1357]. Ce ne sont pas les seuls, d'autant plus que la politique sociale des établissements se maintiennent.

2.2.2 Le maintien d'une politique sociale : entre l'État, les œuvres patronales et la solidarité ouvrière.

Dans leur étude sur les salaires et les grèves durant la guerre, William Oualid et Charles Picquenard estiment que « le moral de l'usine, la paix sociale à intérieur sont des éléments de résistance et de succès qu'il faut soigner et maintenir élevés au même titre que le moral et le bien-être de l'armée […] »[1358]. Pour eux, la politique sociale dans les usines constitue un « complément indispensable de la stratégie militaire ». Cette vision traduit bien le désir de maintenir la paix sociale à l'arrière, désir qui ne fait que croître avec le prolongement du conflit.

Les politiques sociales des entreprises correspondent bien entendu aux conceptions de la fin du XIXe siècle[1359]. Les industriels refusent l'intervention de l'État en la matière, tout en cherchant à s'attacher de manière durable la main-d'œuvre par le biais de services complémentaires au salaire. Dans le cas de la SA de la filature de Demangevelle (Haute-Saône), une retenue de 1,5 % est effectuée sur tous les salaires pour alimenter la caisse de secours mutuels de l'entreprise[1360]. Un deuxième prélèvement concerne les ouvriers (minoritaires) résidant dans des habitations appartenant à l'entreprise, comme loyers, dont le montant est compris entre 1,80 et 7,20 francs par quinzaine. En août 1918, le tissage de coton Bertaud Frères, à Roanne (Loire), ouvre un économat « afin de permettre à leurs ouvriers de se

[1357] CAEF-B29030. Marchés de guerre. Dossier SA des établissements Normant, Romorantin, Loir-et-Cher.

[1358] William Oualid, Charles Picquenard, *Salaires et tarifs, conventions collectives et grèves. La politique du ministère de l'Armement et du ministère du Travail*, Paris/New Haven, PUF, Yale University Press, 1928, p. 27

[1359] Gérard Noiriel, « Du patronage au paternalisme : la restructuration des formes de domination de la main-d'œuvre ouvrière dans la métallurgie française », *Le Mouvement social*, n°144, 1988, p. 35-77.

[1360] AD Haute-Saône, 129 J 127 à 129. SA de la filature de Demangevelle Salaire du personnel. Livres de paie n°2 (avril 1914 - juin 1916), 3 (juillet 1916-juillet 1918) et 4 (août 1918-septembre 1920).

procurer des denrées au prix le plus réduit. Grâce à cette initiative, MM. Bertaud ont obtenu de leur personnel l'abandon d'une partie de leurs revendications relatives à des augmentations de salaires », occasionnant une perte de près de 32 000 francs[1361]. De son côté, l'usine Cuny et Bouchère, à Cheniménil, suspend le paiement des loyers des ouvriers logeant dans les cités de la société[1362].

Les indemnités de vie chère constitue l'autre aspect de la politique sociale patronale. Contrairement à une idée reçue, celles-ci sont rarement mises en place dans les établissements à l'issue d'une grève du personnel. Ce sont d'ailleurs les dossiers de grève eux-mêmes qui le révèlent . À Riorges (Loire), les ouvrières du tissage de coton Goujon obtiennent par la grève l'indemnité de 50 centimes par jour accordée aux autres ouvriers des tissages voisins[1363]. Le patron peut prendre également l'initiative, mais rarement en dehors de la demande des ouvriers (et surtout des ouvrières). À Mazamet (Tarn), pour prévenir contre un risque de grève, les patrons délaineurs font placarder un avis annonçant « qu'ils allouaient à titre gracieux et temporaire une bonification de 6 % sur les tarifs fixés dans le contrat du 1er août 1913 » à partir du 17 décembre et pour les « hommes de peine et laveurs, peleurs et peleuses, femmes et enfants » [Illustration 5][1364]. Ces indemnités apparaissent comme des majorations, devant cesser à l'issue de la guerre ou quelques mois après la fin des combats.

L'État participe également à l'assistance aux familles. Un système d'allocation est instauré dès le début de la guerre (loi du 5 août 1914 pour toutes les femmes de mobilisés. Celle-ci s'élève à 1,25 franc par jour, avec une majoration de 50 centimes par enfant de moins de 16 ans, puis, en août 1917, à 1,50 fr. par famille et 1 fr. par enfants de moins de 16 ans. « Il s'agit, depuis les premiers jours de guerre, de venir en aide aux familles plongées dans la plus grande précarité à cause de la mobilisation du soutien de la famille »[1365].

[1361] CAEF, B-15353. Dossier Bertaud Frères, tissage de coton, Roanne, Loire. Note du contrôleur, 29 août 1920.
[1362] AD Vosges, 10 M 124. Rapport du cabinet du préfet sur la grève à la filature Cuny et Bouchère à Cheniménil, 21 août 1917.
[1363] AD Loire, 10 M 291. Grèves des tisseurs de la maison Goujon, Riorges, 28 janvier - 4 février 1916.
[1364] AD Tarn, 13 M 9/24.
[1365] http://centenaire.org/fr/societe/le-couple-pendant-la-grande-guerre-un-sujet-dhistoire [consulté le 18 janvier 2017]

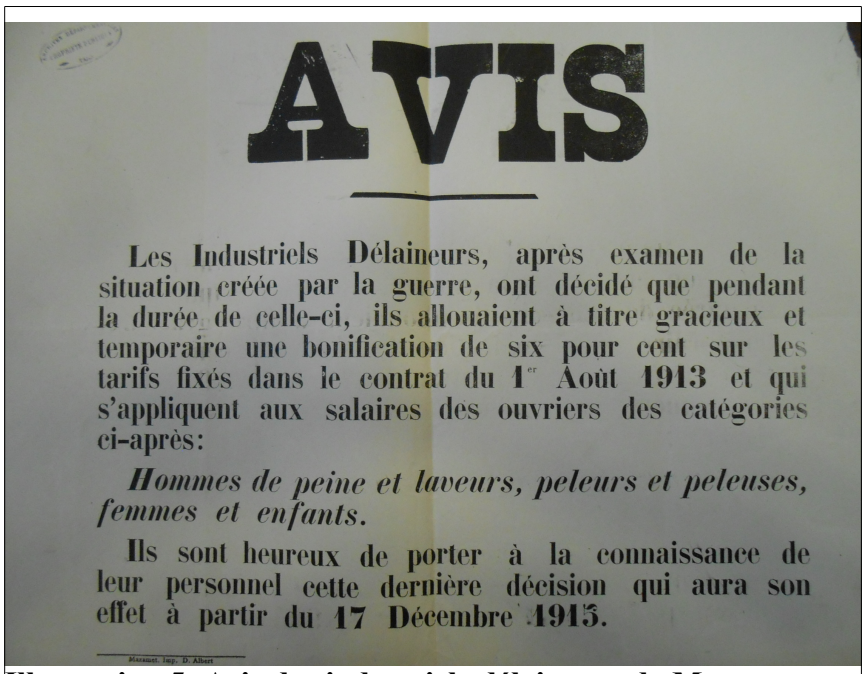

AVIS

Les Industriels Délaineurs, après examen de la situation créée par la guerre, ont décidé que pendant la durée de celle-ci, ils allouaient à titre gracieux et temporaire une bonification de six pour cent sur les tarifs fixés dans le contrat du 1er Août 1913 et qui s'appliquent aux salaires des ouvriers des catégories ci-après:

Hommes de peine et laveurs, peleurs et peleuses, femmes et enfants.

Ils sont heureux de porter à la connaissance de leur personnel cette dernière décision qui aura son effet à partir du 17 Décembre 1915.

Mazamet. Imp. D. Albert

Illustration 5: Avis des industriels délaineurs de Mazamet aux ouvrières et ouvriers, décembre 1915.

Source : AD Tarn, 13 M 9/24.

La loi Engerand du 5 août 1917 « concernant l'allaitement maternel dans les établissements industriels et commerciaux » prend en compte l'entrée massive de femmes dans les usines d'armement. Elle accorde « une heure par jour dans les heures de travail » (deux fois 30 minutes) aux mère pour allaiter leurs enfants âgés de moins d'un an (art. 2), et en dehors des temps de repos accordé déjà par l'article 14 du code du travail. Si la loi n'oblige pas les chefs d'établissements d'installer une chambre d'allaitement, en revanche, elle donne la possibilité pour les agents de l'État de mettre en demeure d'en créer une à ceux occupant plus de cent femmes de plus de quinze ans (art. 2). Ces avancées au niveau de la loi ne font que suivre une tendance déjà présente dans beaucoup d'établissements. Dans une enquête menée au 1er semestre 1917 (alors que la loi était en cours de préparation), les inspecteurs du travail ont relevé une quarantaine d'établissements disposant d'une crèche [tableau 104], et de dix-sept autres comprenant une salle d'allaitement [tableau 105].

Tableau 104: Crèches d'établissement par type d'industrie au 1er semestre 1917.

Industries	Nombre d'ouvrières dans les établissements											
	Jusqu'à 100	De 100 à 200	De 200 à 300	De 300 à 400	De 400 à 500	De 500 à 600	De 600 à 700	De 700 à 800	De 800 à 900	1000De 900 à	Plus de 1000	TOTAL
Alimentation	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Industries chimiques	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	2	4
Caoutchouc, papiers, cartons	2	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	4
Industries textiles	-	1	2	2	-	2	-	2	1	-	1	11
Etoffes, vêtements	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	2
Cuirs et peaux	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Ind. du bois	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
Métallurgie	-	-	-	2	-	-	-	-	1	1	2	7
Céramique et verrerie	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Manufactures de tabac, allumettes	-	-	-	-	-	-	-	1	2	1	2	6
TOTAUX	3	2	6	6	-	4	-	3	5	2	7	39

Source : *BMT*, 1917, août-septembre, n°8-9, p. 343.

Tableau 105: Chambres d'allaitement au 1er semestre 1917.

Industries	Nombre d'ouvrières dans les établissements											
	Jusqu'à 100	De 100 à 200	De 200 à 300	De 300 à 400	De 400 à 500	De 500 à 600	De 600 à 700	De 700 à 800	De 800 à 900	1000De 900 à	Plus de 1000	TOTAL
Caoutchouc, papiers, cartons	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
Industries textiles	1	-	1	1	-	1	1	-	-	-	2*	8
Etoffes, vêtements	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Métallurgie	-	-	2	-	-	1	-	-	-	-	2	5
Commerces divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	2
TOTAUX	1	-	4	2	-	2	1	-	-	-	-	17

Source : *BMT*, 1917, août-septembre, n°8-9, p.347.

Les établissements du textile figurent en bonne place, avec 11 crèches (43,6 %) et 8 chambres d'allaitement (47 %). Les filatures et tissage de coton G. Perrin à Cornimont (Vosges) et la filature de coton et de lin G. Badin à Barentin (Seine-Inférieure), apparaissent comme les mieux dotés en infrastructures pour enfants et nourrissons [tableaux 106 et 107].

* Deux chambres d'allaitement dans le même établissement ayant l'effectif : 3 120 ouvrières.

Tableau 106: Établissements disposant d'une crèche.

Circonscription	Localités	Etablissement	Ouvrières	Enfants
Paris	Paris	Œuvre de la Chaussée du Maine (ouvroir)	70	19
Dijon	Belfort	Retorderie et filature de coton Dollfus-Mieg	775	22
Dijon	Belfort	Filatures G. Kœchlin	600	18
Nancy	Eloyes	Filature et tissage de coton Kiener	340	8
Nancy	Cornimont	Filature et tissage de coton G. Perrin	737	8
Nancy	Thaon	Blanchisserie et teinturerie	1 590	30
Calais	Saint-Pol	Comptoir de l'industrie linière	900	24
Rouen	Barentin	Filature de coton et de lin G. Badin	513*	14
Rouen	Panley	Filature de coton	227	25
Rouen	Bernay	Fabrique de rubans Camille Masselin	168	6
Marseille	Marseille	Filature de soie, Mme Garnier	350	28
Total			6 043	202

Source : *BMT*, 1917, août-septembre, n8-9, p. 346.

Tableau 107: Établissement disposant d'une chambre d'allaitement.

Circonscription	Localité	Etablissement	Ouvrières	Enfants / berceaux
Paris	Paris	Hayem et Cie, lingerie et confection	300	0 / 10
Paris	Paris	Galeries Lafayette	2 000	13 / 20
Nancy	Gérardmer	Tissage et blanchisserie Garnier Thiébault et Cie	100	5 / 0
Nancy	Épinal	Filature et tissage de coton Kahn	291	2 / 4
Nancy	Cornimont	Filature et tissage de coton G. Perrin	601	2 / 2
Rouen	Rouen	Filature, retorderie, tissage Rivière, Lailler et Cie	1 300	6 / 20
Rouen	Barentin	Filature de coton et de lin G. Badin	513*	7 / 18
Nantes	Angers	Filatures, corderies et tissages Bessonneau	3 120	1 / 0
Marseille	Marseille	Filature de soie, Mme Garnier	350	9 / 12
Total			8 475	45 / 86

Source : *BMT*, 1917, août-septembre, n8-9, p. 348.

C'est donc dans les industries employant le plus de femmes que les infrastructures existent. Cependant, ces réalisations apparaissent comme restreinte aux grands établissements. On retrouve aussi chez le drapier Normant, à Romorantin, la féminisation des effectifs conduit à l'ouverture d'une crèche ouverte en priorité « aux enfants jusqu'à trois ans qui ont leur père sous les drapeaux et dont la mère ayant du travail ne peut s'occuper elle-même de ses enfants »[1366]. Chez Blin et Blin (Elbeuf, Seine-Inférieure), les œuvres sociales sont au cœur du programme paternaliste revendiqué comme tel de l'entreprise. L'usine constitue une « grande

* Femmes mariées uniquement

[1366] Avis publié par la mairie de Romorantin, extrait fourni par courriel du 16 mars 2016. Laurent Leroy, *Une entreprise et des hommes : aspects de l'histoire sociale de la manufacture de draps Normant à Romorantin (vers 1800-1969)*. Mémoire de Master, dirigé par Marc De Ferrière Le Vayer, Tours, 2008.

famille », dont les membres de la famille Blin sont les chefs[1367]. Les sociétés de secours mutuels constituent la base de la politique sociale de l'entreprise. S'y ajoutent un chauffoir, un réfectoire, une bibliothèque, et même une pouponnière créée au début du XXe siècle[1368]. En outre, Paul Fraenckel insiste sur l'action du patronat elbeuvien : coopérative de consommation, restaurants-cantines, crèches et pouponnières[1369]. Il évoque également le projet de constitution d'une société pour le logement, pour répondre aux besoins des nombreux réfugiés qui arrivent dans la région.

La politique sociale du patronat ne s'arrête pas à l'usine. Elle dépasse son cadre en s'adressant aux hommes mobilisés. Cela se traduit par des actions collectives ou individuelles. Au cours de sa séance du 29 septembre 1914, la Chambre de commerce de Lure (Haute-Saône) vote une subvention de 500 francs pour l'achat de sous-vêtements chauds pour les soldats[1370]. Elle subventionne également les comités de prisonniers de guerre de Lure et de Luxeuil[1371]. D'autres entreprises conservent un lien presque direct avec leurs personnels mobilisés et prisonniers en Allemagne. C'est le cas de Jules Cormouls-Houlès, qui expédient régulièrement des mandats par l'intermédiaire d'associations ou de comités d'aide aux prisonniers[1372], ou de correspondants suisses[1373], dont la mission catholique de Genève[1374]. De leur côtés, Bertaud Frères versent aux diverses œuvres de guerre 368 francs en 1916-1917, au moins 660 francs en 1917-1918[1375], et « seulement » 200 francs en 1918-1919[1376]. De son côté, Léon Bariquand, lui aussi tisseur de coton à Roanne, verse durant toute la guerre 700 francs au comité d'assistance patriotique, 100 francs à la Croix-Rouge et 100 francs à une association de mutilés de guerre[1377].

1367 Jean-Claude Daumas, *L'amour du drap…, op. cit.*, p. 262.
1368 *Ibid*., p. 267.
1369 Paul Fraenckel, *La Chambre de Commerce et la Collectivité d'Elbeuf…, op. cit*., p. 50-52.
1370 AD Haute-Saône, 1 ETP 2. Chambre de commerce de Lure, Registre de délibérations, 29 septembre 1914.
1371 AD Haute-Saône, 1 ETP 3. Chambre de commerce de Lure, Registre de délibérations, 5 avril 1917.
1372 AD Tarn, 72 J 1220. fonds Cormouls-Houlès. Jules Cormouls-Houlès à Monsieur le président de la Famille Seclinoise Œuvre des Prisonniers, 2 février 1917. Il s'agit d'une demande pur un seul prisonnier.
1373 *Ibid*. Jules Cormouls-Houlès à Madame Serre-Geraudel à Genève, 17 janvier 1917. Les intermédiaires sont en charge de faire des envois de provision mensuels d'une valeur de 12 francs. À cette date, six prisonniers sont concernés par ces approvisionnements.
1374 AD Tarn, 72 J 1222. Jules Cormouls-Houlès au directeur de la mission catholique suisse à Genève, 17 juillet 1917.
1375 CAEF B-15353. Dossier Bertaud Frères, tissage de coton, Roanne, Loire. Note du contrôleur, 29 août 1920.
1376 *Ibid*., Note du contrôleur, 19 août 1920.
1377 CAEF-B15353. Dossier Léon Bariquand, tissage mécanique, Roanne, Loire. Note du contrôleur du 31 octobre 1920.

Quant aux organisations ouvrières, les sources disponibles ne permettent pas de donner un état général des actions. Cependant, deux sources éclairent cette zone d'ombre : les procès-verbaux des réunions générales et des conseils d'administration de l'Union syndicale de l'industrie cotonnière de Roanne (Loire)[1378] ; la correspondance et les procès-verbaux des assemblées générales de la Bourse du travail de Vienne (Isère)[1379]. Pour ce dernier, le syndicat a versé 828 francs de secours « pour venir en aide aux camarades pendant le chômage de la mobilisation », et « une somme de 50 frs a été versée aux cantines populaires »[1380]. En outre, des aides ont été envoyées aux soldats territoriaux du Nord. Une « caisse du don du soldat » est même créée, et comprend en juillet 1916 à 143 francs.

À l'Union syndicale de Roanne, les solidarités hors périodes de grèves se tournent vers les camarades syndiqués mobilisés Deux mois après le début du conflit, les administrateurs, qui ont repris leurs réunions, votent un crédit de 10 frs pour contribuer au financement des soupes populaires distribuées par la mairie de Roanne[1381]. Le mois suivant, le syndicat cherche à maintenir les liens avec les familles des ouvriers aux armées, en organisant des permanences pour les femmes touchant l'allocation de mobilisés[1382]. Lors de sa première assemblée générale pendant la guerre, le 14 janvier 1915, le syndicat décide la reprise des cotisations, pour permettre d'envoyer une allocation de 5 frs par semaine « au [sic] camarades sindiqués [sic] mobilisés » ainsi qu'« aux veuves de sindiqués [sic] mort [sic] pour la défense de nos libertés »[1383]. Ces envois semblent bien s'effectuer chaque trimestre, durant l'année 1915, bien que l'on ne connaisse pas les sommes totales expédiées. Au regard des dépenses trimestrielles, ces allocations ne doivent néanmoins concerner que deux ou trois syndiqués, soit entre 120 et 180 francs par trimestre. L'assemblée générale du 16 janvier 1916 perpétue cette politique[1384]. En mai 1915, l'Union syndicale reçoit une demande de la CGT de participer aux secours organisés par le syndicat pour aider « les départements envahis »[1385]. Une somme de 10 francs est alors expédiée dans ce but. Le 2 décembre 1915, le conseil vote une subvention de 5 francs

[1378] Médiathèque de Roanne, 33 M 6B 66. Union syndicale de l'industrie textile de Roanne et Le Coteau. Procès-verbaux des réunions générales et des conseils d'administration, 1911-1922.
[1379] IHS-CGT Vienne (Isère rhodanien).
[1380] IHS-CGT Vienne (Isère rhodanien). Cahier n°3. Procès-verbaux des assemblées générales, 1913-1920. Assemblée générale du 8 juillet 1916.
[1381] Médiathèque de Roanne, 33 M 6B 66. Conseil d'administration et de contrôle du 10 octobre 1914.
[1382] *Ibid*., Conseil d'administration et de contrôle du 11 novembre 1914.
[1383] *Ibid*., Assemblée générale du 14 janvier 1915. Le syndicat tient tous les trois mois une assemblée générale, où il est fait un bilan d'activité et surtout financier. Néanmoins, le détail des dépenses et des recettes n'apparaît pas dans le procès-verbal.
[1384] *Ibid*., Assemblée générale du 16 janvier 1916.
[1385] *Ibid*., Conseil d'administration et de contrôle du 15 mai 1915.

aux œuvres de solidarité de la ville[1386], puis 5 autres francs en avril 1916 à l'œuvre des orphelins[1387].

La guerre n'interrompt nullement les institutions sociales patronales, mais les institutions ouvrières sont fortement perturbées. L'État finit par intervenir dans les affaires sociales pour répondre à la cherté de vie et aux revendications de plus en plus fortes des travailleurs. Celles-ci se font de plus en plus sentir au fur et à mesure que la guerre s'enlise.

2.3 *Grèves et mouvements sociaux pendant la guerre : au-delà de l'idéologie.*

Les grèves peuvent être réparties entre deux grandes phases : celles comprises entre septembre 1914 et le premier semestre 1916 sont rares et se veulent défensive quant à l'évolution du pouvoir d'achat. Entre le second semestre 1916 jusqu'à l'armistice, où le mouvement syndical se relance et où la fatigue de la guerre se fait plus intense. Toutefois, les grèves dans l'industrie cotonnière apparaissent bien plus nombreuses et donc mieux documentées que celles dans l'industrie lainière. En Seine-Maritime, par exemple, sur 84 dossiers de grèves, seuls deux concernent deux usines travaillant la laine[1388]. Dans le cas du Tarn, une partie des archives de l'arrondissement de Castres a brûlé dans un incendie de la sous-préfecture. Les documents restant ne peuvent donner que des aspects très partiels des grèves, et en aucun cas ne peuvent offrir des données chiffrées suffisantes. Pour l' Ariège, le nombre de dossier et la part de grévistes dans les tissages reste trop faible pour être significatif (à l'exception de la grève de 350 tisserands et tisserandes à façon sur un millier employés par la coopérative de production La Ruche, en novembre 1916[1389]).

1386 *Ibid*., Conseil d'administration et de contrôle du 2 décembre 1915.

1387 *Ibid*., Conseil d'administration et de contrôle du 22 avril 1916.

1388 AD Seine-Maritime, 10 M 351. Grève du tissage de laine Canthelou, Elbeuf, du 6 au 10 février 1916 ; Grève du peignage, filature et tissage de laine et coton Buther & Holliday & Cie, Le Houlme, du 10 au 20 juin 1917.

1389 AD Ariège, 15 M 38. Dossiers de grève. La Ruche, Lavelanet, du 2 au 4 novembre 1916. Cependant, les grévistes obtiennent une hausse de 20 % de leurs salaires, ainsi qu'une uniformisation des tarifs entre tous les façonniers.

2.3.1 Les grèves dans l'industrie cotonnière : exemple des Vosges, de la Seine-inférieure et de l'arrondissement de Roanne.

L'étude de l'impact des grèves sur les territoires des départements des Vosges, de la Seine-Inférieure et de l'arrondissement de Roanne s'est basé sur les données tirées des dossiers de grèves disponibles. Le croisement des dates de début et de fin de chaque grève avec le nombre de grévistes estimés permet de proposer une estimation du nombre de journées perdues pour fait de grève par les entreprises [figures 45 et 46].

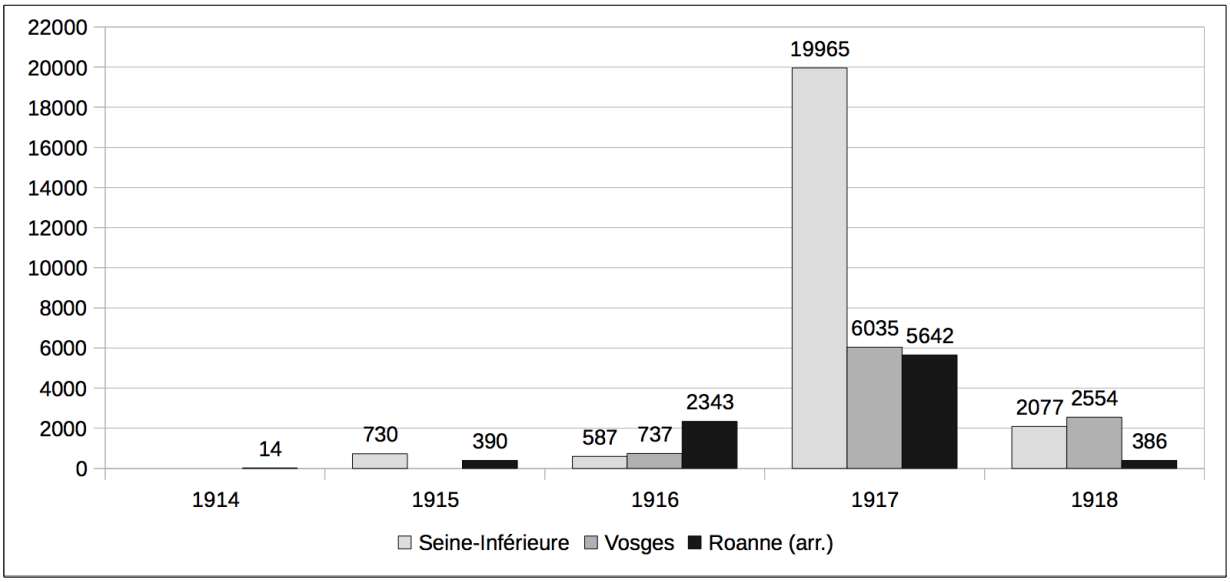

Figure 45: Grévistes de l'industrie cotonnière dans trois départements, 1914-1918.

Source : AD Seine-Maritime, 10 M 350 à 355 ; AD Vosges, 10 M 124 à 128. AD Loire, 10 M 288-298.

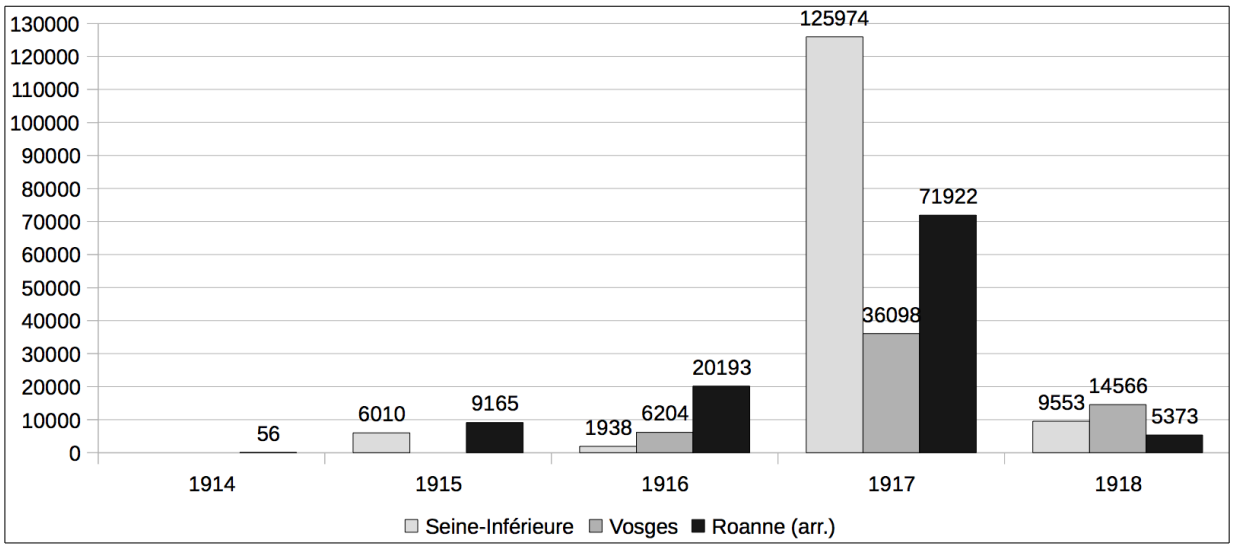

Figure 46: Jours de grèves dans l'industrie cotonnière dans trois départements, 1914-1918.

Source : AD Seine-Maritime, 10 M 350 à 355 ; AD Vosges, 10 M 124 à 128. AD Loire, 10 M 288-298.

À partir des dossiers de grèves disponibles, l'année 1917 apparaît comme le point culminant des grèves ouvrières. l'industrie cotonnière ne diffère donc pas du reste de la population laborieuse. Leur importance tranche avec la période antérieure, durant laquelle les mouvements revendicatifs réapparaissent progressivement.

En 1914-1915, seuls les arrondissements de Roanne et de Thizy connaissent des mouvements sociaux très durs et visibles. L'incertitude de l'avenir et le changement de nature des productions conduisent certains patrons à réduire les tarifs payés aux ouvriers. C'est ce qui se passe notamment dans les cotonnades du Rhône et de Loire. Ces baisses de salaires provoquent néanmoins des grèves, particulièrement dans la région de Thizy (Rhône). En novembre 1914, près de 450 tisseurs et tisseuses se mettent en grève pour protester contre la réduction des tarifs (26 centimes par jour ou 1 centime par mètre de tissus en moins) payés par les industriels[1390]. Les usines Humbert-Grivollat (49 grévistes)[1391], Thoviste-Goutard (250 grévistes)[1392], Caillot-Blaye (86 grévistes)[1393], Fanget-Burnichon (60 grévistes)[1394], sont directement touchées par le mouvement. Les tisseurs parviennent alors à maintenir leur salaire, sous forme de d'indemnité temporaire. L'usine Humbert-Grivollat tente en mai 1915 de supprimer cette augmentation, mais doit affronter à nouveau ses ouvriers qui finissent par le faire plier[1395].

À Roanne, une grève de 42 jours éclate du 1er juillet au 12 août 1915, au sujet du tarif de pièces de tissu à destination de l'Intendance. Le conflit commence dès avril 1915, lorsque deux cents tisseurs et tisseuses de l'usine Guerry-Duperray viennent se plaindre au syndicat local de la faiblesse de leurs paie sur un article par rapport aux conventions en vigueur dans la région[1396]. Une médiation est tentée auprès de la Sous-Intendance de Clermont-Ferrand, qui s'estime incompétente dans le conflit. Par la suite, le syndicat ouvrier, s'estimant dans son droit, refuse systématiquement tout arbitrage. La grève éclate le 1er juillet, et les sept ouvriers membres de la délégation se retrouvent congédiés. Le 13 juillet, Guerry-Duperray, très amer depuis le début du conflit[1397], suggère au sous-préfet de supprimer purement et simplement les

[1390] AD Rhône, 10 M 442. Mouvements de grèves. Tisseurs et tisseuses, 1914. Minute en date du 6 novembre 1914.
[1391] *Ibid*., Humbert-Grivolla, Thizy, octobre-novembre 1914.
[1392] *Ibid*., Thoviste-Goutard, octobre-norvembre 1914.
[1393] *Ibid*., du 5 au 10 novembre 1914.
[1394] *Ibid*., Du 3 au 9 novembre 1914.
[1395] AD Rhône, 10 M 443. Mouvements de grèves. Tisseurs et tisseuses, 1915-1916. Usine Humbert-Grivolla, Thizy, mai 1915.
[1396] AD Loire, 10 M 295. Le sous-préfet au préfet de la Loire, Roanne, 22 juin 1915.
[1397] *Ibid*. Guerry-Duperray fils au préfet de la Loire, Roanne, 1er juillet 1915. « Dans ces conditions [cessation du travail], comme j'avais prévenu à l'avance mon personnel que si pareil cas se produisait, je le considérerais

allocations des femmes de mobilisés[1398]. Il y voit « une des causes qui font que la grève des tisseurs se prolonge ». Bien entendu, le haut-fonctionnaire refuse ; « une telle mesure serait dangereuse [et] pourrait étendre le conflit. La question des allocation ne regarde pas M. Guerry, et je vais lui répondre non ». Le 23 juillet, certains tisseurs envisagent de reprendre le travail à compter du 27 juillet[1399]. Mais cet optimisme est vite refroidi par le signalement de collectes effectuées dans les autres usines de Roanne[1400]. En note, le sous-préfet commente, sans illusion :

> Je doute que les ouvriers rentrent en nombre important et il se pourrait que leur grève aboutisse prochainement à la fermeture de l'usine pendant au moins tout l'été. Ils sont soutenus au moyen des quêtes faites dans les usines, les femmes peuvent vivre de l'allocation. Ils ne céderont donc pas par nécessité.

Toutefois, le procureur de la République, qui a été appelé comme médiateur et arbitre à partir du 19 juillet[1401]. Progressivement, la lassitude et la résignation gagnent les ouvriers qui reprennent progressivement le travail du 27 juillet au 12 août. Seuls manquent à l'appel les ouvriers congédiés et membres de la délégation, ainsi que « quelques absents qui étaient allés en campagne », soit une vingtaine de personnes[1402]. Une seule ouvrière congédiée a été reprise, « son mari étant mobilisé »[1403]. Le 26 août, le Procureur de la République rend son arbitrage : les ouvriers sont déboutés[1404].

Cette grève a été assez mal perçue par les autorités préfectorales. Le préfet de la Loire, Charles Lallemand, tient des propos très durs à l'encontre des syndicalistes roannais, dès le 14 juillet 1915 :

> Si la guerre doit être longue, il faudra bien que les minorités turbulentes, quelles qu'elles soient, les syndicalistes comme les cléricales [sic], apprennent à se discipliner pour le salut du Pays, et je prévois qu'à Roanne il faudra, tôt ou tard, rappeler fermement qu'il y a des devoirs

---

comme un acte grave d'insubordination, et que je serais obligé de sévir énergiquement. J'ai l'honneur de vous prévenir que ce soir, à la sortie de l'usine, je vais régler une douzaine d'ouvriers qui sont rentrés chez moi à [la] faveur de la guerre, lorsque j'ai eu des vides faits par la mobilisation et que je suis resté seul fabricant de Roanne à donner du travail à mon personne pendant les mois d'août et septembre [1914]. Ces éléments de perturbation ont détourné les bons ouvriers de mon usine et j'estime qu'il est de mon devoir de procéder à une épuration ».

1398 *Ibid*. Guerry-Dupéray fils au sous-préfet, Roanne, 13 juillet 1915.

1399 *Ibid*. Rapport du commissaire central de Roanne au sous-préfet, 23 juillet 1915.

1400 *Ibid*., 24 juillet 1915.

1401 *Ibid*., 19 juillet 1915.

1402 *Ibid*., 12 août 1915.

1403 *Ibid*.

1404 AD Loire, 10 M 296. Rapport du préfet de la Loire au ministre du Travail, 7 septembre 1915.

envers la Patrie en guerre supérieurs aux calculs étroits d'un clan quelconque, devoirs que l'autorité imposerait s'ils n'étaient spontanément pratiqués[1405].

En 1916, les grèves réapparaissent sur l'ensemble des territoires étudiés, mais de manière très inégales. Dans les Vosges, elles surgissent pour l'essentiel durant l'été, et portent sur les rémunérations au travail. Leur durée est généralement courte (entre 2 et 6 jours, sauf deux grèves de 16 et 20 jours). Les augmentations par jours sont plutôt faibles, entre 2 et 7 % souvent. Près de 81 % des grévistes sont des femmes, contre 11 % d'hommes et 8 % de mineurs. Dans la Seine-Inférieure, seules quatre grèves touchant le textile ont été recensées à Sotteville, Darnétal, Saint-Étienne-du-Rouvray et Malaunay. La plus longue (20 jours) a concerné la Société Cotonnière de Saint-Étienne-du-Rouvray, où seulement 32 ouvrières bobineuses (sur 1 668 ouvriers) ont réclamé des augmentations de salaires[1406]. Dans l'arrondissement de Roanne, enfin, les demandes de réévaluation des tarifs interviennent dès le mois de janvier, dans la commune de Riorges[1407]. Mais c'est surtout en octobre et novembre qu'on lieu les plus importantes grèves, à Roanne, avec plus d'un millier de gréviste (dont près de 80 % de femmes) pour réclamer des aides à la cherté de vie, ce qu'elles obtiennent[1408]. Leur durée est sans doute les plus longues, puisque deux grèves durent plus de 10 jours, et deux autres 20 jours et plus[1409].

En 1917, deux principales revendications ressortent des grèves : la lutte contre la cherté de vie (avec l'indemnité de vie chère à revaloriser ou des augmentations de salaire), et la semaine de cinq jours et demi, dite semaine anglaise. Mais les premières grèves n'attendent pas celle des midinettes parisiennes[1410]. À Roanne, les revendications se font entendre dès le mois de janvier, et la grève éclate en mars. Du 12 au 26 mars, treize établissements sont touchés,

---

1405 AD Loire, 10 M 295. Le préfet de la Loire au Ministre de l'Intérieur, Saint-Etienne, 14 juillet 1915.

1406 AD Seine-Maritime, 10 M 350. Grève de bobineuses à la Société Cotonnière de Saint-Etienne-du-Rouvray, juin-juillet 1916. La grève est un échec, « l'article objet du litige a été donné à des ouvrières rémunérées à la journée et non à la tâche ».

1407 AD Loire, 10 M 291. Grèves des tissages de Chamussy (22 janvier - 7 février 1916) et de Goujon (28 janvier - 4 février 1916). Les premières obtiennent 0,02 fr par mètre produit en plus ; les secondes obtiennent la même chose et 0,50 fr par jour pour les ouvriers et ouvrières payées à la journée.

1408 AD Loire, 10 M 295. Grèves des tissages Bréchard (20-21 octobre 1916), Grosse (26-30 octobre 1916) et Forest-Deschamps (3-7 novembre 1916). Ce dernier subit déjà une grève en février 1916, qui voit l'intervention du préfet de la Loire et les ouvriers obtenir 2 centimes de plus par mètre produit.

1409 Plus de 10 jours : Tissage Chamussy, Riorges (22 janvier - 7 février 1917, 16 jours) ; Tissage Monteret et Develey, Roanne (27 juillet - 7 août, 11 jours) ; plus de 20 jours : Tissage Déchelette, Montagny (2–22 novembre, 20 jours) ; Tissage Michalon-Kaltenbach, Roanne (24 mai - 16 juin, 23 jours).

1410 Jean-Louis Robert, *Les Ouvriers, la Patrie et la Révolution…, op. cit*., p. 126-128. Au sujet de la loi sur la semaine anglaise, J.-L Robert avertit : « on n'aura garde, enfin, de négliger dans ces procédures le vote précipité de la loi sur la semaine anglaise le 29 mai 1917. Less députés renoncent même à examiner les amendements qui pouvaient l'améliorer ! ». *Ibid*, p. 128.

près de 85 % des 5 900 ouvriers et ouvrières concernés se déclarent en grève[1411]. Il faut en appeler au préfet du département pour sortir de la crise, et permettre aux ouvriers tisseurs de gagner deux centimes de plus par mètre produit pour l'ensemble des articles fabriqués. Dans les Vosges, sur 33 grèves qui surviennent cette année, 18 éclatent au mois de juin, 7 autres (dont deux concernent des établissements déjà en grève en juin) suivent durant l'été, et 6 ont lieu en décembre. Sur 6 000 grévistes, les femmes représentent 60 % des effectifs. Enfin, en Seine-Inférieure, 62 des 64 grèves de 1918 surviennent dans les deux premières semaines de juin, avec 17 780 grévistes. La part des femmes pour les dossiers faisant état du détail des individus s'élève à 68 %, contre 15 % pour les hommes. Les grèves excèdent rarement les 7 jours, les patrons accèdent rapidement aux demandes de leurs personnels devant l'ampleur de la mobilisation.

Lors de certaines grèves, les agents de police souligne le jeune âge de certains grévistes, et de leur méconnaissance des raisons de faire grève. C'est ce que relève le commissaire spécial d'Épinal, Lors de la grève de la filature des Héritiers de Georges Perrin, à Charmes, les 12 et 13 juin 1917 :

> Vers 13h30, un groupe d'une cinquantaine de gréviste, pour la plupart très jeunes ouvriers et ouvrières, se sont promenés en ville en chantant des refrains quelconques, précédés d'un drapeau tricolore enroulé de façon à n'en laisser voir que le rouge.
> Après pourparlers avec le Maréchal des Logis de Gendarmerie, ils se sont décidés à envoyer à la direction de l'usine une délégation composée d'ouvrières de 17 à 18 ans et dont un seul délégué était une femme de 28 ans.
> Les délégué(e)s n'ont pu formuler de revendications précises, ont demandé seulement une augmentation de salaire comme dans les autres usines[1412].

Jusqu'au début de 1918, la thématique de la fatigue de la guerre et de sa justification reste en arrière fond des protestations. Toutefois, elle apparaît dès 1916, comme à Vienne (Isère). En octobre, le tisseur et actif syndicaliste viennois Émile Miglioretti « traite devant l'assemblée [général du syndicat] a question de la reprise des relations internationales, et démontre que la responsabilité de la guerre n'incombe pas seulement à l' Allemagne, mais que toutes les nations ont leur part de responsabilité de la Guerre »[1413].

[1411] AD Loire, 10 M 295. Grève dans les tissages Tissages Chamussy & Cie, Diatre, Forest, Chamussy-Grenot, Kaltenbach, Berthand, Grosse, Monteret, Dumaret, Guerry, Aubert, Bréchart, Faisant, du 12 au 26 mars 1917.

[1412] AD Vosges, 10 M 124. Grève de la filature de la société des héritiers de G. Perrin, Charmes, 12-13 juin 1917. Rapport du commissaire spécial d'Épinal au préfet des Vosges, n.d.

[1413] IHS CGT Vienne, Cahier n°3, procès-verbaux des assemblées générales, 1913-1920. Assemblée générale du 28 octobre 1916.

À Roanne, de graves incidents éclatent en février[1414]. Un climat quasi-insurrectionnel règne, alors que le ministre de l'Armement, Albert Thomas, est en visite à Roanne au sujet de l'arsenal en cours de construction le 4 février[1415]. Le lendemain, 3 000 ouvriers débauchés des tissages de la ville défilent jusqu'à la mairie au son de l'*Internationale*, de la *Carmagnole* et du *Ça ira*. Des cris « à bas la guerre ! » et « du pain » se font également entendre, ce dernier apparaissant comme le principal. À la fin de la journée, la foule se dirige vers les bâtiments du cotonnier Bréchard. Le rapport rappelle que non seulement l'homme a déjà été victime d'une tentative d'assassinat vingt-quatre ans plus tôt, mais que déjà en 1917, Bréchard et sa famille avait fait l'objet d'intimidations devant leur domicile. Malgré la présence policière, les manifestants parviennent à entrer chez le patron, qui vit son immeuble incendié. Le 6 février, le mouvement reprend, les manifestant brisant des vitres, insultant les agents de police et les gendarmes. On doit faire appel à l'armée pour arrêter 2 000 personnes qui se dirigent vers l'arsenal.

Pour calmer les esprits, le syndicat textile de Roanne obtient de la mairie un meilleur contrôle des boulangeries et l'interdiction des livraisons à domicile. Par la suite « sur les instances du commissaire central […], la délégation décida de tenir une réunion à la Bourse du travail et promit de s'employer auprès des grévistes pour leur faire reprendre le travail à 14 heures ». Il apparaît certain que le syndicat s'est trouvé totalement dépassé par les événements. Lors de la réunion, une heure plus tard devant 2 000 personnes, les éléments les plus véhéments sont vite muselés. Le secrétaire général du syndicat Dugelay félicite la foule pour sa démonstration de force et annonce les promesses de la mairie. L'ordre doit être rétabli, et il le sera. Des patrouilles de gendarmes à cheval sont organisées[1416]. Dugelay s'emploie à convaincre les récalcitrants à retourner aux usines. Les 7 et 9 février, vingt-cinq jeunes ouvriers, âgés de 13 à 20 ans, sont inculpés au sujet de l'incendie de la maison du patron Bréchard[1417]. Trois déserteurs et un faux officier de marine « sans papiers et sans argent » sont également appréhendés[1418].

Néanmoins, les grèves sont moins nombreuses en 1918, du fait du grand nombre de chômages lié aux pénuries de matières premières ou combustibles. À Roanne, le sous-préfet

---

[1414] Jean-Jacques Becker, *Les Français dans la Grande Guerre, op. cit.*, p. 261-262.
[1415] AD Loire, 10 M 295. Grèves. Rapport du sous-préfet de Roanne au préfet de Loire, 6 février 1918. tous les éléments qui suivent sont tirés de ce rapport.
[1416] *Ibid*., Le commissaire central de Roanne au sous-préfet, le 7 février 1918.
[1417] *Ibid*., rapports des 7 et 9 février 1918.
[1418] *Ibid*., Le sous-préfet de Roanne au Préfet de la Loire, 7 février 1918.

estime début avril que « la vie économique est devenue plus difficile depuis un mois »[1419]. Le ravitaillement de la ville en matières premières, combustibles et vivres s'est drastiquement réduit du fait de la priorité donnée aux transports de troupes face à l'offensive allemande à ce moment-là. En juin, si « une légère effervescence règne encore dans certaines fabriques […] les esprits sont de plus en plus tournés vers les événements militaires du front, attenant un peu l'angoisse des nouvelles rassurantes »[1420]. Certains ouvriers, au cours de cette année, ont même perdu en salaire du fait de la réduction du temps de travail. Au tissage Oudineau, à Bussang (Vosges), les ouvriers et ouvrières font grève du 28 février au 5 mars et du 12 au 30 octobre [1421]. Mais alors que leur salaire passe de 4,80 à 5,28 frs par jour lors de la première, ils ne gagnent plus que 4 à 4,20 frs à l'issue de la seconde. Il y a donc eu perte de revenu entretemps, pour une durée de travail journalière équivalente. Cette dernière situation désavantage grandement les ouvriers payés à la pièce par rapport aux journaliers. La réduction du temps de travail diminue la production, et donc la rémunération.

Il apparaît évident que les grèves de l'année 1917 marquent un renouveau du syndicalisme. Toutefois, leur action est souvent mal connue, faute d'archives, et les mouvements semblent souvent provenir de la base. Pourtant, deux d'organisations qui ont transmis leurs documents internes montrent que leur activité ne s'est pas totalement arrêtée avec la mobilisation générale.

2.3.2 Deux syndicats actifs : l'Union syndicale de Roanne et la section CGT de Vienne.

Les deux organisations en question recouvrent deux villes, Roanne et Vienne, qui représentent respectivement l'industrie cotonnière et l'industrie lainière. Elles constituent des exemples plutôt rares de syndicats textiles en activité, notamment pendant la guerre.

[1419] AD Loire, 1 M 4. Rapport des préfets et sous-préfets, 1910-1939. Rapport du sous-préfet de Roanne au préfet de la Loire sur l'état d'esprit de la population, 3 avril 1918.
[1420] *Ibid*., 3 juin 1918.
[1421] AD Vosges, 10 M 124. Grèves de tisseurs, tissage Oudineau à Bussang. 28 février - 5 mars ; 12-30 octobre 1918.

2.3.2.1 L'Union syndicale de Roanne, une force incontournable

Le cas de l'Union syndicale du textile de Roanne et Le Coteau apparaît comme exceptionnel, au regard de l'état global des organisations syndicales pendant les premières années de guerre. Le 10 octobre 1914, le conseil d'administration parvient à réunir onze de ses dix-huit membres[1422]. Le procès-verbal est signé par Dugelay, comme secrétaire intérimaire. Le 11 février 1915, les syndicalistes décident de protester auprès des patrons et du sous-préfet contre le travail le samedi après-midi en vigueur depuis la guerre[1423]. En avril, l'Union syndicale est saisie par les ouvriers du tissage Guerry-Duperray au sujet du tarif payé pour la fabrication d'un article pour l'Intendance, qui serait sous-évalué à leurs yeux[1424].

Si la longue grève qui s'en suit (42 jours !) est un échec, elle n'affaiblit pas pour autant l'organisation. D'ailleurs, elle permet d'une part d'entretenir le lien avec les autres organisations locales, comme les centres de Thizy ou de Vienne[1425], et d'autre part, à relancer son activité auprès des ouvriers. Dès le premier trimestre 1916, l'union syndicale connaît un regain de forme financière [figure 47]. Elle plus que triple le montant de sa caisse un an : fin 1915 et fin 1916 : de 1 400 francs à la fin de 1915, le syndicat roannais dispose de 4 722 frs fin 1916. En prenant en compte l'inflation, c'est même 4,5 fois plus. Par ailleurs, la cotisation trimestrielle est passée, au 1er janvier, de 0,50 à 1 fr. Cela n'empêche pas les recettes d'être multipliées par 6,6 par rapport au trimestre précédent.

Sur le plus long terme, l'évolution est nette. Alors que la trésorerie du syndicat n'augmente que de 7 % au cours de l'année 1915, elle s'accroît de 236 % en 1916, près de 100 % en 1917, et de 109 % jusqu'au troisième trimestre 1918. Entre le premier trimestre 1915 et le troisième trimestre 1918, la hausse s'élève à 1 409 %. L'activisme des militants porte donc ses fruits. Régulièrement, lors des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales, les responsables du syndicat insistent pour encourager la propagande de l'organisation auprès de leurs camarades ouvriers, par le biais de tracts et de papillons distribués dans les usines. Il semble que cet activisme porte ses fruits, bien que le nombre

---

1422 Médiathèque de Roanne, 33 M 6B 66. Union syndicale de l'industrie textile de Roanne et Le Coteau. Procès-verbal du conseil d'administration et de contrôle du 10 octobre 1914. Les présents sont : Garde, Corgez, Dugelay, Grodenis, Lollier, Fabre, Dumas, Chabas, Chatelus, Duduc et Duperray. Seuls manquent à l'appel Burnichon, mobilisé, Muhant Léonidas, Massé, Barriquand, Bazoud et Guerre, parmi les administrateurs élus le 2 juillet 1914. Dès le 22 octobre, réapparaissent Léonidas et Mosson. Le 3 décembre, sont présents également Auplas, Brun, Dechavanne et Grénerie. Lors de l'assemblée générale du 14 janvier 1915, c'est Sotton qui préside la séance.

1423 *Ibid*., conseil d'administration et de contrôle du 11 février 1915.

1424 *Ibid*., assemblée générale du 24 avril 1915.

1425 AD Loire, 10 M 295. Grève du tissage Guerry-Duperray, Roanne, 1er juillet - 12 août 1915.

d'adhérents ne soit pas connu. Quant aux liens avec la fédération textile de la GCT, ils ne s'établissent qu'à partir de janvier 1916[1426]. Le secrétaire fédéral Cnudde vient alors en personne présenter « les bien [sic] de la fédération et que lunion [sic] Sadiqualiste [sic] faisait la [sic] »[1427].

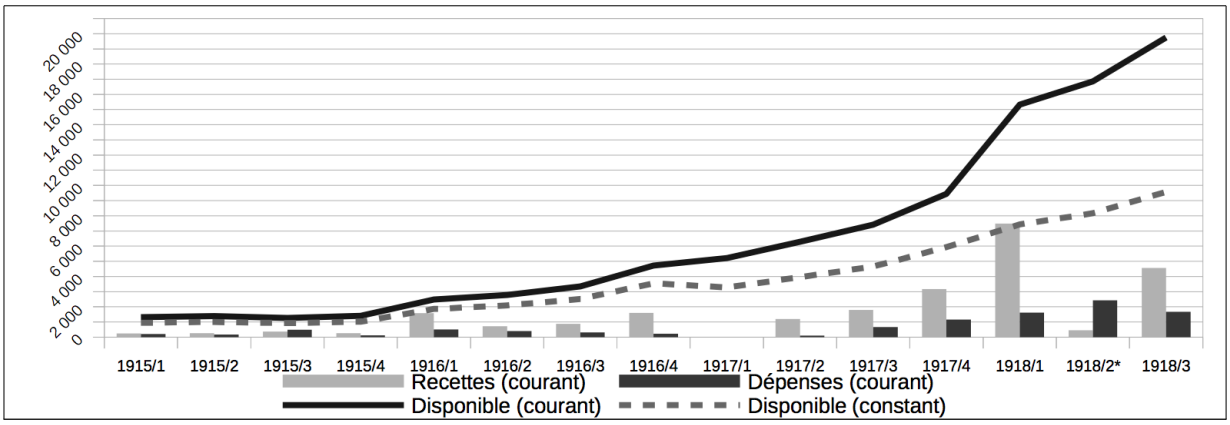

Figure 47: Trésorerie de l'Union syndicale du textile de Roanne et Le Coteau, 1915-1918.
Source : Médiathèque de Roanne. 33 M 6B 66. Union syndicale de l'industrie textile de Roanne et Le Coteau. Procès-verbaux des réunions générales et des conseils d'administration, 15 septembre 1911 - 25 mars 1922.

2.3.2.2 La section CGT de Vienne : un syndicalisme révolutionnaire

De son côté la section CGT de Vienne (Isère) végète jusqu'au printemps 1916. La ville de l'Isère rhodanien n'a connu que quatre grèves en deux ans. Le secrétaire de section, Claudius Richetta, est mobilisé, et ne revient qu'en octobre 1915 comme auxiliaire en sursis comme fileur à la suite d'une crise de paludisme[1428]. L'organisation tient grâce à quelques militants, dont la secrétaire de la bourse du travail, Clémentine Roidot, ou encore le secrétaire de l'Union locale des syndicats, Émile Miglioretti, tisseur de son état[1429]. Ce sont d'ailleurs eux qui assurent, malgré leur faiblesse, les négociations avec le patronat, lors de la première grève de la guerre, du 23 août au 1er septembre 1915, dans quatre maisons titulaires de marchés de draps de troupe[1430]. Le salaire à la production est augmenté de 10 à 15 % pour les tisseurs, et 10 % pour les autres professions.

[1426] Médiathèque de Roanne, 33 M 6B 66. Réunion du conseil d'administration et de contrôle du 6 janvier 1916 et assemblée générale du 16 janvier 1916.
[1427] *Ibid*., assemblée générale du 16 janvier 1916.
[1428] P. Broué, « Richetta Claudius » dans Jean Maitron et Claude Pennetier (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, *quatrième partie…, Tome 40, op. cit*., p. 131-133. Né à Saint-Vincent de Reins (Rhône) en mars 1881 et décédé à Vienne (Isère), en février 1935 (53 ans).
[1429] *id.*, « Miglioretti Emile, Frédéric », dans *Ibid*., p. 368-369.
[1430] C. Chatin, *L'industrie drapière viennoise…, op. cit.*, p. 80.

Le renouveau syndical a lieu en mai 1916, alors que le coût de la vie se fait de plus en plus difficile à supporter. Devant de refus des patrons de revaloriser les tarifs de 4 centimes les mille duites, pas moins de 4 000 ouvrières et ouvriers des tissages se mettent en grève le 3 mai. Trois jours plus tard, les cardeurs , les rattacheurs et les ouvriers de renvideur rejoignent les rangs des protestataires, devant l'indifférence des patrons. Au final, les tisseurs et tisseuses « obtiennent une augmentation de 2 centimes par mille duites sur tous les articles ; cela fait une augmentation moyenne de 0,50 à 0,60 [fr] par jour ; ce n'est pas beaucoup, mais la prochaine fois, nous ferons mieux »[1431]. Le patronat avait bien tenté d'affaiblir le mouvement en accordant une augmentation journalière de 50 centimes aux ouvriers des filatures, 24 heures après leur mise en grève, mais, comme l'observe Gérard Jolivet, « La solidarité ouvrière ne manqua pas aux grévistes »[1432]. Outre des aides envoyées depuis les sections de Voiron et Grenoble, les tisseurs reçoivent également le bénéfice de leur augmentation. Après cette première victoire, le travail reprend progressivement entre le 22 mai et le 5 juin.

Dès le mois de juin, au lendemain d'une grève victorieuse, le syndicat atteint puis dépasse son nombre d'adhérents de 1913 [figure 48]. En novembre, les effectifs ont doublé, avant d'atteindre le nombre de 2 900 membres, comme en 1905, alors que syndicat connaissait une baisse importante. Le 13 octobre 1916, Clémentine Roidot écrit non sans satisfaction : « Le syndicat textile de Vienne fut complètement désorganisé par la mobilisation […]. Aujourd'hui, le fonctionnement a repris plus fort que jamais »[1433].

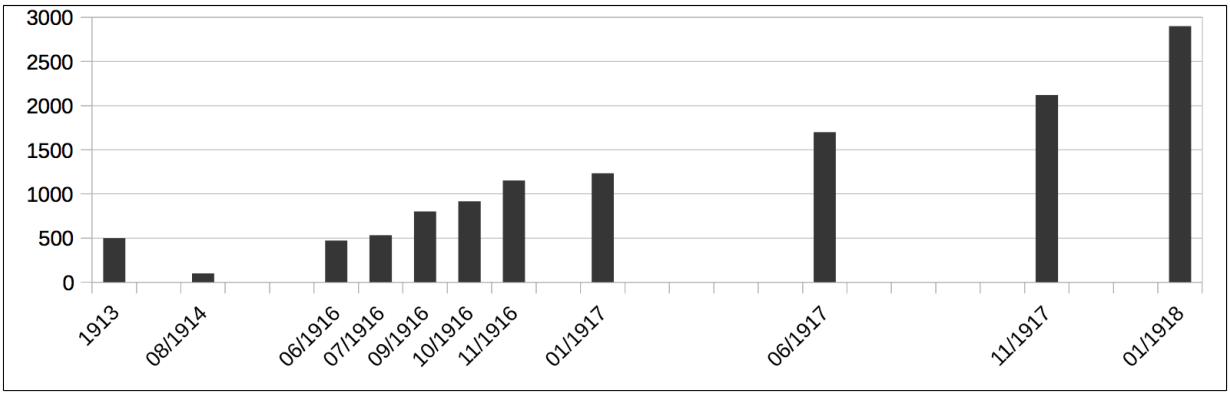

Figure 48: Adhérents au syndicat textile de Vienne, 1913-1918.
Source : d'après Gérard Jolivet, *art. cit.*,, tableau 1, p. 25.

[1431] IHS CGT Vienne. Cahier n°6, correspondances. Richetta au camarade Berthet, secrétaire de l'Union départementale des syndicats de l'Isère, 1er juin 1916.
[1432] Gérard Jolivet, art. cit., p. 9. IHS CGT Vienne. Cahier n°6, correspondances. Lettre au camarade Chastenet, 6 décembre 1916 et 7 décembre 1917.
[1433] IHS CGT Vienne. Cahier n°6, correspondances. Clémentine Roidot à destinataire non identifié, 13 octobre 1916.

En revanche, les archives de la préfecture ne font pas état des grèves dans la draperie de Vienne, et C. Chatain semble le confirmer[1434]. Toutefois, selon les archives de la section CGT locale, un nouveau mouvement est lancé au printemps 1917, comme sur tout le territoire [1435]. Pour la CGT, la réponse des patron n'est pas satisfaisante : Clémentine Roidot accuse ces « profiteurs de guerre » qui ont réalisé « des fortunes scandaleuses » leur font « une offre dérisoire de 25 à 50 centimes par jour. Un cri d'indignation générale a répondu à ces offres. Nous allons former des contre-propositions demandant une augmentation de 20 à 30% »[1436]. Mais surtout, les syndicalistes craignent que le mouvement ne leur échappe. C'est le sentiment qu'Émile Miglioretti confie au secrétaire de l'UD Isère [retrouver citation, J. Maitron]. Henri Cnudde, destinataire de la lettre de Clémentine Roidot, intervient à la demande du syndicat auprès d'Albert Thomas, toujours ministre de l'Armement, qui lui-même mobilise le préfet de l'Isère[1437]. Deux jours plus tard, le patronat accorde une augmentation de 20 % sur les tarifs en cours[1438].

Cependant, les esprits ne sont pas revenu au calme. Claudius Richetta doit montrer toute sa verve pour que l'assemblée générale ne dégénère pas. L'action quotidienne est aussi à la base de l'efficacité syndicale. En attendant le printemps 1918, le syndicat reprend donc son rôle de vigie. Dès le 28 mai 1917, elle rappelle à la société Pascal-Valluit, Silvestre et fils et Cie que les ouvriers foulonniers, qu'elle fait travailler à six machines au lieu de trois pendant les temps de pause « devraient être payés doubles »[1439]. Le 8 juin, il proteste contre un contremaître de la maison Seguin frères pour le renvoi d'une ouvrière sans motif[1440]. Le 30 septembre, c'est au tour de Trompier et Jeoffray d'être épinglés au sujet du traitement d' « ouvriers monteurs de machine espagnols »[1441]. Le 20 novembre, le syndicat s'étonne de voir M. Frenet [ou Frenay], fabriquant de draperie, « supprimé [sic] les acomptes le vendredi », comme prévu par le contrat « établi entre la chambre syndicale patronale et le syndicat ouvrier, stipulant que les patrons s'engageaient à donner à leurs ouvriers des acomptes une fois par

[1434] C. Chatain, *L'industrie drapière viennoise…, op. cit.*, p. 81.

[1435] Plusieurs lettres envoyées à l'automne 1916 et à l'hiver 1916-1917 témoigne d'une préparation de l'argumentaire concernant les niveaux de salaires : Lettre à M. Jean Causson, filateur à Lavelanet, 17 décembre 1916. Ils écrivent également au préfet de l'Isère, le 15 janvier 1917, pour obtenir son soutien lors des prochaines demandes de revalorisation des tarifs.

[1436] IHS CGT Vienne. Cahier n°6. Correspondances, lettre au Secrétaire fédéral Cnudde, 14 mai 1917.

[1437] *Ibid.* ; Gérard Jolivet, *art. cit.*, p. 12.

[1438] *Ibid.*, lettre au secrétaire fédéral Cnudde, 20 mai 1917. C. Chatain, *L'industrie drapière viennoise…, op. cit.*, p. 81.

[1439] *Ibid.*, lettre à MM. Pascal-Valluit, Silvestre et fils & Cie, 28 mai 1917 et 21 août 1917 ; Lettre au Président de la fabrique viennoise, le 21 août 1917 ;

[1440] *Ibid.*, lettre à M. Carrette, Contremaître de tissage de la maison Seguin frères, 8 juin 1917.

[1441] *Ibid.*, lettre à Messieurs Trompier et Jeoffrey, 30 septembre 1917.

semaine »[1442]. Fin décembre, il dénonce les pratiques des fabricants de draps Vaganay frères « de faire journellement des heures supplémentaires [aux ouvriers et ouvrière], en travaillant jusqu'à 20 heures [du soir] » et de « leur faire dire qu'à présent ils seront dans l'obligation de travailler le dimanche toute la journée pour compenser le jour d'arrêt établi par l'usine électrique »[1443].

Dans cette fin d'année 1917, le syndicat prépare également le terrain en vue de préparer le printemps 1918. Le 22 novembre, Miglioretti informe au secrétaire de l'U.D., les prochaines revendications : semaine anglaise et 2 frs en plus pour chaque journée de 10 heures[1444], mais également pour réclamer une compensation aux arrêts de travail du fait des interruptions de fourniture d'électricité[1445]. L'objectif est d'éviter les heures de travail supplémentaire que les patrons imposent pour rattraper le temps perdu par ces arrêts. Il espère un soutien et une amplification du mouvement dans le département, pour faciliter les négociations. Le lendemain [23 novembre), Il annonce la venue d'une délégation ouvrière à la chambre patronale de l'industrie drapière le 27 novembre.

Cependant, en 1918, le mouvement ne se passe pas comme prévu. Dès février 1918, la première grève de l'année donne le ton, avec « une allure plus politique que professionnelle[1446]. » En février 1918, Miglioretti et Richetta appellent lors du congrès régionale de la minorité révolutionnaire de la CGT à Saint-Etienne, à une grève générale de 48 heures « afin que les travailleurs connaissent les buts véritables de la guerre »[1447]. Suivis depuis plusieurs mois par la police, ils sont, avec Herclet, autre syndicaliste, inculpés de propagande anarchiste et pacifiste en avril 1918 par le ministère de la Guerre (Richetta est seulement détaché du service auxiliaire des armées). D'après P. Broué, les 20 et 30 avril, de leur retour de chez le juge à Lyon, « un millier d'ouvriers viennois vinrent les attendre à la gare et les acclamer à leur retour »[1448]. Après un nouveau congrès de la minorité, dit de « défense syndicaliste » les 19 et 20 mai, une grève générale se déclenche à Vienne le lendemain. Le 23, Miglioretti, Richetta et Herclet sont arrêtés. Le 2 août, le premier conseil de guerre de Lyon les condamne à cinq ans de prison et 3 000 francs d'amende chacun « pour provocation au meurtre

[1442] *Ibid*., lettre à MM. Frenet, 20 novembre 1917.
[1443] *Ibid*., lettre à MM. Vaganay, fabricants, décembre 1917.
[1444] *Ibid*., lettre de Miglioretti au secrétaire de l'U.D., 22 novembre 1917.
[1445] *Ibid*., cahier n°3, procès-verbaux des assemblées générales. Réunion non datée (2e semestre 1917).
[1446] C. Chatain, *L'industrie drapière viennoise…, op. cit.*, p. 81.
[1447] P. Broué, « Richetta Claudius », dans Jean Maitron et Claude Pennetier (dir.), *Dictionnaire… op. cit.*, p. 131. Dans la notice de Miglioretti, il est question du mois de mars.
[1448] *id.*, « Miglioretti Émile, Frédéric », dans *Ibid*., p. 368-369.

et provocation de militaires à la désobéissance »[1449]. Graciés à l'armistice, ils reviennent triomphalement à Vienne le 30 décembre 1918[1450].

Entre temps, le syndicat continue son travail de négociation auprès du patronat. La grève de février aboutit à une majoration de 80 centimes de l'indemnité de cherté de vie, contre la demande de 2 francs des ouvriers[1451]. Une nouvelle grève éclate de la fin du du mois d'août au 13 septembre, demandant 3 francs par jour. D'après C. Chatain :

> Les patrons, sans s'opposer au principe de l'augmentation, proposaient une enquête sur les salaires et le coût de la vie sur les autres places. L'intervention du sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, M. Abrami, oblige les patrons à accepter, sans plus d'enquête, la nomination d'une commission mixte chargée d'établir un accord. Cette pression gouvernementale, inspirée par des considérations de paix publique, est affirmée par une visite de M. Ténot, préfet de l'Isère. Le 17 octobre, après deux réunions, la commission mixte, en présence de M. le Sous-Intendant Fabre, directeur de l'arrondissement de fabrication des draps de troupe, arrêtait un accord augmentant de 1 fr 65 et portant par conséquent à 3,60 frs l'indemnité de vie chère octroyée en février. LA commission émettait le vœu que soit constituée une commission paritaire permanente[1452].

L'assemblée générale du 30 septembre confirme l'accord de principe du côté syndiqués[1453]. Néanmoins, la joie est de courte durée. La fin de guerre voit s'accentuer les problèmes d'approvisionnement en matières premières et d'alimentation en énergie. À l'assemblée générale extraordinaire du 22 novembre 1918, les ouvriers proposent, face à l'arrêt des usines pendant deux jours dans la semaine, la prolongation d'une heure par soir travaillé et le travail le dimanche en demie journée[1454]. La négociation doit avoir lieu avec le directeur de l'intendance régionale et la chambre syndicale patronale. Cependant, les contestations sur les modes d'attribution (non connues) de l'indemnité de vie chère font apparaître le vide laissé par l'éloquence et l'influence de Richetta auprès de ses camarades syndiqués[1455].

2.3.3 Une pratique valorisée par les pouvoirs publics: la conciliation.

Si les grèves ont pour elles le spectaculaire et illustrent les tensions montantes dans la société, beaucoup de conflits se règlent par la conciliation, sans qu'aucun arrêt de travail ne

[1449] *id.*, « Richetta, Claudius », dans *Ibid.*, p. 131.
[1450] *id.*, « Miglioretti Émile, Frédéric », dans *Ibid.*, p. 369.
[1451] C. Chatain, *L'industrie drapière viennoise…, op. cit.*, p. 81.
[1452] *Idem*.
[1453] IHS CGT Vienne. Cahier n°3, procès-verbaux des assemblées générales, 30 septembre 1918.
[1454] *Ibid.*, 22 novembre 1918.
[1455] *Idem*.

soit à signaler. La grève constitue en réalité l'*ultimo ratio* en cas d'échec des discussions, de refus obstiné du patron ou d'exigences exagérées de la part des ouvriers. Cette conciliation veut prévenir les conflits, et reste possible même en cas de grève. Les dossiers de grève et de mouvements sociaux conservés dans les archives départementales montrent que ni les syndicats ouvriers ni les organisations patronales n'ont attendu le décret du 17 janvier 1917 pour limiter les risques de grève. Cet arrêté « relatif au règlement de différends collectifs entre patrons et ouvriers libres de toute obligation militaire, dans les établissements, usines et exploitations privées travaillant à la fabrication des armements, munitions et matériels de guerre », est pris par le ministre de l'Armement Albert Thomas pour systématiser la conciliation entre ouvriers et patrons dans les usines travaillant pour les services de l'armée[1456]. Par ailleurs, la loi Dalbiez du 17 août 1915, renforcée par la loi Mourier du 10 août 1917, fait déjà intervenir l'État dans les règlements des relations au travail, en instituant des commissions mixtes chargées de statuer sur les soldats détachés dans les usines[1457].

De plus, la réglementation d'avant-guerre prévoit déjà des instances d'arbitrage. Dans les dossiers de grève intervient régulièrement le Juge de Paix. Ce magistrat de première instance, élu au suffrage universel avec des assesseurs et créé en 1790, a pour rôle de délivrer une justice locale de conciliation[1458]. A partir de 1892, « il est appelé à jouer un rôle de médiateur et d'arbitre dans les conflits du travail », avant que « la loi de 1898 sur les accidents du travail [ne] lui donne compétence d'enquête et de décision en dernier ressort, notamment en cas d'incapacité temporaire »[1459]. Souvent tenu par des notables, ce poste tend donc à se professionnaliser avec l'enracinement de la IIIe République, et surtout l'accroissement de leurs compétences en matière du droit du travail. Il remplace déjà les conseils de prud'hommes dans les cantons où ils sont inexistants, et apparaît comme arbitre respecté tant par les ouvriers que les patrons.

D'autres acteurs de l'institution judiciaire peuvent intervenir. Au tissage de Guerry-Duperray, à Roanne (Loire), les parties vont jusqu'au procureur de la République dans le conflit qui oppose le patron à ses tisseurs du 1er juillet au 12 août 1915[1460]. À Cheniménil, en août 1917, les ouvriers de la filature appartenant à Paul Cuny écrivent directement au préfet des

[1456] Adeline Blaszkiewiz-Maison, *Albert Thomas…, op. cit.*, p. 102.
[1457] *Ibid.*, p. 97.
[1458] Cette justice de proximité, répartie dans 7 000 cantons, remplacent les non moins nombreuses justices
[1459] Jacques-Guy Petit (dir.), *Une justice de proximité : la justice de paix (1790-1958), op. cit.*, p. 5.
[1460] AD Loire, 10 M 295. Dossiers de grèves. Année 1915, mois de juillet et août, Roanne, 7 septembre 1915. La documentation sur cette grève est conséquente,

Vosges pour qu'il intercèdent en leur faveur auprès du patron[1461]. Si la grève n'est pas évitée, l'intervention du haut-fonctionnaire permet un retour de l'activité, en attendant le retour de Paul Cuny[1462]. Il arrive également que l'Intendance intervienne auprès des patrons dans les situations de grève. C'est le cas en juin 1915 de l'officier d'administration Berger de la sous-intendance de Clermont-Ferrand, qui, pour mettre fin à une grève d'ouvriers de la maison Chamussy, Grenot, Fouilland & Cie au sujet du prix au mètre de tissus pour l'armée, suggère lui-même le nouveau tarif au patron[1463]. Ainsi, le mètre de toile de tente, payé d'abord 8 centimes, est augmenté d'un centime pour les métiers utilisant de petites cannettes. Cela représente, pour les tisseurs et tisseuses, un gain supplémentaire de 5,5 % par jour.

À Castres (Tarn), le sous-préfet joue un rôle de catalyseur. Il intervient successivement dans les conflits chez les filateurs[1464] puis les tisseurs et drapiers[1465]. Pour ces derniers, il s'emploie à faire patienter les ouvriers alors que les fabricants de drap et de couvertures montent à Paris renégocier les tarifs de leurs marchés[1466]. À l'origine, les ouvriers réclament une hausse de 25 % de leurs salaires. Les fabricants décident de conditionner cette demande à la revalorisation des marchés passés en décembre. Le 13 février 1918, le sous-intendant Lagarrigue de Survilliers se rend à Castres « avec les pleins pouvoirs »[1467]. Il parvient à diminuer le prix des marchés de filature, contre une hausse des prix des tissages. Par ce mécanisme, l'augmentation des salaires de 25 % devient possible.

À Roanne, après la grève de 1915 dans le tissage Guerry-Duperray, le syndicat ouvrier textile entre dans une stratégie de négociation avec les représentants du patronat. De janvier 1916 à septembre 1917, ils obtiennent quatre revalorisations salariales, en dehors des augmentations obtenues individuellement dans les usines[1468]. De plus, le 1er décembre 1916, une commission composée du président du tribunal civil, du procureur de la République et du

---

[1461] AD Vosges, 10 M 124. Grève des ouvriers de filature à Cheniménil 20-24, août 1917.

[1462] *Ibid.*, Rapport du capitaine Lasvigne, arrondissement d'Épinal, au préfet, 25 août 1917. Le 1er septembre, les ouvriers obtiennent une augmentation de 20 %.

[1463] AD Loire, 10 M 295. Dossiers de grève. Année 1915, mois de juin. Grève d'ouvriers tisseurs de Roanne, 7 septembre 1915.

[1464] AD Tarn, 13 M 9/13. Grèves. Le sous-préfet de Castres au préfet du Tarn, 12 novembre 1917. « Après deux réunions patronales tenues dans mon cabinet et deux interventions du juge de Paix, patrons et délégués ouvriers se sont mis d'accord ce matin devant ce magistrat. Les ouvrières ont obtenu une augmentation de 1 fr. par jour, avec effet au 26 octobre dernier. Il est vraisemblable que les patrons prendront l'initiative d'accorder des relèvements de salaires aux autres ouvriers du textile ».

[1465] AD Tarn, 13 M 9/14. Grèves. Le préfet du Tarn au président du Conseil, ministre de la Guerre, 23 février 1918 (minute).

[1466] *Ibid.*, le sous-préfet de Castres à Mademoiselle Jean, secrétaire du syndicat textile de Castres, 26 janvier et 5 février 1918.

[1467] *Ibid.*, le sous-préfet de Castres au préfet du Tarn, 17 février 1918.

[1468] AD Loire, 10 M 295. Le préfet de la Loire au ministre de l'Intérieur, 25 décembre 1917.

juge de Paix de Roanne, se réunit pour constater l'élévation du niveau des prix des produits de consommation[1469]. Son but est de prévenir ainsi les demandes d'augmentation de salaires et d'indemnité de la part des ouvriers. Si elle n'empêche pas la grève qui survient en mars 1917, le recours à la conciliation et à l'arbitrage du sous-préfet devient systématique à partir d'août. Malgré un accord obtenu en septembre, le syndicat ouvrier demande une nouvelle augmentation journalière à la fin du mois d'octobre. Après un peu plus de deux mois de négociations, un nouveau tarif est appliqué pour une durée de six mois à compter du 1er janvier 1918[1470]. Ces accords seront renouvelés pour six nouveaux mois le 30 juin, après un nouvel accord revalorisant de 15 % les tarifs[1471]. Dans le cadre de ces négociations, le sous-préfet Bourienne apparaît comme le principal intermédiaire et arbitre entre les deux parties. Celles-ci se réunissent régulièrement dans son bureau, dans un souci de conciliation. Le mauvais effet des grèves de 1914-1915 et la nécessité d'assurer la paix sociale à l'arrière conduisent les autorités du département à forcer ouvriers et patronat à se rencontrer.

[1469] *Ibid.*, procès-verbal de la commission de la cherté de vie, 1er décembre 1916.

[1470] *Ibid.*, industrie textile de Roanne, Thizy et la région. Amélioration de la situation des ouvriers à l'occasion de la cherté de vie. Accord du 2 janvier 1918. Jusqu'alors, le tarif en vigueur est encore celui négocié en 1894, augmenté de majorations pour lutter contre la hausse des prix de consommation. Signataires pour les ouvriers : Dugelay, Goutorbe, Recorbet, Decloitre (Roanne), Martaud, Besacier, Ménard, Poulette (Thizy) ; pour les patrons : Déchelette, Dethou, Bréchard, Passot (Roanne), Bouzige et Caillot (Thizy).

[1471] *Ibid.*, « Amélioration de la situation des ouvriers en raison du "renchérissement de la vie". Continuation de l'application du tarif général de janvier 1918 », 30 juin 1918. Signataires pour les patrons : Déchelete, Bousique, Caillot, Béguin. Signataires pour les ouvriers : Dugelay, Longère, Marpaud, Bevoujon.

CONCLUSION

La gestion de la main-d'œuvre durant la guerre n'a pas été construite sur les mêmes bases entre l'industrie lainière et l'industrie cotonnière. La première a bénéficié au début du conflit de nombreuses mises en sursis d'appel, pour permettre aux filatures et tissage de répondre aux commandes importantes de drap de troupe. La seconde a dû se contenter de quelques sursis conditionnés la plupart du temps à la passation de marchés publics. Ces postes restent surtout liés à l'encadrement des ouvriers et des ouvrières et à la direction des usines. La main-d'œuvre masculine a été aussi complétée par l'embauche d'ouvriers soit trop jeunes soit trop vieux pour être appelés sous les drapeaux, ainsi que par une partie des réfugiés belges, français et alsaciens. Les réfugiés belges et du Nord ont privilégié les départements Normands, tandis que les Alsaciens travaillant dans le textile ont été nombreux à être employés dans les Vosges. Quelques mutilés de guerre sont employés. Le nombre d'ouvriers étrangers n'est pas connu et il semble que les travailleurs coloniaux aient été totalement absents de la main-d'œuvre supplétive de l'industrie textile.

La main-d'œuvre féminine a inégalement pesé en fonction des deux industries étudiées. Dans l'industrie cotonnière, les femmes ont été largement employées, au-dessus de leurs effectifs d'avant-guerre déjà majoritaires. Dans cette industrie déjà fortement mécanisée et concentrée, elles ont été conduite à occuper plus fréquemment des postes jusqu'alors réservés aux hommes. Toutefois, à l'image de la SFCC, certaines entreprises doivent faire face à une très forte rotation des effectifs. Dans l'industrie lainière, les grands établissements n'ont pas modifié la part du travail féminin, qui enregistre même de légers reculs. De même, dans les petits établissements, la transformation n'est pas significative, même si les grèves tendent à montrer une majorité de femmes parmi les protestataires. Enfin, le rôle des femmes ne doit pas être limité à celui du monde ouvrier mais élargi vers les fonctions d'employés et même de cadre, en particulier dans le cas des entreprises individuelles et familiales. Certaines d'entre elles possèdent, souvent en guise de dote au moment de leur mariage, des parts de capital de société, voire des propriétés comprenant un patrimoine industriel, source de leurs propres revenus. Il y a donc une distinction à avoir à l'esprit entre le statut juridique des femmes au début du XXe siècle, et les pratiques sur le terrain.

Les conditions de travail ont connu quelques changements. L'assouplissement de la réglementation et le développement du travail de nuit a certes permis un hausse de la production et une légère amélioration des revenus, surtout en 1915. Mais le nombre d'accidents

mortels a augmenté par rapport à la période de paix. En revanche, la politique sociale patronale s'est largement maintenue, et a été en partie encouragée à se développer par l'État. Quant aux salaires, ils ont toujours été durant la guerre dépassés par la hausse des prix à la consommation. L'industrie cotonnière a connu des mouvements sociaux les plus visibles que pour l'industrie lainière, et l'année 1917 en a été le point d'orgue. Les organisations syndicales locales se sont en partie maintenue malgré la mobilisation, et ont joué un rôle important dans la négociation des salaires et des indemnité de vie chère.

Enfin, le système de la conciliation a été systématisé et soutenu par les autorités préfectorales et militaires, les grèves apparaissant comme une entrave intolérable à la production militaire et désastreuses pour la classe ouvrière. Toutefois, ces mouvement sociaux révèlent les tensions au sein de la société en guerre. La cherté de vie, le rythme de travail irrégulier et intense et la fatigue de la guerre constituent autant de griefs des protestataires que les bénéfices engrangés par les industriels par les marchés de guerre suscitent de polémiques.

CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE.

Les entreprises et leur personnel s'adaptent à la situation de guerre. L'industrie lainière se retrouve presque totalement dépendante vis-à-vis des marchés de guerre, mais avec deux tendances : la première concerne les petits établissements industriels du Midi, où la tradition de la production de drap de troupe et a restriction du marché civil conduit à une quasi mono-production vers l'armée. Les importantes fabriques du Centre – Châteauroux et Romorantin principalement – rejoignent cet état de fait, tout en orientant leurs productions vers les autres services de l'État – agents des PTT, Marine, etc. La deuxième s'applique aux industriels d'Elbeuf-Louviers et de Vienne qui, par leur organisation et – pour Elbeuf-Louviers – par l'importance de leurs établissements, parviennent à dégager des marges de production vers le civil. Les prix pratiqués vers ces marchés se révèlent bien plus lucratifs et hors du contrôle de l'État, à l'inverse des marchés publics qui restent stables durant toute la guerre. L'Intendance adapte ses exigences par rapport aux moyens matériel des draperies. La 16e région militaire – Midi – en est la première productrice en mètres, les métiers de ses fabricants sont trop petits pour respecter la largeur réglementaire. Elle fournit donc des pièces dont la largeur est de moitié inférieure. La 3e région – Elbeuf-Louviers – qui fabrique plus du quart des 89 à 100 millions de mètres de drap de troupe dans les dimensions d'origine, apparaît comme la principale région drapière de France pendant la guerre.

À l'inverse, l'Industrie cotonnière parvient à limiter sa dépendance vis-à-vis des marchés de guerre, sauf pour la région de Roanne-Thizy, où le poids des marchés de guerre peut atteindre jusqu'à 95 % de la production chez certains tisseurs. L'organisation de la production reste à la charge des industriels, qui négocient directement les prix avec la sous-intendance de leur région. L'adaptation technique ne requiert pas d'effort, sauf dans l'emploi féminin qui tend à remplacer davantage les hommes partis à la guerre. La Normandie tire là aussi profit de sa situation géographique en retrait des zones de combat, de la présence des ports d'entrée des matières premières pour son industrie, d'un réseau de transport multimodal et de la proximité de la région parisienne où siègent les décideurs politiques et les donneurs d'ordre administratifs et commerciaux. À l'inverse, la région de l'Est, principale région

cotonnière de France en nombre de métiers à tisser, reste peu sollicitée par l'Intendance, du fait de la proximité du front.

La main-d'œuvre évolue peu entre la période de paix et la guerre. La hausse du nombre d'ouvrières dans l'industrie cotonnière est principalement lié au départ des hommes, tandis que l'industrie lainière maintient ses ouvriers masculins grâce aux sursis d'appel, à la libération des classes les plus anciennes au détriment des plus jeunes et à l'emploi de réfugiés français et belges et étrangers. Les conditions du travail changent, bien que la fréquence des accidents évolue peu, sauf dans les cas mortels. L'urgence des demandes intensifie l'activité, le travail de nuit et du dimanche sont généralisé dès 1915, en particulier aux étapes de la production où la main-d'œuvre masculine, mobilisée, manque. Ces mesures doivent réduire le chômage partiel ou total à d'autres postes, où les femmes sont généralement plus nombreuses. Malgré ce rééquilibrage, le monde ouvrier reste fragile devant la hausse continue des prix des denrées de consommation courante, et le mouvement ouvrier reste, comme à Roanne et Vienne, très actif avant l'année 1917. Les grèves qui éclatent dès 1915 rappellent l'importance du salaire et du rôle des femmes – Elles sont les premières à réclamer indemnités de vie chère et augmentations de salaires – dans l'économie domestique. Toutefois, la croissance des salaires reste inférieure aux courbes des prix des biens de consommation courante, et en retard sur leur augmentation.

Pour toutes les entreprises de la France libre, la guerre constituent une aubaine économique, malgré les nombreuses incertitudes et les interruptions d'approvisionnement. À l'image de la société Blin & Blin ou des draperies de l'Hérault, les entreprises améliorent ou assainissent leurs trésorerie. Une extension et une modernisation de l'appareil productif se produit – notamment en Normandie – et des fortunes s'établissent. Marcel Boussac, intermédiaire entre l'administration militaire et les tisseurs vosgiens, incarne l'exemple de l'industriel pour qui la guerre a représenté une opportunité d'enrichissent conséquent. La situation de prospérité des entreprises de France libre doit cependant beaucoup à l'absence de leurs concurrents des départements occupés par l'armée allemande, en particulier les industriels nordistes.

TROISIÈME PARTIE : BILAN ET SORTIE DE GUERRE.

Pendant que les entreprises en France libre profitent de la situation de guerre pour consolider leurs positions, celles des départements envahis subissent les exactions des occupants. Le front passe à quelques kilomètres de Lille, coupant la capitale des Flandres de la région d'Armentières. Les Ardennes sont totalement occupées, et le nord de la Marne et la vallée de la Suippe se retrouve sous le feu de l'ennemi. Enfin, le canton de Senones est le seul des Vosges qui passe du côté allemand, tandis que les habitants de Saint-Dié vivent sous la menace de l'artillerie et de l'aviation ennemies. La France se retrouve privée de la majeure partie de son industrie lainière et d'un tiers de sa filature de coton.

Coupés de leurs débouchés et de leurs approvisionnements, privés d'une partie de leurs ouvriers partis à la guerre, la situation des industriels des territoires envahis est critique. Toutefois, peut-on parler d'une inactivité totale ? L'armée allemande a besoin de matériel et a la possibilité d'exploiter les ressources du pays. Les usines disposent de matières premières et de machines de qualité. Dans le même temps, la France constitue une rivale économique de premier plan pour l'industrie allemande, et sa mise hors d'état de produire après la guerre devient un objectif déclaré. Face à cette menace, la réaction des industriels paraît indispensable pour sauver le matériel ou limiter les dégâts. La force de groupe du patronat de chaque place industrielle joue pour établir un rapport de force avec l'occupant, voire une entente moyennant un tribut. Un territoire réputé comme Roubaix-Tourcoing, avec un patronat lainier très solidaire, semble plus apte à s'organiser face aux réquisitions et saisies de l'autorité allemande que ne peut l'être la région de Fourmies ou des usines quelque peu isolées. De même, les régions proches du front sont directement menacées par des bombardements – allemands comme alliés ! La sortie de guerre est l'occasion de faire l'état des lieux des destructions.

Le retour à la paix fait entrer les industriels français dans une ère économique incertaine. Les usines des régions libérées du joug allemand doivent être relevées. Absentes durant quatre années et demi de guerre, leurs propriétaires s'inquiètent des progrès effectués par leurs concurrents normands, vosgiens ou méridionaux. La reconstruction devient un enjeu économique de premier plan, au risque de susciter des polémique quant au mode de calcul des indemnités. La France réintègre l'Alsace et son matériel de production cotonnier et lainier. Une nouvelle région concurrente entre sur le marché français, faisant craindre un risque de surproduction pour le marché national. La recherche de débouchés nouveaux apparaît comme vital, d'autant que les pays industrialisés subissent une crise grave dès le début des années 1920. Enfin, Le contexte social change, avec le vote de la loi de la journée de huit heures, aboutissement de près de trente années de revendication de la part du mouvement ouvrier.

CHAPITRE 6 :LE SORT DES INDUSTRIES DES DÉPARTEMENTS OCCUPÉS.

L'invasion puis l'occupation totale ou partielle des départements du Nord et de l'Est portent un grand coup à l'industrie française. Le quart de la force motrice de l'industrie cotonnière et les deux tiers de celle de l'industrie lainière se retrouve soit près de la ligne de front, soit entre les mains des Allemands[1472]. Albert Aftalion déplore, pour l'industrie de la laine la perte de « la quasi-totalité de nos 2 000 peigneuses, les quatre cinquièmes de nos broches à filer ou à retordre, […], les deux tiers de nos métiers à tisser […] »[1473]. Pour l'industrie cotonnière, les tissages sont peu touchés, mais le tiers des broches est mis hors d'état de produire. Quant aux effectifs, l'industrie lainière du département du Nord occupait en 1906 la moitié des ouvrières et ouvriers du pays, et 13 % des travailleuses et travailleurs des industries cotonnières.

Si le département du Nord, par l'importance de son industrie lainière et la conservation d'archives importante, apparaît comme le témoin par excellence de l'occupation allemande, il faut également tenir compte des autres départements textiles, comme la Marne ou les Ardennes. Ce dernier est d'ailleurs le seul département totalement occupé pendant la guerre, où les draperies usines de Sedan et de Rethel ont fortement souffert de l'occupation et des démantèlements. Néanmoins, il souffre d'un manque d'archives du fait de leur destruction pendant le second conflit mondial. Les sources évoquant le sort de l'industrie textile ardennaise

[1472] Albert Aftalion, *L'Industrie textile en France pendant la guerre, op. cit.*, p.7. L'auteur ne prend en compte que les départements du Nord, des Ardennes, de l'Aisne, de la Marne, du Pas-de-Calais et de la Somme, principaux départements textiles fortement touchés par l'occupation. Les Vosges et la Meurthe-et-Moselle n'ont pas été pris en compte.

[1473] *Idem*. En prenant en compte les autres départements concernés, ces parts s'élèvent respectivement à 68 % et 18 %.

ne peuvent être qu'indirectes[1474]. Quant aux Vosges, seul le canton de Senones passe du côté des Allemands, nous ne le traiterons donc pas dans ce chapitre[1475].

Alors que l'occupation marque des esprits, l'exemple de la verrerie suscite des interrogations quant à l'attitude du patronat français vis-à-vis de l'occupant[1476]. Y a-t-il eu, une relative continuité du travail dans les usines, ou interruption brutale durant toute l'occupation ? En outre, même dans le cas où l'arrêt des usines s'est produit très tôt, comment certains industriels parviennent à maintenir en état (et à quel prix ?) leur outil de production ? Le flot des destructions d'usines et de matériel n'est, en effet, systématique qu'à la fin de la guerre, lorsque les troupes allemandes se replient devant l'avancée des alliés.

Les contemporains soulignent également l'activité des industriels des territoires occupés et sinistrés en France libre. Les capitaux disponibles dans les grandes banques parisiennes, la pratique répandue du crédit interentreprises et les interconnexions avec les établissements bancaires (par l'actionnariat notamment) favorisent leur retour aux affaires. En outre, certaines régions disposent de conditions d'accueil excellentes de redémarrage des activités ou de repli (usines inactives, sociétés en faillite…). Toutefois, cette situation remet en question pour les principaux bénéficiaires la rhétorique victimaire affichée par eux. Il s'agit donc de voir, à travers divers cas d'industriels du Nord et de la Marne, dans quelle mesure la reprise des affaires a été possible, favorable, ou mise à mal. Enfin, il faut mentionner le cas de deux entreprises alsaciennes qui, passées du côté français du front durant la guerre. Il s'agit de la société Gros, Roman & Cie, de Wesserling[1477], et la société mulhousienne Kullmann, qui

[1474] *Le Monde Illustré. La reconstitution des régions dévastées*, tome huitième : l*es Ardennes, 1918-1922*, 20 août 1922 ; Grand Quartier Général allemand, *L'industrie en France occupée*, ouvrage établi en 1916, Traduction intégrale, Paris, Imprimerie Nationale, 1924. On notera également les travaux suivant, menés par une archiviste et un amateur d'histoire locale : Agnès Paris, « Les usines à travers les archives des dommages de guerre » , *Les Ardennes durant la Grande Guerre (1914-1918)*, archives départementales des Ardennes, exposition du 29 octobre au 20 novembre 1994, Charleville-Mézière, Conseil Général des Ardennes, 1994 ; Claude Dupuis, *Rethel. La guerre de 1914-1918 vécue par ses habitants*, chez l'auteur, 1998.

[1475] Jean-Claude Fombaron, « L'Économie de guerre et l'industrie allemande dans les Vosges », Isabelle Chave (dir.), *La Grande Guerre dans les Vosges : sources et état des lieux*, actes du colloque tenu à Épinal du 4 au 6 septembre 2008, Conseil Général des Vosges, 2009, p. 142-150. Voir également Jérémie Bernard, « Les dommages de guerre dans le département des Vosges », dans *Ibid*., p. 264-272.

[1476] Stéphane Palaude, « Le Sort de l'industrie du verre creux en Grande Thiérache durant les deux guerres mondiales », Jean-François Eck et Jean Heuclin (dir.), *Les Bassins industriels des territoires occupés, 1914-1918 : des opérations militaires à la reconstruction*, actes du colloque tenu à Maubeuge, 20-21 novembre 2014, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, 2016, p. 233-250 ; Charles de Kerchove de Denterghem, *L'Industrie belge pendant l'occupation allemande, 1914-1918* [1927], Valenciennes, Presses universitaires de Valencienne, 2013.

[1477] Jean-Alain Haan et Jean-Marie Bobenrieth, *Gros-Roman. 130 ans d'industrie textile à Wesserling et dans la haute vallée de la Thur*, Colmar, Do Bentzinger, 2007.

dispose de deux usines dans les Vosges[1478]. Si la première apparaît comme le symbole de la reconquête des territoires perdu en 1871, en revanche, la seconde souffre davantage de la guerre.

Le présent chapitre abordera donc en deux temps le cas des industriels des territoires sinistrés et occupés. Dans une première partie, nous reviendrons sur la situation des entreprises en territoires occupés, et sur la réalité de leur inactivité. Dans une seconde partie, nous aborderons le cas de celles qui sont parvenues à continuer leur activité en France libre, ou qui ont cherché à s'assurer, comme la société Harmel frères, les capitaux nécessaires à une reprise rapide.

[1478] Jean-Alain Winnlen, *Kullmann & Cie, des hommes, des usines, une emprunte sociale*, Mulhouse, JM éditions, 2008.

1 LES OCCUPATIONS ALLEMANDES : DES TERRITOIRES INÉGALEMENT TOUCHÉS.

Sur les neuf départements occupés ou partiellement occupés, trois voient leur industrie textile mise hors de capacité de produire : le Nord, la Marne et les Ardennes. Cependant, des inégalités de traitement apparaissent rapidement entre les districts industriels au sein de ces mêmes départements. Chacun déploient sa propre stratégie de survie, tantôt collectivement, tantôt individuellement.

1.1 Des districts industriels dans la tourmente.

La richesse industrielle du département du Nord explique la forte impression qu'a provoqué son occupation par les allemands. Cependant, le sort des entreprises et l'attitude du patronat ne sont pas les mêmes d'un district à l'autre. C'est pour cette raison que la région de Lille-Roubaix-Tourcoing d'une part et celle de Fourmies d'autre part sont étudiées séparément.

1.1.1 Lille-Roubaix-Tourcoing : un patronat mobilisé, mais entravé.

La région de Lille-Roubaix-Tourcoing concentre près de la moitié des filatures et peignages de laine de France, ainsi que 40 % de la filature de coton. L'occupation allemande et la rupture avec le reste du pays constitue donc un coup sévère à cette industrie. En cela, l'attitude du patronat nordiste face à cette situation revêt un caractère décisif dans la sauvegarde de l'industrie locale.

1.1.1.1 De la mobilisation à l'occupation : une tentative de relance de l'activité.

La mobilisation perturbe non seulement l'activité des usines, mais également la circulation des trains, prioritairement dédiés au transport des troupes. La littérature épistolaire des entreprises pointe principalement ce souci. L'accumulation dans les magasins des stocks de marchandises prêtes à l'expédition empêche également une activité maximale.

Néanmoins, il faut continuer à produire pour occuper la main-d'œuvre encore présente. Dans sa séance du 6 août 1914, la chambre de commerce de Roubaix se met en relation avec la municipalité pour assurer et « maintenir le mieux et le plus longtemps possible, le travail dans les usines[1479] » et ce « afin de conserver du travail à ceux de leurs ouvriers qui n'ont pas été touchés par la mobilisation[1480] ». À Tourcoing, la situation est similaire. Dès le 5 août, les industriels de la laine et du coton informent leur décision de réduire le temps de travail : la filature de laine peignée et celle des laines à tapis ne sont actives que 5 heures par jour « jusqu'à épuisement complet des matières préparées[1481] », et le travail de nuit est suspendu dans les peignages[1482]. Pour la filature de coton, on ne travaille plus que trois ou quatre jours dans la semaine, mais toujours à 10 heures journaliers. À Villeneuve d'Ascq, la filature cardée Bonami-Wibaux, semble rester active jusqu'au 14 août. Mais le volume salarial chute, passant de 2 000 francs le 1er août à 80 francs le 29 août. Dans le même temps, le nombre de salaires payés, de 91 au moment de la déclaration de guerre, tombe à seulement 3 le 22 août[1483]. De son côté, dès la deuxième semaine d'août 1914, l'industriel et commerçant de drap de laine Th. Michau & Cie réclame des laissez-passer vers Roubaix et Fourmies pour alimenter en fils ses deux tissages mécaniques de Beauvois-en-Cambrésis et écouler ses stocks vers ses clients habituels[1484].

Malgré les négociations engagées avec l'Intendance pour obtenir des marchés de drap de troupe, la situation des industriels nordistes reste précaire. Le manque de liquidité empêche les industriels de payer leurs ouvriers au comptant, ce qui explique cette chute importante des salaires constatée ci-dessus. La chambre de commerce décide donc, en accord avec le ministère des Finances et la Banque de France, d'émettre des bons d'une valeur de 2 francs, 1 franc ou 50 centimes, jusqu'à concurrence de 10 millions de francs[1485]. À Tourcoing, des mesures similaires, pour 3 millions de francs sont prises, mais il manque un imprimeur capable d'émettre les bons[1486]. Cependant, le problème touche également les livraisons de charbon aux

---

1479 *Archives de la Chambre de commerce de Roubaix, 1914-1918*, Roubaix, Journal de Roubaix, 1921, séance du 6 août 1914, p. 140-141.

1480 *Ibid.*, p. 145.

1481 AD Nord, 77 J 4162. *Procès-verbaux de la Chambre de commerce de Tourcoing, Annales 1914-1919, Fascicule 1 : 1914. Principales délibérations*, n.l., n.e., n.d., réunion du comité permanent, 5 août 1914, p. 102.

1482 ANMT 1999 020 001. Syndicat des peigneurs de laine. Réunion des peigneurs le 4 août 1914.

1483 ANMT 2010 003 027. Établissement Bonami-Wibaux.

1484 AN F12 8019 B. Le cabinet du ministre du Commerce et de l'Industrie au général Gaudin, directeur général des services de l'administration de la Guerre, 14 août 1914.

1485 *Archives de la Chambre de commerce de Roubaix… op. cit.*, séance du 20 août 1914, p. 155-158.

1486 AD Nord, 77 J 4162. *Procès-verbaux de la Chambre de commerce de Tourcoing, Fascicule 1, op. cit.*, séance extraordinaire du 26 août 1914, p. 111-112.

usines. Le président de la chambre des houillères du Nord et du Pas-de-Calais, soucieux d'assurer les liquidités à ses membres que la Banque de France lui refuse (sous couvert du moratoire sur les dépôts décidé par la loi du 5 août 1914 pour éviter une ruée des particuliers vers les banques, et ainsi provoquer une crise des liquidités très grave), exige un paiement au comptant des livraisons aux entreprises, et non par bon du trésor[1487].

Toutefois, l'absence de moyens de transports pour l'écoulement des marchandises et la libération des magasins entrave les capacités de production, puisqu'il n'y a plus de place pour stocker les biens[1488]. L'isolation est bien réelle, même le courrier peine à partir vers l'intérieur du pays[1489]. Fin août , les Allemands font un bref passage dans la région de Lille, évacuée par les troupes françaises[1490]. Cependant, au lendemain de la victoire de la Marne (5-12 septembre 1914), le repli allemand autorise les autorités à l'optimisme. Déjà le 27 août 1914, Gaston Thomson, alors ministre du Commerce et de l'Industrie, confiait son souhait de voir les principaux industries et commerces de la ville de reprendre leur activité au plus vite, et s'enquerrait des moyens nécessaires[1491]. Le 20 septembre, il se rend à Lille le 20 septembre devant les principaux industriels de la région[1492]. Trois jours plus tard, il se rend à la Chambre de Commerce de Tourcoing où il tente, vainement, de rassurer les industriels, Eugène Motte en particulier, très remonté : les PTT sont totalement entre les mains de l'armée, et le gouvernement ne peut assurer en aucune façon la disponibilité des wagons demandés pour évacuer les marchandises non réquisitionnées. De plus, il indique que la compagnie des Chemins de fer du Nord a déjà subi des pertes en matériel, tombé entre les mains des Allemands.

Malgré l'espoir, les réalités du terrain militaire prennent la tournure tant redoutée. Le 8 octobre, les allemands sont aux portes de Lille. Le 12, la citadelle tombe et, avec elle, les trois quart du département du Nord, toutes les Ardennes, la moitié de la Meurthe-et-Moselle, une

---

1487 *Archives de la Chambre de commerce de Roubaix… op. cit*., séance du 19 septembre 1914, p. 168.

1488 *Ibid*., séance du 20 août 1914, p. 159-160.

1489 *Ibid*., séance du 19 septembre 1914, p. 162. D'après le président de la Chambre de commerce de Roubaix, François Roussel, l'administration des postes est totalement désertée le 24 août. Ce n'est que trois semaines plus tard que Roussel prend l'initiative de faire trier le courrier de Lille pour Roubaix. Le retour des personnels le soir de cette décision permet une amélioration temporaire du service. À Tourcoing on observe ce même désarroi (AD Nord, 77 J 4162. *Procès-verbaux de la Chambre de commerce de Tourcoing, Fascicule 1, op. cit.*, séance extraordinaire du 8 septembre 1914, p. 113-114.

1490 Pierre Montagnon, *Dictionnaire de la Grande Guerre*, Paris, Pygmalion, 2013, p. 499.

1491 *Ibid*., séance du 19 septembre 1914, p. 170-171.

1492 AD Nord, 77 J 4162. *Procès-verbaux de la Chambre de commerce de Tourcoing, Fascicule 1, op. cit.*, compte-rendu de l'entrevue avec M. Thomson, ministre du Commerce, 23 septembre 1914, p. 119-124.

partie de la Somme, du Pas-de-Calais, de la Marne, et, dans des proportions bien moindres, des Vosges.

1.1.1.2 Les premiers temps de l'occupation : la réquisition des matières premières.

L'autorité allemande instaure dès le début de la guerre une organisation complexe d'organismes pour mettre en œuvre l'exploitation des territoires français occupés [annexe C6A2][1493]. Eugène Motte, évacué au début de l'année 1918, présente devant le comité interministériel du coton en juillet l'application du processus d'exploitation[1494]. Dès les premiers jours de l'occupation, l'autorité allemande ordonne aux industriels d'établir des inventaires de l'intégralité de leurs stocks. À Roubaix, la *Kommandantur* fait placarder un avis, au début du mois de novembre, exigeant le recensement de toutes les matières premières et produits manufacturés des industriels [figure 49]. Le 3 novembre 1914, les principaux patrons de Roubaix-Tourcoing se sont constitués en un « comité de défense » pour faire face à la situation[1495].

Deux jours plus tard, la Chambre de commerce écrit au Préfet du Nord que des réquisitions ont eu lieu dans plusieurs filatures de coton, dont celles de Wibaux-Florin et d'Étienne Motte[1496]. Les industries lainières ne sont pas en reste, comme la Société Anonyme de Peignage de Roubaix ou Lefebvre et Bastin. Plusieurs lettres suivent au cours du mois de novembre. De leur côté, les peigneurs de laine veulent imposer leurs prix de réquisition. Le 3 novembre 1914, leur syndicat établit une liste de tarifs en fonction des qualités[1497]. Le 16, la Chambre de commerce évalue à plus de 100 millions de francs la valeur des marchandises des usines[1498]. Dans le cas de la filature de peignés la Cotonnière d'Hellemmes, les archives de la

---

[1493] « Trois organismes agissaient de la Belgique à la France du Nord : les intermédiaires, qui dépendaient du ministère de la Guerre, chargés de satisfaire des exigences économiques et industrielles de l'Allemagne en vue de son œuvre de guerre ou d'alimenter les usines ou les particuliers ; le *Reichsverwertungsamt* (Service de l'exploitation des richesses du territoire), dont les compétences s'étendaient aux machines-outils et aux machines électriques ; et le *Krieggarohstoff* (Service des matières premières textiles de guerre), qui pourvoyait aux exigences en matières premières, assistés par des sociétés civiles. Les réquisitionnaires opéraient dans la zone d'étape subdivisée pour l'occasion en six régions : Gand, Lille et Valenciennes, Maubeuge, Sedan, Longwy, Briey ». Emmanuelle Danchin, *Le Temps des ruines.., op. cit.*, p. 138

[1494] AN F[12] 7689. Comité interministériel du coton, procès-verbal de la 5e réunion du 18 juillet 1918.

[1495] ANMT 1999 020 001. Syndicat des peigneurs de laine, réunion du 3 novembre 1914. S'y retrouvent avec Eugène Motte, Albert Prouvost, Achille Pollet et Albert Aulard.

[1496] *Chambre de commerce de Tourcoing, Fascicule 1, op. cit.*, séance du 8 décembre 1914, p. 193.

[1497] ANMT 1999 020 001. Syndicat des peigneurs de laine, réunion du 3 novembre 1914.

[1498] *Chambre de commerce de Tourcoing, Fascicule 1, op. cit.*, séance du 8 décembre 1914, p. 195. voir également AD Nord, 9 R 734. La Chambre de commerce de Roubaix au Préfet du Nord, 16 novembre 1914.

société font connaître la procédure[1499]. Dans un premier temps, le 18 décembre 1914, l'autorité allemande ordonne la consignation des stocks de 1 350 balles de cotons bruts et déchets [Annexe C6A1]. Les prélèvements ont lieu trois semaines plus tard, entre du 14 au 21 janvier 1915[1500]. Ces opérations se poursuivent jusqu'à la fin de l'année.

AVIS

Toutes les fabriques et tous les dépôts de matières brutes et de produits fabriqués ou en fabrication ont à présenter à la Mairie dans un délai de trois jours une liste exacte de toutes leurs provisions.
L'autorité militaire allemande ne prélèvera, contre bon de réquisition, qu'une partie desdites matières et produits, si la fabrication peut être continuée ou reprise d'ici huit jours, d'une manière avantageuse pour les ouvriers.
Les fabricants qui fourniront de fausses déclarations et ceux qui n'en feront pas, seront punis sévèrement ; toutes leurs provisions seront prises sans bon de réquisition.

Roubaix, le 4 novembre 1914

Hofmann
Major und Kommandant

Figure 49: Avis placardé de la Kommandantur, 4 novembre 1914.
Source : *Chambre de commerce de Tourcoing… Fascicule 1… op. cit.*, p. 185.

Pour Eugène Motte, les conditions annoncées par l'autorité militaire allemande pour l'enlèvement des matières premières ne se réalisent pas : « l'enlèvement des marchandises se fait non seulement sans évaluations contradictoires, mais même sans que l'intéressé soit admis à produire ses prix, l'estimation des marchandises réquisitionnées devant se faire à Berlin[1501] ». Toutefois, l'assemblée refuse que l'autorité municipale contresigne les bons d'enlèvement, de peur de faire « courir à ses habitants le risque de supporter seuls une responsabilité qui paraît incomber à l'État »[1502]. Sans doute faut-il y voir également le refus de travailler avec l'armée occupante, ou même de paraître trop compromis après la guerre.

Eugène Motte est-il dans l'exagération ? Dans le cas de la SA des Peignages de Roubaix, appartenant à la famille Prouvost, la réquisition s'opère de la manière suivante :

[1499] AD Nord, 175 J. Cotonnière d'Hellemmes.
[1500] AD Nord, 175 J 72. Cotonnière d'Hellemmes. Bulletin de livraison ou d'enlèvement (balles), Lille, 14 et 21 janvier 1915.
[1501] *Chambre de commerce de Tourcoing, Fascicule 1, op. cit.*, séance du 6 novembre 1914, p. 186.
[1502] *Ibid*.

> Samedi dans l'après-midi [31 octobre 1914], la Société Anonyme a reçu la visite d'un officier qui a demandé à voir les magasins de laines brutes. Cet officier a ensuite demandé à visiter l'établissement et a pris grand intérêt sur diverses explications qui lui ont été fournées sur la transformation de la laine.
>
> Quelques heures plus tard, un autre officier est venu à son tour et a fait la même visite que le premier. Le lendemain dimanche [1er novembre], des officier allemands se sont présentés pour enlever de la laine brute : le concierge a fait dire qu'il ne pouvait autoriser aucun enlèvement sans la présence d'un administrateur. Monsieur Albert Prouvost convoqué, a demandé qu'aucun enlèvement ne soit opéré sans qu'un expert détermine à l'avance les prix des lots enlevés. Les Allemands en firent la promesse, mais dans l'après-midi ils déléguaient à cet effet un officier d'administration chargé du service des transports qui, dans la vie civile, représente une maison de chaudières. Cet officier a annoncé que dès le lendemain il procéderait à l'enlèvement des marchandises.
>
> À six heures et demi lundi [2 novembre], des camions et des voitures sont arrivés et l'on a procédé à l'enlèvement des 80 000 kilos environ de laines brutes.
>
> Monsieur Albert Prouvost a pu obtenir que les lots soient coupés en deux, afin de permettre à l'expert allemand de pouvoir en désigner les prix. C'est la seule chose qu'il ait pu obtenir, malgré les protestations qu'il a faites que la marchandise ne lui appartenait pas et était la propriété des négociants ou clients[1503].

Chacun cherche donc à se couvrir. L'autorité allemande s'assure, par une double visite, la véracité des indications données par les personnels présents à l'usine. De son côté, le chef d'entreprise exige une évaluation claire de la valeur des laines, dont il ne se dit pas propriétaire, mais seulement le transformateur. Dans le cas des peigneurs de laine, des experts sont désignés pour évaluer la valeur des marchandises saisies. Il se couvre donc vis-à-vis de ses clients, négociants ou autres transformateurs, filateurs et tisseurs. Les opérations d'enlèvement des balles de laine peuvent se faire en présence de personnels de l'usine. Sur la photographie [illustration 6], on voit, attablé à gauche, deux soldats ou sous-officiers allemands encadrant un ouvrier ou contremaître français. Au premier plan et sur la charrette, les hommes ne portent pas l'uniforme allemand. Pour la légende de la photographie, il s'agit de prisonniers « alliés ».

[1503] ANMT 1999 020 001. Syndicat des peigneurs de laine, réunion du 3 novembre 1914.

Illustration 6: Enlèvement de balles de laine chez Richardson & Cie, Roubaix, v. 1915.
Commentaire : « Les Allemands obligent les prisonniers alliés à collaborer au pillage de l'usine ». Source : *Le Monde Illustré. La reconstitution des régions dévastées,* t. 9, *Roubaix-Tourcoing, 1918-1923*, 5 mars 1923, p. 76. Crédit photo : Matthieu de Oliveira.

En mars 1915, les chambres de commerce de Tourcoing et de Roubaix décident de centraliser les bons de réquisitions délivrés, « afin de permettre le règlement des réquisitions aussitôt que les événements le permettront »[1504]. Déjà lancée par la Chambre de commerce de Tourcoing, en accord avec la municipalité, les deux chambres présentent leurs résultats de recensement au 31 octobre 1916 [tableaux 108 et 109]. Plus de 150 millions de francs de marchandises (dont 91 millions en draps et tissus de laine, de coton purs ou mixtes, soit 60,6 %) a été réquisitionné à Roubaix, tandis que ce montant s'élève à près de 260 millions de francs (dont 179 millions en laines brutes, lavées, peignées ou filées, ou près de 70 %).

[1504] AD Nord, 77 J 4162. *Procès-verbaux de la Chambre de commerce de Tourcoing… fascicule 2, 1915-1918… op. cit.*, réunion mixte extraordinaire du 2 mars 1915, p. 21-26.

Tableau 108: Relevé des bons de réquisitions inventoriés à la Chambre de commerce de Roubaix au 31 octobre 1916.

Nature		Evaluation en Francs
Laines en tous états[1505]		24 440 000,00
Cotons en tous états		23 916 607,68
Lins, Chanvre, Etoupes		6 377 701,30
Jutes		62 293,00
Tissus divers	Draperie, tissus de laine, coton, mélanges	91 062 503,40
	Couvertures	1 886 545,20
	Bonneterie	310 571,60
	Confection	137 301,70
	Toiles, sacs, Bâches…	2 001 896,06
TOTAL		150 195 419,94

Source : AD Nord, 9 R 734.

Tableau 109: Relevé des bons de réquisitions inventoriés à la Chambre de commerce de Tourcoing au 31 octobre 1916.

Nature		Valeurs	
		Poids (tonnes)	Francs
Laines	Brutes	19 654 346,70	-
	Lavées	2 345 686,10	
	Peignées	8 212 373,10	
	Filées	4 315 235,00	
Blouses et déchets		8 536 843,90	
Toutes laines confondues		43 064 484,80	178 754 191,64
Cotons	bruts et déchets	6 797 797,00	-
	Filés	4 066 285,70	
Tous cotons confondus		10 864 082,70	21 481 099,11
Lin, étoupe, chanvre, jute, bruts et filés		5 312 640,70	11 372 880,56
Bonneterie et couvertures		-	970 444,52
Tapis et tissus d'ameublement		-	1 853 151,31
Tissus	demi-gros et confection	-	332 737,50
	coton et lin	-	2 511 461,04
	laine et mélanges	-	19 708 152,65
Tous tissus confondus (mètres)		3 506 327,35	22 552 351,19

Source : AD Nord, 9 R 754.

[1505] Valeur approximative de 35 864 tonnes de laine réquisitionnées à Roubaix

En outre, l'autorité allemande saisit également les stocks restés en Belgique. Ainsi, les sociétés Motte se voient-elles dépossédées en octobre 1914 de « sept à quinze millions de francs minimum » de laines (tous états), au profit de la *Kiregsbedarf G*. « qui tiendra la laine à la disposition des fabriques de draps militaires[1506] ». À Verviers, Achille Pollet témoigne :

> En premier lieu, les marchandises avaient été consignées par l'autorité militaire allemande. Puis des industriels et commerçants allemands sont venus examiner la marchandise et en déterminer les prix. En paiement, ils ont remis des traites payables à trente jours avec stipulation d'un intérêt de cinq pour cent de retard en cas de non paiement[1507].

Au 15 septembre 1918, la Chambre de Commerce de Tourcoing réévalue à la hausse les saisies de matières textiles : ce sont au final 44 817 tonnes de laines de tous états, 11 892 tonnes de coton bruts ou filés, et plus de 5 millions de mètres de tissus qui ont pris la direction des centres industriels du Reich[1508].

1.1.1.3 Enlèvement et destruction de matériels.

Après l'enlèvement des laines et des produits manufacturés, les Allemands s'intéressent à l'équipement des entreprises. Dans un premier temps, ce sont les pièces de cuivre qui les intéressent, indispensables dans la fabrication des munitions. Ces opérations surviennent dès l'été 1915. Les fils électriques et les tubes visibles sont saisis les premiers. Chez les peigneurs de laine, on s'en inquiète grandement. La réquisition chez l'un d'eux, M. Rénier, « les allemands font démonter par une équipe d'ouvriers étrangers à l'établissement les tuyaux qui servent au chauffage, les tuyau des batteries de chaudières, la grosse tuyauterie , les tuyaux intérieurs de la machine, la tuyauterie des lavages, les petits tuyaux des cardes et des lisseuses, les fonds des bacs des laveuses »[1509]. Sur les trois machines à vapeur de son peignage de la T., M. Rénier parvient à en conserver une « intacte ». Ces opérations conduit les peigneurs et les négociants de laine à se constituer en comité lainier. Le 22 septembre 1915, celui-ci devient l'Union des réquisitionnés en laine[1510]. À à la fin de 1915, ces prélèvements s'appliquent aux

[1506] AD Nord, 9 R 9 R 734. Article de la *Frankfurter Zeitung*, 18 octobre 1914.
[1507] ANMT 1999 020 001. Syndicat des peigneurs de laine, réunion du 3 novembre 1914.
[1508] AD Nord, 77 J 4162. *Procès-verbaux de la Chambre de commerce de Tourcoing… op. cit*., fascicule 2, Documentation.
[1509] ANMT 1999 020 001. Syndicat des peigneurs de laine, réunion du 6 août 1915.
[1510] *Ibid*., réunion du 22 septembre 1915.

machines et bassines de lavage des laines. Sont également saisies les courroies en cuir de transmissions . La société Cotonnière d'Hellemmes se trouve dépossédée de 1 357 courroies de diverses tailles, du 4 décembre 1915 au 6 février 1917, soit une valeur minimale de 40 000 francs[1511].

En janvier 1916, les peigneurs essaient de négocier des quotas d'enlèvement de cuivre auprès de l'autorité allemande. Ils essaient de sensibiliser sur les « conséquences des enlèves des cuivres, des moteurs et des câbles électriques », et « montrer le caractère inquisitorial et vexatoire des inspections dans les usines et des enquêtes auprès du personnel »[1512]. En outre le retrait des cuivres de leurs machines provoque *de facto* une immobilisation durable de leurs usines, lorsque la paix reviendra. En outre, ils avertissent l'occupant des conséquences sur les dommages qui pourront lui être réclamés : « le dommage matériel n'est rien, comparé aux conséquences qu'il entraîne. Il expose l'autorité allemande à des réclamations ultérieures hors des proportions avec les bénéfices qu'elle peut tirer des enlèvements proprement dits ». Beaucoup d'industriels allemands s'intéressent aux machines du Nord. En mars 1915, la Chambre de commerce de Tourcoing signale au consul américain en Belgique que « des ingénieurs allemands viennent à Roubaix et Tourcoing faire choix de machines dont ils ont l'emploi et ils désignent tout naturellement les plus modernes et les meilleures pour en prendre possession sur bons de réquisition »[1513].

Les conditions d'enlèvement ne se font pas sans négociation. Le 13 mars 1916, malgré une demande de sursis des réquisitions de cuivre, Albert Malard intervient avec autorité dans les opérations :

> Des ouvriers accompagnés d'un sous-officier allemand se sont rendu la semaine dernière chez lui et ont annoncé qu'ils venaient démonter les tubes sécheurs des lisseuses.
> Monsieur Malard leur a demandé l'ordre de réquisition en vertu duquel ils voulaient opérer cet enlèvement. Aucun document ne lui a été montré.
> Un officier s'est rendu quelques jours après dans le peignage. Monsieur Malard leur ayant fait ressortir les conséquences que pourrait entraîner le gouvernement allemand l'enlèvement de ces tubes, l'officier a répondu que ces conséquences ne pouvaient pas être bien graves et qu'en tout cas le cuivre enlevé avait une valeur inférieure à 6,50 fr [le kg].
> Monsieur Malard a voulu se rendre compte par lui-même. Il a constaté que les tubes sécheurs des lisseuses pesant 1,3 à 1,7 kg, leur longueur est de 0,48 centimètres. Avec la façon et les

[1511] AD Nord, 175 J 73. Société Cotonnière d'Hellemmes, factures du 4 décembre 1915, 3 mars 1916 et 6 février 1917.

[1512] ANMT 1999 020 001. Syndicat des peigneurs de laine, réunion du 12 janvier 1916. au cours de cette réunion, les peigneurs discutent notamment des conditions dans lesquelles « les réquisitions se sont opérées à Fourmies ».

[1513] AD Nord, 77 J 4162. Saisie de matériel et de produits industriels par l'autorité allemande, réunion du 16 mars 1915. Les présidents des Chambres de commerce de Roubaix et Tourcoing au consul des États-Unis, le 9 mars 1915, p. 27-30.

rivets, Monsieur Malard estime qu'au prix du cuivre d'avant-guerre, le kilog de ces tubes ne … pas à un une somme supérieure à 4,20 frs. Il est bien entendu que ce prix ne peut être atteint que si les engrenages ne sont que …

L'officier allemand a voulu aussi démonter un rouleau qui se trouve dans les bacs des lisseuses. Ce rouleau reviendrait certainement à un prix supérieur à celui des tubes, peut-être même atteindrait-il dix francs le kg.

Monsieur le directeur technique du matériel du peignage de la T.. sera bien en charge d'établir les prix de revient de cet organe et le communiquera à Monsieur Malard.

Si l'autorité allemande voulait procéder au démontage de ces rouleaux Monsieur Malard serait d'avis d'écrire à la Commandature pour lui exposer le prix de revient de ces rouleaux et leur rappeler que l'on ne devait pas enlever le cuivre d'une valeur supérieure à 6,50 frs[1514].

Le mois suivant, le syndicat des peigneurs constate une reprise des enlèvements de cuivre « sur une large échelle » :

L'enlèvement des tuyaux des lisseuses s'était déjà opéré au commencement de mars chez MM. Albert Malard et Cie. Depuis, des enlèvements analogues se sont opérés au Peignage de la T. où l'on a réquisitionné de plus les robinets et les petits cuivres laissés par le capitaine Hofmann, chez Lorthois frères des enlèvements semblables ont eu lieu. On veut enlever les petits cuivres à la Société anonyme de peignage ; il en est question aussi chez Holden et chez Motte[1515].

Les enlèvements et endommagements de machines sont aussi dus à l'occupation des bâtiments servir d'entrepôts, de locaux d'entretien ou pour héberger la troupe, les blessés ou les prisonniers. La société Cotonnière d'Hellemmes s'est notamment retrouvé dans ce cas. Pour l'usine de la rue Sadi-Carnot, l'occupation a été la suivante :

ANNÉE 1915. - En juillet – 2 batteries d'artillerie et à partir de ce mois jusqu'à la fin de l'année, mouvement continuel d'arrivées et de départs de troupes, toujours 2 ou 3 batteries d'artillerie.

ANNÉE 1916. - Mouvement régulier d'arrivées et de départs de Batteries d'artillerie lourde et de compagnies d'infanterie.

Au début de mars 1916, logement de 300 cheminots allemands dans la salle de dévidage et cela jusqu'au début du mois de septembre 1918.

ANNÉE 1917. - En plus du mouvement continuel de troupes, une batterie de tirs contre avions est restée 3 mois.

ANNÉE 1918. - Toujours le mouvement continuel de troupes et à partir de juillet et jusqu'à octobre, une batterie de grosse artillerie et quatre compagnies d'infanterie[1516].

[1514] ANMT 1999 020 001. Syndicat des peigneurs de laine, réunion du 13 mars 1916.
[1515] *Ibid*., réunion du 18 avril 1916.
[1516] AD Nord, 175 J 72. Société Cotonnière d'Hellemmes, attestation de la ville d'Hellemmes, le 15 novembre 1919.

Pour l'usine située rue de Chanzy, le bâtiment a été successivement occupé par 170 prisonniers civils (décembre 1916 à mars 1917), 150 soldats allemands (13 au 26 mai 1917), puis 90 prisonniers civils (13-16 août 1917), et 206 prisonniers russes (1er avril 1918 au 3 octobre 1918)[1517].

Cela occasionne une transformation des salles et des dégâts dans le matériel. En avril 1916, les autorités municipales et de police d'Hellemmes le constatent à l'usine rue Sadi Carnot de la société Cotonnière d'Hellemmes. À la salle du bas, les Allemands ont installé un grand dortoir, « ce qui a nécessité le démontage d'un bureau en cloisons de bois et d'une dynamo actionnant les dévidoirs »[1518]. Ces derniers, au nombre de 72, se retrouvent démontés à la cave, ce qui a « occasionné aux appareils des dégâts assez importants (pieds cassés, volants ou pignons faussés) ». En outre, « nombre d'outils enfermés dans les armoires ds locaux occupés sont disparus, entre autres 16 marteaux, d'ajusteur, 4 niveau d'eau ; de l'outillage et du matériel ont été pris également par la troupe, entre autres 12 tambours pour métiers à filer, 6 tambours pour métiers continus… ». Enfin, deux hangars ont été vidés de leurs stocks de caisses de tubes en cartons et busettes. L'occupation des locaux exige de faire place à l'occupant, qui ne se soucie généralement pas des dégradations que le vidage des salles peut occasionner. En mai 1916, « à Tourcoing, les tubes en cuivre des lisseuses ont été enlevés partout. À Roubaix, jusqu'ici aucun enlèvement de cette nature n'a été opéré »[1519].

À partir de 1917, de véritables opérations de destruction du matériel ont lieu. Le 28 août 1917, Amédée Prouvost alerte la chambre de commerce de Roubaix du projet de l'autorité allemande de saisir le matériel des établissements de la société anonyme La Lainière de Roubaix (capital de 3 millions de francs)[1520]. La veille, les craintes se sont portées sur la société anonyme de peignage (capital de 12 millions de francs)[1521]. « Nous avons reçu diverses visites d'une commission composée de membres civils et militaires, venus pour examiner minutieusement notre matériel […] »[1522]. Ces annonces sont vécues comme « un désastre », hypothéquant toute reprise après la guerre.

1517 *Ibid*., attestation de la ville d'Hellemmes, le 21 novembre 1919.
1518 *Ibid*., procès-verbal de constat, 14 avril 1916.
1519 ANMT 1999 020 001. Syndicat des peigneurs de laine, réunion du 30 mai 1916.
1520 AD Nord, 79 J 77. Chambre de commerce de Roubaix, correspondances diverses. Amédée Prouvost à la Chambre de commerce, 28 août 1917.
1521 *Ibid*., Amédée Prouvost à la Chambre de commerce, 27 août 1917. Il liste également les machines déjà enlevées par l'autorité militaire : machines-outils des ateliers de mécaniciens, moteurs électriques, fils électriques pour éclairage et alimentation des métiers, tuyauteries de cuivre des ateliers de lavage, cardage, peignage, etc., les cuivres des machines de lissage, les câbles, courroies, manchons, ainsi que « le matériel roulant des chevaux et voitures et celui de la partie chimique ».
1522 *Idem*.

Les patrons ne restent cependant pas inactifs devant ces opérations. En octobre, deux équipes se chargent du prélèvement du cuivre sur les machines restantes aux usines de la société Alfred Motte & Cie. Si la première, sans doute composée de soldats allemands « avait procédé à ce travail avec un certain soin »[1523], celle du lendemain, composée d'une soixantaine de prisonniers russes « sous la conduite de soldats allemands, se présentaient et commençaient la destruction des cardes lundi soir. Trois cardes déjà avaient été détruites ». Un contre-ordre intervient et fait cesser les bris de machines, mais ceux-ci se dirigent vers le peignage Amédée Prouvost. Ce dernier ne doit la sauvegarde de ses machines que « sur l'intervention des officiers qui ont leur quartier au peignage ».

Ce revirement semble assez étonnant. Dans la suite de l'explication donnée devant ses confrères, Eugène Motte mentionne les interventions répétées auprès des institutions publiques de la ville et du département, mais également à une entrevue, survenue pendant l'été : il apparaît que « dans le cours de l'été M. [illisible] avait bien voulu se charger de voir un mouvement de filateurs allemands pour empêcher la destruction des peignages de Roubaix-Tourcoing »[1524]. Sans doute ces relais – des clients allemands des peignages roubaisiens ? – ont-ils permis en partie de sauver ce matériel de la destruction totale. Cependant, les destructions de matériel continuent [illustration 7]. En novembre, la chambre de commerce de Roubaix proteste contre les « bris de machines qui s'opéraient ou devaient s'opérer dans plusieurs usines de Roubaix, sur l'ordre de l'autorité allemande »[1525].

Enfin, la filature H. & G. Duriez à Seclin a, jusqu'au 17 octobre 1918, été occupé par l'armée allemande : « le rez-de-chaussée a servi d'écurie, de dépôts de camions automobiles et de dépôts d'engins de toutes nature », tandis que « les étages avaient été transformées en casernement »[1526]. L'usine est dynamitée au départ des Allemands.

[1523] ANMT 1999 020 001. Syndicat des peigneurs de laine, réunion du 10 octobre 1917.

[1524] *Idem*.

[1525] AD Nord, 79 J 77. Chambre de commerce de Roubaix, Correspondances diverses. Le président de la Chambre de Commerce de Roubaix au *Rittmeiter Lûcherath stab Général quartier meister*, Roubaix, 3 novembre 1917.

[1526] AD Nord, 10 R 5661-5664. Dommages de guerre. Dossier H. & G. Duriez, filateurs à Seclin, procès-verbal de constat, le 31 juillet 1919.

Illustration 7: "Equipe allemande se faisant photographier en détruisant au marteau les 350 métiers de tissage Cathelain, de Boussières (près Cambrai)", n.d.
Source : *L'Industrie textile, moniteur de la filature, du tissage, des apprêts, de la teinture*, mars 1919 n°394, p. 86.

1.1.2 Fourmies et sa région : une catastrophe industrielle.

La situation de Fourmies et de sa région apparaît bien plus dramatique que pour Roubaix-Tourcoing. Les premières saisies de laines brutes et peignées ont lieu dès le 3 septembre 1914, une semaine après le début de l'occupation de la ville[1527]. Dans un village de l'Aisne voisine, un tissage a vu les Allemands couper directement les tissus enroulés sur les métiers[1528]. À Glageon, au nord de Fourmies, Emma Boulanger-Hubinet assiste à l'enlèvement d'une quarantaine de tonnes de laines peignées de son usine et d'une centaine de caisse de fil, entre décembre 1914 et mars 1915 :

> Je suis appelée le 19 décembre [1914] à l'usine, où je rencontre un officier roux, d'une superbe insolence. Avec une visible satisfaction il m'annonce qu'il vient réquisitionner les laines peignées restées dans nos magasins. Je fais surveiller la pesée, relever les numéros des balles pour mon contrôle, et constate qu'ils en emportent 15 000 kilos. D'autres allemands

[1527] Sébastien Debarge, « Fourmies occupé pendant la Grande Guerre », *Revue du Nord, 1914-1918, guerre et occupation*, 1998, n°225, p. 289.
[1528] M.-A. Buthine [*alias* Emma Boulanger-Hubinet], *Entre l'enclume et le marteau (1914-1918)*, Paris, Paul Dupont, 1932, p. 35.

> viennent réquisitionner le charbon, la municipalité également, car elle doit assurer le chauffage du régiment[1529] […]
> Le 14 février [1915] nous fûmes, ma mère et moi, en notre qualité de propriétaires d'usines, convoquées à la *Kommandantur* ; l'on nous demanda nos signatures, sans daigner vouloir nous en donner la raison. Il fallut obtempérer, cela ne s'expliqua pour nous que comme moyen de contrôle ; ce jour-là précisément les allemands sont revenus dans nos usines. Pour ma part, j'ai dû leur laisser emporter 22 000 kilos de laines, qu'ils ont trouvées sur les machines de préparation[1530] […]
> Le 5 mars, les Allemands revinrent de nouveau à l'usine, d'où ils enlevèrent 284 caisses de fils, 36 ballots de déchets et 4 000 kilos de tubes. Ils prélevèrent au hasard, de sorte que les qualités de fils étaient mélangées. Je n'eus d'autre ressource que de faire numéroter les caisses de fils, au fur et à mesure qu'elles étaient chargées, me réservant de les débrouiller dans le calme de la maison, avec l'aide des livres de comptabilité[1531].

Les ennuis de Boulanger-Hubinet ne s'arrêtent pas là. Suivant la comptabilité exigée par la *Kommandantur*, elle constate l'absence d'une partie des caisses de fils réquisitionnés dans les bons délivrés. Après plusieurs courriers, elle est convoquée chez le juge militaire en mai 1915, qui, pour des propos critiques vis-à-vis de la *Gazette des Ardennes* (publication en français soutenue par l'autorité allemande), la condamne à 10 jours de prison et 100 marks d'amende[1532]. Elle finit néanmoins par avoir gain de cause.

À l'image du reste du département, les usines subissent également des prélèvements de matériel et des destructions. Pour ralentir ces opérations, une partie des « industriels ont obtenu qu'on n'enlève pas les cuivres sur métiers moyennant le paiement d'une somme de 100 000 marks »[1533]. Toutefois, ce marché passé avec l'autorité allemande ne garantit nullement la sauvegarde du matériel, et peigneurs de laine de Roubaix désapprouvent cette opération :

> Mais quelle garantie a-t-on que cet enlèvement si les Allemands ont besoin de cuivre, ne se produira pas à un moment donné ? Une commandature [sic] nouvelle peut ne pas reconnaître ce qui a été fait par une commandature [sic] précédente et réquisitionner le cuivre sans rembourser la somme versée comme transaction[…]
> Ne pouvait-on procéder à une manière analogue à celle qui a été adoptée à Tourcoing pour l'enlèvement des cuivres ! Demander aux allemands la quantité de cuivre qui leur est nécessaire et réunir les industriels pour que chacun, dans la mesure de ses moyens fournisse la quantité requise[1534].

1529 M.-A. Buthine, *Entre l'enclume et le marteau… op. cit*., p. 79.
1530 *Ibid*., p. 83.
1531 *Ibid*., p. 84.
1532 *Ibid*., p. 92-95.
1533 ANMT 1999 020 001. Syndicat des peigneurs de laine, réunion du 6 août 1915.
1534 *Idem*.

Dans son témoignage publié en 1932, Emma Boulanger-Hubinet confirme cet accord que certains filateurs de Fourmies ont passé. À l'automne 1916, en effet, les rumeurs d'enlèvement et de destruction de matériel se font de plus en plus pressantes dans la région. Pour éviter d'être touchés par ces opérations, « une délégation de quatre filateurs va partir à Lille, Roubaix, Tourcoing, pour négocier un emprunt. Ils se proposent de verser une rançon pour conserver leurs usines, et nous conseillent de faire de même en nous abouchant dans ce but avec les filateurs des pays voisins »[1535]. Cette attitude choque profondément Boulanger-Hubinet, qui refuse de participer : « ma résolution est prise, je déclare au garde que, pour ma part, je laisserai tout enlever par l'ennemi, jusqu'à la dernière brique de l'usine. Ma mère fait chorus, elle sacrifiera elle aussi son usine, mais nous n'entamerons aucune transaction avec l'ennemi »[1536].

Cette manœuvre de sauvetage semble porter un temps ses fruits. Dans une lettre adressée à un représentant de la filature de laine Harmel frères, le 26 août 1917, le gérant de la société de construction mécanique Martinot & Galland, à Bitschwiller (Haut-Rhin) signale qu'« il n'y a plus que [quatre] filatures à Fourmies, le reste a été cassé[1537] ». Mais quelques mois avant la fin de la guerre, la pénurie de munitions conduit les Allemands à remettre en question l'accord vénal, et à saisir le matériel des quatre industriels concernés. « On ajoute que le commandant s'en est excusé auprès d'eux, mais que ce sont des officiers supérieurs qui imposent ces mesures »[1538]. Finalement, la retraite précipitée des troupes allemandes quelques jours avant l'armistice annule ce projet[1539].

Les destructions et enlèvements dans la région de Fourmies sont, hors zones de combats, les plus importantes du département. D'après Adrien Falleur, il reste moins de 10 % du potentiel productif d'avant-guerre dans la filature de laine peignée, et plus de 83 % des broches sont considérées comme détruites [figure 50]. La filature de cardée a perdu 75 % de ses broches (sur 4 500) tandis que le tissage ne dispose plus d'aucun métier en état de marche (sur 3 550 métiers)[1540].

[1535] M.-A. Buthine, *Entre l'enclume et le marteau… op. cit*., p. 181-182.
[1536] *Idem*.
[1537] AD Marne, 59 J 24. Correspondance reçue, mars 1917-septembre 1918. M. Schmitt à Paul Champion, 27 août 1917.
[1538] M.-A. Buthine, *Entre l'enclume et le marteau… op. cit*., p. 299.
[1539] *Ibid*., p. 322.
[1540] Adrien Falleur, *L'Industrie lainière dans la région de Fourmies, op. cit.*, p. 104.

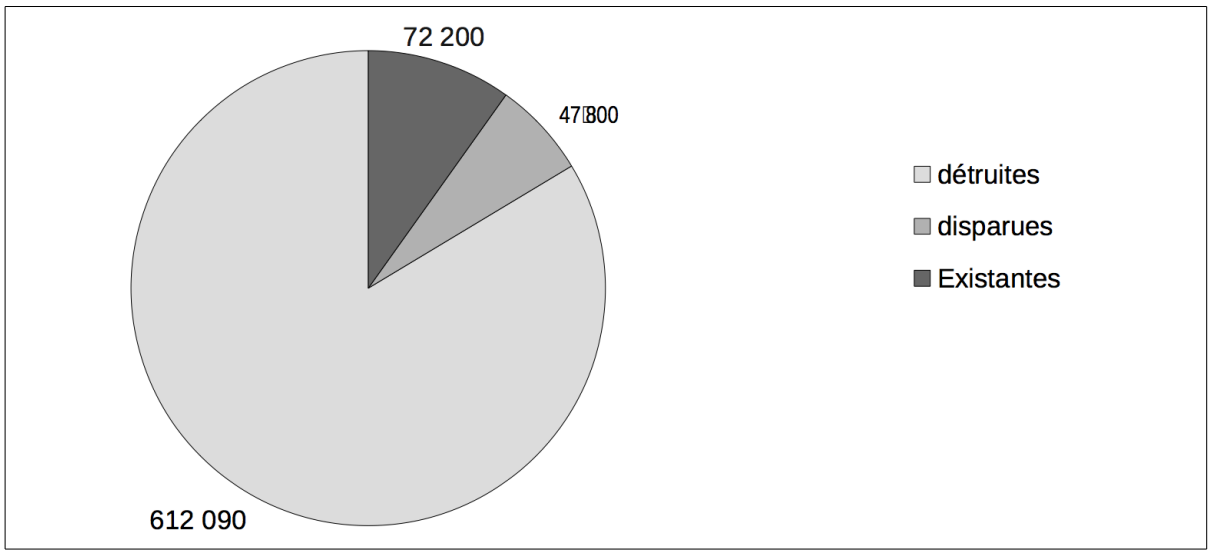

Figure 50: Devenir des 732 090 broches pour laine peignée de la région de Fourmies.
Source : Adrien Falleur, *L'Industrie lainière dans la région de Fourmies, op. cit.*, p. 98-103.

Cependant, on constate que quatre usines ont conservé leur appareil de production, sous réserves de quelques réparations. Il s'agit de Déquesnes & Cie (Étrœungt, 11 000 broches), Edgard, Legrand & Cie (Fourmies, 19 400 broches), Droulers Frères (12 000 broches, maire de Fourmies) et Léon et Georges Bernier (13 000 broches). Dans sa thèse, Adrien Falleur ne tarit pas d'éloge pour le maire de Fourmies, Eugène Droulers. Président également de la société industrielle de la cité lainière, il a à son actif sauvé « les archives de la société et le matériel textile affecté aux cours de filature et de tissage de l'école pratique de Fourmies »[1541], ou du moins une partie. Tout indique que ces quatre industriels sont ceux qui acceptent dès 1915 de payer une indemnité pour conserver leur matériel.

Les autres usines de la région n'ont pas eu la même réussite. Dans l'usine d'Emma Boulanger-Hubinet, les machines de filature sont irrémédiablement brisées en novembre 1916. D'après elle, « les soldats se rendaient parfaitement compte du vandalisme de leurs chefs ; lorsqu'ils s'attaquaient aux machines de préparation, certaines portant le millésime de leur fabrication : 1910-1912-1913, ils s'exclamaient : "Oh malheur, malheur ! neuf et déjà casser" »[1542]. Quant à la responsabilité des destructions, la *Kommandantur* la rejette sur le « au Gouvernement français, qui n'avait pas su prévoir (sic) les organisations sanitaires de l'arrière ! ». En outre, les pièces métalliques récupérées ou juste brisées sont qualifiées de

[1541] *Ibid*., p. 154.
[1542] M.-A. Buthine, *Entre l'enclume et le marteau… op. cit*., p. 193. Sur la remarque présentée par l'auteure, cette dernière précise que, dans un mémoire présentés aux autorités allemandes, la société « entretenait et améliorait chaque année son matériel, dont la production avait atteint le taux maximum ». p. 195.

« ferraille », ce qui provoque l'indignation de Mme Boulanger-Hubinet[1543]. En octobre 1918, la chaudière est à son tour détruite. Néanmoins, alors que l'ordre de destruction des bâtiments est donnée, l'usine, reconvertie en *Lazarett* en 1917, est sauvée par la présence de soldats allemands au repos au cours de la grande retraite[1544]. Mais le 6 novembre, la filature de la mère de Mme Boulanger-Hubinet n'échappe pas aux incendies volontaires[1545]. L'épouse d'industriel témoigne de l'ambiance particulière qui règne dans la région :

> Ma mère revient et me raconte ce qui vient de se passer à l'église. Rien ne s'interposant entre celle-ci et l'usine en feu, les vitraux des fenêtres reflètent les flammes, qu'agite le vent ; l'enterrement qu'on célèbre est dramatique, les assistants ne savent pas prier, ils sont pétrifiés sur leurs chaises. Des civiles surviennent, prévenant que la verrerie, avec son dépôt de dynamite, est minée et va sauter incessamment, mettant l'église en grand péril. C'est alors un sauve-qui-peut général. Le prêtre se trouve bientôt seul au cimetière, avec les fossoyeurs, et termine les obsèques à la lueur tragique du vaste incendie[1546].

Le reste des dégâts constatés sont causés par l'utilisation des bâtiments par l'armée allemande. À la fin de la guerre, la société industrielle de Fourmies dresse une liste de la réutilisation des bâtiments industriels [annexe C6A3]. Sur 25 établissements recensés (dont deux verreries), 7 hébergent la troupe, 5 autres sont reconverties en écuries pour chevaux et d'étable pour vache, 4 servent de centrales électriques par leur salle des machines, 3 accueillent les blessés (*Lazarett*). On dénombre également une fabrique de choucroute, une de marmelade, une de limonade, un dépôt de céréales, une buanderie et désinfection, un *Kriegslaboratorium*, un dépôt sanitaire, un bureau de réception des orties (pour la confection de vêtements), un camp de prisonnier et un accueil pour les émigrants allemands souhaitant travailler dans les territoires occupés[1547]. Certaines reconversions favorisent favorise la détérioration des sols et des murs, comme l'urine et des déjections des chevaux, avec l'apparition de salpêtre. Dans certains cas, les Allemands n'hésitent pas à casser des cloisons ou démonter des bureaux en bois.

À la filature de laine peignée Motte-Porisse, dite du « Pont en fer », à Fourmies, les carrelages de céramiques des deux principaux bâtiments ont été largement abîmés « par suite de la circulation des camions automobiles »[1548]. Quant aux parquets, le bois a pourri ou a été

[1543] *Ibid*., p. 196.
[1544] *Ibid*., p. 322.
[1545] *Ibid*., p. 304-305.
[1546] *Ibid*., p. 305.
[1547] ANMT 1995 014 22. Noms des usines et emploi en temps de guerre, n.d.
[1548] AD Nord, 10 R 5661-5664. Dommages de guerre. Dossier Alfred Motte frères & Jules Porisse. Usine du « Pont de Fer », Fourmies. État des lieux, 4 mars 1920.

enlevé. Les bassins de l'usine, permettant d'actionner les machines hydrauliques, sont remplis de vase, du fait de l'absence d'entretien, de l'enlèvement des vannes d'évacuation et de la présence de débris d'explosions survenue au tout début de la guerre. Une partie du matériel a aussi été déplacé, comme un des générateurs de l'usine se retrouve dans une verrerie de la commune. Au total, les dommages s'élèvent à près d'un million de francs en valeur de 1914, portés à un peu plus de 3 millions en 1919. Le matériel et l'outillage représentent plus des quatre cinquièmes de cette valeur[1549].

L'autre usine de la société, dite « La Roulette », également à Fourmies, est incendiée aux deux tiers par les Allemands « l'avant-veille de l'armistice »[1550]. L'établissement été utilisé comme écurie, « où des tas énormes d'immondices ont été accumulés ». en outre, « des constructions diverses ont été édifiées, qu'il faudra démolir, d'autres ont été transformées qu'il faudra remettre en état pour les ramener à leur destination primitive »[1551]. La maison du directeur a été reconvertie en prison, « toutes les fenêtres ont été bouchées ». Quant à la cave aux huiles industrielles, elle a servi de « WC à 20 places », comme « d'autres édicules ». Là encore, les pertes en matériel et outillage constitue la partie la plus importante des dégâts causés à l'usine[1552].

1.1.3 Les autres territoires occupés : un désastre économique.

Avec le Nord, neuf autres départements connaissent partiellement ou totalement les vicissitudes de l'occupation. L'industrie lainière de la Marne, et surtout des Ardennes (seul département totalement occupé) connaît un grave coup d'arrêt, tandis que l'industrie cotonnière reste peu touchée dans l'Est (Vosges et Meurthe-et-Moselle).

1.1.3.1 La Marne occupée : une inactivité totale.

Le sort de la partie occupée de la Marne ne diffère que peu de celui des entreprises du Nord, à la différence que le front traverse l'espace industriel lainier du département. Les

[1549] *Ibid*., valeurs 1914 : Matériel et outillage = 754 255,15 frs ; total des dégâts = 915 445,70. Valeurs 1919 : 2 634 749,77 frs ; total des dégâts = 3 039 542,69 frs.
[1550] *Ibid*., Usine « La Roulette », État des lieux, février-avril 1920.
[1551] *Ibid*.
[1552] *Ibid*., dégâts valeur 1914 : 881 135,10 frs, dont 678 805,95 frs en matériel et outillage (77 %) ; Dégâts valeur 1919 : 2 975 003,57 frs, dont 2 372 698,82 frs en matériel et outillage (79,8 %).

mouvements de troupe dans les quatre premiers mois de guerre rendent le sort de ce territoire très indécis. L'espoir de voir les communes comme Warmeriville reprise au cours de l'année 1915 reste important. Qui plus est, les bombardements touchent les communes situées de part et d'autres du front. La maison Nouvion-Jacquet et Princiaux dispose d'établissements à Pont-Faverger, occupé, et Reims[1553]. Dans la ville de l'évêché, la maison de commerce et les magasins de marchandises partent en fumée dans l'incendie des 19 et 20 septembre 1914. Pont-Faverger est occupé du 2 septembre 1914 au 12 octobre 1918, avec le tissage de 500 métiers et la récente fabrique de feutres tissés (construite en 1913). La maison de M. Nouvion-Jacquet sert, en 1915, de poste central téléphonique.

La société Harmel frères, au Val-des-Bois (Warmeriville, Marne) elle, se trouve à une vingtaine de kilomètres de Reims, et reste sous le joug allemand durant toute la guerre. Avant le conflit mondial, elle occupe environ 550 ouvriers et réalise un chiffre d'affaire de 15 millions de francs[1554]. Sa politique à l'égard des ouvriers en a fait le fleuron du catholicisme social cher au Pape Léon XIII, tandis que son patron historique, Léon Harmel (1829-1915), y gagne le surnom de « bon père »)[1555]. Après avoir quitté la commune pour Reims avec l'avancée allemande en août 1914, la famille Harmel se retrouve dispersée sur le territoire. Deux d'entre eux cependant, Maurice (1854-1923) et Léon Harmel fils (1868-1961), retourne à Warmeriville, avec le recul des troupes allemandes, avec une partie des cadres et contremaîtres de l'usine. Ils choisissent de rester d'autant plus que Maurice est maire, et Léon son adjoint. Parmi les autres membres de la famille, trois se retrouvent mobilisés et combattent au front. Quant au « bon père », il se retrouve à Nice, où il meurt le 25 novembre 1915.

L'absence de nouvelles régulières fait naître très vite des rumeurs quant à l'attitude des deux frères restés dans la commune occupée. À la fin de 1914, une rumeur faisant état d'une activité de l'usine au profit des Allemands circule. Dans son édition du 16 décembre 1914, le quotidien *L'Éclaireur de l'Est* avance que « l'usine Harmel il y a tout au moins un mois travaill[e] pour les Allemands »[1556]. La réaction ne se fait pas attendre. Léon Harmel écrit aux journaux régionaux pour réfuter l'idée d'une collaboration. Un *erratum* est rapidement publié, d'abord par le *Courrier de Champagne*, pour qui cette activité n'est le fait que du retour des

[1553] *Le Monde Illustré. La Reconstitution des Régions libérées,* tome premier : *La Champagne, 1918-1920,* 25 septembre 1920, p. 38.
[1554] *Ibid*., p. 40.
[1555] Pierre Trimouille, *Léon Harmel et l'usine chrétienne du Val des Bois (1840-1914). Fécondité d'une expérience sociale*, Lyon, Centre d'histoire du catholicisme, 1974.
[1556] AD Marne, 59 J 77. *L'Éclaireur de l'Es*t, coupure de presse du 14 ou 16 décembre 1914.

exilés après la retraite allemande[1557]. Le 2 janvier 1915, *L'Éclaireur de l'Est* revient sur ses propos, précisant que « d'après une lettre de M. Léon Harmel, datée de Nice, 26 décembre 1914, l'usine Harmel travaille "sans aucune ingérence allemande ni dans la direction ni dans l'emploi de ses produits". Il a bien fallu la permission de l'état major [allemand] mais l'usine travaille pour son compte et par ses propres moyens »[1558]. Pour clore toute polémique et rétablir l'honneur de ses fils restés « pour tenir tête à l'orage », le « Bon Père » publie sa lettre dans le bihebdomadaire des réfugiés de la Marne, *Reims à Paris*, le 6 janvier 1915. Pour lui, ce retour à l'activité témoigne d'une volonté de résistance et de préparer le retrait des Allemands « Cette marche, toute boiteuse qu'elle soit, est un grand bienfait pour le pays, où elle apporte des salaires et une organisation bien nécessaire en de telles circonstances ». En janvier 1915, on espère encore une fin proche du conflit, et cette reprise du travail veut dépasser le cadre de la guerre. Cette affaire témoigne également d'une activité

La suite des événements correspond davantage à la situation de l'ensemble des industries. Les Allemands réquisitionnent les laines et marchandises dans les magasins de l'usine, et, une fois vidés, les transforment en prison en octobre 1915 pour 330 Français[1559]. Toute activité devient donc difficile, pour ne pas dire inimaginable. Auparavant, en avril, Maurice et sa femme sont expulsés et Léon reste seul, avec sa famille[1560]. Au printemps 1917, des rumeurs de destruction de l'usine circule, contredites par des observations aériennes[1561]. En octobre, une nouvelle alerte, avec évacuation d'une partie du village fait craindre le pire pour l'usine[1562]. Dans les faits, il apparaît plus certain que les machines commencent à être enlevées à partir de cette date[1563]. Les Harmel sont finalement expulsés de l'usine en juillet 1918 et envoyés comme otage en Allemagne. « Le lendemain de leur départ, toutes les machines de filature, dont une grande partie était entièrement neuve, l'une des machines à vapeur et tout un matériel considérable sont impitoyablement brisés à coups de marteau »[1564]. Les archives commerciales et la comptabilité sont, avec des ouvrages de la bibliothèque, brûlés. Le 4 octobre, les allemands évacuent la ville et détruisent les bâtiments restants, usines comme habitations ouvrières.

1557 *Ibid*., *Le Courrier de Champagne*, coupure de presse du 12 ou 19 décembre 1914.
1558 *Ibid*., *L'Éclaireur de l'Est,* coupure de presse du 2 janvier 1915.
1559 Jean-Pierre Marby, art. cit., p. 40.
1560 *Idem*.
1561 AD Marne, 59 J 24. Correspondance reçue, mars 1917-septembre 1918. Paul Champion à Jacques Harmel, le 29 juillet 1917.
1562 *Ibid*., Paul Champion à Jacques Harmel, le 16 octobre 1917.
1563 *Ibid*., Martinot & Galland à Jacques Harmel, 31 octobre 1917.
1564 *Le Monde Illustré…, La Champagne*, *op. cit.*, p. 39.

Illustration 8: Ruines de logements ouvriers "Bon Père" de la société Harmel frères, novembre 1918.
Source : *Le Monde Illustré*, *65e année…*, t. 1, *op. cit.*, p. 39.

1.1.3.2 L'industrie drapière des Ardennes, un sort funeste.

Le devenir de l'industrie drapière dans les Ardennes souffre d'un manque de travaux et d'études. La Seconde Guerre mondiale a vu la ville détruite sous les bombardements alliés et allemands, réduisant en cendre les archives du département. Pourtant, dans son étude des territoires occupés, le Quartier-maître général allemand dresse un portrait plutôt flatteur de l'industrie textile ardennaise. L'arrivée à Sedan puis à Rethel représente une aubaine pour les Allemands : en effet, du fait de la situation précaire d'avant-guerre, les stocks de matières premières et de produits finis ou semi-finis sont considérables[1565]. Qui plus est, Sedan et Rethel sont vus comme « une autre portion très importante de l'industrie française […] tombée entre les mains de l'Allemagne[1566] ». En 1916, l'enquête du grand quartier général allemande constate néanmoins :

> Dans la région de Sedan-Rethel, les dommages de guerre sont exceptionnellement graves. Sur quinze établissements, dix tissages de fils peignés ont été complètement anéantis, c'est-à-dire que toutes les machines et toutes les installations ont été enlevées de bâtiments, et gisent en plein air comme de la ferraille ; les bâtiments ont en outre fortement souffert par suite de l'abattage ou de la perforation des murs, de l'enlèvement des planchers, de l'enlèvement partiel des murs, etc., de sorte que, si ces maisons veulent reprendre le travail après la fin de la guerre, il faudra nécessairement rééquiper les fabriques entièrement à neuf. Il est certain qu'aucun des dix établissements énumérés ne pourra commencer à fonctionner, même partiellement, qu'un an

[1565] Grand Quartier Général Allemand, *L'industrie en France occupée, op. cit*.
[1566] *Ibid*., p. 124.

au moins après la conclusion de la paix, et à condition que les fabriques de machines intéressées soient en mesure de livrer dans ce délai[1567].

Les destructions sont vues par les Français comme une volonté d'éliminer une concurrence. Or, l'ouvrage du Grand Quartier général allemand met l'accent sur l'intérêt économique de cette région, et semble plus désolé des destructions causées. L'intérêt de l'Allemagne est de s'assurer des dépendances, mais également des ressorts sur le territoire français pour ses industries et son commerce. La conscience que la guerre s'achèvera est dans tous les esprits. La volonté calculée, avant 1918, de détruire systématiquement le potentiel productif français ne s'établit pas. Si l'enlèvement de machines ou de courroies participent à cette idée, il n'y a pas de plan d'anéantissement de l'industrie française. Au contraire, le rapport du GQG allemand sur l'industrie française constitue plus un élément à décharge que d'accusation. Il s'agissait de voir quels secteurs ou activités pouvaient devenir clientes de l'industrie allemande, ou sinon les rendre dépendantes de certains produits finis ou intermédiaires fabriqués en Allemagne.

Surtout, il y a besoin de loger les troupes de l'arrière du front, les usines présentent les meilleurs conditions pour accueillir hommes, chevaux et matériels. Par conséquent, la plupart des destructions de matériel ou d'intérieur sont dues à une volonté d'utilisation rapide des bâtiments à des fins militaires. Dans le même temps, cela témoigne du nombre d'hommes mobilisés en France. Les Allemands installent des *Lazarett*, c'est-à-dire des hôpitaux de campagne pour les blessés convalescents. Les hommes doivent être au plus vite renvoyés au front, il ne faut donc pas qu'ils s'en éloignent de trop.

Cependant, les dommages de guerre sont bien réels. Le vidage des bâtiments pour accueillir la troupe laisse rouiller sur place les machines. Dès l'arrivée des Allemands à Sedan, les 34 draperies de la ville et la cinquantaine de magasins sont vidés de leurs stocks de matières premières et de marchandises[1568]. Paul Lantelme souligne que, si le matériel n'est plus là, « Les destructions allemandes à Sedan n'ont pas porté sur les immeubles qui, sauf exceptions dans la ville même (Usine J. Stackler) et dans les environs, sont restés intacts »[1569]. À partir de 1916, la manufacture de draps fins Déco-Bestel, Blanchard et Lombard, Henri Lombard, successeur,

[1567] *Ibid.*, p. 149.
[1568] Agnès Paris, art. cit., p. 191.
[1569] Paul Lantelme, « Reconstitution de l'industrie textile sedanaise », *Le Monde Illustré…, les Ardennes, op. cit.*, p. 91. Paul Lantelme est secrétaire général de l'Union des Syndicats Patronaux de l'Industrie textile sedanaise, créée le 27 juin 1919.

héberge un détachement de pionniers qui y installe un atelier de treillage en fil de fer. En janvier 1918, les dernières machines présentes sont détruites pour laisser place à un *lazarett*. Le reste de l'usine accueille successivement des régiments d'artillerie, d'infanterie ou de uhlans[1570].

Tableau 110: État de l'industrie drapière sedanaise en 1914 et 1919.

Matériel	1914	Mai 1919	Taux de destruction
Assortiments	205	38	81,5 %
Broches à filer	105 000	12 470	88,1 %
Broches à retordre	2 050	180	91,2 %
Ourdissoirs	66	20	69,7 %
Encolleuses	21	9	57,1 %
Métiers à tisser	2 193	217	90,1 %
Ouvriers recensés	15 000	50	99,7 %

Source : D'après Paul Lantelme, « Reconstitution de l'industrie textile sedanaise », L*e Monde Illustré*, 65e année, *La reconstitution des régions dévastées*, tome huitième : l*es Ardennes, 1918-1922*, 20 août 1922, p. 91.

Dans les autres villes ardennaises, la situation n'est guère meilleure. À Pont-Maugis, près de Sedan, les usines des roubaisiens Lemaire et Dillies, sont « occupées d'une façon constante par les troupes allemandes qui, après avoir enlevé toutes les matières, réduit en morceaux pour l'enlever comme ferraille son beau matériel, y avaient installé un dépôt où, aux moments de leurs grandes offensives [1918], étaient abrités plus de 2 000 chevaux »[1571]. Quelques jours avant l'armistice, les allemands bombardent la commune pour couvrir leur retraite, détruisant ainsi la filature.

Enfin, la ville de Rethel est gravement touchée par les combats après la bataille des Ardennes. L'entrée des Allemands a lieu vers le 29 août, avec son lot d'atrocités. Des civils sont fusillés, et plus de 560 maisons sont incendiées, provoquant d'autres victimes[1572]. De même, deux filatures de laine peignées disparaissent, tout comme les filatures hydrauliques du quai d'Orfeuil et plusieurs autres établissements[1573]. Il ne subsistent que trois filatures-tissages, situées en périphérie du centre ville. Aucune activité n'est enregistrée pendant la guerre, le patronat ayant fui la ville « pour éviter les tracas vécus lors de l'occupation de 1870-1873 »[1574].

[1570] *Ibid*., p. 95.
[1571] *Ibid*., p. 92. Reprise du travail le 1er septembre 1921. En août 1922, au moins 20 assortiments automatiques de 15 000 broches, occupant 350 ouvriers répartis en deux équipes qui « lui permettront bientôt d'atteindre la production d'avant-guerre ».
[1572] Claude Dupuis, *Rethel. La guerre de 1914-1918 vécue par ses habitants*, chez l'auteur, 1998, p. 68-75.
[1573] Jean-Pierre Marby, *art. cit*., p. 38-39.
[1574] *Ibid*., p. 39.

Au cours de la guerre, l'usine Noiret-Martin est vidée de ses balles et tissus de coton, son matériel est brisé. Seule la machine à vapeur est épargnée, pour fournir une partie de l'éclairage aux troupes allemandes[1575]. Au tissage Berquet, 270 de ses 300 métiers sont enlevés, tout comme les transmissions, courroies, tuyaux de chauffage et matériel électrique et accessoire. La reconversion en entrepôt et en garage de l'usine endommage fortement dallages et les parquets. Les générateurs et les machines à vapeur se retrouvent abîmées du fait du manque d'entretien. À l'usine Cayenne, où les métiers ont été démontés fin octobre 1915, les locaux servent comme magasins de l'armée allemande, et accueillent même une boulangerie[1576].

L'année 1918 ressemble à ce que les usines du Nord connaissent, mais plus tôt que ces dernières et à d'autres fins. Le 20 janvier, « les deux cheminées des filatures du Quai sautent à la dynamite. Les Allemands récupèrent les briques pour leurs fortifications. Dans la ville, les bordures de trottoirs et toutes les pierres de taille sont enlevées »[1577].

1.2 L'activité du Nord occupé : un chômage total ?

Le travail a-t-il cessé dès l'arrivée des Allemands et des premières réquisitions ? Cette question constitue un point épineux de l'histoire de l'occupation des territoires français. L'historiographie a souvent, faute de sources suffisante, évité le sujet, renvoyant à un travail soit contraint ou forcé, soit volontaire et dans un esprit de collaboration[1578]. Qui plus est, ce dernier terme est très connoté avec les événements de la Seconde Guerre mondiale, où un travail de réévaluation est également en cours. Les sources officielles sont peu loquaces sinon muettes à ce sujet, l'image du territoire spolié domine.

[1575] Claude Dupuis, *Rethel…, op, cit.,* , p. 209.
[1576] *Ibid*., p. 168.
[1577] *Ibid*., p. 163.
[1578] Citons néanmoins le très bon livre de Philippe Nivet, *La France occupée, 1914-1918*, Paris, Armand Colin, 2011. La même année, Dans le numéro 62 d'*Entreprises et histoire*, Claude Depauw évoque l'activité de la filature Motte & Cie à Mouscron (Belgique). Il relève deux périodes d'activité réduite (janvier à juin 1915 et septembre 1915 à mars 1916) , entrecoupées de périodes de chômage. Après mars 1916, l'activité est nulle. Claude Depauw, « Une entreprise textile sous les occupations (1914-1918 et 1940-1944). L'apport des archives de la filature Motte & Cie à Mouscron », *Entreprises et histoire*, n°62, avril 2011, p. 49-65.

1.2.1 Une activité économique interdite ?

À la fin d'octobre 1914, le grand quartier général allemand définit le rôle de l'inspection des *Etappen*[*]. Elles doivent, d'une part, « ranimer l'activité industrielle des territoires occupés » et d'autre part « y récupérer, y compris dans la zone des opérations, toutes les matières premières utiles à l'économie de guerre, du textile aux produits ferreux semi-finis[1579] ». Si le second, on l'a vu, a été largement appliqué, le premier semble avoir été plus difficile à mettre en œuvre. En effet, dans le cas des usines réquisitionnées pour loger les troupes ou des prisonniers, accueillir les blessés ou servir de garages, il apparaît difficile dans ces conditions de voir cohabiter un personnel civil et des militaires.

1.2.1.1 Une activité dépendante des ressources énergétiques.

Toutes les industries ne sont pas traitées de la même façon aux mêmes périodes. D'après la chambre de commerce de Roubaix, quatre filatures de coton ont été interdites de travailler par les Allemands, « en attendant la réquisition de leurs marchandises » dès novembre 1914, tandis qu' « une vingtaine d'établissements lainiers ont reçu […] la visite des Allemands, aux mêmes fins, mais sans que le travail y ait été arrêté jusqu'ici »[1580]. À Lille, la filature Eugène Crépy maintient son activité et permettre un salaire à 200 femmes et vieux ouvriers, jusqu'à épuisement du charbon. Par manque de combustible, le personnel est licencié[1581]. Certains industriels continuent à travailler avec l'autorisation des Allemands, dont Wibaux-Florin, Motte-Bossut fils, Étienne Motte, et Motte et Marquette[1582].

De leur côté, le syndicat des peigneurs de laine constate, au 3 novembre 1914, l'état d'activité des usines : les peignages Holden et Motte continuent jusqu'à épuisement du charbon, tandis que la SA de peignage, Allart, Lamon, Fouan et Malard sont arrêtés[1583]. En outre, le chargement des laines réquisitionnées sur les wagons est effectué par les ouvriers des établissements concernés. L'autorité allemande les rémunère parfois directement, en bons de

---

[*] Terme désignant les zones administrées par l'armée allemande durant l'occupation.

[1579] Karl Schroeder (Oberslieutnant), « Die Etappe », *Der Grosse Krieg, 1914-1918*, Leipzig, J. Ambrosius, 1923, *Zweiter Teil*, p. 202, mentionné dans Jean-Claude Fombaron, *art. cit.*, p. 143.

[1580] *Archives de la Chambre de commerce de Roubaix… op. cit*., séance du 6 novembre 1914, p. 185-186.

[1581] *Le Monde Illustré, 67e année, La reconstitution des régions dévastées, tome dixième : Lille, 1918-1923*, 15 juin 1923, p. 92.

[1582] AD Marne, 59 J 77. Fonds de la filature Harmel frères, à Warmériville (Marne). « Interprétation erronée », *Courrier de la Champagne*, 12 ou 19 décembre 1914 (coupure de presse, la date est incertaine). Un cinquième industriel est évoqué, mais le nom est tu.

[1583] ANMT 1999 020 001. Syndicat des peigneurs de laine, réunion du 3 novembre 1914.

réquisition. Pour d'autres, « les hommes de peine sont payés en espèce à raison de quatre francs par jour : 2 francs en acompte après chaque journée de travail et le reste à la fin de la semaine »[1584]. En mars 1915, le comité du syndicat recense les tarifs payés aux manœuvres : de 0,25 centimes la balle à 1 centime la tonne de laines peignées chez Motte ; pour d'autres, le tarif appliqué par l'intendance allemande mentionné plus haut est repris, pour une journée de 7 heures. « Si la journée n'est pas complète par suite du manque de wagons ou pour toute autre cause, les ouvriers reçoivent néanmoins quatre francs. Ils sont payés deux francs après la journée, et le solde fin de la semaine »[1585].

La pénurie de charbon pour les entreprises a donc joué un rôle important dans l'arrêt des activités[1586]. Certains industriels appellent à se grouper pour en demander, afin de redémarrer ensemble. Il s'agit surtout de parvenir à entretenir les machines qui, devant les variations de températures, doivent rester dans une atmosphère stable. Cependant, les opérations humanitaires visant à approvisionner les territoires occupés, notamment en charbon, sont d'abord et avant tout orientées vers les populations civiles[1587].

1.2.1.2 La société cotonnière d'Hellemmes : maintenir l'affaire.

Le cas de la cotonnière d'Hellemmes apporte des éléments quant à l'entretien des usines durant l'occupation. Elle a en effet constitué, dans le cadre des dommages de guerre, une comptabilité de ses dépenses et des saisies subies. Par ailleurs, ses factures révèlent qu'en octobre 1917, l'Intendance allemande procède à la réquisition de plus de 3 tonnes de filés, alors que le gros des opérations a eu lieu pendant les deux premières années de guerre[1588]. On ne peut dire si ces filés ont été produits pendant la guerre ou s'il s'agit d'une réquisition tardive. En outre, le volume de fils réquisitionnés reste très modeste, tandis qu'une partie des bâtiments est restée occupé par les troupes allemandes.

En revanche, la comptabilité apporte plus d'éléments sur l'entretien. Les factures présentées par la société font état de diverses opérations entre octobre 1914 et février 1917. La

[1584] *Ibid*., réunion du 18 février 1915.
[1585] *Ibid*., réunion du 3 mars 1915.
[1586] *Ibid*., réunion du 15 mai 1917.
[1587] Pierre Chancerel, « Le ravitaillement civil dans le Nord occupé : l'exemple du charbon », Jean-François Eck et Jean Heuclin (dir.), *Les bassins industriels des territoires occupés…, op. cit.,* p. 173-190.
[1588] AD Nord, 175 J 72. Société cotonnière d'Hellemmes Ltd. Récapitulation des fils saisis par l'autorité allemande, 18 octobre 1917.

plus importante a lieu à cette dernière époque, avec l'installation de tuyauterie soudée [tableau 111].

Tableau 111: Factures payées par la société cotonnière d'Hellemmes pendant l'occupation, 1914-1917 (en frs).

Dates	Prestataire	Prestation	Montant
6-10 /10/1914	G. Plaisant, ingénieur électricien	Installation provisoire de matériel électrique	47,90
30/01/1915	J.-B. Beaucamp, fondeur-mécanicien	Installation de 9 segments en bronze pour la pompe à vapeur	24,75
04/10/1914	Ernest Derancourt	Ramonage de cheminées	18,00
09-10/1915	Dujardin & Cie, ingénieur constructeur de moteurs à vapeur	Vente de matériel	489,00
12/01/1916	P. Gadenne & A. Foncquez, manufacture de sacs.	Colis de rouleaux huilés toilés (1 850 m²)	777,00
24/01/1916	Herctor Salembier	Vente de 6,15 kg de bronzes mécaniques	37,95
13-19/03/1917	Georges Defourny, plombier	Entretien des descentes d'eau	56,40
8/11/1917	Ernest Derancourt	Ramonage de cheminées	30,00
01-02/1917	Meuniver & Cie	Installation de tuyauterie soudée	3 972,00

Source : AD Nord, 175 J 75. Société cotonnières d'Hellemmes.

Il s'agit sans doute de remplacer la tuyauterie de cuivre saisie par les Allemands, et permettre le maintien du chauffage des bâtiments. Sur la longue durée, l'analyse des dépenses de « travaux de sauvegarde » de la filature de cotons peignés permet de relever deux phases importantes d'entretien [figure 51]. La première grande phase survient d'octobre 1915 à février 1916, puis de février à juin 1917. La part consacrée au « matériel général » est importante, notamment du fait des dépenses de la deuxième principale phase. Les dépenses en « surveillance des travaux constituent le deuxième poste de dépenses, mais aussi le plus régulier. En outre, ces phases correspondent en partie aux opérations de démontages de machines et de matériel par les Allemands. Les travaux de sauvegarde ont donc été réalisés afin de remplacer les pièces saisies.

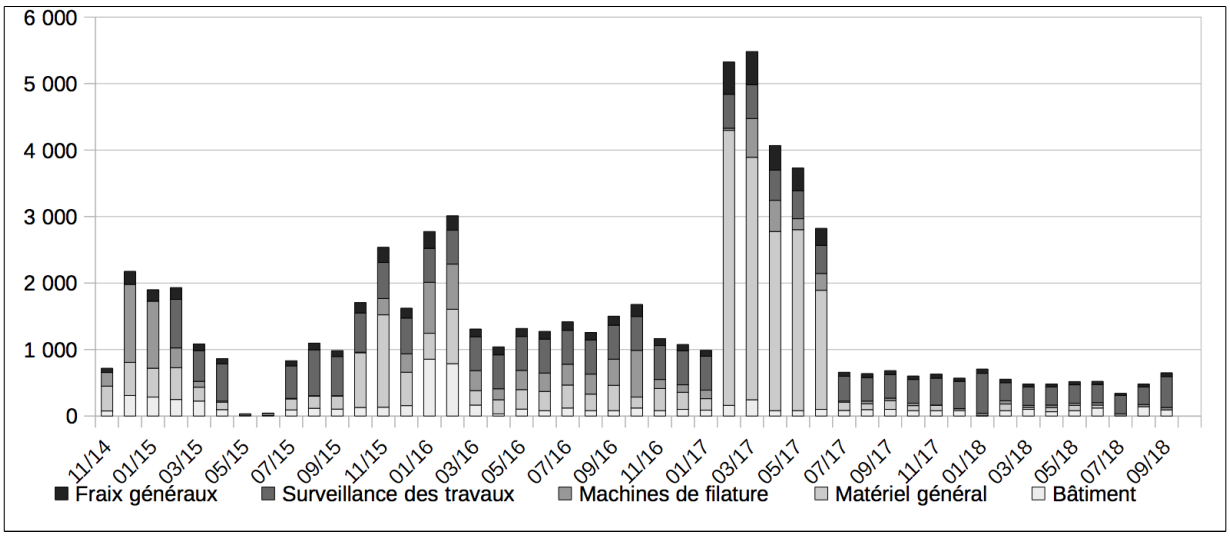

Figure 51: Dépenses de « travaux de sauvegarde » de la société cotonnière d'Hellemmes, dossiers "peignés", 1914-1918 (en frs).
Source : AD Nord, 175 J 75. Société cotonnière d'Hellemmes, dossier « Peignés. Travaux de sauvegarde ».

Pour les travaux de sauvegarde de la filature de coton cardé [figure 52], les résultats se révèlent plus surprenants. Outre que les montants sont bien plus élevés, l'introduction d'un sixième poste de dépense « Marchandises de consommation » interroge quant à l'activité de la société.

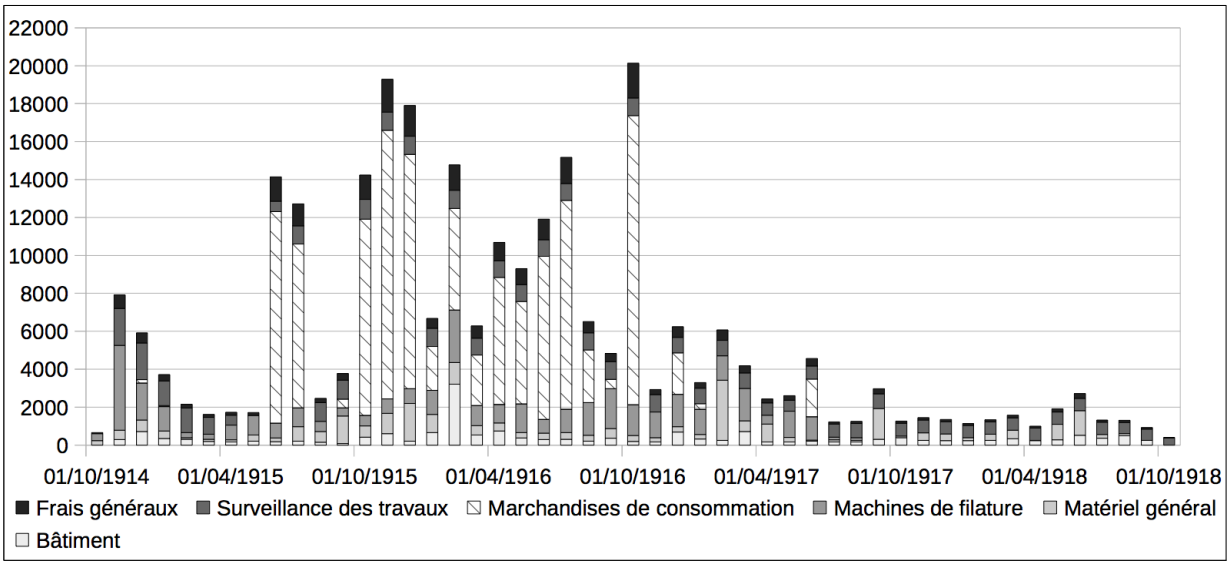

Figure 52: Dépenses en « travaux de sauvegarde » de la société cotonnière d'Hellemmes, dossier "cardés", 1914-1918 (en frs).
Source : AD Nord, 175 J 75. Société cotonnière d'Hellemmes, dossier «Cardés. Travaux de sauvegarde ».

Pour les années 1915 et 1916, le poids de ce sixième poste pèse pour plus de la moitié des dépenses « de sauvegarde » (60 % en 1915), avant de s'effondrer en 1917 et de disparaître en 1918. Il s'agit en partie d'achat de charbon, frais de camionnage inclus, comme en

témoignent les quelques factures du dossier. Enfin, sur les deux comptes (cardé et peigné), la part des dépenses de frais généraux reste stable tout au long de la guerre, à 9,1 %.

Au cours du premier conseil d'administration de la Cotonnière lilloise d'après-guerre, Georges Motte souligne le « travail difficile et continu qu'a dû fournir Albert Delesalle, un des principaux membres du conseil, pour maintenir l'affaire presque en état de marche » pendant l'occupation[1589]. Malgré les réquisitions de matières premières et les prélèvements de pièces de cuivre, voir de machines, il semble que la société soit parvenue à sauvegarder la majeure partie de l'équipement.

Ces travaux de sauvegarde et d'entretien nécessitent parfois l'autorisation de l'autorité allemande. En mars 1915, Eugène Droulers demande à un capitaine allemand « l'autorisation de pénétrer » dans deux usines logeant la troupe, « avec quelques ouvriers, afin d'y entretenir régulièrement les bâtiments et les machines, celles-ci, surtout ayant besoin d'être graissées régulièrement »[1590]. C'est chose faite le 10 mars. Les ouvriers « ont été bien reçus ; le Cap[itaine] les a autorisés à travailler du 10 au 18 [mars]. S'il est nécessaire, ils demanderont une prolongation ». Le manque d'entretien des machines provoque leur dégradation. L'humidité des bâtiments, l'absence de chauffage des bâtiments et le non renouvellement des huiles de graissage favorisent la rouille des métiers[1591].

1.2.1.3 Un doute qui persiste : l'affaire Martinage.

Si peu d'éléments permettent d'affirmer qu'une activité industrielle a bien eu lieu, les cas d'intermédiaires rachetant des tissus conservés par les industriels et les revendant aux Allemands sont bien attestés par les enquêtes judiciaires. Ainsi, Albert Inghels, député socialiste du Nord, mentionne-t-il en juin 1921 le cas d'un certain Léon Martinage, un « spéculateur » qui acheta des tissus aux industriels « pour les revendre aux Allemands, à seule fin de se créer des bénéfices »[1592]. Il ne fait pas de doute, pour Inghels, que la plupart de ces industriels vendeurs – il évoque Lepoutre et Tiberghien – « connaissai[t] la destination de ces dossiers ». D'après le *Journal de Roubaix* du 30 janvier 1920, ce « brasseur d'affaires », déjà

[1589] ANMT 1989 009 0526. La cotonnière lilloise. Registre des délibérations du conseil d'administration, séance du 28 janvier 1919.
[1590] ANMT 1995 014 47. Eugène Droulers au capitaine Von Biberstein, mars 1915.
[1591] Grand Quartier Général allemand, *L'Industrie en France occupée, op.cit.*, p. 148-149.
[1592] *Journal officiel. Débats parlementaires, Chambre des députés*, séance du 3 juin 1921, p. 2542.

connu dans le commerce des vieux métaux avant guerre, reprend d'abord ses activités avec le commerce de denrées alimentaires et de charbon aux populations[1593].

Cependant, c'est bien pour l'achat et la revente de tissus à des Allemands qu'il se trouve devant le conseil de guerre, avec de continuer devant la cour d'assise (avec quatre co-inculpés), avant d'être renvoyés devant la justice civile par la Cour de cassation[1594]. Durant le procès, les industriels désignés par Inghels avancent avoir été trompés, pensant que « ces marchandises étaient destinées aux populations belges »[1595]. Il est finalement acquitté par arrêt de la cour d'assises le 7 octobre 1921, celle-ci estimant qu'« il n'a pas vendu les stocks à l'État allemand mais à des officiers allemands qui agissaient pour le compte personnel et "roulaient" leur gouvernement »[1596]. Cette nuance choque la presse suivant le procès, tout comme l'opinion publique, ce qui fait dire, amer, à l'éditorialiste de l'hebdomadaire socialiste *La Bataille* : « seuls les imbéciles ont confiance dans la justice de leur pays »[1597].

1.2.2 Une économie de sauvegarde et de survie.

Devant l'absence d'activité des usines et les opérations de réquisition des Allemands, les industriels adoptent diverses stratégies de sauvegarde de leur matériel, mais également assurer un minimum de revenu à leurs ouvriers et ouvrières restés dans le territoire.

1.2.2.1 La filature Bonami-Wibaux : l'indemnisation des ouvrières.

Dans le cas de la filature de laine cardée Bonami-Wibaux, les livres de paie montrent qu'au début de l'occupation, l'usine rémunère ses ouvriers de manière importante, signe d'une activité relativement significative :

[1593] *Journal de Roubaix*, 30 janvier 1920.
[1594] Renée Martinage, « Les collaborateurs devant la cour d'assise du Nord après la très Grande Guerre », *Revue du Nord*, n°309, année 1995, p. 96. Il est à noter que l'auteure nomme uniquement le personnage par les consonnes de son nom, qui se trouve être le même que le sien. Elle évoque une autre affaire, LSR père et fils, concernant des industriels de Roubaix, sans préciser la nature de l'activité.
[1595] *Ibid*., p. 104.
[1596] *Ibid*.
[1597] Cité dans *ibid*. Dès le 3 juin 1921, dans son discours, Albert Inghels estime le non-lieu certains : « la justice est sous le boisseau ».

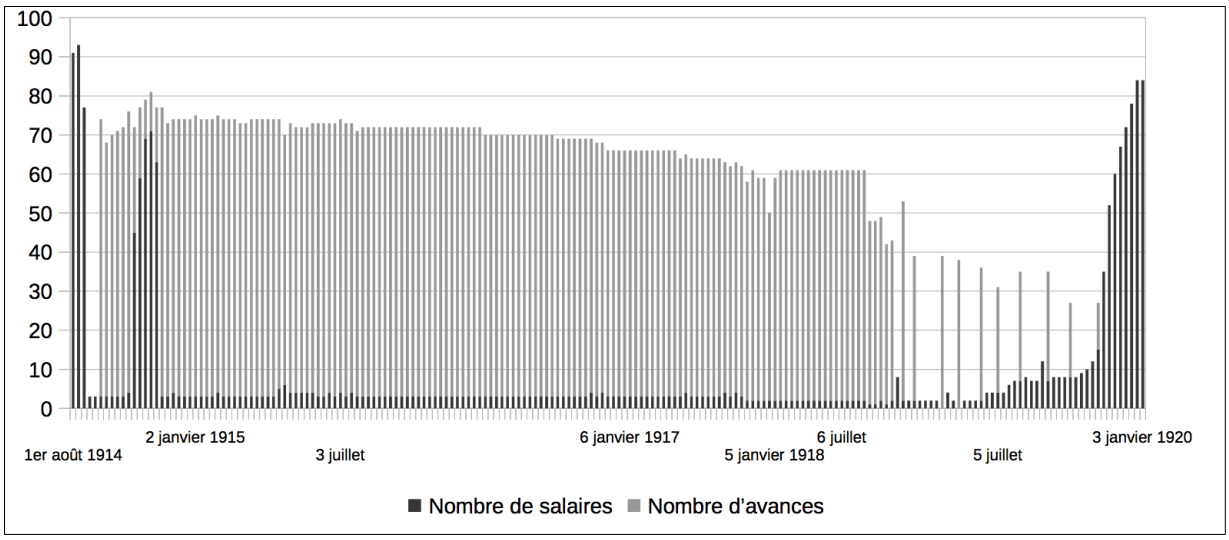

Figure 53: Salaires et aides versées par la société Bonami-Wibaux à ses ouvriers et ouvrières, 1914-1920

Source : ANMT 2010 003 027-028. Établissements Bonami-Wibaux, filature de laine cardée, Villeneuve-d'Asq (Nord). Livres de paie, 1914-1920.

L'activité est donc maintenue du 9 octobre au 14 novembre. Cependant, le montant total tourne autour de 390 à 700 francs par semaine seulement, et de grands écarts de rémunération (de 2 à 50 francs) sont observés. À partir de du 21 novembre 1914, et pour toute la durée de la guerre, seule une poignée de salaires (entre 2 et 5) d'un montant moyen de 20 à 40 francs par semaine. Les autres (70 personnes environ) se contente d'aides hebdomadaires de moins de 2 frs en moyenne de la part de l'usine. Cette situation dure presque un an après la fin de la guerre.

Deux interprétations peuvent être tirées de ces données. D'une part, l'activité de production est, à l'évidence, totalement arrêtée. Employant entre 90 et 100 personnes avant la guerre, seuls deux à cinq touchent des salaires suffisants. L'hypothèse serait donc qu'une activité d'entretien des bâtiments et des machines a été assuré par quelques ouvriers ou contremaîtres encore présents.

1.2.2.2 Cacher et sauver le matériel.

Dans un premier temps, il s'agit de cacher le matériel qui peut l'être. Emma Boulanger-Hubinet en constitue un très bon exemple. Dès le mois de septembre, les concierges de l'usine réinvestissent leurs postes[1598]. Leur présence permet d'éviter, un temps, l'enlèvement non

[1598] M.-A. Buthine, *Entre l'enclume et le marteau… op. cit*., p. 47.

réglementaire des matières premières et des laines en préparation. Alors qu'en novembre 1916, les premiers bris de machine ont lieu dans sa filature, les ouvriers et les contremaîtres encore présents tentent de sauver ce qui peut encore l'être :

> J'avais fait dissimuler dans le sous-sol de la machine à vapeur, labyrinthe de massifs de maçonnerie, deux grands matelas neufs, et de grosses bobines de laine peignée que je fardais comme références des fils que mon mari avait fait fabriquer en dernier lieu. Il fallait sortir tout cela, et tant d'autres choses, de l'usine, traverser la rue, les disséminer dans les maisons avoisinantes ; ainsi la prudence, la ruse étaient-elles nécessaires de la part de ces hommes dévoués[1599].

Le sauvetage concerne également les livres de comptabilité des usines. D'abord enterrés dans une remise puis déterrés à la suite d'infiltrations, « Un maçon discret et sûr vient élever le carrelage de notre remise au bois ; dans une caisse, doublée de zinc, nous y arrangeons les livres soigneusement essuyés et séchés ; le tout est alors enfoui dans le sol et le carrelage est reposé, sans que personne du voisinage ait pu soupçonner ces importants travaux[1600] ». Cependant, le dévouement ne suffit pas, et les caches sont parfois trouvées. Ainsi, à la fin de mars 1917, un travailleur civil français en charge de l'aménagement de l'usine en *Lazarett* avertit Mme Boulanger-Hubinet qu'une des cachettes renfermant des fils de cuivres, des cordes de cotons, des courroies de cuir, un appareil téléphonique et des bouteilles de bourgogne ont été découverts. « J'en reçois un choc au cœur, car je sais ce qui m'attend »[1601]. Elle est en effet condamnée à 3 mois de prison et 1 000 marks d'amende.

L'étendue des dégâts et des destructions est très inégale. Dans un reportage du *Morning Post*, du 14 décembre 1918, le journaliste nuance le sort des usines de coton de Roubaix-Tourcoing[1602]. Celles-ci, ainsi que les filatures et tissage de laine, ont été relativement épargnées par les enlèvements. En outre, le président du comité des intérêts économiques de Roubaix-Tourcoing estime, le 15 novembre 1918, que « en général, la filature de laine a très peu souffert et est très peu abîmée, sauf quelques rares exceptions » et que « les métiers à tisser d e Roubaix-Tourcoing ont été, généralement, conservés et à peu près intacts[1603] ». 50 000 broches de la filature Motte-Bossut, à Roubaix sont déménagées et sauvées du démantèlement. Les Allemands ont averti en avance leur souhait de réquisitionner l'espace pour y installer un

[1599] *Ibid*., p. 193-194.
[1600] *Ibid*., p. 268.
[1601] *Ibid*., p. 201.
[1602] AN F^{12} 8029, « Les industries françaises assassinées », *The Morning Post*, 14 décembre 1918.
[1603] *Ibid*., Rapport remis à M. le ministre du Commerce, sur la possibilité de la remise en route des usines textiles de Roubaix-Tourcoing, tant en laine qu'en coton, par M. Achille Toulemonde, président du comité des intérêts économiques de Roubaix-Tourcoing, 15 novembre 1918.

garage. La direction profite alors du temps qui lui est imparti pour opérer dans le plus grande secret. Le personnel parvient ensuite à entretenir les machines grâce aux fûts d'huile cachés et à l'engagement de veilleurs de nuit. Le reporter du *Morning Post*, en découvrant le matériel, témoigne : « en voyant les deux grands halls remplis d'un outillage splendide, reluisant et propre, et recouvert de feuilles de coton, je pensais que ce n'était pas peu de chose d'avoir réalisé cela. Ils avaient non seulement sauvé leurs machines, mais ils avaient contribué à sauver leurs ouvriers et leur ville d'une ruine totale[1604] ».

La surveillance des établissements constitue une préoccupation majeure. Chez Holden, « tout le personnel restant est payé à l'heure » tandis qu'« à la société anonyme, tout le personnel à salaire fixe a été prévenu, et le travail étant complètement arrêté aucun salaire ne sera plus payé ». Simultanément, « chez Motte et chez Allart, on donne 50 % des salaires à ceux qui restent », tandis que « chez Achille et Pierre Pollet, on entretient les plus anciens, les autres ne sont plus payés ». Dans une autre usine, seuls les contremaîtres touchent encore une faible rémunération horaire[1605]. Enfin, pour faire face aux coûts d'entretien et de stockage, les peigneurs imposent aux à leurs clients le paiement de frais de magasinage de leurs biens[1606]. Au 1er mars 1916, l'autorité allemande ordonne la cessation des activités des magasins des Conditions publiques des matières premières et entrepôts et magasins généraux de Roubaix[1607]. Les bâtiments avaient déjà été vidés de leurs stocks au cours de l'année 1915.

L'activité industrielle des territoires occupés s'interrompt au-delà du printemps 1915. Si les gérants concentrent leurs efforts sur l'entretien des bâtiments et des machines, la politique de réquisition et de démantèlement de l'industrie par l'autorité allemande met nombre de patrons face à une situation désespérée. Si certains parviennent à limiter les dégâts, d'autres continuent leurs activités de l'autre côté du front, en France libre.

[1604] *Ibid*., « Les industries françaises assassinées », *The Morning Post*, 14 décembre 1918.
[1605] ANMT 1999 020 001. Syndicat des peigneurs de laine, réunion du 3 mars 1915.
[1606] *Ibid*., réunion du 21 avril 1915.
[1607] AD Nord, 97 J 77. Chambre de Commerce de Roubaix, Correspondances diverses. Lettre d'employés des conditions publiques aux membres de la chambre de commerce, Roubaix, le 3 mars 1916.

2 LES INDUSTRIELS DES TERRITOIRES ENVAHIS EN FRANCE LIBRE : PARTICIPER À L'EFFORT NATIONAL, PRÉPARER L'APRÈS-GUERRE.

Avec la stabilisation du front et la coupure de régions industriels entières du territoire national, les entreprises ont vu leurs personnels de directions présents de part et d'autres de la ligne de feu. La prolongation de la guerre écarte tout espoir de retour prompt. Les industriels présents en France libre décident de reprendre leurs activités pour participer à l'effort de guerre, conserver certains liens avec leurs clients du temps de paix, et surtout préparer leur retour dans les territoires à libérer.

2.1 La relance des entreprises nordistes en France libre.

Les industriels nordistes des industries de la laine et du coton cherchent des solutions de replis dans les régions qui leur paraissent les plus propices à un retour aux affaires. Parmi elles, la région normande apparaît comme la zone de repli idéale.

2.1.1 Le redéploiement des industries lainières en Normandie et Lyonnais.

Ce mouvement de mise en activité d'usines par des industriels réfugiés semble bien plus important à partir de 1916 qu'au début de la guerre[1608]. Deux régions sont privilégiées : la Normandie et Lyon.

2.1.1.1 Une relocalisation entre la Normandie et le Lyonnais.

Ces industriels s'installent dans les régions où l'environnement économique leur est favorable, c'est-à-dire là où ils trouveront les débouchés et les réseaux correspondant à leur spécialité d'avant-guerre. Le tableau 112 récapitule les industriels qui ont bénéficié de l'aide des services du ministère du Commerce et de l'Industrie.

[1608] Jacques Bonte, *Patrons textiles… op. cit*., p. 116-118.

Tableau 112: Réinstallation d'industriels lainiers en France libre.

Industrie	Maison	Origine	Lieu d'installation	Matériel transféré
Peignage de laine	Jonathan Holden	Reims (Marne)	Romorantin (Loir-et-Cher)	Peigneuses et préparation.
	Prouvost & Cie	Roubaix (Nord)	Elbeuf (Seine-Inférieure)	Rachat du matériel de la société Isaac Holden & Cie, de Reims.
	Lesur	Roubaix (Nord)	Corbie (Somme)	Peigneuses et préparation.
	Masurel & Cie	Tourcoing (Nord)	Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais)	Peigneuses et préparation (2 M frs).
	Segard & Meunier	Tourcoing (Nord)	Saint-Denis (Seine)	Rachat d'un peignage suisse, et transfert du matériel.
Filature de laine peignée	Jourdain	Nord	Troyes (Aube)	Filature de 5 000 broches.
	Poullot & Cie	Reims (Marne)	Elbeuf (Seine-Inférieure)	Transfert de 12 000 broches de filature.
	Masurel & Cie	Tourcoing (Nord)	Elbeuf (Seine-Inférieure)	Rachat de 12 à 15 000 broches d'une filature de Reims.

Source : AN F[12] 7685. Notes « Peignage de laine » et « Filature de laine peignée », n.d.

C'est la région d'Elbeuf qui apparaît comme la plus disposée à accueillir les industriels nordistes et marnais de la laine peignée, avec l'Aube, ou encore la région parisienne. S'y ajoutent la région de Mazamet[1609], de Lyon et d'autres localités, comme Charlieu (Loire) ou Angers (Maine-et-Loire)[1610]. Ces choix ne sont pas le fruit du hasard. Les régions troyenne et mazamétaine connaissent un fort essor économique de l'industrie de la bonneterie, dont les fils de laine peignée constituent la principale matière première[1611]. Pour Elbeuf, la cité drapière bénéficie d'un terrain favorable à l'accueil des peignages nordistes. La présence de filatures et de tissages de laine peignée, déjà cliente des peigneurs de Roubaix-Tourcoing,

Quant à la région lyonnaise, elle connaît, aux dires de l'inspection du travail de la XIe circonscription, un accroissement important de ses tissages de laine. Cette industrie « a été accueillie par l'industrie de la soierie qui lui a ouvert la porte de ses tissages, si fermée jusque-là à toute autre fabrication que celle de la soierie. On s'est trouvé en présence de certaines difficultés techniques initiales qu'il a été cependant possible de surmonter[1612] ». Ces réadaptations ont surtout concerné les métiers à tisser, et la production s'est recentrée sur la

[1609] *BMT*, 1916, n°1-2, janvier-février, p. 15.
[1610] Jacques Bonte, *Patrons textiles… op. cit.*, p. 116-117.
[1611] Cf chapitre 4.
[1612] *BMT*, 1918, n°11-12, novembre-décembre, p. 494.

fabrication de tissus légers à destination d'une consommation féminine[1613]. Ainsi, sur les 9 000 métiers à tisser évacués répartis en France, « 8 000 battent dans la région lyonnaise, 2 000 d'entre eux appartiennent à des fabricants de soieries qui ont monté la laine directement sur les métiers à tisser la soie et qui travaillent à façon pour des industriels ou commissionnaires du Nord ». En outre, « 6 000 travaillent directement pour les fabricants de lainages des régions envahies, soit qu'ils aient conclu des contrats avec les façonniers, soit qu'ils aient loué ou acheté des usines pour les exploiter eux-mêmes[1614] ». Les conversions d'usines de soieries se propagent au-delà de Lyon, comme en témoigne la grève déclenchée par 200 ouvrières d'une usine de soierie à Vizille (Isère) contre l'installation de machines de lainage et l'arrivée de contremaîtres et d'ouvriers de l'industrie nordiste de la laine[1615]. De son côté, H. Dubly fils, originaire de Roubaix où il possède un tissage de 450 métiers, exploite deux tissages dans l'Isère, l'un à Roybon (45 métiers) et l'autre à Badinières-Éclose (45 métiers également), où il fabrique des tissus de laine peignée à destination des grands magasins[1616].

Les archives locales et ministérielles ne permettent pas de quantifier cet afflux, et seuls les écrits de l'inspection du travail permet de faire ressortir ce phénomène. Le cas de la société en commandite simple Michau & Cie peut toutefois être avancée. Le 26 août, ses usines passent entre les mains de l'ennemi. Seule l'exportation de ses tissus de laines en Angleterre stockés dans ses magasins parisiens permet à la société d'éviter une fermeture durable, et de s'assurer quelques revenus pour les mois à venir[1617]. À partir de la fin de l'année 1914, les gérants nordistes font fabriquer pour leur compte les tissus de laine par des façonniers isérois et rhodaniens[1618]. Ils doivent, pour cela, « former dans ces régions des ouvriers spécialistes ». Ces opérations passent nécessairement par une phase de dégradation du chiffre d'affaires. De 17,5 millions de francs entre le 1er novembre 1913 et le 1er août 1914, il tombe à 7,5 millions du début du conflit au 31 octobre 1915. Lors de l'exercice suivant, le chiffre d'affaires remonte

[1613] *Idem*.
[1614] *Idem*.
[1615] AD Isère, 166 M 10. Grèves, 1914-1918. Rapport du maréchal des logis Deerve, commandant la brigade de Vizille sur une manifestation à la sortie du travail par les ouvrières de l'usine Bonnard à Vizille, 1er avril 1916 ; l'adjoint au maire de Vizille au préfet de l'Isère, 3 avril 1916.
[1616] AN F12 7687. H. Dubly à M. le ministre du Commerce, Paris, le 1er mars 1918.
[1617] CAEF-B15638. Dossier Théophile Michau & Cie, fabricant de tissus pure laine, Paris. Th. Michau & Cie au ministre du Commerce, 5 décembre 1914. Pour lui, ces « articles d'exportation ne peuvent être vendus en France et ne conviennent nullement à notre marché intérieur. Ces articles ne peuvent, en aucune manière, être utilisés pour la Défense Nationale ».
[1618] *Ibid*., rapport du contrôleur des contributions directes, 24 mai 1922.

néanmoins à 11,7 millions de francs[1619], et à l'exercice 1916-1917, le résultat dépasse les résultats partiels d'avant-guerre[1620] [tableau 113].

Tableau 113: Chiffre d'affaires et bénéfices de Michau & Cie, 1913-1917.

Période	Du 1er/11/1913 au 1er/08/1914	Du 1er/08/1914 au 31/10/1915	Du 1er/11/1915 au 31/10/1916	Du 1er/11/1916 au 31/10/1917
CA (frs)	17 508 568	7 471 204	11 656 791	19 535 498
Bénéfice (frs)	1 223 998	522 304	2 161 407	2 599 261
Bénéfices/CA	7,0%	7,0%	18,5%	13,3%

CAEF-B15638. Dossier Théophile Michau & Cie. établissement du bénéfice du 1er août 1914 au 31 décembre 1915 – 17 mois, n.d. ; établissement du bénéfice du 1er janvier au 31 décembre 1916, n.d.

Ces résultats permettent à la société de dégager des bénéfices relativement importants, au point d'être redevable de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre. Alors que ceux-ci tournent autour de 7 % pour l'exercice 1913-1914, la libération de capital grâce à ses marchés à façon lui permet d'atteindre jusqu'à 18,5 % de taux de bénéfices. En outre, la société réalise une partie de ses bénéfices grâce à ses maisons de commerce de Londres New York[1621]. Néanmoins, ces résultats n'apparaissent que pour la première période d'imposition (1er août 1914 au 31 décembre 1915).

Ce retour d'activité entraîne pour les entreprises de construction mécanique un regain de production. Dans sa lettre au représentant de la maison Harmel frères, le gérant de la maison Martinot et Galland, à Bitschwiller (Haut-Rhin) présente une situation qui apparaît favorable :

> Actuellement, nous sommes les seuls à posséder, au complet, les modèles pour machines de filature, ceux de Schlumberger et Grün sont détruits et ceux de la société alsacienne [de construction mécanique] sont entre les mains des Boches.
> Nous avons vendu M. Ernest Lesur nos machines que nous avions en chantier pour former une petite filature de 4 000 broches en continus à filer et à MM. François Masurel frères une petite filature de 6 000 broches en continus à filer avec la préparation que nous pourrons arriver à rassembler en très grande partie avec les pièces que nous avons en magasin, mais quand pourrons-nous livrer ?

Néanmoins, il nuance son propos : « Ce n'est pas tout de construire des machines, mais il faut encore avoir des peignes, des cylindres et des broches. Là est une autre difficulté ». Le manque de matériel et de matières premières (« actuellement, nous devons chômer de temps en

[1619] *Ibid.*, établissement du bénéfice du 1er août 1914 au 31 décembre 1915 – 17 mois, n.d.
[1620] *Ibid.*, établissement du bénéfice du 1er janvier au 31 décembre 1916, n.d.
[1621] *Ibid.*, rapport de M. Rourdet, inspecteur des contributions directes, Paris, 24 mai 1922.

temps faute d'acier et de coke, ce qui n'est pas agréable »), réservés aux fabrications de guerre, freine l'activité des constructions mécaniques. Cette situation contraint donc les industriels à refuser des ordres, et les Harmel doivent s'adresser à d'autres prestataires, tous autant occupés ou entravés.

2.1.1.2 La SA de Peignage de Roubaix.

La SA de Peignage de Roubaix reprend ses activités en mai 1916 depuis Paris[1622]. Elle acquiert en location des locaux à Elbeuf, avec comme bailleur les sociétés Saus & Cie et Franckel & Blin[1623], et le soutien actif de la chambre de commerce[1624]. Le bail est signé pour trois, six ou neuf ans, avec une option d'achat de hangars et de terrains d'une superficie de trois hectares. Les sociétés bailleuses peuvent reprendre les infrastructures construites en cas de résiliation. Elle achète également pour 584 180 francs de matériel de filature et de peignage, chaudières, transmissions et cabines de transformation à diverses sociétés françaises et anglaises [tableau 114][1625]. Une laveuse est également achetée à Isaac Holden & Cie en novembre 1916, en vue de son utilisation soit à Elbeuf, soit à Roubaix « selon les circonstances »[1626], et afin de répondre à un marché de l'Intendance[1627]. Elle contracte enfin, par le biais de sa filiale La Lainière de Roubaix[1628], plusieurs crédits auprès de banques françaises et anglaises pour un montant total de 368 950 frs [tableau 115].

En septembre, la SA de Peignage décide officiellement « de monter à Elbeuf un installation de « peignerie » dont le coût approximatif sera de 25 000 francs »[1629]. Le 30, les administrateurs précisent leur projet. Des hangars à laine sont finalement construits à Elbeuf, pour 40 000 francs, et les installations de « peignerie » sont révisées au profit d'une association avec un certain Trigallez[1630]. Celui-ci acquiert et prête le matériel acheté en Angleterre pour

---

1622 ANMT 1997 014 030. Société anonyme de peignage, Roubaix. Délibérations du conseil d'administration. Réunion du 19 mai 1916. Sont présents à cette réunion : Léon Lefebvre (président), Edouard, Albert et Jean Prouvost, et Edmond Lefebvre. La société est alors hébergée au 45, rue Laffitte, à Paris.

1623 *Ibid*. Réunion du 4 juillet 1916.

1624 Paul Fraenckel, *La Chambre de commerce et la collectivité d'Elbeuf... op. cit.*, p. 48.

1625 ANMT 1997 014 030. Société anonyme de peignage, Roubaix. Délibérations du conseil d'administration, réunion du 21 juillet 1916.

1626 *Ibid*., réunion du 9 novembre 1916.

1627 *Ibid*., réunion du 6 décembre 1916.

1628 Les archives de cette dernière ne montrent pourtant aucune activité de son conseil d'administration. On a donc affaire à un montage financier, permettant de faire passer des dettes en vue des réparations futures. Par ailleurs, il faut noter que les gérants sont pratiquement les mêmes pour les deux sociétés, où les familles Prouvost et Lefebvre monopolisent les actions.

1629 *Ibid*., réunion du 7 septembre 1916.

1630 *Ibid*., réunion du 30 septembre 1916.

172,10 £ (environ 4 853,22 frs), dont la SA de Peignage jouit intégralement de l'usage. En décembre, la construction d'un aqueduc passant sous les voies de chemin de fer de l'État est décidée pour un montant de 20 000 francs[1631]. Ainsi, le lavage de laine se trouvera alimenté directement en eau. En janvier 1917, « la première bobine de peignée [sort] des machines »[1632].

Tableau 114: Acquisition de matériel de production par la SA de Peignage en 1916 (en frs).

Société vendeuse	Matériel	Montant	%
Isaac Holden & fils	2 assortiments	320 000	55,6
	Laveuse	5 000	
M.-C. Neughe*	2 lisseuses	84 825	17,0
M.-C. Neughe*	[illisibile]	14 749	
MM. Taylor Nordworth C°*	2 lisseuses	27 918	4,8
M. Taylor*	2 lisseuses	27 918	4,8
Eclairage électrique de Paris	5 moteurs asynchrones triphasés	21 750	3,7
Demlirst & Cie* [?]	7 cardes	21 150	3,6
Alfred Herlicq	Installation de la canalisation électrique	16 000	2,7
MM. les fils de A. Prat et Cie	Transmission principale du lavage	14 115	2,4
Cie des Tramway électriques d'Elbeuf	Installation du câble transmetteur de courant	12 500	2,1
Eug. Chapelle	2 épurateurs de la Cie Gle des Omnibus	8 500	1,5
M. L. Lempereur	1 cheminée	4 000	0,7
M. Boutrouille	1 épurateur	3 500	0,6
M. Mastaing	2 courroies de 27 mètres	845	0,4
	2 courroies coton de 40 mètres	800	
	Lot de vannes à vapeur	610	
Total		584 180	100,0

Sources : ANMT 1997 014 030. SA de Peignage, Roubaix. Délibérations du conseil d'administration. Réunions des 19 mai, 21 juillet et 7 septembre 1916.

[1631] *Ibid*., réunion du 14 décembre 1916. question aussi du transfert de laines lavées restées à Mazamet pour leur compte, vers Elbeuf « pour y être peignées ». Problèmes de transports.

[1632] Paul Fraenckel, *La Chambre de commerce et la collectivité d'Elbeuf… op. cit.*, p. 49.

* Par convention, le prix en livres sterling a été converti en francs pour 28,20 frs la livre.

Tableau 115: Prêts bancaires consentis à la SA de Peignage par La Lainière de Roubaix, 1916 (en frs).

Banque ou prêteur	Montant (frs)	%
London City 16th Bank	168 760	45,7
Crédit du Nord	142 460	38,6
Parr's Bank	47 130	12,8
Crédit Lyonnais (Londres)	10 600	2,9
Total	368 950	100,0

Source : ANMT 1997 014 030. SA de Peignage, Roubaix. Délibérations du conseil d'administration, réunions des 21 juillet et 7 septembre 1916.

La nouvelle usine elbeuvienne, active après six mois de travaux, est surnommée localement l' « usine champignon[1633] ». Les achats de laine lavée à fonds à Mazamet et le marché londonien reprennent. Des accords sont passés avec des maisons disposant de comptoirs d'achat à Londres ou en Amérique du Sud, comme Moch et Odelin, Pierre Flippo ou encore Wattinne-Bossut[1634]. À partir de novembre 1917, l'insuffisance des approvisionnements par le biais du comité civil de ravitaillement en laines d'Australie conduit le conseil d'administration à envoyer Albert Prouvost à Buenos Aires « afin de surveiller et d'accélérer les opérations de transport et d'embarquement de toutes les laines qui pourraient être destinées à notre usine d'Elbeuf »[1635]. Un accord est même passé avec diverses maison, dont Kreglinber, qui réserve 40 % de ses achats de laines argentines à la SA de Peignage[1636]. En décembre, 189 tonnes de laine lavée à fonds sont achetées à Mazamet ou en stocks au Havre et Bordeaux[1637].

Le dynamisme retrouvé des affaires exige une expansion du nouveau capital productif. Dès le deuxième trimestre 1917, les achats d'équipements et la construction de nouveaux bâtiments reprennent. La SA de Peignage participe même au capital de la S.A. elbeuvienne d'habitation hygiénique, pour 10 000 francs[1638]. En mai, la société investit 15 000 francs dans « la construction de 4 petits compartiments de hangars pour abriter la laine brute [1639] ». D'après le conseil, « ces hangars abriteront chacun environ 1 million de francs de laine et seront séparés les uns des autres par un espace vide d'au moins 10 mètres ». Pour amortir des achats, le

[1633] ANMT 1997 014 028. SA de peignage, Roubaix. « Historique du peignage (interview de M. Vandeputte), Roubaix, le 16 juin 1950 ».
[1634] ANMT 1997 014 030. SA de peignage, Roubaix. Délibérations du conseil d'administration du 28 juin 1917.
[1635] *Ibid*., réunion du 15 novembre 1917.
[1636] *Ibid*., réunion du 26 avril 1918.
[1637] Ibid., réunion du 17 décembre 1917.
[1638] *Ibid*., réunion du 3 janvier 1917.
[1639] *Ibid*., réunion du 26 mai 1917.

conseil décide cependant d'augmenter ses tarifs de peignage de 17 %. Le but de cet investissement est d'éviter autant que possible les risques de pertes en cas d'incendie. Les conséquences de l'offensive allemande du printemps 1918 sur la circulation des marchandises forcent l'entreprise à stocker la laine peignée à des valeurs supérieures aux montants couverts par les assurances[1640]. Si ce problème est réglé par la réévaluation des polices, il faut attendre le retour à la normale des transports pour écarter tout nouveau déséquilibre des comptes. Au total, les acquisitions et constructions s'élèvent au moins à 1,5 millions de francs, dont plus de la moitié pour une chaudière pouvant chauffer plus de 222 m² de surface [tableau 116]. Avec les investissements faits en 1916, le total des dépenses s'élève donc à plus de deux millions de francs de rééquipement.

Tableau 116: Investissements matériels et immeubles de la SA de Peignage, 1917-1918.

Date de décision	Nature	Fournisseur	Montant
26 mai 1917	Chaudière de 222 m² de surface de chauffe	Balcock	60 900
	Construction d'un hangar en 4 compartiments		15 000
28 juin	Doublement des compartiments		15 000
18 septembre	Construction d'un magasin		50 000
18 septembre	Achat d'un assortiment de peignage	Isaac Holden & fils	186 000
15 novembre	Suber stone (15 pieds)	Taylor Nordworth	30 000
	Maison pour directeur d'usine		n.d.
	Transformateur 5 000 V.	Thomson Houston	8 000
	3 moteurs 89 HP	Société d'éclairage électrique de Paris	18 000
14 février 1918	Camion automobile		20 000
15 mars	Chaudière de 222 m² de surface de chauffe		807 000
26 avril	2 travées de magasins		50 000
2 juillet	Pavage de la rue entre le magasin et l'usine		20 000
11 septembre	Construction d'un magasin de 1 500 m²		100 000
13 septembre	Achat de 15 000 m² de terrain		37 500
	Levée d'option d'achat d'un terrain construit		141 000
		Total	1 558 400

Source : ANMT 1997 014 030. SA de Peignage, Roubaix. Délibérations du conseil d'administration, réunions du 26 mai 1917 au 13 septembre 1918.

[1640] *Ibid.*, réunion du 2 juillet 1918.

Pour se financer, La SA de Peignage multiplie les ouvertures de comptes et son endettement [tableau 117]. Le 14 février 1918, la maison d'importation de laine Wattinne-Bossut et fils obtient l'ouverture d'un compte courant de 600 000 francs, avec un intérêt de 6 %[1641]. Le 26 mars, le Crédit du Nord demande à la SA de Peignage de mobiliser une partie du découvert de 600 000 frs apparaissant sur les comptes de la Lainière de Roubaix, pour financer ses investissements[1642]. En juillet, elle ouvre un compte à la banque Béranger & Cie d'Elbeuf[1643], puis en septembre, à la société générale[1644]. En février 1919, L'état général des comptes en banque s'élève à 2,6 millions de francs, dont les trois quarts sont conservés au Crédit du Nord[1645].

Tableau 117: Situation en banque de la SA de Peignage au 21 février 1919.

Etablissement créditeur	Montant sur le compte (frs)	Part (%)
Crédit du Nord	1 970 000	76,4
Banque nationale de crédit	270 000	10,5
Béranger & Cie (Elbeuf)	270 000	10,5
Société Générale	67 000	2,6
Total	2 577 000	100,0

Source : ANMT 1997 014 030. SA de Peignage, Roubaix. Délibérations du conseil d'administration réunion du 21 février 1919.

Il faut enfin prendre en compte la rémunération des directeurs gérants et des collaborateurs. Cette question est abordée un an après la reprise officielle de l'entreprise, en mai 1916. Jean Prouvost touche le montant le plus élevé, avec 2 000 francs par mois, très loin derrière Léon Lefebvre (pourtant président du conseil d'administration) et Edouard Prouvost, tout les deux à 500 francs mensuels[1646]. Cependant (outre que ces montants dépassent largement ce qu'un ouvrier moyen peut espérer en un mois), il faut préciser que ces hommes touchent également des intérêts sur le capital investi et sur les sommes inscrites en comptes courants. Si les archives consultées ne présentent pas ce détail, en revanche, la comparaison avec d'autres sociétés permettent cette hypothèse. En outre, ces mêmes personnes perçoivent respectivement 12 et 3 % d'intérêts sur les bénéfices nets, revalorisés un mois plus tard à 14 %

[1641] *Ibid*., réunion du 14 février 1918.
[1642] *Ibid*., réunion du 26 mars 1918.
[1643] *Ibid*., réunion du 2 juillet 1918.
[1644] *Ibid*., réunion du 11 septembre 1918.
[1645] *Ibid*., réunion du 21 février 1919.
[1646] *Ibid*., réunion du 26 mai 1917.

et 4,5 %[1647]. Jean Prouvost touche même 12 000 francs supplémentaires, comme compensation à l'absence de rémunération lors de l'exercice 1916-1917. En mai 1918, décision de distribuer 30 300 frs de gratifications à huit collaborateurs, dont 23 000 francs au seul Jean Prouvost[1648]. En juillet, le conseil d'administration alloue au comité de direction 248 325,29 francs « comme rémunération de son travail pour l'exercice 1917-1918 [figure 54].

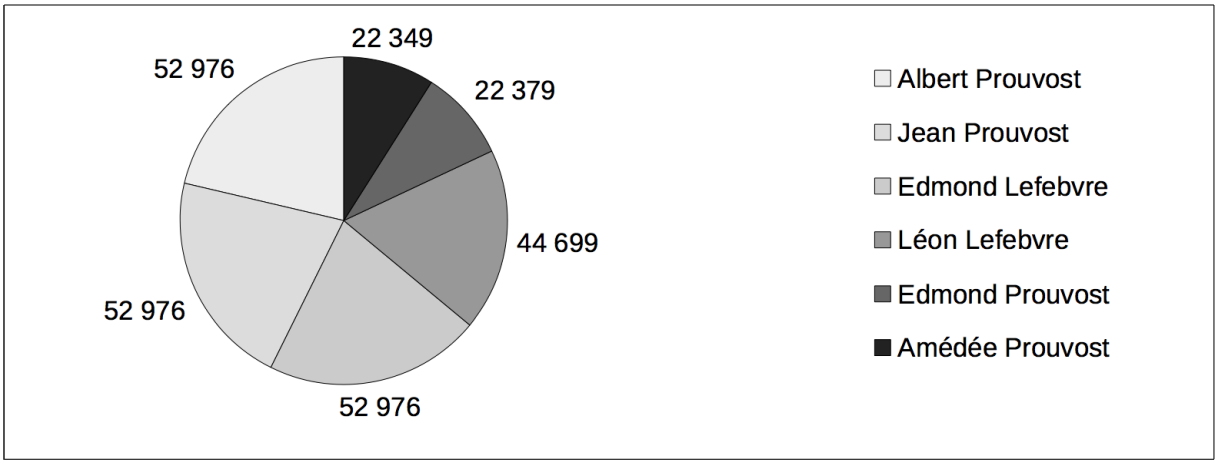

Figure 54: Répartition du montant alloué au comité de direction de la SA de Peignage, pour rémunération, exercice 1917-1918.
Source : ANMT 1997 014 030. SA de Peignage, Roubaix. Délibérations du conseil d'administration, réunion du 25 juillet 1918.

De manière flagrante, Jean Prouvost a été le principal bénéficiaire des rémunérations sur le capital et les bénéfices. Par ailleurs, La rémunération de juillet 1918 s'est faite sur 25 % du bénéfice après soustraction des amortissements. La société a donc généré un profit net de 9,9 millions de francs. De plus, l'interpénétration du capital d'une entreprise à une autre permet une grande fluidité au niveau des versements de crédits. Le cas de la S.A. de peignage et de la Lainière de Roubaix, contrôlées majoritairement par la famille Prouvost, illustre ce moyen très efficace.

2.1.1.3 Le cas de la société Heyndrickx & Cie.

La société Heyndrickx & Cie est considérée comme une « entreprise exceptionnelle, commencée le 15 octobre 1915, par un industriel travaillant exclusivement pour l'Intendance militaire (fabrication de couvertures pour l'armée) »[1649]. Originaire de Roubaix, Georges

[1647] *Ibid*., réunion du 28 juin 1917.
[1648] *Ibid*., réunion du 23 mai 1918.
[1649] CAEF-15569. Dossier Heyndrickx, Saint-Junien, Haute-Vienne. Contribution directes, rapport de vérification de la déclaration, 5 novembre 1917. Toutes les informations qui suivent sont tirées de ce rapport, sauf mention contraire.

Heyndrickx a reprend à cette date, sous forme d'une location, une fabrique de feutre pour papeterie, Dordet et Cie, restée en chômage depuis le début du conflit à la suite de la mobilisation d'un associé. l'usine est restituée à ses propriétaires le 2 avril 1919, et la société est dissoute le 14 juin[1650]. Pour l'exploiter, il forme une association en participation au capital de 150 000 frs avec deux autres roubaisiens réfugiés à Paris, Louis Glorieux et fils et Ternynck frères. La prise de participation de G. Heyndrickx se fait par le biais de son commerce d'huile « Heyndrickx et Meurillon », situé à Paris, rue du Louvre. Cependant, comme le note le vérificateur, seul le nom de M. Heyndrickx apparaît dans les documents officiels. Il en garde la gérance jusqu'en juillet 1918, où il doit se retirer pour raison de santé. Le capital est rémunéré à raison de 6 % d'intérêt sur le capital (comme les autres associés), M. Heyndrickx touche en outre un appointement pour gérance de 1 500 frs par mois, soit autant que ce que gagne un ouvrier en un an.

Les résultats des exercices permettent à la société de se garantir une capacité d'autofinancement très forte à l'issue de la première moitié de l'exercice 1918 [figure 55]. De 24 % au 31 décembre 1916, les fonds propres représentent près de 85 % de la capacité de financement de la société au 31 août 1918. L'endettement auprès du Crédit du Nord s'élève à 19,6 % puis 35 % en 1916 et 1917, avant de quasiment disparaître sept mois plus tard. Enfin, les crédits fournisseurs et comptes divers, qui apportent l'essentiel des besoins de capitaux au redémarrage de la société, tombe en dessous de 15 % en août 1918.

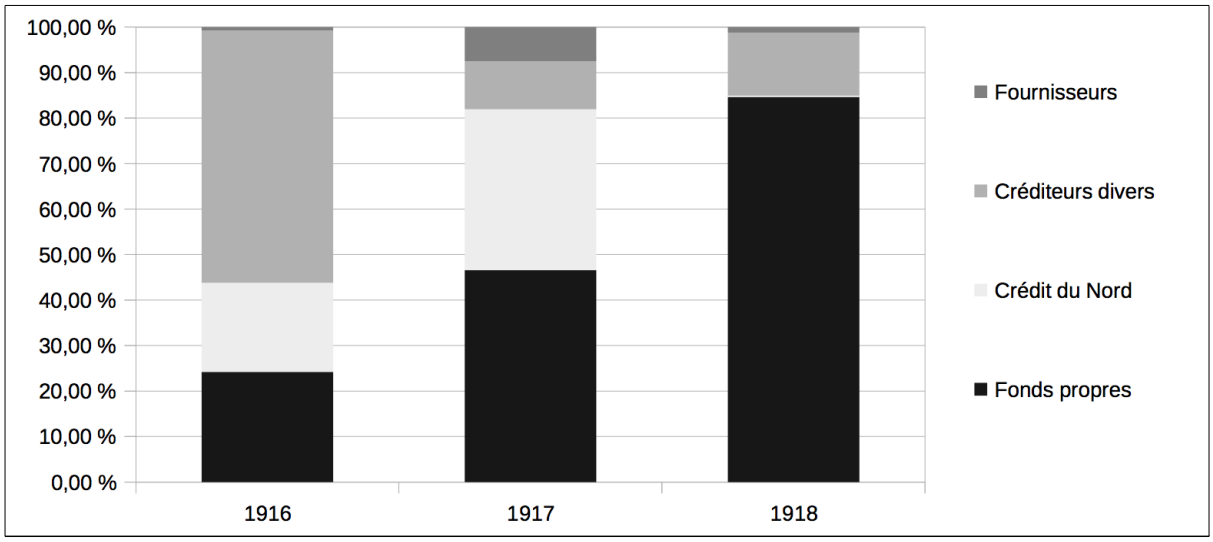

Figure 55: Passif de la fabrique de couvertures Heyndrickx, 1916-1918.

Source : CAEF-15569. Dossier Heyndrickx, Saint-Junien, Haute-Vienne.

[1650] *Ibid.*, contributions directes, rapport de vérification de la déclaration, 1920-1921.

Toutefois, Heyndrickx est à la tête non pas d'une mais de deux affaires. La seconde est l'exploitation d'une usine d'effilochage (dont les machines principales sont acquises en avril 1916[1651]) de tissus de laine à Mussidan, petite commune au sud-ouest de Périgueux (Dordogne). Elle travaille également exclusivement pour l'Intendance, mais à partir d'octobre 1916[1652]. Dans l'analyse des comptes, « le contrôleur en fait l'objet de deux rapports distincts parce que les deux affaires ont été fondées […] au moyen de capitaux d'origine différentes, et font l'objet de comptabilités distinctes[1653] ». Si le calcul du fond de roulement n'est pas non plus pertinent, du fait de l'absence de données suffisantes quant à la valeur du capital immobilisé, on observe, contrairement à la fabrique de Saint-Junien, que l'autofinancement est assuré dès la mise en route de l'usine figure 56].

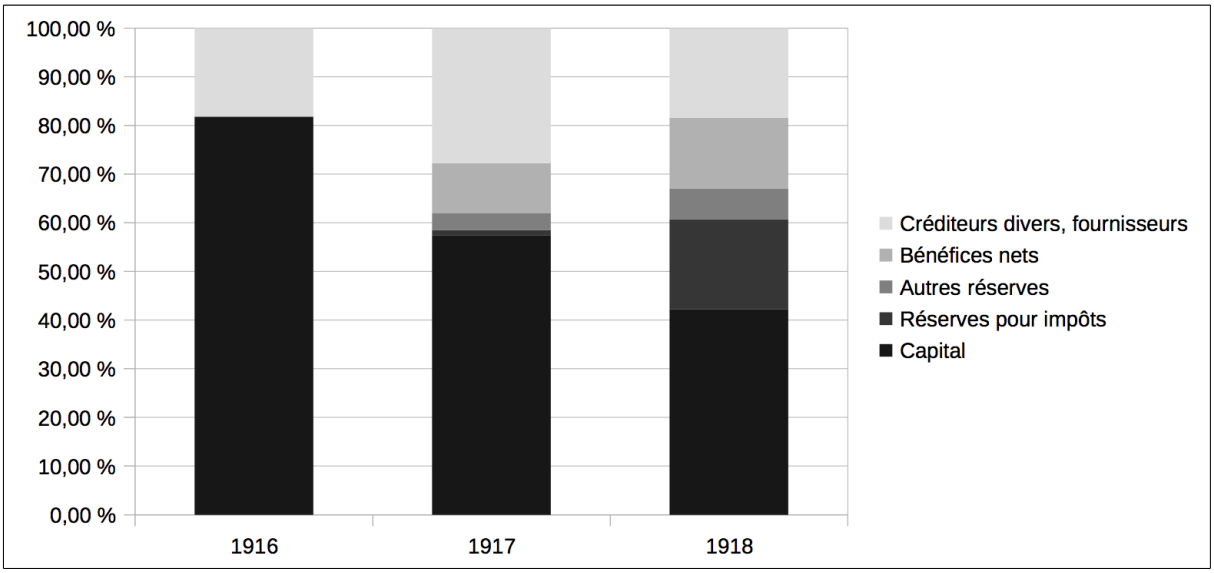

Figure 56: Passif de l'usine d'effilochage de G. Heyndrickx, 1916-1918.

Source : CAEF-15569. Dossier Heyndrickx, Saint-Junien, Haute-Vienne.

Si l'année 1917 voit la part des créditeurs augmenter, ce phénomène témoigne davantage de l'activité de la fabrique que d'une pénurie de capitaux. La société tisse ses liens avec les fournisseurs locaux et régionaux lui permettant de s'alimenter.

[1651] *Ibid.*, rapport du 5 novembre 1917. Le paiement, d'un montant de 4 126 frs se fait en deux fois en avril et septembre 1916.
[1652] *Ibid.*, déclaration pour la 2e période.
[1653] *Ibid.*, contribution directes, rapport de vérification de la déclaration, 5 novembre 1917.

2.1.2 Relocaliser les industries du coton : la Normandie, nouvel horizon ?

Les filatures de coton du Nord procèdent également à la même opération. Malgré une plus forte dispersion, les départements normands restent les principaux foyers d'accueil.

2.1.2.1 Une relocalisation plutôt dispersée.

L'industrie cotonnière nordiste connaît également une relocalisation. Le filateur de coton Le Blan, de Lille, installe-t-il une filature et un tissage à Mantes (Seine-et-Oise, actuelles Yvelines)[1654]. Pour les filature et tissages de lin et de chanvre Charles Jeanson, à Armentières et Nieppe (Nord), leur sort est funeste : après 6 mois d'activité, les usines d'Armentières sont définitivement évacuées en juillet 1915, puis détruites par les bombardements. Le tissage de Nieppe, partiellement occupé par les troupes anglaises, est incendié en juin 1916. En octobre 1915, les gérants acquièrent une filature à Serquigny (Eure), qui fonctionne de mai 1916 à novembre 1918, puis, en août 1917, une filature de coton et un tissage mécanique à Condé-sur-Noireau[1655]. Quant à Motte-Bossut, les gérants de la société se replient sur Amiens, où disposent d'une manufacture de velours de coton depuis 1892, et d'une seconde depuis mai 1909. En 1915, ils procèdent dans cette dernière à la construction de bâtiments supplémentaires pour accroître leurs activités[1656].

Autre exemple, la société Colombier & Cie, d'Armentières elle aussi, déménage ses usines à Hazebrouck, à moins de 30 km plus à l'ouest. Elle produit, malgré les bombardement, jusqu'en avril 1918, avant d'être évacué d'abord sur Berck (Pas-de-Calais), puis Angers (Maine-et-Loire)[1657]. Cette dernière passe également des marchés de filature avec la maison de négoce italienne Soupart et Mottart, afin d'alimenter, entre juin 1916 et avril 1917, son tissage. Elle acquiert ainsi 200 tonnes de filés simples et retors[1658]. Ces marchés témoignent du manque de filés pour les tissages de coton français. Cette pénurie touche donc également les industriels sinistrés, décidés à continuer leur activité. Une fois installés, ils rencontrent les mêmes

[1654] AN F^{12} 7685. Service Technique du Ministère du Commerce, « Filature de coton et de lin », n.d.
[1655] CAEF-B15417. Dossier Charles Jeanson, filateur à Armentières. « Rapport du contrôleur des contributions directes, Département de la Seine, 13e Commission opérant pour le compte du département du Nord, 7 mai 1922.
[1656] ANMT 1988 007 017. Société Motte-Bossut, état chronologique des constructions et aménagements.
[1657] CAEF-B15418. Dossier Colombier & Cie, Hazebrouck. Rapport du contrôleur des contributions directes, 1920.
[1658] AN F^{12} 7690. L'UIT au ministre du Commerce, 22 mai 1917.

problématiques que leurs homologues locaux. Chacun prépare l'après-guerre, mais aussi le retour au pays.

2.1.2.2 Le cas de la société André Huet et Pierre et Paul Claeyssens.

Les industriels André Huet, exploitant une société en commandite de tissages à La Madeleine et à Halluin près de Lille (capital social de 1,5 million de francs), et Pierre et Paul Claeyssens, exploitants d'une distillerie de genièvre, quittent dès août 1914 le département du Nord pour se réfugier en Normandie[1659]. Ce n'est que le 29 septembre 1915 que les trois associés fondent la société en nom collectif « André Huet et Pierre et Paul Claeyssens » pour l'exploitation d'une filature et de deux tissages de coton à Saint-Sever (Calvados) et Saint-Philibert (Orne). Ces établissements, déficitaires avant-guerre, ont été rachetés pour un montant peu élevé du fait de leur situation financière précaire[1660].

La société A. Huet et P. & P. Claeyssens connaît un véritable essor depuis son exil normand. Le chiffre d'affaire des trois établissements sous sa responsabilité enregistrent des niveaux très importants, pour les années 1916 à 1919 [tableau 118].

Tableau 118: Résultats de la société Huet & Claeyssens, 1916-1920 (en francs courants).

Bilan	31/03/1916	30/09/1916	30/09/1917	30/09/1918	30/12/1919	30/06/1920
CA des trois usines	1 041 245	2 471 268	10 397 660	22 169 123	30 189 824	15 386 710
Année fiscale	1915 (3 mois)	1916	1917	1918	1919	1920 (6 mois)
CA annualisé	694 164	5 417 765	13 340 526	22 664 807	24 151 859	15 386 710
Bénéfices nets déduits	11 873	281 212	983 157	1 501 322	1 751 004	449 122
% bénéfice net	1,7 %	5,2 %	7,4 %	6,6 %	7,2 %	2,9 %

Source : CAEF-B15419. Dossier André Huet et P. & P. Claeyssens, filature et tissage, Lille. Commission du 1er degré. Motifs retenus par la commission, Lille, 15 mai 1922.

Dès la première année d'exploitation, la société enregistre un taux intéressant de bénéfice. Additionnés, ceux de 1915 et 1916 équivalent à ceux des périodes 1917 et 1918, qui

[1659] CAEF-B15419. Dossier André Huet et P. & P. Claesysens, filature et tissage, Lille.
[1660] *Ibid.*, Mémoire pour MM. Huet et Claeyssens, p. 4.

dépassent les 7 % du chiffre d'affaire. Il est également possible qu'une partie importante de la production de la filature ait servi à alimenter un des tissages de la société, sinon les deux. En retirant son résultat, le taux de bénéfice réduit aux seuls tissages frôle les 12 % du C.A. en 1917, soit un résultat équivalent à ceux réalisés par les autres sociétés étudiées dans la même branche. L'affaire devient donc rapidement rentable, et la société enregistre des gains équivalents à ceux observés pour l'ensemble de l'industrie cotonnière. En prenant compte de l'inflation, le chiffre d'affaire reste en hausse jusqu'en 1918, avant de connaître un léger recul en 1919.

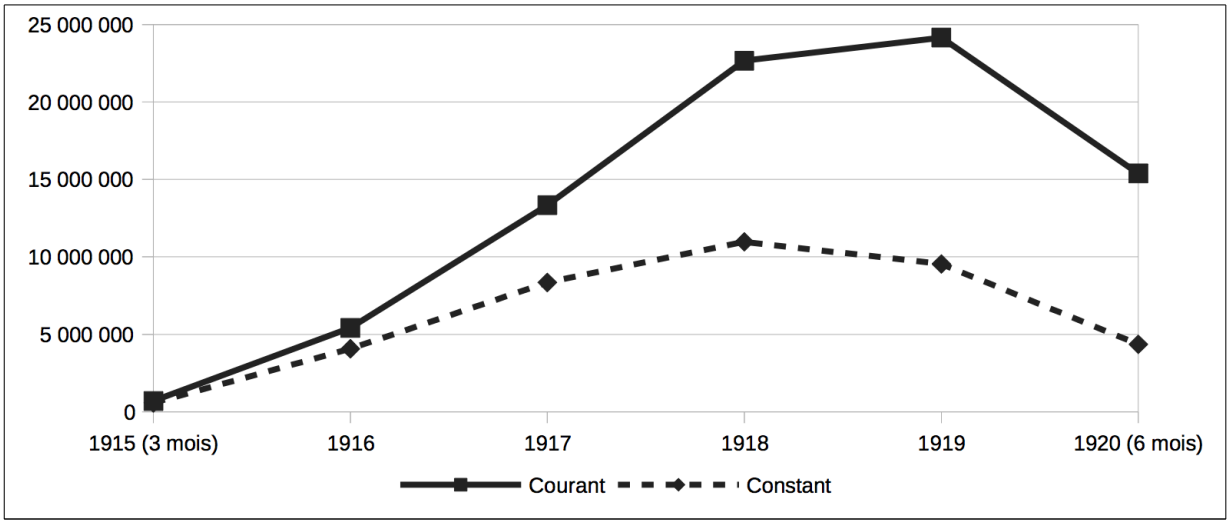

Figure 57: Chiffres d'affaires de la société Huet et Claeyssens, 1915-1920 (en frs).

Source : CAEF-B15419. Dossier André Huet et P. & P. Claeyssens, filature et tissage, Lille.

Malgré une amputation jusqu'à deux fois sa valeur en 1918, le chiffre d'affaire reste croissant jusqu'à cette date. Le fléchissement en 1919 s'explique également par la diminution des affaires traitées. À ce propos, le poids des marchés militaires reste très marginal : S'ils représentent 15,5 % du CA de 1915, ils chutent à 3,5 % dès 1916, pour passer sous la barre de 1,5 % en 1918. La société réalise donc principalement ses affaires dans des marchés civils.

La société parvient également à diminuer son endettement externe et à améliorer son fonds de roulement. Pour le premier, les trois associés réinvestissent de manière importante dans le capital par le biais de leurs comptes courants. En effet, le capital social de base n'est que de 150 000 francs. Les associés puisent donc dans leurs fonds personnels pour alimenter et dynamiser l'activité. Au bilan de septembre 1916, leur part constitue près de 60 % des fonds propres de l'entreprise [bilans en annexe C0A2]. S'ils ne représentent plus que 47 % deux ans plus tard, leur valeur nominale a cependant quadruplé. Avec l'augmentation des réserves pour

amortissement et les provisions pour éventualité, ces postes permettent à la société de réduire son endettement de 78 % en mars 1916 à 48 % en septembre 1918. Quant au fonds de roulement, il s'améliore également, passant de 15,9 % à 42,6 % du total de l'actif.

2.1.3 Le patronat du Nord, les dommages de guerre et la reconstitution.

Dès le début de 1915, les industriels des territoires occupés se soucient d'évaluer les dommages subis par l'occupation. Pour cela, ils s'organisent en comités, unions et associations de défense pour faire valoir, à la libération, leurs droits en terme de réparation. Celles-ci ont lieu aussi bien du côté du patronat resté en zone occupée, que de celui des industriels réfugiés.

2.1.3.1 Organisation dans les territoires occupés.

En juillet 1915, l'association des sinistrés du Nord de la France, voit le jour à Lille[1661]. Cependant, toutes les corporations n'y adhèrent pas immédiatement. Ainsi, les peigneurs de laine, par la voix d'Étienne Motte, estiment dans un premier temps que « n'ayant été que réquisitionnés et n'ayant subi aucun sinistre jusqu'ici, [ils] n'ont pas à adhérer à l'association »[1662]. Ils craignent que le fait « d'abdiquer sa personnalité pour se noyer dans une foule de réclamants » affaiblirait leur propres doléances. Ils se placent donc dans une posture d'autonomie par rapport aux autres secteurs : « ils n'ont besoin d'aucun intermédiaire pour faire valoir leurs droits. De plus, l'on ne peut ni filer, ni tisser, sans qu'auparavant la laine soit lavée et peignée. Si le Gouvernement vient en aide aux industries lainières, il faudra avant tout qu'il assure la remise en rouge des peignages »[1663]. Le syndicat des peigneurs de laine reste donc distant, considérant l'adhésion comme « prématurée ». L'association des sinistrés continue néanmoins d'insister auprès des peigneurs pour les avoir à ses côtés[1664]. Ils finissent, le 7 septembre 1915, par adhérer, à la suite des réquisitions de cuivre dans leurs usines[1665]. Les industriels se soucient également de la situation instable de l'après-guerre. En juillet 1916, le syndicat des peigneurs propose une entente avec les peigneurs indépendants, afin d'assainir le marché lors du retour de la paix[1666].

[1661] ANMT 1999 020 001. Syndicat des peigneurs de laine, réunion du 29 juillet 1915.
[1662] *Idem*.
[1663] *Idem*.
[1664] *Ibid*., réunion du 6 août 1915.
[1665] *Ibid*., réunion du 7 septembre 1915.
[1666] *Ibid*., réunion du 28 juillet 1916.

En août 1917, les peigneurs discutent des statistiques des réquisitions, à la suite de discussions avec les autres organisations patronales de Lille, Roubaix et Tourcoing[1667]. Ceux-ci renvoient au système instauré par eux, au sujet des expertises. Quant à l'intervention de l'État pour soutenir les industriels à acheter des matières premières nécessaires, ils estiment que ce concours ne pourra se traduire que par l'intervention des agents de l'État dans les données des industriels, et donnera lieu à une perte de temps administrative. « On fait de plus observer que remettre entre les mains de l'État la réfection des usines, c'est permettre à ce dernier d'en connaître la valeur et c'est lui fournir des éléments indiscutables pour l'assiette des impôts .C'est là un danger qu'il y a lieu aussi de souligner[1668] ». En somme, les peigneurs souhaitent limiter l'intervention de l'État « seulement pour obtenir le remboursement des réquisitions ». En revanche, ils sont plus disposés à procéder à des achats en commun « par un accord entre tous les peigneurs », syndiqués ou non.

À cette fin, le syndicat souhaite établir un système de mutuelle, via une tontine, pour « corriger les inégalités qui entraîneront les sorts différents faits aux usines par les hasards de la guerre ». Son président précise : « Il est souhaitable que tous les industriels d'une même branche se groupent entre eux pour assurer le service de ces mutuelles. C'est du reste ce qu'avaient envisagés les peigneurs dans leur précédente séance en proposant une réunion des peigneurs syndiqués et non syndiqués[1669] ». Cependant, un des membres (non nommé), pointe le problème que cela pose : le syndicat est vu comme une assurance-vie des sociétés membres, mais ses caisses sont vides, du fait de l'inactivité pendant la guerre. Pour lui, seuls les peigneurs en capacité de faire quelque bénéfices après la guerre, grâce à la sauvegarde de leur matériel, seraient en mesure de financer l'opération. En conséquence, « le jeu de la tontine, d'après ce peigneur, ne devrait reprendre qu'une fois les établissements rétablis entièrement sur les mêmes bases qu'avant la guerre ou bien reprendre avec les seules unités peigneuses qui seraient constatées pouvant être remises en marche ». Cependant, d'autres objectent que :

> Le Syndicat n'a pas pour but l'assurance mutuelle de ses membres mais qu'il constitue une association permettant à chacun de retirer de son industrie un meilleur rendement par la garantie d'un prix de façon avantageux. Par conséquence, les réserves ne sont pas nécessaires pour assurer les membres du du syndicat contre le chômage […] . On peut poser en principe que tous les peigneurs ont pris des mesures conservatoires nécessaires à la remise en route la plus rapide possible de leurs usines. Les frais engagés à ce sujet doivent d'ailleurs faire l'objet d'un chapitre des réclamations qui pourront être présentées en même temps que ces réclamations

[1667] *Ibid*., réunion du 8 mai 1917.
[1668] *Idem*.
[1669] *Ibid*., réunion du 15 mai 1917.

> concernant les enlèvements de matières premières ou articles industriels proprement dites. La réunion qui a eu lieu à Lille dernièrement a bien fait ressentir ce point[1670] ».

En octobre 1917, le comité économique de l'Association des Sinistrés du Nord de formule des propositions fermes vis-à-vis de la reprise et des réparations. Il soutient que le travail ne peut reprendre qu'une fois les garanties de remboursement et d'indemnité assurée par l'État. En outre, alors que le projet de loi en cours de discussion à la Chambre des députés « « stipule que les réquisitions doivent être payées au cours du jour où elles ont eu lieu », l'ASN suggère qu'un prix moyen soit établi pour éviter que les saisies tardives rapportent plus que les réquisitions des premières heures. Le syndicat des peigneurs de laine précise en outre que

> Si ce texte était appliqué, il avantagerait dans de grandes proportions ceux qui ont été réquisitionnés les derniers, attendu que depuis la guerre les prix n'ont fait que hausser. Il a semblé donc juste que les plus avantagés fassent restourner [sic] sur profit de ceux qui le seraient moins, de l'excédent qu'ils pourraient recevoir au-dessus d'un prix moyen établi d'après la moyenne des cours pendant toute la durée des réquisition[1671].

Les industriels des territoires occupés restent donc attentifs aux évolutions législatives concernant les réparations. Cela montre le maintien de liens avec le territoire national, malgré l'abîme de feu et d'acier qui les sépare.

2.1.3.2 Organisation des sinistrés en France libre.

Les industriels occupés peuvent compter sur des relais économiques et politiques existant en France libre. En effet, tous ces patrons ne se trouvent pas dans leur territoire économique au moment de l'invasion. Il s'agit d'influer sur les décisions des ministres, ainsi que sur les votes et délibérations du Parlement.

Dès le 21 octobre 1914, soit une semaine après la chute de Lille, un groupe parlementaire des départements envahis se constitue pour défendre les intérêts des sinistrés du Nord de la France. Comprenant sénateurs et députés des départements concernés, il se donne pour objet « d'étudier les mesures nécessaires pour assurer la vie des habitants des régions

[1670] *Idem*.
[1671] *Ibid*., réunion du 10 octobre 1917.

envahies[1672] ». C'est également un groupe de pression auprès du gouvernement et de leurs collègues du Parlement pour préparer l'après-guerre. Le 9 décembre, une délégation d'industriels du Nord – qui se trouvent en France libre au moment de l'invasion –, menés par le président de la société industrielle de Lille et industriel textile Louis Nicolle se présente devant les parlementaires. Elle leur présente « une certaine incertitude [qui] règne parmi les patrons et les ouvriers de la région du Nord, non pas sur les intentions du groupe parlementaire des départements envahis, mais sur celles des sénateurs et des députés des départements qui n'ont pas reçu la visite de l'ennemi[1673] ». Ils craignent que la guerre favorise leurs concurrents, alors qu'ils sont dans l'incapacité de faire fonctionner leurs établissements restés en territoire occupé. Ils espèrent « que toutes les questions qui se rattachent à la reprise du travail et aux réparations des pertes matérielles subies sont en bonne voie ».

Les organisations corporatives participent à la défense des intérêts économiques. L' UIT est la première à se saisir du thème des dommages de guerre, dès le mois de mars 1915. Parmi les membres du comité de direction, les sinistrés restent très présents : Delabart, J. Toulemonde, L. Frémaux, Flament et Huet pour le Nord ; Harmel pour la Marne ; Cartier-Bresson pour les Vosges. Dans un premier temps, le thème des dommages de guerre concerne l'ensemble des industriels – les uns pour « la fermeture forcée des usines et magasins », les autres pour faits de guerre et réquisitions[1674]. Cette question finit par ne plus concerner que les industriels des territoires sinistrés, comme le confirme l'article 6 du décret du 4 février 1915 « portant règlement d'administration publique, relatif à la constatation et à l'évaluation des dommages résultant des faits de guerre, » : « sans les éléments à évaluer, n'est pas compris le préjudice résultat de l'interruption d'un commerce ou d'une industrie »[1675]. Néanmoins, l'UIT « se déclare partisan du principe de la réparation totale, par l'Etat, des dommages causés aux biens, meubles et immeubles, dans les régions envahies par l'ennemi, du fait des dégâts commis par les armées alliées comme par l'armée allemande, des réquisitions ou des prélèvements opérés par ces diverses armées »[1676].

[1672] Archives du Sénat, 80 S 30. Séance du mercredi 21 octobre 1914.
Lien : http://www.senat.fr/histoire/1914_1918/pdf/80%20S/r%C3%A9gions%20d%C3%A9vast%C3%A9es%20et%20d%C3%A9partements%20envahis/FR_SENAT_080S_030/1_21-10-1914.pdf . On retrouve notamment Eugène Touron, sénateur, et membre fondateur de l'UIT

.

[1673] *Ibid*., Séance du mercredi 9 décembre 1914.
Lien : [http://www.senat.fr/histoire/1914_1918/pdf/80%20S/r%C3%A9gions%20d%C3%A9vast%C3%A9es%20et%20d%C3%A9partements%20envahis/FR_SENAT_080S_030/21_09-12-1914.pdf] .

[1674] *Bulletin de l'UIT, juillet 1914 - juillet 1917, op. cit.*, réunion du mardi 30 mars 1915, p. 87.

[1675] *BL,* 1915, p. 142-143.

[1676] *Bulletin de l'UIT, juillet 1914 - juillet 1917, op. cit.*, réunion du mardi 30 mars 1915, p. 91.

Parallèlement, des associations de sinistrés et des comités corporatifs se constituent. Louis Nicolle, le président de la société industrielle de Lille, fonde l'Association des sinistrés du Nord pour venir en aide aux populations réfugiées. En octobre 1915, le comité de défense des intérêts économique de Roubaix-Tourcoing voit le jour[1677]. Elle précède d'un mois la création de l'Association centrale pour la reprise de l'activité industrielle pour les régions envahies[1678]. Le rôle de cette dernière consiste à « établir le bilan des pertes de l'industrie »[1679] mais également de regrouper l'ensemble des associations de sinistrés et centraliser leurs demandes. Au sein de son conseil d'administration, dix des trente-et-un membres sont des industriels du textile, principalement du département du Nord[1680]. Des comités corporatifs, au nombre de dix, se chargent de cette mission dès juin 1916[1681]. Parmi ceux-ci, sont actifs les fabricants de tissus de laine, les filateurs de laine peignée, les fabricants de tapis et de tissus d'ameublement, ou encore les filateurs et retordeurs de coton et fils à coudre[1682]. Le comité des filateurs de laine peignée est présidé par Emile Toulemonde[1683], tandis que le comité des filateurs de coton comprend Eugène Motte, Georges Delebart, Joseph Toulemonde et Léon Cauvrois[1684]. En août 1916, l'association institue un comptoir central d'achat industriel chargé « d'aider les industriels sinistrés à se procurer, après l'évacuation du territoire, les matières premières et l'outillage nécessaire à la remise en marche de leurs usines[1685] ».

Enfin, les industriels des régions envahies interviennent dans le cadre des commissions et comités interministériels qui touchent à leurs intérêts. Le comité de ravitaillement civil en laine d'Australie comprend le plus d'industriels et de négociants lainiers du Nord : Eugène Gosset (Président), Pierre Flippo, Emile Masurel, Edmond Duclos, Leman (repr. Georges Watinne), Henri Caulliez, Michel Lévy, Prenat, Georges Playoust, Louis Lorthiois, F. Moch, Emile Wens[1686]. Cela s'explique par leur forte présence dans l'industrie de la laine peignée avant guerre, évoquée au chapitre 1. Par la suite, ils sont accueillis au sein des les comités

[1677] *Journal des Réfugiés du Nord,* n°205, 21 octobre 1916.
[1678] *Bulletin de l'Association centrale pour la reprise de l'activité industrielle dans les régions envahies*, n°4, avril-mai 1918.
[1679] *Journal des Réfugiés du Nord*, n°172, 28 juin 1916.
[1680] *Ibid.,* n°145, 29 mars 1916. Cinq travaillent la laine (Edouard Benoist, Alexandre Delaoutre, Jean Gibert, Georges Seydoux et Emile Toulemonde), deux le coton (René Laederich et Léon Cavrois), et trois appartiennent à la toile et au lin (Louis Colombier, Louis Nicolle et Henri Delcourt).
[1681] *Ibid*., n°167, 10 juin 1916. Les deux premiers créés pour l'industrie textile sont le comité des fabricants de tissus de laine et le comité des filateurs de laine peignée. l'article précise que « d'autres, pour le coton notamment, sont en formation ».
[1682] *Bulletin de l'association centrale…, op. cit.*, p. 98-99.
[1683] AD Marne, 59 J 24. Correspondance reçue, mars 1917-septembre 1918. Lettre de Martinot & Galland à Jacques Harmel, 22 décembre 1917.
[1684] AN F^{12} 7689. Demande d'audience de la délégation du comité corporatif des filateurs de coton, le 3 mai 1918.
[1685] *Journal des Réfugiés du Nord*, n°185, 12 août 1916.
[1686] AN F^{12} 7687. Comité de ravitaillement civil en laine d'Australie, séance du 20 juin 1917.

interministériels de la laine (créé le 7 mai 1917) et du coton (créé en juin 1917). Pour le premier, les industriels nordistes Georges Seydoux et Émile Toulemonde, siègent aux côtés des industriels normands Chambaud et Paul Fraenckel[1687]. En revanche, pour le second, les membres sont exclusivement des industriels des territoires non occupés, et Eugène Motte n'y siège que comme invité depuis son retour de Roubaix, en février 1918.

2.2 La réaction des industriels rémois à la destruction de la ville.

La région de Reims et la vallée de la Suippes concentrent l'industrie lainière du département de la Marne. L'invasion de la partie nord du département et la stabilisation du front à quelques kilomètres de la ville rendent quasiment impossible toute activité industrielle. Dans la Vallée de la Suippes proche, où les usines travaillent pour des maisons de commerce de Reims, certaines usines accueillent les hommes de réserve, dès le 2 août 1914[1688].

2.2.1 Reims, une ville ravagée par les bombardements.

L''industrie lainière de Reims a la particularité de disposer d'usines au cœur de la ville. Brièvement présente entre août et début septembre, l'armée allemande incendie le centre urbain, touchant la cathédrale et les vieilles manufactures hébergées dans les anciens bâtiments monastiques, les magasins et bureaux des entreprises intramuros. Le quartier des laines est touché, détruisant des stocks conséquents de matières premières ou de produits semi-finis. Après l'incendie, les bombardements prennent le relais, rendant impossible toute activité industrielle dans la ville. Les usines sont alors prises entre la ligne de feu de l'artillerie française et les premières tranchées allemandes. Les 18 et 19 septembre 1914, des magasins de laine sont touchés et détruits par des bombardements[1689].

[1687] AN F[12] 7687. Comité technique de la laine. Procès-verbal de la réunion du 29 mai 1917 (première séance). Parmi les autres membres, siègent le sous-intendant Heuillard (Président), le chef de la 2 e section des services technoque du ministère du Commerce James Danzer, le sous-secrétaire d'État des fabrications de guerre Lorthois, un représentant du ministère du commerce, M. Révillon, et l'officier d'administration Gorel.

[1688] Albert Renaudin, *Carnet de route*, 1914-1917, et Raymond André Paillette, *1914-1918, Journal de guerre, les carnets de dessin d'un peintre de Montmartre au front*, OREP éditions, 2014, p. 18, cité dans Jean-Pierre Marby, art. cit., p. 31.

[1689] *Ibid.*, p. 32.

Le début de la guerre se révèle donc catastrophique pour l'industrie lainière rémoise. Paul Hess, longuement cité par Jean-Pierre Marby[1690], témoigne de l'extrême violence des bombardements d'octobre 1914. L'usine dite des Vieux Anglais, appartenant à Isaac Holden fils, est totalement détruite. En avril 1917, il n'en reste plus que la grande cheminée qui, servant de repère à l'artillerie allemande, est abattue. Quant à la société Walbaum & Cie, son sort n'est guère enviable. Dès le début de la guerre, la mobilisation d'une grande partie des ouvriers ainsi que celle de son principal associé gérant Pierre Walbaum comme sous-officier d'infanterie empêche toute reprise. Le personnel restant tente, jusqu'en 1916, de sauvegarder l'activité et le matériel, parfois jusqu'au prix fort : un ouvrier est tué, un autre mutilé. La proximité de l'artillerie française rend l'usine vulnérable aux répliques allemandes. Les évacuations de marchandises durent jusqu'en avril 1917, alors que les bombardements rendent impossible tous travaux d'entretien. « En novembre 1918, l'usine est en ruine »[1691]. Enfin, la SA des déchets de la Fabrique de Reims parvient à maintenir son activité jusqu'à la fin du mois de mars 1916. À cette date, l'usine est gravement touchée par un incendie déclenchés par d'intenses bombardements, et le reste des marchandises et du matériel est transporté d'urgence à Paris[1692]. Reims, prise au milieu des combats, est détruite et ses industriels évacuent le potentiel productif qui peut encore être sauvé.

2.2.2 Deux sociétés marnaises face à la guerre.

Le vécu des entreprises marnaises en France libre n'a pas été uniforme. Certaines, comme la société anonyme des filature et tissage Poullot & Cie, sont parvenues à relancer leur activité, avec plus ou moins de succès. En revanche d'autres, à l'image de la société Harmel frères, ont concentré leurs efforts pour réunir les capitaux nécessaires et activer les réseaux commerciaux pour garantir la remise en marche de leurs usines après la guerre.

2.2.2.1 Continuer l'activité : l'exemple de la société Poullot & Cie.

Le 5 avril 1915, le journal *Le Courrier de Champagne* évoque que « fabricants et négociants, lassés d'une situation qui se prolonge, ont fait enlever leurs marchandises et tenté,

[1690] Paul Hess, *La Vie à Reims pendant la guerre de 1914-1918. Notes et impressions d'un bombardé*, Paris, Anthropos-Economica, 1998, cité dans *ibid*., p. 33.
[1691] *Ibid.*, p. 37.
[1692] *Le Monde Illustré…, la Champagne, op. cit.*, p. 48.

de dehors de Reims, d'entretenir des relations commerciales auxquelles une si longue interruption pourrait porter un coup fatal[1693] ». Dans une lettre du 28 avril 1917 adressée à Jacques Harmel, le représentant de commerce Paul Champion écrit :

> M. Malluison [?] m'informe qu'à Elbeuf les affaires commerciales sont très actives, de nombreuses maisons marchent jour et nuit et qu'il a vendu beaucoup de renvideurs depuis le début de la guerre. Plusieurs de nos voisins de Reims et environ sont installés à Elbeuf : M. Poullot, M. Bartur d'Angusurt près Sedan est avec lui. M. Levarlet est également en cette ville[1694].

De nombreux industriels reprennent donc leur activité en France libre, comme la société anonyme des établissements Poullot. Elle est co-dirigée entre Albert Poullot et Paul Manteau, ingénieur des Arts et Manufacturiers. Au cours des bombardements qui suivent l'évacuation de Reims, la maison de vente, les bureaux et des magasins du centres villes avec toute leur marchandises et matières premières partent en fumée, « engloutissant d'un coup les deux tiers du capital social »[1695]. Les magasins et usines des faubourgs de Laon (Aisne), sont menacés d'occupation dès septembre 1914[1696] : laines peignées et filées, 800 chevaux de force motrice, 10 000 broches de filature peignée et de retordage, 680 métiers à tisser, et les machines de préparation (filature et tissage). C'est afin de sauvegarder son matériel qu'il achète en 1915 un tissage à Elbeuf (Seine-Inférieure)[1697]. Agrandissant l'établissement, il commence par y installer, « avec le concours de son associé, Paul Manteau, et d'une poignée de fidèles employés de l'usine », une partie des métiers à tisser et les machines de force motrices, ainsi que les matières premières des peignages. Il parvient à faire redémarrer son activité dès le début de 1916. Les productions alimentent le marché civil de « flanelles de Reims » et de tissus fantaisie[1698]. En 1917, le tissage compte 250 métiers.

Ce retour aux affaires encourage les deux associés à s'atteler au déménagement du matériel de filature de laine peignée. Après l'achat d'une usine à Saint-Aubin « avec des amis qui apportent leur concours à la bonne marche de cette affaire[1699] », ils font transporter les

---

[1693] Cité dans Paul Hess, *La vie à Reims pendant la guerre, op. cit.*, cité dans Marby, art. cit., p. 35.

[1694] AD Marne, 59 J 24. Correspondance reçue, mars 1917-septembre 1918. Paul Champion à Charles Harmel, le 28 avril 1917

[1695] *Le Monde illustré…, La Champagne, op. cit.*, p. 45.

[1696] Laon tombe dès ce mois, et reste côté allemand jusqu'en octobre 1918. Comment le matériel a-t-il été évacué dans ces conditions ? Les intéressés ne le disent pas.

[1697] D'après une source internet (http://www.histoiredelafamille.com/node/145) cet achat a lieu au mois de septembre. Une centaine de métiers aurait été en fonctionnement dès janvier 1916.

[1698] Jean-Pierre Marby, *art. cit.*, p. 37. D'après notre source internet (cf supra), l'achat a lieu en juillet 1916.

[1699] *Le Monde illustré…, la Champagne, op. cit.*, p. 45. La Chambre de commerce d'Elbeuf a certainement joué un rôle dans l'installation des établissements Poullot & Cie, comme pour la société anonyme de peignage

10 000 broches et les 500 chevaux de force électrique depuis Laon[1700]. L'affaire reprend à la fin de décembre 1916. Ces opérations ont nécessité l'équivalent de 900 wagons sur une période de 18 mois pour transférer les matières premières et le matériel de Reims à Elbeuf. Enfin, pour participer à l'effort de guerre, à la fin de 1916[1701], Albert Poullot acquiert une filature de 5 000 broches de laine cardée pour fournir les fabriques de drap de troupe de la région. En deux ans, les associés parviennent à reconstituer leur capital productif, et s'assurer de nouveaux fonds en vue de la reconstruction des usines de Reims. Il est probable que Poullot ait bénéficié dans ces circonstances exceptionnelles de l'aide des banquiers, d'industriels et même de l'armée.

D'autres sociétés procèdent, avec plus ou moins de succès, à ces mêmes évacuations. Les peignage et filature de laine Buirette-Faulard fils possèdent, avant la guerre, trois usines complémentaires (dont une teinturerie) à Suippes, avec un capital social de 4 millions de francs[1702]. Un millier d'ouvriers y travaillent. Un des frères gérants, en août 1914, Paul, est appelé aux armées, tandis que le second, Léon, reste à Suippes. L'usine arrête son activité. En août et septembre, l'usine est pillée et la maison de Léon est réquisitionnée par les allemands. Avec le départ de ces derniers, bâtiments industriels et d'habitation sont incendiés. Léon s'efforce par la suite à sauver ce qui peut l'être, et parvint à installer une filature de peignée à Troyes, et le siège social à Paris. Une seconde usine est montée à Angers avec « des embryons de métiers »[1703]. Ces installations sont encouragées par le dynamisme de certaines industries demandeuses de fils de laine peignée comme la bonneterie troyenne.

2.2.2.2 Harmel frères ou la préparation de la délivrance.

Dans le cas de la famille Harmel de Warmeriville, ses membres parviennent à vivre grâce à diverses activités dans lesquelles la société Harmel frères ont des participations. La famille dispose en effet d'une usine de filature et de tissage de laine à Sabadell, en Catalogne (Espagne)[1704], qui est dotée d'un capital d'un million de pesetas, et occupe une centaine d'ouvriers. En mars 1915, il apparaît que cette usine « a des engagements considérables de pris. Il faut acheter au comptant la laine pour remplir les commissions. Il est certain qu'on devrait

évoquée plus haut. Voir Paul Fraenckel, *La Chambre de commerce et la collectivité d'Elbeuf… op. cit.*, p. 49.

[1700] Aucune indication n'est donnée quant à la manière dont le matériel, alors en territoire occupé et proche du front, a pu être rapatrié et quand.

[1701] D'après notre source internet (http://www.histoiredelafamille.com/node/145), l'achat a lieu en octobre 1916.

[1702] Jean-Pierre Marby, *art. cit*., p. 38.

[1703] *Le Monde illustré…, la Champagne, op. cit*., p. 43.

[1704] CADN 72PO/2/21. L'agent consulaire de France à Tarrasa au consul général à Barcelone, 15 juin 1914.

faire payer un grand nombre de débiteurs qui sont en retard[1705] ». C'est également depuis cette ville catalane que des industriels espagnols et des capitalistes français installent une filature de laine peignée pour bonneterie dans la circonscription de la Chambre de commerce d' Elbeuf[1706]. Il n'est pas certain, toutefois, que Harmel frères ait participé à l'opération.

En outre, des affaires d'achat de laines brutes en Argentine et sur les marchés londoniens se maintiennent jusqu'en 1915, dans le cadre d'accords avec des maisons du Nord, comme E. Lesur[1707]. La société dispose également de capitaux dans des banques parisiennes[1708] ainsi que d'un commerce d'articles d'habillement pour hommes à Paris[1709]. Ces revenus sont donc, dans un premier temps, difficilement transférés sur les comptes français de la société mère. L'objectif pour le « Bon Père » est de « grouper les capitaux » pour constituer une avance pour faire redémarrer l'usine[1710]. Surtout, il faut se tenir prêt à la ruée aux bonnes affaires à la fin du conflit :

> 2° Au moment de l'armistice, celui qui aura des capitaux disponibles trouvera des occasions de doubler, peut-être tripler son capital par des opérations de toute sécurité comme il s'en rencontrera après les catastrophes terribles que nous aurons traversé. Alors on se rongera les poings de ne pas avoir été plus prévoyants et plus diligents pour prendre les mesures nécessaires.
> 3° Les opérations que nous pouvons faire après la guerre peuvent être lucratives plus ou moins, mais si elles devaient empêcher le groupement des capitaux disponibles au moment de la délivrance, one le regretterait plus tard.
> 4° À la suite de la guerre, il y aura une crise financière formidable ? Mais pour les maisons qui n'auront pas les reins cassés, il se prépare une ère de prospérité inouïe[1711].

La société Harmel frères ne se contente pas de tirer ses revenus de l'activité de ses filiales. Ses principaux gérants recherchent également à renouer le contact avec les fournisseurs de matériel et de machines textiles pour relancer la production de l'usine du Val-des-Bois après la guerre. Jacques Harmel – ayant pris la succession du « Bon père » décédé en novembre 1915 –, mobilisé sur le front, confie alors cette tâche à Paul Champion, représentant de commerce mobilisé au sein de l'administration de l'Intendance, à Lyon. Le gérant de la société reçoit un grand nombre de courriers de sa part, l'informant de ses démarches et des réponses qu'il obtient. Il est même envisagé d'installer « la commande électrique » pour activer les machines

[1705] AD Marne, 59 J 77. Correspondance et circulaires du « Bon père ». Lettre de Léon Harmel dit Bon père, à M. Morlet, Nice, 5 mars 1915.
[1706] Paul Fraenckel, *La Chambre de commerce et la collectivité d'Elbeuf... op. cit.*, p. 49.
[1707] AD Marne 59 J 114. Entreprises complémentaires et filiales en Australie, Buenos Aires et Anvers, 1912-1920.
[1708] *Ibid*., Léon Harmel à M. Morlet, 24 mai 1915.
[1709] *Ibid*., Jacques Harmel à M. Gibert, Nice, 2 décembre 1915.
[1710] *Ibid*., Léon Harmel à M. Morlet, 23 mars 1915.
[1711] *Ibid*., 1er avril 1915.

de la filature[1712]. Néanmoins, l'absence de certitudes données par ses contacts le rend, à la fin du mois d'avril 1917, très pessimiste :

> Croyez-vous qu'à la fin des hostilités, les affaires vont reprendre de suite une grande activité ? L'industrie manquera de bras. Toute sera hors de prix, et les américains inonderont l'Europe de leurs produits qu'ils doivent emmagasiner dès à présent ou en fabriqueront dans de bonnes conditions et l'on ne fera en acheter que le strict nécessaire. Je ne vois pas l'avenir des plus brillants, au contraire[1713].

Le poids des États-Unis à la sortie de la guerre fait donc craindre une saturation du marché des laines et des articles d'habillement. Cependant, cette crainte chez d'autres industriels est essentiellement tournée vers la Grande-Bretagne, plus proche, dont le potentiel productif reste le premier au monde. Sans doute s'agit-il là d'un découragement passager. L'entrée en guerre des États-Unis à la même période et l'orientation de son économie vers la production de guerre en sont les principales raisons. Cependant, P. Champion est également préoccupé par l'état dans lequel se trouveront les usines après la libération. En fonction des dommages subis, du montant des indemnisations accordées, de la date de leur versement, et des prix des matières premières, la reconstruction ne s'annonce pas des plus aisées. En outre, l'achat pendant la guerre du matériel est rendu difficile pour deux raisons. D'après un des fournisseurs, « d'abord il est hors de prix, ensuite l'État a le droit de réquisition. Quel sera le cours au moment de la libération et de la paix ! c'est là le grand problème »[1714].

À partir de l'automne 1917, les rumeurs de déportation des deux gérants restés à Warmeriville réorientent les opérations de rachat de matériel vers une acquisition complète d'assortiments de machine[1715]. Cependant, le nombre de constructeurs disponibles reste faible. Pour Paul Champion, « seul les ateliers de Bitschwiller […] est [sic] le seul[sic] constructeur qui puisse livrer après la guerre de bonnes machines de filature »[1716]. Quant à la société anglaise Platt, elle « n'est pas du tout à hauteur [sic] pour le travail de la laine, et je ne puis vous conseiller d'en faire l'expérience ». Les recherches de fournisseurs butent donc sur l'accroissement des restrictions liées aux besoins de la guerre, la pénurie de fournisseurs et une très forte demande.

[1712] AD Marne, 59 J 24. Correspondance reçue, mars 1917-septembre 1918. Paul Champion à Jacques Harmel, le 4 juin 1917.
[1713] *Ibid*., Paul Champion à Jacques Harmel, 28 avril 1917.
[1714] *Ibid*.
[1715] *Ibid*., 16 octobre 1917.
[1716] *Ibid*., 18 novembre 1917.

Dans les deux cas, les sociétés marnaises tentent de reconstituer un capital pour permettre le redémarrage des usines en territoire occupés. Alors que Poullot & Cie est parvenu à réemployer son matériel dans des centres textiles favorables, Harmel frères passe par trois phases différentes : 1/ la réunion de capitaux issus des affaires diverses dans lesquelles est impliquée la société ; 2/ La recherche de fournisseurs de petit matériel pour pallier aux enlèvements subis au cours de l'occupation ; 3/ L'assurance de constructeurs de machines pour reconstituer intégralement le potentiel productif de l'usine.

2.3 Les industriels alsaciens au service de la France, symboles de la reconquête ?

Point peu développé dans l'historiographie, l'activité des usines alsaciennes se trouvant du côté français du front apparaît comme essentielle à la propagande militaire. Dès la première semaine de guerre, les chasseurs alpins français franchissent la frontière et prennent les premières villes alsaciennes comme Wesserling, Saint-Amarin, Masevaux et Thann. Mais ils doivent renoncer à Mulhouse et Altkirch pour se replier le long des crêtes des Vosges. Cette zone passe alors sous contrôle des armées françaises[1717].

2.3.1 Gros, Roman et Cie. : une entreprise de l'Alsace reconquise.

L'usine cotonnière de Wesserling devient un des symboles de la reconquête française. À l'été 14, la société Gros, Roman et Cie dispose de 6,4 millions de de deutschemark de capital[1718]. Outre l'usine de la commune alsacienne, les gérants de la société sont également présents dans le capital de la Blanchisserie et Teinturerie de Thaon (BTT), dans les Vosges, et possèdent un tissage au Thillot (toujours dans les Vosges)[1719]. Devant la menace d'une guerre, les gérants envisagent la situation qui pourrait arriver au cours d'un conseil de direction

[1717] Nicolas Stoskopf, « L'Industrie alsacienne entre régime militaire allemand et occupation française », Jean-François Eck et Jean Heuclin (dir.), *Les Bassins industriels des territoires occupés.., op. cit.*, p. 290. Voir également Clément Wisniewski, « L'épreuve de la reconstruction industrielle dans le Haut-Rhin après la Grande Guerre », dans *Les reconstructions d'après-guerre en Alsac*e, *Revue d'Alsace*, n°142, 2016, p. 75-94.

[1718] Jean-Alain Haan et Jean-Marie Bobenrieth, *Gros-Roman. 130 ans d'industrie textile à Wesserling et dans la haute vallée de la Thur*, Colmar, Do Bentzinger, 2007, p. 243. La société reste très attachée à la France, même après l'annexion au Reich.

[1719] Jean-Alain Haan et Jean-Marie Bobenrieth, *Gros-Roman…, op. cit*., p. 206-209.

extraordinaire le 26 juillet. Il s'agit de savoir « qui nous remplacera si nous devons partir »[1720]. D'après Jean-Alain Hann et Jean-Marie Bobenrieth, les industriels anticipent les possibles mouvements de troupes et combats qui pourraient avoir lieu à la frontière proche. Les familles sont envoyées en Suisse et l'or allemand est collecté pour le changer en francs en cas d'occupation[1721]. Le travail est totalement arrêté le 2 août, et le 7, les Français entrent dans Wesserling. Le 9, la ville « prend des aspects d'une ville de garnison, partout des troupes et des sentinelles[1722] ». Une partie de l'usine est occupée comme hôpital, et le travail reste impossible sans électricité et sans la certitude que les combats ne reviendront pas. En outre, l'absence de personnel administratif perturbe grandement au début le ravitaillement de l'usine et de la population civile[1723]. Les gérants de la société se chargent eux-mêmes des approvisionnements en se rendant à Remiremont auprès du sous-préfet, puis à Lyon pour assurer un service régulier.

La relance de l'activité se fait à partir de décembre 1914 pour la filature, puis avril 1915 pour le tissage, en juin pour le blanchiment et en juillet pour l'impression sur étoffe[1724]. Quant aux ouvriers, Jacques Gros observe : « la guerre a montré dans bien des cas que des hommes modestes et dans des postes inférieurs étaient, s'il le fallait, capables de beaucoup plus qu'on ne leur demandait et y réussissaient parfaitement »[1725]. La marche marche certes au ralenti, « mais marche tout de même »[1726]. Beaucoup d'ouvriers sont des réfugiés des communes voisines, comme Thann et Goldbach. La volonté d'autonomie et d'assurer l'approvisionnement de l'usine conduit les gérants à acquérir, en 1917, trois filatures et deux tissages appartenant aux Kœchlin, à Willer-sur-Thur, « dont une partie fut détruite par les bombardements »[1727]. Sur la stratégie commerciale, Gros-Roman s'appuient sur leurs stocks de tissus blancs et imprimés. En novembre, 20 000 francs de singalettes sont livrées à l'armée, et un marché de fabrication de caleçons et de chemises est envisagé[1728]. La société s'appuie également sur un de ses représentants auprès des maisons françaises de confection. Dès le 11 février, un des représentants à Paris estime que le chiffre d'affaire parisien atteindra au 30 juin les quatre millions de francs[1729]. Les articles sont filés et tissés à Wesserling, teints à Thaon par la BTT,

[1720] *Ibid*., p. 243.
[1721] *Ibid*., p. 244.
[1722] *Ibid*., p. 246.
[1723] *Ibid*., p. 249.
[1724] *Ibid*., p. 252.
[1725] Cité dans *ibid*., p. 252.
[1726] Jacques Gros, cité dans *Ibid*., p. 253.
[1727] *Ibid*., p. 253.
[1728] *Ibid*., p. 254.
[1729] *Ibid*., p. 255.

puis confectionnés à Épinal et Wesserling pour le compte de la société[1730]. Toutefois, en 1917, le manque d'ouvriers et les difficultés d'approvisionnements en charbon et coton empêchent les industriels de réaliser leur objectif de production de 10 000 pièces, peut-être mensuelles[1731].

La reprise de cette usine alsacienne pour la production française constitue un coup médiatique inespéré pour le gouvernement et l'état-major français. Au début de l'année 1915, le journal *Le Temps* lui consacre un article[1732]. Le général Joffre, commandant en chef des armées françaises, visite en novembre 1914 Léon Stamm, un des associés[1733]. Il y retourne le 14 juillet 1915, alors que les combats sur le Hartmannswillerkopf font rage[1734]. Raymond Poincaré, président de la République, se rend trois fois l'usine, en février 1915[1735], avril 1916 (avec Léon Bourgeois, ministre du Travail)[1736] et septembre 1917, avec le roi d'Italie[1737]. Comme le notent Jean-Alain Hann et Jean-Marie Bobenrieth, « les manufacturiers profitent de [sa] venue […] pour le solliciter, afin d'obtenir pour leur entreprise la nationalité française et faciliter ainsi son activité industrielle et commerciale avec la France »[1738]. La situation de la manufacture Gros, Roman & Cie de Wesserling apparaît bien comme une prise de guerre symbolique très importante.

Si l'entreprise vend, elle fait en conséquence des bénéfices. Or, les résultats de la société Gros, Roman & Cie ont été reportés sur ceux de la société Gros & Cie, créée pour vendre en France en 1911 les productions de la société alsacienne[1739]. Par cette structure, les 5 millions de francs réclamés au titre des bénéfices de guerre ne concernent pas la société mère, mais seulement sa filiale commerciale. En outre, un jeu d'écriture transfère l'intégralité des bénéfices réalisés par la société mère vers la filiale, pour couvrir les dépenses de fonctionnement, souvent exagérées. Bien que cette ruse ait été relevée, la société Gros, Roman & Cie ne dut s'acquitter que d'un million de francs d'impôts. En outre, la société mère était grevée de 12 millions de deutschemark de créances auprès de ses clients allemands[1740]. Les deux tiers furent récupérés.

[1730] *Ibid*., p. 261.
[1731] Les auteurs ne donnent pas davantage de précision à ce sujet.
[1732] *Ibid*., p. 255.
[1733] *Idem*.
[1734] *Ibid*., p. 256.
[1735] *Ibid*., p. 255,
[1736] *Ibid*., p. 258.
[1737] *Ibid*., p. 261.
[1738] *Ibid*., p. 255.
[1739] *Ibid*., p. 270.
[1740] *Ibid*., p. 271.

2.3.2 Une société alsacienne entre deux camps : le cas Kullmann & Cie.

En Alsace allemande, l'industrie textile ne profite pas de l'état de guerre. L'entreprise familiale mulhousienne Kullmann & Cie n'échappe pas à cette situation. Sur les sept établissements qu'elle possède, cinq se situent au sein du *Reich*, et deux dans les Vosges[1741]. Les usines alsaciennes sont réduites au silence à partir de 1916, et une partie des immeubles loge les troupes au repos. Une usine alsacienne se retrouve en territoire reconquis par les Français, à Wildenstein.

Dans les Vosges, le groupe mulhousien dispose de deux établissements, gérés par la société anonyme des Établissements Kullmann. Créée en juin 1899 pour 25 ans et disposant d'un capital de 1,5 millions de francs[1742], elle est détenue majoritairement par deux cousins, Paul et René Kullmann. Durant la guerre, par rapport aux industries vosgiennes similaires, les résultats de la sociétés apparaissent modestes, pour ne pas dire franchement médiocres. Qui plus est, non seulement les résultats en francs constants révèlent une baisse des bénéfices, mais ceux retenus par la commission du 1er degré sont largement inférieurs aux résultats présentés dans les bilans de l'entreprise.

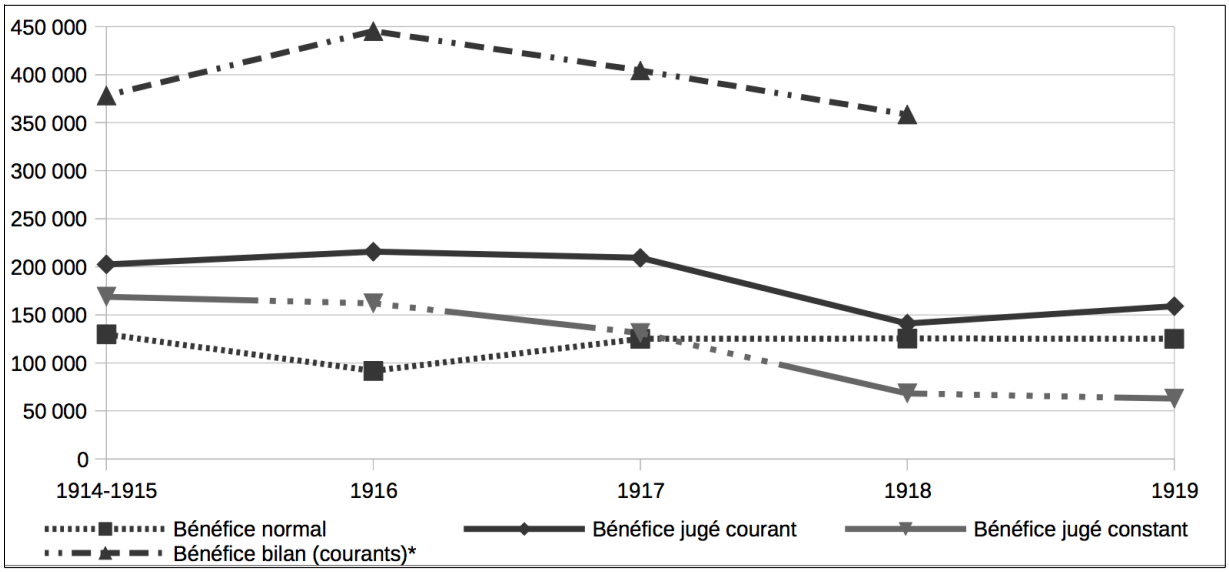

Figure 58: Bénéfices nets jugés par la commission du 1er degré pour la S.A. des Ets Kullmann, 1914-1919 (en frs).

Source : CAEF-B15571. Société Anonyme des établissements Kullmann, Épinal, Vosges. * Il s'agit des bénéfices bruts avant redistribution dans les réserves, l'amortissement et à la rémunération du capital.

[1741] Nicoas Stoskopf, art. cit., p. 297. Voir également Jean-Alain Winnlen, *Kullmann & Cie, des hommes, des usines, une emprunte sociale*, Mulhouse, JM éditions, 2008.

[1742] Jean-Alain Winnlen, *Kullmann & Cie…*, *op. cit.*, p. 85.

Le vécu de la guerre diffère entre les deux établissements français de Kullmann & Cie. À Arches (Vosges), l'usine continue de tourner malgré les difficultés d'approvisionnements et les mouvements de grèves en 1916 et 1917. En revanche, celle de Bar-le-Duc (Meuse), semble moins active du fait de l'exposition aux bombardements adverses. En décembre 1918, les gérants indiquent à l'administration fiscale que l'usine « est en chômage total depuis plus d'une année »[1743]. Enfin, la société rattache à sa gestion les usine de Wildenstein et Stuber (Kattenbach), en Alsace reconquise. L'établissement est relancé à partir de mars 1915, avec le retour de son directeur Edouard Oswald. En 1917, l'usine consomme 90 tonnes de houille par mois, et 72 personnes travaillent 10 heures par jour[1744]. Quant au tissage Stuber, il semble totalement mis hors d'état de produire. Ces éléments soulignent donc les difficultés dramatiques auxquelles la famille Kullmann se retrouve acculée, alors que ses usines en Alsace allemande se retrouve presque totalement arrêtées entre 1916 et 1917.

La SA des établissements Kullmann accuse une dette très importante [figure 59]. Déjà en 1912, l'ensemble des dettes (obligataire et crédit interentreprises), s'élève de 78 % du passif. S'il descend à 70 % en 1916, en revanche, il remonte de 10 points dès l'année suivante, et frôle les 83 % en 1919.

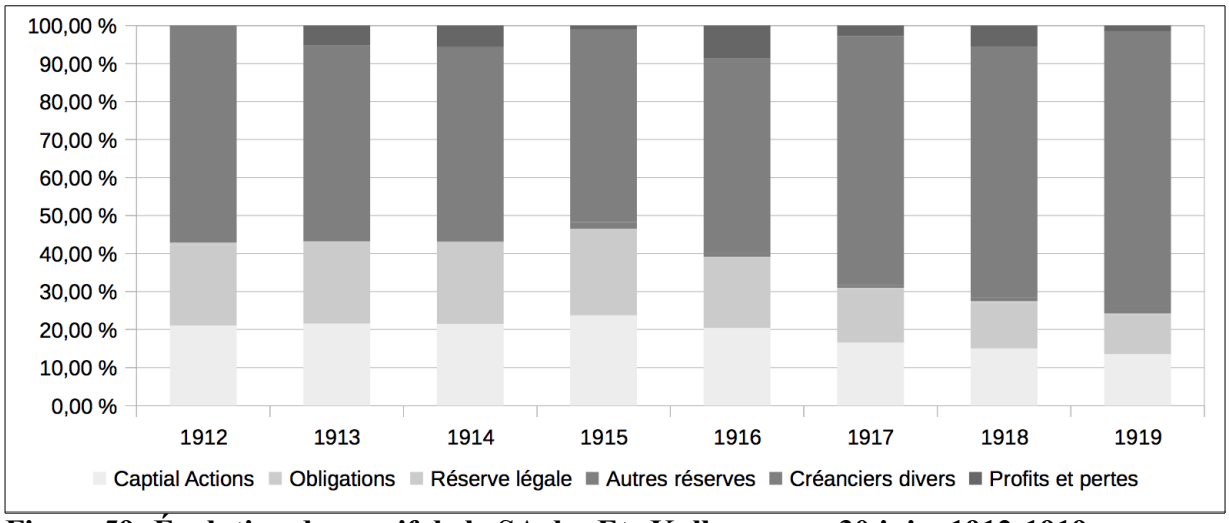

Figure 59: Évolution du passif de la SA des Ets Kullmann au 30 juin, 1912-1919.

Source : CAEF-B15571. Dossier de la SA des établissements Kullmann, Épinal, Vosges.

[1743] CAEF-B15571. Dossier de la SA des établissements Kullmann, Épinal, Vosges. Courrier au directeur des constributions directes, Épinal, 4 décembre 1918.

[1744] Jean-Alain Winnlen, *Kullmann & Cie… op. cit.*, p. 134.

On comprend mieux pourquoi l'après-guerre se révèle difficile pour cette entreprise. La faiblesse de son autofinancement (et malgré le retour d'un fonds de roulement de 16,6 % en 1918, puis 28,8 % en 1919[1745]) réduit considérablement les marges de manœuvre de la société. Cette situation force la maison mère mulhousienne (Kullmann & Cie), plombée par les conséquences de la guerre, à chercher de nouveaux fonds. Qui plus est, les réparations se font attendre, tandis que les deux fils d'un des deux associés sont encore mobilisés aux armées. La société devient alors la proie idéale pour un investisseur opportuniste, tel Marcel Boussac.

Malgré la mise hors d'état de produire de leurs usines, une partie des entreprises des territoires occupés parviennent à relancer leur activité en France libre. Disposants de capitaux déposés sur des comptes bancaires à Paris, elles bénéficient du soutien des banques, de l'armée et d'autres industriels clients, fournisseurs ou rivaux. Le transfert de matériel, lorsque celui-ci s'avère possible, permet l'introduction de nouvelles activités dans des régions secondaire avant le conflit, comme le peignage de la laine en Normandie. Ils permettent l'alimentation d'un marché civil au bord de la pénurie, tout en répondant aux besoins de l'armée. Enfin, les usines alsaciennes en capacité de produire et passée du côté français du front font figure de symbole de la reconquête de l'ancienne province.

[1745] Cette évolution a été possible grâce aux amortissements du matériel de production et des immeubles. En effet, la part de ces derniers dans l'actif de l'entreprise passe de 37 % en 1915 à 18 % en 1918, puis 12 % en 1919. En valeur nominale, les immobilisations physiques s'élèvent à 2,5 millions de francs en 1913, et chutent à 1,8 million en 1918, puis 1,3 million en 1919. La baisse est donc de 48 %.

CONCLUSION

L'industrie textile des départements envahis sort ravagée de la guerre. Toutefois, l'étude secteur par secteur et district par district montre que les établissements n'ont pas été touchées de manière égales. Les industriels de Roubaix-Tourcoing parviennent à sauvegarder une partie importante de leur matériel, tandis que quatre filateurs de la région de Fourmies ont, par le paiement d'une contribution, été les seuls à sauver leurs machines. En revanche, dans les départements de la Marne et surtout des Ardennes, le potentiel productif a été réduit à néant, et une partie des bâtiments a même été démontée pour fournir les édifices de défense allemands. La chronologie des événements atteste d'abord de la saisie des matières premières (à partir d'octobre 1914), puis de la réquisition des cuirs et des cuivres (dès la fin du premier semestre 1915). Viennent ensuite le démontage de machines à expédier Outre-Rhin (octobre 1915), et enfin la destruction systématique du matériel et des usines entre septembre 1917 et novembre 1918.

L'activité administrative des entreprises n'a pas été nulle. La réquisition des laines et produits manufacturés a mobilisé les ouvriers restés sur le territoire. De même, la surveillance des usines et la réalisation de travaux d'entretien et de remplacement des matériaux en cuivre a nécessité l'emploi d'une main-d'œuvre peu nombreuse, mais réelle. L'effort fourni pour recenser les réquisitions fait appel à des experts et suscite une activité administrative importante. Les archives attestent du fonctionnement productif des usines au moins jusqu'en janvier 1915, là où l'autorité allemande donne son accord. En revanche, les industriels se défendent fermement de travailler pour cette dernière. La pénurie de charbon freine puis rend toute production impossible.

En France Libre, les industriels sinistrés qui se trouvaient en dehors de leur région d'origine tentent dès le printemps 1915 de revenir aux affaires, par la création de nouvelles usines, la reprise d'anciens établissements inactifs, ou le transfert de machines vers d'autres industriels travaillant à façon. Par ce procédé, l'industrie lainière se redéploie en Normandie et dans le Lyonnais L'industrie cotonnière, elle, est plus dispersée, même si la Normandie figure à nouveau comme principal lieu de repli. Cette nouvelle base de départ permet aux entreprises de retrouver leurs liens commerciaux pour répondre à deux enjeux économiques majeurs : réintégrer les marchés et la clientèle d'avant-guerre et permettre une relance plus rapide des

usines restées de l'autre côté du front. Les peignages de laines – comme la SA de Peignage Prouvost-Lefebvre – sont en outre entraînées par la forte demande du marché civil en habillement et bonneterie. Cette dernière contribue à l'arrivée du peignage à Elbeuf-Louviers, tout comme le fait Jonathan Holden en louant ses peigneuses à Normant Frères à Romorantin.

Si les capitaux sont mobilisés via des emprunts contractés auprès des banques par les filiales des sociétés, le crédit interentreprises constitue la voie principale de la recapitalisation de départ des entreprises, et l'endettement auprès des banques est rapidement abandonné passée la première année de reprise. Certaines, comme la société Heyndricks & C ie, bénéficient même du soutien de l'administration, par la passation de marchés et la cession d'avances. Beaucoup parviennent donc rapidement à une situation financière favorable, et peuvent afficher un taux d'autofinancement considérable, grâce aux comptes courants d'associés. D'autres, à l'image de Harmel frères, s'efforce de regrouper leurs capitaux issus d'affaires annexes, en France ou à l'étranger, en vue de relancer l'activité de la maison mère après la libération. Enfin, les industries alsaciennes en territoire reconquis constituent une prise de guerre, comme la société Gros, Roman & Cie. Cependant, pour d'autres entreprises, comme les Kullmann, la guerre est synonyme d'effondrement.

CHAPITRE 7 : SORTIR DE LA GUERRE.

Le 11 novembre 1918, les représentants des armées françaises, anglaises et allemandes signent l'armistice dans un bois à Rethondes. Si elle signifie l'arrêt des combats, la cessation des hostilités n'est actée que le 24 octobre 1919, soit avec la publication au Journal Officiel de la loi du 23 octobre relative à la date de la cessation des hostilités[1746]. Avec elle, l'ensemble des hommes mobilisés – hors classes de l'armée d'active – se retrouvent libérés de leurs obligations militaires[1747]. Entre ces dates, l'État prépare le retour à une situation de paix, le retour des territoires occupés et de l'Alsace. Le 22 novembre 1918, une loi garantissant « aux mobilisés la reprise de leur contrat de travail » d'avant-guerre est votée[1748]. Entre décembre 1918 et février 1919, diverses conventions sont signées pour organiser les modalités du retrait allemand des territoires occupés et de l'Alsace-Lorraine, où des premières clauses économiques sont imposées par les alliés.

L'urgence première de l'immédiat après-guerre est de garantir par la loi les moyens d'indemnisation des sinistrés, communes comme industriels, particuliers ou groupes sociaux. Le débat, commencé très tôt durant la guerre, trouve sa conclusion avec la loi du 17 avril 1919, et se prolonge au-delà du fait des nombreux dysfonctionnements. La reconstitution (ou reconstruction[1749]) des territoires envahis devient un enjeux politique fort, qui constitue la

[1746] *Bulletin de l'UIT (août 1917-juillet 1919)*, réunion du 22 octobre 1919. Annexe, p. 217. Art. 1 : « Pour l'exécution des lois, décrets, règlements et contrats dont l'application a été subordonnée à l'état de guerre sera considérée, sauf intention contraire des parties résultant des contrats, comme la date de la cessation des hostilités, celle de la promulgation au Journal Officiel de la présente loi », J.O. du 24 octobre 1919.

[1747] Bruno Cabanes, *La Victoire endeuillée. La sortie de guerre des soldats français (1918-1920)*, Paris, Seuil, 2004, p. 277. Plus loin, il précise : « Les hommes des classes 1887 à 1891 sont les premiers à être libérés, leur démobilisation intervenant entre le 16 novembre et le 20 décembre 1918. Suivent les hommes des classes 1891 à 1906, libérés entre le 25 décembre 1918 et le 3 avril 1919. Puis, après une interruption de plusieurs mois liée aux tensions diplomatiques avec l'Allemagne, les classes 1907 à 1918, démobilisées entre le 9 juillet 1919 et le 14 juin 1920 », p. 295. Par ailleurs, les hommes ainsi libérés sont en fait considérés comme étant « en congé illimité de démobilisation », c'est-à-dire qu'ils peuvent, en cas de reprise des combats, être rappelés immédiatement (p. 296).

[1748] Bruno Cabanes et Pierre Chancerel, « Démobilisation et retour au travail », dans Philippe Nivet, Coraline Coutant-Daydé, Mathieu Stoll, *Archives de la Grande Guerre. Des sources pour l'histoire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 432.

[1749] Le terme « reconstitution » entend une reconstruction à l'identique des bâtiments ou matériels détruits, tandis que la « reconstruction » intègre la notion de modernisation voir Bruno Cabanes, « Les Vivants et les morts : la France au sortir de la Grande Guerre », dans Stéphane Audoin-Rouzeau et Christophe Prochasson (dir.),

principale raison de l'insistance française pour faire payer l'Allemagne. Or, tous les territoires n'ont pas été touchés avec la même gravité, et même les régions loin de la zone de front n'ont pas échappé aux destructions, comme nous l'avons vu au chapitre précédent. Il en résulte une reconstruction plus difficile due à l'ampleur des dégâts et aux défauts de main-d'œuvre, de voies ferrées et de matières premières. Certains districts se reconstruisent plus vite et mieux que d'autres. Surtout, le montant des indemnités et des avances concédées par l'État français, et les structures instaurées pour favoriser le financement de la reconstitution industrielle provoque de vives réactions dans l'opinion publique et au Parlement.

Le retour à la paix marque d'autres enjeux économiques et sociaux. La réintégration de l'Alsace-Lorraine dans le giron français entraîne un accroissement conséquent du potentiel productif français, tandis que les industriels des départements sinistrés – principalement du Nord – s'inquiètent de perdre leur position dominante dans les équilibres économiques d'avant-guerre. Surtout, le front social, bien réveillé depuis 1917, profite des négociations de paix et de la volonté de réglementer le travail à l'échelle internationale pour reprendre l'offensive. La loi de la journée de huit heures (ou semaine de quarante-huit heures) et la loi sur les conventions collectives constituent deux symboles majeurs du monde de l'après-guerre. Un troisième enjeu concerne les organisations patronales qui, face à cette nouvelle législation sociale, au renforcement du mouvement ouvrier et à l'incertitude économique, se résignent à constituer des alliances plus durables pour défendre leurs intérêts devant l'État[1750].

Enfin, la guerre a eu des effets sur les structures de l'industrie textile. Mais, comme pour les dommages de guerre, toutes les régions mobilisées n'en ont pas tiré les mêmes avantages. Ceux-ci se ressentent soit à l'échelle régionale, soit à l'échelle de l'entreprise. De plus, la France subit la crise mondiale de 1920-1921. Malgré les lacunes statistiques, il s'agit de mesurer l'impact de la guerre sur le potentiel industriel des industries lainière et cotonnière dans les quatre années qui suivent l'armistice. Entre accroissement et modernisation, apparition de nouvelles opérations et maintien relatif d'anciennes formes de travail à façon, les territoires expriment la diversité des devenirs et des habitudes commerciales.

Sortir de la Grande Guerre. Le monde et l'après 1918, Paris, Tallandier, 2008, p. 38, et Annie Deperchin, « Des Destructions aux reconstructions », dans Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker (dir.), *Encyclopédie de la Grande Guerre, op. cit*., p. 1126-1128.

[1750] Danièle Fraboulet, *Quand les patrons s'organisent…, op. cit.*, p. 34-38.

1 LA RECONSTRUCTION DES DÉPARTEMENTS OCCUPÉS.

Découverts à partir du printemps 1917 avec le repli allemand sur des lignes de défense fortifiées, les destructions causées par les opérations militaires relancent un débat né dès les premiers mois du conflit. En regard au bilan tiré d'observateurs à l'aube de l'armistice sur l'ampleur des dommages définitifs, la question de l'indemnité devient une question primordiale pour les industriels sinistrés et le législateur.

1.1 Le débat sur les dommages de guerre et le bilan des destructions.

De toute évidence, la question de l'indemnisation des dommages de guerre traverse les cinq années de tourmente. Ce n'est qu'avec le retrait définitif des troupes allemandes du territoire national que l'évaluation du montant des dommages, dans le cadre du règlement du traité de paix, peut être envisagée.

1.1.1 Le débat sur les dommages de guerre et la genèse de la « charte des sinistrés ».

L'enjeu de la reconstitution industrielle apparaît dès la fin de l'année 1914, avec les premiers groupements d'intérêts politiques et industriels. À l'origine, l'article 12 de la loi du 26 décembre 1914 prévoit que « une loi spéciale déterminera les conditions dans lesquelles s'exercera le droit à la réparation des dommages matériels résultant des faits de guerre »[1751]. À cet effet, « un premier crédit de [300] millions de francs […] est ouvert au [chapitre du] ministère de l'Intérieur pour les besoins les plus urgents ». Par la suite, une série de décrets (du 4 février au 20 juillet 1915) précise les premières modalités de constatation[1752].

À partir de l'automne 1915, plusieurs associations de sinistrés et organismes d'évaluation voient le jour. Le 8 septembre, un comité d'études composé d'industriels et de personnalités des régions envahies se constitue, avant de se transformer en association centrale

[1751] « Loi n°8058 portant: 1° ouverture, sur l'exercice 1915, des crédits provisoires applicables au premier semestre 1915 ; 2° autorisation de percevoir, pendant la même période, les impôts et revenus publics », BL, n°144, p. 3251.

[1752] Emmanuelle Danchin, *Le Temps des ruines, op. cit.*, p. 106.

pour la reprise de l'activité industrielle dans les pays envahis (appelée Association Centrale)[1753]. Elle représente alors 70 syndicats, 3 000 établissements industriels et 800 000 ouvriers. À la fin de l'année, Emile Toulemonde, Achille Glorieux et Alfred Damez (secrétaire général du syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing) fondent à leur tour un comité des intérêts économiques de Roubaix-Tourcoing[1754]. Le nombre d'adhérents ne cesse d'augmenter, passant de 84 membres actifs à l'assemblée générale du 5 octobre 1916, à 188 le 25 octobre 1917[1755]. Organisés en groupements professionnels, les industriels et négociants vont préparer le retour à la paix. Le 2 août 1916, l'Association Centrale fonde le comptoir central d'achat industriel pour les régions envahies (CCA). Elle place à sa tête Jules Delattre, directeur général des établissements de la Chambre de commerce de Roubaix (conditionnement et Magasins généraux)[1756]. Lors de l'assemblée générale constitutive, le CCA dispose d'un capital d'un million de francs, répartis entre 226 actionnaires[1757]. Son rôle consiste à organiser les achats groupés de matériel industriel et de construction pour procéder aux réparations et remplacements rendus nécessaires par l'inactivité des machines et leur démantèlement par l'occupant. Par convention du 4 octobre 1917, le CCA devient mandataire officiel de l'État[1758].

En 1917, juste avant la grande offensive française du printemps sur le Chemin des Dames, le repli allemand sur la ligne Siegfried relance le débat sur les dommages de guerre. Cette retraite est suivie d'opération de destructions et de minage des infrastructures ayant pour but de rendre le terrain impraticable pour les alliés[1759]. La découverte de ces paysages de ruine, largement relayée par la presse et les organisations de sinistrés, suscite une grande émotion dans l'opinion publique. Le 5 juillet 1917, la loi « relative à la constatation de l'état des lieux susceptibles de donner ouverture à la réparation des dommages de guerre » permet l'instauration d'un premier échelon pour l'expertise des dégâts[1760]. L'intéressé doit alors adresser au préfet une demande d'enquête contradictoire des biens mobiliers ou immobiliers concernés, soit en sa présence, soit par celle d'un expert désigné par lui. La loi du 6 août 1917 crée l'office de la reconstitution industrielle des départements victimes de l'invasion (ORI). Il

---

[1753] Depuyer, *La Reconstitution de l'industrie textile à Roubaix-Tourcoing, 1914-1921*, thèse d'inspection, archives de la Banque de France, s.d., p. 39

[1754] Paul Despature, *L'Industrie lainière…, op. cit.,* p. 144.

[1755] Depuyer, *La Reconstitution de l'industrie textile…*, *op. cit*., p. 39

[1756] Paul Despature, *L'Industrie lainière…, op. cit.*, p. 144.

[1757] Depuyer, *La Reconstitution de l'industrie textile…*, *op. cit*., p. 39

[1758] *Le Monde Illustré. La Reconstitution des régions dévastées*, tome dixième: *Lille, 1918-1923*, 15 juin 1923, p. 37.

[1759] Emmanuelle Danchin, *Le Temps des ruines, op. cit.*, p. 126. L'auteure évoque une stratégie balançant entre « logique économique et logique militaire », *Ibid*., p. 136.

[1760] *BL*, 1917, n°205, p. 1316-1317.

est « chargé d'effectuer des achats de matières premières, d'outillage, d'articles et de produits d'entretien et de procéder à la distribution, par voie de cessions, des marchandises ainsi achetées[1761] ». Rattaché au ministère du Commerce, l'ORI dispose immédiatement d'un crédit d'engagement de 250 millions de francs[1762]. Au moment de l'armistice, Étienne Clémentel confie à Alfred Damez la direction du bureau de répartition pour les licences d'importation de tissus étrangers. Le 14 octobre, une circulaire des ministères de l'Intérieur et des Travaux publics institue « un régime d'avances en nature ou en espèces à faire aux sinistrés pour remise en état d'urgence des immeubles réparables »[1763].

Les discussions concernant la loi sur les modalités de versement des indemnités de dommage de guerre commencent dès la fin de l'année 1916, et déjà apparaissent les premières structures d'évaluation et d'enquête. La Chambre des députés vote certaines dispositions (obligation du remploi des indemnités dans l'industrie d'origine, définition des circonscriptions et juridictions territoriales) et le Sénat commence la discussion. Dans le même temps, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie (dont les troupes ont pris la capitale roumaine, Bucarest), font une offre de paix le 12 décembre 1916, rejetée le 10 janvier 1917 par les alliés[1764]. Pour influencer les débats parlementaires, l'UIT s'appuie sur ses représentants au Sénat, en particulier Eugène Touron, pour faire valoir ses positions. Louis Guérin, son secrétaire général, estime que la commission sénatoriale a apporté des « améliorations considérables au texte […] en ce qui touche surtout le remploi »[1765]. Lors de la séance du 29 octobre 1918 du comité de l'organisation, le patronat appelle la Chambre des députés à faire « siennes les dispositions plus larges votées par le Sénat », à savoir :

> Nécessité de gages sur le territoire ennemi en vue d'assurer la réparation intégrale par l'ennemi, de ces pillages et destructions ;
> […] Substitution du système du Sénat lequel garanti en tout état de cause au sinistré qui ne remploie pas une indemnité égale à la valeur vénale de l'immeuble à celui de la Chambre [des députés] qui consacre la déchéance absolue en cas de non remploie.
> Extension du périmètre dans lequel le remploi peut être exercé. Il est limité par la Chambre à la commune et aux communes limitrophes et a été étendu par le Sénat à un rayon de 50 km de la commune où se trouve l'immeuble sinistré ce qui implique le remploi dans le département voire même dans les départements limitrophes[1766].

[1761] Paul Despature, *L'Industrie lainière…, op. cit.*, p. 144.

[1762] « Loi n°11385 portant ouverture au ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, de crédits additionnels aux crédits provisoires de l'exercice 1917, pour procéder à des opérations d'achat et de cession en vue de la reconstitution industrielle des départements victimes de l'invasion, du 6 août 1917 », *BL*, n°207, p. 1596-1600.

[1763] AD Nord, 10 R 4426. Décision du 18 juin 1919.

[1764] Georges Henri Soutou, « Diplomatie de guerre », dans Jay Winter (dir.), et Annette Becker (coord.) *La Première Guerre mondiale,* vol. 2, *op. cit*., p. 547.

[1765] *Bulletin de l'UIT (août 1917-juillet 1919)*, séance du 22 novembre 1917, p. 38-48.

[1766] *Ibid.*, séance du 29 octobre 1918, p. 111.

Qu'entend-on par remploi ? Il s'agit de l'utilisation de l'indemnité perçue ou avancée pour reconstruire le bien ou le bâtiment détruit. Pour certains industriels, ce principe constitue une entrave à toute possibilité de déménager ou de modifier le plan de l'usine. Déjà, au cours de l'assemblée générale de l'UIT le 21 décembre 1916, Louis Nicolle, industriel du Nord et président de la fédération des associations départementales de sinistrés, revient sur les premiers débats et premières décisions de la Chambre des députés. L'introduction de l'obligation du remploi correspond à instaurer une « sanction » contre les industriels[1767]. Le 24 octobre 1918, M. Mathon, représentant de l'industrie textile du Nord, réaffirme l'opposition patronale à l'obligation de ce remploi. En outre, il souhaite que l'évaluation des dommages soit assurée par des commissions indépendantes, « libres de toute attache politique »[1768]. Il conteste le point de vue selon lequel les industries de Roubaix-Tourcoing, peu touchées par les dégâts et saisies de matériel, n'auraient qu'à remployer leurs anciennes machines après remise en état, bien qu'il reconnaisse que l'industrie du lin a bien plus souffert que les autres industries.

Pour l'industrie cotonnière, les cuivres et les courroies de cuir ont été saisies (tout comme l'industrie lainière de Roubaix-Tourcoing), ainsi que « toutes les machines […] dont les allemands ne possédaient pas de modèles »[1769]. Pour lui, « cette obligation du remploi est une entrave à la vie économique du pays puisqu'après la guerre, par suite du libre jeu de la loi de l'offre et de la demande, nous nous trouverons en présence d'une production supérieure à la consommation »[1770]. En outre, la pénurie de main-d'œuvre du fait de la guerre (morts au champ d'honneur, exil des réfugiés), l'ouverture de nouveaux établissements et l'agrandissement d'autres dans les territoires non occupés, la réduction des marchés internationaux au profit de pays tiers (États-Unis) et le développement d'industries nationales (en Amérique du Sud) renforce la crainte des entrepreneurs nordistes de perdre leur place dans la production mondiale.

Pour les réparations et dommages de guerre, l'UIT souligne trois priorités :

> *1° Réparations par l'ennemi des dommages qu'il a causés.*
> Les industriels textiles rappellent que la réparation des dommages causés par l'ennemi doit faire l'objet d'un paiement par privilège avant tout règlement d'indemnité de guerre ;

[1767] *Bulletin de l'UIT (juillet 1914-juillet 1917)*, assemblée générale du 21 décembre 1916, p. 433.
[1768] *Bulletin de l'UIT (août 1917-juillet 1919)*, session du 24 octobre 1918, p. 105.
[1769] *Ibid.*, p. 108.
[1770] *Ibid.*, p. 106.

Ils font remarquer que les bons de réquisition constituent des titres de créances reconnues par l'ennemi et dont le règlement aurait dû être opéré, dès l'armistice, d'après la valeur intégrale sur le marché allemand, des marchandises réquisitionnées.

Ils estiment qu'il n'est pas admissible que la France ne retire pas des ennemis tout ce qu'ils ont retiré eux)mêmes des réquisitions exercées à son détriment puisque, grâce à ces réquisitions, leurs emprunts ont pu atteindre un chiffre moins élevé.

2° La reconstitution des régions envahies.

Les industriels textiles s'associent aux conclusions des Chambres de commerce de Lille, Roubaix, Tourcoing, conformes à celles déjà présentées par eu, demandant la concentration de tous les services administratifs entre les mains d'un haut commissaire des régions libérées investi, comme celui d'Alsace-Lorraine, des pouvoirs les plus étendus.

3° crise de l'industrie textile.

Les industriels textiles signalent également la crise générale dont souffrent actuellement toutes leurs spécialités au moment où la démobilisation ramène dans les agglomérations un personnel qu'il importe de ne pas laisser inoccupé.

Ils estiment que la signature rapide des préliminaires de paix est seule susceptible de calmer l'inquiétude que cause dans le Pays la lenteur des négociations[1771].

Il faut attendre la loi du 17 avril 1919 pour que l'ensemble des conditions d'expertise et de dédommagement soit enfin fixé[1772]. Cette « charte des sinistrés » doit répondre à tous les cas de figure. Pour Alfred Sauvy, elle « est une transaction entre la conception juridique du Sénat, qui comporte, pour l'individu, le droit à la réparation et à la conception, plus "économique" de la Chambre, qui se préoccupe de la reconstitution du patrimoine national »[1773]. Surtout, le législateur encourage l'industriel à remployer – c'est-à-dire utiliser son indemnité de dommage pour reconstruire sur place ou dans un rayon de 50 km autour de la commune d'origine de l'immeuble concerné soustrait – et de percevoir une aide non négligeable pour « frais supplémentaires » – une aide égale au montant de la reconstitution soustrait de la valeur initial du bâtiment[1774].

[1771] *Ibid.*, réunion du 3 avril 1919, p. 161-162.

[1772] La loi du 2 août 1917 ouvre « au ministre de l'Agriculture de crédits additionnels aux crédits provisoires de l'exercice 1917, pour procéder à des opérations d'achat et de cession en vue de la reconstitution agricole des départements victimes de l'invasion », *BL*, 1917, n°207, p. 1525.

[1773] Alfred Sauvy, *Histoire économique de la France entre les deux guerres*, vol. 2, Paris, Economica, 1984, p. 251.

[1774] *Ibid.*, p. 251-252. Dans l'exemple qu'il donne, on part d'un immeuble d'une valeur de 100 000 francs en 1914. on déduit du prix la « dépréciation résultant de la vétusté », de l'âge de l'immeuble et de l'usure des matériaux, de l'entretien… estimé à 25 % de la valeur initiale, soit 25 000 frs que l'on soustrait. La perte subie sera donc de 75 000 francs, montant du dommage attribué sans condition. Par la suite, on calcule le prix de revient de l'immeuble « reconstruit en identique à la date de reconstruction ». On calcule donc le cours des matières nécessaires entre l'année initiale de construction (1914) et celle de la reconstruction (1920) et, à partir du coefficient qui s'en dégage (ex. : 3,5), on estime les frais supplémentaires. Ainsi, dans le cas d'un coefficient à 3,5, la valeur 1920 s'élève à 350 000 frs, les frais supplémentaires sont donc de 250 000 frs. S'il s'engage à reconstruire dans la zone de « remploi », l'industriel percevra donc les 75 000 francs de dommage + les 250 000 francs de frais supplémentaires pour hausse du prix de construction, soit 325 000 francs.

Dans le cas où le prix de la reconstruction serait supérieur à l'indemnité perçue (dont la part pour frais supplémentaires), l'État s'engage à lui verser une allocation de vétusté de 10 000 francs maximum. Si ce montant ne suffit pas, l'État prête les crédits restants à la demande de l'intéressé, « à titre d'avances remboursables en 25 ans à 3 % » d'intérêt[1775]. Enfin, les indemnités concernent la perte et la dégradation du matériel industriel ainsi que les saisies de matières premières et de marchandises. Pour A. Sauvy, « la loi profite de la dépréciation monétaire et de la hausse des prix pour réduire la part de celui qui ne reconstruit pas […] »[1776]. On comprend mieux pourquoi certains industriels ont profité de la détresse des concurrents les plus fragiles pour racheter leur affaire pour une bouchée de pain et toucher, par le biais des règles du remploi, les indemnités pour dommage de guerre de ces derniers[1777]. La loi du 18 juillet 1922 « relative aux cessions de droits à indemnités pour dommages de guerre et aux conditions de remploi de ces indemnités »[1778], qui modifie plusieurs articles de la « charte des sinistrés » du 17 avril 1919, encadre enfin la cession de titres d'entreprise et de dommages. La valeur des titres ne peut pas être négociée, (art. 1er), et « la délégation, la cession ou tout autre transfert de gré à gré et à titre onéreux, à l'exclusion de l'apport en société et de la fusion, ne pourra être effectué qu'avec l'autorisation motivée du tribunal civil de l'arrondissement où est situé l'objet du dommage » (art. 2).

Reste à régler le problème du financement. En décembre 1916, Louis Nicolle souligne ce problème devant les membres de l'UIT. « Du moment que l'on nous accorde ce à quoi nous avons droit […], ce qui est primordial, c'est de nous donner de l'argent »[1779]. En tant que président des fédérations des associations départementales de sinistrés, il informe ses collègues qu'à la suite de discussions avec les banques nordistes, le Crédit du Nord de Lille pose « le principe absolument nécessaire qu'il [faut] nous donner au moins 50 % de notre créance dans les premiers jours qui suivront la régularisation de notre demande »[1780]. Il est donc impératif, aux yeux des industriels et des créditeurs, d'avancer les crédits des dommages de guerre pour procéder aux premières réparations et reconstitution et relancer l'activité.

> Nous ne pouvons agir si l'on ne met de suite à notre disposition une part proportionnelle de l'indemnité qui nous revient. D'abord, ne faut-il pas que nous puissions le plus tôt possible occuper et payer nos ouvriers en leur assurant du travail, autrement ils continueraient à mener leur existence déprimante d'aujourd'hui, c'est-à-dire vivre dans l'oisiveté et à subsister grâce

[1775] *Ibid*., p. 252.
[1776] *Idem*.
[1777] Jacques Bonte, *Patrons textiles…, op. cit*., p. 120-121. Il évoque le cas de deux filature, celle
[1778] *BL*, 1922, n°326, p. 2247-2250.
[1779] *Bulletin de l'UIT (juillet 1914-juillet 1917)*, assemblée générale du 21 décembre 1916, p. 434.
[1780] *Ibid*., p. 435.

aux secours infimes assurés par les pouvoirs publics. Il nous faut leur rendre le goût du travail qu'ils ont perdu et, le seul moyen, c'est de nous remettre, eux et nous, au travail.

Il nous faudra aussi reconstituer nos usines, ainsi que le matériel qui a été enlevé. Pour cela, il nous faut de l'argent, car notre crédit étant épuisé, les constructeurs vont être plus exigeants sur la question des arrhes. À ce point de vue aussi, l'État, qui n'a pas su sauvegarder notre territoire, doit mettre à notre disposition des sommes importantes pour réparer ces dommages considérables[1781].

Cette question est résolue avec la création du Crédit National, dans la foulée de la loi du 17 avril 1919. Il s'agit d'un établissement bancaire situé à la frontière entre le secteur privé et la sphère d'influence de l'État. C'est, en somme, un intermédiaire financier en charge de faire emprunter les capitaux nécessaires au paiement des indemnités[1782]. De plus, le Crédit National permet au gouvernement d'éviter l'aggravation du niveau de l'inflation déjà importante le creusement des comptes publics, en faisant appel à un organisme et des capitaux privés, sous le contrôle de l'État. Pour Alexandre Ribot, ce n'est pas « une simple association de banques : c'est une œuvre nationale qu'on fait là »[1783]. Le ministre des Finances (jusqu'en 1917) souhaite « que ce soit une union, une fédération, non seulement de banques, mais de toutes les grandes industries de ce pays, qui tiendront à l'honneur d'apporter une partie du capital et d'inscrire leur nom sur la liste »[1784]. C'est chose faite, les banques et grands établissements de crédits ne disposant « que » de 61 % du capital de la société (100 millions de francs) en 1920[1785]. Parmi les entreprises actionnaires, la société Barbet-Massin, Popelin & Cie souscrit pour 200 actions de 500 frs le 15 décembre 1919[1786]. Quant au conseil d'administration, on retrouve des personnalités déjà rencontrées dans d'autres institutions bancaires, comme M. Laederich [Régent de la banque de France, industriel et vice-président du Syndicat cotonnier de l'Est), Louis Lorthiois, administrateur de la Banque française pour le commerce et l'industrie et président de la commission technique de la laine, ou encore Delebart, président du Crédit du Nord et dont la famille est dans la fabrication textile[1787].

D'autres entreprises préfèrent participer par le biais de l'emprunt obligataire, conformément à la convention du 7 juillet 1919 passée avec l'État (art. 3)[1788]. Le premier, de 8

[1781] *Idem*.
[1782] Patrice Baubeau, Arnaud Lavit d'Hautefort, Michel Lescure, *Histoire publique d'une société privée. Le crédit national, 1919-1994*, Paris, Ed. Jean-Claude Lattès, 1994, p. 21.
[1783] *Ibid*., p. 22.
[1784] Discours du 16 janvier 1917, Cité par *Ibid*., p. 25.
[1785] *Ibid*., p. 29.
[1786] CAEF-B15586. Dossier Barbet-Massin, Popelin & Cie. Bulletin de renseignement, 8 novembre 1921.
[1787] CAEF-B50013. Crédit National. Émission d'obligation, n.d. (1921).
[1788] *BL*, 1919, Loi du 10 octobre 1919 approuvant la convention conclue entre le ministre des Finances et les fondateurs du Crédit national pour faciliter la réparation des dommages causés par la guerre, p. 3324-3329.

millions d'actions de 500 francs (soit 4 milliards de francs) est émis par arrêté du 21 novembre 1919, au taux de 5 % de rente, amortissable sur 75 ans[1789]. Un deuxième survient dès le 20 mai 1920, pour le même montant et les mêmes conditions[1790], et un troisième cette fois-ci pour 3 milliards de francs à 6 %[1791]. Les gérants de Waddington & Cie doublent le montant de la participation de la société aux emprunts nationaux, passant de 350 460 frs en décembre 1919 à 650 460 frs en décembre 1920[1792], tandis que les établissements de Fleury-sur-Andelle investissent pour 500 000 francs[1793].

Entre 1919 et 1924, le Crédit National obtient 25 milliards de francs sur les marchés obligataires[1794]. Cette avance confortable lui permet de faire face à la forte demande. La convention du 7 juillet 1919 autorise d'abord le Crédit National à verser jusqu'à 500 millions de francs d'avances aux industriels demandeurs (art. 2, valeur 1919). Or, le montant total des paiements dépasse rapidement ce crédit. Pour la seule année 1922, 2,5 milliards de francs (valeurs 1914) ont été versées au titre des dommages de guerre par le Crédit National[1795], et l'industrie textile représente 15 % des prêts consentis par lui entre 1920 et 1938 (soit le 3e poste d'emprunts consentis), jusqu'à 36,6 % en 1925 (1er poste), et encore 18 % en 1930 (3e poste)[1796]. Au total, près de 104 milliards de francs (près de 28 milliards en valeur 1913) ont été versés de 1914 aux années 1930 pour le paiement des indemnités de dommage de guerre, dont 83,5 milliards pour les biens privés[1797].

1.1.2 L'état des lieux des destructions.

Dans un premier temps, il faut faire l'état des lieux de la situation. Peu à peu, les territoires envahis sont progressivement libérés. Dès le 23 octobre 1918, Étienne Clémentel institue par arrêté :

> une commission chargée de se rendre dans les centres industriels de Lille, Roubaix et Tourcoing, en vue de l'établissement d'un rapport sur les possibilités de remise en marche

[1789] CAEF-B50013. Ministère des finances, Émission d'obligation du crédit national, Paris, le 28 novembre 1919.
[1790] *Ibid*. Ministère des finances, Émission d'obligation du crédit national, Paris, le 27 mai 1920.
[1791] *Ibid*. Crédit national, Émission d'obligation, Paris, le 29 septembre 1921.
[1792] CAEF-B15534. Dossier Waddington. Bilans 1919 et 1920.
[1793] AD Seine-Maritime, 337 J 3 et 7, Assemblées générales.
[1794] Patrice Baubeau *et alii*, *Histoire publique d'une société privée…, op. cit*., p. 33.
[1795] *Ibid*., p. 312.
[1796] *Ibid*., p. 36.
[1797] Alfred Sauvy, *Histoire économique de la France entre les deux guerres*, *op. cit*., p. 258-259.

immédiat des usines textiles encore utilisables et sur les compléments nécessaires en matières premières à demander d'urgence aux comités de programme[1798].

Elle se compose de six membres, dont des industriel des centres visités : Georges Delebart, président du syndicat des filateurs de coton ; Louis Nicolle, filateur de lin ; Emile Toulemonde, industriel lainier et membre du syndicat des fabricants de Roubaix-Tourcoing ; M. Dehaudt, architecte ; James Dantzer, chef du service de la 2e section du service technique du ministère du Commerce ; et l'industriel Eugène Motte. Trois autres membres (Georges Boutet, Jules Ternynck et Léon Lefebvre), se joignent trois jours plus tard à la commission.

Le 15 novembre, Émile Toulemonde rend son rapport au ministre pour le district de Roubaix-Tourcoing[1799]. La situation se révèle bonne pour la plupart des branches de l'industrie lainière. Il estime que « les peigneurs de laine de Roubaix-Tourcoing sont en grande partie susceptibles de remarcher très rapidement »[1800]. Ils peuvent produire « d'ici quelques mois 300 000 kg de peigné par semaine », à la condition « que les ministères du Blocus et de l'Armement mettent à leur disposition, immédiatement, les machines-outils et les matériaux qui leur sont demandés ». La filature de laine « a très peu souffert, et est très peu abîmée, sauf quelques rares exceptions ». Le cardé peut repartir dans un délai de deux mois, grâce à une dizaine d'établissements (150 assortiments de machines). La fourniture de matériels de remplacement (transformateurs, moteurs, courroies) et de matières premières (laines lavées, blousses ou effilochages, charbon) sont indispensables à la reprise. Pour le tissage, les métiers « ont été, généralement, conservés et à peu près intacts », à l'exception des accessoires[1801]. Il estime que l'ensemble des 25 000 métiers de la place peuvent repartir dans les trois mois, à conditions de la livraison de 15 000 tonnes de matières premières (dont 60 % de laine). Quant à la filature de coton, les industriels estiment pouvoir relancer un million de broches dans les trois mois[1802].

La relance de l'activité des usines du Nord dépend donc pour l'essentiel de ses approvisionnements en matières premières. Une dizaine de jour après l'armistice, le président

[1798] AN F12 8029. Régions envahies : reconstruction industrielle, 1916-1920. Le ministre du Commerce au président du Conseil, ministre de la Guerre, le 26 octobre 1918. D'autres missions voient le jour, notamment pour l'industrie linière, dont les membres se rendent dans le Cambrésis du 14 au 17 décembre 1918.
[1799] AN F12 8029. Régions envahies : reconstruction industrielle, 1916-1920. Émile Toulemonde, Comité des intérêts économiques de Roubaix-Tourcoing, à James Dantzer, ministère du Commerce, 15 novembre 1918.
[1800] *Ibid*., p. I.
[1801] *Ibid*., p. II.
[1802] *Ibid*., p. III.

du Syndicat des filateurs de laine peignée Ed. Masurel, écrit au ministre Clémentel pour que celui-ci obtienne dans les meilleurs conditions la livraison de laine : « la question de prix n'a pour le moment, qu'une importance relative, et on pourra toujours, avec des sacrifices consentis par tous les groupements arrivés produire des produits nationaux draps ou tissus à des prix relativement peu élevés[1803] ». Ce qui apparaît à ses yeux comme « une importance vitale, c'est d'avoir de la matières premières ».

Illustration 9: Atelier de carderie (laine), tissage A. Motte & Cie, Roubaix, 20 mars 1919.
Source : AD Nord, 10 R 4459. On voit clairement que les câbles et courroies de transmission ont été enlevé[1804].

Dans les Vosges, la mission d'inspection rend son rapport le 25 novembre 1918, après sa visite du canton de Senones, le seul occupé de toute la guerre[1805]. Sur les 106 500 broches et

[1803] AN F[12] 8029. Régions envahies : reconstruction industrielle, 1916-1920. Lettre du président du syndicat des filateurs de laine peignée, 20 novembre 1918.

[1804] Dans le PV de constat, Sur 199 cardes (photo), 3 ont été « détruites par les Allemands » et 17 ont été endommagés. En outre, « tous les organes en bronze ont été enlevés sauf sur 51 cardes dont les organes […] ont été soustraits aux réquisitions. Réserves sont faites pour le remontage des différentes pièces, dont beaucoup sont cassées et pour le dérouillage et le nettoyage desdites cardes ». De leur côté, les garnitures de cardes « sont dans un état excessivement mauvais et il est difficile de préjuger de l'usage qu'elles pourront donner lors de la remise en marche de l'usine. D'après ce rapport, la cause unique [de leur] mauvais état [..] est due à l'humidité causée par le manque de combustibles et de réparation de couverture ayant amené des infiltrations ».

[1805] AN F[12] 8029. Régions envahies : reconstruction industrielle, 1916-1920. Lettre au ministre du Commerce et de l'Industrie, 25 novembre 1918. Dix-sept usines réparties entre huit communes sont touchées.

4 000 métiers à tisser, « il n'existe plus rien », pas plus que l'ensemble du matériel [tableau 119]. Le tout « a été cassé au marteau, souvent par les ouvriers eux-mêmes, contraints par les Allemands à faire cette sinistre besogne ». Pour le rapporteur – qui écrit avec le papier à en-tête du consortium cotonnier –, « ce serait, à cet égard, un excellent exemple de dévastation froide et calculée à mettre sous les yeux du Président Wilson, s'il entreprend la visite de nos régions envahies. » Néanmoins, les bâtiments ont peu souffert, à l'exception de deux usines qui ont été exposées aux bombardements. Le principal industriel touché, Vincent Ponnier, déplore dans ses quatre usines la perte de 60 000 broches de filatures et de 580 métiers à tisser[1806].

Tableau 119: Usines sinistrées du canton de Senones (Vosges).

Commune	Industriel	Broches	Métiers
Senones	Larue	21 000	400
	Blum		110
	Lannes		300
	Vincent Ponnier	60 000	
La Presle	Vincent Ponnier		80
La Poterosse	Mathey		253
Petite Raon	Vincent Ponnier		200
	Sté Filature et tissages de Moussey		612
	Mercier	12 000	
Moussey	Vincent Ponnier		300
	Sté Filature et tissages de Moussey	13 500	310
	Ch. Eigle		300
Le Harcholet	Perret-Huteau		300
Quieu	Nansé		600
Vieux Moulin	Gérard		120
	Petit		25
	Grandadam		40
Total		106 500	3 950

Sources : AN F12 8029, Régions envahies : reconstruction industrielle, 1916-1920. Lettre au ministre du Commerce et de l'Industrie, 25 novembre 1918.

[1806] *Ibid*.

Déjà en juillet 1918, le vice-président du Syndicat cotonnier de l'Est, M. Pinot[1807], présente un rapport sur la situation des industriels vosgiens sinistrés. Une quinzaine de sociétés et usines était recensées comme occupées, huit autres avait été détruites ou pillées[1808]. De son côté, l'ORI procède en novembre 1918 à une première évaluation officielle. Il établit la valeur estimée « des ressources industrielles existant dans les régions envahies avant la guerre » à 437,7 millions de francs pour l'industrie lainière, et à 259,7 millions de francs pour l'industrie cotonnière (valeurs 1914) [tableau 120].

Tableau 120: Valeurs d'avant-guerre du matériel et des bâtiments des industries lainières et cotonnières des régions envahies, novembre 1918 (en millions de francs de 1914).

Industries	Matériel spécialisé	Force motrice, éclairage, etc.	Bâtiments industriels	Totaux
Peignage (1 500 unités à 60 000 frs)	90,0	33,0	33,0	156 0
Filature laine peignée	85,0	24,0	21,0	130,0
Filature laine cardée	22,0	8,0	7,0	37,0
Tissage laine (56 300 métiers*)	77,4	14,8	22,5	114,7
Total industrie lainière	274,4	79,8	83,5	281,7
Filature coton	138,1	49,4	40,5	224,0
Tissage coton	17,8	5,9	12	35,7
Total industrie cotonnière	155,9	55,3	52,5	259,7
Total général	430,3	135,1	136,0	541,4

Source : AN F[12] 8029. Reconstitution industrielle. Evaluation approximative des ressources industrielles existant dans les régions envahies avant la guerre (valeurs d'avant-guerre), novembre 1918.

En 1932, Edmond Michel estime que les dommages et pertes dans l'industrie lainière s'élèvent à plus d'un milliard de francs de 1914, dont (néanmoins) 688,7 millions en marchandises et matières premières[1809]. Cela représente la moitié des dommages estimés pour l'ensemble des industries textiles et du vêtement, et un sixième de l'ensemble des industries des départements sinistrés. Pour l'industrie cotonnière, ces dommages sont évalués à 367,5 millions de francs, dont 180 millions en marchandises[1810]. Cependant, chaque branche de

[1807] Industriel vosgien de Rupt-sur-Moselle, à ne pas confondre avec Robert Pinot, le secrétaire général du Comité des forges. Union des syndicats patronaux des industries textiles de France [UIT], *Statuts et liste des adhérent*s, mai 1922.

[1808] AN F[12] 7689. Comité interministériel du coton, « rapport présenté par M. Pinot, au nom du syndicat cotonnier de l'Est au sujet de la demande des filateurs des pays envahis, relative à la répartition du coton brut », procès-verbal de la 5e réunion, , le 18 juillet 1918.

* Ce chiffre comprend les nombreux métiers à tisser à main (10 000) disséminés dans l'Aisne et le Cambrésis.

[1809] Edmond Michel, *Les Dommages de guerre de la France et leur réparation*, Paris, Berger-Levrault, 1932, p. 358.

[1810] *Ibid.*, p. 358.

l'industrie n'a pas été touchée au même degré. Pour Edmond Michel, 38,5 % des broches de filature de coton ont été endommagées, 15 % des métiers à tisser, mais 79 % des broches à retordre[1811].

1.2 L'application de la « charte des sinistrés ».

Grâce à l'établissement du cadre des versements d'indemnité, les organismes créés pour réaliser les opérations de reconstitution entrent en action. Les résultats ne se font pas attendre, ce qui n'empêche pas l'émergence d'une contestation des montants dans l'opinion publique.

1.2.1 L'action des organismes de la reconstitution.

La multiplication des organes privés qui se créent dès 1915 en vue de la reconstitution aurait pu faire surgir un certain nombre de dysfonctionnements dans la répartition des dommages. Cependant, la constitution de l'ORI permet de fluidifier les procédures, qui s'affine à mesure qu'affluent les demandes d'indemnités. Dans le même temps, les organismes d'occupation en Allemagne rhénane conduisent les opérations de récupération du matériel industriel enlevé par l'Allemagne durant l'occupation.

1.2.1.1 L'action administrative et financière.

Dans sa composition, l'ORI comprend des industriels des territoires libérés. Parmi eux siègent Robert Carmichael, président de l'UIT, et Émile Toulemonde, négociant et peigneur du Nord bien connu[1812]. Le rôle de l'ORI consiste à émettre un avis sur les demandes d'acquisition de matériel et de matières premières formulées par les industriels auprès du CCA. Ces achats peuvent être directement effectués en France, ou depuis l'étranger [tableau 121].

[1811] *Ibid.*, p. 398
[1812] AN F[12] 8029. Office de reconstitution industrielle des départements victimes de l'invasion, procès-verbal de la séance du 20 juin 1919.

Tableau 121: Autorisation d'achats et d'importations de matières premières et matériels industriels textiles, juin-octobre 1919 (en milliers de francs courants).

France	Angleterre	Suisse	États-Unis	Allemagne	Belgique	Total
71 800	37 898	1 129	370	305	196	111 699
64,3%	33,9%	1,0%	0,3%	0,3%	0,2%	100,0%

Source : AN F[12] 8029. ORI, procès-verbal des séances des 20 juin, 4 juillet, 1er août, 22 août, 19 septembre, 10 octobre 1919. Conversion des monnaies d'origine en francs selon le cours médian d'après Bulletin de la statistique générale, octobre 1919 – juillet 1920, p. 36.

La grande majorité des achats en France concerne en réalité des cessions sur les stocks de laine en tous états de l'Intendance ou issus des contingents d'importation, soit une somme de 63,8 millions de francs (87,5 %) [tableau 122].

Tableau 122: Répartition des achats par étape de fabrication, juin-octobre 1919 (en francs courants).

Matières premières[1813]	Matériel de peignage	Matériel de filature	Matériel de tissage	Autres matériels	Total
63 893 926	658 899	28 673 969	6 350 722	13 165 926	112 743 442
56,7%	0,6%	25,4%	5,6%	11,7%	100,0%

Source : *Ibid*., p. 36.

À partir de juillet 1919, l'intervention du CCA en tant qu'agent tiers dans les acquisitions de matières premières (en l'occurrence coton et laine) conduit l'ORI à repréciser ses procédures. Si, « en principe, toutes les demandes de cession relatives à ces matières premières doivent être satisfaites par des prélèvements sur les contingents attendus ou approvisionnements constitués en exécution de ces programmes », il arrive que les industriels se fournissent en dehors des programmes d'importation, et demandent que ces achats soient considérés comme une « cession à valoir sur l'indemnité qui leur est due »[1814]. Si l'ORI « décide que de telles demandes méritent d'être prises en considération », il rappelle à ses services qu'ils « devront d'abord examiner si les motifs invoqués par les sinistrés sont bien fondés et si, réellement, la qualité demandée n'est pas disponible dans les contingents attendus et délivrables prochainement ». L'objectif est d'éviter que des stocks ne se constituent au frais de l'État, et d'« éviter les surenchères inévitables et excessives qui se produiraient dans des achats, en dehors des grandes commandes de l'État, de matières relativement rares, si l'on

[1813] Exclusivement laines brutes ou lavées, fils de laine, déchets et produits d'effilochage.
[1814] *Ibid*. ORI, séance du 4 juillet 1919.

admettait que le prix proposé dans les tractations individuelles devait nécessairement être homologué par l'[ORI] et payé par l'État ». En effet, l'ORI s'engage à facturer à l'État le montant proposé par l'industriel ou le négociant, dans la limite du « prix pratiqué dans les marchés en cours de l'Office ou son tiers mandataire ». Si ce prix est supérieur, et sous réserve d'un avis favorable de l'ORI, l'industriel devra prendre en charge le surplus.

1.2.1.2 Les opérations de récupération et de restitution du matériel enlevé.

Malgré la faiblesse des sources disponibles à ce sujet[1815], la procédure de récupération et les résultats globaux sont bien connus. La mission est confiée au ministère de la Reconstitution Industrielle, créé le 26 novembre 1918 et dont Louis Loucheur hérite. Il s'agit de retrouver, identifier et réexpédier les machines saisies par les Allemands durant la guerre, et envoyé soit en Belgique, soit dans l'empire allemand ou son allié austro-hongrois dans les usines de leurs industriels. Pour réaliser les opérations, il s'appuie :

> Sur deux services locaux de récupération et un service central « chargé de recueillir toutes les déclarations, plaintes, réclamations des sinistrés relatives au matériel qui leur avait été enlevé ». Le premier service local se trouvait en France libérée, le second était en Allemagne, à Wiesbaden, où il devait retrouver le matériel, pillé et réquisitionné, en service dans les usines allemandes, à l'aide des informations que lui transmettait le « service central de récupération du matériel industriel » à Paris[1816].

D'après Louis Loucheur, « 40 000 wagons [seraient] nécessaires pour ces transferts[1817] », alors que la crise des transports reste non résolue.

> Plusieurs milliers de tonnes d'outillage sont restituées à leur propriétaire ou prêtées à d'autres industriels pour leur permettre de redémarrer rapidement leur activité. Les outils industriels envoyés en Allemagne ou dans d'autres pays anciennement occupés reviennent en France à partir du 17 mai 1919 […] Entre mai et août 1919, 55 638 tonnes de matériel industriel rentre en France […][1818]. A cette même date, 15 370 tonnes de matériel sont en cours de démontage en Allemagne et, pour 20 000 tonnes supplémentaires, on attendait l'avis des industriels français avant de les envoyer en France[1819].

[1815] Les fonds de l'ORI conservés aux archives nationales (site Pierrefitte), sous la cote AJ 24 sont non communicables au moment des recherches.
[1816] Philippe Nivet, *La France occupée, op. cit.*, p. 369.
[1817] *Idem*.
[1818] *Idem*.
[1819] *Ibid*., p. 369-370.

Bien qu'il n'existe pas de statistiques par type d'industrie, les données générales donnent au 1er mars 1921, 181 211 tonnes de matériel industriel restitué, sur un total de 218 080 tonnes incluant le matériel agricole et le « butin de guerre »[1820]. La majeure partie est rapatriée entre juillet 1919 et février 1920, ce qui montre la rapidité avec laquelle les services de restitution ont pu agir. Pierre Pouchain évoque notamment les cas du tissage de laine Scrive-Thiriez, à La Madeleine ou de la Lainière de Roubaix qui ont pu retrouver une partie de leur matériel en Allemagne, tout comme la filature de coton Caulliez frères à Tourcoing[1821]. La documentation des services allemands eux-mêmes ont sans doute joué un rôle essentiel, comme en atteste les états mensuels d'avancement de l'identification du matériel [1822]. S'ajoutent à ces rapatriements près de 50 000 tonnes de matériel retrouvé en Allemagne mais refusé par les industriels Français. Une des raisons invoquées pour ce non rapatriement tient au coût du voyage, mais les industriels ont pu préférer toucher leurs indemnités pour racheter du matériel plus performant.

La récupération des machines des territoires devenus indépendants, comme en Tchécoslovaquie, se révèle difficile. Ce territoire inclue l'ancienne Bohême, comprenant une partie importante de l'industrie textile de l'empire austro-hongrois. Celle-ci se caractérise par un fort maintien des métiers à tisser manuels au détriment des métiers mécaniques [1823]. L'arrivée de machines plus récentes depuis les territoires occupés par l'allié allemand a pu apparaître comme l'occasion d'une modernisation à moindre frais. L'indépendance de la Tchécoslovaquie, pays soutenu par la France, vient perturber les opérations.

1.2.2 La reconstitution industrielle : une opération efficace mais inégale.

En fonction des localités, la reconstitution industrielle se fait de manière plus ou moins rapide. À l'échelle nationale, un peu plus de la moitié des établissements de l'industrie textile (toute branche confondue) a repris son activité en juillet 1920, enregistrant alors le meilleur taux de reprise de toutes les industries des territoires occupés [figure 60].

[1820] AN AJ 9 6045. Haute commission interalliée des territoires rhénans et « Papiers Tirard », 1919-1930. Service français de restitution, Wiesbaden. Situation d'avancement de l'identification à la date du 1er mars 1921.

[1821] Pierre Pouchain, *Les maîtres du Nord, du XIXe siècle à nos jours*, Paris, Perrin, 1998, p. 204.

[1822] AN AJ 9 6045. Haute commission interalliée des territoires rhénans et « Papiers Tirard », 1919-1930. Service français de restitution, Wiesbaden. Situation d'avancement de l'identification à la date du 1er mars 1921.

[1823] Bernard Michel, *Banques et banquiers en Autriche au début du XXe siècle*, Paris, Science-Po, 1976, p. 191.

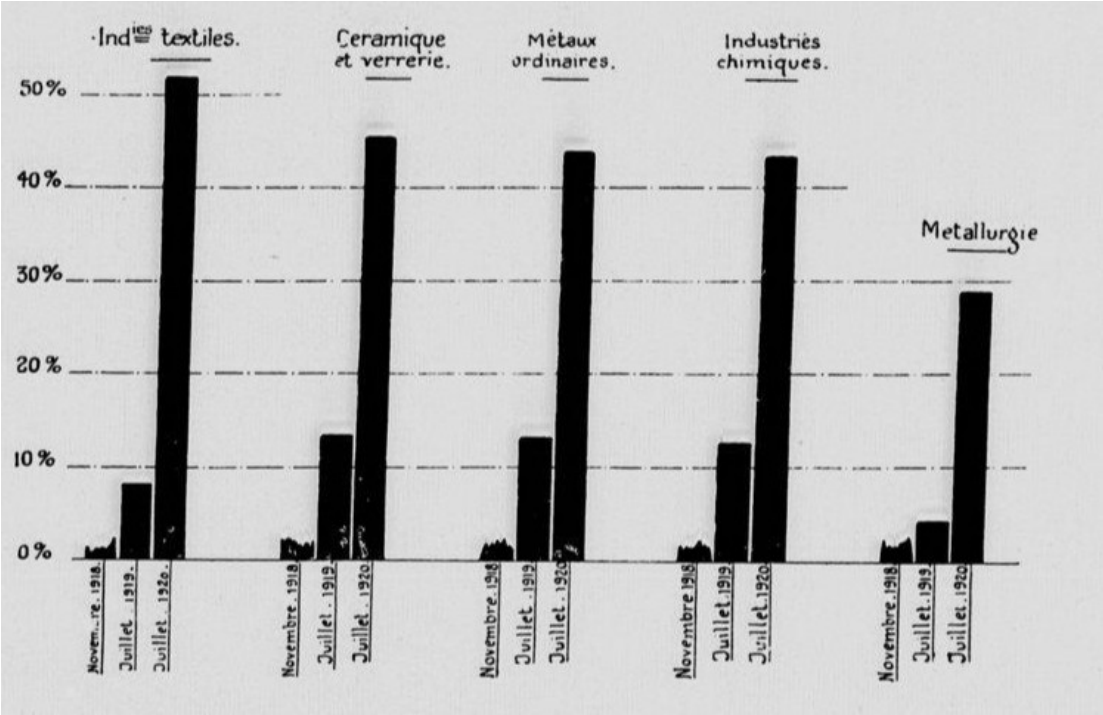

Figure 60: Reprise des activités économiques dans les départements sinistrés, 1918-1920.
Source : *Le Monde Illustré…, la Champagne, op. cit.*, p. 8.

1.2.2.1 La région Lilloise : une reprise rapide

Les usines de l'arrondissement de Lille – qui comprend notamment Armentières, Roubaix, Tourcoing et Lannoy – sont celles qui connaissent le meilleur dynamisme en terme de relance de l'activité. Alors que seuls 10 % des ouvriers d'avant-guerre ont repris leurs métiers en juillet 1919, la barre des 50 % est franchie en mars 1920, pour frôler les 70 % en octobre [figure 61].

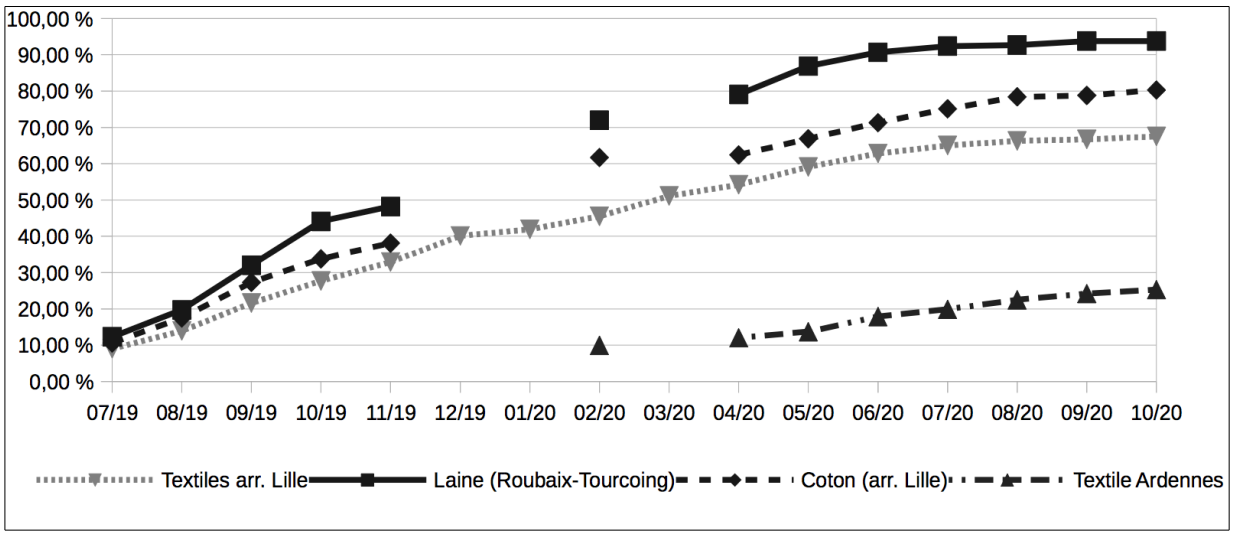

Figure 61: Reprise de l'activité des établissements textiles sinistrés dans l'arrondissement de Lille et le département des Ardennes, taux de main-d'œuvre, du 1er juillet 1919 au 1er octobre 1920.

Source : AN F[12] 8029, Régions envahies : reconstruction industrielle, 1916-1920. ORI, service des questions ouvrières, « établissements industriels employant plus de 20 personnes et situés dans les régions libérées, situation au 1er octobre 1919, 1er novembre 1919 et 1er février 1920 AN F[22] 565, enquêtes sur l'activité économique, ORI 1920. Situation du 1er mars au 1er octobre 1920 ; BMT 1919 et 1920.

La reprise de l'activité est inégale en fonction des secteurs et des activités. En juillet 1919, 31 % des établissements lainiers et cotonniers de l'arrondissement de Lille existant en 1914 ont repris une activité. ils sont 85,5 % à fonctionner de nouveau en octobre 1920. Dans l'industrie lainière, 95 % des établissements ont repris leur marche, et ce taux atteint 91 % dans la filature de coton. Pour la main-d'œuvre, l'industrie lainière met à peine deux ans à recouvrir la presque totalité les effectifs de main-d'œuvre de 1914, alors qu'elle n'en dépassait pas la moitié (48%) un an après l'armistice. Roubaix retrouve 99 % de sa main-d'œuvre dès août 1920, tandis que Tourcoing frôle les 94 % à la même date (contre 61 % en novembre 1919). La filature de coton, en revanche, reste 20 % en dessous de ses effectifs d'avant-guerre. Mais ce sont les industries textiles les mieux loties, tandis que la moyenne totale peine à atteindre les 70 % en octobre 1920. À Roubaix-Tourcoing, les peigneurs affichent dès le 1er janvier 1920 des taux de reprise proches de ceux de l'activité de 1914, alors que les filateurs de laine cardée restent en-deçà de la moyenne [tableau 123].

Tableau 123: Effectifs ouvriers par corporation au 1er janvier 1914 et 1er janvier 1920

Corporation	Établissements	Effectifs 1914	Effectifs 1920	Taux de reprise
Peigneurs	13	12 026	11 739	97,6%
Retordeurs	17	2 552	2 214	86,8%
Constructeurs mécaniciens	87	2 064	1 682	81,5%
Filateurs de laine peignée	51	21 462	14 987	69,8%
Laveurs de laine	10	570	386	67,7%
Filateurs de coton	31	13 158	8 778	66,7%
Fabricants de Robe et draperies	51	21 864	14 462	66,1%
Fabricants de bonneterie	7	818	473	57,8%
Fabricants de tapis	15	1 746	943	54,0%
Teinturiers en pièces	21	6 000	3 168	52,8%
Teinturiers en matières	17	2 004	1 027	51,2%
Fabricants d'ameublement	23	8 742	4 095	46,8%
Filateurs de laine cardée	10	4 146	1 817	43,8%
Divers	61	2 030	1 718	84,6%
Total	414	99 182	67 489	68,0%

Sources : Depuyer, *La Reconstitution de l'industrie textile à Roubaix-Tourcoing, op. cit.*, p. 65.

Du point de vue du matériel, des différences apparaissent également. Les peignages et filatures de laine ont, sinon totalement reconstitué, augmenté leur outillage, tandis que le tissage peine encore à se relever [tableau 124]. La filature de coton, elle, a reconstitué près de 90 % de son potentiel productif d'avant-guerre.

Tableau 124: Reconstitution des industries lainière et cotonnière de l'arrondissement de Lille, 1922.

Localités	Matière	Matériel	1914	1922	%
Roubaix-Tourcoing	Laine	Peigneuses	1 250	1 238	99,0 %
		Broches	1 200 000	1 221 213	101,8 %
		Métiers à tisser*	22 000	18 520	84,2%
Lille-Roubaix-Tourcoing-Armentières	Coton	Broches	3 448 640	3 055 132	88,6 %

Source : L*e Monde Illustré*, *La reconstitution des régions dévastées*, t. 10 : *Lille, 1918-1923*, 15 juin 1923, p. 35.

* Le chiffre avancé par *Le Monde Illustré* était de 1 852 métiers à tisser, chiffre très contestable au vu du taux de reprise d'activité dans les draperies dès mai 1920. Par ailleurs, le pourcentage de production en 1922 par rapport au niveau de 1914 est de 65 %, « la sous-production provient de ce que 35 % des métiers ne battent pas par suite du manque de main-d'œuvre », *Le Monde Illustré…, Lille, op. cit*., p. 35. Supposant une erreur de frappe, nous avons donc pris le risque de multiplier par 10 le chiffre initial.

Quant à la production, elle atteint de peignées de 85 % du niveau de 1913 pour le peignée. Les industriels expliquent la différence par le manque de main-d'œuvre. Toutefois, la reconstruction reste rapide. Publiée dans un numéro spécial du *Monde illustré* consacré à la reconstitution dans la région de Lille, la liste de la société de chaudronnerie Meunier & Cie, à Fives-Lille, illustre cette rapidité [tableau 125][1824]. De 134 participations à la reconstitution d'usines en 1919, 81 concernent des industriels textiles. En 1922, il ne reste que 33 chantiers, dont 10 pour des usines textiles.

Tableau 125: Travaux de reconstruction effectués par la société Meunier & Cie, 1919-1920.

Année	Nombre de chantiers	Dont usines textiles	%
1919	134	81	60,4%
1920	61	26	42,6%
1921	53	29	54,7%
1922	33	10	30,3%

Source : *Le Monde Illustré…, Lille, op. cit*., p. 126.

Sur le terrain, les industriels procèdent à la reconstitution de leur potentiel productif. Marianne Baume observe que « seules les usines dotées en 1914 d'un matériel ancien et obsolète se rééquipent en matériel moderne et neuf »[1825]. D'autres complètent ou profitent de l'occasion pour acheter de nouveaux modèles de machines, plus performantes. Nous avons pu étudier trois cas : Motte-Bossut, la Cotonnière lilloise, et la Lainière de Roubaix.

La société Motte-Bossut, accroît la capacité de ses trois usines à Leers (Nord). Elle dispose de 1 008 métiers à tisser avec 178 nouveaux métiers dès l'année 1918[1826]. En octobre 1920, les gérants annoncent disposer d'une force motrice de 560 CV faisant battre 980 métiers sur les 1 186 installés. Il faut cependant attendre 1924 pour que les chaudières à vapeur soient définitivement remplacées par l'électrification des bâtiments. Pour les autres usines du groupe, la reconstitution s'impose. Celle de la filature de coton à Roubaix s'étend de 1920 à 1923, avec l'installation de trois nouveaux transformateurs de 300 KWA. L'électrification des machines se poursuit en 1924. Divers agrandissements touchent d'autres bâtiments de la société, qui augmente son capital social de 3 à 9 millions de francs dès 1919, puis le porte, en 1924, à 24

[1824] *Le Monde Illustré…, Lille, op. cit.*, p. 126.
[1825] Marianne Baume, *Industries et industriels de Roubaix-Tourcoing au sortir de la Première Guerre mondiale*, mémoire de maîtrise, Lille III, 1999, p. 72.
[1826] ANMT 1988 007 0017. Société Motte-Bossut. État chronologique des constructions et aménagements, n.d.

millions de francs. La situation est donc bien meilleure – malgré la hausse des prix, l'inflation galopante et la détérioration quasi-continue du change – qu'avant la guerre.

Inactif de septembre 1914 à décembre 1918, le conseil d'administration de la Société Cotonnière Lilloise reprend le travail lors de sa séance du 28 janvier 1919. Georges Motte, président du conseil d'administration, souligne l'action d'Albert Delesalle durant la guerre « pour maintenir l'affaire en état de marche »[1827]. Les usines ont donc peu souffert, ce qui permet de reprendre une activité relativement rapide. La remise en marche de la machine à vapeur de la filature n°2 et les démarches d'A. Delesalle auprès des services du ministère de la Reconstitution Industrielle accélèrent la reprise[1828]. En outre, « les premières balles de coton étant arrivées de Dunkerque, la fabrication a été reprise et se poursuivra progressivement, en attendant la remise en état de la filature n°1 ». Le 16 avril, les administrateurs constatent l'activité de 25 métiers à filer, et la filature n°1 est à nouveau active depuis une semaine [1829]. Néanmoins, si les approvisionnements de charbon sont réguliers, le coton fait défaut.

Jusqu'à la fin de l'année, le renouvellement du matériel de production se poursuit. Au 20 novembre 1919, la société a installé six nouvelles machines de peignage sur vingt-quatre achetées, et a commandé une cinquantaine de métier à filer continus à une société britannique pour la fin de février 1920[1830]. Au bilan du 30 juin 1920 :

> Toutes les dépenses effectuées pour l'entretien et la sauvegarde des usines, leur reconstitution et leur remise en route continuent à figurer au débit de leurs comptes respectifs ainsi que les marchandises réquisitionnées ; d'autre part les avances, fournitures et paiements effectués par les soins de la Reconstitution Industrielle et ayant fait l'objet de délégations régulières figureront au crédit du Gouvernement Français jusqu'à ce que la reconnaissance par ce dernier, sous la forme d'un titre de créance, du montant des indemnités dues (pertes subies et frais supplémentaires) permette la liquidation de ces différents comptes[1831].

Ces investissements permettent à la Cotonnière Lilloise de disposer, début juin 1919, d'ordres et de commandes assurant cinq mois de marche normal. Ces engagements sont couverts grâce aux cotons obtenus via le CCA « au titre de matières de remplacement ou par des achats nouveaux »[1832]. Pour amplifier la reprise, un accord est passé avec Julien Le Blan

[1827] ANMT 1989 009 0526. La cotonnière lilloise. Registre des délibérations du conseil d'administration, séance du 28 janvier 1919
[1828] *Ibid*., séance du 5 mars 1919.
[1829] *Ibid*., séance du 16 avril 1919.
[1830] *Ibid*., séance du 20 novembre 1919. Le montant de l'achat des 52 métiers à filer continus s'élève à 28 000 £ (séance du 10 février 1920).
[1831] *Ibid*., séance du 7 août 1920.
[1832] *Ibid*., séance du 8 juin 1919.

père & fils pour « la vente exclusive des filés produits » par la société. Cet accord est de plus facilité du fait que J. Le Blan est un des administrateurs. En charge de rédiger la convention – qui lui octroie au passage une commission de vente de 1 % – il devient même administrateur délégué de la société avec le retrait d'Albert Delesalle le 29 août 1919[1833].

Toutefois, les délais de livraisons se révèlent très longs. Dans une note datée du 1er décembre 1919, les gérants de la société Julien Le Blan père & fils estime que « il faudra donc, probablement, dans 18 mois peut-être, se trouver en mesure d'agir très promptement. C'est actuellement, au minimum, le délai nécessaire pour obtenir du matériel en Angleterre »[1834]. Ils évoquent comme raison de ces délais les nombreuses commandes passées par les filateurs britanniques eux-mêmes :

> Le mouvement très important qui se développe dans le Lancashire et qui ajuste aux valeurs actuelles le capital de nombreuses sociétés de filatures, laisse prévoir que bientôt l'Angleterre sera en mesure d'établir de nouvelles filatures sans avoir à redouter la concurrence de sociétés antérieures à la guerre qui ont coûté beaucoup moins cher. Déjà les commandes de l'étranger, Chine, Japon, Indes et Amérique, ont suffi à remplir les livres de commande des constructeurs, comme nous en avons acquis la certitude au cours de notre voyage. Il faut donc être assuré que les livraisons seront très longues et qu'il est prudent de s'inscrire d'avance et le plus tôt possible[1835].

En vertu de la décision préfectorale du 18 juin 1919, la Lainière de Roubaix obtient une « avance à valoir sur indemnité de dommages de guerre » de 200 000 francs, pour financer des premiers travaux de sauvegarde et de déblaiement[1836]. Un mois plus tôt, le montant des dommages subis par la société sont évalués par l'ingénieur certifié par l'ORI à plus de 20 millions de francs, dont près de 90 % concernent les matières premières[tableau 126][1837]. Ces estimations se basent sur la valeur du matériel et des matières premières dont dispose la société en 1914, réévalué selon les cours de 1919.

1833 *Ibid*., séance du 29 août 1919. Au cours de cette même séance, Georges Motte quitte la présidence du conseil au profit d'Henri Wallaert.
1834 ANMT 1989 009 0029. Société J. Le Blan, note du 1er décembre 1919.
1835 *Idem*.
1836 AD Nord, 10 R 4426. Décision du 18 juin 1919.
1837 *Ibid*. Avis du service technique de l'ORI, 1er secteur (Lille) 19 mai 1919.

Tableau 126: Évaluation des dommages de guerre de la SA La Lainière de Roubaix (en frs).

Nature	1914	1919
Immeubles (sauvegarde et déblaiement)	113 340	340 020
Matériel	645 000	1 935 000
Matières premières	6 000 000	18 000 000
Total	6 758 340	20 275 020

Source: AD Nord, 10 R 4426. Avis du service technique de l'ORI, 1er secteur (Lille) 19 mai 1919.

Sur les 200 000 francs d'avance accordés, la Lainière en a dépensé 141 500 francs au 14 septembre 1921[1838]. Cependant, le montant total des mandats au titre des « avances pour achats directs [de] matériel » s'élève à plus de 12,7 millions de francs au 15 décembre 1921[1839]. En revanche, la société est déboutée de sa demande d'avance et de dommage concernant le rétablissement d'un embranchement ferroviaire entre l'usine et la Compagnie du Nord, pour cause de retard de « plus de dix mois » dans le dépôt du dossier[1840]. Toutes les usines et tous les territoires ne se relèvent pas avec la même rapidité que les industries de la laine et du coton du département du Nord. Beaucoup peinent à se relever du fait de l'étendue des destructions, du manque de main-d'œuvre ou de moyens de transports insuffisants.

En revanche, le montant des avances mandatées aux industriels du Nord depuis mars 1919 dépassent, un an plus tard, la somme d'1,5 milliard de francs [tableau 127]. Jusqu'en juin 1919, la priorité est donnée au financement des réparations et reconstructions des immeubles. En juillet, la tendance s'inverse, et les avances pour fonds de roulement (matériel et matières premières) s'accroissent jusqu'en octobre, avec 413 millions de francs versés. À la fin de la période, « seuls » 323,8 millions de francs financent la reconstruction et de déblaiement des usines et immeubles, et plus de 1,2 milliard participe à la reconstitution des stocks et des machines. Cependant, ces chiffres ne représentent pas un cas général. À l'exception de Roubaix-Tourcoing, les autres régions industrielles sinistrées peinent à se relever.

[1838] *Ibid*. Certificat pour paiement de dommages de guerre, avances pour travaux de 1re urgence,, 14 septembre 1921.
[1839] *Ibid*. Certificat pour paiement de dommages de guerre, avances pour achat direct matériel, 14 décembre 1921.
[1840] *Ibid*. Tribunal des dommages de guerre de Lille, 23 mai 1924.

Tableau 127: Avances mandatées aux industriels du Nord au 1er/03/1920 (milliers de francs).

Mois	Mandaté pour immeubles	Mandaté pour fonds de roulement*	Total	Immeubles (%)	Fonds de roulement* (%)
Mars 1919	4 841	842	5 683	85,2%	14,8%
Avril	10 045	2 195	12 240	82,1%	17,9%
Mai	10 857	6 461	17 318	62,7%	37,3%
Juin	14 364	5 586	19 950	72,0%	28,0%
Juillet	25 802	11 180	36 982	69,8%	30,2%
Août	3 191	52 759	55 950	5,7%	94,3%
Septembre	38 253	200 025	238 279	16,1%	83,9%
Octobre	50 098	413 484	463 581	10,8%	89,2%
Novembre	34 308	107 477	141 785	24,2%	75,8%
Décembre	38 674	194 519	233 192	16,6%	83,4%
Janvier 1920	24 133	105 518	129 651	18,6%	81,4%
Février	35 134	81 932	117 066	30,0%	70,0%
Mars	34 106	32 149	66 255	51,5%	48,5%
Total	323 806	1 214 125	1 537 931	21,1%	78,9%

Source : d'après Marianne Baume, *Industries et industriels de Roubaix-Tourcoing…, op. cit.*, p. 151.

1.2.2.2 Les régions de Fourmies, de Reims et les Ardennes : un relèvement difficile.

C'est le cas principalement des régions où la force du patronat local n'a pas l'équivalent de la région de Lille-Roubaix-Tourcoing. À Fourmies (Nord), les destructions sont considérables (voir chapitre 6). En mars 1921, un rapport du président de l'Union des filateurs de Fourmies, Paul Mariage, devant la société des ingénieurs civils, dresse l'état des lieux de la reconstitution. Sur 68 usines sinistrées, seules trois ont repris intégralement leur marche, et vingt-cinq de manière partielle ; dix-sept autres ont achevé les travaux de bâtis, et douze autres sont encore en reconstruction[1841]. Il relève que « certains établissements se sont rétablis plus grandement en utilisant le remploi d'usines fusionnées à cette intention ». En effet, des industriels propriétaires de vingt-cinq filatures comprenant 350 000 broches se sont regroupés au sein de la société des filatures de laine peignées de la région de Fourmies[1842]. Cependant, seuls « 25 % des broches de filatures d'avant-guerre [ont été] remises en activité, soit 224 000

* Matières premières et matériel ?

[1841] *Cit. in* Adrien Falleur, *L'Industrie lainière dans la région de Fourmies, op. cit.*, p. 110-112.

[1842] Jean-Claude Daumas, *Les Territoires de la laine* [HDR], *op. cit.*, p. 506.

broches », dont 68 % de broches neuves. La reconstitution complète du potentiel productif de Fourmies, « En admettant même que certains filateurs ne remplacent pas complètement toutes leurs broches détruites » doit prendre, pour le rapporteur, encore deux ou trois ans. Au début de l'année 1923, Fourmies et le Cambrésis compte 546 428 broches de peigné et une quarantaine de peigneuses, et près de 57 000 autres sont soit à l'arrêt, soit en cours de montage[1843]. Mais, en 1927, seules 590 362 broches de renvideurs, 86 820 de continus et 75 770 de retordage sont en activité[1844]. Du côté du peignage, le matériel passe de 35 peigneuses en 1921 à 55 à la fin de l'année 1923[1845]. Quant au tissage, il se relève dans des proportions équivalentes, puisqu'en 1923, sur les 15 246 métiers d'avant-guerre, 9 808 ont été réinstallés à la même période[1846].

À Reims, sur les deux usines que possède la maison Lelarge & Cie, celle de la filature et du tissage doit reprendre son activité en 1921, tandis que le lavage de laine et apprêts fonctionne dès 1919[1847]. De son côté, la maison Poullot & Cie, installée momentanément à Elbeuf, reconstitue son patrimoine industriel. En 1920, environ 6 000 m² abritent 450 métiers à tisser, rapatriés depuis la Seine-Inférieure[1848]. Quant à la filature de laine cardée Veuve Routhier & Le Varlet, toujours en 1920, « tous les bâtiments sont refaits, la machine à vapeur de 250 CV fonctionne, on installe une turbine sur la Vesle. On remonte les cardes et métiers *selfacting* ; les machines qui ont eu à souffrir des bombardements vont être remplacées, grâce au concours actif de l'ORI »[1849]. Toutefois, les dégâts infligés aux industries de la région sont conséquentes, et nombre d'usines ne sont pas en état de produire. Sur les treize maisons recensées par le numéro spécial du *Monde Illustré* sur la Champagne, neuf sont encore en reconstruction, et seules deux ont repris leur production [Annexe C7A1]. De leur côté, la maison Harmel frères, dont les usines ont été détruites, « se proposent de reconstituer sur les bases les plus modernes, leurs importants établissements et de refaire du Val-des-Bois et de ses dépendances, un foyer d'activité industrielle et sociale, en accord complet avec les traditions de leur ancienne et honorable famille »[1850]. En 1924, seul un tiers des broches de filature et des métiers à tisser et à peine deux tiers des peigneuses ont été remontées[1851]. Pour Georges Clause, « si en 1924, les bâtiments étaient souvent rebâtis, le matériel était incomplet et la maladie de langueur dont le

[1843] Auguste Pawlowski, *L'Industrie textile française, op. cit.*, p. 55. (soit 61 % du matériel d'avant-guerre).
[1844] Adrien Falleur, *L'Industrie lainière dans la région de Fourmies, op. cit*., p. 115.
[1845] *Ibid*., p. 114.
[1846] Auguste Pawlowski, *L'Industrie textile française, op. cit*., p. 54-56.
[1847] *Le Monde Illustré…, la Champagne op. cit.*, p. 43.
[1848] *Ibid.*, p. 45.
[1849] *Ibid*., p. 47.
[1850] *Ibid.*, p. 39.
[1851] Charles Duverger, *L'Industrie de la laine*, Roubaix, Impr. G. Rohart, 1928, p.82, cité dans Jean-Claude Daumas, *Les Territoires de la laine* [HDR], *op. cit.*, p. 503.

textile souffrait en 1914 incitait les industriels à attendre les indemnités plutôt qu'à s'endetter »[1852]. Cet attentisme profite aux régions et aux industries concurrentes.

L'industrie ardennaise, de son côté, peine à se relever. Une partie du territoire se trouve en zone rouge, c'est-à-dire la zone des combats les plus violents, où des milliers d'obus non explosés restent sur le champ de bataille. La ville de Rethel enregistre un taux de destruction de ses immeubles de 97 %[1853]. De plus, routes et chemins de fer sont coupés. Cette situation « provoqua l'isolement de Sedan et fut cause de la lenteur déconcertante avec laquelle put s'opérer la reconstitution »[1854]. La draperie sedanaise a été très touchée par les destructions de la fin de la guerre. Cet état de fait conduit les patrons à se regrouper dans une union des syndicats patronaux de l'Industrie textile sedanaise, le 27 juin 1919, pour permettre le redémarrage de la Fabrique[1855]. Par l'intermédiaire de cette organisation et du directeur des usines de l'Espérance, Robert Altermann,[1856] ils tentent de récupérer le matériel volé et de reconstituer celui détruit, et parviennent à de premiers résultats en octobre 1920. L'Union contribue aussi à la constitution d'un « groupement général des industries textiles des régions sinistrées », « mis sur pied par l'union industrielle de crédit, "véritable ministère des finances des régions libérées" »[1857]. Enfin, une entente intervient au lendemain de l'armistice entre les industriels ardennais et les négociants du syndicat lainier de la Marne pour organiser le commerce des laines peignées et les prix de façon[1858]. Malgré le satisfecit de Paul Lantelme, la reconstitution est lente : « En 1921, le matériel de l'industrie textile sedanaise atteignait environ le tiers des effectifs de 1914. En 1922, il atteint à peu près la moitié »[1859].

1.2.3 Les dommages de guerre : un scandale d'État ?

Le 29 juillet 1919, Le Réveil du Nord publie un article violent contre la délivrance d'avances sur indemnité pour la reconstitution des stocks de matières premières :

[1852] Georges Clause, « D'une guerre à l'autre (1914-1945) », dans Pierre Desportes (dir.), *Histoire de Reims*, Toulouse, Privat, 1983, p. 374.
[1853] Philippe Nivet, *La France occupée, op. cit.*, p. 367.
[1854] L*e Monde Illustré…, les Ardennes, op. cit.*, p. 93
[1855] *Ibid*., p. 91. Constitution du syndicat : Emile Henrion, président, gérant des éts E. Henrion à Sedan ; Cartier-Pouru et G. A. Lepage (V-P), R. Altermann, A. Bazaille, C. Dumet, Ed. Dupont, E. Giboux, C. Jacquemin, J.-B. C. Renat, R. Sauvage, L. Toker, CH. Van Bervesseles, (mb du conseil).
[1856] Il est également directeur général pour la reconstitution de l'industrie textile sedanaise.
[1857] *Ibid*., p. 92.
[1858] AN F[12] 7687. Accord intervenu entre industriels et négociants du syndicat lainier de la Marne et des Ardennes, s.d. ; compte-rendu de la 6e séance de la 3e commission du comité interministériel de la laine, 27 novembre 1918.
[1859] *Idem*.

Un certain nombre d'industriels sinistrés reçoivent, en nature, des matières premières pour remplacer celles qui leurs furent enlevées par les Boches ou qui furent détruites.

D'après les clauses de la loi des dommages de guerre, la valeur de remplacement n'est accordée, pour les matières premières ou approvisionnements qu'aux industriels qui ont souscrit à la condition de remploi.

Or, il y a des usiniers qui, ayant reçu des matières premières par l'intermédiaire des services de reconstitution industrielle et du comptoir d'achat, n'ont pas remployé ces matières et les ont revendues, réalisant ainsi des bénéfices considérables.

On sait en effet que le cours actuel des laines ou du coton, par exemple, est de trois ou quatre fois supérieur à celui de 1914 ; l'industriel qui a perdu à cette époque un million de matière et qui qui vend aujourd'hui la quantité équivalente, à lui livrée par le comptoir d'achats, au lieu de l'utiliser dans sa fabrique, gagne donc deux ou trois millions.

Ce sont là des agissements scandaleux. Conséquence : cherté de la vie, chômage des ouvriers, etc.[1860].

Devant les montants colossaux des avances accordées aux industriels sinistrés, des voix s'élèvent contre les montants accordés, considérés comme excessifs[1861]. Le 3 juin 1921, le député socialiste Charles Inghels[1862] interpelle, avec Marcel Sembat, le gouvernement « sur les avantages pécuniaires accordés à certains gros sinistrés des régions dévastées, l'exagération du coefficient de remplacement des dommages de guerre et le manque de contrôle des avances aux industriels »[1863].

Pour Inghels, « un consortium capitaliste ayant en mai des fonctionnaires choisis par eux, ont établi des ramifications dans les moindres rouages des administrations et des sociétés industrielles et financières »[1864]. Il déplore les fausses promesses du ministre des finances de Clemenceau, Louis-Lucien Klotz, qui, par son « petit refrain "les Boches payeront" », entretient le sinistré d'une « illusion d'un enrichissement »[1865]. Il dénonce le mode de calcul des dommages, basé sur les prix d'avant-guerre de chaque matières premières multiplié par un coefficient estimé en fonction du quotient entre le prix d'après guerre et celui d'avant-guerre. C'est le cas des matières textiles (laine, coton et lin), où sont relevés « les taux de 10, 11, 12 et même 17 », estimés par les comités techniques locaux[1866]. Il évoque le cas de certains

[1860] Cité dans *Débats parlementaires, Chambre des députés*, séance du 3 juin 1921, p. 2543.
[1861] Jacques Bonte, *Patrons textiles…, op. cit*., p. 120.
[1862] (1872-1941), Ancien ouvrier textile, notamment à la Société cotonnière d'Hellemmes, ardent partisan du rapprochement entre le parti socialiste et la CGT, député du Nord de 1914 à 1924 et de 1932 à 1936, il reste à Lille pendant toute la durée de la guerre, et est même incarcéré en 1916 à la suite de sa protestation contre la déportation de jeunes gens et de femmes, et pour détention de journaux français. Il est libéré par la révolution allemande et regagne la France après le 11 novembre 1918. J. Raymond, « INGHELS Albert », dans Jean Maitron (dir.), *Dictionnaire du mouvement ouvrier français*, t. XXXII, quatrième partie*…, op. cit.*, p. 69-70.
[1863] *Journal officiel. Débats parlementaires, Chambre des députés*, séance du 3 juin 1921, p. 2541 et sq.
[1864] *Ibid*., p. 2542.
[1865] *Ibid*., p. 2542.
[1866] *Ibid*., p. 2543.

industriels cotonniers (sans les nommer) « dont les usines ne sont pas [encore] réoutillées [*sic*] [qui] ont pu ainsi spéculer ». En effet, il reprend la critique formulée par un autre député, Ringuier, qui dénonçait que « les cotonniers […] ont demandé à l'État de faire jouer à leur profit le paragraphe 1er de l'article 13 [de la loi du 17 avril 1919] qui accorde les frais supplémentaires pour "trois mois de matières premières" nécessaires à la fabrication », en particulier en juin-juillet 1920. Or, le prix du coton vaut, à cette époque, très cher, jusqu'à 650 francs la balle de 50 kg. Avec la baisse des cours l'année suivante, ces mêmes cotonnier ont donc pu acheter, pour un montant moindre, des quantités plus importantes de coton.

Pour le matériel, certaines évaluations sont augmentées par l'introduction des pièces de rechanges commandées en plus des nouveaux métiers ou des machines récupérées : « partout, dans les usines où se fait le remontage des machines, on prend la précaution d'y adjoindre des pièces de rechange. Par exemple, pour les cylindres, chaque industriel a bien soin de faire adjoindre pour chacun d'eux un segment[1867] »[1868]. Dans ce dernier cas, « Avant la guerre, chaque pièce coûtait au moins 500 frs. Comme il en faut quelquefois trois par machines, c'est donc une dépense supplémentaire d'avant-guerre multipliée au coefficient de 5, soit 7 500 frs »[1869]. Il pointe notamment les dossiers des industriels Tiberghien et Lepoutre. Le premier a touché 40 millions de francs en avances sur ses indemnités, dont 800 000 touchés pour 400 métiers inscrits en trop dans un premier rapport d'expert[1870]. Le deuxième a, malgré une usine peu ou pas touchées par les destructions (exceptés les tissus réquisitionnés ou les cuivres enlevés), perçu plus de 66 millions de francs en avance sur ses indemnités[1871].

Ces montants sont tels que certains industriels « n'en sav[ent] plus que faire », et ont préféré investir ces fonds dans d'autres activités : achat de bons du trésor à 5 %, investissement dans les sociétés d'exploitation pétrolière au Moyen-Orient et en Pologne, ou encore dans d'autres secteurs comme les champagnes Mu.[1872]. L'opération apparaît donc très profitable. Le député socialiste dénonce la fuite des capitaux qui ne sont donc pas réinvestis dans l'activité industrielle des régions libérées, et donc dans le travail.

Surtout, Inghels charge sans retenue l'Union des sinistrés, qu'il accuse de faire des affaires sur les dommages de guerre en favorisant les dossiers les plus importants aux dépens

[1867] Il s'agit d'« une pièce de précision qui sert de ressort au cylindre pour faire la compression ».
[1868] *Ibid*., p. 2543.
[1869] *Ibid*., p. 2543.
[1870] *Ibid*., p. 2551.
[1871] *Ibid*., p. 2545.
[1872] *Ibid*., p. 2547.

des plus modestes[1873]. Il dénonce en outre la collusion entre ces groupements d'intérêts privés et la bienveillance d'une partie des agents de l'État, acquis à leur cause. Il considère le comptoir commerciale d'achat des régions dévastées comme « une espèce de consortium capitaliste créé par des hommes ayant en main des fonctionnaires et des ramifications dans les moindres services de la reconstitution »[1874]. La société ne fait pas de bénéfices et que son conseil d'administration, présidée par un notaire, Maxime Ducrocq, comprend un député du Nord, des agents de la préfecture de la Seine, des rédacteurs de journaux régionaux. Mais, plus grave aux yeux du député, le conseiller juridique de l'Union des sinistrés n'est autre que Maxime Ducrocq, qui « a été placé par M. le préfet du Nord à la tête de la section administrative du comité technique des dommages de guerre, et à la tête du comité des présidents des commissions cantonales ».

Pour Inghels, l'Union des sinistrés « ne s'est plus occupé que de la constitution des gros dossiers, capables d'apporter rapidement d'importants bénéfices qu'une comptabilité savamment maquillée a jusqu'ici dérobé à tous les regards indiscrets ». Il y voit en somme une lutte des gros industriels capitalistes contre les petits exploitants et artisans :

> On a objecté à première vue que, dans l'intérêt de l'industrie nationale, il a fallu parer au plus pressé, accorder des avances pour la remise en état de l'industrie. C'est un argument apporté par M. Loucheur et par les honorables rapporteurs. Il pourrait avoir sa raison d'être, si tous les industriels petits et gros avaient touché, mais pourquoi alors seuls les industriels ont-ils perçu de fortes avances pendant que les petits artisans propriétaires de leur métier ont été pour la plupart écartés.
>
> Il y a dans les département du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Aisne, plus de 15 000 petits tisseurs à la main dont les métiers ont été détruits qui attendent depuis trente mois, pour la plupart, les avances nécessaires pour pouvoir travailler.
>
> Le relèvement du tissage à la main est d'un intérêt national : ce que l'on continue à faire à la main, ce sont les tissus de luxe, toiles fines du Cambrésis, les tissus de haute nouveauté, de fantaisie, une foule d'autres tissus, les plissés de chemises de Saint-Quentin, enfin de beaux tissus d'ameublement qui pour des raisons techniques perdent à être travaillés à la machine.
>
> Le comptoir d'achat leur a chicané leurs métiers. On a joué sur les mots, on les a tenus en haleine pendant que les gros industriels – ceux qui exploitent les petits artisans à domicile – ont obtenu déjà le remplacement de leurs métiers. Les maisons Rodier de Bohain, David-Maigret, Donon et Decaudin, Beghin de Saint-Quentin ont touché leurs métiers et peuvent faire travailler.
>
> Tout pour les gros, rien pour les petits (*applaudissements à l'extrême gauche*) […][1875].

Toutefois, les assertions du député du Nord restent sujettes à caution. Auguste Pawlowski estime le nombre de métiers à bras pour la fabrication de broderies dans la région

[1873] Ce véritable acharnement d'Inghels aurait été à l'origine de sa non réélection en 1924. J. Raymond, art. cit.
[1874] *Ibid*., p. 2549.
[1875] *Ibid*., p. 2547-2548.

de Saint-Quentin à environ 1850 en 1903. Au lendemain de la guerre, au 1er septembre 1920, il ne sont plus que 1 500 métiers à bras pour 125 métiers mécaniques. Cinq ans plus tard, la région en compte 2 200 à 3 000[1876]. A. Pawlowski n'explique pas cette hausse, mais il est probable que les indemnités de dommages de guerre et le renouvellement des métiers dans les grandes manufactures aient permis le développement d'un marché de machines d'occasion.

En outre, Inghels oublie de préciser que les conditions d'indemnisation des industriels les plus importants sont plus favorables que celles des sinistrés les plus modestes. En effet, après la loi du 17 avril 1919, le Parlement vote, au sein de la loi du 31 juillet 1920 fixant le budget général de 1920, plusieurs articles visant à simplifier, voire amplifier, la délivrance de crédits aux sinistrés ou groupements de sinistrés dont les pertes subies sont d'un million de francs et plus[1877]. Leur dommage devient alors une rente, payable sur 15 à 30 ans (ou annuités) (art. 152), au taux d'intérêt de 6 % (art. 153). Si toute l'indemnité n'a pas été touchée au terme de la convention fixant la durée de la rente, le restant dû est simplement versé au sinistré. Surtout, les sinistrés et groupements de sinistrés peuvent « contracter des emprunts gagés par les annuités qui leur sont consenties et bénéficiant [d']immunités fiscales » (art. 155). D'après O. Hardy, le groupement général des industries textiles des régions sinistrées a pu, grâce à ces dispositions, contracter en 1922 plus de 152,3 millions de francs d'emprunt[1878].

Le système d'indemnisation des sinistrés apparaît donc très favorable aux gros industriels. L'UIT – par l'intermédiaire d'Eugène Touron au Sénat – et les organisations de défense des intérêts des industriels sinistrés parviennent à faire entendre leurs souhait auprès du législateur. La constitution d'organismes spéciaux conçus pour accélérer les opérations de reconstitution permettent à l'industrie du Nord (en particulier Roubaix-Tourcoing, faiblement touché) une reconstruction rapide. En revanche, les autres régions textiles, à l'image de l'industrie drapière de Sedan, du fait de réseaux de transports défectueux en raison de la ligne de front, ne se relèvent que très lentement. Parallèlement, les montants considérables touchés par certains industriels suscitent des inquiétudes et nourrissent les soupçon d'abus et de fraude aux dommages de guerre. Il faut néanmoins prendre en compte un certain nombre d'incertitudes qui tournent autour de l'industrie textile en ce temps de transition vers une nouvelle économie de paix.

[1876] Auguste Pawlowski, *L'Industrie textile française, op. cit.*, p. 19-20.

[1877] *BL*, 1920, p. 3256. Pour les articles en question (art. 150 à 152), p. 3295.

[1878] O. Hardy, « L'État et la reconstruction industrielle dans les années 1920 : du laxisme à la recherche du contrôle intégral », dans Jean Bouvier et J.-C. Perrot (éd.), *États, fiscalités, économies*, Actes du cinquième congrès de l'association française des historiens économistes, 16-18 juin 1983, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985, p. 312.

2 LES INCERTITUDES DE LA TRANSITION : RÉINTÉGRATION ET LOIS SOCIALES.

La signature de l'armistice et les pourparlers de paix font entrer le pays dans une phase de transition importante. Sur le plan industriel, il faut organiser la réintégration à l'économie nationale non seulement des industriels des territoires occupés, mais également de ceux des territoires alsaciens retrouvés. Sur le plan social, la classe ouvrière aspire à de nouvelles conditions de travail, encouragée par la naissance d'un nouveau droit international.

2.1 Le retour des départements occupés et de l'Alsace : la crainte d'une saturation.

Malgré un arsenal législatif très à leur avantage, les sinistrés restent peu confiants quant à la nouvelle donne économique d'après-guerre. Les industriels du Nord redoutent la concurrence de confrères qui n'ont pas subi l'occupation, tandis que la réintégration de l'Alsace fait peser le risque d'une saturation du potentiel productif de la France.

2.1.1 Les cotonniers du Nord et la peur du « déclassement ».

Déjà au cours de l'année 1918 se pose la question de la réintégration des industriels sinistrés dans le cercle des producteurs. Dès sa première réunion le 6 avril, le comité interministériel du coton comprend une commission en charge des industries des régions envahies[1879]. Faute d'archives, son activité et sa composition reste méconnue. La question n'en est pas moins débattue au cours de plusieurs séances plénières. L'administration projette dans un premier temps de réserver 25 % du coton brut importé aux industriels sinistrés. L'opposition est vive, même de la part d'un sinistré comme René Laederich. Il invoque notamment les difficultés déjà rencontrées dans l'exécution des contrats en cours du fait de l'irrégularité des approvisionnements. M. Waddington avance le risque de favoriser un phénomène de spéculation par la constitution de réserves. Avec M. Westphalen, il suggère en revanche de prélever une partie des bénéfices réalisés par le consortium cotonnier pour aider les confrères sinistrés.

[1879] AN F^{12} 7689. Comité interministériel du coton, procès-verbal de la 1re réunion, 6 avril 1918.

La session du 18 juillet pose les termes du débat entre Eugène Motte, filateur de coton à Roubaix, et ses homologues. Défendant le quota de 25 % réservés aux industriels sinistrés, il rappelle combien ceux-ci souffrent de l'occupation, des réquisitions de matières premières et des prélèvements de matériel. Pour lui, revenu en France libre en février 1918, « on nous a totalement oublié, on nous a méconnus, on nous a étouffés, on nous a "lanternés", avec toutes sortes d'organisations qui matelassaient nos vœux et nos droits »[1880]. Il lui apparaît évident que ce quota de 25 % ne peut être que juste. Il rappelle que « dès fin 1917, les filateurs des pays envahis, effarés devant la persistance de leur malheurs, se sont réunis, et ont formulé une demande de participation dans la distribution du coton brut acheté par le gouvernement, importé par ses soins et répartis par le Consortium ». En février 1918, à l'issue d'une réunion avec le ministre du Commerce, et « sur les instances » de celui-ci, « nous consentîmes » à ne demander que 25 %, contre les 33 % « auxquels nous avons droit strict », initialement évalués par les filateurs sinistrés eux-mêmes.

Face à lui, Maurice Lemarchand, de la chambre de commerce de Rouen, et Pinot, du Syndicat cotonnier de l'Est, refusent de céder. Pour le premier, il faut considérer la question du point de vue de l'intérêt général de l'industrie cotonnière, et non en fonction des intérêts des régions productrices[1881]. En outre, ce serait faire reposer sur les épaules des compatriotes industriels une indemnité qui relève de la réparation pour dommage de guerre, et donc dû par l'Allemagne. Pour la chambre de commerce de Rouen, « si ce principe était admis, il créerait un précédent considérable, car les agriculteurs, les industriels, les commerçants, et en général tous ceux que l'invasion a mis dans l'obligation de suspendre d'exercice de leur profession, seraient fondés à s'en prévaloir.[1882] » En outre, les quotas d'importations accordés par les accords interalliés ne suffisent pas pour répondre à une telle demande. À cette époque, sur les 55 000 balles mensuelles nécessaires pour faire fonctionner les filatures au minimum vital, 18 000, puis 22 000 vont à l'IGH, 4 000 sont à destination des autres services de l'armée. En incluant la réserve demandée par les industriels sinistrés, les filateurs du territoire libre craignent de voir se profiler une pénurie forte et une source de spéculation supplémentaire. Quant à M. Pinot, il reproche aux industriels du Nord de ne pas s'adresser à leurs confrères,

[1880] *Ibid.*, procès-verbal de la 5e réunion, 18 juillet 1918.

[1881] AN F12 7689. Comité interministériel du coton, « Rapport présenté par M. Maurice Lemarchand, au nom de la Chambre de commerce de Rouen et les syndicats normands de la filature et du tissage de coton au sujet de la demande des filateurs des pays envahis, relative à la répartition du coton brut », procès-verbal de la 5e réunion, 18 juillet 1918.

[1882] *Ibid.*

mais de solliciter directement les autorités ministérielles pour plaider leur cause[1883]. Comme son homologue normand, il voit le principe d'une aide entre industriels d'une même branche d'activité comme étant le moyen de faire entrer davantage l'Etat dans les affaires économiques, mais aussi provoquer un précédent, une jurisprudence pour tous les autres secteurs d'activité.

La session suivante donne lieu à des explications très vives, à l'issue de la lecture des rapports de Lemarchand et Pinot[1884]. Le premier se veut rassurant quant aux bénéfices réalisés par les entreprises normandes, notamment à cause (ou grâce) à l'impôt sur les bénéfices de guerre. Eugène Motte réplique que si les cotonniers nordistes ne se disent pas « jaloux » des industriels cotonniers normands, « ils craignent seulement d'être trop pauvres ». En revanche, il reproche aux industriels de l'Est, notamment à René Laederich, « de n'avoir pas saisi de la question les syndicats cotonniers ». Ce dernier conteste en avançant que celle-ci ne devait être, suite à convenance commune, posée que devant le ministre du Commerce. Waddington soutient son collègue d'Épinal, et Emile Toulemonde, industriel du Nord :

> Déclare que comme il s'agit d'un monopole d'État, c'est au Gouvernement seul de que la question devait être posée et que, du reste, M. Laederich dans les différentes réunions du Comité corporatif des filateurs de coton des régions envahies, avait déclaré que les Syndicats cotonniers seraient hostiles à cette répartition et que en ce qui concerne les Vosges le Syndicat n'avait pas l'autorité suffisante sur ses membres pour les amener à discuter une pareille question[1885].

Eugène Motte n'en décolère pas moins. Pour lui, « On ne peut établir une comparaison entre ces tortures de quatre années et le cauchemar d'un jour de l'industrie cotonnière de l'Est », contraintes à des chômages réguliers. Quant Lemarchand avance la crise des années 1910-1913, Motte lui rétorque : « mais en 1912-13-14, il pleuvait aussi sur le Nord ? La crise cotonnière était générale. En sommes nous nous trouvons devant une situation de fait ; l'État s'est fait importateur de coton pour la France, nous faisons partie de la France ». Quant à Waddington, soucieux de défendre sa corporation, il souligne que « les industriels de Normandie de viennent pas de passer quatre années de fête, ils se sont trouvés en face de rudes et graves problèmes à résoudre, et de multiples difficultés à surmonter pour assurer la marche de leurs usines et l'approvisionnement de l'armée ; il ont conscience d'avoir largement fait leur devoir ». Il se prononce pour « l'établissement d'une sorte de taxe sur les balles importées par

[1883] *Ibid*., « rapport présenté par M. Pinot, au nom du syndicat cotonnier de l'Est au sujet de la demande des filateurs des pays envahis, relative à la répartition du coton brut ».
[1884] *Ibid*. Comité interministériel du coton, procès-verbal de la 6e réunion, 21 août 1918.
[1885] *Idem*.

le Consortium ou au prélèvement d'une part sur les bénéfices du Consortium, en faveur des Industries Envahies ».

Pour sauver la face, Eugène Motte propose, pour atténuer les craintes de spéculation de la part des industriels sinistrés, de systématiser le travail à façon par les bénéficiaires. Enfin, si les membres du comité s'entendent pour fournir une aide aux industriels des régions envahies, le président de séance, le sénateur Jean Morel, renvoie la décision finale aux conclusions d'une « commission chargée d'étudier les moyens pratiques de venir en aide aux filateurs des Régions envahies », dont sont membres Eugène Motte, René Laederich, Waddington, Selliez, James Dantzer, Delabart et Popelin.

Le 18 septembre, le débat est tranché en faveur de la contribution financière par le Conseil des ministres :

> Le Conseil des Ministres a examiné le projet d'accord à intervenir entre le Consortium Cotonnier Français (au nom de l'ensemble des filateurs et tisserands de coton de France) et le groupe des filateurs et tisseurs des régions envahies.
> Le principe d'une transformation du droit des industriels des régions envahies à la répartition de produits bruts en une redevance à prendre sur les bénéfices des industriels non envahis a été admis et sanctionné par un décret en date du 15 août 1918 relatif à l'industrie de la draperie.
> Le Conseil des Ministres a approuvé l'extension de ce principe à la filature et au tissage de coton[1886].

Par délibération reprise lors de la réunion du 20 novembre, le comité interministériel déclare :

> Les filateurs et transformateurs de coton bruts des États-Unis d'Amérique, actionnaires du Consortium Cotonnier Français, désirant donner une preuve de leur solidarité avec leurs confrères des Régions Envahies, ont décidé de les faire participer à l'activité de leurs industries tant que durera le régime des importations par le Consortium et tant que les conditions de guerre ne leur permettrons pas de transformer eux-mêmes le coton importé. A cet effet, ils acceptent de s'imposer une contribution de 0,18 cent., par kg de coton brut livré par le Consortium : pour en faciliter le recouvrement et d'accord avec M. le Ministre du Commerce, il est convenu que pendant une période maxima de 2 années, la somme de 0,18 cent. par kg sera ajoutée par le Consortium à ses factures. Les sommes ainsi produites seront remises au Groupement des Filateurs et au Groupement des Tisseurs des Régions Envahies, celui des Filateurs devant recevoir 0,15 cent. par kg et celui des Tisseurs 0,03 par kg. Ces groupements feront la répartition de ces sommes avec l'approbation de M. le Ministre du Commerce[1887].

[1886] *Ibid*, procès-verbal de la 7e réunion, 18 septembre 1918.
[1887] *Ibid*, procès-verbal de la 9e réunion, 20 novembre 1918.

Cependant, cet accord semble arriver bien tard. Le 18 décembre, les membres du comité doivent en effet approuver la répartition du contingent alloué à l'industrie cotonnière du 1er décembre 1918 au 1er août 1919 [annexe C7A2]. Si près des deux tiers des importations de balles de coton brut sont à destination des industries de l'intérieur (principalement Normandie et Vosges), les régions libérées (le Nord surtout) se voient réservées environ 14 % des expéditions, et l'Alsace 6 %.

Par ailleurs, les membres du comité cherchent avant tout à protéger les intérêts des industriels transformateurs. Ces livraisons doivent être absolument réservées aux filateurs et transformateurs, sans passer par des intermédiaires qui pourraient provoquer un renchérissement de la matière par spéculation. Par ailleurs, priorité est donnée aux livraisons de coton brut, avant les filés et les tissus et articles de coton. La priorité est aussi donnée aux industriels des régions libérées. Dans sa réunion du 15 janvier 1919, le comité interministériel du coton émet le souhait que le contingentement annuel d'importation de coton soit fixé à 4 000 tonnes, à partir d'avril 1919. La répartition des arrivages entre transformateurs se baserait sur la moyenne des importations effectuées entre 1911 et 1916 (soit une moyenne sur six années), « au *prorata* des quantités importées pendant les trois premières années et à la moitié seulement de celles qui ont été effectuées les trois années suivantes »[1888]. La situation évolue, il faut donc procéder à des adaptations.

Ces adaptations concernent aussi les importations de tissus et de filés de coton. Pour les tissus, les industriels constatent que des licences d'importations ont été accordées en dehors du cadre défini par l'accord franco-anglais du 24 août 1917. Au lieu des 9 600 tonnes annuelles de tissus autorisées, ce sont plus de 16 000 tonnes en 1917 puis 29 700 tonnes en 1918 qui sont importés[1889]. Pour le représentant du ministère de la Guerre, M. Glorieux, « les services de la Guerre ont été obligés d'accorder un certain nombre de licences en dehors du contingentement », pour faire face aux besoins. Dans le même temps, les importations ont été plus importantes : 411 300 balles ont fait partie du contingent, tandis que le commerce libre en a fait parvenir 480 000. Le comité demande donc « qu'il ne soit plus délivré aucune licence, sous aucun prétexte, en dehors du contingent fixé », et appelle à une révision des licences en cours, voire à leur annulation « si elles ne correspondant pas à des marchés de tissus vraiment passés avant l'annulation des marchés de guerre correspondants, ou si elles concernent les tissus autres que ceux visés par les marchés de guerre ». Quant à celles qui sont maintenues, il

[1888] *Ibid*, procès-verbal de la 11e réunion, le 15 janvier 1919.
[1889] *Ibid*, procès-verbal de la 12e réunion, 7 février 1919.

demande qu'elles « soient imputées, si possibles, sur le nouveau contingent ». Lors de la réunion du 19 mars 1919, les représentants du ministère annoncent la prise en compte des demandes des industriels, sauf pour certains articles pour lesquels l'application stricte s'est révélée difficile[1890]. Il assure enfin qu'« une certaine quantité de marchandises débarquées en France a été retournée en Angleterre ».

Quant aux importations de fils, elles divisent les membres du comité interministériel. Arrivé au mois de janvier au sein du comité, David Mieg, représentant du tissage alsacien que l'importation de filés fins et moyens soit libre durant trois mois pour permettre à l'industrie de se relancer[1891]. De son côté, M. Brabant veut une réduction pour permettre à la filature de se relever. La discussion révèle une opposition entre les filateurs, qui souhaitent pouvoir remobiliser leur clientèle et atténuer la concurrence des importations, et les tisseurs, qui manquent de fils et qui souhaitent relancer leur activité. Le comité parvient à une entente sur le contingent de filés (environ 3 125 tonnes) et confie la répartition à un comité central représentant les cinq grandes régions cotonnières (Alsace, Vosges, Nord, Normandie et Roanne-Thizy), ainsi que le commerce de Paris, l'industrie du fil à coudre et la broderie. Enfin, Les membres du comité interministériel constate la concurrence faite par le Japon dans l'Indochine française avec la filterie, et invoquent un retour au protectionnisme pour garantir les intérêts français sur ce territoire. Les industriels se placent donc, tant les filateurs que les tisseurs, dans une position de défense de leurs intérêts économiques.

2.1.2 La relance de l'industrie du peignage de la laine.

L'inquiétude est aussi présente pour les industriels lainiers, qui voient dans le développement des autres centres une menace pour leur hégémonie. Le 19 décembre 1918, la Chambre de Commerce de Tourcoing s'émeut, auprès des ministres du Commerce et de la Reconstitution industrielle, du vœu émis par leurs confrères de Mazamet « que le comité interministériel de la laine donne un avis favorable aux autorisations d'importation [de] matériel neuf et d'occasion de la filature de laine »[1892], et faire ainsi face à la concurrence des industriels du Nord. Eugène Motte – encore lui ! – insiste à nouveau sur le développement des industries textiles du reste de la France au détriment des industries des régions envahies. Ces

[1890] *Ibid*, procès-verbal de la 13e réunion, 19 mars 1919.
[1891] *Ibid*, procès-verbal de la 12e réunion, 7 février 1919.
[1892] AD Nord, 77 J 4162. Procès-verbaux de la Chambre de commerce de Tourcoing, annales 1914-1919. Fascicule 3 : 1919. Principales délibérations, séance du 8 janvier 1919, p. 7-16.

derniers cherchent alors à revenir dans le jeu économique au plus vite[1893]. Un redémarrage rapide de leur activité apparaît comme une solution efficace.

Outre les conditions de la reconstruction vues plus haut, leur position dans le comité interministériel de la laine leur permet d'influer sur les décisions sur les importations de matériel et de matières premières. Le Journal Officiel du 24 novembre 1918 précise les conditions d'importation de machines textiles d'origine britannique :

> Pour chaque commande, l'acheteur français adressera, soit au service pour lequel il travaille (intendance, aéronautique, etc.) soit au Ministère du Commerce [...], quatre exemplaires du bon de commande, rédigé sur papier commercial ordinaire, et mentionnant nettement la nature et le détail complet du matériel commandé, les quantités d'acier et de tôles et de divers matériaux entrant dans la fabrication de ce matériel, le prix payé, et la nature de l'industrie (laine, coton, lin, chanvre, etc.) à laquelle est destiné ce matériel et, de plus, s'il correspond à une commande nouvelle à placer. [...]
>
> Après examen par le comité interministériel compétent, le demandeur sera avisé, par le renvoi d'un exemplaire du bon de commande, dûment annoté, soit au sujet de sa demande, soit de la transmission, avec avis favorable, de cette demande à la commission française des munitions à Londres, cette dernière étant chargée d'appuyer auprès des autorités britanniques les commandes dont la nécessité aurait été reconnue.
>
> Dans ce dernier cas, le demandeur avisera son fournisseur britannique, d'une part, d'avoir à s'adresser à son gouvernement, par l'intermédiaire de la commission française des munitions, pour obtenir le permis de fabrication et d'exportation, et, d'autre part, d'avoir à obtenir du bureau des douanes françaises, à Londres […] la « licence d'importation » en France[1894].

Le contrôle de l'importation des machines s'étend à l'ensemble des industries textiles, et les comités interministériels sont en charge de l'approbation ou non des demandes d'importation. Par ce moyen, il ne s'agit pas seulement de gérer le fret maritime, mais de garder un œil sur les importations des industriels des territoires non envahis. La reconstitution ne doit pas perturber le rétablissement des équilibres nationaux d'avant-guerre.

Les industriels de la France libre essaient cependant de se faire entendre. Lors de la réunion du comité interministériel le 16 janvier 1919, Paul Fraenckel et Blin demandent « que la priorité soit donnée non pas à la reconstruction mais à l'importation de façon à ce que tous les industriels jouissent de la liberté d'importer un matériel d'occasion »[1895]. Pour prévenir les objections des industriels nordistes, Francisque Bonnier, à la tête du comité, propose de classer les demandes en trois catégories : celles des industriels « dont les machines ont totalement disparues » et qui deviennent de fait prioritaires ; ceux « dont les usines ont été détériorées » ;

[1893] AN F1[2] 7687. Comité interministériel de la laine, séance du 23 janvier 1919.
[1894] *Ibid*. Extrait du JO du 24 novembre 1918. Ministère de l'Armement et des Fabrications de guerre. Avis aux importateurs de machines textiles de provenance britannique.
[1895] *Ibid*. Comité interministériel de la laine, séance du 16 janvier 1919.

et ceux « qui ont travaillé pendant la guerre mais dont le matériel doit être reconstitué (en partie »[1896].

Ce contrôle s'étend aux matières premières. À l'issue d'une réunion du comité interministériel à la fin de l'année 1918, les besoins en laine sont arrêtés pour l'année 1919 [tableau 128]. Les importations prévoient que 65 % de la laine brute prennent la direction des régions libérées, dont 91 % pour les peignages de Roubaix-Tourcoing. Les régions non envahies et l'Intendance disposent de moins du quart des importations, et l'Alsace en obtient 12 %.

Tableau 128: Besoins de la France en laine et produits de laine pour l'année 1919.

Laine brutes pour	À peigne	À carde	Total	%
Intendance	27 000		27 000	11,6%
Régions non envahies	23 000	3 000	26 000	11,2%
Régions libérées	138 000	14 000	152 000	65,2%
Alsace	28 000		28 000	12,0%
Totaux	216 000	17 000	233 000	100,0%
À ajouter stocks de 3 mois	54 000	4 200		
Totaux généraux	270 000	21 200		

Source : AN F12 7687, Comité interministériel de la laine, besoins de la France en laine et produits de laine pour l'année 1919, s.d.

Toutefois, les approvisionnements sont difficiles au cours du 1er semestre 1919, car le contrôle du gouvernement britannique sur le commerce des laines du Commonwealth reste en place. Cette situation suscite l'agacement d'Eugène Motte qui s'interroge sur l'utilité des réunions du comité interministériel, dont il est le vice-président [annexe C7A3]. Il déplore, dans un long réquisitoire, que celui-ci ne soit « purement un paravent, un paratonnerre derrière lequel M. le ministre s'abritera à l'heure des comptes qu'on ne manquera pas de dresser quand il sera dûment constaté que nos centres lainiers sont disqualifiés et en mauvais arroi »[1897]. En réalité, Eugène Motte cherche à mettre la pression sur les décideurs politiques en faveur des industriels du Nord, alors que la France, avec la réintégration de l'Alsace, doit gérer l'accroissement de son potentiel productif.

[1896] *Ibid.*
[1897] *Ibid*. Lettre de M. Eugène Motte, vice-président du comité interministériel de la laine, 3 avril 1919 [annexe].

2.1.3 La réintégration de l'Alsace : une nouvelle carte industrielle.

L'enjeu de la réintégration de l'Alsace tient à la capacité du marché français à s'adapter à l'arrivée d'un potentiel industriel conséquent. Dans l'industrie cotonnière, la région dispose de l'équivalent de 26 % des broches à filer et du tiers des métiers à tisser possédés par la France. Dans l'industrie lainière, cette possession s'élève à 23 % en filature et 22 % en tissage [tableau 129]. Dans la branche de l'impression sur tissus, l'Alsace possède à elle seule plus de machines que la France[1898]. Dans un rapport remis dès le mois de mai 1917, Daniel Mieg[1899] souligne que « certaines industries ont atteint en Alsace-Lorraine un développement tel que leur production dépasse, dans une large mesure, la consommation propre de ce territoire[1900]. » C'est d'ailleurs le cas de la production textile[1901].

Les industriels français, en particulier les cotonniers des Vosges, expriment leurs craintes dès 1915 : l'accroissement du potentiel productif ne peut déboucher que sur une crise de surproduction[1902]. D'après Auguste Pawlowski, les exportations françaises d'avant-guerre s'élèvent à 22 000 tonnes de filés et de 15 000 tonnes de tissus de coton. Avec l'intégration de l'industrie cotonnière alsacienne, ces excédents se seraient respectivement portés à 25 000 tonnes, et entre 22 et 90 000 tonnes. D'après Bernard Thierry-Mieg, ce risque constitue une des raisons pour lesquels les principaux acteurs de l'industrie vosgienne, Paul Lederlin et Marcel Boussac, n'entrent pas en concurrence sur les marchés militaires et civils, et nouent une alliance avec René Laederich « pour que la frontière textile reste là où elle est, c'est-à-dire, pour l'Alsace, sur la crête des Vosges »[1903].

[1898] Daniel Mieg, « Rapport sur la situation de l'industrie cotonnière en France après l'intégration de l'Alsace-Lorraine (adopté en séance du comité du 5 mai 1917) », Comité d'études économiques et administratives à l'Alsace-Lorraine, 1917, p. 2.

[1899] (1864-1932). Centralien, « il se trouvait en France en août 1914 et partit diriger l'usine Mieg de Luxeuil. Il s'intéressa à l'utilisation de l'énergie hydraulique du Rhin, question essentielle pour l'Alsace, et fit adopter, tant par le comité Siefred que par la commission d'études économiques à la présience du Conseil, des vœux tendant à assurer à l'Alsace et à la France toute la puissance hydraulique disponible sur le Rhin, de la frontière suisse jusqu'à Lauterbourg. Daniel Mieg revint à Mulhouse en 1918 t se vit attribuer les présidences d'Énergie électrique du Rhin, de Force motrice du Haut-Rhin, de Pechelbronn et de la société d'assurance Rhin et Moselle. Il siégea au conseil supérieur d'Alsace et de Lorraine et au conseil municipal de Mulhouse. Enfin, il joua un rôle dirigeant dans le patronat haut-rhinois comme vice-président du Syndicat industriel alsacien et du Syndicat cotonnier français ». Michel Hau et Nicolas Stoskopf, *Les Dynasties alsaciennes, du XVIIe siècle à nos jours*, Paris, Perrin, 2005, p. 346-347.

[1900] Daniel Mieg, rapport cité, p. 2.

[1901] *Ibid*., p. 5.

[1902] Auguste Pawlowski, « La Question du coton alsacien », *Revue d'Alsace et de Lorraine*, avril 1927, p. 52.

[1903] Bernard Thierry-Mieg, *BTM. Écrits, souvenirs et témoignages. Deux siècles d'histoire industrielle*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2010, p. 146.

Tableau 129: Potentiel productif de la France et de l'Alsace avant la guerre.

Nature	France	Alsace	Nouveau total	Hausse (%)
Broche filature de coton	7 230 000	1 900 000	9 130 000	26,3
Métiers à tisser (coton)	150 000	46 000	196 000	30,7
Broche filature de laine peignée	2 500 000	568 000	3 068 000	22,7
Métiers à tisser (laine)	46 000	10 000	56 000	21,7

Source : Daniel Mieg, rapport cité, p. 1 et 4.

La crainte de voir les produits alsaciens arriver en masse sur le marché intérieur français conduit les autorités à assurer les débouchés de ces industries en Allemagne. Pour cela, le comité d'études économiques et administrative relative à l'Alsace-Lorraine, souhaite s'appuyer sur trois leviers : des mesures douanières transitoires avec l'Allemagne sur les produits alsaciens ; des mesures protectionnistes favorables à l'écoulement des produits français sur les marchés coloniaux ; enfin, une politique d'expansion des exportations internationales[1904].

L'enjeu est de taille. Michel Hau rappelle par ailleurs qu'en 1914, « l'Alsace expédie 95 % de ses cotonnades vers l'Allemagne » et qu' « une partie de cette production est exportée par les maisons de commerce allemandes[1905]. » Sur l'ensemble des production textiles, les deux tiers transitent par les négociants Berlinois. Le traité de paix de Versailles, signé en juin 1919, doit permettre un régime transitoire facilitant l'intégration du territoire reconquis. Les articles 68 et 268 doivent permettre l'entrée en franchise en Allemagne de tous les produits bruts ou manufacturés d'Alsace, et d'après les moyennes d'expéditions de 1911-1913[1906].

[1904] Daniel Mieg, rapport cité.
[1905] Michel Hau, *L'industrialisation de l'Alsace…, op. cit*., p. 266.
[1906] *Ibid*.

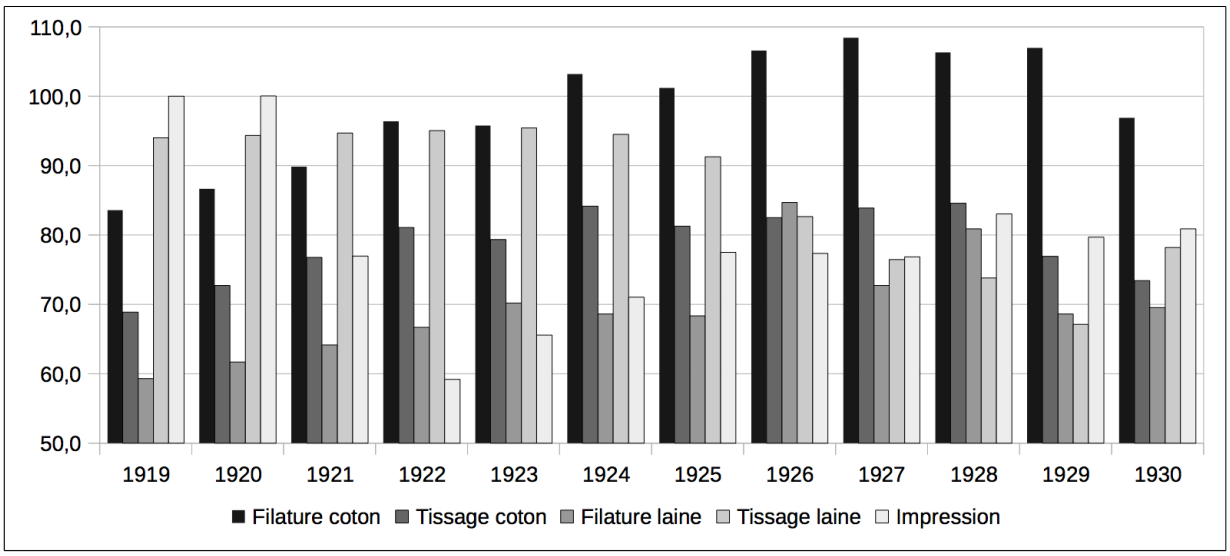

Figure 62: Indice du produit industriel des textiles alsacien, 1919-1930.
Source : d'après Michel Hau, *L'industrialisation de l'Alsace…, op. cit.*, 1987, p. 456. Base 100 = 1913.

Dans les faits, l'industrie textile alsacienne réagit difficilement au retour dans le giron de la France [figure 62]. Seule la filature de coton dépasse son indice de production d'avant-guerre. Les impressions sur tissus parviennent à conserver leur niveau de production durant les deux années qui suivent l'armistice, grâce à un décret pris le 21 novembre 1918 autorisant « l'admission temporaire des tissus de coton destinés à être imprimés dans les ateliers » en Alsace[1907], puis à celui du 6 décembre 1918 suspendant l'interdiction de commerce avec l'Alsace-Lorraine[1908]. En 1922, elles s'effondre de 40 %. Quant aux tissages et la filature de laine, ils ne parviennent pas à recouvrir leurs niveau de production d'avant-guerre, trop concurrencés par les centres textiles français. L'achèvement de la reconstitution en 1925 des usines du Nord marque par ailleurs le déclin du tissage lainier en Alsace.

Ces problèmes sont la conséquence de deux événements, l'un politique, l'autre monétaire. Pour le premier, les importations d'Allemagne sont vite entravées par le relèvement général des tarifs douaniers français le 29 mars 1921[1909]. Or, les industries Alsaciennes dépendent de leurs fournisseurs allemands pour plusieurs produits intermédiaires et dans les machines-outils. D'autre part, les troubles monétaires en Allemagne, avec la dépréciation du mark, pèsent sur les échanges commerciaux et voient l'effondrement des expéditions d'étoffes imprimées, de filés et de produits semi-manufacturés sur le marché allemand[1910]. Les ventes

[1907] *BL*, 1919, p. 2646.
[1908] *Ibid*., p. 2808.
[1909] Michel Hau, *L'industrialisation de l'Alsace…, op. cit*., p. 267.
[1910] *Ibid*.

« ne reprennent qu'après la création du Rentenmark, en novembre 1923, et elles atteignent pendant l'année 1924 un volume qui est la moitié de celui de 1911-1913. Les tissages de laine peignée exportent cette année-là en Allemagne la quasi-totalité de leur production »[1911]. En outre, au cours des années 1920, l'Allemagne parvient à combler une partie de la perte du potentiel productif alsacien dans l'industrie cotonnière, passant de 8,6 à 9,5 millions de broches, contre 10,5 millions avant le conflit[1912].

Pour J. Randon de Grolier, la crise de surproduction liée à la réintégration de l'industrie cotonnière alsacienne n'a pas eu lieu pour deux raisons :

> L'une étant la destruction de la plus grande partie de l'industrie du Nord qui ne fut pratiquement reconstituée qu'en 1921, l'autre les dispositions des articles 68 et 268 du Traité de paix qui, jusqu'au 11 janvier 1925, obligeaient l'Allemagne à admettre en franchise douanière les produits d'Alsace munis d'un certificat d'origine, et ce dans la limite de certains contingents[1913].

Malgré des chiffres en apparence décevants [Figure 63], J. Randon de Grolier souligne que la situation particulière de la France (franchise douanière, dépréciation monétaire) favorise les exportations alsaciennes en créant un « dumping à l'exportation eu égard aux concurrents anglais et nord-américains[1914]. » Sur la période 1920-1925, les exportations alsaciennes de fils et tissus de coton en Allemagne restent toutefois inférieures aux contingents autorisés. Un premier palier est atteint en 1921-1922, marquant la fin de la crise , avant de chuter à nouveau en 1923-1924.

[1911] *Ibid*.
[1912] Auguste Pawlowski, art. cit., p. 53.
[1913] J. Randon de Grolier, L*'industrie cotonnière dans les Vosges*, thèse de doctorat, université de Paris, faculté de droit, Paris, Impr. A. Voegelin, 1927, p. 166.
[1914] J. Randon de Grolier, *L'industrie cotonnière dans les Vosges…, op. cit.,* p. 167.

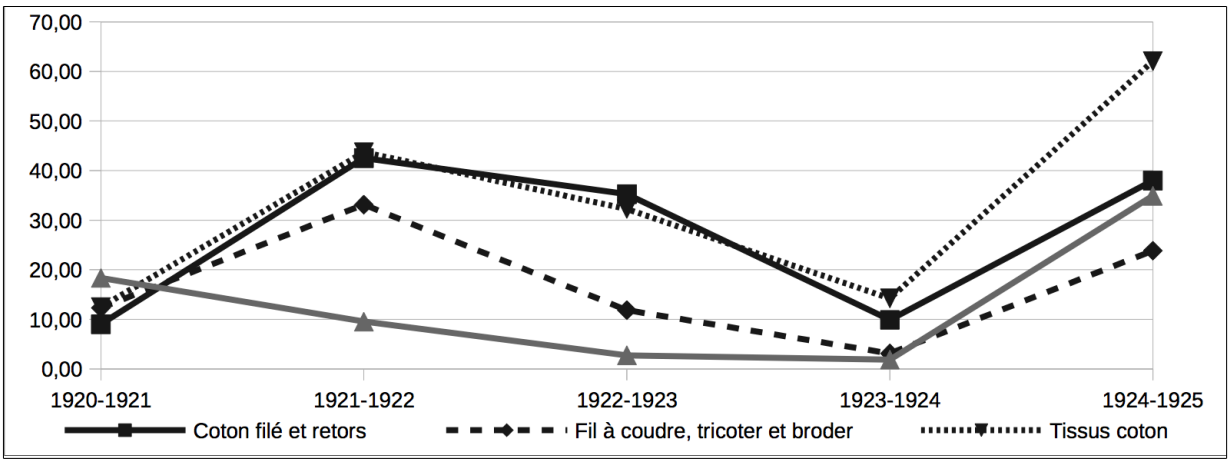

Figure 63: Exportation d'Alsace en Allemagne pour un contingent certifié de 100 kg, 1920-1925.

Source : d'après J. Randon de Grolier, *L'industrie cotonnière dans les Vosges…, op. cit.*, p. 167.

Enfin, il faut noter que le matériel textile alsacien a subi des pertes durant la guerre [1915]. l'apport de la province rhénane doit être revue à la baisse [tableau 130], malgré les lacunes[1916].

Tableau 130: État du matériel textile de l'Alsace, 1914-1923.

Matériel	Estimation en 1914	Recensé en 1923	Différence
Broches filature coton	1 900 000	1 364 868	-28,2%
Métiers à tisser coton	46 000	28 601	-37,8%
Broches filature laine peignée	568 000	417 458	-26,5%
Broches filature laine cardée	n.c.	16 000	n.c.
Métiers à tisser laine	10 000	6 632	-33,7%

Sources : Daniel Mieg, rapport cité, p. 1 et 4 ; Auguste Pawlowski, *L'Industrie textile française, op. cit.*, p. 97-107.

La réintégration de l'Alsace permet à la France d'accroître son matériel industriel. Une nouvelle carte se dessine en 1923, où la domination du Nord se maintient malgré cinq années d'inactivité économique là où ses industriels écrasaient leurs concurrents avant la guerre [cartes 14 à 17]. L'Alsace occupe la troisième position en matériel dans l'industrie lainière – sauf pour la filature de laine cardée –, et la quatrième place dans la filature de coton. Quant aux

[1915] Clément Wisniewski, « L'épreuve de la reconstruction industrielle dans le Haut-Rhin après la Grande Guerre », dans *Les reconstructions d'après-guerre en Alsac*e, *Revue d'Alsace*, n°142, 2016, p. 75-94.

[1916] Le chiffre des broches de filature de coton de 1923 exclue le matériel de huit établissements non membres du syndicat cotonnier de Mulhouse.

industriels du Nord, ils retrouvent en 1923 leur domination d'avant la guerre dans tous les domaines, à l'exception du tissage du coton.

2.2 Le nouveau cadre social : progrès ou frein à la productivité ?

Le retour à la paix marque le retour des grandes revendications sociales. Vieille demande du mouvement ouvrier[1917], la journée de huit heures est votée en avril 1919 dans la crainte d'un 1er mai révolutionnaire. Votée presque sans discussion, elle n'a cependant pas été sans opposition, même formelle.

2.2.1 La journée de huit heures et les conventions collectives.

Le 2 janvier 1919, une note officieuse fait état d'une visite de délégués de la CGT au président du Conseil, Georges Clemenceau, qui leur aurait déclaré que « le Gouvernement avait adopté le principe de la journée de huit heures »[1918]. Le 14, Jules Siegfried, alors désigné président d'âge de l'Assemblée, prononce une allocution en ouverture de la première année après l'armistice. Évoquant l'héroïsme des soldats et la douleur de 1871, il rappelle à ses collègues toutes les difficultés à venir pour construire la paix : pensions et dommages de guerre, réparations et paiement de celles-ci, modernisation de l'agriculture et de l'industrie :

> L'intérêt de l'ouvrier, comme celui du patron, sera de produire davantage et les salaires seront d'autant plus élevés que l'industrie sera prospère (*Très bien ! Très bien !*). Avec un travail assidu et régulier, la journée de huit heures sera suffisante (*Applaudissements*), laissant l'ouvrier le temps de se consacrer à son foyer et à sa vie personnelle (*Nouveaux applaudissements*)[1919].

Le débat, peu animé, commence au Parlement le 28 janvier avec le dépôt d'un proposition de loi du socialiste Pierre Renaudel « et plusieurs de ses collègues »[1920]. Il s'agit de faire pression sur le ministre du Travail, le républicain socialiste Pierre Colliard (1852-1925),

---

[1917] Jean-Louis Robert, « Troisième partie : De la guerre au congrès de Tours, 1914-1920 », dans Claude Willard (dir.), *La France ouvrière. Histoire de la classe ouvrière et du mouvement ouvrier français* , t. 1 : *Des origines à 1920*, Paris, Les éditions de l'atelier, 1995, p. 441.

[1918] Cité dans *Bulletin de l'UIT*, Réunion du comité du 16 janvier 1919, p. 137.

[1919] *Journal Officiel. Départs parlementaires, Chambre des députés*, séance du 14 janvier 1919, p. 2.

[1920] *Ibid*., Séance du 28 janvier 1919, p. 227. Sont signataires Albert Thomas, Lucien Voilin et Joseph Lauche. Voir Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, direction du Travail, *Travaux préparatoires de la loi du 23 avril 1919 sur la journée de huit heures*, Paris, Imprimerie nationale, 1919, p. 28.

dont les équipes étudient la question depuis le mois de décembre[1921], en même temps q'une conférence internationale du travail[1922]. La loi de huit heures doit devenir, à terme, une règle internationale[1923]. Le projet de loi est déposé le 8 avril. Le 10, le député du Rhône républicain radical-socialiste Justin Godart estime :

> Il n'y a plus d'opposition de principe sérieuse à la journée de huit heures. Les adversaires de la réglementation du travail qui repoussaient au nom de la liberté, toute intervention de l'État dans les relations entre le capital et le travail, ont dû reconnaître qu'elle était, dans beaucoup de cas, rendue nécessaire par les abus commis au nom de la liberté même contre les travailleurs […][1924].

Votée une première fois à la Chambre des députés, le texte arrive au Sénat le 18 avril, et est adopté sans modification le 23. Le 1er article de la loi modifie les articles 6 à 8 du titre 1er du livre II du Code du travail et de la prévoyance sociale. Désormais,

> Dans les établissements industriels et commerciaux ou dans leurs dépendances, de quelque nature qu'ils soient, public ou privés, laïques ou religieux, même s'ils ont un caractère d'enseignement professionnel ou de bienfaisance, la durée du travail effectif des ouvriers ou employés de l'un ou de l'autre sexe de tout âge, ne peut excéder soit huit heures par jour, soit quarante-huit heures par semaine, soit une limite équivalente établir sur une période de temps autre que la semaine[1925].

Le texte permet donc une certaine souplesse, sans excéder la moyenne de huit heures de travail effectif. En outre le nouvel article 7 du code du Travail prévoit que, « des règlements d'administration publique déterminent par profession, par industrie , par commerce ou par catégorie professionnelle, pour l'ensemble du territoire ou pour une région, les délais et

---

1921 Pour Najib Souamaa, le ministère est en charge de la question depuis le 20 janvier 1919. « La loi des huit heures : un projet d'Europe sociale ? (1918-1932) », dans *Travail et Emploi*, 110, avril-juin 2007, p. 30. Pour Michel Cointepas, Arthur Fontaine, directeur du ministère du Travail, a été spécialement missionné par G. Clemenceau sur cette question depuis décembre 1918. « Il y a 80 ans, "la journée de huit heures" », travail-emploi, ressource internet, n.d., URL : http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/journee_de_8h.pdf, p. 2 [consultée le 31 mai 2017].

1922 AN F22 319, note concernant la commission du congrès de la paix chargé d'étudier la législation internationale du travail, 20 janvier 1919, cité dans *ibidem*.

1923 D'autres pays l'on d'ailleurs adopté : Allemagne (ordonnance du 23 novembre 1918), Autriche dite allemande (loi du 19 décembre 1918, application jusqu'à la conclusion de la paix), Espagne (décret du 3 avril 1919, en vigueur que le 1er octobre), Finlande (lois des 27 novembre 1917 et 14 août 1918), Italie (Accords patronaux et ouvriers, instauration progressive de mars à juin 1919), Pologne (décrets des 29 octobre et 11 novembre 1917), Tchécoslovaquie (loi du 19 novembre 1918), Suède (projet de loi en cours de discussion), Équateur (loi du 4 septembre 1916), États-Unis (loi du 19 juin 1912), Mexique (constitution du 5 février 1917), Panama (loi du 29 octobre 1914), Uruguay (loi du 17 novembre 1915). Ministère du Travail, *Travaux préparatoires de la loi du 23 avril 1919…, op. cit.*, p. 52-53.

1924 *Ibid.*, p. 36.

1925 *BL*, 1919, p. 1234.

conditions d'application de l'article précédent ». Comme garantie à ce changement, les syndicats ouvriers obtiennent que « la réduction des heures de travail ne pourra, en aucun cas, être une cause déterminante de la réduction des salaires »[1926] (article 2), et s'applique à l'Algérie et aux colonies (article 4). Selon Michel Cointepas :

> Votée dans la précipitation sous la pression de l'actualité, la loi des huit heures est pourtant un petit chef-d'œuvre. Par sa modernité politique d'abord, puisque dans le domaine de la durée du travail elle clôt la période de "protection des plus faibles" ouverte en 1841 et amorce sans ambiguïté celle des « conquêtes ouvrières », annonçant déjà la loi de 40 heures de 1936. Par sa modernité juridique ensuite, puisqu'elle abandonne la démarche normative unilatérale pour associer, en amont et en aval, les représentants du capital et du travail à la rédaction de la réglementation qui leur sera applicable, dans un souci à la fois d'efficacité économique et de pacification sociale. C'est une belle victoire pour A[lbert] Thomas, A[rthur] Fontaine, A[lexandre] Millerand, le ministère et la direction du travail[1927].

Quant aux dérogations, ce n'est que le 12 décembre 1919 que le décret d'application de la loi du 23 avril 1919, rebaptisée « sur la durée hebdomadaire de travail de 48 heures », pour les industries du textile, paraît[1928]. Celui-ci donne raison aux patrons sur différents points. La durée de travail effectif adoptée par l'établissement est basée soit sur la journée, soit sur la semaine, dans la limite de 48 heures et incluant « le repos de l'après-midi du samedi », sauf si le jour de marché de la localité a lieu un autre jour dans la semaine (art. 2). Dans ce cas là, la demi-journée de repos aura lieu à ce moment. Le décret réglemente également les modalités de rattrapage des heures de travail en cas d'interruption d'activité pour force majeure (art. 3) ou de morte-saison. Pour ce dernier cas, « la récupération des heures de travail perdues […] dans les industries de la teinture et de l'apprêt, du blanchiment et de l'impression sur tissus filés et matières, et pour les opérations du triage dans l'industrie du peignage, sur les territoires des cantons de Roubaix, Tourcoing et Lannoy, ainsi que dans l'industrie cotonnière des Vosges, pourra être autorisée par l'inspecteur départemental du travail jusqu'à concurrence de 100 heures par an ». Des dérogations sont enfin accordées en fonction des postes et activités (art. 5) [annexe C7A4].

Auparavant, la loi du 25 mars 1919 relative aux conventions collectives de travail. Elle définit les conventions comme :

> Un contrat relatif aux conditions du travail, conclu entre, d'une part, les représentants d'un syndicat professionnel ou de tout autre groupement d'employés et, d'autre part, les

[1926] *Ibid.*, p. 1235.
[1927] Michel Cointepas, art. cit.
[1928] *Bulletin de l'UIT (août 1917-juillet 1919)*, réunion du 27 novembre 1919, annexe, p. 246-249.

représentants d'un syndicat professionnel ou de tout autre groupement d'employeurs, ou plusieurs employeurs contractant à titre personnel ou même un seul employeur.

Elle détermine les engagements pris par chacune des parties envers l'autre partie et, notamment, certaines conditions auxquelles doivent satisfaire les contrats de travail individuels ou d'équipe que les personnes liées par la convention passent, soit entre elles, soit avec des tiers pour le genre de travail qui fait l'objet de ladite convention[1929].

La conception laisse aux patrons une marge de manœuvre extrêmement large, ceux-ci pouvant contracter une convention soit à l'échelle de leur industrie, soit pour leur propre établissement. Obligatoirement écrite sous peine de nullité, la convention consolide le principe de ce que l'on appelle pas encore le dialogue social. C'est donc dans ce cadre que la journée de huit heures ou de la semaine de 48 heures s'appliquent.

2.2.2 Les réticences du patronat textile.

La question de la journée de huit heures réactive l'opposition épidermique du patronat à toute législation du travail, tout comme elle réveille le mouvement syndical anesthésié nationalement. Lors de la séance du 14 février 1919 à la chambre des députés, Louis Loucheur, ministre de la Reconstitution industrielle et lui-même industriel, s'interroge quant à l'intérêt d'appliquer sans délai la journée de huit heures :

> […] On nous a parlé également de la journée de huit heures. Messieurs, la journée de huit heures présente pour la France des difficultés toutes spéciales. J'ai été un des premiers et je puis presque dire, je crois, un des auteurs de la formule : « qu'il fallait le plus rapidement possible arriver au maximum de salaire, par le minimum de travail, avec le maximum de production. C'est donc là une formule que je ne repousse pas du tout. Cependant, ayant aujourd'hui la charge des grands intérêts du pays je ne puis pas perdre de vue que nous avons malheureusement une natalité extrêmement faible et qu'il ne faut pas, au lendemain même du jour où nous avons subi des pertes si cruelles, être dans l'impossibilité de lutter sur les marchés extérieurs parce que nous serions dans l'impossibilité de produire.
>
> Ceci est pour dire que sans repousser du tout le principe de la journée de huit heures, l'envisageant, au contraire, comme on doit l'envisager, c'est-à-dire pour y arriver vite, nous avons cependant besoin d'une adaptation préalable du temps nécessaire à la transformation de certaines usines, de certaines méthodes de fabrication dont je parlerai tout à l'heure et qui permettront avec une durée de travail réduite, d'avoir une production au moins égale sinon supérieure[1930].

[1929] *BL,* 1919, p. 692. Cette loi crée le chapitre 5 (De la convention collective de travail) du titre II du livre 1er du code du Travail.

[1930] *Journal Officiel. Débats parlementaires, Chambre des députés*, séance du 14 février 1919, p. 637.

Les discussions ont lieu dans le cadre de la commission des traités internationaux du travail. Elle est instituée le 20 juillet 1917 et complétée par de nouveaux membres jusqu'au 1 er mars 1919[1931]. Ce dernier arrêté inclut dix représentants du patronat et dix représentants ouvriers, sur proposition de leurs organisations, outre des représentants du ministère de la Reconstitution industrielle. Ils représentent l'ensemble des activités industrielles, dont les textiles. Cinq séances, s'étendant du 15 mars au 7 avril 1919, se succèdent. On notera la présence, pour les industriels du textile, de Louis Guérin et Kempf, tandis que les ouvriers sont représentés dans leur ensemble par Léon Jouhaux, secrétaire de la CGT, Merheim, de la fédération des métaux et Henri Cnudde, de la fédération du textile. Arthur Fontaine et Charles Picquenard représentent l'administration, des ministre,s comme Colliard et Loucheur, et des personnalités politiques comme Alexandre Millerand complètent la commission.

Chacun défend ses positions, parfois de manière vive. Les patrons insistent sur les risques du passage trop rapide et générale à la journée de huit heures sur les salaires et de la production, sur la concurrence internationale et la faiblesse démographique de la France. Celle-ci ne permettrait pas au pays d'assurer une marche des usines en deux ou trois équipes par jour et entrerait en concurrence avec les besoins de l'agriculture[1932]. Comme le note le rapporteur du projet de loi, Justin Godart, « les discussions furent passionnées, parfois rudes et à la limite de la rupture »[1933].

Au cours des débats, Louis Guérin intervient sur la problématique de la reconstitution et des enjeux concernant l'industrie textile des régions envahies, dont le patronat est bien mieux organisé[1934]. L'application de la journée de huit heures exige « une modification rapide et immédiate de l'outillage, en vue de compenser la réduction de la durée du travail ». Il demande que des aménagements soient accordés aux régions libérées. En outre, le patronat textile craint de ne pas trouver suffisamment de main-d'œuvre, peinant à reconstituer celle d'avant-guerre[1935]. La journée de huit heures, malgré son objectif international, reste un « saut dans l'inconnu » aux yeux de beaucoup d'industriels[1936]. Le 2 avril 1919, les dernières barrières semblent enfin tomber. Louis Loucheur évoque une réunion qu'il a eu avec « trois grands industriels », dont un représentant de l'industrie textile, « lesquels lui ont déclaré spontanément que la journée de

[1931] Ministère du Travail, *Travaux préparatoires de la loi du 23 avril 1919…, op. cit.*, p. 1.
[1932] *Ibid*., p. 22-25. Déclaration patronale (Texte définitif).
[1933] *Ibid*., p. 41.
[1934] *Ibid*, séance du 27 mars 1919, p. 10.
[1935] *Ibid*., p. 11.
[1936] *Ibid*., p. 12.

huit heures était compatible, non seulement avec le maintien, mais même avec l'augmentation de la production[1937] ».

Au sein de l'UIT, la position est plus tranchée. Il estime que les conséquences de l'application de la journée de huit heures conduira « d'abord [à] un renchérissement des prix de l'existence dans tous les pays du monde et, en ce qui touche la France, une situation désastreuse par rapport à ses concurrents »[1938]. Il reprend les arguments développés par les opposants les plus déterminés, en particulier la faiblesse démographique de la France, et la concurrence des pays émergeants comme le Japon. Résignés à son application[1939], les industriels transmettent donc à leurs représentants au Sénat trois souhaits :

> 1° Que la limitation du travail soit hebdomadaire et non quotidienne ;
> 2° Qu'un ou plusieurs paliers soient prévus par la loi elle-même au moins pendant la période de reconstitution économique et de restauration des régions envahies, en vue d'arriver à une réduction graduelle de la durée du travail ;
> 3° Que la loi détermine les dérogations, en précise les règles, ne laissant aux règlements d'administration publique que le soin de fixer les détails d'application[1940].

Eugène Touron porte à nouveau les revendications des industriels au Sénat. Pour les patrons, la semaine de 48 heures « ne donne déjà plus satisfaction aux avancés et on voit poindre des revendications en faveur de la semaine de 44 heures »[1941], notamment en Angleterre. Ils craignent une diffusion du nouveau mot d'ordre, d'autant que la crainte de la concurrence étrangère sur les productions de cotonnades est très forte. Ils constatent, entre 1899 et 1917, l'augmentation de 65 % du nombre de broches à filer dans les Indes anglaises, et de 205 % du nombre de métiers à tisser[1942]. Cette hausse aurait permis l'accroissement de la valeur des exportations de 183 % entre 1913 et 1917, « à destination principalement de Perse, Aden, Turquie d'Asie, Afrique Orientale et Egypte ». Les industriels français insistent sur la concurrence faite sur l'utilisation et la rémunération de la main-d'œuvre, plus nombreuse et moins onéreuse dans les Indes anglaises, mais également au Japon[1943]. L'UIT cherche à amender la nouvelle durée de travail. Ses adhérents parlent de semaines de 48 heures, calculée

[1937] *Ibid.*, p. 13.
[1938] *Bulletin de l'UIT (août 1917-juillet 1919)*, réunion du 16 janvier 1919, p. 138.
[1939] *Ibid.*, réunion du 4 mars 1919, p. 145-146.
[1940] *Ibid.*, réunion du 3 avril 1919, p. 155.
[1941] *Ibid.*, assemblée générale du 14 mai 1919, p. 175.
[1942] *Ibid*, p. 176. Le nombre de broches est passé de 4,7 millions en 1899 à 6,7 millions en 1917 ; pour les métiers à tisser, on en recense 30 000 en 1899, contre 114 000 en 1917.
[1943] *Ibid.*, p. 176-177.

par quinzaine. Ils jouent sur la notion de « travail effectif », pour que « le temps de nettoyage des machines et l'habillage des ouvriers restent en dehors de la durée du travail effectif »[1944].

Certains industriels en revanche estiment ce progrès comme bénéfique à leur entreprise. Le journaliste Pierre Rocheverre, de *La Journée industrielle*, présente l' « expérience » de la maison Maroger et Devigne, tissage de laine de 200 personnes se trouvant à Clichy (Seine), qui applique la journée de huit heures depuis juillet 1918[1945]. La réduction du travail permet de diviser en deux équipes les ouvriers. Les gérants y voient plusieurs avantages : réductions du nombre de pauses, non interruption du travail entre les deux équipes. En outre, le journal observe que la seconde équipe donne des résultats meilleurs en terme de rendement, puisque « le machines sont déjà en pleine production au moment où [elle] succède à la première » équipe[1946]. Enfin, L'industriel signale que, sur ce gain de deux heures de travail, les ouvrières travaillant à la préparation du tissage lui « demandent à apprendre chaque jour pendant deux heures le tissage proprement dit »[1947]. Gagnant « les deux tiers du salaire des ouvrières qui font le tissage proprement dit », elles cherchent à gagner en qualification et à évoluer pour améliorer leur salaire[1948]. En somme, la journée de huit heures n'a que du bon. Et au risque de pénurie de main-d'œuvre, la réponse de la maison Maroger et Devigne tient en deux volets: l'évolution technique du matériel et l'organisation du travail : « à l'heure actuelle, nos ouvriers conduisent deux métiers ; si, à un moment donné, la main-d'œuvre devenait insuffisante, nous leur ferions conduire trois, six, huit machines, grâce à l'incessante amélioration de notre matériel et de notre organisation du travail »[1949].

Quant au texte sur les conventions collectives, l'UIT s'oppose à toute intervention de l'autorité publique[1950]. Le 6 mars, les membres de son comité envoient une lettre au ministre du Travail, Pierre Colliard. Ils arguent notamment la sauvegarde de la « paix sociale » en garantissant le caractère purement contractuel et non corporatif des conventions collectives, et

---

1944 *Ibid*., p. 178.

1945 AN F[12] 8036. « Enquête sur la journée de 8 heures ». *La Journée Industrielle*, 16 mars 1919. L'industriel précise qu'il dispose, sur les 200 personnes employées, de 50 hommes et de 32 travailleurs de moins de 18 ans. Les femmes sont donc majoritaires, ce qui est rare dans l'industrie lainière.

1946 *Ibid.*

1947 *Ibid.*

1948 *Ibid.*

1949 *Ibid.*

1950 *Bulletin de l'UIT (août 1917-juillet 1919)*, réunion du 4 mars 1919, p. 143. les patrons redoutent la proposition du sénateur Strauss, le 27 février 1919 : « la convention collective […] pourra, à la demande des syndicats contractants, être étendue par arrêté préfectoral et dans la mesure où les dispositions de ladite convention n'étaient pas contraires aux lois, à tous les employeurs et salariés de la profession et de la région », texte finalement écarté.

l'impossibilité de leur généralisation du fait de « la multiplicité des articles dans une même spécialité et sur une même place »[1951].

2.2.3 La pression ouvrière et les premières conventions collectives.

De leur côté, les organisations ouvrières ne restent pas à l'écart des délibérations internationales. Lors de la conférence syndicale internationale de Berne, les 5-9 février 1919, elles estiment que leur action doit s'appuyer désormais « tant sur l'organisation ouvrière que sur l'intervention de l'État » en matière de réglementation et législation sociale[1952]. En France, l a CGT appelle en mars 1919 ses fédérations à saisir les groupements patronaux « officiellement de la revendication des huit heures et ainsi de la semaine anglaise, notamment pour les femmes »[1953]. Dans sa résolution finale, elle appelle à une « première démonstration de puissance et de volonté le jour du 1er mai 1919 »[1954]. En février 1919, Victor Vandeputte, de la fédération textile de la CGT, estime son application « possible et nécessaire autant dans l'industrie textile que dans les autres industries »[1955]. Pour lui, les arguments contre la journée de huit heures ne tiennent pas, « d'autant plus que de courtes journées sont déjà appliquées dans divers pays, même à l'industrie textile ». Le raccourcissement de la journée de travail permet de limiter chômages, accidents et maladies, et n'affecte pas la production.

La fédération nationale textile de la CGT demande une entrevue à l'UIT le 12 mai 1919, afin d'obtenir un accord « qui servirait de base de discussion, et à ce moment tous les groupements syndicats s'interprétant de cet accord intervenu arriveraient à solutionner avec plus de facilité, tous les détails des conditions et modalités d'application, suivant leur spécialité »[1956]. Les organisations ouvrières locales n'ont pas attendu l'initiative de la fédération textile pour prendre contact avec les groupements patronaux. Au printemps, le syndicat des textiles de la Seine-Inférieure leur adresse une liste de sept revendications. L'« application immédiate de la journée de huit heures » et de la « semaine anglaise » figure en première

---

1951 *Ibid.*, réunion du 3 avril 1919, p. 152-153.
1952 Ministère du Travail, *Travaux préparatoires de la loi du 23 avril 1919…, op. cit.*, p. 38.
1953 *Ibid.*, p. 39.
1954 *Ibid.*, p. 40.
1955 AN F^{12} 8036. « Enquête sur la journée de 8 heures », *La Journée Industrielle*, 15 mars 1919.
1956 *Bulletin de l'UIT (août 1917-juillet 1919)*, assemblée générale du 14 mai 1919, p. 179-180. En outre, la fédération du Nord a également formuler le souhait de participer à la discussion, en même temps que la fédération. Cela illustre une certaine dissension interne au mouvement syndical, et un acte de défiance vis-à-vis de la fédération nationale.

position[1957], devant les questions de salaires et de majoration des heures supplémentaires et du travail le dimanche, la suppression du travail à la tâche (ou aux pièces) et d'égalité de salaire femme-homme. Pour le sénateur Touron, les demandes des ouvriers sont à prendre avec prudence : il « met en garde les industriels contre un brusque et terrible réveil quand la situation sera redevenue normale, par suite de la baisse des hauts prix actuel des matières »[1958], ce qui se produit à partir d'août 1920. Quant aux modalités de rémunération, « il a été unanimement décidé de maintenir le travail aux pièces, condition essentielle d'une production intensive devenue plus nécessaire encore avec la réduction des heures de travail »[1959].

Ce n'est pas tant pour la durée du travail et l'instauration des conventions que pour les salaires que le mouvement ouvrier se met en branle. Pour Pierre Pierrard, les revendications des ouvriers sur le salaire sont pleinement légitimes : « les salaires réels, en 1919, sont, en fait de plus de 15 % inférieurs à ceux de 1914 »[1960], tandis que les prix à la consommation ont connu une très forte hausse. En somme, et « contrairement à ce qu'affirment volontiers bourgeois et patrons, prompts à dénoncer le "goût du luxe des travailleurs", - facteur de vie chère -, les ouvriers n'ont que très relativement profité des circonstances de la guerre ». Les grèves éclatent en juin 1919, avec une forte intensité[1961]. En Seine-Inférieure, l'industrie cotonnière compte 27 400 grévistes cumulés entre le 30 mai et le 27 juin 1919[1962]. Dans les Vosges, 7 324 grévistes, majoritairement des femmes, cessent le travail[1963]. En revanche, à Roanne, le mouvement social ne touche « que » 1 228 personnes, contre, tout de même 31 642 en 1917 et 5 000 personnes en 1918[1964]. À chaque occasion, les grévistes revendiquent une hausse des salaires, qui résulte, la plupart du temps, à l'inclusion de l'indemnité de cherté de vie dans le calcul du salaire journalier ou aux pièces. Les grèves s'achèvent généralement sur l'établissement d'une convention collective, locale ou régionale. Entre juin et octobre 1919, les inspecteurs du travail relèvent six grands accord régionaux dans le Nord, la Seine-Inférieure, l'Aube et la Seine-et-Oise [annexe C7A5].

Ce système se superpose aux commissions de cherté de vie instaurées pendant la guerre. À Vienne, le 20 janvier 1920, la chambre syndicale patronale accorde un relèvement de

---

1957 *Ibid.*, p. 180
1958 *Ibid.*, p. 181.
1959 *Ibid.*, p. 183.
1960 Pierre Pierrard, *Histoire du Nord. Flandres, Artois, Hainaut, Picardie* [1978], Paris, Hachette, 1992, p. 375.
1961 Jean-Louis Robert, « Troisième partie : de la guerre au congrès de Tours, 1914-1920 », dans Claude Willard (dir.), *La France ouvrière…, op.cit.*, p. 441.
1962 AD Seine-Maritime, 10 M 355.
1963 AD Vosges, 10 M 125 à 128.
1964 AD Loire, 10 M 289 et 297.

5 centimes de tous les salaires en fonction de l'augmentation du prix du pain. L'augmentation suivante n'intervient que le 25 mars 1920 : « elle fut si bien calculée que la Commission paritaire instituée à la fin du mois de mars, dût reconnaître que l'augmentation proposée compensait exactement la hausse du coût de la vie, depuis le 20 octobre 1919 »[1965]. Par ailleurs, « cette commission constatait en effet du 15 octobre 1919 au 1er avril 1920, une hausse de 20% » du coût de la vie. Toutefois, le mouvement social repart à la fin de l'été et à l'automne. Lancée le 3 septembre, la grève ne s'achève que le 20 octobre, par un arbitrage du préfet en faveur des ouvriers, avec un relèvement des tarifs de 25 %[1966]. Mais l'obligation d'adhérer au syndicat ouvrier est fermement rejeté, tout comme celle de la présence de délégués syndicaux dans tous les ateliers.

Quant à l'évolution des effectifs syndicaux, les quelques exemples qui nous sont parvenus montrent bien que « au lendemain des armistices et quelques fois même avant, on observe dans tous les pays européens victorieux, vaincus et même neutres, une syndicalisation sans précédent »[1967]. À Cours (Rhône), la chambre syndicale des ouvriers tisseurs et similaires de Cours et des environs voit ses effectifs passer d'une cinquantaine de personnes avant la guerre à 2 300 dès 1919[1968]. À Laroque-d'Olmes (Ariège), Les ouvrières et ouvriers – on ignore leur nombre initial – créent leur syndicat le 1er mai 1919, à la suite de la manifestation, et s'affilient à la CGT[1969]. À Roanne (Loire), le montant annuel des recettes (essentiellement adhésions) est passée de 1 483 frs au 1er semestre 1914 à près de 22 000 frs en 1919[1970]. Cependant, l'euphorie perd progressivement du terrain avec le temps. À Cours, les adhérents descendent à environ 2 000 en 1920, avant de chuter à 362 en 1925[1971]. À Laroque-d'Olmes, le syndicat ouvrier compte 380 membres en 1923[1972]. De son côté, le syndicat textile de Roanne parvient à limiter la baisse de ses recettes grâce à la hausse du montant de ses cotisations [1973]. Il s'agit donc d'une poussée d'adhésion strictement liée au contexte de revendication sociale, le mouvement ne parvient donc pas à pérenniser la massification.

1965 C. Chatain, *L'Industrie de la draperie viennoise…, op. cit*., p. 81-82.
1966 *Ibid*., p. 81.
1967 Jean Sagnes, « Diversité des syndicalismes européens (1914-1945) », dans Jean Sagnes (dir.), *Histoire du syndicalisme dans le monde. Des origines à nos jours*, Toulouse, Privat, 1994, p. 112.
1968 AD Rhône, 10 M 260. Tisseurs de cours (couvertures et cotonnades), 1889-1987.
1969 AD Ariège, 15 M 18/1. Syndicats à vocation départementale. Syndicat ouvrier de l'industrie textile de Laroque et environs, 1923.
1970 Médiathèque de Roanne, 33 M 6b66. Union syndicale de l'industrie textile de Roanne et Le Coteau, Procès-verbaux des réunions générales et des conseils d'administration, 1911-1922.
1971 AD Rhône, 10 M 260. Tisseurs de cours (couvertures et cotonnades), 1889-1987.
1972 AD Ariège, 15 M 18/1. Syndicats à vocation départementale. Syndicat ouvrier de l'industrie textile de Laroque et environs, 1923.
1973 Médiathèque de Roanne, 33 M 6b66. Union syndicale de l'industrie textile de Roanne et Le Coteau, Procès-verbaux des réunions générales et des conseils d'administration, 1911-1922.

2.2.4 Une restructuration des organisations patronales.

Sous l'impulsion de la politique d'Étienne Clémentel, plusieurs organisations patronales voient le jour ou se réorganisent. La nécessité de connaître les besoins et la situation réelle des acteurs économiques exige de disposer de structures adéquates. De plus, le mouvement syndical chez les ouvriers conduit le patronat à renforcer ses liens par le biais de structures communes aux différentes industries. Cette situation s'observe dans toutes les régions industrielles. Dans l'Ariège, constitué en une multitude d'organisations spécifiques et très localisées, le patronat fonde, le 9 mars 1919, la chambre syndicale patronale de l'industrie textile, siégeant à Lavelanet[1974]. Elle a pour but non seulement de défendre les intérêts de l'industrie locale, de développer la formation de ses ouvriers, de limiter la concurrence entre ses membres, mais également de prévenir les conflits, les grèves notamment (art. 4). À Labastide-Rouairoux, la tendance est la même, avec la naissance d'un syndicat patronal local tenant « à témoigner de l'indépendance qu[e les patrons] entendent désormais manifester à l'égard de leurs voisins »[1975].

À Roubaix-Tourcoing, les patrons doivent faire face à la victoire des socialistes dans la région aux élections législatives, où, au sein des sections de la SFIO, les partisans de la IIIe Internationale (qui constituent le parti communiste à partir de 1921) sont majoritaires [1976]. Le maire de Roubaix, Lebas, et Louis Loucheur, alors ministre des régions libérées, cherchent à unir un patronat très éclaté au sein d'une organisation régionale unique. Le but est de faciliter les échanges avec la CGT et répondre également à la dissolution des syndicats mixtes (patrons et ouvriers) à la suite de la création des premiers syndicats ouvriers chrétiens. Une première convention est signée, précédant la constitution, sous l'impulsion de Joseph Wibaux et de Désiré Ley[1977], d'un Consortium de l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing, en juillet 1919[1978]. La nouvelle structure cherche à mieux gérer la main-d'œuvre, à lui apporter des garanties à moindre coût rapportées à chaque entreprise membre (allocations familiales, assurances vie,

---

[1974] AD Ariège, 15 M 18/1. Syndicats à vocation départementale. Chambre syndicale patronale de l'industrie textile, statuts, 9 mars 1919.

[1975] Auguste Pawlowski, *L'Industrie textile française, op. cit.*, p. 147-148.

[1976] Jean-Claude Daumas, « Le Consortium de l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing et la régulation du marché du travail (1919-1938) », Jean-PierreVernus (dir.), *Les organisations patronales. Une approche locale (XIXe-XXe siècles)*, *Cahiers du centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale* (université Lumière), n°1, 2002, p. 172.

[1977] *Id*., « L'Idéologue et le secrétaire. Les dirigeants du consortium de l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing (1919-1942) », dans Olivier Dard et Gilles Richard, *Les Permanents patronaux…, op. cit*., p. 236-259. Désiré Ley est même surnommé par ses détracteurs « le dictateur du Nord ». Il faut aussi et surtout ajouter Eugène Mathon (1860-1935), drapier de premier plan de la place roubaisienne et figure du paternalisme patronal.

[1978] *Id*., « Le Consortium de l'industrie textile … » art. cit., p. 174.

etc.), et contrer l'influence des organisations socialistes et communistes. Elle reprend l'association « Familia », fondée en mars 1919, qui distribue alors des allocations dites sursalaires aux familles du personnel des usines membres[1979]. L'association est dissoute le 1er avril 1920, et le Consortium perpétue une politique d'allocations et de subvention très importante. De seulement 96 710 francs de dépenses, plus de 7 millions de francs sont versés dès 1920, 10,3 millions en 1921, et près de 15 millions l'année suivante [tableau 131].

Tableau 131: Evolution des dépenses sociales du Consortium de l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing (en frs).

Année	Allocations familiales	Subventions	Autres	Dépenses totales
1919	70 180	1 830	24 700	96 710
1920	6 431 808	138 012	502 809	7 072 629
1921	9 425 038	271 708	563 601	10 260 347
1922	13 432 791	1 046 271	444 401	14 923 463
Total	29 359 817	1 457 821	1 535 510	32 353 148

Source : « L'œuvre sociale du Consortium de l'Industrie textile de Roubaix-Tourcoing », *L'Avenir textile*, n°6, 5e année, janvier 1923, p. 36-37.

Enfin, le comité central de la laine constitue un brillant exemple de structure nationale. Il naît sous l'impulsion de deux organisations créées juste après la guerre : l'Union française des filateurs de laine peignée, l'Association française des fabricants des tissus[1980]. Ces deux structures ont en commun le même secrétaire général, Alfred Damez, déjà secrétaire général du syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing et directeur du bureau de répartition pour les licences d'importation de tissus étrangers au ministère du Commerce, devenu incontournable. Le 12 janvier, Eugène Mathon, du syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing, invite cinq groupements à « constituer un comité central de la laine »[1981]. Il s'agit de centraliser les demandes de matières premières, analyser la situation économique de l'industrie, fournir de la documentation, mener des campagnes de lobbying, promouvoir les produits des membres du comité à l'étranger, encourager l'élevage dans les colonies en améliorant également les approvisionnements, renforcer les liens territoriaux et ceux entre fournisseurs et clients. Affiliée à l'UIT, l'organisation est constituée le 22 avril 1922, avec à sa

[1979] André Caudron, « Du Consortium à la bourgeoisie chrétienne », *Revue du Nord*, 1991, n°290, p. 411.
[1980] Paul Despature, *L'Industrie lainière… op. cit.*, p. 150.
[1981] *Ibid.*, p. 156 : il s'agit, outre les deux principaux déjà évoqués, de l'union des négociants en laine, du syndicat des négociants et courtiers en blousses et laines à cardes et du syndicat des peigneurs de laine.

tête Eugène Mathon. Le conseil de direction provisoire, composé de vingt membres, réunit les représentants des principales industries lainières de France [annexe C7A6].

3 LES ENTREPRISES APRÈS LA GUERRE : DE L'EUPHORIE À LA CRISE (1919-1921)

Le retour à la paix se caractérise par un fort désir au retour à la situation d'avant-guerre. Or, le conflit a eu des conséquences importantes sur la conjoncture économique mondiale, au niveau du change comme au niveau des échanges commerciaux. La crise de 1920-1921 vient rappeler les industriels à la réalité d'une nouvelle donne, alors qu'ils viennent, pour la plupart, de connaître leur période la plus faste.

3.1 L'immédiat après-guerre : de l'incertitude à la production frénétique.

L'année 1919 bénéficie d'une certaine euphorie des marchés, malgré une situation globale de pénurie[1982]. Le retour à la confiance au printemps permet aux industriels de passer des commandes à long terme, malgré les difficultés d'approvisionnements persistantes, et surtout des cours des matières premières toujours en hausse [figure 64]. Les incertitudes des premiers mois qui suivent l'armistice sont rapidement vaincues, et les demandes de réapprovisionnement sur les marchés civils et étrangers dopent la production.

[1982] Jean-Charles Asselain, *La Montée de l'État (1914-1939)*, *op. cit.*, p. 94.

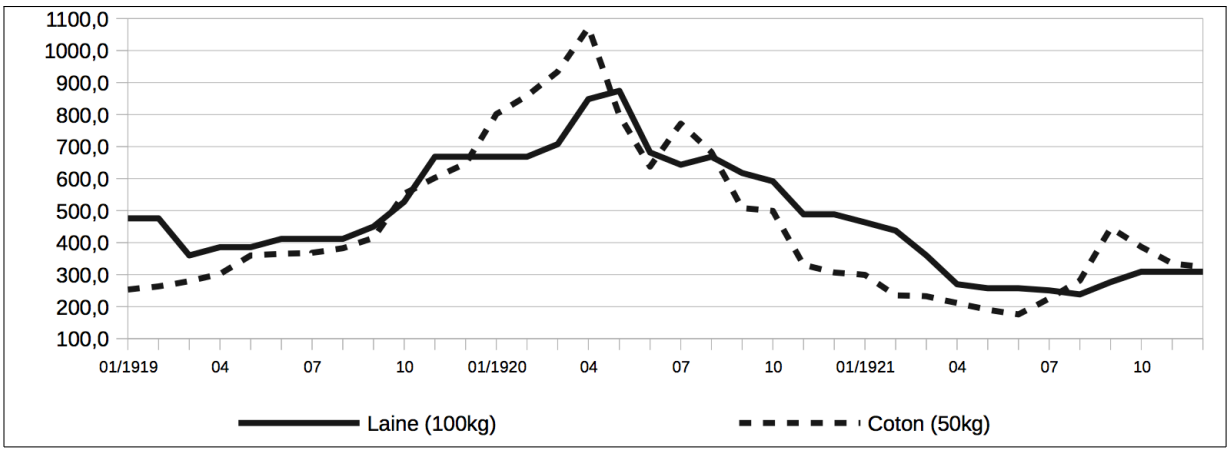

Figure 64: Indices des cours de la laine et du coton, 1919-1921.

Source : Ministère du Commerce, *Annuaire statistique*, 1921, p. 260-265. (indice 100 = janvier 1914).

3.1.1 1919-1920 : incertitudes et besoins immédiats.

La reprise effective se fait lentement en terme de volumes, alors que les bénéfices et les montants de marchés, du fait de l'inflation, s'envolent. En 1919, la production industrielle de la France ne représente que 57 % de celle de 1913, et ne dépasse ce niveau qu'en 1924[1983].

Dans le même temps, le retour progressif des hommes du front permet une meilleure réintégration dans les usines, et évite une arrivée trop brutale d'un nombre trop important de main-d'œuvre. Outre les règles de mise en congé illimité par ancienneté de classe et les nombreuses dérogations accordées en fonction des cas de figure (seul fils survivant sur une fratrie, père de quatre enfants et plus, veufs chargés de famille, etc.), des sursis sont également accordés et élargis aux industriels et cadres de l'industrie. Pour le sous-secrétaire d'État à la démobilisation, Louis Deschamps, ceux-ci ne sont accordés « qu'à titre tout à fait exceptionnel et uniquement quand un intérêt général évident l'exige » pour « assurer la reprise de la vie économique et administrative […] dans les régions libérées »[1984].

D'après une statistique du ministère du Travail, l'application de la journée de huit heures n'a eu qu'un effet limité sur les heures de travail effectif dans l'industrie textile [tableau 132]. La reconstitution industrielle (avec l'acquisition de nouvelles machines plus performantes) a permis de rattraper le recul du deuxième semestre 1919 dès 1920. En revanche, la crise économique qui survient au quatrième trimestre 1920 fait vivement ressentir ses effets

[1983] Jacques Rabeil, *L'Industrie cotonnière française*, Paris, Ed. M.-Th. Génin, 1955, p. 161.
[1984] *Ibid*., p. 299.

au premier semestre 1921, avec un recul de près de 30 % par rapport à la période précédente, avant que la stabilisation ne se rétablisse en moins d'une année.

Tableau 132: Travail effectif dans le textile, 1919-1923 (millions d'heures-ouvriers).

Semestre	Heures-ouvriers	Variation	Indice
S1/1919	170,3	-	100,0
S2/1919*	161,9	- 4,93	95,1
S1/1920	196,3	+ 21,27	115,3
S2/1920**	230,1	+17,20	135,1
S1/1921**	165,2	-28,22	97,0
S2/1921	178,8	+8,25	105,0
S1/1922	235,9	+31,92	138,5
S2/1922	245,3	+4,00	144,0

Sources : *BMT*, 1923, 3e trimestre, p. 268, 4e trimestre p. 407. *Journée de huit heures. **Crise monétaire.

Les industriels cherchent également à vendre leurs excédents de production sur les marchés internationaux. Henry Touraille souligne que, après les difficiles et incertains trois premiers mois de 1919, la démobilisation d'une grande partie des armées engagées depuis plus de quatre ans relance la demande mondiale[1985]. Cependant, s'il insiste sur le poids potentiel des armées russes, des Balkans ou d'Orient pour la reprise des expéditions de tissus, les chiffres du commerce donnent une interprétation toute autre [tableau 133].

Contre toute attente, l'Allemagne figure en bonne place des exportations françaises de tissus de coton (36 %, première place) et de laine (13 %, troisième place). De plus, les exportations propres à l'Alsace ne représentent, pour l'année 1921, que 36 % des exportations françaises de tissus de coton en Allemagne. Toutefois, la proportion des cotonnades alsaciennes constitue 91 % des exportations françaises, dès 1921-1922. Le régime douanier instauré par le traité de Paix favorise donc essentiellement à partir de cette date les exportations alsaciennes en Allemagne.

[1985] Henri Touraille, *Les crises économiques et particulièrement la crise de 1920-1921 dans l'industrie textile*, thèse pour le doctorat, université de Paris, faculté de droit, 1926, p. 153.

Tableau 133: Pays de destination des exportations françaises, 1919-1921 (en quintaux métriques).

Pays importateur	Tissus de coton	Tissus de laine	Fils de coton	Fils de laine	Total	%
Allemagne	506 070	45 760	2 112	1 143	555 085	24,6%
Belgique	90 218	62 423	48 041	57 346	258 028	11,4%
Algérie	229 172	10 615			239 787	10,6%
Angleterre	48 248	53 691			101 939	4,5%
Suisse	72 007	25 613			97 620	4,3%
États-Unis	44 939	19 743			64 682	2,9%
Italie	18 460	20 103			38 563	1,7%
Argentine	14 238	6 970			21 208	0,9%
Tunisie	20 349	585			20 934	0,9%
Brésil	8 156				8 156	0,4%
Espagne	1 552				1 552	0,1%
Autres colonies	77 197				77 197	3,4%
Autres pays[1986]	284 423	108 497	266 847	115 511	775 278	34,3%
TOTAL	1 415 029	354 000	317 000	174 000	2 260 029	100,0%

Source : Ministère du Commerce, *Annuaire statistique*, 1921, p. 284-300. 1quintal = 100 kg = 0,1 tonnes.

Tableau 134: Exportations françaises et alsaciennes de tissus de coton en Allemagne, 1920-1921 (en quintaux métriques).

Exportateur	1920	1920-1921 (A)*	1921 (A/2) + (B/2)	1921-1922 (B)**
Alsace	n.c.	49 896	90 346	168 218
France	80 555	164 203	247 850	185 248
%	n.c.	30,4%	36,5%	90,8%

Sources : J. Randon de Grolier, *L'industrie cotonnière dans les Vosges…, op. cit.*, p. 167 ; ministère du Commerce, *Annuaire statistique*, 1921, p. 284-300 ; *Ibid*., 1923, p. 251. Pour les exportations françaises, *1920-1921 = (1920/2)+(1921/2) ; **1921-1922 = (1921/2)+(1922/2).

En outre, le poids des colonies et protectorats dans les exportations reste faible au lendemain de la guerre. Sur la période 1919-1921, ils captent 23 % des tissus de cotons et seulement 3,2 % des tissus de laine[1987]. Pour rappel, la moyenne de ces exportations en 1910-

[1986] Ce résultat a été obtenu par soustraction de la somme des exportations dans les pays identifiée à celle du total des exportations estimées par les services statistiques du ministère, que l'on retrouve donc au total du tableau.

[1987] Ministère du Commerce, *Annuaire statistique*, 1921, p. 284-300. Pour les tissus de laine, seuls les chiffres de l'Algérie et de la Tunisie sont connus.

1912 s'élevait à 69 % vers les territoires d'outre-mer, colonies et protectorats, contre seulement 31 % pour les autres marchés internationaux[1988]. En revanche, la quantité totale des exportations de tissus de coton a augmenté de 28,5 %, entre 1910-1912 et 1919-1921, grâce aux expéditions vers l'Allemagne. À titre de comparaison, la France n'en y exportait que 8 585 quintaux en 1913, contre 177 665 dès 1919[1989]. En somme, le niveau des ventes à l'étranger parvient très vite à se rétablir devant l'importante demande des anciennes nations belligérantes, tandis que l'industrie alsacienne ne supplante quasi-totalement les exportations françaises en Allemagne qu'à la fin de la troisième année de paix.

3.1.2 La crise de 1920-1921 : un « accident »[1990] ?

La crise, mondiale, dure de 1920 à 1923[1991]. Elle provient d'un grand mouvement d'expansion de l'industrie, fondé « sur une forte croissance du crédit, en particulier international »[1992]. L'inflation et la faiblesse des taux d'escompte favorisent cette « orgie financière »[1993]. Ce n'est qu'à partir de janvier 1920 que les États-Unis réagissent en relevant le taux d'escompte une première fois, avant de réitérer l'opération en juin, pour freiner la spéculation. Elle témoigne également du changement de paradigme en terme de domination économique, les États-Unis devenant la première puissance mondiale et premier créditeur international[1994]. D'après André Siegfried, après la guerre, ceux-ci détiennent près de la moitié des stocks d'or dans le monde[1995].

Les contemporains insistent largement sur les causes monétaire et mondiale de de cette crise. Dès 1921, Baron Mourre, dans la *Revue d'économie politique*, remet en question cette origine : « que la surproduction soit le symptôme même de la crise, ce n'est pas une raison

---

1988 *Commission permanente des valeurs de douane*, session 1910, p. 327, et session 1921, p. 445. Voir chapitre 1.

1989 « Les Études de la banque nationale française du commerce extérieure : l'industrie cotonnière française », *L'Avenir textile*, n°3, 5e année, janvier 1923, p. 7.

1990 François Caron et Jean Bouvier, art. cit., dans Fernand Braudel et Ernest Labrousse (dir.), *Histoire économique et sociale de la France*, t. IV, vol 2, *op. cit.*, p. 639 : « Le règlement du problème monétaire né de la guerre a en effet tardé au cours de ces années 1920 où éclate de plus en plus le contraste entre la dépréciation effective, tant interne qu'externe, de la monnaie, et sa non dévaluation légale. La hausse des prix et la baisse du franc sur le marché des changes permettent de jalonner l'inflation d'après-guerre qui (mis à part l'accident de la crise de 1920-1921) perdure jusqu'à l'été de 1926 ».

1991 Olivier Feiertag, « Réguler la mondialisation : Albert Thomas, les débuts du BIT et la crise économique mondiale de 1920-1923 », *Les cahiers Irice*, 2008/2, p. 127-155.

1992 *Ibid.*, p. 131.

1993 Jean-Charles Asselain, *Histoire économique du XXe siècle*, t. 1, *op. cit.*, p. 96, cité dans *Ibid.*, p. 131.

1994 André Siegfried, *Les États-Unis d'aujourd'hui* [1927], Paris, Armand Colin, 2015, p. 213-227.

1995 *Ibid.*, p. 229.

pour qu'elle en soit la cause »[1996]. La chute brutale des prix dès mai 1920 aux États-Unis[1997] et au Japon provoque un arrêt des commandes des grossistes auprès des transformateurs. Pour Baron Mourre, « la cause de la crise de 1920-1921 est la même que celle de toutes les crises antérieures, c'est-à-dire la diminution des disponibilités, l'affaiblissement des réserves monétaires »[1998]. La constitution trop rapide de capitaux circulants et un essor commercial « trop vif » peuvent compliquer celle de capitaux fixes – ou immobilisations. Il estime aussi que, en cas de production importante de capitaux circulants, les stocks s'accroissent. Devant la hausse de la demande, « les détenteurs de stocks sont peu pressés de s'en défaire, car ils pensent que les besoins augmenteront encore et voient la hausse en perspective ». En somme, « la difficulté de se procurer des capitaux circulants est grande, la création de capitaux fixes se trouve entravée, une crise éclate »[1999]. Henri Touraille insiste de son côté sur le rôle spéculatif de l'entrée de certains intermédiaires dans la demande aux industriels, « donnant des ordres livrables à long terme, bien au-delà de ce que la production pouvait fabriquer[2000]. » Or, c'est précisément cette spéculation sur les stocks qui va déclencher la crise.

Parallèlement, la France fait face à deux handicaps majeurs. La politique d'endettement de la France auprès de ses alliés et de sa population a alimenté considérablement l'inflation. En 1919, un franc de 1914 ne vaut plus que 39 centimes[2001]. En outre, le franc c'est considérablement déprécié par rapport au dollar et à la livre sterling. Bien que les industriels et négociants se soient inquiétés pendant toute la guerre de cette question, le gouvernement français, en accord avec ses alliés, est parvenu à maintenir le cour forcé du franc. Pour rappel, la loi du 5 août 1914 « portant augmentation de la faculté d'émission des Banques de France et d'Algérie » établit « à titre provisoire le cours forcé de leurs billets » (art. 3)[2002]. En outre, Alfred Sauvy rappelle que « pendant les hostilités, les Alliés ont eu une trésorerie en commun. Si un pays manquait de devises, les autres les avançaient. En fait, c'était l'Angleterre, et à la fin les États-Unis, qui jouaient ce rôle de banquier »[2003]. Il s'agit alors de soutenir économiquement et monétairement la France et les alliés continentaux (dont l'Italie et les pays d'Europe centrale) pour tenir sur le front militaire.

[1996] Baron Mourre, « La Crise de 1920-1921 et ses causes », *Revue d'économie politique*, septembre-octobre 1921, p. 548.
[1997] *Ibid*., p. 548.
[1998] *Ibid*., p. 554.
[1999] *Ibid*., p. 555.
[2000] Henri Touraille, *Les Crises économiques…, op. cit.*, p. 154.
[2001] INSEE, convertisseur [https://www.insee.fr/fr/information/2417794].
[2002] *BL*, 1914, p. 2270.
[2003] Alfred Sauvy et Anita Hirsch, *Histoire de la France entre les deux guerres*, vol. 1, Paris, Economica, 1984, p. 24.

Néanmoins, « la solidarité internationale ne survit guère aux hostilités »[2004]. Après plusieurs avertissements, les deux pays créditeurs cessent leurs emprunts à la France entre mars et juillet 1919. Cette décision marque une période d'accroissement exponentiel de la valeur du dollar et de la livre en franc, et donc à la dépréciation de ce dernier. Malgré le contingentement des importations devant réguler les besoins de crédit, « la suppression du support anglais et américain a pour effet *une rupture des cours des changes* » [figure 65]. Si en décembre 1920 le dollar remonte à 17 francs (contre 12,62 francs en juin), l'année 1921 est marquée par « une franche détente qui se prolonge en 1922 »[2005]. En réalité, la crise monétaire durera jusqu'en 1928 et la dévaluation du franc décidée par le président du Conseil Poincaré. En outre, les stocks de l'État sont considérables, ce qui génère dans certains cas des gaspillages absurdes dans les premiers mois de l'armistice[2006].

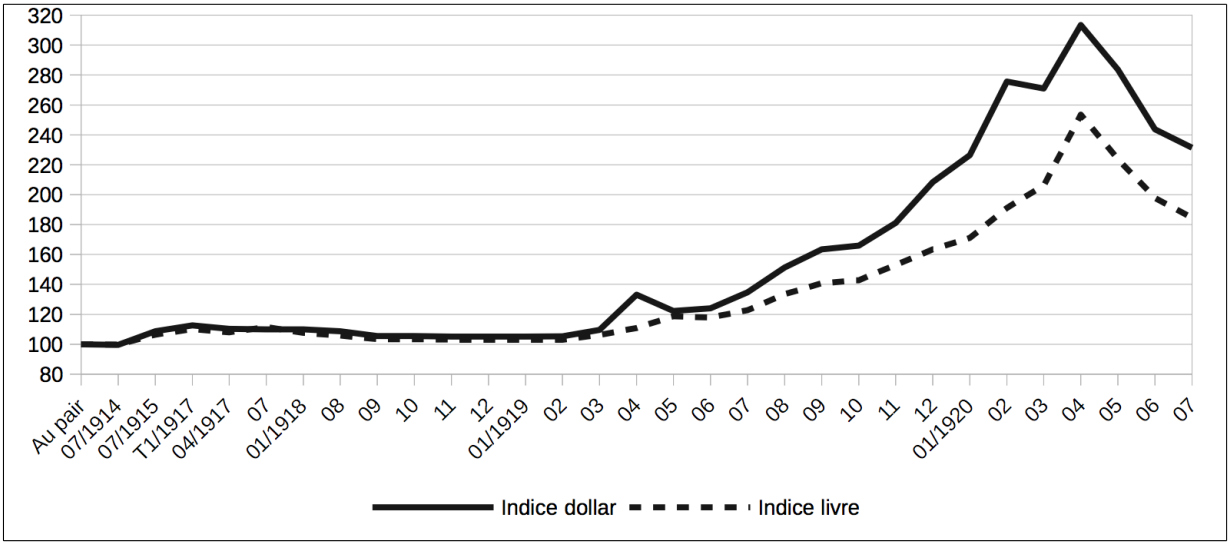

Figure 65: Cours de change du dollar et de la livre sterling en francs.
Source : d'après Henry Touraille, *Les crises économiques…, op. cit.*, p. 176. Indice 100 = au pair.

Pour Jean-Charles Asselain, « c'est précisément le caractère inflationniste du "boom" [économique] qui contient en germe les conditions du retournement ultérieur »[2007] : « La hausse des prix de détail, en l'absence de tout mécanisme d'indexation, tend à annuler les hausses de salaire de l'immédiat après-guerre, provoquant de violents à-coups dans l'évolution du pouvoir

[2004] *Ibid.*, p. 24.
[2005] *Ibid.*, p. 27.
[2006] Bruno Cabanes, *La Victoire endeuillée…, op. cit.*, p. 282-283. L'auteur parle d'un « désordre inextricable ». Les gâchis les plus marquant sont bien sûr liés aux stocks de nourritures qui, plutôt que d'être distribués à la population civile rationnée, pourrissent dans les magasins et entrepôts de l'Intendance. Il est également question du matériel de guerre commandé à l'hiver 1918, rendu inutile par l'armistice et encombrant les dépôts, au lieu d'être reconduit dans les usines pour servir à la reconstruction des territoires sinistrés.
[2007] Jean-Charles Asselain, *La Montée de l'État (1914-1939)*, *op. cit.*, p. 95.

d'achat ». La dégradation du change des monnaies européennes par rapport au dollar en 1919-1920, reflète et amplifie le « différentiel d'inflation » d'un pays à l'autre, « de sorte que les écarts entre monnaies européennes se creusent aussi brusquement vers 1920 »[2008]. J.-C. Asselain ajoute que « les économies les plus éprouvées par la guerre – France, Allemagne et Europe centrale – sont, paradoxalement, moins affectées en 1920-1921 »[2009], notamment grâce aux opérations de reconstruction[2010]. Il observe également que la faiblesse du franc a, pour effet compensatoire, de stimuler les exportations, tandis que l'attente des réparations « sert plus ou moins consciemment d'alibi pour remettre à plus tard la résorption du déficit budgétaire et l'accroissement des impôts »[2011].

D'après la revue l'*Avenir Textile*, « le chômage apparut en octobre 1920 et atteignit son maximum en mars 1921. […] À partir d'avril 1921, la situation s'améliora et actuellement le nombre des chômeurs est si minime que l'on peut dire que pratiquement il n'y a pas de chômage en France »[2012]. Toutefois, les auteurs nuancent en indiquant « que les statistiques ne relèvent que les chômeurs secourus et que le nombre de chômeurs complets a été en réalité très supérieur à celui enregistré , et que, d'autre part, le *short-time* était au début de 1921 le régime à peu près général de l'industrie française. ». En septembre 1923, la revue relève même qu'il y a une pénurie de main-d'œuvre, et qu'il a fallu faire appel à la population étrangère, principalement italienne et polonaise, pour combler les vides laissés par les pertes de la guerre, mais aussi le maintien d'une armée active conséquente. Les auteurs soulignent d'ailleurs que l'absence de crise trop rapide est due à deux facteurs : une démobilisation très progressive, entre le janvier et octobre 1919, et surtout une nécessité de reconstruire bâtiments, usines et habitations. Cela n'empêche pas le ralentissement économique dans les industries de production.

2008 *Ibid.*, p. 96.

2009 *Ibid.*, p. 98.

2010 Dans le cas anglais, le nombre de chômeurs passe de 109 000 en juin 1920, à plus de 2,1 millions un an plus tard. Ce chiffre s'élève, en juin 1922, encore de 1,25 million.

2011 *Ibid.*, p. 107-108.

2012 « Le Chômage en Europe », *L'Avenir textile*, n°11, septembre 1923, p. 2-4. Les importants effectifs de l'armée sont envoyés pour l'occupation de la Sarre et du bassin de la Ruhr.

3.2 L'industrie lainière : des marchés de guerre aux marchés de paix.

L'industrie lainière, ayant vu sa production très largement tournée vers les marchés de guerre, face face au défi du retour des commandes civiles. Or, tous les territoires industriels n'ont pas connu le même degré de mobilisation. La diversité des productions et le potentiel matériel d'avant-guerre pèsent donc sur la capacité à se réadapter à la nouvelle donne.

3.2.1 Les départements du Midi : essor du délainage, crise du tissage.

Des départements du Midi et du Languedoc, le Tarn a très largement bénéficié des marchés de guerre. Mais le délainage est la principale industrie à bénéficier du retour de la paix. À Mazamet, l'avenir est envisagé avec optimisme, et l'inspecteur de la banque de France parle même d'un chiffre d'affaires dépassant les 300 millions de francs en 1919[2013]. La guerre a fait réaliser aux industriels « de larges profits » et fait surgir « de véritables fortunes ». Surtout, « les groupements constitués restent solidaires » et « les tissages, les fabriques de bonneterie, les mégisseries sont en pleine activité », bien que les engagements n'atteignent que 400 000 francs en décembre 1919. Du côté de la production, les arrivages de peaux de moutons reprennent rapidement après une chute à moins de 4 400 tonnes en 1918. Dès 1919, près de 27 200 tonnes arrivent, puis 34 355 en 1921 [tableau 135]. De même, les expéditions de laine et de cuirot repartent à la hausse, même si elles restent en dessous de leur niveau de 1913 jusqu'en 1925. Le chiffre d'affaire est alors estimé à 240 millions de francs, dont 208 millions pour la seule laine lavée[2014].

[2013] ABF. Rapport concernant la vérification des services de la Banque à Mazamet, du 28 novembre au 12 décembre 1919.

[2014] « À Mazamet. La situation de l'industrie et du commerce des textiles à la fin de 1922 », *L'Avenir textile*, n°, 5e année, mai 1923, p. 31.

Tableau 135: Arrivages et expéditions de matières à Mazamet, 1913-1922 (tonnes).

Année	Arrivages		Expéditions	
	Peaux moutons	Laines en suint	Laines	Cuirots
1913	55 979	1 281	25 148	9 547
1919	27 185	740	9 538	1 233
1920	24 469	1 482	8 730	1 917
1921	34 355	1 068	10 730	2 160
1922	49 856	1 473	19 457	4 298

Source : « À Mazamet. La situation de l'industrie et du commerce des textiles à la fin de 1922 », *L'Avenir textile*, n°, 5e année, mai 1923, p. 31.

Du côté des filateurs, la guerre a certes apporté une certaine prospérité, mais l'industrie a perdu en terme de matériel : de 25 000 broches et dix filatures en 1914, la place a reculé, en 1923, à 22 000 broches et huit établissements (deux filatures et six filatures-tissages)[2015]. Il faut cependant ajouter, à partir de 1916, une manufacture de 5 800 broches de laine peignée et du matériel de peignage[2016]. Quant au tissage, la région est passée de 500 à 600 métiers métiers mécaniques (+ 20 %), outre une multitude non évaluée de métiers à domicile dispersés dans la campagne environnante[2017]. Par ailleurs, Auguste Pawlowski signale la création de deux sociétés anonymes après la guerre à Mazamet, témoins d'une concentration de la production[2018].

Pour la région de Castres, la situation apparaît, aux yeux de l'inspecteur de la Banque de France en juillet 1919, comme « très belle[2019]. » Les manufactures continuent à travailler partiellement pour l'armée, afin d'achever les contrats en cours. Pour l'inspecteur, les marchés ont eu un effet très bénéfique : ils « ont rétabli les maisons chancelantes, et donné à celles qui étaient prospèrent des bénéfices dépassant plusieurs millions pour quelques unes. ». L'inspecteur mentionne notamment le cas de la maison Georges Bonin qui « était dans une très mauvaise situation en 1914, à la veille de déposer son bilan », et qui « a été sauvé par la guerre. » Cette importance des bénéfices, qu'il faut nuancer compte tenu de l'inflation, conduit les industriels à contracter des emprunts, « pour atténuer […] la notoriété gênante » de ceux-là. En revanche, l'évolution du matériel relativise grandement cette prospérité. Avant guerre, la

[2015] Auguste Pawlowski, *L'Industrie textile française, op. cit*., p. 144-145.
[2016] *Ibid.*, p. 145.
[2017] *Idem*.
[2018] *Idem.*
[2019] ABF. Rapport concernant la vérification des services de la Banque à Castres, du 19 juillet au 3 août 1919.

place compte 50 000 broches et 1 000 à 1 200 métiers mécaniques « plus quelques métiers à main »[2020]. Au début 1923, il ne serait resté que « 30 à 32 000 broches de filature de cardé » et un total de 1 200 métiers. Par ailleurs, la production a considérablement diminué en terme de poids durant les années de guerre [tableau 136].

Tableau 136: Volume de production des draperies de l'arrondissement de Castres, 1913-1922 (en tonnes).

Année	Tonnage	Indice	Année	Tonnage	Indice
1913	2 629	100,0	1918	356	13,5
1914	2 255	85,8	1919	493	18,8
1915	1 348	51,3	1920	668	25,4
1916	n.c.	n.c.	1921	1 035	39,4
1917	858	32,6	1922	2 246	85,4

Source : Auguste Pawlowski, *L'industrie textile française, op. cit.*, p. 150 et sq.

Pourtant, la place castraise a expédié à l'armée 2,2 millions de mètres de drap en 1915, 2,8 millions en 1917, et 3 millions en 1918. Cette différence peut s'expliquer par la nature des expéditions. La plupart des métiers ne peuvent produire des draps de 140 cm de large, la majeure partie des expéditions sont celles de draps de 70 cm, donc moins lourds. De plus, une partie des fabricants se sont consacrés à la fabrication de bandes molletières. Toujours est-il que l'immédiat après-guerre n'apparaît pas aussi brillant. Les volumes des expéditions de 1914 n'est atteint qu'en 1922.

En mai 1921, la situation décrite par l'inspecteur est toute autre de celle de 1919 : « la fabrication des tissus de laine ont pour ainsi dire complètement arrêté : plusieurs usines sont fermées et les autres ne travaillent que quelques heures par semaines »[2021]. Néanmoins, il note que « la situation de la place est saine et inspire peu d'inquiétude », et « seules les maisons nouvelles venues aux affaires et à la fortune seront peut-être obligées de disparaître. » Mais elle reste bloquée du fait des stocks considérables que possèdent les commerçants, qui refusent de vendre à perte à une population ouvrière « assez économe. » Cela conduit les fabricants à ne pas redémarrer les usines. Le chômage touche essentiellement les ouvrières, dont la population « subit avec calme le chômage ». Aux établissements Laval et Lecamus réunis, « le travail est actuellement nul dans les usines ; le stock peut s'élever à 1 300 mfrs [sic] et la clientèle doit

[2020] Auguste Pawlowski, *L'Industrie textile française, op. cit*., p. 150.
[2021] ABF. Rapport concernant la vérification des services de la Banque à Castres, du 3 au 22 mai 1921.

1 900 mfrs sur lesquels une pertes de 25 % est probable ». Pour limiter la mévente, l'entreprise envisage d'ouvrir des comptoirs de vente directe dans les grandes villes comme Bordeaux, Toulouse, Lyon et Montpellier, moyennant une commission de 10 % pour ses représentants.

À Labastide-Rouairoux, la filature dispose, après la guerre, de 16 000 broches de filatures répartis dans 8 établissements et de 700 métiers à tisser dans 16 fabriques[2022]. « Aucune filature ne compte plus de 3 000 broches, aucun tissage plus de 160 métiers. La plupart ont de 8 à 10 appareils »[2023]. Quant à la production, la tendance est globalement à la hausse, malgré une dernière année de guerre difficile et la crise de 1920-1921 ayant réduit du quart la production d'avant-guerre de la place en 1921 [tableau 137].

Tableau 137: Expéditions de tissus avant, pendant et après la guerre en gare de Labastide-Rouairoux (1913-1922).

Année	Tonnage	Indice	Année	Tonnage	Indice
1913	932	100,0	1918	767	82,2
1914	893	95,8	1919	971	104,2
1915	1 075	115,3	1920	902	96,8
1916	1 056	113,2	1921	705	75,6
1917	1 247	133,7	1922	1 205	129,3

Source : Auguste Pawlowski, *L'industrie textile française, op. cit*., p. 147.

Quant aux autres départements, ils tirent également profit. Dès le 6 novembre 1918, le CCAE de la 17e région estime indispensable « l'installation d'un matériel moderne » en filature pour assurer l'alimentation du tissage ariégeois[2024]. En janvier 1921, une statistique illustre ces évolutions. Le nombre de métiers à tisser a crû, par rapport aux données de 1917 [cf chapitre 4] de 8,6 % par rapport à décembre 1917, soit 455 métiers[2025]. Cinq industriels (Ricalens, Fonquernie, Escolier-Diant, Dumons et Roques, le maire de Lavelanet), disposent à eux seuls de la moitié des équipements. Le reste se répartit entre vingt-sept sociétés individuelles ou coopératives, avec de fortes disparités. Sidoux Père et fils ne possèdent que deux métiers, tandis que la coopérative La Prévoyante en rassemble vingt-quatre [annexe C7A7]. Dans les années 1920, leur nombre aurait atteint le millier d'unité. Dans le même temps, le nombre de

[2022] Auguste Pawlowski, *L'Industrie textile française, op. cit*., p. 147.
[2023] *Ibid*.
[2024] AN F12 7687. Vœu du CCAE de la 17e région, séance du 6 novembre 1918.
[2025] AD Ariège, 15 M 28. Dossier « situation de l'industrie textile à Lavelanet, 1919-1921. Tableau des fabricants du centre de fabrication de drap de Lavelanet et environs, janvier 1921.

broches de filature aurait augmenté de 31 % après la guerre, dépassant ainsi la barre symbolique des 30 000 broches[2026]. En 1923, la région de Lavelanet (Ariège) dispose de 33 905 broches de filatures réparties dans 31 établissements à Lavelanet (20 éts), Laroque-d'Olmes (3), Sainte-Colombe (1), l'Aiguillon , Monferrier, Villeneuvette (2 chacune), et Lagarde (1)[2027]. D'après la Société pyrénéenne, le département dispose de 300 métiers d'ateliers dont 50 à Laroque-d'Olmes, et de 7 à 800 métiers d'usine.

Enfin, l'Hérault rehausse son potentiel productif, comme à Bédarieux où une usine dispose de 5 800 broches et 110 métiers. Dans les trois principaux secteurs textiles du département, le nombre de broche est, en 1923, de 27 300 et celui de métiers à tisser de 710, très majoritairement concentrés autour de Lodève [tableau 138].

Tableau 138: Estimation du matériel de l'industrie lainière de l'Hérault en 1923.

Matériel	Clermont-l'Héraut	Villeneuvette	Bédarieux	Lodève	Total
Broches à filer	3 000	4 000	5800	14 500	27 300
Métiers à tisser	90	110	110	400	710

Source : Auguste Pawlowski, *L'industrie textile française, op. cit*., p. 148.

À l'échelle des entreprises, cependant, des limites apparaissent quant à leur capacité d'exploitation de cette l'extension. La société Delpon-Bruguière a procédé à une extension de son potentiel productif dès février 1917. Jusqu'en septembre 1918, elle acquiert des machines à carder, des métiers à tisser et des moteurs, et entame des travaux d'électrification, le tout pour 139 282 frs[2028]. À cela s'ajoute l'achat d'un immeuble pour installer un nouveau tissage, à Ceyras, « sous la pression de l'Intendance »[2029]. Le montant total (207 600 frs), apparaît relativement important en regard à son chiffre d'affaires (1,5 million de francs en 1916, 1,2 million en 1917 et 735 000 frs en 1918 pour les draps militaires)[2030], d'autant que l'entreprise n'a plus que faire d'un tissage construit uniquement pour répondre aux demandes de l'administration pour intensifier la production. Pour les gérants, qui considère l'affaire comme « « exclusivement fabricant de drap de troupe depuis plus de cent ans », la réduction des marchés réduit donc l'activité : « nous allons manquer de travail pendant plusieurs années ;

[2026] Jean-Michel Minovez, *L'Industrie invisible…, op. cit.*, p. 315-316.
[2027] *Ibid*., p. 153.
[2028] CAEF-B15312. Dossier Delpon-Bruguière, fabricant de drap, Clermont-l'Hérault. Lettre à l'inspecteur des contributions directes, 14 juin 1920.
[2029] *Ibid*. Observations présentées à la commission du 1er degré dans sa séance du 1er juin 1923.
[2030] *Ibid*. Lettre à l'inspecteur des contributions directes, 14 juin 1920.

l'administration de la Guerre ayant de stocks pour plus de deux ans, dit-on ; force nous est pour alimenter nos usines de nous rabattre sur le drap de commerce »[2031]. Cette réaction entretient l'image d'un patronat textile héraultais peu enclin à s'adapter, figé sur ses habitudes commerciales. En 1929, les gérants obtiennent une détaxe de 35 320 frs sur les 300 000 frs de contribution sur les bénéfices de guerre réalisés de 1914 à 1920.

3.2.2 Vienne et Elbeuf-Louviers : l'affirmation de deux centres secondaires.

À Vienne, le potentiel productif a considérablement augmenté par rapport à 1914. Les broches de métiers self-acting croît de 17 % entre 1914 et 1921, tandis que les métiers mécaniques ont progressé de 38 % [tableau 139].

Tableau 139: Évolution du potentiel productif de la draperie viennoise, 1900-1923.

Année	Broches self-acting	Indice	Métiers mécaniques	Indice
1900	42 000	70,6	1 100	70,5
1905	43 580	73,2	1 430	91,7
1910	58 720	98,7	1 538	98,6
1914	59 500	100,0	1 560	100,0
1921	69 467	116,8	2 160	138,5
1923	68 541	115,2	2 137	137,0

Source : C. Chatain, *L'industrie drapière viennoise, son état passé et présent*, Vienne, H. Martin, 1925, p. 44.

Malgré l'agrandissement des établissements, les petits façonniers tisseurs restent nombreux à Vienne. C. Chatain estiment que 230 métiers à tisser restent entre leurs mains. D'après ses données, sur trente-et-un fabricants identifiés, plus des deux tiers possède moins d'une cinquantaine de métiers, et seuls deux en disposent de plus de 200 [tableau 140].

Tableau 140: Répartition des métiers entre fabricants de Vienne, 1923.

Fabricant ayant	Moins de 50 métiers	50 métiers et plus	100 métiers et plus	200 métiers et plus	500 métiers et plus	Total
Nb de fabricants	22	5	2	1	1	31
%	71,0%	16,1%	6,5%	3,2%	3,2%	100,0%

Source : D'après C. Chatain, *L'industrie drapière viennoise, op. cit.*, 1925, p. 65.

[2031] CAEF-B15312. Dossier Delpon-Bruguière, fabricant de drap, Clermont-l'Hérault. Lettre à l'inspecteur des contributions directes, 14 juin 1920.

À Elbeuf, Une évolution notable est également observée. En 1910, la région d'Elbeuf-Louviers comprend 116 500 broches de filature de cardé, dont 87 000 à Elbeuf seule[2032]. En 1923, leur nombre est passé à 123 000, auxquelles s'ajoutent 20 670 broches de laine peignée[2033]. La hausse n'est que de 6 %, mais l'apport d'une nouvelle industrie (le peigné) donne à la région un nouveau dynamisme, puisque la Société de Peignage (Prouvost) de Roubaix maintient son usine de peignage et ses trois assortiments[*] à Elbeuf. De son côté, le tissage elbeuvien s'est accru de 368 métiers (16 %), avec, en 1923, 2 641 unités de production. Pour la seule entreprise Blin & Blin, l'accroissement du potentiel productif entre 1908 et 1919 est considérable. Si le nombre de métiers à tisser ne progresse que de 16 %, celui des assortiments de carde augmente de 73 %, le montant des immobilisations de 55 %, et la surface des usines de 240 % [tableau 141].

Tableau 141: Extension de l'appareil de production chez Blin & Blin, 1908-1919.

Matériel	1908	1919	Progression (%)
Assortiments de cardes	22	38	72,73
Métiers à tisser	458	532	16,16
Surface (m^2)	26 650	90 550	239,77
Immobilisations brutes (frs)	5 925 920	9 188 728	55,06

Source : Jean-Claude Daumas, *L'amour du drap…, op. cit.,* p.320.

Dès octobre 1920, la crise de mévente touche l'industrie drapière d' Elbeuf-Louviers[2034]. Les risques en cours ont plus que doublé (de 20,6 millions de francs en février à 42,8 millions en octobre 1920). L'inspecteur indique que « les négociants ont été les premiers atteints, se trouvant obligés de prendre livraison de grosses commandes alors que, non seulement ils ne recevaient pas de nouveaux ordres d'achat mais se voyaient encore obligés de consentir à la résiliation de marchés antérieurement passés ». Toutefois, les fabricants restent relativement épargnés, refusant l'annulation des marchés. Il le sont néanmoins quelques semaines plus tard,

[2032] *Commission permanente des valeurs de douane, session 1911*, p.333 et 341 ; Auguste Pawlowski, *L'industrie textile française…, op. cit*., p. 57. S'ajoute au nombre des broches de filature 14 306 broches à retordre, portant le total à 130 795 broches. Cependant, le nombre de broches à retordre n'est pas connu pour 1923, nous n'avons donc conservé que le chiffre des broches simples.

[2033] Auguste Pawlowski, *L'industrie textile française…, op. cit*., p. 60.

[*] 1 assortiment = 1 colonne de laveuse, 20 cardes, 12 peigneuses, 2 lisseuses, 10 gills et 8 finisseuses.

[2034] ABF. Rapport concernant la vérification des services de la Banque à Elbeuf, du 6 au 31 octobre 1920.

et la crise atteint son paroxysme en février-mars 1921[2035]. Certains établissements sont totalement arrêtés, d'autres pratiquent le chômage partiel « pour venir en aide à leur personnel ». La passation de nouveaux marchés militaires, de « commandes assez importants d'étoffes pour dames et un peu d'exportation » autorise les observateurs à envisager une sortie de crise. Seules les draperies pour hommes, « principale production d'Elbeuf », font défaut, et risquent de maintenir l'industrie dans une situation « précaire et sans profit ».

La place subit de fortes pertes du fait de la dépréciation des cours : l'inspecteur note que le fil de laine peignée a perdu les trois quarts de sa valeur entre mai 1919 et juillet 1921, tandis que les cours de la laine ont chuté de 80 % dans la même période[2036]. Là encore, les maisons secondaires, « trop chargées de marchandises par rapport aux ressources dont elles dispos[ent] », semblent être les plus fragilisées. C'est le cas du filateur R. Fouard, à Saint-Amboise. Ayant « considérablement agrandie [sa filature] depuis [la guerre] et pourvue d'un matériel perfectionné », il dispose d'un fort stocks de fils. Pour l'inspecteur, s'il peut réaliser de bonnes opérations lors de la reprise, il « doit perdre une notable partie des importants bénéfices réalisés pendant la guerre et immobilisés dans son établissement, il lui sera impossible en effet de recouvrir toutes ses créances sur certains fabricants de la place, avec lesquels il est fortement engagé […] ».

3.2.3 Châteauroux, Limoges et Romorantin : un relatif accroissement.

Pour les autres régions secondaires, la guerre a également été bénéfique. Alors qu'elle n'a travaillé quasiment que pour l'armée, la société des établissements Balsan de Châteauroux reprend à la fin de 1919 sa marche pour le commerce civil[2037]. Elle bénéficie d'ailleurs de la « disparition du centre industriel de Reims », qui peine à renaître de ses cendres. Surtout, les avances de stocks en laines et en charbon « permettent d'assurer la production d'une manière continue ». Au niveau de son potentiel productif, la progression est très importante puisque, d'après les statistiques disponibles, la ville est passée de 11 000 broches de filature en 1910 à 30 500 en 1923, soit presque un triplement des unités[2038]. Toutefois, pour Balsan, en avril-mai

[2035] *Ibid*., du 19 juillet au 9 août 1921.
[2036] *Ibid*.
[2037] ABF. Rapport concernant la vérification des services de la Banque à Châteauroux, du 16 décembre 1919 au 7 janvier 1920.
[2038] *Commission permanente des valeurs de douane, session 1911*, p.333 et 341. Auguste Pawlowski, *L'Industrie textile française, op. cit*., p. 185. A. Pawlowski évoque l'existence d'un second établissement, mais son importance est sans doute à relativiser.

1921, l'avance constituée pendant la guerre a complètement fondu, et les stocks de matières premières ne permettent d'assurer que trois mois de production[2039]. L'activité a été réduite à 4 jours de travail par semaine, d'autant que Balsan a perdu une adjudication de drap de troupe pour l'armée serbe au profit d'un fabricant anglais. Néanmoins, Jean Balsan est actif sur la recherche de débouchés en Europe centrale et dans les Balkans, où un consortium de drapiers « compte obtenir incessamment la fourniture de 1 200 000 mètres de draps »[2040].

De son côté, la région de Romorantin rachète les peigneuses de Isaac Holden[2041]. La société Normant, qui en a bénéficié pour 200 000 frs, renforce donc sa position et acquiert la possibilité de diversifier sa production. La santé de l'entreprise est bonne, d'autant qu'elle a acquis, fin 1917, deux moulins hydrauliques à Longuevalle, pour parer au manque de charbon[2042]. La société, soucieuse de consolider ses positions et couvrir ses immobilisations et des ressources, se transforme, en 1925, en société anonyme (capital de 25 millions de francs). Enfin, Limoges et sa région, qui sont « parvenue[s] à livrer à l'intendance 1 200 000 mètres de drap par an, au cours des hostilités », comptent désormais 9 700 broches de filature et environ 160 métiers à tisser[2043]. Trois maisons se sont spécialisées dans la pratique d l'effilochage durant la guerre.

3.2.4 L'industrie lainière du Nord dans la crise : l'épreuve de la reconstitution.

Jusqu'en juin 1920, le temps est à la reconstitution dans le Nord, qui se poursuit « avec une rapidité remarquable »[2044]. Six mois plus tard, la crise touche toute la région. Au début de l'année 1921, dans l'industrie lainière, « les nouvelles commandes sont rares et au fur et à mesure que les anciennes s'épuisent le ralentissement s'accentue »[2045]. Le temps de travail hebdomadaire en novembre a été réduit à 37 heures, voire 32 heures[2046]. La situation est plus difficile dans la draperie, où « les petits façonniers paraissent plus atteints que les fabricants usiniers »[2047]. Près de 18 120 travailleurs du textile de Roubaix-Tourcoing se retrouvent sans

[2039] ABF. Rapport concernant la vérification des services de la Banque à Châteauroux, du 13 avril au 13 mai 1921.
[2040] Jean Balsan est d'ailleurs à la tête de ce Consortium.
[2041] Auguste Pawlowski, *L'Industrie textile française, op. cit*., p. 185.
[2042] Notes fournies par M. Laurent Leroy, auteur également d'un site internet portant sur l'histoire de la famille Normant. http://www.histoirenormantromorantin.com/index.html
[2043] Auguste Pawlowski, *L'industrie textile française, op. cit*., p. 185.
[2044] ABF. Rapport concernant la vérification des services de la Banque à Lille, du 3 mai au 7 juin 1920.
[2045] *BMT*, 1921, p. 11.
[2046] *Idem*.
[2047] *Ibid*., p. 12.

emploi, sur 56 707 personnes (32 % de chômage)[2048]. Pour éviter d'autres licenciements, les entreprises ont réduit leur temps de travail hebdomadaire à 43 heures dans les filatures de coton (11 % de chômage), et à 35 heures dans les filatures de laine cardée (39%). Dans la région d'Avesnes et de Fourmies, la production s'est réduite de 75 % et 65 % du personnel se retrouve au chômage. Certains établissements ont même totalement fermé.

Cependant, la hausse des prix se trouve entraînée par les problèmes de transports, la pénurie de charbon et un travail réduit des ouvriers. En mai-juillet 1921, l'inspecteur constate :

> Les filatures et les tissages sont fortement éprouvés par une longue crise ; il n'est pas douteux qu'en 1920, certains industriels ont donné un trop grand développement à leur fabrication ; maintenant, les commandes étant rares et modestes, il est devenu nécessaire de restreindre la production et d'imposer aux ouvriers un chômage partiel ; les variations des changes et les incertitudes qui en résultent contribuent à augmenter le malaise dont souffre la région[2049].

Pour relancer les ventes, les industriels de Roubaix fondent le 1er février 1921 la société anonyme Roubaix-exportation, au capital social de 264 000 francs. L'objectif est de vendre « pour le compte de ses adhérents […] tous les produits textiles ou autres, leur échange contre des produits étrangers, l'établissement et l'exploitation de tous comptoirs ou agences nécessaires aux opérations de la société »[2050]. Parallèlement sont créés de nouvelles institutions, comme la chambre de commerce franco-hongroise de Budapest, la société franco-canadienne, ou encore la SA French Import Association Ldt[2051].

3.3 L'industrie cotonnière : une crise de surproduction ?

Contrairement à l'industrie lainière, l'industrie cotonnière a peu été accaparée par les marchés de guerre. Cependant, elle subit une baisse de ses approvisionnements et a perdu des marchés, tant sur le territoire national qu'étrangers.

[2048] *Union économique de l'Est,* 5e année, n°4, 15 février 1921, p. 42-43.
[2049] ABF. Rapport concernant la vérification des services de la Banque à Lille, du 12 mai au 6 juillet 1921.
[2050] Marianne Baume, *Industries et industriels de Roubaix-Tourcoing…, op. cit.*, p. 79.
[2051] *Ibid.*, p. 79-80.

3.3.1 Productivité et importations : une industrie en difficulté.

La productivité a diminué par rapport à 1913 et peine à recouvrir le niveau atteint cette année-là [tableau 142].

Tableau 142: Indice de production générale et de l'industrie cotonnière, 1919-1922.

Année	Importations de coton brut	Production générale	Production cotonnière	Exportations de tissus
1913	100	100	100	100
1919	65	57	49	63
1920	71	62	53	16
1921	64	55	53	105
1922	79	78	70	80

Source : Jacques Rabeil, *L'Industrie cotonnière française, op. cit.*, p. 161.

Quant au renouvellement du matériel, le léger accroissement du potentiel productif, observé du fait de l'intégration de l'industrie alsacienne, doit être nuancé. En 1947, plus de la moitié (55%) du matériel utilisé dans l'industrie cotonnière date encore d'avant 1914, contre 35-40 % antérieur à 1935 et 5-10 % postérieur à cette date[2052]. Le renouvellement n'a donc concerné que les entreprises qui en avaient les moyens, tandis que les autres ont perpétué les pratiques du XIXe siècle visant à exploiter le matériel bien au-delà de son amortissement total.

Du point de vue des importations de coton, la prudence est de mise. Au début de l'année 1919, le maintien du Consortium dans les importations constitue, aux yeux de la succursale de la Banque de France au Havre, une nécessité, d'autant que « la dernière vente, portant sur 64 000 balles, a laissé invendues 15 000 balles, que le Consortium est appelé à mettre au warrant ; on ne saurait donc – le statut [du Consortium] s'y oppose – ouvrir immédiatement les écluses »[2053]. La véritable difficulté survient après sa liquidation avec le régime des contingents. Elle est rendue plus difficile avec « l'ardeur spéculative qui règne aux États-Unis [qui] détourne nos maisons de s'engager dès maintenant »[2054]. En juillet, devant la remontée des prix et pour faire face à la grève des dockers du Havre, l'État met « sur le marché, par l'intermédiaire officieux du Consortium dont le rôle érel est acheté, un stock de

[2052] Jacques Rabeil, *L'industrie cotonnière française, op. cit.*, p. 177.
[2053] AD Seine-Maritime, 5 ETP C16. Succursale de la Banque de France au Havre, rapports mensuels, 1er mars 1919.
[2054] *Ibid.*, 6 juin 1919.

15 000 balles »[2055]. Il s'agit de stocks appartenant aux services de la Guerre, et dont la liquidation complète survient au cours du mois de septembre[2056].

Néanmoins, la hausse des cours, l'instabilité monétaire et les grèves des dockers américains « ne ralentissent en rien la demande toujours pressante de la filature »[2057], tandis que les stocks dans les hangars à coton se reconstituent progressivement. En mai 1920 survient enfin les baisses attendues du dollar, de la livre sterling et des cours du coton[2058]. Dans un premier temps, cette moins value sur les stocks (leur valeur est en effet indexée sur le cours du jour) est garantie par les ventes à terme de coton aux filateurs et par les contrats de vente de fils et tissus au commerce. Cependant, la baisse des cours se poursuit, tandis qu'industriels et négociants en tissus se retrouvent avec des stocks importants et dévalués sur les bras. Mais au début du mois de novembre s'amorce la baisse des prix des tissus, entraînant avec elle une crise générale des ventes[2059]. L'année 1920 s'achève « en pleine dépression commerciale, sur les cours les plus bas dans l'absence presque complète de demandes de la consommation »[2060].

3.3.2 Les départements de l'Est : un faible bénéfice de la guerre ?

Le retour à la paix ne s'accompagne pas d'un accroissement considérable du potentiel productif des départements de l'Est. D'après les chiffres du Syndicat cotonnier de l'Est, le nombre de métiers à tisser n'a augmenté que de 1,5 % entre 1914 et 1923, tandis que le nombre de broches est resté quasiment stable [tableau 143].

Tableau 143: Évolution du potentiel productif de l'Est de la France, 1902-1923.

Année	Broches à filer et à retordre	Indice 100 = 1902	Métiers à tisser	Indice 100 = 1902
1902	1 920 202	100,0	51 662	100,0
1910	2 759 266	143,7	61 799	119,6
1914	3 038 680	158,2	68 059	131,7
1923	3 039 104	158,3	69 067	133,7

Source : J. Randon de Grolier, *L'industrie cotonnière dans les Vosges…, op. cit.*, p. 27, d'après les chiffres fournis par le Syndicat cotonnier de l'Est.

[2055] *Ibid.*, 1er août 1919.
[2056] *Ibid.*, 1er octobre 1919.
[2057] *Ibid.*, 1er décembre 1919.
[2058] *Ibid.*, 31 mai 1920. Baisse du dollar de 16,65 à 13 frs, de la livre sterling de 63,81 à 50,50 frs ; cours du coton passé de 923 à 653 frs.
[2059] *Ibid.*, 3 novembre 1920 ; 1er décembre 1920.
[2060] *Ibid.*, 3 janvier 1921.

Toutefois, une modernisation des usines a bien lieu, liée notamment à la loi des huit heures. Dans les années qui suivent son application, le ministère du Travail et de la Prévoyance sociale charge l'inspection du travail d'en observer les effets à l'échelle des entreprises. Dans la circonscription de Nancy, l'inspecteur Gaudiot constate bien des progrès dans l'équipement de deux établissements textiles : les établissements Guinand & Cie, manufacture de flanelle à Nancy ; les établissements Laederich, (tissages de coton), à Petite-Raon et Moussey dans les Vosges[2061].

Pour le premier, les effectifs ouvriers (70 personnes) n'ont pas évolué, mais l'inspecteur constate une hausse de la productivité : « la production en 1914, était de 4 500 mètres de tissus par semaine de 60 heures. Actuellement, avec un personnel à peu près égal à celui d'avant-guerre, la production atteint 5 500 mètres par semaine de 48 heures »[2062]. Il attribue ce gain de 1 000 mètres à diverses amélioration : réfection totale des ateliers dès 1921, désormais « propres, bien aérés et éclairés » : augmentation de la force motrice par l'acquisition d'un matériel récent « à axe vertical » ; remplacement de métiers anciens par de nouveaux modèles et généralisation de l'électrification, « notamment 19 métiers sont commandés par attaque directe avec moteurs individuels », et « par l'installation d'un nouveau monte-charge électrique » qui réduit considérablement les opérations de manutentions.

Dans le cas des établissements Laederich, les destructions provoquées par l'occupation allemands a conduit les gérants à remplacer intégralement le matériel par de l'équipement neuf. Alors que l'usine de Petite-Raon comprend « 612 métiers du type ordinaire », elle dispose désormais de 540 métiers automatiques Northrop, bien plus performants[2063] : alors qu'avant-guerre un ouvriers ne peut conduire que trois métiers, désormais, il en a sous sa charge une douzaine. Les effectifs ouvriers ont alors diminué, passant de 336 à 296 personnes (- 12%). Le travail s'organise désormais en deux équipes, permettant à l'usine de fonctionner 16 heures par jour. Du point de vue de la productivité théorique, le gain est notable : la production journalière d'un ouvrier augmente de 65,6 mètres à près de 95 mètres (+45%)[2064]. Le même constat s'observe au tissage de coton de Moussey, qui est néanmoins passé de 312 métiers ordinaires à 400 métiers Northrop, et de 173 à 202 travailleurs[2065]. Dans les deux cas, la modernisation et l'accroissement du rendement ont été renforcés par de petites améliorations techniques :

[2061] *BMT*, 1925, p. 3-5.
[2062] *Ibid*., p. 3.
[2063] *Ibid*.
[2064] *Ibid*., p. 4. voir annexe.
[2065] *Ibid*., p. 5.

système de dépoussiérage des casse-chaînes, amélioration de l'aération et de l'éclairage, installation de bancs de repos pour les ouvrières, installation de monorails pour les manutentions et transports de rouleaux, électrification, utilisation de forces hydrauliques locales « au moyen de turbines et d'alternateurs ».

Du point de vue des résultats économique, l'inspecteur de la Banque de France ne tarit pas d'éloge pour le patronat vosgien[2066]. Malgré les difficultés de la guerre et un premier semestre 1919 difficile, les industriels ont réalisé d'importants bénéfices, et ont « encore affirmé une situation déjà très solide ». Quelques mois après l'armistice, ils bénéficient de commandes venues d'Alsace. Cette réussite est fragile. Au cours du second semestre, les usines subissent des grèves répétées de leurs ouvrières et ouvriers pour l'application de la semaine de 48 heures et la hausse des salaires. les observateurs craignent en juin des récoltes de coton insuffisantes aux États-Unis, du fait de la météo défavorable (pluie, froid), provoquant une hausse des cours[2067]. Si les affaires sont considérées comme calmes[2068] que les prix restent fermes[2069] et que la situation s'annonce « en voie d'amélioration »[2070], de graves difficultés de transport (terrestre, maritime et fluviales) viennent perturber la reprise économique dans l'Est[2071]. En novembre, « l'irrégularité, pour ne pas dire l'arrêt des transports et le manque de combustible, rendent la position des industriels de plus en plus précaire »[2072]. Cet état des choses empêche les filateurs de « participer en plein au mouvement général, étant toujours plus affectés que leurs confrères anglais par les difficultés de main-d'œuvre, de transport et de ravitaillement en charbon »[2073]. L'hiver s'annonce difficile, d'autant que les capacités de production du pays ne sont pas encore recouvrées. En outre, les industriels sont dans l'expectative quant à la nouvelle politique douanière, née du traité de paix.

D'autres préparent l'avenir en constituant un véritable empire industriel de part et d'autre de la crête des Vosges, comme Marcel Boussac. Déjà renforcé par ses opérations menées pendant la guerre [voir chapitre 4], le natif de Châteauroux continue de consolider les bases de son entreprise. Il procède à la constitution de filiales pour le CIC 2 à partir d'octobre 1917, notamment en acquérant des établissements dans l'industrie cotonnière des Vosges[2074].

2066 ABF. Rapport concernant la vérification des services de la Banque à Épinal, du 31 juillet au 20 août 1919.
2067 *L'union économique de l'Est,* 3e année, n°12, 15 juin 1919, p. 156.
2068 *Ibid*., n°13, 1er juillet 1919, p. 170.
2069 *Ibid*., n°15, 1er août 1919, p. 197.
2070 *Ibid*., n°18, 15 octobre 1919, p. 237.
2071 *Ibid*., n°19, 1er novembre 1919, p. 251.
2072 *Ibid*., n°21, 1er décembre 1919, p. 277.
2073 *Ibid*., n°20, 15 novembre 1919, p. 264.
2074 CAEF-B15609. Dossier Marcel Boussac. MM. Yiché, Bès du Berc et Israël, Rapport d'experts à Monsieur Gazel, juge d'instruction, affaire X. Inculpation de dissimulation de bénéfices de guerre, n.d., p. 65, 72-82.

En 1919, il passe la crête pour acquérir des établissements alsaciens[2075]. Pour les experts commandités par le juge d'instruction en charge du procès contre X pour dissimulation de bénéfice de guerre :

> Le Comptoir de l'Industrie Cotonnière a acquis de gros intérêts dans des sociétés destinées à utiliser ces tissus et à les livrer à la consommation une fois confectionnés.
> Pour évaluer plus objectivement ce groupement, dont M. Marcel Boussac paraît être l'animateur, nous croyons devoir indiquer qu'actuellement, en ce qui concerne l'industrie du coton, il contrôle environ 253 000 broches tant dans les Vosges qu'en Alsace, sur les 9 500 000 broches qui composent l'outillage national[2076].

Jusqu'en juin 1920, les observateurs financiers se montrent assez optimistes, et constate, comme à Belfort, plusieurs appels de fonds. La société Dollfus-Mieg & Cie émet un emprunt de 15 millions de francs en obligation, et la filature de la Hijaine (propriété de Schwob frères) 5 millions d'obligation[2077]. Ces endettements doivent couvrir l'agrandissement des établissements et l'achat de matières premières, mais pour l'inspecteur de la Banque de France, ces opérations cachent « le désir de dissimuler des bénéfices de guerre, et pour certaines, par l'obligation de solder d'importants découverts en banques »[2078]. Sur le plan industriel, « les filatures et les tissages ont des marchés assurés pour 6 mois, tant avec leurs fournisseurs qu'avec leurs acheteurs »[2079]. En revanche, « les commerces en gros de tissus se trouvent dans une situation difficile », du fait de l'annulation de nombreux contrats. Il en résulte que « les commerçants en gros sont amenés à accroître à de hauts prix, des stocks qui, pour quelques uns, étaient certainement déjà considérables et qu'ils ne pourront liquider qu'à perte au moins pour les marchandises saisonnières ». L'inspecteur entrevoit donc un risque pour « certains intermédiaires riches seulement en marchandises ».

Le manque de débouchés et l'amorce de la baisse des cours fait entrer l'industrie cotonnière dans l'incertitude. Certaines commandes de grossistes et de détaillants sont annulées, « les filatures et tissages de coton réduisent leur production et ne travaillent que pour le stocks[2080] ». Dans un premier temps, des « établissements font des heures supplémentaires pour exécuter les anciennes commandes [d'avant la guerre] et échapper ainsi aux résiliations ». Les agrandissements et amélioration de matériel se poursuivent également dans l'Est, « ce qui

---

Annexe C7AX

[2075] *Ibid*., p. 83-84.

[2076] *Ibid*., p. 85-86.

[2077] ABF. Rapport concernant la vérification des services de la Banque à Belfort, du 8 juin au 1er juillet 1920.

[2078] *Ibid*.

[2079] *Idem*.

[2080] *BMT*, 1921, p. 11

permet d'employer les chômeurs dans les travaux d'installation et de réparation ». Lors de l'hiver 1920-1921, la situation se dégrade. Alors que « la région vosgienne qui avait été des premières à bénéficier de l'essor industriel qui a suivi l'armistice, [elle] s'est trouvée, par un juste retour des choses, l'une des plus violemment éprouvées quand est survenue la crise »[2081]. La variation des cours a été, par ailleurs, très violente. Le prix du mètre de tissu écru passe à 4,80 frs à seulement 0,90 fr, soit autant que le tarif payé en 1916 dans les marchés de guerre[2082]. En décembre 1921, il remonte seulement à 1,50 fr.

Face à la crise, le Syndicat cotonnier de l'Est a décidé de réduire la durée du travail à 40 heures par semaine contre 48 à partir du 1er décembre 1920, tandis que les jours de chômage sont payé à 50 % du prix de la journée travaillée[2083]. Certaines usines sont même descendues à 36 heures hebdomadaires. Le 1er mars 1921, décision est prise de réduire encore le temps de travail, à 24 heures par semaine[2084]. Pour compenser la perte éventuelle de salaire, les 24 heures sont payées au tarif de 36 heures. En avril, le chômage reste important, et les usines tournent 30 à 32 heures par semaine. Pour les ouvriers, « les heures de travail sont payées à tarif plein et les heures de chômage, jusqu'à huit heures par jour, à demi-tarif[2085]. ».

Toutefois, l'inspecteur estime que « le plus forte de la crise est maintenant franchi », d'autant que la constitution de réserves conséquentes à l'issue de la guerre, « la constitution de groupements et surtout le concours très large prêté par les banques à leur clientèle ont permis à la plupart des maisons de supporter sans défaillance des pertes souvent considérables[2086] ». En somme, « la situation générale paraît assainie, les stocks sont très réduits ». Si la prudence dans les engagements reste de mise, la reprise semble bien là. Ce n'est, comme l'observe l' *Union économique de l'Est* qu'à la fin de l'été 1921 que la crise mondiale se résorbe.

3.3.3 La région normande : un paysage qui reste figé ?

Dans la région Normande, le renouvellement du matériel est difficile à estimer, puisque les données reprises par A. Pawlowski restent approximatives. En 1923, les 60 maisons

[2081] ABF. Rapport concernant la vérification des services de la Banque à Épinal, du 14 novembre au 17 décembre 1921.
[2082] Voir chapitre 4.
[2083] *Union économique de l'Est,* 5e année, n°4, 15 février 1921, p. 42-43.
[2084] *Ibid*., 15 mars 1921, p. 62-63.
[2085] *Ibid.*, 1er mai 1921, p. 105
[2086] ABF. Rapport concernant la vérification des services de la Banque à Épinal, du 14 novembre au 17 décembre 1921.

adhérentes au syndicat normand de la filature déclarent posséder en tout 1,3 million de broches à filer et 96 000 broches à retordre, sur un total dans toute la région estimé à 1,6 million[2087]. Il s'agit d'une perte de 24 000 broches par rapport au chiffre avancé par Robert B. Forrester pour 1911[2088]. Quant au tissage, les données sont insuffisantes et trop partielles pour conclure à une hausse. Certes, R. Forrester évoque 36 000 métiers en 1911, mais A. Pawlowski lui, avance le chiffre de 18 615 métiers pour la même année, et celui de 24 000 métiers pour toute la région en 1914. Avec l'augmentation du nombre de sociétés adhérentes à l'organisation patronale, ce chiffre grimpe entre 21 000 et 24 000 métiers[2089]. On ne peut donc conclure ni à une baisse, ni à une réelle augmentation du potentiel productif entre 1914 et 1921.

À Rouen, la crise de 1920-1921 touche toutes les branches de l'industrie[2090]. Le port a vu son activité ralentir, avec 550 000 tonnes de moins en arrivage au premier trimestre 1921, par rapport à la même période l'an passé. Les filatures et tissages de coton sont les plus touchés par la crise, du fait d'un stock très important de marchandises « remontant à une époque où la matière première valait quatre et cinq fois ce qu'elle vaut aujourd'hui ». Pour limiter le chômage, les usines tournent à 50 % de leur capacité, « mais il est permis de demander s'ils pourront longtemps faire cet effort et si le chômage ne s'étendra pas ». Cependant, le ralentissement reste relatif. Une filature non nommée livre en 1920-1921 88 % de sa production contre 94 % l'année précédente, alors que cette même production a diminué de 25,5 %[2091]. L'inspecteur note, comme dans d'autres régions, que la prudence des industriels expérimentés permet de bien gérer la crise et d'utiliser à bon escient les réserves accumulées avec la guerre. Mais il critique ces mêmes industriels quant à leur attentisme et leur procrastination pour le règlement des impôts de guerre. Certains ont réinvesti presque immédiatement leurs bénéfices sans constituer de réserves suffisantes à cette fin. Ils mettent donc l'administration fiscale devant le fait accompli. Cette dernière, à la demande des Chambre de commerce, doit consentir l'étalement des paiements, par moitié ou au cours de l'année.

Dans les autres départements, des bassins ont développé leur potentiel productif. C'est le cas de la région de Flers (Orne, Alençon incluse) qui, grâce à la guerre, a complété ses 110 000 broches de 1914 avec 8 000 de plus[2092]. Quant aux métiers à tisser, leur nombre est

---

[2087] Auguste Pawlowski, *L'industrie textile française, op. cit.*, p. 22.
[2088] Soit 1 670 000 broches. Robert B. Forrester, *The cotton industry in France…, op. cit.*, p. 5-6. Voir chapitre I de la présente thèse.
[2089] Auguste Pawlowski, *L'industrie textile française, op. cit.*, p. 23.
[2090] ABF. Rapport concernant la vérification des services de la Banque à Rouen, du 21 février au 17 avril 1921.
[2091] *Ibid*.
[2092] Auguste Pawlowski, *L'industrie textile française, op. cit.*, p. 30.

passé de 4 110 à environ 4 000. Cette diminution est due à la disparition d'ateliers d'artisans dans certaines localités (La Ferté-Macé, Calligny), au profit des manufactures[2093]. À Condé-sur-Noireau, l'arrivée d'industriels du Nord (Rogeau d'Armentières, Jeanson de Lille, Desurmont de Hem) a considérablement relancé l'activité dans cette région, où, avant-guerre, « on était frappé par le nombre d'usines textiles désertées, démolies pour la plupart et incapables de fonctionner »[2094]. Six filatures, trois filatures-tissages et huit tissages occupent alors près de 2 500 ouvriers, faisant tourner au moins 75 000 broches et 1 800 métiers[2095].

3.3.4 Roanne-Thizy : une gestion maladroite des bénéfices de guerre ?

À Roanne et Thizy, les bénéfices des industriels ont été considérables. « Leur situation s'est affermie et on peut envisager, sans crainte pour eux, les conséquences de l'arrêt momentané qui se produit depuis plusieurs mois dans les commandes »[2096]. En revanche, l'inquiétude concerne « le sort de quelques négociants, venus dans les affaires depuis peu et avec des capitaux insuffisants ». D'après l'inspecteur, ces néophytes « ont constamment remployé en marchandises l'intégralité de leurs bénéfices ; actuellement, leur situation est trop chargée en approvisionnements et, comme elles ne répondent pas sur des assises financières bien établies, elle serait sans doute compromise par une mévente prolongée ». Une légère reprise se fait certes sentir, mais la crise ne fait que commencer.

Toutefois, le paysage change progressivement. D'après Auguste Pawlowski, Roanne « renferme [après la guerre] 25 usines et 9 000 métiers »[2097]. À Thizy, plus de 8 300 ouvriers travaillent sur 3 800 métiers mécaniques, soit plus de deux ouvriers par métiers[2098]. En outre, « la guerre a provoqué l'ouverture de nouvelles maisons ne disposant que de quelques métiers ». L'électrification de la région a permis le développement d'ateliers familiaux, permettant une décentralisation de l'usine, et alimentant le mythe du retour à la terre de l'ouvrier-paysan[2099]. Dans le même temps, le patronat développe des usines dans les zones encore vierges d'industrie, situées plutôt sur la rive gauche de la Loire. Jean-Pierre Houssel

---

2093 *Ibid.*, p. 30.
2094 *Ibid.*, p. 33. Seules 5 maisons restent alors ouvertes à 125 ouvriers.
2095 *Ibid.*, p. 34.
2096 ABF. Rapport concernant la vérification des services de la Banque à Roanne, effectuée du 23 juillet au 14 août 1920.
2097 Auguste Pawlowski, *L'industrie textile française, op. cit*., p. 109.
2098 *Ibid*., p. 113.
2099 Jean-Pierre Houssel, *La région de Roanne et le Beaujolais textile…, op. cit*., [Chap. 3, A, n.p.]. Source : http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/1976/houssel_jp/pdfAmont/houssel_jp_partie1_chap3a.pdf.

relève que la société Bréchard ouvre, en 1921, un tissage de 200 métiers, dont une centaine d'automatiques, à Ambierle, tout comme, de son côté, Déchelette-Despierre à La Pacaudière et Blondeau à Saint-Just-en-Chevalet[2100].

Surtout, l'introduction plus importante de fils de laine pour la fabrication de tissus dit « de fantaisie » et des serviettes-éponges (nos actuelles serviettes de bain ou de plage) tranche avec les habitudes industrielles. Quasi-absente avant la guerre, la laine constitue 22 % des 255 tonnes de fils de laine et de coton acquis par les fabricants de Roanne en 1922. L'année suivante, cette part grime à 47 % sur 241 tonnes[2101]. À Tarare, pour répondre à la surproduction liée à la diffusion du tissage mécanique, les industriels crée des tissus mixtes coton et soie[2102]. Cette introduction de la soie pour compenser les méventes de coton s'observe également à Thizy, « mais très légèrement[2103].

En réalité, ce sont les patrons qui maîtrisent la modernisation et l'expansion de l'outillage. Les ouvriers-tisserands eux, récupèrent les anciens métiers laissés par leurs anciens maîtres, moins performants. Certains patrons vont même hors du département de la Loire, grâce à leurs bénéfices engendrés par la guerre. Chamussy-Grenot et Fouillant qui installent un tissage près de Dieppe, tandis que « les établissements Dupuy-Merle de Thizy cèdent leur tissage à Thizy pour en acquérir un en Alsace ». En 1925, la région compte 15 000 métiers à tisser, dont 2 800 métiers automatiques. Mais seuls 300 d'entre-eux se trouvent à Roanne même sur 9 000. La stratégie de contournement de la résistance ouvrière a primé, tandis que les ouvriers semblent avoir su tirer parti de la décentralisation et de l'électrification de la production. Un *modus vivendi* apparent qui ne doit pas cacher le retard technique de la région roannaise par rapport à ses concurrentes normandes et de l'Est.

[2100] *Ibid*.
[2101] Auguste Pawlowski, *L'industrie textile française, op. cit*., p. 110.
[2102] *Ibid*., p. 115.
[2103] *Ibid*., p. 114.

CONCLUSION

Les années qui suivent la fin de la guerre imposent à l'industrie textile nationale plusieurs défis à relever. La reconstitution des industries des territoires sinistrés voit se constituer tout un arsenal réglementaire et législatif qui donne naissance à divers organismes de contrôle (l'ORI) et financiers (le Crédit National). Les industriels ne restent pas à l'écart des débats politiques, comme en témoigne l'investissement de l'UIT auprès des parlementaires. De même, les plus importants intègrent, grâce à leur multiples fonction au sein des conseils d'administration des grands groupes, les organes de décision des nouvelles structures.

Concernant les dommages de guerre, les industriels participen aux commissions d'enquêtes sur le terrain et interviennent dans les débats au Parlement afin d'orienter les décisions en leur faveur. Ainsi, la loi du 17 avril 1919 intègre les assouplissements réclamés par les groupements professionnels (élargissement des conditions de remploi des indemnités et de la zone géographique). Le calcul des indemnités révèle que les matières premières constituent le premier poste des évaluations, qui représentent 70 % des dommages dans l'industrie lainière, et jusqu'à 50 % dans l'industrie cotonnière. Cela se répercute sur les demandes d'approbations de cession et d'importation, où les matières première constituent, sur une période courte (mars-octobre 1919), près de 70 % des demandes. Quant au matériel emporté en pays ennemi, une grande partie est restituée, mais une autre non négligeable reste entre les mains des industriels des nouvelles nations nées de l'éclatement de l'empire austro-hongrois. Une troisième partie est purement laissée par les propriétaires désireux de miser sur les indemnités à percevoir.

Grâce à l'instauration d'un système d'avances sur les évaluations des indemnités et la présence des principaux industriels (nordistes essentiellement) dans les divers organes, la reconstitution se fait relativement vite, en fonction des zones géographiques. L'arrondissement de Lille (qui comprend notamment Armentières, Roubaix, Toucoing et Lannoy), voit ses usines de transformation de la laine et du coton se reconstituer en moins de deux ans. Ce processus répond à la crainte des industriels du Nord de voir leur position économique remise en question par la guerre. L'industrie des peignages de laine, une des premières réactivées, gagne même en terme de matériel, malgré un manque de main-d'œuvre. En revanche, les autres centres lainiers secondaires (Fourmies, Reims, Sedan et Rethel), peinent à se relever, du fait des difficultés de transports, de l'absence des anciens ouvriers, et surtout, pour Reims, d'un certain renoncement à reconstruire. De même, le système de recouvrement des indemnités et les jugements

provoquent un certain malaise dans l'opinion publique, non seulement du fait des montants importants touchés par les industriels, mais également par le décalage entre des évaluations des dommages élevée sur les matières premières, et la baisse des cours mondiaux qui a lieu à partir de l'été 1920.

La fin de la guerre remet en question la carte industrielle du pays. La réintégration de l'Alsace voit les industriels des départements voisins (en particulier des Vosges) s'armer pour faire face à la concurrence. Dans le même temps, le traité de paix instaure une politique douanière provisoire de cinq ans pour écouler autant que possible les marchandises de la province rendue vers l'Allemagne. Par ailleurs, le retour vers la France touche l'industrie lainière et l'impression sur étoffe, dont la production reste largement inférieure au niveau d'avant-guerre. En revanche, la filature de coton parvient à dépasser ce niveau durant toutes les années 1920, grâce au développement des tissus de fils mélangés et aux fortes demandes des tissages français. Quant aux entreprises des territoires non envahis, elles disposent d'un grand trésor de guerre dont l'utilisation s'avère plus difficile à évaluer et à faire fructifié. Les difficultés monétaires des années 1920 risquent de faire fondre cette avance, malgré des investissements importants pour moderniser les établissements et un accroissement du potentiel productif.

Enfin, le défi social est lancé avec le vote de la loi de la journée de huit heures et l'émergence d'un nouveau cadre de négociation avec les conventions collectives. Dans le même temps, l'atmosphère internationale révolutionnaire pousse au développement des organisations syndicales, tant ouvrières que patronales. Il s'agit pour les secondes de contrer les premières par l'instauration d'un vrai programme social et d'un encadrement strict, renouant ainsi, sous une nouvelle version, avec le patronage et le paternalisme du XIXe siècle. Cependant, c'est bien la crise des années 1920-1921 qui atténue fortement l'euphorie sociale née de la fin de la guerre.

CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE.

Les conséquences de l'occupation, inégales d'un bassins industriels à l'autre du Nord et de l'Est marquent les esprits dans les départements du Nord et de l'Est. Roubaix-Tourcoing parvient à sauvegarder son matériel, tandis qu'ailleurs, les destructions surviennent à la fin de la guerre, et ravagent des industries déjà fragilisées par l'évolution économique d'avant-guerre Trois phases s'interpénètrent, de la réquisition des matières premières et du cuivre, l'enlèvement et démontage machines, à la destructions des bâtiments et du matériel. L'activité de l'industrie est nulle au-delà de janvier 1915, et les usines sont exploitées comme hébergement des troupes, hôpitaux de campagne ou plus que comme activité économique interrompue du fait de l'absence de charbon et de la saisie des matières premières. Concentration sur l'entretien des machines. La mise hors d'état de travailler des usines des bassins occupés conduit les entreprises qui disposent des relais nécessaires à relancer leur activité en France libre. L'acquisition d'usines, principalement en Normandie, est facilité par l'assistance des banques, des industriels locaux et par les autorités militaires et civiles. Dans le cas des usines rémoises, le matériel des usines touchées par les bombardements est transféré dans les nouveaux bâtiments. L'industrie de la laine peignée constitue la principale bénéficiaire de ces opérations, et l'introduit à l'Elbeuf-Louvier, Romorantin et Troyes.

Le retour à la paix fait entrer les industries lainières et cotonnières dans un contexte d'incertitudes. La reconstruction est inégale, rapide à Roubaix-Tourcoing, plus étendue dans le temps à Sedan. L'industrie du peignage roubaisienne et tourquennoise et celle qui parvient en moins de deux ans à retrouver toute sa capacité de production. À l'inverse, la draperie sedanaise peine à se relancer, et n'occupe que 20 % de ses effectifs ouvriers en octobre 1920. Quant à l'Alsace, les destructions subies le long du front et les démontages d'une partie du matériel par les Allemands eux-mêmes relativise l'impact de sa réintégration. Les modalités d'avance sur les indemnités de dommages de guerre permet une reconstitution rapide, tandis que les industriels de Roubaix-Tourcoing s'organisent pour acheminer matériel et matières premières nécessaires à leur reprise, en parallèle à l'ORI. La récupération du matériel est facilité grâce à une administration spéciale interalliée. À nouveau, organismes publics et

initiatives privées se croisent et se complètent. L'inquiétude des industriels nordistes de ne pas retrouver leur position économique d'avant-guerre sur le marché national se trouve dispersée par les faits. Toutefois, les montants accordés choquent une partie de l'opinion publique, dont le député Charles Inghels se fait l'écho.

Enfin, sur le plan social et économique international, un nouveau cadre se dessine. La volonté d'instaurer un cadre international du droit du travail s'est renforcé, alors que la Révolution russe redonne au mouvement ouvrier toute sa vigueur. Ces deux facteurs favorisent l'application de la journée de huit heures pour toutes les industries – hausses de salaires comprises –, aux dépens des aspirations du patronat. Celui-ci s'inquiète du développement des industries étrangères concurrentes, comme les États-Unis et le Japon. Surtout, la crise de 1920-1921, qui part des spéculations américaines et japonaises sur les matières textiles, perturbe le début de l'après-guerre. Toutefois, les entreprises bénéficient encore des profits engrangés durant la guerre et des emprunts consentis aux sociétés des territoires sinistrés. Elles ont accru et modernisé leur matériel de production et peuvent limiter l'impact de cette crise.

CONCLUSION GÉNÉRALE.

À travers les exemples des industries de la laine et du coton, c'est un aspect de la mobilisation industrielle pendant la Première Guerre mondiale qui est exposé. Grâce à l'action de l'État et à une réaction appropriée des entreprises, il a été possible à ces industries de répondre aux défis de la guerre.

1 Deux industries, deux mobilisations industrielles.

Nées de la première révolution industrielle, les industries de la laine et du coton ont contribué à l'effort de guerre. Bien qu'au début du conflit, elles pâtissent d'un manque de visibilité au profit des usines d'armement, l'implication des acteurs économiques et administratifs pour répondre aux besoins conséquents d'équipement de l'armée fait bel et bien entrer ces industries dans le processus de mobilisation économique du pays. Cette mobilisation débute dès le 5 août 1914, date à laquelle l'Intendance militaire délivre un carnet de mobilisation à tous les titulaires de marchés de drap de troupe en cours d'exécution. Dans la première quinzaine de septembre, de nouveaux contrats sont passés avec ces établissements et d'autres similaires, soit bien avant que la réunion des industriels métallurgistes n'ait lieu le 20 septembre à Bordeaux. De 89 à 100 millions de mètres de drap de troupe sont donc produit durant toute la guerre, auxquels il faut ajouter les millions de couvertures, les draps de flanelle pour chemises et caleçons d'hiver et les millions de paires de bandes molletières qui ont complété l'équipement du soldat de « 14-18 »[2104]. En revanche, parler de mobilisation pour l'industrie cotonnière ne correspond pas à la réalité, puisque l'industrie nationale parvient à échapper à une forte dépendance des marchés de guerre. Toutefois, les quantités colossales de tissus et toiles de coton achetées (un demi milliard de mètres en quatre ans !), l'utilisation essentielle du coton nitré dans la réalisation des explosifs et les besoins insatiables du service de Santé rendent cette production tout aussi stratégique.

[2104] Albert Aftalion, *L'industrie textile en France pendant la guerre, op. cit.*, p. 70-74.

1.1 L'industrie lainière : un secteur placé sous contrôle direct de l'Intendance.

L'industrie lainière est mobilisée en presque totalité pour la fabrication du drap de troupe et des autres articles dont l'armée a besoin (flanelle pour chemises, caleçons et ceintures, bandes molletières, etc.), ceci aux dépens du marché civil. L'équipement de près de huit millions d'hommes durant quatre années force l'administration à rechercher tous les moyens de production dont dispose le territoire. Le service de l'Intendance joue un rôle central dans l'organisation générale de la production. Elle dispose d'une large autonomie couverte par le ministère de la Guerre et, malgré un personnel réduit, elle parvient à répondre aux besoins. Grâce à une enquête menée en 1912, l'Intendance instaure, à l'automne 1915, un maillage administratif identifiant de manière précise des centres de production : Elbeuf-Louviers, Castres, Lavelanet, Vienne et Millau concentrent les principaux efforts, tandis que les régions secondaires comme Romorantin, Châteauroux, Limoges et Orléans dépendent directement de la sous-intendance de leur région militaire de rattachement. Ces centres de fabrication contrôlent la production du drap depuis l'approvisionnement des filatures en laine lavée à fond jusqu'à la livraison du drap fini par le fabricant [figure 9]. Toutefois, les services décentralisés de l'Intendance doivent faire face à une première situation d'urgence, où la succession effrénée des ordres met les agents sous pression et les conduit à passer des marchés qui se révèlent onéreux et frauduleux. L'affaire Gruet constitue un des exemples les plus parlant, faisant surgir des personnages étrangers au négoce et attirés par l'appât du gain.

De même, les missions d'achat à l'étranger obtiennent des résultats mitigés, voire médiocres, dont des dérives liées aux coûts engendrés par un certain nombre d'intermédiaires. En outre, l'Intendance parvient tout de même à se fournir de quantités appréciables de draps de laine à l'étranger, en particulier en Angleterre où elle acquiert 9 millions de mètres de drap de laine, très loin devant l'Espagne. Le pic est atteint en 1916, avant de chuter de manière importante à la suite des restrictions commerciales, la guerre sous-marine et l'entrée en guerre des États-Unis.

La situation aurait sans doute été différente si ne s'étaient faits ressentir le manque d'équipement et de moyens supplémentaires pour répondre au prolongement d'un an de la durée du service militaire en août 1913 d'une part, et, d'autre part, l'absence de conclusion claire quant au débat sur la nuance des uniformes de campagne. La mobilisation générale décrétée le 2 août 1914 rend caduque la loi du 13 juillet 1914 qui devait trancher ces questions,

et contraint le personnel politique à prendre ses responsabilités. Le rôle d'Adolphe Messimy au ministère de la Guerre se révèle décisif. Surtout, il tranche le débat sur la nuance en deux jours (15-16 août), grâce à l'intervention du directeur des fabrication de la société Balsan & Cie, Maurice Allain. Après le départ forcé de Messimy du ministère, l'arrivée d'Alexandre Millerand, pourtant opposé à l'abandon du pantalon garance avant la guerre, ne remet pas en cause les choix de son prédécesseur, et encourage même la continuation de ces changements par l'adoption par les troupes coloniales et d'Afrique d'un uniforme kaki. Enfin, l'autonomie du service de l'Intendance militaire se révèle déterminante pour mener à bien l'organisation de la production de drap de troupe à l'échelle nationale.

Les marchés de guerre prévoient la fourniture aux filatures de la matière première prête à l'emploi et lavée par l'Intendance. Celle-ci confie très tôt son acquisition sur le territoire national à des professionnels commissionnés. Elle se retrouve vite face à une absence de concurrence dans l'achat, le traitement et la livraison de la laine. Le négociant Joseph Deburghgraeve concentre ainsi une partie conséquente des marchés de fourniture et de lavage. De même, le centre de Mazamet traite plus des deux cinquièmes de la laine en suint. Pour contrer cette situation et contrôler la hausse des prix de la laine, l'Intendance décrète la réquisition générale pour les laines servant à la production du drap de troupe à partir de 1916, qu'elle renouvelle en 1917 et 1918. Dans le même temps, elle impose aux commissionnaires des zones d'achat, pour éviter les positions commerciales monopolistiques. Les fonctionnaires de l'Intendance se tournent également vers le Maghreb, où les troupeaux sont nombreux. Des lavages de laines s'installent même pour traiter la matière première sur place. Mais les résultats déçoivent, et la plupart des laines sont impropres à la fabrication du drap de troupe : trop foncées, trop courtes ou comprenant trop de déchets. Qui plus est, le coût de revient est plus élevé que celui de la métropole, et les usines ne survivent pas à la fin de la guerre.

Surtout, les ressources nationales et coloniales ne suffisent pas aux besoins de l'industrie nationale, et ce déjà en temps de paix. Le gros des acquisitions de la laine se fait donc par le biais de missions et de comités d'achats à l'étranger où des négociants chevronnés activent leurs réseaux commerciaux. Les efforts se concentrent sur l'Amérique du Sud et les pays du Commonwealth. Pour ces derniers, la décision du gouvernement britannique de réquisitionner toutes les laines renforce les contraintes diplomatiques, tandis que sur le marché sud-américain, la concurrence des États-Unis et de l'industrie carnée pèse sur les prix de la laine. Ces derniers sont en outre aggravés par les difficultés de transport liés aux risques de

guerre et à une inflation toujours plus croissante dans les pays belligérants. La fin de la guerre est donc marquée par une diminution importante des ressources et des stocks de laine.

Ce contrôle renforcé des importations et des répartitions de la laine brute a raison du projet de vêtement national porté par les industriels viennois soutenus par le ministre du Commerce Étienne Clémentel. Les efforts de ses services ont permis le maintien d'un marché des fabrications de laine peignée à destination du civil. Cela s'est traduit par l'intervention de l'administration pour faciliter les déplacements de machines dans les régions susceptibles d'être bombardées (comme Reims), ou d'aider à l'installation de nouvelles usines dans les régions de l'arrière (Normandie). Toutefois, l'industrie lainière s'est trouvée presque en intégralité prise par les fabrications militaires, malgré de belles plus-value réalisées dans les ventes civiles.

1.2 L'industrie cotonnière : d'une relative autonomie à la mise sous tutelle des approvisionnements.

De son côté, l'industrie cotonnière parvient à s'affranchir de la dépendance vis-à-vis des marchés de l'Intendance, même si ceux-ci pèsent de manière très inégale d'une entreprise à une autre et d'une région à l'autre. Ainsi, les tissages de Roanne-Thizy s'alarment dès août 1915 de voir les commandes de l'Intendance baisser, alors que leur clientèle civile ne semble pas revenir. Surtout, la taille des entreprises reste plus que modeste, la majorité des usines comprenant moins d'une cinquantaine de métiers à tisser.

C'est surtout dans les importations de coton brut que le poids de l'État se fait sentir. La guerre renforce la dépendance des manufactures françaises vis-à-vis des États-Unis, qui livre déjà 80 % de la matière première avant-guerre. Contrairement à ce que beaucoup de personnes pensent encore aujourd'hui, les cultures de coton dans les colonies sont à l'état embryonnaire, et ne fournissent à peine quelques centaines de tonnes de coton chaque année, contre plusieurs millions de balles d'outre-Altantique, et des centaines de milliers depuis l' Égypte. À partir de 1915, l'État français passe une convention d'achat avec la banque américain J. P. Morgan pour l'acquisition du coton à destination de ses propres services de guerre, mais n'intervient pas dans les achats des acteurs habituels. Il s'en suit une concurrence sur le marché américain entre l'État et les négociants français jusqu'en 1917. Cette année-là, les prix du coton atteigne des prix vertigineux. L'aggravation des risques de guerre et en particulier le lancement de la guerre

sous-marine à outrance par l'Allemagne en janvier, et l'accroissement de la demande avec l'engagement militaire des États-Unis, auprès de la France et de la Grande-Bretagne en avril en sont les principales causes. La reprise en main des règles du commerce du coton en juin 1917 par l'État débouche dans un premier temps sur la délivrance obligatoire d'autorisations d'importation et d'un contingentement des tonnages. À la fin de l'année, la constitution d'un consortium du coton marque une nouvelle étape dans l'interventionnisme public. Acheteur unique, le consortium regroupe l'État, ses divers services intéressés, les négociants et les filateurs dont la participation et les livraisons dépendent du nombre de broches existantes dans leurs usines. Malgré des difficultés de mise en route et les besoins toujours plus pressants en coton des industriels et des services de la Guerre, le consortium parvient à réduire les coûts d'achat de manière efficace.

Les achats de tissus ont lieu à l'étranger pour pallier la déficit de production des usines françaises face aux besoins. L'Italie et l'Espagne figurent comme les principaux importateurs pendant la guerre, alors qu'en 1914 la Grande-Bretagne figurait comme le principal fournisseur. Néanmoins, la qualité des produits, surtout de ceux d'Espagne, déçoit, tandis que le prolongement de la guerre et ses effets réduisent les quantités vendues.

1.3 Les entreprises face à la politique énergétique de l'État.

Enfin, l'enjeu à l'échelle des approvisionnements, commun à toutes les usines, concerne les sources d'énergie. Les deux exemples d'entreprises que sont le délaineur mazamétain Jules Cormouls-Houlès et les tisseurs de coton Witz & Feltz, offrent une illustration des situations et difficultés rencontrées par l'ensemble des industriels. Alors que le premier peut compter à la fois sur la production des mines du bassin du Tarn-Aveyron et à la houille britannique, l'industrie vosgien doit nécessairement recourir à l'importation. Pour compenser ses dépenses, il procède d'une part à une mutualisation de ses achats, anticipant les contraintes réglementaires et légales. En outre, il procède à la substitution d'une partie de son combustible fossile par du bois de chauffe, mais aussi par l'hydro-électricité. Toutefois, le risque d'arrêt des machines faute de combustible survient de plus en plus fréquemment avec le prolongement de la guerre, contraignant les entreprises à mettre au chômage partiel une partie de leurs ouvriers et à réduire la durée de travail.

2 Des équilibres territoriaux bouleversés.

L'urgence des besoins conduit l'administration à faire appel aux usines les plus proches des centres de décision et disposant de facilités d'accès. Le caractère importateur des industries lainière et cotonnière favorise donc les régions côtières et bien desservie en réseaux de transport.

2.1 La Seine-Maritime (Inférieure), premier département textile.

La Seine-Inférieure apparaît comme la principale bénéficiaire de la situation de guerre, tant pour les draperies que pour les cotonnades. Elle fournit plus du quart du drap de troupe et près des deux tiers des tissus de coton dont l'Intendance a besoin. Elle dispose, avec le port du Havre et le jumelage avec Rouen, d'un accès direct pour les arrivages de matières premières et d'énergie, mais également d'un lien rapide avec la capitale et les donneurs d'ordre. L'axe du bassin de la Seine constitue la colonne vertébrale de l'effort de guerre, et la Haute-Normandie incarne le nouveau centre de gravité de l'industrie textile française. Ses entreprises enregistrent les gains les plus importants par rapport aux autres bassins textiles. La position géographique du département et la présence de nombreuses usines abandonnées réutilisables en font un lieu d'accueil propice pour les industriels sinistrés. C'est à cette occasion que le peignage, dont le centre normand d'Elbeuf-Louviers avait raté le tournant au cours du XIXe siècle, fait une apparition remarquée et durable.

2.2 Les autres centres : entre rétablissement et consolidation.

De leur côté, les draperies du Midi réalisent une belle opération financière et commerciale, après une période de stagnation, voire de régression. Les centres tarnais de Castres, Labastide-Rouairoux et de Mazamet ont comme avantage de posséder des lavages de laine. Les usines de délainage, très touchées par l'interruption des échanges internationaux, parviennent d'ailleurs à s'en sortir grâce à ces marchés, dont l'activité croît jusqu'en 1917 pour s'éteindre après 1920[2105]. La filature, consolidée grâce au bon développement de la bonneterie, profite des débouchés qui lui sont offerts. Quant aux tissages autour de Castres et Labastide-Rouairoux, ils accomplissent leurs marchés en obtenant le droit de produire le drap de troupe à

[2105] Rémy Cazals, *Cinq siècles de travail de la laine…, op. cit.*, p. 171.

des dimensions moitié plus petites, et en s'attelant à d'autres articles comme les bandes molletières et les couvertures. Le même phénomène s'observe à Lavelanet, dont les entreprises se caractérisent par un réseau de petites unités rattachées à un fabricant, et dont certaines se constituent en société coopérative ouvrière de production. Quant aux draperies de l'Hérault, elles passent d'une situation de dépérissement accéléré à un état de grâce inespéré. Cela dit, les dossiers des entreprises héraultaises portant sur la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre appellent à nuancer les chiffres d'avant-guerre avancés par les contemporains et repris par les recherches récentes[2106]. Le chiffre d'affaires moyen des années 1910-1913 peut être aisément révisé du simple au double.

Ailleurs, les situations évoluent peu. À Vienne (Isère), l'association des fabricants se révèle décisive, d'une part au sein d'une société commerciale, d'autre part au sein d'une grande association, le consortium des fabricants viennois de drap de troupe. Ici, l'idée de « conscience de place » s'y applique pleinement[2107]. Francisque Bonnier, le président de la Chambre de commerce de la « place » de Vienne, s'assure de la bonne diffusion de cette vision à travers une publication tout à fait parlante, dont il a été régulièrement question dans cette étude[2108]. Quant aux deux grandes usines du Centre que sont Balsan à Châteauroux et Normant à Romorantin, elles répondent présent aux sollicitations de l'Intendance et des services de l'État. Toutefois, les états disponibles des livraisons faites par les deux entreprises ne permettent pas d'établir la destination de la totalité des expéditions. En revanche, leur chiffre d'affaires reste inférieur à celui que réalise une société comparable comme Blin & Blin, qui parvient à vendre du drap civil grâce à sa capacité à produire du fil de laine peignée. Les deux sociétés du Centre sont donc limitées dans leurs possibilités.

Dans l'industrie cotonnière, les régions de l'Est et de Rhône-Loire jouent certes un rôle secondaire en matière militaire, mais réalisent d'excellentes opérations financières. À l'image du département des Vosges, l'industrie cotonnière de l'Est subit les mouvements de troupe, conséquence directe des interruptions de transports et d'approvisionnements. Cependant, la situation globale se révèle prospère, et les entreprises enregistrent des ventes importantes. À Roanne-Thizy, outre une dépendance forte des arrivages de filés de coton depuis la Normandie

---

[2106] Jean-Michel Minovez, *L'Industrie invisible…, op. cit.*, p. 297 ; Jean-Claude Daumas, *Les territoires de la laine…, op.cit.*, p. 64 ; voir chapitre 1.

[2107] Rémy Cazals, *Cinq siècles de travail de la laine…, op. cit.*, p. 171-173 ; *Idem*, « En Languedoc lainier (1750-1950) : réflexion sur la conscience de place », dans Pierre Guillaume (dir.), *Les solidarités…, op. cit.*, p. 153-169.

[2108] Francisque Bonnier, Chambre de commerce de Vienne, *L'Œuvre du consortium des fabricants viennois de drap de troupe…, op. cit.*

et les départements de l'Est, les tissages subissent de plein fouet la concurrence des usines d'armement, en particulier des Arsenaux de Saint-Étienne et de Roanne. Ceux-ci proposent des salaires plus élevé et des conditions de travail moins pénibles, mais plus dangereuses avec les risques d'explosion. Par ailleurs, on note l'hostilité des organisations ouvrières à toute augmentation de cadence et de surveillance du travail ainsi qu'à une mécanisation plus poussée pour parer au manque de main-d'œuvre. En effet, la formation de capitaux grâce aux bénéfices de guerre conduisent les industriels à ouvrir de nouvelles usines, plus modernes, avec un personnel plus docile, sur des territoires échappant à l'influence des syndicats.

2.3 Investissement et rétablissement financier et adaptation.

Pour leur gestion quotidienne, les entreprises se reposent sur leur capitaux propres. Avec le prolongement de la guerre, elles constituent des réserves à partir des bénéfices générés par des ventes très favorables et du capital libéré par les amortissements supplémentaires. Les comptes courants constituent une autre source essentielle au financement, qu'ils soient ouverts en compte d'associés ou en compte de tiers. Toutefois, le caractère familial des entreprises domine sans partage sur les autres formes. Il s'agit généralement d'un capitalisme endogène, contrôlé par les gérants-propriétaires, où l'endettement joue un rôle tout à fait secondaire. Surtout, une confusion existe entre le capital personnel et celui de l'entreprise, ce qui empêche d'avoir une vision détaillée et précise des accords passés avec les organismes de crédit bancaire. L'investissement personnel est donc de mise. Toutefois, il reste difficile d'établir une tendance générale de l'évolution de chaque groupe de comptes de l'actif du bilan. Certaines entreprises favorisent ou voient augmenter malgré elles la valeurs de leurs stocks, tandis que d'autres comprennent un nombre croissant de débiteurs.

La guerre a deux conséquences importantes en terme économique. D'une part, elle permet d'assainir la situation économique et financière de beaucoup d'entreprises. Les années d'avant-guerre sont des années d'incertitudes, où plusieurs petites crises fragilisent la stabilité des sociétés. Avec la régularité et l'importance des commandes, elles parviennent à rétablir leurs situations financières en augmentant leur capacité d'autofinancement. D'autre part, elle permet une relative extension du potentiel productif et des bâtiments, en particulier à partir de l'exercice 1917. La revalorisation des immobilisations constitue le principal indice d'investissement, même s'il faut rester prudent. En effet, les agents du fisc n'hésitent pas à réintégrer certains bâtiments et matériels jusque-là exclus de la comptabilité, lorsque celle-ci

existe déjà. Toutefois, les exemples d'investissement matériel et immobiliers ne manquent pas, et la guerre constitue bien une occasion d'accroître les moyens de production, ce qui n'a pas échappé au regard des contemporains[2109]. Enfin, la fin de la guerre voit nombre d'entreprises augmenter leur capital social pour consolider le trésor de guerre amassé pendant quatre ans, et relever leur capacité d'autofinancement.

Quant à la constitution de grandes fortunes, Marcel Boussac incarne l'exemple unique du véritable profiteur de guerre dans l'industrie textile. Devenu indispensable pour relancer l'activité des usines vosgiennes, il parvient, grâce à ses appuis industriels et financiers, à consolider les bases de son patrimoine commercial d'avant-guerre, en le complétant d'un patrimoine industriel. Contrôlant production, transformation et distribution grâce à son Comptoir de l'Industrie Cotonnière qu'il gère seul. Si les années 1920 correspondent à des années d'enquête sur une possible dissimulation de bénéfices de guerre[2110], elles sont aussi celles de la confirmation de son statut de grand industriel cotonnier.

3 Destructions et retour vers le passé.

L'activité industrielle des territoires occupés est totalement à l'arrêt, mais une forme de travail continue.

3.1 Les territoires occupés : anéantissement, arrangement et préparation de l'avenir.

Les établissements dont les matières premières et les produits semi-finis n'ont pas été entièrement réquisitionnés travaillent jusqu'à épuisement de leurs stocks de charbon. Certains parviennent à commercialiser une partie de leurs stocks auprès de tiers, mais la clientèle est surtout composée d'officiers allemands. Après la guerre, le procès Martinage révèle ce commerce, mais conclut à des tractations d'ordre privé. Toujours est-il que des ouvriers et des contremaîtres du Nord ont participé aux réquisitions des laines et cotons, mais dans un but de contrôle des opérations et en vue de restituer une évaluation des dommages économiques. Pour

[2109] Auguste Pawlowski, *L'industrie textile française…, op. cit*.

[2110] Béatrice Touchelay, « La Comptabilité et l'expertise à l'origine d'un empire industriel : Marcel Boussac et la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre, 1916-1928 », Journée d'histoire de la gestion et du management, Roubaix, Archives Nationales du Monde du Travail, 2007.
Url : http://odlv.free.fr/jhcm/papiers/touchelay.pdf.

les autres industriels, l'enjeu réside dans la sauvegarde du matériel, d'une part contre les démantèlement et les réquisitions de métaux, et d'autre part pour assurer un minimum d'entretien. Les variations de température et surtout l'humidité constituent un fléau pour la durabilité des machines qui risque la casse et la rouille. De même, ils organisent la surveillance de leurs établissements pour dissuader les rôdeurs et les soldats allemands un peu trop curieux ; L'effort patronal s'oriente aussi vers, d'une part, le soutien aux familles de leurs ouvriers et employés et, d'autre part, la préparation de l'avenir en relançant la formation des jeunes ouvriers.

L'occupation allemande provoque des dégâts et des destructions importantes. Les opérations de réquisition se font en trois phases qui se chevauchent. La première correspond à l'enlèvement des matières premières et des produits finis et semi-finis, aussi bien dans les magasins des usines que les produits encore en cours de fabrication sur les métiers. La seconde voit la réquisition du cuivre des machines et des tuyauteries de chauffage, ce qui provoque la destruction partielle et parfois totale du capital de production. Parallèlement, l'occupation des usines, reconvertis en hôpitaux de campagne (*lazarett*), en garage ou en cantonnement provoque des dommages. Enfin, la troisième phase, qui intervient surtout à la fin de la guerre, voit les Allemands détruire les usines de manière méthodique. Diverses raisons expliquent cette décision : récupération de matériau pour la construction de dispositifs sur une nouvelle ligne défensive ; destruction des bâtiments ayant servi à accueillir le matériel ; ralentir l'avancée des troupes alliées. Cependant, les territoires concernés sont touchés de façon très inégale. Le matériel des industries lainières et cotonnières de Lille-Roubaix-Tourcoing ont peu souffert en comparaison avec les villes proches du front, ou encore les industries des régions de Fourmies, Avesnes, Sedan et Rethel. Ces dernières ont été les plus touchées, ayant fait l'objet, à la fin de la guerre, d'une destruction matérielle systématique par les Allemands. Le rôle du patronat reste une zone d'ombre. Les peigneurs de Roubaix-Tourcoing, eux, se regroupent pour protéger leur matériel, tandis que quatre peigneurs de Fourmies préfèrent payer un tribut pour le sauver (*in extremis*) de la retraite allemande.

Une partie des industriels des régions sinistrées parviennent à continuer leur activité en France libre, grâce à des capitaux conservés dans les banques parisiennes et au soutien d'acteurs régionaux locaux (citons notamment la chambre de commerce d'Elbeuf, la banque Béranger de cette même ville, le Crédit du Nord, etc.) voire de l'État lui-même. Par le transfert de machines encore en état et hors des mains de l'ennemi, ils implantent de nouvelles industries, comme le peignage de la laine à Elbeuf, ou entraînent une réadaptation d'usines

travaillant d'autres matières, comme certaines fabriques de soie dans l'Isère. Ils passent des marchés à façon avec des fabricants en mal d'activité, à l'image de la société Michau & Cie qui, depuis Paris, fait confectionner ses draps et tissus depuis l'Isère et le Rhône. Les résultats commerciaux ne se font pas attendre, ce qui n'échappe pas à l'œil vigilant des agents du fisc en charge de l'application de la fiscalité de guerre. De même, certaines familles s'appuient sur leurs établissements situés à l'étranger, comme Tiberghien frères avec leurs usines en Italie du Nord ou aux États-Unis, ou montés de toute pièces, comme en Catalogne. Il faut rester dans les affaires, quoiqu'il en coûte, et conserver les liens avec la clientèle d'avant-guerre face à une concurrence jugée déloyale par les industriels sinistrés. Indépendamment du bilan comptable de l'occupation et de la destruction de leur potentiel productif, ces entrepreneurs trouvent donc un nouveau départ pour maintenir ou consolider leur place économique.

3.2 La sortie de guerre : à la recherche du passé.

Le retour à la paix se caractérise par un souhait général au retour à la situation d'avant-guerre. Le concept même de « reconstitution » entend une reconstruction à l'identique des bâtiments ou matériels détruits, tandis que la « reconstruction » intègre la notion de modernisation[2111]. L'importance des industries du Nord, dont l'occupation relève d'un défi sans précédent, et leur poids économique et historique pèsent dans les orientations législatives et réglementaires des dommages de guerre.

Les principaux industriels sinistrés s'organisent entre eux au sein d'organisations pour mieux se faire voir des autorités politiques. Ils entrent également dans les comités et commissions interministériels liées à leurs industries, pour faire valoir leur point de vue et conserver leur influence. Celle-ci parvient jusqu'au Parlement grâce au relais d'industriels et de capitaines d'industries siégeant en tant que député ou sénateur, à l'image d'Eugène Touron. En outre, les structures corporatives, en particulier l'UIT, connaissent un regain d'importance grâce à leur implication dans tous les débats touchant l'industrie : contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre, mises en sursis, marchés de guerre, dommages de guerre, etc. Ce *soft power* leur permet d'obtenir, après l'armistice, gain de cause au sujet du règlement des dommages de guerre, au risque de générer des indemnités aux montants exagérés. Les valeurs

[2111] Bruno Cabanes, « Les Vivants et les morts : la France au sortir de la Grande Guerre », dans Stéphane Audoin-Rouzeau et Christophe Prochasson (dir.), *Sortir de la Grande Guerre. op. cit.*, p. 38, et Annie Deperchin, « Des Destructions aux reconstructions », dans Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker (dir.), *Encyclopédie de la Grande Guerre, op. cit*., p. 1126-1128.

de 1914 des marchandises et matériels enlevés ou détruits sont réévaluée pour l'année 1920, grâce à un système de quotient multiplicateur. Or, la baisse des cours des matières premières et l'amorce de la crise économique en 1920-1921 conduit à une sur-évaluation des indemnités. Ils obtiennent une véritable plus-value, dénoncée dans les années 1920 sous la harangue de Charles Inghels.

Le rythme des reconstructions dépend du degré de destruction des régions concernées. Ainsi, les industries lainières de Roubaix-Tourcoing (en particulier les peignages), qui sont parvenu à sauvegarder une partie importante de leur matériel et n'ont pas connu de destructions de bâtiments, relance leur activité dès le printemps 1919, et recouvre la presque totalité de leurs effectifs de 1914 dès octobre 1920. Dans les Vosges, seul le canton de Senones est sévèrement touché, et l'industrie cotonnière de la région est dynamisée par la modernisation de l'outillage. En revanche, les autres centres sont plus gravement touchés, comme la draperie ardennaise, qui ne parvient à recouvrir que la moitié de sa capacité de production en 1922, ou encore les peignages de Reims, dont une partie des industriels quitte la région. Ainsi, Jonathan Holden vend sles peigneuses qu'il avait confiées à la société Normant à Romorantin (Loir-et-Cher), tandis que d'autres abandonnent purement et simplement la partie. Une page se tourne dans l'histoire économique de cette région.

La réintégration de l'Alsace suscite plus d'interrogations qu'elle n'apporte de certitudes aux contemporains. Face à la crainte d'une situation de surproduction avec l'apport de l'industrie textile alsacienne, Les principaux industriels vosgiens se lancent dans des opérations de regroupement d'établissement (Boussac) ou de modernisation de leurs usines (Laederich), profitant dans ces dernières opérations des largesses accordées dans le cadre des dommages de guerre. Cependant, la situation apparaît moins alarmante pour le marché lainier français. Alors que 10 000 métiers à tisser étaient attendues par les spécialistes, l'Alsace n'en apporte que 5 000, concentrés autour de Gebwiller, Colmar et Sainte-Marie-aux-Mines[2112]. Surtout, des débouchés sont garantis vers Allemagne dès la fin de la guerre. Il s'agit aussi de répondre à la demande de ce marché, et d'écouler les stocks de marchandises au plus vite. L'économie alsacienne parvient à se maintenir en outre grâce à une politique tarifaire qui lui est favorable, mais qui ne dure pas. Ainsi, dès 1921, la productivité des impressions sur étoffes chute brutalement, sans être en mesure de recouvrer son niveau d'avant-guerre dans les années 1920. Les tissages de laine, s'ils se maintiennent au-dessus de 90 % de leurs capacité de production jusqu'en 1925, décline jusqu'en 1929. La filature de laine et du tissage de coton peinent à

[2112] Jean-Michel Minovez, *L'industrie invisible…, op. cit.*,p. 318.

retrouver leur niveau de 1913. En revanche, la filature de coton le dépasse dès 1924, avant de rechuter avec la crise des années 1930.

Néanmoins, la sortie de guerre tend à rétablir les équilibres géographiques d'avant 1914. Les opérations de reconstitution ont permis au centre lainier de Roubaix-Tourcoing de rétablir sa situation, alors que les centres de Reims et de Sedan ont été durablement touchés. Comme l'a conclu Jean-Claude Daumas, si les centres non occupés « n'ont jamais tant produit », « la guerre n'a tout au plus représenté un ballon d'oxygène » à des régions qui, avant-guerre, étaient proches de l'asphyxie[2113].

4 Pénurie de main-d'œuvre et renforcement des organisations ouvrières et patronales

Les nouvelles conditions imposées par l'état de guerre impacte celles du travail et des travailleurs. Deux défis doivent être relever : celui de la conjugaison entre les besoins militaires et les nécessités industrielles ; celui de l'intensification de la production, et donc des modifications des conditions de travail. Ce système apparaît avantageux pour l'industrie lainière, du fait des demandes importantes de drap de troupe. L'industrie cotonnière, qui ne voit que le quart de son potentiel productif sollicité pour les productions militaires, en bénéficie moins.

4.1 Un cadre réglementaire à l'avantage de l'industrie lainière.

La procédure de mise en sursis d'appel se révèle peu efficace, et difficilement quantifiable. Néanmoins, les conditions sont claires : avoir des marchés avec l'État, ouverts aux postes de spécialistes, d'ingénieurs, de cadres et de dirigeant. Cette utilisation se révèle parcimonieuse, et même les manufactures dont la production est intégralement tournée vers les articles militaires, comme la SA des établissements Normant, n'échappent pas au départ des jeunes classes ou à l'arrivée de sursitaires parfois jugés peu aptes au travail par les dirigeants. Toutefois, l'industrie lainière profite davantage de ce système que l'industrie cotonnière (et dès le moi d'août 1914), et parvient même dans certains cas – Blin & Blin, SA des établissements Balsan – à accroître de manière significative ses effectifs. Toutefois, le nombre de sursis

[2113] Jean-Claude Daumas, *Les territoires de la laine…, op. cit.*, [HDR], p. 511.

accordés diminue au fil du temps, et les entreprises doivent chercher d'autres sources de recrutement.

L'appel à des réfugiés français, belges et alsaciens participe à cette augmentation. Cependant leur nombre semble assez restreint, et les autorités publiques privilégient la répartition entre communes au détriment d'une répartition en fonction des aptitudes professionnelles. À propos de la main-d'œuvre alsacienne, celle-ci se concentre dans l'Est de la France, où la proximité de la province et les habitudes de travail transfrontalier expliquent cette préférence. Quant à la main-d'œuvre étrangère et coloniale, elle fait peu l'objet d'un recrutement dans l'industrie lainière (Espagnols dans le Midi) ou cotonnière (manœuvres coloniaux dans les Vosges). Les données pour ces deux industries font défaut, contrairement à d'autres secteurs[2114]. Il faut souligner le rappel de vieux ouvriers au service, notamment dans le Midi, où la main-d'œuvre, essentiellement agricole, fait défaut pour les usines. Les jeunes apprentis, eux, constituent une main-d'œuvre vigoureuse mais inexpérimentée et toujours sous le coup d'être appelée au front par anticipation.

Malgré les efforts faits pour permettre aux entreprises d'avoir la main-d'œuvre nécessaire, les impératifs de la guerre conduisent à modifier les règles de travail. Des autorisations spéciales sont accordées pour dépasser les dix heures de travail quotidien autorisé, et même suspendre le repos hebdomadaire. Si la mesure doit, dans un premier temps, répondre au besoin de réactiver l'activité économique paralysée par la mobilisation et réduire le chômage en donnant plus de souplesse de temps aux entreprises, elle devient, avec la relance de la production de guerre, un impératif. Le travail de nuit s'impose en 1915, surtout pour permettre certaines opérations de préparation dont les effectifs sont souvent trop faibles. La filature de laine est la principale concernée, où l'emploi de femmes pour remplacer les hommes est plus aisé et demande moins de technique. Mais la modification de des conditions de travail ne sont pas sans conséquence sur la sécurité des travailleurs. Malgré l'approximation des chiffres et en l'absence de données plus précises, il survient une baisse globale du nombre d'accidents par rapport à 1912. En revanche, le nombre d'accidents mortels est de 40 % plus élevés en 1916.

[2114] Patrick Fridenson, *Histoire des usines Renault…, op. cit*., p. 94-95.

4.2 Une main-d'œuvre réduite, mais qui évolue peu.

Les femmes n'apparaissent pas comme une nouveauté pour ces deux industries. Déjà présentes avant la guerre dans des proportions importantes, leur part augmente principalement du fait du départ des hommes dans leurs dépôts. Toutefois, cet effet est plus sensible dans l'industrie cotonnière. Elle emploie 60 % de femmes parmi les ouvriers avant le conflit, et cette part s'accroît d'environ dix points en 1917. Certaines usines, à l'image de la SFCC (Cartier-Bresson), en région parisienne et proche de secteurs industriels dynamisés par la guerre, subissent un fort *turn-over* de leurs effectifs. La concurrence avec les salaires des usines d'armements, où s interruptions de travail pour manque de charbon ou de matières premières sont moins fréquentes, est très forte et voit les ouvrières partir. Dans l'industrie lainière, si elles sont moins nombreuses et minoritaires par rapport aux hommes, leur part se maintient avec l'accroissement des effectifs dans certaines usines, comme chez Balsan & Cie.

Toutefois, certaines femmes profitent de l'absence d'hommes pour occuper des emplois, sinon exigeant une formation poussée à laquelle seuls les hommes ont accès, du moins qui jusque-là étaient interdits à la gente féminine. En outre, ces emplois ont pu être doublés dans certaines usines pour pallier l'inexpérience de cette main-d'œuvre peu qualifiée. Cela entraîne des amélioration dans les opérations de manutention avec l'intégration de systèmes de transports par rail ou par des « cabrouets » tirés par un chien. Certains industriels profitent de l'occasion pour modifier les conditions de travail. Ainsi, le nombre de métiers à tisser conduits par une seule personne augmente dans certaines régions, comme dans le tissage de coton Knowles & Cie à Malaunay (Seine-Inférieure). Ce « remplacement » s'observe également au niveau de la gestion de l'entreprise lorsque le cadre familial domine. Le cas de la famille Cuny, par la correspondance entretenue entre les deux époux, leurs proches et leurs collaborateurs, montre une implication de Marie Cuny dans la gestion du patrimoine familial. D'autres cas transparaissent dans les archives, notamment en l'absence du chef d'entreprise et de famille. Cet élément, peu développé dans l'historiographie, mériterait un exposé plus important.

4.3 Un mouvement syndical ascendant.

Interrompue par la mobilisation générale, l'activité syndicale connaît un regain d'action avec la hausse des prix des objets et denrées de consommation courante. La diminution de

l'activité en début de guerre provoque une perte de salaire, et donc de pouvoir d'achat. Des effectifs féminins trop nombreux et le ralentissement de secteurs dépendants du travail masculin en fournissent les principales raisons. Plus tard, l'intensification de la production et le développement du travail de nuit permettent de recouvrir en partie les pertes subies. Cependant, les salaires croissent moins vite que les prix de détail et de gros, à l'exception de celui du pain dont la réglementation par l'État est très étroite. Pour compenser la perte de pouvoir d'achat, les ouvriers obtiennent de leurs employeurs des indemnités journalières de vie chère. Ces indemnités peuvent être comprises dans une politique sociale paternaliste et vues comme une exigence sociale exprimée par les ouvriers eux-mêmes.

Toutefois, des conflits surviennent très tôt dans la guerre. Après une importante grève au printemps 1914, la région de Roanne connaît son premier grand mouvement social de la guerre dès 1915, au sujet des tarifs payés pour les fabrications militaires. Mal perçue par les autorités et l'opinion publique, d'une durée de deux mois, elle se solde par un échec cinglant. Ce mouvement met néanmoins en lumière la présence encore relativement importante des organisations syndicales dans certaines localités. Les exemples de l'Union syndicale textile de Roanne et de la chambre syndicale textile de Vienne, toutes deux membres de la CGT, prouvent le maintien d'une vie militante et syndicale. Les organisations ouvrières apparaissent comme un outil précieux de la classe ouvrière pour assurer une solidarité financière en cas de grève. Elles constituent également des viviers de négociateurs et des interlocutrices privilégiées pour le patronat et les responsables publiques.

Nombre de grèves sont pourtant évitées grâce à la législation et la réglementation instaurée à la Belle Époque. Les négociations et procédures de conciliation écartent nombre de conflits grâce à l'intervention d'autorités tierces, comme les juges de paix, les sous-préfets et préfet, ou même l'Intendance. Les procédures de conciliation instaurées pendant la guerre dans les usines d'armement ne s'appliquent cependant pas aux usines textiles, celles-ci se reposant sur la législation pré-existante depuis la fin du XIXe siècle. L'objectif consiste à maintenir la paix sociale au sein du pays. En revanche, les commissions et comités mixtes départementaux de travail instaurées pendant la guerre intègrent les représentants de toutes les parties, ne suscitant aucune discussion au nom de l'Union sacrée. À l'échelle des communes, ce sont des commissions d'étude sur la cherté de la vie qui voient le jour, sur un même modèle paritaire patrons/ouvriers/administration.

Les femmes jouent un rôle à la fois décisif et déclencheur dans ces grèves, ce que soulignent très tôt les rapports de police. Plus nombreuses, elles sont les premières concernées devant l'augmentation du prix des denrées. C'est pour cette raison que la quasi-totalité des mouvements sociaux touchent aux questions salariales, pour les demandes d'augmentation des rémunération et contre leur baisse ou la suppression des indemnités de vie chère. Le pic des grèves est atteint aux mois de mai et juin 1917, avec comme point d'orgue la demande d'application de la semaine anglaise, alors que les pénuries alimentaires prolongent les temps d'attente devant les magasins d'alimentation. Dans le même temps, ce mouvement marque le retour des organisations ouvrières, qu'elles soient locales ou fédérales. Les révolutions qui surviennent en Russie la même année relancent les mouvements contre la guerre et les mots d'ordre politiques. Malgré certains épisodes violents, comme à Roanne en février, et l'arrestation de responsables syndicaux, comme à Vienne en août, l'année 1918 est bien plus calme, du fait des interruptions fréquentes du travail, faute d'approvisionnements en matières premières ou d'énergie.

Le retour à la paix débouche enfin sur l'élaboration d'un nouveau cadre social. Dans l'ombre des discussions autour du traité de paix, la question d'un droit international du travail émerge, pour prendre forme à partir d'octobre 1919. La France se trouve, grâce à Albert Thomas et Arthur Fontaine, en première ligne pour l'élaborer. La journée de huit heures, grande revendication ouvrière depuis le début des années 1890, est enfin votée, dans une certaine précipitation, par le Parlement. L'ambiance est électrique et le temps aux espoirs révolutionnaires. En outre, le cadre des conventions collectives apparaît, ouvrant la voie à un nouveau type de relation, entre, d'une part, le patronat et les ouvriers et, d'autre part, l'État et ses représentants (préfets, sous-préfets, etc.). Toutefois, l'application est ralentie par une relative résistance patronale, et surtout la crise des années 1920-1921.

Enfin, il faut souligner le rôle essentiel des organisations patronales. L'UIT devient un interlocuteur central auprès des ministères et secrétariat d'État. Elle exerce un fort lobbying pour influer sur la législation des dommages de guerre et de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre, grâce à ses relais au Sénat en la personne notable d'Eugène Touron. Les autres organisations patronales jouent aussi un rôle important, mais à une échelle plus régionale : à l'image du Syndicat cotonnier de l'Est, de la collectivité d'Elbeuf ou du consortium des fabricants viennois de drap de troupe, elles sont très actives dans les organismes de répartition du charbon. Mais le Syndicat tend à s'effacer face à la montée en puissance du CIC 2 de Marcel Boussac, dont les ramifications s'enracinent à chaque

acquisition ou fondation de société. Ailleurs, les organisations se créent pour faire valoir les intérêts de leur « place » et pour mieux s'organiser face à un mouvement ouvrier toujours plus vindicatif et parfois violent. L'histoire des organisations patronales textiles reste encore à écrire, à l'image de ce que Danièle Fraboulet a réalisé pour l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM)[2115].

5 Une histoire économique et industrielle de la Première Guerre mondiale et de ses conséquences à enrichir.

La mobilisation industrielle du textile ne se résume pas à la seule au vécu des seules industries lainière et cotonnière. Le lin revêt aussi une importance capitale pour l'aviation, pour l'entoilage, mais ses usines (teillage, filature et tissage) se trouvent essentiellement à Lille et Armentières, ce qui prive cette industrie de près de 90 % de son appareil productif. De même, le jute est une industrie importante par la fabrication des sacs pour le transport ou les parapets dans les tranchées, alors que la vallée de la Somme, sous la menace allemande, concentre les principaux établissements. Le rôle d'industriels comme Carmichaël ou Saint frères est à souligner, de par leur importance dans le paysage industriel de l'époque[2116]. L'industrie soyeuse, elle, industrie de luxe par excellence, fait face à un défi de taille, puisque son utilité à la guerre reste faible[2117]. Nous avons évoqué, d'ailleurs, la reconversion d'une partie des tissages vers la laine peignée. Quant au chanvre, il fournit surtout les cordages et les bâches de protection pour les hangars portatifs et les transports, et l'entreprise Bessonneau constitue un véritable empire. La guerre, qui devait apparaître comme une source de gains importants, se révèle être un cadeau empoisonné pour la famille fondatrice[2118]. D'autres territoires textiles, secondaires dans le textile, qui se concentrent sur des productions très spécialisée, ont été perturbés dans leurs habitudes commerciales : Somme, Maine-et-Loire, Loiret, etc. Ces petits

---

[2115] Danièle Fraboulet, *Quand les patrons s'organisent. Stratégie et pratiques de l'Union des industries métallurgiques et minières, 1901-1950*, Valenciennes, Presses universitaires du Septentrion, 2007.

[2116] François Lefebvre, *Saint frères, un siècle de textile en Picardie*, Amiens, Encrage éditions, 2002.

[2117] Pierre Vernus, *Art, luxe et industrie. Blianchini Férier, un siècle de soieries lyonnaises, 1888-1992* , Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2006. On note néanmoins dans les archives du ministère du Commerce que les déchets et blousses de soie sont utilisées pour les gargousses des obus et les parachutes des fusées éclairantes. AN F^{12} 7685.

[2118] Jacques Bouvet, *Bessonneau-Angers*, Anger, Société des études angevines, 2002 ; Serge Chassagne, « Affaires de famille : le capital Bessonneau, entreprise de transformation du chanvre à Angers (1840-1966) », dans Jean-Claude Daumas et David S. Landes (dir.), *Le capitalisme familial : logiques et trajectoires*, actes de la journée d'études de Besançon du 17 janvier 2002, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 2003, p. 39-75.

exploitants échappent aux enquêtes fiscales ou aux marchés de guerre du fait de leur production trop faible pour être visible ou susciter quelque soupçon, et d'un outillage inadapté.

Dans le cas des autres secteurs industriels – concurrents ou fournisseurs –, la guerre marque un tournant. L'industrie chimique – notamment des colorants – peine à répondre à tous les besoins, tiraillée entre les demandes propres des services de la Guerre et celles des industriels[2119]. La forte dépendance vis-à-vis de l'industrie chimique étrangère s'illustre par la présence en France de nombreuses succursales allemandes, en charge de la transformation finale des produits commercialisés. De son côté, l'industrie métallurgique connaît un fort développement dans le bassin de la Seine, provoquant une certaine concurrence sur la main-d'œuvre – féminine surtout – avec l'industrie textile, avec des salaires plus élevés et des conditions de travail moins pénibles[2120]. Les autres régions profitent de la perte des bassins du Nord et de l'Est, en particulier les aciéries du Centre et les fonderies du Sud-Ouest. Néanmoins, l'activité des usines existantes, leur extension et la création de nouveaux établissements ne permettent pas de rétablir les niveaux de production d'avant-guerre. Quant à l'industrie de construction mécanique, elle dépend de ces approvisionnements et de la disponibilité de fer et d'acier. Dans ce contexte, la guerre révèle la forte dépendance des usines de transformation textile vis-à-vis de l'étranger – en particulier d' Allemagne et d'Angleterre – pour se fournir en machines[2121]. Cet élément, absent de la thèse, constitue cependant un enjeu fort, notamment pour l'entretien et le renouvellement du potentiel productif.

Autre élément que nous n'avons pas abordé, le sort des usines françaises à l'étranger dépend des nouvelles autorités nées de la révolution bolchevique et de l'émergence de nouvelles nations à la suite du démantèlement des empires centraux. Ces investissements, dominés par les industriels de Roubaix-Tourcoing[2122], sont pour la plupart perdus. En Russie, où le pouvoir révolutionnaire nationalise leurs usines[2123], tandis qu'en Pologne, les

---

[2119] Jun Sakudo, *Les entreprises de la chimie en France de 1860 à 1932*, Bruxelles, P. Lang, 2011 ; Intendant Heuillard, « Des principales matières colorantes utilisées par le service de l'habillement pendant la guerre de 1914-1918 », *Revue du service de l'Intendance*, février 1923, p.

[2120] Jean Vidalenc, « Guerres et crises du XXe siècle (1914-1969) », dans Michel de Boüard, *Histoire de la Normandie* [1970], Toulouse, Privat, 1987, p. 462. D'après les chiffres d'Arthur Fontaine, la production de fonte a augmenté de 47 % entre 1913 et 1918 en Normandie, grâce à la construction de hauts fourneaux à Caen et Rouen (*L'industrie française pendant la guerre, op. cit*., p. 373), celle d'acier de 18 % sur la même période (*Ibid*., p. 376). La région est la seule à ne pas connaître de fléchissement de la production en 1918.

[2121] Lucien Romier, « L'industrie lainière », dans Henri Hauser et Henri Hitier (dir.), *Enquête sur la production française…, op. cit*., t. 2, p. 11-14 ; Arthur Fontaine, *L'Industrie française pendant la guerre, op. cit*., p. 383.

[2122] Jean-Luc Mastin, *Capitalisme régional et financement de l'industrie…, op. cit.*, p. 734 et sv.

[2123] Suzanne Berger, *Notre première mondialisation. Leçons d'un échec oublié*, Paris, La République des idées, 2003, p. 36-37.

infrastructures subissent pendant la guerre les même déprédations des Allemands dans le Nord de la France[2124].

La Première Guerre mondiale accélère, à l'échelle mondiale, les grands bouleversements économiques. Le principal touche l'industrie cotonnière du Lancashire anglais. Dans son étude sur la « casse » de ce secteur, John Singleton rappelle que de la fin du XVIIIe siècle au début des années 1920, la Grande-Bretagne figure comme la terre d'élection du « roi coton »[2125]. Jusqu'en 1914, les cotonniers de cette province occupent le premier rang des exportateurs mondiaux de tissus. Tombés dans une certaine « *fairly stable routine* »[2126] à partir des années 1850 et mis devant la concurrence technologique et commerciale des États-Unis dans le dernier quart du XIXe siècle[2127], la Première Guerre mondiale marque pour eux le début d'un long déclin. En 1917, le gouvernement britannique, devant la chute des exportations, établit un *Cotton Control Board* pour rationner le coton brut disponible et éviter les sorties de devises. Le résultat se révèle catastrophique pour l'industrie. Les entrepreneurs, ne pouvant acheter suffisamment de coton, subissent un fort ralentissement de leur activité. Malgré une relative protection des recrutements militaires, le nombre d'ouvriers tombe de 920 000 à 438 000, soit une baisse des effectifs de plus de 52 %[2128]. Après la guerre, la concurrence du Japon et la crise de 1920-1921 mettent définitivement fin à la domination des cotonniers anglais[2129].

L'industrie lainière connaît également un fort déclin de son activité, pour les mêmes raisons : chute des exportations de produits fabriqués et restriction des importations de matières premières. Le retour à la paix révèle des séquelles plus importantes. L'isolement temporaire des entreprises cotonnières de leurs débouchés principaux (Inde, Chine, Moyen-Orient, Commonwealth) a laissé les mains libres aux entreprises japonaises, dont les produits bons marchés représentent dès les années 1910 une concurrence dangereuse[2130]. Pire encore, les filatures de son propre empire, en Inde, profitent de l'absence des industriels insulaires pour se développer. Les conséquences sont également sociales. Pour John Singleton, « les années 1920

[2124] Maurice Perrot, « Nos enquêtes : l'épreuve de la Pologne », dans *Revue des Deux Mondes*, t. 59, 1920, p. 807.

[2125] John Singleton, *Lancashire on the Scrapheap. The Cotton Industry, 1945-1970*, Oxford University Press, 1991, p. 1-11. voir aussi Douglas A. Farnie, *The English Cotton Industry and the World Market, 1815-1896*, Oxford, 1979.

[2126] John Singleton, *Lancashire on the Scraphead…, op. cit.*, p. .6

[2127] *Ibid*., p. 7 ; Thomas Whitney Synnott 3d, *Investment Policies Groth and Profitability in the New England Cotton Textile Industry, 1830-1914*, New-York, Arno Press, 1978.

[2128] Peter Dewey, *War and Progress. Britain…, op. cit.*, p. 25.

[2129] Clemens Wurm, Business, Politics and International Relations. Steel, Cotton and International Cartels in British Politics, 1924-1939 [1988, trad.], Cambridge, Cambridge University Press, 1993 [trad.], p. 193 et sv.

[2130] John Singleton, *Lancashire on the Scraphead…, op. cit*., p. .10.

et surtout 1930 furent des décades d'un désastre absolu pour l'industrie cotonnière du Lancashire »[2131].

Ces bouleversements mondiaux touchent bien sûr la France, ses intérêts extérieurs et son empire colonial[2132]. Contrairement à une idée reçue, celui-ci joue un rôle négligeable dans l'approvisionnement en coton des filatures françaises avant les années 1950. En 1913, seules 715 tonnes de coton sont récoltées dans les colonies africaines et océaniennes, et environ 6 000 tonnes en Indochine, consommées sur place ou par l'industrie japonaise[2133]. Dans la période 1931-1936, les États-Unis fournissent encore la moitié de la récolte mondiale, loin devant l'Inde, l'URSS, la Chine, l'Égypte et le Brésil[2134]. Les colonies françaises souffrent d'un manque de développement de leurs infrastructures et d'investissements suffisants pour faire face à la concurrence internationale. Une des causes est à trouver du côté de la frilosité des investisseurs, la politique agressive de la part des États-Unis sur le maintien de prix très bas du coton, mais le rôle contre-productif de la politique protectionniste de la France encourage davantage d'autres productions que la culture du coton[2135]. À cela s'ajoute l'instabilité monétaire qui caractérise le monde et les années 1920, jusqu'à la crise des années 1929-1932. En 1930, l'industrie textile atteint « son dernier "âge d'or" »[2136]. Ses manufactures concentrent 90 % de la production nationale de laine peignée, 40 % des fils de laine et 30 % des tissus de laine et de coton, avant de connaître un inexorable déclin.

[2131] *Ibid.*, p. 11. Entre 1912 et 1937, le nombre d'ouvriers travaillant dans les filatures et tissages a diminué de 38 %.

[2132] Jacques Marseille, *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce* [1989], Paris, Albin Michel, 2005.

[2133] Paul Grillet, « L'industrie du coton », dans Henri Hauser et Henri Hitier (dir.), *Enquête sur la production française…, op. cit.*, t. 2, p. 153-154.

[2134] Auguste Chevalier et Pierre Senay, *Le Coton*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 1949, p. 50.

[2135] *Ibid.*, p. 55.

[2136] Pierre Pierrard, *Histoire du Nord. Flandres, Artois, Hainaut, Picardie* [1978], Paris, Hachette, 1992, p. 374.

CARTES.

Carte 1: Régions militaires de 1914.

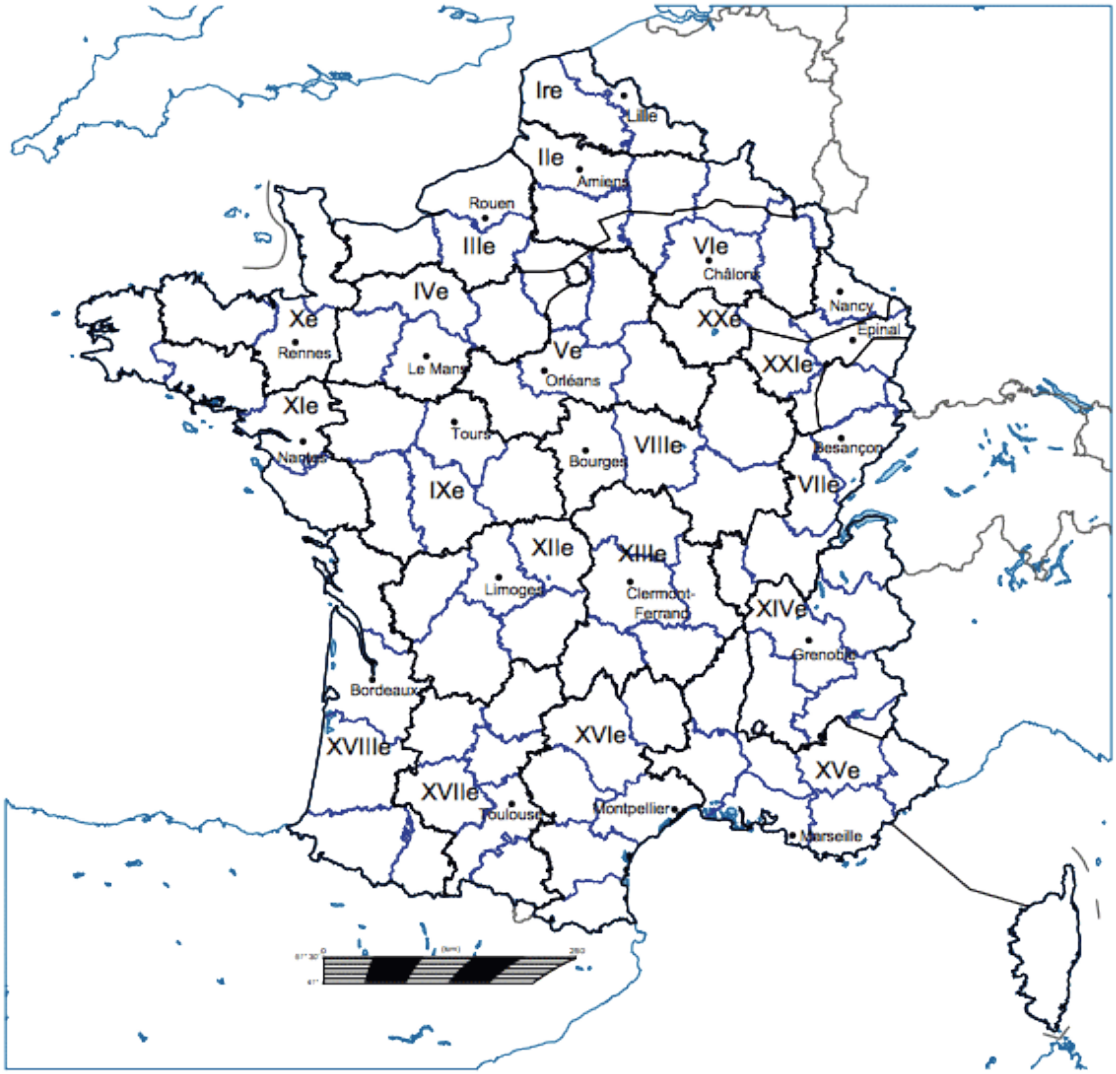

Carte 2: Circonscriptions des inspections du travail en 1914.

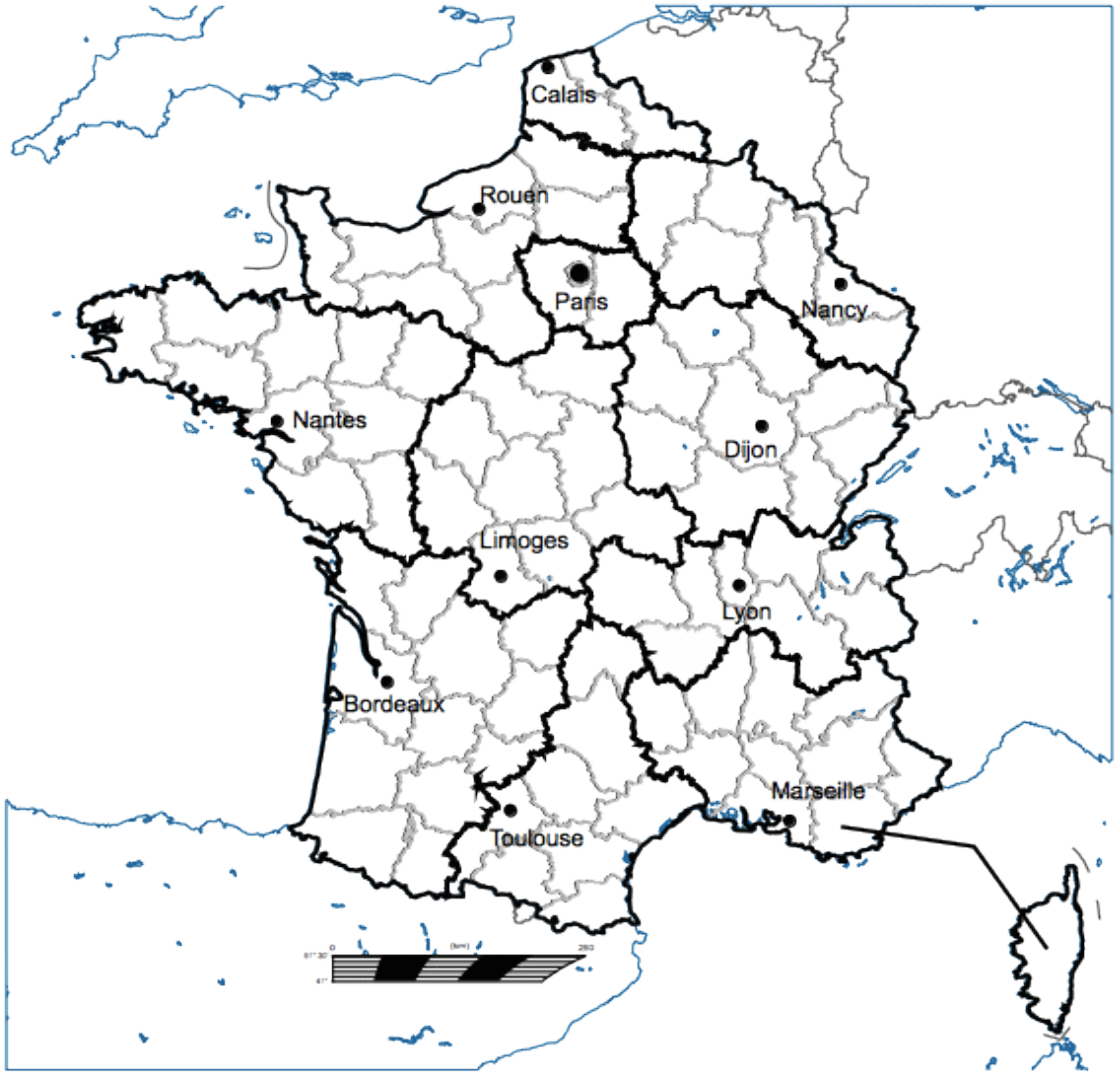

Carte 3: Broches de filature de laine cardée, 1910.

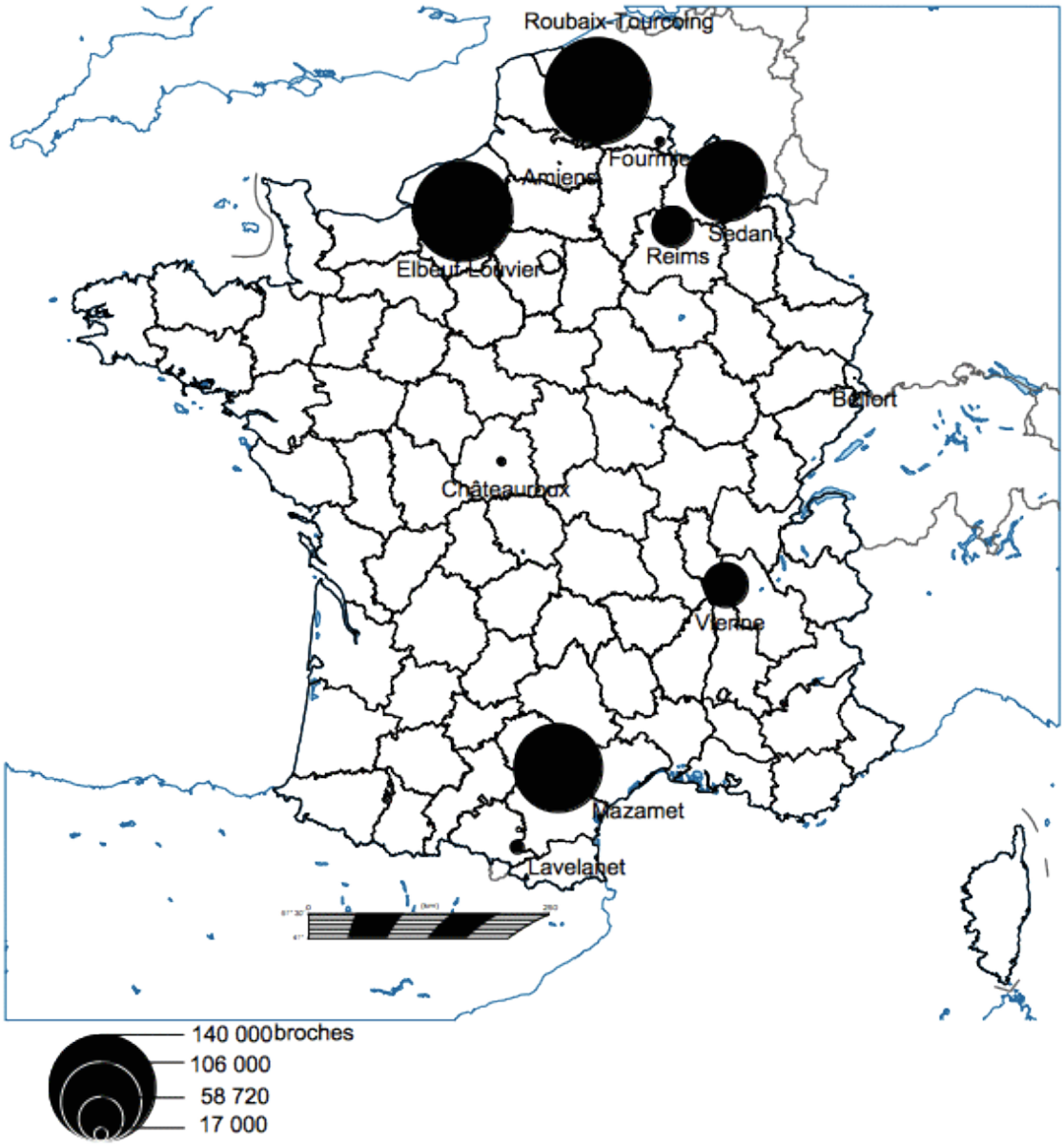

Carte 4: Broches de filature de laine peignée, 1910.

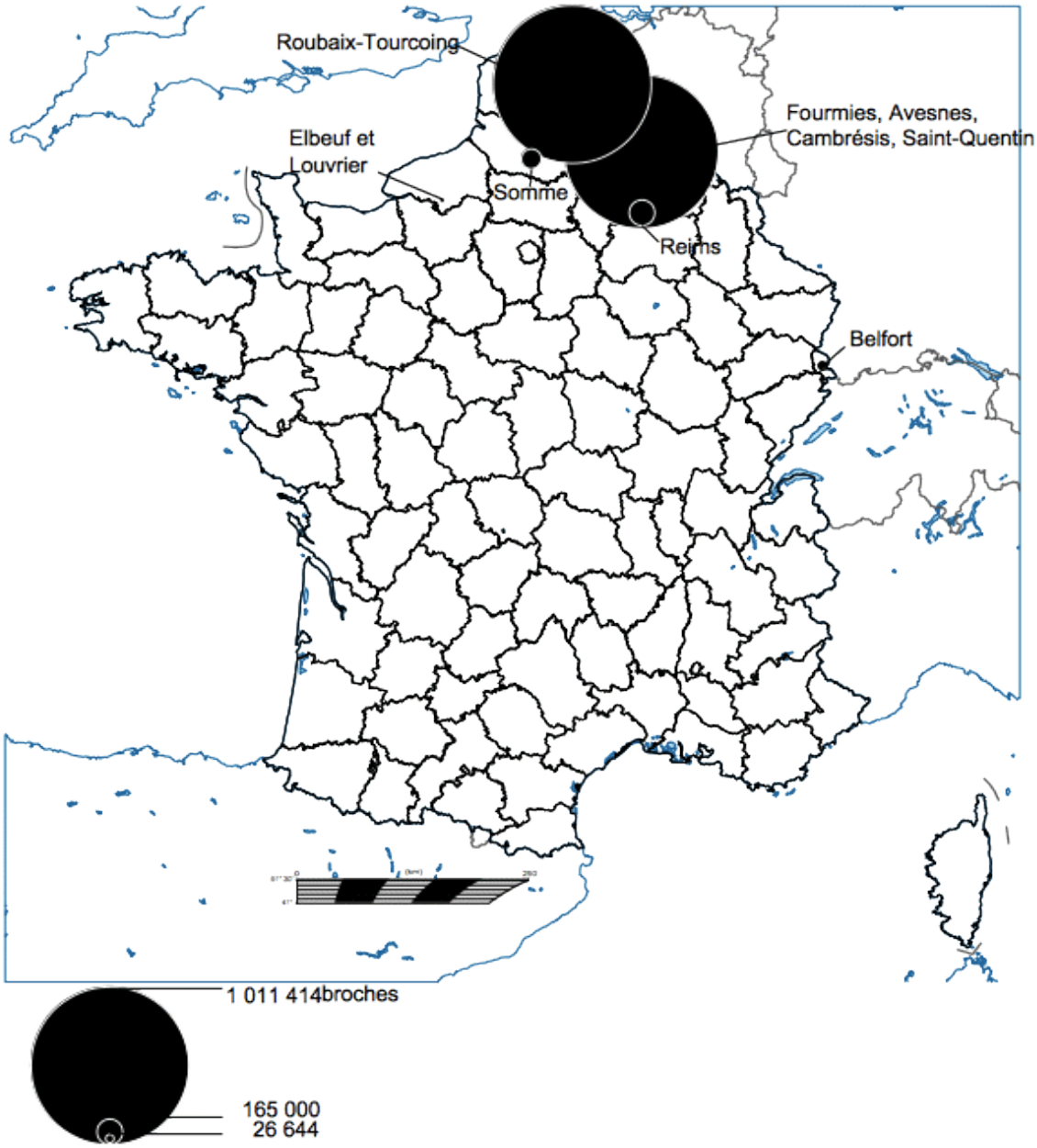

Carte 5: Broches de filature de coton, 1910.

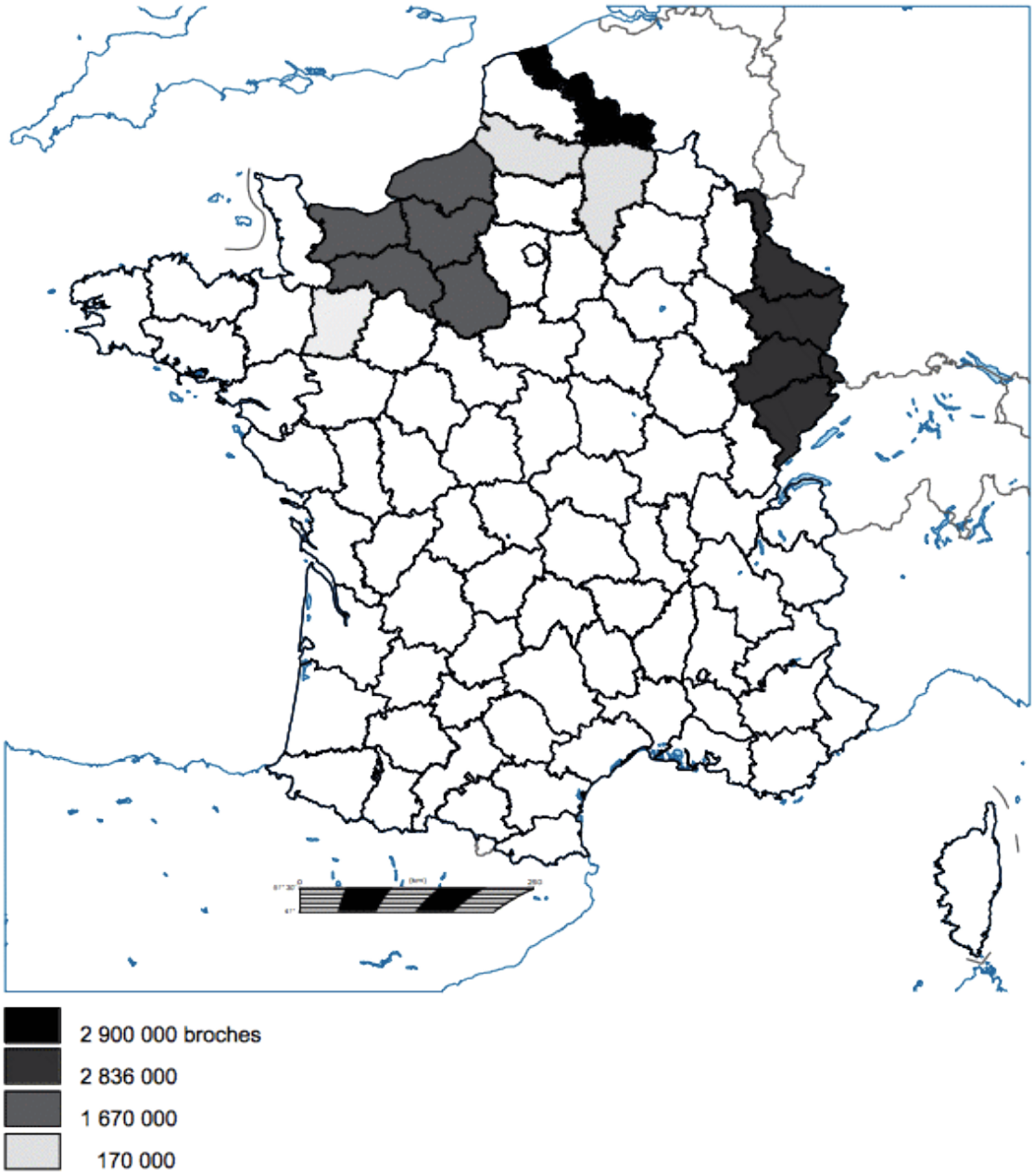

Carte 6: Métiers à tisser le coton, 1909.

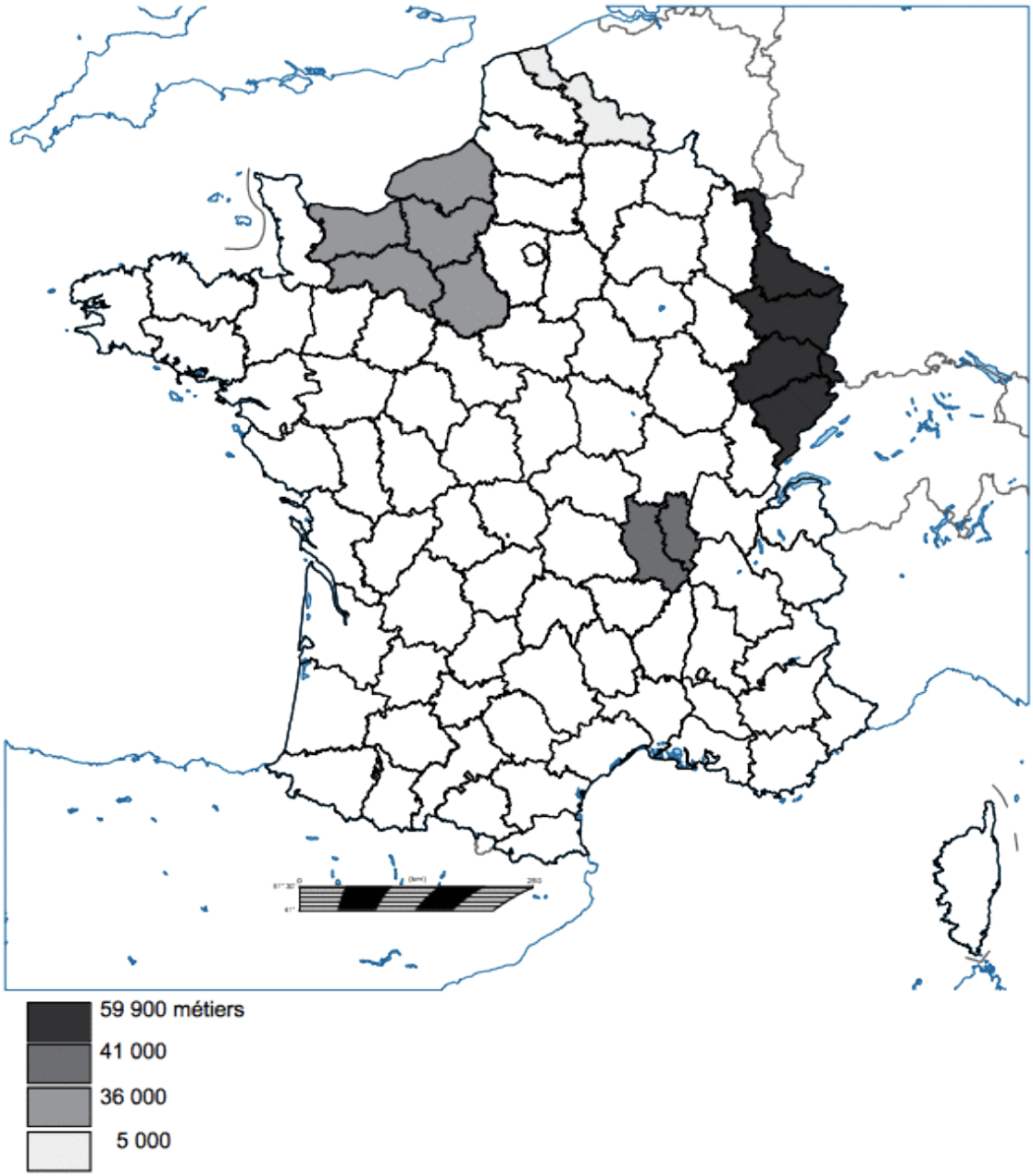

Carte 7: Production de draps de troupe, 1914-1918.

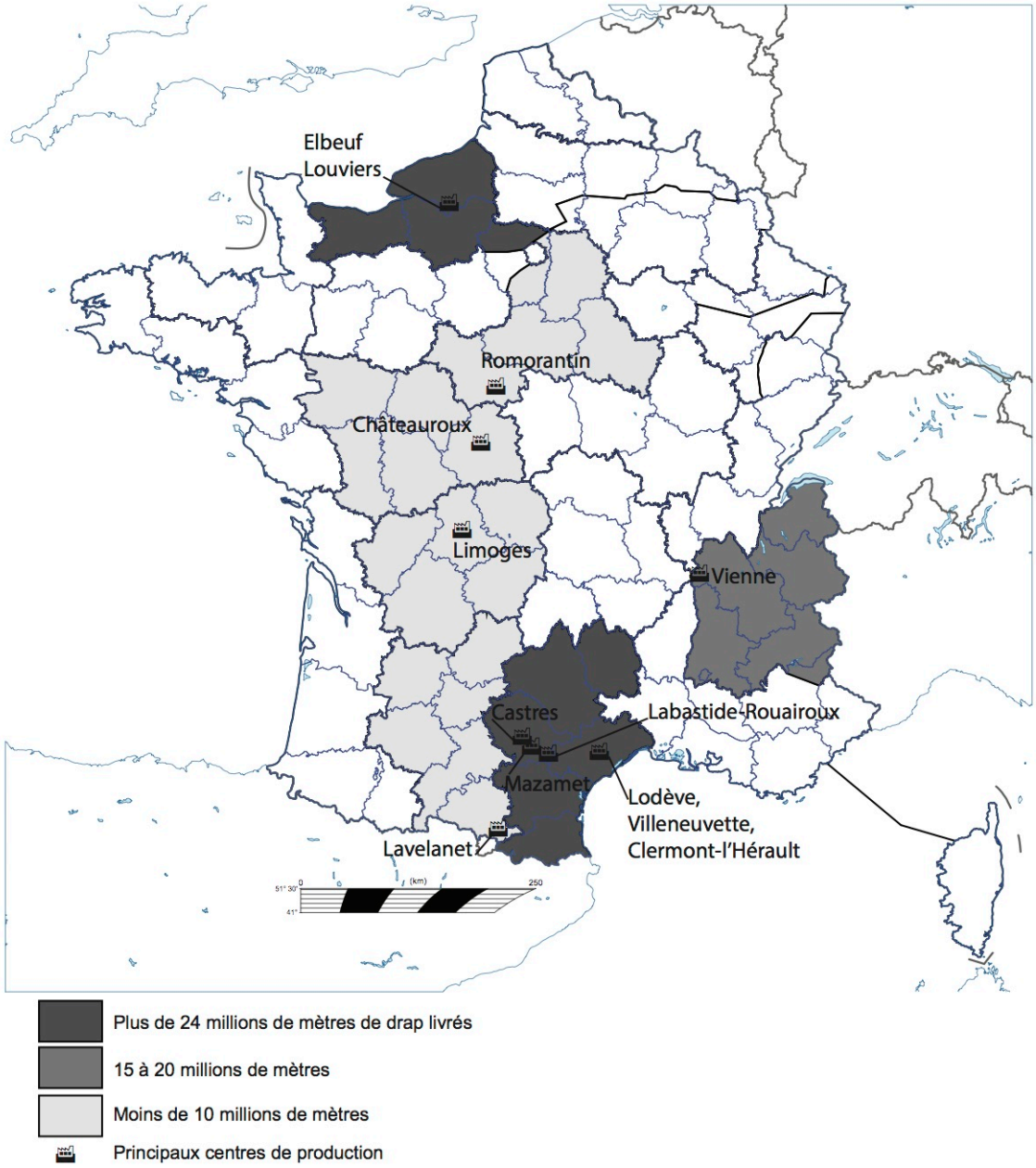

Carte 8: Production de tissus et toiles de coton, 1914-1918.

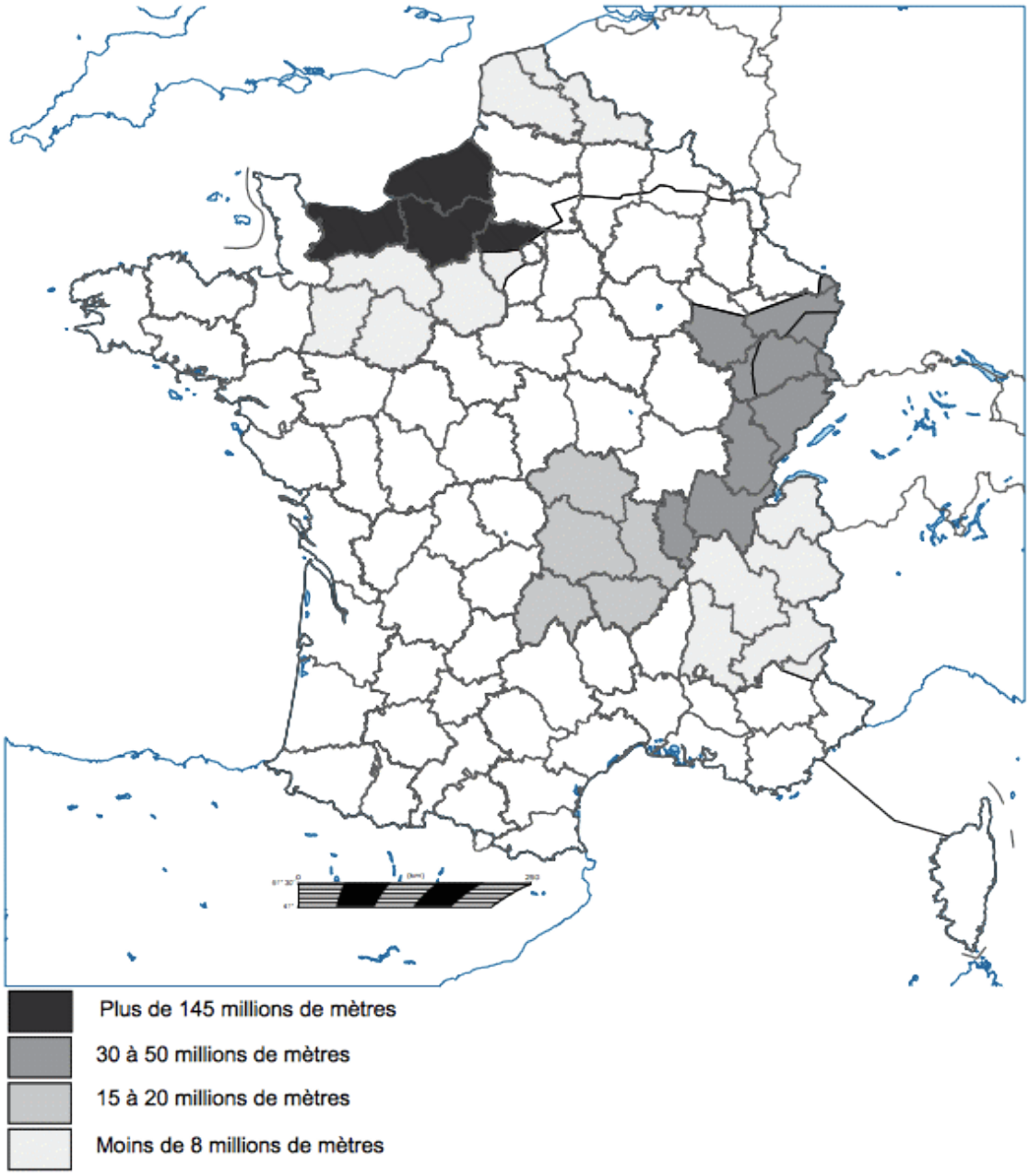

Carte 9: Métiers à tisser de l'Ariège, 1917.

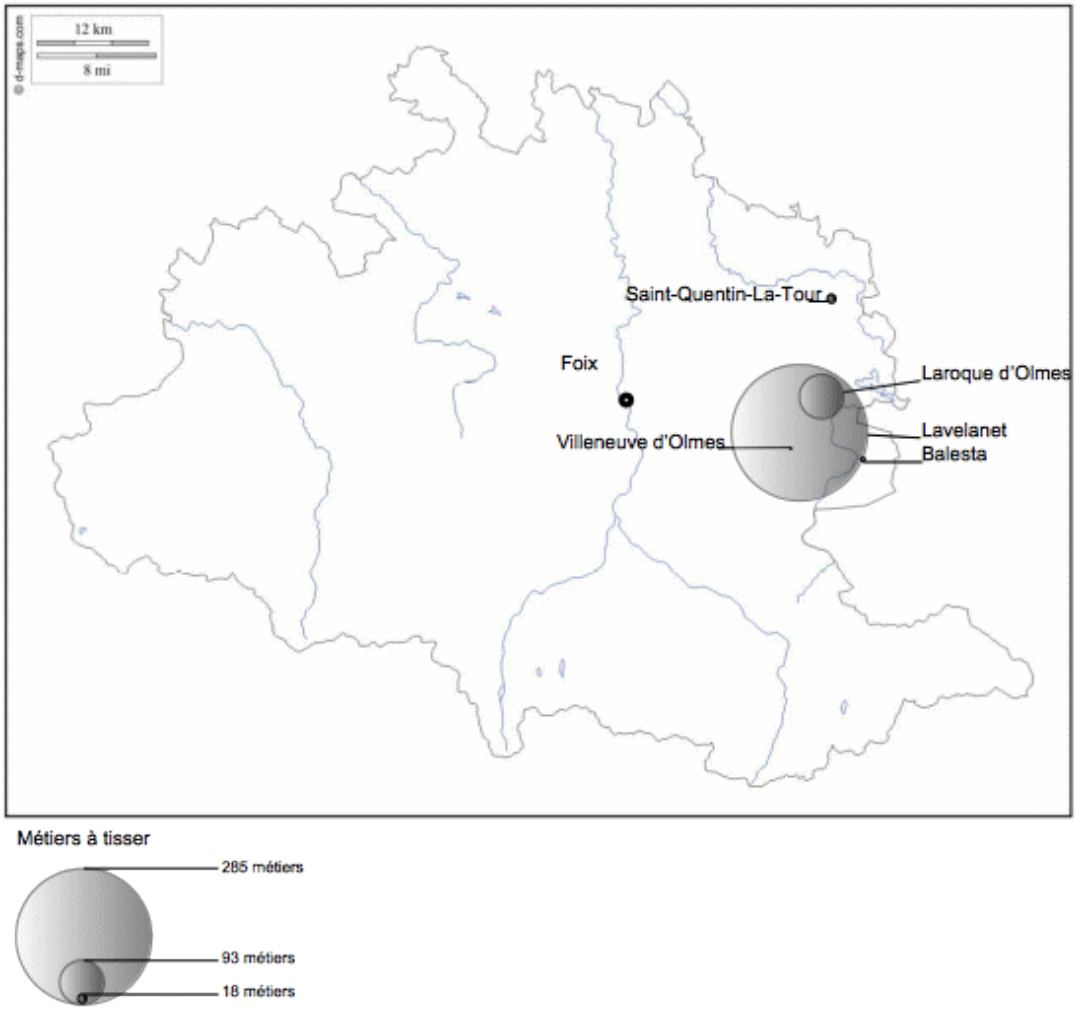

Carte 10: Broches de filature de cardé de l'Ariège, 1917.

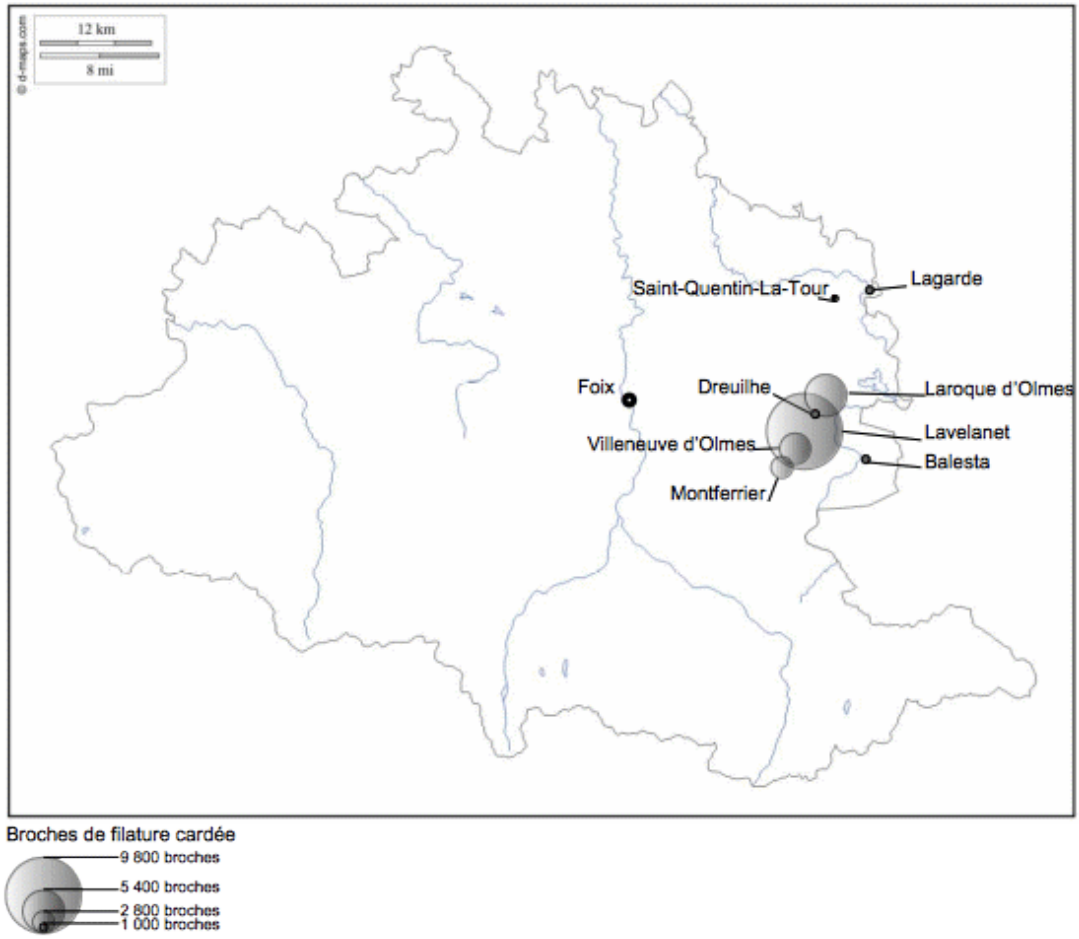

Carte 11: Métiers à tisser de la région de Roanne-Thizy, 1915.

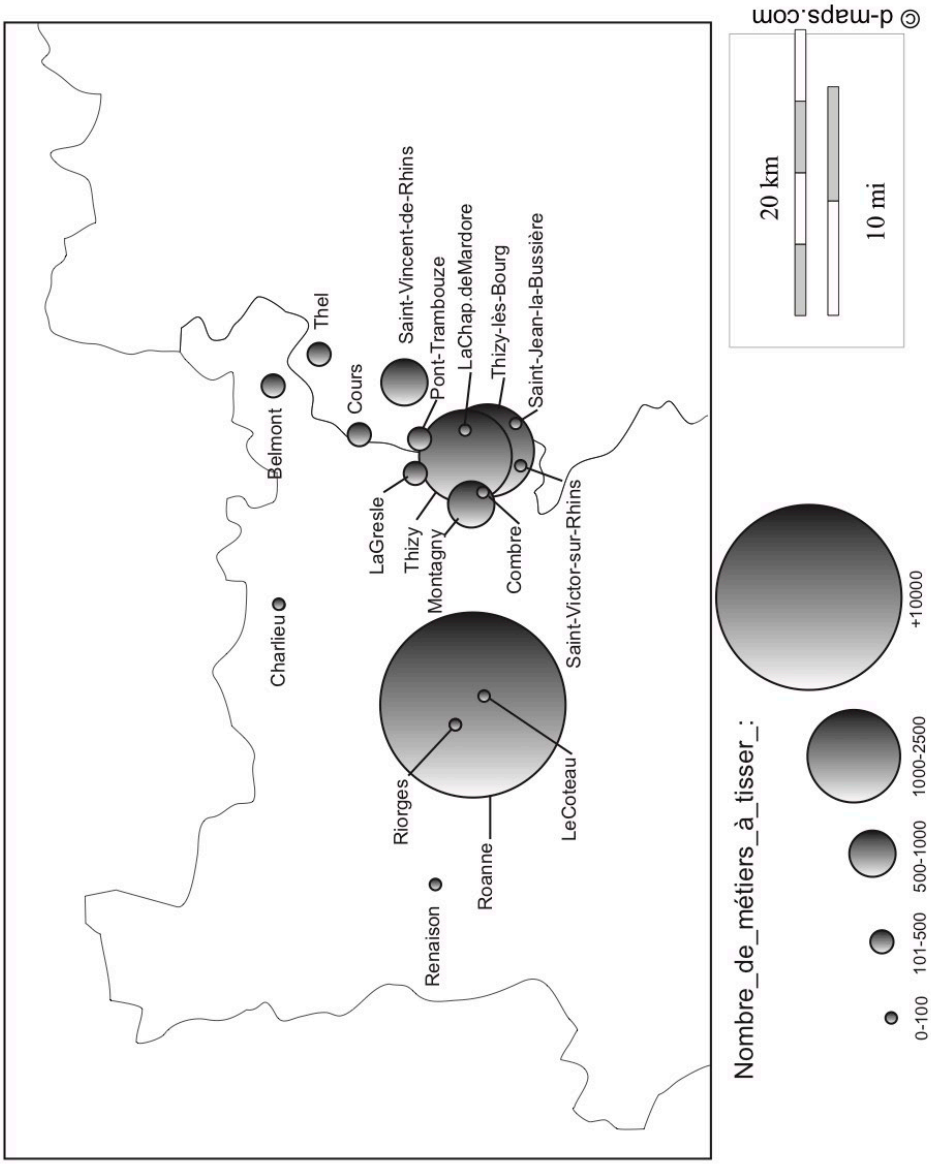

Carte 12: Répartition des Alsaciens dans les Vosges, 1916.

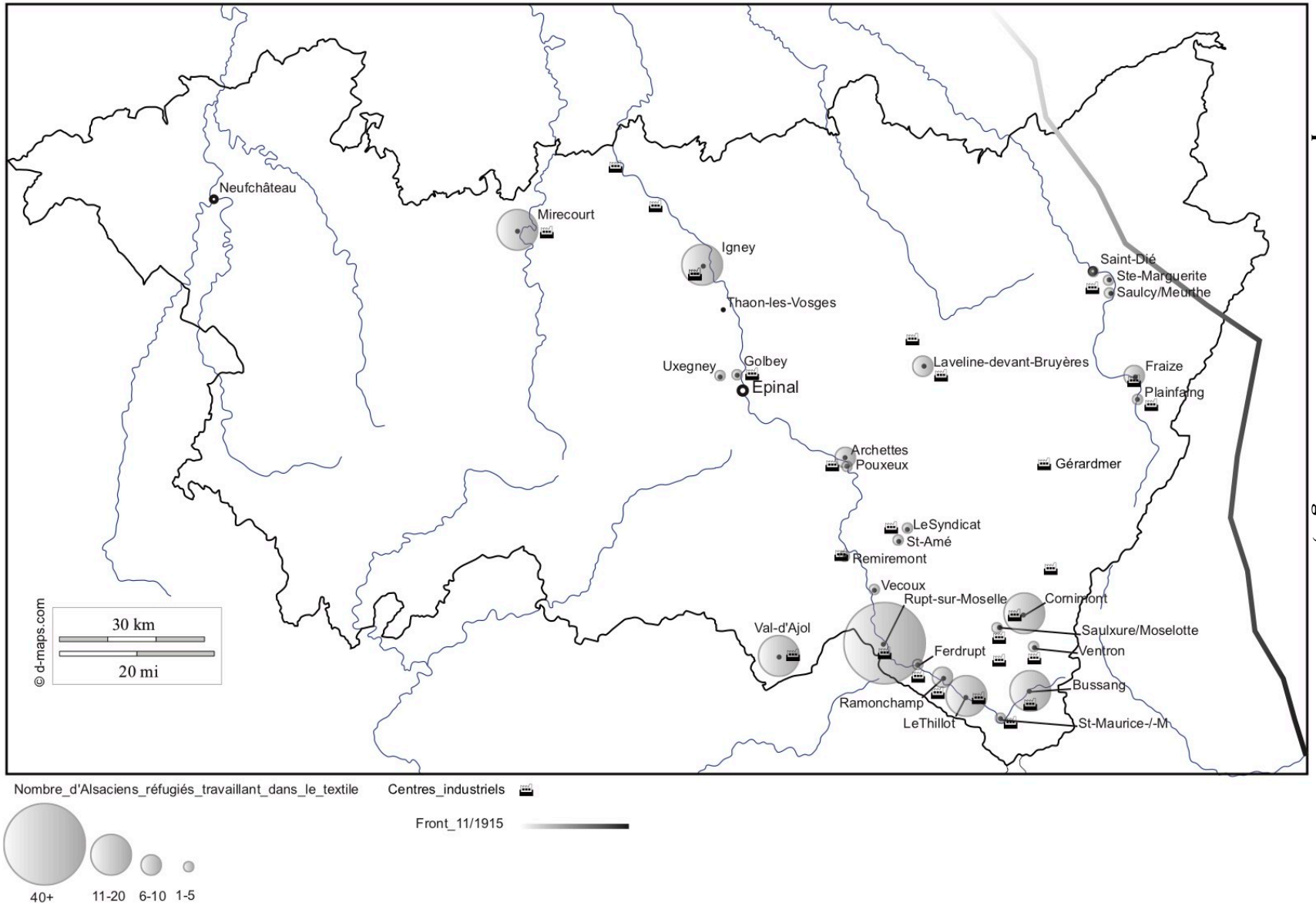

Carte 13: Réfugiés des territoires envahis dans le Tarn, 1916.

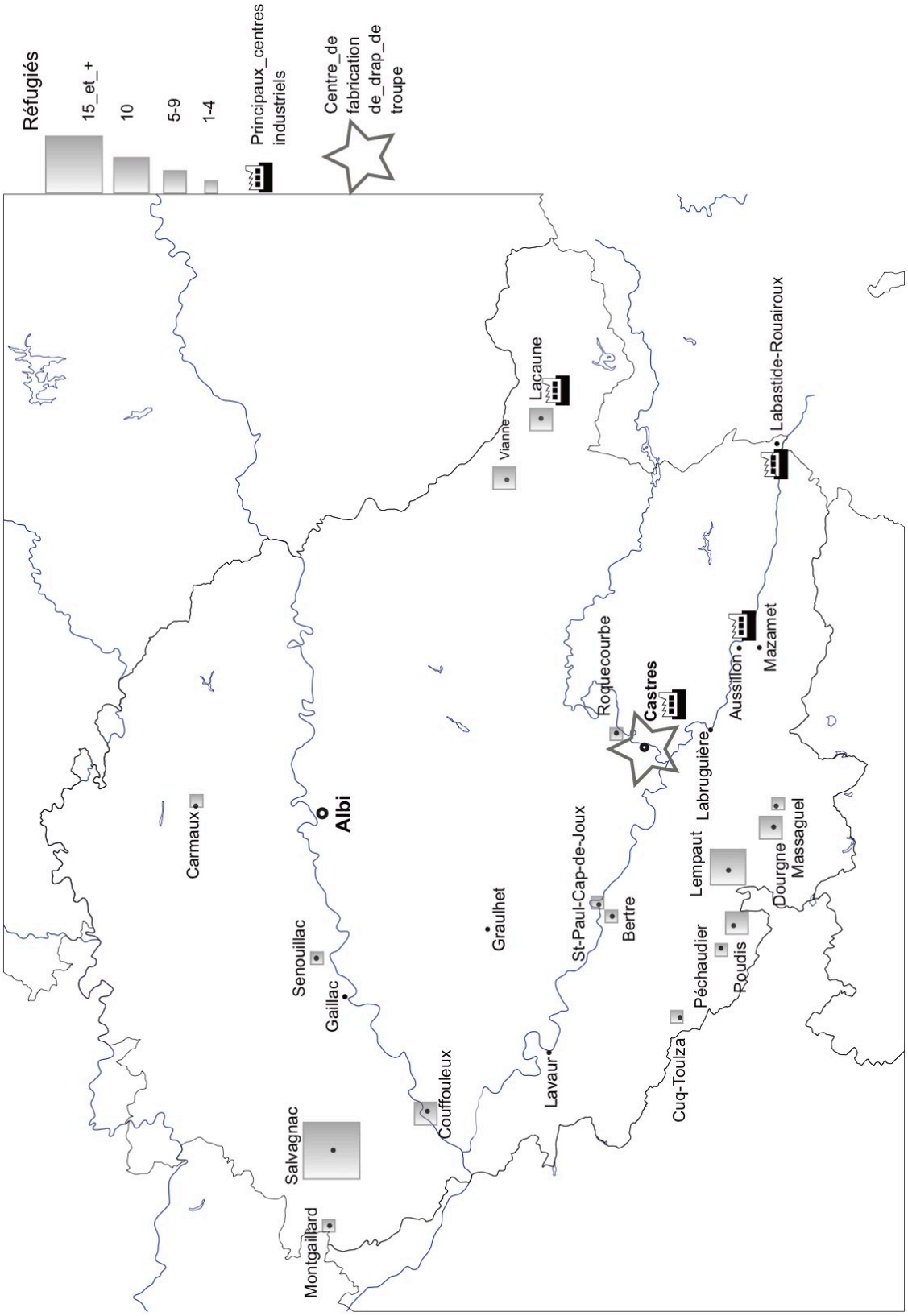

Carte 14: Broches de filature de laine cardée, 1923.

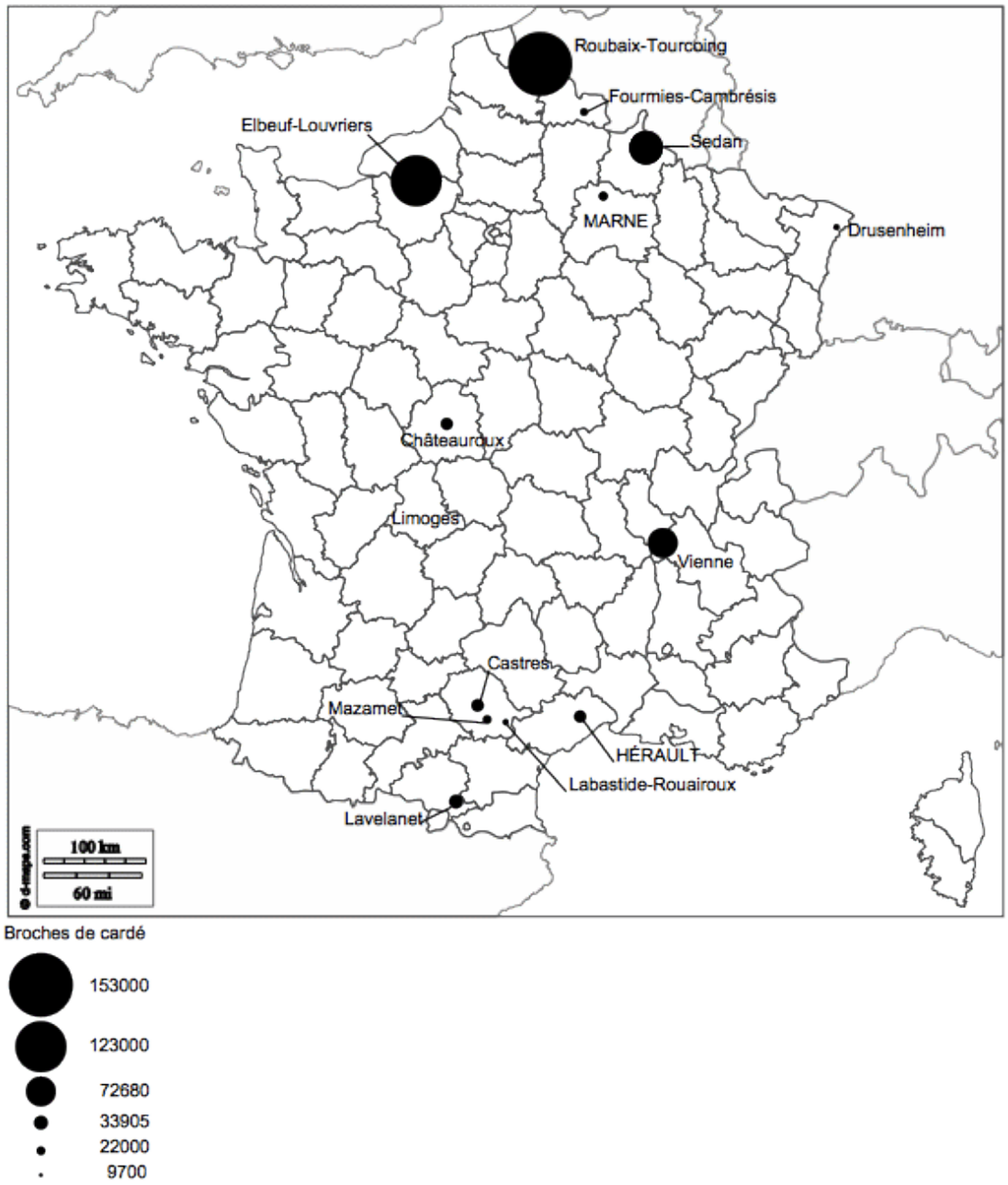

Carte 15: Broches de filature de laine peignée, 1923.

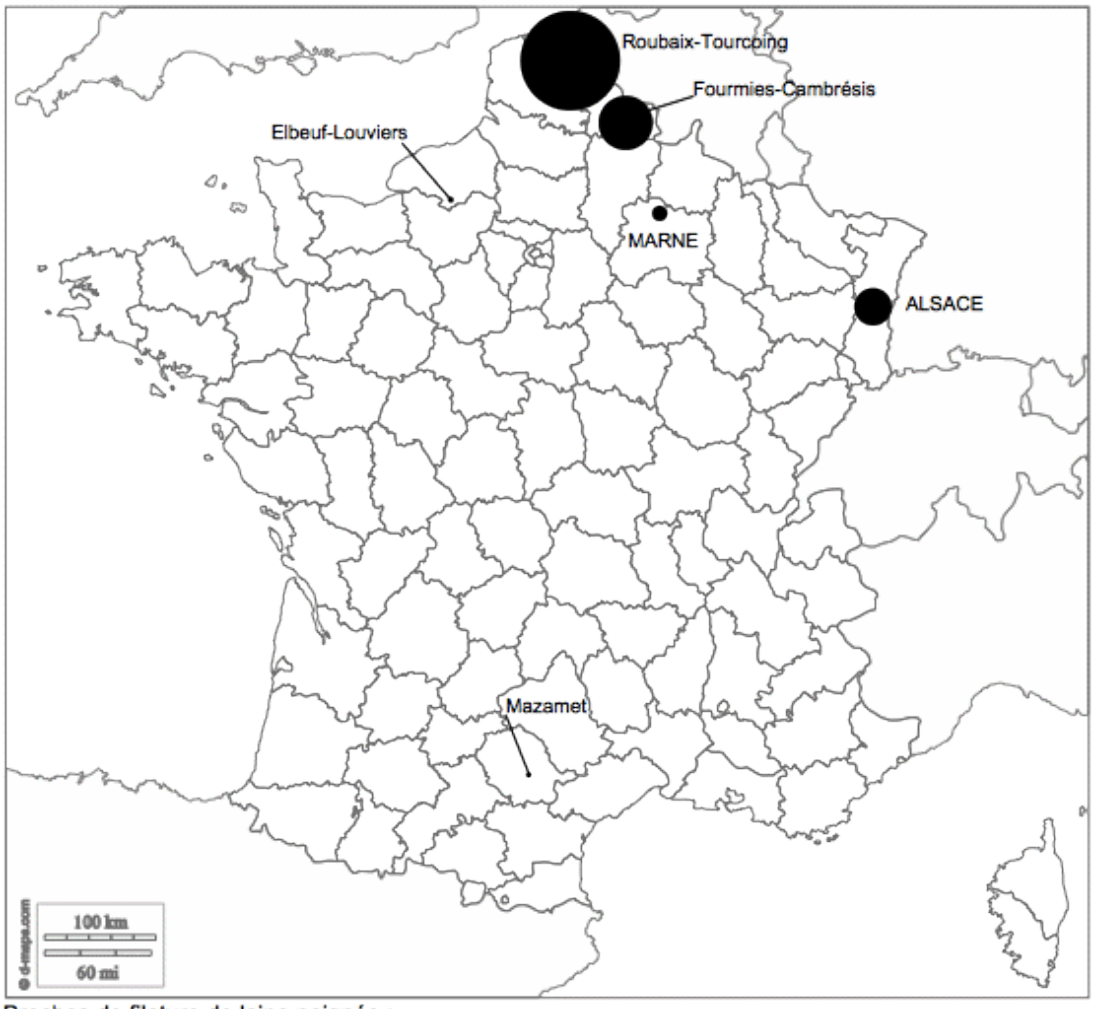

Broches de filature de laine peignée :

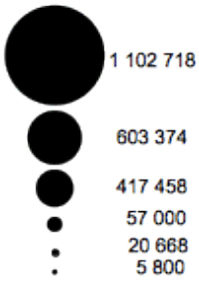

Carte 16: Métiers à tisser la laine, 1923.

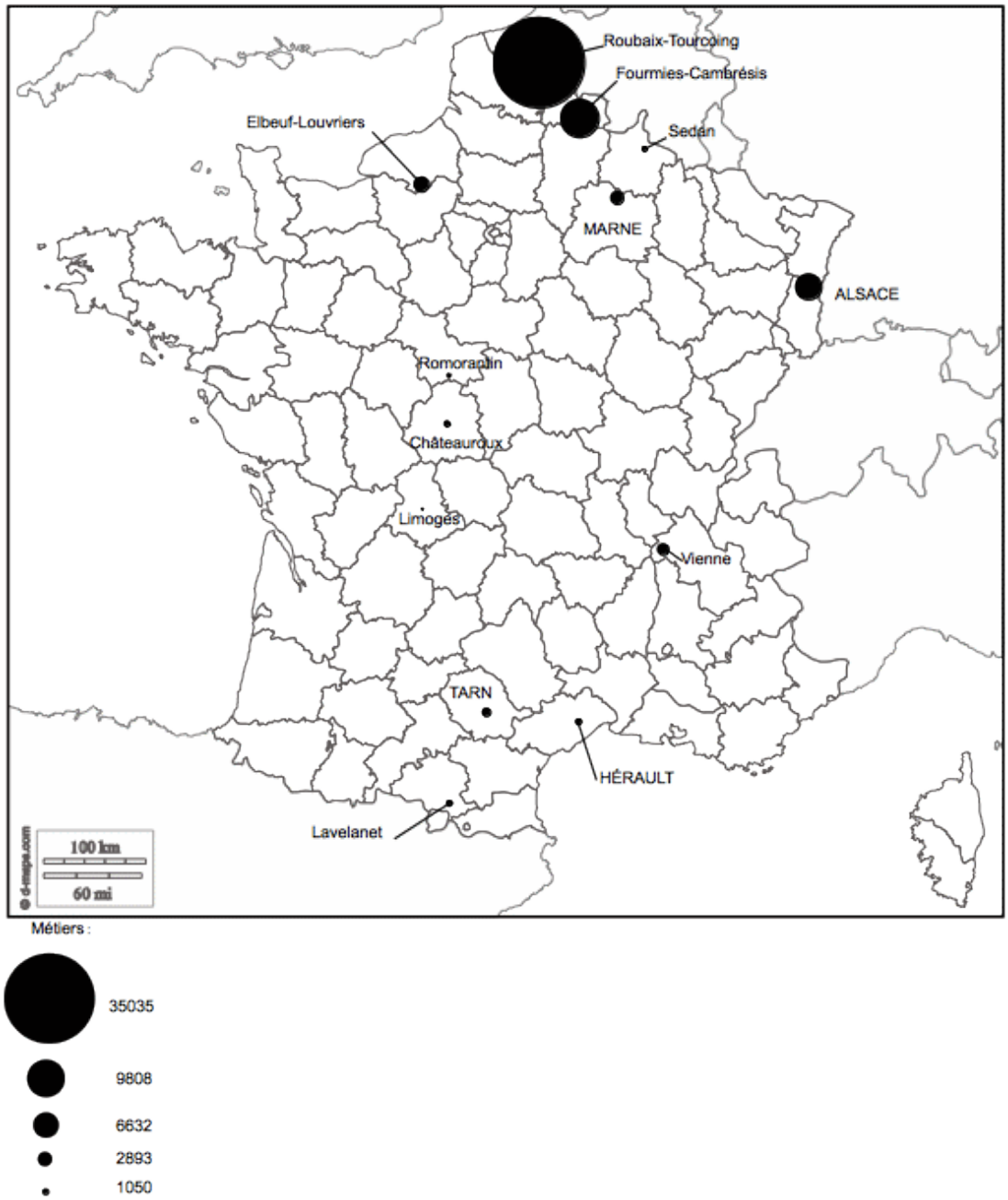

Carte 17: Broches de filature de coton, 1923.

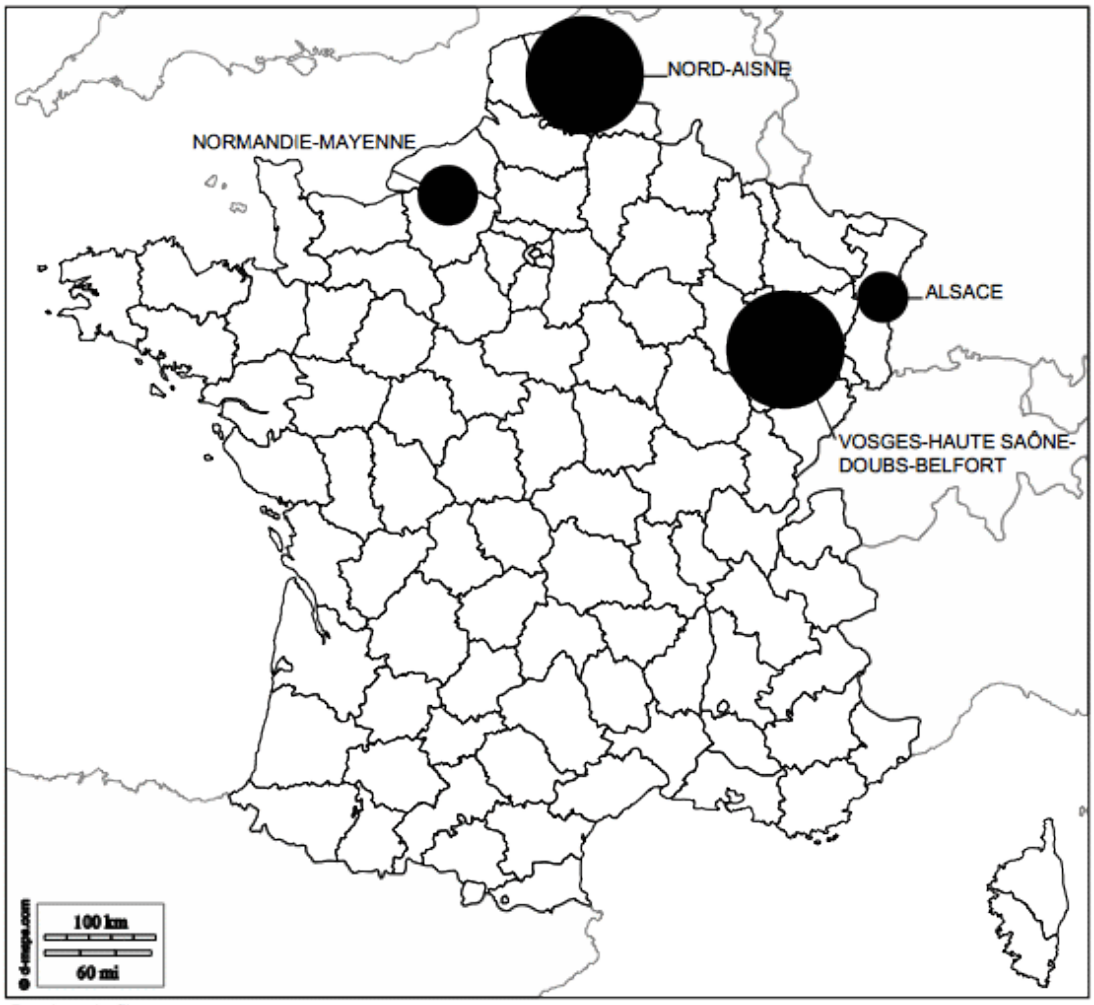

Broches de filature

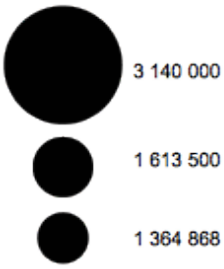

GLOSSAIRE

VOCABULAIRE DU TEXTILE :

Apprêts : Ensemble des opérations subis par les textiles en fin de fabrication pour le rendre de meilleure qualité. Apprêtage, finissage.

Armure : Type d'entrecroisement des fils de chaîne et de trame. Il existe trois types d'armure : 1/la toile, la plus simple* ; 2/ la serge* ; 3/ le satin.

Bobinage : Opération consistant à enrouler le fil sur les bobines. L'ouvrier.e en charge est le/la bobineu.r.se.

Bobine : Cylindre de bois ou de métal sur lequel on enroule le fil.

Bonneterie : « Comprend la fabrication des tricots (bas, maillots, caleçons, bonnets de coton). Ces tissus sont à mailles, dont élastiques ; on les fabrique au métier à tricoter »[2137].

Broches : Dans la filature, tige métallique qui reçoit la bobine sur les métiers à filer.

Calicot : Toile de coton au maillage assez brut qui tire son appellation de la ville indienne de Calicut. Il s'utilise notamment pour les vêtements et sous-vêtements à usage courant.

Calot : Coiffure légère de soldat, de forme allongée, sans bords, qui ne couvre que la partie supérieure de la tête[2138].

Cannettes : Petite bobine de métal, de bois ou de carton sur laquelle on enroule le fil dans la navette d'un métier à tisser ou dans une machine à coudre. Le cannetage est l'opération qui consiste à enrouler le fil de trame sur la cannette[2139].

Capote : Manteau militaire ample et lourd[2140].

Cardage : Opération consistant à filer la matière textile brute composée généralement de fibres courtes. Il s'agit à la fois de rendre les fibres solidaires entre elles et de constituer un fil continu suffisamment résistant (selon les exigences du produit fini).

Chaine : Dans le domaine du tissage, désigne les fils placés dans le sens de la longueur tendus sur le métier à tisser.

Continu : Métier à filer dont la caractéristique est de produire des fils à partir d'un système d'anneaux où le fils est étiré avant de s'enrouler sur les broches. Les métiers à filer sont dits « self-acting » ou mull-jenny. Inventé par Samuel Crompton au XVIIIe siècle à partir des machines de James Hargreaves et Richard

[2137] Hector Pécheux, *Les textiles, les tissus, le papier*, Paris, J.-B. Baillières & fils, 1922, p. 72.
[2138] http://www.cnrtl.fr/definition/calot.
[2139] http://www.cnrtl.fr/definition/cannette.
[2140] http://www.cnrtl.fr/definition/capote.

Arkrwright[2141]. Il permet de faire fonctionner plusieurs broches simultanément. Voir également renvideur*.

Cretonne : Toile forte de coton, voire de lin ou de chanvre.

Délainage : Ensemble d'opération qui consistent à séparer la laine du cuir des peaux de moutons morts.

Dévidage : Etape du tissage consistant à déposer « les fils sous la forme qui convient pour entrer dans la navette »[2142].

Drap : Étoffe résistance de laine pure ou mélangée dont les fibre sont feutrées et le tissu lainé.

Duites Longueur de fil que la navette conduit d'une lisière à l'autre dans le tissage d'une étoffe. « Duite tendue, tractée; double duite; insérer, passer la duite. On obtient [dans le tissage] deux nappes [de fils] une nappe supérieure et une nappe inférieure entre lesquelles passe la trame ou duite »[2143].

Effilochage : Opération qui consiste à transformer un tissu (vêtement, chiffon, etc.) en fibres. Pour la laine, on parle de laine renaissance.

Encollage : Etape du tissage consistant à l'emploi d'une « colle animale pour la laine ; elle pénètre bien les fibres, reste suffisamment humide, et le tissage se fait plus aisément »[2144]. L'ouvrière en charge est l'encolleuse.

Épaillage : Consiste à débarrasser la laine brute des impuretés, brins de paille ou fragments végétaux, qu'elle contient. Ce traitement peut se faire chimiquement.

Étoffe : Matière textile servant à l'habillement ou à l'ameublement.

Feutre : Etoffe non tissée composée de laine ou de fibres textiles agglomérées. Une fois nettoyées et cardées, les fibres sont ébouillantées massées et compressées – cette opération s'appelle le feutrage – et s'entremêlent ainsi de façon irréversible. Par sa texture particulière et sa tenue, le feutre peut être travaillé directement en volumes et sans couture, c'est pour cela qu'il est largement répandu dans la confection des chapeaux.

Filtrerie : Filature de fil à coudre.

Flanelle : Etoffe en laine cardée ou peignée, pelucheuse et douce au toucher. On en trouve également en coton.

Foulon : Opération d'apprêtage servant à dégraisser le drap après le tissage. Le drap est mis dans un moulin à foulon [illustration]. L'ouvrier est le foulonnier.

[2141] Louis-Henri Parias (dir.), Histoire générale du Travail, tome 3 : L'ère des révolutions, par Claude Fohlen et François Bédarida, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1996, p. 28-29.
[2142] Hector Pécheux, *op. cit*., p. 17.
[2143] http://www.cnrtl.fr/definition/duite/substantif.
[2144] Hector Pécheux, *op. cit*., p. 17.

Jacquard : Métier à tisser mis au point par Joseph Jacquard permettant la fabrication d'étoffes très ouvragées. Il permet, par un système vertical, d'alterner plusieurs fils de chaîne pour fabriquer des tissus et draps à motifs[2145].

Gaze : « Etoffe légère et transparente, où les fils de chaîne et de trame sont séparés »[2146].

Laize : Largeur de la pièce de tissu d'un bord à l'autre. Elle se mesure en général en cm. La laize est une caractéristique fixe de l'étoffe contrairement au métrage.

Linter : Fibres très courtes, restant fixées sur les graines de certains cotonniers après l'égrenage.

Navette : Pièce de bois ou de métal du métier à tisser permettant le passage des fils de chaîne entre les fils de trame.

Marragos : Ouvrier.e manœuvre en charge du transport des peaux de mouton entre les différentes opérations du délainage.

Mérinos : Type de lainage, généralement peigné. Désigne aussi un « tissu entièrement en laine » dont « l'armure* est un croisé ou un batavia »[2147].

Métier : Machine servant à filer ou à tisser. On parle de métiers à bras ou à pédale lorsque celui-ci est mu uniquement par la force physique de l'ouvrier. On parle de métier mécanique lorsque celui-ci est mu par une force motrice produite par une machine à vapeur, hydraulique ou autre moyen tiers, et entraînant plusieurs métiers. On parle de métier automatique lorsque celui-ci est doté d'une force motrice locale autonome des autres métiers, et aux performances optimales.

Métrage : Longueur de la pièce de tissu.

Molletières : Jambières de cuir ou de drap, couvrant la jambe, du pied jusqu'en haut du mollet. **Bande molletière** : Bande d'étoffe qui est enroulée autour de la jambe depuis la cheville jusqu'en haut du mollet[2148].

Moulinage : Opération consistant, en filature de soie, à tordre ensemble plusieurs fils de soie grève, afin de donner au fil une résistance satisfaisante[2149].

Nouveauté : « Tissu cardé façonné, faiblement apprêté, dont l'originalité est liée à la variété des desins et des couleurs, renouvelés sans cesse. Il est constitué d'une chaîne de fils de laine communs et résistant et d'une trame de fils de laine plus fins, doux et élastiques, à laquelle on peut incorporer des matières diverses telles le coton, la soie ou des poils »[2150].

Ourdissage : Opération du tissage : « L'ourdissoir reçoit les fils de chaîne qui se déroulent des bobines, et les assemble sur un rouleau : l'ensouple ; pour obtenir un enroulement parallèle des fils, on les fait passer d'abord dans un râteau à dents serrées, puis dans une série de rouleaux guideurs, et sur un peigne à dents

---

[2145] Jean-Louis Parias (dir.), Histoire générale du Travail, tome 3, op. cit., p. ???
[2146] Hector Pécheux, *op. cit*., p. 53.
[2147] *Ibid*., p. 23.
[2148] http://www.cnrtl.fr/definition/molleti%C3%A8res.
[2149] Hector Pécheux, *op. cit*., p. 33.
[2150] Jean-Michel Minovez, L'Industrie invisible…, op. cit. p. 491.

mobiles serrées. En sortant du peigne, les fils passent sur une baguette recouverte de velours, et qui enlève les fibrilles* »[2151]. L'ouvrier ou l'ouvrière en charge de l'ourdissage est l'ourdisseur ou l'ourdisseuse.

Pareuse : Machine servant aux finitions des draps, toiles et tissus. L'ouvrier.e en charge de son fonctionnement est le pareur ou la pareuse.

Peignage : Opération consistant à filer la matière textile. Le principe est le même que le cardage, à la différence qu'elle s'applique généralement à des fibres longues (laine, lin, chanvre…) et de qualité supérieure.

Peleur.se : Ouvrier.e en charge de la séparation de la laine et du cuir, à l'aide d'un grand hachoir. L'opération a lieu après le passage dans une étuve, où les peaux fermentent et facilite le travail.

Ramie : « Textile que l'on retire de l'écorce de plantes du genre Boechmeria, sortes d'orties sans dards ». La plante est « formée de plusieurs tiges sur chaque pied », dont la « hauteur varie de 2 mètres à 4 mètres ». On trouve la ramie dans les régions équatoriales : Chine, Corée, Japon, Indes[2152].

Rayonne : Tissu synthétique très doux au toucher et présentant l'aspect de la soie. Il est notamment utilisé dans la confection de doublures.

Renaissance : matières laineuses issues des déchets de filature, de tissage, de bonneterie et d'effilochage réutilisées en mélange avec la laine pure pour fabriquer des draps moins résistant mais meilleur marché.

Renvideur : Métier à filer caractérisée par les mouvements de va-et-vient d'un charriot pour étendre le fil. L'origine est la même que pour le métier continu [illustration IX].

Retordage : Opération consistant à tordre plusieurs fils ensemble. Cela permet d'obtenir un fil plus résistant, et nécessite un appareil spécifique avec des broches à fils retors.

Sabrage : Dans le délainage, premier nettoyage de la laine sur la peau de l'animal mort, encore doté de sa laine, mais écorché.

Sergé : Une des armures de tissu les plus utilisées. Elle consiste à faire passer les fils de trame par dessous un fil de chaine puis par dessus trois autres. Le décalage des liages qui en résulte crée des côtes obliques disposées en fines diagonales sur l'endroit tandis que l'envers présente une surface lisse. En faisant varier le compte de fils, on peut changer l'inclinaison des côtes. Les textiles tissés en sergé présentent souvent un toucher plus rêche ou rugueux qu'une simple armure toile. L'exemple le plus connu d'armure serge est le denim, utilisé pour la fabrication des jeans.

Toile : Type d'armure. L''entrecroisement des fils de chaîne et de trame est régulier et alterne entre les fils de chaîne : le premier passe sous le fil de trame puis en dessous, le deuxième passe au-dessus puis en dessous, et ainsi de suite ; exemples d'armure toile : calicot*, cretonne*, flanelle*.

[2151] Hector Pécheux, *op. cit.*, p. 17.
[2152] *Ibid.*, p. 67.

Trame : Désignent les fils placés dans le sens de la largeur sur le métier à tisser. Sur ce dernier, le fil de trame est disposé dans la navette qui passe entre les fils de chaîne.

Travail à façon : Artisan, ouvrier ou manufacturier appelé façonnier qui travaille pour le compte d'autrui (parfois appelé fabricant). La matière première lui est souvent livrée.

Tulle : « Tissu à réseaux minces, léger. Les mailles formées par l'entrelacement et l'enroulement des fils de trame autour de la chaîne sont hexagonales »[2153].

Vareuse : Veste de drap courte ajustée[2154].

Velours : « Le fond du tissu est continu (plus ou moins) ; il est recouvert par un poil court, très serré, qui le cache presque complètement, et qui lui donne ce toucher particulier dit velouté »[2155]. Etoffe de laine, de coton ou de soie qui présente généralement une surface mate à l'envers et une surface lustrée et moelleuse à l'endroit, formée de poils cours, dressés, serrés[2156].

AUTRES TERMES :

Arrhes : Sommes versées par un client avant la livraison des biens ou avant l'achèvement d'une prestation de service[2157].

Lazarett : Hôpital de campagne allemand.

Siegfred (ligne) : ligne fortifiée construite par les Allemands en 1916 et 1917 pendant la Première Guerre mondiale. Les Allemands se replient derrière à partir de 1917 pour faciliter la tenue du front.

Tontine : Système de rente dont le principe consiste au partage entre divers associés un capital accumulé sur une durée donnée, ou assurant une rente viagère constituée à partir de ce capital[2158].

2153 *Ibid*., p. 53.
2154 http://www.cnrtl.fr/definition/vareuse.
2155 Hector Pécheux, *op. cit*., p. 71.
2156 http://www.cnrtl.fr/definition/velours.
2157 https://fr.wikipedia.org/wiki/Arrhes.
2158 http://www.cnrtl.fr/definition/tontine.

ANNEXES.

C0A1 : Liste des entreprises textiles étudiées dans les archives du CAEF.

INDUSTRIE LAINIÈRE

Département	Commune	Raison sociale	Activité	Autres
		SOCIÉTÉS ANONYMES (SA)		
Territoire de Belfort	Belfort	SA Dolffus-Mieg	Filature de laine peignée et cardée	
	Valdoie	SA de la Filature Schwartz & Cie	Filature de laine peignée et cardée	
Hérault	Bédarieux	SA des établissements Donnadille	Manufacture de draps	
Indre / Seine	Châteauroux / Paris	SA des établissements Balsan	Manufacture de draps	
		SOCIÉTÉS EN NOM COLLECTIF (SNC)		
Ardèche	Les Ollières	Fougeirol A. & Cie	Filature et tissage	
Ariège	Lavelanet	Dukacinski Julien & Cie	Fabricant de draps	
Aude	Sainte-Colombe-sur-l'Hers	Bonnail frères	Manufacture de draps	
Aveyron	Camarès	Rachou Charles & fils	Fabricant de draps	
Eure	Louviers	Miquel & fils	Fabricant de draps	
		Breton Paul	Fabricant de draps	
Hérault	Clermont-l'Hérault	Delpon & Bruguière	Fabricant de draps	
	Lodève	Teisserenc-Visseq	Fabricant de draps	
		Vitalies & Cie	Fabricant de draps	
	Villeneuvette	Les fils de Jules Maistre	Manufacture de draps	
Isère	Vienne	Frenay frères & Cie	Fabricant de draps	
		Jacquet & fils	Fabricant de feutres	
		Seguin fils aîné	Fabricant de draps	
		Vaganay frères	Fabricant de draps	
Loir-et-Cher	Romorantin	Normant	Manufacture de draps	
Basses-Pyrénées	Oloron	Mazères Charles Successeurs	Fabricant de couvertures	
	Bidos	Étienne Mazères aîné	Fabricant de couvertures	
	Sarre	Abbadie et Aguirre	Fourniture de laine	
Seine-Inférieure	Elbeuf	Blin & Blin	Fabricant de draps et tissus laine	
		Th. Bourgeois & fils	Manufacture de	

Département	Commune	Raison sociale	Activité	Autres
			draps	
		Canthelou pères, fils & Cie	Manufacture de paletots et nouveautés	
		Fraenckel-Herzog	Fabricant de draps	
		Henri Olivier et Georges Picard	Manufacture de draps et flanelles	
		Henry Quidet et fils, Le Corneur & Cie	Manufacture de draps fins	Association conventionnée (19/11/1912)
	Saint-Aubin-Jouxte-Boulleng	Lecerf & Cie	Manufacture de draps	
	Saint-Pierre-lès-Elbeuf	Beer & Declerq	Teinture et filature de laine cardée	
Tarn	Castres	Laval & Cie	Fabricant de tissus et draps	
		Cabrol & fils	Fabricant de tissus et draps	
		Emile Loubet et Henri Causse	Fabricant de tissus et draps	Dissolution en novembre 1917
	Labastide-Rouairoux	Gensse & Armengaud	Fabricant de tissus et draps	Affaire reprise par Armengaud seul début 1918
		Philappou Léopold & Cie	Fabricant de draps	
	Mazamet	Cormouls-Houlès Jules, père & fils	Délainage	
		Martinel Albert	Fabricant de draps et tissus	
		Moulis Émile Albert	Lavage et délainage	
		Rives et Armengaud	Fabricant de draps et tissus	
		Tournier Jules Alphonse	Manufacture de molletons et flanelles	
Haute-Vienne	Limoges	Du Boys Henri	Filateur et apprêteur	Devenue SNC en 11/1916
	Saint-Junien	Heyndrickx Georges	Fabricant de couvertures	Industriel réfugié du département du Nord.
Seine	Paris (8e arr.)	Michau & Cie	Fabricant de tissus	Industriel réfugié du département du Nord.
Sociétés individuelles, de fait ou associations				
Ariège	Laroque-d'Olmes	Bertrand Philippe	Fabricant de draps	
		Cabrol Émile	Fabricant de draps	
		Fonquernie Léon	Fabricant de draps	
		Thalamas Joseph	Fabricant de draps	

Département	Commune	Raison sociale	Activité	Autres
	Lavelanet Lavelanet	Audabram Joseph	Fabricant de draps	
		Audouy Lucien	Fabricant de draps	
		Cabret Jean	Fabricant de draps	
		Couquet Émile	Fabricant de draps	
		Dousse Ernest	Fabricant de draps	
		Dumons Victor frères	Fabricant de draps	
		Escolier et Diant	Fabricant de draps	
		Garrigues Pierre	Fabricant de draps	
		Graulle Paul & fils	Filateurs	
		Labie et Roudière	Filateurs	
		Lapasset Jean	Fabricant de draps	
		Maris Alexandre fis aîné	Fabricant de draps	
		Mas I., fils et successeurs de Paul Mas	Commissionnaire en draperies	
		Rouyre Albert	Fabricant de draps	
	Saint-Liziers	Second Maurice	Fabricant de cotons à nitrer	
Aveyron	Camarès	Rachou Charles	Fabricant de draps	
	Saint-Geniez-D'Olt	Solanet François	Fabricant de draps	
	Salles-la-Source	Vidal Amédée	Fabricant de draps	
Hérault	Riols	Aussillans Étienne	Fabricant de draps	
		Tailhadès Michel	Fabricant de draps	
Loiret	Orléans	Blondiaux Georges	Négociant en laines brutes	
		Deburghgraeve Joseph	Négociant en laines brutes	
Basses-Pyrénées	Coarraze	Tournier Paul Vve & fils	Tissage de laine	
Hautes-Pyrénées	Bagnère-de-Bigorre	Sabatier	Manufacture de draps	
Rhône	Lyon	Tite Alexandre	Bandes molletières et guêtres drap	
	Port Trambouze	Sirot Victor	Manufacture de couvertures	
Seine-Inférieure	Elbeuf	Weill-Kinsbourg et Bernheim	Draperie et nouveautés	
Tarn	Castres	Labordes	Fabricant de draps et tissus	
		Escande & Gautrand	Tissage de laine à façon	
		Mailhé Pierre	Filature de laine cardée	
	Labastide-Rouairoux	Bourguet Frédéric	Manufacture de draps	

Département	Commune	Raison sociale	Activité	Autres
		Armengaud Gustave	Filateur et fabricant de draps	
		Crouzet-Pagès Fernand, Louis, Joseph	Fabricant de draps	
		Houard Émile	Fabricant de draps	
		Pagès-Rascal	Fabricant de draps	
		Pech Iché & Cie	Fabricant de draps	
	Mazamet	Alba La Source Eugène	Fabricant de draps	Transformation en SA en 1920.
		Boudou Albert jeune	Fabricant de draps	
		Galibert & Sarrat	Délaineurs et mégissiers	
		Gathumel Louis	Courtier en laine	
Haute-Vienne	Limoges	Courières Yves, Vve	Fabricant de draps	
		Delage Albert	Fabricant de draps	
		Veyrier du Muraud Antoine	Fabricant de draps	

INDUSTRIE COTONNIÈRE

Département	Commune	Raison sociale	Activité	Autres
		SOCIÉTÉS ANONYMES (SA)		
Territoire de Belfort	Valdoie	Dolffus-Noack	Filature et tissage	
Doubs	Audincourt	SA des filatures et tissages Japy	Filature et tissage	
	Montferrand	SA pour le blanchiment du coton	Blanchisseur de coton	
Eure	Pont-Audemer	SA des anciens établissements Petit	Filature et tissage	
Isère	Bourgoin	Société des tissages et ateliers de construction Diederichs	Tissage	
Loire	Roanne	SA des tissages A. Bréchard	Tissage	
Orne	Alençon	Société Textile alençonnaise	Tissage et confection	
Rhône	Lyon	Société des anciens établissements Riboud frères	Fabricant de velours et peluches de coton	
	Thizy	Société textile de Roanne et Thizy	Fabrique et vente de tissus de coton	
Seine-Inférieure	Bolbec	SA Desgenetais frères	Fabricant de tissus	

Département	Commune	Raison sociale	Activité	Autres
	Lillebonne	SA des anciens étabissements Wesphalen-Lemaître	Filature, tissage et blanchisserie	
	Malaunay	Établissement Grafton Ltd	Tissage et indiennerie	
		SA des filature et tissage Henri Offroy	Filature et tissage	
	Monville	SA des tissages de Monville	Tissage	
	Oissel	Manufacture cotonnière d'Oissel	Filature et tissage	
	Grand-Quevilly	Dieuzy René Armand	Fabricant de tissus	
	Rouen	Établissements de Fleury-sur-Andelle	Filature et tissage	
Vosges	Eloyes	SA des établissements Kiener	Filature et tissage	
	Épinal	Comptoir Industriel Cotonnier	Vente de tissus	Marcel Boussac, fondé en 1911.
		SA des établissements Kuhlmann	Tissage	
		Société cotonnière de la Moselotte	Tissage	
		SA du tissage de Bois-l'Abbé	Tissage	
	Golbey	SA des tissus de Golbey	Vente de tissus	
	Plainfaing	SA des anciens établissements Ziegler	Tissage mécanique	
	Le Syndicat par Saint-Âme	SA des établissements de Julienrupt	Tissage	
	Le Thillot	SA des tissus de laine des Vosges	Tissage de coton et de laine	
	Vagney	SA des établissements Flageolet	Filature et tissage	
Seine	Paris	Société française des tissus Tétra	Filatures et tissage	Gazes hygiéniques
		Société française des cotons à coudre	Filature et filtrerie	Cartier-Bresson
		Comptoir de l'Industrie Cotonnière	Vente puis fabrication de tissus	Marcel Boussac, fondée en décembre 1916.
COMMANDITES (SIMPLES OU PAR ACTIONS)				
Territoire de Belfort	Etueffons-Bas	Zeller frères & Cie	Filature et tissage	
	Giromagny	Boigeol & Cie	Filature et tissage	
Doubs	Montbelliard	Courant-Sahler	Filature et tissage	
Eure	Charleval	Onthenin-Chalendre & Cie	Filature et tissage	

Département	Commune	Raison sociale	Activité	Autres
Loire	Izieux	Marze Joseph & Cie	Fabricant de lacets et tresses	
		Touilleux Joseph		
	Roanne	Beurier Pierre, Comptoir Industriel de Roanne	Négociant, commissionnaire de tissus	
		Chamussy, Grenot, Fouilland & Cie	Tissage	
		Descamps Paul & Cie	Tissage mécanique	
Meurthe-et-Moselle	Blainville-sur-l'eau	Filature de Blainville	Filature	
	Nancy	Les fils d'Emmanuel Lang	Filature et tissage	
Nord	Coudekerque	Dickson-Walrave & Cie	Vente de coton et fabrication de toiles	
	Hazebrouck	Colombier Louis & Cie	Fabrique de toiles (coton et lin)	
Rhône	Cours	Marechallat & Cie	Fabricant de couvertures (coton)	
	Oullins	Les fils d'Adrien Fournier	Fabricant de tissus (coton)	
Seine-Inférieure	Barentin	Georges Badin	Filature, retorderie et blanchisserie	Devient une S.A. de 10 M F en décembre 1919.
	Bolbec	Fauquet-Lemaître Auguste William	Filature, tissage et blanchisserie	
		Forthomme André, Capelle M. & Cie	Tissage	Créée le 1er octobre 1915.
		Manchon-Lemaître & Cie	Filature et tissage	Devient une S.A. v. 1919
	Gruchet-le-Valasse	Forthomme Maurice	Teinture, chinage et mercerisage	
		Ozanne & Cie	Tissage mécanique	Rachat par la S.A. Forthomme-Alleaume v. 1919.
	Lillebonne	Lemaître frères & Cie	Filature et tissage	
	Malaunay	Knowles William & Cie	Tissage mécanique	
	Rouen	Boissières fils & Cie	Blanchiment, teinture, impression	
		Campard Eugène & Cie	Fabricant de tissus de coton	J. Motte et A. Delamare parmi les associés.
		Laillier & Cie (Manufacture Rivière)	Manufacture de tissus et bretelles	
		Waddington fils & Cie	Filature et tissage	Également en Eure-et-Loir
Vosges	Cornimont	Chagué & Cie	Filature et tissage	
	Géradmer	Gardner-Thiebault	Tissage (toile)	

Département	Commune	Raison sociale	Activité	Autres
		Lucien & Cie		
	Neuville-lès-Raon	Amos & Cie	Fabrique de bonneterie	
	Remiremont	Société vosgienne de cotons hydrophiles	Fabrique de cotons hydrophiles	
	Saulxures-sur-Moselotte	Velin Charles	Filature et tissage de coton et de lin	
Seine	Paris	Bardet, Massin, Popelin & Cie	Marchands de tissus en gros	Usines en province
		Gaillard & Cie	Filature	Usine en province
		Bedin & Cie	Grossiste de mousseline et de tissus de coton	Usines à Tarare, Amplepuis (Rhône) et Saint-Quentin (Aisne)
		Société Selliez	Coton et lin	
SOCIÉTÉS EN NOM COLLECTIF (SNC)				
Eure	Fleury-sur-Andelle	Morel Pierre & Cie	Filature et tissage	
Loire	Izieux	Gouttenoire-Currieux (Vve), J. Gouttenoire & B. Lapairy	Filature et tissage	
	Montagny	Déchelette frères	Tissage	
	Roanne	Beluze frères & Cie	Tissage	
		Canard & Cie	Tissage	
		Chamussy & Cie	Tissage	
		Déchelette Louis	Tissage	
		Destre-Charpin	Tissage	
		Dumarest & fils	Tissage	
		Faisant Stéphane & fils	Tissage mécanique	
		Gouttenoire & Deveaux	Tissage mécanique	
		Grospiron & Vindrier	Tissage mécanique	
		Guerry-Dupéray	Tissage mécanique	
		Marchand-Delorme-Boué	Tissage mécanique	
		Michalon-Siedel & Kaltenbach	Tissage mécanique	
		Monteret & Develey	Tissage mécanique	
Meurthe-et-Moselle	Nancy	Dehaye-Zimmerman	Fabrique de bonneterie	
Nord	Armentières	Rogeau Charles & Achille	Tissage mécanique	
	Comines	Hassebroucq frères	Filtrerie et filature	Réfugié du Nord
	Dunkerque	Lecae Beaujeu & Cie	Fabricant de bâches et sacs	
		Weill frères & Cie	Filature	

Département	Commune	Raison sociale	Activité	Autres
	Lille	Huet André et Claeyssens Pierre et Paul	Filature et tissage	Réfugiés du Nord
Orne	Flers	Halbout Louis & Cie	Tissage mécanique	
	La Ferté Macé	Bolot, Descoutures & Cie	Fabrication et vente de tissus	
Rhône	Amplepuis	Dessales & Cie	Tissage mécanique	
		Fessel H. & Cie	Fabricant de couvertures	
	Lyon	Roche & Cie	Fabricant de velours de coton	
	Saint-Vincent-de-Reins	Rillin Julien & fils	Tissage mécanique de grisettes, retords, coutils	
	Thizy	Girin, Bouzique et Petiot	Tissage mécanique	
Haute-Saône	Breuche	Bezanson C. & Cie	Filature et tissage	
	Héricourt	Schwob frères	Filature, tissage et confection	
	Servance	Jacquet frères, Vially et Goux	Tissage	
Seine-Inférieure	Boisguillaume	Mirabeau, Fournier & Blondel	Teinture et apprêts	
	Le Houlmes	Butler Hollyday & Cie	Manufacture de tissus anglais	
	Rouen	Aubin frères	Tissage mécanique	
		Boudier Emile et Graverend André	Négociant en tissus	
		Duret Georges et Robert	Filature et tissage	
		Guilbert frères	Fabricant de tissus	
		Lerebours & De Bretizel	Tissage et blanchisserie	
		Lemarchand jeune	Filature et tissage	
		Manchon frères	Fabricant de tissus	
		Verilhac L., Lion C., Lesouef L. et Maillard J.	Filature et négoce de tissus	
		Weill, Schull, Hirsch & Cie	Tissage mécanique	
Vosges	Cornimont	Les héritiers de Georges Perrin	Filature	
	Épinal	Witz & Feltz	Filature et tissages	
	Grange-sur-Vologne	Walter-Seitez Didier & Cie	Filature et tissage	
	Nomexy	Perrin Paul & Cie	Filature et tissage	
		P. Peters & Cie	Filature	

Département	Commune	Raison sociale	Activité	Autres
	Remiremont	Valdenaire, Adenet & Cie	Commerce de tissus	
	Saint-Dié	Gérard A. et Béranger	Tissage mécanique	
		Les héritiers d'Eugène Kempf	Filature et tissage	
	Saint-Etienne-lès-Remiremont	Société cotonnière Henri Géliot	Filature, retordage et tissage	
	Thiéfosse	Les fils de Victor Perrin	Filature et tissage	
	Le Thillot	Dreyer père et fils	Tissage mécanique	
	Ventron	Germain frères	Tissage mécanique	
Seine	Paris	Chapuis & Wincler	Fabricant et vente en gros de tissus	
		Khan, Lang & Cie	Filature et tissage	
		Roy frères	Fabricant et négociant en fils et tissus	
		Laflèche frères	Fabricant de tissus élastiques	

Source : CAEF.

C0A2 : Bilans comptables d'entreprises étudiées.

INDUSTRIE LAINIÈRE

TARN

Société Laval & Cie, Castres (Bilans au 1er mai, sauf *31 décembre 1918 ; **1er février 1920).

ACTIF	1914	1915	1916	1917	1918*	1919**
Immeubles	0	0	0	52 106	131 481	499 133
Matériel	0	0	0	1	450 470	493 047
Marchandises	1 163 505	2 496 386	1 378 799	1 011 663	2 009 106	1 550 782
Comptes débiteurs	201 211	327 836	1 148 267	643 341	145 558	382 618
Espèces en caisse	1 668	3 431	13 659	3 286	2 160	388
Pertes					223 326	
TOTAL	**1 366 384**	**2 827 653**	**2 540 725**	**1 710 397**	**2 738 775**	**2 925 968**

PASSIF	1914	1915	1916	1917	1918*	1919**
Capital	360 000	360 000	360 000	360 000	360 000	360 000
Comptes courants associés	412 965	587 416	693 461	469 089	437 527	0
Comptes courants particuliers	410 384	332 229	329 662	312 632	334 073	2 308 966
Autres créditeurs	10 794	809 874	608 461	544 752	1 830 501	0
Bénéfices Bruts	172 241	748 134	549 141	23 924		257 002
TOTAL	**1 366 384**	**2 837 653**	**2 540 725**	**1 710 397**	**2 962 101**	**2 925 968**

Source : CAEF-B15555.

Société Pierre Mailhé, Castres (bilan au 30 juin, puis 31 décembre pour 1917 à 1920)

Actif	1915	1916	1917	1918	1920
Immobilisations	35 702	28 500	46 200	70 250	142 785
Marchandises & stocks	96 539	101 255	92 840	65 961	0
Banques	55 170	33 443	35 655	19 897	31 509
Impôts de guerre	0	0	6 271	22 431	49 201
CC P. Maihé	0	0	19 830	0	0
Caisse	0	0	0	15 049	7 196
Total	**187 410**	**163 198**	**200 796**	**193 588**	**230 692**

Passif	1915	1916	1917	1918	1919
K Mme Mailhé	70 000	73 500	75 250	70 000	70 000
K P. Mailhé	51 184	26 040	0	44 113	108 189
CC créditeurs	25 120	23 875	28 368	27 387	15 965
BN	41 106	39 782	97 179	52 088	28 332
Divers	0	0	0	0	8 206
Total	**187 410**	**163 198**	**200 796**	**193 588**	**230 692**

Source : CAEF-B15555.

HÉRAULT

Société Teisserenc-Visseq, Lodève (bilans au 31 décembre).

Actif	1912	1913	1914	1915	1916	1917
Immeubles et matériel	1 100 000	1 130 000	1 460 989	1 514 800	1 389 600	1 264 400
Marchandises	1 641 068	1 962 145	1 821 155	2 119 035	1 758 527	1 532 924
Comptes débiteurs, effets et caisse	0	0	0	0	237 881	442 863
Comptes banques	278 614	400 522	269 124	237 894	1 343 000	1 280 000
Récépissés	623 932	575 000	715 358	563 915	877 240	0
Total	**3 643 614**	**4 067 667**	**4 266 626**	**4 435 644**	**5 606 248**	**4 520 187**

Passif	1912	1913	1914	1915	1916	1917
Capital social	800 000	1 100 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000
Réserves	0	0	19 567	30 844	60 000	90 000
Impôt de guerre	0	0	0	0	0	85 974
Bénéfices	162 686	148 430	190 000	285 000	180 748	165 401
CC banquiers, divers, dettes	217 676	377 427	215 707	365 172	883 100	974 554
CC représentants, fourniseurs divers	156 600	186 120	111 545	189 508	0	0
Factures CC divers	998 997	815 689	765 007	600 320	0	0
Livraisons Intendance dû	0	0	0	0	1 517 600	1 239 458
Avance pour achats immeubles et matériel	1 385 000	1 440 000	1 264 800	1 264 800	1 264 800	264 800
Total	**3 720 959**	**4 067 666**	**4 266 626**	**4 435 644**	**5 606 248**	**4 520 187**

Source : CAEF-B15312.

ARIÈGE

Léon Fonquernie, Lavelanet (bilan au 11 novembre, puis 31 décembre pour 1917 et 1918).

ACTIF	**1911**	**1912**	**1913**	**1917**	**1918**
Immeubles	134 819	161 319	201 433	300 000	360 000
Matériel	110 925	124 620	138 218	202 082	319 986
Valeurs et rentes	21 151	24 212	27 329	29 000	312 747
Caisse	0	0	0	0	3 352
Marchandises (dont Etat)	115 065	117 405	107 994	150 000	360 720
Impôts de guerre	0	0	0	0	65 000
Débiteurs	175 286	212 239	301 646	794 054	204 025
Autres	0	0	0	0	90 182
Total	**557 246**	**639 794**	**776 619**	**1 475 136**	**1 716 012**

PASSIF	**1911**	**1912**	**1913**	**1917**	**1918**
Capital	484 728	559 507	670 069	1 345 102	1 421 721
Compte de réserve	18 473	20 973	23 473	33 473	38 937
Dépréciation de matériel	4 000	4 000	4 000		
Créditeurs	50 045	55 313	79 077	96 561	255 354
Total	**557 246**	**639 794**	**776 619**	**1 475 136**	**1 716 013**

Source : CAEF B15209.

ISÈRE.

Frenay frères, Vienne (bilans au 30 septembre) :

Actif	**1913**	**1914**	**1915**	**1916**	**1917**	**1918**	**1919**	**1920**
Matériel & Immeubles	197 436	184 431	168 431	155 896	132 704	289 704	239 704	189 704
Marchandises	631 812	939 583	965 733	662 664	668 412	678 596	552 078	1 083 549
Caisse	181	2 193	39 097	72 238	22 102	9 225	22 180	3 524
Débiteurs	8 146	6 315	479 078	806 104	1 429 959	555 926	844 712	447 188
Assurances								1 085 546
Pertes								22 694
Total	**837 575**	**1 132 522**	**1 652 338**	**1 696 902**	**2 253 177**	**1 533 451**	**1 658 674**	**2 832 205**

Passif	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920
Frenay les héritiers	171 336	226 679	214 679	190 534	190 534	160 534	160 534	160 534
Frenay Etienne	213 577	279 983	385 353	619 844	846 463	665 209	808 603	970 092
Bénéfice de guerre				240 000	466 620			
Bénéfices	108 416	87 019	462 446	453 240	406 154	343 822	316 093	
Seguin & (ill.)						63 334	31 668	63 333
Société de filature						95 000	85 000	85 000
Créditeurs	344 247	538 841	589 860	193 285	343 407	205 552	256 776	1 553 246
Total	**837 576**	**1 132 522**	**1 652 338**	**1 696 902**	**2 253 177**	**1 533 451**	**1 658 674**	**2 832 205**

Source : CAEF-B15330.

Jacquet & fils, Vienne (bilans au 31 décembre) :

ACTIF	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920
Immeubles Et matériels	239 908	234 708	258 730	348 391	354 375	444 375	542 475	738 375
Titres, effets	190 501	2 442	204 361	94 298	220 370	367 131	568 285	466 128
Marchandises	635 000	687 300	599 650	562 170	793 887	967 653	1 541 515	2 369 039
Caisse	348	34 096	30 150	2 216	5 316	6 265	11 148	4 387
Débiteurs	431 504	601 197	657 476	521 002	250 195	369 352	313 466	64 202
Total	**1 497 262**	**1 559 744**	**1 750 367**	**1 528 076**	**1 624 144**	**2 154 777**	**2 976 889**	**3 642 131**

PASSIF	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920
Comptes Sociaux	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000
CC associés	504 838	540 710	549 437	432 998	401 168	495 980	710 469	827 650
Réserves	10 244	12 312	22 103	24 373	28 261	30 693	33 846	64 911
Créanciers	862 179	886 722	1 058 827	950 706	1 074 715	1 508 104	2 112 575	2 629 570
Total	**1 497 262**	**1 559 744**	**1 750 367**	**1 528 077**	**1 624 144**	**2 154 776**	**2 976 889**	**3 642 131**

Source : CAEF B15209.

Seguin fils aîné, Vienne (bilans au 31 mars) :

ACTIF	1912-1914 (moy)	1914-1916	1916-1917	1917-1918	1918-1919	1919-1920
Bâtiments et Matériel	380 459	406 963	398 329	516 301	814 811	771 098
Actions, obligations	20 833	136 500	533 760	638 100	846 370	613 595
Marchandises	394 299	361 784	372 522	430 275	712 701	1 239 231
Caisse	743	67 583	51 504	13 465	22 495	5 704
Banquiers et Prélèvements	41 133	334 186	150 293	170 045	518 208	470 130
Clients et débiteurs divers	55 510	296 618	266 506	443 576	281 567	833 453
Impôts de guerre	0	0	23 930	47 859	70 759	93 658
Total	**892 978**	**1 603 633**	**1 796 844**	**2 259 622**	**3 266 910**	**4 026 868**

PASSIF	1912-1914 (moy)	1914-1916	1916-1917	1917-1918	1918-1919	1919-1920
Capital	406 667	440 000	1 105 000	1 262 006	1 262 006	1 746 900
Réserves	268 465	340 078	340 273	340 273	738 111	808 182
Intérêts Vve Seguin	0	0	33 845	397 839	0	0
Portefeuille, Loyer, Patente	13 667	42 553	650	0	0	0
Bénéfice net		622 641	179 846	150 939	484 895	697 153
Créanciers divers	204 179	158 361	137 231	108 565	781 899	774 634
Total	**892 978**	**1 603 633**	**1 796 845**	**2 259 622**	**3 266 910**	**4 026 868**

Source : CAEF B15209.

Vaganay frères, Vienne (bilans au 31 mars) :

ACTIF	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920
Immobilisations	169 138	150 819	161 987	120 011	97 522	329 943	308 713	586 904
Portefeuilles Effets et valeurs	367 692	318 943	504 227	1 136 075	1 129 937	846 133	388 737	370 407
Marchandises	932 661	1 017 716	1 108 537	933 727	1 674 723	2 522 058	1 259 349	1 310 565
Caisse	6 214	2 858	78 975	144 941	71 412	1 125	12 702	18 682
Banques	357 431	432 836	838 597	569 163	523 325	203 882	692 138	824 956
Débiteurs	591 079	864 922	690 031	195 640	0	0	610 524	636 249
Compte d'ordres et divers	0	0	0	0	66 250	56 250	40 225	83 065
Bénéfices de guerre	0	0	0	0	0	0	122 850	336 330
Total	**2 424 214**	**2 788 094**	**3 382 354**	**3 099 556**	**3 563 169**	**3 959 390**	**3 435 237**	**4 167 160**

PASSIF	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920
Comptes Nominaux (NS)	1 515 463	1 722 304	2 135 925	1 918 335	1 914 932	1 985 257	2 071 849	2 566 070
Comptes courants	789 470	927 790	1 084 429	980 221	959 726	1 066 212	1 076 068	1 131 194
Loyers immeubles industriels	114 000	138 000	162 000	186 000	0	0	0	0
Réserves	5 281	0	0	0	210 000	246 000	282 000	318 000
Effets et créances moratoriés	0	0	0	15 000	6 767	6 767	5 319	0
Débits et Créanciers	0	0	0	0	471 744	655 154	0	151 896
Total	**2 424 214**	**2 788 094**	**3 382 354**	**3 099 556**	**3 563 169**	**3 959 390**	**3 435 237**	**4 167 160**

Source : CAEF B15209.

INDRE.

SA des Ets Balsan, Châteauroux et Paris (Bilans au 31 décembre) :

ACTIF	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Immobilisations	1 330 774	1 317 585	1 016 689	968 032	1 605 691	2 882 191	3 395 691
Titres en Portefeuille	661 584	394 868	2 143 657	4 048 327	4 400 362	3 935 475	3 761 012
Caisse & Banquiers	447 487	1 542 905	6 274 191	4 849 733	376 360	529 813	531 115
Cautionnements (titres)	723 454	807 514	327 669	254 155	254 755	250 045	248 555
Marchandises	6 742 728	4 989 242	4 843 750	6 563 806	8 680 657	10 168 697	14 446 062
Taxes	7 200	14 901	22 535	23 379	24 817	484 823	561 668
Comptes débiteurs	3 142 009	5 068 286	3 871 024	3 194 842	8 679 110	8 009 679	9 994 773
Total	**13 055 237**	**14 135 300**	**18 499 515**	**19 902 273**	**24 021 750**	**26 260 723**	**32 938 875**

PASSIF	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Capital	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000
Réserve légale	15 046	49 792	115 306	212 390	268 672	313 092	356 659
Réserves,Amortissement et provisions	1 511 052	2 090 768	1 830 473	2 750 251	2 967 650	5 945 020	5 978 417
Vente terrains	43 335	45 316	45 316	46 066	44 007	44 007	44 007
Compte d'ordre	4 794	13 795	13 795	111 898	97 273	417 822	273 994
Pertes et Profits	694 907	1 310 294	1 941 676	1 125 641	888 388	871 338	677 103
Effets à payer	500 000	0	0	600 000	1 000 000	3 000 000	4 100 000
Comptes clients et fournisseurs	249 565	230 112	5 552 948	6 056 027	9 755 760	6 669 445	12 508 695
Comptes courants créditeurs	1 036 537	1 395 222	0	0	0	0	0
Total	**13 055 237**	**14 135 300**	**18 499 515**	**19 902 273**	**24 021 750**	**26 260 723**	**32 938 875**

Source : CAEF-B15579.

LOIR-ET-CHER.

Benjamin Normant frères (bilans au 31 décembre) :

ACTIF	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920
Immobilisations physiques	4 000 000	3 798 423	3 743 780	3 130 856	2 858 854	2 509 032	2 671 149	3 165 179
Immobilisations mobilières	335	539	3 694	1 500 059	105 072	2 579 634	2 551 119	2 541 240
Caisse	16 915	74 551	231 701	168 873	280 833	85 185	55 366	164 694
Marchandises tous types	5 379 608	8 625 321	7 638 147	7 689 027	8 908 156	8 712 067	11 299 934	22 846 835
Comptes Particuliers	0	0	2 902 065	5 047 589	6 969 933	5 360 830	5 995 408	3 861 327
Comptes Débiteurs divers	408 967	3 133 575	4 063 331	2 668 599	2 425 278	4 519 911	3 675 843	4 887 156
Banques	0	0	0	0	0	0	1 772 842	41 964
Pertes	0	0	0	0	0	0	0	1 338 568
TOTAL	**9 805 826**	**15 632 409**	**18 582 720**	**20 205 003**	**21 548 127**	**23 766 660**	**28 021 660**	**38 846 963**
PASSIF	**1913**	**1914**	**1915**	**1916**	**1917**	**1918**	**1919**	**1920**
Capital social	10 000 000	11 702 550	14 973 212	11 971 968	11 971 968	11 971 968	25 693 454	20 000 000
Cptes courants famille	269 418	48 720	0	0	0	0	511 403	538 345
Cptes courants du personnel	0	0	0	0	0	0	26 683	190 844
Réserves	0	30 000	200 000	90 000	120 000	150 000	784 329	805 248
Bénéfices Reportés	0	0	0	5 018 414	6 960 467	8 630 509	0	0
Bénéfices nets	0	2 606 724	2 180 889	1 942 053	1 670 042	1 825 391	0	0
Banques	0	733 938	0	0	0	0	0	7 113 213
SA J. Holden	0	0	0	0	0	0	43 269	290 133
Cptes créditeurs divers	0	510 476	1 228 619	1 182 568	825 649	1 188 791	962 523	9 909 180
TOTAL	**10 269 418**	**15 632 409**	**18 582 720**	**20 205 003**	**21 548 127**	**23 766 660**	**28 021 660**	**38 846 963**

Source : CAEF-B15346.

SEINE-INFÉRIEURE.

Blin & Blin, Elbeuf (bilans au 30 septembre) :

ACTIF	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Immobilisations (-amortissements)	3 274 232	3 243 000	3 254 990	3 315 289	4 257 593	4 194 005	4 156 354
Comptes sociaux	1 678 253	1 645 342	1 626 811	298 111	0	0	533 114
Stocks et Approvisionnements	3 228 371	3 634 970	5 764 454	9 291 383	11 355 946	13 894 793	18 689 806
Clients débiteurs et banques	1 373 530	1 161 598	910 088	2 199 737	2 049 507	4 894 019	2 725 173
Intendance, Livraisons	0	807 113	2 909 482	1 318 790	1 968 358	0	0
Débiteurs divers	75 677	78 860	108 990	132 479	165 882	0	0
Portefeuille, effets et caisse	45 912	104 784	14 146	46 070	100 115	0	0
TOTAL	**9 675 975**	**10 675 666**	**14 588 961**	**16 601 860**	**19 897 400**	**22 982 817**	**26 104 447**

PASSIF	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Comptes sociaux					93 242	63 173	0
CC et dépôts divers	8 105 856	8 129 505	8 052 348	7 791 637	8 730 887	8 543 562	8 127 911
Compte de réserve	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Créances litigieuses	5 365	1 616	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
Réserve bénéfices de guerre				425 000	425 000	575 000	635 994
Provisions diverses	186 623	194 519	315 589	432 366	580 471	810 488	1 041 901
Pertes et Profits	140 447	107 536	1 454 407	1 622 576	1 347 735	1 339 569	1 966 385
Fournisseur matières premières	598 438	1 325 472	2 306 972	2 469 654	2 924 580		
Intendance Fournitures		323 242	1 218 718	1 555 569	2 673 316		
Fournisseurs divers	140 286	209 317	310 809	438 781	914 826		
Banquiers	398 960	284 459	531 118	1 466 277	1 642 053		
Créanciers, fournis-seurs, banques					165 290	11 251 024	13 932 256
TOTAL	**9 675 975**	**10 675 665**	**14 589 961**	**16 601 860**	**19 897 400**	**22 982 817**	**26 104 447**

Source : CAEF-B15522.

Fraenckel-Herzog, Elbeuf (Bilans au 30 juin) :

ACTIF	1913	1914	1917 (déc.)
Immobilisations (– amortissements)	1 871 739	2 205 894	2 150 435
Actions, obligations, portefeuille et effets	3 215 753	3 309 203	293 587
Caisse	79 440	14 859	19 288
Marchandises	5 117 376	6 021 453	7 803 430
Banques	416 347	59 926	0
Laines	1 059 138	802 948	5 978 318
Débiteurs divers	3 202 349	2 970 269	0
TOTAL	**14 962 142**	**15 384 553**	**16 245 058**

PASSIF	1 913	1 914	1917 (déc.)
Capital (comptes perso)	8 442 869	9 057 092	8 130 863
Réserve permanente	100 000	100 000	100 000
Compte de réserve/d'attente	40 000		240 307
Créances douteuses			200 000
Compte spécial			1 800 000
Marchandises à Roubaix, Fourmies et Sedan			576 836
Bénéfices nets	693 743	430 989	789 658
Créditeurs divers	5 451 780	5 618 754	4 190 492
Factures et escompte	233 750	177 718	216 903
TOTAL	**14 962 142**	**15 384 553**	**16 245 058**

Source : CAEF-B15522.

Bourgeois & fils (& Cie), bilans au 31 décembre :

ACTIF	1913-1915	1916	1917	1918	1919
Immobilisations	48 892	45 728	39 753	39 753	736 720
Portefeuilles et valeurs	13 928	530 493	361 471	361 471	577 231
Marchandises	1 087 717	1 252 807	1 637 283	1 637 283	1 828 507
Clients et fournisseurs	808 250	124 358	421 796	421 796	1 157 347
Banquiers			149 431	149 431	
Ets Karcher			15 000	15 000	
CC	18 149	55 189	27 529	27 529	227 866
Contributions de guerre					196 034
Caisse	162	867	18 562	18 562	6 426
TOTAL	**1 977 099**	**2 009 441**	**2 670 825**	**2 670 825**	**4 730 132**

PASSIF	1913-1915	1916	1917	1918	1919
Capital social	418 000	418 000	368 000	368 000	964 060
Comptes courants	229 397	238 604	217 542	217 542	567 205
Réserves	103 628	287 588	377 588	377 588	448 253
Pertes et Profits		446 508	914 008	914 008	1 829 120
C. Dépôts	750 769	389 283	305 949	305 949	105 363
Clients et fournisseurs	366 168	43 817	297 817	297 817	406 781
C. banquiers	55 129	15 000	15 000	15 000	
Autres (frais, escomptes, rabais, confection)	54 000	170 641	174 921	174 921	390 922
TOTAL	**1 977 090**	**2 009 441**	**2 670 825**	**2 670 825**	**4 711 705**

Source : CAEF-B15522.

INDUSTRIE COTONNIÈRE

LOIRE

Léon Bariquand & fils, Roanne (bilans au 30 juin) :

ACTIF	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Immeubles et matériel	426 459	408 614	390 415	350 245	349 770	349 770
Portefeuille et caisse	9 912	23 196	14 441	8 654	11 223	69 351
Valeurs Diverses	20 402	20 411	115	0	0	0
Débiteurs	306 082	582 425	637 330	1 083 022	390 835	1 514 696
Marchandises	617 586	679 523	652 867	522 356	2 383 981	1 476 094
Perte nette	47 876					
Total	**1 428 317**	**1 714 169**	**1 695 167**	**1 964 278**	**3 135 809**	**3 409 911**

PASSIF	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Capital	1 015 601	1 262 283	1 262 283	1 480 125	560 000	560 000
Bénéfice net		233 450	139 356	237 329	823 400	292 434
Valeurs Diverses	23 138	7 570	7 570	13 120	0	0
Créditeurs	389 578	285 958	285 958	233 703	1 752 409	2 557 477
Total	**1 428 317**	**1 789 261**	**1 695 167**	**1 964 277**	**3 135 809**	**3 409 911**

Source : CAEF-B15353.

Louis Déchelette Roanne :

ACTIF	31/07/1915	31/01/1916	31/12/1916		31/12/1918	31/12/1919
Usine	254 778	244 555	222 138		191 834	166 820
Liquidation	14	14	0		0	0
Obligations	0	0	0		0	107 500
Portefeuille	1 273	0	0		0	0
Bons Défense Nationale	129 500	221 434	67 800		266 893	0
Marchandises	293 242	208 960	405 951		550 564	557 444
Banquiers et Caisse	297 007	548 438	281 188		310 345	828 672
Débiteurs et avances diverses	405 866	208 325	248 608		432 434	370 513
Pertes	0	66 747	0		0	0
Total	**1 381 680**	**1 498 472**	**1 225 684**		**1 752 070**	**2 030 949**

Passif	31/07/1915	31/01/1916	31/12/1916	31/12/1917	31/12/1918	31/12/1919
Gabriel	415 937	442 213	310 635	339 443		
Jean	436 498	494 983	362 429	391 236	1 710 817	2 003 662
Maurice	344 235	393 747	255 404	284 211		
Reconstitution d'usine		158 448	128 447	128 446		
Bénéfice Net	156 000		67 502	321 684		
Caisses secours	80	80	71		411	2 127
Escomptes	4 750					
Créditeurs divers	24 180	9 001	101 197		40 843	25 158
Total	**1 381 680**	**1 498 472**	**1 225 684**	**1 465 020**	**1 752 070**	**2 030 947**

Source : CAEF-B15354.

Gouttenoire & Cie, Roanne (bilans au 31 août) :

ACTIF	1913	1916	1917	1918	1919	1920
Immobilisations	223 836	226 757	151 797	126 026	100 523	73 999
Marchandises	644 215	1 052 664	785 466	736 934	724 878	2 122 530
Banquiers, Fournisseurs, Bons, Rentes	325 495	502 118	1 187 209	1 581 108	1 674 028	1 041 781
Clients débiteurs	405 985	161 104	141 844	306 207	668 716	795 402
Encaisse	25 424	21 284	35 460	21 578	13 626	16 223
Représentant		118			839	1 622
Timbres postaux etc	1 092					3 127
Total	**1 626 047**	**1 964 044**	**2 301 776**	**2 771 854**	**3 182 610**	**4 054 685**

Passif 31 août	1913	1916	1917	1918	1919	1920
Dépôts de fonds	383 333	1 298 840	1 673 668	1 870 836	1 767 395	1 864 602
Comptes Associés	1 042 300	209 000	212 000	212 000	212 000	210 000
Amortissements Inventaire et supplémentaires	0	97 161	59 345	71 288	85 038	99 340
Provisions dues	3 815	5 848	21 777	6 766	23 517	31 802
Fournisseurs & Banquiers	22 786	13 428	46 751	109 343	283 658	811 463
Etat				87 333	267 635	465 677
Associés Comptes de Levées					36 000	
Gratifications employés					4 778	9 300
Loyers et Appointements		5 100	7 400	14 800	14 834	30 801
Divers	21 582	6 444	9 015	25 024	42 891	
Solde P&P	152 179	328 173	271 820	374 467	444 865	531 702
Total	**1 625 996**	**1 963 994**	**2 301 776**	**2 771 856**	**3 182 610**	**4 054 685**

Source : CAEF-B15351.

Michalon-Siedel & Kaltenbach, Roanne (bilans au 30 juin) :

Actif	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920
Immeubles et Matériel	238 222	225 746	217 579	305 000	298 350	316 265	298 788
Marchandises en stocks	289 571	241 467	397 673	401 690	347 888	318 564	883 925
Titres et coupons	35 740	35 740	115 926	129 922	134 518	189 388	298 905
La Providence (ass.)	280	280	280	280	280	280	280
Banques	97 264	191 198	101 004	117 450	378 308	604 208	797
Caisse	1 699	1 290	610	2 599	2 589	2 598	1 889
Traites et remises					12 433		
Débiteurs divers	147 937	194 592	146 010	208 753	385 521	578 759	461 749
Total	**810 713**	**890 314**	**979 081**	**1 165 695**	**1 559 886**	**2 010 062**	**1 946 334**

PASSIF	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920
Comptes capital	531 163	543 123	573 123	593 270	577 905	538 858	538 688
Comptes Courants et de dépôt	227 718	243 470	287 705	429 393	533 581	878 312	1 003 343
Comptes spéciaux et Réserves				28 016	28 897	3 297	169 488
Bénéfice net	34 372	91 928	82 131	83 387	377 552	180 222	132 261
Créances Diverses	17 460	11 793	36 122	31 630	41 941	409 374	102 554
Total	**810 713**	**890 314**	**979 081**	**1 165 696**	**1 559 876**	**2 010 063**	**1 946 334**

Source : CAEF-B15355.

Monterey-Develey, Roanne (bilan au 30 juin) :

ACTIF	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920
Immeubles & Matériel	237 188	225 329	210 663	200 129	185 123	171 361	195 344
Portefeuille	40 215	22 933	25 970	19 844		57 896	7 463
Valeurs et bons de la Défense nationale	121 284	62 591	114 941	157 069	88 975	67 138	72 100
Marchandises	303 542	312 988	251 691	198 956	490 953	451 506	1 014 065
Débiteurs	170 950	352 990	356 553	425 050	368 492	586 627	565 706
Caisse	1 326	495	1 828	133	718	624	
Pertes	18 704						
Total actif	**893 210**	**977 325**	**961 646**	**1 001 181**	**1 134 261**	**1 335 152**	**1 854 679**

PASSIF	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920
Capital	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000
Bénéfice net		118 293	67 220	67 838	104 254	115 730	471 528
Caisse							1 367
Créditeurs divers	93 210	59 032	94 426	133 343	230 007	419 422	581 784
Total	**893 210**	**977 325**	**961 646**	**1 001 181**	**1 134 261**	**1 335 152**	**1 854 679**

Source : CAEF-B15355.

SEINE (Paris).

Cartier-Bresson, Société française des cotons à coudre, Paris, Pantin (bilans au 30 juin) :

ACTIF	**1914**	**1917**	**1918**	**1919**
Usines et ateliers	4 413 511	3 888 000	3 793 841	3 418 356
Prêts	20 250	19 289	19 289	20 927
Fonds de commerce et succursales (Vienne et Londres)	401 924	2	2	2
Paris	689 306	612 481	612 481	1 029 726
Espèces	49 176	60 351	94 919	60 860
Valeurs, titres et portefeuille	460 404	524 568	762 131	1 132 060
Bons Défense nationale	0	4 186 250	6 158 250	8 513 250
Débiteurs divers	783 715	2 467 853	4 773 447	4 638 510
Versements actionnaires	276 000	460 000	460 000	460 000
Marchandises	3 642 978	4 461 504	4 771 602	4 904 127
TOTAL	**10 737 264**	**16 680 297**	**21 445 963**	**24 177 818**

PASSIF	**1914**	**1917**	**1918**	**1919**
Capital actions	9 200 000	9 200 000	9 200 000	9 200 000
Obligation et emprunts Actionnaires	160 000	0	0	0
Épargnes, retenues et loyers	71 239	77 689	83 584	67 286
Réserve retraites ouvrières	9 705	15 768	17 074	27 799
Réserve légale	349 452	492 135	706 790	963 937
Pertes en pays envahis	0	72 424	72 424	0
Fonds de prévoyance	0	200 000	700 000	1 200 000
Impôts de guerre et fiscalité	0	600 000	2 714 497	5 830 497
Amortissements	214 049	0	0	0
Profits et pertes	405 861	4 699 239	5 519 488	4 130 765
Provisions litiges et dépenses à solder	147 106	279 791	486 355	315 685
Créditeurs divers	179 854	1 043 252	2 258 113	2 441 850
TOTAL	**10 737 264**	**16 680 297**	**21 758 324**	**24 177 818**

Source : CAEF-B56964.

SEINE-INFÉRIEURE :

Gaillard & Cie, Paris, Barentin, Darnétal (bilans au 31 décembre) :

ACTIF	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Immeubles et Matériel	600 000	808 439	405 303	859 959	930 401	1 192 283
Marchandises	738 965	781 536	916 007	1 030 756	1 070 054	948 938
Caisse	33 055	78 505	49 705	51 803	47 538	108 345
Valeurs et effets Porte-feuilles	206 462	935 822	935 822	962 718	1 318 890	1 533 700
Bons Défense Nationale	200 000	200 000	200 000	1 462 500	2 145 000	4 818 500
Compte Banques	603 663	183 608	183 608	417 727	690 957	428 183
Comptes débiteurs	401 564	662 772	662 772	1 123 631	1 191 058	681 825
TOTAL	**2 783 710**	**3 650 682**	**3 353 216**	**5 909 093**	**7 393 897**	**9 711 773**

PASSIF	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Capital	1 900 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000	3 000 000	3 000 000
Réserve statutaire	107 133	122 967	178 383	202 133	359 356	379 356
Réserve spéciale	127 442	210 667	210 667	1 121 801	351 415	1 790 192
Arrérages	9 984	19 367	38 105	18 800	88 702	59 106
Réserve pour Débiteurs douteux	59 293	12 357	8 162	6 220	5 005	1 117 889
Réserve escompte et main-d'œuvre	60 000	55 000	104 000	109 000	245 000	148 000
Amortissements				548 429	692 110	835 791
Report Exercice n-1	6 533		459 060			126 981
Bénéfice net	330 025	1 108 227	525 144	1 183 010	1 944 453	2 251 797
Comptes Créditeurs, effets à payer	183 299	222 097	223 662	1 175 872	957 786	
TOTAL	**2 783 710**	**3 650 682**	**3 647 182**	**6 265 265**	**7 643 826**	**9 709 111**

Source : CAEF-B15588.

Waddington & Cie, Rouen, Saint-Rémy-sur-Avre (Eure-et-Loir) (bilans au 30 juin) :

ACTIF	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Immeuble et matériel	1 616 207	1 043 866	1 034 460	1 367 293	1 811 840	1 837 449
Emprunt national		250 844	250 844	250 844	350 460	350 460
Marchandises générales	1 710 408	1 942 827	2 587 166	3 330 178	4 177 656	6 540 284
Coton au Havre	413 912	667 208	725 628	1 466 253	551 132	752 598
Caisse	36 741	54 973	35 511	92 391	72 561	32 212
Débiteurs divers	1 073 119	744 202	1 043 364	1 263 759	2 087 676	2 152 796
Pertes	5 950	57 925				0
Créances douteuses			135 782	135 216	118 474	61 696
TOTAL	**4 856 337**	**4 761 845**	**5 812 756**	**7 905 935**	**9 169 800**	**11 727 495**

PASSIF	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Capital social	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000
Créditeurs en comptes-courants	1 808 270	1 232 559	1 780 760	2 046 461	2 803 859	3 591 462
Réserves			240 000	370 000	947 069	2 558 069
Profits et Pertes		480 000	168 000	192 000	240 000	240 000
Créditeurs divers	162 968	398 086	189 396	505 274	2 606 473	1 819 563
Traites en circulation	265 000	96 000	187 000	239 000		840 000
Cotons aux warrants au Havre	220 100	155 200	847 600	2 153 200	172 400	278 400
TOTAL	**4 856 338**	**4 761 845**	**5 812 757**	**7 905 935**	**9 169 800**	**11 727 495**

Source : CAEF-B15534.

Manchon, Lemaître & Cie, Bolbec (bilans au 30 juin) :

ACTIF	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920 (juin)
Immeubles et Matériel	300 804	295 885	238 738	227 832	166 527	1 534 445	1 423 363
Marchandises	1 180 150	1 829 064	1 708 702	2 400 159	2 293 473	3 246 789	5 797 645
Effets à recevoir	470	4 488	0	0	0	0	0
Caisse et Portefeuille	47 407	7 748	13 126	15 548	22 460	24 180	23 027
Débiteurs	1 315 829	1 447 729	2 269 557	3 274 983	6 013 382	5 970 167	3 257 752
Compte en banque	0	0	0	0	0	0	1 049 793
TOTAL	2 844 660	3 584 914	4 230 122	5 918 521	8 495 842	10 775 581	11 551 580

PASSIF	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920 (juin)
Capital	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	4 000 000	4 000 000
Réserves	200 072	362 201	220 091	232 814	0	83 178	91 224
CC associés	662 061	1 096 771	1 110 374	1 296 642	2 170 157	0	0
Bénéfices	0	0	0	0	0	1 580 373	139 733
Créditeurs divers	782 526	925 942	1 699 658	3 189 065	5 125 685	5 112 030	7 320 723
TOTAL	2 844 660	3 584 914	4 230 122	5 918 521	8 495 842	10 775 581	11 551 680

Source : CAEF-B15520.

Westphalen-Lemaître, Lillebonne (bilans au 31 décembre) :

ACTIF	1914	1915	1916	1918	1919	1920 (juin)
Immobilisations (-amortissements)	520 000	480 000	440 000	280 000	320 000	300 000
Marchandises	742 350	1 079 907	1 207 642	1 880 733	2 030 858	4 442 309
Caisse	54 798	45 050	16 321	7 829	30 851	3 681
Traites, remises, Administration militaire	31 276	21 113	368 831	13 298	177 181	238 671
Débiteurs divers	266 965	379 239	144 126	2 538 894	3 860 248	1 515 048
Autres	109 219	108	1 756	474	240	379
TOTAL	**1 724 608**	**2 005 417**	**2 178 676**	**4 721 227**	**6 419 377**	**6 500 088**

PASSIF	1914	1915	1916	1918	1919	1920 (juin)
Capital	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Obligations	474 000	449 500	423 500	368 000	338 000	338 000
Réserves	41 251	45 036	97 953	827 228	1 860 559	3 495 470
Fonds de Roulement	126 000	150 500	176 500	232 000	262 000	262 000
Report bénéfices	0	0	4 532	858 013	399 532	594 532
Bénéfices	0	332 139	374 041	1 310 303	2 282 215	409 898
Frais non payés et Créditeurs divers	83 357	28 242	102 150	125 683	277 072	400 188
TOTAL	**1 724 608**	**2 005 417**	**2 178 676**	**4 721 227**	**6 419 377**	**6 500 088**

Source : CAEF-B15528.

André Huet, P. & P. Claeyssens, Lille, Rouen :

ACTIF	31/03/1916	31/09/1916	31/09/1917	31/09/1918	31/12/1919
Terrains et immeubles	337 228	339 379	490 741	520 241	1 082 871
Matériel et mobilier	281 575	274 709	535 467	663 007	817 576
Marchandises	626 505	860 701	1 401 851	1 407 688	2 788 709
Clients et fournisseurs débiteurs	215 524	309 453	1 360 307	2 661 967	3 031 126
Caisses et effets	9 428	1 924	11 572	16 370	118 879
M. Huet	1 167				
Compte d'ordre	202 882				
Banquiers		42 664			
Pertes	34 861				
Total	**1 709 169**	**1 828 829**	**3 799 939**	**5 269 273**	**7 839 161**

PASSIF	31/03/1916	31/09/1916	31/09/1917	31/09/1918	31/12/1919
Capital social	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
Amortissements	14 845	56 858	257 164	543 653	991 102
CC A. Huet	1 455	46 235	167 988	402 622	560 044
CC Pierre Claeyssens	1 455	128 263	219 280	437 866	672 265
CC Paul Claeyssens	1 455	128 263	235 799	455 541	566 674
Comptes d'ordre et provisions	200 564	5 019	312 227	762 227	1 212 227
Banquiers	275 013				
Fournisseurs	482 297	595 969	392 605	130 486	1 181 913
Fournisseurs et banquiers St-Philbert	61 274	190 250	254 435	790 201	1 004 274
Effets à payer			1 018 725	918 178	1 203 816
Aures	875				68 347
Meyer	250 000	250 000			
Wicart (effets St-Philbert)	119 934	122 651	328 500	228 500	228 500
Ch. Huet fils (St-Philbert)	150 000	155 444	163 217	150 000	
Ets Muller			300 000	300 000	
Total	**1 709 168**	**1 828 954**	**3 799 939**	**5 269 273**	**7 839 162**

Source : CAEF-B15419.

Comptoir Industriel Cotonnier, Épinal (bilans au 30 juin) :

ACTIF	1915	1916	1917	1918	1919	1920
Portefeuille	494 095	656 708	318 852	1 039 104	81 154	173 359
Marchandises	8 997	79 267	5 877	32 744	25 942	67 341
Débiteurs	2 430 556	2 173 335	3 370 171	7 258 062	9 383 092	8 903 072
Caisse	64 650	3 251	2 492	4 020	98	36 154
TOTAL	**2 998 297**	**2 912 561**	**3 697 392**	**8 333 930**	**9 490 285**	**9 179 926**

PASSIF	1915	1916	1917	1918	1919	1920
Capital action	1 200 000	1 200 000	1 200 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000
Réserves	29 674	31 158	32 716	72 943	146 749	133 830
Réserves impôts de guerre					65 087	480 994
Provisions	17 849	18 742	19 679	20 663	240 754	579 049
Report bénéfices		27 917	31 756	49 109		
Bénéfices	27 917	3 839	54 106	448 997	956 838	718 282
Créanciers et Effets à payer	1 722 857	1 630 905	2 359 135	5 342 219	5 680 858	4 867 771
TOTAL	**2 998 297**	**2 912 561**	**3 697 392**	**8 333 930**	**9 490 285**	**9 179 926**

Source : CAEF B 15572.

Kœchlin & Cie, Paris, Ramonchamp (bilans au 31 mars) :

ACTIF	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920
Filatures et tissage (4 usines)	1 777 801	1 810 880	1 728 558	1 619 436	1 490 978		
Titres et participations Divers	12 843	21 770	115 629	143 412	61 485	49 016	933 509
Bons de la Défense Nationale			10 000				
Marchandises en magasin	649 913	548 858	772 380	1 013 278	2 195 276	2 734 819	3 602 065
Appr. Et outillages divers	174 584	174 613	201 162	264 397	340 698	398 128	710 511
Caisses et Banques	157 505	101 677	72 752	138 163	339 562	165 557	282 189
Effets à recevoir	133 628	26 586	57 273	383 200	85 766	108 348	244 809
Comptes courants et Divers débiteurs	101 305	128 058	192 565	291 058	494 006	1 184 122	346 297
Pertes		35 488					
TOTAL	**3 007 578**	**2 847 930**	**3 150 319**	**3 852 944**	**5 007 770**	**4 639 989**	**6 119 380**

PASSIF	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920
Comptes d'apport des Associés	290 000	290 000	290 000	290 000	290 000	290 000	510 000
CC associés					1 458 011		
CC créditeurs	2 185 612	2 185 211	2 400 695	2 775 801	1 043 116	1 169 710	1 757 788
Réserves diverses et comptes d'ordre			116 994	137 770	77 770	90 770	413 253
Impôts bénéfices de guerre					1 130 377	1 891 651	2 511 611
Bénéfices net	9 935						
Créditeurs divers	44 596	57 628	55 261	132 596	66 720	366 924	166 418
Créditeurs Banques					80 855	88 452	103 247
Effets à payer	477 436	315 091	287 368	516 776	860 922	742 483	657 064
TOTAL	**3 007 578**	**2 847 930**	**3 150 319**	**3 852 944**	**5 007 770**	**4 639 989**	**6 119 380**

Source : CAEF- B-0015589.

SA des établissements Kuhlmann, Épinal, Arches, Bar-le-Duc (Meuse) (bilans au 30 juin) :

ACTIF	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Immeubles, Mobilier Industriel	2 502 405	2 335 601	2 325 001	2 020 001	1 820 001	1 370 001
Caisse, portefeuille et titres	145 221	70 655	167 217	274 548	215 923	234 347
Marchandises	3 282 100	2 896 213	3 987 641	4 760 183	4 692 772	7 455 910
Approvisionnements	160 979	0	0	348 575		
Débiteurs divers	891 472	1 021 245	841 943	1 739 130	3 238 388	1 978 555
TOTAL	**6 982 177**	**6 323 714**	**7 321 802**	**9 142 438**	**9 967 084**	**11 038 813**

PASSIF	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Capital action	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Capital Obligation	1 500 000	1 425 000	1 350 000	1 275 000	1 200 000	1 125 000
Réserve Légale	5 547	14 546	15 128	29 761	38 934	55 432
Réserve spéciale	14 503	32 109	33 393	34 729	36 118	52 000
Réserve d'éventualité		81 633	32 392	30 821	32 053	52 000
Réserve Impôt de guerre					21 530	105 469
Pertes et profits	397 474	65 302	577 437	353 506	537 331	152 151
Reports			59 548	0	17 813	9 857
Créanciers divers	3 564 653	3 205 126	3 753 904	5 918 620	6 583 304	7 986 904
TOTAL	**6 982 177**	**6 323 715**	**7 321 802**	**9 142 437**	**9 967 084**	**11 038 813**

Source : CAEF-B15571.

Dreyer père et fils, Le Thillot (bilans au 30 juin) :

ACTIF	**1913**	**1914**	**1918**	**1919**	**1920**
Immobilisations	787 412	928 526	1 042 566	1 073 173	1 114 204
Caisse	2 355	3 782	9 500	7 820	37 095
Marchandises et Approvisionnements	40 901	40 080	469 569	797 169	1 733 017
Banques	1 991	0	26 674	259 352	0
Débiteurs divers	137 885	118 891	535 997	855 595	1 112 869
Total	**970 544**	**1 091 277**	**2 084 306**	**2 993 108**	**3 997 184**

PASSIF	**1913**	**1914**	**1918**	**1919**	**1920**
Capital social	773 133	773 133	734 133	734 133	1 486 806
Amortissements	107 137	135 227	282 761	319 682	391 452
Réserves	51 556	80 577	101 997	126 374	562 084
Report bénéfices	0	0	0	598 732	0
Bénéfices	28 564	21 822	598 732	636 979	71 645
Comptes Dreyer	4 609	70 433	18 522	0	0
Créditeurs divers	1 951	3 559	199 461	557 864	519 229
Banques	3 594	6 526	148 700	19 344	965 968
Total	**970 544**	**1 091 277**	**2 084 306**	**2 993 108**	**3 997 184**

Source : CAEF-B15576.

Gérard & Béranger, Saint-Dié (bilans au 30 juin) :

ACTIF	**1915**	**1916**	**1917**	**1918**	**1919**	**1920**
Matériel	193 842	198 802	199 482	199 482	199 632	199 632
Souscription à l'emprunt					52 350	103 100
Béranger	17 000	17 000	17 000	17 000	17 000	17 000
Portefeuille	7 418	8 218	7 418	7 507	6 945	863
Participation société Coopérative l'Abeille				12 223		
Inventaire Marchandises	273 000	170 254	121 244	287 396	634 648	605 120
Caisse	29 964	105 635	6 558	8 043	4 317	40 575
Débiteurs	302 551	285 465	496 307	643 113	282 215	570 043
Banque de France				106 402	29 484	
Groupe charbonnier & ravitaillement			20 125	10 328	22 651	38 731
TOTAL	**823 775**	**785 373**	**868 133**	**1 291 492**	**1 249 242**	**1 575 063**

PASSIF	1915	1916	1917	1918	1919	1920
Capital	200 000	200 000	200 000	200 000	350 000	350 000
CC Gérard	217 860	215 327	215 327	645 583	510 483	529 647
Amortissements			28 525	37 099	45 244	57 954
Réserve		29 392	64 392	64 392	126 132	174 609
Bénéfices				65 740	74 808	51 698
Loyers			54 000	72 000	90 000	
Banques	342 415	278 812	204 822	113 677		
Vendeurs		34 111	40 474	34 807	10 687	
Créditeurs divers	63 500	27 730	60 593	22 194	41 888	411 155
TOTAL	**823 776**	**785 373**	**868 134**	**1 255 492**	**1 249 242**	**1 575 063**

Source : CAEF-B15575.

Witz & Feltz, Épinal, Saint-Dié, Sauceray, Ferdrupt, Remanvillers (bilans au 30 juin) :

ACTIF	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920
Bâtiments et Mobilier	1 709 421	1 634 843	1 614 874	1 431 566	1 351 708	1 255 345	1 254 335
Effets en Portefeuille	100 760	16 922	32 761	100 765	257 907	129 322	161 817
Marchandises	1 183 204	924 822	760 037	1 257 538	1 768 624	2 004 168	1 958 353
Caisse	2 904	11 189	3 977	7 779	9 114	8 849	10 021
Débiteurs divers	196 085	483 695	893 766	1 007 618	1 919 731	2 396 012	2 786 935
Créances douteuses	8 732	25 149	16 345	59	59	59	59
Cptes d'ordre pour dommages de guerre							1 929 570
Total	3 201 106	3 096 620	3 321 759	3 805 324	5 307 141	5 793 754	8 101 089

PASSIF	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920
Capital	310 000	310 000	310 000	310 000	180 000	180 000	180 000
Commandite	140 000	140 000	140 000	140 000	270 000	270 000	270 000
Provision filature de Saint-Michel				350 000	1 275 000	1 725 000	1 825 000
Réparation & Dommages de guerre					141 620	254 150	2 533 810
Profits et pertes	121 541	29 468	239 484	299 479	586 676	421 148	254 194
Comptes de dépôts	2 492 631	2 584 421	2 505 008	2 522 682	2 661 763	2 763 394	1 915 726
Créances diverses	136 934	32 731	47 267	183 164	192 082	180 062	1 122 360
Total	**3 201 106**	**3 096 620**	**3 241 759**	**3 805 324**	**5 307 141**	**5 793 754**	**8 101 089**

Source : CAEF-B15571.

SA des établissements Kiener, Éloyes (bilans au 30 juin) :

ACTIF	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920
Immobilisations (- amortissements)	3 059 204	2 910 451	2 725 016	2 728 855	2 728 458	2 177 331	2 201 807	2 120 073
Effets en portefeuille, obligations et actions	602 824	684 893	623 000	697 000	701 253	761 923	1 528 006	1 098 679
Caisse	12 002	15 267	10 000	10 000	9 092	12 058	18 595	10 649
Marchandises et approvisionnements (dont fermes)	1 095 713	1 033 090	1 856 000	1 984 000	1 901 675	1 907 727	2 192 044	3 607 071
Banque	334 799	649 559	0	0	260 162	181 467	51 870	0
CC du personnel	0	3 165	3 000	4 000	4 494	4 037	1 379	294
Débiteurs divers	249 256	207 737	261 000	201 000	398 500	578 527	826 039	1 270 804
Total	**5 353 797**	**5 504 162**	**5 478 016**	**5 624 855**	**6 003 633**	**5 623 070**	**6 819 739**	**8 107 570**

PASSIF	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920
Capital	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000
Réserves	611 981	783 544	956 347	956 347	956 365	1 048 760	966 099	1 194 345
Provisions	20 000	21 311	21 000	21 000	74 583	74 583	74 583	518 934
Report bénéfices	0	0	0	146 669	422 508	0	0	0
Bénéfices	572 667	529 171	146 669	275 839	362 225	312 317	1 689 021	434 254
CC du personnel	562 598	581 109	561 000	575 000	585 616	585 832	565 285	395 665
Banque	0	0	42 000	60 000	0	0	0	1 987 185
Créditeurs divers	86 551	89 027	251 000	90 000	102 337	101 577	24 752	77 188
Total	**5 353 797**	**5 504 162**	**5 478 016**	**5 624 855**	**6 003 633**	**5 623 070**	**6 819 739**	**8 107 570**

Source : CAEF-B155571.

Eugène Kempf (Les héritiers), Saint-Dié (bilans au 31 décembre) :

ACTIF	1912	1914	1915	1916	1917	1918
Immobilisations	1 632 662	1 577 189	1 577 089	1 346 961	1 130 373	1 716 914
Marchandises, approvisionnements et caisse	254 428	500 173	677 352	717 471	1 204 233	1 197 002
Compte personnel	487 460	475 009	739 734	582 941	527 714	735 768
Débiteurs, banques	53 721	216 669	483 174	357 649	524 197	865 870
Pertes	0	55 761	0	0	0	0
Non identifié	242 826	0	0	0	0	0
TOTAL	**2 671 096**	**2 824 800**	**3 477 348**	**3 005 021**	**3 386 517**	**4 515 553**

PASSIF	1912	1914	1915	1916	1917	1918
Capital	1 343 148	1 342 217	1 288 009	1 057 782	971 102	840 763
Amortissements	505 301	576 674	630 882	861 109	1 023 625	1 187 384
Compte B.	97	691	691	691	691	691
Kempf père	100 000	0	0	0	0	0
P&P	198 351	0	521 137	203 734	345 520	531 373
Créanciers	524 198	905 218	1 036 729	881 705	1 045 579	1 955 342
TOTAL	**2 671 096**	**2 824 800**	**3 477 448**	**3 005 021**	**3 386 517**	**4 515 553**

Source : CAEF B15575.

C0A3 : Note sur la production de fils et de tissus de laine ou de coton.

La filature regroupe un ensemble d'opération qui peuvent être soit complémentaires, soit concurrentes[2159].

1 La filature de laine.

1. Les balles de laine arrivent à l'usine. Chacune passe dans un **batteur-ouvreur**, une machine dotée d'un cylindre et à grosse pointe qui ouvre les paquets de laine sorties de la balle. Les laines sont triées en fonction de leurs qualités (couleur, types de mouton et de fibres, etc.) et lavées.

2. Étalées sur le sol, les laines, teintes ou non préalablement en fonction de la nuance du fil souhaité, sont mélangées à même le sol. Dans le cas du drap bleu-horizon, le mélange est fait entre des laines teintes bleu foncé, bleu clair et blanc. On y adjoint des corps gras dont l'oléine et de la fécule, pour faciliter les opérations jusqu'au tissage. Le mélange est amélioré sur une machine, le loup, équipé d'un cylindre garni de pointes.

3. Suivent deux opérations : le **cardage** et le **peignage**. Le cardage consiste à la fois à rendre les fibres parallèles et solidaires entre elles et à constituer un fil continu suffisamment résistant. On obtient un premier aspect, sous forme de ruban grossier.

Illustration 10: Cardage de la laine.

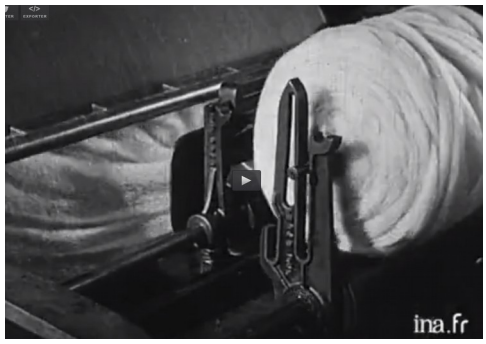

Illustration 11: Ruban de carde.

Le peignage a pour but d'allonger ce ruban, permettant la production de fil plus fin, appelé mèche, et donc de meilleure qualité. Cette opération n'est pas systémarique.

[2159] Voir http://www.ina.fr/notice/voir/VDD10045586. [consulté le 4 juin 2016].

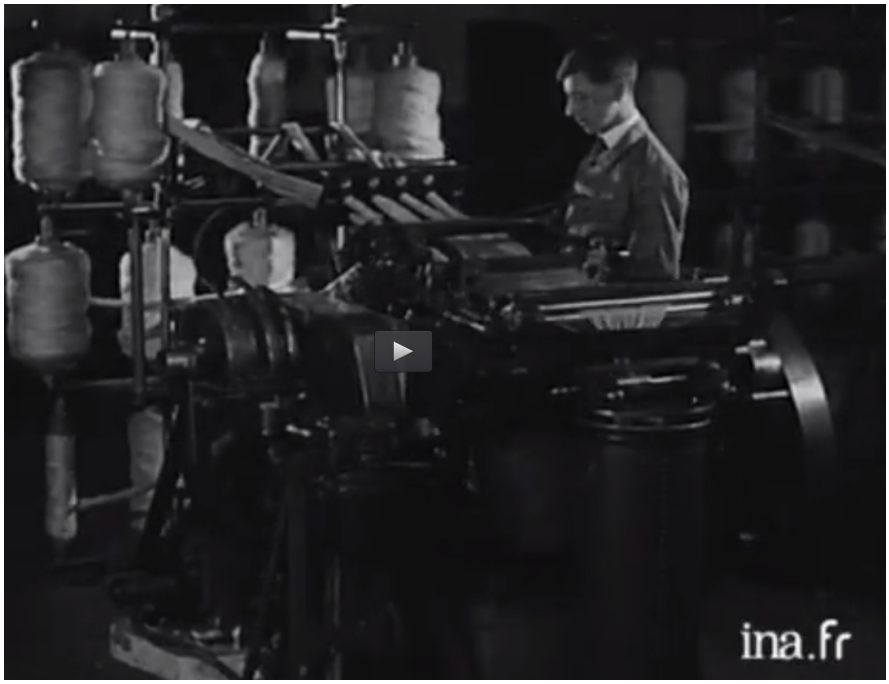

Illustration 12: Peignage de la laine.

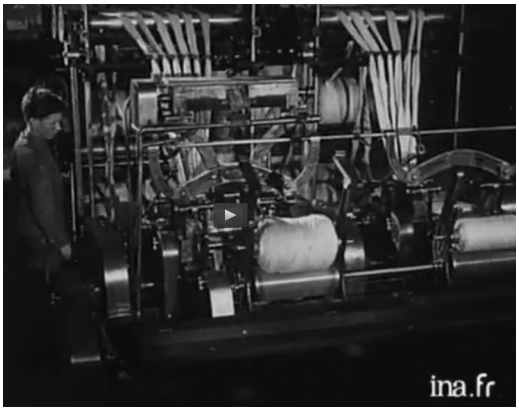

Illustration 13: Affinement de la mèche 1.

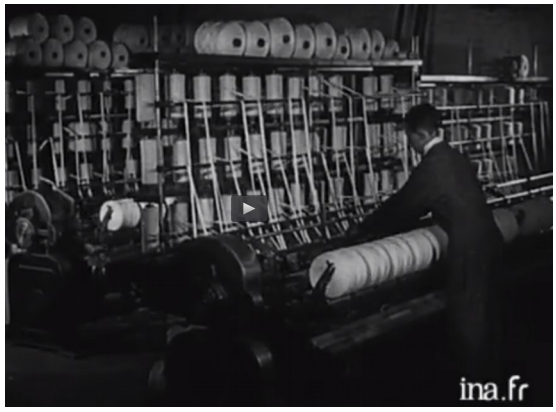

Illustration 14: Affinement de la mèche 2.

C'est là qu'intervient le renvideur, machine qui produit le fil de laine à destination du tissage.

Illustration 15: Fabrication du fil par métier renvideur.

2 La filature de coton

Première étape de transformation du coton brut, la filature suit à peu de choses près les mêmes étapes que pour la laine. Arrivé en balles à l'usine, le coton est d'abord morcelé puis introduit dans des batteurs qui en font une nappe régulière.

Illustration 16: Battage du coton (début).

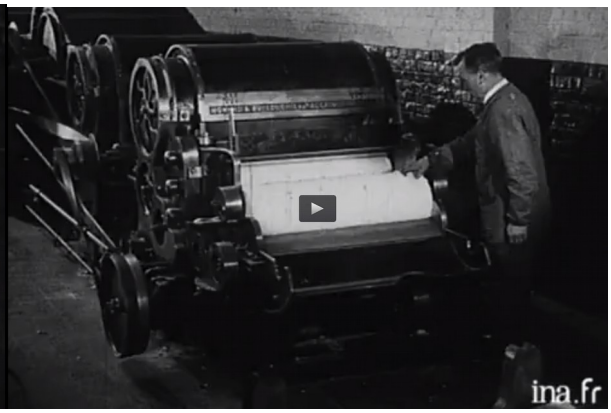

Illustration 17: Battage du coton (fin).

Ensuite, vient l'étape du cardage, c'est-à-dire la transformation de la nappe en ruban. Celui-ci est aminci dans des bancs d'étirage et des bancs à broches.

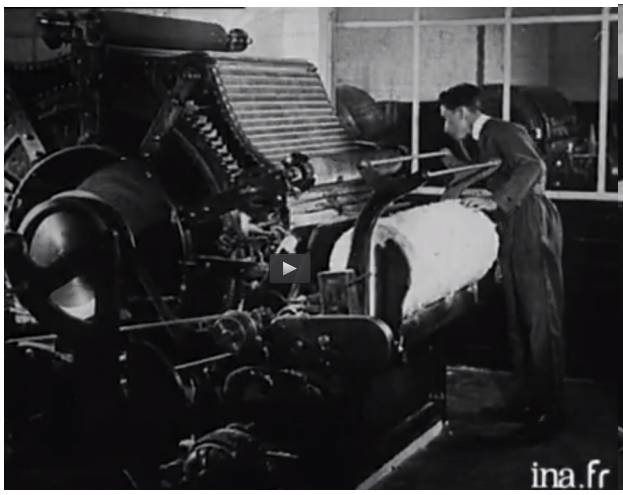

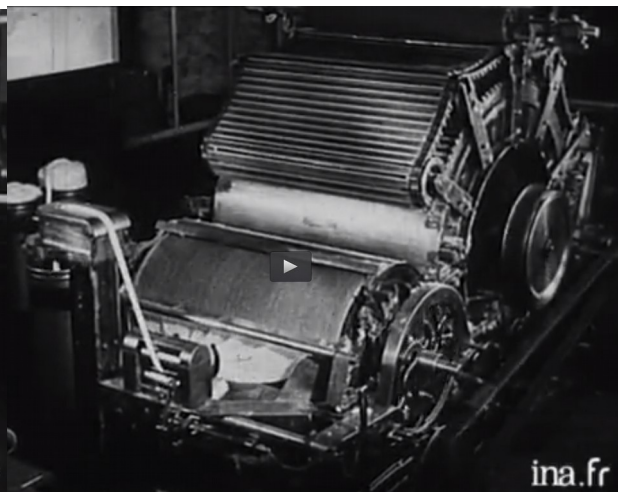

Illustration 18: Cardage, entrée de la nappe. Illustration 19: Cardage, sortie du ruban.

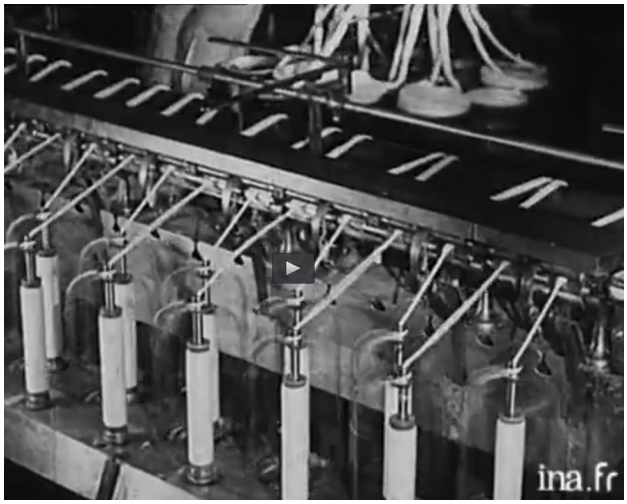

Illustration 20: Bancs à étirage.

Passée sur un métier continu à filer (la dernière évolution technique avant 1914), la mèche ainsi obtenue est transformée en fil.

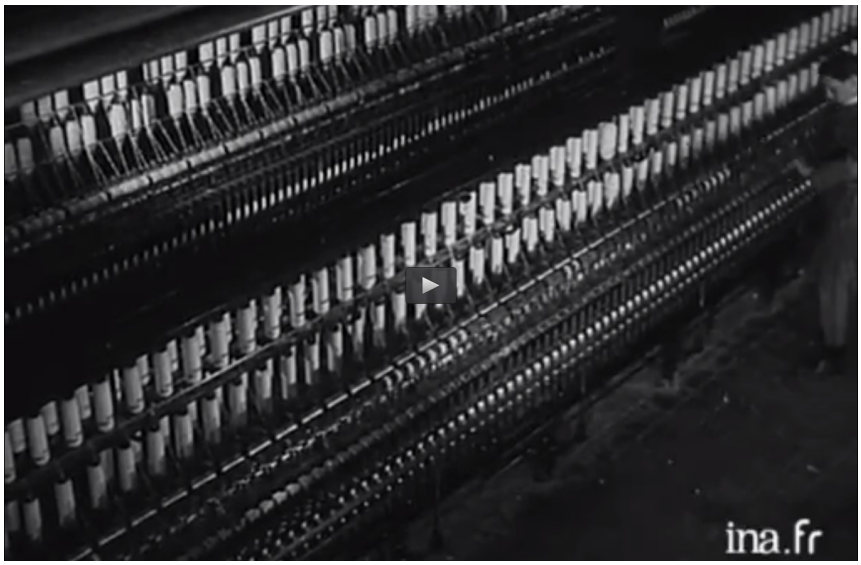

Illustration 21: Métier à filer continu.

3 Le tissage de la laine et du coton.

Les opérations de tissage des fils de laine ou de coton sont les mêmes pour les deux industries. Les fils de chaîne sont assemblés sur un grand tambour appelé ourdissoir. Les fils de trame, eux, sont assemblés sur une machine de cannetage.

Les fils de trame sont installé dans la longueur du métier par les rattacheurs et les rattacheuses. Les fils de chaîne, enroulé sur la bobine, sont installé dans la navette du métier.

Illustration 22: Navette du métier à tisser.

Illustration 23: Navette avec bobine.

Enfin, la navette est installée dans le métier. En fonction du type de tissus recherché, le métier est soit simple, soit de type Jacquard. Ce dernier permet de tisser des motifs complexe, et est surtout utilisé dans la fabrication des tapis.

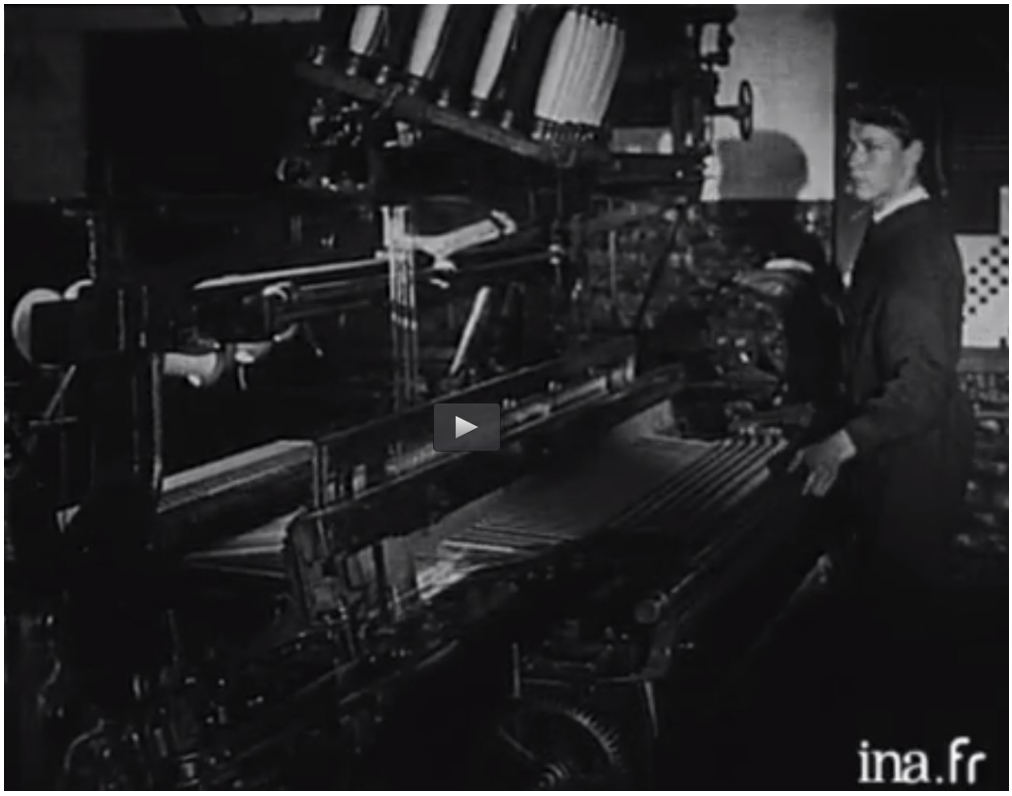

Illustration 24: Métier à tisser mécanique.

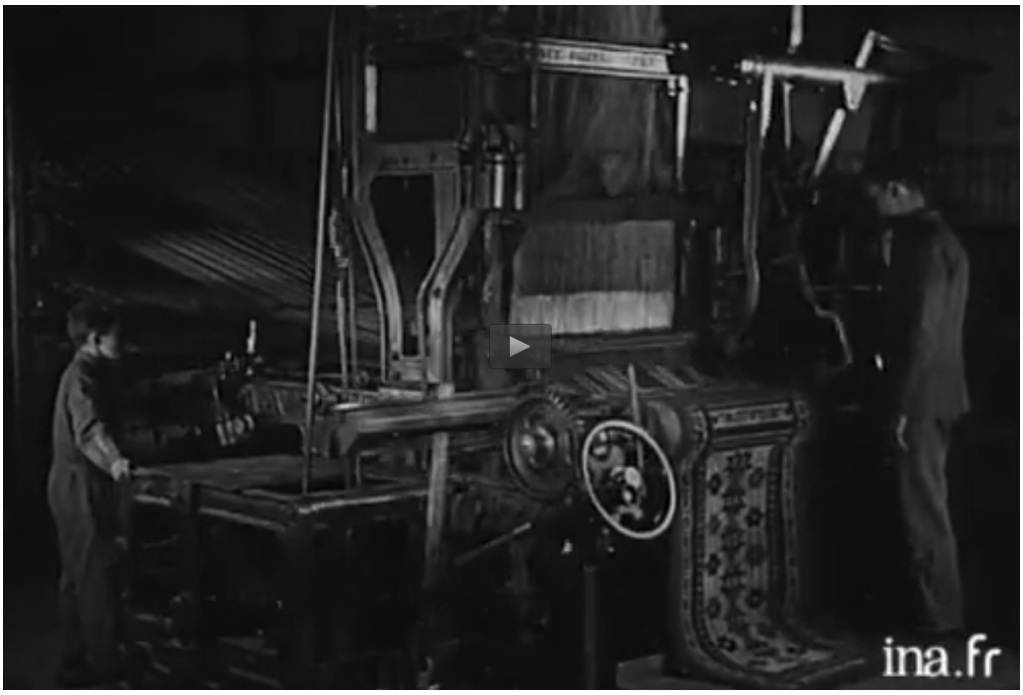

Illustration 25: Métier à tisser mécanique "Jacquard".

4 Les opérations de finissage et d'apprêtage.

D'après la société Fraenckel-Herzog, « alors que dans le coton […] la pièce est à peu de chose [sic] près terminée et vendable aussitôt que le tisserand en a fait livraison, nos étoffes [de laine] au contraire doivent toutes subir de longues et coûteuses manutentions avant qu'on puisse les présenter à l'acheteur »[2160]. Une douzaine d'opération suivent la finition, appelée apprêtage.

Une fois tissée, la toile (appelée ainsi pour la différencier du drap ou du tissu) est **dégraissée** dans une cuve d'eau et de potasse ou de carbonate de soude, et passe par des rouleaux compresseurs. Les corps gras sont ainsi éliminés et saponifiés.

Après une phase de **séchage**, un travail de correction des défauts de la toile a lieu. Le **nopage**, ou **épincetage**, consiste à retirer les nœuds, bouchons et déchets encore présents et issus des opérations de filature. Le **rentrayage** ou **piqurage** consiste à recoudre et corriger manuellement les défauts de la toile. Ces opérations sont confiées à des ouvrières : la **nopeuse** et la **piqueuse**. Ces opérations sont longues et exigent une grande concentration de la part des ouvrières.

Vient l'opération du **foulonnage**, qui consiste à éviter que la toile de laine ne se feutre. Imbibée de savon, la toile passe dans des piles à fouler, où une pression continue via des cylindre rend la toile molle et lâche. L'opération dure 30 minutes à 2 heures, voire 4 heures pour les draps militaires. Cependant, la toile perd jusqu'à 50 % de ses dimensions à l'issue de cette opération. On comprend mieux pourquoi la taille des métiers à tisser doit être conséquent pour produire un drap livré d'une laize de 140 cm.

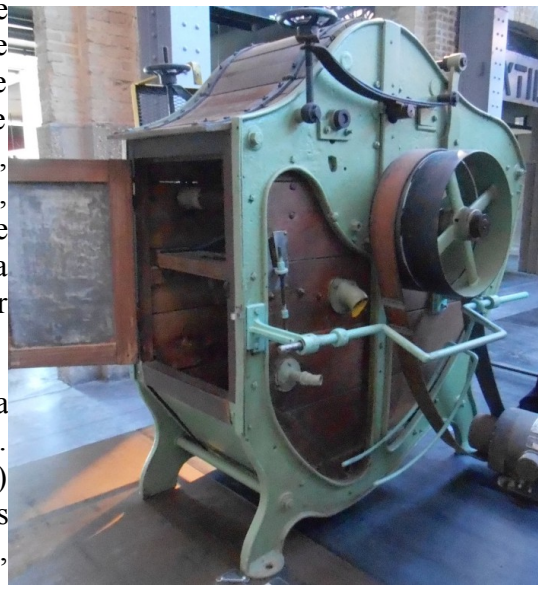
Illustration 26: Pile à fouler.

Un nouveau **lavage**, suivi d'un **essorage**, a lieu pour débarrasser la toile du savon et de l'eau. Une fois séchées, les pièces écrues (non teintes) peuvent subir une opération de **teinture**. Ces dernières subissent un troisième et dernier lavage, rinçage et séchage.

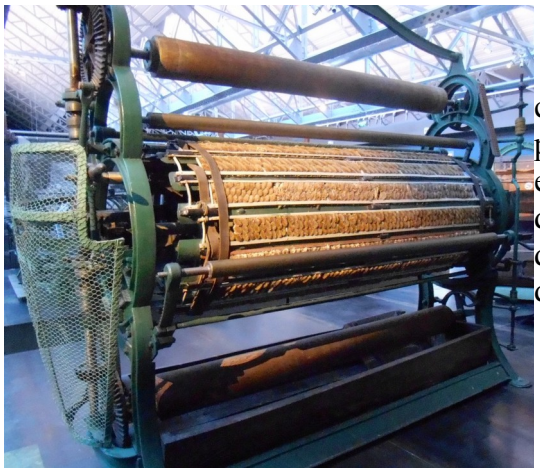
Illustration 27: Laineuse à chardon.

L'opération du **lainage**, ou **garnissage**, consiste à gratter le tissu en surface pour le rendre plus doux, et à démêler les dernières fibres enchevêtrées et les paralléliser. La machine contient des chardons végétaux ou métalliques disposés sur des cylindres. L'étoffe s'épaissit, se gonfle, et devient douce et souple.

[2160] CAEF-B15522. Dossier Fraenckel-Herzog. Observations présentées devant la commission du 1er degré de Rouen, au cours de la séance du 12 mai, et concernant notre exercice imposable 1920, n.d., p. 2.

Ensuite, le **tondage** égalise la surface de l'étoffe. Fraenkel-Herzog précise que « toutes ces opérations peuvent se renouveler plusieurs fois au cours de la fabrication, suivant la force et la finesse du tissu ; elles exigent comme on le voit beaucoup de temps et des soins tout particuliers »[2161].

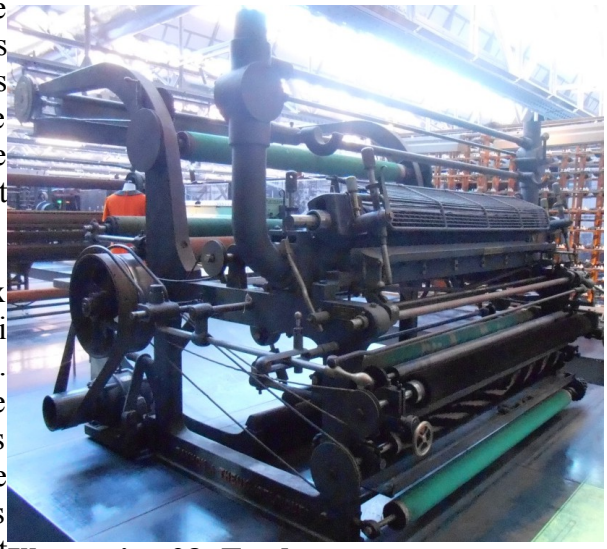

Illustration 28: Tondeuse.

Le tissu doit être stabilisé, grâce aux opérations de **presse** et de **décatissage**. Celui-ci s'enroule dans un caisson, vaporisé et refroidit. L'opération peut se renouveler jusqu'à quatre fois, et le tissu perd encore quelques centimètres de largeur. Il devient « décati ». une dernière opération de nettoyage des ultimes matières végétales a lieu, avec **l'épaillage**. Le tissu est plongé dans un bain d'acide sulfurique puis chauffé dans une étuve à 80°C. On appelle cette opération le **carbonisage**, et peut se faire avant ou après teinture.

Enfin, la pièce est repassée (**calandrage**), « visitée » (on détecte les ultimes défauts de la pièce avec une machine spéciale, la **visiteuse**) et pliée (**plieuse**).

Sources :

Musée de la draperie, *Cycle de fabrication des tissus de laine cardée*, Vienne (Isère).

Ministère de l'Agriculture, *Le Textile. Filature de laine. Filature de coton*. Film muet, 1912.

CAEF-B15522. Dossier Fraenckel-Herzog. *Observations présentées devant la commission du 1er degré de Rouen, au cours de la séance du 12 mai, et concernant notre exercice imposable 1920*, n.d.

Photos : La fabrique des Savoirs (anciens établissements Blin & Blin), Elbeuf, Seine-Maritime.

[2161] CAEF-B15522. Dossier Fraenckel-Herzog. Observations présentées devant la commission du 1er degré de Rouen, au cours de la séance du 12 mai, et concernant notre exercice imposable 1920, n.d., p. 6.

C1A1 : Syndicats patronaux de l'industrie cotonnière en France, 1912.

Dénomination	Siège social	Adhérents 1911-1912
Syndicat Normand du Tissage de coton	Rouen	39
Syndicat Normand de la Filature de Coton	Rouen	51
Union de l'Industrie Cotonnière de Roanne, Thizy et la Région	Roanne	24
Syndicat Cotonnier de l'Est	Epinal	104
Syndicat de l'Industrie Saint-Quentinoise des fils et tissus	Saint-Quentin	30
Syndicat des filateur et retordeurs de Coton de Lille	Lille	23
Syndicat des Filateurs de Coton de Roubaix-Tourcoing	Roubaix	22
Syndicat des Indienneurs Normands	Rouen	9
Syndicat cotonnier de Bolbec Lillebonne	Bolbec	7
Syndicat des teinturiers en Coton filés de la Seine-Inférieure	Rouen	10
Syndicat Picard des Industries textiles	Amiens	27
Syndicat patronal de l'Industrie textile du Haut-Rhin, du Doubs et de la Haute-Saône	Belfort	23
Chambre syndicale de la Fabrique de Tarare	Tarare	29
Syndicat des industriels textiles de Laval et de la Mayenne	Laval	10
Union des Tisseurs de Flers et de la région	Flers	6

Source : FORRESTER Robert B., *op. cit*., p.69-70.

C1A2 : Membres de la commission permanente des valeurs de douane, 2e et 3e comités, 4e section et membres honoraires.

4ème section de la commission (p.VIII) :

Président : **Gaston Grandgeorge**

Secrétaire : **Louis Guérin**.

2ème comité de la 4ème section – Laine (p.IX) :

Louis Guérin, fabricant de draps, rue de Vivienne, Paris IIe = > draps (produit évalué) (nommé le 7 janvier 1876)

Gaston Grandgeorge, filateur de coton, ancien filateur et tisseur de laine peignée, rue de Monceau, Paris VIIIe => fils de poils et d'alpaga. (nommé le 23 mars 1880)

Charles Marteau, fabricant de tissus de laine, membre de la Chambre de commerce de Reims, rue Richer, Paris IXe, et rue Cerès à Reims = > Laines en masse, peignées et teintes. (nommé le 27 février 1890)

Adrien Legrand, filateur et tisseur de laine peignée, rue des Jeûneurs, Paris, IIe => Mérinos et étoffes de laine pure (nommé le 8 août 1890)

André Dormeuil, négociant en tissus, rue Vivienne, Paris IIe => draps (nommé le 14 avril 1892)

Charles Legrand, fabricant de draps et tissus d'ameublement, vice président de la chambre de commerce de Paris, rue de Cléry, Paris IIe => Châles et couvertures de laine, tissus de crin. Nommé le 5 juin 1896.

Georges Seydoux, de la Maison Seydoux & Cie, rue de Paradis, Paris Xe => fils de laine (nommé le 6 décembre 1902)

Tissot, négociant en draperies, rue Croix-des-Petits-Champs, Paris Ier => draps (nomé le 6 mars 1903).

Bergner, fabricant de tissus d'ameublement, rue d'Uzès, Paris IIe => tissus de laine mélangée, tissus de poils. (28 février 1905).

3e Comité de la 4ème section – Coton (p.X) :

Gustave Roy (fils), négociant en tissus de coton, rue des Jeûneurs, Paris IIe => Tissus de coton écrus et teints (nommé le 30 novembre 1889).

Rouillard, négociant en rouenneries, rue Quincampoix, Paris IVe => Tissus de coton mélangés (nommé le 21 décembre 1894).

David-Mennet, fabricant de tissus de coton, trésorier (et futur président) de la Chambre de Commerce de Paris, rue du Sentier, Paris IIe => Linge de table de coton, mousselines et gazes, étoffes façonnées. Piqués, damassés, britantés et basins. (nommé le 5 juin 1896)

Henri Ponnier, de la Maison Vinent Ponnier & Cie, fabricant de tissus de coton, rue du Sentier, Paris IIe => fils de coton (nommé le 6 décembre 1902).

Roger Barbet-Massin, de la maison Esnault-Pelterie, Barbet-Massin & Cie, rue Saint-Fiacre, Paris IIe => Tissus de coton, velours, couvertures, toiles cirées (nommé le 7 mars 1906)

Georges Petit, de la Maison Gros, Roman & Cie, rue d'Uzès, Paris IIe => Tissus de coton imprimés (nommé le 12 avril 1907)

Olivier Seinn, administrateur de la Compagnie cotonnière du Havre => Coton en laine et en feuilles (nommé le 17 mai 1907).

Membres honoraires de la Commission (toute section confondue) (p.XVI) :

Deshays, négociant en tissus de laine.

Léon Hennequin, fabricant de châles et de tissus légers

Gresland, filateurs de coton

Gustave Roy (père ?), ancien président de la Chambre de commerce de Paris

Berson, ancien négociant en laine

A. Bessan, ancien président du Tribunal de commerce de la Seine

Louis Weil, ancien manufacturier

Casimir Berger, filateur de coton.

Jules Huot, ancien membre de la Chambre de commerce de Paris

Paul Gautier, ancien négociant en taillanderie et quincaillerie

Firmin-Didot, ancien juge au tribunal de commerce de Paris

Victor Deséglise, ancien juge au Tribunal de commerce de la Seine

Trouillier, fabricant de tissus de coton.

Emile Dehesdin, fabricant de lingerie

Charles Fessard, commissionnaire exportateur.

Savoy, commissionnaire.

Way, négociant en grainsVictor Bizot, négociant en soies

Michau, ancien député, filateur de laine.

Aylé Idoux, fabricant de broderie

Hatet, négociant en draps

René Bossuat, négociant en tissus

Esnault-Pelterie, négociant en tissus de coton

Bouilhet, ingénieur, fabicant d'orfèvrerie

Schoen, fabricant de tissus de coton imprimés

Ernest Siegried, négociant en cotons

Mortier, fabricant de bonneterie

Ouvré, négociant en bois à brûler

Widmer, ancien filateur et fabricant de tissus de lin

Chamonard, négociant en soies, à Lyon.

Herman de Clermont, négociant en pelleterie et poils.

C2A1 : Plan de découpe d'une pièce de drap pour la confection d'uniforme.

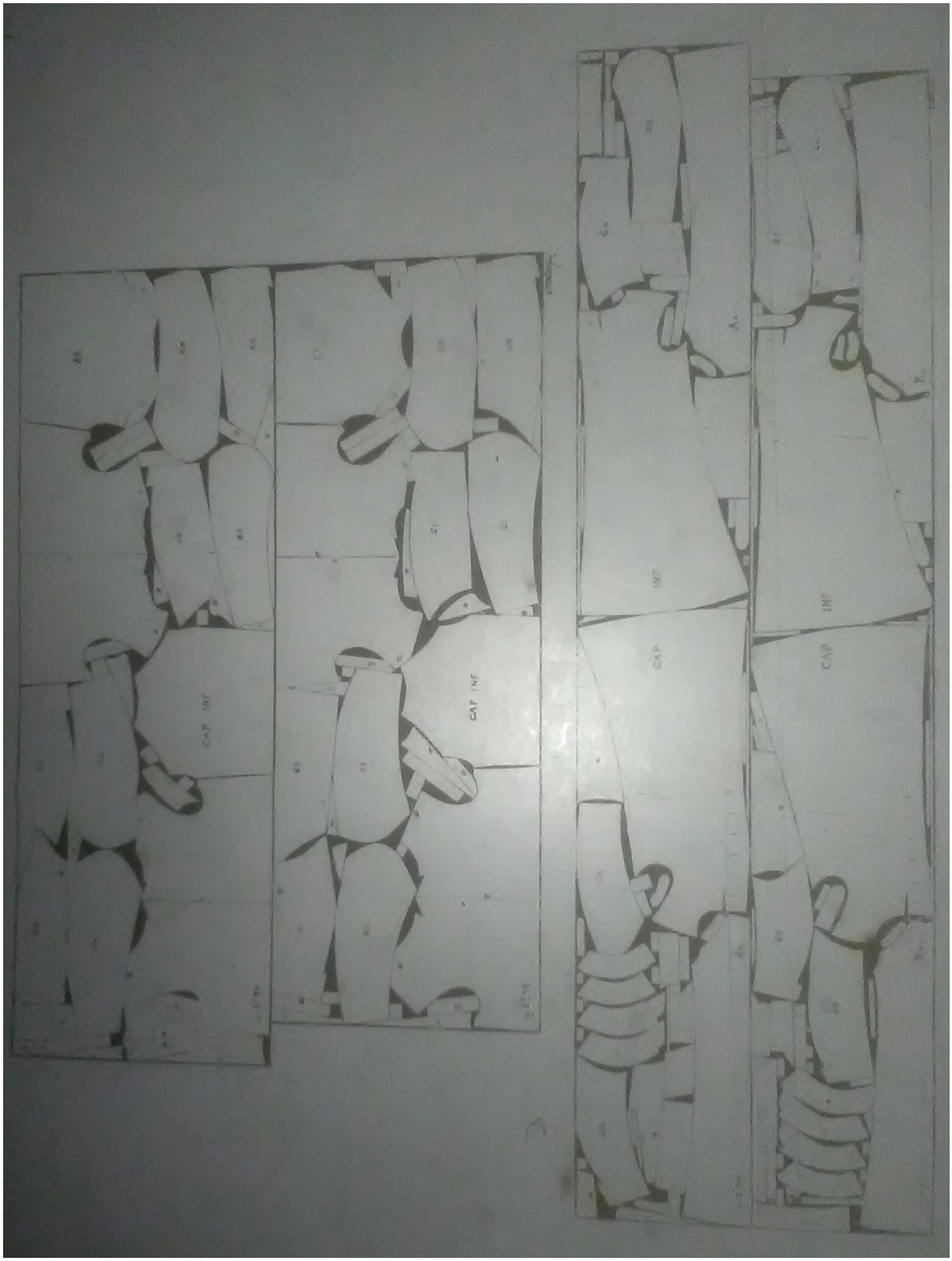

Source :

C2A2 : Circulaire du 22 septembre 1914 du ministre de la Guerre aux Préfets.

Ministère
de la Guerre

Cabinet
du Ministre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Bordeaux, le 22 septembre 1914

n°3081 D.

Le Ministre de la Guerre
à MM. Les Préfets

La question du ravitaillement de l'armée en effets spéciaux d'habillement et de campement s'impose à l'intention des pouvoirs publics, principalement à l'entrée d'une campagne d'hiver, et les efforts de tous doivent aujourd'hui être coordonnés de manière à apporter à l'administration militaire une collaboration qui peut être des plus fructueuses.

Le Gouvernement a pensé que, dans les circonstances actuelles, la mise en œuvre de tous les moyens de production disséminés sur l'ensemble du territoire pouvait fournir à nos troupes une partie appréciable des approvisionnement dont elles ont besoin.

En particulier, il paraît possible de se procurer rapidement des tricots, chaussettes de laine, gants de laine, couvertures, ceintures de flanelle ou de laine du modèle des troupes d'Afrique, en faisant appel soit aux industries locales soit à la main-d'oeuvre particulière. Cette question a également un intérêt social évident, puisque les mesures dont il s'agit doivent permettre de procurer du travail à un grand nombre de personnes que l'état de guerre a pu réduire au chômage. Il ne paraît du reste pas douteux que les femmes françaises qui presque toutes ont en ce moment un mari, un fils ou un frère à l'armée, voudront apporter leur contribution à l'oeuvre qu'il s'agit d'entreprendre, alors même qu'elles seraient personnellement à l'abri du besoin.

En vue d'organiser cette œuvre nationale et de coordonner les efforts de tous, je vous prie de vouloir bien immédiatement prendre, de votre propre initiative, toutes les dispositions de nature à obtenir le résultat recherché. Je vous laisse toute latitude, non seulement pour l'organisation même du travail, mais encore pour le choix des objets ou effets qui peuvent être le plus facilement confectionnés dans votre département. Vous voudrez bien à cet égard vous concerter avec le service local de l'Intendance qui vous donnera toutes indications utiles, en particulier pour l'achat des matières premières nécessaires et pour l'envoi de celles-ci dans les régions où elles pourraient faire défaut. Vous trouverez d'ailleurs le concours le plus utile auprès des municipalités, des Chambres de Commerce, des industriels ou négociants et aussi auprès des comités départementaux de ravitaillement qui apporteront, j'en suis convaincu, dans cet ordre d'idée le dévouement dont ils ont donné la preuve pour assurer le ravitaillement en denrées. Il doit, du reste, être entendu que les commandes faites par l'Administration militaire ne seront pas entravées ou retardées du fait de la nouvelle organisation projetée. Je vous signale tout particulièrement l'intérêt considérable qu'il y a à réunir le plus grand nombre possible de couvertures dont l'armée va avoir le plus grand besoin et dont le stock disponible dans le commerce est à peu près complètement épuisé.

Le prix de chaque effet ou objet sera déterminé d'après les indications que vous fournirez au service de l'Intendance sur le prix des matières premières que vous aurez à vous procurer directement, et sur la rémunération que vous proposerez pour la main-d'oeuvre.

En dehors de ces confections rémunérées et des achats, il vous appartient de faire appel aux personnes qui voudront faire des dons gracieux des effets dont elles pourront disposer, et tout particulièrement de couvertures.

Vous voudrez bien faire connaître le plus tôt possible au service de l'Intendance les ressources de toute nature que vous espérez trouver dans votre département aisni que l'échelonnement de la production. C'est d'ailleurs, à ce service que vous aurez à effectuer ultérieurement les livraisons d'après les indications qu'il vous donnera à cet égard.

J'attache la plus grande importance aux dispositions qui font l'objet de la présente circulaire et je suis certain que vous emploierez tous vos efforts au succès de l'oeuvre nationale pour lquelle je fais appel à tout votre dévouement.

A. Millerand.

Source : A.D. Ariège, 2 R 37

C2A3 : États mensuels des expéditions de l'Intendance, fév.-Juin 1915.

EFFETS	Expéditions mensuelles des régions aux entrepôts, de janvier à mai 1915					
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Total au 1er juin
Capotes toutes armes	160 258	171 497	247 806	241 621	374 935	1 196 117
Manteaux toutes armes	34 825	16 045	16 708	21 118	29 074	117 770
Pantalons toutes armes	434 694	332 277	400 252	166 745	145 928	1 479 896
Culottes toutes armes	34 988	31 868	106 670	85 238	119 329	378 093
Vestes toutes armes	181 532	106 971	65 356	197 854	95 482	647 195
Tuniques cavalerie	0	0	64 053	-40 026	33 523	57 550
Képis toutes armes	217 421	201 115	234 670	139 884	273 407	1 066 497
Jambières infanterie	313 111	102 963	11 285	51 542	36 406	515 307
Bandes molletières	896 422	252 635	475 070	991 047	779 825	3 394 999
Bretelles de fusil	233 285	130 908	96 714	40 249	124 398	625 554
Cartouchières toutes armes	879 122	624 187	182 339	237 115	429 096	2 351 859
Havresacs toutes armes	94 881	98 188	77 557	38 656	89 006	398 288
Chemises	1 755 513	1 246 848	1 209 215	816 891	1 706 625	6 735 092
Caleçons	1 278 333	809 153	947 669	574 263	1 324 943	4 934 361
Chaussettes	1 732 701	1 029 893	1 659 168	496 270	513 117	5 431 149
Cravates	903 650	392 638	-1 751	774 856	589 258	2 658 651
Ceintures de flanelle et de laine	1 532 737	1 027 563	543 790	202 098	-714 948	2 591 240
Jerseys, chandails, tricots	905 748	684 480	303 903	183 675	193 549	2 271 355
Pantalons toile bleue	1 157 371	1 259 351	732 401	729 242	608 707	4 487 072
Sacs de couchage	656 331	249 449	55 683	-9 479	31 735	983 719
TOTAL	13 402 923	8 768 029	7 428 558	5 938 859	6 783 395	42 321 764

EFFETS	Expéditions des entrepôts aux armées, janvier-juin 1915					
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Au 1er juin
Capotes toutes armes	121 229	157 645	234 253	229 296	329 060	1 071 483
Manteaux toutes armes	13 349	8 288	8 833	11 017	16 586	58 073
Pantalons toutes armes	237 835	198 042	248 720	237 198	196 894	1 118 689
Culottes toutes armes	20 086	24 890	62 122	42 510	36 072	185 680
Vestes toutes armes	51 066	59 781	53 412	102 805	22 980	290 044
Tuniques cavalerie	0	0	33 401	-15 931	30 531	48 001
Képis toutes armes	155 432	82 619	183 070	252 116	307 579	980 816
Jambières infanterie	76 438	58 748	186 615	-136 213	132 306	317 894
Bandes molletières	284 737	385 633	182 083	275 295	162 442	1 290 190
Bretelles de fusil	8 714	20 930	55 329	24 094	62 734	171 801
Cartouchières toutes armes	45 510	52 638	149 111	163 561	248 340	659 160
Havresacs toutes armes	19 868	22 046	33 362	59 736	73 384	208 396
Chemises	496 447	185 827	484 970	284 676	475 412	1 927 332
Caleçons	657 757	400 200	342 207	291 298	448 291	2 139 753
Chaussettes	640 563	877 169	633 838	352 933	525 047	3 029 550
Cravates	237 285	118 123	497 534	468 075	-586 033	734 984
Ceintures de flanelle et de laine	124 479	69 695	96 396	76 869	367 545	734 984
Jerseys, chandails, tricots	92 294	53 001	46 019	3 746	234 961	430 021
Pantalons toile bleue	637 180	622 160	302 859	880 612	446 815	2 889 626
Sacs de couchage	537 119	206 471	31 868	-4 015	41 444	812 887
TOTAL	4 457 388	3 603 906	3 866 002	3 599 678	3 572 390	19 099 364

Source : d'après 6 N 20 - Situation des entrepôts d'effets du service de l'habillement.

C2A4 : Achats de cotons bruts ou manufacturés par John Pierpont-Morgan pour le compte du Gouvernement français, 1915-1917.

Coton brut linters (en balles)				
Date	Fournisseur	Balles	Montant ($)	Expédition
11 juillet 1916	J. H. Herbener & Son	750	31 406,25	Norfolk
11 juillet 1916	S. Samuels & C°	300	12 000,00	New Orleans
12 juillet 1916	J. H. Herbener & Son	1 440	57 600,00	New Orleans
17 juillet 1916	J. H. Herbener & Son	690	28 462,50	New York
17 juillet 1916	S. Samuels & C°	600	24 750,00	New Orleans
17 juillet 1916	J. R. Bunting Bedding C°	295	12 168,75	New York
17 juillet 1916	Oscar Smith & sons	275	11 206,25	Norfolk
19 juillet 1916	Godwin Humphreys C°	12 478	530 315,00	New Orleans
19 juillet 1916	Southern Cotton Oil C°	2 500	103 125,00	New York
19 juillet 1916	J. H. Herbener & Son	500	20 000,00	New Orleans
20 juillet 1916	Dallas Waste Mills	500	20 312,50	New York
20 juillet 1916	Southern Cotton Oil C°	500	20 625,00	New York
20 juillet 1916	Dallas Waste Mills	600	24 150,00	New Orleans
20 juillet 1916	S. Samuels & C°	2 100	84 892,50	New Orleans
1er août 1916	N. P. Sloan Corp.	200	8 125,00	New York
1er août 1916	N. P. Sloan Corp.	500	23 125,00	Marseille (France)
1er novembre 1916 (?)	N. P. Sloan Corp.	200	8 000,00	Marseille (France)
7 décembre 1916	Early Foster C°	3 000	118 125,00	New York
7 décembre 1916	Early Foster C°	3 500	140 000,00	New York
6 décembre 1916	Godwin Humphreys C°	10 000	378 278,98	Norfolk
7 décembre 1916	Pierre Tonnelet	3 000	115 500,00	New Orleans
8 décembre 1916	Coleman Linters C_	9 000	360 000,00	New Orleans
8 décembre 1916	Corey Bickmore Corp.	7 000	280 000,00	New York
9 décembre 1916	N. P. Sloan Corp.	7 000	269 500,00	New Orleans
7 décembre 1916	Dallas Waste Mills	5 000	192 500,00	New Orleans
7 décembre 1916	Texas Cake & Linter C°	1 500	59 062,00	New York
13 décembre 1916	Dallas Waste Mills	2 500	93 750,00	New York
15 décembre 1916	Dallas Waste Mills	1 000	37 500,00	New York
2 janvier 1917	E.I. Du Pont de Nemours & C°	216 000	7 700 616,00	n.d.
20 avril 1917	Anglo-American Cotton Product C	33 000	2 351 250,00	New York
25 mai 1917	Anglo-American Cotton Product	30 000	2 100 000,00	New York
25 mai 1917	Anglo-American Cotton Product	6 000	415 000,00	New York
* 1 balle = 500 pounds	Total	361 928	15 631 345,73	(82 140 tonnes)

Tissus, cretonne, toile de coton				
Date	Fournisseur	mètres	Montant ($)	Expédition
13 juin 1917	Woodward, Baldwin & C°	91 440	13 750,00	New York
13 juin 1917	Lonsdale C°	109 728	16 800,00	Lonsdale
13 juin 1917	Glendale Elastic Fabric C°	1 828 800	91 000,00	New York
13 juin 1917	Minot, Hooper & C°	328 084	42 750,00	New York
13 juin 1917	Deering Milliken & C°	328 084	42 375,00	New York
13 juin 1917	Wilson & Bradbury	45 720	7 700,00	New York
24 août 1917	Converse & C°	822 960	207 000,00	New York
5 septembre 1917	Converse & C°	73 152	18 400,00	New York
10 septembre 1917	Wamsutta Mills	45 720	11 270,00	New York
11 septembre 1917	Hunter Manufacturing & Commis	182 880	45 080,00	New York
13 septembre 1917	Hunter Manufacturing & Commis	411 480	102 577,50	New York
13 septembre 1917	Hunter Manufacturing & Commis	914 400	225 400,00	New York
13 septembre 1917	Woodward, Baldwin & C°	548 640	135 240,00	New York
13 septembre 1917	Converse & C°	68 580	16 905,00	New York
13 septembre 1917	Converse & C°	201 168	49 588,00	New York
13 septembre 1917	Flint Mills	365 760	90 160,00	New York
13 septembre 1917	Deering Milliken & C°	320 040	78 890,00	New York
18 septembre 1917	Hathaway Manufacturing C°	328 084	67 620,00	New York
24 septembre 1917	Deering Milliken & C°	644 652	158 907,00	New York
24 septembre 1917	Deering Milliken & C°	269 748	66 493,00	New York
29 septembre 1917	Deering Milliken & C°	713 232	175 812,00	New York
10 octobre 1917	Deering Milliken & C°	685 800	183 750,00	New York
10 octobre 1917	Deering Milliken & C°	457 200	122 500,00	New York
11 octobre 1917	Wamsutta Mills	91 440	24 500,00	New York
11 octobre 1917	Deering Milliken & C°	457 200	122 500,00	New York
11 octobre 1917	Deering Milliken & C°	548 640	147 000,00	New York
15 octobre 1917	Deering Milliken & C°	548 640	147 000,00	New York
15 octobre 1917	Hunter Manufacturing & Commis	1 325 880	355 250,00	New York
15 octobre 1917	Woodward, Baldwin & C° Agents	548 640	147 000,00	New York
1er novembre 1917	Barnard Manufacturing C°	328 084	75 000,00	New York
8 décembre 1917	Hathaway Manufacturing C°	242 316	97 637,50	New York
1 yard = 0,9144 mètre	Totaux	13 876 192	3 085 855,00	

Gaze de coton (cotton Gauze)				
Date	Fournisseur	mètres*	Montant ($)	Expédition
27 juillet 1917	Lewis Manufacturing C°	4 000 000	266 324,41	New York
27 juillet 1917	Lewis Manufacturing C°	500 000	34 721,80	New York
15 août 1917	F.W. Poe Manufacturing C°	2 286 000	175 000,00	New York
28 août 1917	Merchants Manufacturing C°	548 640	42 200,00	New York
28 août 1917	Bourne Mills	685 800	49 234,00	New York
31 août 1917	Barnard Manufacturing C°	914 400	70 334,00	New York
31 août 1917	Granite Mills	685 800	49 234,00	New York
*1 yard = 0,9144 mètre	Totaux	9 620 640	687 048,21	

Coton poudre (gun cotton)				
Date	Fournisseur	Tonnes	Montant ($)	Expédition
16 novembre 1915 (?)	Maas & Waldstein C°	3 500	4 116 000,00	New York
17 décembre 1915	Aetna Explosives C° Inc.	2 043	1 968 750,00	New York
5 décembre 1915	Nixon Nitration Works	1 316	1 160 000,00	New York
16 décembre 1916	Maas & Waldstein C°	2 135	2 469 600,00	New York
27 février 1917	Lewis Nixon	45	40 000,00	New York
19 juillet 1917	Aetna Explosives C° Inc.	340	1 158 000,00	New York
*1 pound = 0,4539 kg	Total	9 380	10 912 350,00	

C2A5 : Les Comités et sous-comités Consultatifs d'Action Économique (CCAE, avril 1916).

À la fin de l'année 1915, ont été créés, sur l'initiative de M. Joseph THIERRY, Sous-Secrétaire d'Etat au Ravitaillement et de l'Intendance, des Comités Consultatifs d'Action Economiques établis aux chefs lieux des régions de corps d'armée de la zone intérieure. A chacun de ces comités, ont été Rattachés des de sous-comités installés aux chefs lieux des départements correspondants.

Six mois d'expérience permettent aujourd'hui de se rendre compte des résultats obtenus et, par ceux-ci, de la valeur de cette institution.

Mais d'abord, quel a été son but, comment fonctionne-t-elle ?

L'état de guerre a apporté dans la vie économique du pays des perturbations qui résultent de certaines causes générales : diminution de la main-d'œuvre, difficultés de transports, raréfaction des matières premières, etc. et dont les effets ne peuvent être atténués sans l'intervention de l'État. […]

Les administrations centrales peuvent-elles satisfaire à ces nécessités ? Assurément non. On ne saurait y parvenir qu'en encourageant les initiatives, en groupant les bonnes volontés, en faisant appel aux compétences. Le pouvoir central doit se contenter de préparer des moyens d'action et d'action rapide. Pour la mise en œuvre de ces moyens, il doit faire confiance à ses représentants locaux et organiser leur collaboration avec les représentants du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, de leur circonscription.

M. Joseph Thierry a senti combien serait avantageuse pour le pays, une décentralisation ainsi comprise et sagement limitée. Les Comités et les sous-comités d'action Economique créés en parfait accord avec les Ministères du Commerce et de l'Agriculture ont eu pour but de la réaliser et c'est dans cette tentative de décentralisation que réside l'intérêt de ces comités, pour le présent et peut-être aussi pour l'avenir.

Pour que les Comités pussent fonctionner sans retard et sans à coup, il fallait que leur organisation s'adaptât à l'organisation administrative existante. Ils ont donc été constitués comme suit :

Les Comités régionaux comprennent :

- Le Préfet du département où siège le Comité, président ;
- L'Intendant militaire, directeur du service de l'Intendance de la région ;
- Un Officier d'Etat major de la région ;
- Un Inspecteur départemental du Travail ;
- Le Directeur des services agricoles du Département où siège le comité ;
- Un Président de la commission de ravitaillement ;
- Le Trésorier payeur général du département où siège le comité ;
- Deux représentants du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture par département compris dans la région, choisis parmi les membres des Chambre de Commerce, des Chambres Consultatives des Arts et Manufactures, des Sociétés et Associations d'Agriculture et des Syndicats professionnels et agricoles ;
- Un Officier ou fonctionnaire désigné par le Ministre de la guerre chargé d'assurer la liaison entre le Comité et l'administration de la guerre.

Les sous-comités départementaux comprennent :

- Le Préfet du département, président ;
- Un Officier général ou son délégué désigné par le commandant de la région ;
- LePrésident du Conseil Général ;
- Le Directeur des services agricoles du département ;
- Les 6 représentants de l'Industrie, du Commerce et de l'Agriculture membre du comité régional ;
- L'officier ou fonctionnaire désigné par le Ministre pour le lien entre comité régional et l'Administration de la guerre, et qui fait partie de tous les sous-comités départementaux de la région. […]

La mobilisation générale a incorporé dans l'armée tous les hommes soumis aux obligations militaires, les nécessités de la Défense Nationale exigent que l'administration de la Guerre garde la haute main sur les transports de toute nature, se réserve certaines matières premières, absorbe certaines productions etc.

Mais en même temps, l'autorité militaire a l'obligation étroite de ne pas maintenir des forces inemployées. Il lui appartient d'apprécier à quel moment et dans quelle mesure les ressources dont elle dispose exclusivement et exceptionnellement peuvent être rendues à leurs fins normales et consacrées à l'activité économique du pays. Elle ne peut le faire, il est vrai, que d'une façon malheureusement limitée aussi importe-t-il qu'elle n'agisse qu'à bon escient et que, par suite, elle s'entoure de renseignements aussi complets que possibles.

Les Comités et sous-comités consultatifs ont pour mission essentielle de fournir ces renseignements. Ils ont à étudier [...] les conséquences de l'état de guerre et les mesures dont l'adoption semblerait utile pour remédier à des situations locales qu'ils sont tout particulièrement à même de connaître et d'apprécier.

Grâce à eux, les agriculteurs, les industriels et les commerçants savent à qui s'adresser avec la certitude d'être entendus. Ils sont, pour ainsi dire, les centres de ralliement où viennent se réunir les doléances, les suggestions et les demandes. Après examen par des personnalités, informées et compétentes, les questions soulevées sont tranchées sur place par les autorités locales, préfets et commandants de région de corps d'Armée, auprès desquels fonctionnent les

Comités ou transmises par ces autorités, au sous-secrétaire d'État du Ravitaillement et de l'Intendance, quand la décision à prendre excède leur compétence.

Le Sous-Secrétaire d'État décide ou intervient, quand il le juge utile, auprès des divers services de la Guerre ou auprès des autres Ministères pour obtenir la solution demandée. Il s'attache d'ailleurs surtout à fournir, par des décisions de principe, aux autorités locales, les moyens d'action qui leur permettent de donner rapidement aux propositions des comités la suite qu'elles comportent.

Quelle que soit la décision intervenue, il la notifie sans délai aux Comités, le meilleur moyen de stimuler leur zèle étant de leur montrer toute l'importance attribuée à leurs travaux. Aucune des questions soulevées par eux ne reste sans réponse. […]

C2A6 : Enquête sur le matériel disponible pour la production de drap civil, 1917.

Métiers à tisser en capacité de produire du drap civil, v. 1917.

Départements	Métiers à tisser	Part (%)
Seine-Inférieure	1 838	57,5%
Eure	500	15,6%
Tarn	280	8,8%
Rhône	202	6,3%
Seine	150	4,7%
Calvados	103	3,2%
Oise	40	1,3%
Vosges	35	1,1%
Haute-Vienne	23	0,7%
Loire	18	0,6%
Drôme	10	0,3%
Vendée	0	
Total	3 199	100,0%

Source : AN F^{12} 7686.

Filatures de laine peignée en capacité de produire pour le marché civil, v. 1917.

Départements	Broches	%	Kg/mois	%
Somme	98 132	37,0%	229 750	32,9%
Haut-Rhin	57 350	21,6%	157 000	22,5%
Oise	42 640	16,1%	117 500	16,8%
Rhône	17 500	6,6%	48 000	6,9%
Pas-de-Calais	12 312	4,6%	34 100	4,9%
Marne	12 000	4,5%	33 000	4,7%
Seine-Inférieure	10 000	3,8%	45 000	6,4%
Haute-Saône	9 600	3,6%	27 650	4,0%
Eure	5 000	1,9%	3 750	0,5%
Seine	840	0,3%	2 300	0,3%
Total	265 374	100,0%	698 050	100,0%

Source : AN F^{12} 7686.

Filature de laine cardée en capacité de produire pour le marché civil, v. 1917.

Département	Broches	%	Kg/mois	%
Seine-Inférieure	45 110	54,9%	246 500	49,6%
Tarn	11 400	13,9%	105 500	21,2%
Eure	9 600	11,7%	47 000	9,5%
Vosges	8 000	9,7%	55 000	11,1%
Calvados	4 665	5,7%	22 000	4,4%
Vendée	3 000	3,7%	18 000	3,6%
Loire	320	0,4%	2 500	0,5%
Total	82 095	100,0%	496 500	100,0%

Source : AN F^{12} 7686.

Peigneuses de laine, v. 1917.

Département	Peigneuses	%	Kg/mois	%
Alsace française	75	33,2%	93 750	13,2%
Oise	44	19,5%	200 000	28,2%
Seine	43	19,0%	149 500	21,1%
Seine-Inférieure	24	10,6%	155 000	21,9%
Rhône	24	10,6%	30 000	4,2%
Loir-et-Cher	16	7,1%	80 000	11,3%
Total	226	100,0%	708 250	100,0%

Source : AN F^{12} 7686.

C2A7 : Patron d'une carte d'habillement (projet), 1918.

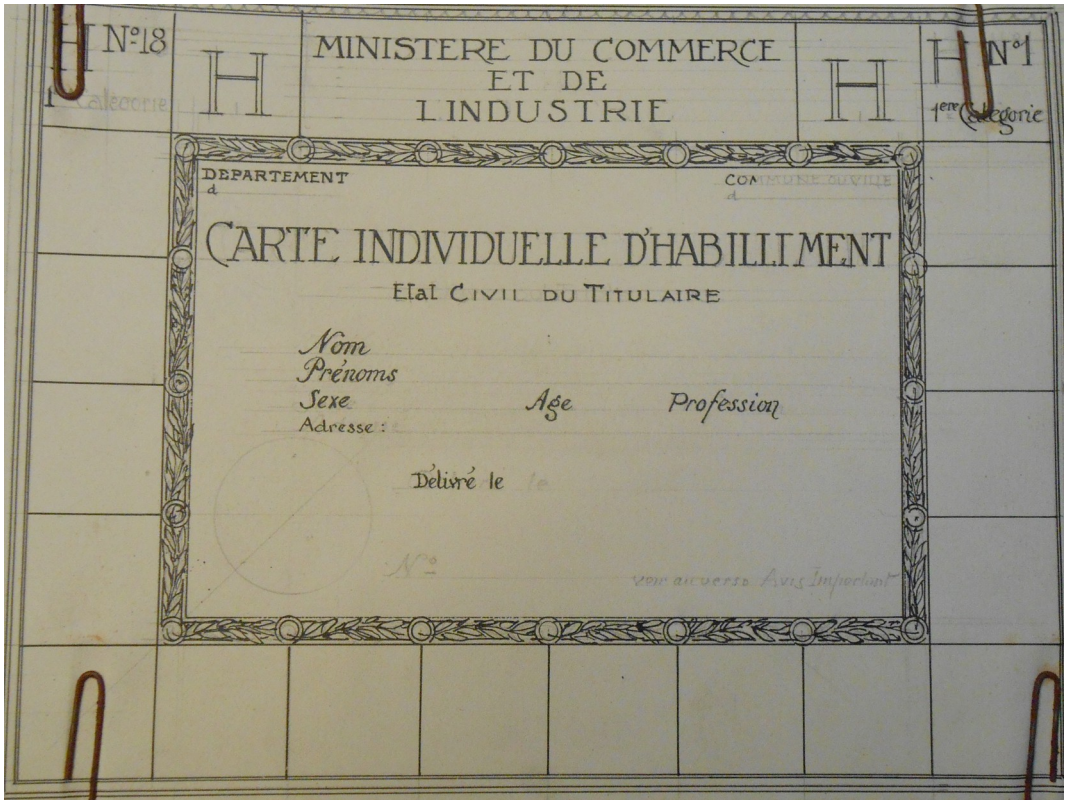

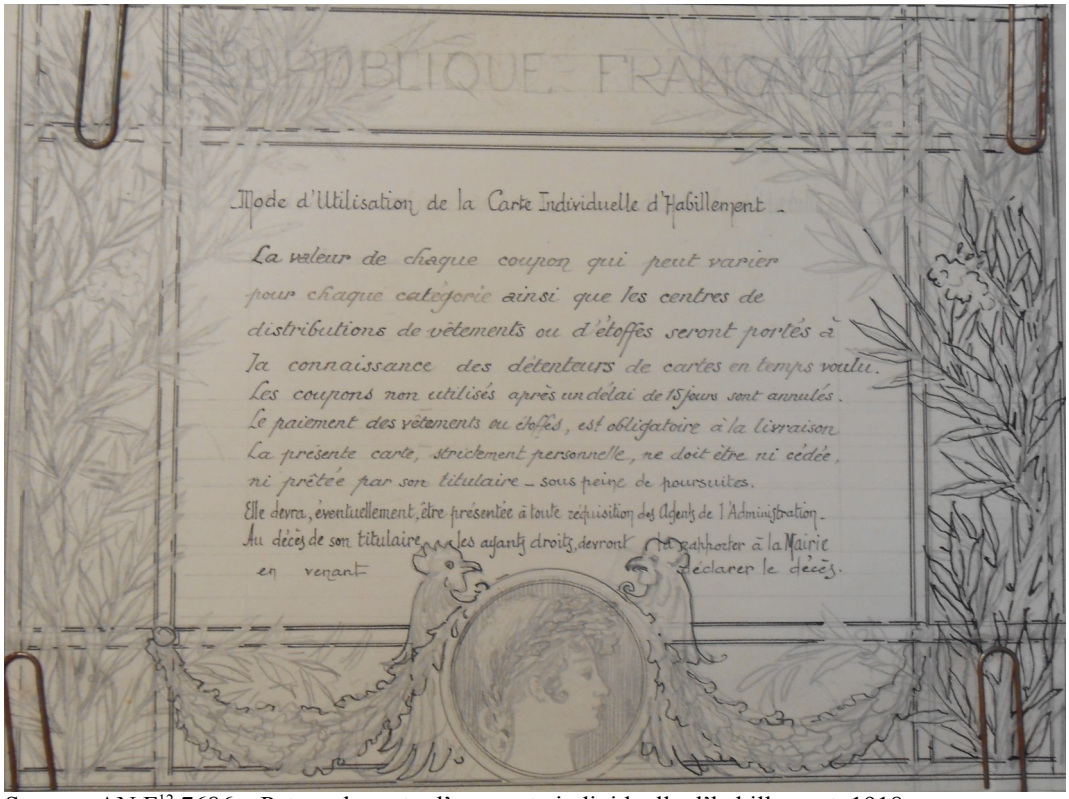

Source : AN F[12] 7686 – Patron du recto d'une carte individuelle d'habillement, 1918.

C2A8 : Arrêté du ministre du Commerce et de l'Industrie créant une Commission du vêtement national, 25 novembre 1918.

Membres de la Commission :

- BONNIER (?), Président du comité interministériel de la Laine ;
- DEFORGE, Président de la Chambre syndicale de la confection pour dames ;
- DURY, Président de la Chambre syndicale de la confection pour hommes ;
- FRAENCKEL, Président de la Chambre de Commerce d'Elbeuf ;
- LEBRETON, Vice-Président de la Chambre syndicale de la confection pour hommes ;
- MATHON, industriel à ROUBAIX ;
- Un délégué de l'intendance militaire ;
- Deux délégués du Ministère du Commerce et de l'Industrie ;
- Un secrétaire désigné par le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

Comité exécutif des matières premières :

- CAPERAN, sénateur, Président ;
- M. GIRAUD, Un délégué de l'intendance militaire, Un délégué du Ministre du Commerce et de l'Industrie, Le secrétaire de la Commission du vêtement national, membres.

Comité de la fabrication des draps :

- FRAENCKEL, Président ;
- MM. Bonnaille, Maraval, un délégué de l'intendance militaire, un délégué du Ministre du Commerce et de l'Industrie, le secrétaire de la Commission du vêtement national, membres.

Comité de filature et tissage de peigné :

- M. MATHON, Président,
- M. Cugnet, un délégué de l'intendance miltiaire, etc.

Comité de la confection pour hommes :

- M. DURY, Président
- MM. LEBRETON, LAZARE, DEMOLIERE, etc…

Comité de la confection pour dames :

- M. DEFORGE, président ;
- MM. REVEL, COUTURIER et CHRESSER, etc.

C2A9 : arrêté du ministre du Commerce et de l'Industrie créant une Commission du vêtement national, 25 novembre 1918 :

Membres de la Commission :

- BONNIER (?), Président du comité interministériel de la Laine ;
- DEFORGE, Président de la Chambre syndicale de la confection pour dames ;
- DURY, Président de la Chambre syndicale de la confection pour hommes ;
- FRAENCKEL, Président de la Chambre de Commerce d'Elbeuf ;
- LEBRETON, Vice-Président de la Chambre syndicale de la confection pour hommes ;
- MATHON, industriel à ROUBAIX ;
- Un délégué de l'intendance militaire ;
- Deux délégués du Ministère du Commerce et de l'Industrie ;
- Un secrétaire désigné par le Ministre du Commerce et de l'Industrie

Comité exécutif des matières premières :

- CAPERAN, sénateur, Président ;
- M. GIRAUD, Un délégué de l'intendance militaire, Un délégué du Ministre du Commerce et de l'Industrie, Le secrétaire de la Commission du vêtement national, membres.

Comité de la fabrication des draps :

- FRAENCKEL, Président ;
- MM. Bonnaille, Maraval, un délégué de l'intendance militaire, un délégué du Ministre du Commerce et de l'Industrie, le secrétaire de la Commission du vêtement national, membres.

Comité de filature et tissage de peigné :

- M. MATHON, Président,
- M. Cugnet, un délégué de l'intendance miltiaire, etc.

Comité de la confection pour hommes :

- M. DURY, Président
- MM. LEBRETON, LAZARE, DEMOLIERE, etc…

Comité de la confection pour dames :

- M. DEFORGE, président ;
- MM. REVEL, COUTURIER et CHRESSER, etc.

Source : AN F^{12} 7686. arrêté du ministre du Commerce et de l'Industrie créant une Commission du vêtement national, 25 novembre 1918.

C3A1 : Confirmative de télégramme de l'ordre de réquisition des stocks de laine approprié à la fabrication de drap de troupe, 30 septembre 1915.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de la Guerre
5e direction
Intendance Militaire

Paris, le 30 septembre 1915

5e bureau
Habillement,
Campement
et Couchage

N° 43.514-5/5

CONFIRMATIVE DE TÉLÉGRAMME

LE MINISTRE DE LA GUERRE

à MM. les Généraux Commandant toutes les régions

Faites Procéder immédiatement sur tout le territoire de votre région, à la réquisition des stocks de laine lavée ou en suint appropriés à la fabrication du drap de troupe y compris laines de peau lavée de bonne qualité pour déterminer convenance de l'emploi à cette fabrication prenez au besoin avis de tous experts ou personnes compétentes.

Avisez sans retard l'Inspection Générale de l'Habillement de l'importance et du lieu de dépôt des stocks réquisitionnés afin qu'elle puisse faire procéder à l'expertise desdits stocks préalablement à toute expédition ou prise de possession effective.

Laines achetées par fabricants draps troupe seront exclues de réquisition.

Pour le Ministre et par délégation
du sous-Secrétaire d'État
et p. le Directeur de l'Intendance
l'Adjoint au Directeur,

FOUCAUD.

C3A2 : Ordre de commission en vue de la réunion des laines en suint réquisitionnées par l'administration militaire, 13 avril 1916.

Le ministre de la Guerre donne mission à M. *Rachou*, domicilié à *Camarès* qui accepte de coopérer dans les conditions ci-après, à la réunion des laines réquisitionnées par l'administration militaire.

Les opérations dont il sera chargé auront pour but d'apprécier la qualité et la valeur des laines réquisitionnées, de les rassembler, en des points convenablement choisis, de payer aux possesseurs, qui accepteront, les prix d'estimation, enfin d'expédier les laines sur des destinations que lui fixera l'administration militaire.

L'appréciation de la qualité et du rendement de chaque lot aura pour conséquence l'attribution d'un prix établi sur une base déterminée. Il appartiendra au commissionnaire d'offrir ce prix au détenteur de la laine et, en cas d'acceptation de celui-ci, de lui verser, en échange de la marchandise, la somme correspondante. Un reçu à souche sera retiré du vendeur constatant les quantités acquises, le prix du kilogramme, le prix total payé.

En cas de non-acceptation du prix d'évaluation, le commissionnaire fera toutes les constatations utiles en vue du règlement ultérieur des réquisitions (finesse, rendement et remarques spéciales de nature à influer sur le prix).

Dans ce cas, il s'adressera au maire de la commune pour obtenir livraison des lots réquisitionnés et délivrera un reçu provisoire des quantités ainsi obtenues de chaque propriétaire, après pesée contradictoire.

Toutes les quantités payées ou simplement réquisitionnées seront, par les soins du commissionnaire, mises en wagons, et expédiées au moyen d'ordres de transport militaire sur les points désignés. Il lui appartiendra d'adopter toutes mesures utiles pour que l'expédition soit le mieux conditionnée possible et que toutes garanties soient prises, en vue des recours à exercer le cas échéant par l'État, contre le transporteur, en cas de pertes ou d'avaries en cours de route, étant entendu que l'État conservera à sa charge des risques qui ne sont pas garantis par le transporteur, si toutefois toutes les mesures ci-dessus ont bien été prises par le commissionnaire.

En principe, les laines seront expédiées suivant les usages locaux, c'est-à-dire soit en vrac chaque toison étant roulée et ficelée, soit en balles. Dans ce cas, les toiles seront fournies par l'État.

S'il est fait usage de cordes, le soumissionnaire devra en tenir compte dans l'estimation du rendement et par conséquent dans la fixation du prix. L'escompte quant l'usage local en comporte, reviendra à l'État.

M. *Rachou* recevra, pour les différentes opérations dont il sera chargé, une commission de *0,15 fr* par kg., en ce qui concerne les laines achetées et payées, et une commission de *0,10 fr* par kg, en ce qui concerne les laines simplement réquisitionnées.

Tous les frais nécessités par la réunion des laines et leur mise en wagon seront à la charge du commissionnaire, à l'exclusion toutefois des frais nécessaire pour assurer le transport des laines du point de production aux centres de rassemblement déterminés par le service local de l'Intendance après accord avec le commissionnaire.

Et c'est à ces centres de rassemblement qu'auront lieu l'appréciation de qualité et de valeur par le commissionnaire le pesage et, en échange de la laine, le paiement, en cas d'accord sur le prix, ou la remise du reçu provisoire en cas de non acceptation. Il sera seulement remboursé du montant de la valeur des achats. Dans ce but, chaque expédition faite par ses soins donnera lieu à la production d'une facture en double expédition dont l'une timbrée, comprenant la récapitulation des lots ayant servi à constituer cette expédition avec indication des sommes payées. À l'appui de cette facture, seront produits les bulletins à souche signés des vendeurs.

Sur cette facture seront portés les frais de commission. Ces frais s'appliquant d'une part aux lors achetés et, d'autre part, à ceux réquisitionnés, les poids correspondants à ces derniers seront mentionnés sur la facture sans indication de prix et simplement pour permettre l'établissement des frais de commission.

La facture ainsi produite sera certifiée exacte par le sous-intendant de l'arrondissement administratif dans lequel sera situé le centre qui recevra les laines, après prise en charge des quantités figurant sur la facture, par l'officier gestionnaire chargé de la réception. Dans un délai qui ne dépassera pas 30 jours, à partir de la date d'expédition, un mandat sera émis au nom du commissionnaire pour le montant total ; remboursement des achats d'une part et frais de commission de l'autre. Si la date d'établissement du mandat est postérieure de plus d'un mois à celle de la date d'expédition des laines des centre de réunion, sans qu'il y ait eu faute de la part du commissionnaire, celui-ci recevra en outre l'intérêt à 6 % des sommes qui lui sont dues, à titre de remboursement des sommes versées par lui pour le paiement des laines. Cet intérêt commencera à courir à partir du délai d'un mois, ci-dessus visé.

Si les opérations dont se charge le commissionnaire donnent lieu à des observations défavorables, soit par suite de prix payés supérieurs à ceux qui auront été déterminés, soit par suite de manque de soins dans le chargement des laines soit pour n'avoir pas opéré strictement dans les conditions indiquées ou dans une région autre que celle qui lui aura été fixée, soit pour tout autre motif, l'administration militaire aura le droit de mettre fin immédiatement à la présente convention, sur simple avis dans la forme administrative, et sans paiement d'indemnité d'aucune sorte. Si le commissionnaire a dépassé les prix nominaux maxima fixés par l'administration, outre la sanction ci-dessus il pourra être fait, sur le montant de la commission afférente à l'achat correspondant, une retenue pouvant aller jusqu'au total de cette commission. La retenue sera en principe de 2 % de la valeur de la laine pour un dépassement supérieur à 0,05 fr et inférieur à 0,10 fr sur le prix du kilogramme de laine en suit, et du total de a commission pour un dépassement supérieur à 0,10 fr par kilogramme.

La même mesure pourra être prise si des laines ont été acquises avec des rendements très nettement surtaxés, dans le but de dépasser d'une manière indirecte les prix maxima fixés.

Cette constatation devra être faite au moment de la réception des laines par l'administration militaire. Pour trancher le différend, s'il s'en produit à ce sujet, il sera statué à dire d'experts.

Si, par suite de maladie ou pour tout autre raison personnelle, le commissionnaire se voit dans l'impossibilité de continuer l'exécution de sa mission, il aura le droit de se dégager des obligations imposées par le présent contrat en prévenant l'administration par lettre recommandée, tout en justifiant d'ailleurs des motifs de son abandon et en indiquant à quelle date il cessera d'assurer le service ont il avait la charge.

Si le présent ordre de commission comporte des frais de timbre et d'enregistrement, il seront à la charge du commissionnaire.

Lu et acceptée,

Paris, le 13 avril 1916

Pour le sous-secrétaire d'État et par son ordre ;

L'intendant militaire des services de l'habillement, de la solde et des transports,

Foucaud.

Source : CAEF-B15215, dossier Charles Rachou, fabricant de draps à Camarès, Aveyron.

C3A3 : Contrat de Commission pour les réquisitions des Laines de France en 1917 Ministère de la guerre, Service de l'habillement de la solde et des transports, enregistré le 30 janvier 1917[2162].

Ministère de la Guerre
Service de l'Habillement
de la solde et des
Transports
n°86/B

République française
RÉQUISITION DES LAINES DE FRANCE
EN 1917

Le ministre de la Guerre […] donne mission à M. Rachou,
Domicilié à Camarès (Aveyron)
Qui acceptent
de participer dans les conditions ci-après aux opérations de la réquisition des laines de France en 1917.
« I. Nature de la mission. M. *RACHOU* est chargé soit directement soit sous sa responsabilité avec l'aide des agents qu'il aura au préalablement fait agréer par les fonctionnaires locaux de l'Intendance, d'apprécier la qualité, le rendement et la valeur des laines réquisitionnées, de payer les propriétaires qui accepteront les prix d'estimation dans la limite fixée par l'Administration de prendre possession au nom de l'Etat de celles pour lesquelles la réquisition aura été maintenue à défaut d'entente amiable, de classer, d'emballer et d'expédier toutes ces laines sur les destinations que fixera l'Administration militaire.
« II. Etendue. La mission confiée à M. *Rachou* s'étend aux départements ci-après : *Aveyron (arrondissements de Millau et Rodez)*.
« III. Exécution de la mission. Pour l'exécution de sa mission, M. *Rachou* se conformera aux prescriptions de l'instruction Melle n°30.482 5/5 du 12 décembre 1916, dont il déclare avoir pris pleine connaissance ainsi qu'aux instructions de détail qui lui seront données par le service local de l'Intendance.
« IV. Monsieur *Rachou* recevra pour les différentes opérations dont il est chargé une commission de :
« 1° Pour les laines achetées et payées : laine en suit douze centimes (0,12) par kg ;

[2162] En italique, les ajouts au stylo.

	laines lavées à dos ou à la rivière (vingt centimes) 0,20 par kg.
« 2° Pour les laines réquisitionnées :	laines en suint neuf centime (0,09) par kg. laines lavées à dos ou à la rivière quinze centimes (0,15) par kg.

Le taux de commission prévu ci-dessus pour les laines lavées ne sera attribué que pour les laines d'un rendement minimum de 65 % en lavé à fond. Au-dessous de cette estimation il sera attribué le taux de commission prévu pour les laines en suint.

V. Paiement. Monsieur Rachou sera remboursé du montant de ses achats et payé de la commission afférente aux laines rassemblées dans le délai maximum d'un mois après présentation de sa facture qui devra être produite après chaque expédition de laine et établie dans les conditions indiquées à l'Instruction Melle précitée du 12 décembre 1916.

Si la date d'établissement du montant était postérieur de plus de 30 jours à la date de réception de la facture du Commissionnaire par le sous-intendant ordonnateur, sans qu'il y ait faute de la part du commissionnaire, celui-ci recevra intérêt à 5 % à compter du 31e jour et jusqu'au jour inclus de l'établissement du mandat des sommes avancées par lui pour le paiement des laines.

VI – Frais à charge du commissionnaire. Seront à la charge de M. Rachou tous les frais nécessités pour la réception des laines, leur classement, leur emballage et leur mise sur wagons à la gare d'expédition.

Toutefois, la fourniture des toiles ou sacs nécessaires pour emballage sera assurée par l'administration. Il demeure également entendu que les dépenses de transport des laines des lieux de production aux centres de réception et des centres de réception à la gare d'expédition [illisible].

Sont également à charge de M. Rachou toutes les dépenses de carnets à souches, factures ou imprimés pour l'exécution de leur mission.

VII – Pénalités. Si M. Rachou dépasse les prix limites fixés par l'administration, il pourra être fait sur le montant de la commission afférente à l'achat correspondant, une retenue fixée ainsi qu'il suit :

1° pour un dépassement inférieur ou égal à 0,10 sur le prix du kilog. de laine en suint ou à 0,20 sur le prix du kg de laine lavée, la retenue sera en principe de 2 % de la valeur de la laine.

2° Pour un dépassement supérieur, la retenu sera du total de la commission. La même pénalité pourra être infligée si des laines ont été acquises avec des rendement très nettement surtaxés dans le but de dépasser d'une manière indirecte les prix maxima fixés. Pour trancher le différen[d], s'il s'en produit à ce sujet, il sera procédé à une contre-expertise par deux idoines, désignés l'un par l'administration, l'autre par le commissionnaire.

Indépendamment des pénalités ci-dessus la résiliation du contrat pourra être prononcée par l'administration dans les conditions indiquées au § IX.

VIII – Comptabilité. Après chaque expédition de laine, M. Rachou adressera :

1° Au magasin établissement ou usine destinataire :

a) la partie jaune de l'ordre de transmission par voie ferrée, pour tenir lieu d'avis d'expédition :

b) l'état par catégorie des laines expédiées (modèle n°4 annexé à l'instruction Melle n°30.482 5/5 du 12 décembre 1916)

2° Au président de la commission du service de ravitaillement :

a) la partie B des bordereaux communaux des laines achetées et payées ;

b) la partie B des bordereaux communaux des laines simplement réquisitionnées.

3° Au sous-intendant chargé de la réquisition des laines du chef-lieu de département :

a) la facture des laines expédiées (modèle 5 annexé à l'instruction Melle n°30.482 5/5 du 12 décembre 1916) ;

b) la partie A des bordereaux communaux des laines achetées et payées

c) la partie A des bordereaux communaux des laines simplement réquisitionnées.

IX – Cas de résiliation. Si les opérations dont se charge le commissionnaire donnent lieu à des observations défavorables, soit par suite de prix payés supérieurs à ceux qui auront été déterminés, soit par suite de manque de soins dans le chargement des laines soit pour n'avoir pas opéré strictement dans les conditions indiquées ou dans une région autre que celle qui lui aura été fixée, soit pour tout autre motif, l'administration militaire aura le droit de mettre fin immédiatement à la présente convention, sur simple avis dans la forme administrative, et sans paiement d'indemnité d'aucune sorte.

Si, par suite de maladie ou pour tout autre raison personnelle, le commissionnaire se voit dans l'impossibilité de continuer l'exécution de sa mission, il aura le droit de se dégager des obligations imposées par le présent contrat en prévenant l'administration par lettre recommandée, tout en justifiant d'ailleurs des motifs de son abandon et en indiquant à quelle date il cessera d'assurer le service ont il avait la charge.

Enregistrement – Les frais de timbre et d'enregistrement du présent contrat seront à la charge du Commissionnaire.

Pour la détermination des droits d'enregistrement, le montant total du présent contrat est évalué à la somme de 45 000 francs.

Fait double à Paris, le 26 janvier 1917,
Pour le ministre et par délégation,
Le directeur de l'Intendance,
Foucaud.

Lu et approuvé
Rachou

Enregistrement à Paris. Bureau des Actes Administratifs le 30 janvier 1917.

Reçu : cent douze francs 50 centimes [sic].

Source : CAEF-B15215, dossier Charles Rachou, fabricant de draps à Camarès, Aveyron.

C3A4a : Contrat d'achat à commission du Comité Lainier en Amérique du Sud.

Ministère
de la Guerre

République Française
***

CONTRAT D'ACHAT À COMMISSION

à effectuer par le COMITÉ LAINIER
sur les Marchés de l'Amérique du Sud

***

Le Ministère de la Guerre donne mandat à :

MM. Georges Wattinne
Albert Lainé
Louis Lorthiois
Fernand Moch
Henry Caulliez
Michel Dassonville
Pierre Flipo
Edmond Duclos
Paul Six
Henri Wattinne

agissant présentement dans les présentes conjointement et solidairement, et qui seront désignés dans le présent contrat par les mots « COMITÉ LAINIER », d'acheter sur les marchés de l'Amérique du Sud, à l'exception des Territoires de la Terre de Feu, et de la République Argentine situés au Sud de la limite septentrionale de la province de Santa-Cruz, les laines dont l'Administration militaire pourrait avoir besoin.

Les ordres d'achat seront passés à Buenos Aires par l'entremise du COMITÉ LAINIER de Paris qui, d'accord avec l'Administration Militaire fixera les prix et quantités à acheter.

Le COMITÉ LAINIER de Paris sera représenté à Buenos Aires par un Sous-Comité composé des maisons faisant partie du COMITÉ LAINIER et qui ont une organisation d'achat sur ce marché.

Ce Sous-Comité aura tout pouvoir pour agir au nom du COMITÉ LAINIER de Paris auprès des représentants de l'Administration dans l'Amérique du Sud.

Le Sous-Comité de Buenos Aires exécutera les ordres au mieux des intérêts de l'État dans les limites de prix et quantités qui lui auront été fixées.

Les limites fixées par l'Administration s'entendent par kilog. de lavé à fond rendu quai port français, tous frais compris sauf la commission et compte tenu du change.

Les laines achetées pour le compte de l'État seront facturées aux prix payés, augmentés des frais divers que la marchandise aura eu à supporter jusqu'à la mise à bord des balles.

Ces frais seront les suivants :

1° POUR LES LAINES ACHETÉES SUR LE MARCHÉ DE BUENOS AIRES :

a) le classement qui sera facturé à raison de 40 centavos papier les cent kilos ;

b) la réception et l'emballage qui seront facturés à raison de 25 centavos papier les dix kilos ;

c) le transport et la mise à bord des balles qui seront facturées à raison de 1,50 piastres papier par balle ;

d) l'assurance en baraque qui sera calculée à raison de 2‰ (pour mille) sur le montant de la facture ;

e) les droits de sortie qui seront facturés au prix coûtant.

2° POUR LES LAINES ACHETÉES SUR LE MARCHÉ DE BAHIA BLANCA :

a) le classement : 40 centavos papier les 100 kilos ;

b) l'emballage et l'embarquement : 30 centavos papier les 10 kilos ;

c) l'assurance en baraque : 2 pour mille ;

d) les droits de sortie facturés au prix coûtant ;

e) le transport de Bahia Blanca à Buenos Aires qui sera facturé au prix coûtant ;

f) l'assurance maritime pour le transport Bahia - Buenos Aires qui sera factuér au prix coûtant ;

g) les frais de transport de fonds au prix coûtant, suivant les bordereaux des banques.

3° POUR LES LAINES ACHETÉES À MONTEVIDEO :

Il sera porté en facture :

a) commission du consignataire 1 % ;

b) classement, emballage et mise à bord $ or = 1,60 % kilog. ;

c) droits de statitstiques facturés au prix coûtant ;

d) l'impôt de port factuér au prix coûtant ;

e) l'assurance en baraque qui sera calculée à raison de 2‰ (pour mille) sur le montant de la facture ;

f) les frais de transfert de fonds au prix coûtant suivant les bordereaux des banques.

4° POUR LES LAINES ACHETÉES À LA CAMPAGNE OU EN UN POINT QUELCONQUE EN DEHORS DES MARCHÉS CI-DESSUS :

Il y aurait lieu d'ajouter aux tarifs du marché, par lequel la marchandise devra passer, les frais supplémentaires de transport, assurance, tranfert de fonds, etc…

Il sera tenu compte dans l'application des limites de tous les frais supplémentaires ainsi occasionnés.

Tous les frais portés en facture et pour lesquels il n'est pas convenu de taux fixe devront être comptés au prix coûtant et justifié pour un document établissant les débours faits.

Les poids facturés seront ceu qui auront été payés à la réception de la marchandise.

Le bon poids pouvant exister après le classement et l'emballage sera entièrement acquis à l'État.

Il sera alloué au COMITÉ LAINIER une commission de trois pour cent (3%) ; cette commission sera calculée sur la valeur de la marchandise achetée sans frais.

Chaque envoi devra être accompagné d'une liste des balles expédiées, comportant les numéros et marques de chaque balles avec le poids indiqué en regard de chacune de ces balles,

ainsi que la qualité, les provenances et la nature de la laine des balles en cause. La réception se fera au port d'arrivée de la manière suivante :

L'officier gestionnaire du magasin réceptionnaire vérifiera le nombre et le poids des balles, ainsi que les marches et numéros ; d'autre part, l'expert de l'Inspection Générale de l'Habillement vérifiera la provenance, la nature, la qualité et le rendement des laines reçues.

Les documents à produire en vue du règlement définitif seront les suivants :

1° Les factures acquittées des vendeurs ;

2° Les factures décomptées des frais fixes convenus plus haut pour chacun des divers marchés de la Plata ;

3° Les pièces établissant les divers débours figurant sur les factures du COMITÉ LAINIER et pour lesquelles une somme fixe n'a pas été prévue.

PAIEMENTS :

Le représentant du Gouvernement Français à Buenos Aires paiera, chaque semaine, au Sous-Comité de Buenos Aires, les sommes en piastres papier correspondant aux achats faits pendant la semaine. Ce paiement sera fait sur le vu des factures acquittées des vendeurs auxquels la marchandise aura été achetée.

Le règlement définitif de chaque expédition sera fait également à Buenos Aires à la suite de chaque embarquement contre remise entre les mains du Représentant du Gouvernement Français de la facture établie par le Sous-Comité de Buenos Aires et comprenant tous les frais inhérents à cette expédition. Elle sera accompagnée de tous les documents justificatifs de ces divers frais, ainsi qu'il a été détaillé ci-dessus.

Les laines seront livrées à bord des navires indiqués au Sous-Comité de Buenos Aires par le représentant du Gouvernement français.

Si l'embarquement ne pouvait être effectué dans les vingt jours qui suivront l'avis donné par le Sous-Comité Lainier de leur mise à disposition du représentant du Gouvernement français, les frais supplémentaires de garde, de magasinage et d'assurance seront à la charge de l'État.

Le COMITÉ LAINIER SOUMETTRA LE PLUS TÔT POSSIBLE à l'Administration de la Guerre une proposition ferme pour le lavage à Buenos Aires d'une partie des laines achetées par son entremise.

Si cette proposition est acceptée, elle fera l'objet d'une annexe au présent contrat.

Les frais de câbles entre Paris et Buenos Aires ou entre Buenos Aires et Paris resteront à la charge du Comité Lainier et rentreront dans les frais généraux qu'entraîne pour lui l'exécution de la Commission dont il est chargé

La Commission sera facturée en piastres papier, d'apr§s les prix d'achat de la laine. Le montant, transformé en francs au cours du change du jour de l'établissement de la facture, en sera payé en France et en francs après la réception de la laine. Le cours du change sera justifié par une attestation du Représentant du Gouvernement français à Buenos Aires. La Commission restera due en cas de perte de la marchandise en cours de route ou de sa non-arrivée. Le paiement en sera fait par les soins du Sous-Intendant du port d'arrivée.

Le COMITÉ LAINIER n'aura pas à s'occuper de l'assurance maritime contre tous risques, y compris ceux de guerre, au-delà de l'arrivée à Buenos Aires. L'État, de par sa volonté, assurant tous les risques, s'engage formellement à payer les factures définitives contre présentation des documents comme dit ci-dessus, sans qu'un retard dans l'embarquement de la laine ou dans son arrivée ou même en perte en cours de transport puisse retarder les paiements.

Le COMITÉ LAINIER devra tenir constamment au courant de ses opérations d'achat l'Inspection Générale de l'Habillement qui, de son côté, li notifiera les dispositions de détail à suivre pour l'exécution des ordres, notamment pour les quantités à acheter, les prix maximum à payer, ainsi que pour le classement des laines et le marquage des balles.

La présente convention sera valable jusqu'à la signature de l'armistice. Elle pourra être résiliée à tout instant par l'État ou le COMITÉ LAINIER, à charge pour chacune des deux parties en cause d'en prévenir l'autre deux mois avant l'époque où la convention devra cesser son effet.

Le présent contrat devra être signé par chacun des participants ou par leurs délégués munis d'une procuration régulière.

Fait en double à Paris, le vingt-six janvier mil neuf cent seize.

Lu et approuvé :

Signé : Georges WATTINNE, Albert LAINE, Louis LORTHIOIS, Fernand MOCH, Henri CAULLIEZ, Michel DASSONVILLE, Pierre FLIPO, Edmond DUCLOS, Paul SIX, Henri WATTINNE.

Approuvé par nous HEUILLARD, Sous-Intendant Militaire, Chef de la 2e section de l'Inspection Générale de l'Habillement, en vertu de la décision ministérielle du 24 janvier 1916, n°2175 5/5.

Source : CADN 132PO/2/116. Dossier Buenos Aires. Intendance. Déchets de laine. 1916.

C3A4b : Composition du sous-comité lainier pour l'Amérique du Sud.

Nous avons l'honneur de vous informer que le Sous-Comité Lainier de Buenos Aires est formé par les maisons suivantes :

MASUREL Fils (Edmond Duclos)	Représentée par M. Emile Lernoud, Président, qui signe […].
WATTINNE BOSSUT & FILS (Georges WATTINNE)	Représentée par M. Léon Flambart, Vice-Président […]
DESPLANQUES & Cie (Albert Lainé)	Représentée par M. Henri Desplanques, Trésorier […]
DASSONVILLE D'HALLUIN (Michel Dassonville)	Représentée par M. Achille Lemaire, Secrétaire […]
ALPHONSE SIX (Paul Six)	Représentée par M. Jean Cautère, Secrétaire […]
Henri CAULLIEZ	Représentée par M. Henri Dissard […]
PIERRE FLIPO	Représentée par M. Georges Bondue […]
LORTHIOIS FRERES (Louis Lorthiois)	Représentée par M. Ernest Abels […]

Le Sous Comité Lainier a pour Gérant : Monsieur Léon Viriot […].

Plusieurs Maisons se sont entendues pour faire ensemble leurs achats, il s'est ainsi formé les groupes :

Masurel Fils – Desplanques & Cie
Wattinne Bossut & fils – Dassonville d'Halluin
Alphonse Six – Lorthiois Frères

Les Maisons Henri Caulliez et Pierre Flipo continueront à acheter séparément.

La maison Masurel Fils touchera les sommes dues au groupe Masurel Fils – Desplanques & Cie.

La maison Wattinne Bossut & fils touchera les sommes dues au groupe Wattinne Bossut & fils – Dassonville d'Halluin.

La maison Alphonse Six touchera les sommes dues au groupe Alphonse six – Lorthiois Frères.

Les deux autres maisons toucheront chacune pour leur compte.

Veuillez agréer, Monsieur,l'expression de notre considération distinguée.

Le Secrétaire Le Président.

Source : CADN 132PO/2/116. Dossier Buenos Aires. Intendance. Déchets de laines. 1916. Le Sous-Comité Lainier au Sous-Intendant militaire Baraton, chef des missions d'achat en Amérique du Sud, Buenos Aires, 9 mars 1916.

C3A4c: Contrat d'achat à commission de MM. Kreglinger et Segard en Amérique du Sud.

CONTRAT D'ACHAT À COMMISSION À EFFECTUER
SUR LES MARCHÉS DE L'AMÉRIQUE DU SUD

***

Le Ministère de la Guerre donne mandat à MM. G. C. Kreglinger et Jules Segard, agissant conjointement et solidairement, d'acheter sur les marchés de Punta Arenas, Gallegos et Santa-Cruz et sur les Territoires de la Terre de Feu et de la République Argentine située au Sud de la limite septentrionale du Territoire de Santa-Cruz, les laines dont l'Administration Militaire pourrait avoir besoin.

Les ordres d'achat seront passés à MM. G. C. Kreglinger et Jules Segard à Paris qui, d'accord avec l'Administration fixeront à leurs comptoirs Sud-Américains les prix et les quantités à acheter.

MM. G. C. Kreglinger et Jules Segard exécuteront les ordres au mieux des intérêts de l'Etat dans les limites de prix et pour les quantités qui leur auront été fixées, et dans les délais qui leur seront indiqués.

Les limites fixées par l'administration s'entendent par kilo de lavé à fond rendu quai port français tous frais compris, sauf la commission, et compte tenu du change.

Les laines achetées pour le compte de l'État seront facturées aux prix payés, augmentés des frais divers que la marchandise aura eu à supporter depuis le moment de l'achat jusqu'à son arrivée à Buenos Aires.

Ces frais comprennent :

a) classement, réception et emballage, 3 shillings 2 deniers par 100 livres (poids).

b) transport et mise à bord 1 shilling 2 1/2 deniers par 100 (poids).

c) assurance en baraque, 3‰.

d) droit de sortie et de statistique, au prix courant.

e) transfert de fonds en Patagonie 1/2 %.

f) fret et assurance de Patagonie jusque mise à bord à Buenos Aires au prix courant.

Il sera tenu compte dans l'application des limites de tous les frais ainsi occasionnés. Tous les frais portés en facture et pour lesquels il n'est pas convenu de taux fixe devront être compts au prix courant et justifiés par un document justifiant les débours faits.

Les poids facturés seront ceux qui auront été payés à la réception de la marchandis, le bon poids pouvant exister après le classement et l'emballage sera entièrement acquis à l'État.

Il sera alloué à MM. G. C. Kreglinger et Jules Segard une commission de 3 %. Cette commission sera calculée sur la valeur de la marchandise achetée sans frais.

Chaque envoi devra être accompagné d'une liste des balles expédiées, comportant les numéros et marques de chaque balles avec le poids indiqué en regard de chacune de ces balles, ainsi que la qualité, les provenances et la nature de la laine des balles en cause. La réception se fera au port d'arrivée de la manière suivante :

L'officier gestionnaire du magasin réceptionnaire vérifiera le nombre et le poids des balles, ainsi que les marches et numéros ; d'autre part, l'expert de l'Inspection Générale de l'Habillement vérifiera la provenance, la nature, la qualité et le rendement des laines reçues.

Les documents à produire en vue du règlement définitif seront les suivants :

1° Les factures acquittées des vendeurs (sur ces documents figurera le mode suivant lequel les paiements auront été effectués : au comptant ou à terme).

2° Les factures décomptés des frais fixes convenus plus haut.

3° Les pièces diverses établissant les divers débours figurant sur les factures de MM. G. C. Kreglinger et Jules Segard et pour lesquels une somme fixe n'a pas été prévue.

PAIEMENTS. Les factures seront établies en livres sterling. Les paiements seront effectués en livres sterling à Londres par les soins du Représentant du Gouvernement français à MM. G. C. Kreglinger et Jules Segard de la façon suivante :

Le paiement sera effectué contre présentation du connaissement d'un des ports de Patagonie ou de Buenos Aires, pour chaque embarquement. Chaque embarquement fera l'objet d'une facture définitive. Cette facture comprendra tous les frais inhérents à chaque expédition. Il y sera joint les pièces justificatives établissant les débours effectués (et portés sur ladite facture) en dehors des frais fixés par le présent contrat. Le montant des factures des vendeurs, débourré par les commissionnaires, sera augmenté d'un intérêt calculé au taux de 5 % l'an à partir du jour du paiement effectif de la marchandise jusqu'au moment du règlement à Londres (au cas du paiement à terme de la marchandise c'est la date de l'échéance indiquée sur la facture des vendeurs qui déterminera le point de départ des intérêts). L'État bénéficiera, dans tous les cas, de la ristourne d'escompte, s'il y a lieu.

En cas de transbordement nécessaire à Buenos Aires les laines seront livrées à bord sur les bateaux désignés par le Représentant de l'État français à Buenos Aires.

Si l'embarquement des laines ne pouvait être effectué dans un délai maximum de 20 jours, soit au départ de Patagonie à partir du moment où toutes les quantités concernant une exépédition auraient été réunie, soit au transbordement à Buenos Aires à partir du débarquement des laines dans ce port, les frais supplémentaires de garde, de magasinage et d'assurance seraient à la charge de l'État.

Les frais de câbles entre Paris et Puntas Arenas (ou Londres et Puntas Arenas) ou entre Puntas Arenas et Paris (ou Puntas Arenas et Londres) resteront à la charge des commissionnaires et rentreront dans les frais généraux qu'entraîne pour eux l'exécution de leur Commission.

La Commission sera facturée en livres sterling d'après les prix d'achat de la laine.

Le montant en sera payé à Londres après la réception de la laine par l'Administration Militaire en France. Le paiement de la commission sera effectué après réception de chaque lot embarqué. Il restera due en cas de perte de la marchandise en cours de route ou de sa non-arrivée.

MM. C. G. Kreglinger et Jules Segard n'auront pas à s'occuper de l'assurance maritime contre tous risques, y compris ceux de guerre, au-delà de l'arrivée à Buenos Aires ou, dans le cas de transport direct, du port de Patagonie point de départ au port français d'arrivée. L'État, de par sa volonté, assurant tous les risques, s'engage formellement à payer les factures définitives contre présentation des documents comme dit ci-dessus, sans qu'un retard dans l'embarquement de la laine ou dans son arrivée ou même en perte en cours de transport puisse retarder les paiements.

MM. C. G. Kreglinger et Jules Segard devront tenir constamment au courant de ses opérations d'achat l'Inspection Générale de l'Habillement qui, de son côté, li notifiera les dispositions de détail à suivre pour l'exécution des ordres, notamment pour les quantités à acheter, les prix maximum à payer, ainsi que pour le classement des laines et le marquage des balles.

La présente convention sera valable jusqu'à la signature de l'armistice. Elle pourra être résiliée à tout instant par l'État ou par MM. C. G. Kreglinger et Jules Segard, à charge pour chacune des deux parties en cause d'en prévenir l'autre deux mois avant l'époque où la convention devra cesser son effet.

Le présent contrat devra être signé par chacun des participants ou par leurs délégués munis d'une procuration régulière.

D'un commun accord entre MM. C. G. Kreglinger et Jules Segard, il est convenu entre eux, pour concentrer et faciliter les relations avec l'Administration, que tous les ordres d'achat et paiement seront valablement reçus, transmis et acquittés par MM. C. et G. Kreglinger ou leurs délégués à Paris et dans l'Amérique du Sud, munis de pouvoirs réguliers.

Fait en triple exemplaire à Paris, le vingt-cinq janvier Mil neuf cent seize.

Lu et approuvé	Lu et approuvé
Signé : J. Segard	Signé : G. et C. Kreglinger

Approuvé par nous, Heuillard, Sous-Intendant Militaire Chef de la 2e section de l'Inspection Générale de l'Habillement, en vertu de la décision ministérielle du 24 janvier 1916, n°2175 5/5.

Source : CADN 132PO/2/116. Dossier Buenos Aires. Intendance. Déchets de laines. 1916.

C3A5 : Importation et exportation de matières textiles, laines et coton, 1913-1919.

Importations (tonnes) :

Matières, fils et tissus	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Laines en masses, laines peignées, déchets	285 570	214 568	68 100	85 181	66 281	44 403	165 940
Indice	*100*	*75*	*24*	*30*	*23*	*16*	*58*
Coton en laines et déchets	329 136	205 673	228 159	255 479	273 290	142 290	218 547
Indice	*100*	*62*	*69*	*78*	*83*	*43*	*66*
Fils de laine	956	670	4 163	6 896	6 955	6 038	6 831
Indice	*100*	*70*	*435*	*721*	*728*	*632*	*715*
Tissus de laine	4 317	4 126	32 836	42 989	23 805	15 685	22 602
Indice	*100*	*96*	*761*	*996*	*551*	*363*	*524*
Fils de coton	3 128	1 929	22 350	34 037	26 428	34 406	30 089
Indice	*100*	*62*	*715*	*1 088*	*845*	*1 100*	*962*
Tissus de coton	4 759	4 920	60 830	37 277	23 358	40 713	23 987
Indice	*100*	*103*	*1 278*	*783*	*491*	*855*	*504*

Exportations (tonnes) :

Matières, fils et tissus	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Laines en masses, laines peignées, déchets	80 665	62 371	5 201	10 579	4 786	342	10 916
Indice	*100*	*77*	*6*	*13*	*6*	*0*	*14*
Coton en laines et déchets	57 840	43 125	8 327	23 968	18 406	5 898	16 910
Indice	*100*	*75*	*14*	*41*	*32*	*10*	*29*
Fils de laine	13 359	6 643	50	106	51	20	1 616
Indice	*100*	*50*	*0*	*1*	*0*	*0*	*12*
Tissus de laine	18 280	12 203	1 165	1 419	1 797	1 011	4 396
Indice	*100*	*67*	*6*	*8*	*10*	*6*	*24*
Fils de coton	7 642	3 047	940	1 221	935	511	4 841
Indice	*100*	*40*	*12*	*16*	*12*	*7*	*63*
Tissus de coton	50 702	37 460	18 082	21 737	14 188	9 411	32 253
Indice	*100*	*74*	*36*	*43*	*28*	*19*	*64*

Source : Arthur Fontaine, *L'Industrie française pendant la guerre, op. cit.*, p.301-302.

C3A6 : Composition du comité technique de la laine et du comité interministériel de la laine.

Comité technique de la laine, arrêté interministériel du 7 mai 1917.

Président : Sous-intendant HEUILLARD, Ministère de la Guerre ;

Membres : DANTZER, Ministère du Commerce ;

Capitaine LAURENT, Ministère de l'Armement ;

LORTHOIS, Sous-secrétariat d'Etat des fabrications de Guerre ;

GOREL, Officier d'administration ;

CHAMBAUD, industriel ;

Paul FRAENCKEL, industriel ;

Georges SEYDOUX, industriel ;

Emile TOULEMONDE, industriel ;

M. RÉVILLON, Secrétaire, Ministère du Commerce.

À partir de la séance du 10 septembre 1917, en plus :

Capitaine TESTE,

WATTINE

FIEVET

Comité interministériel de la laine :

Francisque BONNIER, président	BLAIS-NOUSSERON	DE BEAUPUY DE GENIS
CHAMBAUD	CHASSERIAU	DEWITTE
DUBY	GIBERT	GLORIEUX
GUIRAUD	LAG[U]ARRIGUE	LAGRANGE
LE BRET	LORTHIOIS	MARESCAUX
MASUREL	MONTET	PRUDHOMME
PROUVOST	TERNINCK	FRAENCKEL Paul
PIQUANDAR (Min. Commerce)	OUDIN	CAPEAU
MOTTE Eugène	TOULEMONDE Émile	

Source : AN F12 7687.

C3A7a : Différence des prix de revient pour la production d'un kg de tissus.

Prix des matières premières en France et en Angleterre			
Prix au kilo le 4 juin 1917	LE HAVRE	LIVERPOOL	Différence
Coton brut	4,88	3,31	1,57
Houille	0,19	0,025	0,165
Prix des filés en France et en Angleterre			
Coût de production d'un kilo de filés	VOSGES	MANCHESTER	Différence
1,12 kg de coton	5,47	3,71	1,76
3,5 kg de houille	0,67	0,09	0,58
TOTAL	6,13	3,79	2,34
Prix de revient d'une pièce de tissu de 10 kilo			
TISSU ECRU	VOSGES	MANCHESTER	Différence
10,5 kg de fils	64,37	39,84	24,53
30 kg de houille	5,70	0,75	4,95
TOTAL	70,07	40,59	29,48
TISSU BLANCHI	VOSGES	MANCHESTER	Différence
Tissus écru	70,07	40,59	29,48
30 kg de houille	5,70	0,75	4,95
TOTAL	75,77	41,34	34,43
TISSUS TEINT	VOSGES	MANCHESTER	Différence
Tissus écru	70,07	40,59	29,48
60 kg de houille	11,40	1,50	9,90
TOTAL	81,47	42,09	39,38
TISSU IMPRIME	VOSGES	MANCHESTER	Différence
Tissu écru	70,07	40,59	29,48
80 kg de houille	15,20	2,00	13,20
TOTAL	85,27	42,59	42,68

Source : AN F^{12} 7690. Note au Ministre du Commerce, 8 juin 1917.

C3A7b : Différence entres les prix de revient des produits bruts en France et en Angleterre.

Titres	Prix de revient pour 100 balles	
	Liverpool	Le Havre
Bbs 50 000 à 22 cts	11 000,00	11 000,00
Frais en Amérique	250,00	250,00
Fret à 250 cts les 100	1 250,00	
Fret à 700 cts les 100		3 500,00
Sous-total 1	12 500,00	14 750,00
Soit en £ (1$ = 4,76£)	59 500,00	70 210,00
Soit en Frs (1$ = 5,70frs	71 250,00	84 075,00
Assurances		9 238,00
Tare (5% dont assurances)		4 911,20
Escompte à 2,25%		2 260,20
Pertes d'intérêts		845,35
Total	73 219,15	101 329,75
Différence	28 110,60	

Source : AN F[12] 7690. Note du service technique, prix comparatifs de l'exportation 1917-1918, n.d.

C3A8 : Projet de Convention entre l'État et le Consortium Cotonnier Français, 27 octobre 1917.

Les Ministres des Finances et du Commerce et la Commission du Marché du Coton du Havre agissant pour et au nom du Consortium en formation dont il est ci-dessus ont arrêté les conventions suivantes :

Article 1 – Il est institué un Consortium Cotonnier Français dont le siège social sera à Paris et dont les statuts seront annexés aux présentes.

Article 2 – Le Gouvernement français approvisionnera l'industrie cotonnière française en coton des Etats-Unis, dans la plus large mesure compatible avec les circonstances.

Les achats aux Etats-Unis seront faites par l'Etat d'accord avec le Consortium en ce qui concerne les quantités et les qualités à importer. En conséquence le Consortium se trouvera

obligé de reprendre à l'Etat, dans les conditions stipulées ci-après, les cotons ainsi achetés les factures des vendeurs seront rédigées par l'Etat qui assurera à ses frais le transport des marchandises en France, couvrira les assurances maritimes et de guerre, et livrera les cotons au Consortium, à leur arrivée dans un port Français, autant que possible Le Havre, avec tous les droits et garanties obtenus des vendeurs.

Article 3 – A la livraison du coton dans un Port Français ; le Consortium paiera à l'Etat le montant des factures que celui-ci établira sur le point d'embarquement à des conditions comprenant le coût du fret ; les assurances tant maritimes que de guerre, le change, les intérêts à 6% l'an sur les sommes déboursées ; et d'une façon générale, tous les frais et débours afférents sur marchandises livrées.

L'Etat assurera l'assurance tant maritime que de guerre suivant les valeurs qui lui seront indiquées par le Consortium.

Article 4 – Les cotons livrés au Consortium seront vendus par celui-ci aux intéressés, soit directement, soit par l'intermédiaire des négociants-commissionnaires actuellement existants, moyennant des prix dont les bases seront fixées par le Ministère du Commerce sur proposition du Consortium.

Dans l'établissement de ce prix, il sera tenu compte des déboursés et frais de toute nature exposés par le Consortium, ainsi que la majoration nécessaire à la constitution d'un fond de réserve et de garantie contre tous risques et pertes.

Article 5 – Le Consortium étant constitué dans un but d'intérêt général, les actionnaires n'auront droit qu'à l'intérêt des sommes versées, intérêt calculé annuellement au taux de 6%.

Tout l'actif net, s'il en reste, après prélèvement des frais généraux, de l'intérêt ci-dessus stipulé, et le remboursement du capital sera remis entre les mains de l'Etat lors de la liquidation de la société pour être employé en vue de l'amélioration des conditions générales de l'industrie cotonnière en France.

Le Ministre du Commerce pourra à tout moment se faire présenter la situation et les comptes du Consortium.

Article 6 – En vue de la liquidation des opérations du Consortium, les mesures prises par l'Etat au sujet de l'importation des cotons ne seront rapportées qu'après que toutes les dispositions nécessaires auront été prises pour sauvegarder la liquidation des stocks pouvant rester entre les mains du Consortium.

Article 7 – Le Consortium est autorisé à consigner, tant aux Banques qu'aux négociants-commissionnaires en cotons existant actuellement, tout ou partie des cotons constituant les approvisionnements.

Article 8 – En vue de maintenir la valeur des stocks à la parité de la valeur des cotons sur les divers marchés, le Consortium pourra arbitrer ses stocks sur les marchés de terme qui resteraient ouverts en France et à l'Etranger.

En ce qui concerne le marché du terme du Havre, il sera ajouté à la réglementation actuelle telles dispositions complémentaires pour assurer rigoureusement les livraisons du coton aux seuls industriels transformateurs.

Source : AN F^{12} 7689.

C3A9 : Composition du comité interministériel du coton.

Commission	Nom	Fonction
Établissement des besoins nationaux	Lagarrigue de Survilliers (sous-intendant)	Président
	Waddington (Industriel)	Membre
	Déchelette (Industriel)	Membre
	Sellier	Membre
	Picquenard (haut-fonctionnaire)	Membre
	Brabant	Secrétaire général
	Vitoux	Secrétaire adjoint
Étude des Consortiums	Dantzer (chef de service)	Président
	Laederich (Industriel)	Membre
	Frings	Membre
	Popelin (Industriel)	Membre
	Dehesdin	Membre
	Brabant	Secrétaire général
	Vitoux	Secrétaire adjoint
Questions diverses	Molard (sous-intendant)	Président
	Baillet	Membre
	Capitaine Dupont	Membre
	Capitaine Gavois	Membre
	Lagrange	Membre
	Brabant	Secrétaire général
	Vitoux	Secrétaire adjoint
	Le président de chacun des consortiums créés ou à créer.	

Source : AN F^{12} 7689 – Comité interministériel du coton. Procès-verbal de la première réunion du 6 avril 1918.

C4A1 : Expéditions de laine en Russie par Jules Cormouls-Houlès, 1914.

Facturé par	Expédié par	à la date du	Point frontière	ballesNombre de	Personne devant effectuer le Remboursement	Montant	Renseignements
Ragnaud Rives	Max Molte	08/061914.	Prostken	6	Jeziersky	6 109	2 balles réquisitionnées au début par les Russes
				5	Biatlostoski	5 001	
				2	Lervin	2 094	
Eugène Guiraud	Max Molte	28/04/1914.	Prostken	4	Egersky	16 991	Saisi par les Russes, suivant : - Chambre de commerce de Petrograd ; - M. Molte
		18/05/1914.		15	Bialostocki		
Armand Douce	Soc. Transport	08/06/1914.	Prostken	14	Biatlostoski	17 183	arrivées le 24 juin ; aurait dû être réexpédiées le 24 juil. Dont 7 335,80 non payés. Soc. Transports dit 20 août 1915 3607,35 livré au dernier moment déposé Roubles ; 3723,45 réquisitionné par les Russes
(nom illisible)	Soc. Transport	30/04/1914	Thorar			10 902	
		13/05/1914	Prostken	16		14 368	Douane Russe dit arrivé 27, 31 mai t 23 juin - 13 balles retirées par destinataire ; 3 balles réquisitionnées Russes
		04/06/1914	Prostken	8		7 896	Douane russe dit arrivées le 12 juin et réquisitionnées par les Russes
		15/06/1914	Prostken	4		4 111	idem
		19/06/1914	Prostken	10		9 938	idem, 7 balles arrivées 1er juillet & réquis/russes et 3 balles ret. 10 juil. Par destinataire
		22/06/1914	Prostken	13		14 038	idem
		04/07/1914	Prostken	8		3 099	
Sabatié	Soc. Transport	20/05/1914	Prostken	15	Jeziersky	14 531	Transports disent réquis/russes
Viela (?)	Soc. Transport	12/03/1914	Skabrnierozyer (?)	15		14 214	

Facturé par	Expédié par	à la date du	Point frontière	ballesNombre de	Personne devant effectuer le Remboursement	Montant	Renseignements
	Gerhard & Hey Leipzig, Jean Heiger de Bâle	28/03/1914	id.	2		1 712	Répondu qu'il ne sait rien, à déduire ordre 4 027,10
	id., par Stanislas Ferrière	30/04/1914	Prostken	2		2 044	
	G. & H par Natural & Lecoultre (?)	12/06/1914	Skabrnierozyer (?)	10		10 216	
Eug. Berrrat (?)	Soc. Transport	18/06/1914	Prostken	14	Jeziersky	13 762	dit 11 septembre 1918 Réquisition par les Russes
Sagne & (ill).	Piron	17/06/1914	Prostken	3	Jeziersky	2 995	Payable dans les 15 jours d'arrivée, ou à réexpédier sur Mazamet
(ill.) & Bruyère	Gibaudau Arnaud	12/03/1914	Skabrnierozyer (?)	7	Finkenstein, Heynars Cie	8 156	12 juin 1921, Soc. Transport dit transitaires offrent régler par 100 000 Marks polonais
		13/05/1914	Prostken	10	Jeziersky	8 022	
		19/05/1914		9	Bialostocki	10 858	
		17/06/1914		4	Jeziersky	3 469	
		17/06/1914		2	A. Lervin	1 759	
(initiales illibibles)	(illisible)	16/05, 16-19/06	Prostken	81		77 487	3 lots - 16 balles livrés au transitaire
Totaux				279		280 955	

Source : AD Tarn, 72 J …

C4A2 : Décret 36920 sur les Conditions du travail dans les marchés passés au nom de l'Etat du 10 août 1899.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre des finances et du Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes ;

Vu la loi du 31 janvier 1833, en son article 12 : « Une ordonnance royale réglera les formalités à suivre à l'avenir dans tous les marchés passés au nom de l'Etat » ;

Vu le décret du 18 novembre 1882 relatif aux adjudications et aux marchés passés au nom de l'Etat ;

Le Conseil d'Etat entendu,

DÉCRÈTE :

ART. 1". Les cahiers des charges de marchés de travaux publics ou de fournitures passés au nom de l'Etat, par adjudication ou de gré à gré, devront contenir des clauses par lesquelles l'entrepreneur s'engagera à observer les conditions suivantes, en ce qui concerne la main-d'œuvre de ces travaux ou fournitures, dans les chantiers ou ateliers organisés ou fonctionnant en vue de l'exécution de ce marché :

1° Assurer aux ouvriers et employés un jour de repos par semaine ;

2° N'employer d'ouvriers étrangers que dans une proportion fixée par l'administration selon la nature des travaux et la région où ils sont exécutés ;

3° Payer aux ouvriers un salaire normal égal, pour chaque profession, et dans chaque profession pour chaque catégorie d'ouvriers, au taux couramment appliqué dans la ville ou la région où le travail est exécuté ;

4° Limiter la durée du travail journalier à la durée normale du travail en usage, pour chaque catégorie, dans ladite ville ou région. En cas de nécessité absolue, l'entrepreneur pourra, avec l'autorisation expresse et spéciale de l'administration, déroger aux clauses prévues aux paragraphes 1° et 4° du présent article. Les heures supplémentaires de travail ainsi faites par les ouvriers donneront lieu à une majoration de salaire dont le taux sera fixé par le cahier des charges.

Dans les cas prévus à l'article 18, paragraphes 3 et 5, du décret du 18 novembre 1882, l'insertion des clauses et conditions ci-dessus énoncées sera facultative.

Art. 2. L'entrepreneur ne pourra céder à des sous-traitants aucune partie de son entreprise, à moins d'obtenir l'autorisation expresse de l'administration et sous la condition de rester personnellement responsable, tant envers l'administration que vis-à-vis des ouvriers et des tiers.

Une clause du cahier des charges rappellera l'interdiction du marchandage telle qu'elle résulte du décret du 2 mars i848 et de l'arrêté du Gouvernement du 21 mars i848.

Art. 3. La constatation ou la vérification du taux normal et courant des salaires et de la durée normale et courante de la journée du travail sera faite par les soins de l'administration qui devra :

1° Se référer, autant que possible, aux accords existant entre les syndicats patronaux et ouvriers de la localité ou de la région;

2° A défaut de cette entente, provoquer l'avis de commissions mixtes composées en nombre égal de patrons et d'ouvriers, et, en outre, se munir de tous renseignements utiles auprès des syndicats professionnels, conseils de prud'hommes, ingénieurs, architectes départementaux et communaux et autres personnes compétentes.

Les bordereaux résultant de cette constatation devront être joints à chaque cahier des charges, sauf dans les cas d'Impossibilité matérielle. Ils seront affichés dans les chantiers ou ateliers où les travaux seront exécutés. Ils pourront être révisés sur la demande des patrons ou des ouvriers lorsque des variations dans le taux des salaires ou la durée du travail journalier auront reçu une application générale dans l'industrie en cause.

Cette révision sera faite dans les conditions indiquées sous les numéros 1° et 2° au présent article. Une révision correspondante des prix du marché pourra être réclamée par l'entrepreneur ou effectuée d'office par l'administration, quand les variations ainsi constatées dans le taux des salaires ou la durée du travail journalier dépasseront les limites déterminées par le cahier des charges.

Lorsque l'entrepreneur aura à employer des ouvriers que leurs aptitudes physiques mettent dans une condition d'infériorité notoire sur les ouvriers de la même catégorie, il pourra leur appliquer exceptionnellement un salaire inférieur au salaire normal. La proportion maxima de ces ouvriers par rapport au total des ouvriers de la catégorie et le maximum de la réduction possible de leurs salaire seront fixés par le cahier des charges.

Art. 4. Le cahier des charges stipulera que l'administration, si elle constate une différence entre le salaire payé aux ouvriers et le salaire courant déterminé conformément à l'article précédent, indemnisera directement les ouvriers lésés au moyen de retenues opérées sur les sommes dues à l'entrepreneur et sur son cautionnement.

Art. 5. Lorsque des infractions réitérées aux conditions du travail auront été relevées à la charge d'un entrepreneur, le ministre pourra, sans préjudice de l'application des sanctions habituelles prévues au cahier des charges, décider, par voie de mesure générale, de l'exclure, pour un temps déterminé ou définitivement, des marchés de son département.

Art. 6. Le ministre des finances, le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, et tous les autres ministres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel et inséré au Bulletin des lois.

Fait à Rambouillet, le 10 Août 1899.

Signé : ÉMILE LOUBET.

Le ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,
Signé J. CAILLAUX.

Le ministre des Finances,
Signé A.MILLERAND.

Source : BL, 1898 (J.O. du 11 août 1899), p.2154.

C4A3 : Cahier des clauses et conditions générales imposées aux titulaires de tous les marchés du Département de la guerre, sauf ceux relatifs aux travaux de constructions militaire, 16 février 1903.

Titre 1er – Passation des marchés

§ 1er – Marchés par adjudication

Art 2 – *Mode de passation des marchés par adjudication*. Les adjudications sont passés, par des commissions d'adjudication, dans les formes et avec les garanties prévues dans le document ayant pour titre « instruction pour la passation des marchés autres que ceux relatifs aux travaux de construction militaire ».

Les conditions à remplir pour être admis à concourir aux adjudications sont indiquées dans la même instruction.

Art. 3 – Les cahiers des charges spéciales font connaître l'importance des garanties pécuniaires à produire :

Par les soumissionnaires, à titre de cautionnement provisoire ;

Par les adjudicataires, à titre de cautionnement définitif.

Ces cautionnements sont réalisés conformément aux décrets, règlements et instructions en vigueur, et distinctement par lot soumissionnés, lorsqu'il en est ainsi disposé par le cahier des charges spéciales.

Le cautionnement définitif reste affecté à la garantie des engagements contractés par l'adjudicataire jusqu'à la fin du marché. Toutefois, le ministre peut, dans le cours de l'entreprise, autoriser la restitution de tout ou partie de ce cautionnement, si la réduction en a été prévue dans les cahiers des charges spéciales.

Art. 4 – *Approbation de l'adjudication*. L'adjudication n'est valable qu'après approbation de l'autorité compétente. L'entrepreneur ne peut prétendre à aucune indemnité dans le cas où l'adjudication n'est point approuvée.

En principe, cette approbation doit être expresse et être notifiée aux intéressés dans un délai prévue par l'instruction sur la passation des marchés et rappelés dans les cahiers des charges spéciales.

Lorsque le membre technique de la commission d'adjudication est autorisé par le Ministre à approuver les résultats de l'adjudication, la proclamation tient lieu de l'approbation du marché.

Sauf dans ce dernier cas, si l'approbation du marché n'a pas été notifié à l'adjudicataire dans les délais prévus ci-dessus, l'adjudicataire sera libre de renoncer à l'exécution de son marché et, sur la déclaration écrite de cette renonciation, il lui sera donné mainlevée de son cautionnement provisoire. Mais s'il n'a pas usé de cette faculté avant d'avoir reçu la notification de l'approbation du marché, il sera engagé irrévocablement vis-à-vis de l'Etat par cette notification

[…]

Art. 6 – *Pièces à délivrer à l'entrepreneur*. Aussitôt après l'approbation de l'adjudication, le chef de service intéressé délivre, sans frais et contre récépissé, à chacun des adjudicataires un extrait certifié conforme du procès-verbal d'adjudication, un exemplaire des présentes clauses et conditions générales, une copie certifiée conforme du cahier des charges spéciales ainsi que des autres pièces qui seraient expressément désignées dans ledit cahier comme servant de vase

à chacun des marchés ; il les autorise à prendre copie des pièces manuscrites désignées dans le cahier des charges spéciales.

§2 – Marchés de gré à gré

Art. 7 – *Garanties à exiger des fournisseurs et entrepreneurs*. Toutes les garanties des concurrents pour être admis aux adjudications peuvent l'être également de ceux avec lesquels il est passé des marchés de gré à gré.

Art. 8 – *Mode de passation des marchés de gré à gré*. Les marchés de gré à gré sont passé par le Ministre ou par ses délégués dans les formes prévues dans l'instruction sur la passation des marchés.

Art. 3 – *Frais auxquels donne lieu la passation des marchés*. Les droits de timbre et d'enregistrement auxquels donnent lieu les marchés, dans quelque forme qu'ils soient passés, sont à la charge de leurs titulaires proportionnellement à l'importance des lots échus à chacun d'eux.

Les frais d'impression et de publicité sont à la charge de l'administration.

Titre II – Exécution des marchés

Art. 10 – *Domicile de l'entrepreneur*. Le cahier des charges spéciales fait connaître si l'entrepreneur est tenu de faire élection de domicile au lieu d'exécution du marché, ou de s'y faire représenter par un fondé de pouvoirs.

Dans le cas où l'entrepreneur ne remplirait pas cette obligation quand il y est tenu, et cela dans un délai de 15 jours après la notification de l'approbation du marché, toutes les communications seraient valablement adressées par l'admiration à la mairie de la commune désignée à cet effet dans le cahier des charges spéciales.

Art. 11 – *De la caution personnelle*. La caution personnelle, lorsqu'il en est exigé une, est engagée solidairement avec l'entrepreneur. Elle est tenue d'assurer le service dans les conditions imposées par le présent cahier des clauses et conditions générales, par les cahiers des charges générales et spéciales par leurs annexes, dans le cas où par suite d'inexécution ou de défaillance de l'entrepreneur, elle est mise en demeure de le faire.

« Elle est alors substituée à l'entrepreneur et devient, vis-à-vis de l'administration, l'entrepreneur principal ; les paiements sont faits à son nom pour les fournitures qu'elle a effectuées.

Dans le cas de substitution, l'entrepreneur primitif reste néanmoins tenu pécuniairement à toutes les obligaitons résultant du marché.

Lorsque l'entrepreneur mis en état de liquidation judiciaire continue l'exécution de son marché comme il est prévue à l'article 43 ci-après, la caution reste engagée pour l'exécution du service.

Il en est de même jusqu'à l'expiration du marché si les héritiers, en cas de décès de l'entrepreneur, ou les créanciers, en cas de faillite, sont autorisés à prendre le marché à leur nom, à moins qu'ils ne préfèrent présenter une nouvelle caution, que l'administration demeure libre de refuser, en remplacement de la première.

En cas de décès, de faillite ou de mise en état de liquidation judiciaire de la caution, l'entrepreneur doit en informer l'administration de la guerre dans un délai de 8 jours et, soit présenté à son acceptation une nouvelle caution, soit réaliser le cautionnement pécuniaire définitif prévu dans le cahier des charges spéciales.

Art. 12 – *Préposés et représentants de l'entrepreneur*. Les préposés ou les représentants de l'entrepreneur doivent être Français et agréés par l'administration ; celle-ci a le droit d'exiger leur remplacement pour insubordination, incapacité ou défaut de probité.

Art. 13 – *Conditions de travail*. L'entrepreneur est tenu de se conformer aux lois, décrets et règlements en vigueur sur les conditions du travail dans les marchés passés au nom de l'Etat, dont le cahier des charges spéciales réglera l'application.

Art. 14 – *Défense de sous-traiter sans autorisation*. L'adjudicataire ne peut céder à des sous-traitants une ou plusieurs parties de son entreprise, ou contracter une association quelconque pour l'exécution de son marché sans le consentement écrit du Ministre. Dans tous les cas, il demeure responsable envers l'administration.

Sauf dans des cas tout à fait exceptionnels prévus au cahier des charges spéciales, l'entrepreneur est libre de s'adresser à tels fournisseurs qu'il agrée, pour l'achat des objets et matières nécessaires à l'exécution de son marché.

Art. 15 – *Assurance contre l'incendie et la foudre*. A moins de stipulations contraires, l'entrepreneur fait assurer à ses frais, pendant toute la durée du marché, savoir :

Contre l'incendie, la foudre et le recours des voisins, tous les bâtiments et locaux appartenant à l'Etat et mis à sa disposition pour l'exécution du service ;

Contre les risques locatifs et les recours des voisins, les bâtiments et locaux pris à loyer par l'administration et mis à sa disposition pour l'exécution du service ;

Contre l'incendie, l'approvisionnement qu'il doit entretenir, les denrées et le matériel de toute nature appartenant à l'Etat qui lui sont remis par l'administration.

Pour l'assurance, la valeur des bâtiments et locaux, des approvisionnements, des denrées et du matériel est calculée conformément aux instructions ministérielles.

Ces assurances sont contractées avec des compagnies françaises agréées par l'administration. Toutefois, si des entrepreneurs font la preuve qu'ils ne peuvent contracter dans des conditions normales tout ou partie des assurances exigées avec des compagnies françaises, ils pourront être autorisés par le Ministre, à titre exceptionnel, à s'adresser à des compagnies étrangères agréées.

Les polices doivent stipuler expressément que l'administration a le droit, en cas de sinistre, de se substituer à l'entrepreneur vis-à-vis des compagnies.

L'entrepreneur justifie de l'accomplissement de cette obligation par la présentation des polices d'assurance au chef de service, dans les 15 jours qui suivent la notification de l'approbation du marché ou l'acceptation par le membre technique, dans le cas prévu à l'article 4.

Art. 16 – *Convocations adressées à l'entrepreneur*. Pendant toute la durée du marché, l'entrepreneur est tenu de se rendre dans le bureaux du chef de service et d'accompagner celui-ci et les délégués du ministre dans les ateliers et les magasins toutes les fois qu'il en est requis. L'entrepreneur peut être suppléé par son représentant dûment accrédité.

Art. 17 – *Surveillance du travail dans les usines et les ateliers de l'entrepreneur*. L'administration de la guerre a le droit de faire surveiller tous les détails de la fabrication des matières ou objets et de la confection des effets.

Cette surveillance est exercée par les personnes que le Ministre commet à cet effet. Celles-ci ont libre accès de jour et de nuit dans les usines et ateliers de l'entrepreneur ; elles peuvent procéder à toutes les vérifications et à toutes les expériences qu'elles jugent nécessaires, prélever des échantillons, des objets fabriqués ou des effets confectionnés à quelque degré d'avancement que ceux-ci se trouvent.

Sauf lorsqu'il s'agit de produits brevetés, l'entrepreneur est tenu de fournir verbalement ou par écrit aux autorités désignées dans l'alinéa précédent tous les renseignements qu'elles lui demanderont au sujet de l'exécution du service.

Art. 18 – *Vérification du matériel à mettre en service, des matières, des pièces séparées et des effets en cours de fabrication ou de confection*. Les matières objets et accessoires servant à la confection des effets ou à la fabrication des objets et du matériel peuvent être soumis à des vérifications préalables à l'état, soit de matières premières, soit de pièces séparées, soit d'objets ou d'effets déjà montés mais non terminés, dans les conditions prévues dans les cahiers des charges générales ou spéciales.

De même les cahiers des charges spéciales feront connaître dans quelles conditions, les machines, les animaux, les voitures, harnais et accessoires requis ou loués seront soumis à un examen et à une estimation préalable avant leur mise en service.

Art. 19 – *Des commandes*. Les commandes sont adressées directement au titulaire du marché qui est tenu d'en accuser réception. Elles font connaître le service à exécuter ou la nature et les quantités de fournitures à livrer, ainsi que les délais d'exécution ou de livraison. Si ces délais expirent un jour férié, il est laissé jusqu'au lendemain pour l'exécution de la commande.

Les cahiers des charges spéciales règlent toutes les questions relatives au maximum et au minimum des fournitures à mettre en commande, ou les conditions du service à exécuter.

Art. 20 – *Variation dans les effectifs*. Les cahiers des charges spéciales font connaître dans quelles conditions peuvent être modifiées les quantités à fournir par les entrepreneurs en cas de variation d'effectif.

Art. 21 – *Livraisons, exécution du service*. Les livraisons des fournitures sont faites dans les délais, au lieu et dans les formes indiquées au cahier des charges spéciales.

Au moment même de la remise de la fourniture dans les établissements de l'administration, et sans préjuger de leur acceptation définitive, il est délivré à l'entrepreneur un récépissé provisoire constatant les quantités déposées, la nature et la date des livraisons.

S'il s'agit 'un marché dont l'exécution ne se traduit pas par un dépôt de matières dans les magasins de l'administration, des certificats d'exécution sont délivrés à l'entrepreneur pour être mis au soutien de sa facture.

Art. 22 – *Tolérances dans les quantités à livrer*. La proportion à admettre en plus ou en moins des quantités à livrer est déterminée, le cas échéant, par le cahier des charges spéciales.

Art. 23 – *Responsabilité de l'administration à partir du dépôt dans ses magasins*. L'administration de la guerre est tenue de la responsabilité qui incombe au dépositaire pendant le temps qui s'coule entre la date du dépôt des fournitures dans ses magasins et celle où une décision est prise au sujet de leur réception, de leur ajournement ou de leur rejet.

La valeur des détériorations est fixée, s'il y a lieu, comme il est dit à l'article 27.

Art. 24 – *Avis à l'entrepreneur*. Les fournitures sont reçues, l'exécution des services est constatée au leu et dans les formes prévues dans les cahiers des charges spéciales.

L'entrepreneur est avisé en temps utile, des jour et heure fixés pour les réceptions et les constatations d'exécutions afin qu'il puisse y assister ou s'y faire représenter.

Si l'entrepreneur ou son représentant n'assiste pas aux épreuves ou aux constatations, il est passé outre et procédé valablement en son absence, tous ses droits d'appel étant d'ailleurs réservés.

Art. 25 – *Provenance des fournitures*. Sauf exceptions prévues dans les cahiers des charges spéciales, les matières et denrées livrées doivent être d'origine française ou provenir des colonies françaises ou des pays de protectorat. Les effets et objets doivent être de confection ou de fabrication française ou avoir été confectionnés ou fabriqués, soit dans les colonies françaises, soit dans les pays de protectorat.

Le titulaire du marché aura à justifier de l'origine toutes les fois qu'il en sera requis.

Art. 26 – *Conditions d'exécution du service ; Conformité avec les croquis d'exécution, les descriptions, les modèles-types ou les échantillons*. Les marchés sont exécutés conformément aux dispositions prévues dans les cahiers des charges générales et spéciales.

Les fournitures doivent être entièrement conformes, pour la qualité et les détails d'exécution, aux descriptions et aux croquis annexés aux cahiers des charges spéciales ou visés dans ce document.

Lorsque l'entrepreneur a déposé, préalablement à la passation du marché, des échantillons acceptés, les matières, denrées et objets livrés doivent leur être conformes.

Il est remis aux titulaires de marchés, quand il y a lieu, les modèles-types pour les guider dans les menus détails de fabrication ou de confection qui ne peuvent être suffisamment précisés dans les documents indiqués au 2ème alinéa du présent article. En cas de différence entre les modèles-types et les descriptions, les indication de ces dernières sont seules valables.

Art. 27 – *Réceptions, prélèvement, détérioration d'objets ou matières*. Les réceptions ont lieu soit dans les magasins de l'Etat, soit dans les usines, ateliers, magasins ou chantiers de l'entrepreneur. Les commissions de réception, les experts et les personnes que le Ministre commet à cet effet procèdent aux vérifications, conformément aux règlements et instructions en vigueur.

Pour les denrées ou matières, les cahiers des charges spéciales indiquent, dans chaque cas particulier, la nature des essais, des vérifications et les quantités maxima sur lesquelles peuvent porter les expériences sans que l'entrepreneur ait droit à l'indemnité pour els détériorations que subit de ce chef le matériel essayé.

Pour les effets confectionnés, les objets fabriqués et les accessoires, les quantités sur lesquelles peuvent porter ces essais ne sont pas limitées, sauf indication contraire. Mais si à la suite des essais ce matériel est détérioré, la perte est supportée par l'Etat si l'examen fait connaître que les effets ou objets auraient dû être acceptés. ; elle est à la charge de l'entrepreneur dans le cas où la vérification démontre que la fourniture doit être rejetée ou ajournée pour être réparée.

La valeur des détériorations provenant soit du service, soit du fait de l'examen des effets, des objets fabriqués et des accessoires, soit du fait du dépôt dans les magasins de l'Etat (art. 23) est réglée d'accord avec l'entrepreneur, sans pouvoir dépasser celle des effets ou objets en cours de fabrication, leur valeur réelle d'après les mêmes prix, en tenant compte de leur prix de revient dans la valeur totale de l'effet de l'objet terminé.

Art. 28 – *Décision au sujet des réceptions ; Pourvois ; Appels*. A moins de stipulations contraires contenues dans le cahier des charges générales ou spéciales, le fournisseur peut former appel des décisions relatives aux rejets, ajournements, réduction de poids ou de métrage pour tenir compte des défauts ou des tares, dans un délai de 5 jours qui court du jour où il en a reçu la notification.

De son côté, sous la même restriction, le chef de service pet se pourvoir contre ces mêmes décisions et dans le même délai qui court, pour lui, du lendemain du jour où elles ont été prises.

Les pourvois et appels sont portés devant des commissions dites d'appel ; en principe, ils sont suspensifs des décisions attaquées. Cependant, lorsqu'il s'agit de fournitures, de denrées o de matières dont le remplacement, en cas de refus, ne saurait souffrir d'aucun retard, les cahiers

des charges spéciales font connaître les droits et les obligations réciproques de l'administration et de l'entrepreneur.

Art. 29 – Rejet ou ajournement de pièces séparées, d'effets ou objets en cours de confection ou de fabrication. Lorsque les cahiers des charges prescrivent l'examen des pièces séparées ou des objets et effets en cours de confection ou de fabrication, l'entrepreneur a le droit de se pourvoir auprès de la commission de réception ou de l'autorité chargée de la recette définitive, contre les avis des experts ou des agents qui auront conclu au rejet ou à l'ajournement. Si l'entrepreneur n'accepte pas la décision qui intervient, il peut à moins que le cahier des charges n'en dispose autrement, porter le litige devant la commission d'appel. Dans tous les cas, le recours au Ministre est admis, mais, dans les cas prévus au cahier des charges spéciales, il peut n'être pas suspensif des effets des décisions.

Art. 30 – *Commission d'appel*. Les commissions d'appel ont la composition prévue dans les instructions ministérielles. Elles opèrent conformément aux indications contenues dans les cahiers des charges spéciales ; elles reçoivent toutes les observations que l'entrepreneur, dûment convoqué, croit devoir présenter ; elles délibèrent à huis clos. Leurs décisions, qui doivent toujours être très explicitement motivées, sont régulièrement notifiées le jour même à l'entrepreneur […]

Art. 33 – *Instruments de vérification*. L'administration se réserve le droit d'employer, pour les vérifications, tels instruments et tels procédés qu'elle juge convenables et de les changer en cours de marché sans que l'entrepreneur puisse formuler de réclamations ni demander d'indemnité.

L'entrepreneur a toujours le droit d'assister aux épreuves et de présenter des observations si les résultats donnés par les instruments lui paraissent contestables. Ces observations sont examinées d'abord par les commissions ou les autorités chargées des réceptions. Les décisions prises peuvent pétré portées devant les commissions d'appel lorsque l'intervention de ce s commission est prévues par le cahier des charges spéciales ; dans le cas contraire, elles peuvent être portées directement devant le Ministre. […]

Art. 35 – *Remplacement des fournitures refusées et représentation de celles ajournées*. A l'exception des fournitures dont la livraison ne comporte aucun retard et qui en cas de refus, doivent être remplacées sur l'heure ainsi qu'il est stipulé au cahier des chargées spéciales, le remplacement des fournitures refusées ou la représentation de celles ajournées a lieu dans les délais prévus au même cahier.

Ces délais courent :

1° S'il n'y a pas eu appel, du lendemain du jour de la notification du refus ou de l'ajournement ;

2° S'il y a eu appel ou pourvoi, du lendemain du jour de la notification à l'entreneur de la décision de la commission d'appel ;

3° S'il y a eu recours au Ministre, du lendemain du jour de la notification à l'entrepreneur de la décision du Ministre. […]

Art. 36 – *Imputation de la valeur des matières premières*. En cas de rejet d'objets ou d'effets fabriqués ou confectionnés avec des matières appartenant à l'Etat, la valeur de celles-ci restent à la charge de l'entrepreneur […].

Art. 37 – *Cas d'événement de force majeure ; sursis de livraisons*. Les risques de la force majeure sont à la charge de l'entrepreneur conformément aux dispositions de l'article 1788 du Code Civil.

Toutefois, les événements de force majeure de nature à entraver l'exécution du marché peuvent donner lieu à la concession de sursis de livraison ou d'exécution, à condition que les faits auront été signalés par l'entrepreneur au chef de service, au plus tard, dans un délais de 3 jours après l'événement. Passé ce délai, l'entrepreneur sera passible de toutes les conséquences qui pourraient résulter pour lui des retards dans les livraisons ou dans l'exécution du service.

Si les événements de force majeure rendent absolument impossible l'exécution du contrat, celui-ci peut être résilié sur la demande de l'entrepreneur, après constatation régulière des faits par l'administration […].

En cas de résiliation […], l'entrepreneur ne pourra prétendre à aucune indemnité.

Il ne sera jamais donné suite aux demandes de sursis qui seront formulées après l'expiration des délais de livraison.

Art. 38 – *Cas de guerre*. Sauf indications contraires contenues dans les cahiers des charges spéciales, le cas de guerre ne dégage pas l'entrepreneur des obligations qu'il a contractées. Toutefois, si les conditions du marché ont été profondément modifiées du fait de la guerre, l'entrepreneur est admis à réclamer au Ministre, sauf recours au Conseil d'Etat, soit la résiliation pure et simple du traité, soit le paiement d'une indemnité équitable.

Art. 39 – *Retards ; clauses pénales*. L'entrepreneur étant en demeure sans qu'il soit besoin d'acte, et par la seule échéance du terme toutes les livraisons non effectuées dans les délais prévus au marché, le rendent passible de retenues pour retard ; il en est de même quand des marchés de transport ou de main-d'œuvre ne sont pas exécutés dans les délais fixés.

Ces retenues sont toujours effectuées, alors même que le retard n'aurait causé aucun préjudice à l'Etat ; elles ont lieu par voie de précompte sur les sommes dues à l'entrepreneur.

Leur taux en est fixé par le cahier des charges spéciales ; leur montant total ne dépassera pas, en général, le 10ème de la valeur des fournitures en retard comprises dans une même commande ; mais, dans certains cas particuliers, les cahiers des charges spéciales pourront indiquer une limite de la retenue supérieure à celle qui vient d'être indiquée.

Si en cas de retard dans les livraisons, et après une mise en demeure dans la forme administrative, l'entrepreneur ne satisfait pas à ses obligations dans les nouveaux délais qui lui sont assignés, l'administration pourra passer, pour fourniture en souffrance, un marché aux risques et périls de l'entrepreneur.

Les frais de manutention des fournitures rejetées ou ajournées sont mis à la charge de l'entrepreneur dans les conditions prévues au cahier des charges générales ou spéciales.

Art. 40 – *Cas de résiliation du marché*. La résiliation du marché peut résulter des diverses circonstances prévues par les dispositions légales et de droit commun (inexécution, fraude, etc…). En dehors de ce cas, elle peut encore être prononcée par le Ministre, après une enquête administrative, au cours de laquelle l'entrepreneur est entendu en ses observations, sans qu'il soit nécessaire de recourir à un acte judiciaire ou extrajudiciaire et sans que l'entrepreneur puisse prétendre à aucune indemnité, dans les cas particuliers ci-après :

1° Si l'entrepreneur n'a pas réalisé son cautionnement ou fait agréer une caution personnelle, quand elle est admise, dans les délais fixés par le cahier des charges générales ou spéciales ;

2° Si l'entrepreneur, dans le cas de décès, de faillite ou de mise en liquidation judiciaire de la caution, n'en a pas prévenu l'administration et n'a pas présenté une nouvelle caution ou réalisé le cautionnement pécuniaire définitif dans le délai prévu à l'article 11 […] ;

3° Si les retards apportés dans l'exécution du service ou dans les livraisons, ainsi que dans le remplacement ou la représentation du matériel, des objets, matières ou effets rejetés, ou ajournés, se prolongent au-delà de la limite indiquée dans le cahier des charges générales ou spéciales ;

4° si les rejets dépassent soit pour la totalité de la fourniture soit pour les parties bien définies de celles-ci, une limite fixée dans le marché ;

5° Si, sans y avoir été autorisé par le Ministre, l'entrepreneur cède son marché en totalité ou en partie, ou contracte une association quelconque pour l'exécution du service ou de la fourniture ;

6° Si une société adjudicataire modifie sa constitution sans autorisation du Ministre de la guerre ;

7° S'il est présenté en livraison des effets ou objets dans la confection ou la fabrication desquelles entrent des matières rejetées, ou si des fournitures précédemment refusées sont représentées à nouveau. […]

Les actes frauduleux peuvent, indépendamment du prononcé de la résiliation du marché, faire exclure l'entrepreneur et, le cas échéant, sa caution, de toute participation aux marchés du Département de la guerre et être l'objet de poursuites judiciaires.

L'exclusion de l'entrepreneur et de sa caution […] peut d'ailleurs être prononcé par le Ministre pour manquement graves aux engagements pris sans qu'il soit nécessaire qu'ils aient le caractère frauduleux.

Art. 41 – *Des marchés passés aux risques et périls de l'entrepreneur*. […].

Art. 42 – *Cas de décès de l'entrepreneur*. […].

Art. 43 – *Faillite ou mise en état de liquidation judiciaire*. […].

Titre III – Règlement des dépenses ; Paiement.

Art. 45 – *Base du règlement des comptes*. Les comptes sont établis en quantités d'après les unités prévues au marché et d'après les quantités livrées ou l'importance du service fait ; en valeur, d'après les prix consentis par le titulaire du marché. Dans certains cas, les cahiers des charges spéciales font connaître les réductions dont seront affectées les quantités livrées en vue de tenir compte des tares ou des défauts constatés au moment de la réception et qui, sans être une cause de rejet, rendent inutilisables certaines parties des fournitures reçues.

En aucun cas, l'entrepreneur ne peut invoquer en sa faveur, pour les métrages, les pesages et la détermination des volumes, les us et coutumes du pays.

Art. 46 – *Droits de douane et d'octroi*. En l'absence de clauses spéciales contraires, les droits de douane et d'octroi sont à la charge du titulaire du marché.

Il est tenu compte aux fournisseurs, en plus ou en moins, des augmentations ou des diminutions apportées après l'adjudication aux droits perçus par l'Etat, les départements ou les communes et frappant directement les fournitures faisant l'objet du marché, à l'exception des droits de douane lesquels ne donnent jamais lieu à compensation sauf lorsqu'il s'agit de denrée ou de matières de provenance exclusivement exotique.

Art. 47 – *Variations des cours commerciaux, des objets, matières premières et denrées*. Les variations dans les cours commerciaux des objets, matières premières et denrées étant des aléas inhérents à tous les marchés dont il s'agit ne donneront lieu, en aucun cas, à une révision des prix consentis par les titulaires de ces marchés.

Art. 48 – *Modifications aux modèles, aux tables de construction ou aux croquis d'exécution ; révision des prix*. En cas d'adoption de nouveaux modèles, il n'est dû aucune indemnité à l'entrepreneur ; mais l'administration est tenue de prendre livraison, après achèvement, des effets conformes aux anciens modèles existant dans les ateliers de l'entrepreneur le jour où la suppression a été prononcée.

En cas d'adoption de nouveaux modèles ou de modification aux descriptions, aux croquis d'exécution ou aux tables de construction pendant le cours du marché, il peut être établi de nouveaux prix.

Si la fixation des nouveaux prix ne peut avoir lieu à l'amiable, il est procédé à une expertise. La commission est composée de 3 experts désignés : l'un par l'administration, le second par l'entrepreneur, et le troisième par le président du tribunal de commerce dans le ressort duquel se trouve la résidence du chef de service.

Ces commissions n'ont qu'un rôle consultatif ; sur le vue de leur avis, le Ministre décide, sauf recours au Conseil d'Etat.

Art. 49 – *Charges accessoires de l'entreprise*.

Art. 50 – *Production des justifications*.

Art. 51 – *Paiement d'acomptes*. En principe, des acomptes ne peuvent être alloués au fournisseur que facultativement, à titre de mesure gracieuse et sur sa demande.

Leur importance ne peut pas dépasser les 5/6ème des droits constatés par pièces régulières présentant le décompte du service fait, ou, par exception, les 11/12ème de ces droits.

Les sommes dont l'entrepreneur pourrait être débiteur envers l'Etat sont déduites des mandats d'acompte.

Art. 52 – *Paiement pour solde*. Lorsque l'exécution du marché embrasse plusieurs exercices, les services de chaque exercice constituent autant de parties distinctes donnant lieu ç un règlement définitif spécial.

Si le fournisseur est titulaire de plusieurs lots, il peut, s'il le demande, être procédé, pendant le cours de l'exercice, au règlement définitif des lots au fur et à mesure de l'achèvement des services ou des livraisons qu'il concernent.

Si le fournisseur conteste le montant du solde et refuse de le recevoir, la somme est versée à la Caisse des dépôts et consignations.

Art. 53 – *Intérêts moratoires pour retards dans les paiements pour solde*.

Titre IV – Contestation.

Art. 54 – *Jugement des contestations*.

Art. 55 – *Réclamations, délais*.

Art. 56 – *Réclamations des tiers et des agents de l'entrepreneur*.

Titre V – Clauses diverses.

Art. 57 – *Représentant du service militaire*. Le représentant du service militaire vis-à-vis de l'entrepreneur est le chef de service qui peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs aux officiers, ingénieurs ou agents sous ses ordres ; cette délégation est notifiée à l'entrepreneur.

Art. 58 – *Conservation des plans, croquis d'exécution et documents divers*.

Art. 59 – *Mise en vigueur du présent cahier*.

C4A4 : Instruction pour la passation des marchés du département de la guerre autre que ceux relatifs aux travaux de construction militaire, 15 juillet 1903.

Titre 1er – Marchés par adjudication.

Art. 2 – *Des différentes espèces d'adjudication*. En principe, et sauf exception préues par le décret relatif aux adjudications et aux marchés passés au nom de l'Etat [18 novembre 1882], tous les marchés du Département de la guerre sont passés par adjudication publique. Il y a deux espèces d'adjudication :

1° *L'adjudication simple*, qui ne comporte qu'une seule séance, dans laquelle l'admissibilité des concurrents résulte de l'acceptation même de leur soumission, en séance publique, par la commission d'adjudication. Ce mode s'applique aux fournitures, travaux, transports, exploitations, ou fabrications qui peuvent être fractionnées et livrés sans inconvénient à une concurrence illimitée ;

2° *L'adjudication restreinte*, dans laquelle les personnes, préalablement reconnues capables par une commission d'admission, sont seules autorisées à soumissionner. Ce mode est employé quand les fournitures, travaux, transports, exploitations ou fabrications ne peuvent être confiés qu'à des personnes remplissant certaines conditions déterminées et après examen des titres exigés par la présente instruction.

A un point de vue différent, les adjudications peuvent être classées en deux autres catégories :

1° Les adjudications *définitives*, dans lesquelles interviennent seules les offres des candidats dont les soumissions ont été classées à la séance d'adjudication ;

2° les adjudications *provisoires* visées par le décret relatif aux adjudications et aux marchés passés au nom de l'Etat [D. 18 nov. 1882, art. 16] et dans lesquelles, à la suite de nouvelles offres, il est procédé, le cas échéant, à une réadjudication dans les formes prévues par les articles 31, 32 et 33 de la présente instruction.

Enfin, des règles particulières sont applicables spécialement à certaines adjudications passées sur concours simultané de prix et d'échantillons.

Règles communes à toutes les adjudications.

Art. 3 – Composition des commissions d'adjudication.

Art. 4 – Annonce des adjudications.

Art. 5 – Délais de publication.

Art. 6 – Pièces à communiquer aux candidats.

[…]

Titre II – Marché de gré à gré.

Art. 35 – *Dispositions Générales*. Il peut être passé des marchés de gré à gré dans les différents cas prévus par le décret relatif aux adjudications et marchés passés au nom de l'Etat [D. 18 nov. 1882, art. 18].

Tout marché de gré à gré rappelle l'article et le paragraphe dudit décret dont il est fait application.

Art. 36 – *Garanties à exiger des entrepreneurs, fournisseurs, sociétés*. Toutes les garanties exigées des concurrents pour être admis aux adjudications peuvent l'être également des personnes ou des sociétés avec lesquelles il doit être passé des marchés de gré à gré.

Dans tous les cas, les candidats et les mandataires des sociétés doivent justifier leur qualité de Français ou, s'ils sont étrangers, d'une autorisation délivrée par l'autorité compétente.

Les mandataires des sociétés ne sont pas admis à traiter qu'autant qu'ils sont munis des pouvoirs nécessaires pour qu'ils puissent engager valablement les sociétés qu'ils représentent.

Les marchés de gré à gré peuvent être passés avec les sociétés d'ouvriers français pour les fournitures ou services dont la dépense totale n'excède pas 20 000 francs [limite réglementaire des marchés de gré à gré].

Art. 37 – *Mode de passation des marchés de gré à gré*. Les marchés de gré à gré sont passés par le Ministre ou par ses délégués :

1° Doit sur un engagement souscrit à la suite du cahier des charges ;

2° Soit sur une soumission établie par la personne ou le mandataire de la société qui se propose de traiter ;

3° Soit par correspondance, suivant les usages du commerce.

La mention de l'approbation du marché est porté par l'autorité locale compétente : chef de service, conseil d'administration ou d'établissement, etc., etc.. Elle rappelle l'autorisation donnée à cet égard par le Ministre et la date de celle-ci. Le marché est enregistré à la diligence de l'administration et aux frai du titulaire, au bureau de l'enregistrement de la circonscription dans laquelle réside l'autorité qui a porté la mention de l'approbation du marché.

Art. 38 – *Dispositions spéciales aux marchés de gré à gré dits « concours de 48 heures »*. […]

Bulletin Officiel du Ministère de la Guerre, 1903, 1er semestre (n°1-23), p. 255 et sv ; p. 885 et sv.

C4A5 : Bénéfices réalisés par les draperies, par région militaire, 1914-1919.

Bénéfices de guerre en francs courants, 1914-1919.

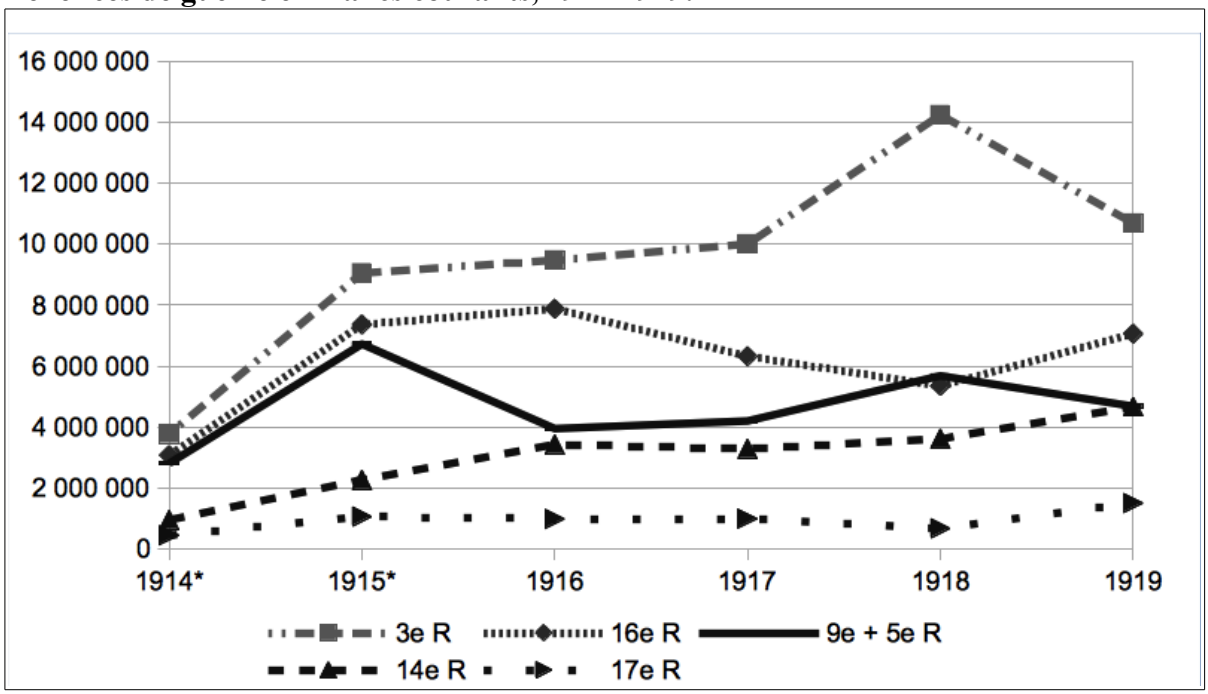

Bénéfices de guerre en francs constants, 1914-1919.

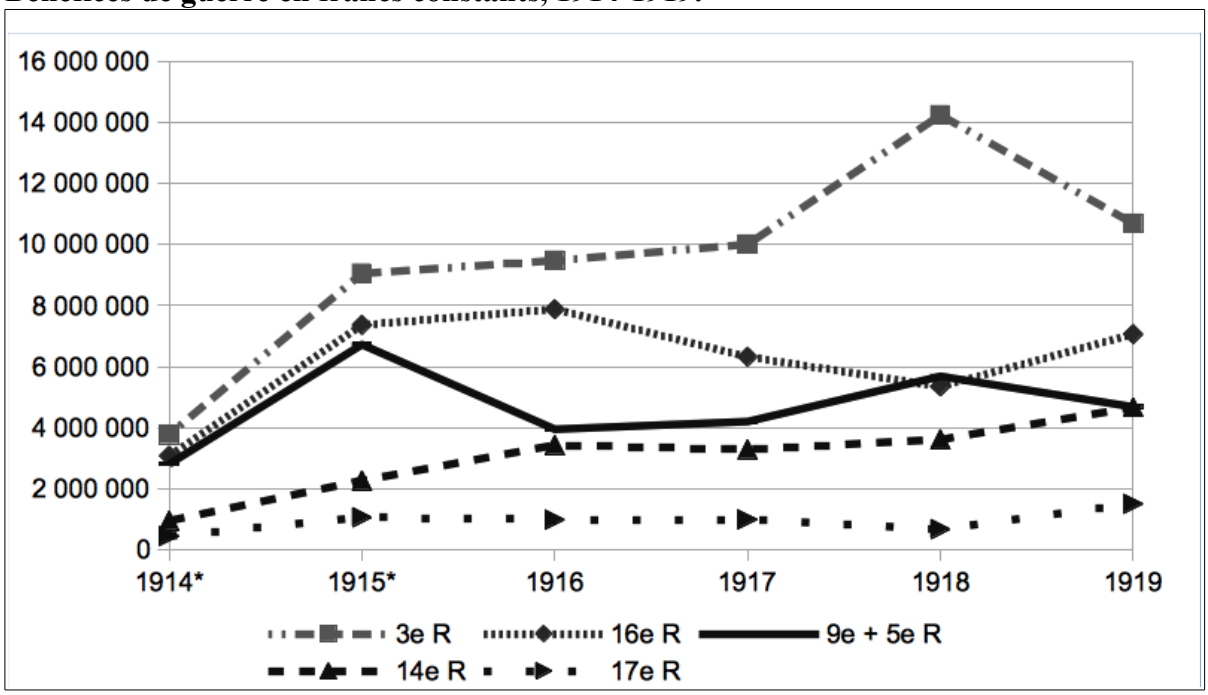

C4A6 : Composition du bureau de la chambre de commerce d'Elbeuf et du conseil d'administration de la collectivité d'Elbeuf.

Bureau de la Chambre de Commerce d'Elbeuf en 1914-1918 :
FRAENCKEL Paul, Président ;
ALLOEND-BESSAND Gustave, Vice-Président ;
AVENEL Charles, Secrétaire ;
CLARENSON Evariste, Trésorier.

Conseil d'Administration de la collectivité d'Elbeuf en 1914-1918 :
FRAENCKEL Paul, Président ;
ALLOEND-BESSAND Gustave, Administrateur délégué
BLIN Ernest, Secrétaire ;
FRAENCKEL René ;
OLIVIER Henri ;
PORTIER, Emile.

Source : Paul Fraenckel, *La Chambre de commerce et la Collectivité d'Elbeuf..., op. cit.*, n.p.

C4A7 : Sociétés membres de l'Union de la Fabrique de Vienne (UFV) et du Consortium des fabricants viennois de drap de troupe.

UFV et Consortium :

MM. BADIN, BERGER ET ORIOL ;

BONNETON;

BRENIER FRÈRES ;

J.-B. GALLAND ;

MAILLET & PIVARD ;

MAISONNEUVE ;

VASSEROT-MERLE ;

MOREL & BESSON ;

G. OLLIER (MACCABEO SUCCESSEUR) ;

PIOLAT & COLLIN ;

RAMET & CIE ;

RICHARD & MICHALLET ;

ROSTAING ;

ROUSSET (ALBRAND, SUCCESSEUR) ;

VVE SEGUIN AÎNÉ ;

SEGUIN FRÈRES ;

THOMAS ;

TISSANDIER & PERROCHAT ;

VALLIN EUGÈNE ;

VALLIN FRÈRES ;

P. VINCENT ;

VEYRAT FRÈRES ;

VARNOUD ;

VALLET-SILAN ;

ISERABLE ;

MARTINI.

Autres membres du Consortium :

PASCALL-VALLUIT & CIE ;

BONNIER & FILS ;

F. BOUVIER ;

FRENAY & CIE ;

VAGANAY FRÈRES.

C4A8 : Marchés de guerre passés par la SA Normant, 1914-1919.

Marchés de guerre passé par la SA Normant, 1914-1919.

Date	Destinataire	Nature	Montant
29 août 1914	*Intendance de Lorient*	*Molleton et flanelle*	*120 000*
26 septembre 1914	Sous-Intendance d'Orléans	Draps et tissus divers	402 000
18 octobre 1914	Sous-Intendance d'Orléans	Draps et tissus divers	110 500
11 novembre 1914	Sous-Intendance d'Orléans	Draps et tissus divers	180 900
5 décembre 1914	Sous-Intendance de Blois	Molleton bleu clair	702 026
26 décembre 1914	*Sous-Intendance du Mans*	*Drap bleu clair*	*543 018*
9 janvier 1915	Sous-Intendance d'Orléans	Draps et tissus divers	120 600
24 janvier 1915	Sous-Intendance d'Orléans	Draps et tissus divers	95 500
30 janvier 1915	Sous-Intendance d'Orléans	Draps et tissus divers	2 000
12 avril 1915	Sous-Intendance d'Orléans	Draps et tissus divers	180 900
17 avril 1915	*Sous-Intendance d'Orléans*	*Drap bleu clair*	*n.c.*[2163]
10 mai 1915	*Sous-Intendance du Mans*	*Drap bleu clair*	*12 254*
6 août 1915	*Sous-Intendance d'Orléans*	*Drap bleu clair*	*2 400 000*
7 août 1915	Sous-Intendance d'Orléans	Draps et tissus divers	3 949
15 octobre 1915	Sous-Intendance d'Orléans	Draps et tissus divers	7 720
1er novembre 1915	Sous-Intendance d'Orléans	Draps et tissus divers	54 000
10 avril 1916	*Sous-Intendance d'Orléans*	*Flanelle bleu lisse*	*62 400*
31 octobre 1917	*Sous-Intendance d'Orléans*	*Drap bleu national et sergine*	*1 029 000*
2 janvier 1918	Sous-Intendance d'Orléans	Draps et tissus divers	500 000
19 novembre 1918	*Sous-Intendance d'Orléans*	*Drap bleu national*	*1 140 000*
21 décembre 1918	Sous-Intendance d'Orléans	Draps et tissus divers	364 000
22 mai 1919	Sous-Intendance d'Orléans	Draps et tissus divers	1 384 680
Total :			9 415 447

Sources : CAEF-B28596. Fiche 140, SA Normant. En italique, les marchés jugés non imposables par le jury national des bénéfices de guerre.

[2163] « Marché à reconduction » ; « matières premières fournies en totalité par l'État » ; « montant des sommes payées : inconnu ».

Liste des marchés passés par la SA Normant pour la durée de la guerre.

Dates marché/avenants	Nature	Quantités (m)	Prix/mètre	CA mensuel est.
Marché 6 août 1915	Drap officiel	90 000	8,85	796 500
Avt. 11 août 1917	Drap officiel	90 000	9,30	837 000
Avt 29 avril 1918	Drap officiel	90 000	9,30	837 000
Avt 25 octobre	Drap officiel	90 000	10,40	936 000
Avt 21 décembre	Drap officiel	35 000	10,40	364 000
Id.	Drap civil	55 000	10,40	572 000
Avt 25 mai 1919	Drap officiel	10 000	9,90	99 000
Id.	Drap civil écru	8 000	9,55	76 400
Id.	Drap civil teint	6 000	9,55	57 300
Marché restreint 8 juillet 1915	Drap officiel	25 000	9,45	236 250
	Drap officiel	65 000	9,40	611 000
Marché du 11 mai 1915	Drap officiel	77 143	9,75	752 143
Marché du 19 novembre 1918	Drap national pour le service des Postes.	50 000	12,50	625 000
Id.	Sergine pour le service des Postes	50 000	10,30	515 000

Sources : CAEF-B29030. Marchés de guerre. Dossier 330, SA Normant.

C4A9 : états modèles n°5 et 7 des livraisons de draps et de couvertures par la SA des établissementts Balsan & Cie à la 9e région militaire, 1914-1920.

État modèle n°5, Draps livrés d'août 1914 à avril 1920.

Type de drap	Métrage (m)	Prix (frs)	% M	% frs	Frs/m
Bleu clair soldat	4 322 768	40 269 153	70,5%	69,1%	9,32
Gris de fer foncé	207 893	7 149 265	3,4%	12,3%	9,76
Gris de fer bleuté	524 376		8,6%		
Drap de distinction	485 891	4 624 486	7,9%	7,9%	9,52
Bleu foncé marine	268 423	3 048 961	4,4%	5,2%	11,36
Gris foncé apprêté P.&T.	40 340	467 174	0,7%	0,8%	11,58
Drap d'officier bleu clair	85 653	1 120 934	1,4%	1,9%	10,61
Drap d'officier kaki	19 976		0,3%		
Drap civil pour démobilisés	46 948	479 319	2,8%	2,8%	10,21
Molleton bleu foncé	5 309	39 288			7,40
Garance soldat	59 640	585 862			9,82
Drap tricolore	5 098	46 394			9,10
Drap gris beige	10 039	89 846			8,95
Drap bleu de roi	4 108	42 255			10,29
Drap écarlate Sultan Maroc	593	7 981			13,45
Molletières bleu clair	171	1 100			6,42
Molletières bleu foncé	26 577	208 661			7,85
Molletières gris bleuté	16 045	118 080			7,36
TOTAL	6 129 849	58 298 758	100,0%	100,0%	9,51

État modèle n°7, 9ème région – Couvertures livrées d'août 1914 à avril 1920.

Dimensions (en mètres)	Pièces	Prix	Rapport prix/pièces
Campement 2,30 x 1,75	83 650	2 310 046,90	27,62
Campement 2 morceaux 2,30 x 1,75	600	9 600,00	16,00
Campement 1,75 x 1,15	13 000	159 250,00	12,25
Couvertures beiges 1,80 x 1,65	3 000	41 250,00	13,75
Couvertures bleues 1,90 x 1,55 ou 1,65	45 000	945 575,00	21,01
TOTAL	145 250	3 465 721,90	23,86

Source : B15579/1 Dossier SA des Éts Balsan, siège à Paris (usines à Châteauroux).

C4A10 : Certificat de classement de Marchandise en 1re catégorie.

MINISTERE DE LA GUERRE

CABINET CIVIL DU MINISTRE

SERVICE ÉCONOMIQUE

Modèle n° 4 ter.

Application du § A du Tableau annexé à l'Arrêté du 9 février 1917.

n° 1348.S.E.

3 MAI 1918

CERTIFICAT DE CLASSEMENT DE MARCHANDISES

EN 1re CATÉGORIE

(Valable pour les transports à effectuer soit sur le réseau des Armées, soit sur le réseau de l'intérieur)

SERVICE ÉCONOMIQUE

Nom du demandeur : 260, Boulevard Saint-Germain

Adresse :

Demande que les marchandises suivantes soient classées au point de vue du transport dans la 1re catégorie § A du tableau annexé à l'arrêté interministériel du 9 février 1917.

Nom de l'expéditeur : HERR & ROELLY. à Beaume-les Dames

Nom du destinataire : ROZENDAAL à Mantes -Gassicourt.

Nature de la marchandise : Filés de coton (Déchets destinés à la fabrication du (Coton-Poudre)

Poids ou quantité : 10 tonnes

Gare d'expédition : BEAUME LES DAMES

Gare de destination : MANTES GASSICOURT

Date à laquelle l'expédition sera prête : immédiatement.

Pour le Ministre
et par son ordre :
Le Sous-Chef du Service Économique,

F. Frank-Puaux

N°

En égard aux justifications présentées, les marchandises ci-dessus devront être expédiées comme marchandises de la 1re catégorie § A du tableau annexé à l'arrêté interministériel du 9 février 1917 (1).

Paris, le

Pour le Ministre des Travaux publics et des Transports,
et par délégation spéciale :

(1) Ce certificat doit être présenté à la gare d'expédition. Il ne dispense pas de demander l'autorisation préalable de la Commission du Réseau soit expéditrice, soit destinataire, lorsque cette autorisation préalable est nécessaire. (Voir les affiches apposées dans les gares.) Il ne dispense pas non plus l'expéditeur de formuler sa demande de matériel et de prendre inscription à la gare.

J. 2431. — État-Major, 4e bureau. — 1918. — 542 bleu.

Source : AN F12 8007. Comités des 7ème et 8ème régions militaires.

C4A11 : Marchés de guerre passés avec la société Witz & Feltz, Épinal, Vosges, 1916-1919.

Date	Nature	Quantités (m)	Prix/m (frs)	Destinataire	Service	Prix total
15/10/1916	Cretonne écrue 80 cm, 17/17, 16 kg[2164]	120 000	0,83	Service de l'habillement	Habillement	99 600
10/12/1916	Id.	180 000	n.c.	*Id.*	*Id.*	
09/01/1917	Id.	250 000	1,00	*Id.*	*Id.*	250 000
26/02/1917	Gaze écrue pour masques à gaz	90 000	n.c.	Gillet & fils, Villeurbanne, Rhône	Armement	
28/04/1917	Cretonne écrue 80 cm, 17/17, 16 kg	180 000	n.c.	Service de l'habillement	Habillement	
02/06/1917	Calicot renforcé écru 80 cm 29/29	80 000	1,25	*Id.*	*Id.*	100 000
05/06/1917	Singalettes écrues 95 cm, 7/6	187 500	n.c.	Antonin Rey, Tarare, Rhône	Santé	
06/06/1917	Gaze écrue pour masques à gaz, 95 cm, 20/20	200 000	n.c.	Matériel Chimique de Guerre [MCG]	Armement	
06/06/1917	Id.	90 000	n.c.	Gillet & fils, Villeurbanne	Armement	
09/07/1917	Singalette écrues 128 cm 7/6	300 000	n.c.	B. Mulsant, Villefranche Rhône	Santé	
24/07/1917	Id.	180 000	n.c.	Antonin Rey, Tarare, Rhône	*Id.*	
24/07/1917	Singalettes écrues 135 cm 7/6	120 000	n.c.	*Id.*	*Id.*	
24/07/1917	Balzarine écrue 100 cm, 14/8	75 000	n.c.	Barbet-Massin, Popelin & Cie	*Id.*	
27/07/1917	Id.	180 000	n.c.	Antonin Rey, Tarare, Rhône	*Id..*	
28/07/1917	Singalette écrues 128 cm 7/6	75 000	n.c.	*Id.*	*Id.*	
06/08/1917	Balzarine écrue 100 cm, 14/8	20 000	n.c.	B. Mulsant, Villefranche, Rhône	*Id.*	
06/08/1917	Balzarine écrue 100 cm, 7/8	200 000	n.c.	*Id.*	*Id.*	
08/08/1917	Singalettes écrues 100 cm, 7/6	200 000	n.c.	Antonin Rey, Tarare, Rhône	*Id.*	
08/08/1917	Balzarine écrue 70 cm	60 000	n.c.	Antonin Rey, Tarare, Rhône	*Id.*	
08/08/1917	Singalettes écrues 90 cm, 7/6	400 000	n.c.	*Id.*	*Id.*	
08/08/1917	Singalettes écrues 95 cm, 7/6	520 000	n.c.	*Id.*	*Id.*	

[2164] 80 cm = largeur de la pièce ; 17/17 : nombre de fils en trame et en chaîne au cm² ; 16 kg : poids de la pièce.

Date	Nature	Quantités (m)	Prix/m (frs)	Destinataire	Service	Prix total
08/08/1917	Singalettes écrues 110 cm, 7/7	80 000	n.c.	Antonin Rey, Tarare, Rhône	Santé	
18/08/1917	Singalettes écrues 128 cm, 7/6	50 000	n.c.	*Id.*	*Id.*	
09/09/1917	Singalettes écrues 100 cm, 7/6	200 000	n.c.	B. Mulsant, Villefranche, Rhône	*Id.*	
14/09/1917	Balzarine écrue 100 cm, 14/8	25 000	n.c.	*Id.*	*Id.*	
16/09/1917	Gaze écrue pour masques à gaz, 95 cm	220 000	n.c.	Gillet & fils, Villeurbanne, Rhône	MCG	
16/09/1917	Cretonne écrue	180 000	1,58	Habillement	Habillement	284 400
16/09/1917	Singalettes écrues, 125 cm	125 000	n.c.	Collnangette & Garne, Tarare, Rhône	Santé	
17/09/1917	Calicot écru	80 000	0,98	Habillement	Habillement	78 400
20/09/1917	Singalettes écrues 95 cm, 7/6	200 000	n.c.	Antonin Rey, Tarare, Rhône	Santé	
21/09/1917	Singalettes écrues 128 cm, 7/6	125 000	n.c.	*Id.*	*Id.*	
27/09/1917	Calicot renforcé 90 cm, 14/10	120 000	n.c.	*Id.*	*Id.*	
27/09/1917	Singalettes écrues 95 cm, 7/6	187 500	n.c.	*Id.*	*Id.*	
05/10/1917	Id.	500 000	n.c.	*Id.*	*Id.*	
06/10/1917	Id.	500 000	n.c.	*Id.*	*Id.*	
06/10/1917	Calicot renforcé écru 80 cm, 12/10	62 500	n.c.	*Id.*	*Id.*	
09/12/1917	Gaze écrue pour masques à gaz, 95 cm	100 000	n.c.	Gillet & fils, Villeurbanne, Rhône	MCG	
07/01/1918	Cretonne écrue 80 cm, 25/25, 16 kg	180 000	2,03	Habillement	Habillement	365 400
08/01/1918	Calicot renforcé écru 80 cm, 29/29	90 000	1,28	*Id.*	*Id.*	115 200
23/02/1918	Calicot écru 90 cm, 20/20	132 000	n.c.	Michelin & Cie, Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme	Armement	
21/04/1918	Cretonne écrue 80 cm, 25/25, 16 kg	90 000	2,26	Habillement	Habillement	203 400
22/04/1918	Calicot renforcé écru 80 cm, 29/29	60 000	1,50	*Id.*	*Id.*	90 000
23/04/1918	Calicot renforcé écru 90 cm, 29/29	90 000	1,50	*Id.*	*Id.*	135 000
20/08/1918	Calicot écru 100 cm, 20/20	40 000	1,54	Habillement	Habillement	61 600
21/08/1918	Cretonne écrue 80 cm, 17/17, 16 kg	350 000	2,18	*Id.*	*Id.*	763 000

Date	Nature	Quantités (m)	Prix/m (frs)	Destinataire	Service	Prix total
05/04/1919	Id.	19 000	2,18	*Id.*	*Id.*	41 420
07/04/1919	Calicot écru 100 cm, 20/20	3 500	1,54	*Id.*	*Id.*	5 390
Total métrage		7 517 000				

Sources : AD Vosges, 15 J 439. Fonds Witz & Feltz, correspondance administrative ; CAEF-B29462. Marchés de guerre, dossier Witz & Feltz.

C4A12 : Usines, ateliers et métiers à tisser dans la région de Roanne-Thizy en août 1915.

Commune	Usines et ateliers		Métiers à tisser		Moyenne	Minimum	Maximum
	Nombre	%	Nombre	%			
Roanne	24	22,6 %	11 174	62,7 %	466	80	1 563
Thizy	13	12,3 %	2320	13,0 %	178	6	524
Bourg-de-Thizy	7	6,6 %	1402	7,9 %	200	12	600
Saint-Vincent-de-Rhins	12	11,3 %	595	3,3 %	50	4	416
Montagny	1	0,9 %	586	3,3 %	586	586	586
Saint-Victor-sur-Rhins	4	3,8 %	334	1,9 %	84	28	230
Cours	6	5,7 %	312	1,8 %	52	12	110
Pont-Tramborre	4	3,8 %	192	1,1 %	48	12	136
Belmont	3	2,8 %	160	5,1 %	53	30	70
Thel	8	7,5 %	146		18	4	60
Lagresie	4	3,8	141		35	4	63
Saint-Jean-la-Bussière	2	1,9	80		40	40	40
Combre	4	3,8 %	74		19	4	40
La Ville	3	2,8 %	72		24	6	50
Charlieu	1	0,9 %	60		60	60	60
La Chapelle de Mardore	3	2,8 %	60		20	8	40
Riorges	1	0,9 %	40		40	40	40
Le Coteau	4	3,8 %	34		9	6	12
Renaison	1	0,9 %	30		30	30	30
Ranchal	1	0,9 %	2		2	2	2
TOTAL	106	100,0 %	17 814	100,0 %	168	2	1 563

Source : « Liste des industriels et façonniers de la région », Maurice Déchelette, *Situation économique de Roanne…, op. cit.*, p. 13-17.

C5A1 : Mises en sursis d'appel dans le département de Seine-Inférieure

NOM Prénom	Profession	Commune	Société demandeuse	Commune	Date d'accord
JOURDAIN Achille	Ouvrier teinturier	Pavilly	Poudrerie Nationale d'Angoulème	Angoulême (Charente)	15/07/1916
DELOUIS Ernest	Fouleur	Bapeaume	P. KLEIRANS, Feutres	Bapeaume	17/06/1916
LELOUARD Auguste	Directeur d'usine	Bapeaume	Robert Lambard, apprêteur d'étoffes	Bapeaume	20/06/1916
FOUQUE Urbin	Contremaître	Bapeaume	Teinture et retordage, fils à coudre	Bapeaume	20/06/1916
LENGER Louis Joseph	Sous-directeur	Bapeaume	Teinture et retordage, fils à coudre	Bapeaume	20/06/1916
GOTTE Emile Frédéric	Cardier	Saint-Pierre-de [illisible]	G. Badin, filature de coton	Barentin	08/06/1916
MAIGNAN Alfred Eugène	Cardier	Barentin	G. Badin, filature de coton	Barentin	08/06/1916
ROGER Georges	Chef manutention et approvisionnement	Barentin	G. Badin, filature de coton	Barentin	08/06/1916
BACHELEY Prosper Eugène	Classeur de lin	Barentin	G. Badin, filature de coton	Barentin	08/06/1916
REMY Adolphe	Contremaître	Barentin	G. Badin, filature de coton	Barentin	08/06/1916
NEVEU Augustin Joseph	id.	Barentin	G. Badin, filature de coton	Barentin	08/06/1916
LAINÉ Achille Georges	Contremaître filature	Barentin	G. Badin, filature de coton	Barentin	08/06/1916
LEMOINE Jules Alphonse	id.	Barentin	G. Badin, filature de coton	Barentin	08/06/1916
RENAULT Joseph Sylvain	id.	Barentin	G. Badin, filature de coton	Barentin	08/06/1916
SAUMON Delphin Joseph	Expéditeur	Barentin	G. Badin, filature de coton	Barentin	08/06/1916
FROMENTIN Joseph	Menuisier	Barentin	G. Badin, filature de coton	Barentin	08/06/1916
PICARD Ernest Henri	Ouvrier de batteur	Barentin	G. Badin, filature de coton	Barentin	08/06/1916
DUTHIL Edmond	Cardier	Barentin	Damilaville et Roquigny, filateurs de coton	Barentin	1er/07/1916

NOM Prénom	Profession	Commune	Société demandeuse	Commune	Date d'accord
SAUNIER Alphonse	Chef fileur	Villers-sur-Mer	Damilaville et Roquigny, filateurs de coton	Barentin	1er/07/1916
CREVEL Louis	Contremaître	Barentin	Damilaville et Roquigny, filateurs de coton	Barentin	1er/07/1916
BRARD Philibert	Directeur de filature	Villers-sur-Mer	Damilaville et Roquigny, filateurs de coton	Barentin	1er/07/1916
ROQUIGNY Maurice	Industriel	Barentin	Damilaville et Roquigny, filateurs de coton	Barentin	1er/07/1916
CANTIN Modeste Isidore	Ajusteur mécaniciens	Pavilly	Tissage Gaillard & Cie	Barentin	09/06/1916
WINTER André Paul	Chef mécanicien	Barentin	Tissage Gaillard & Cie	Barentin	09/06/1916
RICHARD Romain Alfred	Contremaître de métiers continus	id.	Tissage Gaillard & Cie	Barentin	09/06/1916
DUFAN Xavier Adrien	Contremaître de teinture	Pavilly	Tissage Gaillard & Cie	Barentin	09/06/1916
CAVELIER Gaston Eugène	Contremaître de tissage	id.	Tissage Gaillard & Cie	Barentin	09/06/1916
MONTIER Fortuné Célestin	Contremaître de tissage	id.	Tissage Gaillard & Cie	Barentin	09/06/1916
LEFRANÇOIS Raoul Ernest	Contremaître monteur de chaîne	Pavilly	Tissage Gaillard & Cie	Barentin	09/06/1916
LEROY Auguste Gustave	Contremaître monteur de chaîne	Pavilly	Tissage Gaillard & Cie	Barentin	09/06/1916
VARIN Eugène Joseph	Contremaître monteur de chaîne	Pavilly	Tissage Gaillard & Cie	Barentin	09/06/1916
MORISSE Séraphin Gaston	Mécanicien	Barentin	Tissage Gaillard & Cie	Barentin	09/06/1916
PAIN Gaston	Monteur de chaînes	Pavilly	Tissage Gaillard & Cie	Barentin	09/06/1916
LELOUARD Zacharie Albert	Régleur de cardes	Barentin	Tissage Gaillard & Cie	Barentin	09/06/1916
SIMON Louis Aimable	Teinturier	Pavilly	Tissage Gaillard & Cie	Barentin	09/06/1916
RAIMBOURG Charles Pierre	Teinturier	Bonville	Tissage Gaillard & Cie	Barentin	09/06/1916
FERILLON Alfred Léon	Vérificateur tissage	Pavilly	Tissage Gaillard & Cie	Barentin	09/06/1916
DENIS Jules	Chef manutention	Déville-lès-Rouen	Schwob frères & Cie	Bolbec	1er/07/1916
MARTIN Albert	Contremaître	Maronne	Ets G. Malherbe	Bourth (Eure)	2/08/1916

NOM Prénom	Profession	Commune	Société demandeuse	Commune	Date d'accord
Ernest	tondage				
DELACROIX Charles Adolphe	Contremaître	Monville	Emile Dantan, Filateur	Cardonville et Monville	20/06/1916
MUTEL Georges Louis	Contremaître de tissage	Oissel	Cie Française des métaux	Deville-les-Rouen	25/04/1916
DELAFOSSE Emile	Contremaître de tissage	Monville	S.A. Westinghouse	Le Havre	31/03/1916
GORMAN Louis Joseph	Chef de fabrication	Bondeville	Butler-Holliday	Le Houlme	8/08/1916
CASSERIE Léon François	Contremaître de filature	Le Houlme	Butler-Holliday	Le Houlme	8/08/1916
CORDIER Henri	Contremaître de tissage	Houppeville	Butler-Holliday	Le Houlme	8/08/1916
COLLIGNON Louis Albert	Directeur	Le Houlme	Lemarchand frères, filature de coton	Le Houlme	20/06/1916
MONTIER Narcisse	Surveillant	N-D de Bondeville	Lemarchand frères, filature de coton	Le Houlme	20/06/1916
LEBERBOIS André Gaston	Veilleur de cardes	LE Houlme	Lemarchand frères, filature de coton	Le Houlme	20/06/1916
HEYSE Maurice	Chef d'atelier	Maronne	Ets Grafton Ltd	Malaunay	11/06/1916
LEBOUR Louis	Contremaître appêtage	Malaunay	Ets Grafton Ltd	Malaunay	11/06/1916
LAURENTI Edouard	Contremaître préparation		Ets Grafton Ltd	Malaunay	11/06/1916
LAURENT Louis Georges	Monteur de chaînes	Le Houlme	Knowles tissage	Malaunay	09/06/1916
HUET Stanislas Edouard	Veilleur de cardes	Houppeville	Knowles tissage	Malaunay	09/06/1916
DURUY Henri	Contremaître chef de tissage	Malaunay	Sté des filatures et tissages Offroy	Malaunay	5/06/1916
DELALOUSE Lucien	Contremaître filature	Malaunay	Sté des filatures et tissages Offroy	Malaunay	5/06/1916
BENNUBE Louis	Contremaître tissage	Malaunay	Sté des filatures et tissages Offroy	Malaunay	27/06/1916
BEURIOL Henri Auguste	Id.	Malaunay	Sté des filatures et tissages Offroy	Malaunay	20/06/1916
DEHAIS Albert Félix	Id.	Le Houlme	Sté des filatures et tissages Offroy	Malaunay	20/06/1916
POLET Léopold Théophile		Malaunay	Sté des filatures et tissages Offroy	Malaunay	20/06/1916
HUBERT Pierre	Contremaître	Maronne	Delaporte filature	Maronne	27/06/1916
MARTZEL	Directeur de filature	Déville-les-Rouen	Delaporte filature	Maronne	20/06/1916
GONGLOFF Joseph	Contremaître	Maronne	G. Duret	Maronne	5/06/1916
PASDELOUP	Blanchisseur	Maronne	Vve Delescruse	Maronne	13/06/1916

NOM Prénom	Profession	Commune	Société demandeuse	Commune	Date d'accord
Théophile Albert			blanchiment de coton		
BILLAT Jean	Chaufeur	Maronne	Vve Delescruse blanchiment de coton	Maronne	4/07/1916
LAMBET Jules	Contremaître de bobineuses	Monville	Sté de tissage de Monville	Monville	5/06/1916
CARTIER Emile Alphonse	Directeur	Monville	Sté de tissage de Monville	Monville	5/06/1916
PERMENTIER Georges Michel	Encolleur	Monville	Sté de tissage de Monville	Monville	5/06/1916
RENOUX Georges Marcel	Mécanicien	Monville	Sté de tissage de Monville	Monville	5/06/1916
STUDER Louis Auguste	Contremaître chef retorderie	N-D de Bondeville	Gesland frères & Cie	N-D de Bondeville	8 juin 1916
DUFIS Florentin	Fileur de coton	Le Houlme	Gesland frères & Cie	N-D de Bondeville	8 juin 1916
DUCABLE Georges	Chef d'atelier	Oissel	Filature d'Oissel	Oissel	20/06/1916
QUIMBEL Joseph	Contremaître	Oissel	Filature d'Oissel	Oissel	20/06/1916
DEHAIS Louis Gervais	Contremaître	Oissel	Manufacture cotonnière d'Oissel	Oissel	9/06/1916
JUDLIN Ernest	Directeur et administrateur délégué	Oissel	Manufacture cotonnière d'Oissel	Oissel	9/06/1916
CARDOT Pierre Léon	Directeur technique de tissage	Oissel	Manufacture cotonnière d'Oissel	Oissel	9/06/1916
BUQUET Jérémie Benjamin	Encolleur	Oissel	Manufacture cotonnière d'Oissel	Oissel	9/06/1916
CHAMBELLAN Edouard Auguste		Oissel	Manufacture cotonnière d'Oissel	Oissel	9/06/1916
FOUGERAY Alphonse	Régleur de cardes	Oissel	Manufacture cotonnière d'Oissel	Oissel	9/06/1916
LE LOARER Jean François Emile	Conducteur de machine à vapeur	Oissel	Tissage Eugène Plantrou	Oissel	11/06/1916
DIEULLE Albert Hippolyte	Chef leveur	Pavilly	Filature de Pavilly Lion, Vérihac, Lesouaf & Maillard	Pavilly	28/03/1916
DUREUL Léopold Alcide	Contremaître	Pavilly	Filature de Pavilly Lion, Vérihac, Lesouaf & Maillard	Pavilly	18/06/1916
VOBAILLOY Auguste Frédéric	Contremaître	Pavilly	Filature de Pavilly Lion, Vérihac, Lesouaf & Maillard	Pavilly	18/06/1916
RIGAUX	Contremaître	Petit-Quevilly	Ets de la Motte	Petit-Quevilly	9/06/1916

NOM Prénom	Profession	Commune	Société demandeuse	Commune	Date d'accord
Victorin	filature				
COMONT Jules	Contremaître batteur et carderie	Petit-Quevilly	La Foudre, filature et tissage	Petit-Quevilly	20/06/1916
BUZHOLZ	Contremaître préparation	Petit-Quevilly	La Foudre, filature et tissage	Petit-Quevilly	20/06/1916
LEBOURG	Contremaître teinture	Petit-Quevilly	Teintuerie et apprêts E. GASLY	Petit-Quevilly	8/06/1916
GALSY	Teinturier manufacturier	Petit-Quevilly	Teintuerie et apprêts E. GASLY	Petit-Quevilly	8/06/1916
BRESCH Paul Jean	Directeur de tissage	Petit-Quevilly	Tissage de coton Roy frères & Cie	Petit-Quevilly	8/06/1916
ANZOU Charles Eugène	Batteur	Sotteville	A. Mabire, filateur	Rouen	20/06/1916
DESTAILLEURS Henri Alexandre	Directeur filature	Rouen	C. Berger & Cie	Rouen	20/06/1916
MEUNIER Eugène	Contremaître chef retorderie	Rouen	Ets Laillier & Cie	Rouen	27/06/1916
DEVAUX Henri	Contremaître filature	Rouen	Ets Laillier & Cie	Rouen	2706/1916
DUBEC Henri Jules	Rhabilleur de garniture de cardes	Petit-Quevilly	Fabrique de garnitures de cardes	Rouen	08/06/1916
SCHUL Abraham Albert	Fabricant de tissus et teinture	Rouen	L. Weil, Schul, Hirsch & Cie	Rouen	9/06/1916
ANCEL Jules Victor	Ajusteur	Rouen	Lemarchand frères, tissage de coton	Rouen	8/06/1916
BIT Louis Jean-Baptiste	n.c.	Rouen	Lemarchand frères, tissage de coton	Rouen	8/06/1916
ACHER Edouard	Contremaître de tissage	Rouen	Léon corbon, tissage St-Julien	Rouen	20/06/1916
COISY Joseph André	Directeur	Rouen	Léon corbon, tissage St-Julien	Rouen	20/06/1916
GAMBET Alfred Frédéric	Fabricant de cardes	Rouen	Manufacture de cardes	Rouen	5/06/1916
NOTHEAUX Joseph Albert	Contremaître apprêts	Rouen	Tissage de coton Eug. Campard	Rouen	9/06/1916
LECOQ L2on	Contremaître rentrage	Rouen	Tissage de coton Eug. Campard	Rouen	9/06/1916
FOURNIER Gustave René	Sous-directeur	Rouen	Tissage de coton Eug. Campard	Rouen	9/06/1916
MENANT Fernand Louis Alexandre	Dérouleur	Saint-Aubin-Jouxte-Boulleng	Sill Deneufville & Cie	Saint-Aubin-Jouxte-Boulleng	29/07/1916
MOREAU Henri	Manœuvre	Saint-Pierre-lès-Elbeuf	SA des éts Hamelle Vivien	Saint-Étienne-du-Rouvray	16/06/1916

NOM Prénom	Profession	Commune	Société demandeuse	Commune	Date d'accord
RANSON Jules	Ajusteur	Amfreville	Société cotonnière de Saint-Étienne-du-Rouvray	Saint-Étienne-du-Rouvray	27/06/1916
LEFEBVRE Eugène Ernest	Chaudronnier	Saint-Étienne-du-Rouvray	Société cotonnière de Saint-Étienne-du-Rouvray	Saint-Étienne-du-Rouvray	27/06/1916
LERUN Yves François	Chef réception cotons	Saint-Étienne-du-Rouvray	Société cotonnière de Saint-Étienne-du-Rouvray	Saint-Étienne-du-Rouvray	27/06/1916
LEGAGNEUR Aristide	Chef approvisionnement	Saint-Étienne-du-Rouvray	Société cotonnière de Saint-Étienne-du-Rouvray	Saint-Étienne-du-Rouvray	27/06/1916
GRASSARD Alfred	Chef encolleur	Dinant (Belgique)	Société cotonnière de Saint-Étienne-du-Rouvray	Saint-Étienne-du-Rouvray	27/06/1916
DIEPPEDALLE Gustave Emile	Contremaître renvideurs	Saint-Étienne-du-Rouvray	Société cotonnière de Saint-Étienne-du-Rouvray	Saint-Étienne-du-Rouvray	27/06/1916
BEURIOL Joseph	Contremaître tissage Saint-Étienne-du-Rouvray	Saint-Étienne-du-Rouvray	Société cotonnière de Saint-Étienne-du-Rouvray	Saint-Étienne-du-Rouvray	27/06/1916
DESBARBIEUX Henri	Encolleur	Saint-Étienne-du-Rouvray	Société cotonnière de Saint-Étienne-du-Rouvray	Saint-Étienne-du-Rouvray	27/06/1916
GAMBE Léon	Fileur	Saint-Étienne-du-Rouvray	Société cotonnière de Saint-Étienne-du-Rouvray	Saint-Étienne-du-Rouvray	27/06/1916
BOULANGER Léon	Vérificateur tissage	Saint-Étienne-du-Rouvray	Société cotonnière de Saint-Étienne-du-Rouvray	Saint-Étienne-du-Rouvray	27/06/1916
LELOUGLE Jules Joseph	Directeur de filature	Saint-Paer	Filature de coton	Saint-Pierre-de-Vareuzeville	20/06/1916
GRIMOIN Auguste Gaston	Chef fabrication	Saint-Pierre-lès-Elbeuf	SA Ets Hamelle Vivien	Saint-Pierre-lès-Elbeuf	16/06/1916
MOUGENEL Louis Georges	Contremaître tissage et courroies	Saint-Pierre-lès-Elbeuf	SA Ets Hamelle Vivien	Saint-Pierre-lès-Elbeuf	16/06/1916
JOANNES Gustave Louis	Mouilleur de trames	Saint-Pierre-lès-Elbeuf	SA Ets Hamelle Vivien	Saint-Pierre-lès-Elbeuf	16/06/1916
DUCROQUET René Léon	Comptable	Wambrechies (Nord)	André HUET, P&P CLAEYSSENS filature et tissage de toiles pour pneumatiques	Sotteville	18/03/1916
LOSAY Léon Louis	Contremaître filature	Sotteville	Prévost Grenier frères & Cie	Sotteville	8/06/1916
LHERONDELLE Emile Henry	Contremaître	Sotteville	Sté des anciens ets Bertel	Sotteville	8/06/1916

NOM Prénom	Profession	Commune	Société demandeuse	Commune	Date d'accord
MILLOT André Henri	Directeur de fabrication	Sotteville	Sté des anciens ets Bertel	Sotteville	8/06/1916
JOUHET Théophile	Modeleur	Sotteville	Sté des anciens ets Bertel	Sotteville	8/06/1916

C5A2 : Répartition des emplois chez Witz et Feltz, février 1917 à octobre 1918.

Emplois	10/02/1917	30/04/1917	27/06/1917	10/10/1918
Effectif civil masculin				
Aide-encolleur	2	1	1	1
Bobineurs	5	-	-	-
Caissier	-	1	1	1
Camionneurs	2	2	2	2
Chauffeurs (chaudières)	4	3	3	2
Comptable		1	1	1
Concierge	1	2	2	2
Contremaître	3	2	2	2
Directeur	1	1	1	1
Emballeurs	-	2	2	2
Employés de bureau et de réception	3	2	2	3
Encolleur	2	2	2	2
Manœuvres	3	3	3	3
Mécaniciens	3	4	4	4
Menuisier	1	1	1	1
Métreur	1	1	1	1
Monteur de chaîne	3	2	2	2
Passeur de pièces	2	2	2	2
Surveillant général	1	3	3	3
Tisserands	25	14	14	14
Effectif civil féminin				
Bobineuses	15	16	16	16
Caneteuse	1	1	1	1
Concierge	2	2	2	2
Donneuse de canette	1	1	1	1
Employée de bureau, de réception.	1	1	4	4
Métreuse	1	1	1	1
Ourdisseuses	5	5	5	5
Rattacheuses, rentreuses	9	9	9	0
Tisserandes	140	150	150	150

Emplois	10/02/1917	30/04/1917	27/06/1917	10/10/1918
Apprentis (masculin uniquement)				
Non précisé	23	-	-	-
Bobineurs	-	3	3	3
Employés	-	2	1	2
Manœuvres	-	2	2	2
Tisserands	-	19	19	17

Source : A.D. Vosges, 15 J 439 – Correspondance administrative. Lettres des 10 février, 30 avril, 27 juin 1917 et 10 octobre 1918.

C5A3 : Réfugiés dans l'arrondissement de Vienne par profession et genre, 1915-1919.

Profession	Hommes	% hommes	Profession	Femmes	% femmes	Total
Tisseurs	33	55,0%	Tisseuses	27	45,0%	60
Rattacheurs	17	70,8%	Rattacheuses	7	29,2%	24
Fileurs	16	80,0%	Fileuses	4	20,0%	20
Ouvriers text	9	45,0%	Ouvrières tex	11	55,0%	20
Teinturiers	8	88,9%	Teinture	1	11,1%	9
Appondeur	4	80,0%	Appondeuse	1	20,0%	5
Tisserands	4	66,7%	Tisserandes	2	33,3%	6
Cardeurs	2	40,0%	Cardeuses	3	60,0%	5
Rentreur	3	20,0%	Bobineuses	12	80,0%	15
Apprêteur	2		Ourdisseuses	5		7
Batteur de lai	2		Eplucheuse	3		5
chauffeur	1		Trieuses de c	3		4
Chef peigneu	1		Effilocheuse	2		3
Déboureur	1		Retordeuses	2		3
Filateur	1		Ouvrière fila	1		2
Foulonnier	1		Employée	1		2
manœuvre	1		Journalière	1		2
Rubannier	1		Trieuse de co	1		2
Trieur de lain	1					1
Chef de fabri	1					1
Emballeur	1					1
TOTAL	110	55,8%	TOTAL	87	44,2%	197

Source : AD Isère, 13 R 208.

C6A1 : Acte de consignation de marchandises de la Société Cotonnière d'Hellemmes, 18/12/1914.

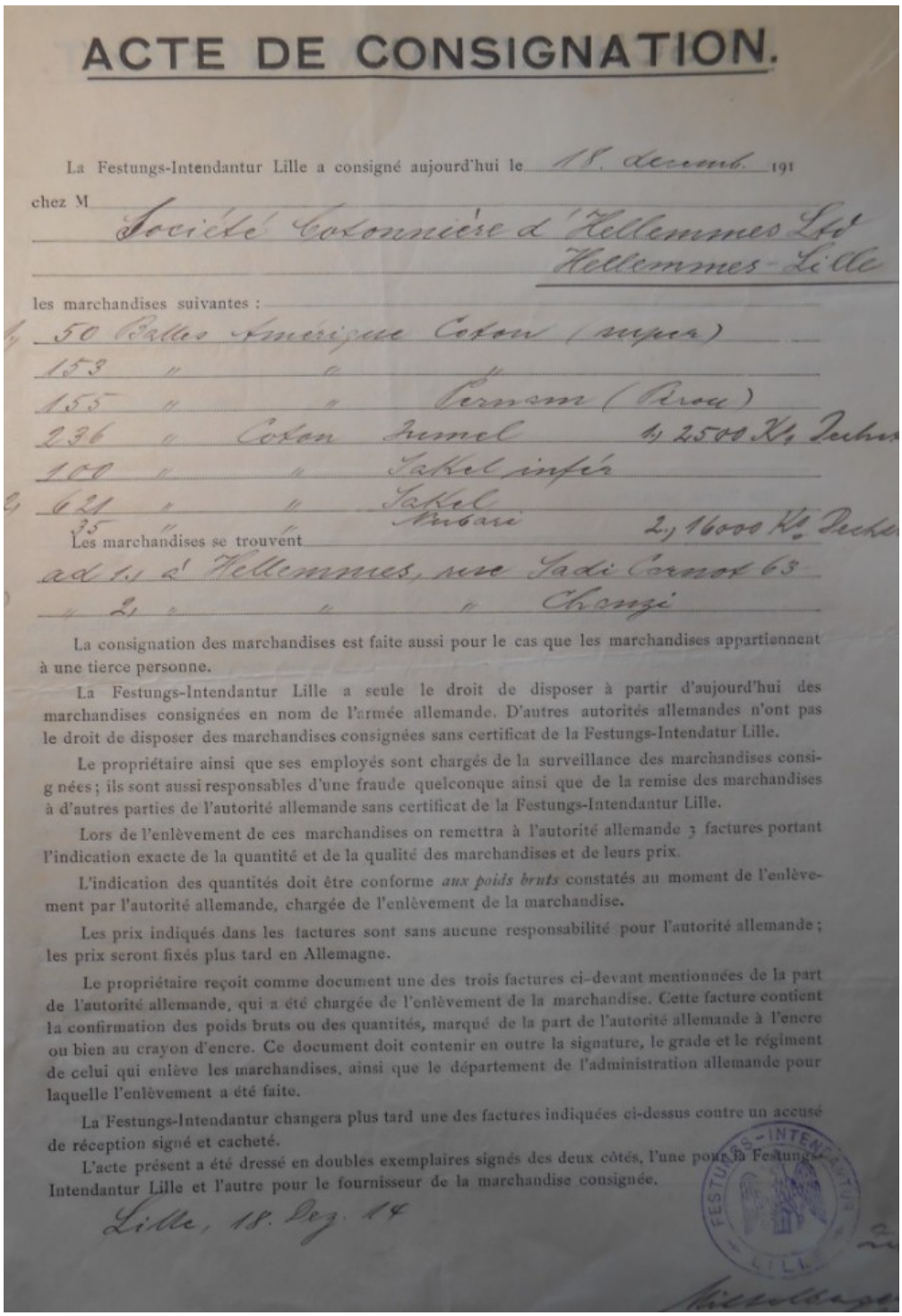

ACTE DE CONSIGNATION.

La Festungs-Intendantur Lille a consigné aujourd'hui le 18. decemb. 191

chez M. Société Cotonnière d'Hellemmes Lté
Hellemmes-Lille

les marchandises suivantes :

50 Balles Américain Coton (mpra)
153 " " "
155 " " Cernom (Arou)
236 " Coton Zumel 6,2500 Kg. Deche
100 " " Jakel infér
621 " " Jakel
35 " " Ambari 2,16000 Kg. Deche

Les marchandises se trouvent ad 1,4 à Hellemmes, rue Sadi Carnot 63
" 2, " " " Chanzi

La consignation des marchandises est faite aussi pour le cas que les marchandises appartiennent à une tierce personne.

La Festungs-Intendantur Lille a seule le droit de disposer à partir d'aujourd'hui des marchandises consignées en nom de l'armée allemande. D'autres autorités allemandes n'ont pas le droit de disposer des marchandises consignées sans certificat de la Festungs-Intendatur Lille.

Le propriétaire ainsi que ses employés sont chargés de la surveillance des marchandises consig nées ; ils sont aussi responsables d'une fraude quelconque ainsi que de la remise des marchandises à d'autres parties de l'autorité allemande sans certificat de la Festungs-Intendantur Lille.

Lors de l'enlèvement de ces marchandises on remettra à l'autorité allemande 3 factures portant l'indication exacte de la quantité et de la qualité des marchandises et de leurs prix.

L'indication des quantités doit être conforme *aux poids bruts* constatés au moment de l'enlèvement par l'autorité allemande, chargée de l'enlèvement de la marchandise.

Les prix indiqués dans les factures sont sans aucune responsabilité pour l'autorité allemande ; les prix seront fixés plus tard en Allemagne.

Le propriétaire reçoit comme document une des trois factures ci-devant mentionnées de la part de l'autorité allemande, qui a été chargée de l'enlèvement de la marchandise. Cette facture contient la confirmation des poids bruts ou des quantités, marqué de la part de l'autorité allemande à l'encre ou bien au crayon d'encre. Ce document doit contenir en outre la signature, le grade et le régiment de celui qui enlève les marchandises, ainsi que le département de l'administration allemande pour laquelle l'enlèvement a été faite.

La Festungs-Intendantur changera plus tard une des factures indiquées ci-dessus contre un accusé de réception signé et cacheté.

L'acte présent a été dressé en doubles exemplaires signés des deux côtés, l'une pour la Festungs-Intendantur Lille et l'autre pour le fournisseur de la marchandise consignée.

Lille, 18. Dez. 14

Source : AD Nord, 175 J 72.

C6A2 : « Fonctionnement de l'exploitation économique et industrielle des régions occupées », par la commission d'armistice allemande à la sous-commission industrielle alliée de Spa (Belgique), janvier 1919.

« Dans le fonctionnement de l'exploitation du domaine industriel et économique des régions occupées, il faut avant tout faire une distinction entre la première partie de la guerre et de la seconde.

« Au commencement de la guerre, les troupes en marche réquisitionnaient pour leur propre compte le matériel dont elles pouvaient avoir besoin, et remettaient au propriétaire des bons de réquisition griffonnés. Les réquisitions se passaient sans contrôle supérieur organisé.

De cette première période, il y a eu peu de choses à dire, sinon que, très tôt, l'on éprouva le besoin d'un genre d'organisation et que l'on créa à cet effet des bureaux, appelés "*Wirtschaftausschuss*", attachés à chaque commandant supérieur d'armée AOK, et qui avaient pour mission de centraliser les demandes en matériel et en matières des corps de troupes, d'estimer les besoins en matières et en matériel de leur secteur, et d'ordonner toutes réquisitions qui leur sembleraient nécessaires. Ils s'occupaient d'une façon secondaire de satisfaire aux exigences de l'industrie allemande.

« les "*Wirtschaftausschuss*", dont la création date de 1914, se trouvèrent diminués en importance particulièrement par l'entrée en fonction des BDKM (Délégués du ministère de la Guerre [*Beauftragter des Kriegsministerium*]), dont le premier apparut déjà en février 1915. Il y en eut deux au printemps 1915, les trois autres furent créés dans la suite. Ils fonctionnèrent tous systématiquement dès la seconde moitié de 1916.

« La compétence des "*Wirtschaftausschuss*" qui s'étendait : 1° à l'agriculture, 2° aux forêts, 3° à l'industrie, tout en étant diminuée devint mixte en tant que ces bureaux devinrent :

« 1° Un intermédiaire entre les troupes qui lui adressaient les demandes en matières et en matériel,et les BDKM auxquels ils devaient s'adresser pour obtenir les réquisitions demandées par le corps de troupe, ou celles qu'ils jugeaient nécessaires au besoins de leur secteur de front.

« 2° Et "*Wirtschaftausschuss*" conserva son pouvoir de réquisitionner pour tout ce qui regardait le matériel textile.

« Au fur et à mesure que les besoins industriels et économiques de l'Allemagne devenaient plus vastes, et que d'autre part, le matériel et les matières qu'elle pouvait ses procurer à l'extérieur ou à l'intérieur devenaient plus minimes, l'on compris qu'il fallait organiser avec soin les réquisitions dans les régions occupées de France et de Belgique afin d'arriver à un minimum de gaspillage et de systématiser le plus possible l'exploitation des richesses dont on avait ou dont on pourrait avoir besoin.

« C'est alors que par étapes successives se développa la vaste organisation dont le tableau va suivre et qui existât dans son ensemble depuis 1917 et trouva son application rigoureuse depuis mars 1918.

« Il s'agissait d'approvisionner en matières et en matériel d'un part, les armées en campagne ; d'autre part l'Allemagne [p. 8]. Dans ce but, des commissions spécialement désignées à cet effet par les différentes autorités compétentes, particulièrement par WUMBA

(*Waffen und Munitionsbeschaffungsamt*) avaient été chargées de faire le relevé estimatif de toute machine ou matériel qui pourrait éventuellement servir aux exigences de l'industrie allemande du front ou de l'intérieur [p. 8-9]. Les autorités compétentes tant celles qui réquisitionnaient que celles qui seraient d'intermédiaires – étant en possession des fardes de ces relevés – avaient ainsi entre les mains des espèces de catalogues qui leur permettaient de trouver et de désigner rapidement la machine, l'installation ou la matière qui faisait l'objet d'une demande, ou qui était nécessaire aux besoins économiques ou industriels : 1° des armées, 2° de l'Allemagne.

« Examinons ici les différents organismes dont la compétence entrait en jeu au cours de l'exploitation économique et industrielle de la Belgique et du Nord de la France.

« Il convient d'en distinguer trois sortes :
« a) Les intermédiaires
« b) les réquisitionneurs [sic]
« c) les mixtes.

« Ces trois organismes dépendaient, selon l'endroit où ils opéraient, de trois autorités supérieures distinctes à savoir :
« 1° Dans la zone d'étapes [territoire français occupé] : du Général Quartier Maître ;
« 2° En Belgique : du Gouvernement général ;
« 3° En Allemagne : du ministère de la Guerre.

« A) Les intermédiaires. Les intermédiaires dépendant du ministère de la Guerre, sont des organismes qui ont pour fonctions de satisfaire aux exigences économiques et industrielles de l'Allemagne en vue de son œuvre de guerre, ou d'alimenter les usines ou les particuliers travaillant pour la défense nationale et qui, leur en faisaient la demande, en machine, matériel ou matières premières.

« Les principaux sont : WUMBA [cf supra], qui se subdivise en différents bureaux, à savoir :

« L a *Feldzeugmeisterel* qui s'occupe des halls d'usines de grosses machines de fonderie, aciéries ou mines, ainsi que les fortes grues et ponts roulants.

« L a *Reichsverwertungsamt* dont la compétence s'étend plus particulièrement aux machines-outils, et aux machines électriques.

« *Kriegsrohstooff*, dont la raison d'être était avant tout de pourvoir aux exigences en matières premières mais dont la compétence s'étend à certaines machines telles que celles des fabriques de papiers. *Kriegsrohstooff* était assistée dans son travail par des sociétés civiles placées toutefois sous la surveillance du ministère de la Guerre, et dont les apports allaient à l'État. Ces sociétés, véritables bureaux de *Kriegsrohstooff*, organe central, s'occupaient chacune en particulier d'une matière première telle : l'une des cuirs, l'autre des aciers, une troisième des caoutchouc, et ainsi de suite [p. 9].

« *Zentral-Stelle für Kiregbeute*. Sous le ressort duquel tombaient les machines et le matériel agricole.

B) Les réquisitionneurs. Les autorités qui opéraient les réquisitions se subdivisent en deux catégories :
« 1° Celles de la zone d'étapes qui dépendaient directement du Général Quartier Maître.

« 2° Celles qui dépendaient du Gouvernement Général en Belgique, et opéraient en Belgique.

« 1° La première catégorie comprend un organe directif, directement délégué par le Général Quartier Maître pour s'occuper des réquisitions. c'est le BDGW (*Beauftragter des General-Quartiermeister West*). La zone des étapes était subdivisée en 6 grandes régions à savoir :
Gand,
Lille et Valenciennes,
Maubeuge,
Sedan,
Longzy,
Briey.

« Dans chacune de ces zones opérait un BDKM [cf supra], pouvoir exécutif qui faisait les réquisitions et qui dépendait directement du BDGW dont il suivait les directives.

« 2° La seconde catégorie comprenait deux pouvoirs réquisitionneurs dépendant directement du Gouvernement Général de Belgique, savoir :

« Le Stopli (*Staabsoffizier der Pioniere*) qui réquisitionnait surtout pour le front et les troupes, et éventuellement pour l'Allemagne lorsqu'il s'agissait de bois et de ciment.

« Le Stofus (*Staabsoffizier der Fuss-Artillerie*) qui réquisitionnait avant tout pour l'Allemagne et secondairement pour le front et les troupes.

« C) L'organisme mixte.

« Voir ce qui précède sur le "*Wirtschaftausschuss*" [sic].

[…]

« Voici comment maintenant fonctionnaient ces différents rouages de l'organisation exploitatrice [sic].

« 1° Pour alimenter les armées et les troupes.
« a) Un chef de corps s'adressait au BDKM compétent qui en informait BDGW. Celui-ci ordonnait la réquisiton de l'objet nécessité - BDKM réquisitionnait et faisait acheminer l'objet vers son destinataire par une autorité quelconque des transports ou chemins de fer militaires.
« b) Un chef de corps s'adressait à Stopi, celui-ci réquisitionnait.
« c) Un chef de corps s'adressait à Stofus, celui-ci réquisitionnait.
[…]
« d) Un chef de corps s'adressait à "*Wirtschaftausschuss*" qui s'adressait au BDKM : le processus devenait alors le même que dans a).

« 2° Pour alimenter l'Allemagne.

« D'après les demandes reçues de particuliers, ou de l'État, les grands organismes intermédiaires, dépendant du ministère de la Guerre, estimaient les besoins de l'Allemagne et des industriels en machines différentes, en matériel et en matières premières

« Les BDGW et les BDKM tenaient alors une conférence au cours de laquelle la situation leur était exposée. BDGW chargeait alors BDKM de réquisitionner dans son district autant de machines, de matériel et de matières premières.

« Les réquisitions opérées, les objets ou quantités étaient acheminées vers les grands organismes intermédiaires qui répartissaient le tout entre les usines qualifiées de l'Allemagne ou même des pays alliés.

« Lorsqu'ils s'agissait d'une demande adressée par un industriel à WUMBA, il arrivait que WUMBA, ayant jugé du bien fondé et agréé la demande, l'industriel s'adresse directement au BDKM compétent pour obtenir la réquisition de l'objet choisi par lui dans les catalogues de la WUMBA.

« Il faut remarquer que lorsque la réquisition avait lieu, et que le permis de démolir, l'enlever, de démonter, était délivré, les grands intermédiaires ou les intéressés et bénéficiaires s'entendaient avec les entreprises particulières de démolition, qui avaient les éléments nécessaires, tant en personnel compétent : ingénieurs, ajusteurs, monteurs, qu'en appareils, installations et outils ». p. 12.

Source : GARNIER Pierre, *Le traité de Versailles et la reconstitution des régions dévastées*, thèse pour le doctorat es-sciences politiques et économiques, université de Paris, Wiesbaden, Impr. Marschall, 1922, p. 7-12.

C6A3 : Emploi d'usines de Fourmies (Nord) en temps de guerre.

Usine	Réutilisation	Usine	Réutilisation
Divry & Cie	Camp de prisonniers	Léon Bernier	Dépôt de chevaux, centrale électrique
Caignet & Cie	Caserne	Marche & Cie	Dépôt sanitaire
Bornier René	Caserne	Flament Tell	Désinfection buanderie
Allard Noiret	Caserne	Jacquet & Cie	Écurie pour vaches
Flament (Roulette)	Caserne	Caigniat & Cie	Fabrique de choucroute
Legrand-Morgat	Caserne	Flament Ch. & Cie	Incendié
Masurel frères	Caserne	Jacquet & Cie	Lazarett
Morand-Baron	Caserne	Bouret-Proisy	Lazarett
Petit & Cie	Centrale électrique, *Kriegslaboratorium*	Legrand & Cie	Lazarett
Poreaux & Cie	Dépôt de céréales	Droulers & Cie	Magasin CRH centrale électrique
Paillot	Dépôt de chevaux	Morand & Cie	Visite des émigrants, réceptions orties, limonades, centrale électrique
Carissaine & Cie	Dépôt de chevaux		

Source : ANMT 1995…

C7A1 : Situation des entreprises textiles de la Marne en 1920.

Nom des sociétés	Nature et activité	Localités	Situation en 1920
Nouvion-Jacquet & Princiaux	Tissage, fabrique de feutre, bonneterie	Pont-Faverger	En cours de reconstruction.
Harmel frères	Filature et retordage de laine peignée	Val des Bois et Warmeriville	Déblaiement en cours, nouveaux logements ouvriers construits.
Buirette-Gaulard fils	Filature et peignage de laine	Suippes	Réinstallation en cours
L. & H Collet	Tissage de mérinos et flanelles	Reims	En cours de reconstruction.
Lelarge & Cie	Lavage de laine, filature, tissage, apprêt	Rems (2), Bazancourt, Boult	Lavage de laine et apprêts opérationnels ; filature-tissage en cours de reconstruction. Usines de Bazancourt et de Boult encore en ruine.
Walbaum & Cie	Filature et tissage de laine	Reims	En cours de reconstruction.
Poullot & Cie	Filature et tissage de laine	Reims	Réinstallation et reconstruction en cours
Edouard Benoist	Tissages de laine	Reims, Saint-Hilaire et Saint-Thierry	Tissage de Reims (4 000 broches, 300 métiers) partiellement remis en marche. Usines de Saint-Hilaire et Saint-Thierry détruites.
La Champenoise	Filature de laine peignée	Warmeriville	Bâtiments reconstruits, reconstitution en cours.
Veuve Routhier & Le Varlet	Filature de laine cardée	Saint-Brice près Reims	Bâtiments reconstruits, reconstitution en cours.
Manufacture d'étoffes de feutre Iwan Voos	Tissage, foulage et apprêts	Reims	Bâtiments reconstruits, active depuis septembre 1919.
Laval & Cie	Teinture, blanchiment et apprêts de tissus de laine.	Reims	En cours de reconstruction.
SA des déchets de la fabrique de Reims	Traitement des déchets de laine pour filature	Reims	Réinstallation en cours

Source : *Le Monde Illustré*, 65e année, 25 septembre 1920, *La reconstitution des régions libérées*, tome premier : *La Champagne, 1918-1920*, p. 38-48.

C7A2 : Besoins en coton, fils et tissus de coton du pays du 1er décembre 1918 au 1er août 1919.

TISSUS & ARTICLES DE COTON (tonnes)					
Période	Militaires	Civils de l'intérieur	Régions libérées	Alsace-Lorraine	Totaux
Décembre-Mars	24 000	37 500	7 200	3 200	71 900
Avril-Juillet	800	40 000	4 800	2 200	47 800
FILÉS DE COTON (tonnes)					
Décembre-Mars	26 000	39 000	7 500	3 500	76 000
Avril-Juillet	840	42 000	5 000	2 300	50 140
COTONS BRUTS (en balles)					
Cotons américains	Industries de l'intérieur	Régions libérées	Alsace-Lorraine	Reconstitution du stock	Totaux
Décembre-Mars	240 000	25 000	30 000	50 000	345 000
Avril-Juillet	240 000	60 000	60 000		360 000
sous-total	480 000	85 000	90 000	50 000	705 000
Cotons égyptiens					
Décembre-Mars	13 300	12 300	12 300	-	37 900
Avril-Juillet	13 300	12 300	12 300	-	37 900
sous-total	26 600	24 600	24 600	-	75 800
Cotons indiens					
Décembre-Mars	10 000	7 000	-	-	17 000
Avril-Juillet	10 000	16 500	-	-	26 500
sous-total	20 000	23 500	-	-	43 500
Tous cotons bruts	526 600	133 100	114 600	50 000	824 300
%	63,9%	16,1%	13,9%	6,1%	100,0%

Sources : AN F[12] 7689. Comité interministériel du coton, procès-verbal de la 10e réunion, 18 décembre 1918.

C7A3 : Lettre d'Eugène MOTTE, vice-président du Comité interministériel de la laine, 3 avril 1919.

Je me demande à chaque séance à quelle rôle nous jouons.

Nous avons été installés solennellement par M. CLÉMENTEL, Ministre du Commerce qui a mis en relief quelle perte énorme la France avait subit du fait de l'invasion du siège de l'industrie lainière.

Nous fûmes, de ce fait, les tributaires de l'étranger si alliés fut-il, et c'est à gros bouillon que notre numéraire partit hors de France.

Sitôt l'armistice qui succéda à la délivrance du Nord de la France, cette situation devait changer et M. le Ministre salua cette ère nouvelle.

Depuis Octobre, nous avons tenu 5 séances, qui toutes enregistrèrent nos doléances, et notre soif ardente de matière première. Qu'en est-il advenu ? Rien.

Et c'est pourquoi je me demande quel est notre rôle.

Sommes-nous purement un paravent, un paratonnerre derrière lequel M. le Ministre s'abritera à l'heure des comptes qu'on ne manquera pas de dresser quand il sera dûment constaté que nos centres lainiers sont disqualifiés et en mauvais arroi.

M. Le Ministre ne nous a jamais visité ni ne nous a rien communiqué d'important, de vital.

Nous l'avons par contre visité à plusieurs reprises pour lui manifester nos criantes, notre effroi au sujet des importations, ou des retenues formidables faites à l'étranger par tout un négoce indifférent sur les sources d'achat.

Il suffisait qu'une députation du Sentier, ou qu'une manifestation de Conseillers Municipaux parisiens intervint pour que nos décisions fussent nulles et non avenues. De ce fait, notre centre lainier industriel se désespère, notre ruche est de plus en plus enfumée et nos abeilles restent à l'état de frelons, quand elles ne quittent pas à jamais un milieu où l'on ne trouve plus le moindre parterre à butiner.

Nos 200 000 ouvriers se morfondent.

Jamais le "Sic vos, non vobis" n'a été plus vrai.

Nous maintenons plus que jamais notre droit à la vie par le problème de la seule laine brute.

Or voyons les faits. Nous avons été délégués, M. MATHON, M. LORTHOIS et moi dès décembre à Londres pour amorcer l'expédition des laines brutes par la voie de l'Angleterre, détenteur de stocks. Nous avons obtenu à ce moment, 20 décembre 1918 la cession de 32 000 balles. 5 000 balles seulement ont été réglées et à ce qu'il paraît en voie d'expédition pour satisfaire l'industrie, peigné, cardé, et l'Alsace-Lorraine. Rien n'est encore arrivé à domicile.

Lors de ce voyage, M. CLÉMENTEL, Ministre du Commerce a déclaré aux Anglais qui l'en sollicitaient, qu'il envisageait un achat énorme de 800 000 à 1 million de balles pour assurer à notre France son stock, son plancher solide. Rien de tout cela n'a pris corps, nous n'avons même pas la réalisation de la retenue des 32 000 balles puisqu'elles restent impayées par l'Etat.

La montagne n'a même pas accouché d'une souris. Bien plus, les ventes se sont ouvertes à Londres et dès demain doivent se dérouler.

Or, nous nous sommes trouvés devant des restrictions humiliantes nous avons été contingentés à 6 000 balles sur 80 000 par nos alliés Anglais, soit donc au 1/15 du catalogue, alors que nous étions consommateurs d'environ 35 à 40 % de la tonte australienne. C'est une décision amère que nous devons encaisser. Je ne sache pas que nos ministres contre de pareilles manœuvres, mais elles témoignent que nous sommes et que nous serons encore tenus hors du marché libre de la matière première, alors qu'on entend nous submerger sous des produits transformés et finis qui nous enlèvent tout ressors.

Nous ne pouvons nous alimenter librement qu'à deux sources abondantes : LA PLATA et LE CAP.

À LA PLATA, les cours sont beaucoup plus élevés qu'ils ne l'est le marché de Londres, et le choix de finesse y est restreint. Nous ne pouvons y trouver les qualités fines qui forment la base des chaînes et retors dont a un pressent besoin notre industrie. De plus, une grève générale depuis deux ou trois mois sèvre notre pays de tout achat et de toute expédition.

Au CAP, les difficultés du fret sont très grandes et là encore nous nous trouvons devant des différences de fret qui varient quasi du simple au double suivant que les expéditions se font via Angleterre ou via continent. De plus, la hausse des changes nous met dans une infériorité d'environ 14 % vis-à-vis de nos concurrents anglais.

En cette heure, que font nos tuteurs le Ministre du Commerce et le Ministre de la Reconstitution Industrielle ? Nous l'ignorons, et nous ne saurions en rien au comité Interministériel de la Laine endosser les responsabilités si lourdes qui résulteront pour la France de l'enlisement lent et continu où s'abîme l'industrie lainière qui porte sa croix et sa couronne d'épine, depuis quelques 5 ans.

Je n'aperçois de toute part que la politique de gestes, de promesses, d'atermoiements. Nous sommes à bout de patience et d'impatience.

Source : AN F^{12} 768…

C7A4 : Dérogations à la loi du 17 avril 1919 fixant à huit heures la durée de la journée de travail pour l'industrie textile.

Fonctions et activités concernés	Dérogation accordée	Personnel concerné
Travail des ouvriers spécialement employés à la conduite des fours, fourneaux, étuves sécheries ou chaudières autres qu les générateurs pour machines motrices, ainsi qu'au chauffage des cuves et bacs, sous la conditions que ce travail ait un caractère purement préparatoire ou complémentaire et ne constitue pas le travail fondamental de l'établissement. Travail des mécaniciens, électriciens et chauffeurs employés aux services de la force motrice, de l'éclairage et du chauffage, des réparations du matériel de levage et de la distribution d'eau.	Deux heures supplémentaires au-delà de la limite journalière assigne au travail général de l'établissement ; deux heures et demie le lendemain de chaque journée de chômage [non travaillé].	Hommes adultes.
Graissage des transmissions principales.	Deux heures supplémentaires au-delà de la limite journalière assigne au travail général de l'établissement.	Hommes adultes.
Nettoyage des machines, métiers et tous autres appareils de producteurs	Une heure au-delà de la limite hebdomadaire assignée au travail général de l'établissement.	Tout le personnel.
Nettoyage des métiers dans la filature du lin, du chanvre, du jute, de la ramie et de leurs succédanés. Nettoyage des renvideurs dans la filature de coton.	Une heure et demie au-delà de la limite hebdomadaire assignée au travail général de l'établissement.	Tout le personnel.
Graissage des renvideurs dans la filature de laine.	Quinze minutes au-delà de la limite journalière assignée au travail général de l'établissement.	Tout le personnel
Travail des contremaîtres, des chefs d'équipes et des ouvriers affectés spécialement au réglage des métiers, aux études, aux essais et à la mise au point de nouveaux types.	Deux heures au-delà de la limite hebdomadaire assignée au travail général de l'établissement.	Hommes et femmes.
Travail des ouvriers spécialement employés à des opérations reposant sur des réactions qui techniquement ne peuvent être arrêtées à volonté lorsqu'elles n'ont pu être terminées dans les délais réglementaires par suite de circonstances exceptionnelles	Deux heures au-delà de la limite hebdomadaire assignée au travail général de l'établissement.	Hommes adultes.
Pour les catégories professionnelles dont le travail est coupé de longs repos réels, tels que surveillants, gardiens, aiguilleurs, personnel occupé au service des chemins de fer de l'établissement, conducteurs d'automobiles, charretiers, livreurs, magasiniers, service d'incendie	Quatre heures au-delà de la limite hebdomadaire assignée au travail général de l'établissement avec maximum de 12 heures par jour.	Hommes adultes.
Pointeurs, garçons de bureaux et agents similaires.	Deux heures au-delà de la limite hebdomadaire assignée au travail général de l'établissement avec maximum de 12 heures par jour.	Hommes et femmes.
La dérogation prévue sous le n°4 [remettre n°] du paragraphe précédent pourra être étendue, à titre provisoire, par arrêtés ministériels, aux nettoyages d'autres machines, métiers et autres appareils producteurs, lorsque des accords seront intervenus à ce sujet entre les organisations patronales et ouvrières intéressées Cette extension ne pourra être établie à titre définitif que par un règlement d'administration publique.		

Source : *Bulletin de l'UIT, 1917-1919, op. cit.*, p. 250.

C7A5 : Conventions collectives passées entre organisations patronales et ouvrières, juin-octobre 1919.

Lieu	Date	Organisations concernées	Résultat
Roubaix-Tourcoing et Lannoy (Nord)	06/06/1919	1/Sociétés industrielles et syndicats patronaux ; 2/Fédération nationale ouvrière de l'industrie textile et syndicats ouvriers de Roubaix-Tourcoing et Lannoy ; 3/Ministère de la Reconstitution industrielle	1/Semaine de 48 heures ; 2/Fixation des tarifs de salaire horaire et à la tâche « pour la période normale et celle de mise en route : 3/principe du « à travail égal, salaire égal » pour hommes et femmes ; 4/tarif de majorations ; 5/Règles d'embauchage de la main-d'œuvre étrangère 6/Rapports intersyndicaux ; 7/ Durée illimitée avec faculté de renonciation avec 2 mois de préavis.
Elbeuf (Seine-Inférieure)	28/06/1919	1/Chambre syndicale de la fabrique d'Elbeuf ; 2/Chambre syndicale de l'industrie textile dite « La Ruche elbeuvienne »	1/ Semaine de 48 heures ; 2/Relèvement des salaires pour le travail aux pièces et maintien des tarifs pratiqués pour la journée de 10 heures ; 3/ Principe du « à travail égal, salaire égal ».
Rouen (Seine-Inférieure)	23/06/1919	1/Représentants des industries textiles ; 2/Représentants des ouvriers du textile de la région de Rouen	1/Conditions générales du travail ; 2/ principe du « à travail égal, salaire égal » ; 3/ Semaine de 48 heures et semaine anglaise ; 4/ Amélioration des salaires ; 5/ Accord valable jusqu'au 31 décembre 1919 et renouvelable.
Saintt-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise)	06/1919	1/Maison Duvillier-Motte ; 2/Syndicat des ouvriers du textile de Saint-Germain-en-Laye	1/ Barème des salaires par spécialité d'ouvriers ; 2/ Application de la journée de 8 heures.
Troyes (Aube)	07/1919	1/Maison Jourdain ; 2/ délégués ouvriers.	1/ Journée de 8 heures ; 2/ Semaine anglaise.
Troyes (Aube)	04/10/1919	1/ Patronat troyen ; 2/ Ouvriers de l'industrie textile ; 3/ Ministère du Travail.	1/Élaboration d'un nouveau barème des salaires ; 2/ Taux de majoration accordés jusqu'à sa mise en vigueur.
Bertry (Nord)	20/10/1919		

Source : *BMT*, 1919, p. 538-539.

C7A6 : Comité Central de la laine : membres du comité de direction provisoire, assemblée générale constituante du 22 avril 1922.

Nom	Poste	Organisation d'origine
Eugène Mathon	Président conseil de direction provisoire	V-p syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing
Ed. Masurel	Membre du bureau conseil de direction provisoire	Président de l'Union fraçnaise des filateurs de laine peignée
Louis Lorthiois	Membre du bureau	Président de la chambre de commerce de Tourcoing
Boussus	Id	Vp de la Chambre de commerce d'Avesnes
Mariage	Id conseil de direction provisoire	Président de l'Union des filateurs de la région de Fourmies
Segard	Id conseil de direction provisoire	Vice-président de l'Union des négociants en laines de Roubaix-Tourcoing
Beulque-Lemens	Id conseil de direction provisoire	Président de l'Union des négociants et courtiers en blousses et aines à carde de Roubaix-Tourcoing
A. Damez	Membre du bureau	SG de l'association française des fabricants de tissus
H. Dewavrin	conseil de direction provisoire	Délégué de l'union des négociants en laine de Roubaix-Tourcoing
P. Valentin	Id.	Président de la Chambre de commerce et de l'Industrie des laines
Albert Prouvost	Id.	Président du Syndicat des peigneurs de laines de Roubaix-Tourcoing
Fernand Moche	Id.	S.A. du Peignage de Reims
Albert Engel	Id.	Président du groupe des filateurs alsaciens
Joseph Dillies	Id.	Président de l'Union des filateurs de laine cardée de la région du Nord
F. Kœnig	Id.	Préisent du Syndicat des tisseurs de laine alsaciens et V-P de l'AFFT
Ch. Flament	Id.	Président de la société du commerce et de m'Industrie lainière de la région de Fourmies
F. Gugnet	Id.	Président de l'association des fabricants tisseurs de laine (Cambrésis-Picardie) et VP de l'AFFT
E. Blin	Id.	V-P de la chambre syndicale de la Fabrique d'Elbeuf
Silvestre	Id ;	Président de la chambre syndicale patronale de l'industrie textile de vienne et vp de l'AFFT
G. Croux	Id.	Membre de la chambre de commerce de Mazamet et VP de l'AFFT

Source : Paul Despature, *L'Industrie lainière…, op. cit*., p. 158-160.

C7A7 : Fabricants du centre de fabrication de draps de Lavelanet et environs, janvier 1921.

Fabricants	Nombre de métiers	Fabricants	Nombre de métiers
Couquet Emile	10	Maris & Joucla	10
Couquet Désiré	4	Sidoux père et fils	2
Sté Coop. La Prévoyante	24	Jardez	3
Sté Coop. La Laborieuse	3	Cabrol (Larroque)	5
Roubineau Joseph	14	Bertrand Philippe (Larroque)	8
Laporte & Cie	12	Sabatier & Cie (Foix)	10
Rouget Jeune	15	**Total hors syndicat**	**187**
Maris Clergue & Cie	7		
Dousse Ernest	8	Ricalens*	64
Calvet Bernard	7	Fonquernie*	50
Rouyre Albert	3	Escolier-Diant*	50
Garrigue Pierre	5	Dumons*	38
Bouychou Bergère & Cie	5	Roques*	26
Roudière frères	8	Sté coop. La Ruche*	22
Calvet Paul	8	Dukacinski frères*	10
Bigou Surre & Cie	6	Baya Louis*	8
Lapasset Godal & Cie	6	**Total syndicat**	**268**
Labie & Roudière	4		
		Total de la région	**455**

Sources : AD Ariège, 15 M 28.

SOURCES MANUSCRITES.

1 ARCHIVES NATIONALES (SITE DE PIERREFITTE)

1.1 Archives privées (AP)

94 AP Fonds Albert Thomas

709 AP Fonds Adolphe Messimy

1.2 Série C – Fonds de l'Assemblée Nationale, Chambre des Députés (1875-1940).

C 7736 à 7756 Commission d'enquête des marchés de guerre.

1.3 Série F^7 – Police générale.

13821 Activité des syndicats du textile, notes et presse, 1914-1918.

13822 Activité des syndicats du textile, notes et presse, 1919-1921.

1.4 Série F^{12} – Industrie et commerce.

Guerre de 1914-1918.

7657 Renseignements sur les services créés pendant les hostilités. 1914-1918.

7660. Conseil technique : procès-verbaux des séances. 1917-1918.

7661 Services techniques : conférences des directeurs et des chefs de sections; notes des sections adressées au ministre. 1916-1919.

7662. Services techniques; affaires particulières : enquête économique (avant l'organisation des services, 1916); correspondance avec les parlementaires et les préfets (1917-1920); prisonniers de guerre (1918); membres des comités du pétrole, des matières grasses et des produits chimiques (1918); importations (licences 1917-1918); consortiums (dossier du capitaine Bérard, interpellation Brousse, 1918).

2e Section. Textiles. 1916-1919.

7685 Statistiques, documentation. 1917.

7686 Documentation (1918). Broderies et dentelles : affaires diverses (1917). Bonneterie : importations et exportations (1917-1918). Vêtement national (1918). Chiffons (1918).

7687 Laine : comité technique et comité interministériel (procès-verbaux des séances des sous-commissions, 1918-1919) ; consortium des filés de laine (1918).

7688 Laine : programmes d'importation et d'exportation. 1916-1918.

7689 Coton : comité technique; comité interministériel; comité des programmes : procès-verbaux des séances (1917-1918). Création du consortium du coton, et de celui des filateurs de coton Jumel (1918).

7690 Coton : stocks en France (1917). Achats en Amérique (1917-1919). Marché du Havre (1917).

7697 Matériel nécessaire à l'industrie textile. 1916-1918.

7734 Laines : Demandes de transports. 1918.

7735 Laines : Chargement de navires à Londres, Montevideo, Buenos Aires et en Australie. 1918.

Services français à l'étranger.

7797-7798 Missions Clémentel à Londres. 1916-1918.

7799 Conseil interallié des achats de guerre et de finances (1915).

7819 Comité des matières premières : documentation, 1910-1920.

Prohibitions d'exportation. 1914-1919.

7888 *Id. :* laines à machines-outils. 1er semestre 1917.

7896-7897 *Id. :* textiles. 1914-1919.

7903 Commission permanente internationale des contingents : procès-verbaux des séances (janvier-février 1918). Exportations vers la Suisse (1915-1919).

Études économiques. 1914-1919.

7996 Commerce international pendant la guerre. 1914-1918.

7997 Missions économiques. 1916-1919.

Papiers du service d'action économique. 1915-1918.

8000 Presse (1916-1917). Carte des régions économiques (1916-1917).

8001 Comités consultatifs d'action économique : organisation. 1916-1917.

8002 Rapports. 1917-1918.

8003-8005 Affaires traitées par le service. 1915-1918.

8006 Comités des : 3e Région : Seine-Inférieure [Seine-Maritime] ; 4e Région : Sarthe.

8007 *Id. :* 7e Région : Doubs. Manquent les 5e et 6e régions.

8008 *Id. :* 9e Région : Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Vienne, Indre, Deux-Sèvres ; 10e Région : Manche, Ille-et-Vilaine, Côtes-Du-Nord [Côtes d'Armor] ; 11e Région : Loire-Inférieure [Loire-Atlantique], Vendée, Finistère, Morbihan.

80091 *Id. :* 12e Région : Haute-Vienne, Dordogne.

80092 *Id. :* 13e Région : Puy-de-Dôme, Allier ; 14e Région : Isère, Drôme, Savoie.

8010 *Id. :* 15e Région : Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes ; 16e Région : Lozère, Tarn, Aveyron.

8011 *Id. :* 17e Région : Lot, Haute-Garonne ; 18e Région : Gironde, Landes, Hautes-Pyrénées et Basses- Pyrénées [Pyrénées-Atlantiques].

Service des stocks et réquisitions. Mobilisation civile. Vie chère. 1914-1919.

8015 Stocks. 1914-1919.

80181 Mobilisation civile. 1917-1918.

80182-80191 Réquisitions. 1914-1919.

80192 Vie chère et spéculations. 1914-1918.

Préparation de l'après-guerre et réorganisation de l'économie française. 1914-1921.

8029 Régions envahies : reconstruction industrielle. 1916-1920.

8036 Réorganisation industrielle : journée de huit heures, 1915-1919.

1.5 *Série F22 – Travail et sécurité sociale.*

170 Grèves de 1908, 1916, 1918.

Travail des femmes et des enfants. 1886-1937.

442-443 Travail de nuit des femmes. 1894-1937.

Accidents du travail. 1899-1937.

494 Application de la loi du 9 avril 1898. 1899-1921.

512 Hygiène des travailleurs. 1902-1929 ;

Inspecteurs du travail : travaux originaux. 1911-1922.

554 1911-1914.

555 1917-1918.

556 1919-1922.

2 SERVICE HISTORIQUE DE LA DÉFENSE (SHD)

2.1 Cabinet du Ministre.

5 N 131 Dossiers (1 et 2) Clémentel et Albert Thomas : comptes rendus de mission concernant les ressources industrielles et les fabrications de guerre (oct. 1914 - mai 1915).

Fonds Buat (général, chef de cabinet du ministre de la guerre du 30 août 1914 au 21 nov. 1915).

6 N 7 Correspondance échangée entre le ministre de la guerre et le général commandant en chef : lettres, rapports, notes ordres généraux concernant les opérations, le matériel, les munitions, les gaz, l'aéronautique, les permissions, la correspondance dans la zone des armées, la composition du GQG […].

6 N 12 Circulaires, notes, arrêtés des directions de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie, du génie, de l'intendance (oct. 1914 - oct. 1915).

6 N 13 Circulaires, notes, instructions provenant des directions de l'Intendance (suite), des poudres, des troupes coloniales, du contrôle et du contentieux (sept. 1914 - oct. 1915).

6 N 17 Correspondance et rapports des commissions de l'armée (chambre des députés), du budget, de la marine de guerre, de l'hygiène publique et des pensions civiles et militaires concernant principalement es fabrications et le matériel de guerre, l'aéronautique, les marchés, la main-d'œuvre, le blocus maritime et le service de santé (décembre 1914 - octobre 1915).

6 N 20 Etats des différentes directions du ministère indiquant la situation des approvisionnements et des commandes (janvier - septembre 1915) (…).

Etat-Major Armée.

1er bureau de l'état-major des armées (1ère section : matériel ; 4e section : effectifs, affectations spéciales, main-d'œuvre féminine).

7 N 138-182 Circulaires, notes de principe diverses classées dans l'ordre méthodique : utilisation des effectifs, personnel, organisation des services (1914-1919) dont :

147 Spécialités : circulaires générales intéressant plusieurs professions ; dossiers spéciaux à chaque profession ou groupe de professions classés dans l'ordre alphabétique des professions.

151 Inspection générale des effectifs ; sursis : sursis d'appel, sursitaires divers, inspection générale des sursis ; résumés périodiques : inspection des sursis.

172 Organisation des services : habillement ; campement ; couchage (1914-1916) ; circulaire émanant de la 5ème direction.

173 Idem : habillement ; campement ; couchage (1917-1919) […] ; marchés.

Section de contrôle (créée le 10 janvier 1915) puis section économique (février 1917).

7 N 875-878 Notes et études diverses (1915-1919), dont :

875 Guerre économique et restriction du commerce et des approvisionnements de l'ennemi (…), contrebande du coton (etc.).

876 Idem : bilan d'une année de guerre économique (juillet 1915), le coton, observations sur le commerce d'exportation de l'Allemagne (…),

7 N 882 Bulletins hebdomadaires puis bulletins de correspondance (n° 1 à 33) : renseignements économiques (juillet 1916 - septembre 1917).

7 N 883-885 Documents de principe, organisation, personne (1915-1920).

7 N 886-887 Comité permanent international d'action économique : procès-verbaux des séances ; conférence internationale sur le blocus en Allemagne ; comité interallié du ravitaillement : constitution, procès-verbaux des séances ; comité économique : résumés des séances : commission financière interministérielle : procès-verbaux des séances ; comité des dérogations aux prohibitions de sortie : historique et correspondance diverse : conférence du 10 septembre 1915 sur la création d'un bureau international de renseignements ; création de la section de centralisation des renseignements de l'EMA ; service général de renseignements commerciaux ; constitution d'une mission américaine au bureau interallié ; bureau des instruction de guerre : procès-verbal de la séance du 15 octobre 1917 ; dossier « Beha » relatif à un projet de service de renseignement commerciaux (1915-1919).

7 N 894-896 Matières premières et produits divers (principalement dans les pays ennemis) : études et renseignements divers (1915-1920), dont :

895 Vêtements en papier tissé ; textiles ;

896 Coton, crin et fibres végétales.

7 N 972 Questions ouvrières, sociales et industrielles (1917-1919).

Organismes ministériels du temps de guerre.

Ministère de l'armement.

10 N 61-62 Commandes, marchés et contrats, avances de fonds, listes des titulaires de marchés ; commission des marchés (1914-1915).

10 N 63 Main-d'œuvre employée dans les usines de guerre (établissements privés et de l'Etat), effectifs, coopération alliée, salaires, etc. (1915-1918).

10 N 74 Fournitures et achats. Etats-Unis : fabrications, commandes, transport [...] (1915-1918).

Commission d'enquête des marchés de l'Etat :

10 N 163 Rapports du contrôleur général Audibert sur l'organisation et le fonctionnement des missions d'achat aux Etats-Unis, à la suite de sa mission de contrôle en Amérique du Nord (avril - mai 1916), réformes réalisées, instruction sur l'organisation et le fonctionnement des missions d'achat aux Etats-Unis (28 octobre 1916).

10 N 171 Examen des bilans de diverses sociétés civiles (textile et aéronautique), note aux sujet des marchés de moteurs passés par le service de l'aviation, rapport sur l'acier ; législation et administration militaires, habillement et campement (situation générale au début de la guerre, besoins successifs et mesures prises pour y faire face) ; programmes successifs du service de l'habillement ; projet d'acquisition par l'Etat et de vente de biens domaniaux (1914-1918).

10 N 182 Marchés de parachutes, (…), dossier de l'affaire Francfort (masques à gaz) (1915-1927).

Sous-secrétariat d'Etat du ravitaillement et de l'Intendance.

Commissariat général des affaires de guerre franco-américaines – Collection Tardieu

13 N 100 Santé : achats du service (1917-1918).

13 N 109-116 Finances (1917-1920), dont :

110 Coopération financière : affaires diverses, achats de coton (consortium), emprunt français de 1917, etc. (avril 1917 - août 1918).

16 N 2661

3 ARCHIVES NATIONALES DU MONDE DU TRAVAIL DE ROUBAIX (ANMT).

3.1 Fonds Boussac Saint Frères

1987 003 0116 Comptoir de l'Industrie Cotonnière (CIC), 1918-1921

1987 003 0117 Société VIET (1917-1921)

1987 003 0118 Etablissements de Nomexy (1917-1921)

1987 003 0122 Etablissements Ziegler (1918-1920)

1987 003 0123 Tissage de Julienrupt (1919-1925)

1987 003 0493 Cautions (1917-1929)

1987 003 0496 Bilans du CIC (1916-1920)

3.2 Fonds Motte-Bossut

1988 007 017 Correspondance et actes divers de la famille Motte, 1901-1935. Recherches généalogiques, 1962.

1988 007 0423 Filature de lin Cosserat. Historique.

1988 007 0465 Papiers personnels d'Edouard Motte : deux photographies montées sur carton, représentant les otages roubaisiens au camp de Güstrow à Mecklembourg, 1915.

1988 007 423 Sociétés diverses dont les Mottes détenaient des actions : statuts et assemblées générales, 1882-1983.

3.3 La cotonnière Lilloise, filature de coton (fonds Le Blan et fonds Demeestere)

1989 009 525 Actes de société, statuts imprimés en 1896 et 1920 [fonds Le Blan]

1989 009 526 Registre des délibérations du conseil d'administration, juin 1896-novembre 1934. [fonds Le Blan]

3.4 Fonds de la Teinturerie industrielle de Roubaix

1991 010 0162 Bons de réception de commandes passées sous l'occupation allemande, en langue allemande ou française, 9 et 12 août 1915.

3.5 Peignage de laine Amédée Prouvost & Cie, puis S.A. de Peignage, Roubaix

1997 014 008 (28-27) Registre des bilans, 1906-1934. Assemblées générales et bilans, 1899-1921. Actes notariés concernant la société, 1875-1959. Recherches sur l'historique de la société depuis ses origines (à l'occasion du centenaire), 1950.

1997 014 010 (30) Procès-verbaux des assemblées générales, 1891-1947 (9 registres manuscrits). Délibérations du conseil d'administration de la S.A. de peignages, 1891-1942 (8 registres).

3.6 Syndicat patronal de Fourmies et du Cambrésis

1995 014 22 Emploi et activité des usines, 1914-1918.

1995 014 46 Réquisitions. Relevé du matériel électrique, correspondance, questionnaires et réponses. Bilan 1915. Relevés des matières premières, matériel textile et autres, questions et réponses, 1915-1918. Enquête allemande en 1915.

1995 014 47 Dommages de guerre. Correspondance avec l'occupant, extrait d'assemblée générale (1915-1928).

3.7 Maison Deffrenne Duplouy Frère, Lannoy

1999 007 009 Réquisitions militaires. Factures, bons de réquisition. 1914-1917

1999 007 022 Stocks de laine dans les peignages, 1914.

3.8 Syndicat des peigneurs de laine (dans fonds Peignage Amédée Prouvost)

1999 020 001 Registre (en cuir) des procès-verbaux des assemblées générales du Syndicat des peigneurs, janvier 1908-avril 1916 (parmi six registres allant de 1908 à 1953).

1999 020 003 PV réunion, doc reçue, certificats d'action SA Eugène Carette 1909-1980

1999 020 004 PV réunion, 1880-1950.

1999 020 005 PV réunion, 1892-1962.

1999 020 008 Dossiers 1896-1960.

1999 020 011 Renouvellement du syndicat, 1913 et 1919. Contrats syndicaux et engagements des peigneurs, 1906-1941. Accidents du travail, rachat peignage Holden. 1906-1960.

1999 020 022 Stocks de laine peignée, 1913-1914. *Dommages de guerre (1939-1945).*

3.9 Fonds des Ets Bonami-Wibaux, filature de laine cardée, Villeneuve-d'Ascq (Nord)

2010 003 027-028 Personnel, 1914-1920

4 ARCHIVES DIPLOMATIQUES.

4.1 Site Courneuve.

Correspondance politique et commerciale, (1897-1918, « Nouvelle Série ». Première guerre mondiale

1223 Commission franco-anglaise d'achat, 1914-1915

1225 Idem, 1916

1226 Idem, 1917-1918

1278 Missions d'achats. Dossier général, 1914-1917.

1279 Missions d'achats. Amérique latine, Canada, États-Unis, 1914-1919.

4.2 Site Nantes.

72PO/2/1-145 (1774-1976) Consulat général à Barcelone

21 Capitaux français en Catalogne ; maisons françaises en Catalogne (1909-1942) ; Chambre d'industrie française en Espagne (1914-1933)

44 Mission Taupenas (1915-1916).

83 Contrebande de guerre (1915-1938). Interdictions d'exportations, permis spéciaux, dérogations (1914-1918). Remplacement de produits allemands par les produits des nations alliées (1914-1915).

132 PO/2/1-131 (1880-1922) Buenos Aires, consulat, légation et ambassade

14 Idem. 1915-1917

14 bis Idem, 1918-1919.

116 Intendance militaire. Missions Thée (1914-1915), Baraton (1915-1916), Taupenas (1917-1919). Achats de viandes et de laine (1914-1916). Affrêtement : chargements du ravitaillement (1916-1917).

121 Questions économiques et commerciales. Chambre de commerce française de Buenos Aires. Rapports sur les conséquences de la guerre pour le commerce d'échange entre la France et l'Argentine et sur l'avenir du commerce français d'importation en Argentine (1916-1919). etc. (1915-1919).

340 PO/A/1-631 (1805-1918) Consulat de la Nouvelle-Orléans

326 Matières premières et industries. (3) Industries textiles (février 1915 - novembre 1916).

598 Achats de coton : mission de réception et d'inspection des cotons linters[2165], états mensuels des dépenses et correspondance du consulat pour la réception, l'inspection et l'expédition des cotons linters (août 1916 - février 1917).

599 Achats de coton (suite) (mars 1917 - février 1918).

378 PO/G/1-347 (1914-1921) Ambassade de Londres. Guerre.

108 Désignation du personnel à la commission internationale de ravitaillement à Londres, septembre 1914 - octobre 1919. Coordination des missions françaises à Londres, déc. 1917 – nov.1918. Etc.

115 Haut-commissariat en Amérique, Mission Tardieu (janv-nov. 1918)

116 Commissionnaires, achats (août 1914) ; Ravitaillement, achats en Grande-Bretagne (dont draps) (14 août - 29 octobre 1914). Coton (10 août 1914 - 30 janvier 1915). Mission sous-intendant Gauthier (toiles de tente), 11 août – 7 octobre 1914

137 Accords franco-australiens (avr. 1919-oct. 1920) ; Accords pour achat de matières premières (sept. 1917-juin 1920).

[2165] Ce dossier renseigne sur les dépenses effectuées par le consulat général pour assurer la réception et l'inspection des cotons embarqués à la Nouvelle-Orléans pour le compte du gouvernement français, dont le montant doit être remboursé par la mission d'achat du ministère de la guerre à New York. Les états récapitulatifs des dépenses étaient accompagnées d'un grand nombre de pièces justificatives qui faisaient double emploi. Elles ont été éliminées ; seul a été conservé avec l'ensemble des pièces justificatives l'état récapitulatif du 3 février 1917 à titre de témoin (52 annexes).

297 Litiges ; réquisitions et dommages causés en France par l'armée britannique, janvier 1914 - décembre 1920.

396 PO/B/467-552 Ambassade de Madrid. Guerre 1914-1918.

475 Missions d'achat et diverses

478 Demandes de sorties d'Espagne. Laines.

428 PO/1/1-133 Consulat de France à Melbourne (Australie)

45 Correspondance générale (1915-1916)

47 *idem* (1917).

5 CENTRE DES ARCHIVES DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES (CAEF).

B15208 à 15691 Dossiers des entreprises et particuliers soumis à la Contribution Extraordinaire sur les Bénéfices de guerre.

B28559 à B28611 Marchés de guerre passés par le Jury National sur les bénéfices de guerre.

6 ARCHIVES DE LA BANQUE DE FRANCE (ABF).

Rapports d'Inspection du Portefeuille de la Banque de France dans les Succursales, tournées 1913, 1914, 1919, 1920, 1921 et 1922.

7 ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

7.1 Ariège

Sous-série 5 M

93 Administration départementale. Etat d'esprit de la population, surveillance : instructions, rapports du préfet, des sous-préfets, rapports de police, télégrammes, correspondance. Août 1914-1918.

98 Défense du territoire. Régime des frontaliers, conditions de circulation sur la frontière, signalement d'infractions : instructions, correspondance (1915-1919) ; conditions d'exercice de la culture des terres frontalières et du pastoralisme : correspondance (1915-1916). Espagnols, surveillance, recherche, arrestations, refoulement d'individus en situation irrégulière : procès-verbaux de gendarmerie, correspondance, rapport des douanes (1915-1919).

101 Etablissements travaillant pour la défense nationale. - Recensement des usines : états, correspondance (1916-1918). Fraude et trafic de draps de troupes, signalement : rapport de police (1918). Affaires des usines Ricalens de Laroque-d'Olmes, enquête sur la fabrication clandestine de couverture de laine, protestations contre le sursis accordé au soldat Ricalens pour assurer la fabrication de matériel de guerre : rapports de gendarmerie, coupures de presse, télégrammes, correspondance (1915).

Sous-série 11 M

6 1 – Commission centrale, régionale et départementale d'étude relative au coût de la vie. Enquêtes, activités : instructions, rapports, procès-verbaux de séances, états des indices et des prix, correspondance (1920-1930).

36 1-4 – Sous-Comité départemental d'action économique, 1915-1918

37 Comité départemental d'évaluation des ressources industrielles, recensement des établissements travaillant ou susceptibles de travailler pour la défense nationale : instructions, procès-verbaux de séances, états nominatifs, carte, correspondance (1915-1917).

Sous-série 14 M

15 Production et établissements industriels. Recensement des établissements : états, correspondance (1906, 1917-1920).

Sous-série 15 M

8 Salaires des ouvriers de l'industrie textile, des ouvriers selliers, etc. 1912-1939.

15 Syndicats professionnels et agricoles, recensement : répertoire, 1897-1936.

17 Syndicats à vocation départementale. Lavelanet : industrie textile (1900-1941).

18/1 Syndicats à vocation départementale. Lavenalet : industrie textile (1897-1933).

21 Enquêtes annuelles sur les sociétés coopératives : instructions, états, correspondance (1886-1939).

24 Travail des femmes et des enfants. Main d'œuvre : Fonctionnement des établissements industriels et commerciaux après la mobilisation de 1914, recours à la main-d'œuvre des femmes et des enfants : instructions, correspondance (août 1914).

28 Situation de l'emploi et du chômage dans les entreprises, enquêtes, suivi, dispositifs de reclassement des chômeurs : instructions, rapports de police et de gendarmerie, coupures de presse, états numériques, correspondance (1917-1939).

36 Surveillance des mouvements de grève et maintien de l'ordre, réglementation : instructions, télégrammes, correspondance (1885-1939).

38 Grèves, enquêtes: questionnaires (1895-1939).

42/1 Industrie textile du pays d'Olmes (1900-1925).

43/1 Manifestations ouvrières du 1er Mai, surveillance, maintien de l'ordre : instructions, procès-verbaux, rapports de gendarmerie, rapports de police, coupures de presse, affiches, tracts, correspondance (1891-1922).

Sous-série 2 R

37 Envoi d'effets d'habillement aux soldats ; achats de cuirs ; réquisition et prix de la laine des troupeaux pour la confection du drap. (1914-1918)

Sous-série 6 U

862 Sociétés. Dépôts de déclaration, dissolution, statuts, modifications de statuts, délibérations d'assemblées générales. Lavelanet : Escolier et Diant, fabrique de draps (1906-1931).

865 Lavelanet : la Prévoyante, société coopérative ouvrière (1916-1928) ; Dreuilhe : Chanche et Fauché, filature de laine (1917) ; Lavelanet : Bergère, Bouïchou et Pibouleau, industrie textile (1917-1922) ; Lavelanet : le clairon lavelanétien, coopérative (1917) ; Lavelanet : Calvet et compagnie, industrie textile (1918-1921).

Sous-série 35 J Filature Fonquernie, Laroque-d'Olmes.

68 Approvisionnement et fabrication. Laines, 1914-1920

82-85 Molletières, 1914-1920

307 Comptabilité. Journal, 22 décembre 1913 - 31 mai 1919

407-415 Correspondance. Copies de lettres, 19 août – 14 avril 1920

552 Personnel. Journées dues, 17 février 1917 – 8 juin 1919

294 EDT /F6 Archives communales de Laroque-d'Olmes. Registre des procès-verbaux de déclaration d'accident du travail. 1894-1919.

7.2 Haute-Saône

Sous-série 6 M.

642 Alsaciens-Lorrains. Autorisation de transport vers l'Alsace, 1915.

650 Alsaciens-Lorrains. Enquête sur les résidents alsaciens-lorrains, 1914-1916.

Sous-série 10 M – Travail et main-d'oeuvre

5 Commission départementale du travail. correspondance, circulaires, procès-verbaux de réunions. 1915-1940

10 Travail des enfnts et des femmes. Surveillance et inspection : lois, circulaires, correspondance, rapports, enquêtes, statistiques (1841-1937).

39 Grèves et coalitions, conflits du travail. Filature Bezanson à Breuches-lès-Luxeuil (1917) ; Tissage de coton Dutang, Savigney et Boton, à Conflans-sur-Lanterne (1917)

40 Ets Méquillet-Noblot à Couthenans (1919) ; Usines et tissage Dorget & Cie à Faucogney (1919).

41 Filature Schwob à Héricourt (1918, 1919).

42 Tissage Scheurer et Filature Ringwald à Lure (1919) ; Tissage Rogelet (1917), Tissage Mieg & Cie (1917, 1919), à Luxeuil.

47 Filature Zeller & Cie (1919, 1920) à Saint-Sauveur ; Tissage Jacquey-Viailly & Goux (1917), à Servance.

Sous-série 18 J. Méquillet-Noblot à Héricourt, 18e-20e siècles

1 Actes de sociétés (1808-1895). Modifications des statuts (1895-1969).

6 Plaquette éditée à l'occasion du 150e anniversaire de la société, 1953.

32 Délibérations du conseil d'administration (1907-1956)

33 Délibérations des assemblées générales des actionnaires (1907-1969)

35 Rapports du commissaire aux comptes, bilans, comptes d'exploitation, profits et pertes (1906-1955).

39 Direction Générale. Information intérieure. Statistiques (1877-1964).

49 Emprunt et obligations. Participation à l'emprunt de la Défense Nationale (1915).

618 Approvisionnement général. Registres des réceptions des marchandises et fournitures, 10 février 1913 - 13 février 1918.

1049 Services commerciaux. Prix et tarifs. Prix des calicots des Vosges sur la place de Paris (22 octobre 1881 - 1er mai 1920) ; Prix des tissus des Vosges et de Normandie sur la place de Rouen (28juin 1913 - 25 juillet 1914).

1188 Œuvres sociales et amicales. Association civile d'Héricourt ou société civile de consommation d'Héricourt. Procès-verbaux des séances du conseil d'administration (11 mai 1901 - 2 juin 1917)

Sous-série 129 J

127-129 SA de la filature de Demangevelle Salaire du personnel. Livres de paie n°2 (avril 1914 - juin 1916), 3 (juillet 1916-juillet 1918) et 4 (août 1918-septembre 1920).

1 ETP. Chambre de Commerce de Lure

2-3 Registre de délibérations, 7 janvier 1911 - 4 décembre 1916 ; 4 décembre 1916 - 30 septembre 1920.

7.3 Isère

Police générale

52 M 69 Propagande syndicale, 1896-1922.

Chômage

165 M 1 Situation du chômage : rapports de police, rapports de gendarmerie, rapports de l'office de placement gratuit, coupure de presse. Meetings : correspondance, annonce, surveillance, 1914-1922.

166 M 10 Grèves, 1914-1917

166 M 13 Grèves d'avril à juillet 1919 : correspondance, rapports de police, rapports de gendarmerie, demandes des syndicats, comptes-rendus de réunions syndicales, coupures de presse, mesures de contrôle, demandes des patrons, 1919.

Sous-série 180 M. Chambre de commerce de Vienne

3 Procès-Verbaux des séances de la Chambre de commerce de Vienne, 11 janvier 913 - 30 décembre 1919.

56-61 Lettres, pièces comptables et rapports de séances, 1914-1919

Sous-série 13 R. Guerre de 1914-1918.

208 Service des réfugiés. Registre des réfugiés du département de l'Isère, arrondissement de Vienne, 1919.

231 Organisation et emploi des travailleurs réfugiés, 1915-1918.

789 Commission départementale du travail et de la prévention sociale, 1914-1915.

790 Enquête pour le développement économique : P.V. du sous-comité consultatif d'action économique, 1915-1919.

795 Le préfet de l'Isère à Messieurs les maires du département (en communication à Messieurs les sous-préfets et présidents des chambres de commerce), Grenoble, 3 novembre 1914.

7.4 Loire.

Sous-série 1 M – fonds préfecture et sous-préfectures.

4 Rapports des préfets et sous-préfets, 1910-1939

Sous-série 6 M

884 Approvisionnement en matières premières et produits manufacturés : déclarations de stocks (décrets, circulaires, télégrammes officiels, 1917-1918) ; réglementation de la vente, prohibition à l'exportation (décrets, circulaires, arrêtés préfectoraux, 1914-1920) ; pénurie de produits colorants (correspondance, procès verbaux de délibération des chambres de commerce, 1915-1916)

888 Comité consultatif d'action économique (XIIIe région). Instructions ministérielles (1915-1917) ; Liste des membres, procès-verbaux des séances (1916) ; sous-comité départemental : procès-verbaux des séances, rapports, vœux ; enquête sur les établissements industriels ou commerciaux et exploitations agricoles fermés, sur les usines à vendre ; études et correspondances liées à l'activité du comité (1915-1916).

9 M – Industrie et artisanat.

38 Rapports trimestriels ou mensuels sur la situation industrielle et commerciale, 1885-1932.

52 Groupement économique des industries françaises : statuts, bulletins mensuels, procès-verbal de réunion, correspondance, statuts du Consortium des Industries Françaises, rapport sur la main-d'œuvre féminine, correspondance sur les relations avec la Russie. 1916-1927.

61 Industrie cotonnière : circulaires, renseignements sur la marche des entreprises, prospectus des Filatures du Rhône et de la Loire, réclamation des ouvriers des Etablissements Déchelette frères (Montagny) sur la fourniture de courant par la Compagnie électrique du Centre – 1802-1920.

10 M – Travail

132 Enquête pour le recensement de chômeurs dans la Loire en 1915 : réponses au questionnaire. 1915.

138 Licenciements fermetures d'usines, chômage saisonner : rapports de police, correspondance. 1857-1939.

288 Grèves et mouvements sociaux. Belmont (1889-1918) ; Combre (1918)

289 *Idem*. Coutouvre, 1889-1919 ; Fourneaux, 1919-1920 ; La Gresle, 1868-1919.

290 *Idem*. Lay, 1918-1923 ; Montagny, 1859-1929 ; Neaux, 1907-1917.

291 *Idem*. Régny, 1895-1924 ; Riorges, 1908-1935.

294 *Idem*. Roanne, 1902-1914.

295 *Idem*. Roanne et région de Roanne-Thizy, décembre 1914 – septembre 1926.

297 *Idem*. Saint-Symphorien-de-Lay, 1872-1926 ; Saint-Victor-sur-Rhins, 1897-1924.

298 *Idem*. Sévelginges, 1917-1931.

299 Idem. Industrie des tissus spéciaux. Tissus éponges, Régny, 1914-1932 ; Tissus élastiques, Saint-Etienne, 1911-1935

462 Surveillance de l'activité des syndicats des différentes branches d'activité professionnelle : Textile et habillement, 1872-1940.

Sous-série R – Affaires militaires.

1 R 1012 Sursis industriels ou professionnels. Ouvriers spécialisés de l'industrie, 1914-1919.

Sous-série U – Justice.

8 U 9/39 Justice de Paix de Roanne, accidents du travail, 1914-1918

8 U 9/40 *Idem*. 1919-1920.

7.5 Nord

Sous-série 9 R. Guerre de 1914-1918

Période française (juillet - 10 octobre 1914)

92 Réunion des Banquiers et industriels lillois : procès-verbal du 3 août 1914.

93 Fonctionnement des usines, production d'énergie électrique, mesures prises pour la continuation de la vie économique et industrielle : rapports du préfet, 13 août - 20 septembre 1914.

102 Transports. Réclamations des industriels, août 1914.

103 Usines et établissements industriels, mesures à prendre pour assurer leur fonctionnement : circulaire préfectorale, 13 août 1914.

106 Avances aux ouvriers chômeurs : mesures prises par les industriels textiles d'Armentières, septembre 1914

109 Appui des syndicats : appel de Saint-Venant ; rapport sur l'action de l'Union Départementale des Syndicats ouvriers, août-septembre 1914.

110 Produits industriels : allumettes, ciments, crésols, énergie électrique, jute et sacs de jute, lins russes, produits Bayer, textiles, août-octobre 1914.

Période d'occupation (octobre 1914 - octobre 1918).

213 Affaire des sacs : sacs à sable pour tranchée, interrogatoire du préfet, 1915-1921.

686 Laine des matelas : protestations du maire, du docteur Calmette, de M. Labbé, de l'administration des hospices (1917) ; réquisition des matelas (1918).

693 Confection des sacs, 1915.

697 Convocations pour le travail forcé : décret contre le refus de travail ; évacuation de travailleurs civils ; transfert à Charleroi de l'usine de Fives (1916-1917)

710 Dossier Marly […], Mons-enPévèle, Marquette (Lille) […], travail forcé : fabrication de sacs, arrestation du maire, punition des habitants (1915) ; ouvriers civils, paiement, fourniture d'instruments de travail et de chaussures (1916).

714 Dossiers Noyelles-lez-Seclin à Ronchin […], Quesnoy-sur-Deûl, travail forcé : confection de sacs, refus, constitution d'otages (1915).

734 Réquisitions (Roubaix) : saisie de l'encaisse de la Banque de France (1914-1915) ; laines et cotons, réquisition dans les maisons de commerce, dynamos, moteurs et

transformateurs électriques, échantillons de tissus d'ameublement et de tapis, lisses de mtéiers à tisser […], laines de matelas […], 1914-1918.

735 Travail forcé : fabrication de sacs au tissage Selliez, émeute, déportation de notables pour la question du travail et le refus de payer l'amende demandée pour le bombardement des villes turques, liste de ces notables (1915).

754 Réquisitions : relevé des bons de réquisitions inventoriés à la Chambre de Commerce (1916) ; avis relatif à l'enregistrement des bons de réquisition (1918) ; matelas et coussins de laine, 1916-1918.

837 Matériel des usines : réquisition et destruction à Halluin, Lille, Linselles, Roubaix et Tourcoing (1917) ; laines des établissements Prouvost, de Roubaix, utilisation des bons de réquisition, 1914-1917.

838 Vêtements pour civils, perquisitions dans les locaux inhabités (1916) ; chevaux, control, revus, ordonnances et avis (1915-1917) ; tabacs, saisie, utilisation de la récoltre sur le territoire des IVe et VIe armées ; laines à matelas : Lille, Roubaix, Tourcoing (1918).

Nord non occupé (1914-1918)

865 Liste des sénateurs, députés, conseillers généraux et d'arrondissement et maires du Nord, 1916.

989 Propagande du Parti Socialiste SFIO, 1914

1038 Utilisation des marchandises et du matériel emmagasinés dans les établissements allemands ou austro-hongrois, 1916.

1042 Surveillance des usines de guerre ; rapports sur les accidents, catastrophes ou attentats criminels, chute de projectiles, 1916-1918.

1098 Armentières : situation de l'industrie ; dette contractée envers la Chambre de Commerce de dunkerque, 1915-1917.

Sous-série 10 R. Dommages de guerre, 1914-1918

4377 Colombier & Cie (filature de lin, Armentières)

4448 Les fils d'Alfred Motte (filature et tissage de coton, Roubaix)

4459 Alfred Motte & Cie (Peignage mécanique de laine, Roubaix)

4460 Motte et Blanchot (filature de coton, Roubaix)

4461 Motte-Bossut &fils (filature de laine et coton, Roubaix)

4462 Etienne Motte (Filature de coton, Roubaix)

5579

5661 Alfred Motte et Jules Porisse, Firme Tell-Flament, Filature de laine peignée, Fourmies

5662 J. Schindleler, Rubanerie (coton), Comines

5663 H. et G. Duriez, Filature, Seclin.

5664 Motte frères (filature de laine peignée, Fourmies)

Sous-série 76 J. Chambre de Commerce de Lille

31 Marchés de l'État ; liquidation des stocks de l'armée (1916-1922)

65 Conférence de M. Pierre Boulin, « Pour construire une usine textile », 18 septembre 1918 ; folio 34 : Ville d'Hellemmes, Situation industrielle et commerciale, années 1914-1915-1916, 4 août 1917 ; folio 31 :Georges Guilbaut, Commission des habitations ouvrières et de l'assainissement de la ville, *La reconstruction et l'assainissement des logements ouvriers*, rapport, 9 octobre 1917 ; procès-verbaux des séances de la Chambre de commerce de Lille, du 17 au 31 octobre 1916.

196 d. 1-3

196 d. 4-5

Sous-série 77 J. Chambre de Commerce de Tourcoing

3521 Répartition du contingent de laine par vente publique, 1919

4162 Procès-verbaux de la Chambre de Commerce de Tourcoing, annales 1914-1919 (3 fascicules)

Sous-série 79 J. Chambre de Commerce de Roubaix

79 J 77 Correspondance diverse.

Sous-série 175 J. Société cotonnière d'Hellemmes.

54 Statut juridique de la société cotonnière d'Hellemmes, n.d.

72-73 Réquisitions de cotons bruts, filés ou manufacturés, et de matériel 1914-1918. Correspondance avec l'autorité allemande, 1915-1916.

75-76 Société cotonnière d'Hellemmes, dossier de dommages de guerre, 1914-1925. (factures et récapitulatifs d'entretien). Rapports.

7.6 Rhône.

Sous-série 10 M. Travail

260 Syndicats créés en 1888 et 1889. Tisseurs de Cours (couvertures et cotonnades), 1889-1987.

321 syndicats créés en 1919. Négociants et représentants en cotons et laines filés (1919-1978).

442 Mouvements de grève. Tisseurs et tisseuses, 1914

443 Tisseurs et tisseuses, 1915-1916

1445 Tisseurs et tisseuses, 1917

449 Tisseurs et tisseuses, 1919

451 Tisseurs et tisseuses, septembre-octobre 1919.

453 Tisseurs et tisseuses, janvier-avril 1920

54 Tisseurs et tisseuses, mars 1920.

Sous-série R. Affaires militaires

R 1662 Jurisprudence relative à l'application de la loi du 3 juillet 1917 sur les réquisitions civiles.

Sous-série 45 J. Manufacture de Velours et peluches J.-B. Martin.

117 Procès-Verbaux du Conseil d'Administration, 1912-1922.

Sous-série 116 J. Société Giroud et fils SA (1851-1995)

89 Comptabilité générale. Livres des inventaires (1860-1936).

92 Inventaires des marchandises (1908-1966). Usines de Sérézin-du-Rhône et de Saint-Victor-de-Cessieu, dépôt de Lyon, chez M. Cullant et chez M. Barberousse : lires (1908-1916).

100-101 Livres de paie. Janvier 1912 – janvier 1922.

7.7 Seine-Maritime.

Sous-série 8 M. Commerce

323 Etat nominatif des agents de cange et des courtiers en titre d'office et liste des courtiers de marchandises inscrits, 1903-1916.

324 *Idem*, 1917-1929

331 Le Havre, docks entrepôts. Réglements et tarifs, correspondance, 1900-1937.

341 Statistiques annuelles des magasins généraux de Dieppe, Fécamp, Le Havre, Rouen, Le Tréport, 1908-1918.

Sous-série 10 M. Travail, grèves

325 Main-d'œuvre disponible en temps de guerre, 1914-1918

349 Arrondissement d'Elbeuf (tissage, textile, coupeurs d'habits), Lillebonne (tissage), Rouen (filature) – 1914.

1350 1915 : Lillebonne (filature), Petit-Quévilly (filature), Saint-Etienne-du-Rouvray (tissage) ; 1916 : Malaunay (Tissage), Rouen (confection), Saint-Etienne-du-Rouvray (tissage), Sotteville (Tissage, fabrique de vêtement) – 1915-1916.

351 Possibilités de grève générale, réactions officielles, liste des établissements atteints par la grève, grève d'ouvriers étrangers, accords entre patrons et employés ; Avremesnil (tissage) ; Bolbec (confection) ; Canteleu (textile) ; Darnétal (textile, tissage, confection) ; Elbeuf (confection, tissage, chemiserie) ; Fécamp (ramendeuses de filets, tissage), Fontaine-le-Bourg (filature) ; Le Houlme (tissage, filature, textile) ; Malaunay (filature, tissage) ; Maromme (filature, tissage, confection); Montville (textile, filature) ; Notre-Dame-de-Bondeville (filature) ; Oissel (filature) ; Petit-Quevilly (tissage) – 1917.

352 Rouen (rapports de gendarmerie et du commissaire spécial sur la situation dans la région rouennaise, confection, textile, fabrique de sacs, blanchisserie) ; Saint-Étienne-du-Rouvray (filature, tissage) ; Saint-Léger-du-Bourg-Denis (teinturerie, tissage) ; Sotteville (confection, filature, tissage, textile) – 1917.

353 Arques (textile) ; Avremesnil (tissage) ; Darnétal (textile, tissage) ; Déville (filature) ; Le Houlme (tissage) ; Malaunay (textile) ; Maromme (confection, tissage) ; Notre-Dame-de-Bondeville (filature) ; Petit-Quevilly (filature, tissage) ; Rouen (confection, tissage, textile) – 1918.

355 Grève dans le textile (Rouen, Darnétal, Saint-Léger-du-Bourg-Denis, Saint-Aubin-l'Épinay, Amfreville-la-Mivoie, Sotteville, Saint-Étienne, Oissel, Grand-Quevilly, Petit-Quevilly, Bapeaume, Déville, Maromme, Notre-Dame-de-Bondeville, Le Houlme, Malaunay, Montville, Pavilly, Villers-Écalles, Le Paulu, Barentin, Blosseville-Bonsecours) ; Arques-la-Bataille (filature) ; Avremesnil (tissage) ; Bolbec (textile) ; Caudebec-lès-Elbeuf (filature) ; Darnétal (imprimeurs sur tissus, tissage) ; Elbeuf (Textile) ;

Sous-série 1 R. Préparation militaire et recrutement

2582-2587 Ouvriers et agents mis à la disposition de l'industrie privée travaillant pour la défense nationale : déclarations individuelles, 1916-1917.

Sous-série 2 Z. Sous-préfecture du Havre

3 Economie de guerre. Usines de guerre ; main-d'œuvre ; activités commerciales, industrielles et agricoles ; prohibition d'exportations ; réquisitions. Mesures financières et monétaires : banques, valeurs négociables, échéances, emprunts nationaux (1913-1920).

10 Denrées alimentaires : sucre, viande ; autres produits : textiles, tabac, divers (1917-1921).

Sous-série 6 J. Fonds Lemaître, Filature (1857-1955)

31 Livre de paie. 1916-1918.

32 Livre de paie. 1918-1921.

Sous-série 25 J. Etablissements Gresland, filature et tissage (1866-1980), site Darnétal

1 Actes de société, 1917-1926.

16 Analyse des résultats, 1903-1975

50 Grand Livre, 1896-1932

57 Inventaires généraux, 1906-1930

67 Inventaires de la filature, 1906-1920

73 Journaux d'opération de la filature, 1904-1946.

Sous-série 93 J. Manchon Frères, Tissage (1865-1965), site Darnétal

1-14 Photographies du Tissage Manchon frères, vers 1906.

Sous-série 337 J. Comptoir National d'Escompte de Rouen (1848-1958), site Darnétal

3 Société Anonyme « Etablissements de Fleury-sur-Andelle ». Assemblées Générales. Procès-Verbaux de délibérations, 1887-1941.

7 Société Anonyme « Etablissements de Fleury-sur-Andelle ». Conseil d'administration. Procès-Verbaux de délibérations, 1912-1927.

Sous-série 5 ETP. Succursale de la Banque de France au Havre

C 15 Rapports mensuels, 1914-1918.

C 16 Rapports mensuels, 1918-1928.

7.8 Tarn

Sous-série 13 M – Industrie et travail

1/52 Rapports sur la situation industrielle, 1913-1919.

1/53 *Idem*, 1920-1933.

3/70 Correspondance, chambre de commerce de Mazamet, 1913-19..

4/6 Législation industrielle. Conditions de travail dans les marchés passés au nom de l'Etat […] Commission administrative de constations des salaires, Procès-Verbaux, Bordereaux […], 1899-1924.

9/13 Grèves. Castres, 1889-1917

9/14 Grèves. Castres, 1918-1920

9/20 Grèves. Labastide-Rouairoux, 1889-1936.

9/23-26 Grèves. Mazamet, 1914-1921

9/30. Grèves. Roquecourbe, 1915-1926

1311/11 Syndicats professionnels. Enquêtes, rapports, 1914-1925.

Sous-série 10 R. Affaires militaires

4 Main-d'œuvre militaire.

5 Enquête sur les usines travaillant pour la défense nationale.

37 Comité des réfugiés du Nord.

39 Comité de patronage des réfugiés et rapatriés d l'arrondissement de Castres

51 Comité central des réfugiés ardennais (1917-1919).

69 Importations et Exportations.

71 Constitution du sous-comité d'action économique du Tarn

72 Révision du prix des marchés des laveurs de laine de Mazamet.

160 Réfugiés Belges et Français. Textile et lainages (v. 1915).

162 Alsaciens-lorrains

Sous-série 72 J. Fonds Cormouls-Houlès puis Jules Cormouls-Houlès.

244 Livre des lavages (composition, remise, ventes, produits). 15 mars 1916 - 21 janvier 1920.

394 Fonctionnement en période de guerre. Notes et correspondance. Marché de délainage avec l'administration militaire, 1915-1920.

395 Conditionnement public des laines. Bulletins officieux.

446 Épaillage.

770 Incidents de transport. Livraison non parvenues à la frontière russe. 1914-1921.

792 Journal de vente des laines. 1914-1915 à 1919.

865 Achats de peaux de mouton. Registres récapitulatifs. 1912-1915.

866 Idem. 1915-1919

877 Achat de laine. 1919-1924.

902 Récapitulatif des achats.

1013-1028 Correspondance commerciale reçue, septembre 1914 - décembre 1919.

1206-1229 Correspondance commerciale envoyée, Juillet 1914 - mars 1919.

1410-1413 Copie de lettres aux assurances. Registres de comptes et correspondance, 1916-1920.

1453 Triage de la laine par qualité, 1916-1919.

Sous-série 98 J. Fonds Faure, entreprise de fabrication textile à Vabre. 1874-1917 – Inventaire de Recherche manuscrit fourni

26 Journal fabrique. Juin 1914 – janvier 1917

37 Journal façonnier – août 1913 – avril 1915

38 Journal façonnier – mai 1915 – août 1916.

Sous-série 104 J. Correspondance Gaston Cormouls-Houlès, industriel délaineur à Mazamet (1829-1964)

111 Correspondance commerciale reçue.

Sous-série 116 J. Fonds Bourguet (1792-1978), Fonds Brenac et Rouanet (1925-1960), entreprises de fabrication textile à Labastide-Rouairoux. 1792-1978

131 Relevé des expéditions, 1909-1917.

132 Relevé des expéditions, 1918-1923.

795 Cahier de fabrication. Remise de matières premières aux filateurs, 1915-1920.

907 Personnel. Mouvements du personnel – Livre de paie. Tisserands – 1914-1915 – communication : 2016

908 *id*. – 1915-1916.

909 *id.* – 1916-1917.

928 *id*. – Filature – Mars 1917 – Février 1919.

1071 Jean-Marie Gauvin, *Manuel du contremaître de tissage*, Edition Textile, 1914

1072 Pierre Burkard, *Préparation de la filature de la laine peignée*, Paris, Textile Moderne, 1917.

7.9 Vosges

4 M 428 Police. Enquête sur les Aslaciens-Lorrains, 1916.

4 M 707 Commissariat spécial. Service de sûreté de la direction des étapes Nord du groupe d'armées Est. Surveillance et contrôle de l'économie et du travail, 1915-1919.

8 Mpro 218 Enquête sur les usines travaillant pour la défense nationale, 1914-1918.

6 M 1508 Décrets et rappels des préfets quant aux déclarations de tissus et de chiffons de laine (1er octobre 1917 et 19 mars 1918), jute (octobre 1917) et coton (5 décembre 1917 et 10 septembre 1918)

8 M 13 Chambre de Commerce de Saint-Dié

10 M 124-128 Dossiers de Grève, 1916-1920.

Sous-série 15 J. Fonds de la société Witz & Feltz

15 J 52 Comptabilité. Bilans, janvier 1909 à juin 1916.

15 J 53 Idem, juillet 1916 à décembre 1922.

213-226 Registre de vente, janvier 1914 - décembre 1919

277 Approvisionnement des usines, août 1911 - juillet 1921.

15 J 439 Correspondance administrative (destruction de la filature de Saint-Michel-sur-Meurthe et d'une partie du tissage de Sauceray, demandes de sursis pour le personnel masculin avec tableaux des effectifs et des marchés, imposition), 1914-1923.

15 J 458-465 Correspondance générale, mars 1916 à juin 1917.

15 J 1005-1009 Correspondance adressée à Saint-Dié, septembre 1915 - octobre 1919.

15 J 1030-1033 Correspondance adressée à Epinal, juillet 1914 - juin 1919

Sous-série 61 J. Association du Musée Textile de Ventron

61 J 158 Revue de la filature et du tissage, 1917 (n°8 à 12)

Sous-série 69 J. Famille Chagué

21-22 Assemblées générales des actionnaires, procès-verbaux (1883-1943).

Sous-série 80 J Fonds de la filature de Vincey (Boussac-Saint frères).

6 Assemblées Générales (1891-1951) et conseils d'administration (1904-1923), procès-verbaux

Sous-série 123 J. Fonds des associations siégeant à la Chambre de Commerce et d'industrie d'Epinal

2 Groupement industriel vosgien. Généralités : correspondances (1917-…)

Sous-série 192 J. Fonds de la filature de La Gosse

195 Assemblées Générales, 1891-1928.

8 AUTRES FONDS.

8.1 Médiathèque de Roanne (Loire).

22 F 15/4 Statistiques de l'industrie roannaise, 1915.

22 F 15/6 Industries textiles à Roanne et dans la région, n.d.

22 F 15/14 Maurice Déchelette, *Situation économique de Roanne, Thizy et sa région, au point de vue du tissage de coton, en août 1915, après un an de guerre*, Roanne, Imprimerie typographique M. Souchier, 1915.

33 M 6b/66 Union syndicale de l'industrie textile de Roanne et Le Coteau. Procès-verbaux des réunions générales et des conseils d'administration, 1911-1922.

8.2 IHS CGT Vienne.

Cahier « 1912 » Correspondance 1911 et 1914, et 1919-1920.

Cahier 3 Procès-verbaux des assemblées générales, 1913-1920.

Cahier 6 Correspondance générale de la Bourse du Travail, 1916-1920.

Cahier 9 Finances, 1912-1925.

SOURCES IMPRIMÉES.

L'INDUSTRIE TEXTILE PENDANT LA GUERRE.

Dotation Carnegie.

AFTALION Albert, *L'industrie textile en France pendant la guerre*, Paris /New-Haven, PUF/Yale University Press, 1924.

BOULIN Pierre, *L'organisation du travail dans les régions envahies de la France pendant l'occupation*, Paris/New Haven, PUF/Yale University Press, 1927.

CLÉMENTEL Etienne, *La France et la politique économique interallié*e, Paris/New-Haven, PUF/Yale University Press, 1931.

COURTEAULT Paul, *La vie économique à Bordeaux pendant la guerre*, Paris/ New-Haven, PUF/Yale University Press, 1927.

FONTAINE Arthur, *L'industrie française pendant la guerre,* Paris/New-Haven, PUF/Yale University Press, Paris, 1925.

FROIS Marcel, *La santé et le travail des femmes pendant la guerre*, Paris/New-Haven, PUF/Yale University Press, 1926.

HUBERT Michel, *La population de la France pendant la Grande Guerre*, Paris/New-Haven, PUF/Yale University Press, 1931.

JEZE Gaston, *Les dépenses de guerre de la France*, Paris/New Haven, PUF/Yale University Press, 1926.

LEVAINVILLE Jacques, *Rouen pendant la guerre*, Paris/New-Haven, PUF/Yale University Press, 1925.

MARCH Lucien, *Mouvement des prix et des salaires pendant la guerre*, Paris/New-Haven, PUF/Yale University Press, 1925.

MASSON Paul, *Marseille pendant la guerre*, Paris/New-Haven, PUF/Yale University Press, 1926.

OUALID Walid, PICQUENARD Charles, *Salaires et tarifs. Conventions collectives et grèves*, Paris/New Haven, PUF/Yale University Press, 1928.

RENOUVIN Pierre, *Les formes de gouvernement de guerre*, Paris / New-Haven, PUF / Yale University Press, 1925.

SELLIER Henri, BRUGGEMAN A. et POËTE Marcel, *Paris pendant la guerre*, Paris/New-Haven, PUF/Yale University Press, 1925.

TRUCHY Henri, *Les finances de la guerre en France*, Carnegie, Paris/New Haven, PUF/Yale University Press, 1926.

Autres études pendant ou sur la période de guerre.

AMPHOUX Étienne, « Le Marché cotonnier du Havre pendant la guerre », *Revue d'Économie Politique*, Paris, Mai-Juin 1919.

BONNIER Francisque (président), Chambre de Commerce de Vienne, *L'œuvre du Consortium des Fabricants Viennois de Drap de Troupe, 1914-1919*, Lyon, Anc. ets Legendre, 1922.

DECHELETTE Maurice, *Situation économique de Roanne, Thizy et la Région au point de vue du tissage de coton en août 1915, après un an de guerre*, Roanne, Impr. Typogr. M. Souchier, 1915.

FRAENKEL Paul, *La Chambre de Commerce et la collectivité d'Elbeuf pendant la grande guerre*, 1914-1918, Rouen, Imp. L. Wolf, 1920.

MILLIES-LACROIX, « n°470 – Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner les marchés qui auront été passés par le Gouvernement pendant la guerre (Acquisition de tissus de coton) » *Journal Officiel, impressions du Sénat, session ordinaire*, 1921, n°393-486.

PAWLOWSKI Auguste, « L'industrie textile pendant la guerre », dans *Journal des économistes*, février 1918, p. 196-210.

TRAVAUX ET ÉTUDES SUR L'INDUSTRIE TEXTILE.

Avant la guerre.

AFTALION Albert, *Le développement de la fabrique et le travail à domicile dans les industries de l'habillement*, Paris, L. Larose et L. Tenin, 1906.

Alexandre Ivanovitch Woeikof, « La culture du coton et l'industrie cotonnière dans le monde », *Annales de géographie*, 1913, t. 22, n°126, p. 385-398.

BARBE Lucien, « Histoire de l'industrie à Louviers », in *Bulletin de la Société d'Etude de l'Arrondissement de Louviers*, 1893, p.45-79, 1894, p.24-136.

BENOIST Charles, *La crise de l'Etat moderne. L'organisation du travail, tome premier. Le travail, le nombre et l'Etat. Enquête sur le travail dans la grande industrie. Mines de houille – Métallurgie – Construction mécanique – Verrerie – Industrie textile*, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1905.

BLIN Eugène, *L'industrie de laine cardée dans la région normande*, s.l., s.n., 1891.

BOREL ,LAPORTE, LOIR (dir.), *Le Havre en 1914, Ouvrage publié à l'occasion de la 43e session de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences*, Le Havre, Impr. du Journal *Le Havre*, 1914.

DÉCHELETTE Charles, *L'industrie cotonnière à Roanne*, Roanne, Imprimerie Typographique Souchier, 1910.

DEMEUSY Marcel, *La crise de l'industrie cotonnière*, Nancy, Imprimeries réunies de Nancy, 1914.

GRANDGEORGE Gaston, GUERIN Louis, *L'industrie textile en France en 1911. Rapport présenté au Ministère du commerce et de l'industrie. Commission permanente des valeurs de douane*, Paris, Imprimerie Nationale, 1912.

HOUDOY Jules,*La filature de coton dans le Nord de la France. Histoire, monographie, conditions du travail*, Paris, Librairie nouvelle de droit et de jurisprudence Arthur Rousseau, 1903.

LEVAINVILLE Jacques, « Les ouvriers du coton dans la région de Rouen » , *Annales de géographie*, 1911, t. 20, n°109, p. 52-64.

LOUP J., *L'industrie lainière dans le Tarn*, Toulouse, Librairie des étudiants, 1910.

SEILHAC Léon (de), *La grève du tissage de Lille (octobre-décembre 1909)*, Paris, Arthur Rousseau, éditeur, 1910.

SEILHAC Léon (de), *Les grèves du Tarn, Mazamet et Graulhet (1909-1910)*, Paris, Arthur Rousseau, éditeur, 1910.

TEISSERENC Fulcran, *L'industrie lainière dans l'Hérault*, Paris, Arthur Rousseau Editeur, 1908

URBAL (Capitaine d'), *À travers le salariat. L'industrie drapière de Vienne et la condition de l'ouvrier drapier viennois*, thèse pour le doctorat, Université de Lyon, Faculté de droit, Ets Baise et Gouttagny, 1911.

<u>*Après la guerre.*</u>

Association nationale l'expansion économique, R*apports sur la laine, la soie, le coton, le lin, la couture, le vêtement*, Paris, 1929.

Atlas de l'industrie textile, Paris, Edition géographique de France, 1938 (?).

Atlas de l'industrie textile, Paris, Editions géographiques de France, 1949.

BALLOT Charles, *L'introduction du machinisme dans l'industrie française*, Lille, Paris, Rieder, 1923.

BARBE Lucien, *Histoire de l'industrie du drap à Louviers*, Louviers, imP E. Isambert, réimp., Saint-Aubin-Les-Elbeuf, Page de Garde, 1999.

BELIME E., *La production du coton en Afrique Occidentale Française. Le Programme Carde* , Paris, Publications du Comité du Niger, 1925.

BERGASSE Louis, « une industrie traditionnelle du département de l'Hérault, la fabrication des draps », *La réforme sociale*, octobre 1919, tome LXXVII, p.230-239.

BRENAC René, « Les industries de Mazamet », in *Revue de géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest, III*, 1932, p. 64-82 et p. 155-175.

CHATAIN Charles, *L'industrie drapière viennoise. Son état passé et présent*, Vienne, Henri Martin imprimeur-éditeur, 1925.

DEFFONTAINE Pierre, « La laine en France et dans les colonies françaises », Lille, *Bulletin de la société de Géographie de Lille*, t.46, n°4, 1924.

DESPATURE Paul, *L'industrie lainière : son organisation corporative, nationale et internationale. Le comité central de la laine. La fédération lainière internationale*, Paris, Fr. Paillart, 1935.

DUVERGER Charles, *L'industrie de la laine*, Roubaix, Impr. G. Rohart, 1928.

FALLEUR Adrien, *L'industrie lainière dans la région de Fourmies*, Paris, Les Presses Modernes, 1930.

FORRESTER Robert Blair, *The Cotton Industry in France. A report to the Electros of the Gartside Scholarships*, London, New-York, Bombay, Manchester at the University Press, Longmans, Green & Co., 1921.

HEIM DE BALSAC, F. (comte-) (dir.), Coton et culture cotonnière, vol. 1, fasc. 3, novembre 1926.

JOUANNY Joseph *Le tissage de la soie dans le Bas-Dauphiné*, Thèse principale pour le Doctorat ès Lettres, Université de Grenoble, Impr. Allier père & fils, 1931.

L'industrie lainière en France : son importance, sa situation actuelle, ses desirata. Rapports présenté aux pouvoirs publics par le comité central de la laine, Paris, 1928.

PAWLOWSKI Auguste, *L'industrie textile dans les régions envahies, hier, aujourd'hui, demain*, Paris, L'information, 1921.

PAWLOWSKI Auguste, *L'industrie textile française*, Paris, J. Charles et A. Brunet, 1925.

RANDON DE GROLIER J., *L'industrie cotonnière dans les Vosges*, thèse de doctorat, Université de Paris, Faculté de Droit, Paris, Impr. A. Voegelin, 1927.

REY William, *L'économie de la laine*, Verviers, Vinche, 1943.

RIVES, « Les industries de la laine », in *Journal Officiel*, 26 avril 1932, p.280-283.

ROMIER Lucien, *L'industrie lainière*, in HAUSER Henri, HITIER Henri (rapporteurs généraux), *Enquête sur la production française et la concurrence étrangère*, tome II, *Industrie textiles, industries du vêtement*, Paris, Association Nationale d'Expansion Economique (ANEE), 1917.

ROUSIERS Paul de, *Les grandes industries modernes*, III, *Les industries textiles*, Paris, Armand Colin, 1925.

TOURAILLE Henry, *Les crises économiques et particulièrement la crise de 1920-1921 dans l'industrie textile*, thèse pour le doctorat, Université de Paris, Faculté de droit, 1926.

TRAVAUX SUR LA GUERRE.

ALLARD Paul, *Les Dessous de la guerre révélés par les comités secrets*, Paris, Les Editions de France, 1932.

AUDIBERT J., *Le Ravitaillement national (réunion des ressources nationales). Ses origines. Ses règles générales*, Paris, Charles-Lavauzelle & Cie, 1925.

BELLET Daniel « L'industrie Moderne et la Guerre, conférence faite le 27 février 1915 » dans Emile Bourgeois *et alii*, *La Guerre*, Paris, Librairie Felix Alcan, 1915, p. 171-220.

BELLET Daniel, DERVILLÉ Will, *La guerre moderne et ses nouveaux procédés*, Paris, Hachette, 1916.

COUCARD Robert, *Les secrets du G.Q.G. "Des documents, des faits"*, Montrouge, Impr. Moderne, Paris, Editions de France, 1936 (=> BNF microfiche).

DAUDET Léon, *La Guerre totale*, Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1918.

GERMANS Victor Wallace, *The "Mechanization" of War*, Londres, Sifton, Praed, 1927.

KERCHOVE DE DENTERGHEM Charles (de), *L'Industrie belge pendant l'occupation allemande, 1914-1918* [1927], Valenciennes, Presses universitaires de Valencienne, 2013.

L'industrie en France occupée. Ouvrage établi par le grand quartier général allemand en 1916. Traduction intégrale. Texte et atlas de cartes, Paris, Impr. Nationale, 1924.

LA HIRE Marie (de), *La femme française, son activité pendant la guerre*, 1917.

MICHEL Edmond, *Les dommages de guerre de la France et leur réparation*, préface de M. Louis Marin, Paris, ed. Berger-Levrault, 1932.

MOUREU Charles, *Les leçons de la guerre. La chimie et la guerre*, Paris, Masson & Cie éditeurs, 1920.

TOUBERT Joseph Henri Raymond (Médecin général inspecteur), *Le service de santé et le Grand Quartier Général français (1914-1919), suivi de documents statistiques concernant la guerre mondiale et l'après-guerre*, Paris, Charles Lavauzelle, 1934.

ASPECTS ÉCONOMIQUES DE LA GUERRE.

BASSETTI F., *Les consortiums, étudiés spécialement au point de vue de leur développement en France pendant la guerre*, Thèse, Paris, E. Sagot, 1919.

BOISSONNADE Prosper, *Colbert. Le triomphe de l'étatisme, 1661-1683*, Paris, Rivière, 1932.

BOUKHARINE Nikolaï, *L'économie mondiale et l'impérialisme. Esquisse économique*, Paris, Anthropos, 1971 (1917).

CHENU (lieutenant-colonel), *Application de l'industrie, les leçons d'une guerre. Cours de l'Ecole supérieure de guerre, octobre 1928 – décembre 1931*, Impr. Leroy, 1932.

DELEMER A., *Le bilan de l'étatisme*, Paris, 1922.

GUILHON Raymond, *Les consortiums en France pendant la Guerre*, Thèse, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1924.

JAUREGUY Pierre, *L'industrie Allemande et la Guerre*, Paris, Dunot et Pinat Editeurs, 1918.

LAGAILLARDE Jean, *L'impôt sur les bénéfices de guerre extraordinaires*, Toulouse E.-B. Soubiron, 1916.

LARNAUDE Ferdinand, *De l'indemnité dans les réquisitions militaires (article 2 de la loi du 3 juillet 1877)*, Paris, Comité d'action pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre, 1917.

LÉAUTEY L.-A. et LESEURRE Albert, *La taxation des bénéfices de guerre et l'unification des bilans. Comment payer à l'État sa part dans les bénéfices de guerre ?*, Paris, chez l'auteur, 1917.

MARCHAND A., *Les chemins de fer de l'Est et la guerre de 1914-1918*, Berger-Levrault, 1924.

MARTIN William, *Les hommes d'Etat pendant la guerre*, Editions des horizons de France, 1929.

MICHEL Edmond, *Les dommages de guerre de la France et leur réparation*, Paris, Berger-Levrault, 1932.

MIGNON A., *Le service de santé pendant la guerre de 1914-1918*, 4 vol., Paris, 1926-1928.

PINOT Robert, *Le Comité des Forges de France au service de la Nation (août 1914-novembre 1918)*, Paris, Armand Colin, 1919.

REBOUL (Lieutenant-colonel), *Mobilisation industrielle. Des fabrications de guerre en France de 1914 à 1918*, Nancy, Berger-Levrault, 1925.

ROMIER Lucien, *Rapport sur les consortiums*, Paris, ANEE, 1918.

SEMENT Pierre, *L'influence de la Guerre sur le Commerce et l'industrie de la région rouennaise*, Rouen, ed. Henri Defontaine, 1921.

SZYMANSKI Roger, *Les Ardennes, terre de France oubliée en 1914-1918*, chez l'auteur, 1984.

TOUTAIN Laurent[2166], *Le Havre avant et pendant la Guerre, 1913-1916. Monographie sur le Port du Havre*, Le Havre, Chambre de Commerce, Impr. du Journal *Le Havre*, 1917.

VIALLATE Achille[2167], *Les Etats-Unis d'Amérique et le conflit européen, 4 août 1914 – 6 avril 1917*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1919.

TÉMOIGNAGES DE GUERRE.

ALLAIN Maurice, *Recueil de Bruits et Nouvelles (de la ville de Châteauroux)*, ou *Journal de Maurice Allain*, Août-septembre 1914 [collection particulière].

[2166] Docteur en droit, membre de la chambre de commerce du Havre.
[2167] Professeur à l'Ecole des Sciences Politiques.

ALLEMANE Auguste, *Journal d'un mobilisé, 1914-1918*, Floch, Éditions du Sud-Ouest, 2014.

BARTHAS Louis, *Les carnets de guerre de Louis Barthas, tonnelier, 1914-1918* [1978], Paris, La Découverte, 2013.

BEDEL Maurice, *Journal de guerre, 1914-1918*, Paris, Tallandier, 2013.

BOUVIER Jeanne, *Mes mémoires, ou 59 années d'activité industrielle, sociale et intellectuelle d'une ouvrière. Une syndicaliste féministe, 1876-1935*, ed. préparée par Daniel Armogathe avec la collaboration de Maïté Albistur, Paris, Actes et mémoires du peuple, La Découverte-Maspéro, 1983.

BUAT Edmond (général), *Journal, 1914-1923*, Paris, Perrin, Ministère de la Défense, 2015.

BUTHINE M.A., *Entre l'enclume et le marteau (1914-1918)*, Paris, Paul Dupont, 1932.

CENDRARS Blaise, *La main coupée*, [1946], Paris, Denoël, 2013.

CHASTENET Jacques (de l'académie française), *Histoire de la troisième république, tome 4 : Jours inquiets et Jours sanglants, 1906-1918*, Paris, Hachette, 1957.

FAVRE Marie (éd.), *Reviens vite. La vie quotidienne d'une famille française pendant la guerre de 14*,chez l'auteur, 2012.

FERNIER Robert, *Les Années évanouies. Carnets de guerre 1915-1919*, Brière, Cabédita, 2014

FERRY Abel, *Carnets Secret, 1914-1918*, Paris, Grasset, 2005.

FRENAY François, *Maison Frenay frères (1889 à 1936)*, Vienne, (dactyl.) Mars 1972.

GASQUI Jacques (éd.), *Élie Viallet, capitaine de chasseurs alpins, août 1914-juin 1915*, Paris, Bernard Giovanangeli Éditions, 2014.

GENEVOIX Maurice et DUPUY Paul, *Correspondance, 28 août 1914 - 30 avril 1915*, Paris, Éditions de la Table Ronde, 2013.

GROMAIRE Georges, *L'Occupation allemande en France (1914-1918)*, Paris, Payot, 1925.

HESS Paul, *La vie à Reims pendant la guerre de 1914-1918. Notes et impressions d'un bombardé*, Paris, Anthropos-Economica, 1998.

JOFFRE Joseph (Maréchal), *Mémoires, 1910-1917*, Paris, Les Éditions de l'Officine, 2008, 2 vol.

JÜNGER Ernst, *Orage d'acier* [1920], trad. Henri Plard, Paris, Editions du Livre de poche, 1989.

LAURENT François, *1914-1918, des Alsaciens-Lorrains otages en France. Souvenirs d'un Lorrain interné en France et en Suisse pendant la guerre*, présentés par Camille Maire, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 1998.

LLOYD GEORGE David, *Mémoire de guerre*, Paris, Fayard, 2 vol., 1934-1935.

LUNDENDORFF Erich, *La Guerre totale*, préface de Benoît Lemay, Paris, Perrin, 2010.

MAUFRAIS Louis, *J'étais médecin dans les tranchées. 2 août 1914 - 14 juillet 1919*, Paris, Pocket, Robert Laffont, 2008,

MESSIMY Adolphe (Général), *Mes souvenirs*, Paris, Plon, 1937.

PAILLETTE Raymond André, *1914-1918, Journal de guerre, les carnets de dessin d'un peintre de Montmartre au front*, OREP éditions, 2014.

PAUL-BONCOUR Joseph, *Entre deux guerres. Souvenirs sur la IIIe République, Tome I : Les luttes républicaines, 1877-1918*, Paris, Plon, 1945.

PIERREFEU Jean (de), *GQG, secteur 1. Trois ans au Grand Quartier Général par le rédacteur du "communiqué"*, Edition française illustrée, 2 vol. 1920.

POINCARE Raymond, *Au service de la France. Neuf années de souvenirs*, Paris, Plon, 11 vol., 1926-1933.

REMARQUE, Erich Maria, *A l'ouest, rien de nouveau*, Paris, Le Livre de Poche, 2000.

RENAUDIN Albert, *Carnet de route*, 1914-1917.

ROGER Marie-Clara, DURUPT Pierre, MORIZOT Jean-Aimé, LOUiS Gérard, « La mémoire de Clara, tisserande »,

ROSMER Alfred, *Le mouvement ouvrier pendant la première guerre mondiale de Zimerwald à la Révolution russe*, Paris, Mouton, 1959.

THIERRY-MIEG Bernard, *BTM. Écrits, souvenirs et témoignages. Deux siècles d'histoire industrielle*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2010.

THILL-MILLON François (éd.), *Les Mariés de la Grande Guerre*, Villers-sur-Mer, Éditions Pierre de Taillac, 2015.

TROCHON P., *Lille avant et pendant l'occupation allemande. La Grande Guerre, 1914-1918*, Tourcoing, J. Duvivier (Ed.), 1922.

AUTRES OUVRAGES.

Archives de la Chambre de commerce de Roubaix, 1914 à 1918, Roubaix, Imprimerie du Journal de Roubaix, 1921.

BERTHELEMY Henri, *Traité élémentaire de droit administratif*, Paris, 1900-1901.

Chambre de Commerce du Havre, *Grande Semaine Maritime de 1921. Conférence des Grandes Associations Maritimes, Industrielles et Commerciales Françaises tenue à la Chambre de Commerce du Havre le 23 juillet 1921. Discours et Rapports*, Le Havre, Impr. du Journal *Le Havre*, 1921.

Comptes rendus des congrès ouvriers de la fédération nationale de l'industrie textile, 1901-1913 et 1921.

HAYEM Julien, *La Banque de France de 1897 à 1916*, Paris, Librairie de la Société du Recueil Sirey, 1917.

KROPOTKINE Pierre, *Champs, usines et ateliers, ou l'industrie combinée avec l'agriculture et le travail cérébral avec le travail manuel*, Francis Leray (trad..), Paris, Stock éditeur, 1910.

Le Monde Illustré. La reconstitution des Régions libérées, tome premier : *La Champagne, 1918-1920,* 31 décembre 1920.

Le Monde Illustré. La Reconstitution des Régions libérées, tome deuxième: *La Lorraine, 1918-1920,* 25 septembre 1920.

Le Monde Illustré. La reconstitution des régions dévastées, tome huitième : *Les Ardennes, 1918-1922*, 20 août 1922.

Le Monde Illustré. La reconstitution des régions libérées, tome neuvième : *Roubaix-Tourcoing, 1918-1923*, 5 mars 1923.

Le Monde Illustré. La reconstitution des régions dévastées, tome dixième: *Lille, 1918-1923*, 15 juin 1923.

Le Port du Havre. Note descriptive éditée par La Chambre de Commerce et le Comité de l'Industrie, du commerce et de l'Armement, Le Havre, Impr. du Journal du Havre, 1921.

MOURRE Baron, « La Crise de 1920-1921 et ses causes » , *Revue d'économie politique*, septembre-octobre 1921.

ODRY Jeanne, *Application de la Loi du 10 juillet 1915 sur le Salaire minimum des ouvrières à domicile*, thèse de Sciences Politiques et Economiques, 2 février 1924, Impr. Dubois et Bauer, Paris, 1924.

SIEGFRIED André, *Les États-Unis d'aujourd'hui* [1927], Paris, Armand Colin, 2015.

PUBLICATIONS OFFICIELLES.

Banque de France, *Assemblée Générale des actionnaires de la banque de France du 25 janvier 1917*, sous la présidence de M. Georges Pallain, Gouverneur. C*ompte rendu, au nom du conseil général de la Banque et rapport de MM. les censeurs*, Paris, Impr. Paul Dupont, 1917.

Bulletin de l'inspection du travail., années 1914 à

Bulletin des lois de la République française, années 1913 à 1921.

Bulletin des usines de guerre, 1916-1918.

Bulletin du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, années 1914 à 1919.

Commission Permanente des valeurs de douanes, *Annales du Commerce extérieur, Direction des affaires commerciales et industrielles,* Ministère du Commerce et de l'Industrie,Paris, Impr. Nat. Éditions 1910 à 1913, et édition 1921.

évaluation de la production d'après les renseignements fournis par les Chambres de Commerce (1910) et les statistiques administratives (1912), Première partie (Résultats par département), Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, Direction du personnel, des expositions et des transports, Paris, Imprimerie Nationale, 1917.

Journal Officiel. Débats parlementaires, Chambre des députés et Sénat, 1914-1923.

MIEG Daniel, « Rapport sur la situation de l'industrie cotonnière en France après la réintégration de l'Alsace-Lorraine (adopté en séance du Comité du 5 mai 1917) », Comité d'Etudes Economiques et Administrative relatives à l'Alsace-Lorraine.

Ministère des Affaires Etrangères, Commission de publication des documents diplomatiques français, *Documents Diplomatiques français, 1914 (3 août - 31 décembre)*, Paris, Imprimerie Nationale, 1999.

Ministère des Affaires Etrangères, Commission de publication des documents diplomatiques français, *Documents Diplomatiques français, 1914 (3 août - 31 décembre)*, Paris, Imprimerie Nationale, 1999.

Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, des Transports Maritimes et de la Marine Marchande. Direction des Etudes Techniques *Rapport général sur l'industrie française. Sa situation, son avenir. Première partie : étude de la situation des principales industrie avant la guerre et de leur expansion possible. Tome premier : énergie mécanique – industrie métallurgiques – constructions mécaniques et métalliques – textiles – bois et papiers*, Paris, Imprimerie Nationale, 1919.

Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, direction du Travail, *Travaux préparatoires de la loi du 23 avril 1919 sur la journée de huit heures*, Paris, Imprimerie nationale, 1919

Ministère du Travail et de la prévoyance sociale, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 4 mars 1906*, Tome 1, Deuxième partie : *Population présente totale. Population active et établissements*, Direction du travail, statistique générale de la France, Paris, Imprimerie Nationale, 1908-1910.

Revue du Service de l'Intendance militaire paraissant tous les mois, Paris, Impr.-Lib. Militaire universelle L. Fournier.

PUBLICATIONS D'ORGANISATIONS ET D'INSTITUTIONS PRIVÉES.

Bulletin de l'Association Générale du Commerce et de l'industrie des tissus et des matières textiles, n°293, 31e année, octobre 1914.

Bulletin de la société industrielle de l'Est, (1918).

Bulletin de la société industrielle de Rouen, (1915-1919).

Bulletin des réfugiés du département du Nord, 1915-1919.

DYBOWSKI Jean, « Union nécessaire entre la production coloniale et l'industrie métropolitaine. La production cotonnière », *Le Musée Social*, mars-avril 1919.

Revue Commerciale et Industrielle de Mazamet, Chambre de Commerce de Mazamet, impr. Victor Carayol, années 1914-1915 et 1916 à 1919.

Revue d'économie politique, 1916, 1917 et 1919.

L'avenir Textile, revue universelle technique et économique de lindustrie textile et des branches qui s'y rattachent, années 1921 et 1922.

Archives de la Chambre de commerce de Roubaix, 1914-1918, Roubaix, Journal de Roubaix, 1921.

Journal des Réfugiés du Nord.

BIBLIOGRAPHIE.

1 DICTIONNAIRES ET OUTILS

1.1 Dictionnaires et encyclopédies

BECKER Jean-Jacques (dir.), *Dictionnaire de la Grande Guerre*, Bruxelles, A. Versaille, 2008.

BECKER Jean-Jacques, AUDOIN-ROUZEAU Stéphane (dir.), *Encyclopédie de la Grande Guerre, 1914-1918, Histoire et culture*, Paris, Bayard, 2004.

BENSADON Didier, PRAQUIN Nicolas, TOUCHELAY Béatrice (dir.), *Dictionnaire historique de comptabilité des entreprises*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2016.

COCHET François, PORTE Rémy (dir.), *Dictionnaire de la Grande Guerre, 1914-1918*, Paris, Robert Laffont, 2008.

COLASSE Bernard, *Dictionnaire de comptabilité. Compter / conter l'entreprise*, Paris, La Découverte, 2015.

CORDELLIER Serge, Le *dictionnaire historique et géopolitique du XXe siècle*, Paris, La Découverte, 2007.

DAUMAS Jean-Claude (dir.), *Dictionnaire historique des patrons français*, Paris, Flammarion, 2010.

JOLLY Jean (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Paris, Presses Universitaires de France, 1960.

LAINÉ André, *Dictionnaire de l'aviation*, Lavauzelle, 1921.

LE NAOUR Jean-Yves (dir.), *Dictionnaire de la Grande Guerre*, Paris, Larousse, 2008.

MAITRON Jean (éd.), PENNETIER Claude (coll.), *et alii*, *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français. 4, 1914-1939, De la Première à la Seconde guerre mondiale*, Paris, Editions ouvrières, 1981-1983 (Tomes 17 à 43).

MÉNARD Louis, FCA & collaborateurs, *Dictionnaire de la comptabilité et de la gestion financière, anglais-français, avec index français-anglais*, Toronto, Institut canadien des comptables agréés, 2004.

SIRINELLI Jean-François (dir.), *Dictionnaire historique de la vie politique française au XXe siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003 (rééd).

YVERT Benoît (dir.), *Dictionnaire des ministres de 1789 à 1989*, Paris, Perrin, 1990.

1.2 Outils, méthodes et guides

AMAT Jean-Paul, AUBRAGNAC Gilles, FERRO Marc *et alii*, *Le Musée de la Grande Guerre, Pays de Meaux : un nouveau regard sur 14-18*, Paris Cherche Midi, 2012.

ANTOINE Joseph, *Lexique thématique de la comptabilité. Dictionnaire spécialisé explicati*f, 8e édition, Bruxelles, Éd. De Boeck Université, 2008.

BARJOT Dominique, *Où va l'histoire des entreprises ?*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2007.

BATTAGLIA Aldo, *Archives de la Grande Guerre : inventaire des sources de la Première Guerre mondiale conservées à la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, BDIC*, Nanterre, Presses Universitaires de Paris-Ouest, 2010

BAYLISS Gwyn M., *Bibliographic Guide to the Two World Wars. An other Survey of English-language Reference Materials*, Londres, New York, Bowker, 1977.

BEAUD Michel, *L'art de la thèse : comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du net*, Paris, La Découverte, 2005 (réed.).

BEDARIDA François, *L'histoire et le métier d'historien*, Paris, Maison des Sciences Humaines, 1995.

BELTRAN Alain, DAVIET Jean-Pierre, RUFFAt Michèle, « L'histoire des entreprises en France. Essai bibliographique », Paris, *Cahiers de l'IHTP*, 1995.

BOUTINET Jean-Pierre, BRECHET Jean-Pierre, *Logiques de projet. Logique de profit. Convergences ou oppositions ?*, Lyon, « Comprendre la Société », Chronique sociale, 2014.

CHAVE Isabelle [*et alii*], *Guide des sources de la Grande guerre dans le département des Vosges*, Epinal, Conseil Général des Vosges, 2008.

CHEVANDIER Christian, *Ecrire l'histoire des hommes et des femmes qui travaillent en France à l'ère industrielle*, HDR, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2004.

COTTEREAU Alain, DAVIET Jean-Pierre, THEVENOT Laurent (Intr.), *Archives d'entreprises du XIXe siècle. Industrie mécanique, industrie textil*e, Paris, Bibliothèque Nationale, Etudes, Guides, Inventaires, 1989.

COUTANT-DAYDÉ Coraline, NIVET Philippe, STOLL Mathieu (dir.) *Archives de la Grande Guerre. Des sources pour l'histoire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.

DARTEVEILLE Raymond, HILDESHEIMER Françoise, *Les archives : aux sources de l'histoire des entreprises*, Paris, les éditions de l'Epargne, 1995.

DELACROIX Christian, DOSSE François, GARCIA Patrick, *Les courants historiques en France, XIXe-XXe siècle*, Paris, Armand Colin, 2007 (réed.).

GOUY-GILBERT Cécile, PARENT Jean-François (dir.), *Atlas du patrimoine industriel de l'Isère. Un état des lieux au début du XXIe siècle*, Grenoble, 2007.

GUILBERT Madeleine, LOWIT Nicole, ZYLBERBERG-HOCQUART Marie-Hélène, *Travail et condition féminine. Bibliographie commentée*, Paris, Editions de la Courtille, 1977.

GUINARD Pierre (Colonel), DEVOS Jean-Claude, NICOT Jean, « Introduction : organisation de l'armée française – guide des sources – bibliographie », in Ministère de la Défense, Etats-major de l'armée de Terre, Service Historique, *Inventaire sommaire des archives de la Guerre, Série N 1872-1919*, Troyes, Imprimerie La Renaissance, 1975.

HENWOOD Philippe et RENÉ-BAZIN Paule, *Écrire en guerre, 1914-1918. Des archives aux usages publics*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2016.

HERWIG Holger H., HEYMAN Neil M., *Biographical Dictionnary of World War I*, Westport, Greenwood Press, 1982.

JOLY Marie-Hélène, *Des sources pour l'histoire de l'industrie : état des versements aux Archives Nationales effectués de 1973 à 1993*, Paris, Ministère de l'industrie, des postes et des télécommunications, et du commerce extérieur, 1994.

KOSELLECK R., *Le futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, EHESS, 1990.

MOISSET Claire (rédactrice), *Archives d'entreprises au XIXe siècle : industrie mécanique, industrie textile*, Paris, BNF, 1989.

OGÉ Frédéric, *Eléments pour servir à l'histoire et à la géorgratphie industriezlles de la Région Midi-Pyrénnées, du début du XIXe siècle à nos jours*, PRODIG UMR 8586 – 2, rue Valette, 75005, Paris, 2014.

RABIER Jean-Claude (ed.), *La monographie industrielle textile : table ronde internationale, Mazamet 11-14 avril 1990 (...) "travail et travailleurs aux XIXe et XXe siècles"*, La Garenne Colombes, Editions de l'Espace Européen, 1991.

RAUWEL Alain, RICHARD-RIVOIRE Monique, RICHARD Jean (coll.), *Le travail. Travaux et recherches*, Dijon, Annales de Bourgogne, 2004.

REGULSKI Christoph, *Bibliographie zum Ersten Weltkrieg*, Marburg, Tectum, 2005.

THEBAUD Françoise, *Ecrire l'histoire des femmes*, Lyon, ENS édition, 2001 (2e ed.).

2 HISTOIRE GÉNÉRALE

2.1 Généralités

AMBROSI Christian *et alii*, *Les grandes puissances du monde contemporain, Tome 2 : de la Première à la Deuxième Guerre mondiale : histoire et géographie économiques*, Paris, Delagrave, 1975.

BARJOT Dominique, DARD Olivier, FOGACCI Frédéric, GRONDEUX Jérôme (dir.), Histoire de l'Europe libérale. Libéraux et libéralisme en Europe, XVIIIe-XXIe siècles, Paris, Nouveaux Mondes éditions, 2016.

BECKER Jean-Jacques, CANDAR Gilles,q *Histoire des gauches en France, volume 2 : XXème siècle : à l'épreuve de l'histoire*, Paris, La Découverte, 2004.

CHASTENET Jacques, *Histoire de la Troisième République, t.4 : Jours inquiets et jours sanglants, 1906-1918,* Paris, Hachette, 1957.

DUROSELLE Jean-Baptiste, *La France de la « Belle Epoque »,* Paris, coll. « Références », Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1992.

DUROSELLE Jean-Baptiste, *La politique extérieure de la France de 1914 à 1945*, Paris, Bibliothèque Nationale de France, 2003 (rééd.).

FRANK Robert, GERVEREAU Laurent, NEYER Hans Joachim (dir.), *La course au moderne. France et Allemagne dans l'Europe des années vingt, 1919-1933*, Paris, Musée d'histoire contemporaine, BDIC, 1992.

FRECHET Hélène (coord.), *Les sociétés, la guerre et la paix, 1911-1946 : Europe, Russie puis URSS, Japon, Etats-Unis*, Paris, Editions du Temps, 2003.

FREMAUX Jacques, *Les peuples en guerres (1911-1946)*, Paris, Ellipses, 2004.

FRIDENSON Patrick (dir.), *Industrialisation et sociétés d'Europe occidentale, 1880-1970*, Paris, Editions Ouvrières, 1997.

MOÏZI Dominique (dir.), *Crises et guerres au XXe siècle : analogies et différences, colloque organisé par l'Institut français des relations international et l'institut d'histoire des relations internationales contemporaines*, Paris, IFRI, Economica, 1981.

NORA Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, 3 vol., Paris, Gallimard, 1997.

PROST Antoine (dir.), *Guerres, Paix et sociétés, 1911-1946*, Paris, Editions de l'Atelier, 2003.

2.2 Histoire régionale et de localités

AGERON Charles-Robert, *Histoire de l'Algérie contemporaine (1830-1999)*, Paris, Que sais-je ?, 1999.

BOUARD Michel (de) (dir.), *Histoire de la Normandie*, Toulouse « Univers de la France », Privat, 1987.

CAZALS Rémy, *Histoire de Castres, Mazamet, la Montagne*, Toulouse, Privat, 1992.

CHARON Annie, DELMAS Bruno, LE GOFF, *La France et les Français en Russie. Nouvelles sources et approches (1815-1917)*, Paris, Archives nationales, École nationale des Chartes, 2011.

CHOLVY Gérard (dir.), *Histoire du Vivarais*, Toulouse, Privat, 1988.

DESPORTES Pierre (dir.), *Histoire de Reims*, Toulouse, Privat, 1983.

FOSSIER Robert (dir.), *Histoire de la Picardie*, Toulouse, « Univers de la France », Privat, 1988 (2ème impr.).

HILAIRE Yves-Marie (dir.), *Histoire de Roubaix,* Dunkerque, Edition des Beffrois / Westhoeck, 1986.

PIERRARD Pierre, *Histoire du Nord. Flandres, Artois, Hainaut, Picardie* [1978], Paris, Hachette, 1992.

TRENARD Louis (dir.), *Histoire de Lille*, Toulouse, Privat, 1981.

WOLFF Philippe (dir.), *Histoire du Languedoc, de 1900 à nos jours*, Toulouse, Privat, 1980.

3 HISTOIRE ÉCONOMIQUE

3.1 Généralités

AGULHON Maurice (dir.), *La ville à l'âge industriel : le cycle haussmannien*, DUBY George (dir.), *Histoire de la France urbaine*, tome IV, Paris, Edition du Seuil, 1998 (réed.).

ASSELAIN Jean-Charles, *Histoire économique de la France au XVIIIe siècle à nos jours*, 2 tomes, Paris, Seuil, 1984.

BAIROCH Paul, *Mythes et paradoxes de l'histoire économique*, Paris, La Découverte, 1994.

BARJOT Dominique (dir.), *Industrialisation et sociétés en Europe occidentale : du début des années 1880 à la fin des années 1960 : France, Allemagne-RFA, Italie, Royaume-Uni et Benelux*, Paris, CNED, CEDES, 1997.

BARJOT Dominique (dir.), *La société, la guerre, la paix, 1911-1946*, Paris, SEDES, 2003.

BARJOT Dominique, BUSSIERE Eric (dir.), *Industrialisation et société en Europe occidentale (1880-1970) : nouveaux aperçus*, Paris, SEDES, 1998.

BARJOT Dominique, *Histoire économique de la France au XIXe siècle*, Paris, PUF, 1995.

BARJOT Dominique, LESCENT-GILES Isabelle et FERRIÈRE LE VAYER Marc (de) (éd.), *L'américanisation en Europe au XXe siècle : économie, culture, politique*, vol. 1, Colloque organisé à Roubaix, Archives du Monde du travail, les 20, 21 et 22 septembre 2001, Centre de Recherche sur l'Histoire de l'Europe du Nord-Ouest, Université Charles de Gaulle Lille III.

BARJOT Dominique, MERGER Michèle (dir.), *Les entreprises et leurs réseaux : hommes, capitaux, techniques et pouvoirs, XIXe-XXe siècles. Mélange en l'honneur de François Caron*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne (PUPS), 1998.

BEAUR Gérard, BONIN Hubert, LEMERCIER Claire (éd.), *Fraude, contrefaçon et contrebande, de l'Antiquité à nos jours, Genève*, Publications d'Histoire économique et sociale internationale, libr. Droz S.A., 2006.

BELTRAN Alain, CHAVEAU Sophie, GALVEZ-BEHAR Gabriel, *Des brevets et des marques. Une histoire de la propriété industrielle*, Paris, Fayard, 2001.

BELTRAN Alain, GRISET Pascal, *Histoire des techniques aux XIXe et XXe siècles*, Paris, Armand Colin, 1990.

BELTRAN Alain, GRISET Pascal, *L'économie française : 1914-1945*, Paris, Armand Colin, 1994.

BELTRAN Alain, RUFFAT Michèle, *Culture d'entreprise et histoire*, Paris, Edition de l'organisation, 1991.

BERGER Suzanne, *Notre première mondialisation. Leçons d'un échec oublié*, Paris, La République des Idées, 2003.

BERGERON Louis, BOURDELAIS Patrice (dir.), *La France n'est-elle pas douée pour l'industrie ?*, Paris, Belin, 1998.

BERGERON Louis, DOREL-FERRE Gracia, *Le patrimoine industriel : un nouveau territoire*, Paris, Liris, 1996.

BERNARD Philippe, *La fin d'un monde, 1914-1929, Nouvelle histoire de la France contemporaine, 12*, édition revue et mise à jour, Paris, Le Seuil, 1985.

BOCK Fabienne, *Les sociétés, la guerre, la paix, 1911-1946*, Paris, Armand Colin, 2003.

BOUVIER Jean et PERROT J.-C. (éd.), *États, fiscalités, économies*, Actes du cinquième congrès de l'association française des historiens économistes, 16-18 juin 1983, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985.

BOYER Robert, CHAVANCE Bernard, GODARD Olivier (ed.), *Les figures de l'irréversibilité en économie*, Paris, EHESS, 1991.

BRASSEUL Jacques, *Histoire des faits économiques, Tome 2 : De la Révolution industrielle à la Première Guerre mondiale : industrialisation et sociétés dans le monde au XIXe siècle et au début du XXe siècle*, Paris, Armand Colin, 2004.

BRAUDEL Fernand, LABROUSSE Ernest (dir.), *Histoire économique et sociale de la France*, tome 4, vol. 2 : *1914 – années 1950*, Presses Universitaires de France, 1980.

BRETON Yves, BRODER Albert, LUTFALLA Michel (ed.), *La longue stagnation en France. L'autre grande dépression, 1873-1897*, Paris, Economica, 1997.

BRULAND Kristine (ed.), *From Family to Corporate Capitalism. Essays in Business and Industrialization History in Honour of Peter Mathias*, Oxford, Clarendon Press, 1998.

CARO Patrice, DARD Olivier, DAUMAS Jean-Claude (dir.), *La politique d'aménagement du territoire. Racines, logiques et résultats*, Actes du colloque organisé par l'Université de Franche-Comté à Besançon, 4, 5 et 6 octobre 2000, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002.

CARON François (dir.), *Entreprises et entrepreneurs, colloque de l'association française des historiens économistes (mars 1980)*, Paris, Presses de l'Université de Paris IV, 1983.

CARON François, *Histoire économique de la France, XIXe-XXe siècle*, Paris Armand Colin, 1984.

CARON François, *La France des patriote, 1850-1918*, coll. *Histoire de France* sous la direction de Jean Favier, Paris, Fayard, 1985.

CARON François, *Les deux révolutions industrielles du XXe siècle*, Paris, Albin Michel, 1997.

CARTER II Edward C., FORSTER Robert, MOODY Joseh N. (ed.), *Enterprise and Entrepreneurs in nineteenth and twentieth century France*, Baltimore, London, The Johns Hopkins University Press, 1976.

CAUCANAS Sylvie, CAZALS Rémy (dir.), *Du moulin à l'usine. Implantations industrielles du Xe au XXe siècl*e, Actes du colloque international de Carcassonne, 11 et 21 mai 2004, Toulouse Privat, 2005.

CHADEAU Emmanuel, *L'économie nationale aux XIXe et XXe siècles*, Paris, Presses de l'école normale supérieure, 1989.

COQUERY Natacha, HILAIRE-PEREZ Liliane, SALLMANN Line, VERNA Catherine (ed.), *Artisans, industrie, nouvelles révolutions du Moyen Âge à nos jours*, Lyon, SFHST/ENS éditions, 2004.

COURLET Claude, SOULAGE Bernard (dir.), *Industrie, territoires et politiques publiques*, Paris, L'Harmattan, 1994.

CROUCH, STREECK, *Les capitalistes en Europe*, Paris, La Découverte, 1996.

CROUZET François, *De la supériorité de l'Angleterre sur la France. L'économie et l'imaginaire, XVIIe-XXe siècle*, Paris, Perrin, 1985, 2e édition, 1999.

CROUZET François, *Histoire de l'économie européenne, 1000-2000*, Paris, Albin Michel, 2000.

CROUZET Maurice, *L'époque contemporaine. A la recherche d'une civilisation nouvelle*, Paris, PUF, 1994.

DAUMARD Adeline (dir.), *Les fortunes française au XIXe siècle. Enquête sur la répartition et la composition des capitaux privés à Paris, Lyon, Lille, Bordeaux et Toulouse d'après l'enregistrement des successions*, Paris-La Haye, Mouton, 1973.

DAUMAS Jean-Claude, *Histoire générale des techniques*, 5 vol., Paris, PUF/Quadrige, 1996.

DAUMAS Jean-Claude, LANDES David S. (dir.), *Le capitalisme familial : logiques et trajectoires*, Actes de la journée d'études de Besançon du 17 janvier 2002, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 2003.

DORMOIS Jean-Pierre, *L'économie française face à la concurrence britannique à la veille de 1914*, Paris, L'Harmattan, 1997.

DORMOIS Jean-Pierre, *Performance et productivité dans les économies françaises et britanniques à la veille de la Première Guerre mondiale*, sous la direction de François Crouzet, Paris IV Sorbonne, 1992.

DUMAS Jean-Philippe, *L'État, moteur du progrès. Le ministère du Commerce et de l'Industrie, 1870-1914*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2016.

ECK Jean-François, LESCURE Michel (ed.), *Villes et districts industriels en Europe Occidentale, XVIIe-XXe siècle*, Tours, Publications de l'université François Rabelais, 2002.

FRIDENSON Patrick, STRAUSS André (dir.), *Le capitalisme français, XIXe-XXe siècle. Blocages et dynamisme d'une croissance*, Paris, Fayard, 1987.

GARÇON Anne-Françoise, HILAIRE-PEREZ Liliane (dir.), *Les chemins de la nouveauté. Innover, inventer au regard de l'histoire*, Paris, CTHS, 2003.

Histoire économique et financière de la France, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1982.

JEANNENEY Jean-Noël, *L'argent caché. Milieux d'affaires et pouvoirs politiques en France au XXe siècle*, Paris, Fayard, 1981.

JOBERT Philippe (dir.), *Les entreprises au XIXe-XXe siècles*, Paris, EHESS, 1991.

KEMP Tom, *The French Economy 1913-1939*, London, 1972.

KUISEL Richard F., *Le capitalisme et l'Etat en France. Modernisation et dirigisme au XXe siècle,* Paris, Gallimard, 1984.

LAGRAVE Rose-Marie (ed.), *Celles de la terre. Agricultrice : l'invention politique d'un métier*, Paris EHESS, 1987.

LAMBERT-DANSETTE Jean, *Histoire de l'entreprise et des chefs d'entreprise en France, t.2 (...)*, Paris, Hachette, 1991.

LANDES David S., *L'Europe technicienne ou le Prométhée libéré. Révolution technique et libre essor industriel en Europe occidentale de 1750 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1975, 2e édition augmentée d'un épilogue, 2000.

LANDES David S., *Richesse et pauvreté des nations. Pourquoi des riches ? Pourquoi des pauvres ?*, Paris, Albin Michel, 2000.

LAURENT Sébastien (dir.), *Entre l'Etat et le Marché. L'information et l'intelligence économique en France*, Paris, Nouveau Monde édition, 2010.

LE BOT Florent, PERRIN Cédric (dir.), *Les chemins de l'industrialisation en Espagne et en France. Les PME et le développement des territoires (XVIIIe-XXIe siècles)*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang S.A., 2011.

LEBOUTTE René, *Les bassins industriels en Europe. Production et mutation d'un espace, 1750-1992*, Florence, European University Institute, 1993.

LEMARCHAND Yannick, *Du dépérissement à l'amortissement. Enquête sur l'histoire d'un concept et de sa traduction comptable*, Nantes, Ouest éditions, 1993.

LEON Pierre (dir.), *Histoire économique et sociale du monde*, 6 tomes, Paris, Armand Colin, 1977-1978.

LESCURE Michel (dir.), *La mobilisation du territoire. Les districts industriels en Europe occidentale du XVIIIe au XXe siècle*, Colloque du comité pour l'histoire économique et financière de la France, 5 et 6 février 2004, Paris, CHEFF, 2006.

LEVY-LEBOYER Maurice (dir.), *Histoire de la France industrielle*, Paris, Larousse, 1996.

LEVY-LEBOYER Maurice (dir.), *L'économie française dans la compétition internationale au XXe siècle*, Colloque du Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 3 et 4 octobre 2002, Paris, CHEFF, 2006.

LEVY-LEBOYER Maurice, CASANOVA Jean-Claude (dir.), *Entre l'Etat et le marché. L'économie française des années 1880 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1991.

LOUAT André, SERVAT Jean-Marc, *Histoire de l'industrie française jusqu'en 1945. Une industrialisation sans révolution*, Paris, Bréal, 1995. => contesté par Daumas, et sans doute Barjot.

MAITTE Corinne, MINARD Philippe, OLIVEIRA Matthieu (de) (dir.), *La gloire de l'industrie, XVIIe-XIXe siècle. Faire l'histoire avec Gérard Gayot*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012.

MANFRED A. (coord.), *Histoire de la France.* Tome 2 *: De la Révolution de 1789 à la fin de la Première guerre mondiale*, Moscou, Ed. du Progrès, 1979.

MARGAIRAZ Dominique, MINARD Philippe (dir.), *Le marché dans son histoire*, numéro spécial de la *Revue de synthèse*, 2, 2006.

MARKOVITCH Tihomir Jan, *L'industrie française de 1789 à 1964*, in *Cahiers de l'ISEA*, Tome 1, mai 1965.

MERGER Michèle, BARJOT Dominique (dir.), *Les entreprises et leurs réseaux : hommes, capitaux, techniques et pouvoirs, XIXe-XXe siècles. Mélanges en l'honneur de François Caron*, Paris, PUPS, 1998.

MOUTET Aimée, *Les logiques de l'entreprise. La rationalisation dans l'industrie française de l'entre-deux guerres*, Paris, EHESS, 1997.

PERROUX François, *Le Problème du profit* [1926], *Œuvres complètes*, vol. VI, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1996.

PIKETTY Thomas, *Les hauts revenus en France au XXème siècle. Inégalités et redistributions, 1901-199*8, Paris, Grasset, 2001.

PLESSIS Alain, *Histoires de la Banque de France*, Paris, « Mission Historique de la Banque de France », Bibliothèque Albin Michel Histoire, 1998.

POLANYI Karl, *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983 (titre original : *The Great Transformation*, New York, 1944).

POLLAR Sidney, *The Development of British Economy 1914-1980*, London, 1983.

POUSSOU Jean-Pierre (dir.), *L'économie française du XVIIe au XXe siècle. Perspectives nationales et internationales, Mélanges offerts à François Crouzet*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2000.

QUENNOUËLLE-CORRE Laure, STRAUSS André (dir.), *Financer les entreprises face aux mutations économiques du XXe siècle*, colloque des 15-16 mars 2007, Paris, Comité pour l'histoire éoconomique et financière de la France, 2009.

SABBEL Charles, ZETLIN Jonathan (ed.), *World of Possibilities. Flexibility and Mass Production in Western Industrialization*, Cambridge, Cambrdidge University Press, 1997.

SALAIS Robert, STORPER Michael, *Les mondes de production. Enquête sur l'identité économique de la France*, Paris, EHESS, 1993.

SAUL Samir, *La France et l'Egypte de 1882 à 1914. Intérêts économiques et implications politiques*, Comité pour l'histoire économique et financière, Paris, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, 1997.

SAUVY Alfred, *Histoire économique de la France entre les deux guerres*, vol. 2, Paris, Economica, 1984.

SMITH Michael S., *The Emergence of Modern Business Enterprise in France (1800-1930)*, Cambridge, Harvard University Press, 2006.

SPURK Jean (dir.), *Approche comparative des entreprises en France et en Allemagne. Le déclin de l'empire des aiguilles*, Paris, L'Harmattan, 1997.

STANZIANI Alessandro (ed.), *La qualité des produits, XVIIIe-XXe siècles*, Paris, Belin, 2003.

THIERRY-MIEF Bernard, BTM : *Ecrits, souvenirs et témoignages : deux siècles d'histoire industrielle*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2010.

TISSOT Laurent, GARUGO Francesco, DAUMAS Jean-Claude, LAMARD Pierre (dir.), *Histoires de Territoires. Les territoires industriels en question. XVIIIe-XXe siècles*, Neufchâtel, Editions Alphil, Presses Universitaires Suisses, 2010.

TOUCHELAY Béatrice, *L'État et l'entreprise. Une histoire de la normalisation comptable et fiscale à la française*, Presses Universitaires de Rennes, Coll. Histoire, 2011.

VERLEY Patrick, *Entreprises et entrepreneurs du XVIIIe siècle au début du XXe siècle*, Paris, Hachette, 1994.

VERLEY Patrick, *La Révolution industrielle*, Paris, Gallimard, 1997.

VERLEY Patrick, *Nouvelle histoire de la France contemporaine. L'industrialisation, 1830-1914*, Paris, La Découverte, 1989.

WILSON John, POPP Andrew (ed.), *Industrial Clusters and Regional Business Networks in England, 1750-1970*, Aldershot, Ashgate, 2002.

WORONOFF Denis, *Histoire de l'industrie en France du XVIe siècle à nos jours*, Paris, Seuil, 1994.

3.2 Régions et localités

ALONZO Anne, *« Une mutation si discrète… », Toulouse à la veille de la Première guerre mondiale,* mémoire de master 2 dirigé par Dominique Barjot, Université Paris-Sorbonne, 2008.

ANGLERAUD Bernadette, PELLISSIER Catherine, *Les dynasties Lyonnaises. Des Morin-Pons aux Mérieux, du XIXe siècle à nos jours*, Paris, Perrin, 2003.

BAYARD François, CAYEZ Pierre, *Histoire de Lyon, tome II : du XVIe siècle à nos jours*, Le Coteau, Horbath,

BOSCUS Alain, *Economie et société dans le bassin industriel nord-aveyronnais (1900-1950)*, Auch, Imp. Fr. Cocharaux, 1957.

BRODER Albert, *Le rôle des intérêts étrangers dans la croissance de l'Espagne, 1767-1920*, Thèse d'Etat, Microfiches, Lille, ART, 1982.

CAILLY Claude, COLLIN Jean-Claude, PELATAN Jean, *L'Orne industrielle, XVIIIe-XXe siècles*, Caen, Laboratoire d'ethnologie régionale, 1985.

DRUELLE-KRON Clotilde, PLAS Pascal, *150 ans d'avenir. La chambre de commerce et d'industrie de Limoges et de la Haute-Vienne, 1858-2008* (n.l., n.e., n.d.).

DUPUY Claude, GILLY Jean-Pierre (éd.), *L'industrie de Midi-Pyrénées : entre tradition et modernité*, Toulouse, Presses de l'université des sciences sociales de Toulouse, 1994, p.167-184.

GONZALES ENCISO Agustín *et alii*, *Historia Económica, de la España Moderna*, Madrid, Actas, 1992

GUILLARD Catherine, *L'industrialisation de Saint-Ouen, mi XIXe – mi XXe siècles : un essai d'archéologie industrielle*, mémoire de DEA dirigé par François Caron et Louis Bergeron, Université Paris-Sorbonne, 1992.

GUILLAUME Jean-Charles, *L'évolution des pratiques industrielles dans l'Auxerrois, 1750-1914*, mémoire de DEA dirigée par François Caron, , EHESS, 1988.

HAU Michel, *L'industrialisation de l'Alsace (1803-1939)*, Strasbourg, Presses Universitaire de Strasbourg, 1987.

HAU Michel, *La croissance économique de la Champagne de 1810 à 1969*, Paris, Ophrys, 1976.

HAYNES Douglas E., *Small town capitalism in Western India : artisans, merchants and the making of the informal economy, 1870-1960*, Cambridge, New York : Cambridge University Press, 2012.

LACAVE Michel, LACAVE Mireille, *Bourgeois et marchands en Provence et en Languedoc*, Avignon, Aubanel, 1977.

LOTTIN Alain (dir.), *Histoire de Tourcoing*, Dunkerque, Editions des Beffrois, Westhoeck, 1986.

MALON Claude, *Le Havre colonial de 1880 à 1960*, Publications des Universités de Rouen et du Havre, Presses Universitaires de Caen, 2006.

MASTIN Jean-Luc, *Capitalisme régional et financement de l'industrie, région lilloise, 1850-1914*, Thèse dirigée par Jean-Pierre Hirsch, Université de Lille III, 2007.

MELNICHENKO Olga, *L'activité commerciale des sociétés textiles franco-russes en 1880-1917. Géographie de l'implantation des entrepôts, importance des foires régionales, consommateurs, l'impact des crises économiques*, Mémoire dirigé par Dominique Barjot, Université Paris-Sorbonne, 2014.

PINEL Jean-Jacques, *Deux siècles d'industrie à Rouen : Histoire de 140 famille, témoignage de 70 descendants* […], n.d.

POUCHAIN Pierre, *Les maîtres du Nord du XIXe siècle à nos jours*, Paris, Perrin, 1998.

POULL Georges, *L'industrie Vosgienne, 1765-1981*, Rupt-sur-Moselle, G. Poull, 1982.

SIMON Bryant, *A fabric of defeat : the Politics of South Carolina Millhands in State and Nation, 1910-1948*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1998.

VANNOISE-POCHULU Marie-Françoise, *La mutation de la politique portuaire française à l'ère industrielle : la réforme du statut des ports de commerce. L'exemple du port du Havre, 1871-1939*, Thèse d'histoire dirigée par Albert Broder, Université Paris 12 Créteil, 2000.

4 HISTOIRE MILITAIRE ET HISTOIRE DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE.

4.1 Histoire militaires et étude des uniformes.

BOUCHAROT André, *De Sedan à Sedan : une histoire de l'armée française, t.1, 1870-1918*, Paris, B. Giovanangeli, 2011.

BOULANGER Philippe, *La France devant la conscription*, Paris, Economica, 2001.

CORVISIER André, *Histoire militaire de la France, t. 3 : 1872-1940*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992.

COSSON Olivier, *Horizons d'attente et expériences d'observation au début du XX*ème *siècle. Les militaires français face aux conflits périphériques (Afrique du Sud, Mandchourie, Balkans)*, thèse de doctorat dirigé par Christophe Prochasson, Paris EHESS, 2006.

COSSON Olivier, *Préparer la Grande Guerre. L'armée française et la guerre russo-japonaise (1899-1914)*, Paris, Les Indes Savantes, 2013.

DELPERIER Louis, *L'habillement et l'équipement du soldat français, 1871-1914*, thèse dirigée par Guy Pedroncini, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 1983.

DELPERIER Louis, *L'uniforme, l'Etat et la fonction militaire, mémoire de DEA*, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 1980.

DESCOLS Louis, *La genèse du drap bleu-horizon*, Ed. Point Æncrage, 2014.

FACON Patrick, *L'histoire de l'armée de l'air : une jeunesse tumultueuse*, Larivière, 2004.

FUNCKEN Liliane et Fred, *L'uniforme et les armes des soldats de la guerre 1914-1918*, Paris, Casterman, 2 vol., 1970-1971.

MASSON Philippe, *Histoire de l'armée française de 1914 à nos jours*, Paris, Perrin, 1999.

SAGUINETTI Alexandre, *Histoire du soldat, de la violence et des pouvoirs*, Paris, Ramsay, 1979.

4.2 Histoire de la Première Guerre mondiale.

ABOUCAYA Christiane, *Les socialistes français, les problèmes de la Grande Guerre et de la paix de décembre 1916 à novembre 1918*, thèse dirigée par Jean-Baptiste Duroselle, Université Panthéon-Sorbonne, 1972.

AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, *Guerres et cultures (1914-1918)*, Paris, Armand Colin, 1994.

AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, *La Grande Guerre 1914-1918*, Paris, Gallimard, 1998.

BACONNIER Gérard, MINET André, SOLER Louis, *La Plume au fusil. Les Poilus du Midi à travers leur correspondance*, Toulouse, Privat, 1985.

BADGET Blaine, WINTER Jay, *14-18, Le Grand Bouleversement*, Presses de la Cité, 1997.

BARTHES Françoise, *Recherches sur le service de santé militaire français durant la Première guerre mondiale*, mémoire de Maîtrise dirigé par Jean-Baptiste Duroselle, Université Panthéon-Sorbonne, 1970

BASS-KRUEGER Maude, *La mode en France durant la Première Guerre mondiale*, Mémoire de Master 2, IEP de Paris, 2009.

BEAUPRE Nicolas, DUMENIL Anne, INGRAO Christian, *1914, 1945, l'ère de la guerre, violence, mobilisations, deuil*, Paris, A. Viénot, 2004.

BECKER Jean-Jacques, *1914 : Comment les Français sont entrés dans la guerre*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1977.

BECKER Jean-Jacques, *1917 en Europe, l'année impossible*, Bruxelles, Complexe, 1997.

BECKER Jean-Jacques, KRIEGEL Annie, *1914, la guerre et le mouvement ouvrier français*, Paris, Armand Colin, 1964.

BECKER Jean-Jacques, *L'Europe dans la guerre*, Paris, Belin, 1996.

BECKER Jean-Jacques, *La France en guerre (1914-1918). La grande mutation*, Bruxelles, Complexe, 1988.

BECKER Jean-Jacques, *La Première Guerre mondiale*, Paris, Belin 2003.

BECKER Jean-Jacques, *Les Français dans la guerre*, Paris, Robert Laffont, 1980.

BECKER, Jean-Jacques, BERSTEIN Serge, *Victoire et frustrations, 1914-1929*, Paris, Seuil, 1990.

BEKRAOUI Mohamed, *Le Maroc et la Première Guerre mondiale, 1914-1920*, thèse de doctorat, Aix-Marseille, 1987.

BERTIN François, *14-18, la Grande Guerre : armes, uniformes, matériels*, Rennes, Ed. Ouest France, 2006.

Bibliothèque d'histoire de la Première Guerre mondiale, Paris, Tallandier, v. 2000.

BLANCHARD Patrick, *L'aide militaire américaine vue par les Français*, mémoire de Maîtrise dirigé par Jean-Baptiste Duroselle, Université Panthéon-Sorbonne, 1971.

BLOCH Marc, *Ecrits de guerre, 1914-1918, textes réunis et présentés par Etienne Bloch, introduction de Stéphane Audoin-Rouzeau*, Paris, Armand Colin, 1997.

BONIJOLY Roger, *L'artillerie française pendant la Première Guerre mondiale*, Draguignan, Association des amis du musée du canon et de l'artilleur, 2002.

BONNEFOUS Georges, *Histoire politique de la Troisième République*, t. 2 : *La Grande-Guerre (1914-1918)*, Paris, Presses Universitaires de France, 1965 (2e éd. revue et corrigée).

BROHON Raymond, *Le pacifisme dans les usines de guerre françaises (1914-1918)*, mémoire de DES dirigé par Jean-Baptiste Duroselle, Université de Paris, 1967.

CABANES Bruno, *La Victoire endeuillée. La sortie de guerre des soldats français, 1918-1920*, Paris, Éditions Points, 2014.

CARTIER Jean-Pierre, CARTIER Raymond, *La Première guerre mondiale. Tome 1 : 1914-1915*, Paris, Presses de la Cité, 1982.

CARTIER Jean-Pierre, Cartier Raymond, *La Première guerre mondiale. Tome 2 : 1916-1918*, Paris, Presses de la Cité, 1984.

CAZALS Rémy, *La vie des Audois en 14-18*, Carcassonne, Fédération audoise pour les œuvres laïques, s.d.

CAZALS Rémy, MARQUIÉ Claude, PINIES René, *Années cruelles, 1914-1918*, Villelongue d'Aude, Atelier du Gué, 1983.

CHACK Paul, ANTIER Jean-Jacques, *Histoire maritime de la Première Guerre mondiale*, Paris, éditions France-Empire, 1969-1971 (3 vol.).

CHALINE Jean-Pierre, FEIERTAG Olivier, « La Normandie dans la Grande-Guerre », *Etudes Normandes*, 2014/2.

CHANET Jean-François, COCHET François, DARD Olivier, NECKER Éric, VOGEL Jakob (dir.), *D'une guerre à l'autre. Que reste-t-il de 1870-1871 en 1914 ?*, Paris, 2016.

CHASSAIGNE Philippe, LARGEAUD Jean-Marc (dir.), *Villes en Guerre (1914-1945)*, colloque des 11-12 décembre 2003, université François Rabelais (Tours), Paris, Armand Colin, 2004.

CHAVE Isabelle (dir.), *La Grande Guerre dans les Vosges : sources et état des lieux*, actes du colloque tenu à Epinal du 4 au 6 septembre 2008, à l'initiative du Conseil Général des Vosges, Epinal, 2009.

CLARK Christopher, *Les Somnambules. Été 1914 : comment l'Europe a marché vers la guerre*, Paris, Flammarion, 2013.

COCHET François, *La Première Guerre mondiale*, Paris, Nouveau Monde, 2005.

COCHET François, *Survivre au front. Les Poilus entre contrainte et consentement*, Saint-Cloud, 14-18 Éditions, 2005.

COCHET François, *La Grande Guerre : fin d'un monde, début d'un siècle, 1914-1918*, Paris, Perrin, 2014.

COCHET François, *Les Français en guerres de 1870 à nos jours*, Paris, Perrin, 2017.

COCHET François et SAUVAGE Jean-Christophe (dir.), 1914. *La guerre avant la guerre. Regards sur un conflit à venir*, Paris, Roveneuve éditions, 2015.

COLLARD Clément, *Que faire des « héros vaincus » ? La rééducation professionnelle des mutilés de la Grande Guerre, 1914-1920*, thèse dirigée par Jean-François Chanet, IEP de Paris, 2014 :

CRONIER Emmanuelle, *Permissionnaires dans la Grande Guerre*, Paris, Belin, 2013.

DANCHIN Emmanuelle, *Le temps des ruines, 1914-1921*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015.

DANIEL-WIEZER Florence, *Otages dans la Grande Guerre. Destins de prisonniers et civils lorrrains*, Nancy, Éditions de l'Est, 2005.

DELHEZ Jean-Claude, *Douze Mythes de l'année 1914*, Paris, Economica, 2013.

DERUYK René, *1914-1918. Lille dans les serres allemandes*, Lille, 1992.

DEWEY Peter, *War and Progress. Britain, 1914-1950*, London & New York, Longman, 1997.

DROZ Jacques, *Les causes de la Première Guerre mondiale. Essai d'historiographie*, Paris, Editions du Seuil, 1997.

DUPUIS Claude, *Rethel. La guerre de 1914-1918 vécue par ses habitants*, chez l'auteur, 1998.

DUROSELLE Jean-Baptiste, *La Grande Guerre, 1914-1918 : l'incompréhensible*, Paris, Perrin, 2002 (rééd.).

DUROSELLE Jean-Baptiste, *Histoire de la Grande Guerre. La France et les Français, 1914-1920*, Paris, Richelieu, Bordas, 1972.

ENSER Alfred George Sidney, *A Subject Bibliography of the First World War. Books in English 1914-1987*, Aldershot, Brookfield, Gower, 1990.

Etudes sur la Première Guerre mondiale, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 2001

FARCY Jean-Claude, *Les camps de concentration français de la Première Guerre mondiale (1914-1920)*, Paris, Anthropos, 1995.

FELDMAN Gerald, *Army, Industry and Labor in Germany, 1914-1918*, Princeton, Princeton University Press, 1966.

FERRO Marc, *La Grande Guerre, 1914-1918*, Paris, Gallimard, 1990.

FLOOD P. J., *France 1914-18 : Public Opinion and the War Effort*, Londres, The MacMillan Press Ltd, 1990.

GAMBIEZ F. (Général), SUIRE M. (Colonel), *Histoire de la Première guerre mondiale ..., Tome 1 : Crépuscule sur l'Europe*, Paris, Fayard, 1968.

GAMBIEZ F. (Général), SUIRE M. (Colonel), *Histoire de la Première guerre mondiale ..., Tome 2 : Grandeur et servitude d'une victoire*, Paris, Fayard, 1968.

GRANDHOMME Jean-Nöel (dir.), *Boches ou tricolores ? Les Alsaciens-Lorrains dans la Grande Guerre* Strasbourg, La Nuée Bleue, 2008.

HABER L. F., *The Poisonous Cloud : Chemical Warfare in the First World War*, Oxford, New York, Clarendon Press, Oxford University Press, 1986.

HARDACH Gerd, *The First World War, 1914-1918*, Londres, Lane, 1977.

HARTER Hélène, *Les États-Unis dans la Grande Guerre*, Paris, Tallandier, 2017.

JACKSON Ashley (ed.), *The British Empire and the First World War*, London, Routledge, 2016.

JULIEN Elise, *Paris, Berlin : la mémoire de la Première Guerre mondiale (1914-1933)*, thèse dirigée par Jean-Louis Robert et Jürgen Kocka, Paris I Panthéon-Sorbonne, Freie Universität (Berlin), 2007.

La France et l'Italie pendant la Première Guerre mondiale, actes du colloque tenu à l'Université des sciences sociales de Grenoble les 28-30 septembre 1973, centre de recherche d'histoire de l'Italie et des pays alpins, Presses Universitaires de Grenoble, 1976.

La Première Guerre mondiale et ses conséquences, Pantin, Revue d'études Demos, 2006.

LACHAUX Gérard, DELHOMME Patrice, *La guerre des gaz, 1915-1916*, Paris, ed. Hégide, 1985.

LAGRANGE François, *Inventaire de la Grande Guerre*, Paris, Universalis, coll. Inventaires, 2005. LE NAOUR Jean-Yves, *L'affaire Malvy : le Dreyfus de la Grande Guerre*, Paris, Hachette littératures, 2007.

LE PAGE Louis, *Épernay pendant la Première Guerre mondiale*, Paris, 1995.

LESTEIN Georges (Général), *La Première guerre mondiale*, Paris, PUF, 1949. LIVESEY Antony, *Atlas de la Première Guerre mondiale*, Paris, Editions Autrement, 1996.

LONGUET Emilie, *Un hôpital pendant la Première Guerre mondiale (juillet 1914-février 1919) : l'hôpital de Lariboisière dans la guerre*, thèse dirigée par Annie Fourcaut et Christian Chevandier, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2004.

MAIRE Camille, *Prisonniers des libérateurs. Les otages alsaciens lorrains en France pendant la Grande Guerre,* Metz, éditions des Paraiges / éditions Le Polémarque, 2014 ;

MANNEVILLE Philippe, *Les écoles de mutilés de la guerre 1914-1918. Le Havre et Rouen*, Paris, Editions du CTHS, 1997.

MAURIN Jules, JAUFFRET Jean-Charles (dir.), *La Grande Guerre, 1914-1918, 80 ans d'historiographie et de représentations*, (Metz), Université Paul-Valéry / ESID, 2003.

MEYNIER Gilbert, *L'Algérie Révélée. La guerre de 1914-1918 et le premier quart du XXe siècle*, Genève, Librairie Droz, 1981.

MICHEL Marc, *Les Africains et la Grande Guerre. L'appel à l'Afrique (1914-1918)*, Paris, Ed. Karthala, 2003.

MIGUEL Jean-Claude, *L'aviation de chasse française sur le front ouest, 1914-1918* mémoire du Maîtrise dirigé par Jean-Baptiste Duroselle, Université Panthéon-Sorbonne, 1971.

MIQUEL Pierre, *La Grande Guerre*, Paris, Fayard, 1987.

NIVET Philippe, *Les boches du Nord. Les réfugiés français de la Grande Guerre*, Paris, Economica, 2004.

NIVET Philippe, *La France occupée, 1914-1918*, Paris, Armand Colin, 2011.

ORTHOLAN Henri, *La guerre sous-marine, 1914-1918*, Paris, B. Giovanangeli éditeur, 2007.

ORTHOLAN Henri, VERNEY Jean-Pierre, *L'armée française de l'été 1914*, Paris, Bernard Giovanangeli Eiteur, Ministère de la Défense, 2004.

OTTAVI Sébastien, SARMANT Thierry, G*uide des sources de l'histoire de la justice militaire pendant la Première Guerre mondiale*, Services historiques de l'armée de terre, 2001.

PEDRONCINI Guy (dir.), *Première Guerre mondiale, des Flandres à l'Alsace : le guide*, Tournai, Castermann, 1996.

PÉROZ Francis, *L'Alsace-Lorraine et le Territoire de Belfort dans la Grande Guerre*, Tours, Editions Sutton, 2015.

PERREUX Gabriel, *La vie quotidienne des civils en France pendant la Grande Guerre*, Paris, Hachette, 1966.

PILLAT Jean-Louis Pillat, *Les Alsaciens-Lorrains internés en France. Besançon, 1914-1919*, Colmar, Jérôme Do Bentzinger éditeur, 2004.

POIDEVIN Raymond, *Les origines de la Première guerre mondiale*, Paris, PUF, 1975.

PORTE Rémy, *Chronologie commentée de la Première Guerre mondiale*, Paris, Perrin, 2011.

PRIOR Robin, WILSON Trevor, *La Première Guerre mondiale*, Paris, Autrement, 2001.

PROCHASSON Christophe, RASMUSSEN Anne, *Au nom de la patrie : les intellectuels et la Première guerre mondiale, 1910-1919*, Paris, La Découverte, 1996.

PROCHASSON Christophe, RASMUSSEN Anne, *Vrai et faux dans la Grande Guerre*, Paris, La Découverte, 2004.

PROST Antoine et KRUMEICH Gerd, *Verdun 1916. Une histoire franco-allemande de la bataille*, Paris, Tallandier, 2015,

PROST Antoine, WINTER Jay, *Penser la Grande Guerre. Un essai historiographique*, Paris, Seuil, 2004.

RENOUVIN Pierre, *La crise européenne et la Première Guerre mondiale*, Paris, Presses Universitaire de France, 1962.

RENOUVIN Pierre, *La Première guerre mondiale*, Paris, PUF, 1965.

RIPERT Pierre, *Histoire de la Première Guerre mondiale, 1914-1918 : de l'attentat de Sarajevo aux traités de Versailles, de Paris à Berlin, de Londres à Vienne …, le récit complet de la grande tragédie de l'histoire*, Paris, In Edition, 2010.

ROBERT Jean-Louis (dir.) et CHAURAND David (coll.), *Le Syndicalisme à l'épreuve de la Première Guerre mondiale*, actes du colloque tenu à l'Hôtel de Ville de Paris, 26-27 novembre 2014, organisé par le CHS du XXe siècle et l'Institu CGT d'histoire sociale, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017.

ROBERT Jean-Louis, *Les Ouvriers, la Patrie et la Révolution. Paris, 1914-1919*, Besançon, Annales littéraires de l'université de Besançon, 1995.

THEBAUD Françoise, *La femme au temps de la guerre de 14* [1986], Paris, Les Editions de la Seine, 2005. VALLUY J.-E. (Général), DUFOURCQ Pierre (coll.), *La Première guerre mondiale. Tome 1 : 1914-1916*, Paris, Larousse, 1968.

TUCKER Robert W., *Woodrow Wilson and the Great War. Reconsidering America's Neutrality, 1914-1917*, n.l., University of Virginia Press, 2007.

VALLUY J.-E. (Général), DUFOURCQ Pierre (coll.), *La Première guerre mondiale. Tome 2 : 1916-1918*, Paris, Larousse, 1968.

VERNEY Jean-Pierre, *100 questions sur la Grande Guerre*, Paris, La Boétie, n.d.

WINTER Jay Murray (dir.), BECKER Annette (coord.), *La Première Guerre mondiale, volume 2 : Etats*, Paris, Fayard, 2014.

WINTER Jay Murray, *La Première Guerre mondiale : l'éclatement d'un monde*, Paris, Bruxelles, Montréal, Sélection du Reader's Digest, 1988.

WINTER Jay, ROBERT Jean-Louis (dir.), C*apital Cities at War. Paris, London, Berlin, 1914-1919*, Cambridge University Press, 1997.

ZANNIS Étienne, *Le Nord, une région dévastée confrontée à l'instauration de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre (1916-1935)*, mémoire de Master 2, Université Charles de Gaulle – Lille III, 2014.

4.3 Aspects et conséquences économiques de la Première Guerre mondiale.

AGARWALA Amar Narain, *Economic mobilization for national defence*, London, Asia Pub. House, 1966

ALBERT Bill, *South America and the First World War. The impact of the War on Brazil, Argentina, Peru and Chile*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988.

ALONZO Anne, *Les conséquences économiques et sociales de la Première Guerre mondiale à Toulouse, 1911-1922*, Ecole nationale des Chartes, Thèse dirigée par Dominique Barjot, Paris, 2009.

BAILLEUX Christian, *L'électricité face à la crise des explosifs au cours de la Première Guerre mondiale*, Paris, Association pour l'histoire de l'Electricité de France, 1987.

BARJOT Dominique (dir.), *Deux guerres totales : 1914-1918, 1939-1945 : la mobilisation de la nation*, Paris, Institut de stratégie comparée, Economica, Commission française d'histoire militaire, 2012.

BARRAL Pierre, « L'intendance », in CANINI Gérard (dir.), *Les Fronts invisibles : nourrir, fournir, soigner*, Actes du colloque international sur la logistique des armées au combat pendant la Première Guerre mondiale, organisé à Verdun les 6, 7, 8 juin 1980, Presses Universitaires de Nancy, 1984, p. xxx-xxx.

BAUME Marianne, *Industries et industriels de Roubaix-Tourcoing au sortir de la Première Guerre mondiale*, mémoire de maîtrise, Université Lille III, 1999.

BILTON David, *The Home Front in the Great War. Aspects of the Conflict 1914-1918*, Barnsley, Leo Cooper, 2004.

BONIFACE Jean-Michel, JEUDY Jean-Gabriel, *Les camions de la victoire : le service automobile pendant la Grande Guerre, 1914-1918*, Paris, Massin, 1996.

BONIN Hubert, *De la guerre économique aux enjeux logistiques en 1914-1919*, Paris, PUF, 2017.

BOULOC François, *Les profiteurs de guerre, 1914-1918*, Paris, Complexe, 2008.

BRANDES Stuart D., *Warhogs. A history of war profit in America*, Lexington, University Press of Kentucky, 1997.

BROADBERRY Stephen, HARRISON Mark (dir.), T*he Economy of World War I*, Cambridge, Cambrudge University Press, 2005.

BRUNEEL Didier, *La Banque de France dans la Grande Guerre*, Paris, Editions du Cherche Midi, 2014.

BUNSELMEYER Robert E., *The Cost of War, 1914-1918 : British Economic War Aims and the Origins of Reparation*, Connecticut, Hamden, 1975.

BUSSIÈRE Éric, MARCILLOUX Patrice, VARASCHIN Denis, *La Grande reconstruction. Reconstruire le Pas-de-Calais après la guerre*, actes du colloque d'Arras, 8-10 novembre 2000, Calais, Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002.

CANINI Gérard (dir.), *Les Fronts invisibles : nourrir, fournir, soigner*, Actes du colloque international sur la logistique des armées au combat pendant la Première Guerre mondiale, organisé à Verdun les 6, 7, 8 juin 1980, Presses Universitaires de Nancy, 1984

CHANCEREL Pierre, *Le marché du charbon en France pendant la Première Guerre mondiale (1914-1921)*, Université Paris-Ouest Nanterre, Thèse dirigée par Pierre Lescure, 21 novembre 2012.

CHANCEREL Pierre, *Les travaux publics sous le ministère de Marcel Sembat, 1914-1916*, Thèse de l'Ecole Nationale des Chartes dirigée par Christine Nougaret, Paris, 2008.

CHICKERING Roger, FÖRSTER Stig (dir.), *Great War, Total War, Combat and Mobilization ont the Western Front, 1914-19*18, Washington DC, German Historical Institute and Cambridge University Press, 2000.

COMPAGNON Olivier, *L'adieu à l'Europe. L'Amérique latine et la Grande-Guerre (Argentine et Brésil, 1914-1939)*, Paris, Fayard, 2013.

CREVELD Martin (van), *Great War, Total War : Combat and Mobilization on the Western Front, 1914-1918*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.

DAUMAS Jean-Claude, « Guerre et reconstruction dans l'industrie lainière française (1914-1926) » dans FAVIER René *et alii*, *Tisser l'Histoire. L'industrie et ses patrons XVIe-XXe siècle. Mélanges offerts à Serge Chassagne*, Presses Universitaires de Valenciennes, 2009, p.97-110.

DESPLANTES Anne, *Les grands réseaux de chemin de fer pendant et après la Première guerre mondiale, 1914-1921*, Thèse dirigée par (?), Université de Lille, (ap. 1995).

DREISZIGER N.F. (ed.), *Mobilization for total war : the Canadian, American and British experience 1914-1918, 1939-1945*, Ontario, Wilfrid Laurier University Press, Gerrards Cross, Smythe [distributor], 1981.

DRUELLE-KORN Clotilde, *Le Ministère du commerce et de l'industrie durant la Première Guerre mondiale : Etienne Clémentel ou la volonté de moderniser la France*, Mémoire de DEA, Institut d'Etudes Politiques de Paris, 1993.

DRUELLE-KORN Clotilde, Un laboratoire réformateur, le département du Commerce en France et aux États-Unis de la Grande-Guerre aux années vingt, thèse de doctorat dirigée par Serge Bersten, IEP Paris, 2004, 2 vol.

DRUELLE-KORN Clotilde, ROUSSELIER-FRABOULET Danièle, VERNUS Jean-Pierre (dir.), *Les organisations patronales et la sphère publique : Europe, XIXe et XXe siècles, 2e colloque du Groupe de recherche sur les organisations patronales en Europe, 21-22 juin 2012, organisé par les Universités* de Sorbonne-Paris-Cité Paris 13 et Paris 1, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013.

ECK Jean-François et HEUCLIN Jean (dir.), *Les Bassins industriels des territoires occupés, 1914-1918 : des opérations militaires à la reconstruction*, actes du colloque tenu à Maubeuge, 20-21 novembre 2014, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, 2016

FOURNIER Jean-Pierre, « Le Financement du Service de Santé », MAURIN Jules (dir.), *L'économie de guerre du XVIIIe siècle à nos jours. Actes du colloque international de Montpellier, 6-7 juillet 1988*, Montpellier, Centre d'histoire militaire et d'étude de défense nationale, Université Paul Valéry, 1989, p.191-200.

FRIDENSON Patrick (coord.), *1914-1918. L'autre Front, cahier du mouvement social*, 1977, p.111-144

FRIDENSON Patrick (dir.), *The French Home Front, 1914-1918*, Oxford, Berg, 1993.

GATREL Peter, *Russia's First Wolrd War. A Social and Economic History*, London, Pearson Education Limited, 2005

GEAGEA Mathieu, *L'utilisation des chemins de fer pendant la première guerre mondiale sur les fronts de la Somme et de l'Aisne, et la reconstruction du réseau au sortir de la Première Guerre mondiale (1914-1919)*, mémoire sous la direction de Olivier Forcade et Philippe Nivet, Amiens, Université de Picardie, 2007.

GLEICHEN Edward (Lord) (editor), *Chronology of the Great War, 1914-1918*, Londres, Greenhill Books, 2000.

GODFREY John F., *Capitalism at War. Industrial Policy and Bureaucracy in France, 1914-1918,* Lemington Spa, Berg, 1987.

GOYA Michel, *La Chair et l'acier. L'invention de la guerre moderne (1914-1918)*, Paris, Tallendier, 2004.

GRIFFITHS Gareth, *Women's factory work in World War I*, Stroud, Sutton, 1991.

GUIBAL Jean, COGNE Olivier, VIALLET Hélène (dir.), *À l'arrière comme au front. Les Isérois dans la Grande Guerre*, Conseil Général de l'Isère, Vienne, 2014.

HARDACH Gert, « Französische Rüstungspolitik, 1914-1918 », in WINKLER H.-A., *Organisierter Kapitalismus*, Göttingen, 1974.

HARDY-HEMERY Odette, L*a reconstruction après la Première Guerre mondiale : les houillères du Nord*, Paris, Archives Nationales, 1991.

HUBER Michel, *La population de la France pendant la guerre*, Paris, PUF, 1931.

CHEVRIER Jean-Michel, *Le rôle de Loucheur, dans l'économie de guerre (1914-1918)*, mémoire de maîtrise, René Rémond et Maurice Lévy-Leboyer (dir.), Université Paris X Nanterre, 1972.

HINDS Lorkand Michael, *La coopération économique entre la France et la Grande-Bretagne durant la Première Guerre mondiale*, Thèse, Paris, 1969.

HORNE John N., *Labour at War. France and Britain, 1914-1918*, Oxford, Clarendon Press, 1991.

ISOBE Keizo, *Problèmes d'évolution économique et d'urbanisme dans la banlieue ouest de Paris : Puteaux et Suresnes durant la guerre de 1914-1919 et pendant l'entre-deux-guerres*, Paris, Publication du Département de Géographie de l'Université Paris-Sorbonne, 1988.

KEEGAN John, *La Première Guerre mondiale*, Paris, Perrin, 2003.

KENNETT Lee, *La Première Guerre mondiale aérienne, 1914-1918*, Economica, 2005.

KOISTINEN Paul A.C., *Mobilizing for modern war : the political economy of American warfare, 1865-1919*, Lawrence, Kan., University Press of Kansas, c1997.

LE BER Amandine, SHEPENS Nadège, *Le rôle de la Poste au cours de la Première Guerre mondiale*, Paris, Comité pour l'histoire de La Poste, 2004.

Les escadrilles de l'aéronautique militaire française : symbolique et histoire, 1912-1920, Service historique de l'armée de l'air, 2004.

LINDENMANN Thomas, « Lunderdorff et la guerre totale. Une approche "perceptuelle" », in GERE François, WIDEMANN Thierry (dir.), *La guerre totale*, Paris, Economica, 2001, p.23-37.

MERCIER Richard, *Le séquestre des biens alsaciens-lorrains en France pendant la guerre de 1914-1918*, mémoire de Maîtrise dirigé par Jean-Baptiste Duroselle, Université Panthéon-Sorbonne, 1970.

MILWARD Alan Steele, *War Economy and Society, 1939-1945*, Londres, Pinguin Books, 1977.

MORIN-ROTUREAU Evelyne, *1914-1918, combats de femmes. Les femmes, pilier de l'effort*, Paris, Autrement, 2004.

MOULIN-BOURRET Annie, *Guerre et industrie : Clermont-Ferrand (1912-1922), la victoire du pneu*, Clermont-Ferrand, Presses de l'université de Blaise-Pascal, 1997.

NOUAILHAT Yves-Henri, *France et États-Unis, août 1914 - avril 1917*, Thèse de doctorat d'État dirigée par Jean-Baptiste Duroselle, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Institut d'histoire des relations internationales contemporaines [IHRIC], Publications de la Sorbonne, 1979 [soutenance : 1975].

NOZIÈRE Vivien, *Les médecins, le travail, les femmes et la guerre, à propos des femmes travaillant dans l'industrie de guerre pendant la Première guerre mondiale*, Thèse, Université de Limoge, 1978.

O'CALLAGHAN Timothy J., *Ford in the service of America : mass production for the military during the world wars*, Jefferson, N.C., McFarland & Co., c2009.

PEDEN G. C., *Arms, Economics and British Strategy : from Dreadnoughts to hydrogen bombs*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 2007.

PEITER Henry Donald, *Men of Good Will. French Businessmen and the First World War*, PhD, University of Michigan, 1973.

PEROZ Anne, *Vivre à l'arrière du front, Vosges, 1914-1918* [thèse de doctorat d'histoire du droit sous la direction de Fabrice Gartner, Université de Lorraine, 2011], s. l., Edhisto, 2015.

PORTE Rémy, *La mobilisation industrielle, premier front de la Grande Guerre ?*, Paris, Soteca / 14-18 Editions, 2005.

POURCHER Yves, *Les jours de guerre. La vie chère des français au jour le jour entre 1914 et 1918*, Paris, Plon, 1994.

PREVOT Aurélien, *Les chemins de fer français dans la Première Guerre mondiale. Une contribution décisive à la victoire*, Centenaire 1914-1918, LR Presse, 2014.

SABY Elisabeth, *Roanne : une ville de l'arrière pendant la guerre de 1914-1918*, mémoire de maîtrise sous la direction de Monique Luirard, université de Saint-Etienne, 1985.

SASSI Mohamed, *Entre l'État et le marché. Desmarais frères et la politique pétrolière de la France de 1861 à 1974 : de l'entreprise familiale à la CFP*, thèse dirigée par Dominique Barjot, Paris-Sorbonne, 2005.

SIEGELBAUM, Lewis H., T*he politics of industrial mobilization in Russia, 1914-17 : a study of the War Industries Committees*, London, Macmillan in association St. Anthony's College, Oxford, 1983.

SOUTOU Georges-Henri, « La politique commerciale et industrielle de la France en Italie pendant la Première Guerre mondiale » , *La France et l'Italie pendant la Première Guerre mondiale, actes du colloque tenu à l'Université des Sciences Sociales de Grenoble les 28-30 septembre 1973*, Centre de Recherche d'Histoire de l'Italie et des Pays Alpins, Presses Universitaires de Grenoble, 1976, p.319-334.

SOUTOU Georges-Henri, *L'Or et le sang : les buts de guerre économiques de la Première guerre mondiale*, Paris, Fayard, « nouvelles études historiques », 1989.

TRIBOULAT Catherine, *Statistiques de l'emploi industriel à Paris pendant la Première guerre mondiale*, thèse sous la direction de Jean-Baptiste Duroselle, Université Paris I Panthéon-Sorbonne,1971.

WIDEMAN, GERE, *La guerre totale*, Paris, Economica, 2001.

WILLIAMS John, *The Home Fronts : Britain, France and Germany, 1914-1918*, Londres, Constable, 1972.

WRIGLEY Chris, *The First World War and the International Economy*, Cheltenham (Royaume-Uni), Northampton (Etats-Unis), E. Edgar pub., 2000.

ZANNIS Étienne, *Le Nord, une région dévastée confrontée à l'instauration de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre (1916-1935*), mémoire de master 2 dirigé par Béatrice Touchelay, université Lille III, 2015.

5 INDUSTRIE TEXTILE

5.1 Études générales de branches ou nationales

BENAUL BERENGUER Josep M., « La llana », en NADAL Jordi, MALIQUER DE MOTES Jordi, SUDRIA I TRIAY Carles (dir.), *História económica de la Catalunya contemporánia, Barcelona, Énciclopedia Catalana*, 1991, p.87-158.

DAUMAS Jean-Claude, *Les territoires de la laine : histoire de l'industrie lainière en France au XIXe siècle,* Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2004. (titre Mémoire HDR : *éléments pour une histoire de l'industrie lainière en France, XIXe-XXe siècles, 1870-1922*, 2000).

DELSALLE Paul (ed.), *L'industrie textile en Europe du Nord aux XVIIIe et XIXe siècle, Actes du colloque international d'histoire textile*, 17 et 18 février 1983, Tourcoing, Société historique, 1984.

DELLION Franck, *La schappe : stratégie, réseaux familiaux et condition sociale dans une entreprise de déchets de soie*, thèse dirigée par Youssef Cassis, Université de Genève, 2008.

DESALLE Paul (dir.), *Villes et villages textiles (XVIe-XXe siècles), Actes de la seconde rencontre internationale d'histoire textile, Tourcoing, 3-4 novembre 1984*, Société historique de Tourcoing, 1985.

ENGDAHL Torbjörn, *The Exchange of Cotton. Ungandan Peasants, Colonial Market Regulation and the Organisation of International Cotton Trade, 1904-1918*, Upplsala University Library, 1999.

FAVIER René *et alii, Tisser l'histoire. L'industrie et ses patrons, XVIème-XXème siècles. Mélanges offerts à Serge Chassagne*, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, 2009.

FOHLEN Claude, *L'industrie textile au temps du Second Empire*, Paris, Plon, 1956.

FONTANA Giovanni Luigi, GAYOT Gérard (ed.), *La laine : produits et marchés (XIIIe-XXe siècles)*, s.l., s.e., 2004.

GERSTLE Gary, *Working-class Americanism : the politics of labor in a textile city, 1914-1960*, Cambridge : Cambridge University Press, 1989.

HUSBAND William B., *Revolution in the factory : the birth of the Soviet textile industry, 1917-1920*, New York ; Oxford : Oxford University Press, 1990.

JACOMET Dominique, *Le textile-habillement : une industrie de pointe !*, Paris, Economica, 2e édition, 1989.

JENKINS David. T., PONTING Kenneth G., *The British Wool Industry, 1770-1914*, Londres, Heinemann, 1982.

LANDES David S., « Religion and Enterprise : the Case of the French Textile Industry », in CARTER Ed., FORSTER R., MOODY J.N. (ed.), *Enterprise and Entrepreneurs in 19th and 20th Century France*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1976, p.41-86[2168].

LEVRAT Régine, *Le coton en Afrique occidentale et centrale avant 1950. Un exemple de la politique coloniale de la France*, Paris, L'Harmattan, 2008.

MARTIN Charles, *La laine et l'industrie lainière*, Paris, PUF, 1964.

MINOVEZ Jean-Michel, « Industrialisation et désindustrialisation dans l'industrie lainière française », in *Une décennie de désindustrialisation (1974-1984) ?*, Journées d'histoire industrielle, Université de Haute-Alsace et Université technologique de Belfort-Montbéliard, Mulhouse-Belfort, 11-12 octobre 2007, Paris, Picard, 2009, p.205-216.

PETITPAS Philippe, *Industries et industriels du textile face au défi international, 1871-1914*, PHD, Université de Montréal, 2012.

RABEIL Jacques, *L'industrie cotonnière française*, Paris, Ed. M.-Th. Génin, 1955.

ROY Tirthankar, *Artisans and industrialization : Indian weaving in the twentieth century*, Delhi ; Oxford : Oxford University Press, 1993.

SYSSAU Jean-Luc, *La sous-traitance dans l'industrie lainière*, Thèse de doctorat d'Etat es sciences de gestion de l'université de Lille I, 3 tomes, s.l., s.e., 1985.

THIAULINS DE LIGNIERES (Les), *Le Chanvre et la laine*, Lignière, Les Thiaulins de Lignières, 1981.

BENAUL BERENGUER Josep M., « Especialización y adaptación al mercado en la industria textil lanera, 1750-1913 », dans NADAL Jordi, CATALAN Jordi (ed.), *La cara occulta de la industrialización española. La modernización de los sectores no líderes, siglos XIX y XX*, Madrid, Alianza, 1994, p.199-223.

BERGERON Louis, *La révolution des aiguilles. Habiller la société française et américaine, XIXe-XXe siècles*, Actes du colloque international d'Argenton-sur-Creuse, 11-12 juin 1993, Paris, EHESS, 1996.

CHENOUNE Farid, *Des habits et des hommes : histoire de l'élégance et de la mode masculine*, Paris, Flammarion, 1993.

5.2 Études régionales

ANTOINE Annie (dir.), *Les activités textiles dans l'Ouest, XVIe-XIXe siècles*, numéro spécial des *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 2, 2000.

[2168] « où il montre que les caractéristiques propres du patronat de Roubaix – culture de la famille, adhésion au catholicisme et complexe d'infériorité à l'égard de Lille – expliquent le dynamisme dont il a fait preuve et la croissance exceptionnelle du "Manchester français" », DAUMAS, « Intro … », Le capitalisme familial …, p9.

BATTIAU Michel, *Les industries textiles de la région Nord-Pas-de-Calais. Etude d'une concentration géographique d'entreprises et de sa remise en cause*, thèse de doctorat d'Etat, Université de Lille I, 1976.

BECCHIA Alain (dir.), *La draperie en Normandie du XIIIe au XXe siècle*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 2003.

BONTE Jacques, *Patrons textiles : un siècle de conduite des entreprises textiles à Roubaix-Tourcoing, 1900-2000*, Lille, La voix du Nord, 2000.

BOURDIN Gérard, « Le renouveau du tissage à main dans l'ancien arrondissement de Domfront (1890-1914) », dans *Textile : production et mode*, actes du 112e congrès national des sociétés savantes, Lyon, 1987, section d'histoire Moderne et Contemporaine, tome 1, Paris, Etiditons du CTHS, 1987, p. 207-210.

BRELOT (dir.), *L'industrie du vêtement dans la région Centre aux XIXe et XXe siècles : entreprises, main-d'œuvre et pouvoirs publics face à l'industrialisation*, compte-rendu de fin d'étude financées par le Ministère de l'Industrie, Tours, Université François Rabelais, 1996.

CAZALS Rémy, *Cinq siècles de travail de la laine : Mazamet, 1500-2000*, Portet-sur-Garonne, Ed. Midi-pyrénéennes, 2010.

CAZALS Rémy, VAQUER Jean, LARGUIER Gilbert *et alii*, *L'industrie de la laine en Languedoc depuis la préhistoire jusqu'à nos jours*, Montpellier, APALR, Carcassonne, Les Audois, 1995.

CHASSAGNE Serge, « Les débuts de l'industrie cotonnière en Bas-Languedoc », in *De la fibre à la fripe. Le textile dans la France méridionale et l'Europe méditerranéenne (XVII-XXe siècle)*, actes du colloque du 21 et du 22 mars 1997, Université Paul Valéry-Montpellier III, Centre d'histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries, 1998, p.129-141.

CHEVALIER Michel, « L'industrie textile pyrénéenne et le développement de Lavelanet », in *Revue de géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 1950, p.43-60.

CODINA VIALETTE Olivier, *De fer et de laine. Les vallées andorranes du XVIe au XIXe siècle*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 2005.

CORNIBE Roger, *Histoire de l'industrie textile dans la vallée de la Haute-Vezouve*, Châtel-Guyon, RC. Ed., 2004.

CROS Valérie, *L'industrie de la laine dans le Camarès au XIXe siècle (1810-1908)*, Mémoire de maîtrise, Université Toulouse II-Le Mirail, 2002.

DAUMAS Jean-Claude, « La draperie elbeuvienne à l'époque contemporaine (1870-1975) : territoire, structures d'entreprises et coordination de la production », *in* ECK Jean-François, LESCURE Michel (éd.), *Villes et districts industriels en Europe occidentale XVIIIe-XXe siècle*, Tours, Presses de l'université François-Rabelais, 2002, p.307-320.

DAVID Frédéric, *Darnétal et ses environs,* t. 2 : *Au temps de l'industrie textile*, Joué-lès-Tours, A. Sutton, 2001.

FABRE Éric, *Laine et drap en haut Verdon. Une haute Provence textile, fin XVIIIe-milieu XXe siècle*, Paris, L'Harmattan, 2015.

GILLIOTTE Claude, *Héricourt, L'aventure textile. Tome 2 : l'âge d'or des entreprises (1885-1930)*, chez l'auteur, 2011.

GIROT Anne, *Moyenmoutier, ville de mono-industrie textile entre 1880 et 1930*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Luc Pinol, Université de Strasbourg II, 1997.

HOUSSEL Jean-Pierre, *La région de Roanne et le Beaujolais textile face à l'économie moderne*, Thèse de doctorat, Université Lyon II, 1976.

JOUBERT Marie, *Dessaint : un siècle de textile à Amiens*, Amiens, Impr. Yvert, 2011.

KEIGHLEY Mark, *Wool City : A History of the Bradford Textile Industry in the 20th Century*, Ilkley, G. Whitaker & Company Ltd., 2007.

L'industrie textile et la condition ouvrière à Carcassonne au XIXe siècle, Collège Le Viguier, Carcassonne, Centre départemental de documentation pédagogique, 1982.

Labastiste-Rouairoux : au fil du Thoré, préface de Sabine Boudon-Ourliac, Castres, Carto club tarnais, 2008.

LAMBERT-DANSETTE Jean, *Quelques familles du patronat textile de Lille-Armentières (1789-1914)*, Lille, Raoust, 1954.

LANDAIS-COURANT Frédérique, *Entreprises et patronat de l'industrie de la confection, de Paris à Argenton-sur-Creuse (Indre) aux XIXe et XXe siècle*, thèse dirigée par Claude-Isabelle Brelot, 3 volumes, Lyon, Université de Lyon II, 2001.

LAVALARD René, *La Lainière de Picardie ou la métamorphose d'une usine textile familiale. Buire-Courcelle, Somme, 1903-2005*, Péronne, R. Lavalard, 2005 (BNF)

LE GOFF M., *L'industrie lainière d'Elbeuf-Louviers*, DES de géographie, Université de Rouen, 1965.

LEADBEATER Simon Robert Brough, *The politics of textiles : the Indian cotton-mill industry and the legacy of Swadeshi, 1900-1985*, New Delhi ; London : Sage, 1993.

LEBAIL Michel, *Textile et habillement en Calade. Vies, luttes, espérance des giletières, teinturiers et filateurs du Moyen Âge à nos jours*, Edition des Amis de la société populaire de Villefranche, 1999.

LECLERCQ Maurice, *Cent ans de textile dans le Nord-Pas-de-Calais. De la Mule-Jenny à l'ordinateur*, Lille, La voix du Nord, 1999.

MARTIN Jean, PELLERIN Yvon (dir.), D*u lin à la toile. La proto-industrie textile en Bretagne*. Actes des « Rencontres autour de l'Histoire… du lin et de la toile », Presses Universitaires de Rennes, 2008.

MARTY Laurent, *Chanter pour survivre, culture ouvrière et technique dans le textile. Roubaix, 1850-1914*, Lille, Atelier ethno-histoire et culture ouvrière, 1982.

MINOVEZ Jean-Michel, *L'industrie invisible. Les draperies du Midi, XVIIe-XXe siècle, Essai sur l'originalité d'une trajectoire*, Paris, CNRS Editions, 2012.

MINOVEZ Jean-Michel, *Pays d'Olmes, l'Aventure de la laine*, Toulouse, éditions Privat, 2013.

PINTO Anthony (et alii), *La fibre catalane : industrie et textile en Roussillon au fil du temps : actes du colloque organisé le 5 novembre 2005 par l' A.P.H.P.O. en partenariat avec le C.R.Hi.S.M.*, Canet, Trabucaire, 2005.

POURCHET Yves, *La trémie et le rouet. Moulins, industrie textile et manufactures de Lozère travers leur histoire*, Montpellier, les Presses du Languedoc, 1989.

REYNAUD Brigitte, *L'industrie rubanière dans la région stéphanoise, 1895-1975*, Saint-Etienne, Université de Saint-Etienne, 1991.

RICARD Patrice, *Mémoire de viscosiers : ils filaient la soie artificielle à Grenoble*, Presses Universitaires de Grenoble, 1992.

ROJON Jérôme, *L'industrialisation du Bas-Dauphiné : le cas du textile (fin XVIIIe siècle à 1914)*, thèse dirigée par Serge Chassagne, Université de Lyon II, novembre 2007.

SCRANTON Philip, *Proprietary Capitalism. The Textile manufacture at Philadelphia, 1800-1885*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983.

TIRABOSCHI Alain, *Les ouvriers de l'industrie textile de la vallée de l'Albarine, 1875-1939*, Mémoire de DEA sous la direction de Yves Lequin, Université de Lyon II, 1998.

TRIMOUILLE Pierre, *Léon Harmel et l'usine chrétienne du Val des Bois (1840-1914). Fécondité d'une expérience sociale*, Lyon, Centre d'histoire du catholicisme, 1974.

5.3 Études d'entreprises

Association des amis du musée du textile choletais, *La Blanchisserie de la Rivière Sauvageau et le blanchiment des toiles à Cholet*, Patrimoine d'ici, 1992.

BOBENRIETH Jean-Marie et HAAN Jean-Alain *Gros-Roman. 130 ans d'industrie textile à Wesserling et dans la haute vallée de la Thur*, Colmar, Do Bentzinger, 2007.

BOUVET Jacques, *Bessonneau-Angers,* Angers, Société des Etudes angevines, 2002.

CHASSAGNE Serge, « La filature du Bazacle à Toulouse », *La Revue – Musée des arts et métiers*, n°4, septembre 1993, p.47-54.

CHASSAGNE Serge, « Une affaire de familles : le capital Bessonneau, entreprise de transformation du chanvre à Angers (1840-1966) », *in* DAUMAS Jean-Claude, LANDES David S. (dir.), *Le capitalisme familial : logiques et trajectoires*, Actes de la journée d'études de Besançon du 17 janvier 2002, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 2003, p.39-75.

CHASSAGNE Serge, *Veuve Guérin et Fils. Banque et soie. Une affaire de Famille. Saint-Chamont-Lyon (1716-1932)*, Lyon, Ed. BGA Permezel, 2012.

CLAY Renée, *Structure économique et financière d'une filature de laine peignées. "Les établissements François Masurel Frères" (1877-1939)*, DES, Lille. (n.d.).

CUNIN Bernard, *L'usine Anne de Solène de Juilienrupt*, Haroué, G. Louis, 2007.

DAUMAS Jean-Claude, *L'amour du drap. Blin et Blin, 1827-1975. Histoire d'une firme lainière familiale*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 1999.

DIDIER Michel, *Recherches pour servir à l'histoire des établissements Bessonneau d'Angers*, Maîtrise dirigée par Jacques Droz, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 1976.

DIFFRE Suzanne, *Villeneuvette, 1674-1954. La manufacture royale de Villeneuvette en Languedoc*, Gignac, Bibliothèque 42, 1997.

DUFRESNE-SEURRE Geneviève, *Les Waddington, une dynastie de cotonniers en Eure-et-Loir (1792-1961)*, Chartes, Société archéologique d'Eure-et-Loir, 2011.

FERRY Claude, *La blanchisserie et teinturerie de Thaon, 1872-1914*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1992.

GAILLARD Lionel, *L'entreprise Martin à Tarare de 1836 à 1914*, Mémoire de maîtrise sous la direction d'Yves Lequin, Université Lyon II Lumière, 1995.

GAYOT Gérard, *Les draps de Sedan, 1646-1870*, Paris, EHESS/Terres ardennaises, 1998.

GOUBÉ Jacqueline, « un tissage rouennais : la société Manchon Frères, 1883-1935 », dans *Textile : production et mode*, actes du 112e congrès national des sociétés savantes, Lyon, 1987, section d'histoire Moderne et Contemporaine, tome 1, Paris, Etiditons du CTHS, 1987, p. 231-238.

LEFEBVRE François, *Saint frères, un siècle de textile en Picardie*, Amiens, Encrage édition, 2002.

LEROY Laurent, *Entre familles et entreprises : l'histoire d'une dynastie drapière de Sologne au XIXe siècle*, mémoire de Master 2, Tours, Université François Rabelais, 2011.

LESUR Sabine, *Les Boussac : au fil de l'histoire*, Epinal, Visuel création, 2008.

MERY-BARNABE Christine, *Châteauroux et les cités lainières d'Europe. De la Manufacture royale de draps à l'usines Balsan*, Issoudun, Ville de Châteauroux, Archives Municipales, 2010.

POCHNA Marie-France, *Bonjour, Monsieur Boussac*, Paris, Robert Laffont, 1980.

VERNUS Pierre, *Art, luxe et industrie. Bianchini Férier, un siècle de soieries lyonnaises, 1888-1992*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, « Histoire Industrielle », 2006.

WINNLEN Jean-Alain, *Kullmann & Cie, des hommes, des usines, une emprunte sociale*, Mulhouse, JM éditions, 2008.

WISCART Jean-Marie, *Au temps des grands liniers : les Mahieu d'Armentières, 1832-1938 : une bourgeoisie textile du Nord*, Arras, Artois Presses Université, 2010.

6 AUTRES INDUSTRIES ET SECTEURS ÉCONOMIQUES

BARJOT Dominique (et alii), *Annuaire statistique de l'économie française, volume 2 : l'énergie aux XIXe et XXe siècles*, Paris, Presses de l'école normale supérieure, 1991.

BARJOT Dominique, CŒURÉ Sophie et MORSEL Henri dir.), *Stratégies, gestion, management. Les compagnies électriques et leurs patrons, (1895-1945)*, actes du 12e colloque de l'Association pour l'histoire de l'Électricité en France, 3-5 février 1999, Paris, Fondation EDF, 2001.

BARJOT Dominique, *La trace des bâtisseurs : histoire du groupe Vinci*, Rueil-Malmaison, Vinci, 2003

BARJOT Dominique, *La grande entreprise française de travaux publics*, Paris, Economica, 2006.

BAUBEAU Patrice, LAVIT D'HAUTEFORT Arnaud , LESCURE Michel, *Histoire publique d'une société privée. Le crédit national, 1919-1994*, Paris, Ed. Jean-Claude Lattès, 1994.

BELTRAN Alain, BOUNEAU Christophe et alii (dir. Sc.), *Etat et énergie, XIXe-XXe siècle. Séminaires 2002-2006*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2009.

BEZANÇON Xavier, *Les services publics en France : de la Révolution à la Première Guerre mondiale*, Paris, Presse de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées, 1998.

BONIN Hubert, LASTECOUERE Christophe (dir.), *Les banques du grand Sud-Ouest des années 1900 à nos jours*, Paris, PLAGE, 2006.

BOUNEAU Christophe, *Modernisation et territoire. L'électrification du grand Sud-Ouest de la fin du XIXe siècle à 1946*, Talence, la Fédération historique du Sud-Ouest, 1997.

BURNEL Anne, *La société de construction des Batignolles de 1914 à 1939 : histoire d'un déclin*, Genève, Droz, 1995.

CARON François (E.S.), *Les grandes compagnies de chemin de fer en France, 1823-1937*, Genève, Droz, 2005.

CARON François, CARDOT Fabienne (dir.), *Histoire générale de l'Electricité en France. Tome 1 : Espoirs et conquêtes, 1881-1918*, Paris, Fayard, 1991.

CARON François, *Histoire de l'exploitation d'un grand réseau : la compagnie de chemin de fer du Nord, 1846-1937*, Paris, La Haye, Mouton, 1973.

CARON François, *Histoire des chemins de fer en France, tome 2 : 1883-1937*, Paris, Fayard, 2005.

CARON François, *Les commandes des compagnies de chemin de fer en France de 1850 à 1914*, Nancy, Berger-Levrault, 1965.

CARTONNET Jean-François, *Veuve Clicquot, une grande maison de champagne face à la conjoncture, management et gestion financière, 1900-1939*, thèse de doctorat dirigée par Dominique Barjot, 18 décembre 2014.

CAYEZ Pierre, *Rhône-Poulenc, 1895-1975*, Paris, Armand Colin Masson, coll. « Histoire de l'entreprise », 1988.

CHADEAU Emmanuel (dir.), *Les entreprises aéronautiques françaises : 1909-1945*, Paris, Fondation Crédit Lyonnais – Le Monde, 1996.

CHADEAU Emmanuel, *De Blériot à Dassault : histoire de l'industrie aéronautique en France, 1900-1950,* Paris, Fayard, 1987.

CHADEAU Emmanuel, *Etat, entreprise et développement économique : l'industrie aéronautique en France (1900-1940)*, Thèse pour le doctorat es-Lettres et Sciences Humaines, Université Paris X Nanterre, 1986.

CHELINI Michel-Pierre, *Histoire du Franc au XXème siècle*, Paris, Picard, 2001.

CHRISTOL Corinne, *L'industrie chapelière dans la haute vallée de l'Aude au XIXe siècle et XXe siècle*, Mémoire de maîtrise, Université de Toulouse II-Le Mirail, 1995.

CONCI Tania, As*pects politiques et sociaux de la nationalisation de l'électricité en France : 1906-1946*, Mémoire de maîtrise dirigé par François Caron, Université Paris-Sorbonne, 1992.

DAVIET Jean-Pierre, *Un destin international : la compagnie de Saint-Gobain de 1830 à 1939*, Paris Éditions des Archives Contemporaines, 1988.

FRIDENSON Patrick, *Histoire des usines Renault,* t. 1 : *Naissance de la grande entreprise, 1898-1939* [1972], Paris, Seuil, 1998.

GUILLON Florence, *Le Paris-Orléans : systèmes techniques et culture d'entreprise, des origines à la nationalisation*, Mémoire de DEA dirigé par François Caron, Université Paris-Sorbonne, 1992.

JOLY Hervé, *Les Gillet de Lyon. Fortunes d'une grande dynastie industrielle (1838-2015)*, Genève, Droz, 2015.

KRAATZ Anne, *J. P. Morgan, un capitaliste américain*, Paris, Les Belles Lettres, 2016.

LÉGER Jean-Étienne, *Une grande entreprise dans la chimie française. Kuhlmann*, 1825-1982.

LEMENORIEL Alain, *L'impossible révolution industrielle. Economie et sociologie minières en Basse-Normandie, 1800-1914*, Caen, Cahiers des Annales de Normandie, 1988.

LOUBET Jean-Louis, *Histoire de l'automobile française*, Paris, Seuil, 2001.

MERGER Michèle (dir.), *Les transports terrestres en Europe continentale (XIXe-XXe siècles)*, in *Histoire, Economie et Société*, 11, 1, 1992.

MERGER Michèle (dir.), *Les transports terrestres en France (XIXe-XXe siècles)*, in *Histoire, Economie et Société*, 9, 1, 1990.

PARK –BARJOT Rang-Ri, *La société de construction des Batignolles : des origines à la première guerre mondiale (1846-1914)*, Paris, PUPS, 2005.

PEROTTI Virginie, L*a Banque de France et le développement industriel de Roubaix et de Tourcoing de 1897 à 1936*, mémoire de maîtrise, Université Lille III, 2000.

PEUGEOT Blandine, *Etude sur la famille Peugeot, des origines à la fin de la Première Guerre mondiale : aspects sociologiques, religieux et économique*, Thèse, Paris, 1978.

PEYRENET Marcel, *La dynastie des Gillet, les maîtres de Rhône-Poulenc*, Paris, Le Sycomore, 1978.

PICCHI Sylvie, *Louis Blériot, industriel français (1872-1936)*, DEA dirigé par Emmanuel Chadeau, Université de Lille III, 1990.

ROUSSELIER-FRABOULET Danièle (dir.), *La métallurgie et les métallurgistes en banlieue aux XIXe et XXe siècles : table ronde du 2 décembre 1997*, Villetaneuse, Université Paris 13, Bobigny, Archives Départementales de la Seine-Saint-Denis.

SAKUDO Jun, *Les Entreprises de chimie en France de 1860 à 1932*, Bruxelles, P. Lang, 2011.

7 HISTOIRE SOCIALE

7.1 Généralité et histoire de la société

ARIES Philippe, DUBY Georges, PROST Antoine, VINCENT Gérard, *Histoire de la vie privée. 5 : De la Première guerre mondiale à nos jours*, Paris, Ed. du Seuil, 1987.

DURUPT Pierre, *Hommes et femmes du textile dans les Hautes-Vosges : influences sociales et culturelles de l'industrie textile sur la vie des vallées vosgiennes aux XIXe et XXe siècles*, Remiremont, Société d'histoire locale de Remiremont et de la région, 1988.

DUPÂQUIER Jacques (dir.), *Histoire de la population française*, 4 tomes, Paris, PUF, 1988.

DUPÂQUIER Jacques, *La Société française au XIXe siècle. Tradition, transition, transformation*, Paris, Fayard, 1992.

MORAZE Charles, *Les Bourgeois conquérants*, Paris, Armand Colin, 1957.Seuil, 1998.

NOIRIEL Gérard, *Les ouvriers dans la société française, XIXe-XXe siècle*, Paris, Seuil, 1986.

SIROT Stéphane, *La grève en France : une histoire sociale (XIXe-XXe siècle)*, Paris, Odile Jacob, 2002.

CHARLE Christophe, *Histoire sociale, histoire globale ?* actes du colloque des 27-28 janvier 1989, Paris, éditions de la Maisons des Sciences de l'Homme, 1993.

DREYFUS Michel, *Histoire ouvrière, sociale et industrielle*, Paris, Les éditions ouvrières, 1987.

SCHWEITZER Sylvie, *Logiques d'entreprises et politiques sociales des XIXe et XXe siècles*, textes réunis, Villeurbanne, Programme Rhône-Alpes recherches en sciences humaines, Paris, Centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise, 1993.

DAUMARD Adeline, *Les Bourgeois et la bourgeoisie en France depuis 1815*, Paris, Fayard, 1987.

GARRIGUES Jean, *Les patrons et la politique. De Schneider à Seillière*, Paris, Perrin, 2002.

NOIRIEL Gérard, *Le creuset français. Histoire de l'immigration, XIXe-XXe siècle*, Paris,

PETIT Jacques-Guy (dir.), *Une justice de proximité : la justice de paix (1790-1958)*, Université d'Angers, Centre d'histoire des régulations sociales, PURES EA 1710, décembre 2002.

RYGIEL Philippe, *Le temps des migrations blanches. Migrer en Occident, 1840-1940*, Montreuil, Aux lieux d'être, 2007.

VIDALENC Jean, *La main-d'œuvre étrangère en France et la Première Guerre mondiale, 1901-1926*, München, Artemis velag Zurich und München, 1975.

7.2 *Histoire du travail et mouvement ouvrier et des organisations professionnelles*

DARD Olivier, RICHARD Gilles *et alii* (dir.), *Les permanents patronaux : éléments pour l'histoire de l'organisation du patronat en France dans la première moitié du XXe siècle* , Acte du colloque de Rennes, 11-12 mars 2004, Metz, CRHCU, 2013.

DEWERPE Alain, *Histoire du travail*, Paris, PUF, 2001.

DEWERPE Alain, *Le monde du travail en France, 1800-1950*, Paris, Armand Colin, 1989.

DOLLÉANS Edouard, DEHOVE Georges, *Histoire du travail en France, mouvement ouvrier et législation sociale, t. 1 : des origines à 1919*, Paris, Domat-Montchrétien, 1951.

FRABOULET Danièle, *Quand les patrons d'organisent. Stratégies et pratiques de l'Union des industries métallurgiques et minières, 1901-1950*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2007.

FRABOULET Danièle, VERNUS Pierre (dir.), *Genèse des organisations patronales, XIXe-XXe siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012.

FRIDENSON Patrick, REYNAUD Bénédicte (dir.), *La France et le temps de travail (1814-2004)*, Paris, Odile Jacob, 2004.

GERARD Alain, « La grande grève textile dans le Nord en 1903 : un cas d'école », in GUIGNET Philippe (éd.), *Le peuple des villes dans l'Europe du Nord-Ouest (fin du Moyen-Age - 1945), voL II*, Colloque organisé à Villeneuve-d'Ascq par le CRHEN-O, les 22-24 novembre 2001, Lille, université Charles de Gaulle, Lille III, 2003, p.311-328.

KAPLAN Steven L., KOEPP Cynthia J., *Work in France*, Ithaca, Cornell University Press, 1986.

KAPLAN Steven L., MINARD Philippe (ed.), L*a France, malade du corporatisme ? XVIIIe-XXe siècle,* Paris, Belin, 2004.

LARGESSE Pierre, *La Bourse du travail et les luttes ouvrières, Elbeuf, 1897-1927*, Elbeuf, Union locale des syndicats CGT de l'agglomération elbeuvienne, 1996.

LEFRANC Georges, *Les organisations patronales en France*, Paris, Payot, 1976.

LELEUX Marc, *Conditions et attitudes sociales et politiques des sans-travail et travailleurs précaires dans le département du Nord, 1848-2002*, thèse de doctorat, université de Lille III, 2006.

LENTACKER Firmin, *La frontière franco-belge. Étude géographique des effets d'une frontière internationale sur la vie de relations, thèse pour le doctorat*, Université Paris IV, 1973.

LEQUIN Yves, *Les ouvriers de la région lyonnaise, 1848-1914*, Lyon Presses universitaires de Lyon, 1977.

LEVY-LEBOYER Maurice (dir.), *Le patronat de la seconde industrialisation*, in *Cahiers du Mouvement social*, 4, Paris, Les Editions ouvrières, 1979.

MAISON Christiane, *Les grèves dans la région parisienne en 1917*, mémoire de Maîtrise dirigée par Jean-Baptiste Duroselle, Université Panthéon-Sorbonne, 1971.

MARCHAND Olivier, THELOT Claude, *Deux siècles de travail en France. Population active et structure sociale, durée et productivité du travail*, Paris, INSEE, 1991.

MARUANI Margaret (ed.), *Les nouvelles frontières de l'inégalité. Hommes et Femmes sur le marché du travail*, Paris, La Découverte, 1998.

OMNÈS Catherine, *Ouvrières parisiennes. Marché du travail et trajectoires professionnelles au XXe siècle*, Paris, EHESS, 1997.

PARIAS Louis-Henri (dir.), *Histoire générale du travail, t.III : L'ère des révolutions*, Paris, Nouvelle librairie de France, G.-V. Labat éditeur, 1996 (rééd.).

PIGENET Michel, *Les ouvriers du Cher (Fin XVIIIe siècle – 1914). Travail, espace et conscience sociale*, Thèse pour le doctorat d'Etat dirigée par Pr. Maurice Agulhon, Paris, Université Paris I, 1987, 4 vol.

RABIER Jean-Claude, *Travail et travailleurs dans l'industrie textile : table ronde du 5 juin 1986, Centre Mahler*, Paris, GRECO, 55-CNRS, 1987.

ROBERT Jean-Louis, BOLL Friedhelm, PROST Antoine (dir.), *L'invention des syndicalismes. Le syndicalisme en Europe occidentale à la fin du XIXe siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997.

SAGNES Jean (dir.), *Histoire du syndicalisme dans le monde. Des origines à nos jours*, Toulouse, Privat, 1994.

TCHIKAYA Odile, *Le contrôle de la main-d'œuvre dans les colonies françaises au XXe siècle : l'exemple de l'AEF de la Première guerre mondiale à l'aube des indépendances (1914-1960)*, sous la direction d'Olivier Vernier, Université de Nice, 2011.

VERNUS Pierre (dir), *Les organisations patronales. Une approche locale (XIXe-XXe siècles)*, Université Lumière – Lyon 2, UMR 5599, CNRS, *Cahiers du Centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale*, n°1, 2002.

VICINUS Martha, *Independent Women, Work and Community for Single Women, 1850-1920*, New York Virago Press, 1994.

WILLARD Claude (dir.), *La France ouvrière. Histoire de la classe ouvrière et du mouvement ouvrier français*, 3 tomes, Paris, Les Editions de l'Atelier / Les Editions ouvrières, 1995.

7.3 Histoire des femmes et du genre

ALONZO Philippe, *Femmes employées, la construction sociale du salariat*, Paris, L'Harmattan, 1996.

AVRANE Colette, *Les ouvrières à domicile en France de la fin du XIXe siècle à la Seconde Guerre mondiale. Genèse et application de l loi de 1915 sur le salaire minimum dans*

l'industrie du vêtement, Thèse pour le doctorat sous la direction de Christine Bard, Université d'Angers, 2010.

BARD Christine, *Les femmes dans la société française au 20e siècle*, Paris, Armand Colin, 2001.

BARD Christine, *Les Filles de Marianne. Histoire des Féminismes, 1914-1940*, Paris, Fayard, 1995.

BATTAGLIOLA Françoise, *Histoire du travail des femmes*, Paris, La Découverte, 3e édition, 2008.

BEAU Anne-Sophie, « Les employées du Grand Bazar de Lyon, 1886-1950 », in SCHWEITZER Sylvie… 1997.

BONNET Marie-Josèphe, *Histoire de l'émancipation des femmes*, Rennes, Editions Ouest France 2012 (rééd.).

CAPDEVILA Luc, ROUQUET François, VIRGILI Fabrice, VOLDMAN Danièle, *Hommes et femmes dans la France en guerre (1914-1945*), Payot, Paris, 2003.

COFFIN Judith G., *The Politics of Women's Work, The Paris Garment Trades, 1750-1915*, Princeton, Princeton University Press, 1996.

COSNIER Colette, *Le Silence des filles. De l'aiguille à la plume*, Paris Fayard, 2001.

DERMENJIAN Geneviève, JAMI Irène, ROUQUIER Annie, THEBAUD Françoise (coord.), *La place des femmes dans l'histoi*re, Paris, Belin 2010.

DHAVERNAS Odile, *Droits des femmes et pouvoir des hommes*, Paris, Seuil, 1978.

DOWNS Laura, *L'inégalité à la chaîne : la division sexuée du travail dans l'industrie métallurgique en France et en Angleterre, 1914-1939*, Paris, Albin Michel, 2001.

DUBESSET Mathilde, ZANCARINI-FOURNEL Michelle, *Parcours de femmes. Réalités et représentations, Saint-Etienne 1880-1950*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1993.

DUBY Georges, PERROT Michelle (dir.), *Histoire des femmes en Occident, vol. V, Le XXe siècle*, dirigé par Françoise Thébaud, Paris, Plon, 2002 (2e éd.).

FOURCAUT Annie, *Femmes à l'usine en France dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Maspéro, 1982.

FOURCAUT Annie, *Femmes à l'usine. Ouvrières et surintendantes dans les entreprises françaises de l'entre-deux-guerres*, Paris, Fr. Maspéro, 1982.

GADREY-TURPIN Nicole, *Travail féminin, travail masculin : pratiques et représentations en milieu ouvrier à Roubaix-Tourcoing*, Paris, Editions sociales, 1982.

GARDEY Delphine et LÖWY Ilana (éd.), *L'invention du naturel. Les sciences et la fabrication du féminin et du masculin,* Paris, Editions des Archives Contemporaines, 2000.

GUILBERT Madeleine (ed.), *Les femmes et l'organisation syndicale avant 1914*, (recueil de documents) Paris, Editions du CNRS, 1966.

GUILBERT Madeleine, *Les fonctions des femmes dans l'industrie*, Thèse, Paris, La Haye, Mouton & Co, 1966.

HARDEN CHENUT Helen, *Les ouvrières de la République. Les bonnetières de Troyes sous la Troisième République*, Rennes, Troyes, Presses Universitaires de Rennes, Conseil Général de l'Aube, 2010.

LABAT Guy-Victor, LALLEMENT Jean-Noël (dir.), *Histoire générale du travail. Tome 5 : Le travail au XXe siècle*, Paris, Nouvelle Librairie de France, G.-V. Labat, 1997.

LANTELME Elodie, WAGNER Patricia, *Modes et Travaux. Une histoire de la femme française*, Paris, Solar ed., 2014.

MEYER Margaux, *Des femmes au travail dans la littérature de la Belle époque. Figures de la fille de ferme et de la couturière*, Mémoire de Master 2 sous la direction de Fabien Knittel et Odile Reynette, Besançon, Université de Franche-Comté, 2014.

PERROT Michelle, *Les femmes ou les silences de l'Histoire*, Paris, Flammarion, 1998.

SCHWEITZER Sylvie, *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux XIXe et XXe siècle*, Paris, Ed. Odile Jacobs, « Histoire », 2001.

SCOTT Joan W., TILLY Louise A., *Les femmes, le travail et la famille*, Paris, Rivages, 1987.

SOHN Anne-Marie, « Les femmes dans la société industrielle », in GUEDJ François, SIROT Stéphane, *Histoire sociale de l'Europe, 1880-1970*, Paris, Seli Arslan, 1997, p.249-269.

ZACARINI-FOURNEL Michelle, *Histoire des femmes en France (XIXe-XXe siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.

ZERNER Sylvie, *Ouvrières et employées entre la première guerre mondiale et la grande crise : travail domestique et force de travail*, 2 volumes, Thèse de 3e cycle, Université Paris 10, 1985.

ZYLBERGER-HOCQUARD Marie-Hélène, *Femmes et féminisme dans le mouvement ouvrier français*, Paris, Les éditions ouvrières, 1981.

7.4 Biographies et études sur des personnalités.

AUDIER Serge, *Léon Bourgeois : fonder la solidarité*, Paris, Michalon, 2007.

BIASZKIEWICZ-MAISON, Adeline, *Albert Thomas : le socialisme en guerre, 1914-1918*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015.

BOUDJENAH Nedjadi, *Le cas Millerand*, Paris, DEA, Université Paris II Panthéon Assas, 1982.

CARLS Stephen, *Louis Loucheur, ingénieur, homme d'Etat, modernisateur de la France*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 2000.

CLAUDE Georges, *Léon Bourgeois, un Châlonnais, Prix Nobel de la paix. De la démocratie solidariste à la paix universelle, 1851-1925*, Châlons-en-Champagne, Editions de la Ville de Chalons-en-Champagne, 2001.

DERFLER Leslie, *Alexandre Millerand, the Socialist Years*, The Hague, Paris, Mouton, 1977 (rééd.).

DUROSSELLE Jean-Baptiste, *Clémenceau*, Paris, Fayard, 1988.

FARRAR Marjorie Milbank, *Principled Pragmatist : the Policial Career of Alexandre Millerand*, New York, Berg, 1991.

KEIGER John, *Raymond Poincaré*, Cambridge University Press, 1997.

LEFEBVRE Denis, *Marcel Sembat, socialiste et franc-maçon*, Paris, Graffic, 1995.

MAGNIEN Jean, *Alexandre Millerand*, s.l., DES, 1962.

MANTOUX Paul, MAURETTE Fernand, *Albert Thomas*, Paris, Association "le souvenir d'Albert Thomas", 1956.

ROTH François, *Raymond Poincaré*, Paris, Fayard, 2000.

ROUSSEAU Guy, *Etienne Clémentel, 1864-1936. Entre idéalisme et réalisme, une vie politique. Essai biographique*, Exposition du 24 novembe-23 janvier 1999, Clermont-Ferrand, Archives Départementales du Puy-de-Dôme, 1998.

SCHAPER Bertus Willem, *Albert Thomas, trente ans de réformisme social*, Paris, Presses Universitaires de France, Assen, Van Gorcum, 1957.

SCHMIDT Martin E., *Alexandre Ribot, Odissey of a Libéral in the Third Republic*, The Hague, M. Nijhoff, 1974.

SORLOT Marc, *Léon Bourgeois, 1851-1925 : un moraliste en politique*, Paris, B. Leprince, 2005.

8 ARTICLES DE PÉRIODIQUES

« La puissance et la gloire de Marcel Boussac », *L'Entreprise*, n°95, 1er mars 1957.

« Première partie : l'inflation depuis 1914 » , *Études et conjonctures, Union française / Économie française*, 6e année, n°3, 1951, *La France et l'inflation*, p. 13-86.

ANTIER Chantal, « 1915. La France en chantier », in Guerres mondiales et conflits contemporains, 2005/3, p.53-62.

BARJOT Dominique et LESCENT-GILLES Isabelle, « L'autofinancement, condition de l'indépendance financière et de la croissance maîtrisée ? », dans *Entreprises et histoire*, n°22, octobre 1999.

BECKER Jean-Jacques, « Albert Thomas, d'un siècle à l'autre. Bilan de l'expérience de guerre », *Les cahiers IRICE*, 2008/2, n°2, p. 9-15.

BERG Maxime, HUDSON Pat, « Rehabilitating the Industrial Revolution », in *Economic History Review,* 45, 1992, p.25-50.

BERNARD Gilles, LACHAUX Gérard, « Le poilu de Verdun, février 1916 » , *Uniformes* (Gazette des), rubrique revue de détail, juillet-août 2009, n°265.

BOCK Fabienne, « L'exubérance de l'État en France de 1914 à 1918 », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°3, juillet 1984, p. 41-52.

BOULANGER Philippe, « Les Conscrits de 1914 : la contribution de la jeunesse française à la formation d'une armée de masse », dans *La Population dans la Grande Guerre, Annales de Démographie historique*, 2002/1, n°103, p. 11-34.

BOULOC François, « Des temps heureux pour le patronat : la mobilisation industrielle en France », in *Revue Matériaux pour l'histoire de notre temps. Les Français dans la Grande Guerre, Nouvelles questions, nouvelles approches*, 2008/3, p. 76-79.

BOUTILLIER Sophie, « L'industriel et le militaire, élément de réflexion à partir du capital social. LE cas des Schneider », *Innovations*, é005/1, n°21, p. 167-196.

BRANDT André, « Apports alsaciens à l'industrie de la Lorraine et de la Franche-Comté aux XVIIIe et XIXe siècles », *Lorraine, Alsace, Franche-Comté*, Société Savante d'Alsace et des régions de l'Est, Strasbourg et Paris, Edtitions F.-X. Le Roux & Cie, 1957, p.129-140.

BURDY Jean-Paul, DUBESSET Mathilde, ZANCARINI-FOURNEL Michelle, « Rôles, travaux et métiers de femmes dans une ville industrielle : Saint-Etienne, 1900-1950 » , *Le Mouvement Social*, n°140, 1987, p.27-53.

CALAME François, « L'homme de la Marne », *Gazette des Uniformes*, juillet-août 1975, n°26, p .4-11.

CAZALS Rémy, « 1914-1918 : chercher encore » , *Le Mouvement social*, n°199, avril-juin 2002, p. 107-113.

CAZALS Rémy, « En Languedoc lainier (1750-1950) : réflexion sur la conscience de place », dans Pierre Guillaume (dir.), *Les solidarités, le lien social dans tous ses états*, colloque réuni à Bordeaux les 16-17 juin 2000, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2001, p. 153-169.

CHALINE Jean-Pierre, « Les industriels normands : un patronat sans dynasties ? » dans *Dynasties patronales françaises*, numéro spécial du *Mouvement social*, 122, juillet-sept., 1985, p. 43-57.

CHASSAGNE Serge, « Aspects des phénomènes d'industrialisation et de désindustrialisation dans les campagnes françaises au XIXe siècle », *Aux origines de la révolution industrielle*, in *Revue du Nord*, numéro spécial, Tome LXIII, n°248, Janvier-Mars 1981, p. 35-58.

CHATAIN Paul, « Les façonniers-tisseurs à Vienne » , *Bulletin de la société des amis de Vienne*, n°105, fascicule 1, 2010, p.13-20.

CHEVALIER J.-J., « La Compagnie des lins et toiles de l'Ouest et ses promoteurs (1839-1862) : l'échec d'une entreprise capitaliste choletaise » , *Annales de Normandie*, n°38 2-3, 1988, p. 105-123.

CAUDRON André, « Du Consortium à la bourgeoisie chrétienne » , *Revue du Nord*, 1991, n°290, p. …-… .

CHOMEL V., « Les archives des bénéfices de guerre (1914-1919) » , *Gazette des archives*, n°62, 3e trimestre 1968. (pagination ?).

COINTEPAS Michel « Il y a 80 ans, "la journée de huit heures" », travail-emploi, ressource internet, n.d. : http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/journee_de_8h.pdf.

COLEMAN Donald Cuthbert, « An Innovation and its Diffusion : the "New Draperies" », in *Economic History Review*, 2, XXII, 1969, p. 417-429.

COLOMBANI, « Un intendant de la guerre 1914-1918, l'intendant général Adrian » , *Revue historique de l'Armée*, 1968, p. 60-62.

DAUMAS Jean-Claude, « L'industrie lainière en France : un siècle de mutations (1870-1973) », in *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, juillet-sept. 1997, n°47, p. 14-20.

DAVIET Jean-Pierre, « Le complexe industriel de Roubaix-Tourcoing et le marché de la laine (1840-1950) » , *Le processus d'industrialisation et le secteur textile dans la France du Nord, XIIIe-XIXe siècle*, in *Revue du Nord*, numéro spécial, t. LXIX, n°275, 1987, p. 777-814.

DEBARGE Sébastien, « Fourmies occupé pendant la Grande Guerre », *Revue du Nord, 1914-1918, guerre et occupation*, 1998, n°225, p. 289.

DELPERIER Louis, « 1914 : les zouaves en campagnes », *Uniformes* (gazette des), juillet-août 1983, n°75, p. 12-19.

DELPERIER Louis, « L'évolution de l'uniforme jusqu'en 1915 » , *Uniformes* (gazette des), février 1983, n°72, p. 31-33.

DENORD François, « Les idéologies économiques du patronat français au XXe siècle », *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, n°114, 2012/2, p. 171-182.

DENORD François, HENRY Odile, « La "Modernisation" avant la lettre : le patronat français et la rationalisation (1925-1940) », *Sociétés contemporaines*, n°68, 2007/4, p. 83-104.

DILLEMANN Georges, « Les essais de nouvelles tenues pour l'infanterie française, 1897-1909 : les premiers essais », *Gazette des Uniformes*, nov.-déc. 1977, n°40, p. 14-16.

DOWNS Laura Lee, « Les marraines élues de la paix sociale ? Les surintendantes d'usine et la rationalisation du travail en France, 1917-1935 », *Le Mouvement Social*, n°164, 1993, p. 53-76.

DRUELLE-KORN Clotilde, « De la pensée à l'action économique : Étienne Clémentel (1869-1936), un ministre visionnaire », Histoire@ Politique, 2012/1 n°16, p. 40-54.

DRUELLE-KORN Clotilde, « Ministère du Commerce – Statistique générale de la France. Le rendez-vous manqué des statistiques économiques », Histoire et mesure [en ligne], XXII-1, 2007, mis en ligne le 1er juin 2010, consulté le 19 octobre 2012.
URL : http://histoiremesure.revues.org/2263

ECK Jean-François « Entreprises et espace : le cas de l'Europe continental du Nord-Ouest du milieu du XVIIIe siècle à la fin du XXe siècle », Histoire, Société et économie, septembre 2012.

FACON Aurélie, « Neuf fonds textiles nouvellement disponibles aux Archives nationales du monde du travail (Roubaix) », *Entreprises et Histoire*, n°66, 2012/1, p. 232-240.

FEIERTAG Olivier, « Réguler la mondialisation : Albert Thomas, les débuts du BIT et la crise économique mondiale de 1920-1923 », *Les cahiers Irice*, 2008/2, p. 127-155.

FRADER Laura L., « Définir le droit du travail : rapports sociaux de sexe, famille et salaires en France aux XIXe et XXe siècles », *Le Mouvement Social*, n°184, 1998, p. 5-22.

FRADER Laura L., « Femmes, genre et mouvement ouvrier en France aux XIXe et XXe siècle : bilan et perspectives de recherche », *Clio*, n°3, 1996, p. 223-244.

FRIDENSON Patrick, REBERIOUX Madeleine, « Albert Thomas, pivot du réformisme français », in *Le mouvement social*, avril-juin 1974, p. 85-97.

FRIDENSON Patrick, « Un tournant taylorien de la société française (1904-1918) », *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, 42e année, n°5, 1987, p. 1031-1060.

GRISET Pascal, « L'histoire économique, des horizons multiples pour le jeune chercheur », *Histoire au présent*, n°6, *Premières recherches. Débuter dans la recherche historique*.

GUERY Alain, « Industrie et colbertisme : origines de la forme française de la politique industrielle », in *Histoire, économie et société*, 8, 3, 1989, p. 297-312

GUYADER Raymond, « Avec ceux de la division marocaine, 1915-1918 : le drap "moutarde" », *Uniformes* (Gazette des), sept.-oct. 1977, n°39.

HARDY-HEMERY Odette, « Le textile artificiel : substitut de la soie ou ersatz », *Le processus d'industrialisation et le secteur textile dans la France du Nord, XIIIe-XIXe siècle*, in *Revue du Nord*, numéro spécial, octobre-décembre 1987, p. 815-842.

HARDY-HEMERY Odette, « Une limite au libéralisme intégral ? Ententes et cartels dans le monde au XIXe siècle et dans le premier tiers du XXe siècle », Revue du Nord, n°300, avril-juin 1993, p.319-342.

HAUTCŒUR Pierre-Cyrille, « L'autofinancement : théorie, question de méthode et tentative de cadrage macro-économique pour la France (1914-1990) » , dans *Entreprises et histoire*, n°22, octobre 1999, p. 55-77.

JENKINS David.T., MALIN J.C., « European Competition in Wollen Cloth, 1870-1914 : the Role of Shoddy », in *Business History*, 1990, XXXII, 4, p.66-80

JOLIVET Gérard, « La CGT viennoise avant 1914 », Bulletin de la société des amis de Vienne, n°109, fascicule 1, 2014.

JOLIVET Gérard, « La CGT Viennoise dans la Grande Guerre (2e partie) : le réveil du syndicalisme (1916-1917) » , *Bulletin de la Société des amis de Vienne*, n°109, fascicule 4, 2014.

LACHAUX Gérard, « Les masques à gaz de la Grande Guerre dans les collections du musée du Service de Santé des Armées (1ère partie) » *Uniformes* (Gazette des), sept.-oct. 2009, n°266, p.42-61.

LEMARCHAND Yannick, « 1880-1914, l'échec de l'unification des bilans. Le rendez-vous manqué de la normalisation », *Comptabilité - Contrôle - Audit*, 1995/1, p. 7-24.

LEVAIN Janine, ROUGERIE Jacques, STRAUS André, « Contribution à l'étude des mouvements de "longue durée" : la croissance de l'industrie lainière en France au XIXe siècle :

ses allures et ses déterminants », in *Recherche et travaux*, Institut d'histoire économique et sociale de Paris I-Panthéon-Sorbonne, déc. 1983, bull. n°12, p.59-96, et déc. 1984, bull. n°13, p.59-125.

LOEZ André, « Autour d'un angle mort historiographique : la composition sociale de l'armée française en 1914-1918 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2008/3, n°91, p. 32-41.

MAITTE Corine, « Incertitudes et bricolages. L'industrie textile à Prato aux XVIIIe et XIXe siècle », *Annales HSS*, 52, 6, 1997, p.1275-1303.

MARTINAGE Renée, « Les collaborateurs devant la cour d'assise du Nord après la très Grande Guerre », *Revue du Nord*, n°309, année 1995, p. 96.

MARTIN-LANGLET Anne, « L'habitat collectif et les initiatives patronales dans l'industrie textile septentrionale entre les deux guerres », *Revue du Nord, 2008/1*, n°274, p. 153-172.

MASTIN Jean-Luc, « L'entente et le marché : le cartel des peigneurs de laine de Roubaix-Tourcoing (1881-1914) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°58-2, 2011/2, p.120-145.

MÉDARD Louis, « L'Œuvre scientifique de Paul Vieille (1854-1934) », dans *Revue d'histoire des sciences*, vol. 47, n°3, 1994, p. 381-404.

MICHAUX, « Les ravitaillements de l'intendance aux armées, 1914-1918 », *Revue historique de l'Armée*, 1968, p.49-59.

MOUTET Aimée, « L'introduction de la production en chaîne en France du début du XXe siècle à la grande crise des années 1930 », *Histoire économie et sociale*, n°1, 1983.

NIVET Philippe, « Les réfugiés de guerre dans la société française (1914-1946) », *Histoire, économie et sociét*é, 2004/2, p. 247-259.

NOIRIEL Gérard, « Du patronage au paternalisme : la restructuration des formes de domination de la main-d'œuvre ouvrière dans la métallurgie française », *Le Mouvement social*, n°144, 1988, p. 35-77.

PERROT Michelle, « De la manufacture à l'usine en miettes », *Le Mouvement social*, oct.-déc. 1983, p.3-12.

PERROT Michelle, « Femmes et machines au XIXe siècle », *Romantismes*, n°41, 1983, p.6-17.

PERROT Michelle, « Qu'est-ce qu'un métier de femme ? », *Le Mouvement Social*, n°140, 1987, p.2-10.

PORTE Rémy, « Mobilisation industrielle et guerre totale : 1916, année charnière », *Revue Historique des Armées*, n°…, 20.., p.26-35.

REYNAUD Brigitte, « L'électrification de l'industrie textile et l'entrée des femmes à l'atelier : l'exemple de la rubanerie stéphanoise », *La Femme et l'électricité, Bulletin d'histoire de l'électricité*, n°19-20, 1992, p.55-72.

RISACHER Bertrand et STOSKOPF Nicolas, « L'industrie alsacienne dans la Grande Guerre : un désastre économique ? », *Revue d'Alsace* [En ligne], 139 | 2013, mis en ligne le 01 octobre 2016, consulté le 25 janvier 2017. URL : http://alsace.revues.org/1927.

SCHWEITZER Sylvie (éd.), « Formations, emplois XIXe-XXe siècle », *Bulletin du Centre Pierre-Léon*, n°3-4/1997.

SCHWEITZER Sylvie (éd.), « Urbanisation et industrialisation », *Bulletin du Centre Pierre-Léon*, n°1-2, 1996.

SOUAMAA Najib, « La loi des huit heures : un projet d'Europe sociale ? (1918-1932) », dans *Travail et Emploi*, n°110, avril-juin 2007, p. 27-36.

TAQUET de CAFFARELLI Evelyne, « L'industrie textile à Reims. Une reconversion », *Travaux de l'Institut de géographie de Reims*, n°4, 1970, pp. ?

THIERS Éric, COSSON Olivier, « La guerre et le droit, 1914-2004. Entretien avec Pierre Hassner », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 2005/1 n°23, p. 9-22.

THIERY Frédéric, « "La première veste de camouflage de guerre au monde" est inventée par Louis Guingot », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2007/3 n° 227, p.7-21.

TILLY Louise A., « Gender and Jobs in Early XXth Century French Industry », *International Labor and Working-Class History*, n°42, 1993, p.31-47.

TILLY Louise A., « Structure de l'emploi du travail des femmes et changement démographique dans deux villes industrielles : Anzin et Roubaix, 1872-1906 », *Le Mouvement Social*, n°105, 1978, p.33-58.

TOUCHELAY Béatrice, « De "guerres et statistiques" à "la genèse de la décision". Premier bilan des journées d'études sur la statistique dans la France contemporaine », Histoire et mesure [en ligne], XXII-1, 2007, mis en ligne le 3 décembre 2007, consulté le 10 octobre 2012. URL : http://histoiremesure.revues.org/2283.

TOUCHELAY Béatrice, « La comptabilité et l'expertise à l'origine d'un empire industriel : Marcel Boussac et la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre, 1916-1928 », *Journée d'histoire de la gestion et du management,* Roubaix, ANMT, 2007.[ressource numérique].

VANOLI Dominique, « Les ouvrières enfermées : les couvents soyeux » , *Les Révoltes Logiques*, n°2, 1976, p.19-40.

WISNIEWSKI Clément, « L'épreuve de la reconstruction industrielle dans le Haut-Rhin après la Grande Guerre », dans *Les Reconstructions d'après-guerre en Alsac*e , *Revue d'Alsace*, n°142, 2016, p. 75-94.

ZEITLIN Jonathan, « Les voies multiples de l'industrialisation », *Le Mouvement social*, n°133, 1985, p.25-33.

1 INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1: Répartition des effectifs ouvriers du textile en 1906.....61

Tableau 2: Répartition des emplois par type/genre/sexe, recensement du 4 mars 1906 (en milliers de personnes)..... 61

Tableau 3: Répartition des broches de filature et retordage, laine cardée en France, 1910.....72

Tableau 4: Broches à filer et à retordre la laine peignée en 1910..... 73

Tableau 5: Production de coton dans les principaux pays exportateurs, 1901-1914.....91

Tableau 6: Prix moyen quinquennal du coton brut américain, 1895-1910.....94

Tableau 7: Évolution mensuelle des stocks et des ventes de filés des filatures de Normandie et du Nord, 1910-1912 (en kg).....98

Tableau 8: Répartition des broches de filature (1911) et des métiers à tisser (1909).....101

Tableau 9: Production de drap de troupe pendant la guerre, 1914-1918 (milliers de mètres).. 132

Tableau 10: Achats de cotons bruts ou manufacturés par J. P. Morgan, 1915-1917.....144

Tableau 11: Arrivages de coton brut au Havre par pavillon (par balles).....152

Tableau 12: Programme des besoins d'importation par mer, octobre 1917- septembre 1918 (en tonnes).....154

Tableau 13: Attributions de la 2e section du service technique du ministère du Commerce....158

Tableau 14: Redressement subit par la société Michalon-Siedel-Kaltenbach, Roanne (Loire), 1926 (en frs).....178

Tableau 15: Schéma général d'un bilan comptable..... 181

Tableau 16: Achat et fourniture de laine pour le drap de troupe, 1914-1916 (en tonnes).....194

Tableau 17: Marchés de lavage de laine passés par l'Intendance en 1916.....200

Tableau 18: Répartition des zones d'achat des commissaires et résultats obtenus pour 1916..203

Tableau 19: Importation de laine en France, 1913-1920 (en tonnes).....209

Tableau 20: Achats de laine exotiques en lavé à fond, 07/1914-12/1916.....214

Tableau 21: Relevé des achats effectués par le service de l'habillement et du campement, 11/1914-07/1918..... 215

Tableau 22: Cours au Havre des 100 kg de laine en suint Buenos-Aires (francs courants).….216

Tableau 23: Importations françaises de laines brutes anglaises par sources (en tonnes).....219

Tableau 24: Production mondiale de coton, 1914-1920 (milliers d'unités).....224

Tableau 25: Importations de coton brut, 1913-1919 (en tonnes)..... 224

Tableau 26: Cours au Havre du coton good midling (francs/50 kg).....225

Tableau 27: Comparaison des prix de revient du coton brut en France et en Angleterre.....230

Tableau 28: Importation de balles de coton au Havre et expéditions vers les filatures.....232

Tableau 29: Liste des importateurs français ayant déclaré l'importation de balles de coton américain, 13 août - 8 octobre 1917.....237

Tableau 30: Bilan comptable du Consortium cotonnier français au 31 décembre 1918.....238

Tableau 31: Stocks de coton bruts, filés et déchets déclarés en janvier et juillet 1918 (tonnes). 241

Tableau 32: Situation au 15 mai 1918 des balles de cotons d'Amérique importés et à importer d'août 1917 à août 1918..... 244

Tableau 33: Situation des expéditions de coton pour le consortium au 17/12/1918.....246

Tableau 34: Évolution des prix du charbon français entre 1913 et 1919 en francs courants et constants (1913)..... 251

Tableau 35: Prix moyen semestriel du charbon vendu par l'Union charbonnière vosgienne, 1914-1920 (en frs).....258

Tableau 36: Accroissement annuel moyen de la puissance installée et de la capacité de retenue (1910-1918).....260

Tableau 37: Détail du prix d'un mètre de drap de troupe, septembre 1914 (en francs).....281

Tableau 38: Évolution des prix moyens des marchés de drap de troupe livrés par les drapiers d'Elbeuf-Louviers, 1914-1918 (en frs).....282

Tableau 39: Prix moyen du mètre de drap chez Vitalis et Teisserenc, 1914-1919 (francs constants)..... 283

Tableau 40: Prix moyen des tissus de laine à l'exportation, 1913-1918 (frs/kg).....283

Tableau 41: Chiffre d'affaires des draperies d'Elbeuf, 1913-1919 (en francs courants).....287

Tableau 42: Livraisons de draps et marchandises de Blin & Blin aux services de la Guerre, 1914-1915 (en francs)..... 288

Tableau 43: Rentabilité de fabriques de drap d'Elbeuf, 1913-1919..... 289

Tableau 44: Acquisitions d'immeubles et de matériel par Blin & Blin, 1914-1919 (en frs).....290

Tableau 45: Immobilisations chez Blin & Blin, 1914-1919 (en francs courants).....290

Tableau 46: Immobilisations chez Fraenckel-Herzog, 1913-1917 (francs courants).....291

Tableau 47: Acquisitions de matériel et constructions par Fraenckel-Herzog, 1914-1920 (en frs)..... 291

Tableau 48: Productions de la place de Vienne, 1914-1919 (en mètres).....295

Tableau 49: Production mensuelle de draps par la place de Vienne, 1914-1919 (en mètres)…296

Tableau 50: Part du fonds de roulement dans le financement de l'actif circulant, 1914-1919. 297

Tableau 51: Rentabilité commerciale et industrielle des usines viennoises (1913-1919).....298

Tableau 52: Chiffre d'affaires de Labordes & fils, Castres, 1911-1918.....299

Tableau 53: Livraisons mensuelles de draps par la société Bourguet & Cie, 1914-1919 (en frs). 300

Tableau 54: Fabrication du drap de troupe dans l'arrondissement de la chambre de commerce de Castres, 1916 et 1917 (en mètres)..... 301

Tableau 55: Production de drap de troupe en 70 cm et 140 cm de largeur par Labordes & fils, 1914-1916..... 302

Tableau 56: Chiffres d'affaires de fabriques héraultaises, 1914-1919 (en frs).....304

Tableau 57: Production et chiffre d'affaires des sociétés Vitalis et Teisserenc, 1914-1919.....304

Tableau 58: Répartition du matériel de production du drap en Ariège, 5 décembre 1917.....306

Tableau 59: Livraison de laines teintes aux filateurs de la société Bourguet en 1915.....307

Tableau 60: Rentabilité de la fabrique de draps Teisserenc-Visseq, 1913-1918.....308

Tableau 61: Chiffre d'affaires approximatif de la SA Normant, 1914-1919.....310

Tableau 62: Rentabilité de la SA Normant, 1914-1918..... 312

Tableau 63: Évolution de la production et du CA de la SA des éts Balsan, 1913-1919.....313

Tableau 64: Part des états n°5 et 7 dans le CA de la SA des éts Balsan, 1914-1920.....314

Tableau 65: Rentabilités de la SA des Éts Balsan, 1913-1919.....316

Tableau 66: Exportation d'articles de coton en tous genres.....317

Tableau 67: Exportation d'articles de coton en tous genres (millions de francs).....318

Tableau 68: Tonnage exporté approximatif (en tonnes).....318

Tableau 69: Prix du mètre des tissus de coton vendus à l'armée, 1914-1918 (en francs).....322

Tableau 70: Évolution du prix courant des tissus de coton vendus à l'armée, 1914-1918.....322

Tableau 71: Évolution du prix constant des tissus de coton vendus à l'armée, 1914-1918.....323

Tableau 72: Prix des calicots des Vosges sur la Place de Paris, 1914-1919.....323

Tableau 73: Production annuelle de la SA des Éts de Fleury-sur Andelle, 1914-1919.....329

Tableau 74: Production de fils et de tissus de Westphalen-Lemaître, 1913-1918.....330

Tableau 75: Chiffre d'affaires courant et constant de la société Westphalen-Lemaître, 1913-1919 (en francs)..... 331

Tableau 76: Estimation des volumes de coton brut au 30 décembre d'après le compte « coton au Havre » à l'actif du bilan de la société Waddington & Cie..... 332

Tableau 77: Évolution de la part des marchandises dans l'actif d'entreprises normandes.....333

Tableau 78: Réserves et provisions dans le passif d'entreprises normandes, 1913-1919.....333

Tableau 79: Immobilisations physiques dans l'actif après amortissements, 1913-1919.....334

Tableau 80: Rapport du fonds de roulement d'entreprises normandes sur l'actif circulant, 1913-1919.....334

Tableau 81: Rentabilités des cinq sociétés témoins de Seine-Inférieure, 1914-1919.....335

Tableau 82: Chiffres d'affaires d'entreprises vosgiennes, 1914-1919 (en francs courants).....344

Tableau 83: Achats et marchés directs passés par les services de l'armée avec la société Witz et Feltz (Vosges), 1914-1918..... 345

Tableau 84: Financement de l'actif circulant par le fond de roulements, Vosges, 1914-1920.. 348

Tableau 85: Production de tissus de Chavanon à Belmont (Loire), 1914-1919 (en mètres)….352

Tableau 86: Métiers par usine dans la région de Roanne-Thizy-Cours, en août 1915.....354

Tableau 87: Rentabilité commerciale et économique d'entreprises roannaises, 1914-1919….355

Tableau 88: Part des comptes sociaux et comptes courants d'associés dans le passif des bilans d'entreprises, 1914-1919..... 356

Tableau 89: Part du fond de roulement dans le financement de l'actif circulant, 1914-1919…356

Tableau 90: Répartition par groupes professionnels des besoins de main-d'œuvre d'après les bureaux de placements départementaux..... 366

Tableau 91: Effectifs de la Manufacture Balsan & Cie, fin 1916..... 381

Tableau 92: Effectif employé chez Witz & Feltz en 1917..... 382

Tableau 93: Évolution du personnel de l'usine de Pantin de la SFCC, 1914-1920.....383

Tableau 94: Répartition d'emplois réservés par blessure, 1916..... 387

Tableau 95: Alsaciens hommes travaillant dans le textile par catégorie, juillet 1916.....390

Tableau 96: Origine des réfugiés dans l'arrondissement de Vienne (Isère).....397

Tableau 97: Recensement des accidents du travail de 1912 à 1920.....405

Tableau 98: Évolution des prix à la vente des tissus de laine et de coton, 1914-1920 (en frs).410

Tableau 99: Salaires journaliers payés par M. Solanet (Aveyron), 1915-1918 (en frs).....412

Tableau 100: Salaire horaire chez SA des éts Normant, 1915-1917 (en frs).....413

Tableau 101: Salaires de certaines professions du textile, 1913-1916 (en frs).....413

Tableau 102: Tarifs payés à Vienne pour 10 heures de travail, 1913-1916 (en frs).....414

Tableau 103: Salaire journalier dans le tissage de coton à Roanne, 1914-1917 (en frs).....414

Tableau 104: Crèches d'établissement par type d'industrie au 1er semestre 1917.....418

Tableau 105: Chambres d'allaitement au 1er semestre 1917..... 418

Tableau 106: Établissements disposant d'une crèche.....419

Tableau 107: Établissement disposant d'une chambre d'allaitement.....419

Tableau 108: Relevé des bons de réquisitions inventoriés à la Chambre de commerce de Roubaix au 31 octobre 1916..... 455

Tableau 109: Relevé des bons de réquisitions inventoriés à la Chambre de commerce de Tourcoing au 31 octobre 1916..... 455

Tableau 110: État de l'industrie drapière sedanaise en 1914 et 1919.....471

Tableau 111: Factures payées par la société cotonnière d'Hellemmes pendant l'occupation, 1914-1917 (en frs).....475

Tableau 112: Réinstallation d'industriels lainiers en France libre.....483

Tableau 113: Chiffre d'affaires et bénéfices de Michau & Cie, 1913-1917.....485

Tableau 114: Acquisition de matériel de production par la SA de Peignage en 1916 (en frs)..487

Tableau 115: Prêts bancaires consentis à la SA de Peignage par La Lainière de Roubaix, 1916 (en frs).....488

Tableau 116: Investissements matériels et immeubles de la SA de Peignage, 1917-1918.....489

Tableau 117: Situation en banque de la SA de Peignage au 21 février 1919.....490

Tableau 118: Résultats de la société Huet & Claeyssens, 1916-1920 (en francs courants).....495

Tableau 119: Usines sinistrées du canton de Senones (Vosges).....529

Tableau 120: Valeurs d'avant-guerre du matériel et des bâtiments des industries lainières et cotonnières des régions envahies, novembre 1918 (en millions de francs de 1914).....530

Tableau 121: Autorisation d'achats et d'importations de matières premières et matériels industriels textiles, juin-octobre 1919 (en milliers de francs courants)..... 532

Tableau 122: Répartition des achats par étape de fabrication, juin-octobre 1919 (en francs courants).....532

Tableau 123: Effectifs ouvriers par corporation au 1er janvier 1914 et 1er janvier 1920.....537

Tableau 124: Reconstitution des industries lainière et cotonnière de l'arrondissement de Lille, 1922.....537

Tableau 125: Travaux de reconstruction effectués par la société Meunier & Cie, 1919-1920. 538

Tableau 126: Évaluation des dommages de guerre de la SA La Lainière de Roubaix (en frs). 541

Tableau 127: Avances mandatées aux industriels du Nord au 1er/03/1920 (milliers de francs). 542

Tableau 128: Besoins de la France en laine et produits de laine pour l'année 1919.....556

Tableau 129: Potentiel productif de la France et de l'Alsace avant la guerre.....558

Tableau 130: État du matériel textile de l'Alsace, 1914-1923.....561

Tableau 131: Evolution des dépenses sociales du Consortium de l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing (en frs).....573

Tableau 132: Travail effectif dans le textile, 1919-1923 (millions d'heures-ouvriers).....576

Tableau 133: Pays de destination des exportations françaises, 1919-1921 (en quintaux métriques)..... 577

Tableau 134: Exportations françaises et alsaciennes de tissus de coton en Allemagne, 1920-1921 (en quintaux métriques)..... 577

Tableau 135: Arrivages et expéditions de matières à Mazamet, 1913-1922 (tonnes).....583

Tableau 136: Volume de production des draperies de l'arrondissement de Castres, 1913-1922 (en tonnes).....584

Tableau 137: Expéditions de tissus avant, pendant et après la guerre en gare de Labastide-Rouairoux (1913-1922).....585

Tableau 138: Estimation du matériel de l'industrie lainière de l'Hérault en 1923.....586

Tableau 139: Évolution du potentiel productif de la draperie viennoise, 1900-1923.....587

Tableau 140: Répartition des métiers entre fabricants de Vienne, 1923.....587

Tableau 141: Extension de l'appareil de production chez Blin & Blin, 1908-1919.....588

Tableau 142: Indice de production générale et de l'industrie cotonnière, 1919-1922.....592

Tableau 143: Évolution du potentiel productif de l'Est de la France, 1902-1923.....593

2 INDEX DES FIGURES

Figure 1: Évolution des salaires nominaux et réels et du coût de la vie, 1900-1913.....67

Figure 2: Production mondiale de laine en 1910..... 71

Figure 3: Adjudication du 20 mai 1914. Répartition des lots par département.....77

Figure 4: Plus haut et plus bas prix du coton à New York, 1900-1910 (en cents).....94

Figure 5: Variation semestrielle des prix du coton brut, du fil et du tissu, 1908-1914 (en francs) 95

Figure 6: Importation et Exportation de fils de coton de France, en tonnes, 1900-1914.....97

Figure 7: Exportation des tissus de coton par pays de destination, 1906-1912 (en tonnes)....100

Figure 8 : Graphiques comparatifs des programmes et des commandes effectives, avril-septembre 1915 (en millions de mètres)..... 128

Figure 9: Schéma d'organisation de la production du drap de troupe, de la matière première aux armées..... 130

Figure 10: Pays d'importation de tissus de coton, 1913-1920 (en quintaux métriques).....146

Figure 11: Pays d'importation de draps de laine, 1913-1920 (en quintaux métriques).....147

Figure 12: Évolution des expéditions et réceptions de matières premières sur Mazamet, 1913-1919 (en tonnes).....198

Figure 13: Répartition des laines brutes par origine, 1913-1920.....209

Figure 14: Répartition des laines brutes par origine, 1913-1918.....210

Figure 15: Évolution du cheptel ovin dans les pays du Maghreb, 1913-1920.....213

Figure 16: Stocks et valeurs courantes de coton aux entrepôts du Havre, Rouen et du canal de Tancarville, 1914-1919..... 231

Figure 17: Évolution moyenne des prix de vente de coton brut par le consortium cotonnier français, 1918-1919.....247

Figure 18: Indice de production de charbon en France, 1913-1920.....249

Figure 19: Consommation de ressources énergétiques de la société Witz & Feltz, 1914-1919 (francs courants).....262

Figure 20: Bénéfices réalisés par les fabriques de drap, en millions de francs (1914-1919)...284

Figure 21: Produits textiles manufacturés expédiés de Mazamet, 1913-1919 (en tonnes).....302

Figure 22: Part des draps de troupe dans la production de cinq manufactures de l'Ariège, 1914-1919 (%).....303

Figure 23: Évolution des exportations de tissus de coton 1915-1918.....318

Figure 24: Évolution comparée du prix du coton brut avec les prix de vente des tissus calicots des Vosges..... 324

Figure 25: Évolution comparée du prix du coton brut avec les prix des marchés.....324

Figure 26: Prix de revient des matières premières et produits manufacturés en stocks chez Gaillard & Cie, 1914-1919 (francs constants)..... 325

Figure 27: Bénéfices réalisés par les filatures et tissages de coton, en millions de francs (1914-1919)..... 325

Figure 28: Acquisition de tissus de coton par l'Intendance et le service de Santé, 1914-1918 (en millions de mètres).....327

Figure 29: Stocks de la société Gaillard & Cie, 1913-1919.....332

Figure 30: Chiffre d'affaires moyen des entreprises vosgiennes étudiées, 1914-1919.....345

Figure 31: Marché de fourniture et de fabrication pour les services de l'armée, octobre 1916 - avril 1919 (en mètres)..... 346

Figure 32: Rentabilités moyennes des entreprises vosgiennes témoins, 1914-1919.....347

Figure 33: Ventes du CIC 1 et montant des marchés militaires passé par M. Boussac, 1914-1918 (francs courants).....349

Figure 34: Ventes aux services de la Guerre par M. Boussac, 1914-1918 (en frs courants).. .350

Figure 35: Profession des mis en sursis d'appel dans la Seine-Inférieure, industrie cotonnière, juin-juillet 1916.....372

Figure 36: Évolution des effectifs féminins (toutes industries textiles), 1914-1918.....377

Figure 37: Emplois par sexe à l'usine de délainage de Mazamet, décembre 1916.....380

Figure 38: Répartition par sexe des emplois à l'usine du Pont-de-Larn, décembre 1916.....380

Figure 39: Postes occupés par des Alsaciens, Vosges, juillet 1916.....392

Figure 40: Répartition par âge des Alsaciens du textile dans les Vosges, juillet 1916.....393

Figure 41: Occupation des réfugiés par secteur et sexe, Vienne (Isère), 1915-1919.....398

Figure 42: Année d'arrivée des réfugiés du textile à Vienne, 1914-1919.....398

Figure 43: Accidents du travail, 1912-1920.....405

Figure 44: Prix de gros, de détail et du pain et salaires ouvriers hommes.....409

Figure 45: Grévistes de l'industrie cotonnière dans trois départements, 1914-1918.....423

Figure 46: Jours de grèves dans l'industrie cotonnière dans trois départements, 1914-1918.. 423

Figure 47: Trésorerie de l'Union syndicale du textile de Roanne et Le Coteau, 1915-1918.. .431

Figure 48: Adhérents au syndicat textile de Vienne, 1913-1918.....432

Figure 49: Avis placardé de la Kommandantur, 4 novembre 1914.....452

Figure 50: Devenir des 732 090 broches pour laine peignée de la région de Fourmies.....464

Figure 51: Dépenses de « travaux de sauvegarde » de la société cotonnière d'Hellemmes, dossiers "peignés", 1914-1918 (en frs)..... 476

Figure 52: Dépenses en « travaux de sauvegarde » de la société cotonnière d'Hellemmes, dossier "cardés", 1914-1918 (en frs).....476

Figure 53: Salaires et aides versées par la société Bonami-Wibaux à ses ouvriers et ouvrières, 1914-1920..... 479

Figure 54: Répartition du montant alloué au comité de direction de la SA de Peignage, pour rémunération, exercice 1917-1918.....491

Figure 55: Passif de la fabrique de couvertures Heyndrickx, 1916-1918.....492

Figure 56: Passif de l'usine d'effilochage de G. Heyndrickx, 1916-1918.....493

Figure 57: Chiffres d'affaires de la société Huet et Claeyssens, 1915-1920 (en frs).....496

Figure 58: Bénéfices nets jugés par la commission du 1er degré pour la S.A. des Ets Kullmann, 1914-1919 (en frs).....511

Figure 59: Évolution du passif de la SA des Ets Kullmann au 30 juin, 1912-1919.....512

Figure 60: Reprise des activités économiques dans les départements sinistrés, 1918-1920.. .535

Figure 61: Reprise de l'activité des établissements textiles sinistrés dans l'arrondissement de Lille et le département des Ardennes, taux de main-d'œuvre, du 1er juillet 1919 au 1er octobre 1920.....536

Figure 62: Indice du produit industriel des textiles alsacien, 1919-1930.....559

Figure 63: Exportation d'Alsace en Allemagne pour un contingent certifié de 100 kg, 1920-1925.....561

Figure 64: Indices des cours de la laine et du coton, 1919-1921.....575

Figure 65: Cours de change du dollar et de la livre sterling en francs.....580

3 INDEX DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1: « D'impressionnants glorieux haillons », décembre 1914.....18

Illustration 2: Le tricot du soldat.....133

Illustration 3: Cotons au magasins généraux du service de Santé, Bordeaux, décembre 1915. 223

Illustration 4: Facture de l'Union Charbonnière Vosgienne, 30 septembre 1919.....258

Illustration 5: Avis des industriels délaineurs de Mazamet aux ouvrières et ouvriers, décembre 1915.....417

Illustration 6: Enlèvement de balles de laine chez Richardson & Cie, Roubaix, v. 1915.....454

Illustration 7: "Equipe allemande se faisant photographier en détruisant au marteau les 350 métiers de tissage Cathelain, de Boussières (près Cambrai)", n.d.....461

Illustration 8: Ruines de logements ouvriers "Bon Père" de la société Harmel frères, novembre 1918.....469

Illustration 9: Atelier de carderie (laine), tissage A. Motte & Cie, Roubaix, 20 mars 1919....528

Illustration 10: Cardage de la laine.....681

Illustration 11: Ruban de carde.....681

Illustration 12: Peignage de la laine.....682

Illustration 13: Affinement de la mèche 1.....682

Illustration 14: Affinement de la mèche 2.....682

Illustration 15: Fabrication du fil par métier renvideur.....683

Illustration 16: Battage du coton (début).....683

Illustration 17: Battage du coton (fin).....683

Illustration 18: Cardage, entrée de la nappe.....684

Illustration 19: Cardage, sortie du ruban.....684

Illustration 20: Bancs à étirage.....684

Illustration 21: Métier à filer continu.....684

Illustration 22: Navette du métier à tisser.....685

Illustration 23: Navette avec bobine.....685

Illustration 24: Métier à tisser mécanique.....686

Illustration 25: Métier à tisser mécanique "Jacquard".....686

Illustration 26: Pile à fouler.....687

Illustration 27: Laineuse à chardon.....687
Illustration 28: Tondeuse.....688

4 INDEX DES NOMS PROPRES ET DE LIEUX

Afrique du Nord.....
Afrique du Nord.....39, 154, 209 sv, 213

Aftalion, Albert.....
Aftalion....20, 132, 209 sv, 216, 219, 224 sv, 283, 313, 317, 322, 332, 445

Aïdé (industriel).....
Aïdé & Cie..... 165

Aiguillon..... 586

Ain.....203 sv

Aisne.....61, 73, 101, 203, 397, 461, 504, 547

Albi..... 196, 253

Alger..... 199, 212

Algérie 71, 96, 100, 177, 199, 210 sv, 265, 564, 577, 579

Allain, Maurice.....
Allain.....120 sv, 607

Alleand-Bessand, X.....
Alleand-Bessand.....164

Allemagne. 11, 36 sv, 43, 50, 86, 153, 216, 248, 393, 399, 420, 427, 468 sv, 518, 521, 531 sv, 550, 558 sv, 576 sv, 581, 602, 608, 616, 623

Allereau, Georges.....
Georges Allereau.....165

Allier.....203

Alsace-Lorraine.....
Alsace.....17, 33, 47, 96, 103, 106, 336, 385, 389 sv, 393 sv, 397, 444, 508, 511 sv, 517 sv, 523, 549, 553 sv, 556 sv, 576 sv, 595 sv, 600, 602 sv, 616
Alsace-Lorraine.....36, 517 sv, 523, 557 sv

Altkirch..... 508

Amérique du Nord..... 70

Amérique du Sud. .71, 100, 109, 141, 147, 191, 193, 207, 209, 213 sv, 265, 488, 522, 607

Amos & Cie.....
Amos & Cie.....165

Amphoux, Étienne.....
Amphoux.....227, 231 sv, 235, 244 sv

Anciaux, X.....
Anciaux..... 165

Angers.....419, 483, 494, 505

Angleterre.....30, 47, 68, 71, 86, 88, 94, 145 sv, 154, 156, 158, 166 sv, 188, 208, 217, 219, 221, 230, 233, 248, 250, 255, 257, 484, 486, 532, 540, 554, 567, 577, 579, 606, 623

Annecy.....336

Anvers.....71, 74

Arches..... 512

Ardèche.....203

Ardennes.....10, 33, 38, 72, 104, 131, 269, 397, 443, 445, 448, 450, 466, 469, 471, 514, 542

Argentine. . .22, 71, 86, 145, 147, 193, 210, 213 sv, 218, 265, 506, 577

Argonne..... 134

Ariège.…38, 48, 81, 203 sv, 274, 298, 303, 305 sv, 308, 369, 375, 380, 406, 422, 571 sv, 586

Armentières 59, 66, 105 sv, 443, 494, 535, 537, 599, 601, 622

Armingaud.....
Armingaud.....305

Asie..... 100, 567

Aube.....61, 203, 298, 483, 570

Aubry, X.....
Aubry.....212

Aude..... 78, 203 sv

Audibert, contrôleur général.....
Audibert.....142, 144

Aussillans.....
Aussillans..... 305, 384

Australie. 22, 71, 154, 193, 213 sv, 217 sv, 265, 488, 501

Auxerre..... 288

Avesnes.....72 sv, 82, 591, 614

Aveyron. 78, 201, 203, 248, 251, 253, 298, 305, 370, 411 sv, 609

Azerailles..... 338, 371

Bachelier, X.....
Bachelier.....205 sv
Badin, Georges.....
G. Badin.....418 sv
Baile (industriel).....
Baile..... 293
Balkans.....99, 117 sv, 146, 191, 352, 576, 590
Balsan (industriels).....
Balsan. .77, 80, 87 sv, 120 sv, 188, 267, 279, 309, 313 sv, 358 sv, 367, 374, 381, 402, 589 sv, 607, 611, 617
Bar-le-Duc.....512
Barentin.....101, 328, 331 sv, 372, 418 sv
Bariquand.....
Bariquand.....355 sv, 420
Barthou, Louis.....
Barthou.....16, 126
Basses-Alpes.....203
Basses-Pyrénées.....203
Baume-les-Dames.....343
Beauvois-en-Cambrésis.....449
Bédarieux.....78 sv, 586
Bedel, Maurice.....
Bedel..... 19
Belfort....49, 72 sv, 101, 104 sv, 363, 397, 419, 596
Belgique..33, 46, 50, 71, 74, 86, 248, 385, 397, 456 sv, 532 sv, 577
Belmont.....352
Béluze frères.....
Béluze.....355 sv
Béluze frères.....355
Benoiît, Edouard (industriel).....
Edouard Benoît.....165
Benoist.....
Benoist.....83
Béranger (banque).....
Béranger.....159, 183, 490, 614
Berck.....494
Bernier, Léon et Georges.....
Léon et Georges Bernier.....464
Bérot, Philippe.....
Philippe Bérot.....165
Bertaud Frères.....
Bertaud.....416
Bertaud Frères.....415, 420
Berthélémy, Henri.....
Henri Berthélémy.....277
Bertrand, Henry.....
Henry Bertrand.....165
Bienvenu-Martin, Jean-Baptiste.....
Bienvenu-Martin.....137, 364
Billy, M. de.....
M. de Billy.....236
Bitschwiller.....463, 485, 507
Blackpool.....68
Blin & Blin.....
Blin.....48, 381, 399, 419 sv, 486, 555
Blin & Blin 21, 76 sv, 165, 287 sv, 315, 359, 442, 588, 611, 617
Blondeau (industriel).....
Blondeau..... 600
Blondiaux (industriel).....
A. Blondiaux & Cie.....165
Blum, X.....
Blum.....275
Bolbec.....59, 101, 320
Bonami-Wibaux (filature).....
Bonami-Wibaux.....449, 478 sv
Bonin, Georges.....
G. Bonin.....79
Bonneuil.....256
Bonnier, Francisque.....
Bonnier....20, 163 sv, 167, 268, 285, 292 sv, 555, 611
Bonvallet Saint-Etienne.....
Bonvallet Saint-Etienne.....165
Bordeaux.....13
Bouches-du-Rhône.....203
Bouchez.....
Bouchez.....83
Boulanger-Hubinet, Emma.....
Boulanger-Hubinet.....461 sv, 479 sv

Boulogne.....71, 74, 153, 342, 483
Bourg-de-deThizy.....353
Bourgeois (industriels).....
Bourgeois & Cie.....287 sv, 292
Bourgeois & fils.....165, 183
Bourgeois, Léon.....
Léon Bourgeois.....510
Bourguet, filature et tissage.....
Bourguet.....276, 299 sv, 307
Bourienne.....438
Boussac, Marcel.....
Boussac 21, 256, 258, 344, 348 sv, 359, 442, 513, 557, 595 sv, 613, 616, 621
Bouvier.....
F. Bouvier.....292, 294
Bréchard.....
Bréchard.....353, 428, 600
Brenier, Joseph.....
Brenier.....56, 164 sv, 268, 293, 295, 401
Brésil.....86, 577, 625
Bretagne.....26, 45, 48, 71, 114, 141, 151, 155, 210, 218, 220, 226, 228, 239, 265, 304, 409, 507, 608, 624
Briand, Aristide.....
Briand.....150, 152
Brousse, Emmanuel.....
Brousse.....239
Brun (société).....
Alfonse et Gaëtan Brun.....145
Buenos Aires.....80, 148, 195, 201, 214 sv, 488
Buirette-Faulard.....505
Caillaux, Joseph.....
Caillaux.....117
Caillot-Blaye.....424
Calvados.....76, 101, 119, 203, 395, 495
Camarès.....201
Cambon, Paul.....
Cambon.....145
Cambrai.....73
Cambrésis.....63, 72 sv, 83, 543, 547
Canada.....86
Cantal.....203
Canthelou (industriels).....
Canthelou & Cie.....287 sv, 291 sv
Capéran, Charles.....
Capéran.....166 sv, 193 sv, 200, 202 sv, 214
Caporetto (Italie).....
Caporetto.....30
Carmaux.....252
Carmichaël, Robert S.....
Carmichaël.....173 sv
Cartier-Bresson.....
Cartier-Bresson.....255, 338, 371, 383, 385, 500
Castres. .48, 58, 79 sv, 122, 129, 132, 164, 166, 261, 275 sv, 299 sv, 370, 399, 407, 422, 437, 583 sv, 606, 610
Catalogne.....505, 615
Cateau-Cambrésis.....63
Caudry.....69
Cauilliez.....
Caulliez.....214, 534
Cauvrois.....501
Celles.....338, 371
Cendrars, Blaise.....
Cendrars.....134 sv
Ceyras.....304, 586
Chambéry.....336
Champagne.....503, 535, 543
Chamussy, Grenot, Fouilland & Cie...353, 406, 437
Charente.....203
Charente-Inférieure.....203
Charlieu.....483
Charmes.....363, 427
Chatain, Charles.....
Chatain.....433, 435, 587
Châteauroux..72, 80, 87, 120 sv, 132, 279, 348, 358, 374, 381, 402, 441, 589, 595, 606, 611
Chavanon.....

Chavanon.....352, 354
Cheniménil.....337, 416, 436
Chine.....226, 540, 624 sv
Claeyssens.....495 sv
Clemenceau, Georges.....
Clemenceau.....65, 157, 160, 168, 239, 545, 562
Clémentel, Étienne.....
Clémentel. .12, 27, 39, 111, 114, 148 sv, 159 sv, 162 sv, 166 sv, 173, 188 sv, 217 sv, 220 sv, 229, 233, 239, 242, 268, 284, 521, 526, 528, 572, 608
Clermont-Ferrand.....14, 33, 424, 437
Clermont-l'Hérault.....78 sv, 132
Clermont-l'Héraut.....586
Cnudde, Henri.....
Cnudde.....431, 433, 566
Collet.....
Collet.....83
Colliard, Pierre.....
Colliard.....562, 566, 568
Colombier & Cie.....494
Commonwealth.....39, 213, 265, 556, 607, 624
Condé-sur-Noireau.....494, 599
Confédération Générale des Travailleurs.....
CGT.....15, 24 sv, 41, 65, 362, 388, 413 sv, 421, 429, 431, 433 sv, 562, 566, 569, 571 sv, 620
Corbie.....483
Cormouls-Houlès.....
Cormouls-Houlès.23, 195, 198, 207, 251 sv, 260 sv, 266, 276 sv, 380
Émile Houlès.....370
Jules Comouls-Houlès.....370
Jules Cormouls-Houlès….40, 195, 253, 257, 261, 293, 370, 379, 420, 609
Cornimont.....337, 378, 418 sv
Corrèze.....203
Coste, Gustave.....
Coste.....206
Côte-d'Or.....203
Côtes du Nord.....203
Cours.....216, 225, 332, 354, 571
Crépy Eugène.....
Eugène Crépy.....473
Creuse.....203
Croset Frères.....
Croset Frères.....404
Cuny (famille).....
Boucher.....254, 337 sv, 340, 384, 386
Cuny.....24, 126, 254, 336 sv, 349, 371, 376, 378, 382, 384, 416, 436 sv, 619
Cussac, Justin.....
Cussac.....195 sv
Dalbiez, Victor.....
Dalbiez.....367 sv, 436
Dantzer, James.....
Dantzer.....157, 219, 235, 527, 552
Darnétal.....101, 426
David-Mennet, Charles.....
David-Mennet.....60, 320
Deburghgraeve, Joseph.....
Deburghgraeve.....197 sv, 201, 267, 607
Déchelette (famille).....
Charles Déchelette.....107
Déchelette.....352 sv
Déchelette frères.....354
Déchelette-Despierre.....600
Louis Déchelette.....354, 357
Maurice Déchelette.....235, 351, 353 sv
Defait, intendant.....
Defait.....118, 126 sv, 274
Deforge.....
Deforge.....167
Delabart.....500, 552
Delagrange-Chaucheron.....
Delagrange-Chaucheron.....89
Delebart, Georges.....
Delebart.....501, 525, 527
Delécluse.....
Jacques Delécluse.....58
Delesalle, Albert.....
Delesalle.....477, 539 sv

Delpon-Bruguière (industriels)
Delpon-Bruguière....304, 308, 586
Demeusy, Marcel
Marcel Demeusy....93 sv, 97 sv
Déquesnes & Cie
Déquesnes & Cie....464
Deschamps, Louis
Louis Deschamps....95, 98, 575
Desurmont (industriel)
Desurmont....599
Deux-Sèvres....203
Dieuledit....293
Dijon....50, 131, 263 sv, 386, 419
Docelles....336
Dollfus-Mieg (industriels)
Dollfus-Mieg....105, 419, 596
Donnaville
Donnaville....308
Dordogne....203, 493
Doubs....49, 101, 343, 391
Dreyfus-Moch
Dreyfus-Moch....77
Drôme....203, 402
Droulers Frères
Droulers Frères....464
Eugène Droulers....464, 477
Du Pasquier, Hermann
Du Pasquier....238, 245, 267
Du Pont de Nemours & Cie
Du Pont de Nemours & Cie....144
Dubarry
Dubarry....147
Ducrocq, Maxime
Maxime Ducrocq....547
Ducuing (intendant général)
Ducuing....14
Dugelay
Dugelay....428, 430
Dumons frères
Dumons....281, 585
Dunkerque....71, 74, 342, 539
Dupuy, Paul
Dupuy....134
Duriez, H. & G. filature
H. & G. Duriez....460
Dury
Dury....167
Edgard, Legrand & Cie
Edgard, Legrand & Cie....464
Égypte....91, 224, 240 sv, 608, 625
Elbeuf. .20, 57 sv, 72 sv, 76, 122, 129, 132, 164 sv, 183, 195, 250, 264, 274 sv, 279, 281 sv, 285 sv, 303, 358, 369, 374, 381, 397, 399, 419, 441, 483, 486 sv, 490, 504 sv, 515, 543, 587 sv, 603, 606, 610, 614, 621
Empire Ottoman....71
Épeule....57
Épinal....18, 56, 59, 63, 104, 254 sv, 259, 339, 382, 385 sv, 419, 427, 510 sv, 551
Escolier-Diant (industriels)
Escolier-Diant....585
Esnault-Pelterie
Esnault-Pelterie....96
Espagne....87, 141, 145 sv, 155, 188, 210, 319, 391, 399, 505, 577, 606, 609
États-Unis. .27, 32, 38, 80, 91 sv, 114, 141, 143 sv, 147, 153, 155, 188, 191, 216, 222 sv, 226, 228, 232, 235 sv, 239, 241, 247, 265, 267 sv, 304, 328, 389, 391, 507, 522, 532, 552, 577 sv, 592, 595, 604, 606 sv, 615, 624 sv
Étrœungt....464
Eure....21, 101, 165, 203, 274, 407, 494
Eure-et-Loir....21, 203, 407
Europe...49, 74, 91 sv, 119, 154, 232, 381, 507, 579, 581, 590
Évreux....288
Fabre, sous-intendant
sous-intendant Fabre...194, 204 sv, 210, 213
Falaise....288
Fanget-Burnichon....424
Fernier, Robert
Fernier....17

Ferté-Macé.....364, 396, 599
Ferté-Massé.....63
Filatures de Malmerspach.....
Malmerspach.....219, 340
Fives-Lille.....538
Flament..... 500
Flandin, Ernest.....
Flandin.....119
Flandres.....45, 443
Flers.....59, 63, 103, 598
Fonquernie, Léon.....
Fonquernie.....274 sv, 308, 369, 585
Fontaine, Arthur.....
Fontaine.....105, 209, 224, 564, 566, 621
Fouard, R.....
Fouard..... 589
Fourmies 28, 66, 72 sv, 82 sv, 131, 443, 448 sv, 461, 463 sv, 514, 542 sv, 591, 601, 614
Fournier, Francis-Florentin.....
Fournier.....137 sv
Fraenckel, Paul.....
Fraenckel20, 48, 164, 167, 219, 274, 285 sv, 289 sv, 369, 373 sv, 401, 420, 502, 555
Franchet-d'Esprey, général.....
Franchet-d'Esprey.....124
Fréchou, Madame.....
Fréchou.....137, 139
Syamour.....137 sv
Frémaux..... 500
Frenay.....
Étienne Frenay.....273
Frenay.....296 sv, 433
Frenay & Cie.....292, 298
Frenay frères.....296 sv
Frenay Frères.....273
maison Frenay.....274
Gaillard & Cie.....
Gaillard & Cie.....324 sv, 328, 330 sv, 372
Galibert et Sarrat (industriels).....
Galibert et Sarrat.....175 sv
Gard..... 203, 206
Garnier, (Madame).....
Mme Garnier.....212, 419
Gaudiot (inspecteur du travail).....
Gaudiot.....594
Genève..... 277, 420
Genevoix, Maurice.....
Genevoix..... 134
Gennevilliers.....256
Gérard & Béranger.....339, 344 sv
Gerhard & Hey.....
Gerhard & Hey.....277
Gers.....203
Gilbert & Perrault.....
Gilbert & Perrault.....89
Gironde..... 203
Glageon.....461
Godart, Justin.....
Godart.....563, 566
Goldbach.....509
Gomot, Hippolyte.....
Gomot.....150
Gouttenoire & Devaux.....
Gouttenoire & Cie.....356
Gouttenoire & Devaux.....354
Grand-Quevilly..... 101
Grande-Bretagne. 26, 45, 48, 71, 114, 141, 151, 155, 210, 218, 220, 226, 228, 239, 265, 304, 409, 507, 608, 624
Grenoble.....69, 86, 432
Gros, Roman & Cie.....
Gros, Roman & Cie.....446, 510, 515
Gros, Roman et Cie.....508
Jacques Gros.....509
Gruet, sous-intendant.....
Gruet.....136 sv, 188, 606
Gruët.....268
Guérin, Louis.....
Guérin.....60, 521, 566
Guerry.....
Guerry..... 364, 410 sv, 425
Guerry-Duperray.....401, 424, 430, 436 sv
Guesde, Jules.....

Guesde.....15
Guinand & Cie (industriels).....
Guinand & Cie.....594
Hagen.....277
Halluin..... 495
Harmel frères.....
Harmel….447, 463, 467 sv, 485 sv, 500, 503 sv, 508, 515, 543
Léon Harmel.....467 sv
Hartmannswillerkopf.....17, 510
Haut-Rhin.....165, 340, 397, 463, 485
Haute-Garonne..... 203 sv
Haute-Loire.....61, 203
Haute-Marne.....203
Haute-Saône.....21, 38, 49, 101, 203, 245, 319, 323, 340 sv, 343, 391, 393 sv, 415, 420
Haute-Savoie.....203 sv
Haute-Vienne.....89, 203, 492 sv
Hautes-Alpes.....203
Hautes-Pyrénées.....165, 203
Hazebrouck.....50, 494
Hérault.....38, 78 sv, 87, 132, 203 sv, 250, 283, 298, 303 sv, 308, 316, 375, 391, 442, 586, 611
Herclet.....
Herclet.....434
Héricourt.....21, 56, 105, 319, 394
Herzog (industriels).....
Herzog.....48, 287, 289 sv
Heyndrickx.....491 sv
Holden.....
Holden.....83, 219, 312, 458, 473, 481, 483, 486 sv, 489, 503, 515, 590, 616
Huet..... 495 sv, 500
Humbert-Grivollat.....424
Humbert, Charles.....
Humbert.....121, 141
Ille-et-Vilaine.....129, 203
Inde.....624 sv
Indre.....87, 120, 203, 279, 381
Indre-et-Loire.....203
Inghels, Charles.....
Inghels.....477 sv, 545 sv, 604, 616
Isère 20, 24, 38, 41, 47 sv, 56, 61, 85, 165, 262, 267, 273, 283, 388, 396 sv, 401, 411, 413 sv, 421, 427, 431, 433, 435, 484, 611, 615
Italie..26, 30, 86, 138, 141, 145 sv, 151, 153 sv, 188, 210, 233, 319, 510, 577, 579, 609, 615
Jacquet (industriels).....
Jacquet & fils.....297 sv
maison Jacquet.....297
Japon.....91, 226, 540, 554, 567, 579, 604, 624
Jaurès, Jean.....
Jaurès..... 119 sv
Jeanson (industriel).....
Jeanson.....494, 599
Jèze, Gaston.....
Gaston Jèze.....113
Joffre, Joseph.....
Joffre.....13, 15, 123 sv, 134, 510
Juillard-Hartmann.....
Juillard-Hartmann.....255 sv, 385
Jullemier.....
Jullemier.....148
Kempf, Eugène.....
Kempf.....254, 344 sv, 347 sv, 384, 566
Klotz, Louis-Lucien.....
Klotz.....169, 545
Knowles & Cie.....
Knowles & Cie.....379, 619
Kœchlin, Fritz.....
Fritz Kœchlin.....255
Kœchlin.....344 sv, 347 sv, 389, 419, 509
Kullmann & Cie.....
Kullmann.....446, 511 sv, 515
La Madeleine.....495, 534
La Prévoyante..... 305, 585
Labastide-Rouairoux.....48, 196, 276, 307, 399, 572, 585, 610
Labitte.....
Labitte..... 142
Labordes (industriels).....

Labordes & fils.....299, 301 sv
Laederich, René.....
Laederich…235, 242, 525, 549, 551 sv, 557, 594, 616
Lagaillard, Jean.....
Lagaillarde.....171
Lagamas.....87
Lagarde..... 306, 586
Lagarrigue de Survilliers….214, 242, 279, 281, 316, 321, 437
Lallemand, Charles.....
Charles Lallemand.....425
Lancashire.....540, 624 sv
Landes.....203
Lannoy..... 535, 564, 601
Lantelme, Paul.....
Paul Lantelme.....470 sv, 544
Laon.....504 sv
Laporte..... 129 sv
Laramière.....195
Laroque-d'Olmes....274, 298, 306, 369, 375 sv, 406, 571, 586
Latham & Cie.....236
Laval, Joseph.....
Raucoules, Joseph.....
Laval.....58, 80, 370, 407, 584
Lavelanet...48, 72, 81, 122, 129, 132, 164, 281, 298, 303, 305 sv, 380, 572, 585 sv, 606, 611
Laveline.....336, 371
Le Blan.....494, 539 sv
Le Coteau.....354, 430 sv
Le Creusot.....55
Le Havre.....
Havre54, 71, 92 sv, 102, 152, 195, 207, 214, 216, 223, 225 sv, 229 sv, 237 sv, 240, 242, 244 sv, 247, 321, 327 sv, 331 sv, 341 sv, 358, 395, 488, 592, 610
Le Thillot.....
Thillot.....392, 508
Lecamus, Vincent.....
Lecamus.....58, 80, 584
Lederlin, Paul.....
Lederlin.....254, 256, 350, 557
Leers..... 538
Lefebvre, X.....
Lefebvre.....275, 451, 490, 515, 527
Legrand, Adrien.....
Adrien Legrand..... 60
Leicester.....86
Leipzig.....277
Lelarge.....
Lelarge.....83, 543
Lemarchand, Maurice.....
Maurice Lemarchand.....550
Léon Jouhaux.....
Jouhaux.....15, 362, 566
Lepoutre.....
Lepoutre.....75, 477, 546
Les héritiers de Georges Perrin.....
Perrin 89, 336 sv, 378, 384, 403, 418 sv, 427
Lesur.....219, 483, 485, 506
Levainville, Jacques.....
Levainville.....101 sv
Ley, Désiré.....
Désiré Ley.....572
Lille...36, 51, 66, 106, 170, 275, 319, 443, 448, 450, 463, 473, 494 sv, 523 sv, 526, 535 sv, 541 sv, 599, 601, 614, 622
Lillebonne.....330
Limoges.....87, 89, 132, 365, 378, 589 sv, 606
Liverpool.....92, 226, 229 sv, 232 sv, 238, 331
Lodève.....78 sv, 132, 250, 283, 304, 375, 586
Loir-et-Cher.....88, 203, 413, 483, 616
Loire.….20, 24, 38, 40 sv, 61, 63, 89, 101, 139, 177 sv, 203 sv, 248, 251, 255, 319, 326, 341, 351 sv, 364, 384, 401, 406, 410, 414 sv, 421, 423 sv, 436, 483, 494, 571, 599 sv, 611, 622
Loire-Inférieure.....203
Loiret.....197, 203, 622

Londres.....138, 145, 154, 157, 214, 217, 240, 485, 488, 555

Lot-et-Garonne.....203

Loucheur, Louis.....
Loucheur. .12, 114, 169, 250, 255, 258, 533, 547, 565 sv, 572

Louviers..72 sv, 76, 129, 132, 164 sv, 274, 280, 282, 285 sv, 288, 303, 358, 441, 515, 587 sv, 606, 610

Lozère..... 78, 203

Lure.....245, 341, 343, 420

Lyon 65, 86, 131, 170, 217, 263, 292, 343, 368, 378, 402 sv, 434, 482 sv, 506, 509, 585

MacAdoo.....
MacAdoo.....225

Maghreb..... 191, 210, 265, 607

Maine-et-Loire.....203, 483, 494, 622

Malaunay.....101 sv, 379, 426, 619

Malvy, Louis.....
Malvy..... 16

Manche.....71, 76, 138, 203, 217

Manchester.....96, 156, 230

Manchon, Lemaître & Cie.....
Manchon, Lemaître & Cie.....333 sv

Mangin, Pierre.....
Mangin..... 126, 378

Mantes.....494

March, Lucien.....
March.....16, 408 sv

Marne..13, 33, 38, 73, 104, 203, 283, 397, 443, 445 sv, 448, 450 sv, 466 sv, 483, 500, 502, 514, 544

Maroc.....71, 212 sv

Marqueyrol.....
Marqueyrol.....141

Marseille.....54, 71, 86, 170 sv, 208, 214, 343, 363, 378 sv, 419

Martinage.....
Martinage.....477, 613

Martinage, Léon.....
Martinage..... 477

Martinot & Galland.....
Martinot & Galland.....463

Masevaux..... 508

Massiges.....134

Masson.....
Masson..... 83

Masurel.....483, 485, 501, 528

Mathon, Eugène.....
Eugène Mathon.....167, 573 sv

Maurais, Louis.....
Maufrais..... 134

Mayenne.....101, 203

Mazamet.....22, 48, 54, 58, 63 sv, 71 sv, 78, 80, 132, 164, 166, 175, 189, 195, 198 sv, 250 sv, 257, 261, 276, 293, 302, 370, 379, 416, 483, 488, 554, 582 sv, 607, 610

Meillassoux.....
Meillassoux..... 75

Méline, Jules.....
Méline..... 90, 103

Méquillet-Noblot.....
Méquillet-Noblot.....21, 56, 105

Mercier & Cie.....
Mercier & Cie.....165

Messimy, Adolphe.....
Messimy.....13, 23, 39, 88, 113, 115, 117 sv, 120, 122 sv, 128, 148, 188, 606 sv

Meunier & Cie..... 538

Meurthe-et-Moselle.....49, 104, 203, 338, 371, 397, 450, 466

Meuse.....104, 512

Michalon-Siedel & Kaltenbach.....
Michalon-Siedel & Kaltenbach.....352
Michalon-Siedel-Kaltenbach..177 sv, 355 sv

Michau & Cie.....
Michau & Cie.....449, 484 sv, 615

Midi.....21, 40, 51, 63, 73, 78, 82, 86, 89, 109, 197, 267, 298, 305, 308 sv, 337, 358, 384, 441, 582, 610, 618

Mieg (industriels).....
Charles Mieg.....394
Daniel Mieg.....557 sv, 561

Paul Mieg..... 56
Miglioretti, Émile.....
Miglioretti.....427, 431, 433 sv
Millerand, Alexandre.....
Millerand…13, 26, 114 sv, 123 sv, 133, 148, 168, 188, 275, 400, 564, 566, 607
Milliès-Lacroix, Raphaël.....
Milliès-Lacroix.....134, 320, 326, 349
Monferrier.....586
Monnet, Jean.....
Monnet..... 233
Montagny.....354
Monteret-Develey.....
Monteret-Develey.....355 sv
Morbihan.....203
Morgan, John Perpont (banque).....
J. P. Morgan.....141, 144, 188, 228, 608
John Pierpont Morgan..... 143
Morgan Harjes & Cie..... 143
Motte.....
Alfred Motte.....57, 460
Étienne Motte.....451, 473
Eugène Motte. .56, 450 sv, 460, 501 sv, 527, 550 sv, 554, 556
Georges Motte.....477, 539
Motte....75, 456, 458, 465, 473 sv, 481, 497, 551
Motte-Bossut.....473, 480, 494, 538
Moureu, Charles.....
Moureu..... 118, 122
Moyen-Orient.....546, 624
Mulhouse.....95, 237 sv, 385, 394, 508
Nantes.....23, 264, 288, 363, 404, 419
New York…92 sv, 142, 144, 224, 226, 228, 234 sv, 238, 243, 246, 485
Nicolle, Louis.....
Nicolle.....500 sv, 522, 524, 527
Nieppe.....494
Nièvre.....203, 206, 251
Nolte, Max.....
Max Nolte.....277
Nord.11, 20, 24, 33, 36, 38 sv, 47 sv, 56, 61, 63 sv, 69 sv, 81, 86, 89, 98, 101, 105 sv, 109, 120, 154 sv, 182, 189, 194, 197 sv, 200, 203, 209 sv, 213, 217 sv, 227, 235, 248, 255, 260, 263, 265, 269, 271, 273 sv, 283 sv, 316, 319 sv, 341 sv, 358, 362, 381, 395 sv, 399 sv, 421, 439, 445 sv, 448, 450 sv, 455, 457, 466, 472, 475 sv, 479, 483 sv, 488, 490, 492, 494 sv, 497, 499 sv, 506, 518, 522, 524 sv, 527 sv, 531, 538, 541 sv, 544, 547 sv, 553 sv, 556, 559 sv, 570, 590, 599, 601, 603, 613 sv, 623 sv
Normandie 21, 36, 45, 47 sv, 59, 63, 66, 72, 98, 101, 106, 109, 267, 269, 326 sv, 343, 358, 441 sv, 482, 494 sv, 513 sv, 551, 553 sv, 603, 608, 610 sv
Normant (famille et industriels).....
Normant.....88, 309 sv, 314 sv, 358 sv, 374, 412 sv, 415, 419, 515, 590, 611, 616 sv
Normant frères.....88
René Hippolyte Normant.....88
Noulens, Henri.....
Henri Noulens.....117
Nouvelle Orléans.....144, 246
Nouvelle-Angleterre.....226
Nouvelle-Orléans..... 142, 224, 226
Nouvelle-Zélande.....214, 217
Nouvion-Jacquet et Princiaux.....
Nouvion-Jacquet et Princiaux.....467
Océanie..... 70
Oise..... 165, 203, 494, 570
Oissel..... 101
Orléans.....87 sv, 131, 142, 197, 224, 246, 288, 309, 606
Orne.....63, 101, 103, 364, 396, 495, 598
Oualid, William.....
Oualid.....16, 361, 415
Oudin.....
Oudin.....83
Oudineau.....
Oudineau..... 429
Paris..25, 49, 60 sv, 65, 82, 86 sv, 92, 121, 135, 137, 139 sv, 143, 152, 165, 170, 196, 200, 207, 213 sv, 217, 229, 269, 275, 288, 320, 323 sv,

343, 358, 368, 383, 419, 437, 468, 486 sv, 489, 492, 503, 505 sv, 509, 513, 533, 554, 615

Pas-de-Calais….20, 61, 73, 131, 203, 248, 265, 395, 397, 450 sv, 483, 494, 547

Pascal-Valluit.....
Pascal-Valluit.....433
Pascal-Valluit & Cie.....292, 294

Patagonie.....214 sv

Pawlowski, Auguste.....
Pawlowski. 20, 81, 547 sv, 557, 561, 583 sv, 597 sv

Payen, X.....
Payen.....137 sv

Pays d'Olmes.....51, 81

Peel, Robert.....
Peel.....44

Pépin-Veillard.....
Pépin-Veillard.....89

Périgueux.....493

Perrin-Cointepas.....
Perrin-Cointepas.....89

Pershing, John.....
John Pershing.....153

Perthe.....134

Petit-Quevilly.....101

Petit, H.....
H. Petit.....206

Peyroux, Amédée.....
Amédée Peyroux.....166

Picardie.....45

Picquenard, Charles.....
Picquenard.....16, 361, 415, 566

Pinot (v.-p. SCE).....
Pinot.....12, 530, 550 sv

Pinot, Robert.....
Bordeaux. .71, 136, 145, 198, 214, 253, 274, 281, 488, 585, 605
Pinot.....12

Poincaré, Raymond.....
Poincaré.....239, 510, 580

Poiret, Paul.....
Poiret.....18

Pologne.....277, 546, 623

Ponnier, Vincent.....
Ponnier.....529

Pont-Faverger.....467

Popelin.....525, 552

Poullot & Cie.....483, 503, 508, 543

Poullot, Albert.....
Poullot.....483, 503 sv, 508, 543

Prostken.....277

Prouvost (industriels).....
Albert Prouvost.....453, 488
Prouvost 75, 219, 452, 459 sv, 483, 488, 490 sv, 515, 588

Puech, Louis.....
Puech.....239

Puy-de-Dôme.....149 sv, 203

Pyrénées-Orientales.....203 sv, 239

Rachou, Charles.....
Rachou.....201, 267

Raucoules.....
Joseph Raucoules.....58
Louis Raucoules.....79

Reich.....47, 389, 456, 511

Reims..28, 65, 72 sv, 83, 155, 217, 467 sv, 483, 502 sv, 542 sv, 589, 601, 608, 616 sv

Remiremont. 104, 257, 262, 340, 364, 389, 509

Renaudel, Pierre.....
Renaudel.....562

Renault, Louis.....
Renault.....13, 183

Rethel.....445, 469, 471, 544, 601, 614

Rey, Antonin.....
Antonin Rey.....346

Rhône.....38, 40, 61, 64, 101, 165, 203 sv, 320, 326, 341, 343, 346, 424, 563, 571, 611, 615

Ribot, Alexandre.....
Ribot.....162, 172, 525

Ricalens, Antoine.....
Ricalens.....142, 375 sv, 406, 585

Richetta, Claudius.....
Richetta.....431, 433 sv

Riols.....305, 384
Riom.....149 sv
Riorges.....416, 426
Ritaine (industriel).....
Ritaine.....293
Roanne…20, 24 sv, 41, 49, 106 sv, 177 sv, 185, 235, 271, 351, 353 sv, 358, 364, 382, 401, 406, 410 sv, 414 sv, 420 sv, 423 sv, 428 sv, 436 sv, 441 sv, 554, 570 sv, 599 sv, 608, 611 sv, 620 sv
Rodet (SA des anc. manufactures).....
SA des anciennes manufactures Rodet....402
Rodez.....195
Rogeau (industriel).....
Rogeau.....599
Roidot, Clémentine.....
Clémentine Roidot.....431 sv
Romier, Lucien.....
Romier.....247
Romorantin.....87 sv, 132, 358, 374, 413, 419, 441, 483, 515, 589 sv, 603, 606, 611, 616
Roques.....367, 585
Roubaix..28, 47 sv, 56, 59, 65, 70, 72 sv, 82 sv, 86, 109, 120, 122, 131, 274, 280 sv, 319, 443, 448 sv, 451 sv, 454 sv, 457, 459 sv, 473, 477, 480 sv, 483 sv, 486 sv, 498, 501 sv, 514, 520, 522 sv, 526 sv, 534 sv, 540 sv, 548, 550, 556, 564, 572 sv, 588, 590 sv, 601, 603, 614, 616 sv, 623
Roubaix,.....572
Rouen.….49, 59, 101 sv, 235, 261, 263, 287 sv, 320, 327 sv, 342, 368, 386, 396, 419, 550, 598, 610
Rousseau, X.....
Rousseau.....143
Rousseau, X.....
Rousseau.....142 sv
Roville.....363, 371
Roy.....
F. Roy.....388
Russie.....
Russie.....26, 91, 153, 226, 276 sv, 621, 623
URSS.....625
SA de la filature de Demangevelle.....
Demangevelle.....415
SA des Ets de Fleury-sur-Andelle.....
Fleury-sur-Andelle.....329, 333 sv, 526
Sabadell.....505
Sagnier, Henri.....
Sagnier.....205 sv
Saint-Amarin.....508
Saint-Chinian.....78
Saint-Denis.....483
Saint-Dié.....254 sv, 338 sv, 347, 396, 443
Saint-Étienne-du-Rouvray.....101 sv, 426
Saint-Geniez.....201, 411 sv
Saint-Junien.....89, 252, 492 sv
Saint-Michel.....338 sv, 347
Saint-Philibert.....495
Saint-Pons.....78
Saint-Quentin.....72 sv, 306, 547 sv
Saint-Sever.....495
Saint-Victor-sur-Rhins.....354
Saint-Vincent-de-Rhins.....354
Sainte-Colombe.....586
Saïx.....58
Saône-et-Loire.....139, 203 sv, 251
Sarthe.....203
Sauceray.....338 sv, 382
Savoie.....203 sv
Schlestadt.....336
Schneider (industriels).....
Schneider.....13, 55, 87
Schwob frères.....
Louis Saas.....391, 393
Schwob.....21, 56, 105, 319, 596
Sedan.....72, 83 sv, 445, 469 sv, 504, 544, 548, 601, 603, 614, 617
Ségard (négoce).....
Ségard.....214
Segard & Meunier.....483

Seguin (industriels).....
Seguin fils aîné.....297 sv
Seguin frères.....433

Seihlac, Léon de.....
Seihlac.....54

Seine-et-Marne.....203

Seine-et-Oise.....203, 494, 570

Seine-Inférieure……38, 40, 48, 61, 77, 95, 101, 165, 203, 274, 299, 330 sv, 335, 369, 372, 379, 381, 395 sv, 399, 418 sv, 423, 426 sv, 483, 504, 543, 570, 610, 619

Selliez..... 552

Sembat, Marcel.....
Sembat.....15, 114, 545

Senones.....443, 446, 528, 616

Serbie..... 132

Serquigny.....494

Seydoux (industriels).....
Georges Seydoux.....60
Raucoules, Joseph.....
Georges Seydoux.....219, 502

Seydoux & Cie.....60

Sidoux Père et fils.....585

Siegfried, Jules.....
Siegfried.....562, 578

Simyan, Julien Antoine.....
Simyan.....139

Société Cotonnière d'Hellemmes.....
Cotonnière d'Hellemmes.....451, 457 sv

Solanet, François.....
Solanet.....201, 411 sv

Somme.....17, 61, 73, 101, 131, 165, 203, 340, 395, 397, 451, 483, 547, 622

Sotteville.....426

Soulas, industriel.....
Soulas.....148

Soupart et Mottart.....494

Sprunt, Alexander.....
Alexander Sprunt & Son.....236
Alexander SPRUNT & Son.....237

Stuber.....512

Suippes.....502, 505

Suisse….86, 155, 277, 319, 341, 393, 399, 509, 532, 577

Syndicat cotonnier de l'Est….59, 104, 235, 254 sv, 339, 385, 525, 530, 550, 593, 597, 621

Tailhadès.....
Michel Tailhadès.....305

Tarare.....49, 320, 346, 600

Tardieu, André.....
Tardieu.....228, 235, 244, 267

Tarn…22 sv, 38, 40, 48, 58, 63, 72, 79, 81, 165, 175, 195, 198, 203 sv, 207, 248, 251, 253, 257, 266, 276, 293, 298 sv, 305, 307, 370, 380, 397, 399 sv, 416 sv, 422, 437, 582, 609

Tarn-et-Garonne.....193, 200, 203 sv

Teisserenc.....
Teisserenc.....87, 283, 304, 308
Teisserenc-Visseq.....282, 304, 308
Teisserenq-Visseq.....303

Thann.....391, 508 sv

Thaon.....254, 350, 371, 419, 508 sv

Thée, sous-intendant.....
Thée.....148, 214

Thell.....354

Thierry, Joseph.....
Thierry.....161

Thion de la Chaume, X.....
Thion de la Chaume.....145

Thizy.49, 106, 351, 353 sv, 358, 424, 430, 441, 554, 599 sv, 608, 611

Thomas Albert.....
Thomas…12, 15, 20, 26, 114, 382, 428, 433, 436, 564, 621

Thomson, Gaston.....
Gaston Thomson.....149, 275, 450

Thoviste-Goutard.....424

Tiberghien.....
Tiberghien.....477, 546, 615

Tlemcen.....211

Toulemonde.....

Toulemonde. 75, 219, 500 sv, 520, 527, 531, 551

Toulouse14, 259, 275, 302, 305, 364, 376, 378, 404, 585

Tourcoing…28, 48, 59, 66, 70, 72 sv, 80, 82 sv, 86, 109, 122, 131, 274, 319, 443, 448 sv, 454 sv, 459 sv, 480, 483, 498, 501, 514, 520, 522 sv, 526 sv, 534 sv, 541 sv, 548, 554, 556, 564, 572 sv, 590, 603, 614, 616 sv, 623

Tournafond.....
Tournafond..... 148

Touron, Eugène.....
Touron.....173, 521, 548, 567, 570, 615, 621

Trémoille (de la).....
Trémoille..... 155

Troyes.....379, 483, 505, 603

Tunisie..... 212 sv, 577

Turin.....145

Turquie.....86, 108, 352, 567

Union syndicats patronaux des industries textiles de France.....
UIT. .53, 172 sv, 365, 374, 388, 500, 521 sv, 524, 531, 548, 567 sv, 573, 601, 615, 621
Union syndicats patronaux des industries textiles de France.....53

Urbal (capitaine d').....
Urbal..... 85 sv

Uruguay.....71, 193, 210

Vaganay frères.....
Barthélémy Vaganay.....293
Vaganay frères.....297 sv, 434
Vaganay frères & Cie.....292

Valentin Gros & Cie.....
Valentin Gros & Cie.....208

Vanves.....137, 275, 288

Vaucluse.....203, 394, 404

Vendée.....45, 165, 203

Verdun.....30, 255, 340

Vernon.....288

Versailles.....126, 371, 558

Vesoul.....340, 393

Viallet, Élie.....
Viallet..... 17

Vieille, Paul.....
Paul Vieille..... 115

Vienne.....20, 24 sv, 40 sv, 47 sv, 56, 72, 85 sv, 122, 129, 132, 163 sv, 166, 203, 262, 273, 283, 285 sv, 292 sv, 341, 358, 388, 396 sv, 401 sv, 413 sv, 421, 427, 429 sv, 441 sv, 492 sv, 570, 587, 606, 611, 620 sv

Villeneuve d'Ascq.....449

Villeneuvette.....78 sv, 586

Vincennes.....23, 288

Vinel, L. intendant général.....
Vinel..... 132

Vitalis, X.....
Vitalis.....282 sv, 304

Vitré..... 129

Vizille.....396, 484

Vosges.19, 21, 23, 38, 40, 47 sv, 56, 59, 61, 63, 66, 101, 103 sv, 109, 126, 156, 165, 203, 230, 241, 254, 256, 261 sv, 266, 269, 319 sv, 323 sv, 326, 328, 336 sv, 340 sv, 347 sv, 350, 358, 363 sv, 368, 371, 378, 381 sv, 384, 389 sv, 397, 411, 418, 423, 426 sv, 429, 437, 439, 443, 446 sv, 451, 466, 500, 508, 511 sv, 528, 551, 553 sv, 557, 561, 564, 570, 577, 593 sv, 602, 611, 616, 618

Waddington.....
Waddington..21, 242, 261, 331 sv, 526, 549, 551 sv
Waddington fils & Cie.....261, 331, 407

Walbaum.....
Walbaum.....83, 503

Warmeriville.....467, 505, 507

Wattinne-Bossut.....488, 490

Weiss, Paul.....
Weiss..... 249

Wesserling..... 446, 508 sv

Westphalen.....
Westphalen.....236, 333 sv, 549
Westphalen-Lemaître.....328 sv, 333 sv

Wibaux-Florin.....
Wibaux-Florin..... 451, 473

Wibaux, Joseph.....
Joseph Wibaux.....572
Wildenstein.....511 sv
Willer-sur-Thur..... 509
Witz & Feltz.....
Paul Feltz.....371
Witz & Feltz.23, 183, 254 sv, 258, 263, 266, 340, 344 sv, 347 sv, 382, 609
Witz et Feltz...256 sv, 262, 338 sv, 345, 371, 381, 386, 396
Yonne..... 203, 396

5 TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION GÉNÉRALE..... 9

1 LA MOBILISATION INDUSTRIELLE : L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE DE L'ÉTAT EN TEMPS DE GUERRE..... 9

1.1 La mobilisation industrielle: un enjeu historiographique..... 10

1.2 La mobilisation industrielle : une pensée minoritaire en 1914..... 14

1.3 L'industrie textile et la mobilisation industrielle : combler un manque..... 17

1.4 L'industrie textile : parent pauvre de l'histoire des entreprises ?..... 19

2 SOURCES UTILISÉES : DES ARCHIVES D'ENTREPRISES RICHES MAIS DISPERSÉES ET INÉGALES..... 22

2.1 Les fonds des administrations et ministères..... 22

2.2 Les fonds départementaux et locaux : le vécu de terrain..... 23

2.3 Les archives privées d'entreprises : des fonds riches mais dispersés..... 24

2.4 Les limites des sources : l'inégalité des qualités..... 25

3 LES INDUSTRIES DE LA LAINE ET DU COTON AU CŒUR DE LA MOBILISATION..... 25

3.1 L'intervention des pouvoirs publics..... 26

3.2 Industries en guerre, industries dans la guerre..... 27

3.2.1 Les entreprises au cœur de la guerre : organisation, gestion et structures..... 28

3.2.2 L'influence de la guerre sur les conditions de travail..... 30

3.2.3 Les bénéfices de guerre : un miroir déformant ?..... 30

3.2.4 La sortie de guerre : un défi..... 32

3.3 Le travail et la guerre..... 32

3.3.1 Mutations et continuités..... 33

3.3.2 Le mouvement syndical, révélateur des tensions de la guerre ?..... 34

3.4 Les industries des territoires occupés : un statut de victime contestable ?..... 35

4 APPROCHE ET DÉMARCHE..... 37

4.1 Cadre de l'étude..... 37

4.2 Mobiliser l'industrie textile : un enjeu stratégique..... 38

CHAPITRE 1 : LES INDUSTRIES DE LA LAINE ET DU COTON À LA VEILLE DU CONFLIT (1900-1914)..... 43

1 LE TEXTILE DANS LA RÉVOLUTION INDUSTRIELLE : UN BÉNÉFICIAIRE DISCRET..... 45

1.1 Des industries bénéficiaires de la première révolution industrielle..... 45

1.2 Un patronat à la recherche d'une unité..... 50

1.2.1 L'Entreprise textile au début du XXe siècle : traits communs et différences. 51

1.2.1.1 La domination de la société en nom collectif..... 51

1.2.1.2 Le patron textile : industriel ou spéculateur ?..... 53

1.2.2 Le patron et son territoire immédiat : les trois figures du chef d'entreprise.. 55
1.2.3 Le patron et ses semblables : organiser la coopération économique.....58
1.3 Un monde ouvrier affirmé, mais hétérogène..... 60
1.3.1 Les ouvriers du textile : quelle sociologie ?.....61
1.3.2 Le mouvement syndical et l'unité ouvrière : entre croissance et essoufflement..... 64
1.3.3 Le neuvième Congrès international des ouvriers de l'industrie textile, 8-13 juin 1914..... 68
2 LA SITUATION MITIGÉE DE L'INDUSTRIE LAINIÈRE..... 69
2.1 L'industrie lainière à la veille de 1914.....70
2.1.1 Le marché international de la laine : une dépendance aux importations.....70
2.1.2 Le capital productif de l'industrie lainière française.....72
2.2 Trois principaux centres lainiers..... 73
2.2.1 Roubaix-Tourcoing : le triomphe de la laine peignée.....73
2.2.2 Elbeuf-Louviers : un situation préoccupante..... 76
2.2.3 Les draperies du Midi : un inéluctable déclin ?.....78
2.3 Des centres secondaires en déclin.....82
2.3.1 Fourmies : annexe de l'industrie tourquennoise ?.....82
2.3.2 Reims et Sedan : le crépuscule d'une industrie.....83
2.3.3 La draperie viennoise (Isère) : l'essor des laines renaissance.....85
2.3.4 Les draperies du Centre de la France : Châteauroux, Limoges, Romorantin, Orléans, ou les débris d'un passé industriel.....87
3 LE RALENTISSEMENT DE L'INDUSTRIE COTONNIÈRE.....90
3.1 L'organisation générale de l'industrie cotonnière en France.....90
3.1.1 Une dépendance accrue aux importations de coton américains.....91
3.1.2 La situation de la filature de coton : entre spéculation et surproduction.....93
3.1.3 Le tissage de coton : une industrie exportatrice.....99
3.2 Des centres cotonniers géographiquement mieux répartis.....100
3.2.1 La Normandie, une belle endormie ?..... 101
3.2.2 Les Vosges, département moteur d'une région sous protection douanière.. 103
3.2.3 Le Nord cotonnier : un centre secondaire ?.....105
3.2.4 Roanne-Thizy : annexes ou centre cotonnier multipôle ?.....106
CONCLUSION..... 109

PREMIÈRE PARTIE. ÉTAT ET ENTREPRISES EN TEMPS DE GUERRE, UN LIEN VITAL..... 111

CHAPITRE 2 : L'INTERVENTION DE L'ÉTAT DANS L'ÉCONOMIE DE GUERRE.....113

1 LE MINISTÈRE DE LA GUERRE ET L'INTENDANCE : LA RÉFORME DU DRAP MILITAIRE. 115
1.1 Le rôle décisif d'Adolphe Messimy, premier ministre de la Guerre en 1914.....115
1.1.1 Adolphe Messimy et la réforme de la tenue de campagne..... 115
1.1.2 Une décision tardive : le rôle décisif de la société Balsan & Cie.....120
1.2 Le service de l'Intendance : une autonomie salvatrice..... 124
1.2.1 La guerre, une mise à l'épreuve du cadre existant..... 125
1.2.1.1 D'une guerre à l'autre : l'Intendance militaire en 1914.....125
1.2.1.2 L'organisation de la production de drap de troupe par l'Intendance....129
1.2.2 Le temps de l'improvisation : urgences et dérives.....133
1.2.2.1 Combler la pénurie d'équipement d'hiver.....134
1.2.2.2 Le recours aux intermédiaires et leur mise à l'écart : l'affaire Gruet (1914-1916)..... 136
1.2.3 Les missions d'achat à l'étranger : un bilan globalement médiocre.....141
1.2.3.1 Aux États-Unis : de l'improvisation à l'appel à la banque J. P. Morgan. 141
1.2.3.2 Les autres achats de tissus et de draps à l'étranger.....145
2 L'INTERVENTION DE L'ÉTAT DANS LA VIE QUOTIDIENNE ET COMPTABLE DES ENTREPRISES..... 148
2.1 Étienne Clémentel : un ministre au service de l'industrie (1915-1919).....149
2.1.1 Les accords franco-anglais sur le fret maritime..... 151
2.1.2 L'effort du ministère Clémentel à l'échelle nationale : contrôler et rassembler (1915-1919).....157
2.1.2.1 Le rôle décisif de la 2e section du service technique du ministère.....157
2.1.2.2 La création d'organismes locaux : un interventionnisme associatif ?..160
2.1.2.3 L'échec du drap national (1917-1919).....163
2.1.2.3.1 La genèse du drap national..... 163
2.1.2.3.2 Les entraves : entre manque de matériel libre et refus de l'Intendance..... 165
2.2 Une réforme imprévue aux conséquences indésirables : la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre..... 168
2.2.1 La loi du 1er juillet 1916 et ses suites : impôt du sang contre impôt de guerre. 168
2.2.1.1 Une interminable procédure..... 169
2.2.1.2 L'UIT et la loi sur les bénéfices de guerre : une position intenable.....172
2.2.1.3 La Résistance fiscale des délaineurs de Mazamet.....175
2.2.2 Une conséquence indirecte de la loi du 1er juillet 1916 : les débuts de la normalisation de la comptabilité des entreprises.....178
2.2.2.1 La comptabilité d'entreprise au début du XXe siècle : l'absence de normes ?..... 178

2.2.2.2 Les principaux éléments du bilan. 180
2.2.2.3 Les éléments déduits du bilan. 186
CONCLUSION. 188

CHAPITRE 3 : L'APPROVISIONNEMENT EN MATIÈRES PREMIÈRES : UN ENJEU INTERNATIONAL. 191

1 L'APPROVISIONNEMENT EN LAINES BRUTES : PRIORITÉ AUX FABRICATIONS MILITAIRES. 193

1.1 Les laines nationales et le rôle des intermédiaires : les insuffisances du marché intérieur. 193

1.1.1 L'acquisition de la laine au début de la guerre (1914-1916). 193

1.1.2 La préparation de la laine pour les filatures : le rôle des intermédiaires à travers le cas de Joseph Deburghgraeve. 197

1.1.3 L'organisation de la réquisition : une réponse suffisante ? 200

1.1.4 Les réticences des éleveurs : incertitude de l'avenir… et mauvaise foi ? 205

1.2 L'importation des laines brutes et filées : un enjeu stratégique majeur. 209

1.2.1 Quelques données générales : la bataille des chiffres. 209

1.2.2 L'importation des laines d'Afrique du Nord : déjouer la défiance. 210

1.2.3 L'importation des laines d'Argentine et du Commonwealth. 213

1.2.3.1 L'organisation de groupements sous l'égide de l'État. 213

1.2.3.2 Les conséquences de la politique britannique : la création du comité technique de la laine. 217

1.2.3.3 Le comité interministériel de la laine. 220

2 LE COTON : DE LA LIBERTÉ DE COMMERCE AU CONSORTIUM. 222

2.1 Le marché du coton du Havre et les cotonniers américains : entre liberté de commerce et contraintes. 223

2.1.1 La délicate situation des cotonniers américains. 224

2.1.2 Les importations de coton jusqu'en 1917 : le maintien de la liberté de commerce. 227

2.2 La crise de 1917 et le Consortium Cotonnier Français (1917-1919). 228

2.2.1 L'escalade. 228

2.2.2 La réaction des autorités politiques et commerciales : vers la centralisation des achats de coton. 233

2.3 Le régime des consortiums : une collaboration public-privé. 236

2.3.1 Le choix du consortium cotonnier. 237

2.3.2 Le comité interministériel du coton : comité de pilotage du consortium. 239

2.3.3 Les résultats du consortium. 243

3 L'ENJEU ÉNERGÉTIQUE : LES ENTREPRISES À LA RECHERCHE D'ALTERNATIVES. 248

3.1 L'alimentation en charbon et en énergies : l'application d'une politique d'urgence. 248

3.1.1 Les conséquences de la perte des départements occupés. 248

3.1.2 Le cas Cormouls-Houlès de Mazamet (Tarn) : charbon national et houille britannique..... 251

3.1.3 Importation et organisation de la distribution de charbon dans les Vosges: le rôle du Syndicat cotonnier de l'Est..... 254

3.2 Les autres énergies de substitution : entre modernité, improvisation et anciennes techniques..... 259

3.2.1 Le poids très secondaire mais croissant de l'électricité et de l'hydro-électricité..... 260

3.2.2 Les bois et déchets d'industrie : La consommation énergétique de la société Witz et Feltz dans les Vosges..... 262

CONCLUSION..... 265

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE.....267

DEUXIÈME PARTIE : ENTREPRISES ET OUVRIERS DANS LA GUERRE.....269

CHAPITRE 4 : LES INDUSTRIES EN TEMPS DE GUERRE : DYNAMISME DE PRODUCTION ET RÉGIONALISATION.....271

1 L'INDUSTRIE LAINIÈRE : UNE TERRITORIALISATION DE LA PRODUCTION.....273

1.1 Une industrie totalement sous le contrôle de l'Intendance ?..... 273

1.1.1 La suspension des contrats civils passés avant guerre.....273

1.1.2 Les marchés de gré à gré : alternative à la réquisition des usines.....277

1.1.3 Les prix des draps : marchés militaires stagnant, marchés civils croissant. 281

1.2 Deux organisations régionales structurées par des industriels.....285

1.2.1 Elbeuf-Louviers, une organisation modèle ?.....285

1.2.1.1 Du carnet de mobilisation aux marchés de guerre.....286

1.2.1.2 Une dépendance décroissante des marchés de guerre.....287

1.2.1.3 Investissement immobilier et matériel : l'exception Blin & Blin ?.....289

1.2.2 Vienne : une discrète influence..... 292

1.2.2.1 De la Fabrique à l'Union Viennoise (1914-1915).....292

1.2.2.2 L'intégration des laines renaissances.....294

1.2.2.3 Un capitalisme endogène et familial..... 296

1.3 Le sursaut des manufactures du Midi.....298

1.3.1 Les marchés de guerre : un débouché quasi-unique.....299

1.3.2 Des réseaux informels de petites entreprises.....305

1.3.3 Un capitalisme endogène et faiblement normé..... 308

1.4 Deux grandes entreprises mobilisées : Balsan et Normant.....309

1.4.1 Normant : des draps de troupe aux laines peignées.....309

1.4.2 Balsan : de la lumière à l'ombre..... 313

2 L'INDUSTRIE COTONNIÈRE : LE COMPLÉMENT VITAL DES MARCHÉS DE GUERRE.....316

2.1 Une industrie en difficulté mais prospère.....317
2.1.1 La perte des marchés extérieurs.....317
2.1.2 Une normalisation progressive mais lente des marchés de guerre.....319
2.1.3 Les prix des tissus et toiles de coton : une revalorisation régulière.....322
2.2 Les territoires du coton : la Normandie privilégiée.....326
2.2.1 La Normandie pendant la guerre : première région cotonnière de France...327
2.2.1.1 Une activité soutenue malgré les difficultés.....328
2.2.1.2 Une gestion des stocks dépendante de la conjoncture.....331
2.2.1.3 Le développement des fonds propres.....333
2.2.2 Les département de l'Est sous le feu de l'ennemi.....336
2.2.2.1 Un début de guerre difficile (août 1914-décembre 1915).....336
2.2.2.2 Deux enjeux majeurs : opérations militaires et transports (1916-1918). 340
2.2.2.3 Le faible poids des marchés de guerre.....344
2.2.2.4 Un financement interne consolidé.....346
2.2.2.5 Marcel Boussac, un intermédiaire opportuniste et stratège.....348
2.2.3 L'industrie cotonnière de Roanne-Thizy en retrait ?.....351
2.2.3.1 Le poids vital des marchés de guerre.....351
2.2.3.2 Les entreprises à Roanne-Thizy : de grandes usines entourées de PME. 353
2.2.3.3 L'analyse comptable des entreprises : le relatif bénéfice de la guerre. 354
CONCLUSION.....358

CHAPITRE 5 : LA GESTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE : UN DÉFI QUOTIDIEN. 361
1 LA GESTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE : CONTINUITÉS ET CHANGEMENTS.....363
1.1 La main-d'œuvre habituelle : entre maintien et réadaptation.....363
1.1.1 Entre pénurie de main-d'œuvre et chômage.....363
1.1.2 Une solution partielle : les mises en sursis d'appel.....367
1.1.2.1 Le cadre règlementaire et son évolution pendant la guerre.....367
1.1.2.2 La pratique à l'échelle des entreprises : avantage à l'industrie lainière. 369
1.1.2.3 Critiques et mécontentements.....373
1.1.3 Le recours à la main-d'œuvre féminine : de l'habitude à l'exception.....376
1.2 À la recherche d'une main-d'œuvre de remplacement : réalités et limites.....385
1.2.1 Apprentis et mutilés de guerre : entre avenir et réinsertion.....385
1.2.2 Ouvriers étrangers des pays neutres.....388
1.2.3 Le cas des Alsaciens dans l'Est : une main-d'œuvre ancienne et localisée. 389
1.2.4 L'emploi des réfugiés français et belges : une main-d'œuvre d'appoint ?...394
2 LES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL PENDANT LA GUERRE.....400

2.1 Réglementation et conditions du travail : entre assouplissement et adaptations. 400

2.1.1 L'assouplissement des règles de travail..... 401

2.1.2 Des conséquences sur les risques au travail ?..... 405

2.2 Coût de la vie et salaires : une évolution générale peu favorable aux salariés.. 407

2.2.1 L'accroissement continu des prix à la consommation et la lente et inégale hausse des salaires.....408

2.2.1.1 L'évolution générale des prix : une hausse continue et régulière.....408

2.2.1.2 Le mouvement des salaires de l'industrie textile pendant la guerre : de la baisse au suivi.....410

2.2.2 Le maintien d'une politique sociale : entre l'État, les œuvres patronales et la solidarité ouvrière..... 415

2.3 Grèves et mouvements sociaux pendant la guerre : au-delà de l'idéologie.....422

2.3.1 Les grèves dans l'industrie cotonnière : exemple des Vosges, de la Seine-inférieure et de l'arrondissement de Roanne.....423

2.3.2 Deux syndicats actifs : l'Union syndicale de Roanne et la section CGT de Vienne..... 429

2.3.2.1 L'Union syndicale de Roanne, une force incontournable.....430

2.3.2.2 La section CGT de Vienne : un syndicalisme révolutionnaire.....431

2.3.3 Une pratique valorisée par les pouvoirs publics: la conciliation.....435

CONCLUSION..... 439

CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE..... 441

TROISIÈME PARTIE : BILAN ET SORTIE DE GUERRE.....443

CHAPITRE 6 :LE SORT DES INDUSTRIES DES DÉPARTEMENTS OCCUPÉS. 445

1 LES OCCUPATIONS ALLEMANDES : DES TERRITOIRES INÉGALEMENT TOUCHÉS.....448

1.1 Des districts industriels dans la tourmente..... 448

1.1.1 Lille-Roubaix-Tourcoing : un patronat mobilisé, mais entravé.....448

1.1.1.1 De la mobilisation à l'occupation : une tentative de relance de l'activité. 448

1.1.1.2 Les premiers temps de l'occupation : la réquisition des matières premières..... 451

1.1.1.3 Enlèvement et destruction de matériels.....456

1.1.2 Fourmies et sa région : une catastrophe industrielle..... 461

1.1.3 Les autres territoires occupés : un désastre économique.....466

1.1.3.1 La Marne occupée : une inactivité totale.....466

1.1.3.2 L'industrie drapière des Ardennes, un sort funeste.....469

1.2 L'activité du Nord occupé : un chômage total ?.....472

1.2.1 Une activité économique interdite ?.....473

1.2.1.1 Une activité dépendante des ressources énergétiques.....473
1.2.1.2 La société cotonnière d'Hellemmes : maintenir l'affaire.....474
1.2.1.3 Un doute qui persiste : l'affaire Martinage.....477
1.2.2 Une économie de sauvegarde et de survie..... 478
1.2.2.1 La filature Bonami-Wibaux : l'indemnisation des ouvrières.....478
1.2.2.2 Cacher et sauver le matériel..... 479
2 LES INDUSTRIELS DES TERRITOIRES ENVAHIS EN FRANCE LIBRE : PARTICIPER À L'EFFORT NATIONAL, PRÉPARER L'APRÈS-GUERRE.....482
2.1 La relance des entreprises nordistes en France libre.....482
2.1.1 Le redéploiement des industries lainières en Normandie et Lyonnais.....482
2.1.1.1 Une relocalisation entre la Normandie et le Lyonnais.....482
2.1.1.2 La SA de Peignage de Roubaix..... 486
2.1.1.3 Le cas de la société Heyndrickx & Cie.....491
2.1.2 Relocaliser les industries du coton : la Normandie, nouvel horizon ?.....494
2.1.2.1 Une relocalisation plutôt dispersée.....494
2.1.2.2 Le cas de la société André Huet et Pierre et Paul Claeyssens.....495
2.1.3 Le patronat du Nord, les dommages de guerre et la reconstitution.....497
2.1.3.1 Organisation dans les territoires occupés..... 497
2.1.3.2 Organisation des sinistrés en France libre.....499
2.2 La réaction des industriels rémois à la destruction de la ville.....502
2.2.1 Reims, une ville ravagée par les bombardements..... 502
2.2.2 Deux sociétés marnaises face à la guerre.....503
2.2.2.1 Continuer l'activité : l'exemple de la société Poullot & Cie.....503
2.2.2.2 Harmel frères ou la préparation de la délivrance.....505
2.3 Les industriels alsaciens au service de la France, symboles de la reconquête ?508
2.3.1 Gros, Roman et Cie. : une entreprise de l'Alsace reconquise.....508
2.3.2 Une société alsacienne entre deux camps : le cas Kullmann & Cie.....511
CONCLUSION..... 514

CHAPITRE 7 : SORTIR DE LA GUERRE..... 517
1 LA RECONSTRUCTION DES DÉPARTEMENTS OCCUPÉS.....519
1.1 Le débat sur les dommages de guerre et le bilan des destructions.....519
1.1.1 Le débat sur les dommages de guerre et la genèse de la « charte des sinistrés »..... 519
1.1.2 L'état des lieux des destructions.....526
1.2 L'application de la « charte des sinistrés »..... 531
1.2.1 L'action des organismes de la reconstitution.....531
1.2.1.1 L'action administrative et financière..... 531
1.2.1.2 Les opérations de récupération et de restitution du matériel enlevé….533
1.2.2 La reconstitution industrielle : une opération efficace mais inégale.....534

1.2.2.1 La région Lilloise : une reprise rapide.....535
1.2.2.2 Les régions de Fourmies, de Reims et les Ardennes : un relèvement difficile..... 542
1.2.3 Les dommages de guerre : un scandale d'État ?..... 544
2 LES INCERTITUDES DE LA TRANSITION : RÉINTÉGRATION ET LOIS SOCIALES.....549
2.1 Le retour des départements occupés et de l'Alsace : la crainte d'une saturation. 549
2.1.1 Les cotonniers du Nord et la peur du « déclassement »..... 549
2.1.2 La relance de l'industrie du peignage de la laine..... 554
2.1.3 La réintégration de l'Alsace : une nouvelle carte industrielle.....557
2.2 Le nouveau cadre social : progrès ou frein à la productivité ?.....562
2.2.1 La journée de huit heures et les conventions collectives.....562
2.2.2 Les réticences du patronat textile.....565
2.2.3 La pression ouvrière et les premières conventions collectives.....569
2.2.4 Une restructuration des organisations patronales.....572
3 LES ENTREPRISES APRÈS LA GUERRE : DE L'EUPHORIE À LA CRISE (1919-1921).....574
3.1 L'immédiat après-guerre : de l'incertitude à la production frénétique.....574
3.1.1 1919-1920 : incertitudes et besoins immédiats..... 575
3.1.2 La crise de 1920-1921 : un « accident » ?.....578
3.2 L'industrie lainière : des marchés de guerre aux marchés de paix.....582
3.2.1 Les départements du Midi : essor du délainage, crise du tissage.....582
3.2.2 Vienne et Elbeuf-Louviers : l'affirmation de deux centres secondaires.....587
3.2.3 Châteauroux, Limoges et Romorantin : un relatif accroissement.....589
3.2.4 L'industrie lainière du Nord dans la crise : l'épreuve de la reconstitution.. 590
3.3 L'industrie cotonnière : une crise de surproduction ?.....591
3.3.1 Productivité et importations : une industrie en difficulté.....592
3.3.2 Les départements de l'Est : un faible bénéfice de la guerre ?.....593
3.3.3 La région normande : un paysage qui reste figé ?.....597
3.3.4 Roanne-Thizy : une gestion maladroite des bénéfices de guerre ?.....599
CONCLUSION..... 601

CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE..... 603

CONCLUSION GÉNÉRALE..... 605
CARTES.....627
GLOSSAIRE..... 645
ANNEXES.....651
C0A1 : Liste des entreprises textiles étudiées dans les archives du CAEF.....651
C0A2 : Bilans comptables d'entreprises étudiées..... 660
C0A3 : Note sur la production de fils et de tissus de laine ou de coton.....681

C1A1 : Syndicats patronaux de l'industrie cotonnière en France, 1912.....689

C1A2 : Membres de la commission permanente des valeurs de douane, 2e et 3e comités, 4e section et membres honoraires.....689

C2A1 : Plan de découpe d'une pièce de drap pour la confection d'uniforme.....692

C2A2 : Circulaire du 22 septembre 1914 du ministre de la Guerre aux Préfets.....693

C2A3 : États mensuels des expéditions de l'Intendance, fév.-Juin 1915.....695

C2A4 : Achats de cotons bruts ou manufacturés par John Pierpont-Morgan pour le compte du Gouvernement français, 1915-1917.....697

C2A5 : Les Comités et sous-comités Consultatifs d'Action Économique (CCAE, avril 1916).....699

C2A6 : Enquête sur le matériel disponible pour la production de drap civil, 1917.. 701

C2A7 : Patron d'une carte d'habillement (projet), 1918..... 703

C2A8 : Arrêté du ministre du Commerce et de l'Industrie créant une Commission du vêtement national, 25 novembre 1918..... 704

C2A9 : arrêté du ministre du Commerce et de l'Industrie créant une Commission du vêtement national, 25 novembre 1918 :.....705

C3A1 : Confirmative de télégramme de l'ordre de réquisition des stocks de laine approprié à la fabrication de drap de troupe, 30 septembre 1915.....706

C3A2 : Ordre de commission en vue de la réunion des laines en suint réquisitionnées par l'administration militaire, 13 avril 1916..... 707

C3A3 : Contrat de Commission pour les réquisitions des Laines de France en 1917 Ministère de la guerre, Service de l'habillement de la solde et des transports, enregistré le 30 janvier 1917.....709

C3A4a : Contrat d'achat à commission du Comité Lainier en Amérique du Sud.....712

C3A4b : Composition du sous-comité lainier pour l'Amérique du Sud.....715

C3A4c: Contrat d'achat à commission de MM. Kreglinger et Segard en Amérique du Sud..... 716

C3A5 : Importation et exportation de matières textiles, laines et coton, 1913-1919. 719

C3A6 : Composition du comité technique de la laine et du comité interministériel de la laine..... 720

C3A7a : Différence des prix de revient pour la production d'un kg de tissus.....721

C3A7b : Différence entres les prix de revient des produits bruts en France et en Angleterre..... 722

C3A8 : Projet de Convention entre l'État et le Consortium Cotonnier Français, 27 octobre 1917..... 722

C3A9 : Composition du comité interministériel du coton..... 724

C4A1 : Expéditions de laine en Russie par Jules Cormouls-Houlès, 1914.....725

C4A2 : Décret 36920 sur les Conditions du travail dans les marchés passés au nom de l'Etat du 10 août 1899.....727

C4A3 : Cahier des clauses et conditions générales imposées aux titulaires de tous les marchés du Département de la guerre, sauf ceux relatifs aux travaux de constructions militaire, 16 février 1903.....729

C4A4 : Instruction pour la passation des marchés du département de la guerre autre que ceux relatifs aux travaux de construction militaire, 15 juillet 1903.....738

C4A5 : Bénéfices réalisés par les draperies, par région militaire, 1914-1919.....740

C4A6 : Composition du bureau de la chambre de commerce d'Elbeuf et du conseil d'administration de la collectivité d'Elbeuf..... 741

C4A7 : Sociétés membres de l'Union de la Fabrique de Vienne (UFV) et du Consortium des fabricants viennois de drap de troupe..... 741

C4A8 : Marchés de guerre passés par la SA Normant, 1914-1919.....743

C4A9 : états modèles n°5 et 7 des livraisons de draps et de couvertures par la SA des établissementts Balsan & Cie à la 9e région militaire, 1914-1920.....745

C4A10 : Certificat de classement de Marchandise en 1re catégorie.....746

C4A11 : Marchés de guerre passés avec la société Witz & Feltz, Épinal, Vosges, 1916-1919..... 747

C4A12 : Usines, ateliers et métiers à tisser dans la région de Roanne-Thizy en août 1915..... 750

C5A1 : Mises en sursis d'appel dans le département de Seine-Inférieure.....751

C5A2 : Répartition des emplois chez Witz et Feltz, février 1917 à octobre 1918.....758

C5A3 : Réfugiés dans l'arrondissement de Vienne par profession et genre, 1915-1919. 759

C6A1 : Acte de consignation de marchandises de la Société Cotonnière d'Hellemmes, 18/12/1914.....760

C6A2 : « Fonctionnement de l'exploitation économique et industrielle des régions occupées », par la commission d'armistice allemande à la sous-commission industrielle alliée de Spa (Belgique), janvier 1919..... 761

C6A3 : Emploi d'usines de Fourmies (Nord) en temps de guerre.....764

C7A1 : Situation des entreprises textiles de la Marne en 1920.....765

C7A2 : Besoins en coton, fils et tissus de coton du pays du 1er décembre 1918 au 1er août 1919..... 766

C7A3 : Lettre d'Eugène Motte, vice-président du Comité interministériel de la laine, 3 avril 1919..... 767

C7A4 : Dérogations à la loi du 17 avril 1919 fixant à huit heures la durée de la journée de travail pour l'industrie textile..... 769

C7A5 : Conventions collectives passées entre organisations patronales et ouvrières, juin-octobre 1919..... 770

C7A6 : Comité Central de la laine : membres du comité de direction provisoire, assemblée générale constituante du 22 avril 1922.....771

C7A7 : Fabricants du centre de fabrication de draps de Lavelanet et environs, janvier 1921..... 772

SOURCES MANUSCRITES.....773

SOURCES IMPRIMÉES.....797

BIBLIOGRAPHIE..... 807

1 INDEX DES TABLEAUX.....849

2 INDEX DES FIGURES.....855
3 INDEX DES ILLUSTRATIONS..... 859
4 INDEX DES NOMS PROPRES ET DE LIEUX..... 861

Mobiliser l'industrie textile (laine et coton). L'État, les entrepreneurs et les ouvriers dans l'effort de guerre, France, 1914-1920.

Résumé

Au cours de la Première Guerre mondiale, les industries de la laine et du coton se retrouvent entraînées dans la mobilisation industrielle. L'intervention de l'État dans ces branches se révèle indispensable, et une nouvelle relation s'établit entre la puissance publique et les entreprises. La modification de la teinte de l'uniforme, sa large diffusion à près de huit millions d'appelés sur quatre ans et la perte des bassins industriels du Nord et de l'Est conduisent à la mise sous contrôle de l'État de presque toute l'industrie lainière, tandis que l'industrie cotonnière reste indépendante jusqu'en 1917. Cette relation s'étend jusque dans les importations de matières premières, avec une centralisation progressive qui exclut le commerce privé, mais associe négociants et industriels. En outre, la gestion de la main-d'œuvre constitue un défi quotidien pour les entreprises. Le besoin de travailleurs reste important, et les difficultés liées aux conditions de travail et au renchérissement de la vie entraînent des tensions sociales, malgré l'Union sacrée observée par les organisations syndicales. Dans le même temps, la perte des principaux territoires industriels représente une aubaine pour les autres régions, dont celles dont l'industrie textile est sur le déclin avant la guerre. Les fortes demandes de l'armée et les hauts prix du commerce privé entraînent des bénéfices importants, et conduisent l'État à adopter une fiscalité de guerre et réprimer les abus. Le retour des industries sinistrées à la fin du conflit, la question des dommages de guerre et la réintégration de l'Alsace-Lorraine mettent les industries textiles face à des changements radicaux.

Mots-clés : mobilisation industrielle ; Première Guerre mondiale ; industrie textile ; industrie lainière ; industrie cotonnière ; Union des industries textiles.

Mobilising Textile Industry (Wool and Cotton). State, Entrepreneurs and workers in war effort, France, 1914-1920.

Summary

During the World War I, the industries of the wool and the cotton find themselves pulled(entailed) in the industrial mobilization. The intervention of the State in these branches shows itself essential, and a new relation becomes established between the public authorities and the companies. The modification of the colour of the uniform, its wide distribution about eight million conscripts over four years and the loss of the industrial areas of the North and east lead to the putting under control of the State of almost all the wool trade, whereas the cotton industry remains independent until 1917. This relation extends to the imports of raw materials, with a progressive centralization which excludes any private business(trade), but associates traders and industrialists. Besides, the management of the workforce constitutes a daily challenge for companies. The need in workforce remains important, and the difficulties bound in working conditions and to the increased cost living trigger social tensions, in spite of the "Union sacrée" respected by labor unions. At the same time, the loss of the main industrial territories represents a chance of a lifetime for the other regions, among which those whose textile industry is on the decline before the war. The high demands of the army and the high prices of private trade yeld important profits, and lead the State to adopt a war tax system and to repress the abuses. The return of the stricken industries at the end the conflict, the question of war damage and reinstatement of Alsace-Lorraine put the textile industries in the face of radical changes.

Keywords : industrial mobilization ; First World War ; textile industry ; wool industry ; cotton industry.

UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE
ÉCOLE DOCTORALE :
ED 2 – Histoire moderne et contemporaine
Maison de la Recherche, 28 rue Serpente, 75006 Paris, FRANCE
DISCIPLINE : Histoire contemporaine